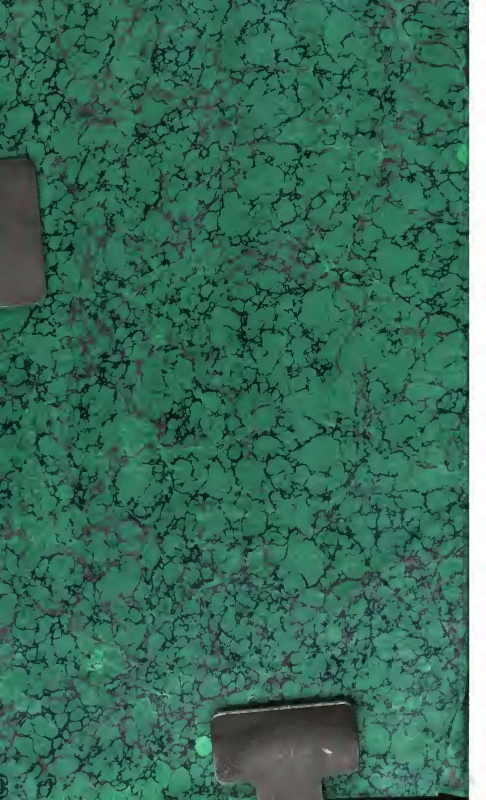






<36627455650012

RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.



PARIS. — IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,
RUE PALATINE, 5.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

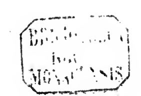
TOME IV.



PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXIII.



DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

B

B. C'est la seconde lettre de l'alphabet, dans la langue française, comme dans plusieurs autres, telles que l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, le grec, le latin, etc.; c'est la neuvième dans l'alphabet éthiopien (tel que Ludolf l'a disposé), la vingt-sixième dans l'alphabet arménien, etc. La figure de cette lettre est prise des Latins, qui l'avaient reçue des Grecs (les Grecs modernes et les Russes en ont fait leur v). Le B (majuscule) est tout-à-fait semblable au B (bêta) des Grecs, et notre b (minuscule) à leur β. Ceux-ci l'avaient eu des Phéniciens, dont Cadmus apporta les caractères en Grèce. Le *Beth* phénicien, ou le *Beth* de l'ancien hébreu (car les Phéniciens et les Hébreux, avant la captivité de Babylone, avaient le même caractère et la même langue), était à peu près la même chose que le Βητα des Grecs : il a la panse d'en haut et la moitié de celle d'en bas ; les Grecs n'ont fait que la fermer. Pierius (dans ses *Hiéroglyphiques*, liv. XLVII, ch. 28) dit que les Égyptiens figuraient par une brebis le son que nous exprimons par le caractère B, parce que la brebis rend ce son en bêlant. — Le B est une des lettres que les grammairiens hébreux, chaldéens, syriens et arabes appellent *labiales*, parce que les lèvres (*labia*) sont le principal instrument de la prononciation de ces lettres. Le B a beaucoup d'affinité avec d'autres lettres labiales, telles que le V, le P et le Q des Grecs, ou notre F, que nous tenons des Latins. De là vient que, dans les manuscrits, le B et le V sont souvent mis l'un pour l'autre ; que les Arméniens ont très souvent mis le B pour le P, et le P pour le B, qu'ils disent, par exemple, *Betrus* au lieu de *Petrus*, *Baulus* au lieu de *Paulus*, et *Apraham* pour *Abraham*. On a remarqué la même chose des Orientaux, en général. De là vient encore que, dans la prononciation latine, on ne distinguait pas fort le B et le V, comme il paraît par les manuscrits, où nous trouvons *amabit* pour *amavit* et *amavit* pour *amabit*, *berna* pour *verna*, et autres changements semblables, C'est sur cela qu'était fondée l'équivoque d'Aurélien sur l'empereur Bonose, grand buveur : *Non ut vivat natus est, sed ut bibat.* Les Espagnols et les Français qui sont voisins des frontières d'Espagne, comme les Gascons, ont conservé cet usage, ne mettant guère de différence entre le B et le V consonne, quoique le son de la première soit plus fort. On trouve souvent chez les Latins la substitution des mots *opsequens* pour *obsequens*, *bolcano* pour *volcano*, *iubentus* pour *juventus*, *bixit* pour *vixit*. Plutarque, dans ses *Questions grecques*,

dit que les Macédoniens changeaient le B en P, et prononçant *Bilippe*, *Balacre* et *Béronice*, pour *Philippe*, *Phalacre* et *Phéronice*. Au contraire, ceux de Delphes, à la place d'un Π mettaient un B, disant Βαθειν pour Παθειν et Βικρον pour Πικρον, aussi bien que les Éoliens. Les copistes latins ont quelquefois aussi changé le B en M, et ils ont écrit : *Mascauda* pour *Bascausda*, *Cumamus* pour *Cubabus*. Ils écrivaient *suppono*, *oppono*, au lieu de *subpono*, *obpono*, et prononçaient *optinuit*, quoiqu'ils écrivissent *obtinuit*, comme l'a remarqué Quintilien. Ils faisaient aussi *scripsi* et *scriptum* de *scribo*, etc., et opéraient quelquefois le changement de l'F ou PH en B. Ainsi, on trouve *Bryges* pour *Phryges*, et dans une ancienne inscription, rapportée par Gruter, OBRENDARIO pour OFFENDARIO, ce qui montre que le son du B n'était pas fort différent de l'F. — La lettre B est une de celles que l'abbé Dangeau, dans ses *Essais de grammaire*, appelle faibles, lesquelles sont précédées par une petite émission de voix, ou d'un petit mouvement de bouche, et qui par conséquent ne peuvent être employées qu'au commencement des syllabes et ne peuvent jamais terminer un mot dans la prononciation : de sorte que, pour ne parler ici que du B, s'il est à la fin du mot, comme dans *Aminadab*, *Joab*, on la changera naturellement en la lettre forte qui lui répond, c'est-à-dire en P, et l'on prononcera *Aminadap*, *Joap* ; ou, si l'on veut s'efforcer à prononcer le B, on ajoutera nécessairement après un petit *e* féminin, pour donner lieu à la prononciation du B : *Aminadabe*, *Joabe*. C'est ce que les Hébreux appellent un *scheva*. Les *lettres faibles* et les *lettres fortes* ont encore cette propriété, c'est que, pour que deux de ces consonnes se prononcent l'une auprès de l'autre, il faut qu'elles soient de même force, c'est-à-dire toutes deux fortes ou toutes deux faibles ; d'où il suit que si l'une est forte et l'autre faible, il faut que l'une ou l'autre se change et devienne forte ou faible, et c'est toujours la seconde qui fait changer la première. Ainsi, parce que le B est la lettre faible, et que le P est la lettre forte qui lui répond, dans ces rencontres, le B se change en P, ou le P en B. C'est pourquoi, bien que nous écrivions *observer*, *obtenir*, *absoudre*, nous prononçons néanmoins *opserver*, *optenir*, *apsoudre*, comme s'il y avait un P. La même chose se faisait en latin, au rapport de Quintilien (liv. Ier, chap. 7.) C'est encore pour cela que lorsque pour faire εϐδομος, septième, d'επτα, sept, on a changé le T en Δ (ou D), on a aussi changé le Π (ou P) en B. Enfin le B, dit l'abbé Dangeau, en passant par le nez, doit s'affaiblir, ou tout au moins sa prononciation cessera d'être bien distincte, et, si cette lettre doit soutenir la prononciation d'une liquide, comme L et R, il faudra qu'elle reprenne sa nature de B. C'est pour cela que quand *tremulus* est devenu français, et que, perdant l'*u* dans le passage, l'*m* et l'*l* se sont trouvés immédiatement l'un auprès de l'autre, l'*m* s'est changé en *b*, *trembler* ; et de même, dans *similis*, semblable ; *camera*, chambre ; *cucumer*, concombre ; *cumulus*, comble ; *humilis*, humble, etc. Nous disons que l'*m* se change ici en *b* ; car l'*m* qui s'écrit dans ces mots n'est pas l'*m* des mots latins, ni proprement une consonne ; mais elle fait une voyelle avec celle qui précède, selon les principes de l'abbé Dangeau, qui sont très vrais. Nous avons cru devoir insister sur ces détails, qui sont extrêmement importants pour la connaissance de l'origine des mots et des étymologies. Nous allons passer maintenant à d'autres rapports de la lettre B. — On dit ordinairement d'un ignorant qu'il ne sait ni A ni B ; d'un homme malin qu'il est marqué au B, parce que ceux qui sont borgnes, boiteux ou bossus, sont réputés pour avoir de l'esprit et de la malice. — B, chez les Latins, était une lettre numérale, qui signifiait 300, comme le constate le vers suivant :

Et B trecentum per se retinere videtur.

Quand on mettait une ligne au-dessus, elle signifiait 3,000. Le B, chez les Grecs,

ne signifie que 2 ; il se trouve sur les médailles, où il marque les époques : on s'en est servi aussi pour marquer 200, en ajoutant une espèce d'accent dessous. Chez les Hébreux, il se prenait aussi pour 2. — En termes de calendrier, B est la seconde des 7 lettres dominicales. — C'est le caractère par lequel on distingue les monnaies fabriquées dans la ville de Rouen. Le double B (BB) est la marque de la monnaie de Strasbourg. — B, dans l'*alphabet chimique*, désigne le mercure, suivant Raimond Lulle. — En musique, B, placé en tête d'une partie, sert à indiquer par abréviation la partie de basse. B *quarre* et B *mol* sont des termes et des marques qui se mettent au commencement des lignes ou portées pour marquer la qualité du chant. B *fa si*, ou B *fa mi*, ou simplement B. t., est le nom du septième ton de la gamme de l'Arétin. — Le B, sur les inscriptions et sur les médailles, est souvent employé pour l'abréviation d'un mot dont il est la lettre initiale. Nous allons en donner quelques exemples qui ont été omis à l'article Abréviations de notre Dictionnaire (*voyez* ce mot) : B seul est non seulement l'abréviation d'un nom propre, il est aussi celui d'un prénom, d'un surnom, d'un titre ; il désigne aussi le sénat, le conseil d'un peuple ; ajouté au nom d'un magistrat, d'un préteur, d'un archonte, il indique que ces personnages sont en fonction pour la deuxième fois. Deux B, accolés ainsi BB, doublent la valeur du mot, et veulent dire *benè*, *benè*, ou *très bien* ; deux B à la fin d'un mot en indiquent le pluriel nobb cæss, *Nobilissimi Cæsares* ; L. B. signifient *anno secundo*, et indiquent la seconde année du règne d'un empereur. B. F., dans une dédicace, veut dire *bonæ fortunæ* ; placées à la tête des ordonnances, ces deux lettres désignaient deux mots de bon augure : *bonum fatum*. B. V., sur une pierre tumulaire, signifient *benè vixit* ; B. Q., *benè quiescat*. E. H.

BAADER (François), professeur de philosophie à l'université de Munich, est un des premiers philosophes allemands qui, dans les temps modernes, ont cherché à concilier les dogmes du catholicisme avec la spéculation philosophique, en leur donnant une explication plus ou moins hardie d'après les principes de leur philosophie. Baader n'a pas exposé ses idées d'une manière systématique ; tous ses écrits sont plutôt le produit d'une inspiration momentanée que l'œuvre d'une recherche assidue et méthodique ; les idées fondamentales se retrouvent partout ; mais, quant à elles-mêmes, elles sont loin d'avoir reçu la démonstration nécessaire qui, seule, pourrait leur ôter le caractère de l'arbitraire, et gagner l'évidence et la conviction de la vérité. La tendance philosophique de Baader appartient à cette nuance qu'on appelle ordinairement mystique ; et, en tant que le mysticisme, qui a sa source dans le sentiment et l'inspiration individuels, peut se prêter à des formes systématiques et porter une bannière commune, Baader peut être regardé comme le chef d'un parti qui, avec plus ou moins d'indépendance, marche dans la route qu'il a tracée. Tout ce parti professe le plus grand enthousiasme pour le profond mystique de l'Allemagne du xvi[e] siècle, Jacob Bœhme, bottier à Gœrlitz, dont la célébrité actuelle est due en grande partie aux écrits de Baader, et dont les idées religieuses ont exercé une grande influence sur toute cette nouvelle école mystique et sur Baader en particulier. Cependant, au milieu des divers systèmes philosophiques qui se sont succédé depuis Kant jusqu'à Hégel, Baader a toujours suivi une direction à lui : il n'a été le partisan d'aucun système, mais il ne s'en est produit aucun sans qu'il lui empruntât soit une idée, soit toute une partie, pour les assimiler à ses vues particulières. Ce qui toutefois n'a pas empêché qu'il ait combattu successivement tous les systèmes, car il a pris les armes contre la *raison pure* de Kant, aussi bien que contre l'*idée de Dieu* de Hégel ; et il a surtout fait une vive opposition contre tous ceux qui ne reconnaissaient pas Dieu comme être unique, infiniment et éternellement

personnel, et qui, comme Hégel, n'admettaient la conscience infinie que Dieu a de lui-même que partagée dans les consciences individuelles des êtres finis. Ordinairement, on compte Baader parmi les partisans de la philosophie absolue, dite philosophie de la nature, dont Schelling proposa le premier essai ; mais il ne faut pas oublier la grande différence qui l'en sépare sur beaucoup de points importants. D'ailleurs la philosophie religieuse de Baader n'est pas une science métaphysique qui procède par déduction et démonstration rigoureuses ; souvent ce n'est qu'un pur jeu de l'imagination, qui n'a pas d'autre base que quelques idées vulgaires, auxquelles l'auteur a donné une application et une interprétation supérieures. En général, il prend les idées qui, pour la science, sont encore des problèmes de recherches, pour point de départ incontestable; et les combinaisons qui en résultent n'ont, pour la plupart, d'autre fondement que les vues individuelles de l'auteur. L'arbitraire qui est dans toutes ces conceptions apparaît de la manière la plus évidente, s'il s'agit de faire de ces idées partielles et mal fondées une application à la vie de la société, car alors ces idées imparfaites ne sont ordinairement que l'instrument, auquel le penchant naturel de l'auteur donne une direction plus ou moins exclusive et erronée. Mais, toujours est-il que la tendance mystique dans la religion et la philosophie, comme elle atteste un besoin supérieur dans l'homme, est aussi un témoignage frappant de ce que la philosophie n'est pas encore arrivée à la découverte scientifique des vérités dont l'homme sent la nécessité et le besoin pour sa vie religieuse. Ainsi, le mysticisme est un sphinx qui ne se lasse pas de proposer continuellement les mêmes problèmes, et qui ne disparaîtra qu'au moment où la philosophie aura résolu scientifiquement l'énigme de Dieu et de l'univers. — Les principaux écrits de Baader, qui serviront de base à l'exposition rapide que nous allons faire de sa doctrine, sont : l'*Aveuglement absolu de la* raison pratique *de Kant*, 1797. — *Sur le Carré de Pythagore*, ou *Sur les quatre régions du monde.* — *Sur le sens et le but de la corporalisation*, c'est-à-dire, pourquoi la vie est devenue corps et chair, 1809. — *Sur l'analogie de l'acte de la cognition et de la génération*, 1808. — *Pensées détachées du grand ensemble de la vie*, 1813. — *Sur la fondation de la morale par la physique*, 1813. — *Sur la foudre comme origine de la lumière.* — *Sur le besoin, introduit par la révolution française, d'une union nouvelle et intime de la religion et de la politique*, 1815. — *Sur l'Extase*, 1817. — *Sur le nombre Quatre de la vie*, 1820. — *Sur la notion du temps* (en français). — *Fragment de l'histoire d'une clairvoyante magnétique*, à Munich. — *Proposition de la doctrine sur la formation et le fondement de la vie*, 1820. — *Fermenta cognitionis*, 1822. 1824. — *Remarques sur quelques systèmes anti-religieux de notre temps*, 1824. — *Leçons sur la dogmatique spéculative* (1830). C'est dans ce dernier ouvrage que Baader a commencé à adopter une marche plus régulière et plus systématique, et il est à désirer qu'il continue ainsi à mettre un lien entre les idées très diverses qu'il a émises jusqu'à présent. — Nous allons maintenant tracer une esquisse rapide des idées fondamentales de la doctrine de Baader. Le cercle général dans lequel elle se meut, c'est l'union de l'humanité avec Dieu, la chute de l'homme de son état primordial, les conséquences qui en ont résulté, et les moyens et les conditions d'une nouvelle réunion. D'après les doctrines de Baader, l'homme et l'humanité étaient unis avec Dieu d'une manière immédiate et involontaire. Mais les êtres finis étant créés par Dieu, doués de personnalité et de liberté, Dieu leur avait proposé comme but de dissoudre le lien immédiat et involontaire qui les unissait avec lui, et de s'unir à lui par un acte *volontaire* de liberté et de spontanéité, et de vivre ainsi d'une vie pleine de développement dans

l'intimité et l'harmonie divines. Mais les êtres finis avaient aussi la puissance de quitter entièrement le centre divin, de s'opposer à Dieu, et de s'appuyer sur leur propre personnalité, en en faisant un centre particulier : c'est le dernier cas qui eut lieu. L'homme manqua ainsi sa véritable vocation, il déchut de Dieu, et une transformation de lui comme de la nature en fut la suite inévitable. Car l'homme, qui est le lien entre la nature et Dieu, avait aussi la destination d'élever la nature avec lui, dans un acte libre et spontané, à Dieu; de la faire passer dans l'état *permanent* d'immatérialité, de l'état immatériel dans lequel elle était, mais qu'elle pouvait encore perdre par l'acte contraire de l'homme. La chute spontanée de l'homme devint ainsi la cause d'un grand bouleversement. L'homme, qui avait perdu Dieu, son centre, dont il avait été rempli auparavant, devint vide dans son intérieur, et, étant vide, il devint pesant, parce que, n'ayant plus la puissance de se tenir en soi, dans le véritable centre en Dieu, il fut forcé de s'appuyer sur la nature qui lui est inférieure. Alors toute sa force intérieure se décentralisa aussi, se répandit à la circonférence, et, en s'épaississant, forma la croûte grossière de la matière, que nous nommons corps, dans lequel l'esprit est renfermé et opprimé. Mais l'homme, descendant dans la région inférieure, ne pouvait pas perdre entièrement sa nature. Il en conserva une partie, qui est maintenant en contradiction avec la nature plus basse de la région inférieure. Il fut ainsi coupé (*sectus*) en sexes, et cette division le soumit à la possibilité de la tentation, par laquelle il perdit en dernier lieu le paradis, que Dieu lui avait donné pour demeure. Mais, par le même acte par lequel l'homme perdit le centre de Dieu, la natnre perdit le centre de l'homme, et de la même manière que l'homme avait reçu nn corps, elle devint matière; car l'état réel et primitif de la nsture était aussi l'immatérialité; et on est dans une grande erreur, si l'on croit que la matière est quelque chose de réel et de concret, et que l'immatérialité n'est qu'une abstraction ; an contraire, la matérialité est l'abstraction, parce que la nature a été abstraite par-là de son état véritable. Par ce grand changement, qui s'est opéré dans l'homme et la nature, l'homme a perdu la faculté de pénétrer dans l'intérieur de la nature; elle est muette, elle ne lui parle plus; la parole, le langage sont bien restés à l'homme, mais sa langue actuelle n'est qu'un pâle reflet de la langue primitive. La connaissance de l'homme aussi s'est obscurcie. Auparavant, il connaissait tout centralement, Dieu et la nature. Tombé du centre de la Divinité, et jeté dans la diffusion de la matière, la confusion a envahi son intelligence, et l'homme n'aurait jamais eu l'espérance de retrouver par sa propre force son véritable milieu, si la grâce divine ne lui avait pas envoyé un médiateur, avec la mission de rattacher l'homme déchu à Dieu, et de mettre un terme à la diffusion de plus en plus croissante de tout l'ordre des choses. L'Homme-Dieu apparut, l'homification du Verbe eut lieu, et alors commença la passion de Jésus-Christ, qui se poursuivra dans l'histoire de l'humanité, tant que sa mission ne sera pas entièrement accomplie. Cette passion se compose de quatre périodes : celle de la natnre, celle de la loi, celle de la grâce; enfin la quatrième, dans laquelle nous allons entrer, est celle de l'action. — L'autorité sous l'égide de laquelle s'accomplit ce développement est l'église catholique, universelle, centrale. La puissance de cette autorité se trouve définie par les fonctions qu'elle exerce dans l'ordre divin : dans chaque ordre nous distinguons nettement la loi, uu législateur, principe de cette loi; une autorité qui l'explique, un sujet auquel elle est appliquée. Dans l'ordre divin, qui est celui de la grâce, le principe de la loi est Dieu; la loi, ce sont les vérités spéculatives et pratiques qui ont un rapport direct avec ce principe; l'antorité extérieure qui l'explique est le tribunal de l'église, et le pouvoir de connaître et de pratiquer ces vérités se trouve dans la raison et la

volonté de chaque homme aidé par la grâce de Dieu, et s'appuyant sur l'autorité extérieure que Dieu a fondée. Dans l'ordre de la nature, le fond est le même : Dieu est le législateur, comme auteur de la nature ; la loi, ce sont les vérités pratiques et spéculatives gravées dans le cœur de tous les hommes. Toutefois l'autorité ici n'est pas l'église, mais le genre humain ou la conscience générale objective de la société ; et la possibilité de connaître et de pratiquer ces vérités existe dans chaque individu aidé du secours naturel que Dieu accorde à toutes les créatures intelligentes, et appuyé par la conscience universelle. L'ordre de la grâce, ou l'ordre surnaturel, n'est donc pas en contradiction avec l'ordre de la nature. Dieu est dans tous deux le principe et la loi ; et comme il y a entre la raison ou l'intelligence et la foi le même rapport qu'entre la nature et le surnaturel, il est évident que la foi ne peut pas être sans raison et intelligence ; cependant, la raison n'est pas la cause et le motif de la foi, elle en est seulement la présupposition, comme la nature est le préambule nécessaire de la grâce. De cet ensemble de propositions, il résulte également que l'autorité de l'église ou du genre humain ne peut dans aucun cas être le motif de la foi ; une foi qui dans l'ordre surnaturel se fonderait sur le témoignage de l'église serait une foi purement humaine, et même dans l'ordre naturel elle serait une foi aveugle et sans objet ; c'est uniquement dans le témoignage de Dieu que se résout finalement la foi. L'église ne fait que nous proposer la vérité comme révélation de Dieu, et rendre ainsi le témoignage divin évidemment croyable. — Mais pour que notre connaissance soit certaine, il faut que tous les éléments dont elle se compose soient doués de certitude. La connaissance se compose essentiellement de trois termes : le principe ou le fondement, le moyen ou la règle, et le sujet qui en fait l'application. Il faut donc reconnaître pour la certitude de la connaissance une infaillibilité dans le principe, dans la règle et le sujet. Le principe, ou Dieu, est infaillible par son essence et indépendamment de toute condition ; la société du genre humain et l'église sont infaillibles d'une infaillibilité communiquée, en ce sens, que Dieu préserve la société de s'écarter dans ses enseignements du témoignage divin. La conscience individuelle est continuellement infaillible, sous la condition qu'elle se mette en rapport avec Dieu et avec la conscience sociale. La certitude complète ne peut naître que de l'accord parfait de ces trois témoignages. — Nous ne poursuivrons pas plus loin cette esquisse, qui suffira pour faire connaître les points fondamentaux de la doctrine philosophique et religieuse de Baader. Les connaissances étendues de l'auteur dans beaucoup de branches du savoir humain lui ont permis d'embrasser les points les plus divers, d'établir partout des analogies, et d'en faire des témoignages pour la défense de ses opinions. C'est surtout dans la vie de la nature, considérée d'un point de vue supérieur philosophique, qu'il a cherché des rapports avec les questions les plus spirituelles de l'homme et de la société. Mais cette manière de réunir les idées les plus différentes, prises des divers ordres de la science, dans un seul point de vue et pour un seul but, tout en donnant aux écrits de Baader un attrait particulier, manque pourtant entièrement de méthode, et ne fait que plus nettement sentir la nécessité d'un procédé rigoureux dans la science philosophique, qui, en écartant l'arbitraire dans les assertions et la précipitation d'expliquer ou de démontrer des idées générales par des faits hétérogènes, isolés, et souvent mal appréciés, se tienne uniquement au fil de la déduction scientifique, et découvre par ce moyen les idées, les vérités les plus générales, pour en établir le fondement certain et le véritable lien de toutes les branches du savoir humain. H. Ahrens.

BAAL ou **BEL**, dieu babylonien ou phénicien, n'est autre que le Dieu du soleil, dont l'idée a été très obscurcie par le temps et par l'imperfection de la lan-

gue. Quelques-uns lui attribuent la fondation de Babylone, Hérodote l'appelle le fils d'Alcée ; d'autres le nomment un géant chaldéen. D'après les diverses traditions que l'histoire nous a conservées de lui, on peut considérer Baal comme un homme extraordinaire, qui fonda ou agrandit l'empire de Babylone, et qui plus tard fut mis au rang des dieux par la postérité reconnaissante. Plusieurs écrivains rapportent de lui qu'il rendit le sol fertile et habitable, qu'il unit des fleuves au moyen de canaux, et qu'il entoura Babylone d'une muraille. A sa mort, son fils Ninus, le grand conquérant, le proclama dieu et lui fit rendre les honneurs divins. Le culte de Baal n'était point limité dans la Babylonie ou l'Assyrie ; nous le voyons également pratiqué chez les Perses, les Tyriens, etc. On n'a sur le culte du dieu Baal qu'un très petit nombre de renseignements, et tous contradictoires. La Bible, parmi les sacrifices qu'on lui offrait, fait mention de sacrifices humains ; mais il est probable que ce n'est là qu'une expression figurée employée pour rendre la défection de Jéhovah à Baal.— Au reste, le nom de Baal ou Bel, dans plusieurs langues orientales, veut dire *Seigneur*, et désigne la souveraineté, quand par exemple il est joint à un nom propre, comme Bel-Sazar, Hanni-Bal, etc. E.

BABEL et BABYLONE. Tour de Babel, ville de Babylone. Du nom de Babel, qui signifie confusion, est venu celui de Babylone, que l'on a donné indistinctement à la tour et à la ville. La tour est le plus ancien monument élevé par la main des hommes. On place sa fondation vers l'an 531 après le déluge (2,680 ans avant Jésus-Christ). Nemrod, arrière-petit-fils de Noé, y présida, et on lui en attribue la première idée. Les Orientaux racontent de Nemrod plusieurs fables, qui toutes se rapportent au caractère que la Bible donne à ce personnage, dont le nom, suivant eux, signifie *rebelle*, *tyran*. On a supposé divers motifs à l'érection de la tour de Babel : la prévoyance ; la crainte et l'orgueil. Les descendants de Noé voulurent, dit-on, se faire un signe de ralliement dans un pays plat, se préparer un asile contre un nouveau déluge (motif assez peu vraisemblable, car ils auraient dû préférer une montagne à une plaine) ; enfin se rapprocher du ciel (raison non moins puérile, et qui a donné naissance à la fable des Titans). On ajoute que, lorsqu'elle fut conduite à une certaine hauteur, Dieu déjoua la folle présomption des ouvriers. Trompés dans leurs espérances, et se trouvant toujours à la même distance du ciel, il cessèrent de s'entendre, et furent forcés de renoncer à leur téméraire entreprise. De là s'ensuivirent la dispersion des peuples et l'origine des différentes langues. Mais il est plus probable que la diversité des langues fut l'effet et non la cause de la division des hommes. Quoi qu'il en soit, la fondation de la tour de Babel est un fait adopté par la plupart des nations anciennes et modernes. Elle fut bâtie à un quart de lieue de la rive orientale de l'Euphrate, dans le pays de Sennaar, appelé depuis Chaldée, Babylonie, et aujourd'hui Irak-Babeli ou Arabi, pour le distinguer de l'Irak-Adjemi ou persique. Comme la pierre manque totalement dans cette contrée, la tour fut construite entièrement de briques liées avec du bitume, genre de bâtisse qui nécessairement a nui à sa durée, et accéléré sa destruction, soit par les ravages du temps, soit par la barbarie des hommes. Quelques savants prétendent que la tour de Belus, que l'on voyait à Babylone du temps d'Hérodote, n'était autre chose que la tour de Babel, ou qu'elle était du moins bâtie sur les ruines de l'ancienne. Ce dernier sentiment est le plus probable, puisque la tour de Babel était un monument achevé. Elle consistait en huit tours carrées, bâties l'une sur l'autre, toujours en diminuant de grosseur, ce qui lui donnait la forme d'une pyramide, qui surpassait en élévation la plus grande pyramide d'Égypte. Au-dessus de la huitième tour était le temple de Belus, qui servait aussi d'ob-

servatoire au moyen duquel les Chaldéens s'étaient rendus plus habiles en astronomie qu'aucune autre nation, puisque leurs observations célestes, envoyées par Callisthènes à Aristote lorsqu'Alexandre entra dans Babylone, remontaient à 1,903 ans avant cette époque, ou 2,234 ans avant Jésus-Christ. On ignore la hauteur totale de l'édifice; mais, suivant Hérodote, la première tour, qui servait de base aux sept autres, avait 1 stade ou 150 pas en hauteur et en largeur. Nemrod, réputé fondateur de la tour de Babel, passe pour avoir été celui de Babylone, dont on le regarde comme le premier roi. Mais ce fait est aussi douteux que la chronologie de ses successeurs est incertaine. C'est à Sémiramis, veuve de Ninus, fils de Belus, qu'on attribue généralement la fondation ou du moins la restauration et les principaux embellissements de cette superbe cité. L'an 886, Arbace ayant détruit le premier empire d'Assyrie, Babylone passa sous la domination des Mèdes. Elle redevint capitale du royaume en 747 sous Nabonassar, qui a donné son nom à cette ère. Retombée en 680 sous le joug des rois de Médie, jusqu'à la deuxième destruction de ce royaume en 625, elle eut encore ses souverains particuliers. L'un d'eux, Nabuchodonosor-le-Grand, mit fin, en 605, au royaume de Juda, et emmena les Juifs en captivité à Babylone, où ils demeurèrent 70 ans. Ils furent délivrés par Cyrus, qui prit Babylone en 538, et la réunit à l'empire des Perses, dont il paraît que les rois de Ninive, de Babylone et de Médie, n'avaient été que les vassaux. Alexandre-le-Grand, vainqueur de Darius, mit fin à la monarchie des Perses, et entra dans Babylone l'an 331. Après la mort du conquérant macédonien, cette ville fit partie de l'empire des séleucides. Ce fut l'époque de sa décadence. La fondation de Séleucie sur le Tigre lui porta un coup fatal. Les Parthes ayant enlevé aux séleucides leurs provinces orientales, Babylone acheva de décroître; son enceinte devint un vaste parc où les monarques arsacides prenaient le plaisir de la chasse, lorsqu'ils eurent fondé Ctésiphon près de Séleucie, mais sur l'autre rive du Tigre. Ces deux villes, réunies et connues des Orientaux sous le nom d'Al-Mad-Aïn, furent quelque temps la capitale des rois de Perse sassanides, destructeurs des arsacides; mais lorsque les Arabes musulmans, au milieu du VIIe siècle de notre ère, envahirent la Chaldée, et s'emparèrent de Mad-Aïn, d'où ils marchèrent rapidement à la conquête du reste de la Perse, il n'était déjà plus question de Babylone. Cette orgueilleuse cité, deux fois plus grande que Paris, ses temples, ses murailles, si prodigieuses en hauteur et en épaisseur, ses magnifiques jardins suspendus, sa fameuse tour de Babel ou de Belus, tout cela n'existait déjà plus ou n'était qu'un monceau de ruines, aux dépens desquelles on avait bâti d'autres villes, Vologesia, Koufah, Kerbela, Hilla et peut-être Séleucie et Ctésiphon. Elles ont pu servir aussi en 763 à la construction de Bagdad, avec laquelle on l'a mal à propos confondue, puisque Bagdad est sur le Tigre, à 5 lieues d'Al-Mad-Aïn, et à 20 lieues environ au nord de Babylone, qui était sur l'Euphrate. Ce qui a propagé cette erreur, c'est qu'un missionnaire français, depuis environ deux siècles, prend le titre d'évêque de Babylone, quoiqu'il réside tantôt à Bagdad, tantôt en Perse, et que le plus souvent il soit en France ou à Rome. Ces ruines, que les Arabes nomment *Eski-Nimrod* (le Vieux-Nemrod), ont presque totalement disparu aujourd'hui. Le peu qu'on en voit est à une courte distance de Hilla, dans les marais produits par les alluvions du Tigre et de l'Euphrate. La Babylone d'Égypte n'est autre que la ville de Fostat, qui a été remplacée par le Caire. (*V.* Babylone.)

H. Audiffret.

BABEURRE, ou Lait de beurre, *lac ex butyro residuum*, est le nom que l'on donne à la liqueur qui reste après que le lait a été battu et converti en beurre : elle renferme du *caseum* et une petite quantité de beurre. Z.

BABIL, BABILLARD, BABILLER. Ce serait bien miracle que dans un *Dictionnaire de la Conversation* on eût oublié l'article *babil*, et l'auteur de cet article aurait bien du guignon si on lui reprochait de n'être pas assez pénétré de son sujet, de ne pas assez *babiller.* — Le mot babil est formé des syllabes *ba, bi,* qui appartiennent au dictionnaire de l'enfance, expriment des idées relatives à cet âge, et imitent le bruit et l'action de parler. Plusieurs savants, Nicod, Grotius, Postel, etc., donnent à ce mot une origine plus relevée, plus illustre, et la font remonter jusqu'à la tour de Babel, véritable époque de l'enfance des langues, et par conséquent de leur confusion. Notre grand Molière semble avoir adopté aussi cette étymologie, ou y faire allusion dans ces vers du *Tartufe :*

C'est véritablement la tour de Babylone,
Car chacun y babille, et tout le long de l'aune.

Babiller, c'est parler beaucoup sans rien dire, ou, ce qui revient au même, dire des riens, tenir des discours superflus, insignifiants ; c'est causer, jaser, caqueter, bavarder à tort et à travers, comme font les femmes, auxquelles s'applique merveilleusement le mot babil,

Et je sais même sur ce point
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Babiller est encore un terme de vénerie. On dit d'un limier qui donne de la voix : ce limier babille trop, il faut lui ôter le babil, le rendre secret. Quel moyen emploie-t-on pour cela ? je l'ignore. Mais s'il est efficace pour faire taire les chiens, pourquoi n'y aurait-on pas recours pour fermer la bouche aux hommes babillards? Si le Français passe pour le plus babillard de tous les peuples, le Parisien est sans contredit le plus babillard de tous les Français ; rien n'égale la volubilité de sa langue, la rapidité de sa prononciation, la facilité de sa conversation. Écoutez les discours de deux personnes qui se connaissent à peine ; après une foule de compliments aussi peu sincères d'un côté que de l'autre, viennent coup sur coup les questions dont on n'attend pas les réponses. On a déjà beaucoup parlé dans le cabinet, dans l'anti-chambre ; ce n'est point assez, la conversation recommence à la porte, elle se continue du haut en bas de l'escalier ; on est trop loin pour s'entendre, et l'on se répète encore ce qu'on s'est déjà dit. Dans les boutiques, dans les marchés, que de paroles oiseuses avant de conclure la plus petite emplette. Dans les cafés, dans les cabinets de lecture, que de lourds et stupides commentaires sur un article de gazette! Dans les rues, sur les quais, sur la rivière, quels flux de paroles, quels torrents d'injures précèdent et terminent toujours les rixes et les gourmades ! On babille dans les sallons comme dans les estaminets; on s'arrête dans les rues pour babiller, au risque d'être écrasé par les voitures : forcé par l'*omnibus* ou le *tricyle* de se séparer, les interlocuteurs se rejoignent bientôt pour reprendre leur frivole conversation. — Sur quoi n'a-t-on pas babillé, sur quoi ne babille-t-on pas encore à Paris? car Paris, c'est la France en miniature, en raccourci. Les modes, les chiffons, une couturière en vogue, un coiffeur vanté, un nouveau magasin de cachemires, un peu de ménage, un peu de médisance, où l'on n'épargne ni ses voisines ni ses amies, voilà d'amples matières au babil des femmes. La forme d'un collet d'habit ou d'un pantalon, des cheveux à la Perrinet ou au moyen age, une barbe à la jeune France, une course de chevaux, une promenade au bois de Boulogne, le début d'une danseuse à l'Opéra, voilà pour le babil de nos mirliflores Parlerai-je du babil de la Bourse, des banquiers, des spéculateurs, des agents de change, de ces prétendus agents d'affaires qui pullulent dans Paris, des munitionnaires, des parvenus ; et du palais, et de la salle des Pas-Perdus, et des juges, avocats, avoués, commissaires, huissiers, etc. ; et des maisons de jeu, et des antres de la policeet de ses suppôts? ma foi non. Le détail, l'analyse de tous ces babils ne ferait qu'ennuyer, affliger ou dégoûter nos lecteurs; mais le babil des gens de lettres, mais le babil des gens du monde, mais le babil des journalistes et tous les

babils qui s'y embranchent, dois-je en faire grâce au lecteur? non sans doute. Je me bornerai toutefois à lui en tracer le tableau rapide seulement depuis les deux derniers siècles. — Que de babil sur la guerre de la Fronde et sur Mazarin, sur madame de Maintenon, sur les dragonnades des Cévennes, sur la révocation de l'édit de Nantes et le bannissement des protestants, sur l'homme au masque de fer, sur le quiétisme, le jansénisme et le molinisme, sur la bulle *Unigenitus* et sur les appelants, sur les louanges périodiques de Louis XIV, sur le système de Law, sur les favoris et les favorites de nos rois et de nos reines, sur les intrigues et les anecdotes scandaleuses de la cour du régent, de Louis XV et même de Louis XVI, sur le parc aux cerfs, Versailles, Trianon, Saint-Cloud, la Bastille et le donjon de Vincennes; sur les ministres Chamillart, Maurepas, Terray, Saint-Florentin, Choiseul, Turgot, Maupeou, Necker et Calonne; sur les cardinaux Dubois, Noailles, Fleury, Rohan et Loménie de Brienne! Que n'a-t-on pas dit et écrit sur l'expulsion des jésuites et sur l'exil des parlements? sur les aérostats, sur l'affaire du fameux collier, sur Tronchin et sur l'inoculation de la petite-vérole, sur Cagliostro, sur Mesmer et le magnétisme; sur l'assemblée des notables et les états-généraux? que de bavardages sur les éternels parallèles de Corneille et de Racine, de Crébillon et de Voltaire, de Voltaire et de J.-J. Rousseau! sur les querelles musicales des lullistes et des ramistes, des gluckistes et des piccinistes, auxquels se mêlèrent aussi les sacchinistes! La révolution n'arrêta point le babil; Lafayette, Mirabeau, l'abbé Maury, et Coco-Bailly, et les chemises à Gorsas, et la fédération, et la fuite de Louis XVI, et l'acceptation de la première constitution, et l'émigration des princes et des nobles, et Coblentz : tout cela y fournit ample matière. Après le 10 août, et sous la terreur républicaine, les langues et les plumes furent forcées de se taire au nom de la liberté et de l'égalité. Robespierre et Marat n'entendaient pas raillerie, et plus d'un malheureux babillard se rappela trop tard le proverbe : *trop parler nuit*, et expia cruellement son oubli sur l'échafaud. Le babil recommença après le 9 thermidor, et s'exerça hardiment sur les goûts crapuleux de Barras, sur la cupidité de Rewbell, l'incapacité de Scherer; sur les agioteurs, les fournisseurs; sur la chute des assignats, sur mesdames Tallien, Beauharnais, etc. Le 18 fructidor l'effraya peu, et lorsque Bonaparte arriva au 18 brumaire, sa basse-cour, ses coqs, son collègue Cambacérès, son concordat avec le pape, son retour au culte catholique, son consulat décennal, changé en consulat à vie, furent tour à tour le sujet des conversations, avec la vaccine, l'arrivée d'une nouvelle troupe de chanteurs italiens et le début de Mlles Georges et Duchesnois. Mais la mort du duc d'Enghein et de Pichegru, et le procès du général Moreau, qui lui-même avait trop babillé, ainsi que sa femme et sa belle-mère, imposèrent silence aux babillards. Sous l'empire, la direction de la librairie et la censure firent taire aussi les organes de la presse. Nos victoires et nos conquêtes remplissaient d'ailleurs les journaux. Deux affaires firent néanmoins assez de bruit pour y trouver place et pour fournir matière à une foule d'écrits et de babils, les prix décennaux et les *Deux Gendres* de M. Étienne, attribués à l'auteur inconnu de Conaxa. Vint la restauration, et les babillards se dédommagèrent; ils avaient beau jeu et ils en profitèrent. La révolution de juillet ne leur a pas fermé la bouche ; le roi citoyen et ses ministres n'ont pas été plus épargnés que la monarchie du droit divin et ses conseillers libres, fugitifs ou incarcérés. Depuis 18 ans, les satires, les pamphlets et les épigrammes, tant écrits que verbaux, pleuvent de toutes parts, malgré la multiplicité des procès de tendance, et se partagent notre temps avec les babils sur les ravages du choléra, les émeutes, l'état de siége, la grossesse de la duchesse de Berri, la Vendée, les distributions de médailles, et avec les discussions entre les partisans et les détracteurs de Rossini, entre les clas-

siques et les romantiques.—Certain abbé dont j'ai oublié le nom a publié un ouvrage sur l'*inutilité de la prédication* : c'était un homme du métier, et il en parlait avec connaissance de cause. Verrons-nous aussi paraître un jour quelque livre sur l'inutilité des discours et des dissertations académiques ; sur l'inutilité des discours universitaires, sur l'inutilité des discours écrits et lus aux chambres législatives ? Eh ! non ; grâce au ciel, il n'en est pas besoin. Ce serait ajouter des écrits inutiles à tant de babil d'une inutilité bien notoire. Faut-il donc perdre son temps à prouver que deux et deux font quatre, et qu'il fait jour en plein midi ? Illustres Spartiates, vous dont nous avons ridiculement et horriblement singé le républicanisme, hélas ! que n'avons-nous plutôt imité, adopté, implanté dans notre France babillarde votre sage laconisme ! c'était là une excellente acquisition à faire. Mais non, plus que jamais le babil se mêle de tout, envahit tout, domine partout, se fourre partout. Un poste important vient-il à vaquer, on ne le donnera pas au plus digne, au plus habile, au plus estimable, mais à celui qui sait le mieux faire sa cour, débiter les plus mielleuses paroles, à celui qui babille mieux, soit pour dénigrer ses honnêtes compétiteurs, soit pour exalter son propre mérite. S'agit-il de nommer un ministre ? on ne s'informe point s'il est juste, impartial, travailleur, administrateur ; s'il a de l'ordre, de l'économie, du désintéressement : on a bien affaire de tout cela aujourd'hui ! Ce qu'on demande, c'est qu'il sache faire un discours ou un rapport aux chambres législatives, ou du moins y débiter, y lire des discours, des rapports tout faits ; c'est qu'il puisse, au besoin, répondre à toutes les interpellations, en un mot, parler, babiller ; voilà tout. Le reste est l'affaire de ses chefs de bureaux. A ce compte, plusieurs des ministres de Napoléon passeraient aujourd'hui pour des idiots ; Sully, Colbert, seraient bernés comme des ganaches qui préféraient les intérêts de l'état au plaisir de faire valoir leur administration par de belles phrases, et Calonne serait président du conseil des ministres, parce que le babil remplaçait chez lui l'absence de qualités plus essentielles. Phocion appelait les babillards *larrons de temps* ; il les comparait aussi à des tonneaux vides qui rendent plus de son que des barriques pleines. Arrière donc, orateurs de cafés, orateurs de salons, orateurs de clubs, orateurs de journaux, orateurs de foyer, orateurs d'églises, orateurs d'athénées, orateurs d'académies, orateurs de barreau, orateurs de tribune, arrière ! Vous pensez être de grands et profonds raisonneurs ; vous vous croyez des Démosthène, des Cicéron, des Bossuet, des Pitt, des Fox, des Mirabeau ; eh bien ! non ; Phocion vous a condamnés : vous n'êtes que des futailles. Et toi aussi, Sébastien Mercier, à qui pourtant j'ai emprunté quelques matériaux pour cet article ; toi qui as si bien prédit la révolution inévitable de 1789, dans ton *An deux mille quatre cent quarante* ; toi, que j'ai entendu si justement te moquer des ennuyeuses dissertations de tes collègues de l'institut sur un passage grec tronqué, sur l'exergue effacé d'une médaille du Bosphore Cimmérien, sur les urines, sur les pierres tombées du soleil, etc., mais toi aussi, que j'ai entendu si lourdement déclamer contre le mérite de Corneille, de Racine et de Boileau, et leur préférer le grossier et cynique Rétif de la Bretonne ; toi, que j'ai entendu si sottement disserter contre la poésie, les sciences et les beaux-arts, contre les colonnades, contre Descartes, l'astronomie et le système de Copernic, et expliquer si verbeusement ton ridicule plateau de la terre, et comme quoi le soleil tourne autour d'elle comme un cheval au manège ; toi, qui proposas sérieusement de soumettre au droit de patente le génie de nos peintres, de nos sculpteurs et de nos architectes ; toi, enfin, qui, ennemi déclaré de la loterie royale sous la monarchie des Bourbons, babillas tant au conseil des cinq-cents, pour proposer et pour appuyer le rétablissement de la loterie, en 1797, sous la république directoriale, et

trouvas si doux d'y attraper une bonne place que tu sus conserver sous le consulat et l'empire (semblable à MM. tels et tels, qui, devenus hauts et puissants seigneurs, trouvent aujourd'hui exellent, admirable, ce qui leur paraissait détestable, horrible il y a trois ans) : tu te croyais, Mercier, un Aristote, un Quintilien, un Socrate, un Newton. Eh bien! non; tu n'étais toi-même qu'un babillard, un bavard, une futaille! Et moi, qui, depuis un quart-d'heure m'évertue à babiller tant bien que mal pour définir ce que c'est que le babil et pour signaler ou corriger les babillards, je crains bien qu'on ne m'accuse aussi d'avoir produit plus de son que d'effet, et de n'être réellement qu'une futaille! — Il me resterait encore bien des choses à dire sur le *babil* et les *babillards;* le sujet est inépuisable. J'aurais voulu du moins expliquer l'analogie et les différences qui existent entre ces mots et ceux de *bavard*, *bavardage*, *caquet*, etc., et faire connaître quel parti ont tiré d'un tel sujet nos auteurs dramatiques. Mais si le lecteur, ne pouvant babiller avec moi, se contente de penser ou de se dire à lui-même que mon article est trop long, que mon babil commence à l'ennuyer, moi, je suis trop franc pour ne pas lui confesser que je suis un peu fatigué de babiller; je reprendrai la conversation au mot *caquet*. H AUDIFFRET.

BABOEUF (Conspiration de). Babœuf, qui fut à la tête du plus vaste, du plus redoutable complot qui ait été tramé pour le renversement du gouvernement directorial, et qui a eu le triste avantage de voir son nom servir de racine à la composition du mot *babouvisme*, créé pour généraliser les principes des partisans de la loi agraire, Babœuf avait substitué à ses prénoms, *François-Noël*, celui de *Gracchus*, et était né à Saint-Quentin. Il avait été géomètre et commissaire à terrier à Roye. Il rédigea au commencement de la révolution un journal intitulé *Le Correspondant Picard*, fut successivement administrateur du département de la Somme, commissaire du district de Montdidier, secrétaire général de l'administration des subsistances à Paris, et publia, après le 9 thermidor, un pamphlet intitulé: du *Système de dépopulation, ou la Vie et les Crimes de Carrier;* plus tard, *Le Tribun du peuple*, journal d'opposition contre le parti thermidorien. — Accusé par Tallien, le 10 pluviose an III (29 janvier 1795), d'outrage envers la convention nationale, il fut arrêté et conduit dans la prison d'Arras : rendu à la liberté par la loi d'amnistie qui termina la session de la convention nationale, il reprit la publication de son *Tribun du peuple*, et se prononça avec la plus énergique franchise contre le nouveau gouvernement établi par la constitution de l'an III; il réclamait la mise en activité de la constitution votée par la convention en 1793, présentée par elle à la sanction du peuple, et suspendue par l'établissement du gouvernement révolutionnaire. S'il ne fut pas le chef, il est du moins certain qu'il fut l'agent le plus actif, le plus hardi de la conspiration qui se forma à Paris pour substituer cette constitution de 1793 à celle de l'an III. La convention nationale, après la révolution de thermidor, avait elle-même considéré l'acte constitutionnel de 1793 comme base fondamentale du gouvernement; elle avait nommé une commission spéciale pour la rédaction des lois organiques. Ce décret resta sans exécution, et la nouvelle constitution de l'an III fut rédigée et promulguée. — Le nouveau régime était à peine en activité que Babœuf, Antonnel, Drouet, Ch. Germain, Darthé, Buonaroti et autres, s'associèrent pour le renverser. — La conjuration avait des ramifications dans tous les arrondissements de la capitale, les départements et aux armées. — Un projet vaste, une correspondance aussi étendue, aussi active, ne pouvait être long-temps secrète. Barras, alors membre très influent du directoire exécutif, en connaissait les chefs et le but. — Sa conférence avec Darthé le prouve. Ce document, dont l'authenticité n'a jamais été contestée, a été produit au procès devant la haute-cour nationale, et publié officiel-

lement (*voy.* l'article BARRAS). Cette entrevue de Darthé et Barras eut lieu le 30 germinal de l'an 4, et dès le 25 du même mois le directoire exécutif avait, par un message, informé le conseil des cinq-cents que des rassemblements nombreux menaçaient la tranquillité publique; que l'on y provoquait ouvertement le rétablissement de la constitution de 1793, le massacre des membres du corps législatif et du gouvernement. Ce message fut renvoyé à une commission spéciale dont le rapport ne se fit pas attendre. Dès le lendemain, une résolution du conseil des cinq-cents, adoptée le même jour par celui des anciens, autorisa le directoire à employer les moyens répressifs les plus énergiques. Cette loi portait peine de mort contre tous ceux qui attenteraient à l'autorité du gouvernement établi; les auteurs et imprimeurs de journaux, affiches et placards, furent tenus de les signer sous peine d'emprisonnement de six mois à deux ans. La légion de police, établie comme garde soldée pour la sûreté de la capitale, fut supprimée. On la croyait disposée à seconder le mouvement préparé par les chefs de la conjuration. Ils avaient eu tout le temps nécessaire pour faire disparaître les preuves du complot. Ils savaient, depuis plus de 15 jours, que le directoire était parfaitement instruit du complot et de tous les moyens d'exécution. Il paraît que l'insurrection devait éclater dans la nuit du 22 au 23 floréal an 4, et, dès le 21, Babœuf, le conventionnel Laignelot et les autres principaux conjurés furent arrêtés immédiatement; le directoire en informa les deux conseils. Une loi votée le même jour ordonna que dans trois jours les conventionnels, les fonctionnaires destitués, les prévenus d'émigration, les amnistiés, sortiraient de Paris et se tiendraient à une distance de 10 lieues. — De nombreux papiers furent saisis dans le local où s'assemblait le comité insurrecteur, qui s'intitulait *Directoire du salut public*. Toute la correspondance avec les agents de Paris, des départements et de l'armée, les proclamations, les instructions, les listes de proscription et de ceux qui devaient diriger les mouvements, former la nouvelle convention et s'emparer de l'autorité; le but de l'insurrection, et tous les documents relatifs aux moyens d'exécution, tombèrent au pouvoir du gouvernement. Le représentant Drouet étant signalé par les documents comme l'un des chefs de la conjuration, le directoire demandait au conseil des cinq-cents s'il pouvait faire mettre les scellés chez ce représentant et le faire arrêter. Le conseil passa à l'ordre du jour, motivé sur les lois de répression qui venaient d'être votées, et qui, dans la désignation des prévenus du complot n'avaient excepté personne. Les pièces saisies forment deux vol. in-8°. Une des plus remarquables est celle intitulée : *Manifeste des Égaux;* il suffira d'en extraire les conclusions. — « ... Peuple de France... d'anciennes habitudes, d'antiques préventions, pourront de nouveau faire obstacle à l'établissement de la *République des Égaux*. L'organisation de l'égalité réelle, la seule qui répondait à tous les besoins, sans faire de victimes, sans coûter de sacrifices, ne plaira peut-être point d'abord à tout le monde. L'égoiste, l'ambitieux frémira de rage. Ceux qui possèdent injustement crieront à l'injustice. Les jouissances exclusives, les plaisirs solitaires, les aisances personnelles, coûteront de vifs regrets à quelques individus blasés sur les peines d'autrui. Les amants du pouvoir absolu, les vils suppôts de l'autorité arbitraire, ploieront avec peine leurs chefs superbes sous le niveau de l'égalité réelle. Leur vue courte pénètrera difficilement dans le prochain avenir du bonheur commun, mais que peuvent quelques milliers de mécontents contre une masse d'hommes tous heureux et surpris d'avoir cherché si long-temps une félicité qu'ils avaient sous la main... Peuple de France... à quel signe dois-tu donc reconnaître désormais l'excellence d'une constitution... Celle qui tout entière repose sur l'égalité de fait est la seule qui puisse te convenir et satisfaire à tous les

vœux. Les chartes aristocratiques de 1791 et de 1795 rivaient tes fers au lieu de les briser. Celle de 1793 était un grand pas de fait vers l'égalité réelle ; on n'en avait pas encore approché de si près, mais elle ne touchait pas encore le but et n'abordait point le bonheur commun, dont pourtant elle consacrait solennellement le grand principe.., Peuple de France... ouvre les yeux et ton cœur à la plénitude de la félicité, reconnais et proclame avec nous la République des Égaux... » Voilà toute la pensée des conjurés ; ils appelaient le peuple aux armes contre le gouvernement établi ; ils écrivaient sur leurs bannières, *constitution de* 1793, et ils voulaient réellement plus que cette constitution, qui garantissait toutes les existences et toutes les propriétés, où on ne lit pas un seul mot qui indique la moindre tendance à la communauté des biens. Cette communauté est formellement consacrée dans le *Manifeste des Egaux ;* on remarque la même contradiction dans l'*Acte d'insurrection : Le but de l'insurrection est le rétablissement de la constitution de* 1793 (art. 2). Telle était aussi la devise inscrite sur les bannières et les drapeaux qui devaient être distribués aux insurgés. — C'était pour la constitution de 1793 qu'on les appelait à combattre ; mais dans la pensée des chefs de l'insurrection, la constitution de 1793 devait être anéantie comme celle de 1791 et de 1795.— La France, alors en guerre avec toute l'Europe, déchirée par les factions à l'intérieur, allait se trouver sans gouvernement, sans lois, sans chefs avoués par elle ; les conjurés n'avaient sans doute pas calculé toutes les conséquences désastreuses de leur complot. Ils s'étaient flattés que tous les départements et les armées auraient suivi l'exemple de la capitale, mais la capitale elle-même n'aurait pas cédé sans résistance. Cependant les deux conseils avaient prévu toutes les chances de cette crise : une adresse aux Parisiens fut immédiatement suivie d'un décret qui les rendait responsables de la sûreté de la représentation nationale, et qui ordonnait que dans le cas où un attentat serait commis contre un de ses membres, les deux conseils et le directoire exécutif se réuniraient à Châlons-sur-Marne. Babœuf fut arrêté le 21 floréal an IV, et conduit au ministère de la police générale. Il déclara qu'il n'y avait pas de conspiration, mais une simple réunion de patriotes, dont l'unique but était de délibérer sur les moyens de sauver la liberté compromise par les fautes du gouvernement ; que dans cette réunion il n'avait que sa voix. — A peine entré dans la prison du Temple, il écrivit au directoire une longue et singulière lettre, dont il suffira de citer quelques fragments. — « Regarderiez-vous au-dessous de vous, citoyens directeurs, de traiter avec moi de puissance à puissance? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre ; vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre ; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent. J'en suis plus que convaincu, cet aperçu vous a fait trembler. Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte ? je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne peut-être suspecte... Vous irriteriez toute la démocratie de la république française, et vous savez encore que ce n'est pas si peu de chose que vous aviez pu d'abord vous l'imaginer... On a eu beau vouloir comprimer le feu sacré, il brûle et il brûlera. Plus il paraît dans certains instants anéanti, plus sa fumée menace de se réveiller subitement forte et explosive. — ... Je ne vois qu'un parti sage à prendre : déclarez qu'il n'y a pas eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se montrant grands et généreux, peuvent aujourd'hui sauver la patrie. Je vous réponds encore que les patriotes vous couvriront de leurs corps, et vous n'aurez plus besoin d'armées entières pour vous défendre.—Les patriotes ne vous haïssent pas, ils n'ont haï que vos actes impopulaires ; je vous donnerai aussi alors, pour mon propre compte, ma garantie, aussi étendue que l'est ma franchise perpétuelle. Vous savez quelle

mesure d'influence j'ai sur cette classe d'hommes, je veux dire les patriotes; je l'emploierai à les convaincre que si vous êtes peuple, ils doivent ne faire qu'un avec vous. Il ne serait pas si malheureux que l'effet de cette simple lettre fût de pacifier l'intérieur de la France. En prévenant l'éclat de l'affaire dont elle est le sujet, ne préviendrait-on pas en même temps ce qui s'opposerait au calme de l'Europe.

G. Babœuf. »

Le directoire ne répondit à cette lettre qu'en l'envoyant aux deux conseils, et en lui donnant la plus grande publicité. Quelques jours après, Grisel, capitaine à la troisième demi-brigade, fit au directoire des révélations importantes. Il avait assisté à plusieurs réunions et s'était *mis en rapport* avec les principaux conjurés. Le représentant Drouet fut arrêté, mais il parvint à s'évader de la prison de l'abbaye. — Il s'agissait d'un complot contre la sûreté de l'état, et, aux termes de la constitution de l'an III, les accusés ne pouvaient être jugés que par la haute-cour nationale. Ce tribunal suprême fut institué et établi à Vendôme. 47 accusés comparurent devant les juges nationaux; 18 furent jugés par contumace. Les principaux accusés étaient Babœuf, Darthé, Choudieu, Amar, Vadier, Ricord, Drouet, conventionnel; les généraux Rossignol, Parein, Fion, les adjudants-généraux Jarry et Massard, Didier, ex-juré au tribunal révolutionnaire; Charles Germain, officier; Bouanaroti, Félix Lepelletier, Julien fils, Chrétien, Lamberthé, Moroy, Cazin, Blondeau, Bouin, Ménessier, Cochet, Muguier, Céline, Gauthier, Feux, etc., Marie-Louise Adbin, veuve Mounard, M. S. Lapierre, Jeanne Ansiot, Nicole Pognon, femme Martin, Marie Lambert, etc. La haute-cour se composait d'un président, de quatre juges, deux juges suppléants, deux accusateurs nationaux, trois greffiers, deux greffiers commis, quatre huissiers, vingt hauts jurés nommés par le département, quatre suppléants. Réal, depuis conseiller d'état sous l'empire, et sept autres avocats, plaidèrent pour les accusés. Les débats, ouverts le 22 ventose an 5 (30 mars 1797), furent terminés le 7 prairial de la même année (25 juin 1797). L'arrêt, prononcé à 9 heures du matin, condamna Babœuf et Darthé à la peine de mort. Bouanaroti, Ch. Germain, Moroy, Cazin, Blondean, Bouin et Ménessier à la déportation; Amar et Cochet, renvoyés devant le tribunal criminel de la Seine, Muguier, Céline, Gauthier, Feux, devant celui de l'Ain; les autres prévenus furent acquités. — Pendant tout le cours de ces longs débats, les accusés, en se rendant de l'audience à la prison, chantaient des chansons patriotiques, et presque toujours l'hymne funèbre de Goujon;

> Dieu protecteur de la Justice,
> C'est nous qui sommes dans les fers, etc.

A peine le président eut-il prononcé l'arrêt de condamnation contre Babœuf et Darthé que tous deux se frappèrent d'un poignard: leur sang coulait à grands flots, lorsque les gendarmes se précipitèrent sur eux et les désarmèrent. On les transporta dans la prison. Darthé resta long-temps sans connaissance. On assure que le poignard dont s'était servi Babœuf lui avait été apporté par le plus jeune de ses deux fils. Les deux condamnés furent portés sur l'échafaud, quelques heures après. On a prétendu que Babœuf avait déjà cessé de vivre, et que la hache fatale ne tomba que sur un cadavre; nos mœurs et nos lois repoussent cette froide atrocité, et cette allégation n'est pas une vérité démontrée. Dufey (de l'Yonne).

BABOIN, ou **BABOUIN**, nom d'une famille de singes, qui a pour caractères un angle facial de 30 degrés, des abajoues, des fesses calleuses et point de queue, ou une queue très courte. Cette espèce, mal décrite jusqu'à ce jour, a souvent été confondue avec le papion. Le museau du baboin, dit M. Cuvier, est précisément comme celui de ce dernier, et c'est à son extrémité que les narines sont ouvertes; leur taille et leurs proportions sont les mêmes; ils paraissent avoir des penchants semblables et le même caractère. Le museau, les oreilles et le

dessus de la paupière chez le baboin sont d'une couleur de chair livide, un peu plus claire autour des yeux; aucune partie des narines ne dépasse le museau, et les cartilages latéraux sont un peu échancrés dans leur milieu. La queue ne dépasse pas les cuisses. La partie supérieure de l'animal est lavée de verdâtre et de noir, c'est-à-dire que les poils ont alternativement des anneaux jaunes et noirs. Les côtés des joues sont garnis de poils blancs, jaunâtres, jusque sous le cou. Les jeunes baboins ont les parties inférieures d'un blanc sale. Z.

BABORD et TRIBORD. — Babord. Lorsque, placé sur l'arrière d'un navire on se tourne vers l'avant, tout le côté qui reste à gauche se nomme le côté de *babord*, et celui qui reste à droite le côté de *tribord*. — Quelques auteurs de marine en donnant la définition du mot *babord*, ont paru être en peine d'assigner une étymologie à ce terme. Mais s'ils avaient remarqué qu'anciennement ce mot s'écrivait *bas-bord*, et qu'ensuite on l'a écrit *babord*, ils auraient peut-être été conduits à penser que c'est parce que dans les premiers temps on attacha une idée d'infériorité au côté de gauche du navire qu'on lui appliqua la dénomination de bas-bord. Cette conjecture est d'autant plus fondée qu'aujourd'hui même le côté d'honneur dans les embarcations et à bord des bâtiments est encore le côté de *tribord*. L'officier le plus haut gradé, en montant dans un canot, s'assied à tribord. C'est à tribord et non pas à babord que le commandant se promène quand le navire est au mouillage; c'est par le côté de tribord que les officiers montent à bord d'un bâtiment, tandis que le côté de babord est réservé aux maîtres et aux matelots. Ainsi donc, on ne peut douter que le mot composé bas-bord, dont nous avons fait aujourd'hui babord, n'ait signifié primitivement le côté inférieur du navire, et que le mot *bas*, dans son acception antérieure, n'ait été employé adjectivement. Cette indée d'infériorité conventionnelle s'est tellement étendue sur les usages du bord, que lorsque l'on divise l'équipage en deux parties pour lui faire faire la garde, la bordée de la partie qui prend le premier quart quand on est sous voiles est la bordée de tribord; celle de babord fait le premier quart lorsqu'on est à l'ancre. A elle appartient l'initiative des corvées ordinaires; à l'autre sont réservées les premières corvées d'honneur.—Les hommes qui composent cette bordée de babord sont désignés sous le nom de *babordais*, par opposition au nom de *tribordais*, que l'on donne à ceux qui font partie de la bordée opposée. La dénomination de *badourdis* et de *tribourdis* a vieilli, et elle n'est même plus en usage dans la marine. — La distinction absolue, établie par cette division du navire en côté de babord et en côté de tribord, cesse momentanément d'être en usage dans certaines circonstances, qui placent le navire sous l'influence d'une position spéciale. Lorsque le bâtiment est à la voile, par exemple, et qu'on a besoin, pour la manœuvre, de désigner particulièrement chacun des bords, comme il importe beaucoup plus pour le but qu'on se propose de distinguer le *bord du vent* de celui de *devant le vent*, alors on se sert plus ordinairement des mots *vent* ou *sous le vent* que des mots *tribord* et *babord*. Ainsi, soit que le vent vienne de babord ou de tribord, on dit aux matelots : *passez au vent* ou *passez sous le vent* sans avoir égard à celui des côtés de babord ou de tribord, par lequel on reçoit la brise. Nous ajouterons même que cette division relative du navire dans le sens de sa longueur, quand il est sous voiles, convient en général beaucoup plus à l'exécution de la manœuvre que la division absolue, qui résulte de l'emploi des mots *tribord* et *babord*. L'officier de quart commande plus souvent au timonnier, c'est-à-dire à l'homme qui gouverne : *la barre dessous* ou *la barre au vent*, que *la barre à tribord* ou *la barre à babord*. Cette habitude s'explique par la situation frappante dans laquelle se trouve le navire qui reçoit le vent d'un bord ou de l'autre. L'inclinaison que lui imprime la bri-

se et la disposition des voiles orientées pour la recevoir indiquent en effet, de la manière la plus sensible et la moins équivoque, quel est le côté du vent et quel est celui de *sous le vent*. Pendant le combat, on ne désigne dans le commandement les côtés qui doivent faire feu que par les mots *feu babord* ou *feu tribord!* Lorsqu'on gouverne vent-arrière, et que, sous cette allure, le navire n'a ni bord du vent ni bord sous le vent, on commande au timonnier : *tribord la barre* ou *babord la barre*. C'est la seule manière d'indiquer alors le côté vers lequel la barre doit être poussée.—Tribord, par opposition à *babord*, indique le côté droit du navire dans le sens de la longueur. Ce mot vient de *dextribord*, bord de droite, dont on a fait par contraction *stribord*, comme on l'écrivait anciennement, et ensuite *tribord*. — Ces abréviations et ces sortes d'élisions, ou plutôt d'euphonismes, sont choses communes dans le langage maritime, et on s'étonne même que les marins n'aient pas cherché plus généralement à simplifier et à *euphoniser* les termes dont ils se servent. A la mer, tous les commandements devraient être brefs et faciles, tant l'exécution doit être prompte, et tant la promptitude est nécessaire. Le mot *dextribord* était long et difficile à prononcer ; le mot *stribord* l'était aussi beaucoup plus que le mot *tribord*, mais comment se fait-il qu'on ait été aussi long-temps à réduire cette expression à sa forme la plus courte et la plus simple? C'est que dans l'idiome maritime, comme dans tous les autres langages, l'usage et la routine sont plus forts que la raison, et quelquefois même que la nécessité. Ed. Corbière.

BABOUCHES, sorte de pantoufles en cuir de couleur, ou chaussure de dessus, pointue, sans quartier comme sans talon, que l'on porte dans tout l'Orient, et que l'on quitte habituellement en entrant dans un appartement. On les appelle *badbougd* en turc, et *pagous* en persan. E.

BABYLONE, une des villes les plus anciennes et les plus célèbres du monde, sur l'Euphrate, et capitale de la *Babylonie* (*voy.* ci-après), fut fondée, selon les uns, vers 2640 avant J.-C., par Belus, qu'on croit être le Nemrod de l'écriture, et selon d'autres par Babylon, fils de Belus ; mais c'est à Sémiramis qu'elle dut ces embellissements et ces merveilles de l'art qui la rendirent si fameuse dans toute l'antiquité. S'il faut en croire les assertions des historiens, elle avait, ainsi que la Thèbes d'Égypte, cent portes d'airain, et ses murs 480 stades de circuit (environ 8 myriam.), 200 p. de hauteur et 50 d'épaisseur. Parmi les ouvrages magnifiques dont Babylone était remplie, on remarquait le vieux palais des rois, le pont de l'Euphrate, le grand lac, le temple de Bel, la tour destinée aux observations astronomiques, et surtout les jardins suspendus, qui ont été mis au nombre des sept merveilles du monde. Elle était si grande, dit-on, que lorsque Cyrus s'en empara (l'an 538 avant J.-C.), les habitans des quartiers les plus éloignés du centre n'apprirent cette nouvelle qu'après le coucher du soleil. Lors de la fondation de l'empire des Séleucides, Babylone fut abandonnée pour Séleucie, en sorte que du temps de Pline elle était presque déserte. Les voyageurs aujourd'hui ne peuvent pas même reconnaître l'emplacement qu'elle occupait. Les malheurs, la désertion et la ruine de Babylone avaient été prédites par Isaac, Jérémie et Daniel. — L'Empire de Babylone, dont les limites s'étendaient bien loin au-delà de la *Babylonie* (*voy.* ci-après) et comprenaient une grande partie de l'Asie supérieure, prit naissance à la chute du premier empire d'Assyrie, qui finit à la mort de Sardanapale (820 avant J.-C.) ; Bélésis et Arbace se partagèrent ses provinces et fondèrent deux puissanees rivales, dont l'une eut Babylone et l'autre Ninive pour capitale. On ne connaît guère que les noms des rois de ce nouvel empire : les principaux sont *Nabonassar* (748—733), dont l'avènement forme une ère généralement suivie dans l'Orient ; un autre *Nabonassar* ou *Nabopolassar* (625 —

604), qui remporta une victoire près de Circesium sur Néchao, roi d'Égypte, *Nabuchodonosor* ou *Nabocolassar* (604-561), sous lequel l'empire reçut les plus grands accroissements (*voy.* son article); enfin, *Nobonadius* ou *Labynedus*, sans doute le *Balthazar* de la Bible (*voy.* ce nom), sous le règne duquel (556—538) Babylone fut assiégée et prise par Cyrus, roi de Perse; après quoi l'empire de Babylone passa sous le domination de la Perse. (*Voyez* Babel). E.

BABYLONIE, Babyloniens. La *Babylonie*, appelée aujourd'hui *Irak-Arabi*, contrée de l'Asie, bornée au N. par la Mésopotamie, à l'O. par l'Arabie déserte, à l'E. par la Susiane et au S. par le canal Naar-Malcha, qui joint l'Euphrate et le Tigre jusqu'au golfe Persique, a souvent été confondue avec la *Chaldée* (*voy.* ce mot), dont le nom ne convient proprement qu'à la partie du S. qui se trouve entre le canal que l'on vient de mentionner et le golfe Persique. — Les peuples de la Babylonie, ou les Babyloniens, formèrent un des plus anciens et des plus puissants empires du monde. Ils avaient reçu des *Chaldéens* (*voy.* ce mot) la science de l'astronomie, dans laquelle ils firent de grands progrès, ainsi que le culte du feu, auquel ils joignirent celui des astres. Ils adorèrent aussi *Belus* ou *Bel*, un de ceux auxquels on attribue la fondation de *Babylone* (*voy.* ces mots), et qui, après un règne glorieux, devint une de leurs principales divinités. On leur attribue la division de l'année en douze mois, ainsi que l'invention du zodiaque. E.

BAC, sorte de bateau plat qui sert au passage des rivières, à l'aide d'une corde joignant les deux rives. Le bac est assez grand pour recevoir des charrettes tout attelées et du bétail. Depuis que le développement de notre industrie a fait sentir le besoin de communications plus sûres et plus promptes, les ponts ont remplacé les bacs dans un bon nombre de passages; il reste encore cependant beaucoup à désirer sur ce point. C'est aux ponts suspendus, dont la construction présentera d'année en année moins de dépenses, et au système municipal, qui permettra un jour aux communes de décider elles-mêmes sur leurs besoins, qu'il est réservé de faire disparaître à peu près entièrement ces machines incommodes, et qui, grâce à l'incurie de leurs conducteurs, ne laissent pas souvent de présenter du danger. On se rappelle que Henri IV, avec partie de sa cour, faillit demeurer au fond de la Seine en passant le bac à Neuilli. D'après cet accident, arrivé au monarque, jugez des chances quotidiennes qui attendaient alors ses amés sujets. — Les bacs étaient autrefois des entreprises particulières, appartenant à quelque châtelain, qui se chargeait de passer ses vassaux, moyennant un droit de péage, qu'il haussait ou baissait à volonté. L'assemblée constituante, en supprimant les droits seigneuriaux, maintint une réserve spéciale pour ceux des bacs, mais accorda en même temps à tout particulier le droit d'en construire en concurrence avec ceux existants. Le mauvais entretien des agrès, la non-fixité du droit, amenèrent mille accidents et mille abus auxquels le gouvernement du directoire jugea nécessaire de remédier. Les lois sur l'émigration avaient mis le domaine public dans la propriété du plus grand nombre des bacs, au lieu et place des anciens seigneurs; la loi de l'an 7 dépossédа, moyennant indemnité, toutes les entreprises particulières, et depuis cette époque le gouvernement est resté en possession du monopole de cette industrie. Un particulier ne peut établir un bac que pour son service personnel; il n'en peut tirer aucun lucre; il a besoin d'une autorisation, venue des bureaux de la préfecture, bien entendu qu'il ne gêne en rien la navigation, et qu'il y a nécessité reconnue. Chaque passage de rivière est maintenant la propriété d'une commune, après toutefois qu'elle a obtenu du ministère de l'intérieur le faveur de l'établir. L'ordonnance porte le tarif du droit de péage que la commune est autorisée à exiger. La commune alors met ce droit en fermage pour un bail de six

ou neuf ans, aux mains d'un particulier qui contracte l'engagement de fournir le bac et les agrès nécessaires. Quand ce matériel exige une mise de fonds trop considérable, le fermier obtient pour indemnité un bail de douze et même de dix-huit ans. Si le passage offre trop peu de bénéfice, la commune fait les frais du matériel et trouve un abonnataire qui s'engage à rendre une somme de... par année, ou bien elle exploite à son profit ou perte par l'entremise d'un préposé. L'ordonnance qui autorise le passage porte, et les clauses du bail répètent quelle sera la grandeur du bac, le système des agrès, le nombre de charrettes, des têtes de bétail ou têtes d'homme qu'il pourra contenir au plus; combien de mariniers seront employés pour le desservir; s'il doit marcher escorté sans cesse d'un batelet à sa remorque, ou surveillé par d'autres batelets stationnaires le long des deux rives, précaution utile pour certains passages dangereux, et déterminée d'après le rapport des ingénieurs des ponts et chaussées. La surveillance pour l'exécution de ces clauses appartient aux maires des communes. Ils doivent informer le sous-préfet des accidents ou événements imprévus pour qu'il provoque une visite extraordinaire; veiller à ce que les bateliers n'exigent pas des droits plus forts que ceux portés au tarif, ou les poursuivre devant le tribunal de police municipale, et demander la destitution des préposés ou fermiers qui se conduiraient avec négligence. — Le mot *bac* s'applique encore, mais dans le vieux langage et dans certaines professions, à des cuviers en bois. SAINT-GERMAIN.

BACCALAURÉAT, premier degré que l'on prend dans une faculté pour parvenir au doctorat. (*Voy.* BACHELIER.)

BACCANTE, *baccharis*, genre de la famille des synanthérées corymbifères, tribu des astérées et de la syngénésie polygamie superflue, dont les espèces sont pour la plupart des arbrisseaux d'Afrique, d'Amérique ou des Indes orientales. On prend habituellement comme stomachique, au Pérou, l'infusion théiforme des feuilles du *baccharis ivæ folia*. Le *seneçon en arbre*, de la Caroline, *baccharis halimifolia*, est cultivé dans les jardins d'agrément. Les Brésiliens emploient, pour dissiper et apaiser la douleur et la rougeur des yeux, les feuilles pilées du *baccharis brasiliana*, qui ont l'odeur du storax. Z.

BACCHANALES. Ces fêtes, qui réveillent toutes les idées de désordre et de débauche, étaient originaires de l'Égypte, pays fécond en toutes sortes de superstitions. Les Égyptiens célébraient les bienfaits et les aventures d'Osiris, le père de la nature, l'auteur de la fécondité, adoré chez les Grecs sous les noms de *Dionysos* ou de *Bacchus*. Le premier culte qu'on lui rendit fut sans doute plus simple et plus pur que dans la suite. On retraçait dans la plupart des cérémonies de ces fêtes les malheurs d'Osiris, ses guerres contre Typhon, l'ennemi de tout bien, et la mutilation affreuse qu'il souffrit de la part de ce tyran. Ce n'était d'abord qu'une allégorie aux mystères de la nature et à cette lutte continuelle du bien et du mal qui paraît l'agiter; mais peu à peu on s'éloigna du sens de l'allégorie, ou plutôt on la présenta au peuple sous les images les plus grossières, et le peuple dut croire que la débauche était le culte le plus agréable à la divinité qu'on lui offrait sous les formes les plus obscènes. Il faut dire aussi que les idées d'obscénité et de débauche ne furent attachées à des images naturelles, quoi qu'exagérées, que lorsque les hommes eurent perdu leur simplicité primitive, et que ces fêtes ne devinrent des orgies et des spectacles de scandale que lorsque les mœurs publiques furent plus corrompues. — Lors de la célébration des bacchanales, l'Égypte, dont les lois avaient servi de règle aux autres peuples, et qui avait instruit leurs sages, paraissait transportée de folie; des hommes et des femmes déguisés en satires, armés de thyrses ou javelines recouvertes de feuilles de vigne, agitant dans leurs mains des sistres et des tympanons, couraient confusément,

en poussant des cris et des hurlements. Des femmes, précédées d'un joueur de flûte, portaient en triomphe des statues d'une coudée de haut, probablement celles d'Osiris ou de Bacchus. La partie du corps d'Osiris que Typhon lui avait fait perdre et qu'il n'avait pu retrouver était d'une grandeur démesurée et connue sous le nom de *Phallus*. Ces indécentes marionnettes se mouvaient avec des fils ou des cordes. Hérodote n'ose pas donner la raison de cette singulière procession des *Phallus;* saint Clément d'Alexandrie en donne une qui est peu vraisemblable, parce qu'elle est outrée. Plutarque pense qu'Osiris étant le principe de toutes choses, les triples phalles avaient rapport à la puissance et à la fécondité de la nature. On découvre dans les obscurités de la mythologie des Indiens les mêmes idées sur leur *Lingam* et leur *Joni*, qui représentaient assez bien le phallus, le *tau* ou la *croix ansée* des Égyptiens. — Le jour de la fête de Bacchus, chacun immolait un pourceau devant sa porte, à l'heure du repas; on le donnait ensuite à emporter à celui qui l'avait vendu. Le reste de l'année, les Égyptiens avaient les porcs en horreur; Hérodote ne nous dit pas pourquoi. Plutarque rapporte que quelques Égyptiens en donnaient pour raison que Typhon, poursuivant un pourceau, trouva un cercueil de bois où était le corps d'Osiris qu'il mit en pièces, et que d'ailleurs le lait de truie donne la lèpre et des dartres à ceux qui en boivent. La meilleure raison peut-être, c'est que la chair de cochon étant malsaine en Orient, et favorisant les maladies de la peau, le sacrifice de cet animal fut défendu aux Égyptiens, comme aux Hébreux. — De l'Égypte les bacchanales passèrent dans la Grèce, avec toute leur licence. Ce nouveau culte y porta le trouble et le scandale; Melampus, fils d'Amythaon, de retour de ses voyages, le fit connaître aux Grecs 1400 ans avant Jésus-Christ. Le peuple, avide de plaisirs, en favorisa l'établissement ; mais les chefs des différents états virent avec peine un culte qui autorisait toutes sortes de débauches. Les ministres des anciens dieux craignirent aussi que la gaîté et la licence des bacchanales ne fissent déserter leurs temples et ne leur enlevassent leurs adorateurs et leurs richesses. De là vient, sans doute, comme le pense M. de Sainte-Croix, cette longue suite d'histoires des guerres que Bacchus eut à soutenir, et dans lesquelles la victoire fut souvent balancée. — Les mythologues disent même que Bacchus fut mis en pièces par les Titans ou les partisans de l'ancienne religion, comme Osiris avait été déchiré par Typhon. Mais une religion qui offrait des plaisirs devait triompher chez les Grecs; Bacchus l'emporta donc et les obstacles qu'avaient rencontrés les bacchanales ne servirent qu'à leur donner plus d'éclat. Partout on célébra Bacchus et ses victoires, partout les montagnes et les forêts retentirent des cris d'*io, io Bacche, io triumphe*, *évan évhoé*. A la voix de leur dieu, les bacchants, déguisés en satires, en faunes en ityres, parcourent en furieux les campagnes, effraient les habitants par leurs hurlements, par leurs courses et par le bruit éclatant des flûtes et des trompettes; les bacchantes, transformées en thyades, en ménades, en bassarides, les cheveux épars, se livrent à tous les transports du dieu qui les agite. Malheur au prince ou au sage qui veut s'opposer à leurs fanatiques emportements! Ces thyrses qu'elles tiennent en main, et qui ne devaient servir qu'aux plaisirs, deviennent des armes terribles. Agavé, mère de Penthée, et ses sœurs, déchirent sur le Cythéron ce malheureux prince qui avait essayé d'arrêter leur licence. Lycurgue, qui avait aussi fait de vains efforts pour diminuer les désordres que ces fêtes causaient dans ses états, éprouve le même sort, à Nysse, de la part des bacchantes; Orphée est la victime de celles de Thrace. Les anciens qui nous offrent ce tableau de l'établissement des bacchanales et des excès auxquels elles donnèrent lieu, ne nous disent point si l'on réussit à y mettre des bornes;

mais on peut croire que les anciens législateurs de la Grèce trouvèrent les moyens d'ôter à ces fêtes une licence qui ne s'accordait guère avec la sévérité de leurs principes et de leurs lois, et il est assez probable que pendant long-temps ces fêtes devinrent plus paisibles et plus décentes. Mais, lorsque les lois de ces sévères législateurs eurent perdu de leur force et de leur autorité, les bacchanales reprirent leur fureur. Elles avaient lieu à Athènes, au mois de novembre. On y attachait assez d'importance pour compter par bacchanales, comme on comptait par archontes. C'était un de ces magistrats qui en réglait l'ordonnance et qui y présidait. Elles n'en étaient pas pour cela moins licencieuses. On célébrait en Grèce plusieurs fêtes de Bacchus, qu'il ne faut pas confondre avec les dionysiaques ou mystères de Bacchus, dans lesquels régnait plus d'ordre et de décence, quoiqu'on y fît encore bien des folies. — Chez les Evianes, peuples de Macédoine, dont le nom rappelle celui d'Evius donné à Bacchus, au milieu de tous les excès du vin, par lesquels on célébrait la fête de ce dieu, paraissaient deux danseurs qui se livraient un combat simulé au son de la flûte. L'un figurait un agriculteur occupé à labourer son champ : ses armes étaient auprès de lui; l'autre jouait le rôle d'un soldat ennemi, et cherchait à surprendre le laboureur; celui-ci, dès qu'il l'apercevait quittait sa charrue et saisissait ses armes : le combat s'engageait de manière à en rendre parfaitement les détails. Il est probable que les spectateurs, échanffés par les vapeurs du vin, et animés par le spectacle, ensanglantèrent plus d'une fois leur festins, qui devenaient de vrais combats. Ces fêtes des Evianes devaient être les mêmes que celles des Anianes et des Magnètes dont parle Athénée. (*Voy.* Evianes). — Si les bacchanales portèrent le trouble en Égypte et en Grèce, elles ne produisirent pas des effets moins funestes en Italie. On ne sait pas précisement à quelle époque elles s'y introduisirent, mais il paraît que les Étruques et les colonies grecques du midi de cette contrée, et surtout la Campanie, les reçurent les premiers. Bacchus était une des principales divinités de la Campanie; il y était adoré sous le nom d'Hébon. On lui donnait la figure d'un bœuf à face humaine, qu'on trouve sur une grande quantité de médailles de ce pays. Ce dieu, sous la forme d'un bœuf, rappelle que les femmes éléennes, dans leurs bacchanales, le nommaient le fils de la génisse, et l'invoquaient en le priant de venir les trouver avec son pied de bœuf. (*Voy.* Plutarque : *d'Isis et Osiris.*) De la Campanie, les bacchanales se propagèrent et vinrent à Rome, où elles furent accueillies avec avidité. Elles furent célébrées d'abord par quelques femmes débauchées, qui ne tardèrent pas à se faire de nombreux prosélytes. Leurs assemblées nocturnes et secrètes devinrent l'école de tous les vices et des crimes les plus honteux. Le mal alla toujours croissant, et parut menacer le repos de l'état. Il était d'autant plus dangereux qu'on en ignorait encore la source. Ce fut au hasard qu'on en dut la découverte, qui donna les moyens de remédier au désordre. Tite-Live (liv. 39) entre à ce sujet dans de grands détails. Nous ne pouvons mieux faire que de les suivre, en les abrégeant. — Depuis quelque temps, dit-il, Rome était agitée de mouvements et de crimes secrets. On découvrait chaque jour des assassinats, des viols, de faux testaments. de fausses signatures; le silence de la nuit était troublé par des cris confus, par des hurlements, par le bruit des instruments; tout ce bruit, sous prétexte d'honorer les dieux, servait à voiler des crimes et étouffer les cris des coupables et des victimes. Le sénat, effrayé de ces désordres et craignant qu'ils ne couvrissent quelque conjuration, ordonna au consul de faire des recherches qui pussent l'éclairer et ramener la tranquillité. Le consul Posthumius fut assez heureux pour avoir des renseignements positifs sur ce qui se passait. Un jeune homme nommé P. Œbutius, était inti-

mement lié avec une courtisane, appelée Hispala Fecenia. Il avait perdu son père dans son enfance, et était resté sous la tutèle de sa mère Duronia et de T. Sempronius Rutilus, homme de peu de probité, qu'elle avait épousé en seconde nôces. Rutilus, ne sachant comment rendre ses comptes de tutèle, cherchait les moyens de s'en affranchir. Il imagina ou de se défaire de son pupille, ou de le plonger dans un genre de vie dissolue, qui lui ôtât toute autre pensée que celle des plaisirs. Le plus sûr moyen de le corrompre était de l'initier aux mystères nocturnes et impudiques de Bacchus. Duronia, d'intelligence avec lui, feignit, pendant une maladie de son fils d'avoir fat vœu de le consacrer à Bacchus, si ce dieu lui rendait la santé. Elle l'engagea donc à se préparer par dix jours de chasteté à s'acquitter de ce vœu, et lui promit de l'initier elle-même. Fecenia trouvant un grand changement dans la conduite d'OEbutius envers elle, voulut en savoir la cause. Depuis longtemps ils n'avaient point de secret l'un pour l'autre. Fecenia, qui voyait qu'on dissipait le bien de son amant, le soutenait du sien, et l'avait même institué son héritier. OEbutius avoua à sa maîtresse que, s'il s'éloignait d'elle depuis quelques jours, c'était pour mériter d'être initié aux mystères de Bacchus, comme le lui avaient promis sa mère et son beau-père. A ces mots, Fecenia, troublée, jure qu'elle aimerait mieux mourir et lui voir perdre la vie que de souffrir qu'il se souillât par un culte si obscène. Elle lui confie que, dans sa jeunesse, étant esclave, elle avait été obligée de suivre sa maîtresse dans ces assemblées secrètes, et qu'elle y avait été témoin de crimes affreux et qui révoltaient la pudeur. Elle obtient enfin d'OEbutius le serment qu'il ne se fera pas initier. De retour chez sa mère, celle-ci lui déclare qu'il ne peut se rendre à ses désirs. Duronia, furieuse, reproche son fils de ne pouvoir, pandant dix jours, se séparer de sa Fecenia, et elle le chasse de sa maison. OEbutius se retire chez OEbutia, sa grand'mère, et lui fait le récit de ce qui vient de lui arriver : OEbutia lui ordonne d'aller en faire la déclaration au consul Posthumius ; le consul, après l'avoir écouté, de concert avec sa belle-fille Sulpicia, lui assigne un jour pour revenir avec sa grand'mère OEbutia. Sulpicia jouissait de la plus haute considération; elle connaissait OEbutia. Celle-ci parut devant le consul et sa belle-fille; elle leur dévoila la manière dont on avait détruit la fortune d'OEbutius et ce qu'on tramait contre lui. Posthumius, voyant qu'il tenait le fil d'une affaire importante pour l'état, convient avec Sulpicia de faire venir Fecenia, et d'obtenir d'elle, par douceur ou par crainte, les détails de ces mystères nocturnes. Fecenia, arrivant chez Sulpicia pour des raisons qu'elle ignorait, fut effrayée d'y voir des licteurs et le consul, elle le fut bien plus, quand on lui déclara qu'il fallait qu'elle dévoilât ce qu'elle savait des mystères et tout ce qui se passait dans le bois de Simila, où on les célébrait. Elle nia d'abord qu'elle sût rien; puis, se jetant aux pieds du consul et de sa belle-fille, elle jura que depuis qu'elle était libre, elle n'avait plus fréquenté ces assemblées secrètes, et que ce qu'elle en avait dit à OEbutius avait été pour l'effrayer et l'empêcher de se faire initier. Elle se plaignit de ce que son amant récompensât si mal son amour et ses bienfaits. Le consul ne se rendant point à ses raisons, Fecenia avoua qu'elle savait tout; mais elle dit que c'était outrager les dieux que de divulguer les mystères, et que s'ils ne l'en punissaient pas, les initiés la mettraient en pièces pour se venger de son parjure et de sa trahison. Posthumius, mêlant alors la sévérité à la douceur, dissipa ses scrupules et lui promit qu'on prendrait des moyens pour que sa vie fût en sûreté, même à Rome. Fecenia, rassurée, dévoila tous les secrets et les horreurs des bacchanales; elle dit que, pendant longtemps, ces fêtes n'avaient eu lieu que le jour et trois fois par an, mais que depuis deux ans Paculla-Minia, prêtresse de

Campanie, se donnant pour inspirée, y avait fait de grands changements, et qu'on les célébrait la nuit; qu'il fallait avoir au moins vingt ans pour y être admis, qu'elle y avait fait recevoir des hommes, et y avait initié ses fils Minius et Herennius-Cerrinins. Elle ajouta qn'il n'y avait sorte de crimes auxquels on ne se livrât dans les ténèbres de la nuit; que ceux qui s'y refusaient y étaient forcés, ou qu'on les immolait, de crainte qu'ils ne trahissent les mystères; qu'au reste, le nombre des initiés de tous les ordres de l'état était si considérable qu'ils formaient pour ainsi dire un penple. Posthumius, ayant obtenu tous ces renseignements, mit Fecenia en sûreté dans la maison de Sulpicia; il y fit venir secrètement OEbutius; ensuite il alla faire au sénat le rapport de ce qui s'était passé. On fut glacé d'horreur et d'effroi en apprenant ces odieux détails; chaque sénateur craignait qne quelqn'un de sa famille ne fût du nombre des initiés. Posthumius fut remercié de la prudence avec laquelle il avait fait, sans éclat, une découverte si importante. Les consuls eurent ordre de poursuivre l'affaire des bacchanales avec toute la rigueur qu'elle méritait, et de prohiber à Rome et dans toute l'Italie ces mystères et toutes les cérémonies noctunes. Les consuls enjoignirent aux édiles curules et plébéiens d'empêcher les réunions secrètes et de leur livrer tous les initiés qu'ils pourraient saisir. On recommanda aux triumvirs capitaux de veiller à la sûreté de Rome et aux incendies que pourraient allumer les initiés pour s'évader pendant le trouble. On leur donna même des quinquévirs pour les aider dans leur fonctions. Toutes ces précautions prises, les consuls montèrent à la tribune aux harangues, et, après avoir fait une invocation solennelle aux dieux, Posthumius, dans un discours énergique, exposa au peuple le péril où se trouvait la république, si l'on n'apportait pas un prompt remède au mal, si l'on n'étouffait pas, avant qu'elle eût acquis plus de force, cette conjuration contre l'ordre public. Il fit voir que tous les crimes dont on gémissait avaient leur source dans les mystères honteux des bacchanales; que ces fêtes devaient être en horreur aux dieux, qu'elles outrageaient, et qui en avaient permis la déconverte; qu'elles n'étaient d'ailleurs qu'un voile pour couvrir une conspiration qui deviendrait fatale à la république, qui avait toujours eu la sagesse de se refuser aux innovations dans la religion et à l'introduction des cérémonies étrangères. Posthumius engagea le peuple à unir ses efforts à ceux du sénat et à sévir contre les coupables, quels qu'ils fussent. On lut ensuite le sénatus-consulte qui, accordant des récompenses à ceux qui avaient découvert les bacchanales, statuait des peines contre ceux qui favoriseraient, recèleraient les initiés, ou achetteraient leurs biens pour leur donner les moyens de se soustraire aux recherches.—On fait monter le nombre des bacchants, hommes et femmes, à plus de 7,000. Il y en eut beaucoup d'arrêtés; d'autres, pour échapper à la honte du supplice, se donnèrent la mort. Les principaux chefs, M. et L. Catinius, plébeïens de Rome, L. Opiternius de Falère et Minius Cerrinius de Campanie, furent saisis : convaincus d'être les instigateurs de tous les crimes, ils en subirent la peine. La terreur s'était répandue dans Rome; un grand nombre de personnes s'en étaient éloignées. On se hâta de terminer cette affaire. Les initiés plutôt séduits que coupables, et qui n'avaient pas encore commis les crimes auxquels ils s'étaient engagés par des serments exécrables, furent emprisonnés. Cerrinius fut envoyé chez les Ardéates, à qui l'on recommanda de le tenir étroitement en prison et d'empêcher qu'il ne se donnât la mort. Ceux qui furent convaincus de meurtres, de fausses signatures, de débauches honteuses, perdirent la vie. Il y eut beaucoup de femmes exécutées dans leurs familles, pour leur éviter la honte d'un supplice public. Les bacchanales furent abolies dans toute l'Italie, mais on ne détruisit pas le culte de Bacchus. Ceux qui voulurent le lui rendre furent obligés de se présenter au pré-

teur, qui en faisait la demande au sénat, où devaient se trouver au moins cent sénateurs. Il ne fut permis de réunir que cinq personnes au sacrifice secret qu'on offrait à Bacchus; on défendit à ces initiés d'avoir des prêtres et de mettre en commun des sommes d'argent pour célébrer des fêtes. Le sénat décréta en outre que Fecenia et OEbutius recevraient chacun du trésor cent mille sesterces en récompense du service qu'ils avaient rendu à l'état. OEbutius eut la liberté de ne servir que si cela lui convenait. On accorda à Fecenia, qui n'était qu'affranchie, tous les droits de citoyen; il fut déclaré qu'elle pouvait se marier à un homme libre, et que ce mariage ne le ferait pas déroger. — Ce sénatus-consulte, de l'an de Rome 568, fut sans doute envoyé dans toute l'Italie pour y notifier les ordres du sénat. Il ne fut long-temps connu que par ce qu'en rapporte Tite-Live, mais en 1640 Jean-Baptiste Cigala fut assez heureux pour le trouver dans des fouilles faites à Tiriolo, dans la Calabre ultérieure, parmi d'autres antiquités. Il est gravé sur une table de bronze d'un pied carré environ; il est conçu en ancien latin, est très curieux pour le sujet et par la manière dont il confirme le récit de Tite-Live. Il est maintenant à Vienne. Un savant Napolitain, Mathieu Egizio, a fait, en 1729, sur ce sénatus-consulte, un ouvrage plein d'érudition pour expliquer les bacchanales. — L'Italie fut pendant long-temps délivrée du scandale de ces fêtes; mais, sur les derniers temps de la république et sous les empereurs, elles reprirent faveur. Velleius Paterculus rapporte qu'Antoine les célébra. Ce triumvir aimait à prendre le nom de *Liber Pater* ou de Bacchus; on le vit plus d'une fois couronné de lierre, chaussé du cothurne et tenant un thyrse à la main, imiter dans Alexandrie la pompe du dieu vainqueur de l'Inde, et promener dans son char la reine Cléopâtre comme une autre Ariane. Messaline, entourée de femmes perdues de débauche et vêtues de la nébride et de la pardalide, sacrifiait à Bacchus. On peut se figurer la licence qui devait régner dans des fêtes que présidait cette princesse, devenue courtisane banale. TH. DELBARE.

BACCHANTES (*Bacchæ*), femmes vouées à la célébration des mystères de Bacchus, appelées aussi *ménades*, *bassarides*, *thyades*, *mimallonides*, *édonides*, *éviades*, *éléides*, noms dérivés de leur manière de crier, ou de l'espèce de fureur dont elles étaient animées pendant le temps que duraient les *bacchanales* (*voy.* ci dessus). On les a aussi nommées quelquefois *Éleusinies*, parce que, à certains jours de l'année, elles portaient la statue de Bacchus d'Athènes à Éleusis. Les premières bacchantes furent les nymphes qui avaient nourri Bacchus et les femmes qui le suivirent à la conquête des Indes. On les représente demi-nues ou couvertes de peaux de tigre passées en écharpe, la tête couronnée de lierre, les yeux égarés et le thyrse à la main, poussant des cris et des hurlements affreux, et répétant sans cesse des acclamations que l'on supposait adressées à Bacchus, triomphant des géants et des Indiens, telles qu'*evohé* et *io Bacche*. Selon les poètes, elles couraient, au son des cymbales, des tambours et des clairons, la tête entourée de serpents vivants, déchirant de jeunes taureaux, mangeant leur chair crue, et faisant, à l'instant où elles touchaient la terre dans leur bonds irréguliers et convulsifs, jaillir des flots de lait, de miel et de vin. Les bacchantes sont quelquefois aussi représentées avec des vêtements ou blancs ou peints de diverses couleurs, surtout de la couleur du raisin au commencement de sa maturité. Ainsi que Bacchus, elles portaient encore le cothurne, et se couronnaient de guirlandes de lierre, de *smila* (le liseron ou le convolvulus), de chêne, de sapin ou de laurier, parce que ce dieu s'en était couronné au retour de son expédition des Indes. On dit aussi que les *bacchants* et les *bacchantes*, pour se déguiser, commencèrent par se couvrir les joues du sang des victimes immolées à Bacchus; par la suite, ils y substituèrent le jus de mû-

res, le gros vin ou la lie, d'où l'on croit qu'est venu l'usage du *rouge*, employé à la toilette des dames. E. H.

BACCHUS, est le nom d'un personnage divin, honoré par les anciens d'un culte très étendu. Ce nom appartient plus particulièrement à la religion de l'Italie. Les Romains donnèrent la préférence à ce dieu le nom de *Liber;* les Grecs l'appellent *Dionysus*. Le nom de Bacchus ne se trouve guère employé que dans la langue latine; et, pourtant, si l'on veut se rendre compte de son éytmologie, il faut avoir recours à la langue grecque. Bacchus, selon les uns, dérive de *bacheô*, *je crie avec force*, *je hurle*, à cause des cris qu'on poussait dans ses fêtes; selon les autres, c'est, à la différence de la seule initiale, le même que *Iacchus*, le compagnon mystique de Cérès et de Proserpine dans les doctrines d'Éleusis: Iacchus, à son tour, est interprété par *Iaché*, qui veut dire aussi le cri; enfin, il en est qui remontent, pour expliquer ce nom, jusqu'à *bazein*, *être furieux*, ce qui nous reporte toujours aux cérémonies tumultueuses des bacchanales. Je laisse de côté les savants qui ont voulu prouver par l'étymologie que Bacchus et Noé n'étaient qu'un seul et même personnage: il y a heureusement long-temps qu'on a renoncé à expliquer l'antiquité classique par la Bible. Quant aux autres interprétations, on voit que leur effet est d'entraîner l'esprit du lecteur dans un cercle vicieux, c'est-à-dire, d'expliquer tour à tour la cause par l'effet, et l'effet par la cause. Car, qui nous assure que *bacheô* et *baccheuô* ne viennent pas plutôt de *Bacchus* que *Bacchus* ne vient de *bacheô*? Heureusement, qu'il en est de même pour tous les noms mythologiques, sans exception. Ainsi, si nous reconnaissons que le nom de Bacchus est demeuré jusqu'à ce jour inexpliqué, nous nous consolerons en pensant que personne n'en sait davantage sur le reste des noms divins employés par les Romains et les Grecs.—La tradition mythologique nous expliquera-t-elle mieux ce que c'est que Bacchus? C'est le fils de Jupiter et de Proserpine, c'est le fils de Nilus, de Caprius, de Jupiter et de Luna, de Nisus et de Thioné, d'Ammon et d'Amalthœa, de Jupiter et de Cérès, de Saturne et de Rhéa, d'Isis, de Jupiter et de Sémélé. Il est élevé par la nymphe Nysa, ou bien dans la ville, indienne au arabe, de Nysas dans l'île de Nysa, formée par le Nil, ou le fleuve, ou le lac Triton, ou bien sur la montagne de Nysa, ou bien dans l'île de Naxos, ou bien dans l'Eubée, ou bien dans l'Oreatis, contrée de la Laconie, ou bien à Patras, à Élée, à Téos, à Éleuthères. Ses nourrices sont: tantôt les Hyades, tantôt Ino, Autonoé et Agavé, tantôt Philia, Coronis et Clyda, tantôt Hippa, et bien d'autres encore. Je ne finirais pas si j'énumérais tout ce que l'antiquité a raconté de contracdictoire sur les expéditions militaires de Bacchus, sur ses amours, ses enfants, ses vengeances et ses bienfaits. L'idée qui résulte de tous ces récits, c'est que Bacchus est un dieu universel, le même, suivant le témoignage des anciens, que l'Osiris des Egyptiens, que le Phanès des mystères, que l'Adonis de la Phénicie, et probablement aussi le même que le Mithra des Perses, et le Siva des Indiens. — Or, quelle est l'idée que Bacchus représente? Si l'on s'en rapportait au plus grand nombre des témoignages, ce serait comme inventeur du vin que Bacchus serait honoré. Mais Platon a soin de nous avertir dans le *Cratyle*, que c'est là le sens enjoué, le sens non sérieux, vrai et profond du nom et du culte de Dionysus. Ce serait, au reste, quelque chose d'assez bizarre, pour ne pas dire plus, que ce consentement de tant de peuples différents à élever au niveau des plus grands dieux l'inventeur d'une boisson enivrante: l'antiquité est quelque chose de trop grave pour qu'elle apparaisse comme une immense assemblée de buveurs. On ne sait donc pas, non plus, ce que c'est que Bacchus, ni quels sont ses véritables attributs. —En quel lieu a-t-il été honoré pour la première fois? est-ce l'Inde qui l'a envoyé à la Grèce? ou bien le nom de Bacchus indien n'est-il qu'un reflet

des expéditions fabuleuses dans l'Inde du Dieu né à Thèbes, expéditions qui jouèrent un plus grand rôle dans la mythologie, à compter de l'expédition réelle d'Alexandre? Ce culte est-il né simultanément, ou à différents intervalles, dans plusieurs contrées? ou bien s'est-il propagé successivement d'une contrée dans l'autre? la science de l'antiquité n'a pas de réponse à ces questions. Cette science ne vous dira pas non plus si le culte public de Bacchus était toujours accompagné d'un culte secret, si les doctrines propagées sous le nom de Bacchus dans les mystères orphiques étaient le produit d'une philosophie nouvelle, ou si ce n'était qu'une réforme, qu'un raffinement d'anciennes idées; elle ne vous apprendra pas si ces doctrines mystiques avaient un fondement moral, ou si elles se contentaient d'expliquer matériellement les lois cosmiques; si Bacchus était toujours une divinité bienveillante, ou si ce n'était pas aussi une puissance nuisible et redoutable. Peut-être ces deux caractères se rencontraient ils à la fois dans la même divinité: mais la science ne s'est pas expliquée catégoriquement à cet égard. Bacchus est-il un dieu du ciel, ou un dieu de l'enfer, un dieu jeune ou vieux, barbu ou imberbe? les autorités abondent des deux parts. Il y a un vieux et un jeune Bacchus, comme il y a un vieux et un jeune Jupiter, un vieux et un jeune Mercure, un vieux et un jeune Apollon. Vainement prétendrait-on que ces différences de traditions s'expliquent par les différences de temps et de lieux. Vous ne trouverez pas la limite des temps où commence le jeune Bacchus, où finit le Bacchus vieux et barbu. Le Bacchus thébain à lui seul comprendra toutes les contradictions qui se représentent chez tous les autres Bacchus. Plus vous saurez, plus vous serez sincère, et moins vous arriverez à une conclusion certaine. — Qu'est-ce donc que la science archéologique? et qu'est-ce que fait cette science? Elle recueille les monuments, les interprète les uns par les autres, en rapproche les passage des poètes, les réflexions des philosophes, les récits des mythographes et des historiens. Elle constate le rapport de telle opinion avec tel monument, et, quand un monument porte la trace d'une tradition qui manque aux témoignages littéraires, elle enrichit le domaine des incertitudes d'une incertitude de plus. Cette science n'est qu'une science de faits, sans idée fondamentale, sans critique supérieure. Si elle adopte une idée, cette idée est tellement hors de rapport avec l'étendue du domaine religieux des anciens, qu'elle fausse inévitablement le jugement de celui qui l'a conçue: il n'y a d'hommes, jusqu'à ce jour, qui aient fait marcher la science archéologique que ceux qui se sont mis soigneusement à l'abri de la contagion des idées.—La science archéologique est-elle susceptible d'un progrès sous le rapport religieux? les anciens ont-ils conçu de la religion une pensée assez claire pour que la science moderne la formule, et la constitue comme base aux études archéologiques? ou bien l'antiquité est-elle demeurée livrée à une confusion de laquelle il soit impossible de tirer une pensée qui soit une et par conséquent réelle? Nous ne pouvons aujourd'hui répondre à cette question: et pourtant il faudrait qu'elle fût résolue, si nous voulions dire positivement ce que c'est que Bacchus. Dans l'article BACCHANALES, on trouvera les détails nécessaires sur les cérémonies du culte de Bacchus; nous renvoyons à l'article DIONYSUS tout ce qui se rapporte à la tradition mythologique de Bacchus thébain.

CH. LENORMANT.

BACCHIOCHI (FÉLIX), né en Corse en 1762, entra de bonne heure au service. Son avancement n'avait point été rapide. A l'âge de 35 ans, il n'était encore que capitaine d'infanterie, à l'armée d'Italie, quand, au mois de mai 1797 il épousa Élisa Bonaparte. Ce mariage, désiré par elle, avait été résolu par sa mère, malgré la répugnance du général en chef. C'était à la merveilleuse époque de la vie du grand capitaine, qui alors à Léoben faisait payer à l'Autriche et au

directoire les intérêts de sa gloire, en leur imposant le traité de Campo-Formio. L'homme devant lequel ployaient déjà la France et l'Europe dut toutefois fléchir, en dépit du peu d'illustration de Félix Bacciochi, devant la ruse d'une femme. Il est vrai que cette femme était sa mère, et que Lætitia Bonaparte exerçait sur toute sa famille l'ascendant d'un caractère que Napoléon, parvenu au faite de la grandeur humaine, ne méconnut jamais. Elle écrivit à son fils à Léoben que *n'ayant pas reçu de réponse* à la lettre par laquelle elle lui renouvelait la prière d'approuver le mariage de sa sœur, elle avait pris son silence pour un consentement, et qu'il venait d'être célébré. Ce fait une fois accompli, il fallut bien que le conquérant le reconnût, s'il continua à le désapprouver, et qu'il s'occupât de l'élévation de son beau-frère. Sa mère l'avait bien prévu. Aussi Félix Bacciochi fut-il nommé chef de brigade de la 26e légère. Cette promotion étonna un peu l'armée républicaine, et les officiers, qui alors gagnaient tous leur grades sur les champs de bataille, purent se croire reportés au temps où un régiment était la dot d'un mariage de cour. En 1804, devenu empereur, Napoléon envoya le colonel Bacciochi présider le conseil général des Ardennes, pour en recevoir la candidature au sénat, où il prit place la même année. Peu de mois après, nommé général, puis officier, puis grand officier de la Légion-d'Honneur, le nouveau sénateur partagea bientôt avec sa femme la souveraineté de la principauté de Piombino, et ensuite de celle de Lucques; ils furent couronnés le 10 juillet 1805. Là s'arrête l'élévation du prince Félix. Ce fut alors, dit-on, que témoignant à M. de Talleyrand quelque embarras sur le nom qu'il devait adopter, celui-ci lui répondit : *Prenez celui de Bacciochi, il paraît vacant*. Le conseil était bon; car la princesse de Piombino et de Lucques fut nommée grande-duchesse de Toscane, dignité dont seule, en sa qualité de sœur de l'empereur, elle devait porter le titre et exercer le pouvoir, comme si elle eût fait un mariage de la main gauche. Cependant ils habitaient ensemble le palais Pitti; mais Élisa régnait, et Félix commandait les troupes. Il était au service de sa femme, comme elle à celui de son frère. (*Voyez* l'article suivant.) Content toutefois de son parlage, placé au pied du trône des Médicis, le prince Félix eut le bon esprit d'en recueillir au moins l'un des plus beaux souvenirs en réclamant le protectorat des beaux-arts, dont sa généreuse bienfaisance ne cessa d'encourager la culture. Aussi, à l'époque de la chute de l'empire, il n'eut pas à descendre de ce trône, où il n'avait pas suivi sa femme; mais il la suivit dans sa mauvaise fortune en Bohême, et enfin à Trieste, où, après l'avoir perdue, il obtint de venir habiter une des villes les plus agréables de l'Italie. J. Norvins.

BACCIOCHI (Marie-Anne-Élisa), sœur de Napoléon, épouse du précédent, née à Ajaccio, le 8 janvier 1777. Élevée dans la maison royale de Saint-Cyr, elle en fut retirée par son frère Napoléon, après la journée du 10 août, et revint en Corse avec lui. Sa famille ayant été forcée de se réfugier à Marseille, par suite de l'insurrection de Paoli et de l'occupation britannique qui en fut le résultat, Élisa y suivit sa mère. Elle était âgée de 20 ans quand elle épousa par inclination Félix Bacciochi, et elle fut de moitié dans la ruse qu'employa sa mère auprès de Napoléon pour contracter cette union. En 1799, de retour à Paris, elle habita la maison de son frère Lucien, membre du conseil des cinq-cents. Lucien réunissait alors chez lui les littérateurs et les artistes les plus distingués, tels que David, Gérard, Boufflers, Arnault, Fontanes, Chénier, Châteaubriand, etc. Ce fut à cette véritable école des lettres et des arts que se développa chez madame Bacciochi ce goût éclairé ou plutôt cette passion vive qu'elle ne cessa de nourrir pour nos chefs-d'œuvre et pour leurs auteurs. Douée d'une imagination ardente, d'un esprit pénétrant et d'une bienfaisance inépuisable, Élisa se montra constamment la protec-

trice des hommes et des talenls, qui faisaient le charme de sa vie. Cette tutèle active et généreuse tempérait en elle le sentiment non moins puissant d'une excessive ambition. La nature avait créé Elisa pour être le Napoléon de son sexe, et, non contente d'un tel partage, ellc aspirait à être la première après son frère. Elle avait contracté de bonne heure par son amour pour le théâtre et surtout pour la tragédie, où elle se réservait les rôles les plus élevés, l'habitude des poses royales, d'un parler majestueux, et d'une sorte d'attitude de souveraine dont bientôt l'application lui fut nécessaire. Toutefois, Élisa descendait quelquefois du trône pour recevoir des hommages moins solennels, et la sédnction de son esprit put faire excuser celle de ses penchants. Dès les premiers moments de la grandeur de Napoléon, soit général en chef, soit premier consul, soit empereur, elle s'y associa comme par le droit de son propre génie; ce qui n'était pas une usurpation complète, car à cette ardente ambition elle joignait réellement l'élévation des idées et la force de caractère qui seules pouvaient la rendre excusable. De sorte que l'on put dire, en la voyant successivement souveraine de Piomhino et de Lucques, qu'elle rentrait dans son héritage. Placée sur le trône de la Toscane, elle y continua la création des institutions dont son hahileté avait doté ces deux principautés, et elle y dévoila dans la science du gouvernement une capacité digne d'nne position encore plus élevée. Des critiques l'avaient nommée plaisamment la Sémiramis de Lucques. Ses admirateurs l'appelèrent la Catherine de la Toscane. Ils se trompèrent également. La grande-duchesse voulait avant tout être la sœur de Napoléon, et elle ne cherchait à imiter le grand homme que pour le mieux servir. Elle au moins n'isola jamais sa puissance des intérêts du grand empire; jamais elle n'oublia la source de son élévation. Elle fut constamment aussi franchement, aussi hautement Française que princesse impériale. Ni le sentiment de la jalousie dans la prospérité de Napoléon, ni celui de l'abandon dans ses adversités ne souillèrent son ame à la fois orgueilleuse, tendre et passionnée. Aussi sa fidélité politique fut-elle l'une des grandeurs de sa destinée. Il est vrai qu'à Florence elle était sur le trône, tandis que son époux n'était qu'au pied de ce trône. Il est vrai aussi que Napoléon l'avait ainsi décidé, et qn'il avait trouvé sa sœur docile à cette singulière volonté. Ses préfets lui garantissaient l'administration du grand-duché, et l'affection de sa sœur lui répondait de celle des hahitants. Le gouvernement de la grande duchesse a laissé en Toscane de heaux souvenirs. Les reproches dont il a pu être l'ohjet appartiennent aux entours de la princesse. Au mois de janvier 1814, elle était toujours respectée à Florence, qu'elle ne voulut quitter que pour se rendre à Naples, afin d'habiter encore une terre qu'elle croyait toujours française; mais ayant éprouvé le refus de l'hospitalité qu'elle devait y trouver, fidèle à son amour de famille, elle alla rejoindre en Bohême la souveraine fugitive de ce royaume de Naples, revint avec elle à Trieste, et y mourut au mois d'août 1820. La princesse Élisa a laissé un fils et une fille, *Napoléone Elisa*, mariée au comte Camerata. Cette jeune femme avait porté au dnc de Reichstadt toute l'affection que sa mère avait pour Napoléon. On assure qu'elle avait trouvé le moyen de tromper la surveillance qui entourait à Schœnhrunn le duc de Reichstadt, et que l'ayant entraîné à partir avec elle, elle répondit à ceux qui les arrêtèrent à peu de distance du palais : *Ce prince est mon souverain ; je suis sa cousine.* Depuis cette tentative, il a été défendu à la comtesse Camerata de retourner en Italie, où son mari hahite Ancône et son père Bologne. Elle est établie dans la Carinthie sous la surveillance autrichienne, loin des objets les plus sacrés de ses affections. La mort même du duc de Reichstadt n'a rien changé à cette étrange proscription. J. Noavins.

BACH (Jean-Auguste), né en 1721, dans le pays de Misnie, professeur à Leip-

zig, et l'un des jurisconsultes les plus distingués que l'Allemagne possédât au siècle passé. Il cultiva encore avec succès les belles lettres et la philologie : témoins ses poésies latines, son écrit sur les *Mystères d'Éleusis*, et l'édition très estimée qu'on lui doit de plusieurs traités de Xénophon. Cependant, l'ouvrage qui surtout a fait vivre son nom, et par lequel il s'est placé dans l'opinion à côté d'Heineccius, son devancier, c'est l'*Historia jurisprudentiæ romanæ*, publiée en 1754, et réimprimée pour la sixième fois à Leipzig en 1827. Toutefois ses rerecherches et ses doctrines ont été surpassées dans la suite par celles de l'école appelée *historique*. M—z.

BACH (la famille). On a signalé en Allemagne comme en France des familles de musiciens dans lesquelles le génie et le talent s'est propagé de génération en génération, et qui, pendant un ou deux siècles, ont fourni des artistes du premier mérite à leur patrie. Telles furent en Allemagne les familles Bach, Benda, Kelner, Kleinknecht; en France, le nom de Danican, devenu plus tard Danican-Philidor, celui de Lambert, figurent pendant près de deux siècles dans les fastes de la musique. Cette hérédité de talents était assez commune autrefois; l'artiste n'avait d'autre ambition que de se faire un nom et une modeste fortune, fondée en grande partie sur des places d'organiste, de maître de chapelle, que l'on tenait à transmettre, et qui étaient en quelque sorte l'apanage de la famille. Les temps sont changés; ces places n'existent plus, en France du moins; l'art musical n'offre donc plus une carrière exempte de sollicitudes, mais en revanche elle promet aux grands talents des encouragements infiniment au-dessus de tout ce qu'un artiste pouvait espérer autrefois. Cette diversité de chances a rompu l'ordre des successions de père en fils parmi les musiciens. Plusieurs s'enrichissent, un bon nombre jouissent d'une honnête aisance, la foule a beaucoup de peine à gagner de quoi vivre. Le fils d'un musicien possesseur d'une belle fortune jouit du fruit des travaux de son père (l'opulence rend paresseux), tandis que le fils d'un musicien pauvre se garde bien de se jeter dans une carrière si difficile à suivre, et dont les résultats n'ont rien de satisfaisant. C'est à peine si nous voyons de temps en temps le père et le fils illustrer et soutenir un nom d'artiste musicien. La peinture nous présente Joseph, Carle et Horace Vernet, mais cet exemple est unique. Les Bach ont été les Barmécides, les Pharaons de la musique. Les révolutions qu'elle a éprouvées ont, comme d'autres bouleversements, détruit l'ordre de succession; il est heureux que ce changement ne nuise point à la prospérité de cet art. — Une foule d'artistes du premier ordre sont sortis de la famille Bach pendant près de deux cents ans. Le chef de cette race de musiciens, Viet Bach, fut d'abord boulanger à Presbourg. Forcé de quitter cette ville vers le milieu du XVIe siècle, à cause de la religion réformée qu'il professait, il vint s'établir dans un village de Saxe-Gotha, appelé Wechmar, et, pour ne pas déroger, il s'y fit meunier. Après avoir fini son travail, ce meunier secouait sa farine, prenait une guitare et se délassait en chantant. Il communiqua ce goût à ses deux fils, commença leur éducation musicale, et ces deux élèves du meunier de Wechmar s'illustrèrent et devinrent les chefs de cette immense famille de musiciens, qui se répandit dans la Thuringe, la Saxe et la Franconie pendant près de deux siècles. Tous furent chanteurs de paroisse, organistes ou musiciens de ville, ainsi qu'on les appelle en Allemagne. Devenus trop nombreux pour vivre rapprochés, ils s'étaient dispersés dans les différentes contrées dont je viens de parler; mais ils convinrent de se réunir une fois chaque année à jour fixe, afin de conserver entre eux un lien patriarchal. Erfurt, Eisenach, Arnstadt, furent les lieux choisis tour à tour pour ces réunions musicales et fraternelles. Cet usage se perpétua jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, et l'on vit

plusieurs fois jusqu'à cent vingt musiciens du nom de Bach, hommes, femmes et enfants, assister à cette fête annuelle. Leurs récréations consistaient alors uniquement en exercices de musique. Ils débutaient par un hymne religieux chanté en chœur, prenaient ensuite pour thêmes des chansons populaires, et les variaient en improvisant à quatre, à cinq et à six voix. Ils donnaient le nom de *quolibets* à ces improvisations. Plusieurs personnes les ont considérées comme l'origine des opéras allemands; mais les quolibets sont beaucoup plus anciens que la première réunion des Bach, car le docteur Forkel en possédait une collection imprimée à Vienne en 1542. Un autre trait caractéristique de cette famille intéressante est l'usage qui s'y était établi de rassembler en recueil toutes les compositions de chacun de ses membres : cela s'appelait *les archives des Bach*. Charles-Philippe-Emmanuel Bach les possédait vers la fin du siècle dernier; en 1790, elles ont passé dans les mains de M. Georges Pœlchau, à Berlin.

I. Bach (Jean), musicien à Gotha, y vécut au commencement du xviie siècle.

II. Bach (Henri), organiste d'Arnstadt, naquit à Weimar le 16 septembre 1615; son père était musicien et fabricant de tapis, et lui donna les premières leçons de musique. Henri montrait de grandes dispositions, et son frère aîné, Jean Bach, prédicateur et musicien à Erfurt, acheva son éducation. En 1641, il fut nommé organiste d'Arnstadt, et pendant 50 ans remplit cette fonction. Il eut la satisfaction de compter 28 arrière-petits-enfants. Ses deux fils, Jean-Christophe, organiste de cour à Eisenach, et Jean-Michel, organiste dans le bailliage de Gehren, et beau-père du célèbre Sébastien Bach, méritent d'être cités.

III. Bach (Jean-Ambroise), musicien de la cour à Eisenach, père de Sébastien, naquit en 1645 et mourut en 1695.

IV. Bach (Jean-Sébastien), compositeur de la cour de Pologne, maître de chapelle du duc de Weissenfels et du prince d'Anhalt-Cœthen, directeur de la musique de l'école de Saint-Thomas, à Leipzig, fils du précédent, naquit à Eisenach le 21 mars 1685. Ayant perdu ses parents avant l'âge de 10 ans, il se rendit auprès de son frère aîné, Jean-Christophe Bach, organiste à Ordruff, et commença à entrer dans la carrière musicale sous sa direction. Son penchant irrésistible pour l'art se développa dans un âge si tendre, avec une telle force, qu'il le porta à dérober à son père un livre de musique de clavecin, de Froberg, Kerl et Pachelbel, qu'il n'avait pu obtenir par ses vives instances. Pendant six mois, il le lisait, le copiait au clair de lune, craignant d'être découvert en plein jour, jusqu'à ce qu'enfin son frère l'aperçut et lui retira impitoyablement ce livre si précieux. Après la mort de Jean-Christophe, il passa au gymnase de Lunebourg d'où il fit de fréquentes excursions à Hambourg pour y entendre le fameux organiste Jean-Adam Reinken. La chapelle ducale était composée en grande partie de Français; Sébastien Bach la visita souvent, et s'appliqua à connaître la musique française; ce fut une nouveauté pour lui. Nommé en 1702 musicien de la cour de Weimar, il obtint deux ans après l'orgue d'Arnstadt. C'est là principalement qu'il acquit les grands talents qui le distinguèrent ensuite comme compositeur et comme organiste. Il y parvint plus par son ardeur pour le travail, ses réflexions et son génie, que par l'étude suivie des ouvrages des plus grands maîtres, tels que Bruhn, Reinken et Buxtehude, et par un séjour de trois mois qu'il fit à Lubeck, pour y étudier la manière du célèbre organiste Buxtehude. — En 1707, il fut appellé à Mulhausen comme organiste; il n'y resta qu'un an, et quitta cette ville pour entrer au service du duc de Saxe-Weimar, qui lui donna la place d'organiste de la cour. Le succès prodigieux qu'il y obtint, les applaudissements qu'il reçut portèrent son enthousiasme au plus haut degré. Uniquement occupé du soin de se perfectionner, d'acquérir de nouvelles connaissances, et de mériter ainsi la faveur dont il se voyait ho-

noré, Bach parvint à ce talent inimitable dans l'exécution qui porta si loin sa renommée, et composa pour cette cour beaucoup de ses plus belles pièces d'orgue. La place de maître de concert, qu'il obtint en 1714, l'obligeait à composer et à exécuter la musique d'église. — En 1717, il défendit la supériorité de sa nation contre Marchand, fameux organiste français, à qui le roi de Pologne offrait des appointements considérables pour le fixer à Dresde. Voici comment on raconte cette lutte musicale : Volumier invita Bach à venir à Dresde, et lui fit entendre Marchand, qui ne savait pas qu'un tel maître faisait partie de son auditoire. Bach, avec l'agrément du roi, proposa son cartel, qui fut accepté. Au jour marqué, Bach vint au rendez-vous, il y trouva une société brillante et nombreuse. On attendit long-temps, mais en vain, son adversaire; Marchand était parti le même jour par la poste. Bach se fit alors entendre seul, et déploya toutes les ressources de son art. A son retour de Weimar, il devint maître de chappelle du prince d'Anhalt-Cœthen. De là, il fit un second voyage à Hambourg pour y voir le célèbre Reinken, alors presque centenaire, et joua devant lui pendant plus de deux heures dans l'église de Sainte-Catherine. Le vieux Reinken lui dit : « J'ai cru que cet art allait mourir avec moi, mais je vois qu'il vit encore en vous. » En 1723, le conseil de Leipzig l'appela pour lui confier la direction de la musique de cette ville. Le duc de Weissenfels lui conféra, peu de temps après, le titre de maître de chapelle. La cour de Dresde l'entendit plusieurs fois sur l'orgue en 1736; Bach y recueillit les témoignages les plus flatteurs, et le roi le nomma compositeur de la cour.— En 1747, il fit un voyage à Berlin; le roi de Prusse Fréderic voulut l'entendre à Postdam, et lui donna le thême d'une fugue. Après qu'il l'eut improvisée en maître, Frédéric lui demanda une autre fugue à six voix, et Bach l'exécuta sur-le-champ sur le clavecin, d'après un thême de son invention. De retour à Leipzig, il écrivit encore sur le thême du roi un *ricercare* à trois voix, un autre à six voix, et quelques autres chefs-d'œuvre, qu'il fit graver, en les dédiant à Frédéric. Une maladie d'yeux, que l'opération ne fit qu'aggraver, altéra sa santé au dernier point; il mourut d'une attaque d'apoplexie à l'âge de 65 ans, le 28 juillet 1750. — Tel était l'homme qui, selon l'expression de Marpurg, réunit en lui seul les talents et les perfections de plusieurs grands hommes. Voici ce qu'en dit le maître de chapelle Hiller : « Si jamais compositeur a montré toute la force d'un grand orchestre; si jamais virtuose a su se servir des ressouces les plus secrètes de l'harmonie, cet honneur appartient, sans contredit, à Sébastien Bach. Personne ne sut mieux que lui embellir les thêmes les plus secs en apparence par une foule d'idées neuves et étrangères au motif. Il lui suffisait d'entendre un thême quelconque, pour avoir à l'instant présent devant lui tout ce qu'on pouvait en tirer de beau, de sublime. Ses mélodies étaient étranges, à la vérité, mais pleines d'invention, et ne ressemblaient en rien à celles des autres compositeurs. Quoique son caractère sérieux l'entraînât à la musique grave et mélancolique, il pouvait cependant s'il le fallait, se livrer aussi, surtout dans son jeu, à des idées aimables et légères. L'exercice continuel dans la composition d'ouvrages à grand orchestre lui avait donné une telle habileté que, dans les partitions les plus compliquées, il embrassait du même coup d'œil toutes les parties coïncidentes. Il avait l'oreille si délicate et si subtile que dans l'orchestre le plus complet il découvrait à l'instant la moindre faute d'exécution. Les symphonistes et les chanteurs devaient être d'une exactitude extrême; il battait le mesure avec une grande assurance et marquait les mouvements avec beaucoup de rapidité. Comme virtuose sur l'orgue et sur le clavecin, on doit le regarder comme le plus fort qui ait existé et qui peut-être existera jamais. Ses compositions, que tout le

monde trouve très difficiles, étaient pour lui des bagatelles. Tous ses doigts étaient également exercés; il s'était composé un doigté particulier, et, contre l'usage des musiciens de ce temps-là, il se servait beaucoup du pouce. — C'est à ses ouvrages qu'il devait son étonnante habileté. Il dit lui-même que souvent il s'était vu forcé d'employer toute la nuit pour exécuter ce qu'il avait écrit pendant le jour. On assure qu'il a écrit son ouvrage intitulé *Temperirtes klavier*, composé de fugues très compliquées et de préludes, dans uu endroit où le dépit, l'ennui et le défaut de toute espèce d'instruments de musique le forcèrent de recourir à cette manière de passer son temps. Ses pieds exécutaient à leur tour le thême que ses mains avaient déjà joué. Il trillait avec ses pieds tandis que ses mains étaient dans une continuelle activité. Il affectionnait tant la pleine harmonie, dit Burney, que, non content d'employer les pédales avec une constancc et une vivacité peu commune, il était dans l'usage de tenir un petit bâton dans les dents, pour s'en servir sur les touches que ses mains ou ses pieds ne pouvaient atteindre. A toutes ces qualités extraordinaires, se joignaient encore sa grande expérience et le goût exquis avec lequel il sut choisir et lier ensembles les divers registres. Personne ne savait mieux que lui juger des qualités d'un orgue, ou proposer la manière de le construire. Son collègue Gessner, qui dans la suite devint professeur à Gœttingue, nous a laissé un portrait de ce grand homme, dans une note au 12ᵉ chapitre du livre 1ᵉʳ de son édition de Quintillen, que Hiller rapporte également. — La partie de violoncelle était exécutée alors d'une manière lourde et traînante; Bach inventa une espèce de viole qu'il nomma *viola pomposa*, montée comme le violoncelle, avec une cinquième corde sonnant *mi* à l'aigu, ce qui donnait beaucoup de facilité pour l'exécution des traits rapides écrits dans un diapason élevé. Parmi les nombreux ouvrages de théorie et de pratique de cet auteur, qui s'est placé au plus haut degré dans tous les genres, si l'on excepte celui d'opéra, on compte cinq oratorios de *la passion*. Un de ses œuvres sublimes a été exécuté à Berlin en 1829. Voici ce qu'en dit la gazette de cette ville. « Nous avons eu le 11 mars une des jouissances musicales les plus complètes qu'on puisse imaginer. L'académie de chant et l'orchestre de la chapelle s'étaient réunis, sous la direction de M. Félix Mendelson, pour exécuter *la Passion* de Sébastien Bach. Cet oratorio n'est point, comme tant d'autres, une cantate froidement arrangée par le poète, que le musicien a réchauffée de son mieux. Bach, plein d'un zèle pieux et d'une foi sincère, n'a pas reculé devant l'idée de mettre en musique la simplicité sublime et les touchants récits de l'Évangile lui-même, et de traduire la parole sainte. Ce qu'il avait entrepris avec la confiance d'une ferveur toute chrétienue, il l'a accompli avec un talent de vérité, une force admirable; son œuvre ne pourrait, sans injustice pour d'autres grands génies, être regardé comme la plus belle des compositions religieuses de l'école allemande; mais elle ne le cède à aucune. Les chœurs surtout, et les chœurs doubles du peuple et des prêtres, qui s'y rencontrent en grand nombre, sont vraiment grandioses. Il ne faut cependant pas demander à cette musique le développement brillant de grandes pensées à l'aide de moyens tout en dehors, comme le fait aujourd'hui constamment l'école moderne; on pourrait, au contraire, en comparant les deux styles, reprocher à Bach d'avoir voilé trop souvent des idées magnifiques sous les formes sévères des fugues et des contrepoints; encore ce reproche ne saurait-il, hâtons-nous de le dire, que relatif, et seulement en considération du succès qu'obtient l'enluminure de l'école moderne. Quoi qu'il en soit, l'auditoire a senti avec enthousiasme toutes les beautés de oe chef-d'œuvre, et n'a pas eu à se repentir de l'empressement qu'il avait manifesté pour

l'entendre. La foule était immense, et tous les amateurs n'ont pas pu entrer. »

V. Bach (Guillaume-Friedmand), surnommé Bach de Halle, fils aîné de l'immortel Jean-Sébastien Bach, naquit à Weimar en 1710. Il était, selon le jugement de ses contemporains, organiste et compositeur d'nn très grand talent et très bon mathématicien. S'il n'eut pas tous les succès qu'il méritait, on doit l'attribuer à son caractère sombre, à son opiniâtreté, qui l'empêchèrent de se concilier la bienveillance des personnes qui pouvaient le protéger et le servir.

VI. Bach (Charles-Philippe-Emmanuel), deuxième fils de Jean-Sébastien, né à Weimar en 1714, est ordinairement désigné par le nom de *Bach de Berlin*, parce qu'il habita cette ville pendant 29 ans. Il fit ses premières études de musique à l'école de Saint-Thomas, à Leipzig. Son père le prit ensuite sous sa direction, et lui enseigna pendant plusieurs années le clavecin et la composition. Il fonda à Francfort-snr-l'Oder une académie de musique. En 1738, il se rendit à Berlin, et deux ans après, il entra au service de Frédéric II. Il conserva cet emploi jusqu'en 1767, et vécut alors à Hambonrg ponr y remplacer Telemann en qualité de directeur de musiqne. Avant son départ, la princesse Amélie de Prusse lui donna le titre de maître de sa chapelle en récompense de ses services. Le docteur Burney le connut en 1773. Il jouissait d'une honnête aisance, mais non de toute la considération que méritaient ses talents. Accoutumé, comme on l'était en Allemagne, au style savant, harmonieux, mais plus ou moins lourd, des compositeurs de ce pays, la musique d'Emmanuel Bach, pleine de nouveautés, de charme et de légèreté, et qui s'éloignait des formes scientifiqnes, ne fut pas estimée ce qu'elle valait ; ce n'est guère qu'en France et en Angleterre qu'on sut l'apprécier. C'est cependant ce même style, perfectionné par Hayden et Mozart, qui depuis a charmé tonte l'Europe. L'injustice de ses compatriotes fit long-temps le tourment de Bach, qui avait la conscience de son talent. » Mais, disait-il à Burney, depuis que j'ai 50 ans, j'ai quitté toute ambition. Je me suis dit : Vivons en repos, car demain il faudra mourir ; et me voilà tout-à-fait réconcilié avec ma position. » Ce grand artiste mourut à Hambourg, le 14 décembre 1788. Il eut deux fils, dont un suivit la carrière de la jurisprudence, et l'autre celle de la peinture : ce sont les premiers membres de la famille Bach qui ne se soient pas livrés à l'étude de la musique. Emmanuel Bach possédait une bibliothèque musicale très précieuse. Le nombre des ouvrages qu'il a pnbliés s'élève à plus de cinquante. Parmi ses écrits didactiques, on doit placer au premier rang celui qui a pour titre : *Essai sur la manière de toucher le clavecin*.

VII. Bach (Jean-Christophe-Frédéric), maître de concert à Bückebourg, autre fils de Jean-Sébastien, naquit à Weimar en 1732 ; il a écrit de la musique instrumentale dans un style qui se rapproche de celui de son frère Emmanuel.

VIII. Bach (Jean-Chrétien), surnommé le Milanais ou l'Anglais, fils de Jean-Sébastien, mais d'un second lit, maître de chapelle de la reine d'Angleterre, est né à Leipzig en 1735. Il voyagea en Italie, où il écrivit six opéras, des oratorios, de la musique d'église. Il a fait graver à Paris, peu de temps avant sa mort, la partition d'un opéra intitulé *Amadis des Gaules*. — Les biographes allemands signalent encore les noms de Bach (Jean-Nicolas), Bach (Jean-Ernest), Bach (Jean-Louis), maître de chapelle ; Bach (Jean-Élie), chanteur ; Bach (Jean-Michel), chanteur et théoricien. (Voy. l'*Almanach de Musique*, par Forkel, 1784. Castil-Blaze.

BACHA. *Voyez* BASCHA.

BACHAUMONT (François Le Coignenx de), fils d'un président à mortier, au parlement de Paris, naquit dans cette ville en 1624. Le jeune Bachaumont était conseiller-clerc au même parlement, lorsque les troubles de la fronde commencèrent. On prétend même que ce fut lui qui fournit le nom que l'histoi-

re a conservé à cette opposition guerroyante contre le ministère de l'époque. Il comparait les troupes peu disciplinées qui soutenaient cette cause aux écoliers qui, s'amusant alors au jeu de la fronde dans les fossés de Paris, se dispersaient à l'approche du lieutenant civil, puis recommençaient dès qu'il avait disparu. Cette plaisanterie fit naître à quelques opposants l'idée d'attacher à leurs chapeaux, comme signe de reconnaissance, un cordon en forme de fronde. Ce signe devint bientôt une mode, et leur parti en garda le nom. Dans cette guerre, à la fois d'épée et de plume, Bachaumont prit une part très active à ce dernier genre de combat; nul ne lança plus d'épigrammes, de chansons, de traits satiriques contre *le Mazarin*, et ce fut, sous ce rapport, un des aides-de-camp les plus utiles du fameux cardinal de Retz. Lorsque le calme fut rétabli, il vendit sa charge et se borna à jouir de la vie dans une oisiveté épicurienne qui ne l'empêcha pas toutefois de laisser couler de sa plume un grand nombre de couplets et de petites pièces, insérés dans les recueils du temps. Il est probable que Bachaumont ne fût point arrivé avec ce léger bagage à la postérité; son *Voyage*, fait et écrit en société avec Chapelle, a suffi pour lui assurer cet avantage. Cette agréable bagatelle a produit beaucoup d'imitations, et n'a pas eu de pendant. Bachaumont épousa plus tard la mère de Mme de Lambert, écrivain moraliste, qui eut quelque nom dans le dernier siècle. L'hymen était déjà, pour ce voluptueux épicurien, un commencement de conversion; l'âge avancé compléta la sienne, et il mourut dans des sentiments très chrétiens, en 1702, âgé de 78 ans. OURRY.

BACHAUMONT (LOUIS PETIT DE), né à Paris à la fin du XVIIe siècle, y mourut en 1771. Ses *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres* sont dans toutes les bibliothèques. — Ce journal politique et littéraire est le tableau varié et fidèle des mœurs, de la littérature et des plus importants événements de l'époque. Il n'a composé que les quatre premiers volumes et la moitié du cinquième. Ces Mémoires ont été continués après sa mort et composent 36 volumes in-12. Les articles les plus piquants ont été réimprimés en deux volumes in-8°. Il avait publié en 1751 un *Essai sur la peinture, la sculpture et l'architecture*, un volume in-8°. On lui doit une édition annotée de l'excellente traduction de Quintilien, par Gedoyn, son parent et son ami, publiée en 1752, 4 vol. in-12. D—Y.

BACHE. On désigne par ce nom, en *agriculture*, une petite serre sans fourneau, avec une couche et un sentier pour y travailler. Son exploitation et les conditions principales doivent être les mêmes. En général, les baches sont enfermées dans la terre, le mur de devant ayant de un à deux pieds de hauteur, et celui du fond une élévation calculée pour donner au toit ou vitrage une inclinaison de 20 à 30 degrés. Une bache est une construction indispensable pour les jardiniers qui font le commerce des plantes. — On appelle aussi *bache*, 1° une grande couverture de grosse toile que les rouliers et les voituriers étendent sur leur voiture, ainsi que les bateliers sur leurs bateaux, pour garantir les marchandises de la pluie; 2° une cuvette de bois qui reçoit l'eau d'une pompe aspirante à une certaine chaleur, où elle est reprise par d'autres corps de pompe foulante, qui l'élèvent davantage. Z.

BACHELIER (*bachalarius*, mieux que *baccalaureus*), titre universitaire encore aujourd'hui en usage, et qui a beaucoup exercé la sagacité des étymologistes. Quoique le mot se rencontre, avec de légères modifications, dans toutes les langues romanes, son origine paraît être cependant plutôt française que latine. Nous passerons sur les diverses opinions qui la croient trouver dans *baculi ou bacilli* (bâtons avec lesquels les jeunes gentilshommes se seraient escrimés en guise d'épées), dans *vassalarii*, ou bien dans *bachantes*, autre expression scolaire du moyen âge, pour dire quelques mots du sentiment admis par Ducange, et qui nous semble le plus probable. La déno-

mination de bachelier s'appliquait le plus anciennement aux chevaliers qui, trop pauvres pour avoir à leurs ordres une troupe de 50 lances au moins, et pour être par conséquent chefs de bannière, se trouvaient obligés de servir sous celle d'un chevalier mieux partagé qu'eux, d'un baron-banneret. On appelait du même nom les jeunes nobles à qui l'accolade n'avait pas encore donné droit de lever bannière eux-mêmes. Témoin de cette signification primitive le roman de Garin, dans lequel on lit: *La flor de France et la bachelerie*; et la chronique de Duguesclin, qui porte : *Et puis manda sa gent et sa bachelerie*. L'épithète *bachevalcureux*, qu'on rencontre dans quelques documents, nous amène, jointe à d'autres raisons, à regarder ce mot comme une contraction de bas-chevalier. — C'est l'université de Paris qui paraît avoir été la première à admettre ce titre militaire dans le langage académique. On y appelait bacheliers les étudiants qui avaient subi un ou deux examens, sans être encore docteurs. Ils se divisaient en *simplices*, *cursores* et *formati*, comme c'est encore l'usage en Angleterre, et occupaient le rang intermédiaire entre les docteurs et les commençants, de la même manière que les bas chevaliers étaient inférieurs aux barons-bannerets, mais supérieurs aux écuyers. Une toque ronde les distinguait de leurs condisciples, et ils avaient le droit d'enseigner déjà eux-mêmes tout en continuant encore de suivre les cours des professeurs. Bientôt ce titre fut admis dans presque toutes les autres universités, tant françaises qu'étrangères. — Dans la suite, le mot *bachelier* prit aussi l'acception de jeune homme en général, et c'est ainsi qu'on appelle aujourd'hui, dans certaines contrées du nord de la France, *bacheliers* et *bachelettes* ou *bachelèses*, les adolescents et les jeunes filles non mariées. — La version *baccalaureus* et *baccalauréat*, à présent presque généralement usitée, et qu'on pense justifier en renvoyant à *bacca* et *laurea* (baie de laurier), est réprouvée par toutes les anciennes écritures, et paraît n'avoir été inventée que postérieurement pour trouver un sens à l'expression *bachelier*, dont on avait perdu la véritable étymologie. — Quoi qu'il en soit, ce degré s'est conservé dans les facultés des lettres, des sciences et de droit. Il est inférieur à celui de licencié, et il faut, d'après les règlements en vigueur, l'avoir obtenu dans la faculté des lettres avant de passer à des études académiques ultérieures. — Dans la plupart des universités de l'Allemagne, il est tombé en désuétude, ainsi que les examens qui s'y rapportaient. M—z.

BACHKIRS. Ce peuple habite la partie méridionale du mont Oural et quelques districts du gouvernement d'Orenbourg. Ces Bachkirs se partagent en cantons, qui choisissent chacun leur ancien ou chef, et font le service de Cosaques partout où on les requiert. Leur langage et leur culte sont à peu près les mêmes que celui des Tatars de Kazan. L'été, ils campent avec tous leurs troupeaux, çà et là, dans les steppes, et l'hiver ils habitent des villages. Ils s'appellent entre eux *Bachkourtes*, ce qui veut dire *hommes aux abeilles*, d'où l'on a fait le nom de *Bachkirs*; mais les Kirghis les nomment *Istiaks* ou *Ostiaks*. Plusieurs écrivains les font venir des Bulgares; pour eux, ils se regardent comme des descendants des Nogais. L'écrivain Aboul-Hazy nomme la Bulgarie *Kipchak*, et comme ce dernier nom est encore aujourd'hui celui du principal établissement des Bachkirs, il serait très possible que ce fussent réellement des Tatars Nogais émigrés, reçus par des Bulgares. Le pays qu'ils occupent faisait, en effet, partie de l'ancienne Bulgarie. Ils ont été long-temps errants sous le commandement de leurs propres khans, dans la partie méridionale de la Sibérie; mais, ayant été opprimés et chassés par les princes tatars de ce pays, ils vinrent s'établir et s'étendre sur les bords de l'Oural et du Volga, et se soumirent aux rois de Kazan. Ils vivent aujourd'hui entre les rivières Bélaïa, Kama, Volga et Oural. —Ce pays montagneux est rempli de mines, a des vallées

fertiles, des bois superbes et des lacs poissonneux. Lorsque les Russes conquirent Kazan, les Bachkirs se soumirent à eux de bon gré; alors on ordonna de bâtir la ville d'Oufa, pour les défendre des Kirguis; ils étaient encore faibles et peu nombreux, mais leur puissance s'accrut bientôt par l'incorporation des émigrés finnois et tatars avec eux; de ceux-ci sont provenus les Teptiars. Ils se mutinèrent souvent contre la Russie; leurs révoltes générales eurent principalement lieu dans les années 1676, 1708 et 1735: dans toutes ces circonstances ils se comportèrent avec beaucoup de cruauté et saccagèrent sans pitié les habitations voisines de leur pays. Les mesures sévères que dut prendre alors le gouvernement les réduisirent bientôt à un état de faiblesse et de pauvreté pire que celui dans lequel ils s'étaient trouvés auparavant; mais les soins paternels du gouvernement russe, après leur pardon, la fertilité des terres qu'ils occupent, leur permirent bientôt de se rétablir de leurs pertes. Lorsqu'en 1741 ils furent entièrement soumis, on construisit des forts autour et dans le cœur même de leur établissement pour les maintenir dans l'obéissance; et, quoique ces fortifications ne fussent qu'en bois, elles suffirent contre un peuple encore peu éclairé, et qui ne fait jamais autrement la guerre qu'à cheval. Les Bachkirs prirent cependant part à la révolte du fameux Pougatchef (1774) et ne rentrèrent dans l'obéissance qu'après l'entière dispersion de ses forces. — Depuis long-temps ces peuples n'ont plus de khans; leur noblesse même s'est presque entièrement éteinte dans les troubles et dans les révoltes auxquels ils ont été successivement en proie. Aujourd'hui chaque canton se choisit un ancien; le gouvernement lui adjoint un écrivain ou secrétaire, pris ordinairement parmi les Tatars Mestchériaks, et qui non seulement leur lit à haute voix et leur explique les oukazes, mais qui veille encore à leur exécution. — On compte 34 cantons bachkirs, qui formaient 27,000 familles d'après le dénombrement de 1770. Ils ressemblent aux Tatars par les traits de leur visage, qui est cependant plus plat. Les Bachkirs sont plus larges et plus forts que les Tatars de Kazan; la nature leur a accordé beaucoup de pénétration, mais ils n'ont aucune instruction. Ils sont hardis, soupçonneux, opiniâtres, durs, et par conséquent dangereux; si on ne les veillait de près, ils ne cesseraient de commettre des brigandages. Leur langage, quoique tatar, diffère beaucoup de celui des Tatars de Kazan. Ils ont, comme tous les mahométans, des écoles qui cependant civilisent bien peu ce peuple farouche. Toute leur science, qui consiste dans la lecture du Coran et la connaissance des cérémonies de leur culte, se perd même peu à peu par l'obstination qu'ils mettent à ne choisir leurs professeurs que parmi eux. Ils ne payaient dans le commencement à la Russie qu'une capitation très faible, et un impot en miel et en cire; mais depuis la révolte de 1741, on les a organisés sur le pied des Cosaques. Obligés de faire le service aux frontières voisines, ils marchaient en temps de guerre, quand ils en étaient requis, de la même manière que les Cosaques, montés, habillés et armés à leurs propres frais; on les payait et on les entretenait alors comme le reste des Cosaques. En temps de paix, ils restaient en grande partie chez eux; et comme ils ne rapportaient rien à l'état, on fut obligé de les imposer à une capitation annuelle de la valeur de 2 francs. Depuis la dernière organisation financière, cet impôt a été aboli et remplacé par l'achat du sel qu'ils sont obligés de prendre dans les magasins du gouvernement, au lieu de le tirer, comme ils le faisaient autrefois, des lacs salins de leur pays. Leur principale occupation est l'éducation des bestiaux; ils se livrent aussi à la culture de leurs terres, à la chasse et à l'extraction du minérai, qui, dans leurs montagnes, est presque partout à la surface de la terre. Ce peuple pasteur compte ses richesses par le nombre de ses troupeaux. Il élève de préférence des chevaux, dont il mange la viande, boit le lait et emploie la peau à son habillement. Le

plus pauvre Bachkir en a 30 à 50, mais les riches en possèdent de 500 à 1,000, et quelques-uns même 2, 000 et plus; les autres bestiaux sont partagés entre tous dans la même proportion. Leurs vallées fertiles abondent en excellents pâturages, et leurs terres, malgré la mauvaise culture à laquelle elles sont soumises, produisent dix pour un et davantage. Le costume des Bachkirs est le même que celui des Tatars de Kazan, et ils se nourrissent comme ceux-ci, conformément aux préceptes de la loi de Mahomet. Ils ont l'abord rude et plus sauvage que ces derniers; ils sont plus paresseux et plus malpropres, mais ils sont hospitaliers et très gais, surtout pendant l'été. Ils ont souvent deux femmes, rarement plus; ils professent depuis très long-temps la religion mahométane, ont des livres de prières et des écoles, mais n'en sont pas moins ignorants en tout ce qui regarde leurs dogmes, ce qui les conduit à mêler quelques cérémonies et certaines coutumes du paganisme à leur culte. E.

BACINET, sorte d'arme ancienne. On lit dans Monstrelet : Il y avait 6 bannières et 200 *bacinets*. Selon Fauchet, ces *bacinets* étaient des chapeaux de fer assez légers que portaient les soldats, qu'on appelait aussi *bacinets*, du nom de leur coiffure. Ainsi, on disait 600 bacinets comme on dit 600 cuirasses, pour dire 600 hommes armés de cuirasses. E.

BACKHUYSEN (Ludolf), l'un des peintres les plus célèbres de l'école flamande, fort renommé pour les *marines* dans lesquelles il excellait, naquit à Embden, en 1631, et travailla jusqu'à l'âge de 18 ans, en qualité d'écrivain expéditionnaire, chez son père, qui était alors secrétaire des états-généraux. Il entra ensuite dans une maison de commerce d'Amsterdam, où il commença, quoique sans la moindre notion élémentaire, à dessiner à la plume les vaisseaux qui entraient dans le port. Ces essais eurent du succès et l'engagèrent à se vouer entièrement à la peinture. Il prit des leçons d'Éverdingen, et arriva bientôt à une facilité extraordinaire par son application et son assiduité constante dans les ateliers des meilleurs maîtres; mais il dut en grande partie ses progrès rapides au zèle ardent qu'il apportait à étudier la nature. Souvent, à l'approche d'une tempête, il montait une légère barque et s'aventurait avec sang-froid en pleine mer, observant dans tous ses détails le mouvement des vagues en furie, mesurant avec calme les gouffres affreux qui engloutissent les vaisseaux. Souvent les matelots, effrayés, le ramenaient eux-mêmes à terre, malgré ses instantes prières. Plein de ce qu'il venait de voir, il se rendait chez lui en toute hâte, sans se laisser distraire par quoi que ce fût, et exécutait avec une exactitude de détail et une perfection remarquable l'esquisse qu'il avait projetée. Cette courageuse persévérance assurèrent à ses tableaux le premier rang parmi les productions de ce genre. Plusieurs princes vinrent visiter son atelier, et Pierre-le-Grand voulut prendre des leçons de lui. Les bourguemestres d'Amsterdam lui confièrent l'exécution d'une *marine*, qu'ils lui payèrent 1,300 florins, et qu'ils envoyèrent à Louis XIV, en 1665. Ce beau tableau est encore actuellement à Paris. Dans tous les tableaux de ce grand maître règne la plus exacte vérité de représentation; ses couleurs sont excellentes, et son pinceau semble spécialement destiné à reproduire avec un bonheur admirable l'eau et le mouvement des vagues; son ciel est toujours léger et varié. Indépendamment de son rare talent en peinture, Backhuysen s'est essayé dans la poésie, et donnait des leçons d'écriture; la calligraphie lui doit même beaucoup pour les progrès qu'il a fait faire à l'art. La sérénité et la force d'ame dont il était doué ne l'abandonnèrent pas non plus dans les chagrins cuisants qui obscurcirent le cours de sa vie. Il mourut, à l'âge de 78 ans, en 1709. Ses tableaux ont continué d'avoir une très grande valeur. A la vente aux enchères de M. P. de Smeth, d'Amsterdam, qui eut lieu en 1810, quatre tableaux de ce maître ont été payés 550, 805, 980 et 1,400 florins. C. L.

BACON (Roger), naquit en 1214 à Ilchester, dans le comté de Sommerset, d'une famille considérée. Après avoir fait la plus grande partie de ses études à Oxford, et s'y être distingué par un esprit élevé et une grande aptitude aux sciences, il vint à Paris, où il prit le grade de docteur en théologie. De retour dans son pays, Robert Grostête, évêque de Lincoln, son ami, lui persuada d'entrer dans les frères mineurs de l'ordre de Saint-François, dans une maison desquels il avait passé plusieurs années à Paris. L'ardeur avec laquelle il se livra au travail et ses succès, en lui attirant une brillante réputation, excitèrent l'envie. Il dut à la protection de Clément IV, qui avait été légat en Angleterre, de voir finir une première captivité à laquelle l'avait fait condamner la basse jalousie de ses frères. Sur la demande de ce pontife, il composa l'*Opus majus*, qu'il lui envoya ensuite par le plus distingué de ses disciples, Jean de Paris. Quoiqu'il écrivît contre la magie, Roger Bacon ne pouvait, dans un siècle tel que le sien, échapper à l'accusation d'y être adonné. Aussi, sous le pontificat de Nicolas III, Jérôme d'Ascoli, général des Franciscains, étant venu à Paris, où Bacon se trouvait alors, rendit contre lui une sentence d'emprisonnement, qui fut confirmée par le pape. Dix ans après, sa captivité durait encore, lorsque le même Jérôme d'Ascoli devint pape, sous le nom de Nicolas IV. Il ne parut pas d'abord disposé à se rendre aux prières de Roger Bacon, qui composa cependant exprès pour obtenir sa grace un traité intitulé : *Des moyens d'éviter les infirmités de la vieillesse;* mais, à la sollicitation de quelques grands seigneurs anglais il obtint enfin sa liberté. Il retourna alors en Angleterre, et se retira à Oxford, publia vers 1291 un *Abrégé de théologie*, et mourut en 1294, le 11 juin. — Roger Bacon embrassa toutes les sciences connues de son temps. Pour pénétrer plus avant dans la connaissance des anciens et des modernes, il apprit le grec, l'hébreu, l'arabe et la grammaire que presque tout le monde négligeait. Démêlant avec une grande pénétration les vices des études de son temps, il avait conçu le plan hardi de donner à la science une direction plus franche, et de renverser l'art des frivoles distinctions, en s'attachant davantage à l'étude de la nature et des langues. La tournure de son esprit le portait beaucoup plus aux sciences physiques et mathématiques qu'à la philosophie proprement dite. Cependant sa profession, le goût de son siècle, et sans doute aussi la curiosité naturelle à un esprit si étendu et si actif ne lui permirent pas d'y rester étranger. Au jugement de Leland, cité par Jebb, dans la préface de l'*Opus majus*, il a tellement pénétré toutes les parties de la philosophie (qui renfermait alors toutes les sciences) qu'il n'en a laissé aucune sans en avoir tiré tout ce qu'elle était susceptible de donner. La liste de ses ouvrages, fournie par les mêmes auteurs, contient de nombreux traités sur la grammaire, les mathématiques, la physique, l'optique, la géographie, l'astronomie, la chronologie, la chimie, la magie, la logique, la métaphysique, la morale, la médecine, la théologie, la philosophie, et quelques fragments intitulés · *Mélanges*. On rencontre dans cette liste, qu'il serait trop long de transcrire, les questions les plus diverses, une dissertation sur Virgile, par exemple, et une sur les causes du flux et du reflux. Ceux de ses ouvrages que l'on trouve le plus facilement sont : *De mirabili potestate artis et naturæ* et l'*Opus majus*. Le premier est un petit traité d'alchimie qui contient quelques principes généraux qui ne sont pas d'un esprit ordinaire. Il a été traduit en français par Jacques Girard de Tournus. Le second a été imprimé par les soins de Samuel Jebb (Londres, 1733; Venise, 1750). Ce dernier ouvrage de Bacon, et le plus important, est composé de six parties : la première est dirigée contre les quatre causes universelles de l'ignorance ; la seconde montre que la sagesse est une et est contenue dans les saintes écritures ; la troisième traite de l'utilité de la grammaire ; la quatrième de la puis-

sance des mathématiques; la cinquième de la perspective, et commence par la description du cerveau et de l'organe de la vue; la sixième a enfin pour objet de montrer quels doivent être dans la science la valeur et l'emploi de l'expérience. Il est impossible de juger par quel lien l'auteur unit des éléments si divers. Quoi qu'il en soit, il ne manque pas dans ce traité d'aperçus qui font honneur à sa sagacité. La phrase suivante, tirée de la seconde partie, caractérise d'une manière très précise le but et la nature de la philosophie scholastique: *Ex his sequitur necessariò quòd nos christiani debemus uti philosophiâ in divinis, et in philosophicis multa assumere theologica, ut appareat quod una sit sapientia in utroque relucens.* (Il suit de là que nous autres chrétiens nous devons mêler la philosophie à la science divine, et transporter dans la philosophie plus d'un élément emprunté à la théologie, pour qu'on voie clairement que c'est la même sagesse qui brille dans les deux sciences.) Dans la 6e partie, la valeur de l'expérience dans les recherches scientifiques est bien exposée et défendue avec succès. Si la question n'y est pas entièrement traitée, il serait injuste de demander à un savant du treizième siècle la solution d'un problème encore cherchée au dix-neuvième.

H. Bouchitté.

BACON (François), baron de Vérulam, vicomte de Saint-Alban, célèbre philosophe anglais, né à Londres en 1561, était fils de sir Nicolas Bacon, garde des sceaux sous Élisabeth, et descendait de l'ancienne famille des Suffolk. Il étudia au collége de la Trinité à Cambridge, et s'y fit remarquer par la rapidité de ses progrès et la précocité de son génie : il n'avait pas encore seize ans que, frappé de la futilité de la philosophie d'Aristote, telle qu'elle était alors enseignée dans les écoles, il fit un écrit pour la combattre. Il paraît avoir, dès cette époque, compris la nécessité de reconstituer sur de nouvelles bases tout le système des connaissances humaines, et avoir conçu le hardi projet d'exécuter par lui-même cette réforme. Malheureusement le hasard des circonstances l'entraîna dans une carrière à laquelle il était moins propre, et qui, en flattant peut-être son ambition, devait remplir sa vie d'amertume. (*Ad litteras potiùs quàm ad aliud quicquam natus, et ad res gerendas nescio quo fato abreptus*, dit-il lui-même, *de Augm.*, lib. VIII, c. 3, *init.*) — A peine âgé de 17 ans, il accompagna sir Amias Pawlet, ambassadeur à la cour de France, et fut, quoique bien jeune encore, chargé par ce ministre, auprès de son souverain, d'une mission délicate qu'il remplit avec le plus grand succès. Son père étant mort pendant ses voyages, Bacon, qui n'avait à hériter que d'une fortune médiocre, retourna dans son pays, et se livra tout entier à l'étude du droit, afin de s'assurer des moyens honorables d'existence. Bientôt en effet il parut au barreau avec éclat, et il y réussit si bien que, dès l'âge de 28 ans, il fut nommé conseil extraordinaire de la reine; il obtint aussi, par la protection de lord Burleigh, la survivance de la place de greffier de la chambre étoilée, place qui donnait un revenu de 1,600 livres sterling, mais dont il ne jouit que 20 ans après. En 1593, il fut nommé membre de la chambre des communes, et, quoique attaché à la cour, il s'acquitta de sa mission avec indépendance. Mais toutes ces fonctions étant plutôt honorifiques que lucratives, Bacon était loin de jouir d'une aisance proportionnée à sa naissance et à son rang : aussi le comte d'Essex, qui était son plus zélé protecteur, fit-il tous ses efforts pour lui faire obtenir la place fort avantageuse de solliciteur général, mais il ne put y réussir. Quoique Élisabeth appréciât ses talents et sa haute capacité, elle céda aux objections de Cécil, comte de Salisbury, qui possédait alors toute sa confiance, et qui lui représentait Bacon comme un homme tout spéculatif, dont la tête était remplie d'idées philosophiques, mais qui n'avait aucune connaissance positive des affaires. Peu après, le comte d'Essex ayant été accusé de haute trahison, Bacon, sans doute afin

de se concilier la faveur de la reine, oublia tout ce qu'il devait à son protecteur, et accepta le rôle odieux d'accusateur du favori disgracié, qui ne tarda pas à porter sa tête sur l'échafaud. Ce trait d'ingratitude n'eut pas le succès que Bacon devait en attendre. L'indignation qu'il souleva dans le public fut telle qu'Elisabeth n'osa rien faire pour lui. Dégoûté des affaires, Bacon voulut alors quitter sa patrie, et il serait sans doute allé s'ensevelir dans un pays étranger si ses amis ne l'en eussent empêché. Ce ne fut qu'à l'avènement de Jacques Ier qu'il parvint au pouvoir; il fut alors successivement fait chevalier, puis nommé solliciteur général (1607), garde des sceaux, et enfin lord grand-chancelier (1619); il fut en même temps élevé à la pairie avec le titre de baron de Vérulam, qu'il échangea bientôt contre celui de comte de Saint-Alban. Mais, soit que son élévation lui eût fait des ennemis acharnés, soit qu'il eût réellement donné prise contre lui, il fut bientôt accusé par les communes devant la cour des pairs de corruption et de vénalité, et fut condamné à payer une amende de 40,000 livres sterling, à être emprisonné à la Tour de Londres pendant le bon plaisir du roi, et déclaré indigne de servir le roi et de siéger au parlement. Peut-être Bacon avait-il en effet reçu, comme la plupart de ses prédécesseurs, quelques sommes pour expédier les brevets des places et des priviléges qu'il délivrait comme garde des sceaux, et pour expédier plus promptement des affaires portées à son tribunal; mais la plus grande partie de ses torts doit retomber d'un côté sur le duc de Buckingham, favori du roi et son nouveau protecteur, dont il ne faisait en cela que servir la cupidité, et de l'autre sur des domestiques infidèles, qui s'enrichissaient en vendant la protection de leur maître, et en l'engageant dans des actes illicites dont ils recevaient le profit. Son principal tort fut une excessive faiblesse de caractère. Le roi, qui vit bien que c'était moins à Bacon qu'on en voulait qu'au duc de Buckingham lui-même, l'engagea à ne point se défendre, quoiqu'il eût pu le faire avec avantage, et, après sa condamnation, il ne le laissa que peu de temps en prison, lui fit remise de l'amende, et même lui assura une pension considérable. Au reste, il est à remarquer, pour l'honneur de Bacon, que, malgré les reproches de cupidité et de corruption qu'on lui adressait, il était sorti pauvre du maniement des affaires, et que dans les arrêts qu'il eut à prononcer, il respecta toujours la justice, car aucune des décisions qu'il avait rendues en qualité de grand chancelier ne fut cassée plus tard comme dictée par la partialité. Il resta éloigné des affaires jusqu'à la fin du règne de Jacques, et consacra plusieurs années à rédiger ou à réviser ses écrits philosophiques; mais à la fin de sa vie, il fut publiquement réhabilité, et siégea même au premier parlement qu'assembla Charles Ier. Il mourut en 1626 chez lord Arundel, son ami. — C'est surtout comme philosophe et comme écrivain que Bacon mérite d'être envisagé : c'est là qu'il se montre tellement supérieur que l'on est tenté de lui appliquer avec Voltaire ce que Bolingbroke disait de Marlborough : « C'était un si grand homme que j'ai oublié ses vices. » (*Lettres sur les Anglais*, lett. XIIe.) Il avait conçu de bonne heure le projet de réformer toutes les sciences, et même, comme il le disait, de renouveler l'entendement humain. Il consacra à l'exécution de ce projet un ouvrage immense, auquel il travailla toute sa vie, mais dont il n'a pu exécuter que quelques parties : la *Grande rénovation* (*Instauratio magna*.) Frappé de l'état d'imperfection et de délaissement où se trouvaient les sciences, il commence par en faire sentir toute l'importance et la dignité, puis, les passant toutes en revue, il en donne une classification complète et méthodique, assignant la place de chacune, et même indiquant les lacunes qu'il y avait encore à combler; c'est là le but du Traité de la dignité et de l'accroissement des sciences : *De dignitate et augmentis scientiarum*, qui forme la Ire partie de l'*In-*

stauratio. Mais, reconnaissant que le principal obstacle à l'avancement des sciences se trouvait dans la mauvaise méthode que l'on avait suivie jusqu'à lui, et surtout dans la funeste influence exercée par la logique d'Aristote, qui était plus propre à engendrer et à perpétuer les disputes qu'à faire avancer l'esprit humain, il propose de suivre une marche nouvelle, et substitue à l'art syllogistique, seul employé jusque là, une méthode fondée sur l'observation de la nature et l'expérimentation, la méthode d'induction, qui consiste à s'élever graduellement et patiemment des effets aux causes, des faits particuliers aux faits généraux et aux lois de la nature; il veut que la science ne se borne plus à de vaines et stériles spéculations, mais qu'elle tende sans cesse à augmenter la puissance de l'homme par des applications utiles : car, répète-t-il souvent, savoir, c'est pouvoir. C'est là l'objet d'un ouvrage qui forme la seconde et la plus importante partie de l'*Instauratio magna* ; il l'intitula : *Novum organum*, ou *Nouvel instrument* pour l'opposer à la logique d'Aristote, qui était connue sous le nom fastueux d'*Organon* ou *Instrument* de l'intelligence. Cet ouvrage opéra la plus heureuse révolution dans les sciences, qui depuis ont marché à grands pas dans la carrière des découvertes, et valut à Bacon le glorieux titre de père de la philosophie expérimentale. Les parties suivantes de sa *Grande rénovation*, au nombre de 4 dans lesquelles il devait recueillir tous les faits fournis par l'observation et y appliquer sa méthode d'induction, sont à peine ébauchées; l'état des sciences ne permettait pas alors de compléter ce monument, qui ne peut être que l'ouvrage des siècles. Toutefois, Bacon fit par lui-même, ou du moins soupçonna plusieurs découvertes importantes, entre autres celles de la pesanteur et de l'élasticité de l'air, démontrées depuis par Galilée et Toricelli, et celle de l'attraction mutuelle de toutes les parties de la matière, que plus tard Newton mit dans tout son jour : c'est ce qui a fait dire qu'il avait été le prophète des vérités que Newton et ses successeurs étaient venus révéler aux hommes. — Bacon est encore remarquable comme jurisconsulte et moraliste. Il étudia le droit en législateur et en philosophe, et dans les *Aphorismes* qu'il a laissés sur cette science (*Exemplum tractatûs de justitiâ universali, sive fontibus juris per aphorismos*, dans le *De augm. scient.*, lib. VIII, c. 3), il se montre le digne précurseur de Montesquieu; dans ses *Essais de morale* (*Sermones fideles*), ouvrage classique en Angleterre, on admire la finesse des observations et la connaissance approfondie de l'homme et des affaires. Bacon écrivit aussi sur l'histoire. On a de lui une *Histoire du règne de Henri VII* et de Henri VIII; mais ses ouvrages historiques, quoique vantés par Voltaire, sont moins généralement estimés. — Ce que l'on remarque dans tous les écrits de Bacon, outre la profondeur des vues et l'énergie des pensées, outre une vaste érudition, c'est une richesse de style, une vivacité d'imagination, une profusion de métaphores bien rares dans des ouvrages aussi sérieux et qui répandent la vie et de l'intérêt sur les matières les plus arides. Pour donner à la fois une idée du style de Bacon et du plan qu'il s'était tracé, nous allons transcrire quelques lignes dans lesquelles il expose lui-même le but de sa réforme et l'objet de son principal ouvrage, le *Novum organum*. « L'art que nous annonçons, et auquel nous donnons ordinairement le nom d'*Interprétation de la nature*, est une espèce de logique, quoiqu'il y ait une différence immense et presque totale entre celle-ci et l'ancienne. La seule chose en quoi elles se ressemblent, c'est que la logique vulgaire fait également profession de préparer et de fournir à l'entendement des secours et des appuis; mais, du reste, elles diffèrent absolument, et surtout dans trois points principaux, savoir : le but qu'elles se proposent, l'ordre des démonstrations, et la manière de commencer des recherches. En effet, le but que nous nous proposons est de trouver non des argu-

ments, mais des arts; non des choses conformes aux principes, mais les principes eux-mêmes, non des raisons probables, mais des indications et des lumières sûres pour diriger nos opérations. Les intentions et les vues étant différentes, les effets ne sauraient être les mêmes. Aussi, là c'est l'adversaire qui est dompté et enchaîné par la dispute, ici, c'est la nature elle-même qui est subjuguée par les procédés que l'on emploie. Or, dans les deux cas, la nature et l'ordre même des démonstrations sont appropriés à l'objet que l'on a en vue. Dans la logique vulgaire, on est presque uniquement occupé du syllogisme : quant à l'induction, à peine les dialecticiens paraissent-ils y avoir réellement pensé; ils n'en font qu'une mention légère et transitive, et ils se hâtent d'arriver aux formules qui servent dans la dispute. Nous, au contraire, nous rejetons toute démonstration par le syllogisme, parce qu'il procède d'une manière confuse, et que la nature lui échappe. En effet, quoique personne ne puisse douter que quand deux choses conviennent à un moyen terme, elles conviennent aussi entre elles (ce qui est d'une certitude en quelque sorte mathématique), néanmoins il y a là-dessous une supercherie cachée, car le syllogisme est composé de propositions, les propositions de mots, et les mots sont les signes et les étiquettes des idées; d'où il suit que si les idées elles-mêmes, qui sont comme l'âme des mots et la base de tout l'édifice, sont extraites des choses au hasard et mal à propos; si elles sont vagues, imparfaitement circonscrites; si enfin elles pèchent de mille manières, tout s'écroule nécessairement. Nous rejetons donc le syllogisme, et cela non seulement lorsqu'il s'agit des principes à la recherche desquels les dialecticiens eux-mêmes ne l'emploient pas, mais encore à l'égard de ces propositions moyennes (Bacon entend par là des propositions générales, déduites par le raisonnement de propositions plus générales prises pour principes) que certainement il produit et enfante de manière ou d'autre, mais qui sont tout-à-fait stériles en résultat, ne fournissent aucune lumière utile pour agir, et sont absolument incompétentes pour la partie pratique des sciences. Ainsi donc, quoique nous laissions au syllogisme et à ces démonstrations si vantées tout leur empire sur les arts populaires et seulement probables (car nous ne touchons pas à cette partie), cependant, quand il est question de pénétrer dans la nature des choses, nous nous servons toujours de l'induction, tant pour les propositions les moins générales (*mineures*) que pour les plus étendues (*majeures*). Car nous croyons que l'induction est réellement la forme de démonstration qui préserve le sens de toute erreur, qui presse la nature de révéler ses secrets, qui conduit nécessairement à des résultats pratiques et qui se confond pour ainsi dire avec eux. L'ordre des démonstrations est donc complètement interverti. Car, suivant la manière ordinaire, des données des sens et des faits particuliers on saute tout d'un coup aux principes les plus généraux, comme à des pôles fixes autour desquels on fait rouler toutes les disputes, et de ces principes on fait dériver tous les autres, à l'aide de propositions moyennes ou intermédiaires. Certes, cette méthode est très expéditive, mais elle est précipitée et tout-à-fait inhabile à pénétrer dans la nature des choses, quoique très favorable et très bien adaptée à l'art de la dispute. Mais, suivant nous, il faut faire naître les axiomes lentement et graduellement, de manière que l'on n'arrive qu'en dernier lieu aux principes les plus généraux. Alors seulement, ces principes généraux ne seront plus des notions vagues, mais des idées bien déterminées et telles que la nature elle-même nous les montre comme vraies, et comme profondément inhérentes à l'essence même des choses. — Toutefois, c'est à la forme même de l'induction et au jugement qui en résulte que nous devons faire les plus grands changements. Car cette induction dont parlent les dialecticiens, qui procède

par voie de simple énumération, est quelque chose de puéril ; elle ne conclut que précairement; elle est exposée à être renversée par le premier exemple contradictoire; elle ne considère que les choses les plus connues ; enfin, elle est sans résultat certain. Mais nous, pour les sciences réelles, nous avons besoin d'une forme d'induction telle qu'elle analyse l'expérience, qu'elle la décompose, et qu'elle arrive à une conclusion nécessaire, à l'aide des *exclusions* et des *réjections* convenables. Si donc, cette façon de conclure prodiguée par les dialecticiens a exigé tant de travaux et exercé de si grands génies, combien ne doit pas demander de recherches celle que nous indiquons, et qui se tire non du creux de nos cerveaux, mais des entrailles mêmes de la nature? » (*Instaur. magna, distributio operis*). — A cet extrait nous ajouterons les premiers aphorismes du *Novum organum*, qui sont devenus dans les écoles des oracles presque aussi sacrés que l'était autrefois la parole d'Aristote : « 1. L'homme, ministre et interprète de la nature, ne peut agir ou s'instruire qu'en proportion de ce qu'il aura découvert de l'ordre de la nature par l'observation des faits ou par les réflexions de son esprit; il ne fait et ne peut rien de plus. 2. Ni la main seule, ni l'entendement livré à ses propres forces n'ont grand pouvoir : c'est par des instruments et par divers auxiliaires que tout se fait : mais on n'en a pas moins besoin pour l'esprit que pour la main; et, de même que les instruments de la main excitent ou règlent son mouvement, les instruments de l'esprit l'aident à trouver la vérité ou à éviter l'erreur. 3. La science et la puissance humaine se correspondent exactement, parce que l'ignorance de la cause empêche de produire les effets; car on ne peut vaincre la nature qu'en lui obéissant, et ce qui dans la spéculation est cause devient règle pour l'action. » — On a souvent rapproché Bacon et Descartes : tous deux en effet ont presque dans le même temps senti le besoin d'une réforme générale et ont tenté de l'exécuter; mais s'ils se ressemblent sous ce rapport, ils diffèrent sous beaucoup d'autres : Bacon attaque la méthode syllogistique et veut y substituer l'induction, Descartes attaque l'autorité et veut y substituer la raison ; Bacon, plus physicien que géomètre et métaphysicien, recommande surtout la philosophie expérimentale et dirige presque exclusivement ses efforts vers l'étude du monde physique; Descartes, grand géomètre, grand métaphysicien, recommande plutôt la spéculation et s'efforce de pénétrer dans le monde intellectuel; Bacon travaille pour le genre humain et la postérité; il veut plutôt montrer la route qu'il n'a la prétention de la parcourir lui-même ; Descartes, penseur solitaire, semble travailler pour lui seul, et aspire à créer un vaste système qui explique à sa propre raison l'énigme de l'univers. — Un autre personnage avec lequel il serait intéressant de comparer Bacon, c'est l'auteur de l'*Opus majus*, le moine Roger Bacon ; je ne sais si l'analogie de nom a pu exciter la curiosité de F. Bacon et appeler son attention sur les ouvrages du grand homme qui l'avait précédé de quatre siècles; mais on ne peut s'empêcher de trouver des ressemblances frappantes pour le but et les moyens, entre l'*Instauratio magna* et l'*Opus majus*. Les ouvrages de Bacon, dont nous n'avons pu indiquer que les principaux dans cette notice, ont été plusieurs fois publiés, soit réunis, soit séparés. Les éditions les plus complètes sont celle de 1740, publiée par Mallet, avec une vie de l'auteur, (4 vol. in-fol.) Londres, et celle de 1765, (5 vol. in-4°) Londres. La plupart des ouvrages de Bacon ont été traduits en français par différents traducteurs. Antoine Lasalle en a donné une traduction complète en 15 vol. in-8° (Dijon, 1799 — 1802), avec des notes critiques et littéraires. Malheureusement, le traducteur s'est quelquefois permis des retranchements et des transpositions qui empêchent de se fier entièrement à sa traduction. Deleyre a donné une *Analyse de la philosophie de Bacon* (1755, 2 vol. in-12) ; Eymery, le *Christianisme de Bacon* (1799,

2 vol. in-12); Deluc, un *Précis de la philosophie de Bacon* (1802, 2 vol. in-8°); mais ces ouvrages, faits dans des vues systématiques, sont peu propres à donner une idée véritable de la philosophie et du génie de Bacon. Le caractère et la philosophie de Bacon ont été l'objet de jugements très divers : on peut consulter sur ce sujet Gassendi, dans sa *Logique*; Voltaire, dans ses *Lettres sur les Anglais* (let. 12); Hume, dans son *Histoire d'Angleterre.* (Règne de Jacques Ier et appendice de ce règne); d'Alembert, préface de l'*Encyclopédie*; M. Cousin, *Cours d'Histoire de la philosophie*, (leç. 3 et 11), ainsi que les principaux historiens de la philosophie. Enfin, il existe plusieurs vies de Bacon; nous citerons seulement celle de Mallet, dans l'édition de 1740, trad. en franç. en 1742 (in-12); et celle de Bertin, Paris, (1788 in-8°).

Bouillet.

BACTRIANE. Ce nom, dérivé de *bakhter*, qui signifie en persan *Orient*, est celui d'une grande et fertile contrée de l'Asie centrale, à l'orient de la Perse, dont elle a fait partie à diverses époques. Elle était bornée au nord par le fleuve Oxus (aujourd'hui Djihoun ou Amou), qui la séparait de la Sogdiane; à l'ouest par la Margiane, autre province de la Perse; au sud par la chaîne du mont Paropamisus, qui lui servait de frontière du côté de l'Inde, et à l'est par divers cantons de la Scythie. La Bactriane répondait donc à ce qui, depuis, a formé la partie la plus orientale de la vaste province du Khoraçan, dont la Perse aujourd'hui possède à peine le quart. La Bactriane était arrosée par plusieurs rivières qui coulaient du sud au nord et se jetaient dans l'Oxus; les principales étaient l'Ochus, qu'on a confondu avec ce fleuve, le Bactrus ou Zariaspe, et le Dargomanes, qui se joignait à l'Ochus. Divers peuples habitaient et se partageaient cette contrée. Les seuls noms de Tochari et de Guria se sont conservés dans ceux de Tokharestan et de Gaur. Les principales villes de la Bactriane étaient Bactre ou Zariaspe sa capitale, aujourd'hui Balkh, sur la rivière Dehasch; Darapsa, connue depuis sous son nom actuel de Bamian; Aornos, qui se rapporte à la forteresse actuelle de Thalecan, etc. La Bactriane comprenait aussi le pays nommé de nos jours Badakhschan, ainsi que sa capitale, que quelques auteurs croient à tort être l'ancienne Bactre. Ptolémée s'est trompé en y comprenant Maracanda (aujourd'hui Samarcand), qui était dans la Sogdiane, au nord de l'Oxus. — Les Bactriens étaient cruels et vivaient à la manière des Scythes. Ils décapitaient leurs prisonniers de guerre, et se servaient de leurs crânes pour boire leur sang. Ils n'acquéraient de la considération qu'en raison du nombre d'ennemis qu'ils avaient tués. Quand il s'agissait d'un traité, d'un engagement, les parties contractantes se tiraient du sang et le buvaient de part et d'autre. Les Bactriens avaient aussi la coutume de faire mourir les vieillards et les infirmes, auxquels ils pensaient que la vie devait être à charge. — Comme le nom de Bactriane signifie *pays à l'orient*, Freret a supposé qu'il y avait un pays du même nom à l'est de la Chaldée et de la Susiane, et dont il a cru retrouver la trace dans les Bakhtiaris, qui habitent encore cette partie de la Perse. Ce savant a pensé qu'on avait confondu les deux Bactrianes, et que ce n'est point la grande Bactriane qui a été conquise par Ninus, mais celle qui était la plus voisine de ses états. Sans chercher à résoudre ce problème, et sans nous occuper de cette seconde Bactriane, nous ramènerons le lecteur dans celle qui est à l'orient de la Perse. — Son histoire ancienne est aussi obscure qu'incertaine. Parmi ses premiers rois, on ne cite qu'Oxiartès Ier, qui en fut le dernier. Vainqueur de Ninus, qui était venu l'attaquer, il perdit ensuite ses états et la vie, en défendant sa capitale, qui fut emportée d'assaut par Sémiramis. La Bactriane fut soumise alors aux Assyriens jusqu'à ce qu'ayant pris part à la révolte d'Arbace contre Sardanapale, elle passa sous la domination des Mèdes, et ensuite sous celle des Perses. Mais, suivant

les auteurs orientaux, qui nont pas connu les rois de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane, ou qui les ont regardés comme des vassaux ou de simplea vice-rois du puissant empire d'Iran ou de Perse, la Bactriane ou province de Balkh fit toujours partie de cet empire, dont plusieurs souverains tinrent leur cour à Balkh, pour être plus à portée de défendre leurs frontières orientales contre les peuples du Touran (les Scythes ou Turcs). Lorsque les rois de Perse vinrent résider à Istakhar et Persépolis, puis à Suse, la Bactriane fut gouvernée par un satrape. Bessus y prit le titre de roi après avoir assassiné le dernier Darius; mais Alexandre, conquérant de la Perse, vengea la mort de Darius en faisant périr Bessus. On voit aussi un Oxiartès II, roi de Bactriane, dont Alexandre épousa la fille Roxane. Dans le partage qui suivit la mort d'Alexandre, la Bactriane fut comprise dans le lot de Seleucus; mais elle n'obéit pas long-temps à ses faibles successeurs. Vers l'an 255 avant Jésus-Christ, Théodote Ier, grec de naissance, se révolta contre Antiochus Théos, et fonda le nouveau royaume de la Bactriane. La révolte des arsacides, qui, quatre ans après, établirent la monarchie des Parthes, protégea l'indépendance des rois de la Bactriane, qui devinrent si puissants qu'ils poussèrent leurs conquêtes dans l'Inde bien au-delà des provinces où Alexandre avait pénétré. Ils résistèrent aux armes d'Antiochus-le-Grand, roi de Syrie; mais des crimes domestiques et des guerres intestines hâtèrent la chute de cette dynastie. Le 7e de ses princes, Eucratides II, assassin de son père, ne put résister aux Parthes, qui l'attaquèrent d'un côté, et aux Scythes ou Tartares, qui envahirent ses provinces orientales. Il fut tué dans une bataille l'an 141. Balkh et la Bactriane appartinrent alors aux Parthes et depuis aux rois de Perse de la dynastie des sassanides. Les Arabes musulmans en firent la conquête, vers l'an 650 de Jésus-Christ, sous le khalifat d'Othman : mais à l'époque où commencèrent l'affaiblissement et le démembrement de l'empire des khalifes, le Khoraçan ou Bactriane fut successivement soumis à la domination des dynasties thaherides, soffarides et samanides. Incorporé ensuite dans le puissant empire de Ghazuah, il appartint plus tard aux rois de Ghaur, aux seldjoukides et aux sultans de Kharizm. Plusieurs de leurs princes résidèrent à Balkh, qui a toujours été regardée comme une des quatre capitales du Khoraçan; mais cette ville a, sur Merou, Hérat et Nischabour, la prérogative d'être appelée *Koubat-al-Islam* (métropole de l'islamisme). Djenghiz-Khan le conquit en 1222, et fit massacrer les habitants de Balkh et de Bamian. Le Khoraçan fit alors partie de l'empire mogol de Djagataï, ainsi nommé de l'un des fils de Djenghiz-Khan. L'an 1369, le sultan Houçaïn, dernier prince de cette branche des Mogols djenghiz-khanides, fut assiégé et pris dans Balkh par le fameux Timour ou Tamerlan, dont les descendants possédèrent Balkh jusqu'à l'an 1500 où les Ouzbeks, issus aussi du conquérant mogol, recouvrèrent l'héritage de leurs ancêtres. Depuis cette époque, Balkh et le Khoraçan oriental ont tantôt appartenu aux khans Ouzbeks, qui résidaient à Bokhara et à Samarcand; tantôt ils ont eu un souverain particulier. Vers l'an 1736, Nadir-Schah ou Thahmasp-Kouli-Khan, roi de Perse, était maître de Balkh. Après sa mort, Ahmed-Schah ayant fondé le royaume de Kaboul, en 1747, y ajouta la plus grande partie du Khoraçan; mais l'affaiblissement de cette monarchie, depuis le commencement du XIXe siècle, en a provoqué le démembrement. Balkh a été conquis en 1825 par un prince ouzbek, Mir-Mourad-Bey, qui y règne encore; et les pays de Khotan et de Badakhschan, qui avaient aussi dépendu de l'ancienne Bactriane, ont chacun leur prince indépendant.

H. Audiffret.

BACULOMÉTRIE, du latin *baculus*, bâton, et du grec *metron*, mesure; art de mesurer des hauteurs accessibles ou inaccessibles au moyen de bâtons, de toises ou de verges. Z.

BADAJOZ (paix de). Depuis le traité de Bâle en date du 22 juillet 1795, l'Espagne, séparée de la coalition européenne, s'était mise dans la dépendance de la république française. Le directoire exécutif se servait de l'influence que lui donnaient les victoires de Bonaparte en Italie pour entraîner la cour de Madrid dans son alliance. Charles IV avait non seulement déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, mais, dès 1797, il avait rassemblé une armée sur les frontières du Portugal, pour forcer le prince régent, son gendre, à rompre avec la cour de Londres. La présence de l'amiral Jarvin et de sa flotte, et le débarquement de quelques troupes anglaises dans le Tage, ne rassurèrent point la cour de Lisbonne. L'ambassadeur d'Aranjo vint acheter la paix à Paris, et conclut, le 20 août 1797, un traité par lequel le Portugal cédait à la France la partie de la Guiane qui était au nord de la rivière Calmène, et restreignait à six vaisseaux de guerre le nombre de ceux que l'Angleterre pourrait envoyer dans le Tage. Le cabinet de Saint-James ne pouvait tolérer une pareille condition. Il força le prince régent de Portugal à refuser la ratification de ce traité. Mais la paix de Campo-Formio ayant rendu au directoire la libre disposition de ses armées, l'Espagne craignit de se voir réduite à leur livrer un passage sur son territoire, et reprit assez d'influence sur la cour de Lisbonne pour l'amener à cette ratification. Des millions en diamants furent envoyés au chevalier d'Aranjo, qui était resté à Paris ; il essaya d'acheter la clémence de quelques directeurs, mais la vénalité n'aime pas à traiter à découvert, et l'ambassadeur portugais, ayant trop présumé de l'impudence de ceux qu'il voulait corrompre, paya sa maladresse de deux mois de prison à la tour du Temple. — La cour de Lisbonne dévora cette insulte ; elle ne s'en vengea qu'en reprenant ses habitudes de servilité avec l'Angleterre ; l'Espagne, n'étant plus poussée par le directoire, respecta l'indépendance de son voisin, et les choses restèrent dans cet état jusqu'à l'avènement du premier consul Bonaparte. Mais une volonté ferme avait succédé dans le gouvernement français à la molle exigence des cinq directeurs de la république. Le vainqueur de Marengo, fortifié par la victoire de Hohenlinden, ne voulut pas souffrir plus long-temps que le Portugal fût une province d'Angleterre; il n'attendit pas même le terme des négociations de Lunéville. Dès que les succès de Moreau lui furent connus, il fit partir son frère Lucien pour Madrid, et cet ambassadeur à la façon de la vieille Rome y apporta les ordres du premier consul. — Deux partis divisaient alors la cour d'Espagne, celui d'Urquijo, ministre des affaires étrangères, qui ne favorisait point les intérêts de la France, et celui de Manuel Godoï, si tristement célèbre sous le nom de *prince de la paix*. La présence de Lucien Bonaparte assura le triomphe de ce favori, qui avait besoin de chercher un appui hors du royaume pour lutter contre les grands et le peuple, dont il était détesté. Dès le 14 décembre 1800, Urquijo fut remplacé par don Pedro de Cevallos, allié de Godoï ; et l'adresse de Lucien n'eut plus à combattre que la répugnance de Charles IV pour une guerre dont le renversement de son gendre pouvait être le résultat. Le roi d'Espagne essaya de le ramener par la persuasion dans le système de la France, espérant que cette condescendance du prince régent du Portugal fléchirait le premier consul, qui rassemblait déjà une armée dans la Gironde. La cour de Lisbonne se borna à changer son ministère. Le duc de La Foens et le chevalier d'Alméida furent mis à la tête des affaires; mais le Tage resta ouvert aux vaisseaux de la Grande-Bretagne, et Bonaparte, dont le traité de Lunéville venait d'accroître la puissance, exigea impérieusement que les fleuves portugais fussent fermés à l'Angleterre, et que l'Espagne déclarât ouvertement la guerre au prince régent de Lisbonne.—Charles IV obéit, et son manifeste parut le 18 février 1801, le jour même où Murat si-

gnait le traité de Foligno, qui imposait au roi de Naples l'expulsion des Anglais des deux Siciles. Le roi se plaignait dans ce manifeste de la vanité de ses démonstrations ; la cause de la république était devenue la sienne ; il menaçait le Portugal de sa colère, il gourmandait l'aveuglement de son gendre, qui avait osé donner le titre d'allié au souverain de la Grande-Bretagne, et lui déclarait qu'une tolérance plus longue serait un oubli de la dignité espagnole et une perfidie envers la France. Cette déclaration était évidemment rédigée par Lucien Bonaparte et par un ambassadeur plus important par ses services militaires. Dès les premiers jours de février, Gouvion-Saint-Cyr était arrivé à Madrid, avec la mission spéciale de diriger la politique espagnole et la marche des armées, en ménageant toutefois la susceptibilité castillane ; mais, malgré son manifeste et la présence des deux ministres français, Charles IV tentait encore de négocier avec son gendre ; et son ambassadeur à Lisbonne s'efforçait de lutter contre l'ascendant de l'Angleterre. Le cabinet de Saint-James montra un orgueil déplacé dans cette circonstance critique : il promettait des troupes au Portugal, mais il exigeait qu'un de ses généraux eût le commandement des deux armées ; et la fierté portugaise aima mieux s'exposer à une défaite que d'accepter cette condition, qui paraissait l'humilier. — Le premier consul s'indigna de tous ces délais. L'armée de la Gironde, forte de vingt mille hommes, se dirigea sur-le-champ vers les Pyrénées. Gouvion-Saint-Cyr traça sa marche à travers le territoire de l'Espagne, fixa les points d'attaque, et assigna aux Espagnols la place qu'ils devaient occuper dans cette expédition. Le prince de la Paix, qui avait jusque là montré tant de docilité aux volontés de Bonaparte, fut blessé du rôle secondaire qu'on prétendait lui faire jouer. Il n'agréa point le plan d'un général français qui en savait plus que ce maire du palais, et, avant que l'armée française eût passé la Bidassoa, il se jeta sur les frontières portugaises à la tête de la sienne. Le prince de Brésil, presque abandonné par l'Angleterre, qui, songeant alors à son expédition d'Egypte, n'avait laissé que quelques bataillons à Lisbonne, eut recours à l'orgueil national. Il s'efforça de ranimer la valeur de ses sujets, il adressa à la noblesse, au clergé et à la nation portugaise une proclamation dont le style emphatique déguisait mal la faiblesse de ses moyens de défense. « On veut vous dégrader, vous avilir, disait-il à son peuple ; on veut vous réduire à ne plus être que les simples courtiers de votre commerce. L'Espagne exige que nos ports soient gardés par ses troupes pour avoir une garantie de notre fidélité. Une nation qui sut résister aux Romains, conquérir l'Asie, enseigner une route sur les mers, secouer, lorsqu'elle était encore affaiblie, l'oppression héréditaire d'un sceptre étranger, recouvrir et maintenir son indépendance, cette nation, dis-je, doit maintenant se souvenir d'elle-même et de son histoire. Portugais, nous conserverons encore le courage et les sentiments d'honneur que nous ont transmis nos ancêtres. » — L'évènement ne répondit pas à la fierté de ce langage. Les Portugais fuirent de toutes parts à l'approche des Espagnols. Les places d'Olivenza, d'Azumara, de Portalègre, de Campo-Mayor, furent enlevées par le prince de la Paix, qui remplit l'Espagne de ses fastueux bulletins pour populariser un nom décrié. Elvas se rendit également sans combattre ; toute la province d'Alentéjo fut conquise, et le 5 juin l'armée espagnole vint camper devant la ville d'Abrantès. Un autre corps d'armée, réuni à l'avant-garde française, s'approchait d'Alméida et d'Oporto, dont les magasins étaient encombrés de marchandises anglaises. — Le prince régent, effrayé de ce déploiement de forces, et de la faiblesse de ses troupes, fut assailli par de nouvelles alarmes qu'excitait la politique ambitieuse de la cour de Londres. Il craignit que si les Français se mettaient en possession de ses provinces européennes, les Anglais ne courussent

s'emparer de ses possessions d'outre mer, sous prétexte de les lui conserver. Il voulut prévenir l'arrivée de Gouvion-Saint-Cyr, et se hâta d'envoyer don Louis Pinto de Souza-Coutinho au quartier général du prince de la Paix, pour demander une suspension d'armes. Le présomptueux favori de Charles IV voulut réunir le double titre de conquérant et de pacificateur, sans consulter le terrible allié qu'il avait donné à l'Espagne, et se hâta de signer une paix éphémère avec l'ambassadeur de Lisbonne. Ce fut le 6 juin que ce traité fut conclu à Badajoz. Le Portugal céda le territoire d'Olivenza à l'Espagne ainsi que les places situées sur la Guadiam, qui servit de frontière aux deux royaumes. Il consentit à fermer ses ports aux vaisseaux britanniques, et à renouveler l'alliance offensive et défensive qui existait entre les deux puissances en fixant le nombre des troupes qu'elles devaient se fournir réciproquement dans le besoin. — Godoï se flattait que la condition de la fermeture du Tage et du Douro aux Anglais satisferait aux exigences du premier consul. Il fit venir le roi et la reine d'Espagne à Badajoz pour leur donner le spectacle de son double triomphe, mais sa joie fut bientôt troublée par la réponse de Bonaparte. Le chef du gouvernement français s'indigna qu'on eût combattu et traité sans sa participation; et le traité de Badajoz, ratifié le 6 juin à Lisbonne, ne fut sanctionné ni par la France ni par l'Angleterre. Don Louis Pinto, débarqué à Lorient, dans l'espoir de venir terminer sa négociation à Paris, reçut l'ordre de repartir sans délai. Le premier consul répondit que le traité de Badajoz ne l'engageait point lui-même. L'armée française poursuivit sa marche sous les ordres du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, qui, peu célèbre jusqu'alors dans nos fastes militaires, tirait son principal mérite de son alliance avec un homme dont l'ambition considérait déjà les affaires de la France comme celles de sa famille. Les Anglais justifiaient en même temps les alarmes du prince régent de Portugal, et leur flotte s'emparait de l'île de Madère, pendant que les Français s'avançaient vers le Tage. Pressée entre son terrible ennemi et son dangereux allié, la cour de Lisbonne organisa une défense plus vigoureuse. Trois régiments d'émigrés français et quelques escadrons britanniques renforcèrent son armée, dont le comte de Gorté prit le commandement. Le premier consul annonçait en même temps une réserve de trente mille hommes. Mais tous ces armements devinrent inutiles. L'envoyé portugais Bibeiro-Freyre traitait en même temps à Madrid avec Lucien, qui, sans attendre les instructions de son frère, ou peut-être blessé de la supériorité de Gouvion-Saint-Cyr, précipita le dénouement de cette querelle. Il signa brusquement un traité, qui, sans mentionner le traité de Badajoz, en confirma les principales dispositions, et marqua ainsi la suprématie du premier consul sur les deux souverains de la Péninsule et sur le favori dont l'orgueil avait osé le méconnaître. Bonaparte ratifia enfin le traité; mais il fut mécontent de la précipitation de son frère. Lucien fut rappelé, et Gouvion-Saint-Cyr resta seul à Madrid comme le proconsul de la France. VIENNET.

BADAMIERS, en latin *terminalia*, genre de la polygamie monœcie et de la famille des combrétacées, renfermant des arbrisseaux indigènes et exotiques, de pleine terre, d'orangerie et de serre chaude, à fleurs peu apparentes, hermaphrodites ou unisexes, se multipliant de graines et très difficilement de marcottes et de boutures. — 1° Le *badamier du Malabar*, espèce d'amandier (*terminalia catappa*), est un arbre magnifique, pyramidal, à rameaux étagés; ses feuilles sont grandes, en ovale renversé ou presque en coin; ses fleurs, d'un blanc sale, sont en épis axillaires; son fruit offre assez de rapport avec nos amandes par sa grosseur et par la bonté de la graine qu'il contient, et il est cultivé sous le nom d'amandier dans les colonies d'Amérique. Dans nos climats, il a besoin d'une serre chaude et d'une terre substantielle. Il se

multiplie de graines venant du pays où il est indigène; on en compte sept espèces. — 2° Le *badamier des Moluques* (*T. moluccana*), qui orne les places publiques de Batavia, donne aussi de fort bonnes amandes.— 3° Le *badamier benjoin* (*T. benzoin*), qui a reçu une foule d'autres noms, est l'arbre le plus gros et le plus grand des îles de France et de Bourbon; il produit une sorte de résine tout-à-fait analogue au benjoin.—4° *L'arbre du vernis* (*T. vernix*) a aussi un suc propre, résineux, caustique, laiteux, qui rend ses exhalaisons dangereuses, et que les Chinois emploient pour enduire une foule de meubles, que l'on connaît sous le nom de *laque*; il croît à la Chine et aux Moluques, et l'on en mange les graines après les avoir torréfiées. Z.

BADAUD. Sot, niais, simple, innocent, qui n'a jamais rien vu. D'où vient ce sobriquet injurieux qu'on a particulièrement affecté aux Parisiens? *L'Encyclopédie* en donne une étymologie qui n'a rien d'offensant pour eux. Suivant elle, *badaw*, mot celtique, signifie *homme de bateau* ou *de vaisseau*, et l'on a ainsi désigné les habitants de Paris, parce qu'ils faisaient un grand commerce par eau. Mais, à ce compte, Rouen, Orléans, Nantes, Lyon, Bordeaux, etc., réclameraient, à plus juste titre, l'honorable épithète de *badauds* pour leurs habitants, qui, depuis bien des siècles, font sur la Seine, la Loire, le Rhône et la Garonne, tout autant de commerce que les Parisiens. Il faut donc chercher une autre origine du nom de *badaud*. Mercier, dans son *Tableau de Paris*, le tire de *Baudaye* ou *Badaye*, nom d'une des anciennes portes de la capitale, dont nous croyons que Sainte-Foix ne fait aucune mention dans ses *Essais historiques sur Paris*. Mais Mercier hésite; il hasarde encore une étymologie basée sur un calembourg : les Parisiens battirent les Normands, ils furent donc des *bas-dos*. Tout cela n'a pas le sens commun. *Badaud* dérive bien réellement des mots provençaux *bada*, *badaya* (*bêer*, *bayer*, *bailler*, *bader*) et *badairé* (qui bâille, qui baye, qui a la bouche béante). On voit que ces mots expriment parfaitement l'idée et la figure d'un homme qui s'étonne de tout, qui regarde tout en béant aux corneilles, en ouvrant la bouche, et que l'orthographe du nom français est absolument identique avec celle des mots provençaux, sauf les deux dernières lettres, qui en francisent la terminaison. Il y a aussi en provençal le mot plus moderne *badaou*, qui n'est que la traduction littérale de *badaud*, et qui a la même origine. Je suis surpris que cette étymologie directe, sur laquelle M. Raynouard est de mon avis, ait échappé à mon compatriote Roubaud, dans ses *synonymes*. Nous sommes d'accord pour les sens. — J'en suis bien fâché pour les Parisiens; mais je ne puis leur appliquer ce mot que dans l'acception qui leur est la plus déplaisante. On trouve des sots, des niais, des imbécilles partout. Ce n'est qu'à Paris que l'on voit de véritables badauds, et il y a déjà long-temps qu'on l'a dit. Sans recourir à des autorités trop anciennes, bornons-nous à citer celle de deux grands hommes après lesquels il ne reste rien à dire. On lit dans le *Menteur* de Corneille, qui date de 1642 :

> Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés;
> L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence;
> On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France;
> Et, parmi tant d'esprits plus polis et meilleurs,
> Il y croît des badauds autant et plus qu'ailleurs.

Et dans le *Pourceaugnac* de Molière, joué en 1669 : « Eh! messieurs les badauds, faites vos affaires! » Notez bien que c'est un sot provincial qui traite ainsi les Parisiens. Une comédie anonyme, intitulée *le Badaud*, en un acte et en prose, fut jouée au Théâtre-Français en 1687 : comme elle n'a pas été imprimée, nous ne pouvons pas dire si c'est un Parisien qui en est le héros.—Le caractère du badaud répond bien à l'idée qu'en donne son portrait. Ce n'est ni un benêt, ni un niais, ni un nigaud, ni un imbécille, ni un sot; c'est un homme simple et crédule, qui, n'ayant jamais rien vu, croit tout, quoiqu'il admire tout et qu'il s'étonne de tout. C'est un pe-

tit esprit dont l'avide curiosité ne porte que sur les objets qu'il ne connaît pas, et qui se laisse séduire par les apparences. Le Parisien qui n'a jamais quitté ses foyers, qui n'a vu le monde que par un trou, s'extasie sur tout ce qui est étranger, et son admiration a quelque chose de ridicule. Tel est le héros du *Voyage à Saint-Cloud par mer et* du *retour par terre*. Tel est encore ce M. d'Herbelin, qui, transporté du quai de l'Hôpital dans la rue Charlot, croit avoir fait le voyage de Dieppe, et y respirer l'air pur de la mer. J'ai connu un portier de la rue Montmartre, près des messageries, qui ne connaissait pas le Palais-Royal : c'était un vrai badaud. Ce Parisien qu'on fit lever de grand matin pour voir passer l'*équinoxe sur un nuage* était un badaud. Ce marquis, qui, arrivant trop tard avec des dames pour voir une éclipse de soleil, leur dit qu'il espérait que l'astronome serait assez complaisant pour recommencer son expérience, c'était aussi un badaud. Et ce Parisien qui, ne sachant pas distinguer dans un champ l'orge de l'avoine et le lin du millet, voulait demander à l'administrateur du Jardin-des-Plantes des boutures de cèdre pour les planter à la maison de campagne qu'il venait d'acheter; et cet autre qui, n'ayant jamais vu que la Seine, trouva que la Loire était une assez belle rivière pour une rivière de province; et ce marchand de la rue Saint-Denis, qui se désolait de ne pouvoir plus expédier ses soieries dans le Levant, parce qu'une des échelles était rompue, et qu'une des arches du Pont Euxin avait été emportée, n'étaient-ce pas de fiers badauds? On cite encore un M. de Matignon qui croyait qu'avec des noix on faisait de l'huile d'olive; qui, à dix heures du soir, disait à son domestique d'aller voir l'heure au cadran solaire. C'est le même peut-être qui, faisant coucher près de lui son valet de chambre, lui criait : « Georges, suis-je endormi? — Oui Monsieur. — C'est bon. » Il y a des bourgeois de Paris qui, d'après des tableaux, des statues et des gravures, croient fermement à l'existence des sphinx, des sirènes, du phénix et des licornes. Cette crédulité parisienne est exploitée, non seulement par les charlatans et les saltimbanques sur les places publiques, où l'on voit toujours stationner la foule des badauds, mais encore dans la société par les mystificateurs et dans les maisons de commerce par les escrocs. Voulez-vous éprouver s'il y a plus de badauds à Paris qu'en province? arrêtez-vous dans une rue, sur un pont; regardez en l'air ou sur la rivière : dans cinq minutes vous serez entouré de plus de 50 badauds qui croiront voir ce que vous ne voyez pas, ou ce que vous leur direz avoir vu. Faites en province la même expérience, elle n'aura pas le même résultat. H. AUDIFFRET.

BADE (Grand-Duché de). — *Situation, productions, industrie et commerce*. Le pays de Bade forme une bande longue et étroite, qui s'étend du nord au sud sur la rive droite du Rhin. Au midi le lac de Constance et le Rhin le séparent de la Suisse; au nord ses limites s'éloignent peu des bords du Neckar et du Mein; à l'est, il est limitrophe du Wurtemberg, et il a ses frontières tracées à travers les contrées boisées de la forêt Noire. — Le pays de Bade se compose de plaines fertiles; l'est est coupé par quelques vallées pittoresques, parmi lesquelles on cite surtout celle de la Murg. Les principales productions sont des grains de toute espèce, surtout l'épautre, des fruits abondants, et plusieurs qualités de vins, dont quelques-unes sont très recherchées; on y cultive avec un grand succès le tabac, la garance et le chanvre; les forêts, régies par un excellent système, sont magnifiques, productives, et alimentent un commerce fort étendu avec la France et la Hollande, au moyen des communications naturelles établies par la Murg, la Kinzig et le Rhin.—Plus on se rapproche de la forêt Noire, plus on trouve le pays riche en bestiaux. L'introduction des mérinos espagnols, pour lesquels les grands-ducs ont établi une vaste bergerie à Gottsau, près de Carlsruhe, a beaucoup contribué à l'amélioration des laines; on trouve aussi quelques haras bien

dirigés. — Plusieurs mines de sel ont été récemment découvertes, et, en 1822, 126 personnes se livraient au lavage du sable aurifère du Rhin : ils recueillirent dans le cours de l'année 1405 couronnes et 11 grains d'or pur. Anciennement cet or était toujours converti en ducats, sur lesquels on lisait: *Sic fulgent littora Rheni*. —L'industrie n'est pas aussi développée dans cette contrée que dans quelques autres parties de l'Allemagne ; cependant elle prend un grand développement depuis quelques années. Manheim, où l'on travaille un métal composé, dit or de Manheim, Pforzheim et Carlsruhe, comptent de nombreux établissements de bijouterie, dont les produits s'élèvent à environ 1 million et demi ; Constance, Loerrach et tout le canton qui avoisine la Suisse, possèdent des fabriques de toiles peintes. A Lahr, on trouve une fabrique de café chicorée, qui approvisionne toute la Suisse et une grande partie de l'Allemagne méridionale. Saint-Blaise est le siége d'une grande manufacture d'armes, et Durlach se livre à la fabrication des boutons. Enfin, dans la forêt Noire, on fait des chapeaux et autres ouvrages en paille, des jouets d'enfant, et surtout des horloges en bois, dites coucous, dont le débit est européen, et qui s'expédient même pour l'Amérique. On compte plus de 700 horlogers fabriquant annuellement 100,000 horloges. Nous ne terminerons pas cette énumération sans citer l'excellent *kirschen-wasser* de la forêt Noire, et les vinaigres de Durlach. — Le commerce y est en quelque sorte plus florissant que l'industrie : il est favorisé par d'excellentes routes, par trois cours d'eau naturels : le Rhin, le Mein et le Neckar, et surtout par une position avantageuse entre la France, l'Allemagne et la Suisse.

Etendue, population, religion et instruction, revenus et dette publique.

L'état de Bade, qui, comme tous les autres états de la confédération, se déclara contre la France après la bataille de Leipzig, avait beaucoup gagné à son alliance avec l'empire français. A la paix de Lunéville, il ne comptait que 77 milles géographiques carrés et 210,000 habitants : les clauses du traité l'augmentèrent de 52 milles carrés, et portèrent sa population totale à 430,000 ames. La paix de Presbourg donna au souverain de Bade le titre de grand-duc, et ses états agrandis firent partie de la confédération du Rhin. Le grand-duché avait alors une étendue de 280 milles carrés et 1,141,700 habitants. Les traités de 1814 et de 1815 enlevèrent au grand-duc quelques-unes de ses possessions, mais il garda la majeure partie des acquisitions qu'il devait à l'intervention de la France, et après de longues contestations avec la Bavière, et un traité d'échange fait avec l'Autriche, le 10 juillet 1819, le grand-duché comptait encore 1,130,000 habitants. La religion de la majorité est la catholique romaine ; le grand-duc est luthérien. — Il y a à Carlsruhe une sorte d'école normale pour former des professeurs qui se destinent à l'instruction populaire de la jeunesse protestante. Les universités de Heidelberg et de Fribourg, et quelques autres établissements sont consacrés aux hautes études. — Les lois financières ont fixé les revenus à environ 9,320,280 florins (environ 20,000,000 de francs), et le budget de 1820 a fixé la dette publique à 14,605,000 florins (près de 32,000,000 de francs.

Division territoriale et rang politique.

La division territoriale du grand-duché de Bade a été établie par une ordonnance qui date du 3 mars 1819. Le pays est divisé en six cercles ou départements ; par une disposition assez ingénieuse, la capitale n'appartient à aucun de ces cercles : Carlsruhe est restée sous la direction immédiate du ministre de l'intérieur. Les six cercles sont :

1. Cercle de Murg et Pfinz,	divisé en	11 bailliages.	Chef-lieu	*Durlach.*
2. — de la Kinzig,	—	14 *id.*	*id.*	*Offenbourg.*

3. Cercle de Treisan et Wiesen,	divisé en	15 bailliages.	Chef-lieu.	*Fribourg.*
4. — du Lac et Danube,	—	15	*id.*	*id.*	*Constance.*
5. — du Neckar,	—	14	*id.*	*id.*	*Manheim.*
6. — du Mein et Tauber,	—	8	*id.*	*id.*	*Wertheim.*

En 1815, le grand-duché de Bade accéda à l'acte politique qui créa la confédération germanique. Il y occupe le 7e rang et a trois voix à la diète. Son contingent est de 10,000 hommes et appartient au 8e corps d'armée.

Histoire.

Le grand-duché est gouverné par une famille princière, qui prétend descendre de Godefroi, duc des Allemands, prince qui, jusqu'à sa mort (709), défendit son pays contre les envahissements des monarques qui régnaient en France. Les descendants de ce Godefroi furent, dit-on, Gérold et son fils Berthold, comtes de Baar; plus tard, un autre Berthold était comte de Brisgau, et c'est son fils qui fit bâtir le château de Zæhringen, et qui est la tige non contestée de l'antique maison qui porte ce nom. Ce prince, à la mort d'Othon de Schweinfurt, devait être duc de Souabe, suivant la promesse qui lui en avait été faite par l'empereur Henri III; mais celui-ci étant mort avant Othon, le chef des Zæhringen fut obligé d'échanger la Souabe contre la Carinthie : il garda néanmoins le landgraviat de Brisgau. Comme le chef des Zæhringen se souciait peu des possessions qu'on lui avait assignées dans le midi de l'Allemagne, il se joignit aux ennemis de l'empereur Henri IV; et quoique celui-ci eût tenté de le priver de ses domaines, on voit cependant ses descendants gouverner, au commencement du XIIIe siècle, le Brisgau et presque tous les pays qui s'étendent du Rhin et du Neckar à la forêt Noire : ils possédaient même à cette époque le duché de Bourgogne. En 1218, Berthold V, chef des Zæhringen, mourut sans enfants mâles; ses deux filles portèrent la plupart des biens dans les familles d'Urach et de Kybourg. La branche cadette était dès cette époque souveraine du canton nommé Bade, et elle est la souche de la maison aujourd'hui régnante. Cette branche des Zæhringen était toujours restée fidèle aux empereurs, qui avaient libéralement récompensé son dévouement, et elle dut plus tard un accroissement de puissance au mariage que fit une princesse de Zæhringen avec un fils de Rodolphe de Habsbourg. L'histoire du pays de Bade pendant le XIV et le XVe siècle n'offre qu'une longue suite de guerres, de partages, d'usurpations, qui nuisirent beaucoup au bonheur du peuple. Plusieurs branches des Zæhringen se formèrent et s'éteignirent, et en 1527 cette maison se divisa en deux tiges, les Baden-Baden et Baden-Durlach, à la mort de Christophe Ier. L'aîné des fils de ce prince, Bernard, prit le nom de Baden-Baden, et embrassa la religion protestante, qu'il introduisit dans ses états. La branche cadette se nomma Baden-Durlach et se fit aussi protestante, mais les empereurs et les ducs de Bavière forcèrent souvent les Zæhringen à abandonner leurs états et empêchèrent le culte réformé de s'étendre dans les contrées qui forment aujourd'hui le grand-duché. A la fin du XVIIe siècle, la paix de Ryswick permit à Frédéric-Magnus de ramener la prospérité dans une contrée qui avait été ravagée par de longues guerres. En 1715, son fils Charles III fonda la ville de Carlsruhe. En 1746, Charles-Frédéric hérita du pouvoir; il eut le bonheur de faire choix des deux excellents ministres Hahn et Edelsheim, et son règne, qui dura 65 ans, sera long-temps en vénération parmi les Badois. C'est lui qui, le premier, prit le titre de grand-duc; il mourut le 10 juin 1811. Son successeur fut Charles-Louis-Frédéric, né en 1786, et marié en 1806 à la princesse Stéphanie-Napoléon, fille adoptive de l'empereur des Français. Sous son règne, le grand-duché fut agrandi, et ce prince ne s'exposa pas à perdre les possessions dont l'influence

française l'avait doté, en restant fidèle à ses bienfaiteurs : après la bataille de Leipzig, il se réunit aux alliés qui vinrent se grouper dans ses états pour franchir le Rhin et envahir la France. Charles-Louis-Frédéric mourut en 1818 sans laisser d'héritiers : la couronne passa à son oncle Louis-Guillaume-Auguste ; et comme ce prince était sans enfants et sans espoir d'en avoir, un acte, qui date du 4 octobre 1817, déclara héritiers les comtes de Hochberg, fils du grand-duc Charles-Frédéric, qui, en 1787, avait épousé de la main gauche la comtesse de Hochberg, née Geyer de Geyersberg. Cette disposition fut l'origine d'assez longs démêlés qui s'élevèrent entre Bade et la Bavière. Le 30 mars 1830, Louis-Guillaume-Auguste mourut, et l'aîné des Hochberg, Léopold, né en 1790, fut proclamé grand-duc; il s'était marié en 1819 à la fille de l'ex-roi de Suède Gustave IV.

Constitution.

C'est le grand-duc Charles-Louis-Frédéric qui, cédant aux vœux de ses peuples, *octroya*, le 22 août 1818, quatre mois avant de mourir, un gouvernement représentatif au pays de Bade. — Dans les temps anciens, il s'était formé dans plusieurs contrées de l'Europe une sorte d'organisation représentative, et c'est de là que date l'origine des *états*, qui, dans quelques pays, contrebalançaient le pouvoir absolu du souverain. Il était rare de voir le peuple représenté dans ces assemblées : les nobles, les prêtres, avaient seuls le droit d'y siéger, et les états où la bourgeoisie était admise étaient bien peu nombreux. La noblesse et le clergé de Bade et de Brisgau, au milieu des guerres qui agitèrent ces contrées, conservèrent leur indépendance, et laissèrent au peuple le soin de défendre ses intérêts. Celui-ci profita de la position critique où se trouvèrent plusieurs de ses souverains pour obtenir des priviléges; il se forma donc des états où les villes et les bailliages envoyèrent leurs députés, et dans lesquels furent ensuite admis les représentants des abbayes. Ces états durèrent tant que les souverains de Bade furent ballottés par la mauvaise fortune : quand ils eurent affermi leur pouvoir, ils ne voulurent plus écouter les doléances des peuples, et, vers le milieu du XVIIe siècle, toutes les traces du système représentatif avaient complètement disparu. Dans le Brisgau, cependant, les états furent maintenus; mais cela n'est pas étonnant : ils ne représentaient que les nobles et les prêtres. —En 1814 et en 1815, le grand-duc de Bade fut un des princes qui s'opposèrent long-temps à l'article 13 de l'acte fédératif, article qui promettait des constitutions aux peuples de la Germanie, et ce ne fut qu'en 1818, le 22 août, que ce prince, importuné par les cris de ses peuples, inquiété sur l'intégrité de ses états par les prétentions de la Bavière, se décida à donner une constitution comme celle de France (1814) et de Bavière. La charte bavaroise émane du bon vouloir du prince, et n'est pas, comme dans la Saxe-Weymar et le Wurtemberg, un pacte fait entre le souverain d'une part, et le peuple de l'autre, représenté par des députés spéciaux, qui ont examiné, discuté et accepté.—La constitution de Bade a établi deux chambres; dans la première siègent huit députés de la noblesse, deux des universités, l'évêque catholique et un prélat protestant. Le grand-duc a droit de nommer huit autres membres sans avoir égard au rang, à la naissance, mais qui doivent autant que possible appartenir à la magistrature : on voit que cette chambre est une espèce de sénat. La seconde chambre est composée de 63 membres élus par les villes et bailliages, ce qui donne un député pour 16,000 habitants. Cette proportion est plus avantageuse que celle des autres pays où le système représentatif est introduit; mais est-ce un avantage réel? une nation est-elle mieux représentée parce qu'elle a 500 députés au lieu de 300. Il faut bien se garder de confondre cette question avec celle du nombre des électeurs, qui est toute différente. Le grand-duché de Bade est riche en capacités électorales : la pro

poiété n'a pas été prise pour base de ce droit précieux, tous les citoyens établis et tous les employés sont électeurs. Quant aux éligibles, on exige d'eux la preuve qu'ils possèdent un capital d'au moins 10,000 florins, ou qu'ils occupent un emploi civil ou ecclésiastique d'un revenu d'au moins 1,500 florins. Bade est le premier pays où les fonctions publiques aient conféré l'éligibilité; on y tient beaucoup à cette disposition, qui est repoussée dans plusieurs états voisins, comme nuisible à l'indépendance représentative. — Les états de Bade ainsi constitués se réunirent pour la première fois le 1er mai 1819; mais des prétentions de caste vinrent troubler l'harmonie qui devait régner entre les trois branches du pouvoir : une loi sur les droits seigneuriaux fut un brandon de discorde. Une partie des députés se prononça contre l'extension de ces droits; on qualifia cette prétention de révolutionnaire, et les états furent dissous le 28 juillet. La seconde session eut lieu en 1820 ; ouverte sous l'influence des opinions qui avaient rendu la première si orageuse, elle fut cependant plus calme et surtout plus utile au pays. Les deux chambres se firent des concessions réciproques et votèrent une loi sur la responsabilité ministérielle, une autre sur l'organisation municipale; elles supprimèrent aussi quelques droits abusifs, reliquats de la féodalité, et rédigèrent des observations fort remarquables sur la censure et la liberté de la presse. Le gouvernement coopéra avec franchise au bien que voulaient faire les états, et devint depuis cette époque l'un des plus populaires de l'Allemagne. La session fut close le 5 septembre. Les hommes qui s'y distinguèrent sont les Duttlinger, Winter, Lubenstein, de Rotteck, de Welssemberg, etc. Ce sont les chambres ellesmêmes qui se sont occupées de publier leurs débats. — En 1825 on fit une loi sur le renouvellement intégral des députations, qui doit avoir lieu à chaque session; ces sessions doivent s'ouvrir au plus tard tous les trois ans. — En 1831, la liberté de la presse fut l'objet de la sollicitude des états, qui adoptèrent une loi qui n'a pas obtenu l'assentiment de la diète fédérale de Francfort. — Parmi les événements qui se rattachent à l'histoire des dernières années du pays de Bade, il faut placer la réunion des deux églises évangéliques, réunion qui eut lieu le 28 octobre 1821. — En 1829, on y a adopté un système uniforme de poids et mesures. — Le grand-duché de Bade compte 3 ordres de chevalerie : l'ordre de la Fidélité qui date de 1715, et qui fut réorganisé en 1803; l'ordre du Mérite-Militaire de Charles-Frédéric, fondé en 1807; enfin l'ordre du Lion de Zæhringen, qui est de 1812. — Le grand-duché a quatre ports intérieurs qui jouissent de franchises : ce sont Manheim, Schrœck, Freistelt et Wertheim. — 22 journaux se publient dans les principales villes du duché de Bade. — Carlsruhe, capitale, a 20,000 habitants, Manheim 22,000, Fribourg en Brisgau 10,000, Heidelberg 10,000, Pforzheim 7,000, Constance 5,000, etc. — Il y a un jardin botanique, l'un des plus riches de l'Allemagne, à Schwetzingen, près Manheim. C. L.

BADE ou BADEN (*civitas Aurelia Aquensis* des Romains), ville de Souabe, qui fut long-temps la résidence des margraves de Bade. Elle est située à 2 lieues du Rhin et à 8 de Strasbourg, dans une vallée ravissante; son château est bâti dans une position d'où l'on jouit d'une vue magnifique. On y trouve de vastes souterrains qui, probablement, sont l'ouvrage des Romains, et qui, dit-on, ont été le siége de ce tribunal secret des *Francs-Juges*, qui, long-temps, épouvanta l'Allemagne. Le Musée (*Musæum paleo-technicum*) est riche en antiquités romaines trouvées dans les environs de la ville. Le cercle, ou *casino*, donne des bals magnifiques : il est établi dans un ancien couvent de jésuites, qui s'élève au milieu d'un site charmant. L'église collégiale renferme les tombeaux des margraves et est ornée de 6 beaux tableaux peints par Lill, d'après Guido-Reni. Cette ville possède 26 sources minérales : la principale donne 45 degrés au

thermomètre de Réaumur; le rocher d'où elle s'échappe est encore orné de marbres de Carrare, qui datent de l'époque de la domination romaine; la *source d'Enfer* jouit d'une chaleur de 50 degrés, et les bains des pauvres sont ornés et distribués avec le plus grand soin. Trajan est le fondateur de cette ville. M. Leichtlen est l'auteur d'une dissertation fort estimée, où il a décidé la question qui s'était élevée à ce sujet. Un fragment d'inscription antique servit de base aux premières conjectures; un autre fragment, trouvé en 1816 sur le Rettig, près de la maison de plaisance de la grande-duchesse Stéphanie, convertit ces conjectures en certitude. M. Leichtlen parvint, en réunissant les 2 fragments, à former cette phrase: *Imperatore Nerva Trajano pontifice maximo, legio prima adjutrix legio undecima constans*; il prouva que cette inscription se rapporte à l'année 98 de l'ère chrétienne, et leva ainsi tous les doutes qui avaient arrêté la conviction des savants archéologues qui avaient traité la question avant lui. — Bade compte environ 500 maisons, et à peu près 3,500 habitants. On y a établi beaucoup d'ateliers de corderies. — On trouvera des renseignements sur les eaux de Bade dans un ouvrage intitulé: *Die Mineralquellen im Grossherzogth. Baden*, par S. Kolreutes. (Carlsruhe, 1820.)

Bade est aussi le nom d'une petite ville de la Basse-Autriche, qui ne fut longtemps qu'un simple village, et qui, enfin, est parvenue à obtenir les droits de cité; on y compte 2,500 habitants, et la saison des eaux y attire ordinairement 7 à 8,000 étrangers. Bade est riche en monuments élégants et en établissements remarquables; nous citerons surtout l'église, la redoute, le casino, le théâtre et les résidences que plusieurs princes s'y sont fait élever. Les promenades sont magnifiques, et c'est dans ses environs qu'est située la vallée d'Hélène, qu'on cite en Allemagne pour son aspect à la fois pittoresque, romantique et agreste. Cette ville est bâtie au pied d'une masse calcaire, d'où s'échappent de nombreuses sources minérales, dont la chaleur s'élève entre 27 et 29° (Réaumur); on en compte 12 principales. Les bains les plus recherchés sont ceux de Joseph, de Thérèse, du Calvaire et des Femmes; ce dernier a été adopté par l'empereur. C'est toujours en société nombreuse et choisie que ces bains se prennent; cependant on peut obtenir d'être seul. On a établi des douches et des bains de vapeur, et l'usage des baignoires a été introduit dans le bain de Thérèse. L'une des sources sort d'une grotte où l'on recueille le sel qui se vend sous le nom de sel de Bade. — On peut consulter à ce sujet: *Die Schwefelquellen zu Baden in Nied-OEstr.*, par Schenk. (Vienne, 1825.)

Bade est encore le nom d'une ville de Suisse, dans le canton d'Argovie: elle est dans une position agréable, sur les bords du Limat. Ses bains minéraux jouissent d'une grande réputation, et ils étaient connus des Romains, qui avaient élevé un fort sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville. Bade fut choisi pour lieu de réunion de la diète helvétique, et, jusqu'en 1712, c'est dans ses murs que cette assemblée tint ses séances. Les bains sont situés près des bords du Limat: une belle et large rue y conduit; les plus renommés, ou les grands bains, sont situés du côté de la ville; on estime moins ceux qui se trouvent au-delà de la rivière. Les personnes riches ont des salles de bains dans les auberges: ces salles n'ont d'autre avantage sur les bains publics qui celui d'offrir toutes les recherches que le luxe sait inventer. Les bains de Sainte-Véronique, bâtis près des principales sources, sont plus chauds que tous les autres, et l'on prétend qu'ils sont favorables à la fécondité. On trouve des détails assez étendus sur les eaux de Bade dans *Localbeschreibung des Heilbades zu Baden in der Schweiz*, par Weber (Zurich). C. L.

BADE (Louis-Guillaume Ier, margrave ou prince de), connu dans l'histoire de l'Allemagne sous les noms de *Ludwig Wilhelm* Ier, margrave de *Baden-Baden*. Ce prince naquit à Paris le

8 avril 1655 ; Louis XIV fut son parrain. La princesse de Carignan, sa mère, désirait qu'il fût élevé à Paris, mais son père et son grand-père le firent enlever à l'âge de trois mois; ils voulaient que celui qui devait leur succéder fût élevé dans le pays qu'il serait appelé à gouverner un jour. Il fit ses premières armes sous Montécuculli pendant la campagne où le grand Turenne perdit la vie. Chargé d'inquiéter la retraite de l'armée française, il s'acquitta de cette mission avec succès jusqu'au moment où le prince de Condé vint donner une nouvelle face aux affaires. Le duc de Lorraine ayant remplacé Montécuculli, le prince de Bade continua de commander un corps d'armée, et il ne cessa de rendre d'éminents services à l'empire germanique jusqu'à la paix de Nimègue, qui lui permit d'aller se reposer au sein de sa famille (1678). Lorsque la guerre éclata entre l'Autriche et l'empire ottoman, il alla, sous les ordres du duc de Lorraine, camper sous les murs de Vienne, assiégé par Cara-Mustapha. A la tête de 20,000 hommes, le prince de Bade se jeta sur les derrières de l'armée turque, protégea Presbourg, s'empara d'un immense convoi destiné aux assiégeants, et, par une manœuvre habile, se plaçant entre deux corps destinés à former l'armée d'observation, parvint à les battre isolément; le célèbre Tœkéli commandait l'une de ces deux divisions de l'armée ottomane (1683). Dans les années suivantes, le prince de Bade continua à se distinguer dans la guerre de Hongrie; en 1686, il prit Simontborn et Caposwar; en 1689, il s'empara de Segestwar, d'une partie de la Servie, et gagna la bataille de Passarowitz (24 sept.); l'année suivante, il enleva la Transilvanie à Tœkéli, et en 1691 il gagna la bataille de Salankemen (19 août), où le grand-visir fut tué. — En 1693, il eut le commandement en chef des forces de l'empire germanique opposées aux armées de Louis XIV, reprit Heidelberg, et passa ensuite en Angleterre pour décider l'accession de ce pays à la ligue contre la France. En 1694, il obtint quelques succès en Alsace. La mort du grand Sobiesky fit aspirer un grand nombre de princes au trône de Pologne (1697). Louis de Bade se mit sur les rangs; mais, vaincu dans cette lutte élective par le prince de Saxe, Frédéric-Auguste, il alla se consoler de sa défaite dans sa résidence de Riswick. Lorsque la guerre se ralluma en Europe pour la succession d'Espagne, il commanda l'armée impériale et s'empara de Landau ; l'année suivante, en 1703, il consolida sa réputation par la belle ligne de défense qu'il établit de la forêt Noire au Rhin par Bulh et Stollhafen. Cependant la victoire cessa de lui être fidèle, et ses dernières campagnes furent signalées par de nombreux désastres. Il mourut à Rastadt, le 4 janvier 1707; il comptait 26 campagnes, avait dirigé 25 siéges et livré 13 batailles; il fut considéré comme l'un des meilleurs généraux de son époque, si riches en grands talents. C. L.

BADIANE (botanique), genre de plantes nommées *illicium*, de la famille des *anones*, ou tulipifères. Ce genre ne contient jusqu'à présent que trois espèces: ce sont des arbrisseaux ou des arbustes remarquables par l'odeur agréable qu'exhalent toutes leurs parties, et même leur bois. Les caractères génériques sont : un calice de 6 folioles, de 10 à 30 pétales disposés sur 3 rangs, autant d'étamines, plus courtes que les pétales. Le fruit est un assemblage de capsules ovales réunies en étoile orbiculaire, et dans chacune desquelles est renfermée une seule semence. En général, ces trois arbustes ont le port du laurier.— La première espèce est la *badiane de la Chine* (illicium anisatum), dont le fruit est répandu dans le commerce sous le nom d'*anis étoilé des la Chine*. Sa fleur est jaunâtre, sans éclat; son odeur et sa saveur l'assimilent à l'anis et au fenouil, mais l'arôme en est plus abondant et plus pénétrant. On le préfère, même en Europe, pour parfumer les liqueurs spiritueuses dites anisettes. Dans la Chine, on l'associe au thé et au café, qu'il rend plus agréables au goût des Chinois. Cette espèce est la plus grande des trois ; son bois est aussi

employé dans le commerce, et sert aux ouvrages de tour et à la marqueterie. Comme son odeur est la même que celle du fruit, quoique plus faible, le liquoriste peut aussi l'employer ainsi que les feuilles et l'écorce; le nom de *bois d'anis* est justifié, comme on le voit, par toutes les parties de cet arbuste. Comme il croît au Japon aussi bien qu'à la Chine, il y a tout lieu de croire que l'Europe méridionale pourrait se l'approprier.—Les 2 autres espèces sont originaires de la Floride, et la plus anciennement connue est désignée par le nom spécifique d'*illicium floridianum*. Ses fleurs sont rouges, et plus belles que celles de la badiane de la Chine. D'ailleurs, ces 2 arbustes ont à peu près le même port, et surtout la même odeur. La troisième, transportée d'abord dans la Caroline, et de là en France, dans les orangeries, est la *badiane à petites fleurs*. Lorsqu'on l'expose à l'air, pendant les chaleurs de l'été, cet arbustre répand dans les jardins une odeur des plus suaves. La petitesse de ses fleurs est bien compensée par leur nombre prodigieux, et les capsules qui en proviennent sont aussi grandes que celles de l'espèce chinoise. Il y a tout lieu d'espérer que le midi de la France possèdera quelque jour l'espèce américaine, si l'asiatique ne peut supporter les froids qui se font sentir quelquefois sur les bords de la Méditerranée, et auxquels l'olivier succombe quelquefois. La *badiane à petites fleurs* est plus robuste; elle fructifie aisément et avec abondance; on la propage de semences ou de marcottes, et sa végétation est rapide. Ajoutons que sa floraison dure très long-temps, et qu'elle semble réunir tous les titres pour obtenir une place dans les cultures d'agrément et d'utilité. F—Y.

BADIGEON, espèce de peinture en détrempe dont se servent les maçons pour donner aux enduits de plâtre la couleur de la pierre, et qui se fait avec des recoupes de pierres écrasées, passées au tamis et délayées dans l'eau.—*Badigeonner*, c'est colorer avec du badigeon un ravalement en plâtre, fait sur un pan de bois ou sur un mur de moellons, de briques, etc. Quand on veut que le badigeon imite la pierre de Saint-Leu, qui est plus jaunâtre, on y met de l'ocre pour le rendre plus coloré. On badigeonne encore avec différentes substances colorantes des murs et des bâtiments noircis par le temps, pour leur redonner l'apparence de la fraîcheur et de la nouveauté.—On trouve dans la *Bibliothèque des propriétaires ruraux* (1805, tom. 3, pag. 247) la composition d'un *badigeon au lait*, que l'on dit être préférable à tous ceux qui ont été employés jusque là, et que voici : lait écrémé, 12 pintes pesant 24 liv.; sel marin, 8 onc; chaux, 12 liv.; blanc d'Espagne et ocre, 12 liv. Il a été fait, en oct. 1809, à l'institut de France, un rapport sur un badigeon de M. Bachelier, dont l'épreuve avait eu lieu en 1755, sur 3 colonnes du Louvre, et qui avait résisté pendant 53 ans à toute l'intempérie des saisons : la poudre tamisée des écailles d'huîtres, préalablement lavées et calcinées au blanc, mêlée à la partie butyreuse et caséeuse du lait, formait la base de ce badigeon. E.

BAFFIN (Mer ou baie de), le plus grand et le plus septentrional de tous les golfes de l'Amérique du nord, au nord-est de la baie d'Hudson, fut découvert en 1662 par le navigateur Baffin, qui lui donna son nom. Son étendu comprend l'espace situé entre le 65e et le 78e deg. de latitude nord, et les 42° 35′ et 82° 35′ de longitude ouest. Ce golfe a son entrée dans la mer Atlantique par les détroits de Baffin et de Davis, entre le cap Chidley, le long de la côte de Labrador, et le cap Farewell, le long de la côte du Groënland occidental. La baie de Baffin communique à la baie d'Hudson par un groupe d'îles situé près la côte sud-ouest du détroit de Davis. Ces deux golfes sont abondants en baleines. Le capitaine Parry s'embarqua en 1819 dans la baie de Baffin pour aller à la découverte d'un passage au nord-ouest. C .L.

BAGACE. On nomme ainsi, dans les sucreries des Antilles, les cannes de su-

ere, lorsqu'elles ont passé par le moulin et qu'on en a extrait le sucre. Les bagaces servent à faire cuire le sucre dans les chandières et à faire des flambeaux pour s'éclairer la nuit. Z.

BAGAGES (art militaire). Le mot *bagages* commence à tomber en désuétude et ce n'est pas sans raison. Il désigne spécialement ce que les troupes en marche traînent à leur suite pour les besoins du soldat; les munitions et les armes n'y sont point comprises. Si les besoins sont réduits à ce qui est absolument indispensable, et si les moyens de transport sont perfectionnés, les armées se trouvent débarrassées, autant qu'il est possible, de cet attirail que les Romains nommaient très justement *impedimenta*. Alors, un seul mot peut exprimer l'ensemble de tout ce que les troupes transportent avec elles, et c'est ainsi que celui d'*équipages* a prévalu. Les guerres suscitées par la révolution de 1789 ont hâté l'éducation militaire de toute l'Europe : la discipline de nos soldats n'a pas manqué d'imitateurs, non plus que la tactique de Napoléon : toutes les sortes d'instruction se sont répandues partout où nos armes ont pénétré, et seront conservées. Il y a donc tout lieu de croire que le mot *bagages* vieillira de plus en plus, et qu'il ne se trouvera plus dans les dictionnaires que pour expliquer le sens que les anciens écrivains y ont attaché. (*Voyez* Équipages.)

Ferry.

BAGATELLE. Ce mot, dérivé de bague, dont il est un diminutif, signifie une chose frivole, peu nécessaire, dont on ne fait pas grand cas, qu'on ne peut estimer, qui a peu de prix, et encore moins de valeur, comme tous les colifichets à l'usage des femmes. Il diffère, en ce sens, de son synonyme *babiole*, qui exprime l'idée d'un hochet, d'un joujou d'enfant, d'une chose puérile, qui ne convient qu'à des enfants, qui ne mérite pas d'occuper un homme fait. Le mot bagatelle est employé dans diverses locutions proverbiales : *donner dans la bagatelle, s'amuser à la bagatelle*, c'est passer sa vie à se divertir, à se livrer à des plaisirs futiles et sensuels; *s'occuper de bagatelles*, signifie perdre son temps à ne rien faire ou à faire des riens. C'est à peu près dans la même acception, mais par jactance, que les bateleurs des spectacles forains invitent le public à ne pas *s'arrêter à la bagatelle de la porte*. On dit aussi : *renoncer à la bagatelle*, c'est-à-dire revenir à des occupations sérieuses, acquérir de l'expérience, devenir sage.—C'est ce que n'a pas fait un haut personnage de nos jours. Peu d'hommes se sont plus amusés à la bagatelle, se sont plus occupés de bagatelle. Il les aimait tant qu'il donna ce nom à un château qu'il fit bâtir vers 1779, sur la limite du bois de Boulogne, près des rives de la Seine. Tout dans cette habitation était digne de son nom frivole et du caractère du maître : petits jardins, petit ruisseau, petits ponts, boudoir orné de peintures obscènes, bibliothèque bien assortie en livres licencieux, dont plusieurs avaient été imprimés à ses frais ou sous ses auspices. Après la révolution, un décret de la convention, en 1794, désigna ce château nain pour servir à un établissement public. Mais il paraît qu'on ne put en tirer aucun parti, car on fut obligé de le louer pendant quelques années à des entrepreneurs de feux d'artifice et de fêtes champêtres. Un tel usage était toujours analogue à sa contenance, à sa dénomination et à l'esprit qui avait présidé à sa fondation. Toutefois, le décret n'ayant pas été rapporté, Bagatelle ne fut ni vendu ni livré à la *bande noire*, quoique sa destruction eût été infiniment moins regrettable que celle de tant d'autres édifices et monuments bien plus mémorables qui ont succombé sous les coups du vandalisme ou de la cupidité. La restauration le rendit à son ancien propriétaire, et *Bagatelle* devint alors *Babiole*. Il avait été le théâtre des plaisirs et des orgies de l'aïeul, il devint l'arène des jeux innocents du petit-fils. Le vieillard, n'étant plus d'âge à s'amuser à la bagatelle, s'occupa d'autres bagatelles, et, depuis, il crut pouvoir traiter la France, la charte et les devoirs de royauté comme

des bagatelles. On sait ce qui en est advenu. Aujourd'hui, le château de Bagatelle est mis en vente, et, dans peu d'années, il n'en restera qu'un faible et frivole souvenir. — En littérature, les bagatelles ne manquent pas. Nous avons les *Bagatelles anonymes* de Dorat, les *Bagatelles morales* de l'abbé Coyer, les *Bagatelles littéraires*, les *Bagatelles poétiques*, les *Bagatelles*, ou *Promenades d'un désœuvré à Saint-Pétersbourg*, etc., etc. Sous ce titre, modeste en apparence, plus d'un auteur s'est flatté de trouver des admirateurs de ses bagatelles, soit dans tel ou tel quartier de Paris, soit dans les provinces, où les bagatelles sont toujours comptées pour quelque chose. Mais, sous des titres plus prétentieux, des écrivains, en bien plus grand nombre, ne laissent pas, sans s'en douter, de nous conter chaque jour des bagatelles, et de nous vendre de vraies bagatelles, avec le secours réuni des souscripteurs, des éditeurs et des journalistes-compères, qui connaissent bien les moyens de faire valoir les bagatelles. H. AUDIFFRET.

BAGAUDES. Les étymologistes ne sont point d'accord sur l'origine de ce mot : l'historien du Dauphiné, Chorriet le traduit par *habitants des forêts*, d'autres par *rebelles*, *révoltés*, *voleurs*. — Le commissaire Delamarre et le savant Beguillet le font dériver d'*alaudæ*, *legio alaudarum* : cette légion, suivant eux, avait été laissée par César en garnison dans un fort sur le bord de la Marne, au village appelé maintenant Saint-Maur-des-Fossés; on avait appelé *alaudæ* les soldats de cette légion, parce que leur casque était surmonté d'une *allouette*. Ces soldats s'étaient alliés à des familles gauloises, et dans le IIIe siècle ils avaient formé une population considérable sous le nom de *Bagaudes*, et s'étaient révoltés contre l'empereur Maximien. Ils occupaient une vaste étendue de pays. L'un de leurs chefs, Amandus, avait pris le titre d'Auguste ; l'autre, appelé Élien, s'était fait proclamer empereur par ses troupes. — Maximien, à la tête d'une armée formidable, défit les rebelles, et fit raser leur fort. Cette opinion a été combattue par l'abbé Dubos. Ce qu'il y a de certain, c'est que la porte de l'ancienne enceinte de Paris, du côté de Saint-Maur-des-Fossés, est désignée dans les vieilles chartes sous le nom de *Porta Bagaudarum*, ou, par abréviation, *Porta Bauda*; la petite place située sur le même terrain a été appelée successivement *place Baudet* ou *Baudoyer*. — Ce nom de *Bagaudes* a été donné à des corps de paysans armés qui se sont insurgés dans différentes provinces de France, long-temps avant les *Jacques-Bonhomme* ou la *Jacquerie* et les *Pastoureaux*. — Quelques chroniqueurs appellent aussi *la Bagaude* ou *la Bagaudie* les lieux où les attroupements d'insurgés soldats, ou paysans, tenaient leurs assemblées, et les lieux où étaient leur parc et leur principale armée. DUFEY (DE L'YONNE.)

BAGAVAD-GITA. *Voyez* BHAGAVAD-GITA.

BAGDAD, ville célèbre pour avoir été long-temps la métropole de l'empire musulman et le foyer conservateur des sciences et des lettres, à une époque où l'Europe entière était plongée dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie. On donne plusieurs étymologies au nom de Bagdad : nous ne discuterons point s'il signifie *présent fait à Bagh*, idole dont le temple avait existé anciennement sur le même sol; ou *paradis*, nom d'un château de plaisance que les rois de Perse y firent depuis bâtir, ou *jardin de Dad*, parce qu'un ermite, ainsi nommé, y avait sa cellule et son jardin. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, qu'il est facile de concilier, et dont la dernière paraît appuyée de quelques preuves, ce fut sur cet emplacement, à 5 lieues environ, nord-ouest, de Mad-Aïn (ville formée des ruines de Seleucie et de Ctésiphon, et déjà tombée en ruine elle-même), que le khalife Abou-Djafar-Abdallah Al Mansour, le second des monarques abbassides, jeta les fondements de Bagdad, l'an de l'hégire 145 (de J.-C. 762), sur la rive occidentale du Tigre. Comme les Per-

sans bien, que soumis à la domination et à la religion des Musulmans, prenaient ombrage de la construction d'une ville arabe si près de leur frontière, Al-Mahdy, fils du khalife, s'établit sur le bord oriental du fleuve avec un corps de troupes, afin de protéger les travailleurs; et l'enceinte de murailles dans laquelle son camp était situé ayant été bâtie peu de temps après, forma le quartier qui compose seul la ville actuelle de Bagdad. La partie occidentale ayant été achevée dans l'espace de quatre ans, Al-Mansour vint l'habiter, et la nomma *Dar-al-Salem* (séjour de la paix); aussi cette ville est-elle citée par les écrivains du Bas-Empire sous le nom grec d'*Irenopolis*, qui a la même signification. Cette partie de la ville fut depuis distinguée de l'autre par celui de Karkh, à cause d'un grand marché qui s'y tenait; mais l'ancien nom de Bagdad a prévalu et s'est conservé jusqu'à nos jours. Les deux villes étaient réunies par un très beau pont. Bagdad parvint en peu d'années au plus haut degré de splendeur et de puissance. Son enceinte était parfaitement ronde et fermée d'une muraille flanquée de tours; ses portes étaient disposées de telle manière que celles qui étaient à l'extérieur ne regardaient qu'obliquement celles de la seconde muraille. Au centre de la ville étaient le château, qui la dominait de tous côtés, et la grande mosquée, dont le principal dôme était supporté par des colonnes de 80 coudées de haut. La description que les auteurs orientaux font de Bagdad tient du merveilleux. Ils l'appellent *la reine des cités*. On y comptait, disent-ils, 60,000 bains publics; mais, à travers cette exagération, il est certain que rien n'égala sa magnificence sous les règnes des célèbres Haroun-Al-Raschid et Abdallah-Al-Mamoun, protecteurs et amis des savants, qu'ils attiraient de toutes parts. On peut juger quelle était la population de Bagdad, un peu moins d'un siècle après sa fondation, s'il est vrai que 800 mille hommes et 60 mille femmes aient assisté aux funérailles du docteur Ibn-Hanbal, chef de l'une des quatre sectes musulmanes orthodoxes. Il est donc permis de croire qu'elle a contenu jusqu'à deux millions d'habitants. Le nombre de ses palais, de ses temples, de ses colléges et autres édifices publics était immense. — Bagdad fut, durant près de 500 ans, le siége du khalifat et la résidence des 36 derniers khalifes *abbassides*, à l'exception de trois, qui fixèrent leur séjour à Samara ou Sermenraï. Motasem, frère et successeur d'Al-Mamoun, fit bâtir cette ville, à 10 lieues de Bagdad, pour se soustraire aux fréquentes séditions de cette capitale, dont les habitants s'alarmaient avec raison de la garde d'esclaves turcs que ce prince venait d'établir. En effet, l'insolence des chefs de cette milice ne tarda pas à porter un grand coup à la puissance des pontifes-rois, et Bagdad fut, à diverses époques, le théâtre de plusieurs scènes sanglantes, dont les souverains furent les victimes. Les *émir-al-omrah* (sorte de maires du palais, créés par les faibles khalifes) tyrannisaient leurs maîtres depuis dix ans, lorsque Moezz-Eddaulah, prince bouïde, dont le frère régnait sur une partie de la Perse, s'empara de Bagdad en 945, réduisit le khalife aux fonctions de chef de la religion, et rendit le titre et l'autorité d'émir-al-omrah, héréditaires dans sa famille. En 1055, les bouïdes en furent dépouillés par Thogrul-Beig, fondateur de la dynastie des Turcs *seldjoukides*, qui a régné en Perse, en Syrie et dans l'Asie-Mineure. Sous ce sultan et ses successeurs, les khalifes furent traités avec plus d'égards. Bagdad jouit d'une apparente tranquillité, et recouvra même son indépendance, lorsque les guerres intestines de l'empire seldjoukide ayant provoqué sa destruction, les khalifes eurent reconquis leur autorité sur cette capitale et sur quelques places voisines. Cet état de choses dura plus d'un siècle, mais la mollesse et l'avarice de Mostasem et les factions qui divisaient sa cour attirèrent sur Bagdad les plus grands malheurs. Houlagou, petit-fils de Djenghis-Khan, à la tête d'une armée de Tatars ou Mogols, assiégea cette superbe cité

en 1258, y entra de vive force, fit périr le dernier khalife, avec une partie de sa famille, et passer au fil de l'épée 80 mille habitants, non compris ceux qui avaient péri pendant le siége ou qui furent tués dans un sac qui dura 40 jours. Bagdad demeura sonmis à la domination des *khans mogols*, issns de Houlagou et souverains de la Perse; mais cet empire étant tombé dans l'anarchie, après la mort du sultan Abon-Saïd, ses successeurs furent dépouillés de lenr autorité et de la plns grande partie de leurs états. En 1339, Haçan-Ilkhani, prince de leur sang, se rendit souverain à Bagdad, dont il était gouverneur, et y fonda la dynastie des *ilkhanides*, qui étendit sa puissance sur quelques provinces voisines. Le sultan Ahmed, le quatrième de ces princes, fut chassé de sa capitale, en 1392, par Tamerlan. Il y rentra deux ans après, avec le secours du sultan d'Égypte; mais en 1401, à l'approche du conquérant, il prit la fuite et alla se mettre sous la protection de Bajazet Ier, empereur des Othomans. Bagdad fut emporté d'assaut, et tons les habitants périrent dans un horrible massacre, qui dura huit jonrs. C'est dans cette catastrophe que furent détruits les plus beaux monuments de la gloire des Abbassides et ceux que d'autres princes y avaient élevés. Après la mort du féroce conquérant, Ahmed revint à Bagdad en 1406, et en fit relever les murailles et les principaux édifices; mais, s'étant brouillé avec le Turcoman Cara-Yousonf, le compagnon de ses aventures et de ses malheurs, il perdit la vie par la main du bourreau, en 1410. Cara-Yousouf s'empara de Bagdad et y établit la dynastie de *Cara-Koïounlu* (ainsi nommée parce qu'elle avait pour enseigne un mouton noir). Ses descendants y régnèrent jusqu'en 1469. Bagdad tomba alors au pouvoir d'Ouzoun-Haçan, le plus puissant prince de la dynastie turcomane d'*Ak Koïounlu* ou du mouton blanc, qui régna sur une grande partie de le Perse. Ses successeurs désunis possédèrent Bagdad jusqu'en 1508. Schah-Ismael, qui, sur les ruines de cette dynastie, venait de fonder en Perse celle des *Sofys*, s'empara de cette ville, qui, depuis, fut long-temps une pomme de discorde entre les rois de Perse et les empereurs othomans. Le célèbre Soliman Ier y entra sans coup-férir en 1534, et, pendant un séjour de six mois, il s'y conduisit en vainqueur généreux, en législateur éclairé; il soumit tout le pays jusqu'à Bassora et au golfe Persique, y fit creuser des canaux et visita les tombeaux d'Aly, de son fils Houçaïn et des autres imans et saints personnages que les pienx musulmans des deux sectes rivales ont également en vénération et veulent posséder. Bagdad, devenu capitale d'une province de l'empire othoman, fut gouverné par des pachas jusqu'en 1619. Cette année, l'agha des janissaires, Bekir, s'étant révolté contre la Porte, y exerça des cruautés inouïes. Prévoyant qu'il ne ponrrait s'y maintenir contre les forces othomanes, il en offrit les clés au roi de Perse, Schah-Abbas-le-Grand; mais, au moment de livrer la ville, il viola sa parole. Irrités de sa perfidie et favorisés par la haine qu'il avait inspirée aux habitants, les Persans entrèrent dans Bagdad, en 1624, et firent périr ce tyran et ses complices. Plusieurs généraux turcs assiégèrent vainement cette place, les années suivantes. Enfin le sultan Mourad ou Amurat IV fut plus heureux, et la prit en personne, en 1638. Depuis cette époque Bagdad et l'Irak-Arabi n'ont pas cessé de former un gouvernement ou pachalik, qui comprend la partie méridionale de l'ancienne Mésopotamie et la Chaldée entière. Le fameux Nadir ou Thahmasp-Kouli-Khan, qui n'était pas encore roi de Perse, assiéga cette ville en 1733, pendant huit mois: l'arrivée d'une armée othomane le força de lever le siége. D'abord vaincu, puis vainqueur, il reparut devant Bagdad, et finit par accorder la paix au gouverneur, Ahmed-Pacha. Usurpateur du trône de Perse, conquérant de l'Hindoustan et de tous les pays soumis aux Ouzbeks, il crut triompher aussi aisément des Turcs; mais il échoua encore en 1743, contre Bagdad, Bassora et plusieurs autres places des environs. C'était

toujours Admed qui en était gouverneur. Son père, Haçan, dès l'année 1702, y avait acquis une sorte d'indépendance et d'hérédité. Cet état de choses, qui subsiste encore à Bagdad, et qui distingue ce gouvernement des autres pachaliks de l'empire othoman, dont les titulaires sont tous amovibles et précaires, joint à sa vaste étendue et à la distance qui le sépare de Constantinople, finira tôt ou tard par assurer son indépendance, si auparavant il n'est pas conquis par les Persans ou morcelé par les différentes tribus kourdes et arabes qui sont campées ou établies sur divers points de son territoire. Bagdad fut ravagé par la peste en 1773, et le consul de France, évêque de Babylone, Baillyet de Saint-Albert, savant antiquaire, fut une des victimes de ce fléau, qui enleva aussi son neveu, Pyrault, agent de la compagnie française des Indes à Bassora. Quatre ans après, Kerim-Khan, régent de Perse, prit Bassora, et fit sur Bagdad quelques tentatives qui n'eurent pas plus de succès que celles qu'ont faites depuis les Wahabis et le roi de Perse Feth-Aly-Schah. Le gouvernement de Bagdad a été successivement augmenté de ceux de Bassora, de Merdin et d'une partie du Kourdistan. Sa longueur est de plus de 200 lieues. On estime son étendue à 5,340 lieues carrées et sa population à 650,000 ames : ses villes les plus importantes sont Bagdad, Bassora et Merdin. *Bagdad*, capitale du pachalik du même nom, sur les bords du Tigre; par 44° 24′ de longitude 33° 20′ de latitude nord. L'ancien Bagdad, où résidaient les khalifes, n'offre plus que des ruines, que l'on trouve à l'ouest du Tigre. La ville nouvelle est presque entièrement bâtie à l'est; elle compte 80,000 habitants selon les uns, et seulement 60,000 selon d'autres. Elle est défendue par un large fossé et par un mur crénelé, et l'on voit de nombreux canons couronner ces simulacres de défense, mais ils sont pour la plupart hors de service. Le château, qui commande le Tigre, renferme un assez bel arsenal, mais il ne pourrait tenir long-temps contre une attaque un peu sérieuse. On traverse le fleuve sur un pont de bateaux, qui a 600 pieds de long. Les maisons, presque toutes bâties en brique, ne sont hautes que d'un étage; les rues, malpropres et non pavées, sont si étroites que c'est à peine si deux personnes peuvent y passer à cheval. Les maisons des riches se distinguent cependant par une certaine élégance, et le palais du pacha est somptueusement meublé. Les bains et les cafés sont très fréquentés et les marchés abondamment approvisionnés de denrées d'une excellente qualité et d'un prix peu élevé. Bagdad est un lieu d'entrepôt où l'on trouve toutes les productions de l'Arabie, de l'Inde, de la Perse, ainsi que les marchandises de l'Europe; son bazar, où l'on compte plus de 1200 boutiques, offre l'aspect le plus riche et le plus brillant. La bijouterie y est un objet d'un facile et lucratif écoulement. Les fabriques de cette ville où l'on prépare des maroquins rouges et verts très recherchés, des étoffes en soie, en coton et en laine, de la coutellerie, qui l'emporte sur celle de Damas, etc., sont dans une très grande activité. Ses rapports commerciaux s'étendent dans la partie occidentale de la Perse, à Alep, à Damas, dans toute la Natolie et même jusqu'en Europe. Une compagnie anglaise a établi un service régulier de bateaux entre Bassora et Bagdad pour l'écoulement des produits de l'Inde; de Bagdad ils remontent le Tigre, et des caravannes les transportent ensuite à Constantinople. Une fonderie de canons à été établie avec succès par les soins de l'avant-dernier pacha; il est juste de dire que ce furent des Anglais qui formèrent cet établissement. Beaucoup d'étrangers affluent à Bagdad : ce sont, en majorité, des commerçants; les dévots y sont aussi attirés par les tombeaux de saints personnages, parmi lesquels on compte le prophète Ezéchiel.—Les chaleurs sont insupportables dans cette ville; les habitants y échappent en se réfugiant dans des pièces souterraines; l'hiver y est cependant très froid, et fréquemment on est obligé de se chauffer; l'air est pur et sain, et rarement Bagdad voit la peste régner dans

ses murs. — La population se compose d'un mélange de Turcs (trois quarts des habitants), de Persans, d'Arméniens, de juifs et d'un petit nombre de chrétiens; à certaines époques on y voit aussi des Afghans, des Indiens et des Egyptiens. Les classes riches sont excessivement affables avec les étrangers; quant au peuple, il a tous les vices des orientaux, mais il est brave et entreprenant: on lui reproche un grand penchant à l'entêtement. Le commerce de Bagdad est principalement dans les mains des Persans, dont on n'estime pas toujours la loyauté et la probité. H. AUDIFFRET.

BAGGESEN (EMMANUEL), poète danois, né le 15 février 1764, a cultivé avec succès la littérature allemande. Son amour pour l'étude lui fit acquérir une connaissance parfaite des classiques anciens; il écrivait avec pureté en latin; la philosophie de Kant fut ensuite l'objet de ses méditations; enfin, son génie poétique lui inspira des odes, des poésies légères, des satires et des contes comiques (1785), dans lesquels l'élévation de la pensée se trouve unie à la délicatesse, à la vigueur et à l'originalité. Klopstock fut son modèle dans la poésie sacrée, et il marcha sur les traces de Wieland dans ses œuvres comiques. — Son protecteur, le duc de Holstein-Augustembourg, le mit à même de faire en 1789 un voyage en France, voyage qu'il entreprit en société avec le professeur Cramer et Frédéric Brun. A Eutin, il visita Voss et adopta son rhythme poétique; à Hambourg, il se lia avec Klopstock; à Altona, il fut reçu dans l'intimité de la famille Reimarus et fit la connaissance de Gerstenberg; à Iéna, Reinhold devint son ami; enfin, à Berne, il épousa la petite-fille de Haller. En 1793, il entreprit un nouveau voyage, et après avoir déposé sa femme au sein de sa famille, il visita Vienne et Rome. En 1796, il obtint une place avantageuse à Copenhague, ce qui ne l'empêcha pas de céder à son désir de voyager; il vint à Paris, où la grandeur des évènements inspira son génie; après une nouvelle excursion en Italie, il revint dans la capitale de la France et s'y établit avec sa famille en 1800. Rappelé dans sa patrie en 1811, il fut nommé professeur de littérature à Kiel, avec le titre de conseiller de justice; en 1814, il donna sa démission et alla fixer sa résidence à Copenhague. La renommée de Baggesen était alors dans tout son éclat. Il ne put cependant jouir paisiblement de sa gloire : son esprit satirique lui avait attiré des ennemis, et il fut en butte aux attaques d'OEhlenschlæger et de son parti, et obligé de quitter Copenhague. L'homme du caractère le plus doux et le plus aimable dans le commerce intime était sans indulgence et même souvent sans justice comme poète; sa plume mordante frondait avec acharnement tout ce qui lui déplaisait, et sa verve satirique ne sut jamais s'arrêter, même devant son propre intérêt. Le résultat fut pour Baggesen une vie errante et aventureuse, et il fut heureux d'avoir trouvé un protecteur aussi constant que le duc de Holstein-Augustembourg, dont les libéralités l'aidèrent toujours lorsque ce poète se trouva dans l'embarras, soit par la nécessité de se soustraire aux orages qui le menaçaient, soit par suite du désordre que son insouciance pour le matériel de la vie introduisait sans cesse dans ses affaires. Une maladie lente et douloureuse le conduisit en Bohême pour y prendre les eaux en 1826, et il retournait dans sa patrie, quand, le 3 octobre, la mort le surprit à Hambourg. — En 1802, il fronda la manie des sonnets dans un almanach publié par Cotta (*Klingklingelalmanach*). Son recueil de poésies parut en deux volumes, à Hambourg en 1803; en 1808, il fit paraître un ouvrage intitulé *Heidelblumen*, et peu de temps après *Parthenaïs*, ou *Voyage dans les Alpes*, poème champêtre où, malgré quelques écarts d'imagination, on remarque des tableaux ravissants, dans lesquels une grandeur sublime s'unit souvent à la simplicité la plus gracieuse. Nous citerons encore son poème d'*Adam* et *Eve* (Leipzig 1827), ses idylles, ses poésies satiriques, son *Faust* et

beaucoup de chansons, qui sont devenues populaires en Danemarck. Tous ces ouvrages sont empreints de cette *humour* qui distinguait Baggesen de tous ses contemporains. C. L

BAGLIVI (Georges), célèbre médecin italien, né à Raguse en 1669, substitua aux subtilités dont la science était alors obscurcie la méthode de l'observation, dont les anciens offrent le modèle. Le pape Clément XI le nomma professeur de médecine, puis de chirurgie et d'anatomie au collége de la Sapience à Rome, en 1695. Son éloquence, son érudition et sa pratique judicieuse lui firent bientôt une brillante et juste réputation. Ses ouvrages ont remis en honneur la doctrine hippocratique, renversé les théories galéniques, préparé la classification méthodique des maladies, ouvert la voie à la physiologie expérimentale et sanctionné l'alliance de la médecine avec la science de l'organisation. Il mourut à 38 ans, en 1707, avant l'âge où les talents ont acquis tout leur développement. Ses œuvres ont été plusieurs fois imprimées sous le titre de *Opera omnia medico, pratica et anatomica.* F.

BAGNE. Quoique les bornes, pour ainsi dire prescrites à chaque article, ne me permettent pas de développer ici, comme je pourrai le faire, tout ce qui a rapport aux bagnes, je jetterai cependant un rapide coup d'œil sur leur origine, avant de montrer ce qu'ils sont aujourd'hui. On jugera, par le rapprochement des différentes punitions employées autrefois et dans notre époque, de l'influence qu'ont eue sur ce genre de condamnation les progrès de la civilisation. — Les archives des galères ne contiennent point d'ordonnances antérieures de date à celles du règne de Charles IX. — Une ordonnance de ce prince enjoint aux parlements de ne pas condamner aux galères à moins de six ans, *parce que*, y est-il dit, *trois années étant nécessaires pour enseigner aux forçats le métier de la vague et de la mer, il serait très fâcheux de les renvoyez chez eux au moment où ils deviennent utiles à l'état.* — Une ordonnance du même règne prescrit au général des galères de ne congédier les hommes qui y sont condamnés (quel que soit le temps auquel ils ont été condamnés) qu'autant qu'ils ne seront plus propres au service de la mer. — Plusieurs parlements réclamèrent alors contre cette mesure, et demandèrent la mise en liberté des hommes dont le temps était expiré. — Déclaration qui interdit aux cours suprêmes toute investigation sur la police administrative des galères. — Le marché passé entre le bourreau et le général des galères porte — que le bourreau recevra :

Pour rompre	20 liv.
Pour pendre	15
Pour brûler vif	15
Pour couper les oreilles	6
Pour couper le nez	2
Pour percer la langue	2

Tout condamné convaincu d'avoir frappé un souscôme ou tout autre employé des galères, même un pertuisanier, avec un ferrement, sera rompu. — S'il a tué un camarade, pendu. — Pour sodomie, brûlé vif. — A la première évasion, on lui coupera une oreille ; à la seconde, il sera condamné à vie et on lui coupera le nez. — *Ordonnance contresignée* Colbert. — S'il jure le nom de Dieu ou de la Vierge, il aura la langue percée d'un fer rouge. — Lorsqu'un condamné parviendra à s'évader, l'argousin de la galère sera mis à la chaîne jusqu'à ce qu'il soit repris. — Cette ordonnance fut modifiée par une autre, qui condamnait l'argousin à une amende de 2,400 livres au lieu de la chaîne. — Tout pertuisanier qui, conduisant un galérien en ville, le laissera entrer dans un cabaret, sera condamné à trois ans de galères et le forçat aura les oreilles coupées. — Si un forçat employé chez un marchand ou un homme de métier venait à s'évader, le marchand paierait au général des galères 1,800 livres. — Si le condamné se blesse au service du marchand, et qu'il s'ensuive une incapacité de travail, le marchand paiera 1,200 livres. — Un condamné nommé *Bourbon*, du bagne de Brest, a été sou-

mis à une captivité de 30 ans ; il est resté pendant 20 ans dans un cachot du fond de la salle 4. Il a dû être envoyé à ce bagne vers la fin du règne de Louis XV. On lui disait tous les jours la messe dans son cachot. Il était bossu : le malheur n'avait point aigri son caractère ; très doux et soumis au même régime que les autres forçats, il ne sortait jamais de son cachot, et ce ne fut qu'après 20 ans de cette rude captivité que le lieutenant-général de police, Lenoir, je crois, consulta l'intendant de la marine pour savoir si l'on pourrait sans danger diminuer ses fers, et le transférer dans un lieu où, toujours sans sortir, il pût prendre un peu l'air. On le logea dans les combles, dans une cage de fer, qui aujourd'hui sert de cuisine à la salle des Invalides. Il y vécut encore dix ans; son squelette est conservé à l'hôpital principal de la marine. — En puisant dans les archives ces documents, on cherche vainement sur tous les registres la cause de la détention de cet infortuné ; son numéro seul est porté sur la matricule de son époque. On serait fort embarrassé aujourd'hui pour l'immatriculer au bagne, car on ne peut le faire sans un arrêt en bonne et due forme. La moindre équivoque motiverait un refus du commissaire. — M. Avron, ancien chef de la salle 4, a beaucoup connu ce malheureux; on dit même que c'est de lui qu'il a appris à lire. — Voici maintenant quelques détails sur l'état où se trouvaient les bagnes à l'époque de mes différents voyages de 1827 et 1828. — *Bagne de Brest.* — La vallée au milieu de laquelle est creusé le port de Brest présente trois grandes courbures. C'est au commencement de la seconde courbure qu'est placée la maison de force connue sous le nom de bagne. — Ce vaste bâtiment est assis à moitié de la colline, entre le quartier de la marine, qui est au-dessus, et les belles corderies qui sont au-dessous et viennent border le quai. — Au nord, il est confiné par l'ancien hôpital Brûlé, maintenant Clermont-Tonnerre; au sud, par le séminaire, autrement dit grand hôpital maritime; divers édifices sont situés à l'extrémité nord-est de la colline sur laquelle est bâtie la ville de Brest. — Deux corps de logis composent cette prison et sont séparés par une cour d'une profondeur extrême...... Le second bâtiment, d'une bien moindre dimension, s'appelle l'*infirmerie* et n'a qu'un rez-de-chaussée et un premier étage. Dans ce rez-de-chaussée sont placés le laboratoire de la pharmacie, le logement du pharmacien de garde, et quelques magasins. — Le premier étage se compose du logement des officiers de santé, chargés du service d'une salle très longue où gisent les malades, et d'une salle particulière séparée de celle-ci par un grillage, et où se tient continuellement un détachement de garde-chiourme. La salle de l'infirmerie est éclairée par des fenêtres hautes et étroites, garnies de barreaux de fer. Un long exhaussement règne de chaque côté de la salle et tient élevés au-dessus du parquet les nombreux lits destinés aux malades.—Chaque lit porte un anneau destiné à la chaîne qui attache chaque individu, et la longueur de cette chaîne ne laisse de libres mouvements que ceux d'une absolue nécessité. — Le principal bâtiment est d'une prodigieuse grandeur. Il est divisé en trois étages composés de deux immenses salles, partagées dans leur milieu par une longue colonnade de pierre. Les salles sont éclairées par de hautes et larges ouvertures couverte de grillages en fer. — Contre la colonnade du milieu et dans le pourtour de ces salles, des lits-de-camp d'une très grande longueur, mais non continus ; dans l'intervalle qui existe entre chacun d'eux se trouvent des tuyaux de pompe qui, à certaines heures de la journée, laissent échapper de l'eau pour le nettoiement de la salle. Dans cet intervalle, se trouvent aussi des fosses inodores. — Au bord inférieur de ces lits-de-camp se trouve une série d'anneaux propres à recevoir la chaîne de chaque individu. — Chaque salle a une destination particulière, suivant la culpabilité plus ou moins grande de ceux qui les habitent. — Les vêtements et la marque distinctive de chaque

classe de forçats diffèrent suivant le temps pour lequel ils ont été condamnés.—Ceux qui n'ont à passer dans cette prison que de cinq à dix ans portent la houppelande, le pantalon, le gilet et le bonnet rouge. — Ceux qui ont un plus long temps à faire ont la houppelande, le pantalon et le gilet rouge, mais le bonnet est vert. — Enfin, les condamnés à vie portent la houppelande rouge avec une large raie brune, couvrant les épaules et la poitrine, et le bonnet d'une couleur brune foncée.—*Bagne de Toulon*.—De nombreux établissements civils et hydrauliques se sont élevés dans le port de Toulon : on a fait peu de dépenses, et l'on a obtenu d'importants résultats. Cet avantage est dû principalement à l'emploi des ouvriers condamnés. Autrefois, on n'imposait aux condamnés que des travaux de fatigue, mais on ne tirait aucun parti de leur intelligence. Si l'on rencontrait parmi eux quelques ouvriers habiles, on les utilisait; mais ce cas était rare, il s'appliquait à un très petit nombre d'individus. Tout le reste n'était qu'une force mécanique. Depuis l'année 1819, la direction des constructions hydrauliques et civiles du port de Toulon suit une marche différente. Non seulement elle emploie comme ouvriers d'arts la plupart des hommes qui, avant leur condamnation, exerçaient une profession, mais encore elle multiplie les apprentissages, de telle sorte que des travaux de toute nature puissent être exécutés par les condamnés sans le concours des ouvriers libres. Ce système est avantageux à l'état, non seulement parce qu'il augmente la valeur du travail des forçats, mais encore parce qu'il pourrait améliorer leurs mœurs, si une instruction morale et religieuse était l'auxiliaire de cette excellente innovation. — A Toulon, les différentes professions de maçons, de tailleurs de pierre, de menuisiers, de charpentiers, de forgerons, sont données aux condamnés graduellement par des apprentissages mutuels, sous l'inspection de plusieurs contre-maîtres. Ils travaillent à la journée ou à la tâche : dans le premier cas, leur salaire journalier varie entre 5 et 20 cent.; dans le second, ils peuvent gagner jusqu'à 30 cent. Cette modique solde améliore beaucoup leur sort; elle leur suffit pour acheter du tabac et pour se procurer de temps en temps quelque nourriture plus agréable et plus substantielle que la ration ordinaire du bagne. Ils peuvent même tous les mois se réunir en escouade et former des espèces de pique-nique, où les chagrins sont bientôt oubliés. — Plus le salaire qu'ils reçoivent leur procure de jouissances, plus ils craignent d'en être privés; c'est un puissant moyen de police, car la paresse et les fautes contre l'ordre sont punies quelquefois par la diminution ou par le retranchement de la solde. — Outre la paie ordinaire, qui est la même pour les condamnés à vie et pour les condamnés à temps, on accorde à ceux-ci un supplément d'un tiers en sus, auquel on donne le nom de pécule, que l'on tient en réserve jusqu'à l'expiration de leur peine. A cette époque, on leur en remet le montant, afin qu'à leur sortie du bagne, ils ne se trouvent plus, comme par le passé, dans un dénuement complet.—On a formé à Saint-Maudrier de grands ateliers dans lesquels 600 forçats, qui doivent atteindre en très peu d'années l'époque de leur libération, sont réunis. On y fabrique de la chaux, des tuiles, des briques, du ciment, des pavés, non seulement pour les travaux de l'hopital, mais encore pour ceux qui s'exécutent dans l'intérieur du port. — *Bagne de Rochefort*. — L'intérieur de ce bagne est à peu de chose près comme celui de Toulon, excepté toutefois les localités flottantes, qui n'y existent pas. Le bâtiment est assez beau, mais on retrouve le vice principal des établissements de ce genre, qui confond beaucoup trop de criminels dans une même salle. Dans l'arsenal, les travaux sont moins compliqués qu'à Toulon. — Les récompenses journalières produisent un bon effet sur l'esprit des condamnés, lorsqu'elles sont distribuées avec justice : elles consistent dans la cessation de l'accouplement,

dans l'emploi de fers plus légers, dans la distribution de postes plus doux, qui procurent quelqu'argent en gratifications semestrielles, accordées, par le conseil d'administration de la marine, aux détenus qui ont réuni à une bonne conduite le plus de zèle et d'aptitude pendant les travaux. — Les punitions de simple police autres que celles prévues par les lois sont : 1° le retranchement du vin pour un jour seulement, excepté dans la saison caniculaire ; 2° le ramas, les menottes, le cachot, la souche et la garcette; 3° la privation des douceurs accordées ; 4° la remise en couple pour un temps plus ou moins long. — Les fautes les plus ordinaires au bagne de Rochefort sont : les vols, l'insubordination, les tentatives d'évasion, les voies de fait envers les camarades, les déguisements, l'altération des effets d'habillement, les trafics d'objets défendus, la confection d'outils propres à faciliter les évasions, les jeux de hasard, les lettres qu'ils appellent *circassiennes*, de Jérusalem ou pseudonymes, tendant à escroquer de l'argent à des individus crédules. — Le mouvement journalier de la chiourme est ainsi réglé au bagne de Rochefort : — Au coup de canon de Diane, on commence à déferrer la fatigue, et ensuite la consigne. Au son de la cloche de l'embauchée, la chiourme sort des salles; la visite des fers et la fouille se font avec attention, et la chiourme est envoyée sur les travaux. — Le 1er mars, la chiourme rentre dans les salles à 11 heures et demie; chaque homme reçoit sa ration de vivres. — A une heure un quart, la chiourme sort des salles, et est envoyée sur les travaux ; elle rentre toujours une demi-heure avant la débauchée des ouvriers. — Chaque homme reçoit à la rentrée du soir 48 centilitres de vin (la ration sans travail ne comporte pas de vin). — Du 1er avril au 1er novembre, la chiourme sort des salles à une heure trois quarts après midi ; du 1er novembre au 31 mars, la chiourme sort des salles à sept heures un quart et rentre à trois heures du soir; toujours une demi-heure avant la débauchée des ouvriers. — La rentrée totale de la chiourme est annoncée par le son de la cloche; alors chaque sous-adjudant de garde fait compter les hommes de la salle : cette mesure est nécessaire et se fait à la rentrée du matin comme à celle du soir. — Au coup de canon de retraite, l'appel nominal se fait dans les salles; une heure après, les sous-adjudants, chacun dans sa salle, donnent un coup de sifflet pour annoncer le silence, qui a lieu peu de temps après, et qui dure jusqu'au lendemain. — L'habillement des forçats du bagne de Rochefort est déterminé par l'ordonnance du 5 février 1823, et le réglement ministériel de la même date. Pendant les 4 mois d'hiver, le condamné porte un pantalon de drap rouge, une casaque de la même étoffe ; pendant l'été on lui donne deux pantalons de toile à la place de son pantalon d'étoffe. Il a deux chemises, une paire de guêtres, un bonnet et une vareuse pour l'hiver. — Lorsque les forçats sont mis en liberté, ils reçoivent un chapeau ciré, une chemise neuve, un pantalon, un gilet rond en drap brun, une paire de guêtres, une paire de souliers; l'été, le pantalon est en toile au lieu d'être en drap. — *Bagne de Lorient.* Destiné spécialement aux militaires condamnés pour insubordination, ce bagne offre un puissant motif d'intérêt, car les hommes qu'il renferme ne sont pas des criminels : il faut assurément punir l'insubordination, mais il y a loin de cette faute aux crimes qui envoient les forçats aux galères. On peut être honnête homme et n'être pas né pour l'état militaire, dont la discipline a besoin d'être rigoureuse. — Cependant, je le dis à regret, le régime alimentaire, le coucher, l'ordre des travaux, les chaines, l'habillement et le trousseau sont absolument comme à Toulon, Rochefort et Brest. L'intérieur des salles présente absolument le même coup d'œil que celui des bagnes. — L'âge moyen des soldats détenus à Lorient est 34 ans; les récompenses journalières sont, après la première année, d'être mis en chaine brisée; la seconde année, de porter la manille, et

enfin, la troisième année, de porter seulement une manille beaucoup plus légère, et ils restent ainsi jusqu'à leur libération, s'ils se conduisent bien. Les condamnations habituelles sont de cinq ans. — Les punitions sont la mise au cachot, la remise en couple, l'enchaînement au banc, les menottes, la bastonnade pour des cas très graves, le retranchement du vin. C'est le commissaire du bagne qui inflige ces punitions; lorsque les délits sortent de sa compétence, c'est le tribunal qui prononce la condamnation. — Les fautes les plus ordinaires sont l'ivrognerie, l'insolence, quelquefois le vol. Les tentatives d'évasion sont très rares au bagne de Lorient. Tous les hommes de cet établissement sont occupés : ainsi, il n'y a pas besoin de *rations sans travail*, comme à Rochefort. A *Lorient*, la délation, ce vice affreux, n'existe pas, et pourtant il n'y a pas d'évasions. On doit voir par ce seul fait la différence énorme qui existe entre les condamnés militaires et les forçats des autres bagnes; cependant, c'est le même traitement, la même discipline. — Les condamnés militaires n'ont pas de masse d'économies : ce qu'ils gagnent suffit à peine pour leur procurer du tabac et d'autres petites douceurs. Cependant, le produit de leur travail rapporte beaucoup au gouvernement. — Les bâtiments sont assez bien situés, mais les condamnés sont trop rapprochés les uns des autres sur leurs lits-de-camp. Et cependant une très grande partie du bagne n'est pas occupée. — L'infirmerie est propre et bien tenue; les soins que reçoivent les malades méritent les plus grands éloges. — On doit remarquer que, d'après l'organisation des bagnes, telle que nous venons de la tracer, tous les genres de criminels se trouvent mêlés. Les sages divisions introduites depuis dans ces établissements par M. Hyde-de-Neuville pour la classification des prisonniers par rang d'age et de culpabilité ont réalisé en partie l'espérance et les vœux que j'ai tant de fois exprimés dans le *Journal des Prisons*, Espérons qu'avec le temps de nouvelles réformes corrigeront les abus qui existent encore et termineront l'œuvre déjà commencée. APPERT.

BAGNÈRES (Eaux minérales de Bagnères-Bigorre), qu'il ne faut pas confondre avec Bagnères-de-Luchon (*voy.* LUCHON), est une charmante petite ville qui doit à ses sources minérales et son nom et sa célébrité. Située à 4 lieues de Tarbes et de Baréges, à 23 lieues de Toulouse, et à environ 200 lieues de Paris, Bagnères, à cause de sa situation même, et moins pour ses eaux que pour ses beaux sites et ses plaisirs, reçoit chaque année la visite des étrangers curieux ou malades qui voyagent dans les Pyrénées. Il est rare, en effet, que les riches habitués de Baréges, de Cauterets, de Bonnes et de Saint-Sauveur, reprennent le chemin des grandes villes sans avoir assisté au spectacle de Bagnères, sans avoir fréquenté ses bals, galopé dans ses magnifiques salons, parcouru ses belles promenades, admiré ses cascades, frémi à l'aspect de ses rochers et de ses profondes cavernes, et sans conserver sur leurs tablettes quelques croquis des vues de Bigorre et de Campan, que la plume poétique de M. Ramond a justement célébrées. On a'était fait villageois, montagnard et quasi-sauvage, en parcourant les Pyrénées, mais à Bagnères on redevient citadin et sensuel : on retrouve là le vaudeville de la rue de Chartres, le Véfour du Palais-Royal, le Ranelagh du bois de Boulogne, mieux que les Tuileries en fait de promenade, aussi bien que l'hôtel Meurice quant aux attentions délicates et à la vie confortable; à la fois les festins des châteaux de province et la politesse aisée de Paris. Aussi est-ce à Bagnères que se donne rendez-vous la société ambulante des Pyrénées : c'est là qu'on vient mutuellement se faire confidence de ses secrets de voyage, mutuellement se raconter ses chères aventures, et quelquefois finir un roman commencé sous d'autres ombrages; enfin, c'est à Bagnères qu'on fait le premier essai de la santé qu'on a recouvrée à

force de douches, en recommençant la vie mondaine qui l'avait compromise.— D'ailleurs, les eaux de Bagnères méritent bien qu'on alonge un peu sa route à cause d'elles : sans avoir les vertus décidées des eaux de Bonnes et de Baréges, elles en ont de réelles, et qui lui sont particulières. Tout inodores et limpides qu'elles sont, elles ne sont pas néanmoins dépourvues de principes ; la chimie y démontre des sels de soude, des substances alcalines et un peu de fer; aussi ont-elles une saveur piquante et saline. La température de la plupart des sources est fort élevée. Originairement de la même nature que les sources sulfureuses des Pyrénées, dit un chimiste célèbre, sans doute elles ont subi dans le sein de la terre, au cœur des montagnes, des altérations qui auront apparemment converti leur sulfure de sodium en sulfate, et leur alcali caustique en carbonate. — La réputation des eaux de Bagnères remonte fort haut. Quelques inscriptions non équivoques et des débris de monuments caractéristiques attestent qu'elles étaient connues et estimées des Romains. Toutefois, comme les eaux ont aussi leurs vicissitudes, la mode, dans le XVIIIe siècle, après les avoir long-temps préconisées, tout à coup les délaissa. A dater de 1777, les étrangers cessèrent presque entièrement de visiter Bagnères; on lui préféra et Baréges, et Cauterets, comme si ces différentes eaux pouvaient se suppléer les unes les autres. Plus tard, Vichy et le Mont-d'or attirèrent loin de Bagnères l'attention des curieux et la confiance des malades; de sorte qu'à l'époque de la restauration, il y a dix-huit ans, Bagnères était dans un état complet de délabrement, indice infaillible et constant résultat de l'indifférence du public : car, si l'abandon produit la détresse, la détresse augmente bientôt l'abandon, que d'ailleurs elle légitime. Les sources, à l'époque dont nous parlons, étaient ou encombrées ou détournées; les eaux frauduleusement altérées et tellement confondues, qu'on ne pouvait plus raisonnablement compter sur leurs anciennes vertus. — Le préfet d'alors eut la sagesse de comprendre que, pour ramener le public, il fallait le préserver de toute fraude, s'occuper de son bien-être et lui ménager des plaisirs. Il sut mettre toute la sollicitude d'un bon administrateur à rendre à Bagnères son ancienne prospérité; il fit plus, il la rendit plus grande que jamais, et mérita ainsi la reconnaissance de ses administrés. Les eaux minérales sont en effet d'autant plus dignes d'occuper l'administration publique que là où la nature les a prodiguées, elle se montre ordinairement avare de ses autres dons et richesses. Les sources thermales, entourées de montagnes, et voisines d'un sol bouleversé par d'anciens volcans, sont presque toujours situées dans des lieux stériles, et par conséquent peu profitables aux industries accessibles au commun des hommes. D'ailleurs, les sources de Bagnères sont des plus abondantes de France : elles composent là comme une Méditerranée d'eaux à demi bouillantes. Il n'y a pas moins de 25 à 30 sources considérables à Bagnères, et la température de ces thermes varie depuis 13° jusqu'à 40° R., circonstance précieuse au traitement de maladies si diverses en des hommes eux-mêmes si diversement susceptibles. — A l'instigation de l'inspecteur des eaux, le docteur Ganderax, et par les soins d'un préfet homme de mérite, un grand établissement fut donc fondé à Bagnères, il y a une douzaine d'années. On employa pour cet objet les marbres de nos Pyrénées; et, nonobstant ces précieux matériaux tout trouvés et transportés aux lieux mêmes où ils devaient être mis en œuvre, l'établissement coûta 300,000 fr. La dépense se fût élevée à plus d'un million à Paris, et peut-être le prix eût doublé s'il eût fallu acheter, pour ensuite les transporter dans la capitale, ces magnifiques marbres de nos montagnes. — Huit des sources les plus réputées de l'endroit alimentent le grand établissement, et sont renfermées dans son enceinte : la *Reine*, le *Foulon*, le

Dauphin, le *Roc de Lannes*, les *Yeux*, le *Saint-Roch*, etc. Il y a beaucoup d'autres sources thermales à Bagnères; toutes appartiennent à des particuliers : les plus fameuses sont les sources de *Salut* et de *Labassère*. Les divers établissements particuliers, très nombreux, sont affermés 16,000 fr., tandis que les établissements du gouvernement ne rapportent que 8,000 fr. Les 8 médecins de la ville suffisent à peine aux nombreux malades qu'attire Bagnères; mais l'inspecteur est le même pour tous les établissements. Il y a, en outre, trois sources froides, deux ferrugineuses, et une sulfureuse. — Avec ses 6,000 habitants, la jolie ville de Bagnères peut donner la plus convenable hospitalité à 3 ou 4,000 étrangers. Car il faut remarquer que les habitants des villes à eaux minérales bâtissent pour les voyageurs plus encore que pour eux. Là, les *chambres d'amis* ne sont ni moins vastes ni moins commodes que celles du maître de la maison; c'est là qu'il faut aller pour vérifier jusqu'à quel point l'égoïsme peut ressembler à l'abnégation la plus parfaite. Bagnères est annuellement visité par 3 ou 4,000 curieux et par 12 à 1,500 malades, qui tous ensemble prennent de 30 à 40,000 bains, sans compter les douches, les bains de vapeur et les fumigations. On calcule approximativement que ces 6,000 visiteurs laissent à Bagnères de 3 à 400,000 fr. durant la saison des eaux, ce qui suffirait presque pour alimenter la ville entière une partie de l'année. Si l'on ajoute à cela le produit des autres eaux thermales des Hautes-Pyrénées, on verra que les eaux, à elles seules, entrent pour environ un 5e dans le total des produits du sol de ce département, et qu'elles donnent presque le double des impositions; ce qui nous autorisait à dire plus haut que le gouvernement doit s'appliquer à favoriser et à féconder cette nouvelle source de richesses publiques. Bagnères, plus que tout autre lieu, est vivement intéressé dans cette question de sollicitude et d'encouragement de la part de ceux qui gouvernent, puisque Bagnères, loin d'en souffrir, profiterait de la prospérité des autres établissements des Pyrénées : on ne va guères à Bagnères pour Bagnères même; mais il est rare qu'on aille à Cauterets ou à Bonnes sans rendre visite à Bagnères. Que le gouvernement perce des routes, établisse des voitures; qu'il forme des bibliothèques et des collections spéciales, soit de roches, soit de différentes productions et curiosités du pays, qu'il favorise la création d'un journal thermal, ou l'on inscrive le nom des principaux baigneurs; qu'il stimule l'amour-propre et facilite les communications, et bientôt, comme le répète depuis si long-temps M. de Longchamp, les Allemands viendront à Baréges et à Bagnères comme nous allons à Carlsbad et à Aix-la-Chapelle, par ambition, par vanité, par amour des voyages, des aventures et des plaisirs. Bagnères est un séjour d'autant plus agréable qu'on n'y rencontre ni casernes ni hôpitaux militaires, comme à Baréges. — Les eaux de Bagnères n'ont de vertus bien spécifiques que contre les engorgements des entrailles et contre les pâles couleurs. Elles sont laxatives, et favorisent le retour ou l'accomplissement des hémorragies. On se trouve également bien de leur usage dans les engorgements du foie, dans quelques inflammations chroniques, et dans les hémorroïdes. On les conseille aussi dans les maladies de la peau, dans les vieilles blessures, mais celles de Baréges leur sont préférables; dans les maladies de nerfs, dans les tremblements, mais les eaux de Saint-Sauveur valent mieux; dans les maladies de poitrine, mais il est plus prudent d'aller à Bonnes ou au Mont-d'or; dans les rhumatismes articulaires, mais ordinairement les eaux de Bourbonne réussissent mieux; dans les maladies de l'estomac, mais pour cela nulles eaux ne sont comparables à Vichy : dans les coliques néphrétiques, mais il faut leur préférer Contrexeville et Luxeuil; dans les scrofules, dans les leucorrhées, mais il y a plus de succès à espérer tantôt des eaux de Forges et tan-

tôt de l'établissement de Cauterets. Enfin, elles n'agissent souverainement que dans les cas de constipation persévérante et chez les jeunes filles dont la menstruation est retardée, difficile ou irrégulière. Les eaux de Bagnères ont quelque analogie avec celles de Plombières, auxquelles pourtant je les préfère. ISIDORE BOURDON.

BAGNOLES (Eaux de). Bagnoles, hameau isolé dans l'arrondissement de Domfront, se trouve la seule source thermale que possède la Basse-Normandie ; le département de l'Orne renferme beaucoup d'autres eaux minérales : eaux de la Herse, de l'Épine, de Saint-Barthélemi, eaux de Larré, de Rânes, du Breuil, de Gauville, du Curé, et bien d'autres encore ; mais toutes ces eaux froides n'ont que des propriétés insignifiantes, outre qu'elles sont inconnues hors du village où on les voit sourdre. Enfin il n'y a dans la Normandie que deux eaux minérales qui, dans un genre différent, méritent l'attention et la confiance des malades : ce sont les eaux de Forges près de Rouen, et celles dont nous parlerons dans cet article. — Bagnoles est situé entre deux montagnes hérissées de rochers, entouré de toutes parts par la belle forêt d'Andaine, placé tout près d'une vielle forge en ruines, et occupe une gorge étroite où serpente du nord au midi, pour ensuite s'aller jeter dans la Mayenne, la petite rivière de Vée, qui sans doute autrefois s'appelait *Gué*, nom dont la rend digne son peu de profondeur. Le sol aride qui environne la source thermale, les arbres verts qui croissent autour avec profusion, tous ces genêts, toute cette bruyère et ces joncs marins dont la terre est partout couverte, un lac formé près de là par une entrave de la rivière, toutes ces choses donnent au lieu dont nous parlons un aspect vraiment sauvage, et font, pour ainsi dire, de Bagnoles la capitale d'un désert. Comme à quelques centaines de pas de l'établissement, on n'aperçoit encore aucune partie des habitations, on pourait se croire perdu dans la forêt. Voilà sans doute ce qui engagea le dernier et industrieux propriétaire, M. Lemâchois, à bâtir, sur le sommet de la plus haute montagne, un joli belvéder, qui de fort loin indique Bagnoles, et qui plus d'une fois a secourablement orienté des voyageurs égarés. « Le nom de Bagnoles, dit M. L. Dubois, le sous-préfet actuel de Bernay, ce nom s'écrivait aussi *Bagnols*, *Bagnolles* et même *Baignolles* ; mais c'est à tort que dans les cartes de Cassini cette fontaine est appelée *Bognolle* : il est évident qu'il y a là une erreur de copiste ou de graveur. Le nom de Bagnoles, qui est fort ancien, dérive d'un mot de la basse latinité, que l'on retrouve dans le glossaire de Du Cange. *Bagnum* pour *Balneum* se rencontre aussi dans quelque vielles chartes. C'est de là que sont venus notre verbe *baigner* et nos substantifs *baigneur* et *baignoire*. La plupart des dénominations ayant dû, comme de raison, servir à désigner et même à définir des qualités essentielles des lieux et des choses à quoi on les donnait, il n'est pas étonnant qu'on ait appelé *Bagnolles*, *Bagnols*, *Bagnères*, *Baden* en Allemagne, et *Bath* en Angleterre, les lieux où se trouvaient les fontaines minérales salutairement fréquentées par les malades. J'observe au surplus que les noms que je viens de citer désignent presque tous des bains thermaux, qui sont les bains par excellence. » — N'en jugeât-on que par son nom, ainsi dérivé, il est clair que Bagnoles peut se targuer de quelque ancienneté. S'il ne compte pas autant de quartiers que les maisons nobles qui l'entourent, et dont ses eaux ont sans doute guéri plusieurs générations, son illustration date pour le moins du temps de Henri IV, et cette origine en vaut bien une autre, surtout pour une nymphe, pour une naïade. Au reste, s'il en faut croire les traditions locales, la réputation de Bagnoles serait due primitivement à un fait assez singulier. On raconte donc que, vers le milieu du XV[e] ou XVI[e] siècle (la date n'est pas précise), un cheval poussif, vieux coursier victime de son zèle, et sans doute aussi

des détestables chemins d'alors, fut abandonné presque hors d'haleine et tout amaigri, sur la route de Guibrai à Mayenne. Près de mourir, ce pauvre animal fut heureusenent inspiré par un reste de cet instinct conservateur qui n'abandonne jamais les animaux, à quelque espèce qu'ils appartiennent. Il se traîna vers la fontaine de Bagnoles, s'y baigna, s'y plongea chaque jour, et sans doute aussi but de ses eaux, si bien et si favorablement, qu'à la saison suivante, ce cheval fut retrouvé frais et rebondi, ayant le poil lisse et la respiration facile, ce qui engaga ses maîtres à le reprendre, comme à ne plus désespérer des moribonds; je suis même porté à croire qu'il servit ensuite à cultiver le domaine de Bagnoles, et là se trouverait l'explication de ce grand nombre de plantes vivaces que le propriétaire, malgré ses soins, ne pourra toutes extirper. Vous le voyez, on traite les fontaines minérales comme des villes fameuses, comme quelques familles historiques : à défaut de renseignements authentiques, on a recours à des fables pour en illustrer l'origine. Toutefois (et c'est là l'essentiel), en dépit de vieilles chroniques, les eaux de Bagnoles ont des vertus très réelles. — Le domaine qui les renferme fut réuni en 1666 au domaine de la couronne. Il fut régi durant 25 ans par les receveurs de Falaise; et à partir de 1691, M. Hélie, secrétaire du roi au grand collége, s'en rendit adjudicataire moyennant 150 livres de rente, ce qui équivaudrait à plus de 500 livres d'aujourd'hui. C'est sous M. Hélie, et surtout par les soins de son fils, M. Hélie de Cerny, que paraissent avoir été fondés les premiers bains décents, et les premières habitations régulières, dont on voyait encore les débris il y a 50 ans. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Geoffroy, l'Orfila d'alors, fit une analyse des eaux de Bagnoles. D'autres auteurs et savants parlèrent diversement de ces eaux : entre autres le docteur Poissonnier, le chimiste Duclos, dont Fontenelle nous a laissé l'éloge; enfin M. Vauquelin et M. Thierry de Caen, à qui nous devons l'analyse la plus exacte de cette source minérale. Le nom de M. Vauquelin, et la date de sa visite, ont été gravés en lettres d'or dans l'intérieur de l'établissement. Les trois jours que l'illustre chimiste parut à Bagnoles furent marqués par des fêtes magnifiques dont ce pays-là garde encore le souvenir. — Il paraît que dès 1687, les eaux de Bagnoles jouissaient d'un assez grande célébrité; c'est sans doute à cause de cela que M. de Cerny, qui, à ce qu'il paraît, fut anobli à l'occasion de sa gestion de Bagnoles, se laissait volontiers appeler *M. le gouverneur de Bagnoles*; le docteur Gondonnières, médecin de Falaise, alors fameux, ne prenant modestement que le titre d'*intendant*. Toutefois Bagnoles n'a possédé un véritable établissement et n'a pris un rang honorable parmi les eaux connues qu'à partir de 1813 à 1814, époque où M. Lemâchois les acheta au prix, je crois, de 22,000 fr., eaux et domaines. Dès lors, cet homme entreprenant et plein de ressources déblaya la fontaine, la fit encaisser, appela de fameux chimistes pour en analyser les eaux, s'adressa aux gens d'esprit pour les faire connaître, construisit des bains, des conduits, des douches, des piscines, un joli manoir, plus tard un hôpital et une chapelle, qui est du meilleur goût. Voilà l'époque du vrai Bagnoles, que M. Boursault de Paris, vers 1825, fut à la veille de posséder pour soixante mille francs, en vertu d'une vente à réméré. Bagnoles vaut plus de 300,000 fr.; il vaudrait le double entre les mains du gouvernement ou d'un gros capitaliste. — Malheureusement l'établissement de Bagnoles a des bâtiments fort disproportionnés avec l'importance de sa source. Il n'y a que 14 bains où il en faudrait 30; que 25 à 30 chambres logeables, où il en faudrait le triple. Il n'existe aussi que 4 douches, et cela est insuffisant. On manque de bains de vapeurs et d'appareils à fumigations. Les baignoires en bois devraient être remplacées par des baignoires en zinc. La source thermale ou sulfureuse est très abondante; elle fournirait aisément de l'eau pour 200 ou 300 baigneurs; sa tem-

pérature ne s'élève guère au-dessus de 20 deg. de Réaumur. On est ainsi obligé de chauffer l'eau servant aux bains et aux douches, mais ses qualités n'en sont nullement altérées. D'ailleurs, on a recours au même expédient à Bonnes, à Plombières, à Enghien, etc., et personne ne s'en plaint. M. Vauquelin a trouvé dans ces eaux de petites quantités de muriate de soude, de chaux et de magnésie, pas le moindre atome de soufre; mais l'odeur des eaux en désigne assez la présence, outre que les roches les plus voisines de la source sont recouvertes de soufre sublimé. Des cloches de gaz se dégagent incessamment de ces eaux, mais principalement dans les temps d'orage; de sorte qu'on les voit toujours bouillonner. Ces gaz sont composés à la fois d'azote et de gaz acide carbonique. Le sol est imprégné de ces mêmes gaz, si l'on en juge par la rivière, toujours bouillonnante, comme la fontaine. — Les eaux de Bagnoles sont efficaces contre les maladies superficielles de la peau, et principalement encore contre les rhumatismes goutteux et les scrofules; les douleurs réveillées d'anciennes blessures sont souvent guéries à Bagnoles, ainsi que les vieux ulcères, les flux chroniques, les hémorroïdes atoniques et les gonflements de jointures. Les jeunes filles pâles, qui ont une santé incomplète plutôt qu'elles ne sont vraiment malades, se trouvent ordinairement très bien des eaux et des bains de Bagnoles. On ne se borne pas à se baigner dans ces eaux; on en boit aux repas, entre les repas, tantôt pures, tantôt mélangées; on reçoit aussi des douches. Quoique douces et peu irritantes en comparaison des eaux des Pyrénées et de celles du Mont-d'Or, elles remuent le cœur, elles hâtent les battements du pouls, déterminent souvent des éruptions, quelquefois des coliques, relâchent le corps des jeunes gens, et fréquemment constipent les vieillards; elles vont même jusqu'à causer de légers tremblements des membres, surtout si on les prend trop chaudes. En général, elles n'agissent bien qu'autant qu'elles sont administrées à une température de 27 a 30 degrés de Réaumur; elles agitent trop le cœur, en général, pour qu'on les prescrive aux personnes faibles de la poitrine, aux asthmatiques, aux jeunes filles atteintes de palpitations (à moins que ces palpitations ne résultent des pâles couleurs); j'en défends aussi l'usage aux vieillards apoplectiques, en qui je craindrais le retour d'une attaque. Ces restrictions que l'expérience m'a suggérées, je les crois aussi utiles au succès croissant de l'établissement de Bagnoles qu'au bien-être des malades. Le siècle ne croit plus aux panacées, et bien moins encore à ceux qui les préconisent. Il est remarquable combien ces eaux adoucissent et blanchissent la peau. Toute femme de 50 ans, s'il en existe, doit un voyage à Bagnoles. — Outre cette source principale, il y a à Bagnoles une source d'eau ferrugineuse froide, c'est la *fontaine Dufay*. On en fait usage seulement en boisson, et elle est d'un goût fort agréable. Une autre source ferrugineuse, l'*Octavie*, se trouve dans la forêt, sur la route de la Sauvagère, à une demi-lieue de Bagnoles. Cette dernière surtout est fort chargée de principes, très agréable au palais, et très estimée dans le pays, la surface en est fortement rouillée et irisée. Malheureusement la source en est peu abondante. Il convient de faire usage de ses eaux dans la chlorose, dans quelques maladies de l'estomac et dans la leucorrhée. — On aurait tort d'inférer de ce que j'ai dit de l'aspect tout sauvage de Bagnoles et de son isolement au milieu d'une forêt que le séjour en est ennuyeux; il est peu de lieux, au contraire, où l'on s'amuse davantage, et où les plaisirs soient plus variés. Après avoir pris, dès le point du jour, son bain, sa douche, ses deux verres d'eau blanchie, rougie, orangée ou complètement pure, on se remet au lit, et, après avoir pris sa tasse de café ou de chocolat, on se rendort durant une ou deux heures. Avant le déjeûner, on se rend au salon pour faire un peu de musique, pour jouer au billard, lire les journaux et délibérer sur les plaisirs du jour; d'autres vont

pêcher dans l'étang de madame Thirion ou chasser dans la forêt. On déjeûne à 10 heures. Maintenant, où irons-nous? 12 à 20 mauvais petits chevaux de charbonnier attendent dans la cour. Messieurs, quand partons-nous? Après avoir choisi ses coursiers, mis les dames en selle, ce qui dure plus d'une heure, voilà toute la cavalcade qui part. Nous allons à la tour de Bonvouloir, noble ruine des temps chevaleresques; nous allons à l'Etoile, rond-point de la forêt, où aboutissent 10 routes aussi belles à voir, quoique moins bonnes à pratiquer, que celles de Saint-Germain ou de Chantilly. Nous reviendrons par la Ferté, où nous prendrons du punch. D'autres fois l'on visite le beau château de Couterne, où habite la famille Frotté, ou le château de la Bermondière, où Réaumur, qui en fut propriétaire, composa des ouvrages dont la réputation fut très grande jusqu'à la venue de Buffon. D'autres fois on va rendre visite à M. Dufay, l'homme d'esprit de ce pays-là; ou bien on se rend pédestrement à la chapelle de Saint-Horter, lieu de pélerinage et de superstitions les plus bizarres. Les paysans malades qui se rendent à Saint-Horter n'espèreraient rien de l'intercession du saint s'ils n'élevaient sur la jolie route qui conduit à la chapelle des pyramides de pierres à la hauteur du point douloureux et malade : si le siége de la douleur est très élevé, on enclave une pierre au niveau du mal dans un arbre voisin de la route. Malheur aux imprudents qui dérangeraient ces petits châteaux! Ils hériteraient du mal pour la guérison duquel on les avait édifiés.— On revient à Bagnoles juste à l'heure du dîner. Le soir, si le temps le permet, on commence par une promenade dans le domaine de Bagnoles; on visite l'île Adèle, le rocher Sommavira, l'avenue de Fermon, le mont Ida, consacré à M. Pâris, car chaque baigneur, après trois voyages à Bagnoles, a le droit de donner son nom à quelque lieu de son choix. Quelquefois aussi l'on fait en canot, avec voile ou rames, une promenade sur l'étang; on jette l'ancre, et l'on aborde dans quelqu'île charmante, où l'on danse des rondes, où l'on fait des vers, des chansons; rien n'excite la verve comme les eaux thermales : tout ce qui porte à la peau porte en même temps au cerveau. La promenade terminée, on revient au salon : on joue pour s'amuser, jamais autrement; on danse, on fait de la musique, on lit, on joue des proverbes, etc., et 10 heures venant, les personnes délicates, que l'air du soir rendrait malades, se font porter en chaise dans leur lit d'édredon. — Il ne vient guère tous les ans à Bagnoles que 50 à 60 malades, 30 à 40 visiteurs et curieux, de 50 à 100 militaires envoyés par le ministère, qui paie 3 francs 50 centimes par soldat. Il ne s'y donne, outre les piscines des soldats, que 2 à 3,000 bains, et 12 à 1,500 douches. L'établissement de Bagnoles seul attire du dehors de 60 à 80,000 francs dans le pays. Il y vient peu de Parisiens, sans doute parce qu'ils ignorent qu'il existe si près d'eux un établissement aussi profitable. Le plus grand nombre des malades viennent de Laval et des environs de Caen. Cependant peu d'eaux sont aussi favorablement situées que Bagnoles : de là à Paris il n'y a que 60 lieues, ce qui n'est ni trop près des importuns ni trop loin des amis; 11 lieues de Bagnoles à Alençon, 14 à Caen, 9 à Argentan, 10 à Mortain, 5 à Prez-en-Pail et 1 lieue et demie à Couterne et à la Ferté-Macé, ainsi qu'à la grande route. Dans l'isolement où est Bagnoles, chaque baigneur n'y dépense pas moins de 12 à 15 francs par jour. — Bagnoles est situé sur deux communes, dont la rivière forme la limite. Toute la partie de l'établissement située sur la rive gauche appartient à Couterne, et sur la rive droite tout est sur la Magdeleine; de sorte qu'on dîne chaque jour à la Magdeleine, tandis qu'on se baigne, qu'on danse et dort à Couterne. Mon ami l'étymologiste Eloi Johanneau explique ce voisinage de Bagnoles et du village la Madeleine en disant qu'une Magdeleine est très bien placée près d'un lieu de piscines et d'ablutions publiques. I. Bourdon.

BAGOAS, eunuque égyptien, favori d'Ochus, roi de Perse, suivit ce prince dans l'expédition d'Égypte, où le vainqueur, selon Plutarque, fit tuer le bœuf Apis, et le fit manger par les officiers de sa maison, pour se venger des vaincus qui le traitaient d'âne, ou plutôt, par cette haine fanatique qu'éprouvaient pour l'idolâtrie égyptienne les Persans et les mages, peu hostiles à la religion juive. On raconte que plus tard Bagoas, pour venger son pays et sa religion, empoisonna son maître, fit manger son corps par des chats, et mit à sa place Arsès, le plus jeune de ses fils, qu'il remplaça bientôt par l'infortuné Darius-Codoman. Il paraît qu'après la victoire d'Alexandre, l'habile Egyptien sut conserver son crédit. Au rapport des historiens, le roi de Macédoine fit rougir ses soldats de ses familiarités avec l'eunuque Bagoas. T. T.

BAGUE (Jeu de). (*Voy*. Carrousel.)

BAGUENAUDIER, *colutea*, genre de plantes appartenant à la diadelphie décandrie de Linné, à la famille des légumineuses de Jussieu, et qui, d'après Robert Brown et Decandolle, doit être caractérisé de la manière suivante : calice à cinq dents; corolle papillonacée, à étendard aplati pourvu de deux callosités, à carène obtuse et plus petite que l'étendard ; étamines diadelphes au nombre de dix, dont neuf réunies en un seul faisceau et une isolée ; style comprimé, velu sur son côté interne ; gousse vésiculeuse, très renflée, ovoïde, alongée, portée sur un pedicelle et terminée en pointe au sommet, contenant un grand nombre de graines attachées à la suture supérieure, et finissant par s'ouvrir en deux valves. — Ce genre ne contient qu'un petit nombre d'espèces, qui toutes sont des arbrisseaux à feuilles imparipinnées, à stipules très petites, attachées seulement à la tige; les fleurs forment des grappes peu fournies, qui naissent dans l'aisselle des feuilles, et n'égalent pas en longueur les feuilles elles-mêmes. Parmi ces arbrisseaux, il en est un qui croît spontanément en plusieurs lieux de l'Europe, et que l'on a partout naturalisé pour l'ornement des bosquets : c'est le *baguenaudier commun (colutea arborescens*, Linné), qui acquiert dix à douze pieds de hauteur, et dont les feuilles sont composées de neuf à onze folioles ovales arrondies, dépourvues de dentelures, mais un peu échancrées au sommet, glabres, d'un beau vert en dessus, et d'un vert glauque en dessous. Les fleurs sont jaunes et se développent dans les mois de mai et de juin ; les gousses qui leur succèdent sont d'un vert rougeâtre et très vésiculeuses ; elles sont remplies d'air qui se dégage avec bruit, en rompant les parois qui le retiennent, quand on les comprime subitement et avec force, en s'amusant et en *baguenaudant*, d'où vient le nom donné à cet arbrisseau. Il est connu aussi sous celui de *faux séné*, parce que ses feuilles sont purgatives. Ses menues branches, coupées et séchées pendant l'été, peuvent être employées l'hiver comme fourrage ; ses fruits servent aussi en quelques pays à la nourriture des brebis; on dit qu'ils les engraissent et leur donnent beaucoup de lait. D—l.

BAGUES. (*Voy*. Anneaux.)

BAGUES EN FER. On vend à Paris des bagues en fer qu'on préconise comme un remède contre les maux de tête, les maux de nerfs, les étourdissements, les palpitations et les hémorroïdes; comme propres, en outre, à préserver des attaques de paralysie et d'apoplexie, leur propriété principale étant de forcer le sang à la circulation. Nous vivons dans un temps où l'on accorde trop peu de foi aux anneaux enchantés pour qu'une telle annonce trouve beaucoup de crédit dans le public ; elle doit même inspirer plutôt de l'incrédulité que de la confiance, ainsi que toutes les promesses qui sont trop belles. Mais on emploie pour recommander ces bagues un prétexte très captieux, on attribue leur efficacité à l'électricité et à l'aimant. Ces deux agents invisibles produisent par l'entremise des métaux des phénomènes si surprenants, si avérés, que l'annonce,

qui paraît être une amorce grossière au premier coup d'œil, séduit plusieurs malades, que de longues souffrances d'ailleurs rendent plus ou moins crédules. Aussi convient-il d'attirer un instant l'attention sur un objet peu important en apparence. Déjà, dans le siècle dernier, un médecin des États-Unis d'Amérique, Perkins, avait cru, d'après des spéculations scientifiques, que les aimants artificiels étaient des armes propres à combattre avec succès diverses maladies. Sur ses assertions et ses indications, on fit usage en Europe d'aiguilles aimantées, et fabriquées avec divers métaux. On en espérait des miracles, surtout dans les affections nerveuses: les dames, principalement, s'armèrent d'aiguilles à la Perkins, dans l'espoir que ces pointes aimantées soutireraient de leurs nerfs les causes des migraines, des vapeurs, etc., comme les pointes électriques ont la puissance de soutirer des nuages la cause du tonnerre, suivant la découverte qui illustra un autre citoyen d'Amérique. Malheureusement les espérances basées sur le magnétisme minéral furent détruites de jour en jour par l'expérience; et quoiqu'on ait retiré quelques avantages réels des aimants artificiels, ceux recommandés par Perkins furent abandonnés avec autant d'empressement qu'ils avaient été adoptés, et aujourd'hui ils sont à peu près oubliés. D'après le sort auquel l'expérience a condamné les aiguilles américaines, on peut croire, sans risquer d'encourir le blâme d'un scepticisme trop rigoureux, que les bagues parisiennes, quoique chargées d'un fluide électrique concentré, n'ont pas réellement la puissance médicatrice qu'on leur attribue. S'il en est ainsi, on doit reconnaître au moins qu'elles ont, par leur inertie, l'avantage de l'innocuité, qui n'est pas sans prix dans un agent médical, et il serait à souhaiter que tous les remèdes vantés à tant la ligne dans les journaux eussent la même impuissance. On peut encore objecter avec une apparence de raison qu'elles ont au moins l'avantage de rassurer l'imagination des malades, ce qui est un bienfait réel. C'est cependant sous ce rapport même qu'elles ont un inconvénient qu'il est utile de signaler: comme toutes les médications réputées pour ne pas faire de mal si elles ne font pas de bien, ces bagues donnent aux malades une sécurité dangereuse; elles leur font perdre un temps précieux, durant lequel les maladies peuvent s'aggraver au point de devenir incurables, tandis que, traitées plus tôt et suivant l'art, elles auraient pu souvent être guéries avec facilité. Les médecins rencontrent fréquemment des exemples de cet inconvénient, parce que les hommes chérissent et poursuivent toujours l'espérance, qui les trompe pourtant si souvent et avec des piéges grossiers. Les affections qu'on indique comme étant curables par les bagues électriques sont des symptômes de maladies communément très graves, et auxquelles il est urgent de remédier, surtout dans leur origine, par des traitements déduits de la connaissance de l'organisation humaine et des lois vitales. On comprendra facilement combien il est dangereux d'entretenir dans la sécurité les individus disposés à l'apoplexie, et au point de leur faire négliger une saignée dont leur vie peut dépendre. En considérant que les palpitations sont souvent le résultat d'une affection du cœur, qu'elles exigent le repos et l'éloignement de tout ce qui peut accélérer le cours du sang, on jugera combien il est heureux que les bagues électriques n'aient pas la puissance que leur attribuent ceux qui les vendent, la puissance de *forcer le sang à la circulation*. Pour achever de montrer combien il est dangereux de se fier aveuglément à des moyens semblables, on peut rappeler ce même Perkins, qui probablement a suggéré l'invention des bagues électriques. Ce médecin avait placé avec bonne foi et par des motifs respectables une telle confiance dans ses pointes aimantées qu'il les jugeait propres à guérir même la fièvre jaune. Conviction funeste! Perkins, attaqué de cette maladie si redoutable, ne voulut être traité que par son remède magnétique, qui le trahit à l'épreuve,

et il ne fut détrompé qu'en mourant. — En résumé, le but de cet article n'est pas d'appeler la réprobation sur les bagues prétendues électriques; il est seulement de limiter le degré de confiance qu'on doit leur accorder. Les malades peuvent porter ces anneaux, s'ils espèrent en retirer quelque profit, mais qu'en même temps ils ne se fient pas à un talisman dont rien ne garantit la valeur médicale, et qu'ils invoquent les lumières des hommes qui ont appris par leurs études à juger les altérations de la santé. Avec cet accommodement, on espère que les avis consignés ici ne seront pas considérés comme aussi intéressés que ceux de M. Josse l'orfèvre. CHARBONNIER.

BAGUETTE, *bacillus*, *virga*. On emploie les baguettes à une infinité d'usages, et le bois dont on les fait varie selon ces usages; on en fait aussi en fer et en acier : telles sont les baguettes de fusil ou autres armes à feu, qui servent à les charger, et que l'on remet après dans le fût. Les baguettes de fusil de chasse se font en baleine ou en bois flexible des îles; le gros bout porte une tête d'ivoire, de corne ou de métal, un peu moins grosse que le calibre du canon. La baguette de fusil de munition est en acier, et, toute simple qu'elle est, sa fabrication exige une multitude d'opérations différentes dont on ne se douterait guère. D'abord, l'ouvrier appelé *martineur* et son compagnon forment, avec de l'acier ordinaire, une baguette carrée qui prend le nom de *moquette*, de 5 lignes ou 11 millimètres d'épaisseur, et du poids de 14 onces; sur un des bouts, on réserve une masse pour former la tête de la baguette. Deux hommes peuvent faire de 24 à 26 moquettes par jour. Ces ébauches passent ensuite dans les mains d'autres ouvriers qui les arrondissent au moyen d'*étampes* (espèce de marteaux qui portent une rainure demi-cylindrique), ce qui exige 14 chaudes. La baguette amenée à ce point doit avoir 14 millimètres de diamètre à la tête, 5 millimètres au petit bout, 163 millimètres de long et peser 11 onces. Une baguette est jugée bonne par les contrôleurs quand, tombant de 5 à 6 pouces de haut sur une pierre dure, elle rend un son clair. Après que la baguette est trempée, on commence à la polir en la promenant en travers et à sec sur une meule de grès tendre, puis un autre ouvrier l'use en la plaçant en long dans les cannelures d'une meule de même matière. Enfin le polissage se termine sur une meule ou roue de bois, dont la circonférence est striée, et sur laquelle on répand de l'émeri délayé dans de l'huile. On détrempe le petit bout pour y former un pas de vis destiné à recevoir le tire-bourre; puis on brunit avec des meules de bois saupoudrées de poussière de charbon pilé. — On appelle *baguettes* les petits bâtons courts avec lesquels on bat le tambour, ainsi que ceux dont on se sert pour tirer des sons de certains instruments, tels que le tambourin, les timballes, le psaltérion, etc. — Les corroyeurs nomment ainsi le morceau de bois sur lequel ils étendent leurs cuirs pour les sécher chaque fois qu'ils les ont foulés à l'eau, et les hongroyeurs un long morceau de bois rond qui va toujours en diminuant de grosseur, depuis le milieu jusqu'aux extrémités, ainsi qu'une fusée, et dont ils se servent pour unir leurs cuirs avec le pied. — Les ciriers et les chandeliers appellent *baguettes à mèche*, *baguettes à bougie*, *baguettes à tremper*, diverses sortes de bâtons dont ils se servent pour enfiler leurs mèches, à mesure qu'ils les ont coupées. — *Baguette*, en terme d'artificier, est une petite pièce de bois qu'on attache à la fusée volante, et qui doit être de poids égal à la fusée pour lui servir de contre-poids, condition sans laquelle celle-ci ne pourrait point s'élever en l'air. — En termes d'architecture, on appelle *baguette* une petite moulure ronde, moindre qu'un *astragal* (*voyez* ce mot), et quelquefois taillée d'ornements, dont on se sert dans les profils d'architecture; elle reçoit plusieurs noms de la diversité de ses ornements : il y a des *baguettes à roses*, des *baguettes à rubans*, des *baguettes à cordon*, etc. — C'était autrefois une coutume chez les

Français, quand ils étaient en guerre, d'envoyer vers leurs ennemis des ambassadeurs avec de certaines *baguettes*, qu'ils appelaient *sacrées*, parce qu'elles étaient la marque de leur mission, et qu'en vertu du droit des gens, elles les mettaient en sûreté contre toutes sortes d'insultes ou de mauvais traitements, comme autrefois le caducée chez les Romains et les Grecs. — On a donné la *baguette* à plusieurs officiers civils, comme signe de commandement et d'autorité; de là sont venues les expressions de *commander à la baguette*, *mener à la baguette*, *faire marcher à la baguette*, pour commander avec hauteur et d'un ton menaçant. —*Passer par les baguettes* est supporter une punition qu'on inflige aux soldats qui ont commis des fautes de discipline, et qui consiste à passer, les épaules nues, entre deux haies formées des soldats de la compagnie, autant de fois que le porte la condamnation, et à recevoir en cet état des coups de la baguette dont chacun d'eux est armé. Cette peine n'est pas flétrissante en Angleterre, en Allemagne, en Prusse et en Russie, où on l'inflige pour la moindre faute; mais il n'en était pas ainsi en France, où le soldat qui l'avait subie était déclaré indigne de servir. Toutefois, on le réhabilitait en faisant passer le drapeau par-dessus sa tête, au son des tambours, et il était défendu ensuite de lui rappeler sa faute, sous peine de la même punition. E. H.

BAGUETTE DIVINATOIRE ou Verge d'Aaron. L'art de la *rabdomancie* ou de la divination au moyen de baguettes, pour découvrir, soit les sources d'eaux, soit des trésors enfouis, soit des mines de métaux précieux, ou pour opérer des charmes, date d'une haute antiquité dans l'Orient. Tout le monde se rappelle les magiciens de Pharaon, dont les baguettes, transformées en serpents, furent dévorées par celle de Moïse. Ce chef et législateur des Hébreux, frappant de sa verge des rochers, en faisait jaillir des sources d'eau vive, etc. Aaron portait aussi une verge sacrée. — Dans l'antique mythologie, le caducée de Mercure était un instrument magique, et l'on se souvient de la baguette de Circé, métamorphosant les hommes en brutes, etc. — Dans le moyen âge, les rose-croix, les confrères alchimistes du grand œuvre de la chrysopée, cherchant la pierre philosophale, se servaient d'une baguette qui, selon eux, pouvait découvrir, par une sympathie merveilleuse, l'or et l'argent, le mercure, dans les entrailles de la terre. Le savant jésuite Athanase Kircher décrit dans son *Mundus subterraneus* le moyen de préparer ces sortes de baguettes, soit en bois poreux, comme le coudrier, soit en y admettant des métaux capables, selon lui, d'attirer par sympathie leurs analogues. — Il fut une époque au XVIe et au XVIIe siècle où l'on ajoutait foi à cet art prestigieux, et, sur cette confiance, des princes entreprirent des fouilles considérables qui n'enrichissaient guère que les prétendus devins. Au temps de Leibnitz, Jacques Aymar avait abusé de la crédulité de plusieurs princes d'Allemagne. Cependant les connaissances de la physique expérimentale détrompèrent bientôt les hommes les plus éclairés. En vain on prétendait que le bois de coudrier étant hygrométrique, par exemple, devait attirer l'humilité, et qu'une baguette placée en équilibre au-dessus d'un terrain sous lequel existait une source d'eau, l'extrémité de cette baguette devait s'incliner vers le sol et dénoncer ainsi la présence de l'eau. Il devait en être de même pour les divers métaux, dont les émanations au travers des couches de terre, disait-on, pouvaient être aperçues soit par les nerfs délicats du rabdomante, soit par la sensibilité de sa baguette. Ainsi un sieur Bléton obtint au XVIIIe siècle de la célébrité en ce genre à Paris, et y fit beaucoup de dupes; ainsi, un nommé Pennet faisait, dit-on, des prédictions miraculeuses à Florence, jusqu'à ce qu'on le surprit en des actes de friponnerie. On pourrait multiplier les histoires de ce genre. La saine physique eut bientôt fait justice des prétentions de ces devins, qui étaient du reste des

hommes adroits, sachant capter la cupidité pour les richesses en inspirant une vive croyance en leur art. On a dit, comme des effets du magnétime animal, qu'il pouvait exister des individus tellement constitués que leur système nerveux était une machine prodigieusement sensible et mobile aux moindres impressions, ainsi qu'il y a des balances d'essai mobiles à un centième de grain, tandis que de grossières balances s'émeuvent à peine au poids de quelques onces : ainsi, telle personne ressent des impressions magnétiques ou autres, qui passent inaperçues de toute autre, sans qu'on ait droit de nier ce qu'on n'éprouve pas. — Mais la prétention à cet égard doit être justifiée du moins par des épreuves à l'abri de toute supercherie. Ainsi, l'on peut faire jouer une baguette avec adresse, ou la faire incliner adroitement: le physicien Charles avait fait un automate qui égalait en ce genre de fameux magiciens, au grand scandale de leur science. — L'incrédulité qui a fait périr tant de croyances a, de même, causé un grand dommage à la rabdomancie. Nos magiciens des places publiques portent encore quelquefois une baguette. Mesmer, près de son baquet magnétique, avait une canne légère dont les prétendues émanations distribuaient le fluide magnétique sur les parties du corps dont on l'approchait. Les femmes nerveuses croyaient ressentir des frémissements, de la chaleur, ou des picotements, tandis que les esprits calmes et philosophiques n'éprouvaient rien de pareil. — En résumé, la rabdomancie, la supposition de la vertu de certaines baguettes, n'ont plus guère de crédit, non plus que les amulettes et tous les procédés qui s'adressent à notre imagination. Le siècle, qui n'admet que des effets matériels et visibles, est moins abusé, sans doute, mais il peut tomber dans un excès qui lui fait nier quelquefois des effets réels, par cela seul qu'ils ne sont pas explicables.

J.-J. Virey.

BAHAMA, ou ILES LUCAYES, groupe de 700 îles ou rochers qui s'étendent le long du grand banc de Bahama, formant ensemble une superficie de 490 lieues carrées, et ayant 17,000 habitants. Quelques-unes de ces îles sont situées le long du petit banc de Bahama, quelques autres près du canal d'Haïti, dans le voisinage des Antilles et de l'île de Cuba. La possession de ce groupe d'îles est fort importante à cause du passage aux Antilles; il est néanmoins peu fertile malgré sa proximité des tropiques; le sol est trop léger, calcaire et sec; il abonde en forêts. L'Angleterre met un très haut prix à la possession de ces îles. Elles ont deux saisons agréables et saines, et point d'ouragans. On comprend en général sous le nom de *Bahama* toutes les îles et îlots situés entre la côte nord de Cuba et l'île Saint-Domingue, du 2e au 28e deg. de latitude nord et du 68°35' au 78° 35' de longitude ouest. Il y en a tout au plus 40 à 50 qui méritent d'être remarquées. La *Grande-Bahama*, l'une des principales, s'étend de 20 lieues de long sur 5 de large; mais, quoique fertile et jouissant d'un air pur, elle n'a qu'un petit nombre d'habitants, qui ne subsistent que des secours qu'ils portent aux vaisseaux que les courants chassent sur leurs côtes. La *Nouvelle-Providence* a environ 10 lieues de long sur 6 de large; sa population est de 6,000 habitants, qui vivent des mêmes ressources que ceux de la précédente; ses côtes offrent néanmoins de bonnes pêcheries, et plusieurs parties de l'île sont même assez fertiles. *Guanahani*, autrement nommée *île du Chat* ou *San-Salvador* (Saint-Sauveur), qui a environ 20 lieues de long sur 5 de large, est célèbre pour avoir été le premier point aperçu par Christophe Colomb lors de son voyage mémorable à la recherche d'un nouveau monde. *Nassau*, chef-lieu de toutes les Bahama, ville située sur la partie septentrionale de l'île, a un port formé par une langue de terre nommée *Hog-Island*. La ville au S. du port, bâtie sur une colline qui borde la côte, est une des mieux construites des Indes occidentales; elle a des rues bien distribuées et pavées, des maisons en

pierre, une vaste citadelle et des baraques pour les troupes. Elle fait un bon commerce avec l'Angleterre, les Indes occidentales et les États-Unis, qui l'approvisionnent. Sa population est de 6,200 habitants. Toutes ces îles étaient très peuplées lorsqu'elles furent découvertes par les Espagnols. Ils en transportèrent la population à Saint-Domingue pour l'employer à l'exploitation des mines. L'île de la Nouvelle-Providence est le siége du gouvernement britannique, et est fort bien défendue par un château fort appelé le fort Nassau. On retire des îles Lucayes du coton, du sucre, du poisson, de l'ambre, du sel, du bois de teinture et du café. Ce dernier produit n'a point réussi dans le Nord, du moins jusqu'à présent, malgré toutes les tentatives qu'on a faites ; il en faut excepter quelques îles, où les essais ont eu de bons résultats. Ces îles ont, ainsi que toutes les colonies anglaises, leur chambre des communes et leur chambre haute. C. L.

BAHAR, province considérable de l'Inde, appelée autrefois *Magadha*, et alors royaume indépendant. Elle est située entre le 22e et le 27e degré de latitude N. et les 80e et 85e de longitude E., et est bornée au N. par le Népaul, au S. par le Bérar, à l'O. par le territoire d'Oude et à l'E. par le Bengale. Sa superficie est de 9,630 lieues carrées, sa population de 10,974,153 habitants, dont les trois quarts Indous et le reste Musulmans. C'est un des districts les plus fertiles et les mieux cultivés de l'Indostan. Cette province, généralement fertile, surtout dans la vallée, et où l'on jouit d'un climat sain, abonde en sucre, tabac, coton, opium, indigo, poivre, lin, chanvre, et en toutes espèces de fruits et de grains, tels qu'ananas, mangues, cocos et bananes, qui y viennent presque sans culture. On y trouve aussi du gibier et du poisson en assez grande abondance, et le fer et le salpêtre y sont communs. On y prépare l'opium et le bétel, et l'on y trouve des fabriques de toiles de coton, de tabac, des outils en fer, des raffineries de sucre et de salpêtre, des distilleries d'essence et des haras. Elle est traversée et arrosée par le Gange, le Gunduch, la Soane et la Carumnassa. Elle était divisée sous le gouvernement turc en 7 districts ; les Anglais, s'en étant emparés en 1765, la partagèrent en 6 juridictions, qui sont Bahar, Ramgur, Bhagulpore, Tirhout, Sarum et Shad-Abad. La capitale est Patna. (*Voy.* BENGALE). E.

BAHIA. Cette province, l'une des plus riches et des plus peuplées de l'empire brésilien, est située entre le 10e et le 19e degré de latitude N., et le 39e et le 47e degré, 15 minutes de longitude O. Elle est bornée au nord par la province de Fernambuco, au sud par celles de Rio-de-Janeiro et de Minas-Geraës, à l'ouest par cette dernière et par celle de Goyaz, enfin à l'est par l'océan Atlantique. Sa longueur est de 436 lieues, sa largeur moyenne de 205. Elle est divisée en 5 districts : Ilheos, Bahia, Jacobena, Seregippe, Porto-Seguro, et arrosée par quatre rivières principales : le Riodos-Ilhaos, le Rio-das-Contas, le Paemaca et le Rio-Real. La chaleur y serait excessive si elle n'était fréquemment tempérée par des brises de mer. Cette province produit du sucre, du coton, du tabac, du café, etc. ; on y trouve aussi des mines d'or et de fer, mais elles ne sont pas exploitées. — La capitale, appelée Bahia par les habitants et par les étrangers, porte dans les actes publics et dans les livres de géographie le nom de San-Salvador ; elle est à l'entrée et sur le bord oriental de la magnifique baie de Tous-les-Saints. L'étendue de cette ville, le long de la côte, est d'une lieue environ, et de plus de huit cents toises dans les terres. Une seule rue règne le long du rivage, et les deux extrémités de la ville vont en se rétrécissant ; l'espace qu'elles renferment s'élève rapidement à plus de 400 pieds, et une grande partie des maisons est bâtie sur cette pente escarpée ; lorsqu'on est arrivé au sommet de la colline, le terrain s'aplanit, et l'on jouit d'une des plus belles perspectives du monde, embrassant d'un côté la mer

et ses vastes rivages, de l'autre la baie, couverte de vaisseaux et d'immenses campagnes, déployant la plus riche végétation : c'est dans cette partie haute que sont situés les arsenaux, les magasins, le fort San-Pedro, les habitations des consuls et le jardin public; à mi-côte s'élève le théâtre; la Bourse est sur le bord de la mer et un fortin au milieu de la rade. — A mesure qu'on approche de Bahia, la mer se couvre autour du vaisseau de radeaux appelés *jengadas*, sur lesquels flotte une large voile latine, et qui portent deux ou trois nègres, sans bas ni souliers, la tête couverte d'un grand chapeau de paille, et revêtus d'un simple caleçon avec une chemise par dessus; leur cargaison se compose de fruits d'Amérique, surtout d'oranges et de délicieux melons d'eau; c'est une rencontre fort agréable pour les voyageurs fatigués d'une longue navigation; rien de plus pittoresque que ces petites flottes se dressant tantôt sur la pointe des vagues, tantôt disparaissant dans les abîmes avec les hommes qui les montent, et ne présentant plus à l'œil que des voiles éparses, comme si tout le reste avait été englouti. Il n'est pas rare par un beau temps de voir ces frêles embarcations s'aventurer à plusieurs lieues au large. A mesure qu'on approche de la côte, la brise de terre apporte les plus doux parfums, entre lesquels domine surtout l'odeur du citronnier. La ville se dessine dans le plus bel amphithéâtre; c'est un mélange gracieux de maisons blanches, couvertes de tuiles creuses et entremêlées de massifs d'une éternelle verdure. Mais à peine a-t-on mis pied à terre que le charme s'évanouit : la ville est en général mal bâtie, les quais tombent en ruines, les rues sont sales et encombrées de nègres plus sales encore; il n'y a de remarquable que les églises et les couvents, dont la richesse contraste d'une manière frappante avec la malpropreté et la misère du grand nombre des habitants; les couvents de moines sont à peu près déserts; la liberté en a chassé les cénobites, qui, d'eux mêmes et sans y être forcés par les lois, ont préféré se rendre utiles à leurs concitoyens que de consommer leurs jours dans une pieuse fainéantise. Il n'en a pas été de même des religieuses, qui, victimes, pour la plupart, des vœux inconsidérés de leurs parents, n'ont pas eu le courage de dire adieu à leurs cloîtres, mais le souffle de la liberté a pénétré aussi dans leurs demeures silencieuses; et, si l'on croit le bruit général, plus d'une vierge sainte aurait trouvé le moyen d'allier sans trop de scandale l'amour de la créature à celui du Créateur. — Les voitures ne peuvent, à cause de l'escarpement du terrein, circuler que dans la moindre partie de la ville; partout ailleurs les gens riches se font transporter dans une espèce de palanquin, composé d'un petit dais, d'un parquet et d'un fauteuil pour une seule personne. La machine est entourée de rideaux de serge ou de soie, et présente deux solives de bois peint, l'un en avant, l'autre en arrière, reposant chacune sur l'épaule d'un nègre vigoureux. Il est du bon ton d'affecter la plus grande bizarrerie dans le costume de ces porteurs, dont l'allure et la marche rapide effraieraient nos beautés françaises; ils ont les jambes et les pieds nus, sont coiffés pour la plupart d'un schako ou d'un casque, et revêtus d'une veste et d'une culotte à peu près militaire; il n'y a ni chariots ni charette dans la ville; les plus lourds fardeaux, les pipes de vins, les caisses les plus pesantes, sont suspendus comme des lustres à de fortes perches, et portés ainsi sur les épaules de nègres qui, durant le trajet, font retentir l'air des cris les plus aigres et des plus discordants. Ce n'est pas le moindre inconvénient du séjour de Bahia pour un étranger. Les nègres de Rio-de-Janeiro, généralement plus propres, sont aussi beaucoup moins bruyants; ils effectuent avec plus d'ordre le transport des effets, obéissent à des chefs qu'ils se donnent, et durant leur trajet improvisent sur le premier objet qui les frappe des paroles et des airs qui ne sont pas sans origina-

lité. — Le port de Bahia, défendu par des forts et des batteries, offre un bon mouillage à l'abri de tous les vents; la passe est sans danger; on peut entrer et sortir de nuit comme de jour; cette ville est la dernière que les Portugais aient conservée dans le Brésil, grâce à son admirable situation et à la bravoure du général Madeira, qui y commandait les soldats de la métropole; depuis son incorporation à l'empire, plusieurs révoltes y ont éclaté, et il n'en faut pas chercher la cause autre part que dans la composition du peuple qui l'habite : sur ses 100,000 babitants, on compte 30,000 blancs, autant de mulâtres et 40,000 nègres. Ces deux dernières castes font cause commune contre la première, et comme il y a dans leur sein des hommes qui, par leur industrie, ont acquis nne fortune considérable et par conséquent une grande influence, le temps n'est peut-être pas éloigné où cet état de choses amènera quelque crise fâcheuse. L'ex-empereur avait essayé de prévenir le mal en éclairant les esprits et envoyant des fils de mulâtres et de nègres étudier dans les universités d'Europe. — Bahia est le siége d'un archevêché; son commerce, qui est considérable, consiste en toiles, draps, chapeaux, souliers, soieries, indiennes, qu'y apportent les navires européens, et en sucre, coton, tahac, café, acajou, gomme, qu'ils prennent en retour. E. de Monglave.

BAHUT. Ducange dérive ce mot de *bahudum*, employé dans la basse latinité pour indiquer une espèce de coffre; d'autres croient qu'il vient du mot celtique *bahu*, par lequel on désigne un coffre dont le dessus est fait en rond. Ménage le dérive de l'allemand *behalten* ou *behuten*, qui signifie *garder*, *enfermer*. Le mot *bahut* n'est plus guère usité en ce sens, et on l'a remplacé par celui de coffre, qui est plus généralement employé. — En termes d'architecture ou de maçonnerie, on appelle *bahut* ou *bahu* le profil bombé d'un chaperon de mur, de l' ppui d'un quai, d'une terrasse, d'un fossé ou d'une balustrade. — En termes de jardinage, on dit qu'une plate-bande, une planche ou une couche est en *bahut* ou *en dos de bahut*, lorsqu'elle est bombée et arrondie sur sa largeur, pour faciliter l'écoulement des eaux et mieux élever les fleurs. E. H.

BAIADÈRES. (*voy*. BAYADÈRES.)

BAI, en latin *badius* et en italien *bajo*, que l'on fait venir du grec *baïon;* c'est une couleur de cheval *rouge-brun*, tirant sur la châtaigne, d'où l'animal lui-même est appelé *cheval bai*. Cette couleur a plusieurs nuances: *bai clair*, *bai doré*, *bai brun*, *bai châtain*, *bai cerise;* on appelle *bai miroité* ou *à miroir* la couleur d'un cheval dont le corps est parsemé de taches rondes d'un hai plus clair que le reste de sa rohe. E. H.

BAIE (géographie), espace de mer compris entre deux terres, où les vaisseaux ne sont pas exposés aux dangers de la pleine mer. La distinction entre les *golfes* et les *baies* n'est pas facile, et les géographes l'ont rendue encore plus embarrassante. On ne peut pas dire qu'une *baie* est un petit *golfe*, car celles d'Hudson et de Baffin, au nord de l'Amérique, sont plus étendues qu'aucun golfe, excepté celui du Mexique. On n'admettra pas non plus qu'une baie, pour mériter ce nom, doit être plus étroite à l'entrée que vers le fond, quoique plus d'un traité de géographie en donne cette définition : on ne reconnaîtra certainement pas ce caractère aux baies d'Audierne en France, de Naples en Italie, etc. La science n'a pas le pouvoir de rectifier ces incorrections du langage, qui sont maintenant dans le domaine de plusieurs arts d'une haute importance, que les cartes perpétueraient en dépit des réclamations des savants. Les marins, sur la foi de leurs cartes, ne croiront point être à l'abri des tempêtes si leur vaisseau se trouve dans un lieu qui porte le nom de baie; ils ne négligeront aucune des précautions que la prudence conseille de prendre dans le voisinage des côtes. Puisque les erreurs de nomenclature en hydrographie n'entraînent point de graves inconvénients, on peut les tolérer; mais il faut les si-

gnaler afin qu'elles n'entraînent point quelques erreurs de jugement, d'après les données inexactes fournies par les cartes et les relations de voyages. On ne devra donc attacher aucune importance à la dénomination de *baie*, et retrancher même de la définition que nous en avons donnée la condition de pouvoir offrir un abri aux vaisseaux : les petites baies peuvent bien y satisfaire, mais dans celles d'Hudson et de Baffin, la navigation ne peut être moins périlleuse que sur la mer Baltique et le golfe de Venise. FERRY.

BAIE (botanique), en latin *bacca*. On nomme ainsi les fruits d'un petit volume dont les semences sont renfermées dans une pulpe plus ou moins consistante. Les cerises, par exemple, sont des baies, ainsi que les fruits du sorbier et de l'alisier, les grains de raisin et de groseille, etc. — On classe les *baies* d'après le nombre de semences qu'elles contiennent : quelques-unes n'en ont qu'une seule, comme on peut le constater dans l'aube-épine, le fustet, l'obier et plusieurs arbres ou arbustes *baccifères*; d'autres en ont un grand nombre, comme les rosiers, les arbousiers, les myrtes, les groseilliers. On distingue aussi les baies réunies en grappes, et dans ce cas chacune, considérée isolément, est un *grain* (groseillier, raisin, sureau, etc.), et celles qui sont portées sur un réceptacle commun se pressent l'une contre l'autre et semblent ne former qu'un seul fruit (mûrier, ronce). — Les plantes baccifères sont presque toutes des arbres ou des arbustes, et appartiennent à des *familles* très différentes les unes des autres, mais qui se rapprochent cependant par quelques analogies de leur fructification. On n'apercevra certainement pas, au premier coup d'œil, quels rapports peuvent subsister entre l'if, dont la tige vigoureuse élève jusqu'à cinquante pieds ses branches touffues, et la canneberge, qui s'étend sur la mousse en filaments de quelques pouces de longueur. Buffon semble avoir raison contre Linné, lorsqu'il reproche au naturaliste suédois d'avoir admis l'orme et la carotte dans un même groupe de sa classification, le chêne et la pimprenelle dans un autre. Lorsque la somme des différences est plus grande que celle des analogies, il faut éloigner les uns des autres ces objets dissemblables, et dans l'appréciation de ces sommes il ne suffit pas de tenir compte du nombre des rapports; on doit considérer aussi leur importance, et même la facilité de les apercevoir et de les juger. — Quelques baies se présentent sous un travestissement qui empêcherait de les reconnaître si l'on s'en tenait à un examen superficiel : telles sont celles du coqueret, qu'il faut chercher sous la membrane calicinale dont elles sont enveloppées. — Les baies sont un aliment pour de nombreuses tribus d'animaux, parmi lesquels il faut placer des carnassiers, même de grande taille. L'ours brun ne les dédaigne pas; l'image du renard sautant après une vigne pour en manger les fruits n'est pas une invention du fabuliste. Mais ce sont les oiseaux qui font la plus grande consommation de presque toutes les espèces de baies : à quelques égards, les plantes profitent de cet emploi de leurs fruits. Les semences sont transportées au loin, disséminées partout, et les chances favorables à leur développement sont ainsi plus multipliées qu'elles ne peuvent l'être par aucune autre voie. C'est vraisemblablement par ce moyen de propagation que le groseillier a traversé tout l'ancien continent, et que la vigne s'est répandue dans les forêts des deux mondes. Les fruits que les oiseaux ne peuvent ni cueillir ni transporter ne peuvent qu'être confinés dans leur pays natal; la pêche et l'abricot seraient encore en Asie si des voyageurs n'avaient pas pris soin de les donner à l'Europe; si ces fruits avaient été réduits à la grosseur d'une baie, ils auraient depuis long-temps envahi tout l'ancien continent, et peut-être le Nouveau-Monde.

F—Y.

BAIE (architecture). C'est en général une ouverture dans un mur : les portes et les fenêtres sont des baies. L'orthographe de ce mot a changé, sans que l'on

sache d'où vient ce changement, et encore moins ce qui l'a motivé. Autrefois, on écrivait *bée*, mot dont l'origine est évidemment la même que celle de l'adjectif *béant*, participe d'un verbe tombé depuis long-temps en désuétude. Voilà donc un mot qui appartient à la fois à la géographie, à la botanique et à l'architecture, sans que rien le distingue, ni dans l'écriture, ni dans la prononciation! la vieille orthographe avait évité ce défaut; on ne pouvait confondre les mots *baye*, *baie*, *bée*. Il semble que les hommes qui se disent grammairiens n'ont en vue que les intérêts du calembourg; ils appauvrissent la langue au lieu de la perfectionner. F—Y.

BAIES, ville antique d'Italie, située entre le cap Misène et Puteoli, aujourd'hui Pouzzole, dans un golfe particulier, qui fait partie de celui de Naples. Ce *Brigthon* de la Campanie, dont Horace disait :

Nullus in orbe sinus Bajis prælucet amœnis,

autrefois lieu de plaisance où les seigneurs et la haute société de Rome avaient des châteaux et des maisons de campagne, n'est plus aujourd'hui qu'un désert, où l'on ne voit que les ruines d'anciens établissements d'eaux thermales, qu'on fait passer pour des ruines de temples. L'étranger peut encore y voir sous les flots les débris des anciens palais qui autrefois décoraient le rivage. L'antique réputation de cette ville était due aux bains d'eaux thermales qu'elle renfermait, et à sa position délicieuse sur le bord de la mer, abritée par des collines qui la préservent des vents du nord. « Déjà au temps des Césars, dit Wieland, dans sa traduction d'Horace (15e lettre du 1er livre), Baïes était le rendez-vous général des Romains de distinction, qui se croyaient en droit de déposer là le masque hypocrite de leur rigide républicanisme pour se livrer sans crainte aux délices d'une vie toute de plaisirs et de voluptés. Cette circonstance donna à ce séjour enchanteur une telle réputation de débauche que Properce ne crut pas pouvoir assez tôt en rappeler sa fille, et que Cicéron, dans sa défense pour le jeune M. Cœlius, crut devoir se justifier d'avoir pris sous sa protection un homme qui avait fréquenté le séjour de Baïes : » Il serait possible que les vapeurs occasionnées par les sources thermales, ayant rendu le séjour de cette ville assez malsain, eussent donné lieu aux accusations ambiguës contenues dans les lettres de Cicéron. La réputation d'insalubrité de Baïes s'est encore accrue par la diminution de la population et par la stagnation d'immenses masses d'eaux provenant du rouissage du lin; ce qui n'empêche pas que la situation de Baïes ne soit ravissante. Les barques de pêcheur que l'on voit passer en assez grande quantité dans le golfe en vue de Pouzzole, des îles avoisinantes et du château de l'ancien vice-roi Pierre de Tolède, rappellent les vaisseaux innombrables qui autrefois sillonnaient en tout sens la surface de cette mer. Les ruines les plus remarquables de la ville de Baïes sont le pont de Caligula, et un souterrain appelé *le cento camerelle*, les cent petites chambres, qu'on présume avoir servi de caserne aux rameurs des galères de Rome. C. L.

BAIF (Jean-Antoine de), de Venise, où il naquit et où son père était ambassadeur de France, fut envoyé jeune à Paris pour y faire ses études sous Charles Étienne, Nicolas Vergèce et Jean Dorat. Il profita sous ces habiles maîtres; mais il avait à peine 15 ans que la mort de son père le laissa dans la plus profonde misère. Les lettres furent sa seule ressource; elles le firent connaître à Charles IX, qui le nomma secrétaire de sa chambre. A l'exemple de Jodelle et de la Peruze, il composa, ou plutôt il traduisit du latin plusieurs pièces de théâtre qu'ils jouaient entre eux. Ce métier ne l'enrichit pas, car plus tard, partageant un lit avec Ronsard, son ami, il établit, par lettres-patentes, dans un galetas du faubourg Saint-Marceau, une académie de musique qui eut un grand succès, puisque Henri III voulut assister à l'une de ses séances. Les troubles de la ligue interrompirent ces réunions

musicales. — Baïf fut le premier à tenter d'introduire l'usage des vers français mesurés par longues et brèves à la manière des Grecs et des Latins. Cet essai ne réussit point, quoiqu'adopté par plusieurs de ses contemporains, comme Rapin, Remi Belleau, Agrippa d'Aubigné, etc., et plusieurs fois, et toujours vainement, renouvelé depuis jusques et compris Turgot vers le milieu du siècle dernier. Baïf mourut en 1591. — Les œuvres de Baïf, recueillies par ses soins, ont été réunies en 2 gros volumes in-8°, imprimés en 1573. Ils contiennent 9 livres de *Poèmes*, 7 livres dits les *Amours*, 5 livres de *Jeux* ou pièces de théâtre, et 5 livres de *Passe-temps*; mais *les Mimes*, imprimés en quatre livres après sa mort, sont le véritable titre a la gloire de Baïf. Ce sont des enseignements ou proverbes, comme il les appelle, ou plutôt c'est une suite de maximes et réflexions morales, et souvent satiriques, sur les mœurs de son temps, à la cour et dans les divers états, par sixains remplis de concision, de verve et de chaleur. V.—L.

BAIGNOIRE. C'était dans les bains des anciens, comme dans les nôtres, un vaisseau dans lequel on se plaçait pour se baigner. Il y en avait de deux sortes, les unes fixes et les autres mobiles. Ces dernières étaient faites exprès pour être suspendues en l'air; on y joignait au plaisir de se baigner celui d'être balancé et comme bercé par le mouvement qu'on imprimait à la baignoire, et c'était sans doute à cet usage qu'étaient destinés ces grands anneaux dont on voit la représentation figurée aux baignoires de marbre qui nous sont parvenues. E.

BAIKAL, Ce grand lac, qu'on nomme aussi *mer de Baikal* ou *mer Sainte*, se trouve dans le gouvernement d'Irkoutsk, vers la frontière de la Chine. Il a, de l'orient à l'occident, 6 à 700 verstes, et du midi au nord 20, 30 et jusqu'à 70. Il est entouré de hautes montagnes, et reçoit dans son sein quantité de rivières plus ou moins grandes, parmi lesquelles le Bargousine et le Séleuga sont très considérables; il n'en sort qu'une seule, qui est l'Angara. La navigation y est très dangereuse à cause des rochers et des écueils sans nombre qu'on y trouve; les tempêtes, du reste, y sont excessivement fréquentes, et rarement les marins s'y exposent lorsqu'ils voient quelques nuages vers sa partie septentrionale. Le Baïkal est si profond que, près des bords mêmes, la sonde donne jusqu'à 150 toises et plus; loin des bords, on n'a jamais pu en mesurer la profondeur. Les eaux de ce lac ont des crues périodiques, qui ressemblent assez au flux et au reflux de la mer. On y voit des poissons en grand nombre, et jusqu'à des veaux marins; dont la pêche procure des bénéfices considérables. On y trouve aussi l'éponge de mer, qui est une branche de commerce assez importante pour les habitants de cette contrée. L'eau du lac est très fraîche et très pure; on voit le fond à une grande profondeur, et on y observe des arbres entiers et des montagnes que les eaux ont apparemment recouvertes antérieurement. On y trouve des îles, dont la plus considérable est l'Olkhone, qui a jusqu'à 70 verstes de long sur 15 à 20 de large. Les bords de ce lac offrent une variété de plantes rares, dont quelques-unes encore inconnues aux botanistes leur offriraient une riche moisson de découvertes nouvelles; les minéralogistes pourraient aussi y faire des acquisitions précieuses.

BAIL, au pluriel *baux*, du vieux mot français *bailler*, livrer, donner à garder; contrat par lequel celui qui est propriétaire d'une chose ou qui en a temporairement la disposition, la donne en garde à un tiers, pour en jouir et en recueillir les fruits naturels, industriels ou civils, pendant un temps déterminé, moyennant un prix annuel. Le mot bail avait autrefois une extension que maintenant il ne comporte plus; il était le synonyme absolu de garde, en sorte que l'on disait d'une femme mariée ou d'un mineur en tutèle qu'ils étaient donnés en bail, l'une à son mari, l'autre à son tuteur; l'on disait également d'une ville et d'un territoire qu'ils étaient donnés en bail au sei-

gneur féodal qui en avait la garde. Le contrat de bail, tel qu'il existe aujourd'hui, bien qu'il ne s'applique plus ni au mariage ni à la tutèle, ni aux droits féodaux abolis, est encore le plus étendu et le plus usuel de tous les contrats. Personne ne peut échapper à son application : le propriétaire a besoin d'un fermier pour ses terres, de gens de louage ponr son service, et celui qui n'a pas de maison pour se loger est forcé de prendre à bail celle d'autrui. Tout ce qui est susceptible de conservation et de donner régulièrement, soit des fruits, soit des bénéfices, peut être l'objet de ce contrat. Si l'on en excepte donc les marchandises qui se consomment par l'usage, et l'argent monnayé, qui par lui-même ne peut rien produire, tout le reste peut être donné à bail. L'bomme libre loue le travail de ses journées, le maître loue le travail de ses esclaves, comme il loue celui de ses bêtes de somme ; à cet égard, le code noir, qui régit nos colonies, où nous admettons encore l'esclavage, ne fait aucune distinction entre les esclaves et les troupeaux, qui sont également placés au rang des choses dont le maître peut user et abuser. Hommes et bestiaux, c'est tout un, et il faut bien admettre en effet que celui à qui l'on donne le droit de vendre des hommes a bien aussi le droit de les louer, de les affermer. Ce serait, comme le remarque Pascal, nn crime horrible s'ils étaient blancs, mais ils sont noirs. Les Orientaux, en cela du moins bien plus conséquents que nous, ne font pas cette distinction des couleurs : chez eux, noirs et blancs peuvent être esclaves et sont vendus et affermés. Chez les Russes, où l'on se pique de quelque civilisation, des rescrits assez récents ont fait défense de louer et d'affermer les paysans attachés à la glèbe séparément du fonds de terre dont ils sont censés faire partie intégrante; il n'est donc plus permis aujourd'bui aux seigneurs russes de donner en bail les paysans dont ils sont propriétaires ; il faut que le bail comprenne au moins terres et hommes. Le mot bail, quoique étant le terme générique, s'applique plus spécialement dans notre langue aux fonds de terre qui sont donnés en ferme. Le bail qui comprend les services personnels de l'homme prend d'ordinaire la dénomination de contrat de louage ; l'on appelle bail à cheptel ou simplement cbeptel le bail qui s'applique aux troupeaux, et contrat de location celui qui comprend, soit le logement, soit le mobilier qui le garnit. La règle générale qui régit tous les baux est tel que l'on est toujours présumé, à moins de stipulations contraires, bien formelles, s'être soumis à l'usage des lieux, usage non écrit, mais en quelque sorte consacré par nne convention tacite, et conservé dans la mémoire des anciens du pays. En cas de contestation, c'est aux tribunaux qu'il appartient de recbercher et de déclarer quel est véritablement l'usage de cbaque pays. Tout bail, quel qu'en soit l'objet, peut être fait verbalement ou par écrit, mais l'on sent que lorsqu'il s'agit d'un simple bail verbal, il faut bien, pour qu'il ait force d'exécution, qu'il soit reconnu et avoué par le propriétaire, sans quoi il n'y aurait aucun moyen de prouver que le bail existe, l'admission de la preuve testimoniale étant trop dangereuse, surtout en pareille matière ; aussi admet-on que le propriétaire est toujours cru sur son serment. Du reste, lorsque le bail fait sans écrit a commencé son exécution, il doit s'accomplir, mais seulement pour le temps le plus court, tel qu'il est déterminé par l'usage, sauf le droit de reconvention, c'est-à-dire de renouvellement tacite du contrat, jusqu'à ce que l'nne des deux parties ait prévenu l'autre qu'elle entendait faire cesser le bail ainsi renouvelé. L'on doit donc avoir soin pour les baux de quelque importance de les faire toujours rédiger par écrit, afin qu'il n'y ait aucune incertitude sur le temps de leur expiration. Préciser le prix du bail et le temps de sa durée sont les deux points importants dans la rédaction de ce contrat, qui ne doit contenir en outre que les stipulations par lesquelles on prétend déroger, soit aux obligations lé-

gales attachées à la nature même du contrat par un texte de loi positif, soit aux conventions admises par un usage universellement établi ; surcharger ce contrat, comme on le fait d'ordinaire, de toutes les clauses de style qui ne sont pas comprises des parties, ou qui sont écrites dans la loi, c'est le surcharger inutilement; car, du moment que deux parties conviennent, l'une de donner, l'autre de prendre à bail, par le seul effet de cette déclaration, chacune d'elles, à moins de stipulations contraires bien expresses, contracte toutes les obligations que la loi met à la charge, soit du bailleur, soit du preneur. Il est donc important de bien connaître quelles sont les obligations légales qui dérivent, pour l'une ou l'autre des parties, de tout contrat de bail. Notre législation actuelle divise le contrat de bail, qui comprend le bail des choses et le bail d'ouvrage, en plusieurs espèces particulières, qui sont : 1° le bail à loyer, c'est-à-dire le louage des maisons et des menbles ; 2° le bail à ferme, louage des héritages ruraux; 3° le loyer simple, louage du travail ou du service ; 4° le bail à cheptel, louage des animaux à charge d'en partager le profit, et 5° le bail qui se rapporte aux devis, marchés ou prix faits pour l'entreprise d'un ouvrage convenu lorsque la matière est fournie par le propriétaire. Une section tout entière, à laquelle on peut facilement se reporter au besoin, est consacrée à chacune de ces divisions. Il suffit de rappeler ici que s'il s'agit du louage de service, celui qui a loué son industrie ou son travail est tenu, comme dans tout contrat, de remplir ponctuellement son obligation, qui peut toujours se résoudre en dommages intérêts : lorsqu'il s'agit du louage des choses, le propriétaire ou le bailleur doit livrer la chose au commencement du bail en bon état de réparations, et pendant toute la durée du bail le preneur doit l'administrer en bon père de famille, sans détérioration provenant de son fait, de manière à la rendre également en bon état au bailleur à l'expiration de son bail. De là il suit que si le preneur n'a pas eu le soin de faire constater au moment où il a pris possession des lieux, qu'ils n'étaient point en bon état, il est réputé les avoir reçus non pas tels qu'ils étaient, mais tels qu'ils devaient être, et il est tenu à la fin du bail de faire les réparations dont il aurait été dispensé s'il se fût mis en règle. Pendant toute la durée du bail, si le preneur devient maître absolu de l'administration, le bailleur, en sa qualité de propriétaire, n'en doit pas moins veiller à la conservation de la chose qui lui appartient; alors les obligations se divisent comme les droits, et puisque l'une et l'autre des parties doivent avoir, pendant tout le cours du bail, intérêt à la conservation de la propriété, toutes deux doivent contribuer à son entretien, dans certaines proportions. A cet égard, l'on a dû diviser les réparations à faire pour l'entretien d'un immeuble, en grosses et en petites réparations, en réparations qui tiennent à la propriété même, et en réparations qui tiennent à la jouissance seulement; ces dernières s'appellent réparations locatives, parce qu'elles sont seules à la charge du locataire, preneur ou fermier. Le législateur a cru inutile d'énumérer, dans le titre consacré au contrat de louage, quelles étaient ces réparations diverses, parceque cette énumération se trouvait déjà faite dans un titre précédent relatif à l'usufruit, où il est expliqué que les grosses réparations à la charge du propriétaire sont celles des gros murs et des voûtes, et le rétablissement des poutres et des couvertures entières, des digues et des murs de soutenement et de clôture aussi en entier; que toutes les autres réparations sont d'entretien. Le bailleur doit donc livrer la chose louée en état, en garantir la paisible jouissance au preneur pendant toute la durée du bail, et faire toutes les grosses réparations que la conservation de l'immeuble peut nécessiter; le preneur, de son côté, après avoir pris livraison, ne peut abuser dans son administration du droit de jouissance qui lui a été concédé; il doit subvenir à tous les frais

que nécessitent les réparations locatives, parce qu'il est obligé à l'entretien de la chose qui lui a été confiée, et dont il ne peut changer ni la nature ni la destination. Du reste, comme le preneur, locataire ou fermier, n'est autre chose que le gérant du bien d'autrui, il était naturel d'accorder au propriétaire un privilége spécial sur tout ce qui garnit la ferme ou la location, pour obtenir, par préférence à tout autre, le prix du bail. C'est précisément aussi parce que le preneur n'est qu'un véritable gérant que dans certains cas il a droit à une remise sur le prix des loyers, non pas seulement ce qui est de droit lorsqu'il a été privé pendant un temps plus ou moins long de l'usage de la chose louée, mais lorsque, par un accident imprévu et par force majeure, une partie notable de la récolte a péri avant d'avoir été recueillie. L'on a considéré que dans ce cas l'événement imprévu ayant frappé la propriété même, c'était au propriétaire à souffrir le préjudice, parce qu'alors les fruits qui faisaient l'objet du bail, n'ayant pu être livrés, avaient péri pour son compte ; si l'événement de force majeure arrivait après que la récolte n'est plus sur pied, la perte serait alors tout entière au compte du fermier, parce qu'il y aurait eu livraison. Le bail peut cesser dans certains cas indépendamment de l'époque fixée pour son expiration par le contrat, lorsque la chose louée vient elle-même à périr, et lorsque le fermier devient propriétaire de la chose qu'il tenait en bail ; ce contrat est au reste résoluble, comme tout autre, lorsque l'une ou l'autre des parties ne satisfait point aux obligations dont elle était chargée. Le preneur ou fermier ne possédant pas pour lui-même, et n'étant au contraire que le mandataire d'autrui, ne peut jamais acquérir par prescription, quelle que soit la durée de sa possession, car le titre en vertu duquel il possède forme un obstacle insurmontable à ce qu'il acquière sur la chose qui lui a été confiée d'autres droits que ceux qui sont déterminés et réglés par le contrat lui-même, sans quoi tout bail qui serait fait pour plus de 30 années emporterait nécessairement aliénation de la propriété, ce qui ne saurait être admis. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir le même fermier se perpétuer par des baux successifs dans la possession d'un bien pendant un grand nombre d'années, et l'on a même admis comme règle que le fermier laissé en possession après l'expiration du bail recommençait un bail nouveau par reconduction tacite, ce qui ne permettrait pas d'admettre la prescription dans un tel contrat. Il n'existe d'ailleurs aucune loi qui restreigne la durée des baux, et il n'est pas rare encore aujourd'hui d'en voir à qui l'on accorde une durée de 99 ans ; en général, on nomme baux à longues années ceux qui comprennent une période de plus de 9 ans, et comme dans ce cas le propriétaire n'est réputé avoir consenti à un bail aussi long que parce qu'il ne pouvait pas veiller à la conservation de sa chose, l'on considère ces baux à longues années comme une sorte d'aliénation qui dépasse les bornes d'une juste administration. Aussi n'est il point permis à ceux qui ne sont que de simples administrateurs des biens d'autrui de souscrire de pareils actes, qui n'ont de valeur que pour la période de 9 ans restant à courir au moment où cesse leur administration. Dans un contrat aussi varié que le contrat de bail, et qui est susceptible d'applications si diverses, l'on sent que les stipulations des parties ou les coutumes des pays, ainsi que la nature particulière de la chose, objet de la convention, ont dû modifier le contrat d'une infinité de manières ; de là les diverses sortes de baux qui ont été successivement en usage, et que nous allons rappeler brièvement. — *Baux par anticipation*, ceux que l'on fait long-temps avant l'expiration du bail courant ; aujourd'hui, tout bail fait par anticipation plus de deux années avant l'expiration du bail courant, lorsqu'il émane d'un simple administrateur, est réputé nul, si l'administrateur n'a plus ses pouvoirs au moment de l'ouverture du bail. Ainsi, le

mari pour les biens de sa femme, le tuteur pour le bien du mineur, ne peuvent pas faire de beaux par anticipation; ce droit n'appartient qu'au propriétaire. — *Baux de biens de nature particulière*, tels que biens de communes, d'établissements publics, de l'état, de mineurs et autrefois de gens de main-morte: les baux concernant ces sortes de biens ont dû toujours être soumis à des formes spéciales; mais une fois le contrat parfait, les obligations réciproques des parties sont toujours les mêmes. — *Baux à cens*. C'était autrefois le bail par lequel le seigneur féodal affermait un bien à l'un de ses vassaux, qui, en reconnaissance de la directe, et comme marque de sujétion, stipulait le paiement annuel d'un cens ou censive. L'on considère la stipulation du cens dans les anciens actes comme une stipulation toute féodale, qui, aux termes des lois nouvelles, vicie le contrat de nullité. — *Baux à cheptel*, par lesquels des animaux sont donnés à bail sous la condition que les profits ou le croit seront partagés entre le bailleur et le preneur. (*Voyez* CHEPTEL.) — *Baux de clame*. On disait autrefois qu'il y avait bail de clame lorsque des bestiaux étaient saisis en dommage, et qu'ils étaient remis entre les mains de la justice pour faire prononcer l'amende ou la *clame* encourue. C'est ce qui se pratique encore dans les forêts de l'état. — *Baux à complant*. Baux particulièrement usités dans certains départements vignobles, par lesquels le propriétaire d'une vigne la donnait à loyer sous la condition que le preneur lui remettrait une portion des fruits; l'on avait voulu faire considérer cette stipulation comme féodale, mais il a été reconnu qu'elle n'avait rien que de légitime: c'est un bail à propos de fruits dans lequel le prix, au lieu d'être stipulé en argent, est donné en nature. — *Baux à convenant* ou *à domaine congéable*. Baux tout particuliers à la Bretagne, et qui sont ainsi expliqués par la Coutume: « Lorsque le propriétaire d'une maison et terres de la campagne a besoin d'argent, qu'il veut assurer les rentes d'une terre éloignée, et n'avoir pas l'embarras des réparations, il donne sa terre, maison et superficie, à convenant ou domaine congéable, à la charge de payer une rente et de faire les corvées ordinaires pour en jouir par le preneur à perpétuité, sauf le droit du seigneur propriétaire de le congédier toutefois et quantes, en le remboursant de ces droits convenanciers au dire de priseurs. » — *Baux emphythéotiques*, faits ordinairement pour 99 ans, d'un terrain inculte et abandonné, à la charge par le fermier de le défricher, de construire et de le mettre en pleine valeur. (*Voyez* EMPHYTÉOSE.) — *Baux à l'extinction de feu ou de la chandelle*. C'étaient autrefois les baux qui se faisaient dans les fermes du roi à la chandelle; aussitôt la chandelle éteinte, les enchères n'étaient plus reçues. — *Baux à ferme*, ceux comprenant les héritages ruraux. — *Baux judiciaires*, ceux faits par la seule autorité de justice des biens saisis sur un propriétaire poursuivi par ses créanciers. La propriété se trouvant alors très souvent abandonnée, il était important que les tribunaux eussent le droit de veiller à la conservation du gage des créanciers; c'est l'objet des baux judiciaires. — *Baux à locatairie ou à culture perpétuelle*. C'étaient des baux d'une nature particulière, usités surtout dans les pays de droit écrit, par lesquels le propriétaire aliénait à perpétuité la jouissance du bien qui lui appartenait, tout en se réservant la propriété foncière, en sorte que le preneur acquérait sur la chose donnée en bail tous les droits attachés à la possession naturelle et utile, tandis que le bailleur conservait seulement la propriété foncière et la possession civile. Un tel *cisaillement* de la propriété, comme le disaient alors les auteurs, n'est plus admis dans notre législation moderne. — *Baux à longues années*, ceux qui ont une durée de plus de 9 années. — *Baux à loyer*, ceux comprenant la location des maisons et appartements. — *Baux de mariage*, dénomination qui s'appliquait autrefois, ainsi que nous l'avons fait remarquer, au mariage même,

parce que l'on disait que la femme était donnée à bail à son mari. — *Baux maritimes*, concernant les services des gens de mer, en cours de voyage. Il n'en saurait être de ce contrat comme des contrats ordinaires, qui peuvent être rompus par le fait de l'une des parties contractantes, sauf à l'autre à demander des dommages-intérêts. Dans le bail maritime, les gens de mer embarqués sont sous la puissance du capitaine, et ne peuvent rompre leur ban. Le matelot qui s'enfuit à l'étranger doit toujours être ramené à son bord, et par une juste réciprocité, le capitaine qui a pris le matelot en France est forcé, quelles que soient ses dispositions ultérieures, de le ramener sur la terre de France aux frais des armateurs. — *Baux de mineur*, dénomination appliquée anciennement à la personne du mineur à l'égard de son tuteur, comme à la personne de la femme à l'égard de son mari. — *Baux à moisson* ou *à portion de fruits*, de la même nature que les baux à complant : dans tous les baux à portions de fruits, au lieu de stipuler le prix de ferme en argent, les parties conviennent qu'elles partageront la moisson. — *Baux naturels*, dénomination que l'on a parfois donnée à la tutèle lorsqu'elle était exercée par le survivant du père ou de la mère. — *Baux à nourriture*, contrat par lequel une personne se donnait elle-même à bail pour être nourrie et entretenue, moyennant le paiement annuel d'une somme arrêtée à forfait. Ce contrat était surtout usité pour les mineurs ; il convenait aussi parfaitement aux vieillards qui voulaient s'assurer une existence tranquille. Dans les divers établissements publics, qui sont aujourd'hui ouverts à la vieillesse moyennant une pension, c'est un bail à nourriture qui est passé entre les parties; et le code civil, en chargeant les conseils de famille de régler la somme qui devra être employée annuellement pour la nourriture et l'entretien des mineurs, autorise par cela même le tuteur à passer un bail à nourriture. — *Baux en paiement*, par lesquels le débiteur donne la chose qui lui appartient en bail à son créancier pour se libérer de sa dette. Ce contrat a pris aujourd'hui, quant aux immeubles, la dénomination d'*antichrèse*. (*Voyez* ce mot.) — *Baux au rabais*, ceux où l'adjudication est faite, non pas aux enchères, mais au rabais. Ce contrat s'applique au bail d'ouvrages à faire ; c'est l'entrepreneur qui soumissionne au meilleur marché qui devient adjudicataire du bail au rabais. — *Baux à rentes :* c'était autrefois un véritable contrat de vente dans lequel seulement le prix était représenté par une rente foncière, irrachetable, en sorte que le vendeur, bien que s'étant dessaisi de la propriété de son fonds, était réputé avoir toujours des droits sur lui, à raison de la rente qu'il s'était réservée. — *Baux de territoire*, par lesquels le seigneur féodal recevait en garde de son seigneur dominant le territoire soumis à sa justice. — *Baux à vie*, ceux qui n'ont d'autre terme que la vie du preneur. Ce contrat diffère essentiellement du bail ordinaire, en ce que le prix stipulé n'est plus une redevance annuelle représentative des fruits, mais une somme déterminée à forfait pour toute la durée éventuelle de la vie du preneur. Ce contrat particulier se rapproche beaucoup plus du contrat d'usufruit, avec lequel cependant il ne se confond pas entièrement. La nature précise du contrat dépend des stipulations particulières qu'il plaît aux parties d'y faire insérer. TEULET, a.

BAILLEUIL ou **BALIOL** (JEAN DE), fut reconnu roi d'Écosse par Édouard Ier, roi d'Angleterre, lorsqu'après la mort d'Alexandre III (1289) et de sa petite-fille Marguerite de Norwége, treize prétendants se disputèrent le trône vacant. Bailleul avait pour lui la priorité de la branche, Bruce la proximité du degré, et ce dernier titre l'emportait dans l'opinion du peuple ; mais Édouard, qui, profitant de la querelle, avait fait reconnaître son droit de suzeraineté sur l'Écosse, et s'était fait livrer les places fortes, se décida pour Bailleul, dont le caractère faible convenait à sa politique. L'orgueil écossais n'adopta point un roi choisi par l'An-

gleterre, et Bailleul pensa bientôt comme ses sujets, quand Édouard affecta de lasser sa patience, reçut les appels de ceux qu'il avait condamnés, et le cita devant son parlement à Newcastle. Bailleul refusa de comparaître, et trouva dans la France un allié toujours prêt à secourir les Écossais contre l'Angleterre; aussi le vieux proverbe anglais disait-il : « Celui qui veut avoir la France doit prendre d'abord l'Écosse. » La guerre éclata pour soixante-dix ans; Bailleul, vainqueur un moment sur terre et sur mer, pnis vaincu à Dumbar, où il perdit 25,000 hommes, vint avec son fils se prosterner devant Édouard, lui remit à discrétion sa vie et ses sujets, signa l'aveu de sa rébellion, l'abdication de sa couronne, et fut envoyé comme prisonnier avec son fils à la Tour de Londres. L'Écosse, gouvernée en son absence par le comte de Sussex, put croire qu'elle n'aurait plus d'autres souverains que ceux de l'Angleterre, depuis qn'Édouard, après sa première conquête, avait fait emporter la pierre antique de Scone, sur laquelle on couronnait les rois. Bailleul, fondateur d'un collége encore existant à Oxford, après avoir renouvelé son abdication entre les mains d'Édouard et l'avoir reconnu pour maître absolu de l'Écosse, dut sa liberté surtout aux sollicitations du pape; mais il avait déclaré devant notaires préférer le plus triste exil à l'Écosse, où tout le monde l'avait trahi, et il alla passer le reste de ses jours en Normandie avec son fils, dans l'ancienne demeure de sa famille, où il mourut en 1305.

Bailleul (Edouard de), fils du précédent, fut secrètement appelé de Normandie par Édouard III, envahit l'Écosse, qui, depuis la mort de son père, avait été tour à tour défendue contre les Anglais par l'intrépide Wallace, gouvernée par les partisans de sa famille, et enfin soumise à Robert et à David Bruce. A la tête de 6,000 aventuriers, que lui prêta le roi d'Angleterre, sans les avouer, et d'une poignée de Normands et d'Écossais exilés, il remporta des victoires, prit des villes, tua le comte de Marr, régent au nom de David Bruce, et se fit couronner à Scone (1332), trente-deux ans après l'abdication de son père, tandis que David était conduit par ses partisans, non à son beau-frère Édouard III, qui l'avait abandonné, mais au roi de France. Battu plus tard près d'Annan par les *bruciens*, dont la cause était populaire, et forcé de fuir en Angleterre, Bailleul fut rétabli par Édouard III, qui remporta la terrible victoire de Hallisdown (1333), où périrent 12,000 Écossais, et prit Berwick. Bailleul, plus patient que son père, céda au vainqueur le sud de l'Écosse, toutes les places fortes jusqu'à Édinbourg. Jamais royauté ne fut plus méprisable que celle de Bailleul. Après une nonvelle révolte, emmené par Édouard en Angletere, et remplacé par le comte d'Athol, il revint une seconde fois derrière son protecteur, et fut ramené. Il fit un troisième voyage en Écosse, pendant que Édouard guerroyait en France; mais réduit aux deux places de Sterling et de Berwick, il se hâta bientôt de regagner Londres; il céda enfin sa couronne au roi d'Angleterre, en 1356. On ne sait plus ce qu'il devint depuis cette époque. T. T.

BAILLI, BAILLIAGE. On donnait autrefois le nom de bailli à un juge seigneurial, chargé de rendre ou de faire rendre la justice dans l'étendue d'un territoire que l'on appelait bailliage. L'on désignait aussi sous le nom de bailliage le tribunal même qui rendait les jugements au nom du bailli. Comme tous les pouvoirs étaient alors confondus, ces officiers de justice participaient à la fois à la puissance administrative et à la puissance exécutrice : ainsi, ils présidaient à toutes les assemblées générales relatives à la police des villes et faisaient procéder aux élections des maires, échevins et consuls chargés des fonctions municipales, tandis qu'ils comptaient au nombre de leurs priviléges les plus précieux celui de convoquer le ban et l'arrière-ban, et de se mettre à la tête, ce qui leur donnait le droit de porter l'épée, et en faisait ce que l'on appelait alors des juges d'épée et de robe courte.—On donnait le nom de bailli

du palais au juge qui avait juridiction dans l'intérieur du palais du roi, pour toutes les causes civiles et criminelles, et de bailli de l'arsenal à celui qui était chargé de prononcer sur les contestations entre les ouvriers employés à l'artillerie et leurs officiers et administrateurs. Aujourd'hui, les baillis ne figurent plus qu'au théâtre, dans nos opéras-comiques, où ils sont toujours chargés d'un rôle ridicule. T., a.

BAILLOU (Guillaume de), nommé en latin *Ballonius*, célèbre médecin français, naquit à Paris vers l'an 1538. Il cultiva d'abord la littérature, qu'il enseigna même avec éclat; puis, entraîné par un penchant irrésistible, il embrassa l'étude de la médecine, à l'âge de trente ans, et fut nommé doyen de la faculté en 1580. Ce fut en méditant les écrits d'Hippocrate qu'il exerça tant d'influence sur la médecine de l'époque, influence qu'il dut à de grands talents et à une force d'argumentation telle qu'il fut surnommé le *fléau des bacheliers*. C'est de lui que date la renaissance de la médecine d'observation. Attaché à l'étude des influences atmosphériques, il eut la faiblesse de donner dans l'astrologie judiciaire; mais il approfondit la théorie des maladies endémiques et épidémiques, que le premier il remit en honneur. Dans sa vieillesse, il préféra les douceurs de la vie privée à l'honneur de figurer à la cour d'Henri IV, et mourut en 1616, âgé de 78 ans. Ses neveux ont publié ses œuvres sous le titre de *Ballonii opera medica omnia*, réimprimées plusieurs fois. F.

BAILLY (Jean-Silvain), né à Paris le 15 septembre 1756. Son père, conservateur des tableaux du Louvre, homme d'esprit et de plaisir, égayait ses loisirs en composant de joyeux vaudevilles pour le théâtre dit *des Italiens*, où l'on ne jouait que des pièces françaises. Toute son ambition était de voir son fils lui succéder dans son paisible emploi, et il bornait son éducation à des leçons de dessin. Mais le jeune Bailly, entraîné par son goût pour les sciences, prenait des leçons de mathématiques de Montcarville et de Clairaut. Il essaya de travailler pour le théâtre, mais renonça à cette carrière par le conseil du comédien Lanoue, auquel il avait soumis deux tragédies: *Iphigénie en Tauride* et *Clotaire*. Il se livra depuis tout entier à l'étude de l'astronomie, sous la direction du savant Lacaille, et publia successivement sur cette science plusieurs ouvrages regardés aujourd'hui encore comme classiques: 1° en 1764, *Essai sur la théorie des satellites de Jupiter*, avec les tables de Jeaurat; 2° *Histoire de l'astronomie ancienne, depuis son origine jusqu'à l'établissement d'Alexandrie*, 1 vol. in-4°, 1776; 3° *Histoire de l'astronomie moderne*, 2 vol. id.; 4° ses *Lettres sur l'Atlantide de Platon et sur l'ancienne histoire de l'Asie*. Beaucoup de ses mémoires insérés dans le recueil de l'académie des sciences, et ses lettres sur l'Atlantide, obtinrent un succès aussi brillant que mérité. — Il concourut pour l'éloge de Charles V. Il obtint, en 1785, la plus honorable récompense de ses utiles travaux, sa nomination de membre des trois académies. Montjoie, dont les écrits politiques respirent la plus fanatique antipathie pour les principes et les hommes de la révolution de 1789, s'exprime ainsi sur le caractère et la conduite publique et privée de Bailly: — « M. Bailly, né de parents obscurs, s'est élevé insensiblement et sans efforts. Il n'a point été poussé dans la route de la fortune, elle s'est ouverte devant lui. Il l'a parcourue paisiblement, parce qu'il n'a jamais trouvé de concurrent; confondu dans sa jeunesse avec le petit nombre de savants de la capitale, il n'inspira jamais de jalousie à aucun. Dans les cercles où ils se rassemblaient, il écoutait avec docilité, ne donnait point son avis, et se bornait à proposer modestement ses doutes. Sans intrigues, *en apparence* sans ambition, il ne blessa ni les prétentions ni l'amour-propre de personne. Dans les différentes sociétés où il était admis, on l'avait surnommé le *bonhomme Bailly*... Ses ouvrages ne lui firent point d'envieux; mais aussi la considération qu'il acquit fut paisible comme son caractère. Comme il ne

donnait ses livres au public qu'après en avoir long-temps confié le manuscrit à ceux qui dirigeaient l'opinion et leur avoir laissé la liberté d'y faire tous les changements qu'ils jugeraient à propos, il arrivait que lorsque ses livres paraissaient, chacun de ceux qui auraient pu le critiquer, les regardant comme sa propre production, la satire n'ôtait rien à la gloire de l'auteur. Son seul écrit sur l'*Atlantide* trouva un censeur. Ce censeur était un journaliste obscur, ignorant et mal famé; ainsi le jugement d'un tel homme, loin de nuire à l'ouvrage, assura son succès. Jusqu'au moment où se formèrent à Paris les assemblées pour la convocation des états-généraux, Bailly n'avait pris aucune part aux affaires publiques : il se trouva cependant dans son district; il y parla peu, personne ne le connaissait; mais le peu qu'il dit, son air de bonhommie, le préjugé qu'inspirait son agrégation à trois académies, lui firent trouver place parmi les électeurs. Dans cette nouvelle assemblée, il parla davantage, et commença à se faire remarquer (il fut élu secrétaire); mais ceux qui le connaissaient particulièrement le croyaient si peu propre à se montrer avec éclat aux états-généraux que les gens de lettres se disaient entre eux : *Mais que fait là le bonhomme Bailly*... Bailly est peut-être le seul homme qui soit parvenu précisément par la raison qu'il n'avait montré aucune ambition. » — « L'extérieur de M. Bailly était l'image de son caractère : toutes les parties de son visage, toutes les formes de son corps, étaient dessinées avec raideur et à longs traits; sa chevelure, longue et touffue, surchargeait plus qu'elle n'ornait sa tête; son front se développait sans grâce, ses yeux étaient sans feu, ses joues sans couleur, sa bouche sans expression, et cet ensemble présentait une physionomie inanimée. Sans énergie dans le caractère, il était lent à parler, lent à agir... » — Ce portrait n'est point flatté. Bailly montra plus que de l'énergie quand il présida la première séance du tiers-état et l'assemblée nationale. A-t-il manqué de caractère et de dignité dans la fameuse séance du jeu de paume? N'avait-il pas déjà répondu au grand-maître des cérémonies, ordonnant, au nom du roi, aux députés des communes de sortir de la salle : « La nation assemblée n'a point d'ordre à recevoir. » — Dans les assemblées précédentes, les membres du tiers-état ne pouvaient parler qu'à genoux. Bailly ne l'ignorait pas; les députés de la noblesse et du clergé ne pouvaient concevoir que ceux du tiers ne se conformassent pas aux exigences humiliantes de la vieille étiquette. Bailly sortait du château de Versailles, où il s'était rendu à la tête d'une députation du tiers-état. Les députés courtisans lui demandèrent comment la députation avait été reçue. — « Nous étions debout, répondit Bailly, et le roi n'était pas assis. » L'attitude calme et fière des députés des communes déconcerta tous les projets de la cour. — La dissolution des états-généraux était résolue. — Le serment du jeu de paume, que Bailly eut l'honneur de prêter le premier, décida la révolution. Ce grand événement et ceux qui suivirent appartiennent à l'histoire générale. Bailly fut nommé maire de Paris le 16 juillet 1789, et le lendemain il reçut Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville. — Son discours se résumait par cette phrase devenue historique : « Henri IV avait conquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. » Cette phrase, que les hommes à préjugés ont trouvée inconvenante, et même séditieuse, n'était qu'un éloge plus poli que vrai; Henri IV n'était pas entré à Paris en conquérant. L'entrée de la capitale lui avait été livrée par Brissac, qui commandait pour le duc de Mayenne. — Bailly n'avait accepté la place de maire de Paris qu'après avoir obtenu l'assentiment de l'assemblée nationale, à laquelle il appartenait par le mandat qu'il avait reçu des électeurs de Paris. — Bailly, et Lafayette, nommé le même jour commandant général des milices bourgeoises, furent toujours d'accord dans toutes les mesures qu'ils prirent pour maintenir l'ordre dans la capitale. Tous les regards se fixèrent sur eux à la fédération de 1790,

où toute la France se trouvait représentée. Ils ne craignirent pas de compromettre leur vie et leur liberté dans ce même Champ-de-Mars où ils avaient été salués par les acclamations de toute la France.—Une année ne s'était pas écoulée; le roi et sa famille s'étant enfuis du palais des Tuileries dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, l'assemblée nationale apprit bientôt qu'ils avaient été arrêtés à Varennes. Cette fuite imprévue fut un événement grave. Louis, sa femme et ses enfants furent ramenés à Paris. — Tous les partis étaient en mouvement; une grande question agitait tous les esprits : on demandait hautement la déchéance de Louis XVI; le 17 juillet une foule immense s'était réunie au Champ-de-Mars pour y signer une pétition déposée sur l'autel de la patrie, à l'effet d'obtenir cette déchéance. Bailly s'y rendit à la tête d'une force armée considérable pour y faire proclamer la loi martiale et disperser l'attroupement. Il fallut opposer la force à la force. Une affreuse collision en fut l'inévitable résultat; le sang des citoyens avait coulé. — Bailly n'avait fait qu'obéir à un décret rendu la veille. Il n'avait pas dépendu de lui d'en prévenir ni d'en éviter l'exécution. Il n'avait agi que par ordre du conseil municipal, il n'avait pu faire les sommations prescrites par la loi qu'au milieu d'une grêle de pierres. L'assemblée nationale, à laquelle il rendit compte des événements de cette journée déplorable, approuva sa conduite; mais dès ce moment il perdit sa popularité. Le 19 septembre, il envoya sa démission au corps municipal; il la motivait sur le délabrement de sa santé. Cette démission ne fut pas acceptée; il fut vivement prié de continuer ses fonctions. Il consentit à rester en place jusqu'au mois de novembre, époque des élections. — Pethion lui succéda. — Bailly présida lors de l'installation du nouveau maire. Retiré dans les environs de Melun, il ne quitta sa retraite que pour venir déposer comme témoin dans le procès de la reine Marie-Antoinette; il résulterait de l'acte d'accusation qu'il y aurait eu une correspondance entre lui et la prisonnière du Temple. — Bailly déclara hautement que le fait était faux. — C'est par erreur sans doute que l'on a prétendu que cette dénégation s'étendit à tous les faits mentionnés dans l'acte d'accusation. Il fut bientôt dénoncé lui-même et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Conduit de Melun à Paris, il fut d'abord emprisonné aux Magdelonnettes et de là à la Conciergerie, et comparut le 10 novembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire, pour avoir fait tirer sur les attroupements du Champ-de-Mars. Condamné à mort, il fut conduit le lendemain 21 novembre (22 brumaire) sur l'esplanade qui sépare le Champ-de-Mars des rives de la Seine. On avait placé à côté de lui, sur le fatal tombereau, le drapeau rouge qui avait servi lors de la proclamation de la loi martiale. Ce drapeau avait été trouvé dans les bureaux de la commune. Il fut brûlé aux pieds de l'échafaud. Bailly avait été trempé par une pluie fine et froide, pendant le long trajet de la Conciergerie au lieu du supplice. Il s'évanouit en arrivant au Champ-de-Mars; il reprit bientôt ses sens. « Tu trembles, Bailly, » lui dit un des bourreaux? — J'ai froid, répondit Bailly. Il monta d'un pas ferme sur l'échafaud. Le 18 frimaire an v, sur le rapport de Pastoret, le conseil des cinq-cents décréta que la veuve Bailly serait assimilée aux veuves des représentants morts pour la république, et une pension lui fut accordée. Cette résolution réparatrice fut approuvée par le conseil des anciens le 24 du même mois. L'infortunée n'en jouit pas long-temps, elle mourut trois ans après. — Bailly avait rédigé en forme de journal les principaux événements dont la capitale avait été le théâtre depuis sa nomination à la mairie de Paris. — Ces mémoires, qui renferment de précieux documents sur les hommes et les faits de cette époque fameuse, ont été publiés en deux volumes. La première édition est la plus estimée. Une main amie, mais impartiale, a tracé au bas de son portrait cette inscription :

De ses vertus, de sa raison
Il servit sa patrie ingrate;
Il écrivit comme Platon
Et sut mourir comme Socrate.

DUFEY (de l'Yonne).

BAIN, du mot latin *balneum*, tiré lui-même du mot grec *balaneion*, lequel, suivant quelques auteurs, a pour étymologie les mots grecs *ballô*, je chasse, et *ania*, la douleur. Quoi qu'il en soit, on nomme ainsi l'immersion totale ou partielle du corps dans une substance étrangère, le plus ordinairement liquide, et composée, soit d'eau pure à diverses températures, soit d'eau mélangée diversement, soit enfin réduite en vapeur. On donne aussi le nom de bain au lieu dans lequel on se baigne. D'après ce qui précède, on comprendra aisément les expressions *bain simple*, *bain composé*, *bain de vapeur*, *bain local*, *bain de terre*, *bain médicamenteux*, *bain alimentaire*; on voit aussi que le bain a ou un objet de propreté, qu'il appartient à l'hygiène et aux mœurs d'un peuple, ou bien qu'il est du ressort de la médecine; c'est donc sous ce double point de vue qu'il est intéressant de le considérer, d'autant plus que chez divers peuples de la terre et dans divers siècles, un intérêt moral assez puissant s'y rattache. — Sans rapporter ici l'exemple de la princesse Nausicaa, cité par Homère, ou celui de la fille de Pharaon, on peut faire comprendre de quelle utilité devait être le bain de propreté chez des peuples où l'usage du linge de corps était inconnu à peu près, et où la chaussure ne garantissait que la plante du pied. L'homme a donc certainement lavé son corps dans les flots d'une onde pure, dès que, sortant des ténèbres de l'enfance du monde, il s'est aperçu que la propreté contribue au bien-être physique, et long-temps avant qu'un Franklin en ait fait une vertu pour les peuples vierges de l'Amérique. — Télémaque fut, selon Homère, conduit au bain par la plus jeune des filles de Pilos, lavé et parfumé par elle d'essences précieuses, puis revêtu d'habits magnifiques. Il ne fut pas moins bien traité par les belles esclaves de Ménélas. Il fallait donc que chez les anciens Grecs les bains fussent en honneur, puisque l'on y avait consacré une partie des demeures des rois, où les lois de l'hospitalité prescrivaient de conduire les étrangers. Cet usage prit nécessairement de l'extension avec les progrès de la civilisation : une foule de monumens grecs l'attestent. On sait que, dans le voisinage ou dans l'édifice même où les athlètes s'exerçaient à leurs jeux, des bains leur offraient un moyen facile d'enlever la poussière de leur corps et de reposer leurs membres fatigués. Ils avaient des bains publics assez vastes pour qu'on y pût nager à l'aise : à Sparte, les deux sexes s'y exerçaient ensemble à la natation. Platon voulait qu'une loi expresse portât que des bains publics seraient établis dans sa république. — Chez les Perses, les bains entraînaient une magnificence telle qu'Alexandre, entrant dans ceux de Darius, s'écria : Est-ce au sein d'une telle mollesse qu'on peut commander aux hommes! — La disposition et les usages observés dans ces temps anciens ne sont pas suffisamment éclaircis par l'histoire ni par les monuments. Les auteurs latins et les restes de Rome nous donnent des lumières plus grandes. D'abord, austères républicains, les Romains se lavaient et s'exerçaient journellement à la nage dans les eaux du Tibre. Plus tard, les riches eurent une partie de leur maison consacrée au bain; ce que le luxe put rassembler de plus recherché s'y réunit à ce que la mollesse put inventer de plus délicat; une grande piscine, où l'on pouvait nager commodément, des chambres chauffées à des températures diverses, des étuves sèches et humides, des esclaves chargés d'essuyer le corps, de le masser, de l'oindre plusieurs fois, de le frotter d'onguents parfumés, etc., voilà ce qu'on trouvait, non seulement dans les palais des riches oisifs, mais encore dans ceux de Pline, de Cicéron, et des riches patriciens. — L'industrie s'empara de cet élément de commerce : des bains publics étaient ouverts à des prix variés, selon le luxe qui y régnait, et selon la délicatesse

des soins qu'on était à même d'y recevoir. La licence la plus effrénée y pénétra, les sexes y furent mélangés. Les baigneurs se procurèrent les esclaves les plus belles qu'ils purent, pour achalander leurs établissements. Les comiques et les satiriques latins nous apprennent que les bains servaient les amours des époux infidèles; qu'ils étaient le rendez-vous ordinaire des roués de la ville éternelle. Quant aux *baigneurs*, entremetteurs de toutes les intrigues, ils étaient les Mercures des jeunes Romains. *Figaro*, barbier à Séville, eût été baigneur à Rome. —Cependant, le bas peuple était privé de ces délices des sens, au désir desquelles l'appelaient vivement et la nature du climat et le sensualisme dont toute l'organisation sociale était imprégnée, et surtout l'exemple si pénétrant des riches. Sa faveur, si puissante et si attrayante pour les ambitieux, fut bientôt à ce prix. Au rapport de Dion, le premier bain public fut construit par Mécène; Agrippa en fit bâtir 170. Néron, Titus, Vespasien, Adrien, et presque tous les empereurs qui tinrent à capter la faveur populaire établirent des bains publics. Il y en eut jusqu'à 800 dans les diverses parties de la ville. Le marbre le plus précieux, sous la main des plus habiles architectes, s'ouvrit en salles, dignes, par leur luxe, des vainqueurs du monde, pour recevoir, dans le bain ou dans l'étuve le prolétaire romain, moyennant la faible rétribution d'un *quadrans*, c'est-à-dire d'un liard. Encore, s'il s'agissait de célébrer une fête publique, de faire quelque largesse au peuple, l'entrée était gratuite. Alexandre-Sévère, en permettant que les bains fussent ouverts la nuit pendant les grandes chaleurs de l'été, se chargea de la dépense de l'huile qui brûlait dans les lampes. — La plupart des villes soumises à la civilisation romaine eurent des bains plus ou moins remarquables par leur beauté, et dont plusieurs ont laissé des restes que nous admirons encore. — D'après les renseignements de Vitruve et les monuments que le temps a respectés, on peut apprécier quelle était leur disposition générale. Ils étaient ordinairement doubles, d'un côté pour les femmes et de l'autre pour les hommes; les deux bains chauds étaient entretenus par le même foyer; au milieu se trouvait un grand réservoir, autour duquel on attendait son tour d'entrée, et qui était environné d'une balustrade. Les étuves, l'une sèche (*laconicum* ou *calidarium*), l'autre humide (*tepidarium*), étaient de forme ronde, fermées en haut par un bouclier d'airain qu'on montait ou qu'on descendait pour retenir ou laisser échapper la chaleur. Trois grands bassins, nommés *milliaria*, contenant de l'eau chaude, froide ou tiède, correspondaient aux bains par des tuyaux. A l'entrée de l'établissement on trouvait une vaste piscine d'eau froide, où l'on pouvait nager, et qui était exposée au nord, tandis que les autres parties étaient au midi; on se faisait frotter d'huile dans une salle où régnait une chaleur douce, puis on passait dans l'étuve sèche, et de là dans l'étuve humide, où l'on prenait le bain chaud; cette dernière pièce était la plus vaste, à cause du concours qui s'y faisait et du temps assez long qu'on y restait. Des vases pleins d'eau, placés immédiatement sur le fourneau (*hypocaustis*, *hypocaustum*, y fournissaient continuellement de la vapeur. Tels furent à Rome les bains publics que fréquentaient, non seulement le peuple, mais encore, pêle-mêle avec lui, ceux des grands qui voulaient lui être agréables, jusqu'à ce point que plusieurs empereurs s'y rendaient fréquemment. — D'abord on ne se baignait que de deux heures jusqu'au soir, plus tard du lever jusqu'au coucher du soleil. Nous avons vu qu'Alexandre-Sévère permit que les bains fussent ouverts la nuit. La décence y fut d'abord observée avec tant de rigueur que les fils parvenus à l'âge viril ne se baignaient pas avec leurs pères, ni même les gendres avec leurs beaux-pères. Plus tard, la corruption y toléra la promiscuité des sexes. Les empereurs Adrien, Marc-Aurèle et Alexandre-Sévère furent obligés, pour bannir une coutume aussi

immorale, de discerner les peines les plus rigoureuses contre ces mélanges d'hommes et de femmes.—Chez les peuples qui ont succédé à la civilisation romaine, l'institution des bains publics s'est écronlée peu à peu au milieu du bouleversement social du moyen âge. Il paraît néanmoins que des bains publics ont existé à Paris jusque vers la fin du XIVe siècle. Un médecin du temps faillit être lapidé par le peuple pour avoir conseillé de les fermer pendant la durée d'une peste qui régna à cette époque.— L'usage du bain n'ayant plus été dès lors qu'une coutume tout-à-fait particulière, l'histoire n'en a rien couservé pendant un assez long espace de temps. Mais, avec les progrès de la civilisation, l'industrie a ramené les bains publics, et maintenant il n'y a pas de ville de quelqu'importance en Europe qui n'ait un ou plusieurs établissements de ce genre. Beaucoup de particuliers ont chez eux des salles de bain, ou au moins les ustensiles nécessaires au bain. Mais le luxe des modernes, même dans nos palais les plus somptueux, n'offre rien qui approche de celui que les Romains étalaient dans leurs bains. Plusieurs bains publics à Paris présentent néanmoins tout ce qui peut satisfaire les besoins et les goûts du public, et même quelques-uns ce que peut espérer la recherche la plns exquise.— D'autres peuples, plus ou moins éloignés de nos mœurs, sont intéressants à étudier sous le point de vue qui nous occupe. — En Turquie, l'usage du bain et des ablutions est prescrit par la loi du prophète. Un dévot au Coran fait cinq prières par jour, et avant chacune d'elles il se lave le visage, les mains et les pieds. A la suite de tout rapprochement des sexes, un bain entier est de rigueur, et pour les femmes à la suite de leurs menstrues. En outre, une ablution doit être faite par les Turcs chaque fois qu'ils ont satisfait un besoin naturel. Pour peu que leur fortune le leur permette, ils ont chez eux des bains d'étuve où l'on rencontre tout le luxe de l'Asie. — Il n'y a point de village qui, avec sa petite mosquée, n'ait aussi son bain public. Les hommes et les femmes s'y baignent dans des lieux séparés ou à des heures différentes. Avant d'entrer dans l'étuve, on dépose ses habillements, et l'on rêvet une longue robe et des sandales. Quand on commence à suer, on se fait frotter avec un morceau de laine, puis on savonne tont le corps. Alors on se met dans l'une des baignoires d'eau chaude dont la salle est garnie. Au sortir du bain, on demeure quelque temps pour prendre le café. Les femmes, à ce qn'il paraît, y vont plus fréquemment que les hommes; le mari le plus jaloux ne pent en priver la sienne : c'est pour elle une obligation plus grande encore que d'aller à la mosquée. C'est du reste une occasion de se réunir avec ses amies et de savourer les doucenrs de la causerie. — Dans l'Inde, on trouve aussi des bains publics. Un élégant de Surate, par exemple, se déshabille dans une première salle, puis entre dans une étuve où se trouve de l'eau bouillante; un serviteur vigoureux l'étend sur une planche, l'arrose d'eau chaude, lui presse toutes les parties du corps successivement, avec une force admirablement modérée, selon leur diverse sensibilité, fait craquer les jointures de tous les doigts, et même celles des membres. Il le retourne snr le ventre, s'agenouille sur ses reins, le saisit par les épaules, et fait craquer tous les os de l'épine dorsale, donne de grands coups avec le plat de la main sur les parties charnues. Quand il lui a ainsi bien contus tout le corps, il arme sa main d'nn gant de crin, et le frictionne à toute outrance, lui lime avec la pierre-ponce la peau épaisse des pieds, le frotte de savon et de parfums, le rase et l'épile. Cette opération dure bien trois quarts d'heure. L'Indien se sent alors vivre plus à l'aise, malgré l'énorme fatigue qu'il éprouve et qui l'oblige à dormir plusieurs heures : c'est alors seulement qu'il jouit de tout le bien que procure, sous un climat brûlant, un corps dispos et rafraîchi. Les femmes y trouvent un plaisir très vif; elles passent souvent plusieurs heures du jour à se faire masser par leur

esclaves agenouillées autour du sopha sur lequel elles restent mollement étendues. —En Égypte, les villes de quelque importance sont aussi pourvues de bains publics. Une première salle en rotonde, garnie de gradins, reçoit les habits des baigneurs, qui s'y ceignent d'une serviette et y prennent des sandales; au centre est un bassin du milieu duquel jaillit un jet d'eau; elle est ouverte au sommet pour la circulation de l'air; au sortir de cette salle, on passe dans un couloir étroit et long, chauffé graduellement, et par lequel on arrive à la salle du bain proprement dit. Celle-ci, très spacieuse, est revêtue de marbre. La vapeur sans cesse renaissante d'un bassin d'eau chaude s'y marie à l'odeur des parfums qu'on y brûle. On s'y couche sur une espèce de hamac, et lorsqu'une moiteur un peu forte se prononce, un serviteur vous masse et vous fait craquer successivement toutes les articulations; il vous frotte de manière à enlever beaucoup d'écailles de l'épiderme et à débarrasser la peau des plus petites impuretés; il vous conduit ensuite dans des cabinets qui s'ouvrent dans cette salle et vous verse sur la tête à profusion de l'écume de savon; de là, vous passez dans un autre cabinet où il vous laisse vous laver avec l'eau chaude et froide que vous y trouvez; il revient bientôt avec une pommade épilatoire, dont il vous enduit, et qui agit très promptement. On ressort de même qu'on est entré, c'est-à-dire par un couloir dont la température est graduée de manière à ce qu'on ne soit pas trop brusquement frappé par l'air du dehors. Tous les petits soins qu'on peut obtenir dans ces établissements ne portent pas le prix du bain audelà de 3 à 4 francs. Les gens du peuple se lavent eux-mêmes, vont suer dans l'étuve et donnent quelques sous en sortant. Les Égyptiennes se baignent ainsi au moins une fois par semaine. C'est pour elles un jour de fête et une occasion d'étaler le luxe de leur parure. C'est dans l'étuve qu'elles se font laver avec des essences odoriférantes, qu'elles font tresser leurs cheveux, qu'elles teignent leurs ongles et le bord de leurs paupières. — Les peuples du nord ont aussi leurs usages et leurs coutumes particulières dans le bain. Un seigneur russe a chez lui une salle d'étuve humide, munie de toutes les commodités nécessaires, et le peuple trouve dans les villages mêmes une étuve publique où il peut se rendre moyennant une faible rétribution. Dans une salle garnie de banquettes qui sont couvertes de matelas de foin ou de paille, se trouve un vaste fourneau garni d'une plaque de fer rougie par un feu ardent, et recouverte elle-même de cailloux que la chaleur rend incandescents; de cinq en cinq minutes on verse sur ces cailloux des sceaux d'eau froide, qui s'y vaporise à l'instant, et la salle se remplit d'une atmosphère humide, dont la température est souvent de 40 et 45° Réaumur. Le baigneur s'étend sur une des banquettes, une sueur abondante inonde bientôt ses membres; alors on le frotte avec des branches de bouleau et du savon, et bientôt la sueur s'apaise, on lui verse alors sur le corps de l'eau tiède, puis plusieurs sceaux d'eau froide; il s'essuie et demeure encore quelque temps dans l'étuve. Les gens du peuple n'y font point tant de façons : ils entrent dans l'étuve, et quand ils ont bien sué ils sortent, vont se jeter dans quelque ruisseau ou étang exposé à l'air libre et souvent à demi glacé, ou se rouler dans la neige, puis rentrent rapidement dans l'étuve, s'exposant ainsi brusquement aux températures les plus extrêmes. Un auteur observe que c'est ainsi que l'on trempe l'acier. Après le bain, le riche avale quelques rasades d'un vin généreux, le paysan se trouve content s'il peut boire un verre d'eau-de-vie de grain. On prend un bain semblable au moins tous les huit jours. — C'est surtout en Finlande que la température à laquelle on s'expose dans l'étuve est élevée. On y trouve l'étuve humide, chauffée à 38 ou 40 degrés Réaumur, et l'étuve sèche, dont la chaleur s'élève quelquefois jusqu'à 60 degrés. On a peine à croire que l'homme s'expose volontairement à une température aussi forte; néanmoins le té-

moignage des voyageurs est unanime. Une pratique des plus funestes est d'y conduire une femme nouvellement accouchée avec son enfant. La superstition en fait une loi dans certaines provinces ; des matrones pronostiquent l'avenir de l'enfant, selon la manière dont il s'y comporte ; il doit leur arriver souvent de deviner juste en lui présageant une mort prompte. La marche lente de la raison n'arrêterait pas assez tôt une coutume aussi absurde, si la sagesse du gouvernement n'y contribuait tous les jours avec activité. On ne peut que frémir quand on pense que dans une telle chaleur une lanière de cuir se raccourcit d'un pouce sur seize. On sent combien doit être différent sur le corps humain l'usage de bains aussi variés. Aussi, dans ces divers pays, leur administration, la coutume routinière mise de côté, est-elle soumise par les gens éclairés au jugement des médecins. L'examen dans lequel nous sommes entré suffira quand on aura lu les considérations qui suivent sur les usages des différentes sortes de bains. Nous dirons aussi quelques mots des diverses précautions que la sagesse y prescrit. — Le bain de propreté, ou d'eau simple, est trop généralement négligé chez nous. On rencontre souvent des personnes assez avancées en âge qui n'en ont jamais pris ; et je ne dis pas des malheureux pour qui la dépense en serait lourde, et pour qui, dans les villes et dans les villages éloignés des rivières, la perte de temps qu'il entraînerait serait trop considérable, mais encore des personnes que leur position devrait garantir de ces obstacles. On pourrait dire, jusqu'à un certain point, que l'usage du bain n'est point dans nos mœurs ; et cela est absolument vrai, si nous nous comparons aux anciens, ou même aux peuples modernes de l'Égypte, de la Turquie et de la Russie. La recherche des causes d'une négligence aussi préjudiciable à la santé du peuple ne serait peut-être pas sans intérêt, quelque obscurité qui y règne ; mais comme il est démontré pour tout le monde que la propreté est une des plus grandes sources de bonne santé et de longévité, il nous suffira d'appeler de nos vœux une époque assez éclairée pour que les gouvernements, s'occupant d'une police hygiénique bien calculée, fassent entrer dans les dépenses des villes l'établissement et l'entretien de bains publics où le peuple puisse trouver, sinon *gratis*, au moins au prix que lui permet son pécule, un moyen aussi efficace de le débarrasser de la malpropreté, source si féconde de maladies. Nos cités voient tous les jours surgir de nouvelles sociétés pour l'instruction élémentaire ; honneur aux généreux philanthropes qui en ont donné l'exemple aux gouvernements, et à l'instigation desquels le peuple voit s'ouvrir des salles d'asile pour l'enfance, des écoles gratuites, des ateliers de travail pour l'enfant et pour l'adulte ! Une société qui aurait pour objet d'améliorer la situation du peuple sous le rapport de la propreté rendrait un vrai service. L'éducation morale contribuera sans doute beaucoup à ce résultat, mais une voie plus directe serait d'en offrir les moyens faciles. Quoi qu'il soit de ces vœux, peut-être prématurés, le bain d'eau chaude exige quelques précautions ; il ne faut point le prendre peu de temps après avoir mangé, mais attendre au moins deux heures, afin que les principaux phénomènes de la digestion soient terminés, et qu'il n'y ait plus danger d'en déranger les actes ; le mieux est de le prendre le matin à jeun. Si l'on n'a en vue qu'un objet de propreté, il doit être de la température de 22 à 24 degrés Réaumur, et ne doit guère être prolongé au-delà d'une demi-heure ou trois quarts d'heure : plus long, il affaiblit ; plus chaud, il fait porter le sang à la tête et à la poitrine, et peut causer quelques accidents. Il est à remarquer que les personnes maigres ne le supportent ni aussi chaud ni aussi froid que les personnes replètes. Si l'on répugne à le prendre aussi froid, il vaut mieux le réchauffer en ajoutant de l'eau chaude pendant qu'on y est plongé depuis quelque temps, que de se mettre tout de suite dans une eau trop chaude. En sortant du bain, il

est sage de se reposer quelque temps, de ne point s'exposer aussitôt à l'air extérieur, et de se vêtir le jonr du bain un peu plus chandement que de coutume. Un bain plus prolongé et plus chaud est qnelquefois utile pour calmer une irritation nerveuse maladive, ou une irritation sanguine intérieure. Alors son administration doit être sonmise au jugement du médecin, qui en détermine la température, la durée et l'opportunité. Les précautions doivent être plus rigoureuses dans ce cas; il est bon de se coucher après le bain dans un lit chauffé, et de redonbler de soins pour ne point s'exposer à l'air froid. De la possibilité que ces soins soient négligéa, vient l'opinion généralement répandue, mais trop exclusive, que les bains sont dangereux aux personnes enrhumées. — Le bain de vapeur simple, ou l'étuve humide, beaucoup moins usité, et dont l'usage semble restreint à combattre certaines maladies de la peau ou les affections rhumatismales, est d'une activité bien supérieure. L'énergie et la perspirabilité qu'il donne à la peau, organe si important par ses rapports de fonctions avec les viscères intérieurs, devraient engager les praticiens à en prescrire plus fréqnemment l'usage. Après un bain de vapeur la circnlation capillaire est activée pendant assez longtemps, la peau, débarrassée des moindres impuretés que recèlent les interstices des écailles de l'épiderme, parait s'animer, se colore d'un ton si agréable, prend un aspect de souplesse si séduisant et si jeune, qu'on doit s'étonner que le bain de vapeur ne soit pas plus usité par les personnes du sexe, lorsqu'elles peuvent d'ailleurs éviter par les soins les plus minutieux les variations de température, plus dangereuses encore dans ce cas. Toutefois, l'usage modéré de ces diversea sortes de bains chauds est utile, outre la propreté, à reposer des fatiguea du corps et de l'eaprit, à calmer l'agitation qui résulte des travaux intellectuels ou des peinea morales. Nous les recommandons à l'homme du monde que les plaisirs ont énervé, à l'homme de cabinet que les veilles minent lentement, aussi bien qu'au voyageur, dont le corps est harassé. Toutes les personnes, et le nombre en est grand, après un certain âge, qni ont quelque altération morbide de la peau, doivent en user souvent. L'extrême propreté qn'ils entretiennent est nn des moyens les plus efficaces de retarder, d'empêcher, comme de rendre plus tolérables les affections dartreuses alors imminentes. Les femmes parvenues à l'âge climatérique s'en trouveront également bien. — Le bain froid ne doit guère être pris que dans un espace assez grand pour qu'on y puisse nager. Autrement, c'est un agent médical qui rentre dans le domaine de l'art de guérir. — L'exercice de la natation est des plus salutaires à la santé; c'est un moyen fortifiant des plua puissants. Il convient surtout aux jeunes gens, et parmi enx principalement à ceux que l'abus des plaisirs de leur âge a fatigués; c'est un moyen tonique, mais que les gens trop faibles ne peuvent supporter, et dont par conséquent ils doivent s'abstenir. Poussée jusqu'à la fatigue, la natation peut être plus nuisible qu'utile. — Nons n'ajonterons que peu de mots snr les bains médicamenteux et alimentaires. Souvent, lorsque l'on veut combattre des affections cutanées, on lorsque l'état des organes digestifs ne permet pas l'administration de certains médicaments ou des aliments, le médecin cherche à mettre à profit la surface absorbante de la peau. Comme il ne dirige pas toujours lni-même l'administration de ce moyen, il importe que sa prescription indique exactement la quantité d'eau dans laquelle la préparation médicamenteuse ou alimentaire doit être mixtionnée, et aussi que la température du bain indiquée par lui soit observée rigoureusement. L'absorption s'opère d'autant plus activement que la chaleur du bain sera plus voisine de celle de la peau. Un bain trop froid fait crisper les orifices des vaisseaux absorbants, et s'oppose au résultat qu'on veut obtenir; unc température trop chaude, en faisant transpirer le malade dans le bain, pcut aussi appor

ter des obstacles à l'action d'un moyen sur lequel le médecin est en droit de compter, si les détails prescrits avec discernement sont scrupuleusement observés.—Les bains d'eau de mer et les bains d'eaux minérales naturelles et factices seront traités dans des articles séparés. — *Bain partiel.* Souvent pour calmer l'irritation locale qui existe dans une partie, on prescrit un bain émollient d'une température modérée, mais souvent aussi pour y attirer le sang au détriment d'une autre partie sur laquelle on veut agir par méthode de dérivation, etc.; on prescrit l'immersion de telle ou telle partie du corps dans un liquide d'une température et d'une composition variables : tel est le bain de siége, le pédiluve, le maniluve, etc.—Le *bain de siége* s'emploie surtout pour calmer l'irritation des organes intérieurs du bas-ventre, et alors il est rendu plus ou moins actif par l'addition de plantes mucilagineuses, dans la décoction desquelles on se baigne. On le nomme aussi *bain de fauteuil*, à cause de la position assise qu'on y prend, et de la forme de la baignoire qui y est destinée. Son administration doit être soumise aux mêmes précautions que les bains généraux. —Le *bain de pieds* ou *pediluve* est souvent employé comme dérivatif. Le plus souvent on ajoute à l'eau chaude quelque substance irritante, telle que la farine de moutarde, le sel commun, la cendre, etc.La meilleure manière de prendre un bain de pied, pour qu'il produise l'effet dérivatif, consiste à mettre d'abord ses pieds dans le bassin avec très peu d'eau tiède ; on ajoute par un petit filet de l'eau presque bouillante. En élevant ainsi graduellement la température, on parvient à la supporter beaucoup plus chaude que lorsqu'on veut tout d'abord se plonger dans de l'eau très chaude. Il est prudent de ne prendre un bain de pieds que près de son lit, et même les personnes qui se trouvent mal aisément doivent rester assises pour cette opération sur le bord de leur lit ; car il est fort commun de voir un évanouissement survenir dans ce cas, surtout chez les malades qui sont atteints de maux de gorge. Le pédiluve, souvent utile aux personnes qu'un refroidissement des pieds a indisposées, doit être évité par ceux qui ont des varices aux jambes. Les personnes du sexe en abusent souvent dans le but de faciliter l'écoulement périodique, et quoique cela réussisse communément, il n'est pas rare de voir un pédiluve supprimer au contraire cet écoulement. Il faut alors consulter l'expérience personnelle du malade. Le bain de pieds chaud, et même les ablutions d'eau froide sur les pieds, quand on les fait avec prudence et réserve, sont un bon moyen de faciliter la marche aux voyageurs, surtout à cause de la propreté qui en résulte; ils soulagent aussi de la fatigue. Enfin, on parvient quelquefois à soulager les douleurs des engelures par des pédiluves auxquels on ajoute un peu d'acide hydrochlorique. —Le *maniluve*, ou bain des mains et des avant-bras, est quelquefois préféré au pédiluve, surtout quand il s'agit d'opérer une dérivation sur les organes de la poitrine. Il comporte les mêmes observations que le bain de pieds.—*Bain de terre.* On a quelquefois recommandé contre certaines maladies de plonger le patient dans une fosse creusée de plusieurs pieds dans la terre, et dans laquelle, la tête exceptée, on l'enterrait exactement. Ce moyen, qui déterminait une sueur abondante, est aujourd'hui complètement tombé en désuétude. (Bains de mer, *V.* Boulogne, Dieppe, etc.) Baudry de Balzac.

BAIN-MARIE, *balneum maris*, nom donné à différentes substances qui, élevées à une certaine température, sont employées à faire partager leur chaleur aux corps qui y sont plongés. On donne particulièrement ce nom au bain d'eau chaude; et comme l'ébullition de l'eau sous une pression constante est toujours la même, le corps placé dans un bain-marie ne pourra contracter une chaleur supérieure à celle de l'eau bouillante. On y a recours toutes les fois que l'on veut agir sur des substances susceptibles de s'altérer par un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau, 80 degré Réaumur, comme cela a lieu quand on

a à dessécher des matières végétales ou animales; à évaporer des sucs végétaux ou autres. H.-G.

BAIN (Ordre du), institué en Angleterre par Richard II à la fin du xive siècle. Ce prince frivole et prodigue, plus occupé de ses plaisirs, suivant G. Camden, que des affaires, et qui fut déposé par les grands de son royaume comme Édouard II, l'un de ses prédécesseurs, déclara lui-même, dans l'acte de déchéance, qu'il se reconnaissait indigne de régner. Il n'avait point eu la pensée de faire de cet ordre de chevalerie la récompense du mérite militaire. Ses statuts réduisent à quatre le nombre des chevaliers du Bain, et la promotion ne devait avoir lieu qu'en temps de paix. Les insignes consistaient dans l'écu de soie bleue céleste en broderie, surchargé de trois couronnes d'or, et pour devise *tres in uno*, allusion aux trois vertus théologales. Les auteurs ne sont point d'accord sur l'époque de l'origine de cet ordre, ni sur la cause qui lui fit donner le nom de *Bain*. Quelques-uns ont prétendu qu'il était ainsi appelé parce que chaque chevalier se baignait avant d'être reçu; mais cet usage était commun à presque tous les ordres de chevalerie. Les recherches plus laborieuses qu'intéressantes des étymologistes n'ont point résolu la question. Henri IV, successeur de Richard II, a porté à quarante le nombre des chevaliers. Cet ordre, comme tant d'autres, avait subi la loi du temps, et était presque oublié, quand il fut rétabli, en 1725, par Georges Ier, et le nombre des chevaliers fut fixé à trente-six. Le costume et les insignes ont subi quelques changements; les promotions n'ont lieu qu'au sacre des rois ou lors de la réception du prince de Galles ou du duc d'York. Les chevaliers portent dans ces cérémonies la soutanelle d'hermine, des sandales et une robe magnifique. Cet ordre n'est conféré qu'aux princes et aux seigneurs du premier rang. Georges Ier ne l'avait sans doute rétabli que pour se rendre agréables les nobles qui l'avaient appelé au trône, d'où ils avaient fait descendre Jacques II, son beau-père, qui vint chercher un asile en France, où il mourut. DUFEY (de l'Yonne).

BAINS ou THERMES (*archéologie*). Ce nom était donné dans l'antiquité à des édifices publics destinés à se baigner, ou à une suite de pièces faisant partie d'une maison particulière, et destinées à l'usage des bains, dont la pratique se trouve chez tous les peuples anciens, et même encore de nos jours chez les Orientaux. — Les mœurs austères de la république romaine répudièrent des édifices tels que ceux des gymnases des Grecs, et ce ne fut que sous les empereurs que l'on vit s'élever des thermes destinés, il est vrai, à des bains publics, mais dans l'enceinte desquels on réunit bientôt après des salles consacrées aux jeux et aux exercices du corps, que l'on peut comparer aux gymnases des Grecs. Dès les plus anciens temps, les Romains se contentaient de se baigner dans le Tibre, soit pour entretenir la propreté de leur corps, soit pour le fortifier. Dans la suite, des particuliers firent construire des thermes dans leurs maisons de campagne et de ville, pour leur usage et pour celui de leur famille. Dans les derniers temps de la république, l'on commença à élever des thermes, mais ils étaient bâtis avec la plus grande simplicité. Le local offrait une disposition commode, vaste et belle; on y établit différentes sortes de bains chauds et froids, et du temps d'Auguste il ne s'y trouvait pas encore de palestres ni de gymnases, comme le témoigne Vitruve, qui vivait du temps de cet empereur. Néron paraît être celui qui, le premier, réunit le gymnase aux thermes, et à partir de cette époque on bâtit toujours les thermes d'après un plan plus vaste, en y joignant toutes les parties d'un gymnase. — A l'exemple de Néron, Titus fit élever des thermes à côté de son amphithéâtre, et de pareilles constructions furent aussi exécutées par les ordres de Domitien et de Trajan. Adrien rétablit ceux d'Agrippa; Commode, Septime-Sévère et Caracalla en firent aussi bâtir. Ceux

de ce dernier surtout, construits à Rome, se faisaient remarquer par leur étendue; mais ce fut Héliogabale qui les termina. Des portiques ajoutés aux thermes de Caracalla par Alexandre-Sévère, et ceux qu'il fit construire près des bains de Néron, firent donner à l'ensemble de ces édifices le nom de *thermes alexandrins*. Des médailles d'argent et de bronze d'Alexandre-Sévère nous en ont conservé le souvenir; elles représentent sur leur revers un magnifique édifice richement décoré de statues et de colonnes, que l'on croit représenter les thermes de cet empereur. Enfin, les derniers qui furent construits sont dus à la munificence d'Aurélien et de Dioclétien, qui surpassèrent dans le luxe des décorations tous ceux de leurs prédécesseurs. Les auteurs anciens ne nous ayant laissé aucune description de thermes, il serait difficile de s'en faire une idée bien exacte, et de connaître tous les détails des constructions. Sous ce rapport, les efforts de Palladio, Serlio et autres pour les rétablir sur les ruines de ceux qui restaient à Rome, ont presque été sans succès. Les dessins que les artistes en ont levés diffèrent souvent considérablement, selon les idées que chacun d'eux s'était faites de ce genre de construction, et quelques-uns même se sont permis d'ajouter dans leurs dessins des choses qui ne se sont jamais trouvées dans les ruines. Ce sont elles cependant qui nous font connaître la forme extérieure, et qui nous donnent une idée générale de leur construction intérieure, qui varie infiniment dans ces édifices. Les plus complets étaient composés de six pièces : 1° l'*apodyterium* des Grecs, *spoliatorium* des Romains, où l'on se déshabillait; les gardes nommés *capsarii* avaient soin des habits; 2° le *loutron* des Grecs, *frigidarium* des Romains, où l'on prenait les bains froids; 3° le *tepidarium*, lieu tempéré, qui prévenait le danger du passage trop subit d'un endroit très chaud dans un autre qui était très froid; 4° la *sudatio*, ou *laconicum*, cellule ronde, surmontée d'une coupole, qui tirait son second nom de celui du poêle qui l'échauffait et qui venait de la Laconie; au haut de la coupole était une ouverture qu'un couvercle de bronze fermait à volonté; des tuyaux conduisaient la chaleur au degré nécessaire; 5° le *balneum* ou bain d'eau chaude : une galerie appelée *schola*, régnait tout autour; la *piscine* ou bassin, était au milieu; quelquefois aussi des baignoires, *labra*, *solea*, *alvei*, étaient enchâssées dans le pavé; 6° l'*eleothesum* ou *onctuarium* : on y conservait les huiles et parfums dont on se servait au sortir des bains, comme avant d'y entrer; 7° l'*hypocaustum*, ou fourneau souterrain, distribuait la chaleur partout où elle était nécessaire et à divers degrés. — Le nom de *bains suspendus*, dont le romain Sergius Orata fut le premier à faire usage, était donné à ceux dont le pavé des chambres était creux et placé au-dessus d'un endroit vide ou d'un foyer qui servait à l'échauffer, soit en y allumant des feux, soit en y introduisant la chaleur au moyen de tuyaux communiquant avec l'hypocaustum. Selon Vitruve, ce pavé était ainsi construit : la surface inférieure du foyer était faite de briques d'un pied et demi, et on lui donnait une légère pente vers l'ouverture d'où sortait la chaleur; par cette disposition, on croyait distribuer la chaleur d'une manière plus uniforme. On établissait ensuite de petits piliers ronds, hauts de 2 pieds, et à 18 pouces de distance l'un de l'autre. Au-dessus de ces piliers on plaçait des briques de 2 pieds qui supportaient le pavé orné de marbre et de mosaïque. Les piliers étaient faits de briques de 2 pieds, liées, non pas avec de la chaux, parce qu'elle aurait été brûlée par la grande chaleur, mais avec de l'argile pétrie avec des poils. Dans l'île de Lipari, à Catane, et à Erba-Bianca, près de Catane, Houet a vu des restes de pareilles chambres à bain chaud, dont la disposition s'accorde tout-à-fait avec la description que les auteurs anciens nous en ont laissée, et au moyen desquels on peut se faire une idée du plan de ces bains. Dans ceux de l'île de Lipari, on a encore trouvé dans les

murs les tuyaux qui servaient souvent dans les bains chauds pour répandre la chaleur dans toute la chambre d'une manière uniforme. Ces tuyaux sont carrés et faits de terre cuite. Le dessus des chambres à bains était ordinairement voûté en pierre. Lorsqu'on voulait le construire en bois, on établissait au-dessous une voûte capable de ne pas être attaquée par la flamme. Dans le *caldarium* et le *laconicum*, on faisait quelquefois une voute double, afin de mieux préserver les poutres du toit, qui auraient pu souffrir par l'humidité des vapeurs. — Le local choisi pour établir des thermes était ordinairement le sud ou le sud-ouest, pour que le soleil pût les échauffer pendant les heures où l'on avait l'habitude de prendre des bains; autant que possible, on tâchait de les abriter des vents du nord. L'on prodiguait les plus beaux ornements, les statues, les bas-reliefs et les peintures pour décorer les thermes, et ce fut surtout dans ces édifices que les Romains étalèrent tout leur goût pour le luxe. Le grand nombre et la variété des pièces fournissaient aussi aux peintres et aux architectes le moyen de montrer leurs talents. La simplicité et l'économie qui avait d'abord présidé à ces sortes de constructions, dans les temps anciens de Rome, fit place au plus grand luxe, dès que les Grecs eurent transmis aux Romains tous leurs arts. Du temps de César, les bassins des bains étaient en marbre, les pavés en mosaïque et les murs et les plafonds ornés de peintures. Quelques chambres des bains d'Agrippa étaient couvertes de peintures à l'encaustique, et les murs des *caldaria* recouvertes de dalles de marbre, encadrant de nombreux sujets peints. Lorsque sous l'empire de Néron le luxe augmenta davantage, les thermes furent encore mieux ornés. Les marbres les plus précieux, les ouvrages de peinture, de stuc et de dorure furent multipliés, et les plus beaux morceaux de sculpture, enlevés des villes grecques, puis placés dans les salles et les portiques pour donner à l'ensemble de ces décorations une plus grande magnificence : les ruines des thermes de Titus, de Caracalla et de Dioclétien en sont les preuves les plus convaincantes. Le *Laocoon* a été trouvé dans les bains de Titus, et l'Hercule-Farnèse dans ceux de Caracalla. On comptait dans Rome, au dire de Publius Victor, huit cent cinquante-six bains, tant publics que particuliers, et l'on peut encore voir de nos jours, dans cette ville, les ruines de ceux d'Agrippa, de Néron, de Titus, de Domitien, de Trajan, d'Antonin, de Caracalla, de Dioclétien et de Constantin, si admirablement reproduits dans l'ouvrage de Charles Caméron (Londres, 1772, in-fol.) — Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus beau et de plus riche que les bains des Romains. Leur usage devint si fréquents dans la suite qu'ils furent regardés comme une partie indispensable d'une ville; et comme c'était aussi dans cette partie de leur habitation que le plus grand luxe était déployé chez les Romains, de là la préférence des auteurs qui nous ont laissé des descriptions de *villæ*, et leur habitude de s'arrêter plus particulièrement sur les ornements des chambres qui en dépendaient. — De nos jours, les Turcs seuls ont conservé et perpétué le luxe des Romains dans leurs bains, qui occupent souvent la plus grande partie de leurs maisons, et la ville de Florence est la seule qui possède des bains publics bien dignes d'être imités, pour la commodité et la sûreté qu'ils offrent, et dont les bateaux de Paris sont loin d'approcher. Du reste, le nombre des maisons particulières de Paris où se trouvent des salles de bains est assez considérable; les plus belles maisons de campagne en possèdent aussi, et ces commodités tendent à se multiplier. L'usage et le besoin des bains deviennent de plus en plus généraux et nécessaires à la salubrité publique.

CHAMPOLLION-FIGEAC.

BAINS (Eaux de). [*Voyez* EAUX MINÉRALES.]

BAIONETTE. (*Voy.* BAYONETTE.)

BAIRAM ou *fête du sacrifice*. On en compte deux, le *baïram* et le *qourban*-

baïram. Baïram est le nom commun des deux seules fêtes fondamentales et rituelles de la religion musulmane. Ce sont des fêtes mobiles qui, dans l'espace de 33 ans, tombent en toutes les saisons et tous les mois de l'année, parce que l'année mahométane est lunaire et avance tous les ans de onze jours. — La première de ces fêtes arrive le 1er de la lune qui suit celle du *ramadam*, ou carême des Turcs. — La deuxième est fixée au 70e jour après la première, et c'est la plus solennelle : elle dure quatre jours. Quelques voyageurs européens ont prétendu le contraire sans fondement; ce qui les a induits en errreur, c'est que le premier baïram, terminant le mois de carême, est accompagné de plus de réjouissances. L. R.

BAIREUTH, dont le nom grec ΒΗΡΥΤ, s'est perpétué chez les Arabes, qui l'appellent *baïrout*, est une ville du pachalik d'Acre ou de Saïde en Syrie, assise au bord de la Méditerranée sur le versant occidental du mont Liban. Elle commande une assez grande rade où débouche la rivière de *Nahr-el-Salib*, dite aussi *Nahr-Baïrout*. Cette ville, peuplée d'environ 6,000 ames, est l'entrepôt principal des Maronites et des Druses, habitants de la chaîne libanique. C'est là qu'ils embarquent leurs cotons et leurs soies, destinés presque tous pour le Kaire. Le port de Baïrout est comblé de sables. La ville manque d'eau douce, et les habitants sont obligés d'aller en puiser à un quart de lieue des portes. Des ruines souterraines portent à croire que la ville actuelle a été bâtie sur les décombres de l'ancienne, et des fûts de colonnes qui gisent aux environs témoigneraient que Baïrout a été autrefois beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. La plaine qui l'entoure est toute plantée de mûriers blancs, qui fournissent des soies de la plus belle qualité. L. R.

BAISE-MAINS. Ce mot composé varie de genre, de nombre et même d'acception. En style féodal, il exprime un hommage du vassal à son seigneur, et une redevance pécuniaire ou en denrées, que les tenanciers payaient au seigneur foncier à chaque renouvellement de Bail à rente. — C'est ce qu'on a appelé depuis *pot-de-vin* ou *épingles de madame*, dans les transaction qui ont pour cause une *vente* ou une *location*. — Le baise-mains est encore une des plus anciennes traditions de l'église catholique; ce n'est pas un hommage gratuit; il est toujours précédé de l'offrande, et l'usage en est plus fréquent en Espagne que partout ailleurs. Il est également observé dans les cérémonies des baptêmes, des mariages, des enterrements, etc. Le clergé espagnol est sévère sur ce point, et j'ai vu dans un village des Pyrénées un simple vicaire retirer sa main quand un fidèle se présentait sans avoir jeté son offrande dans le plateau. Dans certaines circonstances, le clergé a substitué le baiser sur la patène au baise-mains, mais l'offrande préalable est toujours de rigueur. — Le clergé regardait cette formalité comme un privilége exclusif. L'usage du baise-mains avait passé de l'église à la cour, dans les châteaux, mais sans rétribution préalable. — L'abbé Saint-Julien-Balleure, auteur du XVIe siècle, qui fut successivement chanoine et archidiacre de Mâcon et de Châlons, enfin doyen de ce dernier chapitre, signale ce double scandale dans son in-folio sur les origines de Bourgogne. « Depuis que les rois, dit-il (p. 132), ont permis être appelés majestés, non tant seulement les princes, mais aussi les gentilshommes à simple semelle, les nobles de bas aloi, les dames mal famées et demoiselles de trois leçons ont voulu être servis à la royale, dont est advenu que nous autres pauvres gens d'église avons appris à dire qu'on ne vit jamais tant de *baise-mains* et si peu d'offrandes. » — *Le baise-mains*, considéré comme une faveur royale, a été long-temps en usage en Orient, mais depuis la mort d'Amurat Ier, tué par un soldat servien qui s'était approché de ce sultan sous prétexte de lui parler, il n'a plus été permis aux étrangers ni même aux ambassadeurs de s'approcher de sa hautesse. Le sultan ne leur répond qu'en s'adressant à son grand-visir. M. de Vergennes fut

le premier diplomate auquel le sultan répondit directement. Cette exception a fait époque dans la diplomatie européenne. — L'étiquette ottomane a depuis fléchi sur des points plus importants. — L'usage de baiser la main des dames n'est plus, en France, qu'une simple politesse sans conséquence. — Ce mot dans son acception proverbiale change de genre; on dit : demander à belle-baise-main, pour exprimer l'insistance humble et forcée de la personne qui réclame le pardon d'une faute, l'oubli d'une inconvenance, une grâce, une préférence. Pris dans ce sens, *demander à belle-baise-main* appartient au vocabulaire des solliciteurs. Il signifie aussi compliments, salutations respectueuses : dans ce cas, il prend le pluriel, il n'est d'usage qu'à l'égard des dames. Exemple : mes *baise-mains à madame, à mademoiselle*, etc., formule de politesse surannée, que le laisser-aller de nos relations sociales a frappée de désuétude. DUFEY (de l'Yonne).

BAISEMENT DES PIEDS. Ce fut dans le principe un véritable acte d'adoration. Sous les tentes des patriarches, les puissances du ciel se communiquaient souvent aux hommes. Abraham vit trois anges qui venaient lui apporter les ordres divins; il se prosterna et adora en eux le Dieu qui les envoyait; il leur baisa les pieds. Ce sont les premiers exemples que nous en trouvions dans la Genèse. La tradition porta chez les Grecs la mémoire de ce fait; ils l'altérèrent comme tous ceux qu'ils avaient reçus de la même source. Leurs poètes publièrent que Jupiter et Mercure descendaient parfois sur la terre, et venaient y demander l'hospitalité; il n'en fallut pas davantage pour faire soupçonner un dieu dans chaque voyageur. Aussi les mêmes honneurs que les patriarches rendaient à leurs hôtes, les Grecs d'Homère les rendent aux leurs. On baisait les pieds des statues des dieux, quand on voulait se les rendre propices. Les rois de Perse, qui voulaient être adorés, soumettaient au baisement des pieds tous ceux qu'ils admettaient à leur audience, et nous voyons dans Suétone que l'empereur et dieu Caligula en faisait autant à l'égard des sénateurs. Ainsi, chez les Grecs et les Romains, le baisement des pieds fut toujours une espèce de culte; chez les Juifs, il finit par devenir une marque d'honneur et de soumission, que l'on rendait aux vieillards et aux prophètes. — Au festin qui précéda sa passion, Jésus-Christ lava les pieds de ses apôtres et les baisa. Ici, c'était le roi du ciel qui faisait abnégation de sa grandeur. Le souvenir de cet acte d'humilité établit dans l'église une cérémonie des plus touchantes. A la cour de nos rois, treize pauvres se réunissaient le jour du jeudi-saint; ils assistaient à un banquet qui rappelait celui de la Pâque; le roi, se jetant à genoux, allait de l'un à l'autre, lui lavait les pieds et les baisait : c'est un beau tableau que celui-là, quand on y voit figurer au premier plan un saint Louis ou un Louis XIV. Cette pieuse coutume avait lieu dans les palais des évêques, et généralement chez tous les hommes constitués en dignité dans la hiérarchie, soit civile, soit religieuse. A Rome, elle se célèbre dans la chapelle Sixtine; nous en avons été témoin il y a quelques années. Nous n'avions plus les yeux occupés des magnifiques peintures de Michel-Ange, du tombeau de Jules II, ni de ce Moïse, aussi beau que lorsqu'il descendit du mont Sinaï, les rayons sur le front, et les tables de la loi dans la main. Un spectacle vraiment céleste attirait nos regards : c'était le vicaire de Jésus-Christ, Pie VII, rappelant l'auguste maître qu'il représentait; son ame était sur ses lèvres, quand il déposa sur les pieds des prêtres, dont il se faisait le serviteur, le baiser de l'humilité; il y avait dans ses yeux des larmes que chacun eût voulu sentir couler au fond de son cœur. Tous les assistants oubliaient les siècles, et se croyaient transportés dans la Judée, car autour de cette figure sublime, semblaient voler toutes les vertus du fils de Marie. — Il n'en est point des solennités du christianisme comme de celles qu'a inventées la philosophie; elles ont toutes un but éminemment mo-

raï; celle dont nous parlons, en rappelant aux puissants du siècle l'humilité d'un maître tout autrement puissant qu'eux, les engageait à vaincre un orgueil qui faisait souffrir leurs sujets. Cessons donc de jeter un sourire de dédain sur ces saintes coutumes qui charmaient la piété de nos aïeux; elles ont fait plus de bien au monde que les codes de morale écrits par Diderot et Voltaire.

Lotau d'Amboise.

BAISER, action de respect, de soumission ou d'amour, qui s'exerce par l'application des lèvres à l'égard des personnes ou des choses que l'on aime ou que l'on révère. Les Latins avaient des mots différents pour marquer la différence des baisers : ils appelaient *osculum* un baiser donné entre ami, *basium* un baiser donné par honnêteté, et *suavium* un baiser d'amour. L'auteur du *Livre de l'amitié*, compris dans les *OEuvres de saint Augustin*, distingue quatre sortes de baisers : le premier, nommé *baiser de réconciliation*, se donnait entre ennemis que l'on était parvenu à rapprocher; le second, le *baiser de paix*, que les chrétiens échangeaient dans l'église au temps de la communion; le troisième est le *baiser d'amour*, que se donnent, dit-il, ceux qui s'aiment, et qui n'ont point de moyen plus efficaces pour témoigner leur tendresse; le quatrième est le *baiser de la foi*, qui s'octroyait entre les catholiques, et principalement à ceux envers qui ils exerçaient l'hospitalité. Quant au *baiser de paix*, qui pouvait également s'appliquer à trois des circonstances que nous venons d'énumérer, il paraît que la coutume s'en introduisit parmi les chrétiens dès l'origine de l'église, comme symbole de concorde et de charité mutuelle. Saint Pierre et saint Paul finissent leurs lettres en disant aux fidèles : « Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. » Saint Justin (dans sa deuxième *Apologie*), Tertullien (*de Orat.*, c. 14), saint Cyrille de Jérusalem (*Catech., myst.*, 5), et les pères des siècles suivants en parlent; il en est fait mention dans le concile de Laodicée, dans les *Constitutions apostoliques* et dans toutes les anciennes liturgies. Les païens, dit M. Bergier, prirent de là un prétexte pour calomnier les chrétiens, et leur firent un crime de cette marque d'amitié fraternelle. C'est sans doute à ce reproche que saint Ambroise fait allusion, lorsqu'il dit que le baiser est une marque d'amitié, un gage précieux de charité, et que c'est un sacrilége d'*en abuser*. Quoi qu'il en soit, ce baiser a été aboli depuis que les chrétiens ont perdu cette franchise et cette simplicité qui les distinguait dans les premiers siècles, et nous ne croyons pas même que la secte des *piétistes* en ait conservé l'usage. — Le baiser était une manière de saluer, très ordinaire dans toute l'antiquité. Plutarque rapporte que les conjurés, avant de tuer César, lui baisèrent le visage, la main et la poitrine. Tacite dit que lorsque son beau-père Agricola revint de Rome, Domitien le reçut avec un *froid baiser*, ne lui dit rien et le laissa confondu dans la foule (*Vie d'Agricola*, chap. 40). On lit dans l'Écriture (liv. II des *Rois*, chap. 20, v. 9-10) que Joab, l'un des capitaines de David, étant fort jaloux d'Amasa, autre capitaine, lui dit : « Bonjour, mon frère! et il prit de sa main le menton d'Amasa pour le baiser, et de l'autre main il tira sa grande épée, et l'assassina d'un seul coup si terrible que toutes ses entrailles lui sortirent du corps. » On voit que les baisers de Joab mériteraient de passer en proverbe comme les *baisers de Judas*. — On employait également ce signe pour adorer les dieux. Job, dans son histoire (chap. 31), qui est peut-être le plus ancien de nos livres connus, dit « qu'il n'a point adoré le soleil et la lune comme les autres Arabes, qu'il n'a point porté sa main à sa bouche en regardant les astres. » Les anciens attachaient certainement une idée symbolique et sacrée au baiser, puisqu'ils baisaient les statues des dieux et leur barbe, quand les sculpteurs les avaient figurés avec de la barbe. On sait que les initiés se baisaient aux mystères de Cérès, en signe de concorde; d'où cet usage a bien pu passer chez les

chrétiens. — A Rome, c'était une coutume, qui durait encore du temps de Plutarque, que les femmes saluassent leurs parents et leurs amis en les baisant à la bouche; et l'on disait qu'elle avait été établie pour éviter que les dames romaines se livrassent à l'usage du vin. Il n'y avait point d'autres manières autrefois de saluer les dames, en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre; c'était le droit des cardinaux de baiser les reines sur la bouche, et même en Espagne. Ce qui est singulier, dit Voltaire, c'est qu'ils n'eurent pas la même prérogative en France, où les dames eurent toujours plus de liberté que partout ailleurs; mais chaque pays a ses coutumes, et il n'y en a point de si générale que le hasard et l'habitude n'ait pu y apporter quelque exception. C'eût été une incivilité, un affront, qu'une dame honnête, en recevant la première visite d'un seigneur, ne le baisât pas à la bouche, malgré ses moustaches, quoi qu'en dise Montaigne, qui trouvait que « c'est une coutume déplaisante et injurieuse aux dames d'avoir à prêter leurs lèvres à quiconque a trois valets à sa suite, *pour mal plaisant qu'il soit.* » — Aujourd'hui, le baiser au visage n'est guerre reçu qu'entre parents et amis; mais il y a des pays où on lui a substitué le baiser sur la main; et ce dernier, qui est encore regardé assez généralement comme une faveur en France, est un acte obligé de politesse et de déférence en Russie, où l'on ne manque jamais d'aborder une dame en lui prenant la main pour la porter à ses lèvres: la dame, à son tour, doit, pour reconnaître cette politesse, s'incliner en meme temps vers celui qui la lui fait, et déposer un baiser sur sa joue; elle se borne, pour la plupart du temps, à en faire le simulacre; mais l'on sent combien cet usage peut favoriser les penchants amoureux. A une époque fixe et annuelle, au temps de Pâques, dans le même pays, on ne peut refuser l'accolade à la personne qui vous aborde en disant: *Christos voskress*, ce qui signifie: *le Christ est ressuscité*, et à laquelle on répond alors par ces mots: *vo istinnoé voskress*, c'est-à-dire, *il est réellement ressuscité*; mais cet usage, qui s'étendait jadis jusqu'aux étrangers, n'est plus guerre suivi aujourd'hui qu'entre personnes qui se connaissent. Quant au *baise-mains*, il constitue, en Russie une véritable étiquette très rigoureuse et très pénible en certaines occasions, plus encore pour la personne qui s'y soumet que pour celui qui la remplit. Au renouvellement de l'année, par exemple, les princes et princesses sont obligés de livrer leur main à tous les officiers d'ordre civil et d'ordre militaire qui viennent successivement y déposer leur hommage, et l'on a vu même quelquefois les princesses soumises à cette obligation se trouver mal de lassitude et interrompre le *baise-mains* pour aller se reposer quelques instants dans une autre pièce, (*Voyez* ci-dessus l'article BAISE-MAINS.) —Le *baiser des pieds* est une cérémonie fort ancienne en Perse, où il est connu sous le nom de *pabous*, et où il a été institués, dit d'Herbelot, dans sa *Bibliothèque*, par Caioumarath, leur premier roi, pour marque, non seulement du respect que les sujets rendaient à leur prince, mais encore de la foi et de l'hommage que les princes vassaux lui faisaient. Cette cérémonie fut changée depuis, à l'égard des sujets de basse condition, en celle de *baiser la terre* en présence de leurs princes, et qu'ils appelaient *zemin bouz*. (*Voyez* ci-dessus l'article BAISEMENT DES PIEDS.) EDME HÉREAU.

BAISER SUR LA BOUCHE, BAISER LE VERROUIL DE LA PORTE, locutions du droit féodal, qui exprimaient la foi et l'hommage que le vassal rendait à son seigneur suzerain. En rendant foi et hommage, le vassal faisait acte de sujétion envers son seigueur, dont il se reconnaissait dépendant, et auquel il vouait obéissance. Pour marque de cette sujétion, le vassal était tenu de baiser la main de son seigneur, mais la dame était admise à baiser la bouche. Si le seigneur se trouvait absent, l'hommage n'en était pas moins dû au manoir féodal, et le bai-

ser était donné au verrouil de la porte, ce dont il était dressé acte. C'est en signe de foi et hommage qu'aujourd'hui encore l'on est admis au baise-mains des rois et au baisement des pieds du saint-père.

T., a.

BAISSE et **BAISSIER**. *Voyez* Bourse.

BAIUS (Michel), docteur de Louvain, fut député par Philippe II, roi d'Espagne, aux dernières sessions du concile de Trente, où il se fit remarquer par une profonde érudition. En 1560, il avait fait paraître, comme le fruit de ses longues études sur saint Augustin, un livre sur la grâce, le libre arbitre, etc., dans lequel se trouvaient renfermés les premiers germes de ces erreurs que devaient reproduire plus tard Jansenius et ses disciples. Cet écrit trouva des partisans; la faculté de Paris le censura, de là des disputes, qui pourtant n'eurent pas de suites, parce que, dès l'année suivante, le souverain pontife, Pie IV, imposa silence aux deux partis. A son retour du concile, Baïus écrivit de nouveau, et toujours dans le même sens. Un grand nombre de propositions tirées de ses ouvrages furent condamnées par une bulle de Pie V, en 1567. Baïus, affligé de cette censure, essaya de se justifier dans une épître apologétique, et de donner aux passages incriminés un sens à peu près orthodoxe. Grégoire XIII, confirmant les décisions de son prédécesseur, envoya à Louvain le jésuite Tolet, demander une rétractation, et faire reconnaître à l'auteur que les propositions condamnées l'avaient été *dans le sens qu'il avait entendu leur donner*. Le docteur se soumit humblement : mais ses disciples, moins dociles, continuèrent à répandre sa doctrine, qui se confondit, quelques années après, avec celle que prêchaient les jansénistes. Baïus mourut en 1589, laissant une réputation méritée de savoir et de modestie, et ne conservant de ses erreurs que le regret de les avoir pupubliées. L'abbé C. Bandeville.

BAJAZET Ier, illustre entre les fondateurs de la grandeur ottomane, et l'un des plus mémorables exemples de ces rapides changements de fortune, de ces chutes soudaines de trône dont l'histoire du monde est remplie, mais qui nous frappent toujours, comme si la fragilité des choses humaines était une découverte des temps où nous sommes! Ce prince fut le 4e chef de l'empire des Turcs, empire fondé aux premiers jours du xive siècle (1300), par un chef de hordes, Othman, qui fixa à Koniah, aux pieds du Taurus, les bandes de pâtres guerriers et de cavaliers nomades à la tête desquelles il marchait. Orcan, fils d'Othman (1326), porta à Pruse le siége de ses établissements; il fixa ses compagnons dans les villes, et étendit ses conquêtes, des provinces de l'empereur Cantacuzène jusque sur sa famille, en obtenant, pour prix de son alliance, qu'une princesse de Constantinople, afin de mieux plier les populations chrétiennes à son joug, vînt partager sa couche infidèle. Son fils aîné, Soliman, qui mourut trop tôt pour régner, avait profité de l'appel insensé des factions grecques et latines acharnées à se disputer les débris de l'empire de Byzance, pour franchir le Bosphore (1353), et planter ses tentes sur la terre d'Europe. Le second fils d'Orcan, Amurath Ier (1359), poussa en avant les découvertes et les conquêtes de ses Barbares. Il soumit toute la Thrace, déborda sur la Macédoine, refoula devant lui l'Albanais, le Bulgare, le Bosniaque, et se hâta de transporter sa capitale sur la rive de l'Europe, à Andrinople (1362), comme Alexandre, dans sa marche contraire, avait fixé en terre son javelot en touchant au rivage de l'Asie. Ce fut Amurath qui, pour avoir une infanterie et affermir ses conquêtes en dressant les enfants des chrétiens à combattre les chrétiens et à les asservir, fonda l'institution des janissaires (*yengi cheri*, nouveaux soldats), institution puissante qui, étendue sur la face de l'empire comme un réseau de fer, en a été le lien et le support. Avec cet appui, il s'enfonça dans la Mésie, arriva aux pieds des monts

Krapaks, et trouvant toutes les nations slavones réunies aux Hongrois par un commun péril, il venait de les défaire aux champs de Cassovie, quand, le soir, un Triballe, nommé Milo, se dévouant pour venger la chrétienté, le poignarda dans sa tente au milieu de ses janissaires (9 mars 1389). Bajazet fut proclamé souverain au milieu de l'armée. Le fils d'Amurath, l'arrière-petit-fils d'Orcan, apportait au trône une volonté de fer, une indomptable fierté, une rare activité d'esprit, une justice farouche et impitoyable, une ambition ardente. Le premier acte de sa puissance fut de mettre à mort son jeune frère Iacoub-Chélébi, dont la valeur brillante lui paraissait, sur la seconde marche du trône, un danger plutôt qu'un appui. Cet exemple donné à ses successeurs, il s'occupa de consolider les conquêtes de sa race. Il manda Manuel-Paléologue, alors associé à l'empire de Jean son père, sous ses étendards, défendit à Jean de fortifier Byzance, puis nettoya la Romélie, la Bulgarie, les rives du Danube, de tous les postes grecs ou latins qui y restaient encore. La servitude courait au-devant de ses pas. Un évêque le dirigea par les Thermopyles sur l'Attique; une dame espagnole, veuve de l'un de ces croisés latins qui avaient perdu l'empire d'Orient en le divisant dans une foule de principautés ennemies, lui livra, avec l'antique Delphes, un trésor qui aurait dû être plus précieux pour elle que tous ceux du temple d'Apollon, la beauté de sa fille. La Thessalie reconnut le musulman pour maître. Quatre Paléologues, qui se disputaient leur monarchie réduite à la banlieue de Byzance, s'estimèrent heureux qu'il oubliât de les conquérir. Il avait hâte de passer en Asie pour y étendre sa puissance. Les émirs rivaux de Caramanie, qui régnaient sur des hordes égales à celles des Ottomans, furent dépossédés. L'un deux, Caraman-Ogli, son beau-père, eut la tête tranchée, et la nation turque reconnut un seul chef. L'Asie-Mineure fut tout entière assujettie. Koniah, point de départ de sa maison, entra dans ses domaines. Inquiet des mouvements des Tartares, il étendit ses victoires jusqu'à Amasie, Erzerum, Angora; il descendit l'Euphrate, se donna de ce côté des frontières; puis, l'Asie assurée, il revenait de l'Euphrate au Danube, châtiait les révoltes de la Servie, et, trouvant une barrière dans le génie d'Etienne de Moldavie, ou plutôt dans le courage de la mère de ce prince, ardente à ramener au combat les Moldaves déjà fugitifs, il ne repliait un moment ses étendards que pour revenir bientôt instruire ses ennemis, par des exécutions terribles, à respecter sa fortune. Partout présent à la fois, courant d'une extrémité à l'autre de son empire au gré de tous les périls, Bajazet réunissait la prudence à la force. Ce fut lui qui donna une flotte aux Ottomans pour pouvoir défendre ses rivages contre les galères redoutées des chevaliers de Rhodes. Il institua une justice; une discipline sanglante régnait dans ses armées et servait de sauve-garde aux vaincus. Des officiers civils, les cadis, lui durent une organisation nouvelle. Il réunit de toutes les parties de son empire les ministres de la loi. Et on a prétendu que, lassé du titre d'émir, le seul que ses ancêtres eussent osé prendre, il se fit déférer par cette assemblée celui de sultan. Le calife qui continuait de gouverner la foi des croyants, en se laissant gouverner lui-même par les Mame luks, reconnut à Bajazet, et lui déféra cette dignité souveraine. Bajazet, jaloux de justifier l'orgueil du rang suprême auquel il élevait le sang d'Othman, annonça (1394) la résolution de marcher sur la Hongrie pour détruire cette cou ronne dont l'alliance excitait à la résistance toutes les nations chrétiennes du Danube. On répandit qu'il avait écrit au jeune roi Sigismond qu'il ne s'arrêterait pas dans la carrière qui allait s'ouvrir, avant d'avoir fait manger l'avoine à son cheval sur l'autel de saint Pierre de Rome. Un cri d'effroi retentit dans toute la chrétienté. La noblesse de France sentit se réveiller dans ses rangs l'ardeur des croi sades. Il n'y eut qu'une voix pour propo

ser de courir sur les Barbares, de relever l'empire de Constantinople et d'aller par la même occasion délivrer ensuite le saint tombeau. Charles VI, sur qui la main de Dieu s'était appesantie depuis trois ans en attendant de frapper avec lui tout son peuple, ne pouvait conduire la chevalerie de France. Le duc de Bourgogne offrit, pour commander, son fils aîné Jean, comte de Nevers, heureux de faire ses premières armes contre l'infidèle. Le connétable de France, Philippe d'Artois, comte d'Eu; le comte de la Marche, Jacques de Bourbon; les princes de Lorraine, Henri et Philippe de Bar; l'amiral de France, Jean de Vienne; le maréchal de Boucicaut, le sire de Coucy, Guy de la Tremouille, Louis de Brezé, Saint-Paul, tous ces gentilshommes qui, dans le désœuvrement de la trève avec l'Angleterre, passaient leur temps à défier tout venant au pas d'armes pour l'honneur des dames de France, se précipitèrent dans une entreprise qui promettait un emploi utile de leur courage. Plus de mille chevaliers renommés se croisèrent. Leurs lances étaient si bien garnies, qu'avec leurs écuyers, l'expédition française montait à dix mille hommes. C'était à Bude que le roi Sigismond avait fixé le rendez-vous des défenseurs de la croix. L'armée chrétienne (1396), forte de cent mille hommes, marcha ou plutôt courut au combat. Les chevaliers de France se précipitèrent en avant, ivres de joie et d'orgueil. Les lenteurs inaccoutumées de Bajazet exaltèrent leur confiance dans la terreur de leur nom. Les succès brillants qu'obtint dans une première rencontre l'avant-garde, conduite par Coucy, confirma ces dispositions, tout en éveillant, a-t-on dit, les ombrages jaloux du Hongrois. On a prétendu que dans leur ivresse ils allèrent jusqu'à faire main basse sur leurs captifs. Quoi qu'il en soit, l'armée ottomane parut (28 septembre); c'était aux champs de Nicopolis, sur la rive droite du Danube. Bajazet avait eu la prudence d'attendre ce redoutable choc en Bulgarie, au centre de ses forces et de ses ressources. Ses lignes présentaient un croissant de 200 mille combattants prêts à se refermer sur les téméraires qui viendraient l'attaquer. Un corps de quelques milliers d'hommes jetés en avant avait ordre d'engager l'action avec les premières troupes chrétiennes qui seraient aperçues, et de les entraîner par une retraite calculée dans ce piége terrible. Sigismond, prévenu, fit avertir les Français. Coucy propose qu'on attende l'armée. Philippe d'Artois s'indigne; les autres seigneurs des lis se joignent à lui; toute la noblesse fait écho au cri des princes. Jean de Vienne, interrogé comme amiral de France, répond que *là où la vérité et la raison ne peuvent être ouïes, outrecuidance règne*, *et que puisque le comte d'Eu se veut combattre*, *il le faut suivre*. Si fait-on; tout s'élance. La bannière de France poursuit le croissant, l'écrase, arrive au sein de cette muraille mouvante d'hommes, qui, tout à coup se replie et tient enfermée toute la fleur de la noblesse française. Sigismond parait, il hésite; ses Hongrois s'étonnent, tout se débande. S'ils avaient eu la valeur intrépide des Français, dit un historien anglais (Gibbon), ou si les Français avaient pu avoir la prudence des Hongrois, les Osmanlis se seraient vus peut-être rejetés au-delà du Bosphore. Mais l'heure de la prudence est passée; il ne s'agit que de combattre et de mourir. Des coups terribles marquent cette mort de tout ce que la France a de plus considérable. Les troupes d'Asie sont dispersées; les janissaires même fléchissent. C'est sous le poids du nombre que cette poignée de héros succombera. Bajazet compte par milliers ses soldats moissonnés; à peine 300 des croisés purent ils être désarmés vivants. Tout le reste avait péri. Le sultan ne trouve pas cependant assez de martyrs. Il fait sous ses yeux massacrer tous ceux qui n'avaient pas un rang illustre, et ne conserve, pour les vendre cher à la France, que 24 princes ou barons éminents, tels que Nevers, Bourbon, Bar, La Trémouille, Boucicaut. Sigismond, coupé de sa retraite sur la Hongrie, n'eut

d'autre ressource que de fuir le long des rivages de la mer Noire. Il parvint à Byzance et retourna par l'Italie dans son royaume, où l'attendait bientôt la couronne impériale. Un chevalier avait eu la permission de porter en Occident la nouvelle du désastre. La chrétienté fut saisie d'épouvante. La France, veuve de tout ce que les lis et la croix avaient de preux et de défenseurs, resta long-temps consternée. Charles VI et le roi de Chypre, Lusignan, multiplièrent les présents à Bajazet. Le barbare avait promené en triomphe dans ses lignes, et de marche en marche, ses prisonniers chargés de fers; puis, fatigué de les traîner à sa suite, il les avait enfermé à Pruse en Bithynie. A la fin, moyennant une rançon de 200 mille ducats, il rendit la liberté aux illustres captifs; mais il les insulta encore en les délivrant: « Je te méprise trop, dit-il au comte de Nevers, pour te demander la parole de ne plus me combattre; reviens si tu l'oses.» — Le potentat qui abusait ainsi de la fortune était réservé à de terribles châtiments. Le premier de tous fut de se sentir trop épuisé par sa sanglante victoire pour donner suite à ses projets contre la chrétienté. Il tenait assiégés en vain les remparts de Smyrne, que les chevaliers de Rhodes défendaient avec courage. Il tourna ses armes sur le tronçon de l'empire grec, qui, tout réduit qu'il fût à Constantinople et à sa banlieue, était partagé entre deux Paléologues attachés à se disputer cette ruine. Manuel-Paléologue régnait dans les murs de Byzance. Assiégé, il appelle la France à son aide (1400). Boucicaut l'entend; jaloux de se venger de la défaite de Nicopolis et de la captivité de Pruse, il s'embarque à Aigues-Mortes, force l'Hellespont, que gardaient 70 galères, et se jette dans Constantinople avec 600 hommes d'armes. Pendant une année, le maréchal et l'empereur combattent côte à côte pour ce dernier reste du nom romain. Au bout de ce temps, Manuel se décide à aller lui-même chercher en France des secours. Il laisse le trône à Jean, son compétiteur, pour mettre fin à des discordes insensées et part. La rage de Bajazet redouble; sans doute il allait obtenir la gloire réservée à Mahomet II, d'en finir avec le fantôme de l'empire d'Orient: un ennemi nouveau, un ennemi formidable, qu'ont encouragé ses inutiles efforts, paraît sur ses frontières d'Asie. Il s'avance à marches forcées au travers de l'Orient (1400). C'était Tarmerlan. Tamerlan, ou Timur-Beg, avait recueilli les restes de l'empire de Gengis-Khan, et fondé dans le Mogol une nouvelle monarchie tartare, à laquelle il avait soumis l'Indoustan, la Perse, le Caucase, les provinces méridionales de la Russie. Le terrible khan s'offensait de la gloire de Bajazet. Il s'irritait de voir les princes chrétiens de l'Arménie trouver un refuge contre ses fureurs auprès de la Porte-Ottomane. Il écrivit à l'empereur des Romains, comme il l'appelait, des lettres insultantes: « Qu'as-tu fait pour justifier ton insolence et ton orgueil? tu as vaincu les chrétiens!... l'apôtre du Dieu des croyants bénissait ton épée. Réfléchis; repens-toi. Detourne le tonnerre de notre vengeance; tu es la fourmi; l'éléphant t'écrasera sous un de ses pas. »Bajazet répondit: «Tes armées sont innombrables, mais que sont les flèches de tes Tartares devant le cimeterre et la hache de mes janissaires? Je garderai les princes qui m'ont imploré. Viens les prendre dans ma tente, et, si je fuis devant tes armes, que mes femmes désertent trois fois ma couche! Mais si toi, tu n'as pas le courage de m'attendre sur les champs de batailles, puisses-tu ne revoir tes femmes que trois fois flétries par les embrassements de l'étranger! » Tamerlan passa l'Euphrate, envahit l'Anatolie, emporta Sivas, et sans attendre Bajazet, pour lui donner, dit-il, le temps d'anéantir les chrétiens de Byzance, il courut sur la Syrie, écrasa les Mamelucks qui y régnaient, les poursuivit en Egypte, et revint en Asie-Mineure porter son défi à l'Ottoman. L'armée turque montait à 2 ou 300 mille hommes. Les musulmans de l'Asie-Mineure, les chrétiens qu'épouvantait le joug des Tartares, 20 mille

cuirassiers d'Europe et les janissaires fondaient l'espoir de Bajazet, qui courut à la rencontre de son rival. Le choc eut lieu sous Angora (28 juillet 1402). Le vieux khan lançait lui-même les lignes de ses innombrables escadrons de Tartares. Bajazet combattit avec cette ardeur qui lui avait fait donner le surnom d'*Ildérim*, ou l'*Eclair*. Il en avait jeté l'éclat, il en eut la destinée. L'étoile de Tamerlan l'emporta. Les troupes d'Anatolie, préoccupées du sort de leurs émirs, secondèrent mal le sultan. Ses cuirassiers, chargés de fer, se déconcertèrent des vives attaques du Mogol. Enfin, son troisième fils, Soliman, donna l'exemple de la fuite et ne s'arrêta qu'en Europe, où il emporta le trésor de Pruse, et s'occupa sur-le-champ de recueillir l'empire qui échappait à son père; car Bajazet était tombé lui-même au pouvoir du vainqueur, et, comme afin d'expier à la fois toutes ses orgueilleuses prospérités, il eut la douleur d'assister à l'incendie de Pruse, à la soumission de l'Asie-Mineure, à la chute de Smyrne, qui, épuisée par dix ans de lutte contre les Turcs, tomba en quelques jours devant les Tartares. Un spectacle plus cruel encore l'attendait, les discordes de ses cinq fils, qui se disputaient sur l'autre rivage du Bosphore et les débris de son héritage et la protection de Tamerlan ou bien celle des Paléologues. L'historiographe du Mogol, Scherefeddin, fait de l'accueil que Bajazet et Mousa son second fils trouvèrent dans la tente de leur vainqueur un récit qui semble textuellement imité de la conduite généreuse du Prince-Noir envers le roi de France et son fils, prisonniers, 50 ans auparavant, sur le champ de bataille de Poitiers. Voltaire, qui frondait toutes les autorités, même celle de l'histoire, adopta ce récit pour railler la tradition de la cage de fer dans laquelle on disait que le monarque ottoman avait été traîné à travers l'Asie. Le troupeau des écrivains a depuis imité Voltaire. Cependant, il est à remarquer que tous les annalistes et chroniqueurs contemporains, non seulement turcs, mais syriens, grecs, italiens, français, y compris le maréchal de Boucicaut dans ses mémoires, s'accordent sur la cage de fer, sur la marche triomphale, sur mille duretés beaucoup moins extraordinaires que ne le serait la générosité du Barbare. On prétend qu'à la fête de sa victoire, il fit servir sa table, où Bajazet était assis, le sceptre à la main, par les odalisques nues du sérail du sultan et par la femme même de ce monarque, la princesse de Servie Despina, qu'il avait épousée à l'exemple d'Orcan, pour hâter le mariage des deux nations. C'est depuis lors que les sultans ont cessé d'épouser leurs femmes préférées et de les couronner. Tombé du haut d'une si glorieuse fortune dans cet abîme, la vie de Bajazet s'y epuisa promptement. Il mourut au bout de neuf mois à Aksheher en Pisidie (9 mars 1403), tandis que Tamerlan l'entraînait dans sa capitale de Samarcande pour y triompher (1404) à la manière des Césars, avant d'aller couronner sa vieillesse par la chute de l'empire de la Chine. La mort (1er avril 1405) interrompit dans ce dernier rêve de son orgueil le terrible khan. Car elle a cela de bien, qu'elle fait à la fin justice de ceux que ne châtie pas la fortune. Tamerlan avait vengé Jean de Bourgogne, Philippe d'Artois, Bourbon, Coucy; la mort vengea Bajazet. C'est elle, l'athlète infatigable, qu'il fallait appeler le vainqueur des vainqueurs de la terre. N.-A. DE SALVANDY.

BAJAZET II, huitième sultan des Turks, et arrière-petit-fils de Bajazet Ier. Les cinq fils de Bajazet Ier s'étant pendant onze ans disputé le trône, laissé vacant par sa défaite et par sa captivité avant de l'être par sa mort, le dernier d'entre eux, Mahomet Ier, demeura seul maître de ce qui restait de l'empire (1414). Amurath II, fils de Mahomet (1422), rétablit la puissance des Ottomans; Mahomet II, fils d'Amurath (1451), la rendit terrible au monde, en renversant enfin sous les ruines de Constantinople (29 mai 1453) l'ombre respectée encore de l'empire d'Orient. Après cette victoire, Mahomet étendit de tous côtés ses fron-

tières. Il envahit les îles, prit Chio et Lesbos, soumit Athènes, pénétra dans la Morée, vit tomber Scanderbeg, ne trouva d'obstacles à ses progrès que dans la valeur des chevaliers de Rhodes et le dévouement des Hongrois conduits par Mathias Corvin. De l'Epire, il venait de jeter ses bandes dans le royaume de Naples, portant de là l'effroi jusque dans Rome, et faisant fuir du Vatican l'ardent Pie II, attaché en vain à ranimer, pour venger Byzance, l'esprit des croisades. Mahomet mourut tout à coup dans la cinquante-unième année de son âge, après un règne glorieux de trente ans (1481). L'empire échut à Bajazet, son fils, sorte de moine musulman, qui fut sur le point de renoncer au trône, pour ne pas suspendre un pélerinage à la Mecke qu'il allait entreprendre. A son retour, il trouva la guerre civile. Zizim (Zem-Tchelebid), son frère puîné, se prétendait l'aîné quant à l'empire, parce qu'il n'avait vu le jour que lorsque déjà Mahomet régnait. Bajazet au contraire était né avant l'avénement de leur père. Cette querelle entraîna une grande effusion de sang. Zizim, qui s'était fait proclamer en Bithynie, et avait en Egypte l'appui des Mameloucks, fut vaincu dans deux batailles. Il s'enfuit à Rhodes, en France, à Rome enfin. Les chevaliers, Charles VIII, Innocent VIII, protégèrent tour à tour le prétendant turk, qui finit par mourir empoisonné (1495), dit-on, de la façon d'Alexandre VI, en accompagnant le roi de France dans sa marche victorieuse de Rome sur Naples, que Charles méditait, disait-on, d'étendre jusque sur la Grèce. Des revers du côté des Mameloucks, quelques succès du côté des Dalmates et Vénitiens, quelques efforts pour soutenir en Espagne dans leur chute les derniers débris de la domination des khalifes, marquèrent le long empire de Bajazet, qui parut long surtout à son fils Sélim. Ce prince souleva les janissaires, réduisit son père à abdiquer (1512), après trente-et-un ans de règne, et le fit empoisonner presque aussitôt, tandis qu'il mettait à mort tous les princes de sa race, pour être plus sûr de rester sans compétiteur. Qu'est donc la puissance pour valoir tant de crimes, ou bien qu'est la nature pour s'y prêter?

N.-A. DE SALVANDY.

BAJAZET, prince musulman de la race d'Othman, ou plutôt prince français de la façon de Racine. Comme personnage historique, il n'a de droit aux souvenirs que ceux qu'il a reçus comme personnage tragique. Il naquit dans les premier jours du XVII[e] siècle, orageuse époque où les Turcs, entre les révoltes, les fratricides, les dispositions, ne pouvaient arriver à avoir un chef. Son père Achmet I[er], mort en 1604, eut trois de ses fils parmi ses successeurs, Othman II, sultan à 8 ans (1618), étranglé à 12; Amurath IV (1622), qui régna avec éclat 17 années; et l'imbécille Ibrahim (1639), qui fut sur le trône ce que Racine nous l'a montré dans le sérail, traînant une éternelle enfance; Amurath l'avait ménagé par mépris. Il estimait davantage un autre de ses fils, Bajazet, et le fit mourir. Entre tous les enfants de la race d'Othman, que depuis Bajazet I[er] le cordon et le poignard ont punis du crime de leur naissance illustre, la seule particularité qui distingue ce malheureux prince, c'est qu'il voulut vendre sa vie aux esclaves chargés de la prendre. Du reste, sa gloire, ses amours, ses vertus, sont de l'invention du poète, non moins, il faut le dire, que le sérail, les sultanes et les mœurs que nous a montrés son génie. Force nous est d'en convenir, rien n'est moins turk que cette Turquie chevaleresque et galante de notre grand homme. C'est une vérité qu'on ne saurait nier, quelque classique qu'on puisse être, quelque horreur qu'on professe des barbaries soi-disant locales substituées aujourdhui aux traditions et aux modèles du prince de la tragédie française. Il faut croire que l'admirable tragique fut entraîné à fixer dans les murs du harem sa fable, qui eût été mieux dans toute autre époque et dans toute autre contrée, par l'éclat qu'avait jeté la résistance du malheureux Bajazet.

Dans un temps où la société avait des loisirs, et où, pour les occuper, elle se proposait des questions comme les princes d'Asie se proposaient autrefois des énigmes, on aurait pu agiter le problème que voici : Cette défense impuissante était-elle une marque de courage? Bajazet ne luttait point pour sauver sa vie. Nul espoir ne lui était permis. Ce n'était pas non plus pour la venger; Amurath n'était pas à la portée de ses coups. Il frappait des esclaves condamnés à l'obéissance comme lui à la mort. Ces malheureux n'étaient que des bourreaux, mais lui se faisait leur assassin; il les tuait par furie; il était un poltron exaspéré. En pareil cas, n'y a-t-il pas plus de courage à tendre sa tête qu'à la disputer? Mais il y a moins de bruit, moins d'éclat : on n'est pas admiré par le public; on n'est pas chanté par Racine; enfin on ne meurt pas immortel. Voilà comment se fait la gloire.

N.-A. de Salvandy.

BAJULE. C'était le nom d'un officier de la cour dans l'empire grec, chargé de l'éducation du prince. Il y avait le grand et le petit *bajule*, c'est-à-dire le précepteur et le sous-précepteur. Hincmar (épit. 2, c. 2) décrit au long les qualités que doivent avoir les *bajules* qu'on donne aux princes, ce qui fait voir que ce mot était passé de la Grèce en France. L'auteur de la *Vie de Louis-le-Débonnaire* dit que Charlemagne donna Arnoul pour *bajule* à ce prince. En Italie, on a d'abord appelé *bajule* du royaume ce qu'on appelle en Angleterre *le protecteur;* puis on a donné ce titre à plusieurs officiers civils, d'ordre et de grade différents, qui exerçaient des fonctions analogues à celles des *baillis* de France, dont l'origine et l'étymologie se retrouvent du reste dans ce mot de *bajule*. E.

BAKKER (Pierre Huysinga), poète hollandais, né en 1715 et mort en 1801, membre de l'académie des sciences de Leyde. Son poème de l'*Inondation* est estimé (1740). Ses œuvres complètes forment 8 volumes, dont 1 de satires et de chansons critiques sur les Anglais. C. L.

BAL. S'il ne s'agissait que de donner l'étymologie du mot *bal*, je dirais qu'il vient du mot grec *ballisô*, *je danse;* s'il ne fallait que définir ce qu'on entend par un bal, je dirais que c'est une réunion d'hommes et de femmes, dont les uns dansent et les autres regardent danser. Mais cette courte et sèche définition ne satisferait personne; et d'ailleurs il y a tant de sorte de bals qu'il faut bien les distinguer. Il n'est pas jusqu'à la forme des invitations qui souvent ne diffère : ainsi, dans le grand monde, un bal s'indique par ces mots : *on dansera;* et dans la classe bourgeoise, la vieille formule : *il y aura un violon*, se perpétue encore malgré le progrès des lumières : l'honnête marchand de la rue Saint-Denys tient au style de ses pères, comme à l'enseigne de sa boutique; et cependant c'est par modestie, car le violon annoncé est souvent un orchestre complet. Pour que le lecteur n'ait rien à nous reprocher, nous nous proposons de le conduire successivement dans les divers bals qui composent le brillant domaine de Therpsicore : et d'abord nous le mènerons au bal proprement dit, dont le théâtre varie depuis le riche autel du ministre, de l'ambassadeur, du pair de France et du banquier (et alors il prend souvent le nom de *fête*), jusqu'à l'humble salon du chef de bureau, de l'artiste et du rentier. Tout n'est pas plaisir dans un bal, il faut bien en convenir. Avez-vous femme ou fille? C'est d'abord la robe, les fleurs ou les plumes dont il faut faire emplette : les mémoires viendront plus tard. C'est ensuite le coiffeur qui se fait attendre, car on ne peut pas avoir un coiffeur qui ne soit pas très occupé. Enfin, après deux heures d'impatience, d'inquiétude, il arrive; et vous montez en voiture à l'heure où vous avez l'habitude de vous mettre au lit. A peine avez-vous fait quelques tours de roue, qu'on s'aperçoit de l'oubli d'un bouquet ou d'un évantail : on revient les chercher... Puis après quelques reproches d'étourderie ou de négligence, on vient se placer à la queue des voitures, qui commence à trois rues

de distance du lieu de la fête; on a alors, pour se désennuyer, la conversation des gendarmes... je me trompe, des gardes municipaux chargés de maintenir l'ordre; on entend encore les quolibets des gens du peuple, qui, les pieds dans la boue, vous regardent comme des bêtes curieuses, et vous rient au nez. Plus d'une heure se passe avant que vous apercevliez les deux lampions qui décorent la porte-cochère, et indiquent aux Automédons la borne à éviter. Heureusement il n'y a pas eu d'accident; et après avoir mis pour faire cinq cents pas le temps d'aller de Paris à Versailles, vous arrivez au bal entre deux haies d'arbustes et de fleurs. Déjà la foule est telle que vous ne savez plus où placer vos dames. A leur grand déplaisir et au vôtre, car vous aimez leur succès, elles sont obligées de s'asseoir dans l'endroit le moins apparent du bal. Mais le coup d'œil est ravissant et les toilettes riches ou élégantes, les rafraîchissements abondants; votre fille danse et votre femme fait tapisserie; vous voilà consolé. J'avoue que tout ce mouvement de plumes, de fleurs, de jolis visages, séduit les yeux, et que l'orchestre de Tolbecque ou de Collinet charme les oreilles. Vous regardez, vous écoutez quelque temps; puis, comme la chaleur vous fatigue, vous passez dans la salle où l'on joue, car bien des gens et même des jeunes gens ne vont au bal que pour y jouer. C'est l'écarté, c'est la bouillotte qui tour à tour vous tentent; quant à votre femme et à votre fille, vous n'y pensez plus. Ce n'est que lorsque vous avez perdu tout votre argent que vous vous souvenez d'elles pour leur parler de retour; mais on ne vous écoute pas: c'est le plus joli moment du bal... Et d'ailleurs il y a un souper : ce mot de souper vous console un peu. Vous cherchez alors à lier conversation avec quelque homme d'esprit, mais vous apprenez bientôt qu'en aucun lieu on n'a moins d'esprit que dans un bal : vous restez confondu de la nullité des gens de mérite, qui sont là tout dépaysés et qui pâlissent devant le jeune homme aux cheveux frisés et à l'ample cravate, qui a déjà répété cent fois et sur tous les tons : *le bal est délicieux*, *l'orchestre est divin*; ou bien encore aux hommes brusquement : *comme il fait chaud*! aux dames indifféremment : *il fait bien chaud;* et aux demoiselles tendrement : *ah! qu'il fait chaud*! Si par hasard vous trouvez à échanger quelques paroles avec un ami ou une femme aimable, voilà qu'un couple maladroit, emporté par l'ardeur de la walse ou du galop, vous heurte et vous entraîne au loin dans son tourbillon. Enfin l'heure du souper arrive, et là du moins vous trouvez quelque compensation à vos pertes et à votre ennui, et si ce n'était une tache à la robe de votre femme, vous n'auriez rien à dire contre le souper. Il est 4 heures, et quand vous vous retirez, malgré les instances de votre fille, vous ne trouvez rien autre chose à dire à la maîtresse de la maison que ce que tout le monde lui a déjà dit : *votre fête était ravissante*! compliment banal avec lequel on croit être quitte pour la danse, l'orchestre, les glaces, le punch et le souper. Après quelque attente pour avoir votre voiture, vous partez; et c'est pour vous le moment le plus heureux de la soirée. Mais votre fille est enchantée, elle n'a pas manqué une seule contredanse; et son contentement naïf vous prouve que si le bal ne vous amuse plus, ce n'est pas la faute du bal. — Ces bals offrent quelquefois un attrait de plus à l'époque du carnaval, c'est lorsque chaque invité vient déguisé. Ils prennent alors le nom de *bals costumés*. Le coup d'œil est peut-être moins gracieux, mais il est plus piquant et plus vrai. Sous ces divers déguisements, la gaîté trouve moyen de s'introduire dans un bal: quelques charges amusantes, quelques lazzis spirituels provoquent le rire, et les tournures grotesques ou ridicules du plus grand nombre éveillent les malins propos : là, c'est un sorcier qu'on interroge, et qui ne sait que répondre; là, c'est un Turc qui n'ouvre la bouche que pour dévorer des gâteaux; on le

prend pour un député. Plus loin, c'est une bergère des Alpes dont les cheveux gris se font jour sous les roses de sa coiffure. Un habit de ministre, loué chez Babin (et il y en a de tous les régimes), change tellement un avocat qu'on ne peut le reconnaître. Certain magistrat est reconnu sur-le-champ sous son costume d'arlequin ; un guerrier illustre a pris l'habit du fournisseur Turcaret, et un banquier se persuade que ses épaulettes lui donnent l'air d'un général. On voit un pacha à trois queues danser avec une jeune Grecque, un chevalier du Temple valser avec une bacchante, et Guillaume Wallace galoper avec la comtesse d'Escarbagnas. Ces contrastes piquants donnent aux bals costumés un attrait particulier. Et celui qui eut lieu il y a peu d'années chez la plus célèbre de nos actrices restera long-temps dans la mémoire comme un modèle des fêtes de ce genre. — Du bal costumé au bal masqué, il ne devrait y avoir que la différence du masque de plus. Malheureusement il n'en est point ainsi, et je ne sais que l'aspect d'un enterrement qui soit plus triste que celui d'un bal masqué. D'abord, toutes les femmes ne sont-elles pas entièrement couvertes de dominos noirs et de masque noirs? car personnes ne fait attention aux dominos roses. Là, une taille élégante est déguisée avec soin, et la coquetterie se réfugie toute entière dans la chaussure. C'est aux pieds qu'on regarde pour deviner si la figure est jolie, et on se passionne pour un bas à jour et un soulier de satin. L'esprit ne vient qu'ensuite développer la passion, qui commence et finit en moins d'une heure ; mais cette heure a été ravissante. Le conquête avait près de cinquante ans ; mais qu'importe? l'imagination ne lui en donnait que vingt ; et l'imagination, en fait d'amour, n'est-elle pas tout, ou à peu près? J'ai souvent entendu parler des dangers des bals masqués pour une femme : j'avoue que je n'y vois de dangers que pour celles qui les cherchent, ou qui n'en ont plus à craindre. — C'est d'un bal champêtre que les mères et les maris doivent plutôt s'alarmer. Là, tout parle aux yeux et même à l'âme. Ces feuillages verts, ces fleurs odorantes, cette belle nature, cette douce chaleur, ce riant désordre, tout respire le plaisir et la volupté. Là, disparaît l'étiquette glaciale des salons ; là, pour conduire sa danseuse à sa place, on peut prendre le chemin le plus long, et marcher le plus lentement possible ; la foule est si grande! là, on peut oser tout dire, car l'instant d'après on ne se connaît plus. Qui le croirait? c'est dans les bals champêtres qu'on trouve plus que partout ailleurs une séparation marquée entre l'aristocratie et la démocratie. Il y a salle haute et salle basse : là, les danseurs à 25 centimes ; là, les danseurs à 10 centimes, et au milieu, l'orchestre prélevant sa rétribution, comme le gouvernement son impôt. Un bal champêtre est donc une sorte de gouvernement représentatif, qui dispense également ses faveurs ; où chacun est à sa place et paie sans murmurer le plaisir qu'on lui vend, et qui verra peut-être encore passer bien des révolutions avant d'en être atteint.

Ed. Mennechet.

BALAAM, fils de Béor, prophète ou devin qui habitait Phétor, ville bâtie sur les bords de l'Euphrate. Balac, roi des Moabites, voyant son pays près d'être envahi par les Hébreux sortis de l'Égypte, envoya des ambassadeurs à Balaam pour l'engager à maudire Israël, attendant de sa malédiction la victoire que ses forces ne lui permettaient pas d'espérer. Balaam, séduit par les offres du roi, se mit en route pour se rendre auprès de lui, malgré la défense de Dieu. Au milieu du chemin, un ange, tenant à la main un glaive nu, apparut à l'ânesse qui portait le prophète, et qui, à cette vue, s'arrêta tout à coup. Celui-ci la frappait pour la faire avancer, lorsque Dieu délia la langue de l'animal et permit qu'il proférât des paroles raisonnables, et se plaignit du traitement injuste qu'il éprouvait. En même temps les yeux de Balaam se dessillèrent et il aperçut l'ange, l'épée nue, devant son ânesse. Cet ange le reprit de

sa désobéissance et lui ordonna de continuer son chemin, en lui défendant toutefois de maudire Israël. Arrivé auprès du roi des Moabites, Balaam lui dit qu'il ne pouvait pas maudire ses ennemis, mais il lui conseilla d'envoyer dans leur camp des filles madianites pour les corrompre. Ce conseil réussit, mais il devint fatal à son auteur. Dieu réconcilié avec son peuple et fléchi par sa pénitence, lui rendit la victoire, et Balaam fut enveloppé dans le carnage des Madianites, qui eut lieu peu de temps après. E.

BALADIN, du mot bal. Baladin signifie proprement celui qui danse. Dans l'origine, on donnait ce nom a tout ce qui figurait dans les ballets. Du temps de Diderot, le mot baladin avait, comme on le voit dans l'Encyclopédie, changé de sens; il s'appliquait au personnage facétieux de la comédie; il était devenu synonyme de bouffon. Le baladin était en France ce que le *gracioso* est pour le théâtre espagnol. Le personnage de *polichinelle* dans l'intermède du *Malade imaginaire* est un baladin. L'article de l'Encyclopédie annonce que le baladin qui avait passé de mode menace de s'insinuer dans les pièces de l'Opéra Comique. Qu'eût dit l'auteur s'il eût vu de nos jours l'indispensable *niais*, qui n'est autre chose que le baladin, s'établir à poste fixe sur presque tous nos théâtres? Le *grotesque*, comme le conçoit l'école moderne, personnage destiné à former une opposition constante avec le personnage héroïque, n'est de même qu'une contrefaçon du baladin : *rien de nouveau sous le soleil.* Jadis on a compris aussi sous le nom général de baladin tout homme possesseur d'une recette pour faire rire : conte grivois, facétie folle, tour d'adresse, danse grotesque, etc., et le colportant de maison en maison pour maintenir en liesse la classe opulente. Cette profession est encore nombreuse dans tout l'Orient, et en Europe chez les peuples qui n'ont pas de spectacles nombreux ouverts chaque soir. Mais le mot ne se prend plus chez nous que dans une acception défavorable et presque comme injure. MM. Odry et Vernet lorsqu'ils sont appelés à débiter entre deux paravents leurs inimitables lazzis, dans un hôtel du faubourg Saint-Germain ou de la Chaussée-d'Antin, ne sont nulle part des balladins. Dans le premier quartier, ils sont des artistes dramatiques, appelés à donner, dans le salon de madame la duchesse, une représentation d'une de leurs délicieuses scènes. Dans le second, ils sont deux personnes de la société, invitées à faire à monsieur un tel l'honneur de passer chez lui la soirée. Ajoutons que dans les deux cas ils sont honorablement rétribués. M. Bosco, qui va donner en ville des soirées amusantes, n'est pas davantage un baladin; c'est un *prestidigitateur*, un homme qui a les *doigts prestes :* singulier nom, et qui est loin d'avoir un sens spécial; car enfin, un tisserand, un tailleur, un compositeur d'imprimerie sont aussi des *prestidigitateurs*. Cartouche n'avait pas non plus les doigts nonchalants; un ministre des finances, entre les doigts duquel s'écoule tout un budget, est parfois un terrible *prestidigitateur*. Le rival de M. Bosco, le célèbre escamoteur Comte, fait mieux ; il se dit physicien, un collègue de MM. Haüy et Biot, exerçant la même profession que feu M. Newton.

SAINT-GERMAIN.

BALAI. Ménage dérive ce mot de *valletus*, diminutif de *vallus*, parce que les balais sont ordinairement emmanchés d'un bâton. D'autres étymologistes font venir ce mot, avec plus d'apparence de raison, de *betula*, bouleau. Du Cange le dérive de *baleis*, qui a signifié la même chose dans la basse latinité, et qu'on trouve dans Mathieu Paris. Les Bas-Bretons disent *balaën*, dans le même sens, ce qui fait croire que c'est un vieux mot celtique. — Les matelots, sur l'Océan, donnent le nom de *balais du ciel* au vent du nord-ouest, parce qu'il balaie, pour ainsi dire, le ciel et le nettoie de nuages. — *Balai*, en termes de fauconnerie, se dit de la gueule des oiseaux, et, en vénerie, du bout de la queue des chiens. — On dit vulgairement qu'une personne *fait le balai neuf*, quand elle

s'acquitte au commencement des fonctions qui lui sont confiées avec un zèle dans lequel on ne la croit pas susceptible de persister.—On dit aussi et plus trivialement *rôtir le balai*, quand on passe fréquemment d'un métier à un autre sans en retirer aucun avantage. E. H.

BALAIS, qualification qui ne s'emploie qu'avec le mot *rubis*, et qui indique une couleur de vin paillet. On a donné diverses étymologies de ce mot, dont la plus probable paraît être celle de *Balassia*, qui est un royaume ou terre ferme, entre l'égu et Bengala, d'où l'on tire l'espèce de rubis nommé *rubis-balais*.—On emploie aussi figurément ces deux mots pour qualifier les boutons rouges qui viennent sur le nez des ivrognes. E. H.

BALANCE DU COMMERCE (Écon. polit.). C'est la comparaison de la *valeur* des *marchandises exportées* avec la valeur des *marchandises importées*, l'argent et l'or exceptés. (On regarde les métaux précieux comme le solde au moyen duquel se complète le paiement des envois. Lorsqu'on dit que nous importons de tel pays pour 15 millions de marchandises, et que nous y exportons pour 20 millions, on imagine que nous tirons de ce pays 15 millions en marchandises et 5 millions en métaux précieux, pour compléter le paiement des 20 millions de marchandises que nous lui avons vendues, présomption qui est démentie par le raisonnement et par l'expérience.) Dans le système exclusif, on viole par différents moyens la liberté des transactions qui se font entre deux pays, dans le but de vendre le plus et d'acheter le moins possible à l'étranger, préoccupé que l'on est de l'idée qu'il vaut mieux recevoir de l'étranger, pour solde, des matières d'or et d'argent que toute autre marchandise de même valeur. —Qu'on voie à l'article CAPITAL comment les capitaux d'un pays (les capitaux productifs comme les autres) se composent de toutes sortes de *marchandises* et de *denrées*, même de celles dont l'existence est la plus fugitive; et comment la *consommation* de ces denrées n'altère nullement la valeur du capital national, qui se reproduit par le fait même de cette consommation: dès lors on sentira qu'on n'augmente pas plus ses capitaux en important des *métaux précieux* qu'en important d'autres marchandises.—Si l'on pouvait avoir une évaluation exacte des valeurs de toutes sortes exportées et importées, on saurait à combien se montent les *profits* d'une nation dans son *commerce* avec l'étranger: ses profits sont égaux à l'excédant de ses *importations* sur ses *exportations*. Feu J.-B. SAY.

BALANCE GÉNÉRALE DES LIVRES, opération la plus difficile de la *tenue des livres en partie double*, si toutefois il peut exister quelque difficulté dans un art aussi simple.—La *balance générale* doit se faire régulièrement à la fin de chaque année ou de chaque semestre, et de nécessité à la mort d'un associé, à l'époque de la dissolution d'une société, de la famille, de la maison, enfin toutes les fois qu'une liquidation devient nécessaire.—Cette opération essentielle est pour ainsi dire la conclusion de toutes les écritures précédentes; comme elle s'effectue en *balançant généralement* tous les comptes ouverts au grand-livre, de là lui vient le nom de *balance générale*. On sait que *balancer* un compte, c'est rendre le montant du débit de ce compte égal au montant du crédit, en ajoutant à celui des deux montants qui est le moindre la différence qui doit l'égaler au plus grand; cette différence se nomme *solde*. Balancer ou solder un compte, sont des expressions synonymes.—La balance a pour but: 1° de faire connaître les bénéfices ou les pertes des opérations de l'année; 2° de déterminer exactement l'époque où la balance a lieu, l'état de situation de la maison de commerce ou de l'administration dont on tient les livres, en marchandises, argent, effets, valeurs diverses, comme aussi de fixer ses dettes actives et passives; en d'autres termes, elle a pour objet de faire le résumé des livres qu'on a tenus, d'en extraire les résultats, et d'en déduire, avec la précision et l'exactitude mathématiques, l'état de situation ou le *bilan*,

(*Voy.* ce mot.) Ces résultats sont obtenus, comme on l'a déjà dit, en balançant tous les comptes ouverts au grand-livre, et pour les balancer on ne fait usage que de deux comptes : de *balance de sortie* et de *profits et pertes*.—Le compte de profits et pertes sert à solder tons les comptes présentant bénéfice ou perte, et celui de balance de sortie sert à solder tous les autres. (*Voy.* BALANCE DE SORTIE.) — Voici qnelqnes préparations nécessaires qui doivent précéder la balance.

Préparations de la balance générale.

Lorsqu'on veut solder à une époque quelconque tons les comptes établis sur les livres, il faut, avant tont, faire l'inventaire estimatif sur les objets matériels et en nature de tout ce qu'on possède, tant en marchandises, argent, effets à recevoir, qu'en immeubles, etc., ayant le soin de n'estimer les marchandises et antres effets qu'au prix coûtant ou au cours, enfin, de manière à se réserver un bénéfice lors de la vente. — 2° Il faut additionner le débit et le crédit de chaque compte du grand livre, comme on le fait à la fin de chaque mois, réunir sur une feuille détachée, d'un côté tous ces débits, de l'autre tous ces crédits, et en faire l'addition ; le total des débits doit nécessairement être égal au total des crédits : s'il existait la moindre différence, elle ne pourrait provenir que d'nne erreur qu'il faudrait rechercher et faire disparaître avant tout. Cette feuille détachée, où sont portés les montants de tous les débits et crédits de chaque compte ouvert au grand-livre, représente en somme le grand-livre lui-même. Elle est destinée à servir de bronillon ; et c'est sur cette feuille qu'on opère d'abord, afin d'éviter de raturer le grand-livre, sur lequel on rapporte plus tard au net la balance lorsqu'elle est faite et sans erreur. — Toutes ces préparations achevées, on procède à la balance générale, qui s'accomplit en balançant ou soldsnt successivement chaque compte en particulier. — Nous allons indiquer la manière de solder les cinq comptes généraux, qui sont les plns importants et présentent seuls quelques difficultés.

Manière de solder le compte de marchandises générales.

Le débit du compte de marchandises générales se compose des achats de marchandises au prix coûtant ; le crédit se compose des ventes de ces mêmes marchandises au prix de vente : par conséquent, si elles étaient toutes vendues, l'excès du crédit sur le débit déterminerait nécessairement le bénéfice, et l'excès au contraire du débit sur le crédit présenterait la perte. — Ainsi, par exemple, si l'on suppose que le montant du débit s'élève à 100,000 francs, et le montant du crédit à 125,000 francs, cela signifie que les marchandises achetées 100,000 francs ont été vendues 125,000 francs, et que, par conséquent, on a fait nn bénéfice de 25,000 francs. Si, au contraire, le crédit des marchandises ne s'élevait qu'à 80,000 francs, il en résulterait une perte de 20,000 francs.—Dans l'un ou l'autre cas, puisqu'il y a gain ou perte, il faut solder le compte de marchandises général par profits et pertes. — Mais ce qui précède n'a lieu que lorsque toutes les marchandises ont été vendues ; quand il en reste encore en magasin, ce qui arrive presque toujours, il faut, avant de solder le compte de marchandises générales par profits et pertes, ajouter au crédit le montant des marchandises qni restent en magasin. En effet, supposons qu'on ait acheté 100,000 francs de marchandises, qu'on n'en ait vendue que pour 75,000 francs, et qu'il en reste encore en magasin pour 50,000 fr., évaluées au prix coûtant. — Pour trouver quel est le bénéfice fait sur las marchandises vendues, il faut ajouter à la partie des marchandises vendues, s'élevant à 75,000 francs, la partie des marchandises qui restent, s'élevant à 50,000 francs ; cette addition faite présente un total de 125,000.—Ainsi, 100,000 francs de marchandises achetées représentent aujourd'hui, tant en marchandises vendues qu'en marchandises qui restent, une

somme de 125,000 francs : il est donc évident qu'on a gagné 25,000 francs. — On aurait perdu si les marchandises vendues, plus la valeur de celles qui restent, ne formaient qu'une somme inférieure aux prix d'achat. En résumé, il faut donc, pour solder le compte de marchandises générales : 1° porter au crédit, par le débit de balance de sortie, le montant des marchandises qui restent en magasin, évaluées au prix coûtant, et l'additionner avec le crédit ; 2° solder, après le compte, par profits et pertes. Exemple :

DOIVENT MARCHANDISES GÉNÉRALES.			AVOIR.
Montant du débit :	100,000 fr.	Montant du crédit :	75,000 fr.
A profits et pertes, bénéfices :	25,000 fr.	Par balance de sortie, marchandises en magasin :	50,000 fr.
	125,000 fr.		125,000 fr.

Manière de solder divers autres comptes, qui ne sont que des subdivisions de marchandises générales.

Il y en a beaucoup d'autres dont les dénominations varient à l'infini, comme les différentes natures de commerce, tels que les *fers*, *denrées coloniales*, *rentes sur l'état*, etc. ; mais ces comptes ne sont que des subdivisions du compte de marchandises générales, et se soldent absolument de la même manière. Ainsi, par exemple, pour balancer le compte de *fers*, on porterait au crédit, par le débit de balance de sortie, le montant des fers restant en magasin, évalués au prix coûtant ; après quoi on le solderait par profits et pertes. — Voici les principales subdivisions de marchandises générales :

Compte de fers, draps, etc.
Compte de fabrique, usines.
Compte de cargaison.
Compte de pacotille.
Compte de navire, intérêt sur tel navire.
Compte de marchandises en société, en participation.
Compte d'effets publics, rentes sur l'état.
Compte d'actions sur la banque, les canaux, les compagnies.
Compte d'immeubles, maison de, terre de.
Compte de meubles.
Compte d'ustensiles, etc.

Manière de solder le compte de caisse.

Le compte de caisse doit être soldé par balance de sortie seulement, parce qu'il ne présente ni bénéfice ni perte. En effet, le débit du compte de caisse est l'argent reçu, le montant du crédit est l'argent payé. Or, si l'on ajoute à l'argent payé, qui est au crédit, celui qui reste en caisse, on aura une somme égale à l'argent qui y est entré au débit, et le compte sera soldé. — Si l'on suppose au débit de la caisse 100,000 francs d'espèces reçues, au crédit 75,000 francs d'espèces payées, qu'on ajoute au crédit par le débit de balance de sortie les 25,000 francs de numéraire qui restent en caisse, le compte sera balancé. Exemple :

DOIT CAISSE.			AVOIR.
Montant du débit :	100,000 fr.	Montant du crédit :	75,000 fr.
		Par balance de sortie, solde :	25,000 fr.
	100,000 fr.		100,000 fr.

Ainsi, on solde le compte de caisse en ajoutant au crédit, par le débit de balance de sortie, l'argent qui reste en caisse.

Subdivisions du compte de caisse.

Toutes les subdivisions du compte de caisse se soldent de la même manière que la caisse, en voici la dénomination : 1° compte d'espèces; 2° compte de papier-monnaie, lorsqu'il y en a; 3° espèces en banque.

Manière de solder le compte d'effets à recevoir.

Le débit du compte d'effets à recevoir se compose des effets entrés dans le portefeuille; le crédit se compose des effets qui en sont sortis. Or, si l'on ajoute au montant des effets sortis au crédit ceux qui restent encore en portefeuille, le crédit deviendra égal au débit, et le compte sera soldé.— Ainsi, l'on solde le compte d'effets à recevoir en portant au crédit, par le débit de balance de sortie, le montant des effets qui restent en portefeuille. — Néanmoins, pour le solder de cette manière, il faut que les effets soient entrés et sortis pour la même somme, c'est-à-dire qu'on ait passé chaque fois, par profits et pertes, les escomptes gagnés ou perdus sur chaque effet escompté ou négocié. Si l'on a suivi cette méthode, le compte d'effets à recevoir se solde tout simplement par balance de sortie; comme on vient de le dire. — Mais si l'on a fait usage de la manière des banquiers, qui consiste à ne passer écriture que du produit net payé ou reçu pour les effets, sans porter l'escompte à profits et pertes; en un mot, si l'on a fait entrer et sortir les effets pour des sommes inégales, alors il faut solder le compte d'effets à recevoir comme celui de marchandises générales, en portant au crédit, par le débit de balance de sortie, les effets qui restent en portefeuille, et après, en soldant le compte par profits et pertes. Exemple :

DOIVENT EFFETS A RECEVOIR.			AVOIR.
Montant du débit :	100,000 fr.	Montant du crédit :	85,000 fr.
A profits et pertes, bénéfices, effets en portefeuille :	10,000 fr.	Par balance de sortie :	25,000 fr.
	110,000 fr.		110,000 fr.

Le solde détermine nécessairement les bénéfices ou les pertes provenant des escomptes. — Ainsi, en résumé, comme il y a deux manières de tenir le compte d'effets à recevoir, il y a aussi deux manières de le balancer : par la première on le solde simplement par balance de sortie, c'est lorsque les effets sont entrés et sortis pour des sommes égales; par la seconde manière, lorsque les effets sont entrés ou sortis pour des sommes inégales, il faut solder le compte d'effets à recevoir comme celui de marchandises générales, en portant au crédit, par le débit de balance, le montant des effets qui rentrent en portefeuille, après quoi on solde par profits et pertes.

Subdivisions du compte d'effets à recevoir.

Ces subdivisions se soldent comme le compte d'effets à recevoir; en voici les plus importantes : contrats de rentes constituées à recevoir; contrats de grosse aventure à recevoir; effets à recevoir sur Paris, sur l'étranger; traites et remises.

Manière de solder le compte d'effets à payer.

Le compte d'effets à payer ne présentant ni gain ni perte, se solde par profits et pertes : en effet, le débit du compte d'effets à payer se compose des effets payés, et le crédit se compose des

effets donnés en paiement : or, si l'on ajoute aux effets payés au débit les effets qui restent à payer, le débit deviendra égal au crédit et le compte sera soldé. — Supposons, par exemple, qu'il ait été créé 100,000 fr. de billets, ils sont inscrits au crédit; qu'on en ait payé pour 75,000 fr., ils sont inscrits au débit; si l'on y ajoute les 25,000 fr. de billets qui restent encore en circulation à payer, il est évident que le compte sera balancé, exemple :

DOIVENT EFFETS A PAYER.		AVOIR.	
Montant du débit.	75,000	Montant du crédit. . . .	100,000
A BALANCE DE SORTIE, effets en circulation.	25,000		
	100,000		100,000

Ainsi l'on solde le compte d'effets à payer en ajoutant au débit par le crédit de balance de sortie les effets qui restent à payer. — Il est bon de faire observer ici que le compte d'effets à payer se solde d'une manière toute contraire à celle indiquée pour le compte d'effets à recevoir, puisqu'on porte *au crédit* les effets qui restent en portefeuille, tandis que c'est *au débit* au contraire qu'il faut porter les effets qui restent en circulation ou à payer.

Subdivisions du compte général d'effets à payer.

Billets à payer.
Traites et mandats à payer.
Contrats de vente constituées à payer.
Idem de grosse aventure à payer.

Manière de solder le compte de profits et pertes.

Ce compte se solde le dernier par le compte de capital. — Comme on se sert du compte de profits et pertes pour solder d'autres comptes, avant de le balancer lui-même, il faut y avoir rapporté les soldes dont on s'est servi pour balancer ces comptes ; il faut aussi avoir soldé avant tout par profits et pertes tous les comptes suivants qui en sont des subdivisions et doivent être par conséquent soldés par lui.

Subdivisions du compte de profits et pertes.

Compte de frais généraux.
—— de dépenses générales.
—— de dépenses particulières.
—— de dépenses de maison.
—— d'assurances.
—— de commission.
—— d'intérêts.
—— de succession.

Ces comptes soldés et les soldes rapportés au compte de profits et pertes, on le balance par capital. — En effet, ce compte se trouve débité de toutes les pertes accidentelles survenues pendant l'année, et de plus, du montant des frais généraux, des dépenses de maison, des commissions, etc., etc. ; le débit réunit donc toutes les pertes ou dépenses. — Il est crédité de tous les gains accidentels survenus pendant le cours de l'année, du solde du compte de marchandises générales, de celui d'effets à recevoir. Le crédit réunit donc tous les bénéfices : ainsi l'excédant du crédit sur le débit ou du débit sur le crédit donnera les gains ou les pertes nets de l'année dans toutes les opérations. — Il est clair que ce bénéfice ou cette perte va grossir ou diminuer le capital primitif : conséquemment ce compte est soldé par capital. — Pour donner une idée complète de la manière de solder le compte de profits et pertes, voici un exemple de ce compte.

DOIVENT PROFITS ET PERTES.		AVOIR.	
Montant du débit.	1,000	Montant du crédit.	14,000
A DÉPENSES DE MAISON, solde de ce compte	10,000	Par MARCHANDISES GÉNÉRALES, solde présentant les bénéfices.	25,000
A DÉPENSES GÉNÉRALES, *id.* . .	3,000	Par EFFETS A RECEVOIR, solde présentant les bénéfices. . .	10,000
A DÉPENSES PARTICULIÈRES, *id.* .	4,000		
A FRAIS GÉNÉRAUX, *id.* . . .	3,000		
	21,000		
A CAPITAL, solde présentant les bénéfices nets de l'année. .	28,000		
	49,000		49,000

Manière de solder le compte de capital.

Il faut d'abord rapporter au compte de capital le solde du compte de profits et pertes, qui accroît ou diminue le capital primitif. Après quoi on le solde par balance de sortie. Exemple :

DOIT.		CAPITAL. AVOIR.	
A balance de sortie, capital nouveau.	228,000	Capital primitif	200,000
		Par *profits et pertes*, solde de compte de bénéfice net. . .	28,000
	228,000		228,000

Il est évident que le nouveau capital doit s'élever à 228,000, puisqu'il était primitivement de 200,000, et qu'il est augmenté de 28,000 de bénéfice net. Si au contraire le solde de profits et pertes, au crédit, présentait la perte éprouvée dans l'année, le nouveau capital ne serait plus que de 172,000. Ainsi qu'il suit :

DOIT.		CAPITAL. AVOIR.	
A profits et pertes, perte de l'an.	28,000	Capital primitif	200,000
A balance de sortie, solde . .	172,000		
	200,000		200,000

Manière de solder les comptes des particuliers.

Tous les comptes courants des particuliers, ne présentant ni bénéfice ni perte, se soldent par balance de sortie.

Terminaison de la balance générale.

Tous les comptes ayant été ainsi soldés partiellement et successivement sur la feuille de balance représentant le grand livre, on passe écriture de tous ces soldes au journal : il en résulte les quatre articles suivants à inscrire sur le journal, lesquels rapportés plus tard au grand livre y balanceront évidemment tous les comptes, puisqu'ils sont extraits du grand livre, ou plutôt de la feuille de balance, qui en est la copie abrégée.

1° Divers a profits et pertes 35,000 pour solde des comptes ci-après :		
March. générales, solde de ce compte, solde présentant les bénéfices faits sur les marchandises	25,000	
Effets a recevoir, solde de ce compte présentant le bénéfice sur les escomptes	10,000	35,000
2° Profits et pertes à divers, fr. 48,000 pour les soldes des comptes ci-après :		
A dépenses de maison, celles de l'année	10,000	
A dépenses générales, *id.*	3,000	
Dépenses particulières, *id.*	4,000	
A frais généraux, *id.*	3,000	
A capital, solde du compte de profits et pertes, solde présentant les bénéfices nets de l'année	28,000	48,000
3° Balance de sortie à divers, fr. 450,000 pour ce qui suit, composant l'actif :		
A march. génér. marchand. en magasin	50,000	
A caisse, espèces en caisse	25,000	
A effets a recevoir, ceux en portefeuille.	25,000	
A immeubles, maison rue de la Paix	300,000	
A meubles, mobilier	25,000	
A divers débiteurs, solde.	25,000	450,000
4° Divers à balance, fr. 450,000 pour ce qui suit, composant le passif, plus le capital :		
Effets a payer, pour les effets à payer en circulation. .	25,000	
Rentes constituées a payer, celles à payer	50,000	
Créanciers divers, soldes des comptes.	125,000	
Capital, pour le capital	250,000	450,000

Ces quatre articles, qui sont la base de la *balance générale*, inscrits sur le journal et rapportés sur le grand-livre, servent à balancer et clore tous les comptes : 1° dans l'article où le compte de profits et pertes est débiteur, on a le montant distinct et séparé des dépenses de maisons, des frais généraux, des dépenses particulières, etc., si l'on a ouvert tous ces comptes ; 2° dans l'article où le compte de profits et pertes est créancier, on a les bénéfices distincts et séparés faits pendant l'année sur les marchandises, sur les escomptes de billets, sur les fers, dans la fabrique, si l'on a tenu tous ces comptes ; et de plus on a dans l'un de ces deux articles précédents le solde de ce même compte de profits et pertes où se viennent réunir toutes les pertes d'un côté, tous les bénéfices de l'autre, solde qui présente les gains nets ou les pertes faites en définitive dans l'ensemble des affaires de l'année ; 3° dans l'article de *balance de sortie à divers*, on a tous les soldes qui fournissent les valeurs dont l'actif se compose ; 4° enfin, l'article de *divers à balance de sortie* représente le passif, et en outre le *capital*, qui, additionné avec le passif, doit donner une somme égale au montant de l'article de *balance de sortie à divers* s'il n'y a pas eu d'erreurs dans tout le cours de cette opération. Ces deux derniers articles se balancent donc entre eux, se contrôlent mutuellement et sont vérifiés indépendamment par des relevés réels faits d'a-

près les objets existants, avec lesquels il faut qu'ils soient d'accord, de sorte qu'on arrive à des résultats rigoureux, qui ne peuvent varier d'un centime. Tels sont les résultats de la balance générale et qu'on s'était proposé d'obtenir. Nous pensons qu'à l'aide de ces articles, il sera facile d'opérer la balance générale des livres d'une comptabilité quelconque; mais ceux qui voudraient de plus grands développements à ce sujet les trouveraient dans la *Tenue des livres rendue facile*, 18e édition. EDMOND DEGRANGE.

BALANCE D'ENTRÉE. Dénomination d'un compte qui sert, dans la méthode en partie double, soit à commencer des livres qu'on établit, soit à rouvrir ou recommencer des livres nouveaux, qu'on a clôturés ou soldés par balance de sortie. On a vu dans l'article précédent que pour clore les livres on supposait qu'un individu, appelé *balance de sortie*, prenait la suite des affaires de la maison. Pour les rouvrir, il faut faire la supposition inverse, qu'un nommé *balance d'entrée*, cède au contraire la suite de ses affaires, c'est-à-dire livre tout son actif, à la charge d'acquitter tout le passif. Conséquemment, d'après cette hypothèse et le principe fondamental de la méthode en double partie, il faut créditer balance d'entrée des marchandises en magasin, effets en porte-feuille, argent en caisse, etc., en un mot de toutes les valeurs dont l'actif se compose, et il faut le débiter aussi de toutes les valeurs passives, c'est-à-dire des effets à payer, créancier par compte et du capital. Ainsi, ce compte de balance d'entrée ou de bilan d'entrée, car il est ainsi dénommé quelquefois, n'est que la contre-épreuve de balance de sortie, avec cette seule différence que le débit de l'un correspond au crédit de l'autre, et réciproquement. Ces deux comptes de balance de sortie et d'entrée sont imaginés, le premier pour solder tous les comptes et en réunir les soldes, et le second pour rouvrir ces mêmes comptes, et en représenter les soldes à nouveau. Le compte de balance d'entrée, ou bilan d'entrée, sert encore à commencer des livres, lorsqu'on établit des livres en partie double pour la première fois. Le teneur de livre chargé de ce travail se fait donner l'état de situation, ou bilan de la maison ou administration, dont il s'agit d'organiser la comptabilité, etc. Il les commence par les deux articles ci-après :

Divers à balance d'entrée, pour les valeurs ci-après, composant l'actif :

Marchandises générales pour mettre en magasin,	100,000
Effets à recevoir pour effets en porte-feuille,	50,000
Caisse pour l'argent en caisse,	25,000
Immeubles pour la maison rue de la Paix,	400,000
Meubles pour le mobilier,	25,000
Débiteurs divers, montant des débiteurs,	50,000
	650,000

Balance d'entrée à divers, pour les valeurs ci-après, dont se compose le passif.

A effets à payer, pour les effets en circulation,	120,000
A divers créanciers, montant des créances,	190,000
	310,000
A capital, pour le capital net,	340,000
	650,000

EDMOND DEGRANGE.

BALANCE DE SORTIE. Dénomination d'un compte qui sert, dans la méthode de tenue des livres en partie double, à balancer et clore tous les autres comptes

ouverts au grand-livre. C'est un compte qui est constamment soldé. Sa dénomination de balance de sortie présente à l'esprit un sens abstrait, mais on peut se former une idée assez nette de son origine et de son emploi par l'explication suivante : Lorsqu'on fait la balance générale, on suppose qu'un individu prend la suite des affaires de la maison, c'est-à-dire qu'on lui livre tout l'actif, et qu'il se charge d'éteindre tout le passif. Dès lors on doit, dans cette hypothèse et conformément au principe fondamental de la méthode en double partie, le débiter de tout ce qu'il reçoit, c'est-à-dire des marchandises en magasin, de l'argent en caisse, des effets en porte-feuille, des débiteurs, etc., comme on doit aussi le créditer des effets à payer, des créanciers par compte, enfin du capital, qu'il s'engage à payer ou rembourser. Ainsi, l'individu qui prend la suite des affaires doit être débité des valeurs actives qu'on lui livre, et crédité des valeurs passives qu'il a prises à sa charge. Cet individu, on le nomme *balance de sortie*, comme on pourrait le désigner sous toute autre dénomination ; il en résulte que le compte de balance de sortie présente, à son débit l'actif, à son crédit le passif, plus le capital, qui tient ce compte constamment soldé; il en résulte encore que ce compte n'est absolument que l'état de situation ou bilan. Aussi, quelques teneurs de livres l'ont-ils intitulé *bilan de sortie*, dénomination peut-être plus compréhensible que celle consacrée par la pratique. Pour plus d'intelligence, voici un exemple du compte de balance de sortie au grand-livre :

DOIT BALANCE DE SORTIE :		AVOIR :	
A marchandises générales, marchandises en magasin,	100,000	Par effets à payer, effets en circulation,	120,000
A effets à recevoir, effets en porte-feuille,	50,000	Par créanciers divers,	190,000
A caisse, argent en caisse,	25,000		
A immeubles, maison rue de la Paix,	400,000		310,000
A meubles, mobilier,	25,000	Par capital, mon capital,	340,000
A débiteurs divers,	50,000		
	650,000		650,00

EDMOND DEGRANGE.

BALANCES. Ce mot, fait du latin *bis* (deux) et *lanx* (plat), désigne un instrument dont on se sert le plus communément pour évaluer les poids des corps, quel que soit leur état, solide, liquide ou gazeux ; la définition serait plus exacte si l'on appelait en général *balance* tout instrument propre à évaluer la force par laquelle un corps est attiré vers le centre de la terre, ou vers tout autre corps. La principale pièce de la balance commune est un levier à bras égaux ; on l'appelle *fléau ;* on le fait ordinairement en fer, cuivre, acier, et même en bois. On appelle *couteaux* les trois chevilles d'acier qui traversent le fléau à son milieu et vers ses extrémités, parce que ces pièces sont en effet taillées d'un côté en arête presque tranchante; les deux couteaux extrêmes ont leur arête tournée en haut, celle du couteau du milieu est tournée en bas; les trois couteaux sont les trois points du levier figuré par le fléau; le point d'appui est au milieu, et les deux autres (ceux de la puissance et de la résistance) aux extrémités.—Un bon fléau doit avoir ses trois couteaux également espacés entre eux; ses deux bras doivent aussi avoir le même poids; les arêtes des couteaux ne sont pas le sommet d'un angle aigu, mais bien une portion de circonférence d'un très petit rayon, surtout quand la balance est destinée à peser des matières précieuses. Le plus souvent les arêtes des couteaux se trouvent sur la même ligne horizontale; si le couteau du milieu était plus bas que les deux autres, la balance serait *folle*, c'est-à-dire qu'elle trébucherait au moindre petit corps que l'on mettrait dans l'un des bassins, ce qui ne permettrait pas d'évaluer le poids de ce corps. Si au contraire le couteau du milieu était plus haut que ceux des extrémités, le fléau oscillerait pendant un

certain temps avant de se mettre en équilibre, et la balance étant *paresseuse*, on perdrait inutilement du temps pour effectuer une pesée. Il est superflu de dire que les bassins avec les cordes ou les chaînes qui les soutiennent doivent avoir de part et d'autre le même poids. Enfin, une balance est reconnue bonne quand elle conserve l'équilibre, soit que l'on mette les poids à la place de la marchandise, ou la marchandise dans le bassin des poids; la balance est *trompeuse* quand ses deux bras sont inégaux en longueur; dans ce cas, il suffit, pour la mettre en équilibre, de faire le bras le plus court proportionnellement plus pesant que l'autre, ou de fixer un poids au-dessous du plateau que porte ce bras. Des marchands de mauvaise foi peuvent faire usage d'une semblable balance, sans qu'on s'en aperçoive, mais il est facile de découvrir la fraude en mettant la marchandise à la place des poids, et réciproquement. Comme le marchand met la marchandise dans le plateau porté par le bras le plus long, il faut plus de poids pour lui faire équilibre par le bras le plus court; ce serait le contraire si l'on changeait les poids et la marchandise de place. — Les balances d'*essai*, dont on fait usage pour peser les matières précieuses, ont de petites dimensions, et sont construites avec des soins tout particuliers; le couteau du milieu pose sur un plan d'acier trempé ou d'agate bien poli; l'instrument est enfermé dans une cage de verre, pour le garantir des influences de l'air; on met aussi dans cette cage des matières propres à absorber l'humidité, telle que la chaux, etc. Quand on ne se sert pas de cette balance, on soulève le fléau au moyen de deux fourchettes qui le soutiennent par-dessous les bras; on a recours à cette précaution pour éviter que l'arête du couteau du milieu ne s'altère en pressant continuellement sur le plateau d'acier. Cet instrument est en outre muni de deux niveaux à bulle d'air, dont les directions forment un angle droit. Tout l'appareil est porté sur trois vis, ce qui permet de donner au plan qui porte le fléau, une position horizontale.

Procédé de Borda.

Mathématiquement parlant, il est impossible de construire une balance exacte. On doit au chevalier Borda une méthode fort simple, au moyen de laquelle on peut peser juste, avec une balance même fausse, pourvu qu'elle soit sensible : on l'appelle *méthode des doubles pesées*. Voici en quoi elle consiste : On met la marchandise dans l'un des deux bassins, n'importe lequel, et l'on jette dans l'autre des pierres, du sable, et autres matières, jusqu'à ce que l'équilibre soit établi; cela fait, on vide le bassin qui contient la marchandise, et l'on met à la place des poids connus, tels que *kilogrammes*, *grammes*, *etc.*, jusqu'à ce que l'équilibre se soit établi de nouveau. Il est évident que la somme de ces poids représente exactement le poids de la marchandise : cela est facile à comprendre. — Cette excellente méthode n'est guère pratiquée que par les physiciens et autres savants; il serait à désirer qu'elle fût plus répandue dans le public, qui ne paraît pas se douter même de ses avantages. *Balance de Ramsden.* L'habile opticien Anglais Ramsden, convaincu de l'impossibilité de placer exactement les couteaux extrêmes d'une balance à des distances égales du couteau du milieu, imagina un moyen bien facile à concevoir, pour rendre ce dernier mobile; ce qui permet de rectifier l'espacement des couteaux, toutes les fois qu'il en est besoin; mais la méthode des doubles pesées rend ce système inutile. — *Balance à calculer.* Le célèbre astronome Cassini enseigna le premier qu'on pourrait effectuer des multiplications et des divisions, au moyen d'une balance dont le fléau oscillerait sur le couteau du milieu, et dont les bras seraient divisés en un certain nombre de parties égales. Quand on aura lu l'article LEVIER, l'exemple qui suit suffira pour faire bien comprendre les propriétés d'un tel instrument. Soit un fléau de balance dont les bras sont divisés chacun en cent par-

ties égales, et qu'il soit demandé de trouver par son moyen le produit de sept par un : on prendra un poids de sept unités, comme kilogrammes, grammes, que l'on suspendra sur la première division de l'un des bras, à partir du couteau; après quoi on prendra un autre poids d'une unité pareille, que l'on fera courir sur l'autre bras du fléau, jusqu'à ce qu'il y ait équilibre, et l'on comptera le nombre de divisions comprises entre le poids et le fléau; on en trouvera sept, quantité qui représente le produit de sept multipliés par un. On a choisi cet exemple exprès, à cause de sa simplicité, mais il n'est pas besoin de dire que l'opération serait la même, et donnerait des résultats exacts, pourvu que le multiplicateur fût toujours représenté par un (unité de poids).—*Balance hydrostatique.* Cet instrument n'est autre chose qu'une bonne balance d'essai; on l'appelle de ce nom, parce qu'elle sert à reconnaître la quantité de leur poids, que les corps perdent étant pesés dans l'eau (*udôr*, eau). Quand on fait usage de cette balance, on suspend le corps par un fil très délié, un crin, un cheveu, au-dessous de l'un des plateaux de la balance, et on le pèse ainsi dans l'air; cela fait, on amène un bassin rempli d'eau au-dessous du corps, et l'on s'arrange de façon qu'il plonge tout entier dans le liquide; comme ce dernier le soutient plus ou moins, on est obligé d'ajouter des poids dans le plateau, pour rétablir l'équilibre. (*Voy.* PESANTEUR SPÉCIFIQUE.) — *Balance des marchands de grains.* Il est certain que plus le blé est sec, compacte, pesant, plus il produit de bonne farine; les marchands hollandais de cette denrée sont, dit-on, les premiers qui aient fait usage d'une balance particulière pour connaître sur-le-champ le poids d'une mesure de blé. Elle diffère des balances ordinaires en ce que deux cylindres creux, dont la capacité est une division exacte du septier, de l'hectolitre, etc., y tiennent lieu de bassins. Supposons que l'un de ces bassins contient exactement un litre : pour savoir combien pèserait l'hectolitre (cent litres) de blé d'une certaine qualité, on n'aurait qu'à multiplier par cent le poids nécessaire pour faire équilibre à ce litre de blé, et du résultat on réduirait la valeur relative de cette marchandise. L'hectolitre de blé ordinaire pèse 75 kilo. ou 750 grammes le litre. Donc si le poids du litre que l'on pèse dépasse ou n'atteint pas 750 gram., on en conclura que sa qualité est supérieure ou inférieure à celle du blé commun. — *Balance de Lambert.* On la connaît plus communément sous le nom de *balance à pendule* : le fléau de cet instrument est coudé en équerre, il se meut sur un pivot fixé transversalement au sommet de l'angle que forment ses deux branches. Quand la balance est au repos, l'une de ces branches se dirige perpendiculairement vers la terre, l'autre, qui est beaucoup plus courte, et à laquelle on suspend les choses que l'on veut peser, se tient parallèlement à l'horizon; la charge que l'on suspend à cette dernière branche la fait baisser plus ou moins, et l'autre branche, dont le bout se termine en pointe, indique, sur un arc de cercle divisé, le poids qu'il faudrait pour lui faire équilibre.—*Balance de torsion.* Le très ingénieux physicien Coulomb, voulant se rendre compte des forces avec lesquelles de petits corps, faiblement électrisés ou aimantés, étaient attirés ou repoussés par d'autres corps électrisés ou aimantés, imagina cet instrument. Il est de la plus grande simplicité : figurez-vous un fil très délié, d'or, d'argent, de verre, de soie, tel qu'il sort du cocon, suspendu verticalement à l'extrémité inférieure d'un pivot qui porte une aiguille, dont le bout parcourt un cercle horizontal, divisé en 360 degrés. L'extrémité inférieure du fil porte un petit cylindre suspendu horizontalement au centre d'un vase de verre, de forme cylindrique, dont le contour est aussi divisé en 360 parties égales ou degrés. Si l'on place un petit corps sur l'un des bouts de ce cylindre, et qu'ensuite on le touche avec un autre corps électrisé, il s'éloignera après le contact et fera décrire au cylindre qui le portera un arc de cercle qui

fera tordre le fil, dont la force de torsion, mesurée par les divisions du cercle, indiquera le degré de répugnance avec lequel le petit corps s'éloignera de celui qu'il aura touché. Nous n'en dirons pas davantage sur cet ingénieux instrument, qui se trouve décrit dans tous les traités modernes de physique. — *Balance romaine*. On ignore pourquoi cet instrument porte le nom particulier de *romaine :* est-ce pour avoir été inventé à Rome, ou parce que les Romains le répandirent dans toutes les provinces de leur vaste empire? Quoi qu'il en soit, l'inventeur de la romaine se proposa de remédier à l'inconvénient de la multiplicité des poids qu'exigent les balances ordinaires; pour cela il plaça le point de suspension de son fléau entre deux bras inégaux, puis il divisa la totalité de sa longueur en un certain nombre de parties égales : supposons que c'était en 144, et que le bras le plus court contenait 12 de ces divisions; en suspendant à l'extrémité de ce bras un corps pesant une, deux, trois...... onze livres, on pouvait lui faire équilibre avec un seul poids d'une livre. En effet, si le corps pesait une livre, on plaçait le contre-poids sur la douzième division du bras le plus long, à partir du point de suspension, et l'équilibre s'établissait. Le corps pesait-il trois livres, on portait le contre-poids sur la 36e division du bras le plus long; pesait-il 2 livres 7 onces, on portait le contre-poids sur la 31e division, parce que la livre romaine contenait 12 onces, et que dans la supposition que nous avons faite, chaque division du fléau aurait répondu à une once. — Les romaines ont ordinairement deux points de suspension; par-là le fléau est divisé en trois bras, deux petits et un beaucoup plus long. Pour les grandes pesées, on suspend la marchandise au bras le plus court, mais quand le poids des matières à peser est peu considérable, on suspend ces matières au plus long des deux petits bras; par ces deux suspensions, on peut doubler, tripler les usages de la romaine, ce que l'on concevra parfaitement quand on aura lu l'article LEVIER. Les mathématiques enseignent des moyens directs pour diviser le fléau d'une romaine en parties d'une longueur convenable, mais il est plus court et plus sûr d'employer des poids parfaitement équivalents aux étalons. — Les ouvriers qui fabriquent ces instruments marquent les divisions par des crans qu'ils font sur les arêtes du fléau : cette méthode est vicieuse, parce que l'anneau qui soutient le contre-poids s'use lui-même, et altère la régularité de ces crans, en courant dessus. Il serait mieux de suspendre le contre-poids à une coulisse qui coulerait à frottement sur le fléau, et de diviser celui-ci par des traits.—*Manière de se passer des poids communs*. Quand on aura lu la théorie du levier et les articles qui précèdent, on sera convaincu qu'il est très facile de fabriquer une balance indiquant les poids exactement, pourvu qu'on fasse usage du procédé de Borda; mais on peut croire qu'il n'est pas aussi facile de se procurer des poids; cela se peut cependant, pourvu que l'on ait à sa disposition un décimètre ou des pièces de monnaie métrique bien conservées. En effet, un litre d'eau pure pèse un kilogramme, et la capacité d'un litre est égale à celle d'un vase ayant un décimètre en longueur, largeur et profondeur; un gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau; donc, avec un décimètre et de l'eau, on peut facilement se faire des poids fort justes et de toutes sortes. Quarante pièces de 5 francs pèsent un kilogramme, donc celui d'une pièce de cinq francs est le $\frac{1}{40}$ de 1000 grammes (un kilog.) ou de 25 grammes; une pièce de un franc pèse par conséquent 5 grammes, d'où il suit que l'on peut déterminer les poids exacts de diverses masses à l'aide de ceux de quelques pièces d'argent.

On appelle BALANCIER l'ouvrier qui fait les balances, qui prend souvent la qualification d'*artiste*, sans avoir pour exercer son état, ni outils, ni procédés qui lui soient particuliers : tout serrurier, tout mécanicien un peu habile est en état de construire une bonne

balance. — On a le droit de blâmer les balanciers de ne pas inventer un instrument dont ils s'aideraient pour espacer également les arêtes des couteaux. — Ceux qui exercent cette profession ne font en quelque sorte que retoucher, ajuster les diverses pièces qui entrent dans l'assortiment des instruments qu'ils vendent; le serrurier, le quincaillier, leur fournissent les fléaux tout forgés et dégrossis; le menuisier construit les plateaux en bois; le chaudronnier, les bassins en cuivre; ils tirent des fondeurs les poids en fonte de fer ou de cuivre, qu'ils *justifient* en fixant dans leur intérieur une quantité convenable de plomb.

On emploie aussi le nom de BALANCIER en horlogerie. On sait qu'aux clepsydres ou horloges d'eau succédèrent les horloges à roues. — Quand on observe avec quelque attention un rouage, un tourne-broche, par exemple, on s'aperçoit que le poids qui anime la machine descendrait en très peu de temps jusqu'à terre si le rouage n'était retenu par un modérateur, qui, dans le tourne-broche, s'appelle *volant*. — Les inventeurs des premières horloges à roues dentées adoptèrent pour régulateur une espèce de volant qui, par l'effet d'un mécanisme fort simple, recevait l'impression des rouages dans deux sens alternativement opposés, ce qui lui fit donner le nom de *balancier*. — Le balancier se composait d'une roue de cuivre ou de fer, dont l'arbre ou essieu portait deux palettes, qui se présentaient alternativement aux dents de la dernière roue de la machine. Cet arbre était vertical, de façon que le balancier oscillait horizontalement. Pour diminuer les frottements et lui laisser toute la liberté possible, les artistes le suspendaient par l'extrémité du pivot supérieur au moyen d'un double fil, qui, se tordant alternativement en sens contraires, accélérait et régularisait ses vibrations : tel fut le régulateur de toutes les horloges à roues depuis leur invention jusqu'en 1657. — A cette époque, Huygens, grand mathématicien hollandais, publia un livre (*De Horologio oscillatorio*) sur les propriétés et les avantages du *pendule*, pour régulariser la marche des horloges. Cette invention, dont Galilée avait, dit-on, fait des applications, fut adoptée dans toute l'Europe pour les horloges fixes; mais il fut impossible de faire jouir les montres et autres chronomètres portatifs des mêmes avantages. Ces machines sont encore réglées par un balancier. Quand on ouvre une montre ordinaire, on voit cette pièce osciller sous une sorte de grille que l'on appelle *coq*. Comme l'ancien, ce balancier se compose d'un anneau ou roue de cuivre; son arbre porte deux petites ailes, dont les plans forment un angle d'environ 90 degrés (l'équerre); les dents de la roue dite de *rencontre* détournent alternativement ces ailes à droite et à gauche, et font osciller le balancier. Celui-ci, par l'effet de son inertie, ralentit la marche de la roue, de la même manière, par exemple, qu'une boule pesante, posée sur un plan horizontal, retarderait le mouvement de la main qui la pousserait. — Le balancier des montres reçut un grand perfectionnement dans le XVIIe siècle : pour lui donner en quelque sorte les propriétés du pendule, on y adapta un petit ressort, disposé de façon qu'il se bande jusqu'à un certain point à chaque oscillation que le balancier fait, soit à droite, soit à gauche; sitôt qu'une des palettes échappe à la dent de la roue qui la presse, le ressort se débande et fait tourner rapidement le balancier en sens contraire; l'autre palette, se présentant à la roue, est détournée par la dent qui la rencontre, et le ressort est bandé en sens opposé à la direction qu'il prend quand l'autre palette est pressée. — Ce système a de grands avantages : le ressort opposant constamment, à très peu près, des résistances égales, le balancier fait des oscillations isochrones (de même durée), et il n'est pas sujet au renversement comme autrefois; ses mouvements sont aussi beaucoup plus rapides. — Trois hommes, Huygens, Hook et l'abbé Hautefeuille, d'Orléans, se disputèrent cette heureuse

invention. En 1674, Huygens présenta à Colbert une montre dont le balancier était modéré par un ressort contourné en spirale, d'où il a retenu le nom de *ressort spiral* ou simplement de *spiral*; le grand ministre fut si content de ce perfectionnement qu'il engagea l'auteur à solliciter un privilége, ce qu'il fit; mais l'abbé Hautefeuille, ayant prouvé que plus d'un an auparavant il avait construit une montre dont le balancier était accompagné d'un ressort, Huygens échoua dans sa demande, quoique son invention fût bien supérieure à celle de son adversaire. En effet, celui-ci employait un ressort tout droit, fixé par un de ses bouts sur le coq; son autre extrémité était reçue dans une fourchette que portait le balancier. Quand ce dernier tournait, n'importe dans quel sens, le ressort se courbait un peu, et, en se débandant, accélérait l'oscillation, laquelle ne pouvait être que fort courte d'après la forme du ressort. — Le docteur Hook, célèbre par plusieurs inventions très ingénieuses en horlogerie, fit, dit-on, construire à Londres, en 1665, une montre portant un spiral semblable à celui d'Huygens; d'autres prétendent que Hook n'eut pas le premier l'idée de cette invention; qu'il la prit dans une montre construite à Paris sous les yeux d'Huygens, et qui était passée ensuite en Angleterre. Quoi qu'il en soit, l'on convient sans difficulté que ces deux hommes, justement célèbres, étaient bien capables d'inventer, chacun de son côté, un tel perfectionnement. — Le ressort spiral est fixé par un bout à une petite virole qui tourne à frottement sur la verge du balancier; vers l'autre bout, il est retenu dans un piton fixé sur la platine; il passe en outre dans une petite fourchette que l'on fait mouvoir circulairement au moyen d'un pignon qui engrène dans un râteau; c'est au moyen de ce mécanisme que l'on règle le plus communément la montre : si elle avance, on fait tourner le petit râteau, de manière que la partie du spiral comprise entre la verge du balancier et la petite fourchette augmente de longueur; le ressort étant plus long, il se débande avec plus de lenteur, et les oscillations sont moins rapides. Si la montre retarde, on fait faire un mouvement contraire au râteau, le ressort se raccourcit, et les oscillations du balancier augmentent de vitesse.

Le BALANCIER des funambules est une barre que le danseur de corde porte sur ses bras pour se tenir ou se remettre promptement en équilibre; s'il se sent tomber vers la droite, il porte le balancier vers la gauche; par ce moyen, il ramène son centre de gravité directement au-dessus de la corde. Nous faisons quelque chose de semblable, quand nous étendons le bras gauche, par exemple, dans la crainte de tomber vers la droite.

On appelle enfin BALANCIER en termes de monnayage une machine d'une grande utilité, dont les avantages sont fondés sur les propriétés de la *vis*. (*Voyez* ce mot.) On s'en sert pour découper, estamper, frapper des reliefs sur des plaques métalliques, les monnaies, les médailles; imprimer des timbres secs sur les papiers, les parchemins, avec exactitude et célérité. — Le balancier fut, dit-on, inventé en 1553 par un menuisier nommé Aubin Olivier, qui le proposa au roi Henri II pour la fabrication des monnaies. Il fut adopté avec empressement, à cause de la supériorité de ses produits sur le monnayage dit *au marteau*. Cependant, comme il opérait avec trop de lenteur à cause de ses imperfections, il fut destiné exclusivement par ordre de Charles IX à la confection des médailles. C'est depuis Louis XIII qu'on l'emploie aussi pour frapper les monnaies. — Un balancier se compose d'une sorte d'arcade de fonte de fer, de cuivre, ou de fer battu, dont le poids, en fonte de fer, peut aller jusqu'à 3,000 kilogrammes. Dans le sommet de l'arcade est logé un écrou en cuivre, dans lequel joue une forte vis en fer à 2 ou 3 filets carrés; sur la tête de cette vis est fixée, au moyen d'un écrou, une barre de fer, dont les extrémités sont chargées chacune d'une boule, dont le poids varie suivant

les dimensions de la machine. La vis, avec sa barre, que l'on pourrait appeler proprement le *balancier*, présente la figure de la lettre T.—Quand le balancier est destiné à frapper des monnaies, un des poinçons est fixé sur le bas de l'arcade, sur une pièce qui tourne dans un hémisphère creux; l'autre poinçon est suspendu à une coulisse verticale; une virole est disposée au-dessus du poinçon inférieur; une pièce, qu'on appelle *la main*, et qui pivote sur l'une de ses extrémités, reçoit le *flan* (rondelle de métal qui devient monnaie, quand elle a reçu les empreintes des coins), le porte sur la virole; des hommes, tirant des cordes, font jouer le balancier; la vis descend, pousse le coin supérieur sur le flan, et ce dernier reçoit du même coup les empreintes des deux coins; mais, comme il s'est aplati, il a augmenté en circonférence, tellement qu'on ne pourrait le tirer de la virole sans effort; mais le mécanisme du balancier est combiné de manière que le coup frappé, la vis se relève en tournant en sens contraire par l'effet de l'élasticité de la barre, tire la pièce de la virole, ramène la main au-devant de l'ouvrier chargé du service, pour qu'il y mette un autre flan.—Le balancier est aujourd'hui tellement perfectionué que 12 à 14 hommes frappent 2,000 pièces de 5 fr. par heure, et 6 à 8 hommes en frappent dans le même temps 6,000 de 50 cent. TEYSSÈDRE.

BALANÇOIRE. Ce jeu, ou plutôt cet exercice, remonte à une très haute antiquité, puisqu'on en recule l'invention jusqu'au temps d'OEbalus, roi de Laconie, père d'Érigone et de Pénélope. Ce prince, ayant appris de Bacchus l'usage de la vigne, fit boire du vin à ses paysans, qui, dans leur ivresse, croyant avoir pris du poison, tuèrent Icarius. « A peine ce crime eut-il été commis, dit Demoustier (*Lettres sur la mythologie*, 41e), que les épouses des meurtriers furent saisies d'un transport de fureur et de rage que rien ne put calmer. L'oracle, consulté, ordonna, pour expier le crime de leurs époux, que l'on instituât des fêtes en l'honneur d'Icarius; ces fêtes furent nommés les jeux icariens. On les célébrait en se balançant sur une corde attachée à deux arbres : c'est ce que nous appelons aujourd'hui *escarpolette*, de l'italien *scarpoletta*, qui signifie une petite écharpe. Dans les fêtes des vendanges, qu'on célébrait en l'honneur du fils de Sémélé, les Latins étaient également dans l'usage de se balancer sur une corde attachée à des pins. E.

BALANDRAN, ou **BALANDRAS**, manteau de campagne, sorte de casaque faite d'étoffe grossière, doublée depuis les épaules jusque sur le devant, dont on se couvre pour se garantir de la pluie, dérivé de *balandrana*, en italien *palandrano*, augmentatif de *palla*, robe, ou de *pallium*, manteau de cérémonie des évêques. Cette sorte d'habit est fort ancienne, puisque dès 1226, dans la règle de Saint-Benoît, il est défendu aux religieux de porter des habits de laïcs, comme des *balandrans* et des surtouts, qui sont apppelés *balandrana* et *supertoti*. Ce mot, du reste, n'est plus en usage que dans le style simple et comique. La Fontaine s'en est servi dans sa fable de *Borée et du Soleil*. Un poète ancien, que Boileau a d'ailleurs ridiculisé dans son *Art poétique*, Saint-Amand, a dit figurément :

O nuit, couvre tes feux de ton noir *balandran* !

E. H.

BALANE, *balanus* ou *lepas*, genre de mollusques qu'on a aussi nommés *glands de mer*, et qui a la plus grande analogie avec celui des *anatifes*. Les *anatifes*, dont le nom vient de *anas*, canard, et *fero*, je porte, je produis, ont reçu aussi le nom de *conques anatifères*, parce qu'on a cru pendant long-temps que les canards en pouvaient naître. Ils ont ordinairement de cinq à sept valves principales, tandis que la coquille des *balanes* en a constamment six. Les Chinois mangent avec du sel et du vinaigre l'animal du *lepas tintinnabulum*, qui a le goût de nos écrevisses. M. Dufresne a publié sur ce genre de mollusques des observations détaillées et cu-

rieuses, que l'on peut lire dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle* (an 11, tom. 1er, p. 465). Z.

BALARUC (Les eaux de) sont rangées parmi les eaux salines thermales, comme celles de Bourbonne : *salines*, parce qu'on y a constaté la présence des muriates de soude, de chaux et de magnésie, des carbonnates de chaux et de magnésie, du sulfate de chaux et d'une petite quantité de fer que tient en dissolution l'acide carbonique dont ces eaux contiennent environ 3 pouces cubes par livre; *thermales*, car la température des eaux de Balaruc est de 39 à 42° R. — Balaruc est un petit bourg situé à 4 lieues de Montpellier, sur la route de Cette, à peu de distance de Frontignan. Toutes les eaux de France pourraient envier ce triple et heureux voisinage : ici un joli port où l'on peut voir un échantillon des vaisseaux de plusieurs nations, où l'on mange d'excellent poisson, du coquillage, et du blanc biscuit hollandais; là un vignoble produisant de délicieux vin muscat pour arroser ce coquillage et ce biscuit; plus loin, une faculté fameuse, des médecins célèbres, toujours près de vous pour diriger l'usage des eaux, comme pour remédier aux écarts du régime. Il ne faut donc pas s'étonner de la réputation des eaux de Balaruc. Il y a là quatre bains principaux. 1° bains de la Source, à 42° R.; 2° bain de l'Hôpital; 3° bain de la Cuve, à 38° R.; 4° bain de vapeurs. — Les eaux de ces différentes sources ont une saveur piquante, salée et même un peu amère, à raison des sels de magnésie qu'elles contiennent. Le transport leur enlève beaucoup de leurs qualités, et vraisemblablement aussi de leurs propriétés, de leur vertu : un long voyage les rend fades et nauséabondes. On dit qu'on n'y découvre alors ni fer, ni gaz acide carbonique. Du reste, leurs principes minéraux sont tellement abondants qu'il se forme bientôt, par le contact de l'air et de la lumière, un épais sédiment tout près de leurs sources et alentour. — Les médecins de Montpellier, qui visitent souvent Balaruc, et qui envoient là les grands malades que le doux climat de leur pays non moins que leur réputation de praticiens savants et consommés attirent près d'eux de toutes les parties de l'Europe, ont beaucoup écrit sur les eaux dont nous parlons : Sauvages, Leroy, Lamure, Fouquet, Baumes, et Bordeu, plus ou mieux qu'eux tous, nous ont laissé sur ce point de bons ouvrages à consulter et une expérience toute faite. — La source tempérée de Balaruc est celle des 4 dont on fait le plus fréquemment usage; la source proprement dite est si chaude, si excitante, qu'à moins d'un extrême relâchement des organes et d'une grande atonie, il est presque impossible d'en supporter le contact s'il est un peu prolongé. Les personnes les plus robustes ne pourraient rester plus de cinq minutes dans le bain le plus chaud (celle des sources qui a de 40 à 42°), ni plus de quinze dans le bain tempéré. Le malade est à peine plongé dans son bain qu'aussitôt son pouls s'élève, sa respiration devient plus fréquente et presque haletante, et sa figure, rouge, toute couverte de sueur, est, comme on dit, *vultueuse*. Cet état ressemble beaucoup à la fièvre, et les eaux de Balaruc font partie des moyens auxquels les médecins sont quelquefois forcés de recourir pour la fomenter. Si ce bain durait quelques minutes de plus que nous l'avons dit, il surviendrait des tintements d'oreilles, des vertiges, des éblouissements, tout le cortége des vivres palpitations, et bientôt enfin la syncope. Chez des hommes pléthoriques, au cou court, aux vaisseaux pleins et engorgés, une attaque d'apoplexie pourrait être l'effet d'une pareille immersion. Promptement retiré du bain avant ces résultats extrêmes, le malade est soigneusement entouré de linges chauds et de couvertures; on le porte ainsi emmailloté dans un lit bien bassiné, et on l'y laisse transpirer durant une heure et demie, et deux heures plus tard tout rentre dans l'ordre. — Il est facile d'inférer de ce qui précède à quels cas conviennent les eaux de Balaruc, et dans quelles circonstances il faut en défendre l'usage. On ne saurait donc

trop recommander à cette classe de malades voyageurs à qui toutes les eaux plaisent, pourvu qu'ils y trouvent et plaisirs et bonne compagnie, de ne point user des eaux de Balaruc s'ils sont disposés à l'apoplexie, si surtout ils ont déjà une moitié du corps paralysé, ce qui atteste presque toujours une première attaque, un premier épanchement de sang dans le cerveau; même recommandation aux épileptiques, aux siphilisés, aux hypochondriaques, aux femmes hystériques; même défense aux phthisiques, aux pulmoniques, car les eaux de Balaruc leur donneraient des crachements de sang; aux asthmatiques, car ils éprouveraient une sorte de suffocation, et leur mal empirerait; à tous ceux qui craignent des pertes ou des hémorrhagies, car ces eaux y disposent et les déterminent. Souvent même on est obligé, lorsqu'on tient absolument à Balaruc, de se faire saigner et de se mettre à l'orgeat ou au petit-lait avant de prendre son premier bain, tant on craint les effets de l'explosion qu'il détermine. Mais ces eaux thermales sont souveraines contre les scrofules, lorsqu'il y a des glandes engorgées, contre des jointures gonflées, un grand relâchement de tous les organes du corps. Elles conviennent aussi beaucoup aux goutteux, aux rhumatisants, à quelques jeunes filles mal réglées, et à quelques jeunes paralytiques qui doivent leur infirmité à d'autres causes qu'à l'apoplexie. Les douleurs sourdes qui résultent de vieilles blessures sont aussi quelquefois adoucies par ces eaux; mais les sciatiques et toutes les douleurs vives, les névralgies, y sont ordinairement exaspérées.—On se garde bien à Balaruc d'administrer au même malade plus de 4 ou 8 bains, encore a-t-on soin de mettre un jour d'intervalle entre les derniers. On donne aussi de ces eaux en vapeurs, douches, celles-ci principalement dans les cas de gonflement des genoux, d'engorgement des glandes lymphatiques, ou dans certaines espèces de surdité avec obstruction des conduits auditifs.—Les médecins de Montpellier, encore qu'ils n'ignorent pas les effets bons et mauvais des eaux de Balaruc, cependant n'en défendent l'usage qu'à bien peu de malades. Balaruc est si près, si connu; les baigneurs sont sitôt de retour du voyage, qu'on se garde bien de les envoyer plus loin dans les montagnes perdues et si sauvages des Pyrénées. Beaucoup de médecins de Paris ont des raisons tout aussi péremptoires pour diriger leurs malades vers le Tivoli de la rue Saint-Lazare, ou vers la source d'Enghien, laquelle doit sa réputation à ses deux médecins-inspecteurs, qui eux-mêmes y perdraient la leur, si tant d'autres titres n'en assuraient la durée, et ne la faisaient respecter.—Balaruc ne recevant guère que de 150 à 200 malades chaque année, et chacun n'y séjournant que de 6 à 8 jours, leurs produits ne dépassent pas de beaucoup 12 à 15,000 fr., résultat matériel qui certes n'est pas en rapport avec la réputation du lieu. ISID. BOURDON.

BALBEK, célèbre chez les Grecs et les latins sous le nom d'*Hélios Polis*, ou ville du soleil, est située au pied de l'Anti-Liban, à la dernière ondulation de sa chaîne. Elle se révèle de loin au voyageur par un cordon blanchâtre de dômes et de minarets qui s'élancent au-dessus d'un rideau de verdure. Cette cité, si florissante jadis, et station importante sur la route de Palmyre, n'est aujourd'hui qu'une bourgade assez mesquine, avec un millier d'habitants, tous pauvres et sans autre culture que quelques cotons, du maïs et des pastèques. Ainsi déchue, il serait peu question de Balbek dans nos temps modernes, si elle ne renfermait les débris d'un des plus beaux édifices que nous ait légués l'antiquité.—Le temple de Balbek, que l'on nomme aussi le temple du Soleil, était jadis assis sur une suite de bases formant un carré long de 268 pieds sur 146 de large. Il présentait à l'orient une face de 10 colonnes sur 19 de flanc, 54 en tout. Tel était l'état primitif de l'édifice, mais par la suite on en construisit un plus petit, dont la cage et le péristile subsistent encore. Ce dernier présente un flanc de 12 colonnes sur 8 de

front, en tout 30, dont 20 debout. Mais une différence notoire existe entre la colonnade du premier temple et celle du second. Les fûts de l'un ont 21 pieds 8 pouces de circonférence sur 58 de longueur; de telle sorte que leur grandeur totale, y compris l'entablement, est de 72 pieds, tandis que les fûts de l'autre, quoique également d'ordre corintbien, n'offrent que 15 pieds 8 pouces de circonférence sur 44 de hauteur. Six colonnes qui subsistent encore du premier monument suffisent seules à donner une idée de ses proportions grandioses. Les murs, jadis couverts de toutes les richesses de l'ordre corinthien, offrent encore des frontons de niche entre lesquels règnent des pilastres cannelés avec une riche frise de guirlandes. La voûte, à en juger par les débris qui gisent sur le sol, devait être merveilleusement décorée, et sa portée avait 57 pieds de large sur 110 de longueur. Du reste, les détails exacts de ce magnifique monument ont été consignés dans un ouvrage publié à Londres en 1757 par M. Robert Wood, sous le titre de *Ruines de Balbek*. Cet auteur attribue la construction de cet édifice à Antonin-le-Pieux. On ignore le rang qu'a tenu dans l'antiquité la ville de Balbek, mais sa position sur la route de Palmyre devait lui donner une grande importance. Au temps d'Auguste, elle avait garnison romaine. L. Reybaud.

BALBI (Madame la comtesse de), née Caumont de la Force, avait épousé le comte P.-M.-A. de Balbi, noble Génois. Elle a été depuis dame d'atours de *Madame*, comtesse de Provence, et maîtresse de *Monsieur* (Louis XVIII). Elle a suivi le prince dans son émigration: cette absence, qu'elle ne regardait, comme tous les émigrés, que comme un voyage de quelques mois, a duré vingt-cinq ans. Au moindre échec qu'éprouvaient nos jeunes bataillons de volontaires, madame de Balbi ne se sentait pas de joie. Le prince de Waldeck, officier supérieur allemand, employé sous les ordres du prince de Hohenlohe, marchait sur Thionville; il s'était distingué dans la guerre contre les Turcs. Les émigrés, et les dames surtout, avaient fondé les plus belles espérances sur les preux étrangers. Madame de Balbi les voyait déjà entrer en conquérants, et presque sans coup férir, dans Thionville. — Elle écrivait de Luxembourg à Monsieur: « Le 8..... midi. Bien m'a pris de venir à Luxembourg; sans cela j'aurais été d'une belle inquiétude toute la journée; ces dames, sans en dire mot, sont arrivées ici le matin. Le courrier avait ordre de les attendre; ainsi, nos lettres seraient restées à se promener dans la ville. D'honneur, je me glorifie de mon inspiration, je m'en suis si bien trouvée que je crois devoir m'y tenir si je trouve une chambre logeable; je ne retourne pas à Trèves. M. Dourches prétend qu'il repart dans l'instant; il aura mon petit billet, de préférence au courrier. N'oubliez pas, *cher frerre*, que vous devez m'envoyer dire sur-le-champ que Thionville se rend. Sans cela, le courrier de M. le comte d'Artois pourra de toute manière me remettre vos lettres. Si ces dames restent ici, fort bien; si elles retournent à Trèves, c'est toujours son chemin de passer à Luxembourg. Il s'y arrêtera bien un instant. Je demeure au *Duc de Lorraine*, grande rue. Je vous embrasse, mon ami, de tout mon cœur; je voudrais, en vérité, faire de même à votre prince de Waldeck. » Thionville ne se rendit pas; l'héroïque résistance de ses habitants et de sa garnison força les Prussiens à lever le siége, et le prince de Waldeck, qui commandait une reconnaissance, eut un bras emporté. — Madame de Balbi, qui croyait ne faire qu'un très court séjour à Luxembourg et revenir pédestrement en France, fut obligée de quitter précipitamment son pied-à-terre et de se retirer en toute hâte en Allemagne. Les soldats républicains, que son prince de Waldeck devait faire prisonniers à Thionville, entrèrent bientôt en vainqueurs dans Luxembourg. — Madame de Balbi, dans son voyage avec *son ami*, dut souvent regretter, même à la cour de Mittau, sa jolie maison de Paris, où Monsieur se rendait par une

porte secrète; le palais n'était séparé de la petite maison que par le jardin du Luxembourg. Elle a pu, après une longue absence, revoir cette maison, mais le prince n'habitait plus le même palais : on l'appelait roi de France, et une rivale plus heureuse l'avait remplacée au château des Tuileries. D—Y.

BALBOA (Vasco-Nuñez de), né vers l'an 1475, fut un des aventuriers espagnols qui suivirent la carrière que Colomb avait ouverte et tentèrent la fortune en Amérique. La cour d'Espagne leur accorda la permission de faire des découvertes, mais sans leur donner d'autres encouragements. Balboa, arrivé dans l'isthme de Darien, y devint bientôt le chef d'une poignée d'Espagnols, et réussit à fonder un établissement dans cette province en soumettant les habitants par la force ou par la douceur. Un jour qu'il avait une dispute avec un de ses compagnons pour le partage d'une somme d'or, un Indien se présenta, qui, ayant remarqué l'avidité des Espagnols, leur indiqua un pays où ce métal était employé aux ustensiles les plus communs. Il les conduisit vers la côte de la mer du Sud, où le chemin du Pérou s'offrit à eux. Balboa n'osa pas attaquer le Pérou avec sa petite troupe de 150 hommes environ : il se contenta de recueillir des informations, et de prendre, au nom du roi d'Espagne, possession du grand Océan, dont la surface immense se déroulait devant lui. Lorsqu'il revint à Darien au bout de 4 mois, chargé d'or et de perles, il y trouva Pedrarias, nouveau gouverneur envoyé par Ferdinand, aux ordres duquel il lui était enjoint de se soumettre. Balboa, révolté de cette ingratitude, se soumit néanmoins, et fut nommé l'année suivante vice-roi de la mer du Sud. Pedrarias se réconcilia en apparence avec lui, mais il le fit condamner à mort peu de temps après, sous le prétexte d'une faute d'insubordination. Balboa fut décapité en 1517, à l'âge de 42 ans. Pizarre, qui acheva la découverte du Pérou, s'était formé au commandement sous ses ordres. C. L.

BALBUTIEMENT, en latin *balbuties, hæsitatio linguæ; balbutier*, parler avec peine. Vice de langage qui consiste à parler à voix basse, avec hésitation ou interruption, tout en répétant les mots, mais sans précipitation. On ne doit donc point, comme l'avaient fait les anciens, confondre le balbutiement avec le bégaiement, et en effet ce dernier est toujours accompagné de mouvements convulsifs appartenant à la classe des affections spasmodiques. — Dans la première période de la vie, l'enfant balbutie les mots qu'il ne peut encore articuler, parce que les organes vocaux sont encore imparfaits, qu'ils sont peu habitués encore à être mis en jeu, et que les idées chez eux sont encore confuses et inexactes. Mais à cette époque les causes du balbutiement ne tardent point à disparaître par le développement des organes de la voix et de l'intelligence. M. Rullier observe qu'en général le balbutiement chez les enfants est ordinairement en sens inverse du développement de leur intelligence; aussi a-t-il remarqué que chez les enfants précoces le balbutiement n'est point de longue durée, par le besoin qu'ils ont d'exprimer leurs idées. Aussi a-t-on constaté le contraire chez ceux dont l'intelligence est tardive, qu'il convient de combattre dans la crainte que le balbutiement ne dégénère en habitude. Pour y parvenir, on doit faire épeler et lire les enfants, les faire parler à haute et intelligible voix, cet exercice seul suffisant à cet âge pour corriger le défaut dont il est question. Chez d'autres enfants, le balbutiement provient de l'existence chez eux d'affections vermineuses, qui doivent être combattues par un régime fortifiant sans lequel l'état continuel de faiblesse pourrait continuer indéfiniment ce vice dans la parole. — L'âge adulte n'est pas toujours à l'abri du balbutiement, qui s'observe surtout chez les personnes d'une intelligence bornée, et dans ce cas l'insignifiance de la pensée entraîne avec elle une sorte d'hésitation et d'imperfection dans la parole. D'autres fois, cette imperfection se déve-

loppe accidentellement chez les personnes qu'une surprise ou un trouble involontaire ont jetées dans une sorte d'inquiétude momentanée. N'arrive-t-il pas en effet que des personnes d'ailleurs spirituelles et érudites *balbutient*, intimidées qu'elles sont par la présence d'un personnage dont l'aspect leur impose? et tel orateur qui depuis long-temps a préparé dans la solitude du cabinet un discours qu'il doit prononcer en public, devant l'assemblée se trouble, s'intimide et balbutie à peine les phrases dont il attendait les plus grands effets. — Dans d'autres circonstances, le balbutiement n'est pas essentiel; il est produit par des affections qui lui sont quelquesfois étrangères: telles sont les éruptions boutonneuses de la bouche, l'imminence de l'apoplexie, le froid des fièvres intermittentes, les spasmes, l'idiotisme, le narcotisme, l'ébriété, la faiblesse provenant de l'abus des saignées. On conçoit facilement que dans ces cas il suffit de faire disparaître ces affections pour qu'il en soit de même de cette imperfection de la voix, qui en est alors le simple résultat. (*Voy.* aussi l'article BÉGAIEMENT, t. v, p. 176.) HALMA-GRAND.

BALCON. Ce mot vient de l'italien *balcone*, fait, dit M. de Roquefort, du turc *bàlà-khanèh*, et, selon Ménage, du latin *palcus*, ou de l'allemand *balk*, qui signifient tous deux *poutre*. Covarruvius croit que *balcon* vient du grec *ballein*, en latin *jacere*, jeter, et il se fonde sur l'opinion que les balcons étaient dans l'origine de petites tourelles élevées sur les principales portes des forteresses du haut desquelles on lançait des dards sur les ennemis. Quoi qu'il en soit, on désigne aujourd'hui par ce mot de *balcon* une saillie pratiquée sur la façade extérieure d'un bâtiment, et portée par des colonnes ou des consoles, avec un appui de pierre ou de fer. On distingue deux sortes de balcons : les grands sont ceux qui portent en saillie, et qui sont plus larges que les croisées; les petits, ceux qui sont entre les tableaux des mêmes croisées, et qui servent d'appui. — L'usage du balcon, chez les peuples modernes, dit M. Quatremère, ne paraît pas très ancien; les plus anciennes villes, celles où la durée des édifices permet de remonter à quelques siècles, n'en offrent pas d'exemples. On ne voit pas d'ailleurs que les anciens, dont les maisons avaient très peu d'ouvertures sur la rue, et qui faisaient venir du haut le jour qu'ils recevaient dans leurs appartements, connussent cette partie de l'architecture moderne; les appuis des fenêtres étaient si élevés qu'on ne pouvait s'en aider pour voir au dehors; et cette pratique, favorable à la belle architecture et à la décoration des intérieurs, était peut-être aussi l'effet de la nature des mœurs et de la retenue où les femmes vivaient renfermées dans leurs maisons. Cependant on a cru voir une espèce de *balcon* continu dans le *menianum* des anciens, ainsi appelé du nom de *Menius*, citoyen romain, qui, ayant vendu sa maison située vis-à-vis la place des spectacles, se réserva seulement une colonne qui était au-devant, et sur laquelle il bâtit une espèce de balcon en terrasse; mais ces *meniana* étaient plutôt ce que les Italiens appellent *loggie*, c'est-à-dire des portiques continus, servant de dégagement aux appartements et en même temps de balcons couverts, d'où l'on regardait au dehors. Aux maisons des particuliers, dit Winckelmann, il y avait aussi une plate-forme en saillie, qui revient à ce que nous appelons *balcon*, et que les Italiens appellent *ringhiera*. En Italie, on ne s'est pas contenté des balcons ordinaires; on en pratique à certains étages, qui sont vitrés et qui forment une espèce d'avant-corps, d'où, sans être vu, l'on peut voir à couvert. Quoique ces balcons, qu'on appelle *mignani*, gâtent souvent l'ordonnance de l'architecture et les façades des palais, cependant on ne peut les considérer que comme des hors-d'œuvre postiches, et, par leur nature, indépendants de la construction; la forme des fenêtres y reste dans de belles proportions, et les balcons n'en ont point encore altéré la for-

me, surtout dans les grands édifices, tandis qu'en France et dans les autres pays, où la mode des balcons est devenue générale, l'architecture est obligée de leur sacrifier souvent l'ensemble des façades extérieures, et les proportions de leurs détails. — On appelle *balcon*, en termes de marine, les galeries couvertes ou découvertes qu'on fait sur le derrière de certains vaisseaux pour l'ornement et en même temps pour la commodité du service. — Dans nos salles de spectacle, le *balcon* est le prolongement de la première galerie jusqu'à l'avant-scène, séparé de la galerie par une cloison à hauteur d'appui, où se trouvent les places les plus chères, les plus en vue, et par cela même les plus recherchées, surtout par les personnes qui ont encore plus à cœur d'être vues que de voir. E.

BALDAQUIN, en latin *umbella*. On a dit d'abord *baldachin*, ou *baudequin*, d'un mot de la basse latinité *baldechinum*, par lequel on désignait la plus riche de toutes les étoffes connues, tissue de fils d'or, et dont la trame était de soie récamée (relevée de broderie, nommée ainsi, selon les uns, de la ville de Bagdad, et, selon d'autres, de Babylone, qu'on appelait en français *Baldac* ou *Baudac*.) L'italien dit *baldacchino*. On a donné le nom de *baldaquin* à un ouvrage d'architecture, élevé en forme de dais ou de couronne sur plusieurs colonnes, pour servir de couverture à un autel, et il est très probable, en effet, que, prenant ici la partie pour le tout, comme on le voit souvent, on aura tiré ce nom de l'étoffe qui servait à recouvrir ce dais, et qui en était la partie la plus apparente. — Le *baldaquin*, dit M. Quatremère de Quincy (*Dic. d'architecture*), est une invention moderne; mais son origine remonte aux premiers siècles de l'église, et il a pris la place des anciens *ciboires* (*voyez* ce mot), dont il emprunta les usages et la forme, un peu défigurée dans les compositions de nos jours. Il paraît qu'anciennement des voiles ou des rideaux, attachés et suspendus autour du ciboire, cachaient mystérieusement au peuple la vue de l'autel et ne se tiraient ou ne se relevaient que pendant le temps des cérémonies. De là l'idée du dais ou de cette espèce d'impériale, dont l'analogie rappelle toujours l'usage ancien des rideaux, et qui a été adopté également pour surmonter les lits. — Le *baldaquin de Saint-Pierre* est le plus grand ouvrage de bronze que l'on connaisse. Le dais, ou le couronnement, est porté sur quatre grandes colonnes torses composites, qui posent sur quatre piédestaux de marbre, dont les dés sont ornés de cartels. Les colonnes ont des cannelures jusqu'au tiers; le reste est orné de feuilles de laurier et de petits enfants. L'exécution de tous les détails de l'ornement et de l'architecture y est portée au plus haut degré de perfection. Quatre grandes figures d'anges, debout sur les colonnes, accompagnent fort bien le couronnement, qui termine la masse totale aussi heureusement que pouvait le comporter le genre adopté. Le plan de ce baldaquin est carré, et l'autel se trouve entre les deux piédestaux des deux premières colonnes. La hauteur de ce monument est de 122 pieds, depuis le pavé de l'église jusqu'au sommet de la croix : savoir, quatre pieds un quart pour le piédestal, quarante-huit pieds un tiers pour les colonnes, onze pour l'entablement, trente-neuf pour le couronnement et douze un quart pour la croix. On a fait souvent la comparaison de sa hauteur avec celle du péristile du Louvre; on a répété plusieurs fois que la mesure en était la même; mais le fronton du Louvre n'ayant que quatre-vingt-dix-huit pieds de hauteur, il est constant que le baldaquin de Saint-Pierre a vingt-quatre pieds d'élévation de plus. Le P. Bonnani dit avoir vu, par les livres de la fabrique de Saint-Pierre, qu'il est entré dans cet ouvrage 186,392 livres de bronze, 129,000 livres poids de marc. La façon, seule, coûta plus de cent mille écus romains. Tout magnifique qu'est cet ouvrage, on ne saurait cependant le voir sans penser à la perte des riches dépouilles du Panthéon, aux dépens desquelles il fut fait. On connaît la satire violente

qu'attira au pape Barberin l'injure faite au plus beau reste de l'antiquité : *Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barberini.* Après le baldaquin de Saint-Pierre, on cite encore celui de Sainte-Marie-Majeure, à Rome. Il est formé d'une espèce de couronne soutenue par quatre figures, qui portent sur des colonnes de porphyre, ornées de rinceaux de bronze. Il fut fait par le *cavaliero Fuga*, sous le pontificat du pape Lambertini A l'exception de ce dernier, tous les baldaquins qu'on a faits à l'imitation de celui de Saint-Pierre n'ont été que des copies plus ou moins vicieuses, soit dans le plan, soit dans la décoration. Nous ne parlerons donc point du baldaquin des Invalides ni de celui du Val-de Grâce, compositions qui n'offrent, comme le dit fort bien M. Quatremère, qu'une disposition bizarre de colonnes torses, beaucoup trop sévères encore pour ce qu'elles soutiennent, et qui ne présentent qu'un assemblage grotesque de palmes, de feuillages et d'enroulements contournés sans dessin et rapprochés sans accord. E.

BALDE (JACQUES), né à Ensisheim, en Alsace, l'an 1603, mort en 1668 à Neubourg sur le Danube. Il était jésuite et prédicateur de la cour de l'électeur de Bavière, et l'un des poètes latins modernes les plus estimés. Herder a fait revivre sa mémoire par l'excellente traduction qu'il a donnée dans la *Terpsichore*. « De fortes intentions, des pensées élevées, dit-il, un sentiment délicat pour le bien de l'humanité et le bonheur de sa patrie, remplissaient sans cesse son ame accessible à tant d'émotions Il fut témoin des scènes doulourenses de la guerre de 30 ans. Le cœur ulcéré, il consolait les proscrits; il exhortait sans relâche à la concorde et à l'union, et cherchait en même temps à faire naître en Allemagne un meilleur esprit. Combien il montrait de courroux pour les faux hommes d'état, et de zèle pour l'honneur abaissé et pour la vertu de son pays! Partout dans ses poésies on retrouve cette vaste et profonde connaissance des hommes et du monde, ainsi que l'esprit d'une vraie philosophie; c'est un poète de tous les temps. Plusieurs de ses odes ont tant de fraîcheur qu'on les prendrait pour des productions des temps les plus modernes. » A. W. Schlegel en parle avec des éloges non moins flatteurs. « C'est une imagination d'où s'échappent en foule les pensées les plus fortes et les peintures les plus vives, dit-il; son esprit trouve sans effort les comparaisons les plus inattendues, les descriptions les plus brillantes : esprit profond et pénétrant qui ne se laisse aveugler par aucun préjugé, par aucune prévention, et qui se jette hardiment dans des routes nouvelles. Il y a tant de beautés dans les poésies de Balde, toutes les qualités que nous veuons d'énumérer y brillent à un si haut degré qu'on est forcé de reconnaître en lui le poète doué d'un génie extraordinaire. » Ses poésies allemandes sont de peu d'importauce. Le recueil de ses ouvrages consiste en poésies lyriques, élégiaques, satiriques et didactiques. Il en existe une édition en 4 vol., publiée à Cologne en 1660; une en 8 vol. à Munich en 1729. Ses œuvres choisies ont été publiées par J.-C. Orelle. (Zurich, 1805 et 1818). C. L.

BALDER (mythologie scandinave), fils aîné d'Odin et de la déesse Frygga, était la personnification du jour, du soleil, de la pure lumière, et, par extension, de la beauté, de la grâce, de la bonté, de l'éloquence et de la sagesse. C'était le plus miséricordieux et le plus chéri parmi les ases (dieux) du gelme (ciel.) Mais le Destin, qui soumettait les dieux eux-mêmes à ses décrets irrévocables, avait annoncé à Balder, dans des songes sinistres, qu'il périrait à la fleur de l'âge. Alarmée pour les jours de son fils, Frygga déploya toute sa puissance de déesse pour conjurer le malheur qui menaçait Balder. Elle fit aussitôt le dénombrement de tous les éléments et des animaux de la terre et de la mer, et en exigea le serment de respecter les jonrs de l'ase radieux. Pour s'assurer de la sincérité de ce serment, les autres ases, amis de Balder, essayèrent sur lui mille moyens mortels, qui

le trouvèrent invulnérable. La sécurité des dieux paraissait complète, lorsque Loke, l'Arimane scandinave, s'étant aperçu qne Frygga avait oublié d'exiger le serment d'un arbuste nommé Mistilteir, planté depuis peu à la porte du Valhalla, en saisit une branche, et, courant auprès de Hoder, ase aveugle qui se tenait à l'écart, l'engagea à prendre part aux exercices des dieux, et à lancer aussi nn trait contre Balder. Hoder cherchait à s'excuser sur son infirmité; mais Loke le pressa vivement en promettant de diriger sa main, et, l'armant du fatal arbrisseau, il ajusta l'arc sur Balder, qui, atteint au bras, tomba mort à l'instant. Nanna, son épouse, mourut de chagrin en apprenant cette triste nouvelle. Son corps et celui de Balder furent placés sur un immense bûcher, où l'ase Vidar fit aussi placer le malheureux Hoder. Le vaisseau Ringhorn, qui portait ce bûcher, fut détaché du rivage, et brûlé solennellement en pleine mer, en présence des dieux et d'une foule de géants, qui tous en grand cortége, avec leurs attributs distinctifs, assistèrent à ces tristes funérailles. Cependant l'inconsolable Frygga nourrissait encore l'espoir de revoir son fils. Elle offrit sa haute faveur à celui des ases qui irait redemander le beau Balder à la noire Hêla, fille de Loke et déesse du niflheim (le plus bas et le plus obscur des neuf mondes). Hermode s'élança sur le rapide coursier Sleipner, et pénétra jusqu'à la divinité du sombre empire. Hêla consentit à rendre Balder aux vœux de Frygga, si tous les êtres de la création accordaient une larme à sa perte. Cette réponse fut à peine connue dans le ciel que toute la nature, les dieux, les hommes, les animaux, les pierres, les plantes se mirent à pleurer, tous, excepté la sorcière Thock, dont l'inflexibilité retint le fils de Frygga aux enfers.—D'après les croyances de la mythologie scandinave, lors de la destruction de l'univers et de la mort de tous les dieux, Balder (le jour) et Hoder (la nuit) resteront seuls et vivront en paix jusqu'à la fin des temps. L.

BALE, canton de la Suisse, situé au nord de celui de Soleure et à l'ouest de celui d'Argovie, est partagé en 5 districts. Sa population est de 52,000 habitants, qni professent pour la plupart la religion réformée. Sa superficie est de 25 lieues carrées. Il a une voix à la diète et 409 hommes pour son contingent fédéral militaire. Les habitants jouissant de 500 francs de rente argent de Suisse sont éligibles au grand conseil, qui exerce le pouvoir législatif et est composé de 150 membres; le *petit conseil*, qui a le pouvoir exécutif, est composé de 20 membres, choisis dans le sein dn premier. — La ville de Bâle, capitale de ce canton, et la plus considérable de la Suisse après Genève, est divisée en deux parties par le Rhin : l'une s'appelle la grande ville, et l'antre la petite. Elle est située dans une contrée agréable, sous le 47ᵉ d. 33′ de latitude nord, et le 5ᵉ d. 15′ de longitude est, et est, en général, fort bien bâtie. Les deux parties de la ville sont unies par un pont de 715 pieds. Bâle renferme 2,119 maisons, 16,400 habitants, et entre autres édifices remarquables, l'université fondée en 1459, une excellente bibliothèque, la cathédrale, dans laquelle sont déposés les restes d'Erasme, qui vécut quelque temps à Bâle; un cabinet des médailles, un jardin botanique, un gymnase, un cabinet d'histoire naturelle, 15 galeries de tableaux, une maison de ville, un arsenal. Il existe aussi à Bâle plusieurs sociétés littéraires et d'économie politique, une entre autres, fondée en 1766 par Iselin, pour la propagation et l'extension des connaissances utiles, ainsi que pour les améliorations du bien public. Cette société a ouvert en 1824 une école d'économie rurale pour les pauvres; elle s'est distinguée souvent par des écrits importants, et a publié en 1825 son 59ᵉ rapport annuel; elle comptait alors 483 membres. On remarque également à Bâle un séminaire pour les missions et une société biblique qui imprime la Bible en caractères stéréotypes, et qui à chaque édition en distribue gratuitement aux pauvres plusieurs

centaines d'exemplaires. Il régnait autrefois parmi les habitants des deux parties de la ville une espèce d'antipathie qui n'est pas encore tout-à-fait éteinte. Bâle était anciennement une ville impériale, qui entra dans la confédération suisse en 1501. C'est la patrie d'Hermann, des Bernouilli, de Buxtorf, de Wetstein, d'Holbein et d'Euler. Une des particularités anciennes de cette ville, c'est que les montres y avançaient d'une heure sur celles d'autres endroits; ce qui n'a plus lieu depuis environ une quarantaine d'années. Il s'y fait un commerce très étendu, et l'on y trouve en général tous les produits des manufactures étrangères. Bâle renferme également beaucoup de fabriques de rubans, de soieries, de cotonnades, de toiles, de papiers, de gants, ainsi qu'un grand nombre de blanchisseries et de teintureries. En 1818, la dette publique montait à 800,000 francs, et en 1828 il existait déjà une épargne de 400,000 francs en argent comptant. Dans les derniers temps, l'université de Bâle attirait l'attention générale en ce que les savants et écrivains allemands et autres, qui étaient inquiétés pour leurs opinions politiques, y trouvaient un refuge assuré. (Voyez l'*Histoire de la ville et des environs de Bâle*, par P. Ochs, Bâle, 1821, 5 vol.) C. L.

BALE (Concile de). Le concile de Constance (1414-18), chargé de fermer le grand schisme d'Occident, d'extirper l'hérésie, et de réformer l'église dans son chef et dans ses membres, n'avait point dignement accompli sa mission; Martin V avait laissé pour adieux à l'empereur Sigismond, aux nations divisées par leur jalousie et par la politique, des concordats insignifiants, qui détruisaient de petits abus. Toutefois, ce concile, en s'élevant au-dessus des papes, en condamnant les hussites, put croire un moment qu'il avait assuré le triomphe du vieux droit ecclésiastique sur les décrétales des papes, et rétabli l'unité de l'église. Mais les hussites répondirent à l'excommunication par la guerre; la Bohême et la Silésie se soulevèrent contre Sigismond, le meurtrier de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Les Allemands, convaincus par de nombreux faits, que les armes ne pouvaient rien contre le fanatisme de la Bohême, demandèrent un concile, et les cardinaux forcèrent Martin V à convoquer un concile à Bâle, pour l'année 1431. Avant sa mort, il nomma président du concile, comme légat du saint-siège, et son successeur Eugène IV confirma dans cette qualité le cardinal Julien Cesarini, qui songeait plus sérieusement à la réforme que les papes eux-mêmes. A Bâle, on ne vota point par nation, comme à Constance; on divisa l'assemblée en députations, en comités, où les peuples étaient mêlés, où le bas clergé fut admis; ce qui donna tout d'abord aux Allemands une prépondérance décidée. Aussi, quand on proposa de commencer par l'extirpation de l'hérésie, la majorité, qui se rappelait la conduite du parti papiste à Constance, jugea la proposition absurde et contradictoire, et déclara qu'il fallait d'abord détruire la véritable cause des hérésies, la corruption de l'église et du clergé. Eugène IV, alarmé, lança sur le concile une bulle de dissolution; le légat Cesarini se contenta de ne plus présider le concile au nom du pape, et lui fit avec l'assemblée des remontrances sévères, où l'on doit remarquer ces paroles: « Que si le clergé ne se réformait pas, ses vices, après la destruction des hussites, auraient bientôt fait naître d'autres hérétiques. » Sigismond espérait que le concile pacifierait la Bohême à son profit, et jura de la défendre contre le pape jusqu'à la mort; mais Sigismond, pour être couronné dans Rome, promit ses secours au pape contre le concile. Le pape n'en fut pas moins forcé de révoquer sa bulle, et de reconnaître la suprématie du concile de Bâle. Cette assemblée ne brillait point, comme celle de Constance, par l'éclat de certains noms européens, comme ceux de Pierre d'Ailly et de Gerson, mais par la fermeté et l'union de ses membres; il semble que les rivalités scolastiques avaient

fait place à l'influence démocratique du bas clergé de l'Allemagne. Après avoir pendant deux ans défendu son existence, le concile reprit ses négociations avec les hussites, et, malgré les défenses et le dépit d'Eugène IV, compromit sa dignité jusqu'à proposer une conférence à leurs théologiens, jusqu'à livrer des princes et des prélats en ôtage à ceux qui se rappelaient la mort de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Cette conférence fut sans résultat ; mais les ambassadeurs du concile, chargés de suivre ceux des hussites à leur retour en Bohême, profitèrent habilement de la discorde survenue entre les callixtins ou modérés, et les taborites et les orphelins, pour conclure avec les premiers un traité particuliers (*compacta*), qui leur accordait la communion sous les deux espèces. Le concile avait à peu près accompli la première tâche, l'extirpation de l'hérésie, par la division des hérétiques ; d'après le programme de ses travaux, tracé dans la première séance par Philibert, évêque de Coutances, il devait encore réformer l'église, et rétablir la paix publique. Singulièrement enhardis à la réforme par la bulle où le pape avait été forcé de reconnaître leur infaillibilité et leur suprématie, les pères supprimèrent d'abord les concubines du clergé, la fête des fous, les foires qui se tenaient dans les églises, etc. ; puis, attaquant le pape lui-même dans son temporel, ils abolirent les annates, les réserves et les expectatives ; ils déclarèrent que désormais l'église ne serait plus tributaire du saint-siége, que celui-ci devrait se contenter des revenus des états de l'église ; en un mot, ils voulurent ramener le pape, en puissance comme en richesses, à ce qu'il était avant la chute des empereurs souabes. Ces décrets du concile, adoptés avec quelques modifications par le clergé français, confirmés par Charles VII, dans la pragmatique sanction de Bourges (1438), furent la base des libertés gallicanes ; et de ces huit articles de réforme, l'Allemagne adopta ceux qui ne frappaient point la personne même d'Eugène IV. Il arriva ce qui doit toujours arriver chez des peuples diversement civilisés, et qu'on veut soumettre aux mêmes lois : ni le système du concile ni plus tard celui du pape ne purent exclusivement prévaloir. Eugène IV reprit à l'égard du concile une attitude hostile. A cette époque, l'empereur grec Jean VI, pressé par les Turcs, proposait de venir lui-même en Italie, hâter la réunion de l'église grecque à l'église latine, puisqu'il ne pouvait qu'à ce prix acheter les secours de l'Occident. Eugène saisit avidement ce prétexte pour ouvrir un nouveau concile à Ferrare, et déclarer celui de Bâle schismatique (1437). L'empereur grec, dit-il, ne pouvait être reçu convenablement qu'en Italie. Les pères de Bâle, malgré la neutralité solennellement annoncée par la diète germanique, malgré l'improbation de la France, osèrent déposer Eugène IV, et lui donner pour successeur Amédée, ancien duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Le schisme recommença au moment même où déjà l'on se flattait d'avoir réuni les églises grecque et latine. La diète garda sa neutralité sévère, jusqu'à l'époque où le faible successeur de Sigismond et d'Albert II fut dirigé par un habile favori, qui sut trouver à ces longs débats un dénouement favorable au pape. Æneas Sylvius Piccolomini (Pie II), d'abord secrétaire du concile de Bâle, et défenseur éloquent de ses droits, puis secrétaire de Félix V, enfin secrétaire de Frédéric III, qui l'avait couronné comme grand poète dans une diète de Francfort, et dans le même temps secrétaire du pape Eugène IV, fit comprendre à ce dernier la faiblesse de l'empereur. Eugène IV s'enhardit jusqu'à déposer les archevêques de Mayence et de Trèves, partisans du concile de Bâle. Irrités d'une telle audace, les électeurs, réunis à Francfort, sommèrent Eugène IV : 1° de confirmer les décrets de Constance et de Bâle, sur l'omnipotence des conciles généraux ; 2° de convoquer un nouveau concile pour l'extinction du schisme dans une des six villes allemandes

qui lui seraient proposées ; 3° de révoquer la déposition des deux archevêques électeurs ; à défaut de quoi ils reconnaîtraient la légitimité du concile de Bâle, et du pape qu'il avait élu. Tant de fermeté déplut à l'empereur ; Æneas Sylvius irrita son dépit en même temps qu'il conseillait au pape les plus grands ménagements pour les électeurs, et des réponses évasives à leur ambassade ; enfin Æneas, après avoir épuisé contre la fermeté germanique tous les traits de l'intrigue italienne, corrompit Jean Lysura, vicaire-général de l'électeur de Mayence, tout puissant sur son maître, et véritable chef de la confédération de Francfort. Jean Lysura, pour la modique somme de 500 florins, donnée à propos, vendit les libertés de l'église allemande. Par le *concordat des princes* (1447), le pape réhabilitait les deux archevêques, et confirmait les décrets de Bâle adoptés par l'Allemagne, à condition qu'il serait indemnisé par elle des pertes que lui faisaient éprouver ces mêmes décrets. Par le concordat de Vienne (1448), qui dut fixer ces indemnités, le successeur d'Eugène, Nicolas V, se fit rendre les annates, les réserves et les expectatives, quelque peu modifiées. On peut dire que les Allemands furent vendus et trahis, et ce fut l'œuvre d'un Italien, qui se rendait à leurs dépens digne de la tiare. Ils furent punis d'avoir conçu la réforme un siècle trop tôt ; ils cédèrent les derniers, mais ils cédèrent plus que les autres. Par ces deux concordats, le concile de Bâle était sacrifié. Dès le commencement de ses négociations avec Eugène IV, Frédéric III lui avait retiré sa garde ; après le départ des évêques allemands, les pères du concile tinrent encore un an leurs séances sous la protection des villes qui n'avaient pas été consultées dans ces différents traités avec Rome. Réfugiés à Lausanne, puis rassemblés à Lyon, ils se résignèrent par la médiation, et sur les conseils de la France, à reconnaître Nicolas V ; ils engagèrent Félix V à déposer la tiare, et, le 19 avril 1449, ils prononcèrent eux-mêmes la dissolution du concile, après une lutte de dix-sept ans. L'espoir des peuples chrétiens fut encore une fois trompé; les décrets les plus importants de Constance et de Bâle sur l'omnipotence des conciles furent si vite oubliés que déjà 50 ans après Léon X osait les déclarer nuls. L'Allemagne ne devait plus revoir, assemblés en si grand nombre, ces courageux représentants des peuples chrétiens de l'Occident ; mais les conciles, en rapprochant les hommes les plus distingués de chaque nation, avaient répandu en Europe des doctrines dont Léon X lui-même devait recueillir les tristes fruits. C'est à tort que les papes, en 1450, célébraient à Rome, par un grand jubilé, la fin des conciles ; au moment où les conciles finissaient, les Allemands inventaient l'imprimerie. T. Toussenel.

BALE (Traités de). Le premier de ces traités fut conclu le 5 avril 1795, avec l'ambassadeur de Prusse, depuis chancelier d'état, baron de Hardenberg ; le second, le 22 juillet de la même année, avec l'ambassadeur d'Espagne, marquis D. Domingo d'Yriate, et tous deux par l'envoyé de la république française, Barthélemy. La Prusse et l'Espagne se séparaient, par ce traité, de la coalition contre la France, et reconnaissaient la république française. Par ces traités, la France était maintenue dans la possession des provinces situées sur la rive gauche du Rhin, qu'elle conserva en effet jusqu'à la paix générale, et acceptait la médiation de la Prusse, dans le cas où des princes particuliers d'Allemagne voudraient conclure des traités d'alliance avec la république française. Les articles secrets de ce traité ne sont pas encore connus ; on ne connaît que le traité du 17 mai 1795, qui établit la neutralité du nord de l'Allemagne. De plus, il existe un autre traité de Bâle, conclu le 28 août 1795, entre le landgrave de Hesse-Cassel et la république française, en vertu duquel cette dernière conserva la possession des provinces hessoises de la rive gauche du Rhin jusqu'à la paix générale. L'Espagne recouvrait par le trai-

te de Bâle tout ce que l'armée républicaine avait conquis au-delà des Pyrénées, en lui cédant la partie espagnole de l'île Saint-Domingue. C'est en récompense de ce traité de paix, conclu par l'entremise de don Emmanuel Godoï, duc d'Alcudia, que celui-ci reçut le titre de *prince de la Paix*. (*V.* ALCUDIA).

BALÉARES (îles), ainsi nommées du verbe grec *ballein*, jeter, lancer, à cause de l'habileté de leurs habitants à lancer des pierres avec la fronde, forment un groupe situé dans la Méditerranée, sur la côte orientale de l'Espagne, et semblent être un prolongement de la chaîne qui a formé le cap Saint-Martin. Leur direction générale est du sud-ouest au nord-ouest, et elles se composent de quatre îles principales: Majorque, Minorque, Iviça et Formentera, autour desquelles on rencontre un assez grand nombre d'îlots, dont nous indiquerons les plus importants, en décrivant les îles qu'ils avoisinent.—*Majorque* ou *Mallorca* est l'île *Balearis major* des anciens; elle a 50 lieues de tour, et compte 80,000 habitants. Palma, la capitale, que l'on nomme aussi Mallorca, située au sud-ouest de l'île, au fond d'une baie commode, a été fondée par les Romains, et renferme une population de 10,000 ames. Les autres villes ou bourgs importants sont Arta, Zingua, Monacor, Soller et Pollentia. Près des côtes de Majorque, s'élèvent Dragonera (*l'île aux Dragons*), Conejera (*l'île aux Lapins*), et Cabrera (*l'île aux Chèvres*). C'est dans ce dernier îlot que périrent misérablement tant de prisonniers français, que les Espagnols y entassèrent dans la guerre de 1808. L'île de *Minorque* ou *Menorca*, l'ancienne *Balearis minor*, est située à l'est de la précédente, dont elle est séparée par un détroit de 10 lieues de largeur; elle a 38 lieues de circuit, compte 27,000 habitants et renferme 4 villes, qui sont Citadella, capitale de l'île; Laor, Mercadal et Port-Mahon, la plus importante de toutes, située au sud de l'île. Cette dernière ville présente un port qui, s'avançant plus d'une lieue dans les terres, offre aux vaisseaux un abri sûr et commode; aussi Mahon est-il le centre du commerce de l'Espagne avec l'Afrique; la France y entretient un consul. C'est près de cette ville que se trouve le fameux port Saint-Philippe, qui passe pour imprenable, et qui cependant fut pris par les Français en 1756, et repris en 1798 par les Anglais, qui plus tard le rendirent aux Espagnols. La petite île d'Ayre est à peu de distance des côtes méridionales de Minorque. *Formentera*, la petite *Pityusa* (*Pityusa minor*) des anciens, n'a que 5 lieues de long sur 4 de large; on pense avec raison qu'elle doit son nom moderne à la quantité considérable de céréales qu'elle produit, relativement à sa superficie. — Au nord de cette île et à 15 lieues de Majorque, se trouve IVIÇA. Plus considérable que la précédente, cette île, que les Romains nommaient *Ebusus*, a 22 lieues de tour, et renferme quelques bourgs et une petite ville qui est sa capitale, et qui porte le même nom; des salines abondantes forment sa principale richesse. C'est autour d'Iviça que l'on voit les îlots nommés *Conejera-Grande* (la grande île aux Lapins), *Esparto*, *Bebra*, *Espalmador*, *Espardell* et *Tagam*. Depuis le séjour qu'un naturaliste français, M. Cambessèdes, a fait en 1825 dans les îles Baléares, on connaît aujourd'hui, d'une manière positive, les hauteurs de leurs montagnes, leurs rochers et leurs végétaux. Leur constitution géognostique est partout la même, et les roches calcaires qui y dominent paraissent confirmer leur réunion sous-marine avec le cap Saint-Martin; cependant on y trouve aussi des dolomies, des porphyres, et quelques roches qui semblent avoir une origine ignée; des sources minérales et divers échantillons de minerai de cuivre indiquent dans ces îles, dans celle de Majorque surtout, des richesses dont on ne tire point parti. Les productions du règne végétal y sont d'une merveilleuse beauté, et couvrent d'un riche tapis les collines et les montagnes dont toutes les îles Baléares sont hérissées, et les profondes vallées qui les sillonnent. C'est là

qu'on trouve dans toute leur vigueur le caroubier et l'olivier : le premier occupe le niveau le plus bas et jusqu'à la hauteur de 500 mètres; le second, ainsi que le buis, s'élève sur les montagnes; ils se réunissent au pin d'Alep, pour garnir leurs pentes, mais ce dernier forme des forêts qui règnent jusqu'à deux cents mètres plus haut; il se mêle souvent au chêne vert, qui croît encore à 100 mètres au-dessus. Les cimes les plus élevées ne se couvrent que d'une espèce de *seslère* (*sesleria særelna*). Sur les coteaux maritimes, le palmier nain protège de son large feuillage de jolies espèces de cyclames, des ononides à fleurs blanches ou purpurines, et quelques élégantes anthyllides. On voit souvent sur les montagnes les paysans mettre le feu aux forêts de pins et de chênes, pour favoriser la végétation d'une plante qu'ils appellent carregt (*donax tenax*). Cette plante, qui vit en société, se répand sur tout le terrein vacant, et produit l'année suivante une nourriture abondante pour les mulets des montagnards. Sur les coteaux pierreux qui avoisinent les montagnes, le myrte, le pistachier-lentisque, le caprier épineux, le ciste et le romarin indiquent aux botanistes la région méditerranéenne. Le cactier-raquette entoure les jardins; sur les bords de la mer, le tamaris et la salicorne-ligneuse croissent au milieu des marais salés; enfin, la vigne, qui s'élève en amphithéâtre sur les flancs de plusieurs collines, et le cotonnier, qui couvre les terreins bas et humides, achèvent de faire des îles Baléares l'un des pays les plus beaux et les plus fertiles de l'Europe. —Nous avons dit que le nom de Baléares fut donné par les Grecs aux habitants de ces îles parce qu'ils étaient d'une grande habileté à se servir de la fronde. Pline rapporte qu'ils les appelaient aussi *Gymnasii*, parce qu'ils étaient nus lorsqu'ils marchaient au combat. Leurs armes consistaient en un petit bouclier, un javelot et trois frondes différentes, selon la distance où ils voulaient atteindre. Pour habituer de bonne heure leurs enfants à un coup d'œil sûr, on ne leur donnait que la nourriture qu'ils avaient abattue de loin, avec la pierre lancée par leur fronde. Malgré leur courage et leur adresse, les habitants des îles Baléares ne purent conserver leur indépendance : subjugués par les Carthaginois, ils le furent ensuite par les Romains, qui, sous la conduite de Metellus, s'emparèrent des îles Baléares, moins pour faire cesser les pirateries de leurs habitants que pour enlever aux Carthaginois des stations importantes pour le commerce de la Méditerranée. Ces îles, en y joignant les pityuses et les petites îles voisines, firent partie de la province Citérieure ou Tarraconaise. Sous les empereurs, elles furent gouvernées par un préfet particulier, et plus tard par un président. Les Pisans s'en emparèrent au moyen âge, mais ils ne tardèrent pas à en être chassés par les Maures, qui s'y établirent comme dans presque toute l'Espagne, et qui les conservèrent longtemps. Reconquises par Jacques, roi d'Aragon, elles furent érigées en royaume particulier par un autre Jacques, frère de Pierre d'Aragon. Jacques, étant parvenu à détrôner son frère et à s'asseoir sur le trône d'Aragon, réunit les îles Baléares à ce royaume. Lorsque, par le mariage de Ferdinand-le-Catholique avec Isabelle de Castille, toutes les couronnes d'Espagne furent réunies sur la même tête, les îles Baléares formèrent une province, qui depuis n'a pas cessé d'avoir un gouverneur particulier. A. T.

BALEINE, *Balæna* (Linné). On connaît sous ce nom, dérivé du phénicien, selon Bochard, et signifiant *roi de la mer*, un genre de mammifères appartenant à l'ordre des *cétacés* (*voy.* ce mot), et caractérisé par les *fanons* ou lames de corne qui bordent, en place de dents, la mâchoire supérieure, et les *évents* à double ouverture, placés sur le milieu de la longueur du front. — Les baleines sont les plus gros de tous les animaux; leur taille est monstrueuse; la forme de leur corps est elliptique, leur peau est de couleur brune, grisâtre ou noirâtre. Chez elles, comme chez tous les cétacés

les membranes antérieures sont transformées en nageoires, et les postérieures manquent tout-à-fait. Leur tête est extrêmement volumineuse, même proportionnellement à leur masse totale, dont elle forme au moins le quart, mais cette énorme tête, dont les os sont excessivement épais, ne contient qu'un bien petit cerveau : dans un individu, par exemple, qui avait 75 pieds de long, le plus grand diamètre de la cavité cérébrale fut trouvé de 12 à 13 pouces. Les organes des sens sont également peu développés : l'œil est très petit, l'ouïe est fort obtuse, d'après les observations du capitaine Scoresby ; l'odorat existe certainement, comme on s'en est assuré par expérience, mais il est loin d'être subtil ; le toucher ne paraît avoir quelque délicatesse que sous l'aisselle, par où les mères serrent leurs petits ; la langue est immobile, et le sens du goût probablement à peu près nul ; elles n'exercent d'ailleurs aucune mastication ; leur mâchoire supérieure, en forme de carène ou de toit renversé, a ses deux côtés garnis de fanons, c'est-à-dire de lames transverses, minces et serrées, effilées à leurs bords, et formées de cette espèce de corne fibreuse si connue sous le nom de *baleine ;* la mâchoire inférieure loge la langue, ne porte aucune armure, et enveloppe, quand la bouche se ferme, toute la partie interne de la supérieure, avec les lames cornées dont elle est revêtue. Lorsque la bouche s'ouvre, l'eau s'y précipite, puis, comprimée immédiatement après par le rapprochement des mâchoires, elle s'échappe en tamisant à travers les fanons de la baleine tous les petits animaux qu'elle contenait. Ces géants du règne animal ne vivent ainsi que de très petite proie, des moindres poissons, et surtout des mollusques et zoophytes qui remplissent le fluide dans lequel ils se meuvent, et dont ils engloutissent, à chaque instant et sans choix, des quantités immenses. A la partie la plus saillante de la tête, se trouvent les évents : ce sont deux trous qui pénètrent dans l'arrière-bouche, c'est par-là que la baleine reçoit l'air qui s'introduit dans ses poumons lorsqu'elle vient respirer à la surface de l'eau, et c'est par les mêmes orifices qu'elle rejette avec force l'eau qui pénètre dans sa gorge, et forme ainsi ces jets d'eau qui ont fait donner aux animaux de ce genre, comme à tous les cétacés du même ordre, le nom commun de *souffleurs*. — Les baleines sont vivipares, et allaitent leurs petits comme les autres mammifères ; les mamelles sont au nombre de deux, situées vers l'extrémité postérieure du corps ; la portée est d'un seul petit, rarement de deux, et la gestation dure neuf à dix mois. Lorsque le baleineau veut téter, la mère se place sur le côté, et lui présente sa mamelle hors de l'eau, afin qu'il puisse respirer. Les baleinaux naissants ont 20 à 30 pieds, selon les espèces, et ils finissent par acquérir de 60 à 100 pieds. Leur croissance est lente, et la durée de leur vie doit être fort longue, mais elle n'est pas connue exactement. C'est dans les mers du Nord, dans la Baltique et la mer Glaciale, que se trouvent en général les baleines. Il paraît, d'après Pline et Strabon, qu'elles s'avançaient autrefois assez fréquemment jusque dans nos parages, mais on n'y en voit maintenant que fort rarement, et leur apparition est citée comme un événement. Au temps de leur accouplement, vers le mois de novembre, elles quittent les mers du pôle, et s'avancent au midi pour faire leurs petits ; mais dans le mois de mars elles retournent dans leurs glaces. Ce sont des animaux d'un caractère éminemment pacifique, qui n'attaquent jamais, puisqu'ils n'ont aucune espèce d'armes offensives, reçoivent leur proie des flots de la mer plutôt qu'ils ne s'en emparent, et ne résistent guères que par leur masse à leurs ennemis, c'est-à-dire aux autres grands cétacés, qui en font leur proie, et même aux ours blancs, qui ne sont que des pygmées en comparaison de ces colosses des mers, mais qui toutefois, dit-on, les assaillent à la nage, s'attachent à leur corps, enfoncent leurs dents dans leurs chaires graisseuses, et les dévorent tout vivants, malgré leurs bonds

furieux et leurs mugissements. On conçoit bien d'ailleurs que les mouvements des baleines sont lourds et embarrassés; leur vitesse est de même peu considérable, et les espèces les plus agiles ne font pas plus de quatre lieues à l'heure. Outre ces grands animaux, qui leur livrent combat, une foule de petits les tourmentent en s'attachant à leur peau, en pénétrant dans leurs chairs, et en se nourrissant de leur substance, sans qu'elles aient aucun moyen de s'en débarrasser. Mais de tous leurs ennemis, le plus terrible est peut-être l'homme. Les Groënlandais, montés sur de frêles canots, les poursuivent avec légèreté, les attaquent avec une hardiesse incroyable, les harponnent et les tuent à coups de lance. Les fanons leur servent à faire différents outils; la chair et la graisse forment leur principale nourriture. Les peuples civilisés vont aussi chercher les baleines dans leurs déserts de glace, pour s'emparer de leurs fanons et de leur graisse. Les Basques se livraient à cette pêche dès avant le XII[e] siècle, mais il paraît qu'à cette époque ils en trouvaient en assez grand nombre vers les côtes de la Biscaye et dans le golfe de Gascogne. Aujourd'hui, les peuples civilisés de l'Europe vont les poursuivre dans les régions glacées qui leur servent de retraite. Le genre des baleines se divise en 3 sections ou sous-genres : les *baleines proprement dites*, les *baleinoptères à ventre lisse*, et les *baleinoptères à ventre plissé*. Il nous reste à faire connaître les caractères distinctifs de ces trois sous-genres, et à signaler les principales espèces qui rentrent dans chacun d'eux. —Les *baleines proprement dites* se reconnaissent à l'absence de nageoire sur le dos. C'est à cette division qu'appartient la *baleine franche*, dont la plus grande longueur est d'environ 70 pieds. La couleur de sa peau est tantôt noire, tantôt d'un noir mêlé de gris, ou varié de diverses couleurs. C'est surtout cette espèce qui est chaque année poursuivie par nos flottes, et c'est ordinairement d'elle que l'on entend parler quand on dit en général la *pêche de la baleine*. Un seul individu fournit cent vingt tonneaux d'huile. Ses excréments sont d'un beau rouge qui teint assez bien la toile. Les *baleinoptères à ventre lisse* ont sur le dos une nageoire et le ventre lisse comme les baleines. Il n'y en a qu'une espèce : le *baleinoptère à ventre lisse*, ou le *gibbar* des Basques, le plus grand des cétacés. Il atteint jusqu'au-delà de cent pieds, et il est d'ailleurs beaucoup plus mince que la baleine franche, en sorte que sa taille est comme effilée; sa couleur est brune en dessus, blanchâtre en dessous; la nageoire dorsale est triangulaire, courbée en arrière à son sommet. Il souffle l'eau avec plus de vigueur que la baleine franche, qu'il surpasse aussi en force et en vitesse; il habite les mers boréales, mais poursuit quelquefois les bancs de poisson jusque sous le tropique; on ne le chasse qu'à défaut de baleines, parce que son lard étant moins riche en huile, sa pêche est moins productive, en même temps qu'elle est plus dangereuse. — Les *baleinoptères à ventre plissé*, qui ont une nageoire dorsale comme les précédents, en diffèrent en ce que la peau de la partie antérieure du ventre présente des plis longitudinaux. Tels sont : la *jubarte des Basques*, caractérisée par sa nuque élevée et arrondie, son museau avancé, large et un peu arrondi, les tubérosités presque demi-sphériques qui sont situées en avant des évents. Elle égale ou surpasse en longueur la baleine franche, mais elle est beaucoup plus mince. Elle se trouve surtout dans les mers du Nord, près du Groënland. — Le *rorqual*, caractérisé par la mâchoire inférieure arrondie, plus avancée et beaucoup plus large que celle d'en haut, la tête courte à proportion du corps et de la queue. Quoique habitant particulièrement le nord, il s'avance jusqu'au 34[e] degré, et pénètre dans la Méditerranée. — Outre les baleines qui se trouvent aujourd'hui vivantes sur notre globe, on en connaît deux espèces à l'état fossile, dont l'une appartient au sous-genre des baleines pro-

prement dites, et l'autre ressemble beaucoup au rorqual. — Tout ce que l'on possède de la première consiste en une tête découverte en 1779, dans la cave d'un marchand de vin de la rue Dauphine, à Paris, et que Cuvier considère comme voisine de la baleine franche, mais comme s'en distinguant toutefois par des caractères suffisants pour en faire une espèce à part. — L'autre espèce, au contraire, est connue par deux squelettes, découverts en Lombardie par M. Cortesi, l'un sur le flanc oriental du *monte Pulguasco*, à 600 pieds environ au-dessus de la plaine, l'autre dans un vallon voisin. Le premier offre une longueur totale de 21 pieds, le second de 12 pieds 5 pouces seulement. Ils sont d'ailleurs tellement semblables entre eux, qu'ils doivent être rapportés à une même espèce. Mais l'on n'a pu reconnaître si la petitesse relative de leur taille est due au jeune âge des individus dont ils proviennent, ou si elle nous révèle l'existence d'un cétacé *anté-diluvien*, qui serait aux cétacés de taille ordinaire ce que sont à nos grands carnassiers les belettes et les musaraignes. DEMEZIL.

BALEINE. (Blanc de). [*V.* CÉTINE.]

BALEINE (Pêche de la). La pêche de la baleine remonte aux siècles anciens. Suivant Oppien, Xénocrate, Pline, Strabon, Elien, et quelques autres écrivains de l'antiquité, elle était en usage chez les Tyriens, les Grecs, les Romains et les habitants des bords du golfe Arabique. Elle était également pratiquée en Chine dès les temps reculés, et au IXe siècle elle y formait une branche de commerce et d'industrie fort lucrative. En Europe, avant comme après le IXe siècle, les peuples du nord, et principalement les Islandais, les Norwégiens, les Finlandais, l'exploitaient avec succès sur les côtes de la Flandre, de la Laponie et du Groënland. Mais les Basques l'emportaient sur eux tous; long-temps ils se bornèrent à poursuivre la baleine dans le golfe de Gascogne; ce ne fut guère que vers le XVe ou le XVIe siècle qu'ils poussèrent leurs expéditions jusque dans les parages du Canada et du Groënland. Alors ils n'y employaient pas moins de 50 à 60 navires et de 9,000 à 10,000 marins chaque année, et fournissaient à toute l'Europe la plus grande partie des huiles de baleine dont elle avait besoin. Ils devinrent en même temps les modèles et les maîtres des autres nations dans l'art de la pêche; mais les Hollandais et les Anglais, qui leur devaient particulièrement leur instruction, finirent par les supplanter entièrement. Les marins de la Bretagne, de la Normandie, de l'Aunis et de la Guienne partagèrent durant de longues années avec les Basques les bénéfices immenses que procurait la pêche de la baleine; ils eurent à la fin le même sort. Dans le cours du XVIe siècle, les armements des Hollandais commencèrent à prendre de l'importance. Leurs succès éveillèrent la cupidité et la jalousie des Anglais, qui, dès l'année 1598, entrèrent en concurrence avec eux, expédièrent plusieurs bâtiments pour la pêche du Groënland, et plus tard essayèrent même par la violence de les dégoûter d'une industrie dont ils désiraient vivement s'assurer le monopole. Les Hollandais persévérèrent dans leurs entreprises, et formèrent au Spitzberg un vaste établissement pour la fonte de la graisse de la baleine, qui doubla encore leurs profits. Les avantages de la pêche avaient d'ailleurs attiré dans ces latitudes élevées une foule de navires appartenant à différents peuples du nord de l'Europe, tels que les Brémois, les Hambourgeois et les Danois. Ce concours produisit des démêlés sanglants; mais on finit par s'accorder : on se partagea les bancs et les côtes, et chacun put paisiblement se livrer à une pêche qui occupa souvent à la fois jusqu'à 400 gros bâtiments de toutes nations. Dans l'espace de 46 années seulement, les Hollandais prirent 32,900 baleines, dont l'huile et les fanons leur rapportèrent 380 millions de francs. Peu à peu cependant leur prospérité diminua, et aujourd'hui leurs expéditions ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient. — L'Angleterre n'épargna rien pour secon-

der les efforts de ses nationaux. En 1786, elle pouvait déjà se passer des huiles de baleines étrangères. Pendant les quatorze années antérieures à 1826, les armateurs anglais ont expédié dans les mers australes 40 à 50 navires baleiniers annuellement, dont les retours ont produit la somme énorme de 13,600,000 livres sterling (340,000,000 de francs); et dans les mers glaciales, 1864 navires baleiniers, dont les retours ont produit une valeur de 6,276,790 livres sterling (156,919,750 francs). Enfin, de 1826 à 1830 inclusivement, 432 armements ont eu lieu pour les mers du nord seulement. — Non moins pénétré que le gouvernement anglais de l'importance de la pêche de la baleine, comme école de navigation et comme source de profits considérables, le gouvernement français profita en 1783 du rétablissement de la paix pour chercher à raviver cette branche d'industrie. De 1784 à 1786, dix-sept expéditions eurent lieu de Dunkerque sous ses auspices, mais elles ne firent pas même leurs frais. Le gouvernement français avait de plus, en 1786, déterminé une colonie de 200 Nantukais, insulaires américains renommés pour leur habileté dans la pêche du cachalot, à s'établir à Dunkerque avec 36 navires leur appartenant. La guerre que la révolution fit éclater entre la France et l'Angleterre dispersa totalement, en 1793, cette petite colonie de pêcheurs. De 1802 à 1803, sept bâtiments s'expédièrent encore de Dunkerque pour la pêche du cachalot; ils furent capturés par les Anglais. En 1816, lorsque la paix permit au pavillon français de reparaître sur les mers, le gouvernement métropolitain renouvela ses efforts. Tout était à refaire. Des encouragements et des faveurs particulières furent assurés aux marins français qui se consacreraient à la pêche de la baleine, et les ordonnances royales des 8 février 1816, 14 février 1819, 11 décembre 1821, 5 février 1823, 24 février 1825, 27 mai 1828 et 7 décembre 1829 établirent en outre pour les armateurs des primes dont le taux varia depuis 30 francs jusqu'à 70 francs par tonneau de jaugeage, et qui étaient doublées pour les navires se rendant dans les régions les plus lointaines. On ne put éviter d'admettre à bord des baleiniers français des marins étrangers experts dans la pêche de la baleine; mais leur nombre fut successivement réduit aux *deux tiers*, à *moitié*, puis enfin au *tiers* de l'équipage. La loi du 22 avril 1832 a maintenu, sauf quelques modifications, le système de primes antérieurement établi, et accordé diverses autres faveurs et immunités; elle tend surtout, comme les ordonnances royales précitées, à amener les armateurs à se passer entièrement des marins étrangers. Par l'effet de ces encouragements, les armements pour la pêche de la baleine, qui, en 1817, ne s'étaient élevés qu'à quatre, et n'avaient employé que 88 marins (dont 58 étrangers), se sont élevés à seize en 1831, et ont employé 551 marins (dont 94 étrangers seulement). Le nombre total des expéditions pour la même destination, de 1817 à 1831, a été de 147. Aujourd'hui, il y a en France 25 à 26 bâtiments affectés à la pêche de la baleine. —Les Anglais et les Anglo-Américains sont, avec les marines du Holstein et des villes anséatiques, les seuls maintenant qui fassent cette pêche en grand. Les Danois, les Hambourgeois, les Brémois et les Lubecquois y consacrent aujourd'hui 60 à 80 navires par an.—Fatiguée sans doute des combats longs et acharnés livrés à son espèce, la baleine, si commune en Europe au moyen âge, a entièrement abandonné les baies et les côtes qu'elle fréquentait autrefois, pour se réfugier dans les mers glaciales, où on la pêche actuellement dans l'intervalle du mois d'avril au mois d'août. On la trouve encore aujourd'hui dans toutes les mers de l'hémisphère méridional, où la pêche se fait généralement à l'époque de la belle saison.—Les navires baleiniers des mers du nord ont de 105 à 120 pieds de long, 30 de large et 12 de profondeur. Ils sont doublés d'un bordage de chêne assez fort pour résister au choc des glaces. L'équipage se compose de 40 à 50 hommes. Chaque bâtiment est pourvu de 6 à 7 cha-

loupes, chacune de 4 rameurs, de 1 ou 2 harponneurs et d'un patron, et munies de 7 pièces de cordes appelées *lignes*, de 120 brasses (600 pieds) chacune, 8 harpons, 6 lances, etc. — Le harpon est un instrument destiné, non à tuer la baleine, mais à pénétrer dans son corps, et à y demeurer fixé au moyen de son fer barbelé, de façon à empêcher le cétacé d'échapper aux pêcheurs. A différentes époques, on a cherché à appliquer à sa projection la force de la poudre à canon; mais on est revenu à la méthode de le lancer à la main. En 1821 et 1822, les capitaines anglais Scoresby et Kay essayèrent de substituer les fusées à la Congrève au harpon : 11 baleines atteintes de ces fusées moururent, soit instantanément, soit en moins de 15 minutes, les unes dans de violentes agitations convulsives, les autres en rendant par les évents une énorme quantité de sang; la plupart ne filèrent point de ligne, et une seule survécut plus de deux heures. Les fusées dont il s'agit sont armées d'une pointe d'acier au-dessus de laquelle se trouve un petit globe de fer destiné à éclater comme un obus dans le corps du cétacé. Celui qui les lance peut viser comme avec une arme à feu. L'objection la plus forte contre l'emploi de ces fusées est leur cherté. Chacune d'elles ne coûte pas moins de 10 shillings (12 francs environ). Les lances servant à tuer les baleines harponnées ont jusqu'à 15 pieds de longueur; le fer lui seul est long de 5 pieds. — Arrivés sur le lieu de la pêche, les équipages des navires baleiniers doivent se tenir jour et nuit prêts à agir. Le capitaine, ou l'un des principaux officiers, placé dans la grande hune, promène ses regards sur l'Océan. Dès qu'il aperçoit une baleine ou qu'il l'entend rejeter l'eau par ses évents, il avertit immédiatement l'équipage. Plusieurs canots sont aussitôt mis à flot. L'un d'eux rame directement vers la baleine; quand il est près d'elle, le harponneur lance son harpon avec force, tâchant de frapper le monstre à l'oreille, sur le dos, ou dans quelque partie vitale. L'animal, se sentant blessé, s'abandonne souvent à des mouvements frénétiques; l'eau s'échappe de ses évents avec un bruit terrible; il pousse d'effroyables mugissements, et fait vibrer en l'air son énorme queue, capable, d'un seul coup, de briser un canot en mille pièces. Mais le plus ordinairement il plonge et fuit avec une rapidité étonnante : sa vitesse alors n'est pas moins de 11 mètres par seconde. A mesure que la baleine s'enfonce et s'éloigne, on laisse aller la ligne à laquelle est attaché le harpon, en ayant bien soin que la corde se déroule et glisse avec facilité, car, par l'effet de la traction, le rebord de la chaloupe se trouvant abaissé à fleur d'eau, si la ligne, en filant, éprouvait un seul instant d'arrêt, il n'en faudrait pas davantage pour faire disparaître pêcheurs et embarcation sous les flots. Le frottement de la ligne le long du bord est si rapide que pour empêcher le bois de prendre feu on est obligé de le mouiller sans cesse. On rencontre parfois des baleines d'une vigueur telle que leur capture exige des efforts inouïs.—Dans son excellent ouvrage sur la pêche des mers du nord, le capitaine Scoresby parle d'un de ces cétacés qui, avant d'être pris, fila près de 10,440 verges (2 lieues environ) de corde, coula bas une chaloupe, et coûta la perte de 12 lignes neuves. Une baleine harponnée demeure sous l'eau plus ou moins de temps, ordinairement une demi-heure; ce temps écoulé, le besoin de respirer la rappelle à la surface; elle reparaît souvent fort loin de l'endroit où elle a été atteinte. Tantôt elle semble étonnée et dans un grand épuisement; tantôt elle se montre farouche et furieuse. On ne doit dans ce moment s'en approcher qu'avec une extrême circonspection. Comme elle replonge généralement au bout de quelques minutes, on se hâte de lui lancer un nouveau harpon, quelquefois deux, et l'on attend qu'elle reparaisse de nouveau. Pendant cet intervalle, les canots se disposent à l'attaquer, et sitôt qu'elle se montre, ils l'assaillent à coup de lances. Des flots de sang mêlé d'huile jaillissent bientôt des blessures qui lui sont faites, rougissent l'eau de la mer dans un vaste

espace, et inondent même quelquefois les pirogues et les pêcheurs. Cette énorme perte de sang diminue à vue d'œil les forces de la baleine. Cependant, à l'approche de sa fin, elle se livre souvent à des transports furieux, et, dressant sa queue, la fait tournoyer en battant l'eau avec un bruit qui parfois s'entend à une lieue de distance. Enfin, épuisée et vaincue, elle se tourne sur le dos ou sur le côté, frappe la mer à petits coups précipités de ses deux nageoires latérales, dont le mouvement dure peu, et expire. Dès que la baleine est morte, les canots la remorquent jusqu'au bâtiment, et l'amarrent fortement à l'un de ses flancs. On songe alors à l'extraction de sa graisse et de ses fanons. Les marins, chargés du dépècement, s'habillent de vêtement de cuir et garnissent leurs bottes de crampons de fer, pour pouvoir se tenir ferme sur la peau de la baleine, qui n'est ni moins unie ni moins glissante que celle de l'anguille. Munis de couteaux de bon acier, nommés *tranchants*, dont la lame a 2 pieds et le manche 6 de long, ils commencent leur besogne par le derrière de la tête du cétacé. La première pièce de lard qu'ils doivent couper se lève dans toute la longueur du corps du poisson ; on la nomme pièce de revirement ; toutes les autres se coupent en tranches parallèles d'un pied et demi de large, toujours de la tête à la queue. On partage ces différentes tranches en morceaux pesant environ un millier, qu'on tire sur le pont et qu'on place dans la cale. Tout le lard enlevé, on travaille à dépouiller la tête, et particulièrement la langue, qui, à elle seule, fournit quelquefois six tonneaux d'huile ; la lèvre inférieure est aussi une des parties les plus chargées de graisse : elle rend jusqu'à deux mille kilogrammes d'huile. Quand le dépècement est entièrement terminé, on pousse à la mer la carcasse de la baleine avec les immenses lambeaux de chair qui y restent attachés. Les oiseaux de mer, les requins et d'autres poissons voraces se précipitent sur les débris, qui sont pour eux une excellente curée. On s'occupe ensuite à bord de débarrasser les tranches de lard rangées dans la cale, de la couenne qui les recouvre ; de les diviser de nouveau en morceaux de 11 pouces carrés, et de les encaquer dans des tonnes ; c'est en cet état qu'on les rapporte au port d'armement, où la fonte en est opérée et l'huile extraite. Un navire de 400 tonneaux ne peut pas contenir plus de 240,000 kilogrammes de graisse ; cette graisse éprouve, par la fonte et l'épuration, un déchet du tiers environ de son poids brut. — Les procédés de la pêche des mers du sud diffèrent peu de ceux qui viennent d'être décrits. Toutefois, cette pêche exige un personnel et un matériel moins considérable, puisque 24 hommes d'équipage et trois pirogues y suffisent communément. Rien ne s'opposant à ce que les navires puissent rester des mois entiers à l'ancre dans les mers du sud, les graisses sont fondues à bord. Un voyage dans le grand Océan dure quelquefois 2 à 3 ans, et l'on a plusieurs exemples de baleiniers qui y ont tenu la mer 8 mois de suite sans relâcher. — Autrefois, les baleines étaient plus grosses, et l'on en tirait jusqu'à 60 à 80 tonneaux d'huile ; aujourd'hui, une baleine ordinaire n'en fournit guère que 30 à 40 tonneaux. Les baleines du Spitzberg et du Groënland donnent plus de graisse que celles du Cap-Nord. Leur huile est recherchée. Les baleines qu'on pêche entre les tropiques sont si petites qu'il en faut quelquefois 200 pour faire 300 tonneaux d'huile. Il n'en est pas de même des baleines du Japon : 50 suffisent à un chargement. Des différentes espèces de cétacés, le cachalot est le seul qui fournisse le *sperma-ceti* ou *blanc de baleine*. Cette substance, dont on fait de très belles bougies, et qu'on emploie aussi dans la pharmacie, s'extrait principalement de la cavité cérébrale du poisson ; elle se vend le double de l'huile fournie par le reste du corps ; il n'est pas rare d'en tirer un demi-tonneau (500 kilogrammes) de la tête d'un seul cachalot. L'huile de baleine sert à toutes sortes d'usages, à l'éclairage, à la préparation des cuirs, à la fabrication

du savon, à l'apprêt des étoffes, etc. Les fanons trouvent également leur emploi dans différentes industries, et depuis quelques années on les applique avec avantage à la fabrication des fleurs artificielles. — Plusieurs peuples des régions arctiques, principalement les Kamtchadales et les Groënlandais, pêchent la baleine sur leurs propres côtes. Ce cétacé leur fournit la plupart des objets dont ils ont besoin : ils mangent sa chair cuite, séchée ou à demi-corrompue, et fabriquent avec le reste de sa dépouille des vêtements, des chaussures, des outres, des rideaux, des mortiers, des filets, des manches de couteaux, des canots, des quilles de traîneaux et des clôtures pour leurs champs. Les uns se servent pour prendre la baleine de dards empoisonnés, de filets faits de courroies de morses; d'autres, à l'exemple des Européens, de lances et de harpons. Mais il n'en est aucun qui déploie autant d'adresse et d'audace que les sauvages du littoral de la Floride. Exercés à nager et à plonger, dès que ces sauvages aperçoivent une baleine, ils s'élancent d'un bond sur sa tête, enfoncent un long cône de bois dans l'un de ses évents, et, s'y cramponnant fortement, ils se laissent entraîner sous l'eau par l'animal qui plonge aussitôt. Quand le besoin d'air fait remonter la baleine à la surface, ils en profitent pour enfoncer un second cône dans son autre évent, et, lui ôtant ainsi la faculté de respirer autrement qu'en tenant sa bouche ouverte, ils la contraignent à s'échouer à la côte ou sur des bas-fonds, seul moyen qui lui reste pour éviter que l'eau de la mer ne bouche la voie par laquelle elle peut encore respirer. Il devient alors facile à ses ennemis de lui ôter la vie. — Les meilleurs ouvrages à consulter pour connaître à fond tout ce qui se rattache à la pêche de la baleine sont : 1° le *Traité des pêches*, par Duhamel; 2° le Dictionnaire des pêches, faisant partie de l'*Encyclopédie*; 3° l'*Histoire générale des pêches*, par Noël de la Morinière; 4° l'*Histoire des cétacés*, par Lacépède; 5° le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, édition de Déterville; 6° le tome 2e tout entier de l'excellent ouvrage sur la navigation et la pêche de la baleine dans les régions polaires, publié à Londres, en 1820, par le capitaine Scoresby. (*Voyez* ci-dessus l'article BALEINE.) PAUL TIBY.

BALEINIER. Ce mot désigne également et le bâtiment destiné à faire la pêche de la baleine, et le matelot embarqué à bord de ce bâtiment. Ainsi, l'on dit un *trois-mâts baleinier* pour indiquer que le trois-mâts dont on veut parler fait la pêche, comme on dit un officier baleinier pour distinguer de tous les autres officiers du commerce l'officier dont on veut parler particulièrement.— L'industrie b[illegible]inière a pris en France depuis q[illegible]e années un tel développement qu'aujourd'hui on peut croire qu'en entretenant les lecteurs de cette spécialité on les initiera à de petites connaissances qu'il leur sera utile ou même indispensable de posséder tôt ou tard. Quand quelque chose devient vulgaire, il n'est plus permis de l'ignorer. — La construction du baleinier ne diffère pas de celle des autres navires. Aussi a-t-on vu dans ces derniers temps les armateurs choisir, pour les envoyer à la pêche, les bâtiments qui pendant plusieurs années avaient fait toute autre navigation que celle à laquelle ils finissaient par être destinés. Cependant il est incontestable que si l'on avait à construire un bâtiment pour la pêche du nord surtout, on pourrait introduire dans sa construction des modifications favorables au genre de navigation que l'on se proposerait de lui faire faire. Mais, pourvu que pour la pêche du sud un navire d'une médiocre solidité réunisse les conditions voulues de marche et de tonnage, il devient facile de l'approprier à ce genre d'exploitation maritime. — Un navire baleinier, outre les objets d'armement qui, même à bord des autres bâtiments, doivent lui assurer les moyens de tenir long-temps la mer, se munit de ce qu'on appelle un appareil de pêche. Cet appareil se compose principalement : 1° des harpons et lances

pour piquer et tuer le poisson; des lignes et câbles destinés à amener les pirogues sur la baleine et à l'assujettir le long du bord, une fois prise, pour la dépecer; 2° des instruments qui servent à enlever le gras de la baleine; 3° des pirogues avec lesquelles on chasse les baleines; 4° des fourneaux et des chaudières dans lesquelles on convertit en huile le gras du poisson; 5° des pièces ou fûts destinés à recevoir l'huile fondue, et à être arrimés dans la calle. — Les *pirogues baleinières* sont des embarcations longues, légères, terminées en pointe devant et derrière, et réunissant toutes les conditions nécessaires pour marcher le plus possible à l'aviron et se manœuvrer avec la plus grande facilité. Chaque baleinier porte, suspendues sur son pont et sur ses côtés, le nombre de pirogues proportionné à son tonnage et à la force numérique de son équipage. — Chaque pirogue est armée ordinairement de six hommes. Un de ces hommes gouverne l'embarcation avec un aviron : c'est *le chef de pirogue;* un autre se place sur l'avant : c'est le harponneur; les autres canotiers nagent dans la pirogue. — Les instruments avec lesquels les baleiniers piquent et tuent le poisson sont, comme nous l'avons dit, le *harpon* et *la lance.* — Le *harpon* est une arme en fer très malléable, de trois pieds de longueur environ, et de l'épaisseur d'un doigt. Il est terminé par une pointe triangulaire de la forme du piquant d'une flèche. Un long manche en bois, sur lequel on amarre la ligne qui est *cueillie* dans l'embarcation, sert à donner au *harponneur* la facilité nécessaire pour lancer ce trait dans le lard de la baleine. Souvent il arrive que la baleine, en fuyant avec le dard qu'elle a reçu dans une des parties du corps, tourne sur elle-même avec une telle force que le harpon dont elle cherche inutilement à se débarrasser se tord sur lui-même comme un tire-bouchon. Mais la qualité ductile du fer dont cet instrument est composé est si bien appropriée à l'usage qu'on en fait que les harpons ainsi contournés servent presque toujours plusieurs fois, pourvu qu'ils soient bien confectionnés. — Quoiqu'on dise *lancer le harpon* sur la baleine, il arrive toujours que le harponneur enfonce *deux harpons* dans la baleine pour mieux assurer sur elle la position de la ligne au moyen de laquelle l'embarcation doit se tenir amarrée au poisson. — La *lance* qui sert à tuer la baleine est un instrument revêtu, à son extrémité, d'un fer semblable à un écu de six francs qui serait aiguisé sur les bords. Cette extrémité de la lance fait corps avec la lance elle-même, au bout de laquelle on adapte aussi un long manche en bois. — Les lieux de pêche que fréquentent plus particulièrement les baleiniers sont les côtes du Brésil, le cap Horn, les îles Malouines, les côtes de Patagonie, celles du Chili et du Pérou, la côte d'Afrique, les parages à l'ouest du cap de Bonne-Espérance et les baies qui avoisinent ce cap. Un baleinier d'une capacité ordinaire qui ne double pas le cap Horn, met, terme moyen, un an dans ses voyages; celui qui double le cap Horn emploie de 18 mois à 2 ans pour terminer ses voyages. — Un bâtiment neuf de 400 tonneaux coûte à peu près 200 mille francs avec son équipage de pêche. Il est armé de 36 à 40 hommes, qui, au retour du voyage, se partagent entre eux, dans la proportion des parts pour lesquelles ils se sont enrôlés, le tiers du produit de la pêche. Les meilleurs voyages faits depuis deux ou trois ans par les baleiniers ont donné près de 100 p. 100 aux actionnaires. Les primes assez considérables qui sont encore accordées à l'industrie baleinière ont contribué à rendre fort productives ces sortes d'entreprises nationales. — La France compte 30 baleiniers pour la pêche du sud. Le Hâvre seul en arme une vingtaine. L'année dans laquelle nous venons d'entrer ne passera pas sans doute sans que ce port ne mette en mer 40 baleiniers. Et cependant au Hâvre, pendant 10 à 12 ans, une industrie aussi importante n'avait été exploitée que par 5 ou 6 bâtiments étran-

gers. D'où pouvait provenir une négligence ou un monopole aussi inconcevable? De l'ignorance du ministre de la marine et de l'avidité étrangère. — On s'expliquerait difficilement en effet la stagnation de l'industrie baleinière pendant un si long espace de temps si l'on ne savait avec quelle indifférence les intérêts de la marine marchande ont été servis par le gouvernement qui n'est plus. Une maison étrangère à laquelle on avait accordé le privilége de former des marins baleiniers, moyennant des indemnités énormes, a touché environ 2 millions de primes pour paralyser l'instruction qu'elle devait elle-même offrir à nos officiers et à nos matelots. Ce ne fut que lorsque la publicité put porter la lumière de la discussion dans le cloaque de tant d'abus que le ministère se vit forcé d'abandonner l'ancienne voie, pour ouvrir à nos marins une nouvelle carrière. L'ordonnance de 1829 parut, et depuis ce temps, malgré la diminution progressive des primes, nos baleiniers nationaux ont répondu par les résultats les plus satisfaisants à la routine, qui allait partout répétant que les étrangers seuls pouvaient faire la pêche avec succès. Les instruments et les ustensiles que nous allions chercher à grands frais aux États-Unis pour l'armement de nos navires son confectionnés chez nous aujourd'hui avec un soin qui ne laisse plus rien à désirer. Du reste, on peut maintenant proclamer hautement, sans craindre d'être démenti par des préventions rancunières, que nos matelots, avec la témérité et l'adresse qui caractérisent leur espèce, sont de tous les marins les plus propres à réussir dans un genre de navigation qui exige à la fois la rapidité de l'exécution et le sang-froid du courage. Les Français, qui furent anciennement les premiers baleiniers, peuvent aujourd'hui se flatter d'avoir reconquis en partie un titre que de bons gouvernements ne leur auraient jamais laissé perdre. Les hommes qui à force de démarches et de persévérance ont doté une seconde fois la France de l'industrie qu'elle avait oubliée depuis tant d'années ont bien mérité du pays, qu'ils ont enrichi, presque malgré lui, d'une branche de commerce dont nos populations maritimes ont été déjà appelées à recueillir les fruits. Ed. Corbière.

BALISE, terme de navigation ; marque placée à l'entrée des ports et hâvres pour indiquer aux bâtiments le passage le plus sûr. La balise se compose ordinairement d'un mât, mi-planté dans l'eau à l'entrée des canaux ou étangs qui bordent la mer. Le plus souvent la balise se compose de tonneaux attachés ensemble à une chaîne de fer, dont les extrémités sont retenues au fond de l'eau par de grosses pierres. On emploie aussi de gros arbres penchés garnis de feuillages. Dans ce cas, cette espèce de jalons de sûreté prend le nom de *bouée*. — Le garde surveillant l'espace de terrain que les propriétaires riverains sont obligés de laisser libre sur les bords des fleuves et rivières pour le hallage s'appelle *baliseur*. D—y.

BALISIERS. Les caractères généraux de cette famille de plantes sont un calice supère, coloré, souvent à six divisions irrégulières, avec une étamine insérée à la base du calice, un style à stigmate simple ou partagé, une capsule à trois loges, fleurs avec spathe. Les espèces les plus connues sont : le *balisier* ou *canne d'Inde* (*cannacorus latifolius vulgaris* ou *canna indica*), le *balisier à feuilles étroites* de l'Amérique équinoxiale (*C. angustifolia*), le *balisier glauque* de l'Amérique méridionale (*C. glauca*), le *balisier gigantesque* de l'Inde (*C. gigantea*), et le *balisier flasque* de la Caroline méridionale (*C. flaccida*). Ces plantes figurent très bien dans des plates-bandes, mais elles craignent le froid : il faut les semer sur couches, et leur donner au moins l'orangerie pendant l'hiver dans les provinces du nord. Bien abritées et garnies de paille, elles passent l'hiver en pleine terre dans nos provinces méridionales.— Les racines de la *canne d'Inde* sont composées de gros nœuds ou tubercules fibreux et chevelus, d'où partent quelques tiges, hautes

de cinq pieds, enveloppées de feuilles qui forment d'abord des cornets bien roulés, et qui, peu à peu, se déploient et ont souvent un pied et demi de longueur sur six ou huit pouces de large : elles sont rayées de plusieurs nervures transversales, qui partent de la côte qui sépare la feuille en deux. Ses fleurs occupent le sommet des tiges ; elles sont d'un beau rouge ; chacune d'elles est un tuyau découpé profondément en cinq ou six pièces inégales : la pièce du milieu représente une languette, qui est chargée d'un sommet. Le calice, qui est un autre petit tuyau qui enveloppe la fleur dans sa naissance, présente à sa base un embryon qui, après que la fleur est passée, devient un fruit qui contient dans ses trois cellules membraneuses des semences brunes, rondes, dures et grosses comme de petits pois, dont on fait des chapelets. Z.

BALISTE. (*Voyez* à l'article Armes, tom. iii, p. 146, la description de cette machine de guerre.)

BALISTIQUE. Ce mot répond aux termes grecs *acontismologie* et *catapeltique*, ou art de tirer la *catapulte*. Il a du rapport avec l'expression espagnole *ballesteria*, art du tir ; il exprime une des branches de l'art militaire. — La balistique est originaire de l'Asie ; elle est l'appréciation du mouvement des corps pesants lancés en l'air ; d'abord elle était l'art de faire jouer les machines de guerre, maintenant elle embrasse les armes pyrobalistiques de l'artillerie et de l'infanterie ; elle calcule les lignes des trajectoires, le tir des bouches à feu, l'effet des projectiles, la mesure de l'angle qu'en ces opérations l'axe des tubes forme avec l'horizon ; elle évalue la portée, en la supputant sur la distance connue du but, sur le poids de la charge de l'arme à feu, sur la proportion et la pesanteur des mobiles, et même sur la disposition de l'atmosphère et la mesure des couches d'air ; elle applique l'étude des cibles et l'expérience des feux, et règle sur ces données la cyclodiatomie. Posséder la balistique, c'est donc tirer avec justesse, en variant à volonté les effets de l'arme mise en jeu ; cette étude est surtout une des parties de l'artillerie considérée comme science. — La balistique des Romains était de peu d'effet ; aussi n'en attendaient-ils qu'un faible secours ; de là l'opinion que les camps retranchés faisaient seuls la sûreté des armées. — Le moyen âge s'aidait à peine aussi de la balistique, hormis pour l'attaque ou la défense des châteaux : on regardait alors les armes blanches comme les plus sûres, et la cavalerie comme le fond et l'ame de l'armée. — La balistique n'a donc exercé pendant long-temps qu'une médiocre influence sur les formes militaires et les intérêts sociaux. Tant que cette science a été incertaine et bornée, le soldat n'a tiré son principal mérite que de sa force physique, et la guerre s'est renfermée dans des combats corps à corps. La tactique, en se perfectionnant, y a substitué les combats en ordre profond ; les armes de jet, en se perfectionnant à leur tour, ont amené l'ordre déployé. — Du moment que la balistique rend plus mobiles ses engins, étend les portées et foudroie à l'improviste, la castramétation perd de son importance, les peuples s'émancipent, l'infanterie obtient la préférence sur les troupes à cheval, les armes défensives passent de mode, la cavalerie n'est plus que secondaire, l'espacement et l'amincissement des lignes de bataille deviennent un besoin senti, les efforts de la vigueur brute ne décident plus du succès : l'habileté du général, l'à-propos de son coup d'œil, la rapidité de l'exécution et le courage d'esprit sont les arbitres de la victoire. — Les recherches et les combinaisons auxquelles les anciens se seraient livrés touchant la balistique propre aux armes qui leur étaient familières nous sont mal connues, et vainement Maizeroy a essayé d'éclaircir cette matière. On ne saurait nier cependant que, sur quelques points et à quelques époques, la balistique n'ait été savante, même dans le moyen âge ; on en retrouve la preuve dans la fabrication des catapultes et de tant d'étonnantes

machines de guerre alors en usage : on demeure convaincu de leurs prodigieux effets quand on songe aux difficultés de l'extraction, du transport, du jet de ces mobiles énormes qui, comme le dit Daru en parlant des milices italiennes, semblent appartenir à la guerre des géants. — Depuis l'invention de l'artillerie, Tartaglia se livre, le premier, à des expériences de balistique; Galilée en fait un des objets de ses études; Blondel s'en occupe plus spécialement, tandis qu'en Angleterre Halley, et en Allemagne Herberstein, rivalisent d'efforts. Newton applique à des démonstrations décisives le sceau de son génie; mais il restait encore des découvertes à faire, et les recherches des Bernouilli, développées par Euler, rendent classique une partie de cette science. Maupertuis en traite en un mémoire savant et succinct. Robins, qui marche à leur suite, se montre enrichi de tout le savoir de ses devanciers, et il excite de nouveau l'émulation d'Euler, par qui il est savamment commenté. Lambert ajoute par ses travaux à la masse des connaissances acquises.—Les problèmes de la balistique ont ensuite exercé Lombard et Tempelhoff. Bezout a composé ses éléments de balistique d'après les expériences faites en 1770 à la Fère. — MM. Allaise, Billy, Boudrot, Puissant, ont cherché à approfondir cette science en en simplifiant l'étude.—La balistique d'infanterie a occupé Guibert, Deligne, Mauvillon. Cependant cette branche des mathématiques est loin d'être une science entièrement convenue. L'infanterie légère de France s'exerce à peine au tir des petites armes, bien plus cultivée par l'infanterie des pays voisins. — L'artillerie étrangère commence à perfectionner les lois du tir; mais l'on ne peut prévoir l'époque où des épreuves complètes et victorieuses auront satisfait tous les doutes. — M. le capitaine Kosinski rend compte des progrès que la balistique fait en Russie. — En 1831, le *Journal des sciences militaires* témoigne que l'armée française n'a pas encore approfondi l'étude des vitesses initiales, comme l'a fait la milice anglaise; elle ne s'est pas livrée aux expériences en balistique, comme l'a fait la milice hollandaise. En 1823 et 1824, l'école de Delft s'y est particulièrement appliquée, comme le prouve M. Scheer. —Quel vaste champ à parcourir encore! — Les Anglais s'en tiennent aux expériences incomplètes de Hutton, les Italiens à celles d'Antoni, les Allemands à celles de Tempelhoff, les Français à celles de Lombard, qui datent du siècle dernier. Les Anglais seuls et les Hollandais ont fait, dans ce siècle, quelques essais. — En France, la première condition du perfectionnement de la balistique serait le perfectionnement de la poudre et des projectiles. Gal BARDIN.

BALIVAGE, BALIVEAU. On appelle *baliveaux*, en termes d'eaux et forêts, les jeunes arbres choisis et réservés, lors de la coupe d'un bois, et que l'on destine à croître en haute futaie. Le *balivage* est l'action de marquer ces arbres. Les baliveaux qui sont du même âge que le taillis, c'est-à-dire venus de semence en même temps que lui, s'appellent *baliveaux de l'âge ;* ceux de deux ou trois âges, *baliveaux modernes*, et ceux de plus de trois âges, *baliveaux anciens*. On doit les choisir, autant qu'il se peut, dans l'ordre suivant : le chêne, le hêtre, le frêne, le châtaignier, le bouleau, le tremble, etc. Les *baliveaux de l'âge* doivent être choisis parmi les sujets de *brin* ou de *semence*, et toujours parmi les arbres les plus sains et de la plus belle venue; mais à défaut de chênes de brin ou de gland, il vaut mieux les prendre sur souche que de descendre aux autres essences, quoique le chêne venu sur souche ait l'inconvénient de se gâter, ce qui n'arrive, au surplus qu'après plus de cent ans, et laisse toujours par conséquent le temps de le remplacer par des baliveaux de brin. Les *baliveaux modernes* sont pris parmi les baliveaux de l'âge, réservés lors de la coupe précédente, et l'on doit s'attacher particulièrement à ne conserver que les arbres les plus vigoureux et qui présentent les plus belles proportions, en rejetant tous ceux qui sont rabougris ou

couronnés. Si le choix des baliveaux de l'âge a été bien fait, celui des modernes est facile; mais si le taillis n'a pu fournir que des sujets peu remarquables, il vaut mieux diminuer le nombre des modernes et augmenter celui des baliveaux de l'âge, à moins toutefois que le taillis ne soit clair, et qu'il ne soit nécessaire de conserver des étalons pour fournir des semences. Les *baliveaux anciens* sont choisis parmi les modernes qui ont atteint trois âges, et ce choix doit toujours se porter sur les arbres les plus gros et les mieux venants. La composition des réserves et l'espacement convenable des baliveaux sur la surface du bois sont les deux points les plus importants de l'art du forestier.

BALKAN (Le) est une chaîne de montagnes de la Turquie d'Europe, qui se dirige de l'ouest à l'est, parallèlement au Danube, et sépare la Bulgarie de la Roumélie; c'est le mont *Hemus* des anciens et l'*Emineh-Dag* des Turcs. — Cette chaîne appartient au système slavo-hellénique (ou Alpes orientales), qui n'est lui-même que la continuation du système alpique. Le Balkan peut donc être considéré comme l'extrémité orientale de ces montagnes qui s'élèvent sur les bords de la Méditerranée, vers Nice, se dirigent au nord d'abord, ensuite au nord-est et au sud-est, et se terminent après avoir pris une direction est, dans les eaux de la mer Noire, entre Varna et Bourgas. C'est dans la Croatie que la chaîne slavo-hellénique se sépare du système alpique, sous le nom d'Alpes dinariques; on lui donne le nom de Nissava-Gora et de Globutin tant qu'elle se trouve sur les frontières de la Bosnie, de l'Herzegovine et de l'Albanie; plus loin celui de Tchardag (Scardus); quand elle entre en Servie et en Macédoine, elle se nomme Egre-Soudag et Argentaro; vers Sophia et les sources de l'Esker, c'est le Doubnitza (Scomius); enfin, aux sources de la Maritza commence le Balkan proprement dit. Le point culminant de cette longue chaîne est le Tchardag, dont on estime l'élévation à 1,600 toises. La chaîne slavo-hellénique a plusieurs embranchements; nous ne nous occuperons ici que des chaînons qui se rattachent au Balkan : nous mentionnerons cependant le Despoto-Dag ou mont Rhodope, qui parcourt la Roumélie, et vient s'abaisser sur les côtes de la mer de Marmara. Du Balkan partent deux chaînons qui se détachent du nœud de montagnes formé près de Selemno. L'un se dirige d'abord au nord, puis, tournant à l'est, il parcourt la Bulgarie orientale parallèlement au Balkan, dont il forme en quelque sorte le premier étage. Choumla est placé dans les défilés qui sont formés par les hauteurs qui rattachent ce chaînon à la chaîne principale. Au sud, un autre chaînon se détache et prend le nom de monts Stanches; il se dirige par Kanara et Kirkilissa, puis se détache pour aller mourir au Bosphore et aux Dardanelles. — Le Balkan proprement dit n'a aucun point qui s'élève d'une manière remarquable au-dessus de la hauteur moyenne de la chaîne, hauteur qui est estimée à environ 1,400 toises. Les anciens, amis du merveilleux et peu instruits en géographie, donnaient au mont Hemus une hauteur prodigieuse : l'un de leurs meilleurs auteurs assure qu'il existe une position d'où l'on peut apercevoir à la fois l'Adriatique et la mer Noire. — Les vallées formées par le Balkan dans la Bulgarie sont parcourues par des cours d'eau, dont quelques-uns sont assez considérables et se dirigent vers la mer Noire; les principaux sont le Kara-Kamezuk et l'Ake-Kamezik, qui se réunissent pour former le Buzug-Kamezik, le Parawadi, dont la source est au nord de Choumla. Le Kara-Lom se perd dans le Danube près de Rustschuk. — Les flancs du Balkan offrent un contraste complet : au nord, c'est une large bande de vallées profondes, multipliées, tourmentées par la nature, d'un aspect pittoresque, formant des défilés nombreux et séparés par d'immenses précipices. Des forêts impénétrables ou des landes arides couvrent les flancs de toutes les montagnes, et, arrivé au point le plus élevé, on trouve une espèce de muraille

composée de rochers qui semblent prêts à s'écrouler sur les téméraires qui tenteraient de les franchir. C'est surtout vers Choumla qu'on remarque cet escarpement qui fit long-temps penser que le Balkan était pour la Turquie un rempart insurmontable. Aujourd'hui, on sait que sans être un Annibal ou un Napoléon on peut, avec 100,000 hommes, franchir les obstacles dont l'imagination avait hérissé le mont Hemus. Au sud, le Balkan offre un coup d'œil tout différent : un ciel calme et toujours pur, des vallées peu profondes, riches en produits de tous genres, des villages nombreux, tel est l'aspect qui s'offre au voyageur qu'une pente douce et commode conduit aux plaines d'Andrinople et anx rives de la Maritza. — Malgré son aspérité septentrionale, le Balkan offre plusieurs passages praticables, et la campagne de 1829, qui a conduit les Russes, sous les ordres du général Diebitsch, jusque dans Andrinople, a prouvé qu'une armée prudemment dirigée pouvait franchir sans témérité ce rempart naturel. On compte six passages principaux qui établissent les communications entre la Bulgarie et la Roumélie. La route de Silistria à Constantinople passe par Choumla, Paravedi et Aïdos. Une autre communication existe dans la direction de Nicopolis à Philippopoli ; une troisième est parcourue par la route de Rustschuk, et conduit par Eski-Sagra à Andrinople ou à Nicopolis. Enfin, on peut encore passer par Osman-Bazar et Karinabad, et par Dobral et Eski-Stamboul. Les bords de la mer Noire offrent aussi une communication assez facile, qui favorise les relations par terre entre Bourgas et Varna. On voit que la sécurité de l'empire ottoman doit reposer sûr autre chose que sur les obstacles qne la nature peut opposer aux Russes dans leurs projets sur les provinces turques; on appréciera donc les efforts du sultan pour se créer une armée régulière, seul obstacle positif que l'empire ottoman puisse opposer à ses ambitieux voisins du nord. C. L.

BALKH. (*Voyez* Bactriane.)

BALLADE. Espèce d'ancienne poésie française, composée de couplets faits sur les mêmes rimes et finissant par le même vers. La ballade contient ordinairement trois strophes, ou couplets, et un envoi. Les strophes sont de huit, dix ou même douze vers; anciennement elles étaient quelquefois de neuf ou de onze. Les vers ont tantôt huit, tantôt dix syllabes; mais ils sont tous de la même mesnre dans la même ballade. Les ballades les plus exactes ont un envoi de quatre vers lorsque les strophes sont de huit, de cinq lorsqu'elles sont de neuf ou de dix, et de six quand elles ont onze ou douze vers. On trouve cependant quelques ballades sans envoi et même sans refrain; mais c'est une exception. — La ballade, comme son nom l'indique, devait être originairement un chant destiné à accompagner les danses; tous les peuples méridionaux la définissent ainsi ; chez les vieux Castillans, *ballar* est synonyme de *cantar;* en France, on disait autrefois baller :

...... Il sait danser, baller,
Faire des tours de toute sorte.
(*La Fontaine.*)

Nous avons encore aujourd'hui le mot *bal* et le participe *ballant :* des bras ballants. — Du mot baller on a fait ballade, suivant le sentiment de Sebilet (*Art poétique français*, page 102, Lyon 1576), du célèbre Prote de Poitiers (*Traité de l'orthographe française*), et de Lafrenaie-Vauquelin.

.... Des troubadours
Fut la rime trouvée en chantant leurs amours;
Et quand leurs vers rimés ils mireut en estime,
Ils sonoaient, ils chantaient, ils ballaient sous leur rime.
Du *son* se fit sonnet, *du chant* se fit *chansons*,
Et du *bal* la *ballade* en diverses façons.
Ces trouvères allaient par toutes les provinces
Sonner, chanter, danser leurs rimes chez les princes.
(*Art poétique*, chant I).

Voici deux exemples de ballade. La première est extraite d'un petit recueil très rare, récemment mis en lumière par trois bibliophiles qui l'ont fait tirer à petit nombre, avec qnelques autres curiosités bibliographiques. Il est intitulé : *Le plaisant boute hors d'oysiveté*; l'autre est une ballade à deux refrains de Clément Marot.

Ballade sur la qualité des femmes.

Si femme veult uug bomme aveuglera,
Eust-il en soy d'Argus tous les eent yeux :
Si femme veult nng bomme obusera,
Combien qu'il soit fin et ingénieux.
Si femme veuit encore fere mieux,
Car l'hommo fort rendre faible et débile;
De ce témoins sont escripts en maints lieux
Sanson, Dovid, Salomon et Virgile.

Si femme veult ung homme détruira,
Combien qu'il soit un bien très copieux:
Si femme veult nng homme enrichira,
Le faisant chiche et avaricieux.
Si femme veult d'ung parlor gracieux
Ung homme ire fere doulx et facile,
Comme e rendu par art industrieux
Sanson, David, Salomon et Virgile.

Si femme veult uog homme picquera
Jusques au sang par diet injurieux.
Si femme veult ung homme priera
Et soustiendre l'exaltant jusqu'aux cieux.
Si femme veult ung homme studieux,
Du tout fere et rendre imbécille,
Veu qu'elle a pu faire croire à ses dieux
Sanson, David, Salomon et Virgile.

ENVOY.

Prince, il n'est rien plus que femme enuieux
De qui soot plus pour bien mentir hobile,
Pour decepvoir entent jennes que vieux,
Sonson, David, Salomon et Virgile.

Ballade de Clément Marot.

Pour courir en poste à le ville,
Vingt fois, cent fois, ne sçai combien,
Pour faire quelque chose vile,
Frère Lubin le fere bien :
Mois d'avoir honneste entretien,
Ou mener vie salutaire,
C'est à faire á un bon chrestien,
Frère Lubin ne le peut faire.

Pour mettre (comme un homme habile)
Le bien d'autruy avec le sien
Et vous loisser sans croix ne pile,
Frère Lubin le fera bien.
On a beau dire : je le tien,
Et le presser de satisfaire,
Jamais ne vous en rendra rien:
Frère Lubin ne le peut faire.

Pour desbaucher par un doux style
Quelque fille de bon maintien,
Point ne faut de vieille subtile;
Frère Lubin le fera bien.
Il presche en théologien;
Mois pour boire de belle eau claire,
Faites la boire à vostre chien,
Frère Lubin ne le peut faire.

ENVOY.

Pour faire plus tost mal que bien,
Frère Lubin le fere bien :
Mais si c'est quelque bonne affaire,
Frère Lubin ne le peut faire.

Telle est la forme la plus ordinaire de cette sorte de petit poème, qui eut la vogue en France jusqu'au règne de Louis XIV, et je m'étonne qu'il l'ait conservée si long-temps, tant il me paraît peu en harmonie avec le génie de notre langue : on ne peut l'expliquer que par la puissance de la mode et le penchant naturel des Français pour l'imitation dans les arts. — Ces compositions, où la forme est trop rigoureuse et trop importante pour que la pensée n'y soit pas accessoire, me paraissent devoir appartenir à des langues plus souples, plus riches que la nôtre, à des langues artistes, où les mots, étant naturellement sonores et pittoresques, parlent pour ainsi dire d'eux-mêmes, et peuvent causer à une oreille délicate un plaisir dû en quelque sorte au seul concours des sons et à une difficulté élégamment vaincue. Par cette raison, je crois à notre ballade une origine méridionale. En effet, les mêmes caractères la distinguent chez tous les peuples du Midi. La *ballata* des Italiens, la *balata* des Castillans, la *balada* des Catalans ou des Provençaux, sont également des compositions de peu d'étendue, d'un rhythme régulier et pour ainsi dire musical, dans lesquelles on retrouve ces combinaisons de rimes, de coupe, de refrain, qui caractérisent la ballade. Elles subissent cependant quelques modifications. Chez les Italiens, l'envoi, ou demi-strophe, appelée par cette raison *entrata*, se place au commencement et non à la fin de la *ballata*; l'*entrata* est ordinairement de quatre vers, si les vers de la strophe sont en nombre pair; de trois si ce nombre est impair. Les ballades de Pétrarque se composent le plus souvent de l'*entrata* et d'une seule strophe (c'est ce qu'on appelle *ballata ignuda*; quand la *ballata* a plusieurs strophes, elle se nomme *ballata vestita*), jamais de plus de deux. Les strophes sont de sept, neuf, dix ou douze vers. Dante est plus varié et dans le nombre et dans la coupe des strophes; il a des ballades de trois et quatre strophes; l'une n'a pas d'*entrata*, une autre en a deux, au commencement et à la fin. Bocace termine aussi par une ballade chaque journée de son *Décamerone*. — On sera peut-être bien aise

de trouver, ici comme exemple, une *ballada* de Dante. J'ai essayé d'y joindre la traduction, mais on sent tout ce qu'elle fait perdre à un genre de poésie dont le charme tient au choix des expressions, à l'élégance de la coupe, à l'heureuse combinaison des rimes :

La Pargoletta.

In mi son Pargoletta, bella a nova;
E son venuta per mostrarmi a vui
Delle belleze a loco, dond'io fui.
Io fui del cielo, a tornerovvi ancora,
Per dar della mia luce altrui diletto.
E chi mi vede, a non se ne innamora,
D'amor non averà mai intelletto;
Che non gli fu in piacere alcun disdetto,
Quando natura mi chiese a colui
Che volle, donne, accompagnarmi a vui.
Ciascuna stella negli occhi mi piove,
Della sua luce e della sua vertute,
Le mie bellezze sono al mondo nova,
Perocchè di lassù mi son venute,
Le quai non posson esser conosciute,
Se non per conoscensa d'uomo, in cui
Amor si metta per piacere altrui.
Queste parole si leggon nel viso
D'una Angioletta che ci è apparita,
Ond'io, che, per campar la mirai fiso,
Ne sono a rischio di perder la vita;
Perocch'io ricevetti tal ferita
Da un ch'io vidi dentro agli occhi suoi,
Ch'io vo piangendo, e non m'acquetai poi.

La Jouvencelle.

« Moi, qui suis une jouvencelle belle et innocente, j'ai quitté pour me montrer à vous les splendeurs du lieu où je suis née. — J'ai habité le ciel et j'y retournerai encore pour réjouir d'autres yeux de ma lumière; et celui qui me voit et n'est point amoureux, jamais ne comprendra rien à l'amour. Car rien n'a dû manquer à son plaisir, quand la nature m'obtint de celui qui voulut, ô femmes, me réunir à vous. — Chaque étoile versa dans mes yeux une part de sa lumière et de sa puissance; mes beautés sont nouvelles au monde, parce qu'elles me sont venues de là haut; elles ne peuvent être comprises que par l'intelligence du poète chez qui l'amour habite pour les délices d'autrui. — Ces paroles se lisent sur le visage d'un jeune ange qui nous est apparu; si bien que moi, qui crus échapper au péril en le regardant en face, je cours risque d'en perdre la vie; car j'ai reçu de celui-là que j'aperçus dans ses yeux une telle blessure que depuis lors je vais pleurant et ne m'apaise plus. » — La *balada* catalane, à qui la nôtre a le plus emprunté, comme la nôtre se compose ordinairement de trois couplets sur les mêmes rimes, avec un refrain. Quelquefois cependant les rimes sont libres, comme dans notre chanson. Les vers peuvent être de diverse mesure dans une strophe, pourvu que la strophe ait la même coupe. La pièce suivante toutefois est régulière :

Si, com lo flach, quin bregua nos estat,
Se feny ardit, crehent que sia tal,
Mes quant si veu, en un punt es torbat,
Tal, que fugir nol sembla cosa mal,
Ne pren ami, quanos que tal donamas,
Ma fou semblan que loy gosar ben dir;
Mes, quant he loch que la puch requerir,
Li parla dals, e call ma de mon cas.
E nos rabo lastrem de volentat,
Ans en tot hom vos dich ques tal senyal;
Car molt hom veig damor aperduat,
Per dir sos fets a tots en general,
E per me jo perquel contrari fas,
Car mon voller vull en secret tenir,
Tant, que, com fas quellam vulla hoyr,
Li parla dals, e call ma de mon cas.
Mas, com aquell qui molt ha fabreiat,
E per gorir fa speriment mortal,
Sabent quab als may haura sanitat,
Ffa tal assaig, quel mata sinol sal,
Ffare jo donchs, dient loy fas affas,
Vingua menys, ço qui be men pot venir,
Car jo conech que per que nom ayr
Li parle dals, e call me de mon cas,

(*Luis de Villarasa.*)

Traduction.

« Ainsi que le lâche qui n'a jamais été au combat fait le brave et se croit tel, mais au moment de combattre, son trouble est si grand qu'il ne voit pas de honte à prendre la fuite; ainsi m'arrive-t-il : avant d'aimer une telle femme, je crus qu'il me serait facile de lui en faire l'aveu; mais quand j'ai l'occasion de la requérir d'amour, je lui parle d'autre chose, et lui tais ce qui me touche. — Et ce n'est pas tout que d'avoir une ferme volonté; cependant chez les hommes c'est un indice certain; car j'en vois beaucoup d'assez passionnés pour conter leurs amours à tout le monde; moi, je me perds en faisant le contraire, et je garde mon secret si bien que, lorsque peut-être elle voudrait m'entendre, je lui

parle d'autre chose et lui tais ce qui me touche. — Ferai-je comme celui que depuis long-temps la fièvre dévore, et qui pour guérir essaie d'un remède mortel, sachant qu'aucnn autre ne lni rendrait la santé, et se livre à une épreuve qui le tuera si elle ne le sauve, en risquant de lui révéler face à face mon secret ? Non ! dussé-je perdre le bien qui m'en pourrait advenir, je sens déjà que, de peur de l'irriter, je lui parle d'autre chose, et lui tais ce qui me touche. » — Dans le midi, la ballade est lyrique, elle chante ; dans le nord au contraire elle est épique, elle raconte. Les vieilles ballades anglaises sont de longs récits en strophes où la forme proprement dite est comptée pour peu de chose. Dans quelques-unes cependant, un vers se répète d'un couplet à l'autre, comme on le voit dans plusieurs de nos anciennes romances ; d'autres ont une sorte de refrain insignifiant, dont notre chanson de Marlborough pourrait donner l'idée; peut être est-elle parodiée sur quelqu'une de celles-là.—Ainsi, tandis que les *trobadors* de nos contrées méridionales faisaient danser au bruit de leurs ballades les dames et demoiselles, les bardes de l'Angleterre, ou les *minstrels* qui leur avaient succédé, après la conquête des Normands, accompagnaient les leurs d'une pantomime qui en reproduisait le sujet. C'est du moins ce qu'ont supposé les érudits, en remarquant que les chroniqueurs monastiques n'emploient jamais pour désigner un *minstrel* les mots qui pourraient s'appliquer à des chanteurs, comme *citharœdus*, *cantator*, ou autres ; mais bien ceux de *mimus*, *histrio*, *joculator*, qui sembleraient plutôt exprimer le geste ou l'action théâtrale.—L'ancienne ballade française est aujourd'hui tout-à-fait abandonnée. Ce qu'on appelle de ce nom parmi les modernes se rapproche le plus souvent de la ballade anglaise ; les ballades allemandes de Schiller, de Gœthe, de Burger, etc., sont composées dans ce type. Je ferai observer, en passant toutefois, que les poésies de ce dernier, bien que connues sous le nom de ballades, ne sont point imprimées sous ce titre, pas même la fameuse *Lénore*, tant citée depuis madame de Staël. Cependant ce nom a prévalu, comme on peut le voir dans la correspondance de Burger lui-même, sans doute parce qne beaucoup de ses poésies sont imitées des ballades anglaises, qu'il relisait sans cesse. — Cette sorte de poème est pour l'Angleterre et pour l'Écosse, où il fut toujours éminemment populaire, ce que la romance (*el romance*) est pour l'Espagne, un cadre où viennent se placer tour à tour l'histoire, les traditions, les croyances, les superstitions nationales. Aussi trouve-t-on dans la littérsture anglaise de fréquentes citations de ballades. Les drames de Shakspeare sont remplis d'allusions à celles de son temps ; quelques-uns même sont des ballades mises en drame, quelques autres, au contraire, ont fourni des sujets de ballade. « Un chant vulgaire, on nne ballade qui fait les délices du peuple, dit Addisson, ne peut manquer de plairc à quelque lecteur que ce soit, pourvu que l'affectation ou l'ignorance ne le rende pas tout-à-fait insensible à ce plaisir ; la raison en est facile à concevoir, puisque les mêmes traits naturels qui les recommandent au lecteur illétré paraîtront beaux à celui qui est le plus éclairé. »—Plusieurs de ces pièces, remarquables pour l'intérêt de la composition et la naïveté du style, telles que les *Enfants dans les bois*, *l'Ombre de Marguerite*, la *Jeune fille aux cheveux chatins*, etc., ont acquis une popularité européenne, que beaucoup d'autres auraient également méritée. Par mslheur les plus originales sont trop longues pour être citées; voici cependant une ballade écossaise dont la dimension pourra trouver grace aux yeux du lecteur. La forme poétique étant ici, comme je l'ai dit, peu importante, je ne donnerai qu'un couplet dc l'origiual, renvoyant pour le reste à l'ouvrage intitulé : *Reliques of ancient english poetry*.

Sir Patrick Spence.

The king sits in Dumferling toune,
Drinking the blude-reide wine.
O qubar will Iged guid sailôr,
To sail this schip of mine ?....

Sir Patrick Spence.

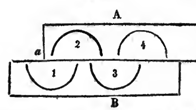
Ballade écossaise.

« Le roi tenait table dans la ville de Dumferling, buvant le vin couleur de pourpre : Oh! qui me procurera un bon marin pour conduire un de mes vaisseaux! —Alors se leva et parla un noble chevalier assis à la droite du roi : sir Patrick Spence est le meilleur marin qui ait jamais navigué sur la mer. — Le roi a écrit une longue lettre, et il l'a signée de sa main, et il l'a envoyée à sir Patrick Spence, qui était à se promener sur la grève. — A la première ligne que lut sir Patrick il fit un grand éclat de rire; à la seconde ligne que lut sir Patrick les larmes obscurcirent ses yeux.—Oh! qui m'a rendu cet office, ce mauvais office, de m'envoyer dans cette saison de l'année naviguer sur la mer?—Hâtez-vous, hâtez-vous tous, mes braves compagnons, notre bon vaisseau fait voile ce matin : — Oh! ne parlez pas ainsi, mon cher maître, car je crains une furiense tempête. — Bien tard, bien tard hier au soir, j'ai vu la nouvelle lune avec la vieille lune dans ses bras, et je crains, je crains, mon cher maître, qu'il ne nous arrive malheur.— Oh! nos nobles Écossais avaient bien raison de craindre de mouiller leurs semelles de liége, car avant que la partie ne fût finie leur chapeau seul surnageait.—Oh! long-temps, bien long-temps leurs dames s'asseoiront sur le rivage, leurs évantails à la main, avant que de revoir sir Patrick voguer de nouveau vers la terre. — Long temps, bien long-temps elles se tiendront parées, leur peigne d'or dans leurs cheveux, soupirant après leurs chers seigneurs, car elles ne les reverront plus.— Allez, allez à Aberdour, où il y a cinquante brasses de fond! là est couché le bon sir Patrick Spence, avec les lords écossais à ses pieds. »

Amable Tastu.

BALLE. On appelle ainsi en *agriculture* l'enveloppe des parties de la fructification dans les graminées; elle remplace le calice et la corolle, qui n'y existent point.—La balle se sépare facilement du seigle et du froment dans l'opération du battage. On l'emploie quelquefois à couvrir les artichauts et autres plantes pour les préserver de la gelée pendant les froids. Les animaux mangent volontiers la balle de paille d'avoine; celle des autres céréales, mouillée avec de l'eau chaude, peut être employée au même usage; enfin on s'en sert dans les emballages d'objets fragiles. Z.

BALLES, sphères ou boules le plus ordinairement en plomb, que l'on coule dans des moules en fer ou en cuivre. — Un moule à balles se compose de deux pièces réunies par une charnière; des cavités demi-sphériques sont pratiquées dans chacune de ces moitiés du moule, de façon que, lorsqu'il est fermé, ces cavités se rencontrent avec tant de justesse qu'elles forment deux à deux une sphère complète. Pour vider avec certitude les cavités d'un moule à balles, on fait en acier une petite boule dont on taille la surface comme celle d'une lime. Au moyen de cet instrument, que l'on fait tourner entre les deux moitiés du moule, on obtient des sphères creuses assez régulières.—Quand on veut faire usage de ce moule, on le ferme et on le fait chauffer à un degré un peu au-dessous du plomb fondu, et on le remplit de ce métal, que l'on place dans un vase de fer dans lequel il est tenu en fusion par une chaleur constante. — La matière étant figée, on ouvre le moule, on coupe les jets avec une tenaille et l'on jette les balles dans un baril porté sur un axe horizontal dans lequel on les fait rouler pendant plusieurs heures; cette opération émousse les angles des jets coupés et les bavures.—Tout moule à balles est imparfait, surtout à cause des jets dont le diamètre est très fort relativement à la grosseur de la balle. L'auteur de cet article a voulu, il y a quelques années, remédier à cet inconvénient. Voici le moule qu'il a imaginé; il ne diffère en rien d'un moule ordinaire, sinon que les deux moitiés coulent l'une sur l'autre (la figure ci-à côté pourra en donner une idée) :



Dans deux pièces de métal, A et B, sont pratiquées des demi-sphères creuses, 1, 2, 3 et 4 ; quand la pièce A ne déborde d'aucun côté la pièce B, les demi-sphères 1 et 2, 3 et 4 forment des sphères entières ; mais si l'on fait couler la pièce A vers la droite d'une quantité égale au rayon de l'une de ces sphères, on conçoit que du plomb fondu versé en *a* ira remplir toutes les cavités jusqu'à la dernière, 4. L'on comprend aussi qu'on aura le temps de ramener la pièce A exactement sur la pièce B avant que la matière se soit figée, de façon que les balles se trouveront complètement isolées et qu'elles n'auront point de jets quand on les tirera du moule. — Il a fait cette expérience quelquefois avec succès ; on devine la raison pourquoi elle ne doit pas toujours réussir : le plomb chaud a toujours un volume plus grand que lorsqu'il est froid ; aussi le plus souvent les capsules du moule dont il est question donnent-elles des balles imparfaites ; mais si l'on voulait faire quelques dépenses, il serait très facile de remédier à ce défaut. TEYSSÈDRE.

BALLESTEROS (don Francisco), général espagnol et ministre de la guerre à l'époque où Ferdinand remonta sur son trône, naquit à Saragosse en 1770. Jeune encore, il embrassa la carrière militaire, et il fit ses premières armes contre la France en 1793. Il était capitaine lorsqu'en 1804, sur une fausse dénonciation, le ministre Cavallero le priva de son grade. Peu après cette époque, le prince de la Paix répara cette injustice, et Ballesteros obtint une place d'un rang élevé dans les douanes : sa résidence était dans les Asturies. Lors de la grande guerre de l'indépendance, cette province forma un régiment à la tête duquel Ballesteros fut placé ; il alla se ranger sous les drapeaux de Castanos, et montra autant de bravoure que d'activité. Battu en 1810 à Ronquillos, et en 1811 à Castilleja, il prit bientôt sa revanche d'une manière brillante, et vainquit les généraux français Maransen et Beauvais, l'un près de Cartama, l'autre à Ossuna. Cependant, vigoureusement poussé par le général Conroux, il dut céder aux forces qui lui étaient opposées, et se retira en 1812 sous le canon de Gibraltar. Lorsque Wellington reçut le commandement général des troupes espagnoles, Ballesteros refusa d'obéir à un chef étranger : il était alors lieutenant-général. Il fut arrêté et envoyé en exil à Ceuta. Mais, bientôt rappelé, il reçut le commandement d'une division dans le comté de Niebla, et s'établit dans les montagnes de la Ronda, où il se maintint sans pouvoir cependant rien faire d'important. —Lorsque Ferdinand rentra en Espagne, il choisit Ballesteros pour son ministre de la guerre, mais les principes de ce général ne pouvaient convenir aux absolutistes, et il fut obligé d'abandonner les affaires : il se retira à Valladolid.— Quand en 1820 un mouvement constitutionnel éclata dans l'île de Léon, la cour, dans sa détresse, eut recours à Ballesteros. Appelé auprès du roi, il lui déclara que le retour à la constitution des cortès était le seul moyen d'étouffer l'insurrection, et refusa de prendre le commandement des troupes qu'on voulait opposer à Riego et à Quiroga. Ferdinand le nomma vice-président du gouvernement provisoire, et à ce titre sa première action fut d'ouvrir les portes des cachots de l'inquisition aux nombreuses victimes qui y gémissaient. Il fit prêter serment à la constitution par toute la garnison de Madrid, éloigna du pouvoir tous ceux qui avaient coopéré à la destruction de l'œuvre des cortès, réorganisa l'ordre judiciaire comme il était en 1812, et opéra ainsi la révolution sans secousse et sans réaction. Lorsqu'en 1822 un mouvement insurrectionnel éclata au sein même de la garde royale, il se mit

à la tête des milices, et comprima cette tentative absolutiste. Quand l'armée française se prépara à franchir les Pyrénées, il prit le commandement du corps destiné à défendre la Navarre et l'Aragon. Il avait sous ses ordres 20,000 hommes, presque tous anciens soldats; mais il fut obligé de céder aux habiles manœuvres du général Molitor. Il abandonna la ligne de l'Èbre, et se retira par Terruel et Cuença dans les provinces du midi. Il choisit une forte position sur les montagnes de Campillo et Aronas au royaume de Grenade; mais à la suite d'une affaire assez chaude, qui eut lieu le 28 juillet 1823, il fut forcé de battre en retraite. Le 4 août, il signa une convention par laquelle il reconnaissait la régence établie à Madrid, et remettait aux Français toutes les places qu'il occupait; son armée prit les cantonnements qui lui furent assignés, et il fut spécialement déclaré que tous conserveraient leurs grades, que nul ne serait recherché pour ses opinions. Cette convention excita le mécontentement de tous les partis : les absolutistes la trouvaient trop favorable; les libéraux la rejetaient comme une honteuse capitulation, et Ballesteros ne recueillit que le blâme : c'est le sort destiné en temps de révolution à tout homme qui est assez fort pour être modéré. Lorsque Ferdinand eut annulé tout ce qui avait été fait sous le règne de la constitution, Ballesteros protesta énergiquement dans une lettre qu'il adressa au duc d'Angoulême; il invoqua la foi des traités, et demanda un asile à la France. Il est mort à Paris, le 29 juin 1832. C. L.

BALLET, action théâtrale qui se représente par la danse et la pantomime, guidées par la musique. Ce mot vient de l'italien *ballare*, danser. Le mot *ballet* désigne quatre différents genres de spectacles, savoir : le ballet, la comédie-ballet, l'opéra-ballet, et le ballet d'action ou ballet-pantomime. Dans le premier, la danse est un accessoire de l'action représentée; dans le second et le troisième, elle est partie principale, la poésie et la musique vocale y figurent avec des avantages à peu près égaux à ceux de la danse; dans la quatrième enfin, la danse est tout; et pour représenter une action, les personnages ne parlent pas, ils ne chantent pas, ils jouent la pantomime et dansent.— Le ballet est une partie accessoire d'un opéra; on dira : le ballet du premier acte de *La Muette de Portici*, pour désigner les danses placées dans la scène de la cérémonie du mariage d'Alphonse avec Elvire. *Le Mariage-forcé*, de Molière, est une comédie-ballet; ce genre est maintenant abandonné. *Le Dieu et la Bayadère*, *La Tentation*, sont des opéras-ballets. Nos ballets d'action ou ballets-pantomimes les plus remarquables sont : *Psyché*, *Pâris*, *La Dansomanie*, *les Filets de Vulcain*, *La Somnambule*.— La danse régulière n'a pu exister sans la musique; la mélodie a marqué la cadence, et les premiers pas du danseur ont été formés sur des chansons. Les danses les plus solennelles de l'antiquité furent inventées pour rendre un hommage constant et procurer un divertissement agréable à l'animal ruminant et cornu que l'Égypte adorait. Les prêtres gambadaient autour du bœuf Apis. Les Hébreux imitèrent cette cérémonie religieuse en dansant autour du veau d'or. David dansa devant l'arche, et l'art du baladin servit à la célébration des cultes avant de figurer sur le théâtre. Les Grecs dansèrent beaucoup; Socrate, déjà vieux, termina son cours d'études en prenant des leçons d'Aspasie, baladine très renommée. Pyrrhus avait inventé la danse pyrrhique, et Mérion reçut un éloge des plus flatteurs d'Homère, qui l'appela bon danseur. On dansait dans l'Aréopage, et les membres de cette grave assemblée s'avançaient en cadence pour venir déposer leur boule ou leur coquille dans l'urne. Les historiens vantent l'agilité merveilleuse d'Empuse et la comparent à un fantôme. Pylade et Bathyle, fameux pantomimes, se partagèrent les faveurs du public de Rome sous le règne d'Auguste. Le premier, né en Cilicie, inventa le ballet noble, tendre et pathétique. Les

compositions de Bathyle d'Alexandrie étaient vives, légères et pleines de gaîté. Réunis d'abord, ils bâtirent un théâtre à leurs frais, et représentèrent ensemble des tragédies et des comédies, sans autres secours que ceux de la pantomime, la danse et la symphonie. Ce spectacle nouveau fut reçu avec enthousiasme; Pylade et Bathyle jouirent pendant quelque temps en commun de leur fortune et de leur gloire. La jalousie altéra leur amitié et rompit leur union. Ils se séparèrent et l'art y gagna. Les talents de ces deux rivaux pour l'exécution répondaient à la hardiesse, à la beauté du genre qu'ils osaient porter sur la scène. Pylade surtout, qui en était l'inventeur, avait une imagination féconde, qui lui donnait chaque jour quelque nouveau moyen de plaire à ses admirateurs. Il augmenta le nombre des instruments, forma des chœurs de danse qu'il joignit à ses représentations, et régla leurs pas et leurs figures selon les diverses situations du drame. Il habilla ses acteurs avec magnificence, et ne laissa rien à désirer pour faire naître, entretenir, et porter à son dernier période le charme de l'illusion. — Ce genre nouveau, composé avec des éléments connus, formé par le génie, adopté avec passion par les Romains, fut appelé danse italique; et dans les transports de plaisir qu'il causait, on donna aux acteurs le titre de pantomimes, *tout comédiens*, qui n'était qu'une expression vive et point exagérée de leur action. Dans toutes ses tragédies, Pylade arrachait des larmes aux plus insensibles. Les pleurs, les sanglots, interrompirent plusieurs fois la représentation du ballet de *Glaucus*, dont le pantomime Planeus jouait le rôle principal. Bathyle, en peignant les amours de Léda, avait toujours causé à plusieurs dames romaines, de mœurs irréprochables, des distractions qui passaient les bornes de la sensibilité. — Les divisions des pyladiens et des bathyliens, des partisans de Pylade et de ceux d'Hylas quand Bathyle fut mort, ensanglantèrent souvent les théâtres. A la fin du spectacle, les acteurs, enorgueillis, ou bien irrités de la diversité de leurs succès, se battaient, s'égorgeaient derrière la scène; leurs partisans, et les soldats même envoyés pour séparer les combattants, portaient et recevaient des coups. Tibère chassa de Rome les pantomimes; Caligula, Néron, les rappelèrent et rétablirent les spectacles publics. Messaline se prit de belle passion pour le danseur Mnester, que Claude fit décapiter. Cette impératrice aimait prodigieusement les ballets. Tacite parle du magnifique bal masqué, des courses de femmes et de bacchantes qui eurent lieu dans les jardins de Messaline, quand elle épousa publiquement et en grande cérémonie son ami Silius, du vivant de l'empereur Claude. Les acteurs de la fête nuptiale adoptèrent le costume de Vénus sortant de l'onde; ils n'avaient de voilé que le visage. Cette singulière fredaine causa la mort des nouveaux mariés et de tous leurs compagnons de plaisirs; danseurs et danseuses, satyres et bacchantes, tout fut immolé sans pitié. Plusieurs impératrices, une infinité de dames romaines firent des folies, pour les pantomimes. — Après ce que je viens de dire, l'histoire des baladins sous les nombreux successeurs des Césars ne présenterait qu'un intérêt bien faible. La danse fut toujours cultivée, mais elle dégénéra comme les autres arts, et finit par se perdre dans les temps de barbarie. Je ferai seulement remarquer en passant que l'empereur Constance exila de Rome tous les philosophes, sur le prétexte d'une disette prochaine, et conserva trois mille danseurs, dont le plus grand nombre étaient sans talent, et dont aucun n'avait une éminente supériorité sur les autres. — Les pantomimes employaient quelquefois des moyens violents pour représenter au naturel la mort, l'assassinat, le supplice d'un personnage. Un criminel, vêtu des habits et la figure couverte du masque de l'acteur qu'il remplaçait au dénouement, était réellement empoisonné, torturé, poignardé, brûlé devant des spectateurs assez féroces pour contempler avec plaisir des horreurs

qui nous sembleraient incroyables si des auteurs contemporains ne les attestaient. — Les historiens de la danse sautent à pieds joints plusieurs siècles, et, d'une seule enjambée, passent du règne de Constantin à celui des Médicis. L'art dramatique s'était perdu ; la pantomime et le ballet théâtral avaient subi le même sort pendant les temps de barbarie du moyen âge ; mais on a toujours dansé d'une manière plus ou moins régulière. J'ai retrouvé les traces du ballet à la cour de Caribert, roi de Paris. Ce prince ne se montrait passionné que pour la chasse; la reine Ingoberge voulut le retenir auprès d'elle, et pensa que des fêtes galantes et pastorales, embellies par la danse et la symphonie, le charmeraient. Caribert y assista ; il y prit goût, et ne songea plus à poursuivre les hôtes des forêts. Deux sœurs d'une beauté ravissante, chantant comme des sirènes, filles d'honneur par-dessus le marché, avaient touché vivement son cœur. Méroflède et Marcovère remplissaient les principaux rôles dans les divertissements préparés par la reine. Cette princesse vertueuse s'aperçut trop tard que le remède était pire que le mal. Caribert la répudia pour épouser les deux sœurs l'une après l'autre. — Les Portugais ont inventé le ballet ambulatoire. On donne ce nom à un spectacle de marches, de danses, de machines, exécuté successivement sur la mer, le rivage, les promenades, les places publiques. C'est une imitation de la pompe tyrrhénienne, décrite par Appian Alexandrin. La canonisation du cardinal Charles Borromée fut célébrée à Lisbonne par un ballet de ce genre, ainsi que la béatification d'Ignace de Loyola ; cette dernière fête eut pour sujet la représentation de la prise de Troie. La procession de la Fête-Dieu que le roi René d'Anjou, comte de Provence, établit à Aix en 1462, était un ballet ambulatoire composé d'un grand nombre de scènes allégoriques, appelées entremets. — Le premier ballet somptueux et régulier que l'on exécuta lors de la renaissance des arts n'eut d'autre objet que d'offrir à une société d'illustres amateurs de quoi satisfaire l'appétit de leurs estomacs. Toutes les notabilités de la fable et de l'histoire furent évoquées pour servir un repas splendide. Bergonzio di Botta, de Tortone, dont les annales de la gastronomie et de la danse ont enregistré le nom pour le transmettre aux siècles à venir, signala doublement son goût dans la fête par lui donnée, en 1489, à Galéas, duc de Milan, qui venait d'épouser Isabelle d'Aragon. Les grands ballets parurent bientôt après ; on les réserva d'abord pour célébrer dans les cours les mariages des rois, la naissance des princes et tous les événements heureux qui intéressaient les nations. Ils formèrent seuls un spectacle d'une dépense vraiment royale et qui fut portée souvent au plus haut point de grandeur et de magnificence. Les ballets poétiques, tels que *La Nuit*, *Les Saisons*, *Les Ages* ; les ballets allégoriques et moraux, tels que *Les Plaisirs troublés*, *la Curiosité*, leur succèdent. On fait aussi des ballets de fantaisie, *Les Postures*, *Bicêtre*, *Les Cris de Paris*, etc. La division de toutes ces compositions chorégraphiques était en cinq actes ; chacun présentait trois, six, neuf et même douze entrées. Catherine de Médicis établit les ballets poétiques à la cour de France. Baltssarini, plus connu sous le nom de Beaujoyeux, qu'il prit ensuite, apporta le premier une certaine régularité dans ce genre de spectacle. Ce fut lui qui, en 1581, composa le fameux *Ballet-Comique de la Reine* pour les noces du duc de Joyeuse. Ce ballet n'était qu'un intermède destiné à l'embellissement de ces fêtes nuptiales. La danse était un des amusements favoris de Henri IV. Sully, le grave Sully, préparait les fêtes, faisait construire les salles, était l'ordonnateur en chef des ballets ; il y figurait comme danseur en exécutant les pas que la sœur de ce roi lui montrait. Plus de quatre-vingts grands ballets servirent au divertissement de la cour de Henri IV, depuis 1589 jusqu'en 1610, sans comp-

ter les bals magnifiques et une infinité de mascarades singulières. La cour de Louis XIII était fort triste, et les ballets que le duc de Nemours inventa pour l'égayer, de très mauvais goût, témoin *Le ballet de maître Galimatias, pour le grand bal de la douairière de Billebahault et de son fanfan de Sotteville*, où Louis XIII figura. Ce duc podagre aimait passionnément la danse : en 1630, il composa *le ballet des Goutteux*, et se fit porter dans un fauteuil pour tenir son rang parmi les danseurs. On avait défié le cardinal de Savoie au sujet de la composition des ballets ; il se piqua au jeu et donna un grand ballet intitulé : *Les Montagnards*, ballet satirique dont le succès fut prodigieux. *Le ballet du Tabac*, exécuté à Lisbonne, appartient à cette époque. — Mazarin fit danser Louis XIV en public dans le ballet de *la Prospérité des armes de France*. La continuité des spectacles de la cour, l'opéra, que Mazarin avait introduit à Paris en 1645, formèrent peu à peu le goût des Français, et le ballet suivit les progrès des autres compositions dramatiques. *Cassandre*, ballet dont Benserade avait fait les récits, fut le premier dans lequel on vit danser Louis XIV, alors âgé de treize ans; on l'exécuta le 26 février 1651. Ce monarque s'occupa des plaisirs de ses sujets, les régala de ses ronds de jambe, de ses entrechats, jusqu'en 1669. On représenta à la salle de la rue Guénégaud *Le Triomphe des Dames*, comédie de T. Corneille, dont le ballet du *Jeu de piquet* est un des intermèdes. On dansa sur le théâtre de l'Académie-Royale de Musique dès son ouverture. La danse n'y fut qu'en sous-ordre pendant quelque temps; les rôles de femmes dans le ballet étaient remplis par des hommes travestis et masqués. Le premier ballet où les femmes se montrèrent avait pour titre *Le Triomphe de l'Amour*; on ne pouvait mieux choisir le titre. Lulli n'avait pourtant que quatre danseuses; il lança bravement sur la scène mesdemoiselles Lafontaine, Roland, Lepeintre et Fernon; leur succès fut prodigieux. Les ballets de ce temps n'étaient que des opéras coupés de manière à donner un peu plus de développement à la danse. Mesdemoiselles de Subligny et Prévost se signalèrent plus tard. Péeourt, Beauchamps, Dolivet, Létang cadet, Ballon, se partageaient les honneurs de la danse. Lulli réforma le ballet en introduisant la danse légère, que l'on traitait auparavant de baladinage. Les danseurs ne paraissaient sur le théâtre qu'avec un masque; les femmes n'avaient pas voulu perdre une partie de leurs avantages en se couvrant la figure. — Louis XIV fonda en 1661 l'académie de danse, qui tenait ses séances dans un cabaret ayant pour enseigne *L'Épée de bois*. Galant-du-Désert, maître à danser de la reine, présidait cette académie. — Blondy, Feuillet, Desaix, Ballon, Bandiéry-Laval et son fils Michel-Jean, bon danseur et machiniste excellent ; mesdemoiselles Subligny et Prévost, dont j'ai déjà parlé ; mesdemoiselles Carville et Lebreton, brillaient au commencement du siècle dernier. Ces virtuoses précédèrent le grand Dupré et mesdemoiselles Sallé et de Camargo. Dupré, que son talent, sa taille peut-être, ont fait surnommer le grand, prépara Gaëtan-Vestris. — C'est mademoiselle de Camargo qui battit les premiers entrechats en 1730, et ne les battit qu'à quatre. Trente ans plus tard, mademoiselle Lany, excellente danseuse, les battit à six ; ensuite on les battit à huit. On a vu un danseur les frotter à seize en avant. La pirouette ne s'est montrée sur notre grand théâtre qu'en 1766, elle y fut apportée de Stuttgard, par Ferville et mademoiselle Heinel. — Quinault disposait avec art les fêtes et les divertissements de ses opéras ; Lamotte et ses contemporains prirent ensuite une autre route, et le mauvais goût du siècle de Louis XV porta sa funeste influence sur les ballets. — Noverre parut et retrouva l'art de la pantomime, et donna les premiers modèles du ballet d'action tel que nous le possédons, modèles que Maximilien Gardel, Dauberval et M. Gardel jeune surent perfectionner. Le 13 juin 1763, on représenta

Ismène et Isménias, dans lequel plusieurs scènes de *Médée et Jason*, ballet-pantomime, sont intercalées. Ce fragment fut ensuite ajouté à *Hypermnestre;* on ne goûta les œuvres de Noverre que quand il vint en France pour y faire exécuter ses ouvrages. — Maximilien Gardel avait quitté le masque; ses camarades l'imitèrent bientôt; les choristes dansant l'ont conservé pourtant jusqu'en 1785. — La famille Vestris, originaire de Florence, a régné près d'un siècle sur notre empire dansant. Gaëtan-Vestris parut en 1748 à l'Opéra, qu'il n'a quitté qu'en 1800; il avait quatre frères qui suivaient la même carrière. Son fils Auguste, virtuose du plus grand talent, se fit admirer dans la pantomime et l'exécution des pas. Il débuta à l'Opéra le 25 août 1772, dans *La Cinquantaine*, et s'est retiré le 27 septembre 1816 par *L'Enfant prodigue*. Il professe maintenant et compte parmi ses élèves Perrot et mademoiselle Taglioni. — Parmi les compositions de M. Gardel, on distingue *Télémaque*, *Psyché*, *Achille à Scyros*, *Pâris*, *la Dansomanie*, *Paul et Virginie*, *L'Enfant prodigue*. Noverre donna quelques ballets à Milan, et sa manière se propagea dans toute l'Italie. Rosni, Clerico, Franchi, Mazzarelli, Angiolini, Giannini, formés par Noverre, ouvrirent la carrière aux fameux Vigano et Gioia. — Mesdemoiselles Guimard, Allard, Heinel, Lany, et, plus tard, mesdames Gardel, Chevigny, Clotilde, Delille, Pérignon, Gosselin, Fanny Bias, Bigottini, Chameroy, brillèrent sur notre grande scène lyrique, où l'on applaudit successivement A. Vestris, Beaupré, Branchu, Nivelon, Lepicq, Laborie, Deshayes, Henry, Didelot, Beaulieu, Saint-Amand, Duport. — Les danseurs de l'Opéra figurent à la fête que Robespierre dédie à l'Être-Suprême; et plusieurs pièces révolutionnaires, telles que l'*Offrande à la Liberté*, ballet, *La Réunion du 10 août*, opéra en cinq actes, sont représentées du temps de la république. Dans *la Rosière républicaine*, A. Vestris, en sans-culotte, dansait un pas de trois avec deux religieuses, représentées par mesdames Pérignon et Adeline. La fête à l'Être-Suprême était un véritable ballet ambulatoire. — Albert, Coulon, Barrez, Paul, surnommé l'aérien, madame Montessu sa sœur, mesdames Legallois, Brocard, Vigneron, Anatole, Lacroix, Noblet, Julia, Dupont, Buron, Leroux, Louisa, Roland, Perceval, Mimi-Dupuis, Athalie, figurent à leur tour à l'Opéra, la plupart dans des rôles principaux. Mademoiselle Marie Taglioni débuta sur ce théâtre le 23 juillet 1827 dans *Le Sicilien* avec le plus grand succès; elle termina ses représentations le 10 août suivant par *Le Carnaval de Venise*. Sa grâce naïve, ses poses décentes et voluptueuses, son extrême légèreté, la nouveauté de sa danse, dont les effets semblaient appartenir aux inspirations de la nature, au lieu d'être le résultat des combinaisons de l'art et du travail de l'école, produisirent une sensation très vive sur le public. Le talent d'une virtuose qui s'éloigne de la route battue par ses devanciers trouve des opposants que la continuité des succès ne désarme pas toujours: il n'y eut qu'une voix sur mademoiselle Taglioni; tout le monde fut enchanté, ravi. Elle revint à Paris l'année suivante et reparut le 30 avril dans *Les Bayadères*, et joua ensuite le rôle principal dans le ballet de *Psyché;* on l'engagea pour quinze ans à dater du 1er mai 1829. Perrot, jeune danseur d'une prodigieuse légèreté, et mademoiselle Duvernay sont venus plus tard. — Je dois faire connaître les ballets qui ont obtenu le plus de succès depuis cinquante ans environ; j'ai déjà parlé de ceux de M. Gardel. M. Milon a composé *Pygmalion*, *Héro et Léandre*, *Ulysse*, *Les Noces de Gamache*, *L'Épreuve villageoise*, *Clary*. C'est à Danberval que nous devons *La Fille mal gardée*. *Les Amours de Vénus*, *Pygmalion* et *La Double fête* firent la réputation de *Coindé*. Didelot, auteur de *Flore et Zéphyre*, de *Cendrillon*, s'est montré le digne élève de Dauberval. *Antoine et Cléopâtre*, *La Somnambule* de M. Aumer, *Almaviva*,

Les Filets de Vulcain, de M. Blache, sont des ouvrages dignes d'être remarqués. *Aline*, *Joconde* et beaucoup d'autres ballets composés avec des livrets d'opéras ont été suivis de *La Somnambule*, *Manon-Lescaut*, *L'Orgie*, dont M. Scribe a donné les programmes. C'est à M. Adolphe Nourrit, premier ténor de l'Académie-Royale, que nous devons celui de *La Sylphide*, ballet composé par M. Taglioni, et dans lequel mademoiselle Marie, sa fille, s'est signalée. *Le Dieu et la Bayadère*, opéra-ballet, a été écrit pour cette virtuose ravissante. Un pas de naïade qu'elle dansait dans *La Belle au bois dormant* a fait le succès de ce ballet. Mademoiselle Taglioni a joué le rôle principal dans *Nathalie*, et son prodigieux talent n'a pas pu soutenir cette composition, dont la naïveté s'approchait trop de la niaiserie. *La Tentation*, ballet-opéra en cinq actes, à grand fracas de chœurs, d'orchestre, de diableries et de décorations, n'a obtenu qu'un médiocre succès. Le ballet des nonnes dans l'opéra de *Robert-le-Diable* est d'un très bel effet. On a essayé de produire dans les ballets des scènes contemporaines et des costumes de notre temps; il faut de la pompe et du luxe à ce genre de spectacle, et la mythologie, dont on se moque tant, sera encore une mine féconde pour l'Opéra quand un maître de ballet aura assez de génie et de talent pour l'exploiter. CASTIL-BLAZE.

BALLET DES GUEUX. (*Voyez* GUEUX.)

BALLON. On donne ce nom à l'enveloppe du gaz hydrogène ou de l'air dilaté qui, par sa légèreté spécifique, soutient dans l'air un *aérostat*. (*Voyez* ce mot.) Comme le *ballon* est non seulement la pièce la plus essentielle d'un appareil aérostatique, mais la seule qu'on aperçoive à une grande hauteur, ou dans un éloignement un peu considérable, on désigne communément le tout par cette seule partie. Nous profiterons de cette abréviation, qui est sans inconvénient. Dans ce que nous allons dire, le mot *ballon* sera pris tantôt dans le sens le plus restreint, et tantôt comme synonyme d'aérostat. — L'art de s'élever dans les airs est incontestablement d'origine française. C'est aussi en France que l'on a fait les plus belles et les plus importantes applications de ce nouveau moyen d'étendre l'empire de l'homme sur la nature. C'est un don que les sciences avaient fait aux arts; l'industrie nouvelle ne pouvait prospérer si elle cessait d'être dirigée par l'ensemble de connaissances qui en féconda le germe, et le fit éclore. A une époque où l'appel de la patrie en danger fut entendu par les plus hautes capacités intellectuelles, par le savoir le plus éminent, l'art aérostatique s'élança, comme tous les autres, dans la carrière ouverte au zèle civique, et la parcourut à pas de géant. L'histoire des arts ne conservera pas la mémoire de tout ce qui fut fait dans ce temps de prodiges; les évènements et les résultats politiques absorbent toute l'attention, et remplissent seuls les annales des peuples; il n'y reste plus de place pour des faits d'un autre ordre, et dont cependant on peut dire avec raison : *Forsan et hæc olim meminisse juvabit*. Lorsque les ballons furent employés pour la première fois aux reconnaissances militaires en présence de l'ennemi, l'Europe étonnée demanda aux savants de l'Allemagne, de l'Angleterre et de tous les états ligués alors contre la France, ce qu'il fallait opposer à cette arme nouvelle que le génie révolutionnaire avait saisie? On disserta, on fit des expériences, des mémoires; et quand le résultat de tous ces travaux réunis put être connu en France, il fut prouvé que les armées françaises possédaient seules le secret de l'application des ballons à l'art militaire. Partout ailleurs on eût tenté vainement de créer des compagnies d'*aérostiers*, d'inventer les manœuvres qu'exige la machine aérostatique, et surtout de former des officiers qui sussent obéir à la fois aux ordres des généraux et à ceux des vents, qui ne souffrent ni délai ni hésitation. De tout le savoir et de l'expérience qui furent déployés par les aérostiers français

sur le champ de bataille de Fleurus, il ne reste plus rien. Il faudrait tout retrouver, tout refaire, si l'art des ballous était appelé encore une fois à seconder la valeur française. Pour se former une idée de cet art, de ses ressources et des obstacles qu'il doit surmonter, il suffit de lire l'intéressante notice que le colonel Coutelle, ancien commandant des aérostiers, a fait insérer dans la *Revue encyclopédique* (cahier de sept. 1826). Nous croyons devoir en placer ici les extraits suivants : « Bien exercé à me servir de ma lunette, malgré le mouvement d'oscillation continue et de balancement qui est en raison de la force du vent, je distinguais les corps d'infanterie, de cavalerie, les parcs d'artillerie, leurs mouvements et, en général, les masses devant Mayence; je voyais parfaitement les personnes qui marchaient dans les rues et sur les places. Je dois cependant convenir qu'il est difficile de vaincre, dans le premier moment, l'impression que fait le balancement, lorsque le vent est fort, ainsi que le bruit que fait le ballon lorsque le vent, comprimant le côté qui lui est opposé, forme une calotte rentrante, qui, en se rétablissant par l'élasticité du gaz, chaque fois que le vent cède, fait un bruit ou un coup de fouet qui s'entend dans toute l'armée..... Lorsque je m'élevai devant Mayence, à demi-portée du canon de la place, j'étais seul, parce que le vent était fort; je voulais lui résister davantage avec 300 livres environ d'excès de légèreté. Trois bourrasques successives me rabattirent jusqu'à terre, à la distance de 150 toises, longueur des cordes qui me retenaient; la seconde fois, trois des barreaux qui soutenaient le fond de la nacelle furent brisés. Chaque fois qu'elle avait touché la terre, l'aérostat se relevait par un mouvement accéléré, avec une telle vitesse que 64 personnes (32 à chaque corde) étaient entraînées à une grande distance, et plusieurs restaient suspendues. » — Ajoutons que les assiégés, électrisés par ce spectacle, firent sortir de la place des parlementaires pour aller prier le général français de faire descendre l'intrépide aéronaute. « Il ne faut pas, dit le chef de la députation, que ce brave officier périsse par une cause étrangère à la guerre : c'est moi qui ai fait tirer sur lui à Maubeuge. » Pendant tout le temps qu'on l'avait vu ballotté par le vent, on s'était abstenu de tirer. — En terminant sa notice sur les aérostats militaires, Coutelle s'exprime ainsi : « Je crois être fondé à regarder la direction de ces machines comme presque impossible, quoique plusieurs hommes de mérite soient d'une opinion contraire à la mienne : Guyton était de ce nombre. » Il eût pu ajouter que Monge et Meunier ne partageaient pas non plus son incrédulité. Quant à Franklin, on n'a de cet homme illustre qu'un mot sur les ballons, dont il ne put voir que les premiers essais : *C'est l'enfant qui vient de naître*, disait-il aux détracteurs de cette découverte; il savait très bien ce que peuvent devenir les enfants des sciences lorsque leur éducation n'est pas confiée à des ignorants. Malheureusement pour l'art aéronautique, Monge et Meunier ne purent lui fournir que des idées; les événements politiques leur imposèrent d'autres devoirs, et les armées françaises eurent bientôt à déplorer la perte de Meunier. L'académie des sciences, dont il était membre, l'avait chargé de faire un rapport sur les ballons et sur leur emploi dans les recherches scientifiques. La confiance de ce corps savant fut pleinement justifiée; car le rapporteur fit plus qu'on ne lui avait demandé. Il eût pu se borner à l'exposition des progrès du nouvel art; il l'enrichit tout d'un coup de plusieurs moyens de succès qui lui avaient manqué jusqu'alors, et prouva par des calculs rigoureux que toutes ses vues pouvaient être réalisées. Son mémoire renferme, à très peu près, tout ce que l'on sait réellement sur la navigation aérienne, quoiqu'il soit antérieur à 1789. Depuis ce temps, les ballons n'ont servi qu'à élever dans l'air des observateurs ou des signaux. De loin en loin, quelques essais mal conçus et mal dirigés ont ramené la curiosité publique vers la principale des-

tination de ces appareils ; mais les sciences n'ont pris aucune part à ces entreprises, et ne sont point responsables des accidents causés par l'audace et l'imprévoyance. Toutes les ascensions et les courses aériennes qui se sont multipliées depuis 40 ans, qui ont attiré tant de spectateurs, et fait tant de brnit dans les journaux, toutes ces prétendues expériences aérostatiques, n'ont rien ajouté aux connaissances acquises, et l'histoire peut se dispenser d'en conserver le souvenir. Ainsi, l'analyse du Mémoire de Meunier est encore aujourd'hui même le tableau le plus complet, le plus fidèle de ce que la mécanique et la physique ont fait en faveur de la navigation aérienne : essayons cette analyse.— L'auteur avait considéré son objet sous l'aspect le plus vaste ; il allait jusqu'aux limites de la carrière, et il ne se proposait rien moins que de faire servir les ballons à des voyages de long cours. Il fallait donc prévoir toutes les chances d'une telle navigation, se mettre en état de résister au choc des tempêtes, de traverser impunément des couches atmosphériques bouleversées par les orages. On savait alors ce que les aéronautes paraissent avoir oublié depuis, que des causes absolument incapables de troubler la navigation navale suffisent pour faire chavirer un ballon et sa nacelle. Gnyton-Morveau ne l'ignorait point, lorsqne, parcoursnt les environs de Dijon dans un aérostat à plus de 600 mètres de hauteur, entraîné par un vent très-faible, il prévoyait les secousses que sa nacelle ne manquerait point d'éprouver en passant au-dessus du ruisseau de Suzon, qui, vu de cette hauteur, ne semblait être qu'un filet argenté. Meunier a donc commencé son mémoire par des recherches sur les conditions de *stabilité* du système du ballon et de sa nacelle, et il a déterminé le *métacentre* de ce système par des formules analogues à celles qui fixent le même point dans un vsisseau. Mais il fallait pourvoir à d'autres besoins également impérieux : de fréquents attérages étaient nécessaires, et les navigateurs y étaient exposés à plus d'une sorte de périls. Jeter l'ancre et s'arrêter, appareiller, s'élever à la hauteur convenable, et redescendre au besoin ; obtenir la faculté de se mouvoir dans un air tranquille, et de modifier sa direction et sa vitesse, voilà ce qu'il fallait faire, sous peine de n'avoir rien fait. — La nécessité de conserver le gaz hydrogène était une des conditions les plus rigoureuses du problème à résoudre. On sait qu'aucune des enveloppes légères dont on fait les ballons n'est absolument imperméable à ce fluide ; que la compression, quelque faible qu'elle soit, lui ouvre une issue à travers le tissu de toutes les étoffes et les pores de l'enduit qni les recouvre. Mais comment éviter que le gaz ne soit comprimé, puisqu'il est chargé du poids de tout l'appareil ? Il fallait au moins réduire à sa moindre étendue la partie de l'enveloppe où cette eause de perte ne pouvait être supprimée, multiplier sur cette partie de la surface les précautions et les enduits, empêcher qu'elle ne puisse être détériorée par les frottements, etc. Après avoir terminé ces recherches préparatoires, Meunier en vient aux applications : il détermine la forme et les dimensions d'un aérostat capable de transporter, outre ses divers agrès, un équipage pour les manœuvres, les observateurs et leurs instruments, une quantité de provisions proportionnée à la durée de la plus longue navigation que l'on aurait à faire, sans relâcher en des lieux où l'on pût remplacer ce qui aurait été consommé. Le mémoire est terminé par le devis des frais de construction et des dépenses qu'entraînerait une aussi vaste entreprise, et dont l'exécution peut rendre de si grands services à la géographie, à l'histoire et à plusieurs parties des sciences physiques. — L'auteur a trouvé un excellent moyen d'abréger son mémoire ; il y parvient en simplifiant sa machine ; une seconde enveloppe, qu'il met autour de son ballon, lui procure assez de solidité pour résister aux tourmentes atmosphériques et aux chocs des attérages ; la faculté de

monter, de descendre, de se tenir à la hauteur où il veut être ; la perte de l'hydrogène devient insensible, et peut être négligée sans inconvénient. Tous ces avantages sont le résultat d'une seule disposition de l'appareil d'une enveloppe *de force*, qui renferme l'enveloppe *imperméable*. Celle-ci est un taffetas léger, enduit de caoutchouc (gomme élastique), plus grande que le volume du gaz qu'elle contient, en sorte qu'elle ne peut jamais être tendue, et qu'aucune force n'y sollicite le fluide à traverser la mince cloison qui le sépare de l'air atmosphérique. On sait que la seule interposition d'une gaze métallique suffit pour empêcher le mélange de deux gaz de nature différente ; la lampe de Davy le démontre tous les jours dans les travaux des mineurs. Cette propriété remarquable appartient à tous les tissus, métalliques ou d'une autre nature. Le taffetas suffirait donc pour contenir le gaz hydrogène dans l'appareil de Meunier, et l'enduit qui le recouvre le rend encore plus propre à bien remplir sa destination. — L'enveloppe dite *de force* peut être de toile. La résistance dont elle doit être capable est augmentée à l'extérieur par un réseau de cordes. Elle est destinée à contenir de l'air atmosphérique comprimé, et, par conséquent, elle ne peut se passer d'enduit ; son épaisseur est proportionnée à la grandeur des ballons ; mais il importe surtout de n'y employer que des toiles qui joignent la force à la légèreté. Dans l'intérêt de l'aérostation, on a fait des expériences sur différents tissus, et mesuré avec soin la résistance dont ils sont capables. C'est ainsi que tous les arts s'entr'aident et profitent des connaissances acquises par un seul, lorsqu'ils sont éclairés par le flambeau des sciences. — Un tuyau de même matière que l'enveloppe de force, fait communiquer cette enveloppe avec une pompe foulante placée dans la gondole : en faisant agir cette pompe, on introduit entre les deux un volume d'air atmosphérique dont l'effet est d'augmenter la pesanteur spécifique moyenne des fluides contenus dans le ballon, et, par conséquent, de le rendre plus pesant; voilà le moyen de descendre. Veut-on remonter, on livre une issue à cet air comprimé, et à mesure qu'il s'échappe, la légèreté spécifique se rétablit, et le ballon regagne la couche où il peut être en équilibre. Les navigateurs sont donc en possession d'une hauteur dans l'atmosphère dont la limite est l'expansion de l'hydrogène jusqu'à ce qu'il remplisse toute la capacité de sa mince enveloppe, et qu'il commence à la tendre. D'ailleurs, plus de lest, ou, si l'on veut, on en trouve partout, puisque l'air atmosphérique en tient lieu. — Quant aux moyens de mouvement, Meunier ne compte que sur les courants atmosphériques, lorsqu'il s'agit d'aller vite : s'il est question de se mouvoir dans un air tranquille, pour chercher un rhumb de vent qui conduise l'aérostat à sa destination, on peut se contenter d'une vitesse assez médiocre. Meunier l'obtient sans autre force motrice que les bras de l'équipage. En effet, si on voulait employer un moteur plus puissant, ce serait un poids de plus dont le ballon serait chargé ; qu'on ajoute encore le surcroît d'approvisionnement que ce moteur rendrait indispensable, car, de quelque nature qu'il fût, il ne produirait son effet qu'en raison de ce qu'il consommerait. Ainsi, pour se procurer un accroissement de force, on s'imposerait l'obligation de construire un ballon plus grand, et la résistance serait augmentée, ainsi que les frais de construction, etc. L'avantage que l'on espérait pourrait être illusoire, si même on ne s'exposait pas à de plus graves inconvénients, et à des pertes que rien ne compenserait. — Le choix du moteur décide celui du mécanisme auquel on l'appliquera. L'auteur du mémoire emprunte aux moulins à vent le système de leurs ailes en les multipliant autour de l'axe, afin de pouvoir les raccourcir sans diminuer leur superficie totale ; il leur donne une inclinaison telle qu'en frappant l'air elles transmettent à l'axe une impulsion dans le sens de sa lon-

gueur, impulsion qui est la cause du mouvement de translation imprimé au ballon. L'équipage est employé à faire tourner rapidement l'axe et les ailes de ce moulin à vent; le choc des ailes contre l'air est une force qui, décomposée suivant la direction de l'axe, donne l'effet utile que l'on veut produire. L'auteur applique ici les méthodes analytiques pour établir entre toutes les données de la question des relations telles que le résultat cherché soit un *maximum*. Ainsi, le mieux possible qu'il obtient en employant toutes les forces de l'équipage, ne peut communiquer au ballon que la vitesse d'une lieue par heure tout au plus : le même mécanisme appliqué de toute autre manière, et avec d'autres proportions, produirait encore moins d'effet, et l'équipage s'épuiserait en vains efforts pour tirer parti d'une machine mal construite. Pour les recherches qu'exige le perfectionnement de la navigation aérienne, il ne faut rien moins que de profondes connaissances; l'imagination et le zèle n'y suffisent point. Ces recherches ne peuvent se passer du secours des hautes mathématiques; la tâche du géomètre n'y est pas moins importante que celle du mécanicien; à chaque pas il faut satisfaire à deux conditions presque toujours opposées: la solidité réclame des additions de poids, et le besoin de s'alléger autant qu'il est possible repousse toutes ces demandes. Le constructeur doit se tenir scrupuleusement aux limites du nécessaire, et ne pas épargner les calculs en tout ce qui est susceptible de précision. — Le mémoire est terminé par quelques détails d'exécution et le calcul des dépenses. Il faut convenir que l'expérience proposée par Meunier eût coûté assez cher. On a dit, au sujet de la construction des places fortes, qu'il y a des circonstances où il faut *fermer les yeux et ouvrir la bourse*: quelque jour peut-être cette maxime d'économie politique s'étendra jusqu'aux essais de navigation aérienne. — Rappelons ici une conception de Monge, qui donnerait un nouveau degré d'utilité au moyen d'ascension et de descente imaginé par Meunier. La pompe foulante, destinée à comprimer l'air dans l'enveloppe de force, deviendrait un moyen de translation horizontale et de direction, et le problème serait complètement résolu de la manière la plus simple. Meunier n'employait qu'un grand ballon de forme elliptique, et réunissait dans une seule gondole le nombreux équipage et toutes les provisions. Monge proposait un système de vingt-cinq petits ballons auxquels il restituait la forme sphérique. Toutes ces sphères attachées l'une à l'autre, comme les grains d'un collier, formeraient un assemblage flexible dans tous les sens, susceptible d'être developpé en ligne droite, courbé en arc dans toute sa longueur, ou seulement dans une partie; de prendre, avec ses formes rectilignes, ou ces courbures diverses, la situation horizontale, ou différents degrés d'inclinaison. Chaque ballon aurait sa nacelle, un ou deux aéronautes, ses moyens d'ancrage, ses provisions. Ces globes, montant et descendant alternativement dans l'ordre transmis par le commandant au moyen de signaux, auraient imité dans l'air le mouvement du serpent dans l'eau. On regrette que l'illustre géomètre n'ait pas appliqué le calcul à cette ingénieuse conception. — *Essai de ballons télégraphiques.* Lorsque la France avait à combattre presque toute l'Europe armée contre sa liberté, il fallait faire concourir au même but des forces disséminées sur tout le territoire, et même au dehors; concerter les opérations, établir des correspondances sûres et rapides, pouvoir se conformer sur-le-champ aux divers mouvements exécutés par quatorze armées sur des points fort éloignés; on voulut organiser des télégraphes, et les rendre mobiles, indépendants du relief du terrain, propres à être placés partout où leur service serait utile. Cette fonction était réclamée par les ballons; ils l'obtinrent. Des essais d'aérostats télégraphiques furent faits entre Dammartin et Meudon: des phrases assez longues fu-

rent échangées à peu près dans le même temps qu'elles l'eussent été par les autres télégraphes. Les moyens que l'on employa ne sont pas les seuls qui puissent réussir, ni peut-être les meilleurs; ils avaient l'inconvénient de devenir impraticables par un vent un peu fort, et, dans une ligne télégraphique, il suffit qu'un poste soit muet pour que toute la ligne n'ait rien à dire. Ce que l'on fit alors n'est donc pas encore ce qu'il fallait trouver, quoiqu'il en approchât beaucoup. Un ballon de seize décimètres de rayon, sept signaux très légers, une tringle de bois garnie de sept poulies pour la manœuvre des signaux, deux cordes pour retenir le ballon, et une ficelle pour chaque signal, voilà tout ce qui compose cet appareil, auquel on ne refusera certainement pas le mérite d'être très portatif. — On voit par cet exposé succinct des services que les ballons ont rendus jusqu'à présent, que ces appareils n'ont pas encore accompli leur destinée. Répétons le mot de Franklin: *C'est l'enfant qui vient de naître*; espérons que l'enfance dont il n'est pas encore sorti ne sera pas privée des secours et de la protection éclairée dont elle ne peut se passer. FERRY.

BALNEUM, chez les Romains, signifiait ou un bain particulier ou une pièce de bains. (*V.* ce dernier mot.)

BALSAMIER (botanique), nom d'une famille et d'un genre de plantes. Les caractères de la *famille* sont tellement indécis que l'on a pu y comprendre des genres qui, au premier coup d'œil, ne paraissent avoir entre eux aucune analogie: tels sont, par exemple, les *sumacs* et les *mombins*. Il est vrai que toutes les plantes de cette famille sont des arbres ou des arbustes; que presque toutes sont plus ou moins odorantes; que plusieurs fournissent un suc résineux, mais les feuilles sont simples dans quelques genres, ailées dans d'autres; les fleurs varient de trois à dix étamines, et les pétales, ainsi que les divisions du calice, de trois à six. Les fruits varient encore plus que les fleurs, en passant d'un genre à un autre. On sent la nécessité de reformer cette classification, et de ne composer les familles que de groupes mieux assortis. — Les caractères du genre balzamier (amyris) sont mieux déterminés. Le calice est petit, persistant, à demi divisé en quatre dents pointues; la fleur a quatre pétales oblongs et ouverts, huit étamines, un ovaire supérieur surmonté d'un style court; le fruit est un drupe ovale, arrondi, renfermant un noyau globuleux. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses: voici les principales. — *Balsamier élémifère* (amyris elemiferaicicariba du Brésil). C'est un grand arbre dont l'écorce est lisse et cendrée, les feuilles ailées avec impaire, les fleurs très petites, réunies en grappes aux aisselles des feuilles. Le fruit est une baie de la grosseur d'une olive, et dont la pulpe a la même odeur que la résine tirée de l'arbre par incision. Cette *résine élémi* d'Amérique est recommandée principalement pour les plaies et les contusions de la tête et des tendons. Le balsamier qui la produit croît dans toutes les parties de l'Amérique méridionale qui ne sont pas exposées à des froids de longue durée. — *Balsamier de Gilead* (amyris gileadensis), arbre médiocre, à rameaux très divergents. Les feuilles sont alternes, composées de trois folioles. Le pedoncule est uniflore; le fruit est une baie contenant une substance visqueuse. On retire de cet arbre par incision un suc qui a l'odeur et les qualités du baume de la Mecque. Cet arbre croît dans l'Arabie-Heureuse, ainsi que l'espèce suivante. — *Balsamier de la Mecque* (amyris opobalsamum), arbrisseau toujours vert, dont les feuilles sont ailées avec impaire, composées de trois, cinq ou sept folioles. Tout est résineux et odorant dans cet arbrisseau, excepté le bois, lorsqu'il est desséché. Les fleurs surtout sont d'une odeur très suave, quoique pénétrante. Les fruits sont de petites coques remplies d'une matière qui a la consistance et la couleur du miel, et répand une odeur analogue à celle du baume. Ce baume est un suc résineux qui découle, soit naturel-

lement, soit par incision, lorsque l'arbrisseau est exposé aux plus grandes chaleurs de son pays natal. C'est le *baume de la Mecque*, *de Judée*, *d'Egypte*, *de Syrie*, et en latin *opobalsamum*. (*Voy.* Baume.)—*Balsamier vénéneux* (amyris toxifera), petit arbre toujours vert qui croît dans la Caroline, la Floride et les îles de Bahama. Sa fructification a beaucoup de rapport avec celle du balsamier élémifère, dont quelques botanistes l'ont rapprochée comme sous-espèce; mais son suc est noir et passe pour vénéneux; on ne cite cependant aucun fait qui justifie cette opinion.—*Balsamier kataf* (amyris kataf). Cette espèce appartient à l'Arabie, qui paraît être la commune patrie des baumes et des parfums les plus exquis. Le kataf n'a pas encore été suffisamment observé, et mérite pourtant l'attention des botanistes, s'il est vrai que dans la saison pluvieuse il se gonfle, comme disent les Arabes, et que cette intumescence le résolve en une poudre rouge d'une odeur très agréable. Les dames du pays se plaisent à répandre ce parfum sur leurs cheveux. Les fleurs du kataf sont unisexuelles, encore imparfaitement connues, car la fleur femelle n'a pas été observée. — *Balsamier kafal* (amyris kafal). Voici une autre espèce arabe qu'on ne peut confondre avec la précédente, puisque les habitants du pays où elles croissent l'une et l'autre leur ont imposé des noms différents. Le kafal est plus élevé que le kataf; ses rameaux sont terminés par une épine, au lieu que l'autre n'a rien d'épineux; et ce qui distingue essentiellement les deux espèces, c'est que le bois du kafal est d'un grand débit en Arabie et en Egypte pour parfumer les vases et donner aux boissons une saveur qui plaît dans ces pays, mais dont les Européens ne s'accommodent pas aussi bien. D'ailleurs, la somme des analogies déduites de la comparaison des feuilles, des fleurs, des fruits et des sucs de ces deux arbres les rapproche assez pour faire soupçonner que la myrrhe découle de l'un des deux, et peut-être de l'un et de l'autre. —En général, les balsamiers sont des arbres des pays chauds, et ils s'étendent peu dans les zones tempérées. Quant à la famille qui porte leur nom, on y comprend des genres qui ne redoutent pas la rigueur de nos hivers, puisque les sumacs et les ptélea en font partie. Ferry.

BALSAMINE, *Balsamina*, Tournefort, Jussieu; *impatiens*, Linné. Genre de plantes appartenant à la syngénésie monogamie de Linné, placé par Jussieu à la suite de la famille des géraniées, et considéré maintenant, d'après A. Richard et Decandolle, comme formant le type d'une famille particulière, celle des balsaminées. Les caractères de ce genre remarquable sont les suivants : calice formé de deux folioles colorées et caduques, corolles à quatre pétales irréguliers, dont l'inférieur se prolonge en éperon à sa base; cinq étamines, dont les anthères sont réunies en un tube; un ovaire libre, dépourvu de style et surmonté d'un stigmate aigu; fruit consistant en une capsule ovoïde, oblongue, à cinq valves et à cinq loges, dont chacune renferme plusieurs graines attachées à l'axe central du fruit; les cloisons qui forment ces loges se détruisent à mesure que le fruit prend de l'accroissement, en sorte qu'à la maturité il ne reste plus que l'axe central chargé de graines; alors les cinq valves se séparent brusquement l'une de l'autre, en se roulant sur elles-mêmes en spirale, et chassent au loin les graines; lorsque le moment approche où cette rupture doit avoir lieu, il suffit d'une pression légère pour la déterminer à l'instant. — Les espèces de ce genre sont portées dans le *Prodromus* de Decandolle au nombre de trente-une; toutes sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, dont les unes viennent dans l'Inde, les autres à la Chine, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Amérique septentrionale; une seule est propre à l'Europe, c'est la *Balsamine des bois* (*impatiens noli tangere*. Linné), plante vivace, qui croît dans les bois ombragés et humides de l'Europe et de l'Amérique septentrionale, où elle fleurit en juillet et août; sa tige est rameuse, haute d'un à deux

pieds, ses feuilles alternes, pétiolées, ovales, molles et dentées; les pédoncules sont solitaires et portent chacun quatre à cinq fleurs pendantes, de couleur jaune; les capsules, pour peu qu'on les touche, s'ouvrent avec une élasticité très remarquable. Les anciens médecins regardaient cette plante comme un puissant diurétique, et comme propre à former des topiques résolutifs et détersifs, mais les praticiens de nos jours en ont généralement abandonné l'emploi. Les feuilles froissées entre les doigts exhalent une odeur nauséabonde, et passent pour vénéneuses; on dit cependant que dans le nord de l'Europe et en Amérique, on les mange préparées à la manière des épinards; elles peuvent aussi servir, ainsi que les fleurs, à teindre la laine en jaune. — Parmi les espèces exotiques, il en est une, originaire de l'Inde, qui se cultive aujourd'hui dans tous nos jardins, et qui en fait en automne, où elle fleurit, un des plus jolis ornements, c'est la *balsamine des jardins* (*impatiens balsamina*, Linné), plante annuelle, dont la tige, haute d'un pied et demi environ, épaisse, succulente, verte ou rougeâtre, se divise en plusieurs rameaux garnis de feuilles alternes, lancéolées, glabres et dentelées; les fleurs sont grandes et deviennent facilement doubles; elles naissent deux ou trois ensemble dans les aisselles des feuilles, portées chacune sur un court pédoncule: elles varient pour les couleurs, et sont tantôt d'un rouge vif, tantôt roses, incarnates, blanches ou panachées. On attribuait autrefois à cette plante les mêmes propriétés médicales qu'à la précédente, et la variété à fleurs incarnates peut, dit-on, fournir à la teinture une couleur brillante et solide; nous croyons néanmoins la balsamine des jardins à peu près abandonnée des médecins et des teinturiers; mais la grâce de son port, la forme agréable et les teintes vives et variées de ces fleurs, le petit spectacle que fournit la déhiscence élastique de ses fruits, la saison tardive où elle embellit nos parterres, la facilité de sa culture et de sa multiplication, sont des avantages suffisants pour qu'elle ne soit jamais négligée des fleuristes. — Le mot balsamine vient de baume, *balsamum*, par allusion sans doute aux vertus supposées des plantes de ce genre, et non pas à leur odeur, qui est à peu près nulle. Les dénominations d'*impatiens* et de *noli tangere* ont été suggérées aux botanistes par la promptitude avec laquelle les fruits mûrs des balsamines, et surtout de celle des bois, s'ouvrent et lancent leurs graines par l'effet d'un attouchement léger. D—L.

BALTADJY. Ce nom, qui signifie en turc *fendeur de bois*, est donné aux hommes qui forment le second corps de la garde intérieure du sérail de Constantinople; ils sont au nombre de 400, et ont pour chef le Baltadjy-Keyassy, l'un des principaux officiers du sérail, qui, toutefois, est subordonné au Kizlar-Agassy, chef des eunuques noirs. Ce sont les bostandjys ou jardiniers qui composent le premier corps de la garde, le plus nombreux de tous; le troisième et le quatrième sont formés d'eunuques blancs et noirs; ces derniers sont les plus rapprochés de la personne du sultan. Les baltadjys sont armés d'une hache, et chargés d'approvisionner de bois tous les appartements du palais du Grand-Seigneur. Quoiqu'inférieurs par le rang aux bostandjys, ils ont à peu près le même costume, sauf un collet bleu de ciel, distingué par des pointes qui leur descendent jusqu'à la poitrine; ils portent comme les bostandjys un turban écarlate d'une hauteur prodigieuse. Les baltadjys sont très adroits à lancer le javelot, et très agiles à la course, à la lutte, au pugilat, à tous les exercices gymnastiques; c'est dans leur corps que sont pris les confituriers et les cuisiniers du serail. Ces noms de jardiniers, de fendeurs de bois, de cuisiniers, de confituriers, n'ont rien d'humiliant chez les Othomans, car le chef de cuisine des janissaires était un de leurs principaux commandants. Nous ignorons si le corps des baltadjys a subi quelques modifications dans son organisation, son costume et

son armure, depuis les réformes opérées dans l'armée othomane par le sultan Mahmoud II. C'est dans ce corps qu'avait servi Baltadjy-Méhémet, moins connu par la douceur de son chant, qui le fit admettre au nombre des pages d'Achmet III, que pour être parvenu aux premières dignités de l'empire, lorsque ce prince fut monté sur le trône. Méhémet, qui avait servi son maître dans ses amours romanesques avec une esclave circassienne de la sultane mère, consentit à épouser la maîtresse de ce prince, laquelle, étant sortie précédemment du sérail, ne pouvait plus y rentrer, selon les lois musulmanes. Par cet acte de complaisance, Méhémet ne fut réellement que le gardien de sa femme; aussi il devint successivement silikh-dar agha (porte-sabre), capitan-pacha, et enfin grand visir en 1704. Déposé au bout de 16 mois, mais sans disgrâce, il fut nommé pacha l'Alep. Ayant recouvré les sceaux en 1710, il fut chargé d'aller combattre les Russes : « Je sais mieux me servir, dit-il au sultan, d'une hache pour fendre du bois, que du bâton de commandement pour conduire une armée; si la fortune ne seconde pas mon zèle, ne m'en fais donc pas un crime! » Il eut pourtant le bonheur de renfermer le tsar Pierre-le-Grand et son armée sur les bords du Pruth; mais, soit faiblesse, soit trahison, il ne sut pas profiter d'un si grand avantage; il se contenta d'exiger de ce monarque la restitution d'Azof et de quelques places sur la mer Noire. Charles XII, furieux, reprocha au visir de n'avoir pas emmené le tsar prisonnier à Constantinople. « Eh! qui gouvernerait son empire en son absence? répondit Baltadjy-Méhémet; il ne faut pas que tous les rois soient hors de leurs états. » Les accusations de Charles XII prévalurent sur l'amitié dans l'esprit d'Achmet III. Le visir était à Andrinople lorsque l'agha des janissaires vint lui redemander les marques de sa dignité; il ne les rendit qu'après avoir achevé sa partie d'échecs, fut exilé à Lemnos, puis Rhodes, où il fut, dit-on, mis à mort secrètement en 1713, par ordre du sultan; mais on répandit le bruit qu'il avait fini ses jours naturellement, afin d'ensevelir la mémoire d'un homme que son humanité singulière avait rendu cher au peuple et aux soldats. H. Audiffret.

BALTHAZAR, dernier roi de Babylone, nommé par Bérose *Nabonnedes*, par Hérodote *Labynète*, et par Josèphe *Naboandel*, était fils d'Evilmérodach et petit-fils de Nabuchodonosor. Cyaxare, roi des Mèdes, et Cyrus, son neveu, roi des Perses, lui déclarèrent la guerre, prirent plusieurs de ses villes et vinrent mettre le siége devant Babylone. Il y avait deux ans que ce siége durait lorsque Balthazar, ayant fait apporter au milieu d'un grand festin les vases d'or et d'argent que Nabuchodonosor avait enlevés du temple de Jérusalem, les fit servir à l'orgie où assistaient ses courtisans et ses concubines. Au même instant, une main inconnue traça aux yeux de tous sur les murs du palais ces trois mots hébreu-samaritains : *Mané*, *Thecel* et *Phares*, que nul des convives ni des devins et astrologues qu'il fit successivement appeler ne put expliquer. Daniel, mandé par le roi, qui promit, s'il réussissait à satisfaire sa curiosité, de le décorer des attributs de la royauté et de l'associer à lui et à sa mère dans le gouvernement de l'empire, Daniel, dédaignant ses offres, représenta avec beaucoup de liberté à Balthazar les désordres de sa vie, blâma avec sévérité le sacrilége et la profanation des vases sacrés auxquels il venait de se livrer, et lui annonça, d'après l'inscription, la fin de son règne et de sa vie, ainsi que le partage de son royaume entre les Mèdes et les Perses. Cette prédiction s'accomplit la nuit même; la nuit même, Cyrus entra dans Babylone et mit à mort Balthazar, l'an 538 avant J.-C. Ce fut ainsi que ce prince périt, la 17e année de son règne, et que l'empire des Babyloniens, fondé 209 ans auparavant par Nabonassar, fut détruit environ l'an 539 avant J.-C. E.

BALTIMORE, capitale du comté de ce nom dans l'état Maryland, aux

États-Unis, entre les rivières Patapsco et Gunpowder. Quoique Baltimore soit la ville la plus considérable du Maryland, le chef-lieu de cet état est néanmoins Annapolis, ville d'une importance bien moindre. Baltimore est située par latitude nord 39° 18′, longitude ouest 78° 55′ du méridien de Greenwich. En 1709, ce n'était encore qu'une ferme, qui devint bientôt un village, et s'agrandit tellement et si rapidement, après l'établissement de l'Union, qu'en 1776 elle renfermait 5,000 habitants. En 1796 elle reçut le droit de cité, et en 1806 elle était la troisième ville commerçante des États-Unis, comptant environ 16,000 habitants. Elle possède un bon port, dont l'entrée, large tout au plus d'une portée de pistolet, est défendue par le fort Whetstone. Elle est bâtie sur trois collines et circulairement autour d'un bassin dont l'eau s'élève de 5 à 6 pieds dans les marées ordinaires. Ce bassin forme un des meilleurs ports du monde, entouré de chantiers et de magasins, et dans lequel plus de 2,000 vaisseaux marchands peuvent tenir très commodément. Mais, comme on ne peut sortir du bassin qu'avec certains vents, et que d'ailleurs il n'a pas assez de profondeur pour recevoir de grands bâtiments, la plus grande partie des vaisseaux de haut-bord jettent l'ancre dans un port extérieur formé par une langue de terre près de la décharge du bassin, et qu'on nomme *Fellspoint*. Il y a également des jetées entre lesquelles des vaisseaux de 600 tonneaux peuvent se tenir en sûreté. Beaucoup de colons se sont établis près de là pour être plus à portée des arrivages par mer. On compte déjà en cet endroit plus de 1,000 maisons, coupées par des rues larges et régulières, et embellies par une très vaste place publique. Ces nouveaux établissements sont considérés comme une partie de la ville, quoiqu'ils en soient éloignés d'une bonne demi-lieue. La position basse de cette dernière est du reste assez malsaine. Cependant le prompt agrandissement qui s'opère tous les ans et les améliorations qui se succèdent sans relâche contribuent beaucoup à détruire l'humidité de l'air. Les ouvriers du port et les journaliers habitent en général les caves malsaines de Fellspoint, ce que la police du pays n'aurait pas dû souffrir, car presque tous les deux ans il y éclate des maladies épidémiques, et principalement la fièvre jaune. La saison la plus pernicieuse à Baltimore est celle des pluies et des grandes chaleurs; aussi les habitants aisés se retirent-ils alors dans leurs maisons de campagne, situées dans les environs de la ville, où le pays est sain et agréable. Le plan de la ville est tracé sur celui de Philadelphie; les rues y sont régulières et coupées à angle droit; la principale a 80 pieds de large sur près d'une demi-lieue de longueur. Baltimore, en y comprenant Fellspoint, renfermait, en 1820,200 magasins et 70,000 habitants, parmi lesquels on comptait beaucoup d'Anglais, d'Écossais, de Français et d'Allemands; les plus nombreux sont les Irlandais. On y compte 31 églises, dont une épiscopale; les autres sont luthériennes, réformées, presbytériennes, méthodistes, anabaptistes et quakeriennes; la plus belle est une église presbytérienne. Parmi les institutions d'utilité publique, on en remarque une établie pour le bien des pauvres émigrants d'Allemagne. Les monuments les plus dignes d'attention sont l'église presbytérienne, que nous avons mentionnée, l'Athénée, la bibliothèque publique, le séminaire catholique, l'Académie et la Banque, dont les billets, qui s'étendent aux sommes les plus modiques, sont d'un usage si général qu'ils excluent presque du commerce usuel l'argent monnayé. C. L.

BALTIQUE (Mer), grand golfe de la mer du nord, borné par les côtes du Danemarck et de la Suède à l'O., à l'E. par la Bothnie, la Finlande, la Livonie et la Courlande; et au S. par la Pologne et la Prusse. Il s'étend au-delà du 65e degré de latitude N., a environ 380 lieues de long sur 35 à 50 de large. Sa superficie, en y comprenant les golfes de Bothnie et de Finlande, est de 13,000 lieues carrées. Il communique à l'océan Atlantique par

les détroits du grand et du petit Belt. La navigation de la mer Baltique est beaucoup plus dangereuse que celle de la mer du Nord, quoique les vagues de celle-ci soient plus effrayantes, et sa profondeur plus considérable. Mais la profondeur de la mer Baltique, dont la moyenne proportionnelle est de 15 à 20 toises, varie quelquefois jusqu'à moins de moitié de cette étendue; elle est entourée presque généralement par des côtes hérissées de rochers, et les changements de vents y sont d'une fréquence qu'on ne rencontre sur aucune autre mer. Une chaîne d'îles sépare la partie méridionale de cette mer en *mer Baltique* proprement dite, de la partie septentrionale appelée *golfe de Bothnie*. Le *golfe de Finlande* s'étend vers le nord-est, fort avant dans la Finlande, et sépare cette province de l'Esthonie. Un troisième golfe, qui fait encore partie de la mer Baltique, est le *golfe de Riga* ou de Livonie. Le *Frisch-Haff* et le *Curisch-Haff* sont des anses de la côte de Prusse. L'eau de la mer Baltique est plus froide et plus claire que celle de l'Océan; elle contient peu de matières salines, et les glaces en défendent la navigation pendant 3 ou 4 mois de l'année. Les marées y sont peu sensibles, ainsi que dans toutes les mers situées dans l'intérieur des terres. Néanmoins, dans certaines saisons l'eau s'élève et s'abaisse assez visiblement, tant à cause des courants du Sund, des deux Belt et du Kattégat qu'à cause d'autres circonstances; dans les temps orageux, on trouve beaucoup d'ambre sur les côtes de la Prusse et de la Courlande, que les vagues de la mer ont porté sur ses bords. 40 fleuves se déchargent dans la mer Baltique. Les principaux, sans y comprendre les rivières nombreuses de la Suède, sont la *Néva*, la *Dwina*, le *Warnow*, la *Trave*, l'*Eider*, la *Peene*, l'*Oder*, la *Sersanthe*, le *Wipper*, la *Vistule*, le *Pregel* et le *Niémen* ou *Memel*. Outre les îles de *Seelande* et de *Fionie*, on remarque les îles de *Samsæ*, *Mœn*, *Bornholm*, *Langeland*, *Laaland* et *Alsen*, qui appartiennent au Danemarck; celles de *Gothland*, *Oland*, *Hween*, dans le Sund, appartenant à la Suède : dans cette dernière sont les ruines de l'observatoire Oranienbourg, bâti par Tycho-Brahé; de plus, l'île de Rügen, qui appartient à la Prusse; enfin, les îles d'Aland à l'entrée du golfe de Bothnie, celles de Dague et d'Osel, le long de la côte de Livonie, qui appartiennent à la Russie. Trois passages communiquent du Kattégat à la mer Baltique : ce sont le Sund, le grand et le petit Belt. Les droits perçus sur le premier par le roi de Danemarck rapportent de 7 à 800,000 f. par an. Plus de 10,000 vaisseaux traversent tous les ans la mer Baltique, venant de celle du Nord. Une proposition a été faite à la diète de Mecklembourg, pour la jonction de cette mer de l'Elbe, par le moyen des lacs Warnow et de Plauer. C. L.

BALUE (Jean), cardinal, évêque d'Évreux et d'Angers, était sorti de la plus basse extraction (1421); mais il y a doute sur le lieu de sa naissance et l'état de son père. Les uns le font naître à Poitiers, d'autres à Verdun; ceux-ci d'un tailleur, ceux-là d'un cordonnier, quelques-uns d'un meunier. Il fut emmené jeune enfant par un moine des ordres mendiants, pour lui servir à porter sa besace, et cette ignoble fonction fut le premier échelon d'où il monta aux plus hautes dignités. Un peu de latin fut la seule éducation qu'il reçut du moine; la fortune le destinait à réussir par l'intrigue et non par la science. Entré au service de Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, il s'empara si bien de sa confiance à l'exclusion des plus anciens domestiques, qu'il fut nommé son exécuteur testamentaire. Enrichi frauduleusement de ses dépouilles, il s'attacha à l'évêque d'Angers, Jean de Beauveau, ambassadeur de Charles VI à Rome, et l'accompagna en qualité de secrétaire. Là, ses talents pour l'intrigue ayant paru sur un plus haut théâtre, Charles de Melun fit connaître Balue à Louis XI, qui affectionnait ces hommes de bas lieu, soit qu'ils dussent le servir avec plus de zèle dans ses projets d'abaisser les grands, soit qu'étant par lui ce qu'ils étaient et devant tout

perdre avec lui, il en espérât plus de fidélité. Cet esprit souple, intrigant, habile à semer la division, plut au roi par les traits de ressemblance qu'il avait avec lui. Vindicatif et cruel, avare et fastueux, arrogant et ingrat, jusqu'à mettre au même rang le bienfaiteur et l'ennemi, il démentait ses vœux par des mœurs si licencieuses qu'un soir, assailli dans la rue Barre-du-Bec, au milieu de ses domestiques, et blessé de deux coups d'épée, son accident fut attribué dans l'opinion générale à une rivalité de galanterie. Néanmoins, il sut gagner si bien la faveur du roi qu'il remplit, pendant huit années, les fonctions de ministre d'état, et fut employé dans les missions les plus disparates. Un jour que, monté sur une mule et revêtu de son rochet, il passait une revue, au grand dépit de la noblesse, le comte de Dammartin s'approcha du roi : *Sire*, lui dit-il, *permettez que j'aille à Evreux faire l'examen des clercs et les fonctions de l'évêque, puisque M. Balue exerce les miennes et passe en revue l'armée*. Mais déjà son inexpérience avait donné à rire aux militaires, quand, nommé un des gouverneurs de Paris, dans la guerre du *bien public*, il faisait la ronde de nuit au bruit des clairons et des trompettes.—Enfin, le pape, sollicité par les ambassadeurs de Louis, jeta la pourpre romaine sur l'indignité de Balue (1466); car il avait besoin de cet homme pour achever l'ouvrage de Joffredy. Dès les premiers temps de son règne, Louis, engagé par celui-ci, avait supprimé la pragmatique-sanction, soit qu'il fût jaloux d'un acte fait sous les auspices de son père, et qu'on a justement nommé le *palladium de l'église gallicane*, soit qu'il vît avec peine les grands du royaume rendus plus puissants de tout ce qu'il ôtait à l'influence romaine. Quoi qu'il en soit, beaucoup refusaient d'obéir à son édit, alléguant qu'il n'était pas enregistré au parlement, ce que Balue entreprit ; car il avait reçu le chapeau comme une récompense anticipée de ce service. Mais il trouva une résistance que sa pourpre n'intimida point. Saint-Romain s'éleva contre ces lettres surprises à la sagesse du roi : il répondit aux menaces de Balue qu'on pouvait lui ôter sa place et non sa conscience; qu'il n'était pas tant le procureur-général du roi que celui du royaume ; qu'il ne reconnaissait au chef de l'état aucun droit pour engager l'indépendance de sa couronne, et qu'il était surpris qu'un ecclésiastique, un Français, eût accepté une dignité étrangère pour lui sacrifier les biens de sa patrie et les franchises de l'église. Balue, ayant bégayé quelques raisons pour justifier ses lettres, se retira vaincu dans cette lutte, et Louis, détourné par la fermeté du parlement ou éclairé par ses remontrances, ne donna pas suite à cette affaire. — Balue fut le conseiller mal inspiré du voyage à Péronne (1468), où Louis se livra si légèrement aux mains de son ennemi et s'en tira avec autant de bonheur que d'habileté. — Malheur au prince qui livre sa confiance à des intrigants ! car ils mettent leur politique à fomenter la discorde, qui les rend nécessaires. Louis désirait une entrevue avec son frère, soit pour enlever ce drapeau aux mécontents par une réconciliation durable, soit pour lui offrir la Guyenne en échange de la Brie et de la Champagne, que les traités de Péronne assuraient en apanage au duc de Berri. Mais Balue écrivit au duc qu'il se gardât de cet arrangement; qu'il avait pour but de l'isoler de son ami, le duc de Bourgogne, afin de les détruire ensuite aisément. Sa lettre tomba entre les mains des espions qui surveillaient continuellement les frontières de Bretagne et de Normandie, pour intercepter la correspondance du Bourguignon et de ses alliés. Elle suffisait à perdre Balue ; mais sa dignité ecclésiastique empêchait le cours ordinaire de la justice, et le pape, consulté, répondit qu'un cardinal devait être jugé en plein consistoire ; que néanmoins il enverrait des commissaires dans une ville ecclésiastique de France, afin d'instruire cette affaire, mais que la sentence réservée aux cardinaux, serait prononcée à Rome sur l'examen des pièces. Louis, suspectant l'impartialité des car-

dinaux dans une cause qui touchait au corps par un des membres, et, d'un autre côté, ne voulant pas irriter le pape en récusant le consistoire, prit un milieu, arrêta le procès et garda Balue en prison (1469). Ainsi, l'homme qui était parvenu au comble des prospérités tomba au dernier degré des misères et fut enfermé à la Bastille dans une de ces cages en fer de 8 pieds carrés qu'il avait imaginées lui-même, afin de servir aux vengeances de son maître. Il y resta 12 années, au bout desquelles Julien de la Rovère, neveu du pape et son légat, saisissant, au retour de Louis à la santé, un de ces moments où le cœur, partagé entre le souvenir du danger et la joie d'y avoir échappé, est mieux disposé à la clémence, obtint sa grâce et sa liberté. Balue se retira auprès du pape. Envoyé comme légat *à latere* après la mort de Louis XI (1484), il espérait déployer le faste de sa faveur étrangère; mais la France n'avait pas oublié les malheurs qu'elle devait à ses brigues, et il trouva aux portes de Paris un arrêt du parlement qui lui défendait l'entrée. Balue offrit d'accepter les restrictions qu'on voudrait mettre à ses pouvoirs; mais pendant ses négociations, Sixte IV mourut, et le cardinal se hâta de gagner Rome, où son titre le rappelait au conclave. Il termina ses jours à Ancône en 1491, évêque de Préneste, après l'avoir été d'Albano. H. Fauche.

BALUSTRE, BALUSTRADE. Ces deux mots sont dérivés du grec *balaustion*, en latin *balaustum*, et en italien *balaustra*, qui est le nom d'une espèce de grenadier sauvage, appelé *balaustier*, dont le calice de la fleur a reçu celui de *balauste*, et avec la forme duquel le *balustre* a en effet du rapport. Les balustres sont de petits piliers façonnés, de pierre, de fer ou de bois, qui sont à hauteur d'appui, et qu'on met ordinairement au haut des bâtiments ou sur des terrasses pour opérer une clôture ou une séparation. Le balustre se compose ordinairement de trois parties principales : le chapiteau, la tige et le piédouche. L'usage du balustre, dit M. Quatremère de Quincy, ni rien qui en approche, ne se retrouve dans l'antiquité. On ne peut voir son origine ailleurs que dans les ouvrages en bois, imaginés par la menuiserie pour faire des appuis ou des barrières dans les lieux qui ne comportaient pas l'emploi d'une matière plus dispendieuse. L'architecture moderne en a adopté et consacré la forme dans les imitations de pierre ou de marbre qu'elle en a faites; elle a même depuis associé cette invention à celle des ordres, en faisant participer le balustre aux diverses proportions de ceux-ci. Les plus anciens balustres qu'on voit à Florence et dans quelques autres villes de l'Italie, et qui datent des premiers siècles de la renaissance des arts, ne sont que de très petites colonnes dans la forme des grandes. Peut-être cette méthode, toute spéciale qu'elle puisse paraître, ajoute M. Quatremère, est-elle encore meilleure que celle dont l'usage semble avoir fait une loi; les balustres modernes n'offrent d'autre raison de leur forme que le caprice et la fantaisie du tourneur.—Les *balustres de bois* sont tournés ou faits à la main, droits ou rampants, et employés d'ordinaire, soit pour les galeries de dehors, soit pour les escaliers; les *balustres de bronze* sont ou de feuilles de bronze ciselées et à jour, ou fondus, séparés ou massifs, comme ceux du grand escalier de Versailles; les *balustres de fer* sont couronnés de fer carré ou de fer plat, et servent pour les balcons et les rampes d'escalier. On appelle *balustres de fermeture* ceux qui sont les plus ralongés, en manière de colonne, et qui se font de bronze, de fer forgé ou fondu, ou enfin de bois, pour les clôtures de chœur d'église ou de chapelle, et *balustres entrelacés* ceux qui sont joints ensemble par quelque ornement taillé dans le même bloc de pierre ou de marbre. — Une balustrade est un appui formé le plus souvent de *balustres* et couverts d'une tablette en pierre, en marbre, etc., qui termine une terrrasse ou un balcon, sert d'amortissement à un édifice ou de clôture à un sanctuaire, forme l'estrade

d'un trône ou d'un lit de parade, ou enfin la rampe d'un escalier. E.

BALZAC (Jean-Louis Guez), né à Angoulême en 1595. Cet écrivain eut la gloire de contribuer puissamment à la restauration de la langue française, que Pascal, plus tard, était appelé à fixer. Son talent se développa de bonne heure. A l'âge de 17 ans, il avait publié en Hollande un *Discours politique sur l'état des Provinces-Unies*. Le succès de ce petit ouvrage décida, non sa vocation, mais sa carrière ; car, bien que depuis il eût servi d'agent à Rome au cardinal Lavalette, et qu'à son retour il eût été honoré d'une grande distinction par le fameux évêque de Luçon, il ne put réussir ni à entrer dans les affaires ni même à suivre la carrière de l'église, où sa qualité de gentilhomme lui permettait de prétendre à un évêché. — « L'évêque de Luçon, dit-il, me fit une infinité de caresses, me traita d'illustre, d'homme rare, et de personne extraordinaire. M'ayant un jour prié à dîner, il dit à force gens de qualité qui étaient à table avec lui : Voilà un homme (Balzac n'avait alors que 22 ans) à qui il faudra faire du bien quand nous le pourrons, et il faudra commencer par une abbaye de 10,000 livres de rente... Toutefois les choses en sont demeurées là. M. le cardinal de Richelieu ne s'est pas souvenu de ce qu'avait dit l'évêque de Luçon. » — Trompé dans ses espérances, Balzac eut le bon esprit de s'attacher désormais à ne devoir sa fortune qu'à lui-même. D'ambitieux il ne devint pas philosophe, mais écrivain distingué et dévot; et à ce dernier titre, Bayle prétend que si, lors du succès du petit ouvrage de Balzac en Hollande, la république lui avait offert une belle charge, *l'auteur de 17 ans l'eût préférée à son pays et à son catholicisme*. Quoi qu'il en soit, le pauvre gentilhomme se réfugia dans la république des lettres, et mérita bientôt d'être surnommé le *grand épistolier*. Ses *Lettres* parurent en 1624, et leur mérite fut justifié par la multiplicité des éditions, et aussi par d'ardentes controverses. Le premier coup fut porté par un jeune feuillant nommé le père André, lequel fut soutenu par le père Goulu, son supérieur, avec une âcreté toute monastique. Celui-ci, sous le nom de *Philarque*, publia deux gros volumes contre Balzac. A la suite du moine se rangèrent bientôt d'autres ennemis, tels que Heinsius, Croï, Nicolas Bourbon, de l'académie française, Coster et autres. Le peu de succès qu'obtint à la même époque un autre ouvrage de Balzac, intitulé *le Prince*, qui le brouilla avec la Sorbonne, et qui fut brûlé à Bruxelles, le décida à se retirer à la campagne. C'était cependant une apologie de Richelieu. Mais la tempête était trop forte : il dut céder la place à ses ennemis. « Vous vous souvenez, dit-il dans un de ses *Entretiens*, de la cruelle persécution qui s'alluma contre moi il y a 20 ans. En ce temps-là un ange du ciel n'eût pas été écouté, s'il en fût descendu un pour plaider ma cause. » Ce fut pendant cette retraite, où il finit ses jours, que Balzac publia ses *Entretiens*, *Aristippe*, ses *Relations à Ménandre*, ses *Apologies*, le *Barbon* et le *Socrate chrétien*, et qu'il reçut des plus augustes et des plus illustres personnages de la France et de l'Europe les témoignages d'une admiration passionnée, soit par leurs visites dans ce qu'il appelait son désert, soit par l'immense correspondance à laquelle la renommée toujours croissante de ses *Lettres* l'avait condamné. « Je suis, écrivait-il, assassiné des civilités qui me viennent des quatre parties du monde, et il y avait hier au soir sur ma table cinquante lettres qui me demandaient des réponses *éloquentes*, *des réponses à être montrées, à être copiées, à être imprimées* ; j'en dois même à des têtes couronnées. » La reine Christine était du nombre. Ce fut également pendant cette longue retraite qu'il fut nommé à l'académie française, où il assure avoir été appelé sans l'avoir demandé. *On lui apprit*, dit-il, *qu'on avait vu son nom dans le soleil du petit bon homme, M. de la Peyre*. Celui-ci avait dédié un livre à l'académie, à la tête duquel il avait fait placer le portrait du

cardinal avec une couronne de rayons, dont chacun était marqué du nom d'un académicien. « L'honneur, dit-il encore, que l'académie lui avait fait de le mettre de son corps, sans l'obliger d'aller à Paris, étaient deux grâces singulières qu'il avait reçues d'elle en même temps. J'envoyai, ajoute-t-il, à M. Duchâtelet quelques ouvrages de ma façon, le priant de les lire à l'académie, et de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiraient pour me tenir quitte envers elle non seulement du remercîment, mais encore de la harangue qu'il lui devait. » On n'en est pas quitte à présent à si bon marché pour le cérémonial, si on est plus indulgent pour les titres. Tombé tout-à-fait dans la vie dévote, l'académicien s'était fait bâtir deux chambres aux Capucins d'Angoulême. Ce fut dans cet asile bizarre qu'il écrivit le *Socrate chrétien*, ouvrage qui eut alors une grande vogue. Il donna aussi de son vivant 8,000 écus pour être distribués en œuvres pies. De plus, il voulut être enterré dans l'hôpital de Notre-Dame-des-Anges à Angoulême, *aux pieds des pauvres qui y étaient déjà inhumés*; il légua 12,000 livres à cet hôpital, et une donation de 100 francs tous les deux ans à l'académie pour le meilleur discours *sur un sujet de piété*. Balzac mourut le 18 février 1664, à l'âge de 69 ans. Son oraison funèbre fut prononcée par le chanoine Moriscet; en outre, un autre éloge fut publié par le frère de ce chanoine.

J. Norvins.

BAMBARA ou **BAMBARRA**, royaume considérable du centre de l'Afrique, confine au nord avec ceux de Birou et de Massina, à l'est avec ceux de Baodou, Douwara et Garou, au sud avec celui de Kong, et à l'ouest avec la Sénégambie; il s'étend entre les 12 et 16° de lat. nord, et entre 2 et 8° de long. ouest; il a 150 lieues de long de l'est à l'ouest, sur 100 de large du nord au sud. Le Niger ou Diali-Ba traverse ce pays de l'ouest à l'est, et il y est navigable partout. On ne connaît pas la population de ce royaume. *Ségo*, sa capitale, contient 30,000 habitants, et *Sansarding* de 10,000 à 11,000; *Djenny* ou *Guinée*, ville située dans une île du Niger, autrefois célèbre par son commerce, et qui a donné son nom à la vaste contrée qui occupe une partie considérable de l'Afrique occidentale, doit avoir sans doute une population plus considérable. Le Baodou et Tombouctou sont tributaires du roi de Bambarra. Quoique son sol diffère peu en certains endroits de celui du désert qui l'avoisine, il est cependant, en général, très fertile, et produit l'arbre *shea*, dont le fruit sert à faire du beurre végétal. Ce royaume est habité par des Mores et des Nègres, et quoique le souverain soit nègre, les Mores sont chargés de l'administration de la plupart des villes. Ils sont, il est vrai, plus intelligents, plus actifs, et entendent beaucoup mieux le commerce que les nègres; mais ils sont d'un caractère intolérant et dur, tandis que ceux-ci sont doux et bienveillants. E.

BAMBERG, contrée d'Allemagne fort remarquable sous le rapport de l'histoire, de l'agriculture, autrefois principauté et résidence souveraine de Franconie, d'une superficie de 110 lieues carrées, avec une population de 200,000 habitants; actuellement siége des autorités provinciales du cercle bavarois d'Ober-Mayn, avec un archevêché et une cour de justice supérieure. — Bamberg, ancienne capitale de cette principauté, et maintenant du cercle d'Ober-Mayn, située dans une contrée charmante et très fertile, sur le Regnitz, qui y est navigable, et se jette non loin de là dans le Mayn, a une population de 20,000 habitants. Les monuments dignes d'être cités sont le château sur le mont St.-Pierre, élevé en 1702 par l'évêque Lothar; la cathédrale érigée en 1110 dans le goût gothique, qui renferme de précieuses reliques, ainsi que les tombeaux de Henri II et de son épouse Cunégonde, ceux de Conrad III, du pape Clément II; la belle université et le monastère des Carmélites, qui possède une bibliothèque de 15,000 volumes. Le châ-

teau est actuellement la résidence du duc Guillaume de Bavière Birkenfeld, beau-frère du roi Max et beau-père du prince de Neufchâtel (général Berthier), qui mit fin à ses jours, en 1815, en se précipitant par une des fenêtres du château. L'université était autrefois un *gymnasium academicum*, érigé en 1585, plus tard, en 1648, transformé en académie, et consacré par l'évêque Othon. En 1739, cet établissement fut augmenté, par l'archevêque Frédéric-Charles, d'une faculté de droit et d'une faculté de médecine, et enfin, en 1803, converti en un beau lycée, avec des classes complètes de philosophie et de théologie. L'école publique médico-chirurgicale du grand hôpital St.-Louis, vient également d'être dotée tout récemment. Il existe aussi à Bamberg d'autres établissements publics et des collections d'objets d'art. Cette ville est en outre renommée pour ses excellentes brasseries et la culture remarquable de ses jardins. Plus de 500 jardiniers y font un commerce considérable de fleurs, plantes potagères, fruits, bois de réglisse, anis, coriandre et graines de toutes sortes. C. L.

BAMBOCHADE, dessin grotesque. En peinture, la bambochade est au tableau ce qu'en littérature le quolibet et le jeu de mot sont au livre. Il n'y a pas de si grand génie, quelque sérieux que soient ses travaux habituels, qui ne se permette quelquefois ce délassement. Les dictionnaires d'*ana* ont eu à enrigistrer des calembourgs de Voltaire à côté de ceux des Odri de son époque. C'est bien à tort au reste qu'on accuse Jésus d'en avoir fait un. Le célèbre *tu es petrus*, c'est-à-dire le nom de Pierre ou *Céphas* donné au chef des apôtres, qui s'appelait Simon, n'était en effet qu'un nom allégorique que la traduction a défiguré. — Parmi les hommes célèbres des temps modernes, je ne sache que Napoléon qui ne soit pas descendu jusqu'au calembourg. Michel-Ange s'est rendu coupable de la bambochade; Vasari, dans la Vie de son héros, cite avec complaisance un singulier concours qui eut lieu dans un atelier entre les grands maîtres de cette époque. Il s'agissait d'imiter, en charbonnant sur la muraille, le barbouillage burlesque que peut seule tracer une main inexpérimentée, de dessiner le *bonhomme* dans sa naïve crudité : une boule servant de tête, une plus grosse formant le corps, quatre barres faisant les fonctions de membres. De l'aveu de ses concurrents, le peintre du jugement dernier remporta aussi le prix du *bonhomme*, et parmi tous ses triomphes celui-ci ne fut peut-être pas celui qui flatta le moins son amour-propre. — David lui-même, notre austère et laborieux David, égayait ses loisirs par des esquisses plus rapides, et moins *puritaines* que celles du Brutus ou du Léonidas. Pendant les longues séances de la convention, sa main, errant sur le papier, égara souvent la plume législative dans les contours d'un croquis, plus recherché maintenant des amateurs que le plus énergique des amendements ou sous-amendements du fougueux représentant. On raconte à ce sujet une anecdote assez piquante. Tant que dura la lutte entre la Montagne et la Gironde, un profil se présentait constamment à son esprit, celui de Lanjuinais, ce Breton homme de cœur qui combattait à la tribune avec une si héroïque persévérance pour une cause depuis long-temps perdue. Or, la nature avait relégué cette ame volcanique sous l'enveloppe la moins séduisante, et je ne sache rien de plus exhilarant que la charge de ce profil croqué à la plume par David : cheveux en brosse, front d'un travers de doit, un triangle pour nez, pour bouche l'ouverture de l'angle le plus follement obtus, pour mâchoire inférieure une sorte de besace informe, que sa pesanteur entraînait vers la terre. Exposé de motifs, rapports de commissions, tout ce qui offrait le plus petit coin de papier blanc recevait le trait accoutumé que les doitgs du peintre étaient parvenus à tracer de mémoire, et sans qu'il fût besoin que l'œil suivît la plume pour rectifier un écart. Vingt ans plus tard, David, sur la terre d'exil, rencontre un amateur qui lui rap-

pelle cette folie de sa jeunesse, et dit qu'il possède un des exemplaires de ce portrait si peu charitable. « *La charge du braillard!* s'écrie l'ex-montagnard, dont la vieille haine pour le girondin se réveille aussitot; je vivrais cent ans que je la ferais encore de souvenir et sans y voir. » En même temps il saisit une plume et déchire le feuillet blanc d'un livre qui se trouvait sous sa main. En quatre coup jetés avec une précision toute mécanique, sans que l'œil prît la moindre part à l'opération, la charge du pauvre Lanjuinais reparut. De retour chez lui, l'amateur compare les deux traits tracés à vingt ans d'intervalle; il n'existait pas entre eux de différence plus sensibles que celle qui peut se remarquer à peine entre deux signatures données par la même main. — Pendant plusieurs siècles, la bambochade eut un sort misérable, et ne fut point admise aux honneurs de la publicité. Improvisée au fond d'un atelier pendant les instants de récréation, ou le soir, dans un brillant salon, au milieu du timulte des joies mondaines, il lui fallait se contenter d'amener le rire sur les lèvres d'un petit cercle d'amis; il lui était à peu près interdit d'espérer de se produire jamais aux regards du public, trop peu importante pour obtenir une place dans les salons de l'exposition. A peine née, elle se voyait condamnée à mourir, ou tout au moins à aller dormir d'un sommeil bien léthargique dans quelque carton poudreux. Pour lui créer une existence multiple, et lui assurer des admirateurs nombreux, on n'avait que les procédés du burin, mais ils étaient coûteux, et bien rarement trouvait-on un spéculateur qui se décidât à les employer. La gravure à l'eau-forte exigeait moins de frais; mais qu'est-ce qu'un trait à l'eau-forte s'il n'est tracé par une main savante, s'il n'est le trait original, la pensée même du maître? Or, combien d'hommes de talent ont ils été à la fois peintres et graveurs? Quoique le procédé soit simple, la patience, le temps ou l'occasion manquent souvent pour l'étudier. Ajoutez que l'odeur de l'eau-forte, le calcul minutieux du temps nécessaire pour la laisser mordre le cuivre, la manutention de la pâte destinée à la contenir, répugnent. Il y a en tout cela trop de ce qui sent le métier. Et vraiment pour le public ce fut dommage; il s'est trouvé long-temps sevré dans les arts du dessin de mille productions des grands maîtres, vives et chaleureuses empreintes où déborde la verve, et qui tiennent leur plus grand charme de l'improvisation. Supposez que Callot eût ignoré les procédés de la gravure, au lieu de ces innombrables et inimitables eaux-fortes si chaudement exécutées par lui-même, qu'aurions-nous eu? de pâles et froides copies d'une douzaine de ses dessins peut-être, des dessins qu'un spéculateur eût choisis, non d'après leur mérite de composition ou d'exécution, mais d'après les chances de vente offertes par le sujet représenté. Joyeux Callot, c'est peut-être au bon esprit que tu as eu d'étudier la gravure, autant qu'à ton imagination féconde, que tu dois d'être resté jusqu'à nous le grotesque par excellence, le roi de la bambochade! — La découverte de la lithographie vient d'ouvrir pour la bambochade une ère nouvelle. Aujourd'hui le dessinateur jette sa pensée sur une pierre aussi facilement qu'il le ferait sur le papier. Cette pensée n'a plus à passer par la traduction du graveur; elle arrive vierge à l'acheteur. C'est le dessin original lui-même, qui, de la pierre, se transporte par le tirage sur mille et dix mille feuilles. Pour l'homme de génie, celui surtout qui, dans les arts, apporte, comme qualités principales, de l'imagination et du drame, il n'est plus besoin de couvrir une grande toile pour arriver jusqu'au public par l'exposition. Avant sa centième lithographie, Charlet s'était placé dans l'opinion générale au-dessus des trois quarts des faiseurs de tableaux. Son nom était celui qui arrivait immédiatement après les noms de nos grands peintres. Placez auprès de ces grognards sublimes vingt productions de lauréats revenus de Rome, et dites de quel côté se trouve le style le plus simple et le plus

large, la composition la plus sage, le drame le plus attachant! Charlet est un de ces génies que la nature a doués de nombreuses qualités au degré le plus éminent, tout en s'obstinant à leur en refuser une, le coloris. — Mais ce n'est pas de ses productions sérieuses que nous avons à nous occuper ici, nous ne le considérerons que comme dessinateur jovial. A lui ainsi qu'à plusieurs hommes de talent, qui ne sont pas davantage coloristes, et qui peut-être eussent échoué toute leur vie devant une toile, la lithographie est venue, fort heureusement pour nous, faciliter l'exploitation des scènes prises dans la vie privée, dans les mœurs bourgeoises, dans les habitudes militaires, etc. Charlet, Grandville et Monnier sont en ce moment les grands-maîtres de la bambochade. Tous les trois sont observateurs profonds. Granville se distingue par la causticité et la malice, Monnier par la gaîté bouffonne et la variété d'expression, Charlet par la naïveté. Le défaut du premier serait un peu de froideur, le second tourne trop à la charge, Charlet seul est en tout point irréprochable. Il fait rire à la façon de Molière, Granville à celle de Regnard, Monnier rappelle Dancourt et surtout Vadé. Dans plusieurs des vignettes sur bois qui ornent un livre de Nodier, *Les sept châteaux du roi de Bohême*, Tony Johannot a retrouvé ce grotesque idéal, ce type noble de la bambochade, où le génie de Callot seul était parvenu jusqu'ici à s'élever. SAINT-GERMAIN.

BAMBOU, ou **BAMBOS** (du nom indien *bambos*), genre de plantes de la famille des graminées, dont les espèces, très remarquables par la beauté de leur port, forment des arbres élancés, à bois solide, mais à fibres flexibles, qui s'élèvent à plus de 60 pieds de haut, et franchissent les bornes de l'humble famille à laquelle elles appartiennent pour se rapprocher de celle des palmiers, c'est-à-dire des végétaux les plus majestueux de la nature. — *Caractères généraux :* Épilets lancéolés, comprimés, à 5 fleurs environ, ayant à leur base une glume à 3 valves (écailles); glumelle (balle) bivalve; 6 étamines; 2 ou 3 écailles autour de l'ovaire; ovaire à style bifide terminé par 2 stigmates plumeux; cariopse (graine) oblong, enveloppé par les valves de la glumelle. Chaumes ligneux, arborescents, très rameux, à rameaux ramassés et serrés en masse à chaque nœud. — Deux espèces composent actuellement ce genre; mais, d'après Rhéede, Loureiro, etc., il en existe certainement d'autres : c'est à de nouvelles observations à les faire connaître. — *Usages.* Les bambous sont d'une grande utilité. Leur bois, qui est très dur, est employé par les Indiens pour faire différents meubles et ustensiles de ménage d'une grande solidité et d'une longue durée; ils s'en servent aussi pour la construction de leurs maisons, de leurs palanquins et de leurs bateaux. — Ce bois, malgré sa dureté, ayant de la souplesse, les Indiens le divisent, le fendent en lanières avec lesquelles ils font des nattes, des corbeilles, des boites, et plusieurs autres ouvrages très élégants. C'est avec les jeunes chaumes et les jeunes branches que l'on fait les cannes connues sous le nom de bambons, les tiges des parapluies, des ombrelles; etc., dont la légèreté, la solidité et la flexibilité rendent l'usage très commode. — Il serait vivement à désirer qu'on introduisît en Europe l'usage des bois de bambou : les arts de la tabletterie, de l'ébénisterie, de la menuiserie, etc., en confectionneraient une infinité d'objets utiles, agréables et d'une grande durée. L'observation semble avoir constaté que ces bois ne sont pas attaqués par les insectes, et qu'ils ne sont pas sujets non plus à l'altération que l'on désigne sous le nom de *pourriture sèche*, dans laquelle les bois tombent en poussière. — Mais les Indiens retirent encore d'autres avantages des bambous, presque égaux et de même nature que ceux qu'offrent les palmiers. — Les jeunes pousses renferment entre les fibres une moelle spongieuse, succulente, d'une saveur douce, agréable, sucrée, dont les Indiens sont très

avides, et font un usage fréquent; et lorsqu'elles ont acquis plus de solidité, il découle naturellement de leurs nœuds un liquide sucré que l'on croit être le *tabaxir* des anciens; cette liqueur aqueuse se concrète, par l'action du soleil et la température élevée de l'atmosphère, en larmes dures, qui font un véritable sucre, dont on faisait un grand usage autrefois, avant la culture de la canne à sucre. — Les jeunes turions des bambous sont très succulents, et fournissent un aliment agréable, très sain, à l'instar de l'asperge; en outre, ils font partie de la composition, nommée *achar*, très recherchée dans les Indes. — La présence du sucre dans une proportion élevée étant démontrée dans les chaumes des bambous, et ces arbres venant très bien dans les terrains sablonneux, il y aurait de grands avantages à en introduire la culture dans les contrées sablonneuses de nos colonies, en particulier au Sénégal, pour en retirer le sucre, à l'aide d'opérations semblables à celles qu'on fait subir à la canne à sucre. — Ce serait au gouvernement à faire faire d'abord des essais, puis des plantations en grand, et des entreprises d'extraction du sucre.

Clarion,
professeur de botanique à l'école de pharmacie.

BAMBOUK, royaume du centre de l'Afrique, situé entre le Sénégal et la Gambie, s'étend environ 36 lieues du N. au S., et 30 de l'E. à l'O.; il se divise en trois provinces, savoir, le Bambouk proprement dit, le Kondodou et le Satado, qui abondent également en or, mais moins toutefois que le Bambouk. Le gouvernement de ce pays est monarchique; mais le pouvoir du roi est limité par l'autorité particulière des chefs de chaque village, ou *farims*, dont la juridiction est héréditaire, et qui se regardent presque comme absolus. Il est habité par des Mandingues, au nombre de 60,000, qui professent le mahométisme; mais ils ne souffrent parmi eux aucun marabout ou prêtre; aussi leurs cérémonies religieuses, qui sont en très petit nombre, ont un grand caractère de simplicité. L'or y abonde, non par filons, mais en morceaux mêlés avec de la terre, et faciles à extraire par le lavage. E.

BAN ET ARRIÈRE-BAN. Le mot ban a donné l'idée de la publication qui, dans une banlieue, appelait aux armes les vassaux du fief. — Lever le ban était un droit que les barons avaient sur leurs terres, comme le roi sur les siennes. Le service militaire dont ce ban était l'appel est mentionné dans les capitulaires; c'était le ressort et le fond de la milice si imparfaite de ces époques. — Cette loi de tradition était la première entre toutes celles qui régissaient nos temps barbares; elle était le nerf de la féodalité, elle régnait jusqu'au fond des steppes de la Russie. Le ban s'adressait, au nom du suzerain, aux gentilshommes feudataires, soit séculiers, soit ecclésiastiques, et aux subalternes, aux hommes coutumiers, aux hommes de *poesté*; les premiers, sous peine de confiscation de fiefs, les autres, sous peine de bannissement, étaient tenus de se ranger tout de suite sous l'enseigne du seigneur. Ce système se régularisa surtout sous Louis-le-Gros, vers 1124. En 1213, la désobéissance à l'appel ou la désertion étaient déclarées félonie. — L'expression ban et arrière-ban ne figure dans les ordonnances que depuis celles de Charles VI; il a signifié un ensemble plus complet des armées féodales; c'est sous le nom de ban, mais plus souvent sous celui de ban et arrière-ban, que les chevaliers du moyen âge et les troupes de toute espèce furent assemblés tant de fois sous la seconde et la troisième race.—Le dapifer, les *missi dominici*, et ensuite les viguiers, les grands-sénéchaux, les grands-baillis, les grands-bannerets, les grands-prévôts présidèrent aux réunions des bans du roi; les bannerets, les baillis, les avoués, présidèrent aux rassemblements des forces militaires des fiefs de second ordre. — Les gouverneurs de province et les sénéchaux furent chargés des levées du ban royal, depuis Charles VII jusqu'à Louis XIV; le premier de ces monarques avait, en partie, institué les

francs archers, pour prêter appui à l'autorité quand les levées avaient lieu. — Le ban, jusqu'au règne de Louis-le-Gros, vers 1120, fut presque la seule milice de France; il était le service du fief, de même que l'arrière-ban était le service de l'arrière-fief; plus tard il alimenta encore la force armée; mais il cessa de la constituer uniquement depuis l'époque où la milice communale fut instituée, jusqu'au temps où Charles VII mit sur pied des baudes soldées et rassemblées par enrôlements volontaires. Par un statut du 30 janvier 1454, Charles VII avait établi quelques règles touchant l'uniforme du ban et arrière-ban. Des édits en confiaient la montre ou revue aux gouverneurs.— Le ban fut fréquemment employé, et avec assez d'avantages, par Louis XI; la décadence de la chevalerie d'affiliation et la création des compagnies d'ordonnance en préparèrent l'abolition. Il y avait dans l'arrière-ban des remplaçants, comme cela s'est vu dans les réquisitions modernes. M. Monteil dit qu'ils touchaient deux soldes, celle du roi, celle du remplacé. Tels feudataires qui ne devaient qu'un demi-homme, qu'un quart d'homme, s'arrangeaient pour parfaire, en commun, le remplaçant. A partir du quinzième siècle, le ban ne fut plus qu'une milice extraordinaire, un moyen secondaire; il dégénéra sous Louis XII, et se discrédita sous Henri II. — La durée du service des bans a varié maintes fois, suivant les temps et les localités: à Rouen, les hommes de ban ne pouvaient être mis en campagne que sous condition qu'ils reviendraient coucher chez eux. Faire la guerre était pour eux une partie de chasse; mais, dans la plupart des provinces, le ban avait été fixé par François Ier à quarante jours dans le royaume, et à trois mois hors du royaume. Ce furent, au reste, des règles pleines de vicissitudes et d'exceptions. — Le mot ban a donné naissance aux mots *bannière*, *banneret*, parce qu'aussitôt qu'un possesseur de fiefs était évoqué par son souverain, il arborait au haut de son donjon la bannière seigneuriale ou le pennon, ce qui s'appelait *ponere banneriam*, *bannum*, proclamer ban, déployer bannière. — Les bans ont été maintenus par les ordonnances de 1554, 1635 et 1639; ils étaient alors mis sur pied par les fonctionnaires qui étaient à la tête des sénéchaussées, ou par les ducs ou comtes qui gouvernaient les provinces. — Les lettres-patentes de 1652 convoquent le ban et arrière-ban du Dauphiné pour servir pendant un mois en Italie.—L'usage du ban est devenu de plus en plus rare depuis la création d'une véritable armée française; il est tombé dans le mépris après la fâcheuse expérience que Turenne fit de l'insubordination de ces tumultueuses cavalcades. Ce fut pour la honte de nos armes, qu'en 1674, on vit paraître à la guerre, ces bandes de nobles et de serfs qui, à peine présentées à l'ennemi, lâchèrent pied et abandonnèrent leur général. Ce rassemblement fut le dernier de cette espèce, car, s'il s'en vit un, à peu près semblable encore, en 1691, ce fut sans résultat, et si, en 1755, lors de la prise de l'île d'Aix par une escadre anglaise, la noblesse de l'Aunis et des provinces limitrophes fut appelée à la défense des côtes menacées, cet événement ne rappelle aucune des formalités anciennes, et ce fut moins un ban qu'une convocation d'alarme. — Quelque chose de l'institution des bans se retrouvait dans l'institution des miliciens de Louis XIV; mais il y avait entre elle une différence essentielle, car le ban contraignait au service militaire les nobles et les propriétaires, tandis que la milice, au contraire, les exemptait de servir; ces conditions exclusives, si opposées, font une égale critique de ces deux genres de levées. — Bonaparte, qui nourrissait la pensée de régner sur un peuple soldat et sur un camp français, prétendit faire revivre en 1812 (13 mars) le ban, et voulut même l'appuyer de deux arrière-bans, dont l'effectif eût présenté 2,000,000 de baïonnettes. Le jeune ban eût été mobilisable jusqu'à la frontière, le ban moyen

jusqu'aux confins du département, le vieux ban jusqu'aux remparts de la ville. Il fût résulté un effet nouveau de l'accomplissement de ce projet. L'état militaire, qui, dans nos mœurs modernes, est une exception politique, eût changé d'essence ; n'être pas militaire fût devenu le cas exceptionnel. M. Las-Cases, dans son *Memorial* (t. IV, p. 297), cite les séances où ces questions furent agitées en conseil d'état. G[al] BARDIN.

BANAL, BANALITÉ. Les seigneurs avaient autrefois, dans l'étendue de leur territoire, droit de banalité, par lequel ils contraignaient leur sujets, sous des peines assez sévères, à se rendre au moulin banal, aux four ou pressoir banaux. Comme la plupart des chartes d'affranchissement passées entre les habitants et les seigneurs contenaient la stipulation formelle de la part des habitants de la communauté, qu'ils seraient soumis à la banalité, l'on peut considérer ce droit, qui a subsisté jusqu'à la révolution, comme une simple modification de l'esclavage dans lequel ils se trouvaient ; c'était en quelque sorte le prix de leur liberté : le seigneur, resté, d'ailleurs, propriétaire de tous les cours d'eau, et maître de tout le territoire féodal, se trouvait en pouvoir d'empêcher toute exploitation : il fallait donc nécessairement traiter avec lui pour l'établissement, soit d'un moulin, soit d'un four, soit d'un pressoir; de là le droit de banalité. A la révolution, ce droit seigneurial a été aboli sans indemnité. T., a.

BANANIER, *musa*, Linné. Genre de plantes appartenant à la polygamie-monœci de Linné, à la famille des musacées de Jussieu, et caractérisé ainsi qu'il suit : le périanthe se compose de deux folioles colorées formant comme une corolle à deux lèvres ; la lèvre supérieure, plus longue que l'inférieure, l'embrasse entièrement par sa base et se divise à son sommet en cinq lanières étroites; la lèvre inférieure est plus courte, concave et en forme de cœur; les étamines, au nombre de six, sont insérées sur le sommet de l'ovaire ; l'ovaire est adhérent au périanthe, très grand ; comme triangulaire, et, coupé en travers, offre trois loges contenant chacune un grand nombre d'ovules ; il est surmonté d'un style terminé par un stigmate concave, dont le bord offre six dents; le fruit est une baie à peu près triangulaire, renfermant beaucoup de graines. — Les bananiers se distinguent d'ailleurs par un port extrêmement élégant et tout-à-fait particulier. Leur racine se compose d'un grand nombre de fibres alongées, cylindrées et simples; elle est surmontée d'une espèce de tige tout-à-fait semblable à celle des bulles des plantes liliacées. C'est, en effet, une sorte de plateau charnu, qui, par sa face inférieure, donne naissance aux fibres qui constituent la racine, tandis que, de sa face supérieure, s'élève cette espèce de colonne vulgairement considérée comme la tige de ces végétaux. Cette prétendue tige se compose d'un grand nombre de gaînes foliacées, étroitement emboîtées les unes dans les autres, dont les plus intérieures se terminent par une longue feuille elliptique, et les plus extérieures, au contraire, sont nues à leur sommet, soit que les feuilles s'en soient déjà détachées, soit qu'elles aient avorté. Du centre du bouquet de feuilles qui couronne cette espèce de bulbe, on voit sortir une trompe recourbée et pendante, et qui occupe l'axe du bulbe depuis sa base jusqu'à sa partie supérieure. Les fleurs, qui sont très grandes, sont disposées, à la partie supérieure de la trompe en une série de demi-anneaux ; chacun de ces demi-anneaux, composé de dix à douze fleurs sessiles, est accompagné à sa base d'une grande bractée colorée. Les fleurs qui occupent la partie inférieure de cette sorte de régime sont les seules qui donnent des fruits ; leur ovaire est gros et alongé, tandis que les étamines sont stériles et de moitié plus courtes que la lèvre supérieure du périanthe. Les fleurs supérieures, au contraire, ne donnent pas de fruits; leur ovaire est beaucoup plus petit, avorté et stérile ; mais leurs étamines, saillantes au-dehors du périanthe, servent à féconder les fleurs

inférieures. — Des dix ou douze espèces de ce genre que connaissent les botanistes, et qui toutes croissent dans les contrées les plus chaudes des deux continents, deux méritent de fixer en particulier notre attention. Ce sont: — Le *bananier du paradis*, ou *figuier d'Adam* (*musa paradisiaca*, Linné). C'est une plante à racine vivace, dont toute la partie hors de terre périt chaque année après avoir donné des fruits, et qui repousse, de son plateau, un nouveau bulbe destiné à suivre le même développement. Dans nos serres, où la floraison se fait souvent attendre plusieurs années, le végétal se conserve également jusqu'à cette époque. Croissant, en général, dans les lieux bas et humides, il se développe avec vigueur et rapidité; son bulbe, ou, pour nous conformer au langage ordinaire, sa tige, acquiert jusqu'à douze pieds d'élévation sur un diamètre de six à huit pouces; il se termine par un faisceau de belles feuilles redressées, elliptiques, alongées, très entières, longues de quatre à cinq pieds, obtuses au sommet, d'un vert clair et agréable. Les fleurs sont jaunâtres, portées sur la partie supérieure d'une hampe qui dépasse le sommet de la tige de trois à quatre pieds; chaque grappe de fleurs est enveloppée dans une grande bractée rougeâtre qui tombe peu de temps après la floraison, et la hampe se termine à son sommet par une espèce de bouton composé d'écailles coloriées, très serrées les unes contre les autres. Les fruits qui succèdent aux fleurs inférieures, les seules qui soient fertiles, sont presque triangulaires, jaunâtres, longs de six à huit pouces, terminés en pointe irrégulière à leur sommet. On les connaît sous le nom de *bananes*. Leur chair est épaisse, un peu pâteuse; les graines avortent presque constamment dans les individus cultivés. Ce végétal croît spontanément et se cultive en grand nombre en Afrique et dans les deux Indes. C'est un de ceux sur lesquels l'imagination des peuples orientaux s'est le plus exercée. Selon les chrétiens d'Orient, c'est l'arbre du paradis terrestre qui portait le fruit défendu; il en est qui pensent que ce fut avec ses feuilles et non avec celles de notre figuier que nos premiers parents se couvrirent après leur désobéissance: ce qu'il y a de certain, c'est que des sauvages s'en servent pour le même usage. D'autres croient que le régime de ce bananier était le fruit qu'apportèrent à Moïse les hommes envoyés par lui à la découverte de la terre promise. C'est une croyance populaire chez les Grecs de nos jours, que si quelqu'un s'avise d'enlever les bananes avant l'époque où elles doivent être cueillies, le bananier abaisse sa tête et frappe le ravisseur. — Le *bananier des sages* (*musa sapientium*, Linné), semblable au précédent par son port et sa taille, mais qui s'en distingue par ses feuilles plus aiguës, et par ses fruits beaucoup plus courts, à chair plus fondante, connus sous les noms de *bacove* ou *figue banane*. Ce végétal se trouve aux mêmes lieux que le précédent. C'est, dit-on, sous son ombrage que les sages indiens, appelés *gymnosophistes*, passaient leur vie à méditer ou à s'entretenir de sujets philosophiques, et son fruit faisait, selon Pline, leur nourriture ordinaire. — Les fruits de ces deux espèces sont les meilleurs et les plus utiles des contrées où ils se trouvaient. C'est la nourriture la plus ordinaire et la plus générale des Indiens et des nègres des colonies. Ceux du bananier des sages sont les meilleurs à manger crus; on en fait plutôt un régal qu'un aliment habituel, et on le sert sur les tables les plus délicates avec les sucreries et autres mets de dessert. Il n'en est pas de même pour les fruits de l'autre espèce; ils sont beaucoup moins agréables à manger crus, mais ils sont très bons cuits. On en extrait une liqueur d'un goût assez flatteur, désignée sous le nom de *vin de bananes*. En écrasant les bananes bien mûres et les faisant passer au travers d'un tamis pour en retirer la partie fibreuse, on forme une pâte avec laquelle on prépare un pain très nourrissant, mais lourd, parce qu'il lève mal. Cette pâte, presque entièrement composée d'amidon, peut se conserver lorsqu'elle est sèche; et, délayée dans

l'eau ou le bouillon, forme un aliment sain et assez agréable, dont les marins se trouvent fort bien pendant leurs traversées. Les gaînes foliacées qui constituent la tige ont des fibres dures et résistantes, dont on fabrique des cordages ou du fil avec lequel on fait de la toile. De plus, cette tige, lorsqu'elle est encore jeune et tendre, peut servir à la nourriture des bestiaux, et même de l'homme. Quant aux feuilles, on les emploie pour couvrir les habitations, et l'on s'en sert, en mangeant, comme de nappes et de serviettes. — Le nom de bananier vient du mot *banana*, par lequel les peuples de l'Indoustan désignent la banane ; *musa* est formé du nom arabe du bananier *mauz*. DEMEZIL.

BANAT. On appelait autrefois *Banats* certaines provinces qui relevaient de la Hongrie, telles que la Dalmatie, la Croatie, la Servie. Ce mot équivaut à ceux de province ou de gouvernement. Le seigneur qui gouvernait un banat s'appelait *ban*. On prétend que cette dénomination vient des mots *ban*, *bando* ou *banno*, qui, dans le Bas-Empire, signifiaient *étendard* ou *bannière ;* et on motive cette étymologie sur ce que les peuples de ces provinces devaient se ranger sous la bannière de leur gouverneur, lorsque la guerre venait à éclater. — On a dit aussi que ce titre n'était donné qu'aux princes du sang royal de Hongrie. Sous les ordres du ban était un officier appelé *vice-bannus*. Quelques auteurs assurent que lorsque les Turcs acquirent certaines provinces qui avaient appartenu à la Hongrie, ils conservèrent le nom de ban, et donnèrent aux officiers qu'ils en revêtirent la même autorité qu'aux *beglerbegs*. A. S—R.

BANC, en latin *scamnus*, siége où plusieurs personnes peuvent s'asseoir en rang, et qui est ordinairement de bois. Ménage dérive ce mot de l'italien *banco*, fait de la basse latinité *bancus* ou *bancum*, qu'on a aussi écrit *banchum*, et qui, selon les bollandistes, signifie la table autour de laquelle des juges sont assis pour rendre la justice, ou des banquiers pour faire leur compte, et d'où est venu le mot de *banqueter*. — C'est sans doute là aussi l'origine du *king's bench* ou *queen's bench*, en latin *bancus regis*, en français BANC DU ROI, cour souveraine d'Angleterre, l'une des trois cours supérieures de Westminster, consistant en un juge suprême ou président (*lord chief justice*) et trois juges. Ces quatre membres forment, avec ceux des deux autres cours de haute-justice, la cour des communs plaidoyers (*court of common pleas*) et la cour de l'échiquier (*court of exchequeer*, le collége des douze juges supérieurs d'Angleterre qui administrent la justice, tantôt collectivement et tantôt séparément. Leur juridiction s'étend sur tout le royaume, à l'exception cependant du pays de Galles, du duché de Lancastre, de l'évêché de Durham et de quelques autres districts. Anciennement le roi présidait en personne la première de ces cours supérieures; il siégeait sur un *banc* placé au-dessus des autres juges : c'est de là que lui vient le nom de *king's bench* ou cour du banc du roi. Elle connaît des crimes de haute trahison, des attentats contre le gouvernement et la sûreté publique, et en général, du moins autrefois, de toutes les causes entre le roi et ses sujets. Par extension, on y juge aussi des causes civiles entre particuliers, pourvu qu'elles aient quelque rapport réel ou fictif à la sûreté publique, et toutes les autres causes en dernier ressort. Une grande prison est affectée à la cour du banc du roi : elle se compose de plusieurs maisons et cours spacieuses, dans l'intérieur desquelles les détenus jouissent d'une liberté parfaite. Elle est spécialement destinée, comme le *Fleet*, à recevoir les prisonniers pour dettes. E.

On donne le nom de BANC en géographie, en hydrographie, en géologie et en marine, aux hauts fonds d'une grande étendue que la sonde fait découvrir dans le bassin des mers. Quelques-uns peuvent être dangereux pour les vaisseaux; tel est, par exemple, le *doggers bank* (banc des chiens) dans la mer du Nord, entre la Grande-Bretagne et le continent euro-

péen. Celui de Terre-Neuve, à l'orient de cette île, est le plus grand que l'on connaisse et porte le nom de *grand banc*, pour le distinguer de plusieurs autres d'une moindre étendue, qui en sont peu distants, où la nature du fond est la même, et qui vraisemblablement doivent être rapportés à une même formation. Entre ces hautes plaines sous-marines et les terres les plus rapprochées, la mer peut être très profonde, en sorte que ces parties du noyau terrestre sont nettement et fortement séparées les unes des autres : l'hypothèse qui leur attribuerait une origine commune n'aurait aucun fondement.—La surface des bancs peut être comparée à celle des plaines terrestres, qui montrent partout des témoins du long séjour qu'elles firent sous la mer. Les sondes y sont excessivement inégales : en multipliant les observations et les mesures, on parviendrait à y tracer des coteaux et des vallées ; on indiquerait quelques sommets isolés ; en un mot, on reconnaîtrait la parfaite analogie des terrains actuellement submergés et de ceux qui ont cessé de l'être : l'Asie centrale et quelques parties de l'Afrique présenteraient plusieurs espaces qui durent être autrefois des *bancs* analogues à celui de Terre-Neuve ; autour de ces espaces, on remarquerait ces abaissements du sol que quelques-uns des géologues modernes ont nommés dépressions terrestres.—Les poissons abondent sur les bancs plus qu'en tout autre espace des mers qu'on puisse leur comparer, quant à l'étendue et à la distance des îles ou des continents. En effet, plusieurs causes se réunissent pour donner à ces hautes plaines sous-marines une population plus nombreuse, soit permanente, soit passagère : la chaleur y est plus grande (on sait que les eaux de la mer sont très froides dans les grandes profondeurs) ; les végétaux sous-marins y sont plus abondants, et, de plus, les bandes voyageuses de poissons, qui ne se rapprochent point de la surface et suivent dans leurs émigrations les routes tracées au fond des mers, sont contraintes à franchir ces montagnes océaniques pour chercher dans d'autres parages la subsistance que les régions parcourues ne leur offrent plus. Au point culminant de leur route, les navigateurs peuvent les observer et les atteindre ; dès qu'elles redescendent, elles échappent aux hameçons des pêcheurs, de même qu'elles n'étaient point exposées à cette sorte de dangers avant d'être parvenues à la hauteur des bancs. Comme les poissons voyageurs sont forcés à se tenir près du fond, où ils trouvent au moins une partie de leur subsistance, ils font peut-être beaucoup plus de chemin hors de la portée de nos moyens d'observation que dans les lieux où ils se rapprochent de nous, de nos piéges et de nos armes.—Conformément à l'acception du mot *banc* dans le discours ordinaire, les marins donnent ce nom au siége des rameurs, et sur les galères, à l'habitation commune des forçats attachés à une même rame.

FERRY.

BANCA, île de la mer des Indes, près de Sumatra, dont elle est séparée par le détroit de Banca, est dépendante de l'état de Palembang. Sa population est de 60,000 habitants, dont 25,000 Chinois. Elle est renommée par l'immense produit que la compagnie anglaise de Banca en retire au moyen de l'exploitation des mines d'étain et de la pêche des perles, industrie également commune aux rives des îles de Solon, situées vers la côte N.-E. de l'île de Bornéo. L'étain de Banca est très beau et d'une extraction facile ; la partie S.-E. de l'île n'est pas encore entièrement connue. Banca fut cédé, en 1812, aux Anglais, qui l'échangèrent avec les Hollandais contre le royaume de Cochin. Les Anglais en ont de nouveau acquis la possession. Elle s'étend en latitude S. du 1er d. 37′ au 3e d. 4′, et en longitude E. du 102e d. 50′ au 104e d. 15′. Le détroit qui sépare cette île de celle de Sumatra a 36 lieues de long. C. L.

BANCAL, qui a les jambes difformes. Les Latins avaient trois expressions pour rendre trois sortes ou variétés de cette difformité ; ils appelaient *valgus* l'individu qui a les jambes tournées en de-

hors ; *compernis*, celui qui les a tournées en dedans ; et *varus*, celui dont les jambes sont tortues; nous appelons cette dernière espèce *bancroche*. Z.

BANDA ORIENTAL, ou république cisplatine, nouvel état américain, formé par une province de l'ancienne vice-royauté de Buenos-Ayres, située sur la rive gauche du Rio-de-la-Plata, et bornée à l'O. et au N. par la rivière de l'Uruguay, qui la sépare des états ou provinces d'Entre-Rios et de Corrientes-e-Mission, au S. par le Rio-de-la-Plata, à l'E. par la province brésilienne de Rio-Grande du sud et par l'Océan. Elle est sillonnée par plusieurs chaînes de montagnes, parmi lesquelles on remarque la Sierra d'Uruguay, et arrosée par un grand nombre de rivières qui prennent leur source dans ces montagnes et vont se jeter dans l'Uuruguay et dans le lac Mérim, situé au S.-E. — Montévidéo, qui est la capitale de cette république, est bâtie sur une éminence, au bord septentrional du Rio-de-la-Plata, à 20 lieues de son embouchure, et dans une presqu'île. Elle tire son nom d'une montagne qui la domine à l'E., et sur laquelle s'élève un fanal qu'on aperçoit de très loin. Elle possède de bonnes fortifications en pierre et une baie grande et commode. Le climat est doux et sain. Les environs sont d'une grande fertilité et abondent en pâturages, où paissent d'innombrables troupeaux de bêtes à cornes, qui font la principale richesse du pays. Les cuirs en sont transportés en Europe, et y deviennent l'objet d'un grand commerce. La viande, coupée en minces lanières et séchée au soleil, alimente une portion considérable des peuples de l'Amérique méridionale. Les fruits y sont excellents et le poisson y abonde.—La population de Montévidéo est de 15 à 20,000 ames. Cette ville est située à 50 lieues E.-N.-E-de Buenos-Ayres, qui est placée sur la rive opposée du Rio-de la Plata, dont la largeur est celle d'un *bras de mer*. Lat. S. 34°, 54′; long. O 58°, 34′.—Les femmes y sont jolies et jouissent d'une grande liberté. Elles ont le teint fort blanc, les cheveux et les yeux noirs, la taille bien prise, la main bien faite et le pied petit. Assises nonchalamment sur de riches tapis, elles prennent du *maté*, ou marient le son de leur douce voix aux accords d'une guitare. Leur amabilité est passée en proverbe chez les étrangers.—La *Banda-Oriental* avait été envahie par les Portuguais, maîtres du Brésil. Ils avaient arraché d'une partie des habitants une espèce de donation qui les mettait sous le joug de ces dangereux voisins; mais, en 1825, Buenos-Ayres, constituée en république, réclama contre cette donation, et décréta l'incorporation de la *Banda-Oriental* à son territoire. Dès lors la guerre éclata entre la république et le nouvel empire brésilien. Après trois ans de combats et un premier traité conclu et non ratifié, la paix fut signée à Rio-de Janeiro, le 27 août 1828, sous les auspices de lord Ponsomby, envoyé d'Angleterre, et ratifiée le 26 septembre suivant par le congrès fédéral de Buenos-Ayres, réuni à Santa-Fé. La *Banda-Oriental*, ou république cisplatine, fut reconnue par les deux parties belligérantes comme état libre et indépendant; et depuis lors, quelques légers troubles n'ont pu altérer la tranquillité intérieure dont elle n'a pas cessé de jouir. E. de Monglave.

BANDAGE. On donne ce nom à divers appareils qu'on applique à certaines parties du corps, dans un but curatif. Ce sont de simples pièces de linges ou des instruments mécaniques plus ou moins compliqués, tels que les bandages *herniaires*, les *tourniquets* pour comprimer les vaisseaux, les *machines* employées à corriger les difformités, etc.—Les bandages qu'on peut appeler *simples* ont pour but de maintenir les pièces qui servent aux pansements, de contenir les parties déplacées, comme dans les cas de fracture; de rapprocher les bords d'une plaie, d'écarter les parties vicieusement réunies, de remplir des vides, de comprimer des parties relâchées, de supporter des organes tuméfiés ou douloureux, d'alonger, de racourcir des parties dont

les dimensions sont viciées, etc.—Indépendamment de leur destination, les bandages reçoivent des noms différents suivant leur formes : bandage *roulé*, *rampant*, bandage en *T*, en *huit de chiffre*, *triangulaire*, *carré*, etc.— L'application des bandages est une partie très essentielle de la chirurgie, et de laquelle dépend souvent le succès des opérations les mieux faites d'ailleurs. On conçoit que c'est en vain qu'une fracture sera parfaitement réduite si le bandage ne maintient les fragments dans les rapports convenables. Il existe une sorte de talent qui constitue l'art d'appliquer les bandages, art qui consiste à procéder promptement et avec adresse, pour épargner des douleurs, et à disposer les pièces d'appareil avec une certaine symétrie qui plaît aux yeux, et donne souvent au malade la mesure du talent du praticien. F.

BANDE. Ménage dérive ce mot de l'allemand *bande*, qu'il dit être aussi persan et arabe, mais peut-être les uns et les autres l'ont-ils pris du grec *bandon*, ou plutôt du latin *bandum*, signifiant une enseigne d'une pièce d'étoffe ou de linge plus longue que large; *bandum* se trouve dans la vie de saint Anastase, qui vivait au commencement du VIIe siècle, pour indiquer un étendard, un drapeau, une enseigne militaire. (*Voy.* BOLLANDUS, *Acta* SS., Jan. tom. II. p. 439.) Enfin, Du Cange dit que le mot *bande* vient du saxon *bend*, dont on aurait fait *bende* et *bendellus*, d'où sont venus les mots de *banderolle* et de *bannière*, ou *bandière*, puis la dénomination du mot *bande* lui-même, employé dans plusieurs acceptions, et d'abord dans celle de *bandes armées*, *bandes de gens de guerre*, qu'on distinguait par leurs *bandes* ou leurs enseignes. Nous nous en tiendrons à cette étymologie, qui nous paraît la plus probable, et, négligeant toutes celles que l'on a encore essayé de produire sur ce mot, nous nous attacherons à en rapporter ici les principales acceptions. Le mot *bande* se dit généralement de tout morceau de toile, d'étoffe, de drap, de papier, de fer, de cuivre, ou de toute autre matière dont la largeur et l'épaisseur sont peu considérables, relativement à la longueur. En termes de chirurgie, *bande* se dit d'une ligature beaucoup plus longue que large, qui sert à tenir quelque partie du corps enveloppée et serrée pour la maintenir dans un état sain, ou le lui procurer. — En astronomie, on appelle *bandes de Jupiter* et *bandes de Saturne* des bandes parallèles qui traversent le disque apparent de ces deux planètes. Elles ne sont néanmoins pas toujours de même grandeur, ni à même distance : elles semblent augmenter ou diminuer alternativement : tantôt elles sont fort éloignées l'une de l'autre, tantôt elles paraissent se rapprocher, mais toujours avec quelque changement. Les *bandes de Saturne* sont beaucoup plus faibles que celles de Jupiter. — *Bande*, en architecture, se dit des principaux membres des architraves, des chambranles, impostes et archivoltes, qui, pour l'ordinaire, ont peu de saillie et de hauteur sur une grande étendue; ils prennent aussi, dit M. Quatremère, le nom de *fasces*, du latin *fasciæ*, dont Vitruve se sert pour exprimer la même chose. Le nombre des *bandes* et leurs dipositions dans les architraves varient, suivant les différents ordres; ordinairement la plus grande est au dessus et la plus petite an dessous. On donne le nom de *bande de briques* aux édifices bâties de briques et aux bandeaux de cette matière qui sont au pourtour ou dans les trumeaux des croisées ; *bande de carreaux* ou rang de carreaux, petits ou grands, qui autrefois se faisait sur un plancher, environ de trois en trois pieds, entre les carreaux à six pans; enfin *bande de colonnes*, une espèce de bossage dont on orne le fût des colonnes rustiques et bandées, quelquefois simple, comme aux colonnes toscanes du Luxembourg, ou pointillé ou vermiculé comme à celles de la galerie du Louvre. — En termes d'imprimerie, les *bandes* sont les pièces de fer sur lesquelles roule le train de la presse.—En termes de blason, la *bande* est une des pièces que l'on appelle *honorables* dans l'écu (*tænia*). Elle est de

métal ou de couleur, traverse l'écu d'angle en angle et prend depuis le chef du côté droit et aboutit à la pointe au côté gauche. La *bande*, quand elle est seule, doit régulièrement occuper le tiers de l'écu ; quand elle ne contient que les deux tiers de sa largeur ordinaire, elle prend le nom de *cotice* (*tæniola*), et quand elle n'est que du tiers, ou moins de ce tiers, on l'appelle *bâton* ou *bande en devise* (*obliqum bacillum*) ; enfin, quand il y en a plusieurs, on en spécifie le nombre et on dit : un écu *bandé* de 6, de 8 pièces, etc. On l'appelle aussi *bandé* quand les principales pièces sont chargées de *bandes*, comme le chef, la fasce, le chevron, etc. Le landgrave de Hesse porte : d'azur au lion *bandé* d'argent et de guenles de huit pièces. On le dit aussi des bandeaux qui sont sur les têtes des figures du blason. Qnand le bâton ne touche pas les bords de l'écn, on l'appelle *péri en bandes*. Les *bandes*, les barres et les fasces représentent les écharpes que les dames donnaient aux chevaliers dans les tournois. Les *bandes* qui sont dans les armoiries de plusieurs familles viennent de ce que leurs ancêtres, dans les divisions des maisons d'Orléans et de Bonrgogne, avaient pris part pour les premiers, dont les partisans portaient des *bandes* ou des écharpes blanches. — En termes de marine, *bande* signifie côte (*plaga*, *regio*). On dit par exemple : nous naviguons à deux degrés de la ligne de la *bande* dn nord.... La déclinaison de l'aiguille est là, de tant de degrés de la bande du sud, etc. La *bande* est aussi l'inclinaison d'nn vaisseau, de quelque cause qu'elle provienne ; *donner la bande*, c'est incliner un vaisseau sur nn côté. On donne la *demi-bande* aux vaisseaux dont on veut visiter une partie de la carène pour le nettoyer, réparer nne voie d'eau, etc. *Passer à la bande*, c'est garnir les haubans et les vergues de matelots pour saluer de la voix. Les *bandes de ris* sont des bandes de toile transversales que l'on coud sur l'avant d'une voile pour renforcer la toile dans laquelle on perce les œils destinés à recevoir les garcettes de ris. Enfin, *larguer en bande*, c'est ouvrir les mains et laisser entièrement aller un cordage sur lequel on faisait force, etc. — En termes de billard, la *bande* est le bord de la table sur laquelle on joue, *ora* ; la *bande* est haute de deux ou trois pouces. On dit *collée sous bande*, ou simplement *collée*, en parlant d'une bille qui touche à la bande et qui s'y arrête. — Enfin le mot *bande* signifie généralement une troupe de plusieurs personnes associées pour un même dessein ; on a dit autrefois nne bande de comédiens ; on appelait la grande bande des violons du roi les 24 violons qui la composaient. On dit encore une bande de factieux, de séditieux, d'Égyptiens, de Bohémiens, de voleurs. De là on a dit *faire bande à part*, pour dire se séparer d'une troupe, d'un parti avec lequel on avait des intelligences et des rapports. E. H.

BANDE-NOIRE. (*Voy.* DÉMOLISSEURS.)

BANDEAU, en latin *fascia*, *velum*, a la même étymologie, et, à peu de chose près, la même acception générale que le mot *bande*. Le *bandeau*, en effet, est un morceau de linge, de toile, d'étoffe, en forme de bande plus ou moins large, qu'on met autour dn front, on autour de la tête, comme vêtement, comme ornement ou comme parure. — Le *bandeau des religieuses* est une bande de toile que les religieuses portent snr le front, pour signifier qu'elles ferment volontairement les yeux afin de ne plus voir les folies dn monde, auquel elles ont renoncé. Autrefois, les veuves étaient astreintes à porter ce bandean. On mettait aussi un bandeau dans le sacrement de la confirmation ; l'obligation fut d'abord de le porter pendant sept jonrs, pnis pendant trois seulement ; enfin, le concile de Chartres (1526) ordonna qu'on le garderait an moins 24 heures, an bont desqnelles, après l'avoir ôté, on laverait avec de l'eau et du sel le front de la personne qui aurait été confirmée, et on brûlerait le bandeau : ce bandeau est appelé par les auteurs ecclésiastiques *vitta*, *linea*, *chrismale* et *bandellus*. On appelle le diadème un

bandeau royal, parce que la marque de la royauté était autrefois un bandeau, que les rois portaient sur le front. — La *Fortune* et l'*Amour* sont représentés avec un *bandeau*, parce que la première est aveugle dans la distribution de ses richesses, qu'elle accorde au hasard et sans distinction, et que les amants ne voient point les défauts de la personne qu'ils aiment. On met aussi un *bandeau* aux figures qui représentent la *Justice*, pour indiquer que les juges ne doivent connaître ni favoriser personne, et qu'ils sont appelés à rendre également la justice à tous. De là, on a dit figurément qu'un homme a un *bandeau* sur les yeux, pour dire qu'il est aveuglé d'esprit, qu'il est préoccupé de quelque passion qui l'empêche de voir les choses telles qu'elles sont. L'*amour-propre*, en ce sens, est comme un *bandeau* épais qui nous empêche d'apercevoir nos défauts. — En termes d'architecture, *bandeau* est une plate-bande unie que l'on pratique autour des croisées et arcades d'un bâtiment où l'on veut éviter la dépense. Le *bandeau* diffère des chambranles en ce que ceux-ci sont ornés de moulures, et que le premier, d'ordinaire, n'en a point. E. H.

BANDELETTE, diminutif, *petite bande* avec laquelle on lie ou l'on bande quelque chose, en latin *tænia*, *tæniola*, *vitta*. Les victimes chez les païens étaient ornées de bandelettes. Les pontifes se couvraient aussi la tête de *bandelettes*, qu'on appelait *sacrées*, pour faire des sacrifices ou des prières publiques dans les cérémonies extraordinaires. Les dames romaines se coiffaient aussi avec des *bandelettes*; c'était une marque de pudeur et de chasteté, que les courtisanes n'osaient porter; on lit en effet ce vers dans Ovide :

Este procul, vittæ tenues, insigne pudoris.

On appelle aussi *bandelette* en architecture une petite moulure plate qui a autant de saillie que de hauteur, comme celle qui couronne l'architecture toscane ou dorique. On connaît encore la *bandelette* sous le nom de *ténie*, du latin *tænia*, qui, dans Vitruve, a la même signification. E. H.

BANDELLO (MATTEO), poète qui naquit vers l'an 1480 dans le Milanais; il étudia à Rome et à Naples et s'appliqua presque exclusivement aux belles lettres. Il était, dans sa jeunesse, moine de l'ordre des dominicains, à Castel-Nuovo. Il paraît avoir vécu plusieurs années à Milan, où Pierre Gonzague et Camille Bentivoglio lui confièrent l'éducation de leur fille jusqu'à ce que les Espagnols le fissent sortir d'Italie après la bataille de Pavie, comme partisan des Français. Il alla d'abord trouver Louis Gonzague, puis ensuite César Fregoso, qui était passé au service de France, et vécut avec lui dans le Piémont jusqu'à la conclusion de l'armistice entre les puissances belligérantes, et le suivit alors en France. Après la mort de son protecteur, il vécut à Agen et fut nommé évêque de cette ville, en 1550. Il laissa l'administration de son diocèse à l'évêque de Grasse, et travailla à l'âge de 70 ans à l'achèvement de ses nouvelles, dont il publia 3 vol. en 1554; 4 vol. furent publiés, en 1573, après sa mort, dont on ne peut préciser l'époque. Camille Franceschini publia également 4 vol. des nouvelles de Bandello en 1596, outre *Canti XI delle lodi di S. Lucrezia Gonzaga di Ganzuola e del vero amore, col tempio di pudicizia* (Agen 1545), et deux autres poèmes qui sont de peu d'importance. D'autres poèmes, qui existent en manuscrit à Turin, furent publiés par Costa en 1816 sous le titre de *Rime di Matteo Bandello*. Il est loin d'égaler Boccace, mais l'harmonie concise de ses périodes, une narration rapide et une simplicité naturelle font lire ses Nouvelles. Le contenu n'en est pas toujours conforme aux lois de la pudeur, et même il mérite ce reproche encore plus que Boccace, car il se complaît volontiers aux tableaux et aux descriptions obscènes, et n'épargne ni la couleur ni les développements pour les rendre plus sensibles à l'imagination. C. L.

BANDEROLE, diminutif de *bande*, petite enseigne, petit étendard en forme

de guidon, plus long que large, dont l'usage est très varié, mais que l'on emploie surtout comme ornement des mâts de vaisseaux. La *banderole* a long-temps été d'usage aussi dans les armées ; on voit, par les monuments anciens, que les lances des cavaliers en étaient ornées. La banderole, qui avait été adoptée surtout dans les armées françaises, est encore aujourd'hui l'attribut, la marque distinctive d'un de nos corps de cavalerie, celui des *lanciers*. E. H.

BANDES MILITAIRES. Le nom de ce genre de troupes remonte aux premiers siècles de la milice byzantine ; elles succédèrent aux cohortes des légions romaines, et en conservèrent quelques formes. Elles étaient distinguées par des guidons nommés *flammes* ; elles comprenaient des accenses, des comtes, des dépotats, des tribuns ; elles étaient une subdivision des dronges ou des chiliarchies ; leurs moindres agrégations étaient les décarchies ou les décuries.—Les factions du cirque, dont parlent les vieux auteurs, se divisaient aussi par bandes. L'empereur Léon, le tacticien, emploie l'expression *bande* pour signifier corps à enseigne, ou troupe à drapeau ; il l'a fait synonyme de tagme. Dans le moyen âge, *bande* et *faction* étaient synonymes en France et en Italie ; cette remarque est la clé de plusieurs étymologies.— Vers le XIIIe siècle, le mot *bande* devint l'expression employée dans les dénombrements et les levées des armées. En 1440, les ordonnances donnent cette dénomination à certains corps d'infanterie et aux rassemblements d'hommes nommés techniquement *compagnons*. Brantôme cependant appelle quelquefois *bandes* des troupes de cavalerie. Les bandes françaises tiennent chronologiquement, dans notre histoire, le milieu entre les armées féodales et l'armée française ; elles se forment au déclin de la chevalerie fieffée, et sont indépendantes de cette milice. Ces bandes étaient des compagnies levées autrement que par la voie du ban et arrière-ban, c'est-à-dire formées de volontaires ou de soldats mis sur pied par le souverain ou soldés par les communes : telles avaient été les bandes de la milice communale, qui marchaient sous des chevetains : telles étaient les Brabançons sous Philippe-Auguste, tels furent les malandrins ; telles avaient été en Italie les troupes des *condottieri*, tels furent les 1,000 hommes d'infanterie de Charles VII en 1440, et les 10 ou 14,600 hommes d'infanterie nationale de Louis XI en 1481 ; telles furent celles que nos rois subordonnèrent à un colonel-général, et qu'on appelait aussi *compagnies franches*. Les Toscans ont reconnu longtemps le rescrit intitulé : *Regolamenti per le bande*, etc.—Le mot *bande* a produit dans la milice française le terme *se débander*, et l'expression se *bander* contre quelqu'un, c'est-à-dire s'associer à des bandes armées contre un personnage ; se réunir sous des bandes, des bannières, des enseignes, des guidons qui lui sont opposés. Les fréquentes désunions et les rivalités des bandes nous ont légué le proverbe : *Faire bande à part*. Le roi Jean donna à quelques bandes le nom de *connestablies* ; mais cela dura peu. Les bandes, suivant l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de l'art militaire*, étaient des troupes de 200 hommes à peu près sur huit rangs ; mais cette proposition n'est pas exacte. Celles de Charles VII étaient de 500 hommes ; en 1470, elles sont de 3 à 400 hommes ; en 1509, elles sont de 5 et 600 hommes. Le nombre des rangs des bandes différait, s'il s'agissait d'arquebusiers ou de piquiers. Brantôme nous montre Louis XII formant en bandes nationales les aventuriers, et leur donnant quelque considération en y introduisant sa noblesse : ces bandes se divisaient en plusieurs enseignes de 200 hommes. Les gentilshommes et les chevaliers, qui se décidèrent alors à servir à pied, entrèrent dans ces bandes à titre de capitaines, lieutenants et enseignes, et furent soumis au colonel-général d'infanterie. Le nombre trop faible des officiers et des grades inférieurs de cette infanterie en rendait la compo-

sition aussi défectueuse que celle des francs archers ; mais ce qui était une imperfection, c'est qu'on levait les bandes à l'instant de la guerre et qu'on les licenciait à la paix. Elles prennent plus de consistance dans le XVe siècle, époque où la France et l'Italie avaient des bandes noires ; celles qui servaient la France ont long-temps occupé le Piémont, de là le nom de *vieilles bandes de Piémont* ou de *bandes noires de Piémont*. Cette occupation du Piémont a concouru à répandre plus d'un terme de la langue militaire italienne dans la langue de nos troupes. Il est fait mention des bandes noires sous Louis XII, vers 1598, soit sous cette désignation, ou sous celle de lansquenets, comme le témoigne Daniel, soit sous celle de grande verge, s'il en faut croire Lachesnaie. Cette désignation leur venait de la grande hauteur de leur drapeau. Les bandes noires françaises se composaient, surtout en 1509, de Basques, de Gascons et de Picards. Il y avait des corps d'Allemands amenés au service de France, sous le nom de *bandes noires*, par le duc de Gueldres. François Ier les prit, en 1515, à sa solde, en vertu d'une capitulation passée avec ce duc ; elles contribuèrent puissamment au succès de la bataille de Marignan. En 1521, les bandes noires prennent d'assaut Hesdin. En 1528, Lautrec envoie, pendant le siège de Naples, les bandes noires devant Melfe. En 1552, Henri II conduit au secours des électeurs une armée où il se voyait, dit Lachesnaie, vingt enseignes ou drapeaux qui ont toujours été noirs, des vieilles bandes de Piémont. L'amalgame de ces corps a formé, en 1558, le régiment de Piémont, dont les drapeaux d'ordonnance étaient noirs. Quant aux bandes noires d'Italie, dont parle Montluc, c'étaient des Toscans commandés par Médicis. Brantôme nous apprend que ce neveu de Léon, « pour le regret qu'il en eut (de la mort du pape), fit faire ses enseignes noires : ces troupes n'estoient autrement nommées que les bandes noires. » Il paraît, suivant plusieurs auteurs, qu'originairement les bandes noires avaient l'armure bronzée, et que cette couleur sombre fut la première cause ou une des causes de leur dénomination. D'abord, plusieurs bandes s'associaient pour composer ce qu'on a anciennement nommé un *bataillon*, c'est-à-dire un petit corps d'armée, une espèce de phalange, ayant pour avant-coureurs des enfants perdus, mais plus récemment il a suffi quelquefois d'une seule bande pour former ce qui s'appelle aujourd'hui *bataillon*. François Ier tint sur pied des bandes d'infanterie étrangère ; il substitua momentanément des légions aux bandes ; mais il recomposa bientôt des bandes nouvelles, ou des corps en forme de régiments, forts de 3 à 4,000 hommes, et commandées par un capitaine ou par un mestre de camp ; on les voit se dissoudre peu après, faute de solde, ou du moins tomber jusqu'à 4 ou 500 hommes. Ce même prince donna une acception tout autre au mot *bande*, en divisant en six bandes chaque légion. Vers cette époque, les bandes donnent naissance aux dragons français. Sous Henri II, la force des bandes n'est plus que de 200 hommes ; elle s'affaiblit à un tel point, sous les règnes suivants, que de réduction en réduction, les bandes ne sont plus que des compagnies de 40 hommes, qu'alors on enrégimente ; elles figurent sous cette forme nouvelle jusqu'à la guerre de 1610. —Le mot *bande* nous a légué celui de *bandit*, qui exprimait le brigandage des aventuriers. Quelquefois cependant *bande* a été employé sous une acception honorable ; et depuis François Ier jusqu'au milieu du dernier siècle, le mot *vieilles bandes* ne se prend qu'en bonne part. — Cette époque de notre histoire exige une explication qui éclaircisse les récits de nos annalistes, et dévoile le système de la composition militaire. On voit sans cesse figurer les mots *bandes de Picardie*, *bande de Piémont*, etc. Voici à quelle occasion : la France se divisait en gouvernements, qui, semblables à de petits royaumes, avaient des armées indépendantes les unes des au-

tres. Les bandes de Piémont ou de Piedmont étaient l'infanterie de ce pays et de ce gouvernement, infanterie qu'il faut se garder de confondre avec le régiment de Piémont, qui n'en fut qu'un débris.— Ainsi les bandes ont été des agrégations organisées, suivant les temps, en légions, en compagnies, en gens de pied, en cavalerie, en aventuriers et en troupes étrangères. Il y a eu des bandes de la force d'un bataillon à peu près, c'est-à-dire de 500 à 1,000 hommes, comme le témoigne Montluc. Il y en a eu dont la force a varié de 2,000 à 5,000, comme le dit l'*Encyclopédie*. — On lit dans l'ordonnance de 1527 (26 mai), rendue par François Ier, à Vincennes : « Ledit seigneur entend qu'une enseigne et bande de gens de pied ne soit plus que de 300 et de 400 au plus. » L'ordonnance de 1543 (3 juin) les porte à 500 hommes. La police militaire, ou plutôt la justice et la discipline des troupes, s'appelait *police des bandes*. Conformément aux ordonnances rendues de 1541 à 1586, la police s'exerçait à coups de manche de hallebarde ; la justice instrumentait à coups de piques ou au moyen de tout autre supplice, à la volonté des juges. En outre des bandes françaises, considérées, soit comme corps à part, soit comme partie de corps, il existait nominalement quelques régiments depuis 1557, mais, malgré ce changement de composition ou de dénomination, le mot *bande* continue à être en général employé jusqu'à la fin du siècle, dans les divers réglements ; car les régiments ne furent long-temps qu'une agrégation éventuelle et momentanée de quelques bandes. Aussi voit-on, dans Brantôme, Charles IX dire, *mes bandes*, et jamais *mes régiments*, *mes bataillons*. Aujourd'hui encore, certaines troupes villageoises de la milice toscane s'appellent *bandes*. Ainsi, l'Italie, qui nous a prêté ce mot, est la dernière qui l'ait conservé. Gal. Bardin.

BANDETTINI (Teresa), improvisatrice, née à Lucques vers l'an 1756. Elle reçut de ses parents, qui étaient considérés, une éducation soignée ; mais après la perte de leur fortune elle fut obligée de se mettre au théâtre. Elle débuta d'abord à Florence et n'eut point de succès. Ce résultat, joint à son amour pour les belles lettres, la porta à se livrer avec zèle à l'étude des poètes. Un jour qu'elle écoutait un improvisateur de Vérone, son génie se révéla tout à coup par un brillant discours à la louange de cet improvisateur. Encouragée par les éloges de ce dernier, elle se voua tout-à-fait à cette science. L'originalité, l'imagination la plus vive et la plus variée, la vérité et l'harmonie de l'expression, rendirent bientôt son nom célèbre. Elle quitta le théâtre, parcourut l'Italie et eut l'honneur d'être reçue membre de plusieurs académies. Un de ses poèmes les plus célèbres est celui qu'elle improvisa en 1794 chez le prince Lambertini, à Bologne, sur la mort de Marie-Antoinette de France. En 1813, fatiguée de ses voyages, elle se retira dans sa ville natale, où elle vécut tranquillement dans un état de fortune médiocre. Plusieurs de ses odes sont imprimées, la première sur la victoire de Nelson à Aboukir, la seconde sur celle de Souvarof en Italie, et la troisième sur celle du grand-duc Charles en Allemagne. De plus, on a d'elle, sous le nom d'*Amarilli Etrusca*, *Saggio di versi estemporanei* (Pise, chez Bodoni), parmi lesquels se distingue son poème sur la rencontre de Laure et Pétrarque dans l'église. C. L.

BANDINELLI (Baccio), sculpteur et peintre italien, né à Florence en 1487, et mort en 1559, à l'âge de 72 ans, était fils d'un joaillier très habile, et témoigna de bonne heure son goût pour la carrière où il s'est illustré. Dans son enfance, et pendant un hiver rigoureux, il tomba à Florence une grande quantité de neige ; le jeune Bandinelli ayant eu l'idée d'en modeler une figure gigantesque, y réussit avec le secours d'autres enfants, à un point qui fit dès lors présager aux artistes qui la virent tous les succès qui devaient un jour le signaler à l'admiration de ses contemporains. Cet horoscope se vérifia en effet ; mais dans

toutes ses compositions le jeune artiste conserva le goût du grandiose ou du colossal, qui avait déterminé sa vocation. Après avoir étudié chez François Rustici, l'un des meilleurs sculpteurs de son temps, il commença ses travaux par l'exécution d'un *Mercure*, qui fut envoyé à François Ier; il fit ensuite le *Saint-Pierre* qu'on voit dans la cathédrale de Florence, et l'*Orphée* du palais Pitti. Il avait cherché dans cet ouvrage à imiter l'*Apollon du Belvédère*, et y réussit assez bien. François Ier ayant demandé au pape une copie du *Laocoon*, Bandinelli en fut chargé; cette copie est restée à Florence, et est encore aujourd'hui dans la galerie; mais on ne peut plus guère juger de son mérite, parce qu'elle a été brisée et presque calcinée en 1762, dans l'incendie qui dévora une partie de ce musée. Le plus important des nombreux travaux de Bandinelli est le groupe colossal d'*Hercule terrassant Cacus*, qu'on voit à Florence; et le dernier qu'il a produit est une figure du *Christ mort, soutenu par Nicodème*, dans lequel on reconnaît la tête de l'auteur, exécutée par Clément, son fils, qui annonçait beaucoup de talent, mais dont la mort fut prématurée. — Jaloux de Michel-Ange, Bandinelli s'était aussi essayé dans la peinture, mais il y échoua complètement, quoiqu'il fût très bon dessinateur. On rapporte que, dans sa jeunesse, le fameux *Carton* que Michel-Ange avait fait en concurrence avec Léonard de Vinci, ayant été offert à l'admiration du public, devint l'objet de l'étude de tous les jeunes artistes. Baccio fut un de ceux qui en profitèrent le mieux; mais, lors de la révolution qui éclata à Florence en 1512, ce chef-d'œuvre de l'art ayant été mis en pièces, on accusa Bandinelli de cette coupable action. Quoi qu'il en soit, l'envie et la haine qu'il avait vouées à Michel-Ange, et qu'il ne dissimulait pas, durèrent autant que sa vie. On connaît quelques compositions dessinées par Bandinelli, telles que le *Martyre de saint Laurent* et le *Massacre des Innocents*, qui ont été gravées par Marc-Antoine, Marc de Ravenne et Agostino Veneziano. Bandinelli entendait fort bien la composition des bas-reliefs; il en exécuta un très beau, qu'il fit couler en bronze, et dont il fit présent à l'empereur Charles-Quint, qui récompensa l'artiste de la manière la plus flatteuse, en le nommant chevalier de Saint-Jacques. On voit dans la cathédrale de Florence, autour du chœur, d'autres bas-reliefs du même auteur; ils sont d'un beau style, et ont été gravés par Morghen. — Baccio Bandinelli fut mieux apprécié après sa mort que de son vivant. Il avait un style élevé et grandiose, mais ses figures manquent de mouvement, de souplesse et de grâce. Malgré sa haine contre Michel-Ange, il semble ne s'être élevé qu'en s'appuyant sur lui. La dureté de son caractère obscurcissait ses bonnes qualités; il disait sans cesse du mal des ouvrages des autres artistes; il aimait les procès et eut des altercations fort vives, dans lesquelles l'autorité fut obligée d'intervenir. Très vain de sa noblesse récente, il changea plusieurs fois de nom pour faire oublier son origine, et s'en tint à la fin à celui de Bandinelli, parce qu'il prétendait que ses ancêtres étaient de la famille de Bandinelli, de Sienne. E.

BANDIT (en italien *bandito*), signifia d'abord un banni, puis plus tard un meurtrier à gages. C'est ainsi qu'on appelait la secte des *assassins*. (*Voyez* ce mot.) A présent, les mots bandit et voleur de grand chemin sont synonymes en Italie. Les bandits forment une espèce de société à part, soumise à des lois très sévères, et qui vit avec la société civile, tantôt en guerre ouverte, tantôt en guerre secrète. Aucun gouvernement d'Italie n'est encore parvenu à extirper cette plaie honteuse. Les mesures sévères prises en 1820 par le gouvernement pontifical contre ceux qui donneraient asile aux bandits ont, il est vrai, détruit leurs repaires, mais il n'en est résulté qu'une chose, c'est que les brigands qui autrefois avaient leurs domiciles, et en quelque sorte leur patrie, sont maintenant vagabonds. Ceux qui troublent le pays des frontières de Na-

ples sont des gens établis, qui se livrent à l'agriculture en même temps qu'au meurtre et au brigandage, et qui font du tout ensemble une sorte de métier. La peine de mort les effraie à peu près comme la tempête le matelot. Pierre de Calabre, le plus terrible de tous les chefs de brigands, en 1812, se faisait appeler empereur des montagnes, roi des forêts, protecteur des conscrits et médiateur de la route de Florence à Naples. Le gouvernement de Ferdinand se vit obligé de traiter avec ces bandits. L'un d'entre eux entra en 1818 au service du roi, en qualité de capitaine, et entreprit de poursuivre et de saisir lui-même ses anciens compagnons de brigandage. Plus tard, une grande quantité d'aventuriers se réunirent à ces brigands, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres voleurs appelés *malviventi*. Les Autrichiens, qui occupaient Naples, étaient obligés d'ordonner sans cesse des courses pour leur faire la chasse. Il est assez remarquable que ces bandits n'attaquent jamais les personnes domiciliées dans l'intérieur du pays. Ils ne s'en prennent qu'aux voyageurs étrangers ou indigènes, qui peuvent toutefois traiter avec eux pour une somme plus ou moins forte d'argent, en échange de laquelle ils reçoivent des lettres de protection et de conduite. Il en était de même récemment encore en Sicile, où les brigands étaient en grand nombre dans le *Val Demona*. Le prince de Villa-Franca alla même jusqu'à se déclarer leur patron. Il leur fit donner une livrée et les traita avec une confiance qu'ils n'ont pas trahie, et dont, à ce qu'on dit, ils n'ont pas abusé. Ce prince était mu par des considérations de police et d'autres raisons majeures. Il règne parmi ces bandits une sorte d'honneur chevaleresque. Ils tiennent religieusement leur parole, et garantissent souvent la sécurité d'une province qui leur est confiée mieux que ne pourraient faire les autorités du pays. C. L.

BANDOULIER, ou BANDOLIER. Ce mot est encore un dérivé du mot *bande*. C'est, selon La Monnoye, le nom qu'on a originairement donné aux voleurs qui habitaient les monts Pyrénées, vraisemblablement parce qu'ils allaient par *bandes*. On a depuis étendu cette désignation à toutes sortes de voleurs, de fripons, de déterminés. Lefèvre (*Histoire des troubles et des guerres civiles*, etc., Paris, 1584, tom. Ier, pag. 463) donne à ce mot une autre étymologie, en le faisant dériver de *vando*, qui signifie en espagnol faction, amas, d'où est venu *vandero*, homme de faction, dont les Gascons auraient fait *bandolier*, en substituant le *b* au *v*, selon leur coutume; et il ajoute que les premières troupes de *bandoliers* qui désolèrent les Pyrénées étaient composées d'Espagnols et de Gascons.—Ce terme paraît toutefois avoir été employé plus anciennement à Malte avec la signification de cornette de cavalerie (*bandoliero*). E. H.

BANDOULIÈRE, en latin *balteus*, espèce de baudrier qu'on passait sur le corps, de gauche à droite, et qui servait à ceux qui combattaient avec des armes à feu, soit pour porter leur mousquet ou carabine, soit pour contenir la charge; la bandoulière était la marque caractéristique d'un cavalier, d'un mousquetaire, d'un carabinier, d'un garde-du-corps. Il n'y a guère aujourd'hui que la gendarmerie et les garde-chasse qui portent la bandoulière. On dit : *porter la bandoulière*, *donner la bandoulière*, *ôter la bandoulière*, pour dire être garde-chasse, établir quelqu'un dans cette fonction ou la lui ôter. E. H.

BANIANS, ou BANIANES, caste idolâtre des Indes, principalement composée des cultivateurs et des marchands de l'Hindoustan, qui croient à la métempsychose, et qui sont si superstitieux sur ce point qu'il ne mangent d'aucun animal qui ait eu vie, ce que leur nom, du reste, indique, puisqu'il signifie, en leur langue, un *peuple innocent et sans malice*, qui fait profession de ne nuire à aucune créature vivante, et de pardonner les injures qui lui sont faites. Ludolph les appelle, en latin, *baneani*, Osorius *baneanes*, et son traducteur français

leur a conservé ce nom, ainsi que le père Tellez, dans son *Histoire d'Éthiopie*, et Tavernier, dans ses *Voyages et Relations sur la Perse*. Wicqfort, dans sa traduction française de l'ambassade de Figuéroa, est le premier qui ait écrit *banians*, et cette orthographe a prévalu. On lit, dans les *Mémoires des missions du Levant* (tom. iv, pag. 38), qu'il y avait en Syrie des banians qui se disaient de la religion d'Adam. Ils adoraient des veaux, et regardaient comme un crime d'en manger la chair. Leur respect pour toute créature vivante va, au dire de plusieurs voyageurs, jusqu'à se faire un scrupule de se débarrasser des insectes les plus immondes, et jusqu'à les racheter lorsqu'ils les voient exposés à périr par les mains des étrangers. Ils craignent d'ailleurs à un tel point toute communication avec ceux qui ne sont point de leur nation qu'ils brisent leurs vases et leurs ustensiles, s'ils s'aperçoivent qu'ils aient servi à quelqu'un d'une autre religion, et qu'ils font écouler toute l'eau d'un étang s'il s'y est lavé. Cette susceptibilité s'étend d'ailleurs à un certain point jusqu'à leurs proches, et s'ils se touchent entre eux, il faut qu'ils se purifient avant que de boire ou de manger, et avant même de rentrer dans leur maison. Si quelque chose pouvait excuser cette superstition chez des idolâtres, ce serait sans doute de penser que des peuples modernes, des Espagnols et des Russes, poussés par l'exaltation et le fanatisme, l'ont exercée naguère encore à l'égard des prisonniers français, que les combinaisons de la diplomatie et de la politique étaient parvenus à leur dépeindre comme des réprouvés avec lesquels tout contact était une souillure ou un crime. Osorius rapporte (liv. iv *de Reb. gest. Emman.*) que les banians portent, pendue à leur cou, une pierre de la grosseur d'un œuf, percée par le milieu, d'où sortent trois filets, et qu'ils disent que cette pierre représente leur grand dieu, que pour cela ils sont fort respectés de tous les Indiens, et que cette pierre si révérée se nomme *tambarane*. On a imprimé un livre de la religion des banians, traduit de l'anglais, de Henri Loyd. E. H.

BANIER ou BANER (Jean), général suédois, qui se distingua pendant la guerre de 30 ans. Il naquit en 1596 d'une famille des plus anciennes et des plus nobles de la Suède. Étant encore enfant, il tomba au château de Hornings-Holm d'une hauteur de 4 étages, sans se faire le moindre mal. Gustave-Adolphe, qui l'estimait beaucoup, lui prédit alors qu'il était destiné à de grandes choses. Il fit ses premières armes en Pologne et en Russie, et accompagna le roi en Allemagne. Il fut grièvement blessé à l'assaut du camp près de Nuremberg par Wallenstein. Après la mort de Gustave-Adolphe (1632), il obtint le commandement en chef d'un corps de 16,000 hommes et fut la terreur de l'ennemi. Sa plus grande gloire lui fut acquise par la bataille de Wittstock, qu'il gagna le 24 septembre 1636 contre les impériaux et les troupes saxonnes; et si les affaires de la Suède prirent une bonne tournure après les batailles du nord, c'est à son activité qu'on en fut redevable. Il mourut, le 10 mai 1641, à l'âge de 45 ans; on présume qu'il fut empoisonné. Avec lui les Suédois perdirent leur plus habile général, et les impériaux leur plus dangereux ennemi. Banier se laissait toujours guider dans toutes ses entreprises par la possibilité raisonnée du succès. Il savait détourner le danger avec adresse et échapper à l'ennemi plus fort que lui. Sous son commandement, plus de 80,000 ennemis furent battus et plus de 600 drapeaux pris. Il se tenait toujours à la tête de ses soldats, qu'il savait maintenir dans la plus exacte discipline. Cependant il fit dévaster la Saxe d'une manière barbare. Il n'avait pas assez de patience dans les siéges qu'il avait à soutenir. On lui reproche de la rudesse et de l'orgueil dans le caractère. Les plaisirs de la table et de l'amour occupaient tous les moments que les affaires lui laissaient libres, et c'est probablement l'usage immodéré de ces plaisirs qui, ayant hâté sa

fin, a donné lieu au bruit de son empoisonnement. Il s'était marié trois fois. C. L.

BANIM (John). Cet Irlandais occupe un rang distingué parmi les romanciers qui jouissent aujourd'hui en Angleterre de la faveur publique, et ses œuvres, presque toutes traduites en français, ont obtenu chez nous un assez grand succès. Le genre que Banim affectionne le plus est la peinture d'une nature succombant sous le poids du malheur, et le patriotisme anime sa plume: ce sont presque toujours ses infortunés compatriotes qu'il met en scène avec un talent, une vérité, qui placent ses romans à côté des meilleures productions de ce genre. Il débuta par une série de contes, *Tales of the O' Hara family* (1825), dont l'un, *Croorhe na Bilhook*, au milieu de quelques défauts, qui sont inhérents au talent de l'auteur, promettait un écrivain du premier ordre. Ces espérances furent complètement réalisées dans une seconde série de contes (*O' Hara tales*, Lond. 1827). Jamais Banim peut-être ne fera rien de supérieur à l'une des nouvelles (*the Nowlans*) qui composent ce recueil, et dans laquelle il trace d'une manière déchirante et dictée par le génie la vie d'un homme accablé par la misère, et entraîné par le crime. La bataille de La Boyne (*Battle of the Boyne*, Lond. 1828) peint les mœurs irlandaises à la fin du xvii[e] siècle. Les Croppies (*the Croppies*, Lond. 1828) retracent les troubles civils de l'Irlande en 1798. En 1830, il publia *the Denounced*, dans lequel on remarque une épisode (*the Conformist*) de la grande persécution des catholiques après 1688 : c'est un des meilleurs morceaux qui soit sorti de la plume de Banim. — La lecture des romans de Walter-Scott révéla à Banim la nature de son talent, mais il eut le tort de vouloir imiter celui qu'il appelle son maître, et il perdit souvent ainsi tous les avantages qui résultent d'un esprit créateur et original. Dans le détail minutieux des localités, dans la peinture des caractères, dans le tracé des plans, on sent l'influence de l'auteur de Wawerley; mais quand un paysan irlandais entre en scène avec ses malheurs et ses travers, Banim reparaît aussi avec son pinceau neuf et vigoureux, avec cette nature sombre, brute, à demi sauvage, qui caractérise si bien l'habitant du Donegal ou du Galway. Il conduit l'intrigue avec adresse, mais on peut lui reprocher de trop longues digressions politiques, et souvent le choix d'une nature repoussante. Dans ses derniers romans, il a choisi ses sujets ailleurs qu'en Irlande, et peut-être a-t-il été moins heureux que dans ses autres ouvrages. Cependant il a publié, en 1831, *the Smuggler*, dans lequel on trouve des parties qui sont dignes d'être placées au nombre de ses meilleures productions. C. L.

BANKS (Sir Joseph), baronet, naturaliste, naquit en 1740 dans le Lincolnshire, d'une ancienne famille suédoise, qui s'était établie en Angleterre depuis un siècle, et de laquelle est également issu l'avocat et poète tragique John Banks. Il fit ses études à Éton et à Oxford jusqu'en 1763. Il se rendit alors dans la baie d'Hudson pour y faire des recherches d'histoire naturelle, et s'embarqua avec le célèbre navigateur Cook, pour coopérer aux découvertes importantes qu'il se proposait. Il fut accompagné dans ce voyage par son ami Solander. Dans un voyage qu'ils firent à l'intérieur de la déserte Terre-de-Feu, pour en étudier les curiosités, ces deux naturalistes furent souvent sur le point d'être gelés pendant la nuit, et ce n'est qu'avec des efforts inouïs qu'ils parvinrent à résister au sommeil qui les gagnait de plus en plus. C'est par les soins de Banks que l'arbre à pain fut apporté aux îles d'Amérique. Dans la description de ce voyage de Cook, on tronve des observations botaniques de ses compagnons. En 1771, l'université d'Oxford lui délivra le brevet de docteur en droit civil. Il visita l'Islande en 1772, pour y faire des recherches sur ses productions particulières. Lorsqu'en 1778 le docteur John Pringle résigna son emploi de président de la société royale des belles lettres, Banks fut nommé à sa place. Il eut à soutenir

dans ce poste éminent les attaques de quelques-uns des membres les plus distingués, en raison de sa conduite envers le docteur Hutton, et en ce qu'il n'approuvait pas le système de la société pour les mathématiques. En 1781, le roi d'Angleterre lui conféra la dignité de pair du royaume. Les Français l'élurent en 1801 membre de l'institut, parce que c'était à son intercession qu'ils devaient la restitution des papiers de La Peyrouse, qui avaient rapport au malheureux voyage entrepris par cet infortuné navigateur, lesquels papiers avaient été trouvés par les Anglais. Sa bibliothèque et sa collection d'objets d'histoire naturelle n'ont pas leurs pareilles dans le monde. Indépendamment de quelques articles insérés dans les journaux du temps et de plusieurs travaux faits en commun avec des savants très distingués, on a de lui : *A short account of the cause of blight, the mildew and rust in corn* (1805). Il est mort le 19 juin 1820. Après la mort de son bibliothécaire Brown, ses collections et sa bibliothèque appartiendront au Muséum britannique. C. L.

BANLIEUE, en latin *regio*, *territorium*, *bannum*. On entend par ce mot le terrain ou les environs d'une ville, dans l'étendue d'une lieue. On le dit aussi des bornes et de l'étendue d'une juridiction. E. H.

BANNE, en latin *velum*, du gaulois *benna*. C'est une grosse et grande toile servant à couvrir les marchandises qui sont dans un bateau ou dans une voiture. C'est la même chose que *bache*. (*Voy.* ce mot.) On appelle aussi *banne* une grande manne faite de branchages, dans laquelle on voiture particulièrement du charbon.

BANNERET. Lorsque l'établissement du régime féodal eut transformé en propriétés héréditaires les titres, dignités et bénéfices qui jusque là n'avaient été que des distinctions personnelles, des emplois et des récompenses temporaires et révocables, l'office de porte-étendard, auquel correspond le titre de banneret, devint aussi un droit de naissance attaché à la possession d'un fief d'une certaine étendue. On distinguait trois degrés dans la hiérarchie des fiefs à bannière, savoir : les fiefs des comtes ou grands bannerets, ceux des vicomtes et barons, et ceux des châtelains ou vavasseurs. Ces bannerets de troisième ordre primaient les chevaleries de Bretagne, les bacheleries d'Anjou et du Maine et les haubergeons ou fiefs de haubert de Normandie, qui ne devaient au service qu'une seule lance et quelques archers ou écuyers. Dans une convocation d'armés, les chevaliers se réunissaient sous la bannière du banneret de 3e classe, dont ils étaient vassaux; ce banneret se ralliait alors à la bannière du vicomte ou baron, et lorsque le comte marchait à l'armée du roi, il conduisait sous sa bannière toutes celles de 2e et de 3e classes qui existaient dans l'étendue de sa seigneurie. Cette hiérarchie est clairement établie dans les rôles des anciennes montres ou revues militaires. — Suivant un vieux cérémonial, un banneret devait avoir 50 lances, outre un nombre proportionné d'archers et d'arbalétriers, savoir : 25 pour combattre et 25 pour le garder avec sa bannière. François Ragueau, au contraire, limite à 24 feux (ou 24 familles, environ 100 personnes) le vasselage obligé d'un banneret. C'est tomber d'un extrême dans un autre. Cet auteur n'a pas réfléchi que la portion virile de 100 personnes n'est que de 50, et que, sur ce nombre, c'est tout au plus si l'on pourrait lever à toute réquisition 5 hommes en âge ou en état de porter les armes. Nous croyons que pour s'approcher de la vérité, il faut porter au moins à 100 feux la population du fief d'un banneret vavasseur, ou de 3e classe. Le vasselage d'un baron était bien plus considérable. Il y en avait qui, comme le vicomte de Thouars (second des quatre grands feudataires du comté de Poitou), réunissaient jusqu'à 32 bannières avec leurs hommes d'armes et leur suite. Le comte de Comminges, en 1304, conduisait 80 chevaliers et 1,000 sergents sous sa bannière à la guerre de Flandre. — La haute noblesse considérait comme

l'une de ses plus belles prérogatives celle de lever bannière. Aussi les anciens comtes, vassaux de la couronne et les personnages revêtus des premières dignités de l'état n'omettaient-ils jamais, ou du moins fort rarement, leur qualité de banneret dans les rôles militaires. Le maréchal de Briquebec est énoncé banneret dans une montre de 1387, époque à laquelle il allait prendre le commandement en Flandre sous le connétable d'Eu; et l'on voit les comtes de la Marche, d'Armagnac, d'Astarac, de Foix, de Périgord, de Boulogne, etc.; se prévaloir du même titre. — Les bannerets étaient ou chevaliers ou écuyers. Si parmi les vassaux de ceux-ci il se trouvait des chevaliers bacheliers, la subordination féodale, qui faisait marcher ces derniers sous la bannière des écuyers bannerets, ne préjudiciait en rien à la prééminence de leur dignité personnelle; car aux chevaliers seuls appartenaient le titre de monseigneur, les éperons dorés, les habits de velours et les fourrures les plus précieuses. Leur armure seule établissait d'une manière frappante la distinction qu'ils ne devaient qu'à leur bravoure éprouvée et à d'éclatantes actions. Bertrand de Dinan, écuyer banneret, conduisait sous son étendard (12 août 1425) 8 chevaliers bacheliers, 7 écuyers et 1 trompette. Il touchait du trésor des guerres 30 livres tournois par mois. Chacun des 8 chevaliers qui l'accompagnaient recevait une semblable somme. Cette parfaite assimilation prouve que le banneret percevait l'indemnité de son titre, et ses chevaliers celle de leur grade. Aussi, dès que le banneret était promu à la chevalerie, sa paie augmentait du double, c'est-à-dire qu'elle était portée à 60 liv. par mois. (Un simple écuyer touchait 15 livres et un archer 7 liv. 10 sous.) Cette sorte de paie ne doit pas être confondue avec la solde régulière et permanente des troupes actuelles. Ce n'était qu'une indemnité de nourriture pour les hommes et les chevaux que la noblesse était obligée de lever, d'armer et d'équiper à ses frais, indemnité plus ou moins forte, selon que les circonstances, les saisons et les localités étaient plus ou moins favorables à la subsistance des troupes, et qui cessait entièrement du moment que l'armée était licenciée. — Une bannerette, ou veuve de banneret, était qualifiée dame ou damoiselle, suivant la qualité de chevalier ou d'écuyer qu'avait portée son mari. Lors des convocations, elle faisait marcher ses hommes d'armes avec sa bannière, et le noble qui la représentait à l'armée y prenait le rang que lui assignait la dignité du fief, sans égard à sa qualité personnelle plus ou moins relevée. C'est probablement comme représentant d'une bannière de premier ou de second ordre qu'on voit un simple écuyer, appelé le bâtard de Vernay, commander un chevalicr banneret, trois chevaliers bacheliers et 15 écuyers employés à la garde et défense de Paris (1370). Les auteurs disent unanimement que la bannière des bannerets était carrée, et elle est gravée de cette manière dans des armoriaux du XVIe siècle. Peut-être y avait-il une légère différence entre celle du comte et du baron et celle des simples châtelains ou vavasseurs. On peut fonder cette conjecture sur un débat qui s'éleva en Bretagne, en 1401, entre Gui, baron de Laval, et Raoul, seigneur de Coetquen. Ce dernier prétendait au rang de baron, attendu, disait-il, qu'il avait près de 500 vassaux et de riches revenus. Le baron de Laval, qui lui disputait ce titre, ne lui reconnaissant que celui de banneret, dit au parlement qu'on avait beaucoup ri en Bretagne de la prétention du sire de Coetquen, appelé par ironie le chevalier au drapeau carré, parce qu'il avait arboré cette bannière. On pourrait inférer de ce procès, que la bannière des simples bannerets vavasseurs était arrondie à la partie inférieure, en forme d'écusson, tandis que celle des bannerets d'un rang plus élevé était exactement carrée. Cette forme de bannière a été adoptée pour l'écu par quelques grandes familles (comme celle de Gontaut-Biron, par exemple), en commémoration de leur extraction d'ancien baronage. — Les bannerets sont com-

pris dans le recensement des principaux vassaux de la couronne, dressé en 1213, par ordre du roi Philippe-Auguste. Dans les tournois, dans les carrousels, comme dans les expéditions de gnerre, ils étaient l'objet de déférences particulières proportionnées à l'étendue et à la dignité de leurs fiefs. Ce sont les armoiries mêmes de ces fiefs qu'on voyait empreintes sur les bannières. Celles des familles servaient d'ornement aux cottes d'armes et aux boucliers. Le droit de cri de guerre ou de ralliement était une des prérogatives inhérentes à la possession d'une bannière. — Le titre de banneret n'a jamais été honorifique ou personnel, comme beaucoup d'autres. Invariablement affecté à la propriété d'un fief qui devait fournir à l'ost (armée) du roi un certain nombre d'hommes de guerre prescrit par l'ordonnance, il partageait toutes les vicissitudes du fief, et son aliénation partielle entraînait la déchéance du titre et la chute de la bannière. D'un autre côté, le possesseur d'un fief qui, par des accroissements successifs de vasselage, se trouvait en état de fournir le contingent d'un banneret, pouvait aspirer à ce titre et l'obtenir de l'assentiment du prince. La cérémonie d'investiture ou de levée de bannière était publique et environnée d'un appareil qui donne une haute idée de l'importance qu'on attachait à cette prérogative. (*Voyez* Froissart, Pithou, Spelman, Loiseau et Etienne Pasquier.) Dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice (t. III, col. 1670), on trouve un exemple de création d'un banneret. Ce sont des lettres-patentes de Pierre II, duc de Bretagne (12 novembre 1455), portant institution de ce titre héréditaire en faveur de François du Chastel, son chambellan. Le duc énumère tous les titres de ce seigneur à cette prééminence. Il rappelle que sa famille tient par parenté et lignage aux plus considérables de son duché, qu'elle possédait, de toute ancienneté, seigneurie et châtellenie, avec de très beaux privilèges ; enfin, qu'elle avait rendu de hauts et honorables services à la maison de Bretagne. Ces lettres confirment d'autant mieux l'opinion avantageuse que les historiens nous ont transmise de l'état des bannerets que cette institution touchait alors à son terme. La création des francs-archers et l'organisation permanente et régulière de l'armée française ont renversé la hiérarchie des grades inféodés et aboli l'usage des bannières. LAINÉ.

BANNIÈRE DE FRANCE, bannière qui, suivant quelques auteurs, a été le plus ancien drapeau de nos rois, et dont la draperie offrait un cri d'armes, un chiffre, une devise, une image du souverain, un trophée, etc. — En 922, Charles-le-Simple avait à la bataille de Soissons une enseigne portée par un seigneur attaché à la personne du roi. Les historiens racontent que Robert, contre lequel Charles combattait, tenait lui-même en main sa propre bannière ; ce fait serait peu croyable. Legendre prétend que, quelques siècles plus tard, la bannière nationale fut une imitation d'une machine de dévotion, que les armées de Conrad traînaient avec elles en Italie, et qui s'appelait le *saint carrouze* ou le *char sacré*. Vers 1100, dit cet auteur, pour rendre la bannière de France plus remarquable, et imiter les nations voisines, on la composa d'une voile très ample, au haut d'un mât assujetti sur un échafaud à roues, tiré par des bœufs couverts de tapis en soie et or. Cet échafaud était si vaste qu'il soutenait un petit autel pour dire la messe au crépuscule, avec dix chevaliers, nuit et jour de garde, et dix trompettes, dont les fanfares continuelles animaient les troupes au moment de l'action. Cette bannière, si incommode par son volume, était au milieu de la bataille (du principal corps de bataille). L'enlever, la défendre, fut pendant plus de vingt ans le but des actions héroïques de l'un et de l'autre parti. Tout l'effort se réunissait et toute la défense se concentrait là : ridicule invention, qui heureusement ne dura guère. — Velly rapporte, à la date de 1125, qu'en outre de l'oriflamme, on portait en même temps la bannière de France : c'était, dit-

on, un velours violet ou bleu céleste à deux endroits (cette locution équivoque signifie apparemment qu'il était de deux étoffes pareilles se doublant l'une l'autre), semé de fleurs de lis d'or, plus plein que vide, carré et sans découpure par le bas. Il y en avait un moins grand pour les petites guerres que nos monarques eurent à soutenir pendant 200 ans. — Il est clairement question de la bannière de France, en outre de l'oriflamme, à la bataille de Bouvines, livrée en 1214; elle est mentionnée aussi dans la relation de la bataille de Poitiers, donnée en 1356. On lit dans M. Dulaure, qu'en 1358 (31 juillet), jour où fut tué, à Paris, Marcel, prévôt des marchands, quelques partisans du dauphin (Charles V) s'armèrent, et furent à l'hôtel de Saint-Paul prendre une bannière de France, etc. — Villaret, à la date de 1397, fait la description de la bannière royale, comme d'un étendard propre aux rois de la troisième race. La bannière de France, suivant Beneton et Carré, était séculière; l'oriflamme était l'enseigne religieuse. — L'ancienne bannière de France s'étant perdue, ainsi que l'oriflamme, lors de l'invasion des Anglais, on voit Charles VII, comme le dit Mézerai, lever une bannière de France en 1422, le troisième jour de la mort de son père. — L'oriflamme et la bannière de France différaient en ce que la bannière restait entre les mains du roi, ce qui lui a aussi valu la dénomination de bannière royale. Il y a aussi des auteurs qui disent que ce n'est que depuis le commencement de la troisième race qu'il a existé une bannière royale, marquée d'une croix blanche et semée de fleurs de lis, et que l'usage de cette bannière a duré jusqu'à l'époque où Louis-le-Gros déploya l'oriflamme. Nous ne croyons pas l'assertion exacte. — Une ordonnance de Philippe-le-Bel rendue en 1306, et reproduite par Daniel (1721), témoigne que la bannière du roi était portée par le premier chambellan, et l'étendard royal par le premier écuyer. — Tels écrivains, tels dessins, donnent à la bannière royale la forme des étendards actuels; d'autres représentent la bannière de France comme étant à hampe envergée, ou en forme de gonfalon. — Les bannières ont été dépeintes si diversement que le sujet en est resté obscur; mais il est probable que la grande bannière de France du douzième siècle a été une imitation, non des carrouzes, mais de la machine roulante sur laquelle la chape de saint Martin était originairement portée. Au reste, établir des distinctions précises et claires entre la bannière royale, la cornette blanche, la cornette royale, l'enseigne royale, l'étendard de France, ou royal ou du roi, le pennon royal ou du roi, car toutes ces locutions ont été usitées, serait une tâche d'une médiocre utilité et peut-être d'un accomplissement impossible. — Les principaux témoignages prouvent que depuis l'invention des armoiries, la bannière de France se compose d'une draperie de velours azur frangée, parsemée de fleurs de lis d'or sans nombre, et attachée le long d'une trabs. Borel (Pierre) et qnelques auteurs disent qu'il y était figuré une croix blanche formant quatre carrés égaux; mais quantité d'auteurs se trompent, parce que, négligeant de faire la part des temps, ils présentent ce qu'ils avancent comme une vérité sans restriction, comme un usage maintenu sous plusieurs règnes, tandis que la plupart du temps il n'a été que local et de peu de durée. Les oppositions qui percent dans les récits peuvent aussi tenir à ce que rien n'était fixé à l'égard de nos couleurs et de nos distinctions nationales. Les caprices de la dévotion ou l'imagination des ouvriers avaient grande part aux différences qui ont pu exister. — Villaret affirme que la bannière, après avoir existé seule depuis l'abolition de l'oriflamme, a été remplacée par la cornette blanche. On tombe donc dans une grande surprise lorsqu'on voit à l'inhumation de Louis XVIII, en 1824 (25 octobre), M. de Talleyrand, grand-chambellan, tenir, près du catafalque, la bannière de France, tandis que si la cornette de Henri IV eût été tenue par un

maréchal de France, ou au moins par le grand écuyer, cet emblème eût semblé un insigne mieux choisi et plus correctement historique. Il n'est pas aisé de remettre à neuf du vieux, et le ministère de la restauration s'y entendait mal.

G[al] Bardin.

BANNISSEMENT. Peine qualifiée *infamante* par la loi, et qui a pour effet d'obliger celui qui l'a encourue à sortir du royaume pour un temps déterminé.— La peine du bannissement, quoiqu'elle fût autrefois infligée dans certains cas ordinaires, a presque toujours et dans tous les temps été considérée comme attachée d'une manière presque spéciale à certains faits politiques. Et c'est ainsi que, chez les Athéniens, l'ostracisme servait à éloigner pendant dix ans les citoyens que leur puissance, leur mérite trop éclatant, leurs services même, rendaient suspects à la jalousie républicaine. — C'est ainsi que chez les Romains des généraux illustres évitaient une injuste condamnation en se soumettant volontairement à l'exil. — Mais dans nos mœurs cette peine n'a pas le caractère d'importance qu'elle avait aux yeux des peuples anciens; et, bien qu'en général elle s'applique encore spécialement aux délits politiques, il faut reconnaître qu'elle est loin d'égaler en gravité cet autre genre de bannissement si connu dans les fastes de la révolution française sous le nom de *déportation*, et dont nous ferons la matière d'un article séparé. — La peine du *bannissement*, comme nous venons de le dire, ne reçoit guère d'application que dans le cas de crimes ou délits politiques. Ainsi, le plan concerté pour être exécuté, soit dans tout le royaume, soit dans un ou plusieurs départements, soit dans un seul arrondissement communal, et qui aurait eu pour effet d'empêcher un ou plusieurs citoyens d'exercer leurs droits civiques, donne lieu contre ses auteurs à l'application du bannissement. — Ainsi, le ministre qui a fait ou ordonné un acte arbitraire et attentatoire, soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques d'un ou de plusieurs citoyens, soit aux constitutions de l'état, est passible de la même peine. — De même, les fonctionnaires de l'ordre civil qui concertent des mesures pour entraver l'exécution des lois ou les ordres du gouvernement, doivent être punis du *bannissement*. — L'officier public qui, sans les attestations requises, aurait délivré un passeport à une personne qu'il n'aurait pas connue, ou qui, instruit d'une supposition de nom, aurait expédié le passeport sous le nom supposé, encourrait une peine semblable. — Le *bannissement* est également infligé à toute personne pour fabrication de fausses feuilles de route et spécialement à l'officier public qui les aurait rédigées. — Bien plus, de simples certificats donnés par un médecin ou un chirurgien pour dispenser quelqu'un d'un service public, entraînent contre ce médecin la peine exorbitante du bannissement. Il est évident que cette disposition pénale, si peu proportionnée à la nature du délit, participe du régime guerrier sous lequel elle fut établie. En voyant une telle sévérité, on est autorisé à penser que le chef de l'état a eu l'intention d'assimiler aux grands crimes l'espèce de fraude qui, en conservant un fils à sa famille, privait le conquérant d'un de ses instruments de gloire militaire. — Mais on ne manquera pas de remarquer qu'une loi si rigoureuse atteint tout aussi bien le médecin qui certifie la prétendue maladie d'un juré que le chirurgien qui atteste l'incapacité d'un jeune soldat; et l'on avouera qu'au moins dans ce cas l'énormité de la peine en rend l'application pour ainsi dire impossible. — On conçoit au surplus que, dans la longue énumération des cas qui donnent lieu au bannissement, l'auteur du code pénal n'ait point négligé de rendre cette peine applicable aux ministres des cultes qui, dans leurs discours proférés en assemblée publique, provoqueraient à la désobéissance envers les lois ou même envers les actes de l'autorité. On comprend encore mieux qu'il ait frappé d'une semblable répression ceux de ces ministres

qui auraient tenté de soulever ou d'armer une partie des citoyens contre les autres; mais que l'article 204 ait prononcé la même punition contre l'auteur de toute instruction pastorale dans laquelle un ministre de culte se serait ingéré de critiquer ou censurer le gouvernement ou l'autorité publique, c'est ce qui semble excéder les justes proportions qui doivent toujours se trouver entre les peines et les délits; c'est ce qui donne au législateur l'apparence de la haine; c'est enfin ce qui, dans des temps de trouble et de guerre intestine, pourrait être inséré dans une loi exceptionnelle; mais c'est aussi ce qui ne devait pas trouver place dans un code destiné à régir des nations et des siècles. — Hâtons-nous toutefois de reconnaître qu'aussi long-temps que cette disposition sera maintenue dans notre législation criminelle, elle devra religieusement être exécutée; mais disons en même temps qu'il paraîtrait digne d'un souverain équitable et d'un peuple qui prétend marcher en tête de la civilisation, qu'une loi qu'on pourrait appeler draconienne fût enfin effacée de ses codes. — La condamnation au bannissement n'emporte pas la mort civile, c'est-à-dire que le banni n'est pas entièrement soumis à cette fiction qui retranche le condamné du rang des citoyens, mais elle le prive de certains droits attachés au titre de membre de la cité; car l'art. 28 du code pénal déclare qu'il ne pourra *jamais* être tuteur, ni juré, ni expert, ni employé comme témoin dans les actes, ni déposer en justice autrement que pour y donner de simples renseignements. Il le dépouille, en outre, du droit de port d'armes et de l'honneur de servir dans les armées françaises. — Autrefois, c'est-à-dire sous l'empire de la jurisprudence des anciens parlements, la peine du bannissement, quoique plus sévère encore que de nos jours, n'entraînait pourtant pas la mort civile d'une manière générale et absolue. On distinguait entre le bannissement qui s'opérait de province à province, et celui qui obligeait le condamné à sortir du royaume. — « Le seul bannissement hors » du royaume, » dit M. le chancelier d'Aguesseau dans sa lettre du 23 septembre 1748, « retranche absolument le con- » damné du nombre des citoyens, et il » n'y a que ce retranchement qui puisse » opérer la mort civile. Tout homme qui » n'est banni que d'une province du » royaume conserve encore la qualité de » membre de l'état; il participe aux ef- » fets civils; il est capable de contracter » et de disposer de ses biens par dona- » tion ou par testament, et, à l'infamie » près qui le suit partout, il jouit des » mêmes droits que le reste des sujets du » roi. » — On voit que ces principes se rapprochent beaucoup de ceux qui nous régissent actuellement, puisque le bannissement hors du royaume, dont parle l'illustre chancelier, peut être, jusqu'à un certain point, assimilé à la *déportation*, qui s'est introduite dans les lois révolutionnaires, et dont le caractère principal est la perpétuité. — Du reste, il existe encore un autre rapport entre la déportation et le bannissement, c'est que l'une est l'aggravation de l'autre, en ce sens que si le banni, durant le temps fixé pour son bannissement, rentre sur le territoire français, il doit être, sur la seule preuve de son identité, condamné à la déportation. — La peine du bannissement à temps avait été abolie par la loi du 25 septembre 1791, qui pourtant avait jugé convenable de conserver celle du bannissement à perpétuité, auquel fut appliqué le nom devenu si fameux de *déportation*; mais elle a été rétablie par le code pénal de 1810.

DUBARD.

BANQUE, établissement commercial, destiné à faciliter la négociation des effets des commerçants, et à activer et augmenter les échanges. Les banques peuvent avoir différentes destinations spéciales, et prennent alors des dénominations distinctes, qui expriment la nature de leurs opérations; ainsi l'on nomme *banque de dépôt* ou de *consignation* celle où, moyennant une commission, on peut déposer ou donner à conserver,

sous la responsabilité de l'établissement, des sommes quelconques ou des métaux précieux. Ces banques sont presque toujours en même temps banques de paiement et de circulation. Elles émettent des billets au porteur, payables à vue, et qui ont plus ou moins cours, selon le crédit de l'établissement qui les a créés. Les *banques de négociations* ou d'*escompte* prennent les effets de commerce, se chargent de la transmission des sommes à recevoir ou à payer en pays étrangers, et font des prêts sur dépôt de valeurs. Indépendamment du but spécial de ces établissements, chacun d'eux est souvent appelé à traiter une foule d'autres opérations financières, que les besoins du commerce et les différents genres de spéculations multiplient et varient à l'infini. Busch, dans son ouvrage sur les banques et les monnaies, a traité avec succès la théorie des banques. Les plus anciennes banques en Europe durent leur origine aux Italiens, qui étaient les plus riches négociants du moyen âge. Toutes ont disparu au milieu des révolutions des temps. Les banques italiennes ne devinrent comptoirs d'escompte et n'émirent des billets que long-temps après leur création. La banque de Gênes, jusqu'au moment où elle fut pillée lors de la guerre d'Autriche en 1746, avait toujours payé en espèces. Les banques sont ou publiques ou particulières; les premières sont régies par l'état ou placées sous sa garantie; les autres, au contraire, fondées par des particuliers, ne reçoivent aucun secours de l'autorité. Ces banques particulières offrent de grands avantages à leurs actionnaires ainsi qu'au public; mais, pour qu'elles puissent remplir complètement le but de leur création, il faut qu'un délégué du gouvernement, versé dans la connaissance des opérations financières et commerciales, puisse exercer, dans l'intérêt général, une surveillance journalière, et tenir la main à l'exécution rigoureuse des conditions auxquelles l'état accorde toujours à ces banques les autorisations nécessaires pour leur fondation. Les banques publiques suivent le sort du commerce d'un état: elles prospèrent et périssent avec lui. Nous allons présenter ici quelques courtes notices sur les principales banques existant actuellement en Europe. — ALTONA. Cette ville a, depuis 1819, fondé une nouvelle banque pour les duchés de Schleswig et de Holstein. Ses actions se composent de l'actif qui lui a été cédé par la banque nationale danoise. L'ancienne *banque de prêt* de cette ville a entièrement cessé. Tout son actif, qui était considérable, est passé à l'état en 1812.—AMSTERDAM. De 1523 à 1560, les négociants de cette ville prêtèrent, pour l'établissement de la maison des orphelins, des sommes qu'elle faisait valoir à un taux plus élevé, et, par la suite, l'abondance des capitaux qui lui étaient confiés fut telle qu'elle permit, en 1609, de fonder une banque. Comme elle servait d'intermédiaire au gouvernement, qui, jusqu'en 1789, conserva un crédit florissant, sa prospérité se soutint tant que les effets publics des Pays-Bas eurent un cours élevé et un faible intérêt. De 1802 jusqu'à la réunion de ce royaume à la France, le crédit de la banque se soutint encore, parce que le déficit causé par l'occupation du pays se trouva couvert; mais, de 1810 à 1813, le crédit fut ébranlé, parce que ni la banque d'Amsterdam ni celle de Hambourg ne voulurent se soumettre au rôle subalterne de succursales de la banque de Paris. Le crédit de la banque actuelle des Pays-Bas est considérable, parce que l'état a su s'en servir avec modération. Maintenant le cours des changes y est coté en argent et non plus en papier de banque. — BERLIN. L'ordonnance royale datée de Vienne du 3 avril 1815, relative aux opérations de la banque, a déterminé les rapports entre la banque principale et ses succursales de Breslau, Cologne, Munster, Kœnigsberg, Elbing, Francfort-sur-l'Oder, Magdebourg, Memel, Stettin et Wesel. La banque de Berlin est une institution entièrement indépendante du gouvernement. Le chef de la banque et le comité royal curateur n'exercent qu'une

simple surveillance. Les affaires sont dirigées par un comité directeur et par des employés sous ses ordres. Les actions primitives de la banque principale ont été déclarées dettes de l'état; et comme jusqu'à présent ni les intérêts ni le capital n'ont pu être soldés, leur cours est resté entre 80 et 90 pour 100.—La banque nationale danoise, existant maintenant à Copenhague, y fut fondée en 1818. Aussitôt que les billets de la banque auront été réduits à 40 millions de francs, ils deviendront le seul numéraire reconnu légalement. Le privilége est accordé pour 90 ans. Sa création est encore très récente pour qu'on puisse juger si son administration sera toujours dirigée dans l'intérêt général; toutefois, elle a déjà rendu des services au public, et en rendra de plus grands encore si elle tient les engagements qu'elle a pris lors de sa fondation.—Banque de France. (*Voir* ci-après, p. 215, l'article spécial sur cette institution.) — Hambourg possède, depuis 1619, une *banque de prêt* et de circulation. Elle ne prête que sur l'or, l'argent et le cuivre en lingots, à un très faible intérêt. Elle reçoit le marc d'argent fin au taux de 27 marcs 4 schillings de banque, et les rend à celui de 27 marcs 6 schillings. La somme de 500,000 francs de rente, affectée par le roi de France comme liquidation des réquisitions frappées par le général Davoust, gouverneur civil et militaire de la ville en 1813 et 1814, pour les besoins des armées françaises, ne peut être considérée que comme une trop faible indemnité des sommes énormes payées sous l'empire par la banque, le commerce et les propriétaires de cette ville. Après 1815, le crédit de la banque de Hambourg s'éleva rapidement. Les capitaux ont monté jusqu'à la somme de 47 millions de marcs de banque, ce qui peut donner une idée de l'importance du commerce et des opérations financières de cette place. — Banque de Londres. C'est un des phénomènes du monde commercial que, tandis que les créanciers de toutes les banques de l'Europe eurent plus ou moins à souffrir dans les crises financières, soit de leurs propres gouvernements, soit des exigences de l'étranger, la banque d'Angleterre paie non seulement la somme intégrale qu'elle a reçue, mais encore qu'elle effectue ses paiements en or, c'est-à-dire avec une contre-valeur dont le cours est d'un tiers plus élevé que celui des valeurs qui lui ont été données. Ce mode de paiement a dû être également adopté par les banques particulières et par les maisons de la haute banque. Cette coutume prouve toutefois combien, en Angleterre, la richesse influe sur la marche de l'administration. Certes, le gouvernement n'eût lésé aucun intérêt en autorisant la banque à ne rembourser en or le papier monnaie qu'au taux primitif de ce papier, lorsqu'il était payé en or. Par ce moyen, la nation eût payé sa dette en économisant un tiers en sus du capital et des intérêts. La voie contraire suivie jusqu'à ce jour est la véritable cause d'une partie des embarras qui pèsent sur le commerce et l'industrie de la Grande-Bretagne. La banque de Londres est réellement la banque de l'univers; et la prodigieuse quantité de ses *banknotes* est toujours en rapport avec les besoins de la circulation. L'énormité de son capital social est telle que cette institution ne peut être ébranlée par aucune crise commerciale; elle ne peut tomber que par une banqueroute de l'état ou l'abaissement subit du cours des effets publics, réuni à des prêts trop considérables faits au gouvernement. Moyennant une faible commission, la banque perçoit une partie des impôts et effectue la plus grande partie des paiements de l'état, et notamment l'intérêt de la dette publique. Son privilége, qui expirait en 1832, lui a été continué. Depuis la paix continentale, la banque s'est vue forcée, par suite des discussions du parlement, à diminuer chaque mois le nombre de ses billets en circulation, au grand mécontentement du commerce, dont cette suppression entravait les opérations. On voit aussi, par ces discussions, combien les directeurs de la banque étaient peu disposés à rétablir les paiements en espèces, dont

la longue suspension, depuis 1797, avait tellement accru le capital social de la banque. Dans cette période de 24 ans, la banque avança souvent à l'état, outre l'ancien fonds consolidé, jusqu'à 10 ou 12 millions de livres sterling, *sur ou sans* bons du trésor. Le peu d'empressement que mirent les porteurs de billets à se faire rembourser, lorsque le paiement en or fut rétabli, prouve combien la nation a de confiance dans le crédit de la banque, et combien fut inutile la mesure prise par les directeurs de la banque de limiter le nombre des billets. La banque de Londres occupe un personnel de plus de 400 individus. Le maximum des sommes qu'elle ait jamais mises en circulation est de 54 millions de livres sterling; les billets à présent en circulation s'élèvent à peu près à la moitié de cette somme. Les nouvelles *banknotes*, émises depuis 1820, et réputées inimitables, sont confectionnées de la manière suivante : un certain nombre de lignes droites forment, avec d'étroites lignes elliptiques, qui ont toutes un centre différent, une espèce d'échiquier, dont les carrés présentent des lignes alternativement noires ou rouges. Le possesseur même de la machine qui confectionne les *banknotes* ne pourrait les contrefaire, parce qu'il n'a pas la clé des combinaisons employées pour les billets qu'il imprime; ce secret n'est connu que des directeurs et des premiers employés de la banque. Depuis la création de ces nouvelles *banknotes*, on n'a pas tenté jusqu'à présent de les contrefaire. Mais, avant ce temps, du 1er mai 1818 jusqu'à la fin de juin 1821, on présenta à la banque d'Angleterre 87,410 billets faux d'une livre sterling, 1,953 de 2 livres sterling, 2,497 de 5 livres sterling, 273 de 10 livres sterling, 68 de 20 livres sterling. Dans le courant des seize dernières années et demie, 657 individus furent condamnés à mort, convaincus de fabrication de faux billets, et 241 d'entre eux furent exécutés. Du reste, le nombre des *banknotes* anglais en circulation dut nécessairement diminuer lorsque, par leur remboursement en or, on obtenait un tiers en sus de leur valeur nominale. — La BANQUE DE SAINT-CHARLES, à Madrid, possède un fonds de 150 mille actions de 2,000 réaux de veillon, qui perdent actuellement 40 ou 60 pour 100. — LA BANQUE NATIONALE DE NAPLES, créée par un décret du 7 décembre 1808, jouit d'un crédit assez étendu, malgré les tentatives de révolution de 1820 et 1821. — LA BANQUE DE NORWÈGE, établie à Christiana, avait obtenu du gouvernement, avant 1821, de ne pas effectuer ses paiements en espèces. Elle doit en effet avoir bien des difficultés à vaincre dans un pays où le système du papier monnaie du Danemarck, auquel elle avait long-temps appartenu, avait rendu les métaux précieux extrêmement rares. — ROME possède une banque de prêt sous le nom de *banco dello Spirito-Santo*, qui faisait partie du Mont-de-Piété; ses billets ont cours forcé et perdent de leur valeur. — La banque de revirement à ROTTERDAM, dont l'organisation date de 1635, diffère peu de celle d'Amsterdam. — LA BANQUE RUSSE du *Mont-de-Piété*, ou *Lombard*, fondée en 1786 par Catherine II, emprunte et prête, escompte les lettres de change à 6 pour 100 et assure les maisons et les bâtiments industriels. Cette banque ne doit pas être confondue avec celle des assignats de l'empire, qui ne s'occupe que de la création, de l'émission et de l'échange des assignats. Elle a ses banques succursales dans les principales villes de l'empire, telles que Moscou, Odessa, Taganrog; ces dernières sont destinées seulement à la recette et à l'émission des assignats de la banque. Les assignats des banques russes étant cotés en monnaie courante, le mode de leur remboursement par les banques est indéterminé. Elles acquittèrent en monnaie de cuivre tant qu'elles en furent pourvues en quantité suffisante; mais depuis long-temps le remboursement intégral à présentation a cessé, et le remboursement partiel n'était et n'est encore obtenu que par faveur. Une banque commerciale s'est élevée nouvellement, et elle a déjà accaparé une partie des affaires de la banque de

prêt. — La banque du royaume de Suède fut fondée à Stockholm, à la diète de l'empire tenue en 1688 ; en 1777, on y réunit une banque de billets qui émit sur dépôt des valeurs connues sous le nom de *Bank-transport-zettel*. En 1789, il s'établit une banque de prêts sur dépôts, pouvant émettre jusqu'à concurrence de 10,000 obligations de 100 thalers chacun ; mais elle n'eut pas toujours les heureux résultats qu'on en attendait, Gustave III l'ayant souvent fait servir à ses projets financiers. Une ordonnance royale de 1823 a ordonné le remboursement de ses obligations en espèces. — La banque de Stuttgard, fondée par ordonnance du 15 août 1802, jouit dans tout le Wurtemberg d'un crédit bien établi. Elle n'emploie pas toujours les sommes considérables que l'on met à sa disposition, preuve irrécusable de la sagesse qui préside à ses opérations et des droits incontestables qu'elle apporte à la confiance publique. — Par suite de l'ordonnance de franchise de banque donnée en 1714 par l'empereur Charles VI, Vienne obtint une banque publique qui émit depuis 1771 la valeur de 12 millions de florins en billets ; en 1784, 20 millions, nombre qui s'accrut encore considérablement dans les années 1800, 1806 et 1808. L'ordonnance du 1er juillet 1816 autorisa la fondation d'une Nouvelle banque nationale d'Autriche, qui réduisit tellement les billets en circulation qu'on les escomptait à un taux presque fixe de 40 pour 100. Une des principales opérations de la banque de Vienne est le prêt sur dépôt d'obligations d'état à un taux très modique. Cette mesure a contribué à affermir le crédit des papiers de l'empire ; elle ne put certainement être que très avantageuse aux soumissionnaires des grands emprunts de l'état, qui, voulant éviter de se faire des anciennes et nouvelles obligations de l'état, peuvent empêcher par là que ces valeurs n'arrivent dans les mains de véritables acheteurs, et conservent ainsi la faculté de disposer de fortes masses d'espèces, pour les employer, selon que leur intérêt l'exige, soit à l'intérieur, soit même en pays étranger. Mais ces opérations exposent les valeurs de l'état à une dépréciation subite, soit par les remboursements exigés des propriétaires des valeurs engagées, ou par quelque autre spéculation financière, qui, engageant les banquiers à réaliser leurs capitaux, leur fasse sacrifier le crédit de l'état, qui leur avait été trop imprudemment confié. Dans un temps où le commerce est si restreint et les produits à si bas prix, l'attrait des spéculations de bourse devient plus fort en faisant préférer un gain incertain, mais peu pénible, à une existence gênée, et que l'on ne peut se procurer encore que par beaucoup de travail. Un des résultats du système des emprunts est de faire participer aussi les étrangers aux bénéfices d'opérations dont les charges ne retombent que sur le pays emprunteur. — La Banque nationale de Philadelphie, fondée en 1791, avec privilége de l'union pour 20 années, possède un fonds de 10 millions de dollars, et 25 mille actions de 400 dollars chacune. En 1815, tous les billets furent retirés de la circulation, et on fonda en 1816 une Banque de l'Amérique du nord, avec un fonds de 35 millions de dollars. Outre cette banque nationale, il existe dans les différents états de la république plus de 400 banques, et de petites banques particulières dotées d'un fonds de 80 millions de dollars. L'état de détérioration qu'éprouvèrent dans ces derniers temps l'agriculture et les productions du sol, dans l'Amérique septentrionale, força plusieurs de ces banques particulières à cesser leurs paiements. Les différents états prirent la direction de plusieurs de ces banques ; la banque nationale se soutient bien, quoiqu'elle ne donne pas maintenant de forts dividendes, et que ses ressources se soient peu accrues, il suffit de dire que dans les plus fortes crises, son crédit ne fut jamais ébranlé. Le système des banques particulières de l'Amérique septentrionale offre un double avantage qui lui est propre ; c'est que chacun des états libres de cette con-

trée, suivant la division de ses provinces, a un cours d'affaires exactement organisé d'après les statuts fondamentaux de sa banque. Ce qui manque surtout encore dans les nouveaux états de la fédération, c'est l'argent comptant. Les banques font par conséquent beaucoup de prêts sur les marchandises qui ont cours sur les marchés étrangers, et comme elles ne paient qu'en papier, elles peuvent aider les négociants et les fabricants dans le cas d'une stagnation momentanée dans le commerce, surtout depuis que la navigation a rendu praticable le prompt transport des productions du sol à la Nouvelle-Orléans, ou dans quelque port de l'Atlantique. Les banques de l'Amérique septentrionale font d'autant moins de cas des hypothèques prises sur les terres, qu'elles favorisent les constructions dans les villes, telles que celles des magasins, des moulins, des fabriques nécessaires au commerce, établissements qui peuvent compter sur des produits modiques, mais certains. Chaque état prend une quantité considérable des actions, et les dividendes qui en proviennent sont tôt ou tard affectés aux universités, aux chemins, aux canaux, aux hôpitaux et aux établissements pour le travail. En effet, les états de l'Amérique septentrionale n'ont pas l'habitude d'accorder des avantages considérables à ceux auxquels ils donnent des priviléges pour se livrer à quelque spéculation sans assurer en même temps quelque bénéfice important à l'état ou à l'humanité. — La BANQUE DE LEIPZIG, qui existait en 1698, fit de brillantes affaires, et ferma cependant sans que l'on en eût appris la cause. Cependant le rétablissement d'une banque pour l'or et l'argent est d'une grande nécessité, sur une pareille place de change, et pour le commerce considérable qui s'y fait. C. L.

BANQUE DE FRANCE. Elle a été instituée par les lois des 24 germinal de l'an 11 (14 avril 1803) et 22 avril 1806. Ces lois lui accordent le privilége exclusif d'émettre des billets au porteur, payables à vue. Ce privilége lui est concédé pour quarante ans à compter du 1er vendémiaire an 12 (23 septembre 1803). Son papier est reçu dans toutes les caisses; il n'a pas cours forcé, mais il repose sur des garanties telles qu'il est admis sans nulles difficultés dans toutes les transactions commerciales. L'universalité des actionnaires est représentée par 200 d'entre eux, qui forment l'assemblée générale. Cette assemblée nomme les régents, les censeurs; la réunion de ces fonctionnaires compose le conseil général. Les 4 régents et les 8 censeurs se divisent en 5 comités: 1° *des comptes*; 2° *des billets*; 3° *des livres et porte-feuilles*; 4° *des caisses*; 5° *des relations avec le trésor public et les receveurs-généraux*. — Le capital de la banque, fixé à 45,000 actions de mille fr. chacune par la loi de germinal an 11, a été porté à 90 mille actions de même valeur par la loi du 22 avril 1806. Chaque action était, dans l'origine, de 1000 fr.; ce prix est depuis beaucoup plus élevé. — La direction générale des affaires est attribuée à un gouverneur, suppléé au besoin par deux sous-gouverneurs. Il leur est interdit de présenter à l'escompte des effets souscrits par eux, ou leur appartenant. Les opérations de la banque consistent: 1° à escompter à toutes personnes domiciliées à Paris les effets de commerce revêtus de trois signatures de commerçants notoirement solvables. Elle admet des effets garantis par deux signatures seulement, mais après s'être préalablement assurée qu'ils ont été créés pour fait de marchandises, si on ajoute à la garantie de deux signatures un transfert d'action de banque ou de 5 pour 100 consolidés; 2° à faire des avances sur dépôt de fonds publics, dont les échéances sont déterminées, et sur dépôt de lingots, ou monnaies étrangères d'or ou d'argent; 3° à tenir une caisse de dépôts volontaires pour tous titres, effets publics nationaux et étrangers, actions, contrats de toutes espèces, lettres de change, billets, tous engagements à ordre ou au porteur; les lingots, les espèces d'or et d'argent na-

tionales ou étrangères et les diamants, moyennant un droit de garde calculé sur la valeur estimative du dépôt, qui ne peut excéder un huitième d'un 0/0 pour chaque période de dix mois et au-dessous; 4° à se charger pour le compte des particuliers ou d'établissements publics des recouvrements des effets qui lui sont remis, recevoir en compte courant les sommes qui lui sont versées par les citoyens et établissements publics, et à payer les dispositions faites sur elles et les engagements pris à son domicile jusqu'à la concurrence des valeurs encaissées. — Pour être admis à l'escompte et avoir un compte courant à la banque, il faut en faire par écrit la demande au gouverneur, en joignant à cette demande un certificat de trois commerçants bien connus. Le taux de l'escompte est déterminé par le conseil général; l'escompte a lieu les lundi, mercredi et vendredi. La banque ne peut admettre d'opposition sur les sommes qu'elle a en compte courant. L'usufruit des actions peut être cédé. Les actions peuvent être immobilisées par la simple déclaration des propriétaires, elles ont dès lors toutes les prérogatives des immeubles. — Le dividende annuel à compter du 1er vendémiaire an 13 (23 septembre 1804) ne peut excéder 6 p. 0/0 pour chaque action; il est payé par semestre. Le bénéfice excédant le dividende est converti en fonds de réserve, et en achat de 5 p. 0/0 consolidés. Un décret impérial du 18 janvier 1808 règle définitivement les statuts de la banque; un autre décret du 18 mai de la même année organise les comptoirs des comptes. Le fond de chaque comptoir, fourni par la banque, est fixé par le conseil général. Les actions de la banque peuvent être acquises par les étrangers. Le palais de la banque a été bâti sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Toulouse, occupé jadis par le duc de Penthièvre; il a été entièrement reconstruit. Les travaux, poussés avec activité, et commencés en 1811, n'ont pu être achevés que l'année suivante. L'administration y transporta ses bureaux, établis provisoirement à l'hôtel Massiac près la place des Victoires. — Les appartements du gouverneur sont vastes et richement meublés. Le traitement du gouverneur est fixé à 100,000 fr. Le privilége de la banque a, depuis plusieurs années, donné lieu à de graves contestations; on a réclamé dans l'intérêt du petit commerce des bureaux d'escompte indépendants de la banque. (*V.* BANQUIER.) D—Y.

BANQUEROUTE. Dans l'acception vulgaire, ce mot se confond assez souvent avec celui de *faillite*; cependant il existe entre le sens de l'un et la signification de l'autre des différences très remarquables. — *Tout commerçant*, dit le code de commerce, *qui cesse ses paiements, est en état de* FAILLITE; *mais tout commerçant failli qui se trouve dans l'un des cas de faute grave ou de fraude prévus par la loi, est en état de* BANQUEROUTE. — Il suit de là que la *faillite*, qui n'est que le résultat des malheurs éprouvés par un négociant, reste dans le domaine des tribunaux de commerce, tandis que la *banqueroute*, qui constitue un délit ou un crime selon qu'elle est la suite d'une faute grave ou qu'elle est accompagnée de fraude, est justiciable des tribunaux correctionnels ou des cours d'assises. — Il n'entre pas dans notre plan d'analyser, quant à présent, les règles du droit sur la matière des faillites : ce sera l'objet d'un article spécial; nous nous bornerons à exposer succinctement les principes relatifs aux délits de banqueroute simple, et au crime de banqueroute frauduleuse, ainsi que les conséquences qui en dérivent. — Dans l'ancien droit, on ne distinguait pas entre les deux espèces de banqueroute. Le banqueroutier, reconnu tel, était livré à toute la rigueur des lois, et cette rigueur allait jusqu'au point de condamner le coupable à la peine de mort. L'art. 12, du tit. 11 de l'ordonnance de 1673, le décidait ainsi, et cette disposition était conforme à celle des anciennes ordonnances. (*Voy.* l'art. 143 de l'ordonnance d'Orléans, l'art. 205 de celle de Blois; l'ordonnance de 1609 et l'art. 135 de l'ordonnance du mois de

janvier 1629.) — Mais cette législation avait, à bon droit, paru trop sévère, et les parlements en avaient toujours corrigé l'excès. — La peine ordinaire qu'ils prononçaient était, snivant les cas, celle de l'amende honorable, du pilori ou du carcan, des galères on dn bannissement à temps ou à perpétuité. Ces peines mêmes n'étaient infligées que lorsque l'accusé se trouvait atteint et convaincu d'une fraude manifeste et qui méritait la vengeance publique. « Il y a eu de nos jours, dit le commentateur Jousse, plusieurs exemples de pareilles condamnations portées contre les banqueroutiers frauduleux, et entre autres une condamnation de galères à perpétuité prononcée, par arrêt du 30 mai 1673, contre le nommé Lemercier, marchand à Paris, et par un arrêt du 26 janvier 1702, rendu contre le nommé François Fabre. » — La jurisprudence moderne s'est beaucoup relâchée de cette rigueur, et peut-être qu'avant le code de 1808, l'indulgence dont on usait envers les banqueroutiers avait beaucoup contribué à multiplier ces scandaleuses faillites qui n'ont pas été l'un des moindres maux d'un temps de désordre et d'anarchie; mais enfin une législation plus favorable aux bonnes mœurs apparut; un code, sinon complet, sinon parfait, du moins protecteur de la foi publique, fut promulgué, et c'est encore celui-ci qui nous régit aujourd'hui. — Suivant les dispositions du code de commerce, le négociant *failli* doit être poursuivi comme *banqueroutier simple*, dans les cas principaux suivants : — Si les dépenses de sa maison, qu'il est tenu d'inscrire sur un livre journal, sont jugées excessives; — S'il a consommé de fortes sommes au jeu ou à des opérations de hasard ; — S'il résulte de son dernier inventaire que son actif étant de 50 p. °/o au-dessous de son passif, il a fait des emprunts considérables, et s'il a revendu des marchandises à perte ou au-dessous du cours ; — S'il a donné des signatures de crédit ou de circulation pour une somme triple de son actif. — Nous ne parlons pas de l'irrégularité des livres, parce qu'elle ne constitue pas, de plein droit, le délit de banqueroute, et que ce fait est laissé à l'appréciation des tribunaux. — La banqueroute *frauduleuse* se reconnaît aux caractères suivants : — Si le commerçant failli a supposé des dépenses ou des pertes, ou s'il ne justifie pas de l'emploi de toutes ses recettes ; — S'il a détourné quelque somme d'argent, quelque créance, quelques marchandises, denrées ou effets mobiliers; — S'il a fait des ventes ou donations supposées; — S'il a supposé des dettes au profit de créanciers fictifs; — S'il a été dépositaire infidèle; — S'il a acheté des meubles ou effets mobiliers au moyen d'un prête-nom ; — Si enfin il a caché ses livres. Dans tous les cas, que la banqueroute soit marquée aux caractères de la fraude, ou qu'on ne puisse l'imputer qu'aux fautes du débiteur, celui-ci est dépouillé de l'administration de ses biens, et des syndics sont nommés par le tribunal de commerce à l'effet de pourvoir à cette administration et de veiller aux intérêts des créanciers. (*Voy.* au mot FAILLITE l'explication des fonctions et des devoirs des agents et des syndics.) — Voyons maintenant quelles sont les peines attachées au délit de banqueroute simple, ou au crime de banqueroute frauduleuse, et quel est le mode de poursuite qui doit être employé. — Quant aux poursuites, elles sont exercées d'office par le ministère public, sur la notoriété, ou sur la dénonciation, soit des syndics, soit même d'un créancier. Elles peuvent aussi, dans le cas de banqueroute simple, être faites à la demande directe des syndics ou de tout créancier, sauf les réquisitions du ministère public. — La peine infligée par le code pénal au délit de simple banqueroute est celle de l'emprisonnement, dont la durée ne peut être moins d'un mois et ne peut excéder deux ans. — Le crime de banqueroute frauduleuse est puni par les travaux forcés, qui varient, comme on sait, de 5 à 20 ans, suivant qu'il semble au magistrat que le condamné est plus ou moins coupable. — Et comme la fraude se pratique rarement sans une intervention ou une assistance étrangère, la loi condamne à

la même peine que le banqueroutier, les individus qui sont déclarés ses complices, c'est-à-dire ceux qui sont convaincus de s'être entendus avec lui pour receler ou soustraire tout ou partie de ses biens meubles ou immeubles, d'avoir acquis sur lui des créances fausses, et qui, à la vérification et affirmation de créances, ont persévéré à les faire valoir comme sincères et véritables. — Par une conséquence rigoureuse, mais nécessaire, le même arrêt qui statue sur la complicité doit condamner ceux qui en sont reconnus coupables, 1° à réintégrer à la masse des créanciers les biens, droits et actions frauduleusement soustraits ; 2° à payer envers cette masse des dommages-intérêts égaux à la somme dont ils ont tenté de la frustrer. — Enfin, une règle commune aux deux espèces de banqueroute veut que les jugements et arrêts rendus contre les banqueroutiers et leurs complices soient affichés et, de plus, insérés dans un journal, en la forme prescrite par l'art. 683 du code de procédure civile. — Voilà, en abrégé, les principales dispositions de la loi sur la matière des banqueroutes ; et si, à ces notions rapides, si aux autres explications que l'on trouvera au mot Faillite nous ajoutons quelques notes sur les effets de la *réhabilitation*, les personnes qui ne font pas leurs études de la science du droit auront une connaissance suffisante de ce qu'il est bon qu'elles sachent pour se diriger dans les cas ordinaires. — La réhabilitation, c'est-à-dire (et pour nous servir des expressions employées par les anciens auteurs) le rétablissement *dans la bonne fame et renommée*, étant considéré comme un acte de la puissance souveraine, ne pouvait, autrefois, avoir lieu qu'en vertu de lettres du grand sceau. Mais sous l'empire du code pénal du 25 septembre 1791, et lorsque les idées de souveraineté du peuple commençaient à envahir toute la législation, on avait jugé convenable de transférer aux municipalités le droit de réhabiliter les condamnés. — Sans doute on n'avait pas tardé à reconnaître les inconvénients, l'absurdité d'une semblable mesure : mais la réforme du mal ne vient souvent qu'avec lenteur, et ce n'est qu'en 1807, à l'époque où le code de commerce fut promulgué, que la loi de 1791 fut définitivement rapportée. — Mais, tout en enlevant aux municipalités ce droit, pour l'exercice duquel il faut bien avouer que le petites communes ne présentaient pas de garanties suffisantes, les législateurs cherchèrent à éviter le mauvais emploi qui se fait souvent des grâces du souverain, et les cours d'appel furent seules investies de la faculté d'accorder les réhabilitations.—Voici donc à quelles conditions cette espèce de grâce peut être obtenue. — D'abord il est évident que le banqueroutier frauduleux ne peut être rétabli dans sa *bonne fame et renommée*, puisque rien ne peut effacer la tache qui résulte de la fraude. — Et quant au banqueroutier *simple*, il faut qu'il répare, par l'accomplissement de la peine qui lui a été infligée, et par l'entier acquittement de ses dettes, le scandale qu'il a causé dans le commerce et le tort qu'il a fait à ses créanciers. — Après avoir satisfait à ces obligations, il se présentera donc devant la cour royale dans le ressort de laquelle il sera domicilié, et il joindra à sa pétition les quittances et autres pièces justifiant qu'il a payé intégralement toutes les sommes par lui dues, en principal, intérêts et frais. — Le procureur-général recueillera avec le plus grand soin tous les renseignements propres à l'éclairer sur les faits exposés dans la pétition. — A cet effet, copie de cette pétition sera affichée pendant deux mois, tant dans les salles d'audience du tribunal de commerce, qu'à la bourse et à la maison commune, et sera insérée par extrait dans les papiers publics. — Au moyen de cette publicité, tout créancier qui n'aura pas été payé intégralement de sa créance, et toute autre partie intéressée pourront, pendant la durée de l'affiche, former opposition à la réhabilitation. — A l'expiration du délai, le procureur du roi du tribunal de 1re instance et le président du tribunal de commerce transmettront

au procureur-général les renseignements qu'ils auront recueillis, et y joindront leur avis sur la demande. — Puis, le procureur-général fera rendre arrêt portant, suivant le cas, admission ou rejet de la demande en réhabilitation. — Si la demande est accueillie, l'arrêt recevra toute la publicité indiquée par l'article 611 du code de commerce. — Si elle est rejetée, elle ne pourra plus être reproduite; et l'on sentira toute l'importance de son admission, puisqu'aux termes de l'article 614, *nul commerçant failli ne peut se présenter à la bourse* s'il n'a obtenu sa réhabilitation.

Dusard.

BANQUET, grand repas, festin, n'était jadis en usage, dans le sens positif, que dans les loges maçoniques, et dans le sens figuré, que pour la communion chrétienne, *sacrum epulum*. L'usage des *banquets* ou repas de grande réunion s'est beaucoup étendu depuis 1789. Le premier et le plus nombreux fut celui du parc du *château de la Muette*, le 14 juillet 1790; les tables occupaient toute l'enceinte dn bois; tous les fédérés y prirent place; toute la France s'y trouvait représentée par les députations des gardes nationales de tous les départements et de tous les corps de l'armée. D'autres banquets eurent lieu dans divers quartiers de Paris, et sur l'emplacement de la Bastille. Cet usage de banquets patriotiques s'étendit dans toute la France. Plus de fêtes, plus de solennités nationales sans banquets. Pendant les premières années de la république, et à chaque fête nationale, les familles parisiennes se réunissaient à des tables dressées devant chaque maison. C'est ce qu'on appelait *repas civiques et fraternels*; à ces repas publics succédèrent les banquets particuliers, dans un lieu déterminé et choisi par une réunion de convives plus ou moins nombreux; chaque réunion avait ses commissaires, qui réglaient le menu et tous les détails du banquet. Les fêtes nationales cessèrent sous l'empire; mais l'usage des banquets subsista. La tradition des banquets patriotiques ne se maintint que dans des réunions particulières de vieux patriotes restés fidèles à leurs souvenirs et à leurs premiers serments. Les fonctionnaires publics, les corporations créées par le régime impérial, se réunirent souvent en banquet, mais à huis clos; des bals, des concerts étaient les accessoires brillants de ces solennités impériales, l'unique toast obligé, celui du chef de l'empire. Un feu d'artifice, d'humiliantes distributions de pain et de saucisses étaient les seuls signes extérieurs de ces fêtes, qui n'avaient rien de national. Les banquets se sont multipliés depuis la révolution de juillet 1830; ils ont un caractère vraiment politique; ils se font par souscription, et chaque convive paie son tribut au patriotisme malheureux. Les proscrits étrangers, les prisonniers pour cause politique ne sont pas oubliés. Les toasts ont pour objet la liberté du peuple, la gloire et la prospérité du pays, un hommage aux braves qui les défendent, aux sages qui les éclairent. Les banquets, rendus à leur première et utile destination, entretiennent et resserrent les rapports des citoyens entre eux, et signalent les sympathies politiques des populations. Nous avons emprunté à l'Angleterre l'usage des banquets et des toasts, mais ces réunions ont en France un caractère plus calme et plus solennel.

D—y.

BANQUIER. On donne ce nom aux industriels qui se chargent, moyennant rétribution, de transmettre à ceux qui *travaillent* les capitaux, c'est-à-dire les terres, maisons, usines et instruments de tous genres dont ils peuvent avoir besoin. Ils servent d'intermédiaire entre les travailleurs qui demandent les capitaux et les possesseurs de ces capitaux, qui ne veulent pas ou ne savent pas les faire fructifier, et que l'on désigne par le nom de capitalistes. Là ne se bornent pas sans doute les opérations des banquiers; mais comme ce sont les principales, je m'arrête à cette définition, me réservant de lui donner dans ce qui va suivre les développements nécessaires.—L'origine des ban-

quiers remonte jusqu'à ces malheureux *juifs* couverts de réprobation dans la société chrétienne. Eux et les Lombards disposaient de la plus grande partie des métaux précieux; ils les répandaient dans la société, et s'occupaient exclusivement du mouvement de toutes les espèces. La position des juifs, dans la société du moyen âge, les avait mis de bonne heure dans la nécessité de se livrer à une industrie qui leur permît de soustraire facilement leurs richesses à l'avidité des rois et barons, car ils étaient errants sur toute la surface de la terre, et se trouvaient constamment exposés à être chassés de tous les royaumes et dépouillés de leur fortune. Ce génie mercantile qui les distingue si nettement encore aujourd'hnl fut pour les travailleurs d'une immensité utile, car ce sont eux qui ont le plus contribué à l'affranchissement des serfs. Ce service fut à la vérité rendu indirectement par eux, mais il n'en fut pas moins rendu. — Les croisades avaient inspiré aux seigneurs le goût du luxe, ils aimaicnt surtout les belles armcs. Les femmes nobles, enflammées par les récits des gnerriers revenus d'Orient, éprises dcs belles étoffes fabriquées en Asie, s'adonnèrent aux parures recherchées; mais tous ces goûts nouveaux ne pouvaient être satisfaits aisément, car les propriétés des seigneurs étaient toutes immobilières; les juifs prêtèrent leur argent, mais à des conditions exorbitantes, ruineuses : on voit par exemple dans un édit de 1360 qu'ils sont autorisés à prêter sur gages, en retirant pour *chacune livre ou vingt sous, quatre deniers d'intérêt par semaine*, ce qui fait plus de 86 pour 100 par an. Les barons une fois lancés dans cette voie ne pnrent s'arrêter; ils cherchèrent à se procurer de l'argent par tous les moyens. Leurs serfs surent en profiter en se rachetant avec le *pécule* amassé par eux à grande peine; c'est de là que date surtout leur affranchissement. — La satisfaction des besoins qui s'étaient développés chez les nobles fut pour l'industrie une source abondante de richesses, car les seigneurs finirent par abandonner leurs châteaux pour habiter les villes, où ils dissipèrent la plus grande partie de leurs fortunes, qui passèrent ainsi dans les mains des artisans. Sous Louis XIV, le passage de la noblesse dans les villes était entièrement accompli; la protection accordée par le grand roi à la fabrication et au commerce avait fait prendre un grand essor à ces deux branches de l'industrie ; mais de cc bien il était résulté un inconvénient : les manufacturiers et les négociants, ayant multiplié leurs opérations, avaient à faire des paiements et des recettes dans beaucoup d'endroits différents; d'où il arrivait que le travail nécessaire pour solder réciproquement leurs comptes employait une grande partie de leur temps. De là vint une nouvelle branche d'industrie, l'industrie banquière. Les banquiers se chargèrent d'opérer les rentrées pour les uns et les autres, et de faire lcs paiements; ce fut leur unique occupation, et ils purent s'y livrer à bien meilleur compte que les négociants et les fabricants, puisque les transports matériels d'argent furent, par ce moyen, considérablement diminués. Les banquiers ne tardèrent pas à obtenir un grand crédit, ce qui devait nécessairement résulter de ce que tous les grands mouvements d'argent se faisaient par eux. Ils surent profiter de leur crédit en le prêtant à intérêt aux négociants et aux fabricants. Les négociants et les fabricants, appuyés d'un plus grand crédit, purent étendre davantage leurs opérations, et produire une plus grande masse de richesses. — Le résultat définitif pour la société de l'établissement de la banque fut que la masse de productions dans tous les genres reçut un très grand accroissement, et que la classe industrielle commença dès ce moment à posséder une force pécnniaire beaucoup plus considérable que toutes les autres classes réunies, et même que le gouvernement. Grâce à l'intervention des banquiers, le prêt à intérêt devint général. L'importance que prit la *finance* peu de temps après l'établissement des banques fit qu'une foule de

seigneurs ne crurent pas *déroger* en sollicitant des emplois de fermiers-généraux ou autres. Tout le monde sait l'attention particulière que le régent et Louis XV accordèrent à la nouvelle industrie. Les banquiers devinrent ainsi les intermédiaires entre les capitalistes et les travailleurs, et parvinrent à faire baisser le taux de l'intérêt que paient ces derniers aux premiers. — Tant que les *échanges* d'un pays à un autre ne se firent qu'avec la monnaie or et argent, la circulation des produits rencontra de grands obstacles ; l'invention de la *lettre de change* fut pour le commerce d'une haute importance, car elle lui donna une immense extension ; les mouvements d'argent devinrent inutiles entre les pays les plus éloignés faisant commerce entre eux. Par exemple, la Russie nous envoie des chanvres et des bois de construction, la France à son tour lui envoie des vins, des eaux-de-vie, des étoffes de soie. Eh bien ! le paiement peut s'effectuer de part et d'autre sans aucun transport d'argent. Pour cela, les marchands français tireront sur les marchands russes une lettre de change représentant la valeur livrée à ces derniers, la vendront aux personnes qui ont reçu les marchandises russes, et ces personnes renverront la lettre de change en Russie, pour que les commerçants dont ils ont acheté en reçoivent le montant chez eux. — Pour qu'un pays ait les relations commerciales dont je viens de parler, avec un autre, il n'est pas nécessaire qu'il lui envoie des produits en échange de ceux qu'il en aura reçus ; il suffit seulement qu'il ait reçu des produits d'autres pays. Par exemple, l'Angleterre tire des blés de Hambourg, et je suppose qu'elle ne puisse lui offrir en échange aucun produit de son sol ni de son industrie ; mais elle fournit des marchandises à d'autres états de l'Europe ; alors, pour payer les négociants de Hambourg, elle leur remet des lettres de change sur les divers états qui sont ses débiteurs, et à leur tour les négociants de Hambourg vendent ces lettres de change à ceux de leurs confrères qui en ont besoin pour effectuer leurs paiements, ou bien ils s'en servent pour faire au dehors de nouveaux achats, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elles arrivent dans les mains des négociants qui en ont directement besoin. — Le règlement de toutes ces opérations ne peut se faire qu'au moyen des banquiers, car elles sont très nombreuses. Ainsi les banquiers de Paris sont en relation avec ceux de toutes les autres places du monde ; ils en reçoivent régulièrement des avis dans lesquels on leur indique le papier qui est offert, et celui dont on a besoin. Par le prix auquel on offre de céder l'un, et par celui auquel on demande l'autre, ils savent toujours où il leur convient d'aller prendre tel ou tel papier, et où ils doivent l'envoyer. Les banquiers règlent de cette manière, presque sans mouvement d'argent, les opérations de tous les peuples entre eux, quelque indirectes que puissent être leurs relations. Ces opérations, qui se compliquent encore de la multiplicité des monnaies, s'appellent *arbitrages*. — L'emploi de l'argent dans le commerce a donné lieu à des établissements appelés *banques de dépôt*, dans de petits états comme Venise, Gênes, Amsterdam, Hambourg ; ces banques ont été bouleversées depuis les guerres de la révolution, et je ne les citerai que pour mémoire et en même temps pour montrer la supériorité de l'emploi du papier sur la monnaie, surtout lorsqu'elle offre une grande diversité. Les communications des villes commerçantes avec les pays étrangers environnants y versent perpétuellement des monnaies étrangères ; ces monnaies sont quelquefois très anciennes, usées, rognées, et ne représentent pas ordinairement la valeur de leur titre ; elles jettent donc des entraves dans la circulation. Les lettres de change tirées de l'étranger sur un tel pays, devant être payées avec cette monnaie courante, se négocient donc à l'étranger avec quelque désavantage ; et celles qui sont tirées sur l'étranger, devant être payées avec une monnaie plus fixe et mieux connue, se négocient dans le pays à plus

haut prix, à raison de ce que la personne qui les acquiert ne peut donner en échange qu'une monnaie courante dégradée. Or, voici comment les *banques de dépôt* portent remède à ces inconvénients : chaque négociant porte à la *banque*, soit en monnaie de l'état bonne et valable, soit en lingots, soit en pièces étrangères qui y sont reçues comme lingots, une valeur quelconque exprimée en monnaie nationale, ayant le titre et le poids voulus par la loi. La banque ouvre en même temps un compte à chaque déposant, et passe au crédit de ce compte la somme ainsi déposée. Lorsqu'un négociant veut ensuite faire un paiement, il suffit, sans toucher au dépôt, de transporter le montant de la somme, du compte de ce créancier de la banque à celui d'une autre personne. De cette façon, les échanges peuvent avoir lieu perpétuellement entre les négociants par un simple transfert sur les livres de la banque. Le bénéfice de la banque se tire d'un droit qu'elle prélève sur chaque transfert, et de quelques opérations compatibles avec leur institution, comme des prêts sur dépôts de lingots. Pour que les banques de dépôt inspirassent de la confiance, il fallait que les métaux précieux que l'on y conservait comme garantie ne pussent être détournés; aussi, à Amsterdam par exemple les quatre bourguemestres en étaient garants. Chaque année, à la fin de l'exercice de leurs fonctions, ils remettaient la responsabilité à leurs successeurs, qui, après avoir vérifié les sommes, en les comparant avec les registres de la banque, s'obligeaient sous serment à les remettre intacts aux magistrats qui devaient les remplacer. — Les banques de dépôt montrent qu'une somme déposée forme la certitude matérielle en vertu de laquelle des négociants peuvent faire tous leurs échanges en pleine sécurité au moyen seulement de papier représentant l'argent. Ces établissements facilitent les échanges en remplaçant dans les transactions importantes un agent de circulation aussi embarrassant que la monnaie par du papier; mais ils n'offrent en réalité que la facilité de représenter l'argent de la manière la plus commode possible, et n'ajoutent rien aux moyens de circulation. Ces moyens résident dans le *crédit*. Il consiste à remplacer en partie au moins la *certitude matérielle* or et argent des banques de dépôt, par la certitude morale, par la confiance. En examinant tout à l'heure les banques d'escompte, nous verrons qu'elles sont fondées sur la certitude morale et la certitude matérielle ; elles ont donc pour *base* la confiance, le crédit, car les fonds déposés à une banque d'escompte représentent le tiers environ des billets émis par elle, de telle sorte que si les détenteurs de ces billets venaient en masse en exiger le remboursement, la banque serait nécessairement dans l'impossibilité de le faire.—Les banques de circulation ou d'escompte sont des établissements très utiles à l'industrie; en France, ils sont très rares, leur nombre ne dépasse pas quatre ; en Angleterre, ils sont très multipliés ; aussi les espèces employées par cette nation ne forment que le cinquième environ des espèces qui circulent en France, et l'industrie d'Angleterre a infiniment plus de mouvement que l'industrie française. En 1805, la France possédait 2 milliards 250 millions en espèces; l'Angleterre, d'après Smith, possédait, en 1786, 450 millions, et, d'après Chlamers, 500 millions. Entre la masse des métaux précieux employés par les deux nations, il y a une différence de 1 milliard 800 millions environ. L'Angleterre, en les transformant en instruments de production, a augmenté sa richesse d'autant. Mais revenons à notre sujet.— Pour constituer une banque d'escompte, des capitalistes se réunissent, forment par actions le fonds de la banque. Avec ce fonds, ils entreprennent diverses opérations, mais principalement l'escompte des lettres de change et des billets à ordre; en d'autres termes, la banque avance, moyennant un intérêt nommé *escompte*, qu'elle se réserve comme profit, la valeur d'effets de commerce dont l'échéance n'est pas encore arrivée. La

banque d'escompte, pour augmenter ses bénéfices, émet aussi des billets de confiance, payables à vue par elle. Le particulier qui reçoit ce billet donne en échange la promesse de rembourser à certaine époque le montant du billet, plus l'intérêt; c'est à la banque de prendre ses précautions pour ne livrer ses billets qu'à des particuliers solvables. Pour cela, elle exige que le billet qu'elle reçoit à la place de celui qu'elle livre soit revêtu de deux ou trois signatures parfaitement solides. L'avantage offert par la banque est ici bien facile à comprendre : le particulier qui reçoit le billet de banque peut le faire circuler comme de la monnaie, et suivre ainsi des affaires qu'avec sa signature seule il n'eût pu continuer. D'ailleurs, c'est à lui de savoir diriger ses opérations de manière à recouvrer des fonds pour être en mesure de solder le billet qu'il a livré à la banque, lorsque l'échéance arrivera. Le nombre des billets de confiance ainsi émis par la banque en place de billets particuliers dépasse en valeur le numéraire qu'elle a en caisse, et l'on voit que plus elle émet de billets contre des promesses solides, plus elle fait de gains considérables, puisque chaque billet qu'elle émet lui procure un *escompte*. Elle ne peut se livrer à de telles spéculations qu'autant que les porteurs de billets à vue ne viennent pas en trop grand nombre réclamer le paiement; si elle émettait des billets de façon que leurs détenteurs pussent craindre de ne pas être payés à volonté, son crédit tomberait vite, et elle serait forcée de suspendre ses paiements en numéraire. — On a vu des exemples du danger qu'il y a pour une banque à répandre plus de billets que ne le comportent les besoins de la circulation et la mesure de confiance qu'on lui accorde. Les banques d'Écosse, n'ayant pas toujours su modérer leurs émissions, ont été forcées, à certaine époque, d'entretenir à Londres des agents dont tout l'emploi consistait à leur rassembler de l'argent qui leur coûtait jusqu'à 2 p. 100 par opération, et qui se dissipait en peu d'instants. La banque d'Angleterre, dans des circonstances pareilles, était obligée d'acheter des lingots d'or, de les faire frapper en monnaie qu'on fondait à mesure qu'elle les donnait en paiement, à cause du haut prix qu'elle-même était obligée de mettre aux lingots, pour subvenir à l'abondance des remboursements exigés d'elle. Elle perdait ainsi chaque année 2 $\frac{1}{2}$ à 3 pour cent, sur environ 850 mille livres sterling (plus de 20 millions de francs). Les bénéfices que font les banques de circulation sont très considérables; ils sont donnés par les escomptes; mais il faut déduire de ce profit l'intérêt de la garantie en espèces qu'elles sont obligées de garder en caisse, puisque c'est un capital dormant. — Les billets mis en circulation par une banque, n'étant jamais donnés gratuitement, supposent dans les coffres de cette banque une valeur équivalente, soit en espèces, soit en billets portant intérêt. — Ces derniers seuls forment la somme prêtée par la banque. — Constituées comme elles sont aujourd'hui, les banques d'escompte ne peuvent échanger leurs billets contre d'autres à longue échéance, car les premiers sont payables à vue, et la caisse risquerait d'être épuisée sans avoir les moyens de se remplir avant long-temps. Ceci est une grande difficulté dans le commerce; nous verrons bientôt comment il serait possible de la résoudre. L'impossibilité où se sont trouvées jusqu'ici les banques d'escompte de prêter sur promesse à longue échéance a laissé les cultivateurs hors de leur action bienfaisante, ou du moins tous les essais de *banques territoriales* ont eu des résultats peu satisfaisants. Cependant la nécessité des banques agricoles se fait surtout sentir en France. Quoique l'agriculture y ait fait de grands progrès depuis la révolution, elle est encore dans l'enfance en comparaison de l'état où elle se trouve en Angleterre et en Belgique, ainsi que l'a constaté le célèbre cultivateur Arthur-Young. Il a clairement démontré que les produits agricoles de la France seraient doublés

si elle était aussi bien cultivée que l'Angleterre, et que l'agriculture ferait en France les progrès les plus rapides si les cultivateurs pouvaient se procurer les capitaux dont ils ont besoin. Les banques territoriales que l'on a tenté de former en France n'ont pas réussi, bien qu'elles prissent le soin de fonder leurs billets sur de solides hypothèques; en 1803, la banque territoriale établie à Paris fut obligée de suspendre le paiement en numéraire de ses billets, et de déclarer qu'elle ne les rembourserait qu'à mesure qu'on vendrait les immeubles sur lesquels ils étaient hypothéqués. Ces établissements et d'autres projets de même nature ont échoué uniquement par la raison que les formalités pour les transports volontaires des propriétés territoriales, ainsi que l'expropriation des propriétaires territoriaux qui ne remplissent pas leurs engagements, sont trop longues et trop coûteuses. Mais une fois que ces mauvaises dispositions législatives, relativement à la propriété territoriale, seront réformées, l'établissement des banques territoriales deviendra facile et d'un succès infaillible. J'insiste sur ce fait, car il est de la plus haute importance, comme je vais le montrer. En France, l'agriculture donne à elle seule les *sept huitièmes* des produits du commerce et de la fabrication réunis; et les produits agricoles doubleraient en peu d'années si les agriculteurs pouvaient se procurer les capitaux qui leur sont nécessaires. Par la mobilisation des propriétés, combinée avec l'établissement de banques territoriales, une somme de 30 *milliards* serait mise à la disposition des cultivateurs. Cette mesure ferait un capital productif du sol tout entier de la France, qui est aujourd'hui un capital presque mort; d'où il suit que les banques territoriales, établies en même temps que la mobilisation des propriétés, doubleraient en peu d'années la richesse territoriale de la France. Qu'on réfléchisse un moment à l'accroissement énorme d'occupations, aux avantages que cette mesure procurerait aux *banquiers* : une somme de plus de 30 *milliards* serait dans les affaires! Cette somme si avantageuse aux agriculteurs le serait donc également aux *banquiers*. Une telle remarque est bonne à leur adresser, car ils ont en main toute la force et tous les moyens nécessaires pour la faire adopter, eux qui ont aujourd'hui la haute main dans le gouvernement. — Revenons aux banques d'escompte. J'ai dit en commençant que la France compte à peine quelques-uns de ces établissements; le plus important de tous est, sans contredit, *la Banque de France* à Paris. Cette banque est improprement appelée *banque de France*, car ses billets ne circulent pas hors de Paris. Elle est plutôt constituée dans l'intérêt de ses actionnaires, que dans celui des travailleurs; elle est loin de se proposer pour but la baisse de l'intérêt. *La Banque de France* a été constituée en 1803 telle qu'elle est aujourd'hui; son capital était de 45 millions répartis en 45,000 actions de 1,000 francs. La durée du *privilège* qui lui avait été accordé pour l'émission des billets au porteur et à vue était de 15 années; elle fut prorogée en 1806 jusqu'au 22 septembre 1843. En 1808, la banque de France fut autorisée à émettre 45,000 actions nouvelles de 1,200 francs chacune. On préleva sur les réserves alors existantes 200 francs pour chacune des 45,000 premières actions, et on les fit toutes de 1,200 francs, capital nominal. La banque en a racheté depuis 22,100, et il ne s'en trouve plus aujourd'hui en circulation que 67,900, réparties entre 3,631 actionnaires.—Un grand nombre d'opérations de diverse nature se font à la banque de France. Elle escompte à 4 pour 100 des lettres de change et billets à ordre, payables à des échéances fixes, qui ne peuvent excéder trois mois, timbrés et revêtus de trois signatures au moins de personnes notoirement solvables. Le conseil des *régents*, composé principalement de banquiers capitalistes, a toujours repoussé la proposition de réduire le taux de ses escomptes; ce qui préoccupe avant tout

la société, c'est le désir de répartir de beaux dividendes. Le taux d'escompte 4 pour cent est plus élevé que celui auquel se négocient les signatures des principaux banquiers. Aussi, les effets du portefeuille de la banque ne sont-ils pas choisis comme ceux que prennent les principaux capitalistes de Paris. Elle est obligée de restreindre considérablement ses opérations à cause de la nature peu solide du papier qui lui est présenté, tandis que si elle baissait le taux de ses escomptes les banquiers qui fournissent aujourd'hui des capitaux à l'industrie à de meilleures conditions qu'elle, et qui, par cette raison, ne peuvent lui négocier leurs engagements que dans des circonstances rares et particulières, useraient alors habituellement de son crédit, et augmenteraient ainsi leurs opérations et les siennes. Ils pourraient le faire avec moins de danger que la banque, parce qu'il est toujours plus facile à des comptoirs *spéciaux* qu'à un établissement général d'exercer sur des emprunteurs une surveillance directe; et la banque, à son tour, n'ayant plus à traiter qu'avec les sommités de l'industrie, simplifierait son action, et la rendrait plus sûre. L'industrie, appelée vulgairement *petit commerce*, et qui se trouve aujourd'hui presque en dehors de l'action de la banque, pourrait participer plus largement alors aux avantages du crédit, obtenir des conditions meilleures que celles auxquelles elle est obligée de se soumettre pour se procurer les fonds dont elle a besoin. Cette réduction de l'escompte, opérée par la banque de France, amènerait *une baisse d'intérêt* dans toutes les transactions, et contribuerait ainsi puissamment à l'adoucissement du sort des travailleurs; de plus, elle serait avantageuse aussi aux actionnaires de la banque, car l'avantage résultant du nombre de ses opérations ferait plus que compenser la diminution de bénéfices causée par la réduction.— La banque de France n'escompte pas seulement, elle fait encore des avances sur les effets publics. Elle tient une caisse de dépôts volontaires, tels que titres, contrats, engagements de toute espèce, moyennant un droit de garde, qui est de 1 p. 100 par mois. Tous les trois mois, la situation de la caisse est publiée dans le *Moniteur* en même temps que celle de la caisse d'amortissement. La plupart des banquiers et des principaux négociants ont des comptes courants ouverts à la banque de France; c'est par elle qu'ils font faire la plus grande partie de leurs recouvrements, c'est dans sa caisse qu'ils versent toutes leurs espèces; on porte toutes ces sommes à leur crédit ainsi que celles des effets qu'ils présentent à l'escompte. Les paiements les plus importants se font de la manière la plus simple, par des virements de partie, c'est-à-dire en transportant des sommes d'un compte à un autre. Les sommes versées par les capitalistes, banquiers ou négociants, pour leurs comptes courants, ne rapportent aucun intérêt à leurs propriétaires. Cependant ceux-ci trouvent un avantage à en agir ainsi avec la banque, parce que, pouvant disposer à chaque instant de ces fonds déposés, ils évitent les soins d'une caisse et les embarras d'encaissement et de paiements nombreux.— Le dividende annuel affecté aux actions de la banque se paie tous les six mois, le 1er janvier et le 1er juillet. Il ne peut être moindre de 30 francs par semestre. Pour le former, on prélève 6 p. 100 du capital primitif de 1000 fr. par action sur les bénéfices, et les 2 tiers de la somme excédant. Le reste constitue un fonds de réserve dont la répartition ne peut être autorisé que par une loi. La répartition qui a eu lieu en 1820, en vertu de la loi du 4 juillet, a été de 202 francs par action, la réserve étant de près de 13 millions, toutes déductions faites. D'après le compte-rendu des opérations de la banque pendant l'année 1830, le fonds des réserves effectuées depuis le 1er juillet 1820 est de 9 millions 465,148 francs. Cette somme a été employée à l'achat de 460 mille francs de rentes 5 pour 100, 4 ½ et 3 p. 100. Plus, 87 mille francs de rentes 3 p. 100 ont été

aussi achetés du produit de la mieux-value sur l'évaluation à 100 fr. des rentes 5 p. 100 appartenant à la réserve non disponible, antérieure à 1820.—Un projet de loi adopté par la chambre des députés, et en dernier lieu par la chambre des pairs, dans sa séance du 3 décembre 1831, porte que les bénéfices de la banque de France, acquis aux actionnaires, et mis en réserve depuis le 1er juillet 1820 jusqu'au 30 juin 1831, montant à la somme de 9,974,398 francs, seront répartis aux propriétaires des 67, 900 actions actuellement en circulation, et que les réserves antérieures à la loi du 22 avril 1806, qui s'élèvent à 7,760,650 f. 76 c. continueront d'être conservées jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par une loi. — Le mouvement général des caisses a été de 10,270,950, 740 francs pendant l'année 1830. Le portefeuille de la banque au 31 décembre 1831 était de 81,000,000 francs.— On peut céder l'usufruit des actions de la banque, et, nonobstant cette cession, disposer de la nue propriété. Elles peuvent être immobilisées par la simple déclaration du propriétaire, et dès lors jouissent des mêmes prérogatives que les immeubles de toute nature. Leur transfert s'opère sur des registres doubles, tenus à cet effet.— Sous l'empire, le cours des actions de la banque de France a varié entre 1,100 f. et 1,500 f. Leur minimum a eu lieu dans le mois de février 1814, où elles tombèrent à 605 fr.; sous la restauration, elles se sont élevées. En 1825, elles ont dépassé 2,000 fr.; aujourd'hui, elles se trouvent au-dessus de 1,800 fr.— Lorsque l'industrie est prospère, la banque de France réalise de très grands bénéfices, parce qu'alors elle peut sans crainte augmenter le nombre de ses escomptes; mais dès qu'une crise se manifeste, elle les diminue à tel point qu'elle perd son caractère de banque de circulation; elle devient purement banque de dépôt, c'est à-dire qu'elle n'émet pas une somme de billets supérieure à la somme des espèces qu'elle a en caisse. Au mois de novembre 1831, la banque avait plus d'espèces dans ses caves que n'en représentaient ses billets en émission, et, dans les temps ordinaires, les sommes représentées par ces billets sont le double du numéraire en caisse. C'est ainsi que l'établissement qui serait le plus propre, par l'immense influence qu'il peut exercer, à ramener la confiance lorsqu'elle languit, à raviver l'industrie réduite aux abois, ne sert qu'à augmenter la crise par l'alarme qu'il jette le premier!— Une des causes qui retardent le plus les progrès de l'industrie, c'est la variété des papiers de crédit, leur caractère d'individualité, qui fait que, ne pouvant être appréciés d'une manière sûre, puisqu'ils ne sont pas assez connus, on les fait circuler avec difficulté, ou bien avec une facilité nuisible à celui qui les reçoit et qui les croit meilleurs qu'ils ne sont. Un fait semblable s'est passé pour les monnaies, avant qu'elles reçussent du gouvernement le caractère d'unité. L'émission de la monnaie fut d'abord livrée à l'arbitraire, et, par conséquent, à la mauvaise foi de tout individu puissant. L'altération des monnaies était pour les rois et les barons féodaux un moyen de se procurer de nouvelles ressources. L'incertitude de leur valeur jetait le trouble dans les relations commerciales; leur variété formait aussi une source d'entraves. Qu'on juge, par exemple, des difficultés du commerce en France, sous le règne de saint Louis. A cette époque, plus de 80 seigneurs faisaient battre monnaie. Aujourd'hui, les troubles, les difficultés dans le commerce, offrent quelque chose d'analogue à ce qui se passait au moyen âge, à cause de la variété, de la multiplicité que l'on remarque dans les titres de crédit; le progrès sera immense lorsque le pouvoir les soumettra à l'unité comme il le fit autrefois pour les monnaies. Si les titres de crédit avaient un caractère *social général*, comme la monnaie actuelle, leur circulation serait aussi facile que celle de la monnaie. Le billet de banque est loin de représenter un papier de crédit *social*, car son usage est excessivement limité, relativement à la masse des prêts qui sont faits à l'indus-

trie, *attendu que le billet de banque n'offre pas de placement, puisqu'il ne porte pas intérêt;* il ne peut s'échanger contre tous les effets particuliers, les représenter tous, il n'a donc pas le caractère vraiment *social.* Le billet de banque peut acquérir ce caractère si l'on change la faculté d'être remboursé immédiatement contre l'avantage de porter intérêt : comme preuve de la possibilité de transformer ainsi le billet de banque, nous citerons des titres qui portent intérêt et qui circulent avec grand avantage pour le commerce et l'industrie. Ce sont d'abord les *actions* des diverses entreprises industrielles, qui représentent des titres dont la forme est très avancée; viennent ensuite les effets au moyen desquels les gouvernements font des emprunts définitifs ou temporaires; ce sont les *rentes* pour les emprunts définitifs; elles ne donnent droit qu'à la perception d'un revenu et non d'un capital; mais le crédit dont l'état jouit permet au porteur de réaliser à l'instant la valeur capitale de ces effets. Lorsque les dépenses forcent les gouvernements à anticiper sur les recettes provenant de la perception de l'impôt, ils ont recours à des emprunts *temporaires;* le trésor français émet des bons à diverses échéances généralement à cinq mois, et très souvent il n'a pu suffire à toutes les demandes qui lui étaient adressées par les capitalistes offrant en échange leur numéraire; il a été obligé de refuser de donner de nouveaux bons, bien que le taux de l'intérêt qui y était attaché fût très bas. En Angleterre, le gouvernement émet également des bons à termes, qu'on appelle *billets de l'échiquier*. La masse de ces bons est infiniment plus considérable qu'en France. Leur crédit est tel qu'ils font en quelque sorte office de monnaie. Tous les banquiers anglais placent une grande partie de leurs fonds disponibles en *billets de l'échiquier*, et quand ils ne paient pas directement avec ces billets, ils sont toujours *sûrs* de se procurer de l'argent *avec ces effets.* — Ils portent intérêt, et, pour en faciliter la circulation, les intérêts s'ajoutent tous les jours à la somme principale ; ils sont payés ainsi à chaque mutation par celui qui les achette à celui qui les négocie. Lorsque le semestre des intérêts arrive, le dernier porteur touche du gouvernement la totalité de ces intérêts, dont il a avancé une part plus ou moins forte, suivant l'époque à laquelle il est devenu propriétaire de ces billets. Ce qui précède montre la faveur dont jouissent parmi les industriels tous les titres de crédit semblables. Le progrès des *banques* consiste aujourd'hui à transformer les titres plus ou moins individuels qui circulent en titres sociaux. Ce n'est même qu'à cette condition que l'on pourra établir sur des bases solides un système de *banques d'escompte*, dans toutes les villes où se font des affaires, et satisfaire ainsi au vœu le plus ardent du commerce. Quelques détails sur cette nouvelle organisation des banques sont nécessaires. Voici comment on peut concevoir leur formation · les premiers banquiers se réunissent en société, et se déclarent solidaires, les uns pour les autres, d'un certain capital, pour la garantie duquel ils déposent dans une caisse commune, soit des coupons de rentes sur l'état, soit des actions de compagnies industrielles, soit enfin les titres d'une propriété quelconque. Le but de leur association est de facititer la mobilisation des capitaux en général, et de rendre les conditions de l'emprunt de plus en plus favorables aux travailleurs. L'amélioration du sort de ces derniers intéresse toute la société, et, par conséquent, le gouvernement, qui prend part lui-même à ces banques, que l'on peut appeler *banques de prêt et d'emprunt.* La participation du gouvernement est indispensable pour qu'elles atteignent le but que j'ai indiqué; car on ne doit pas s'attendre de la part des capitalistes à une générosité qui les ferait aller au-devant de la *réduction* du droit qu'ils perçoivent sur les travailleurs en leur prêtant des capitaux. — Un comptoir central étant ainsi organisé à Paris, d'autres comptoirs spéciaux sont établis dans la

plupart des villes du royaume, celles où se traitent les affaires commerciales. Ces comptoirs spéciaux correspondent avec le comptoir central, auquel ils se trouvent liés par le but et les intérêts. Les billets émis par chaque banque ont tous les caractères d'unité; tous *portent intérêt* et *ne sont pas remboursables à vue*. Ils sont échangés contre les engagements individuels des industriels en qui la banque met sa confiance. Ce système de banques, offrant une solidité non douteuse, attire à lui tous les instruments de production, dont les propriétaires trouvent un placement sûr. Par le moyen de la banque, ces instruments passent entre les mains des industriels, qui trouvent un avantage immense à ce qu'il soit ainsi fait. En effet, ils ne sont plus exposés à payer 6, 8, 10 pour 100 d'intérêt, et souvent au-delà, lorsqu'ils ont affaire aux propriétaires en personne, et qu'ils en sont peu connus. La banque, par ses relations très étendues, est à même d'apprécier le crédit de chaque emprunteur, et le traite avec ménagement lorsqu'il le mérite, ou lui refuse du crédit lorsqu'elle ne le juge pas en état de le faire valoir. — Les nouveaux billets de banque, n'étant plus remboursables à vue, feraient disparaître de la circulation une grande quantité de métaux précieux, et diminueraient ainsi les frais que nécessitent aujourd'hui les paiements en numéraire, comparés à ceux qui se font en papiers; elle rendrait, par conséquent, aux arts industriels cette masse de métaux dès lors inutiles comme agents de circulation, et qui reparaîtraient sous mille formes diverses comme ornement de nos demeures, ou façonnés en instruments plus parfaits, plus durables de l'industrie, des sciences et des beaux-arts. Mais l'utilité fondamentale de ces établissements, c'est de former un centre pour les opérations de crédit, afin de généraliser la confiance que les capitalistes doivent avoir dans les travailleurs. — J'ai dit que les billets émis par la nouvelle banque n'étaient pas *remboursables à vue;* mais il ne faut pas croire pour cela que ces billets ne puissent jamais être remboursés: car tout porteur de ces nouveaux billets a, indépendamment de la facilité de négociation, le droit de les échanger à chaque instant contre des effets du portefeuille de la banque, garantis par elle, et de faire donner ainsi une échéance à ces billets; mais de semblables demandes ne se renouvelleraient pas souvent. Ces billets de la nouvelle banque ne tarderaient pas à remplacer la *lettre de change* et tous les autres effets; car ils auraient une solidité incomparablement plus grande que tous les papiers de crédit, ils auraient cours sur toutes les places de l'Europe, et seraient recherchés comme placements par tous les capitalistes étrangers. Cette dernière circonstance ferait disparaître la différence qui existe entre toutes les villes de commerce sur le taux de l'intérêt; car, avec ces effets, on pourrait prendre les capitaux partout où ils sont offerts, pour les distribuer là où le besoin s'en ferait sentir; enfin, le taux de l'intérêt lui-même dépendrait de la banque, qui le diminuerait graduellement. Les travailleurs, outre tous ces avantages, trouveraient encore celui de pouvoir emprunter à plus long terme que ne le permet la banque actuelle de France; car les billets n'étant plus remboursables à vue, les précautions de courte échéance ne seraient plus aussi nécessaires à la banque; de sorte qu'une foule de spéculations, qui ne peuvent être entreprises aujourd'hui dans la crainte qu'a l'industriel de se voir privé des moyens sur lesquels il devait compter, le seraient hardiment. — Nous ne terminerons pas cet article sans faire quelques réflexions sur les banquiers en général. Appelés d'abord comme instruments passifs par les gouvernements, les banquiers ont vu leur influence s'accroître rapidement depuis M. de Laborde en 1759. Ce sont eux qui dirigent maintenant les finances de la nation. Leur importance a été croissant surtout depuis 1817, époque de l'établissement du système de crédit en France, système adopté par tous les états de l'Europe, avec plus ou moins de mo-

difications. Les chefs de la banque ont été partout à la tête des emprunts publics : leur crédit personnel, leurs richesses, ont pris un accroissement considérable, et leurs succès ont toujours tourné au profit de l'industrie. Ils ont crédité davantage le travail, directement par des crédits ouverts aux industriels, ou indirectement par la voie des circulations devenues plus rapides à cause du mouvement des fonds publics, et par l'extension donnée aux opérations de banques. Mais le fait le plus heureux à constater pour l'industrie, c'est que le système des emprunts a donné à ses chefs les banquiers une immense importance politique : ils peuvent dès lors exercer constamment une grande influence sur les projets financiers des gouvernements, et les forcer en quelque sorte à marcher vers l'amélioration du sort des travailleurs. Toute grande opération que veut exécuter un gouvernement doit être approuvée par les banquiers pour être exécutée, sans quoi ils peuvent refuser leur crédit. Aussi, ce sont les banquiers seuls qui pourront désormais empêcher les grands conflits entre les peuples, conflits si funestes aux intérêts de l'industrie, et par suite aux intérêts des banquiers.

Auguste Chevalier.

BANTAM (Le) est un royaume situé sur la côte N.-O de Java, autrefois très puissant, mais dont les limites sont tellement resserrées aujourd'hui que sa population est évaluée à moins de 232,000 habitants. La ville de Bentam, capitale de ce royaume, qui était florissante, n'est plus qu'un pauvre village arrosé par une rivière de même nom, et où l'air est très malsain. Les Hollandais et les Anglais y avaient des comptoirs en 1603 ; l'établissement de ces derniers ayant été detruit en 1684, les Hollandais y exercèrent un pouvoir presque absolu jusqu'en 1811, après quoi les Anglais s'emparèrent de la colonie entière, qu'ils conservèrent jusqu'en 1814, époque où elle fut restituée au roi des Pays-Bas. E.

BAOBAB, *Adansonia* (Linné). Genre de plantes appartenant à la monadelphie polyandrie de Linné, à la famille des malvacées de Jussieu, et à celle des bombacées de Kuntt, caractérisé de la manière suivante : calice simple, eaduc, à cinq divisions ; corolle formée des pétales réfléchis en dehors ainsi que les divisions du calice ; étamines extrêmement nombreuses (plusieurs centaines), réunies par leurs filets en un tube cylindrique ; ovaire simple, à dix loges, contenant chacune plusieurs graines ; style simple, cylindrique, creux, dépassant le tube staminal et terminé par 10 à 18 stigmates ; fruits consistant en une grande capsule indéhiscente, ovoïde, alongée, velue et dure à l'extérieur, divisée à l'intérieur en 10 loges, dont chacune renferme plusieurs graines entourées d'une pulpe abondante. Ce genre ne renferme encore qu'une espèce, c'est le *baobab* d'Adanson, *adansonia digitata* (Linné), qui croît dans une grande partie de l'Afrique, particulièrement au Sénégal, et qui a été transporté d'Afrique dans plusieurs parties du Nouveau-Monde. C'est un arbre qui vient de préférence sur les plages arides et sablonneuses, et qui peut être regardé comme le plus gigantesque des végétaux. Son tronc, dont la hauteur excède rarement 12 ou 15 pieds, finit par acquérir, avec l'âge, une circonférence de 80 à 90 pieds ; il est couronné par un énorme faisceau de branches, atteignant jusqu'à 60 à 70 pieds de longueur, et dont chacune représente un arbre d'une proportion remarquable. Les plus extérieures de ces branches s'inclinent souvent presque jusqu'à terre, en sorte que l'arbre tout entier ne forme plus qu'un vaste dôme de verdure. Les racines n'ont pas des dimensions moins considérables ; le pivot, qui s'enfonce perpendiculairement dans le sol, est la continuation de la base du tronc ; les ramifications latérales, d'une énorme grosseur, s'étendent quelquefois à plus de 100 pieds de distance de la tige. Les feuilles sont éparses, pétiolées, digitées, composées de 3, 5, ou 7 folioles obovales, obtuses, un peu dentelées vers leur partie supérieure, et longues de 4 à 5 pouces ; le

pétiole est long de 2 à 4 pouces, canaliculé et accompagné à sa base de deux petites stipules triangulaires, qui tombent presqu'en même temps que les feuilles se développent. Les fleurs sont solitaires, portées sur des pédoncules d'environ un pied de longueur, recourbés et pendants vers la terre. Naissant à l'aisselle des feuilles inférieures, elles sont blanches, et, lorsqu'elles sont épanouies, elles ont 4 pouces de longueur sur 6 de large. Les fruits, qui ont la grosseur d'une courge, sont connus des Français qui habitent le Sénégal sous le nom de *pain-de-singe* (parce que, dit-on, les singes s'en nourrissent), et des naturels du pays, sous celui de *bocci*. La pulpe de ce fruit est aigrelette et agréable, et le suc qu'on en exprime sert à préparer une boisson acidulée, analogue à la limonade. Les feuilles et surtout l'écorce des jeunes rameaux contiennent une grande quantité de mucilage, et peuvent être employés en décoction pour faire des tisanes adoucissantes. Les nègres font sécher ces feuilles à l'ombre, et les réduisent en une poudre qu'ils nomment *lalo*, et qu'ils conservent dans des sachets de toile de coton; ils en font un usage journalier, et la mêlent à leurs aliments. Les nègres font encore un usage bien singulier du tronc des baobabs. Ils agrandissent la cavité de ceux qui sont attaqués de carie, et y pratiquent ainsi des espèces de chambres, où ils suspendent les cadavres de certains individus auxquels ils refusent les honneurs de la sépulture. Ces cadavres s'y dessèchent parfaitement, et se transforment, sans aucune préparation, en véritables momies. Le plus grand nombre de ces corps ainsi desséchés sont ceux des *guiriots*, espèce de poètes musiciens, qui président aux fêtes et aux danses à la cour des rois des nègres. La supériorité que leur donne leur talent les fait considérer comme des sorciers ou des démons incarnés; on les respecte pendant leur vie, mais on se garde de leur donner la sépulture, de peur d'attirer la malédiction sur la terre. — Non seulement le baobab est probablement celui de tous les végétaux auquel la nature a donné les plus énormes dimensions, mais c'est encore à lui qu'elle paraît avoir réservé la plus longue vie. « Le baobab, dit M. Decandolle (*Physiologie végétale*, p. 1,003), est l'exemple le plus célèbre de longévité qui ait encore été observé avec précision. Il porte dans son pays natal un nom qui correspond à celui de mille ans, et, contre l'ordinaire, ce nom est resté au-dessous de la vérité. Adanson en a remarqué un aux îles du Cap-Vert qui trois siècles auparavant avait été observé par deux voyageurs anglais; il a retrouvé dans le tronc l'inscription qu'ils y avaient écrite, reconverte par 300 couches ligneuses, et a pu juger ainsi de la quantité dont cette énorme végétal avait cru en 3 siècles. En partant de cette donnée, et de ce que l'observation des jeunes baobabs lui fournissait sur leur accroissement, il a dressé un tableau de leur végétation, dont un naturaliste a extrait les nombres suivants :

A 1 an, le baobab a	1 pouce ou demi-pouce de diamètre et	5 pieds de haut.
20 ans,	1 pied	15 pieds.
30	2	22
100	4	29
1000	14	58
2400	18	64
5150	30	73

C'était là le terme gigantesqne de la dimension du baobab qui a servi à l'observation d'Adanson. Il assure qu'il en a vu dans le pays de plus gros, qu'il estimait, d'après ces données, à peu près à 6,000 ans. Cette durée est d'autant plus singulière que le bois du baobab n'est pas dur, et que les écorchures qu'il re-

çoit y déterminent souvent la carie; mais, d'un autre côté, l'énorme diamètre que son tronc acquiert comparativement à sa hanteur lui donne le moyen de résister su choc des vents. M. Perrottet dit (Flore de Sénégambie) qu'on trouve fréquemment en Sénégambie des baobabs qui ont 60 à 90 pieds de circonférence; que leur écorce, verte et luisante, est encore si pleine de vie qu'à la moindre blessure il en sort un liquide abondant, ce qui est loin d'annoncer un état de décrépitude. » — Le mot *baobab* est celui par lequel les naturels de l'Égypte désignent ce végétal. Quant au nom d'*Adansonia*, il lui a été assigné en l'honneur de Michel Adanson, naturaliste des plus distingués, qui le premier donna de justes notions sur cet arbre prodigieux, dont on n'avait eu que des idées imparfaites. D-L.

BAOUR-LORMIAN (Louis-Pierre-Marie-François), né à Toulouse, en 1772. — Son père Jean-Florent Baour, imprimeur-libraire, n'avait rien négligé pour donner à son fils une éducation distinguée et lui avait laissé une fortune considérable. L.-P.-M.-F. Baour a depuis ajouté à son nom celui de Lormian. Il a débuté dans le monde littéraire par une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée*. — La première édition a paru à Toulouse. Il s'est depuis fixé à Paris. — Le succès brillant et mérité de ses imitations d'Ossian le plaça au rang des poètes les plus distingués de l'époque. Associé du lycée Thelusson, il paya son tribut à l'opposition politico-littéraire de cette société par ses *Trois Mots*, satires dirigées contre les hommes du pouvoir et l'institut. — La modération de son caractère et de ses opinions semblait devoir lui interdire la satire et l'épigramme; il n'obtint dans ce genre qu'un médiocre succès. Il n'a pas été heureux dans sa polémique contre Le Brun et Chénier; mais dans ses *Veillées poétiques et morales*, *l'Atlantide ou le géant de la montagne bleue*, on reconnut l'émule d'Ossian. — La France littéraire était encore sous l'empire de l'ancienne école; on attachait une grande importance à la correction, à l'élégance du style. Son drame d'*Omasis* obtint un succès de vogue. Depuis Racine, aucun auteur tragique n'avait saisi avec autant de bonheur et de talent la manière du grand maître. — Cette composition, parfaitement écrite, mais faiblement conçue, restera comme modèle de style; mais elle ne peut plus prétendre aux honneurs de la représentation. Ouvertes aux médiocrités d'une petite coterie littéraire, les portes de l'académie étaient fermées au candidat de l'opinion publique. Elles s'ouvrirent enfin pour lui en 1815, et ce fut un événement. Quelques pages rimées à propos du rétablissement du culte avaient expié les épigrammes de l'auteur contre l'institut. — Il ne s'est pas endormi dans le fauteuil académique. La double chute de sa tragédie de *Mahomet II* ne l'a point découragé. — Il a publié depuis un roman historique qui sort de la ligne ordinaire. C'est un tableau brillant de verve et de vérité. Les erreurs et les crimes de l'intolérance religieuse du seizième siècle, les mœurs et les usages de la France méridionale, y sont peints avec la plus énergique, la plus rigoureuse fidélité; c'est de l'histoire. En 1814, M. Baour, en compagnie avec M. Etienne, aujourd'hui député, improvisa la tragédie lyrique de l'*Oriflamme*, destinée à célébrer le *retour* et les *vertus* des Bourbons. Il publia en 1815 une nouvelle édition de sa Jérusalem délivrée. Tous les monarques qui se trouvaient alors à Paris souscrivirent à cette édition. Il a publié depuis son roman de *Duranti*, dont je viens de parler, et qui fut bientôt suivi d'un recueil de poèmes nouveaux, dont il a emprunté les sujets au moyen âge, ses *légendes*, *ballades* et *fabliaux*, qui ont paru en 1829 (2 vol. in-18). L'auteur, fidèle à ses premières inspirations, a suivi les coryphées de la nouvelle école sur le terrain qu'ils ont choisi. Comme eux il a peint les mœurs du moyen âge, mais avec la pureté, l'élégante simplicité de style de l'école qu'on appelle ancienne. Un double succès a couronné ses efforts. N'a-t-il pas abusé des droits du vainqueur en lançant contre les ro-

mantiques les derniers traits qui terminent, sous le titre d'épilogue, la légende *la Grotte infernale?* Mais plus de trois années se sont écoulées; M. Baour s'est arrêté en beau chemin, et les romantiques ont marché. Les ouvrages de M. Baour dont je n'ai point parlé dans cette notice sont : *Ossian*, poésies galliques en vers français, plusieurs éditions; *Le rétablissement du culte*, en 1802; *Recueil de poésies diverses*, en 1803; *Fête de l'Hymen*, poème à l'occasion du mariage de LL. MM. II. Napoléon et Marie-Louise, suivie du *Chœur nuptial*, 1810; *Omasis* ou Joseph en *Égypte*, trag., 1807; *Les Veillées poétiques et morales*, 1812, plusieurs éditions; *l'Atlantide* ou *le Géant de la montagne bleue*, suivi de *Rustan* ou *les Vœux*, et de 38 *Songes*, en prose; *Jérusalem délivrée*, opéra; *l'Aminte*, pastorale du Tasse, imitée en vers français, 1813; *l'Oriflamme*, opéra, 1814. Il a payé son tribut poétique au berceau du fils du grand homme, etc.; ce berceau n'est plus que la tombe d'un jeune exilé. D—T.

BAPHOMET. M. Joseph de Hammer fait mention du baphomet dans sa dissertation. (*Voyez* l'ouvrage qu'il a publié en 6 volumes ayant pour titre : *Fund gruben des Orient* [Découvertes souterraines en Orient]; *Mysterium Baphometis revelatum, seu fratres militiæ templi, quâ gnostici et quidem ophiani apostasiæ et impuritatis convicti per ipsa earum monumenta* (Mystères du Baphomet dévoilés, ou preuves que les templiers, comme gnostiques et ophiolâtres, ont été cause de l'abaissement du christianisme, de l'immoralité et de l'idolâtrie, lesquelles preuves sont tirées de leurs monuments mêmes). Il parut en même temps chez Cotta un ouvrage du même auteur dans lequel il cherchait à démontrer la connexion des templiers avec les *assassins*. (*Voyez* ce mot.) Il voulait prouver par-là que c'est avec justice que l'ordre a été aboli et condamné, et que la corruption des templiers n'est pas seulement le résultat de leurs relations avec les Sarrasins, ou de quelques maximes condamnables qui se seraient glissées dans les statuts de leur ordre, mais bien aussi qu'elle est la conséquence nécessaire de leurs statuts en général et de la fondation originaire de leur institution. M. de Hammer s'étend en même temps fort longuement sur l'origine des francs-maçons et sur la prétendue analogie de leurs symboles avec ceux des ophites et des templiers. Son objet principal s'étend sur les images ou figures qu'on nomme *baphomets*. Il s'en trouve plusieurs dans différents muséums et cabinets d'antiquités, à Weimar et dans le cabinet impérial à Vienne. Ces petites figures sont en pierre, et pour la plupart hermaphrodites; elles ont deux têtes, deux visages; elles ressemblent à un homme barbu, et sont pour le reste d'une structure féminine, environnées de serpents, de soleils, de lunes et d'autres attributs étranges avec des inscriptions pour la plupart en arabe. L'auteur de l'ouvrage précité en commente vingt-quatre, dont il reproduit les copies, et les considère comme des idoles des templiers. Il ramène presque toutes les inscriptions au mot *mete*. Ce *mete* ne serait pas le *metis* des Grecs, mais bien la *sophie*, l'*achamôt prunikos* des ophites, que l'on représente comme le symbole de la prudence, de la volupté contre nature et, comme le principe hermaphrodite. Comme tout ce qu'on sait sur le métis des ophites, sur l'adoration des images et des têtes de baphomets, ainsi que sur le procès des templiers, s'accorde parfaitement avec les inscriptions de ces idoles, il ne peut exister, selon lui, aucun doute sur la signification de ces figures. Il y a telles de ces figures que les templiers, d'après le dire d'un témoin, avaient cachées dans leurs coffres. Baphomet vient de *baphè* et *meteos*, baptême de métis, baptême de feu, ou baptême gnostique, illumination de l'esprit, que les ophites expliquaient d'une manière sensuelle et obscène par la copulation charnelle. Ce baptême s'opérait par le moyen d'une coupe ou gobelet, symbole de la génération et du repas mystique des gnostiques. On fixait cette

coupe aux pieds d'une figure mystérieuse; on l'emplissait de feu, et par cette consécration honteuse, on était initié aux mystères et admis aux chapitres secrets des templiers. Il existe dans le cabinet d'antiquités de Vienne trois coupes gnostiques dont les dessins sont joints à la dissertation de M. de Hammer. La figure du baphomet a de plus des serpents à la ceinture comme symbole de la sodomie. Plusieurs sont surmontées d'un T, ou d'une croix tronquée, caractère baphométique, qui, comme partie pour le tout, représente les organes de la vie. Sur quelques figures on trouve cette croix enlacée de serpents. Enfin, d'autres sont représentées avec le soleil et la lune, qui, selon les préceptes secrets des anciens, avaient différentes significations. Hammer rapporte les signes et les figures qu'on trouve sur les monuments anciens des templiers, et même leurs monnaies, aux principes honteux et secrets qu'ils professaient.— Des assertions aussi hasardées sur une chose si souvent examinée ont trouvé de grandes contradictions. L principale porte sur ce qu'il n'est pas prouvé que la coupe et les figures dont il vient d'être question proviennent des templiers, surtout en ce qu'il paraît que ces figures avaient plutôt une signification relative à des images saintes et à des reliques. D'autres nient qu'on ait trouvé quelque part sur ces figures le nom de *mete*, qu'au contraire ce ne pouvait être que l'*acon* des ophites, et que du reste les sectes ophitiques se sont dispersées avant le XI[e] siècle. (*Voyez* RAYNOUARD, apologiste des templiers [*Journal des savants*], et DE SACY; de plus, l'ouvrage de M. de Nell: *Baphometische Actenstücke zu dem durch des hern v. Hammer Mysterium baphometis revelatum wieder angeregten Prozess gegen die Tempelherren, zur Ehrenrettung des christlichen Ordens* (Vienne, 1819). Contre ce dernier ouvrage, *voyez* le n° 50 des *Archive fur Geogr; Historie, Staats und Kriegskunst* (1819), par Hammer, dans lequel il relève comme faux différents passages de l'ouvrage de Nell; mais dans ce même recueil, n° 69, Nell déclara que les antiquités conservées dans le cabinet de Vienne, qui ont été prises par Hammer pour des symboles des templiers, ont été reconnus, après une exacte vérification, pour appartenir à la théosophie alchimique. Nous remarquerons que Nicolaï considère le mot *baphomet* comme signe d'une idée abstraite, par exemple, un pentagone à la tête d'une figure, tandis que Hammer nomme *baphomet* la tête de la figure, et la figure elle-même, qui doit signifier, selon lui, le baptême de feu ou gnostique.

BAPTÊME, (du grec *baptisma*, immersion, purification), le premier sacrement de la religion chrétienne. Dans toutes les religions de l'antiquité, les ablutions extérieures furent un signe de la nécessité de la sanctification de l'ame: l'eau lustrale des païens, les nombreuses purifications des Juifs, n'avaient pas d'autre signification; et quand saint Jean-Baptiste voulut disposer les hommes à la pénitence, il adopta le baptême comme un signe dont le sens était généralement connu. Mais toutes ces pratiques n'avaient aucune vertu par elles-mêmes; elles ne faisaient qu'indiquer ce que devaient donner le sacrement de la loi nouvelle. Avec l'espérance d'un Messie réparateur, les Juifs eurent l'idée d'un baptême solennel et efficace qu'il devait instituer: de là vient que quand Jean parut, baptisant dans le Jourdain, ils en conclurent qu'il était le Christ, ou au moins Elie, qui devait le précéder.— Ce fut dans les premiers temps de sa prédication que Jésus-Christ institua le baptême. Il ne le donna que par le ministère de ses disciples, qu'il envoya deux à deux baptiser dans tout le pays de la Judée. Quoique leur mission fût universelle, les apôtres hésitèrent longtemps à recevoir ceux qui n'étaient pas de la religion de Moïse: le centurion Corneille fut le premier des Gentils qu'on admit au baptême. — Un commencement de foi, la promesse de vivre selon les maximes de la religion, furent d'abord les seules dispositions qu'on de-

manda aux nouveaux fidèles; à mesure que le nombre des croyants s'étendit, on exigea davantage. Les aspirants étaient soumis à de longnes épreuves, jusqu'à ce qu'on se fût assuré qu'ils ne déshonoreraient pas par une vie licencieuse la sainteté du nom qu'ils allaient porter. On les préparait au baptême par des instructions, ou catéchismes, d'où le nom de catéchumènes (*catêchoumenos*, que l'on instruit). Dans cette espèce de noviciat, qui durait plns ou moins long-temps, ils étaient partagés en plusieurs classes, selon leur dégré d'instruction ou de piété. On distinguait : les simples *catéchumènes*, auxquels on donnait en particulier les premières notions de la morale chrétienne; les *auditeurs*, qui entendaient les instructions générales, et que l'on commençait à initier aux mystères de la foi; les *priants*, qui assistaient aux prières publiques, et qui récitaient l'oraison dominicale; les *compétents*, qui étaient portés sur la liste de ceux qui devaient être admis an baptême, enfin les *élus* désignés par le scrntin, qui étaient jugés dignes de le recevoir. La veille de Pâques et celle de la Pentecôte étaient les jours fixés pour l'administration solennel du baptême. Après la bénédiction des fonds, les catéchumènes étaient présentés, les garçons par des parrains, les filles par des marraines. On prenait leurs noms (car chacun conservait celui qu'il avait reçu de sa famille; l'usage de donner le nom au baptême ne vint qu'avec la coutume de baptiser les enfans à leur naissance). On recevait leurs promesses; puis, avec les précautions exigées par la décence, ils étaient introduits dans le baptistère, sorte de salles assez semblables à des salles de bain. Là, chaque catéchumène se dépouillait dc ses vêtements, et descendait dans les fonts, soutenu par son parrain. On le plongeait trois fois dans l'eau, en invoquant chaque fois une des personnes de la Sainte-Trinité. Au sortir de la piscine, lcs nouveaux chrétiens étaient revêtus d'une robe blanche, bu'ils devaient porter huit jours, et qui devait leur rappeler l'innocence qu'ils venaient d'acquérir. A cette robe fut d'abord ajouté un long bandeau de lin destiné à couvrir l'onction du saint chrême que lea baptisés recevaient de l'évêque; ce bandeau, nommé pour cette raison *chrismale* ou *chremeau* a depuis remplacé la robe. Les néophytes recevaient alors la communion, à laquelle on ajoutait du lait et du miel, soit pour leur rappeler, avec saint Pierre, qu'ils n'étaient que de tendres enfants que l'église devait encore nourrir de lait, soit pour leur faire entendre qu'ils avaient recouvré la terre promise, où devaient couler pour eux le lait et le miel.— Les enfants des chrétiens étaient le plus souvent baptisés dans les huit premiers jours, mais l'exemple de saint Augustin et de plusieurs antres nous montre que souvent aussi on préférait différer le baptême jusqu'à ce que l'enfant fût en état d'en comprendre le bienfait. Quelques personnes même, pour vivre avec plus de liberté, ne le recevaient qu'à la mort. Cette dangereuse coutume ne tarda pas à être abolie; et l'église, devenue plus sévère dans cette partie de sa discipline, par la crainte d'exposer les enfanta au danger de mourir sans baptême, ordonne depuis long-temps qu'ils soient baptisés aussitôt après leur naissance.— C'est aussi le même motif de crainte qui a fait donner à toute espèce de personnes, catholiques, hérétiques, ou même infidèles, le pouvoir de conférer le baptême en cas de nécessité. Cependant, vers le milieu du troisième siècle, quelqnes évêques d'Afrique ne pouvant comprendre qu'on devînt catholique de la main de ceux qni ne l'étaient pas, se mirent à réitérer le baptême à ceux qui l'avaient reçu des hérétiques: de là l'erreur des *rebaptisants*; de là aussi cette dispute que le pape saint Etienne et saint Cyprien ont rendue si célèbre, et qui ne finit que par le martyre de l'nn et de l'autre. — L'usage de l'église a varié dans la manière d'administrer le baptême. On croit que les apôtres baptisèrent plus d'une fois par aspersion, lorsque des mil-

liers de personnes, des peuplades entières se présentaient à la fois. La règle suivie jusqu'au douzième siècle fut de baptiser par *immersion*, en plongeant dans l'eau le corps de celui qui recevait le sacrement; les inconvénients, les dangers même de cette pratique y firent substituer le mode plus simple de l'infusion (l'affusion), généralement adopté aujourd'hui dans l'église latine.—En effaçant la tache originelle, en rendant à l'homme sa première innocence, le baptême lui ouvre les portes de l'église, et lui donne le droit d'aspirer à la vie éternelle; celui qui est privé de ce sacrement demeure, au contraire, enveloppé dans la disgrâce commune, dans la malédiction prononcée contre la nature humaine, et n'a point de bonheur à espérer dans l'autre vie. Telle est la doctrine catholique.—Quoi! condamnera-t-on à des peines éternelles de malheureux enfants qui n'ont d'autre crime que celui d'être nés? — L'église se tait sur ce point. Quelques docteurs, il est vrai, ont paru pencher pour l'affirmative; mais l'opinion contraire est plus générale. L'idée que les chrétiens ont de la bonté divine les autorise à penser, avec saint Augustin, saint Thomas, etc., que ces enfants n'ont pas à regretter leur naissance. Si Dieu peut admettre dans son sein des enfants auxquels il ne doit point de récompense, il peut aussi bien en exclure d'autres auxquels il n'a point de peines à infliger. « Sans aller jusqu'à les croire heureux, dit un orateur célèbre, je puis me figurer ces enfants comme des princes détrônés, privés d'un royaume auquel ils avaient droit de prétendre, comme des exilés qui regrettent une patrie qu'ils ne doivent plus revoir; je puis croire que leur destinée est préférable au néant. Ce monde n'est pas le séjour du repos ni du bonheur; et cependant il est peu d'hommes qui préfèrent la mort à la vie. Tel est donc le sort de ces enfants que, tout imparfait qu'il est, ils le préfèrent à l'anéantissement, et qu'ils désirent le conserver. »— On a donné assez improprement le nom de *baptême* à la bénédiction des cloches, sans doute à cause des grandes ablutions qui ont lieu dans cette cérémonie, peut-être aussi parce que les cloches sont présentées par des personnes que, plus improprement encore, on nomme *parrains* et *marraines*.

L'abbé C. Bandeville.

Considérons maintenant le baptême sous le rapport hygiénique. En Orient, berceau du christianisme, le baptême fut long-temps administré par une triple immersion dans l'eau froide : sous des latitudes chaudes, une semblable coutume a pu n'être pas dommageable pour la vie; d'ailleurs, on ne la pratiquait, selon d'anciennes écritures, qu'aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, qui correspondent à des époques de l'année où la température atmosphérique est élevée; on prétend même, en quelques-uns de ces écrits, qu'on baptisait seulement dans l'âge adulte. Quand la religion chrétienne s'étendit vers le nord, l'immersion des nouveau-nés dans l'eau froide, et en toute saison, dut avoir des résultats funestes, et le salut de l'ame a dû être souvent acheté par le sacrifice du corps. Les inconvénients de ce bain froid ont vraisemblablement nécessité les changements qui ont été apportés dans l'administration du premier sacrement qui est imposé au chrétien; ils ont fait remplacer l'immersion par l'affusion ou l'aspersion, usitées depuis long-temps chez les catholiques. Les chrétiens du rit grec, qui observent les préceptes religieux avec une extrême rigidité, ont cependant conservé l'ancien mode de baptiser, malgré les dangers auxquels il expose. Le docteur Macquart, qui a résidé long-temps en Russie, et qui a publié une topographie de la ville de Moscou, a vu mourir un grand nombre d'enfants victimes de ces immersions dans l'eau froide, et réitérées par un zèle fanatique. Un de nos collaborateurs, M. Edme Héreau, a fait la même remarque durant un séjour de dix ans dans le même pays. En compulsant avec soin les tables de mortalité des deux capitales, Pétersbourg et Moscou, il a trouvé que plus d'un tiers des enfants

morts dans les premiers jours qui suivent la naissance succombaient à des coliques, qui ne peuvent être attribuées qu'au mode d'immersion usité dans l'acte du baptême; et sur l'observation qu'il en faisait à des gens du peuple, il lui fut répondu avec une confiance toute chrétienne, mais un peu trop aveugle sans doute, que c'était un blasphème de penser que Dieu permît jamais qu'aucune suite fâcheuse ressortît de l'accomplissement d'un acte religieux; et, pour eux, les formes mêmes de cet acte sont un article de foi, abandonné du reste depuis plusieurs années par les classes élevées, qui ont le soin de n'employer que de l'eau tiède pour l'immersion et le baptême de leurs enfants. — Quoique l'administration du baptême ait subi chez nous des modifications qui l'ont beaucoup améliorée, elle n'est cependant pas encore exempte de dangers, qu'il est important d'exposer dans un livre destiné à répandre des notions utiles, comme à signaler des préjugés nuisibles. — Le froid est essentiellement ennemi de la vie, surtout dans le jeune âge, quoiqu'il puisse avoir en général des effets salutaires, mais relatifs. Une opinion contraire prévaut cependant chez plusieurs personnes, qui croient qu'il est utile d'accoutumer de bonne heure les enfants au froid, et ils les revêtent de mêmes vêtements l'hiver que l'été, etc. Un grand nombre d'enfants meurent de bonne heure par cette cause, ou contractent des maladies qui attristent plus tard leur existence. Malgré ces exemples trop communs des effets pernicieux du froid, le préjugé qui les engendre a des racines trop profondes pour qu'on puisse l'extirper en peu de temps; malheureusement il fut fortifié et propagé par un écrivain qui compte des partisans enthousiastes, surtout chez les personnes du beau sexe, par l'auteur d'*Emile*, dont la rhétorique éloquente est propre à faire triompher le paradoxe comme la vérité. L'action délétère du froid pour les enfants nouveau-nés est cependant démontrée par l'observation et par l'expérience. Si J.-J. Rousseau avait observé la nature, comme il le prétend, il aurait reconnu dans les soins que les animaux prennent de leurs petits pour les préserver du froid l'utilité d'agir de même pour l'homme naissant; parmi des conseils sages qu'il donne aux mères, il n'en aurait pas mêlé de funestes. Des recherches faites en Italie, et renouvelées en France, ont appris que la mortalité des enfants est plus considérable en hiver qu'en toutes les autres saisons de l'année. Des expériences entreprises il y a peu de temps ont démontré que de jeunes animaux exposés au froid ne tardent pas à mourir, et ordinairement à la suite d'affections de poitrine. En considérant que l'enfant qui vient de naître avait partagé jusque là la chaleur de celle dont il est issu, qu'il passe dans un milieu beaucoup moins chaud, on comprend qu'il est nécessaire de rendre cette transition aussi insensible que possible. C'est cependant à ce début de la vie qu'on enlève l'enfant des côtés de sa mère pour le transporter quelquefois à des distances très longues, dans une église où la température est toujours plus ou moins froide : là, on lui découvre la tête, le col, et on lui applique de l'eau souvent froide sur la partie supérieure du front, qui, n'étant point encore ossifiée, garantit très peu le cerveau des impressions extérieures; enfin, lorsque la cérémonie est terminée, la tête de l'enfant reste entourée de linges humides. Sous ces rapports, les enfants ont donc des périls à courir : on voit éprouver à la suite du baptême souvent des coryzas, vulgairement dits rhumes de cerveau, des ophthalmies ou inflammations des yeux, et quelquefois des convulsions. MM. Milne-Edwards et Villermé ont appelé dans une des dernières années l'attention des académies et des chambres législatives sur ce sujet; des mesures ont été consenties avec les autorités ecclésiastiques pour que le baptême fût administré avec de l'eau tiède et dans la sacristie, qu'on peut échauffer durant les froids. Une amélioration notable a donc été obtenue, et ceux qui ont accepté la tâche de parrain

et de marraine peuvent réclamer tous les soins qui sont conciliables avec cette cérémonie. Père et mère de l'enfant selon Dieu, comme disent les Anglais, ils doivent à leur fils d'adoption cette marque d'attachement et de vigilance pour le premier pas qu'il fait dans une carrière où tant d'autres dangers l'attendent, et dont il sera plus difficile de le préserver. Si le parrain et la marraine sont eux-mêmes des enfants, ces recommandations s'adressent à leurs parents. Malgré tous les soins possibles, la séparation de l'enfant nouvellement né d'avec sa mère, son transport, son séjour à l'église, auront toujours des inconvénients auxquels il est nécessaire d'obvier. Les desservants des églises devraient être obligés à administrer le baptême au domicile des enfants, comme on administre l'extrême-onction. Qu'il en soit du sacrement par lequel on marque le lever de la vie, comme de celui qui en marque le coucher. Les prêtres administrent déjà le baptême facultativement au domicile des citoyens; ils devraient y être astreints par une obligation légale, afin que le pauvre soit protégé comme le riche. Un prince-évêque de Wurtzbourg avait bien compris l'utilité de la réforme qu'on invoque ici, et il avait donné la preuve d'une philanthropie très éclairée, en prescrivant aux ecclésiastiques sous ses ordres de se rendre dans toutes les maisons où ils seraient appelés pour administrer le baptême. — L'amélioration désirable que nous consignons ici, et qui a été provoquée par les deux médecins nommés ci-dessus, s'applique aussi à l'acte civil exigé par la loi pour constater la naissance des enfants; il nécessite le transport des nouveau-nés aux municipalités, souvent éloignées des fermes et des habitations rustiques. Pourquoi des officiers civils ne seraient-ils pas chargés du soin de constater à domicile les naissances, comme il y en a qui ont mission d'y constater les décès? Il serait encore utile qu'on n'introduisît qu'avec une extrême réserve du sel dans la bouche des enfants qu'on présente sur les fonts baptismaux : ce symbole de la sagesse est une substance très irritante qui leur cause une sensation pénible, qu'ils témoignent souvent par leurs cris. Ne pourrait-on pas mêler une seule parcelle de ce sel avec un correctif? Nous vivons dans un temps où les casuistes ne doivent et ne peuvent pas être rigoureux, et le moyen désormais de rendre la religion respectable est de retrancher les abus qu'elle peut faire commettre. — Il est encore une concession importante à obtenir de messieurs du clergé, c'est qu'on puisse baptiser les enfants dans le sein des femmes qui sont en danger de mort. Ce baptême était, dit-on, pratiqué en France dans le XVIe siècle, au moyen d'une éponge imbibée d'eau ou d'une injection. Cette coutume regrettable ne fut peut-être abandonnée que parce que la Sorbonne, consultée pour un cas de ce genre en 1733, n'osa pas considérer le sacrement ainsi administré comme valide. Quoi qu'il en soit, il est urgent de rétablir ou d'admettre cet usage afin de prévenir des actes de barbarie qu'on ne pourrait croire possibles dans l'état actuel de la civilisation. Le zèle religieux n'a été que trop exalté durant les derniers règnes où l'autel dominait le trône, et malheureusement le fanatisme peut encore faire commettre des crimes avec de bonnes intentions, ce pavé de l'enfer : c'est ce que le fait suivant va démontrer. Il fut narré dans le *Journal des progrès des sciences et institutions médicales* (tom. XIII, page 193), et répété par d'autres feuilles publiques. Comme cette dénonciation n'occasionna aucune réclamation dans le temps, nous croyons pouvoir la considérer comme fondée. « Dans un hôpital assez considérable, le chirurgien en chef avait annoncé à ses élèves qu'une femme enceinte, mal conformée, n'accoucherait point heureusement, et que l'enfant ne pourrait être conservé sans compromettre l'existence de la mère. Les religieuses, qui l'avaient entendu, estimèrent que cette femme ayant reçu le baptême ne devait pas les occuper, qu'il était de leur devoir, au contraire, de se

procurer l'enfant en état de le recevoir. Craignant en conséquence que le chirurgien en chef ne songeât plutôt à la conservation de la mère qu'à celle de son fruit, elles convinrent de ne prévenir personne au moment des douleurs, et s'empressèrent alors d'ouvrir, avec un couteau, le ventre de la malheureuse femme qui périt sous leurs mains. » Ce récit dispense d'exposer de plus amples considérations pour démontrer l'importance du dernier souhait qui reste à former relativement au baptême.

Charbonnier.

BAPTÊME DE LA LIGNE ou *du tropique*. Le passage, en mer, de la ligne du tropique donnait autrefois lieu à une cérémonie bizarre dont voici la description. Après avoir mis sur le tillac du vaisseau des bailles (moitiés de tonneaux en forme de baquets) pleines d'eau, à stribord et bas-bord, et avoir rangé en haie, près de ces bailles, des matelots avec un seau d'eau à la main, le maître-valet venait au pied du grand mât, ayant le visage barbouillé et quantité de garcettes (petites cordes) sur le corps, suivi de quelques matelots équipés de même, et tenait entre les mains quelques livres de marine pour représenter le livre des Évangiles. Les choses ainsi disposées, on faisait mettre celui qu'on voulait baptiser à genoux devant le maître-valet, qui, lui faisant poser les mains sur le livre, lui faisait jurer d'exercer les mêmes choses qu'on allait exercer sur lui toutes les fois qu'il se présenterait l'occasion de baptiser quelqu'un. Après cela on lui ordonnait de se lever et de marcher vers l'avant du vaisseau entre lesdites bailles, où des gens de l'équipage l'attendaient avec des seaux pleins d'eau, qu'ils lui versaient sur le corps. Il essuyait cet orage et recevait ainsi le *baptême*. Telle est la pratique qui était suivie par les Français; d'autres nations avaient coutume de baptiser un homme en le plongeant subitement dans la mer, d'où on le retirait promptement; ce baptême était plus désagréable que le précédent. On se rachetait de l'un et de l'autre en donnant quelque argent à l'équipage. Les mousses, qui ne pouvaient guère, comme on le sait, profiter de ce privilége, avaient celui d'être moins maltraités dans l'exercice de cette cérémonie : on se contentait de les mettre sous un panier entourés de bailles pleines d'eau, où tout l'équipage venait puiser pour les mouiller ou les *baptiser*. —L'auteur de l'*Histoire des flibustiers* pense que cet usage vient de ce que tous les pays qui se trouvent sous la ligne ayant été long-temps considérés comme inhabitables, les premiers qui furent assez audacieux pour y pénétrer tirèrent de cette circonstance allusion à l'entrée dans un nouveau monde, et, procédant comme les chrétiens le font à l'égard de leurs enfants, imaginèrent de consacrer leur prise de possession par une cérémonie à laquelle ils appliquèrent les formes et le nom du premier sacrement de l'église.— Les dangers qui ont suivi quelquefois cette épreuve ont dû fixer l'attention des magistrats, et, par arrêt rendu le 8 janvier 1784, sur les conclusions de M. François de Neufchâteau, procureur-général, le conseil général du Cap a proscrit le baptême du tropique. E.

BAPTÊME DE SANG. Tous les sentiments qui peuvent donner du bonheur à l'homme révèlent en lui une perfection. Chacun d'eux est une des unités précieuses dont l'addition complète formerait le total d'un type humain parfait. Pour ma part, au moins, je trouve infiniment de poésie dans le sentiment religieux. Quand je ne puis plus le contempler avec la joie de la croyance, je l'observe encore avec un vif et délicieux plaisir d'artiste. Quelle ame d'homme n'aimerait à s'élever au-dessus de notre étroite atmosphère, à se mêler aux astres, aux régions d'espérance et d'avenir, à l'immortalité, à l'éternité, à l'infini!—Aussi, je puis penser que celui qui n'a pas la conviction des dogmes évangéliques peut cependant aimer à les contempler. Il ne faut ni la trinité chrétienne, ni sa foi, ni son église; il suffit d'un cœur d'homme pour ressentir des émotions heureuses, en donnant sa pensée aux pages de l'Evan-

gile, en laissant aller son ame aux textes de cette loi d'amour qui vit si consolante dans les paroles du Nazaréen. Car ce sentiment d'amour, si beau et si fécond, est la base et le sommet de l'œuvre admirable du Christ : cette divine charité est ce que consacrent tous les dogmes chrétiens.—Mais le baptême, avant tous les autres, en établit le principe et la réfléchit dans sa plus douce et sa plus pure chaleur. Regardez au milieu du Jourdain, Jésus-Christ institue le baptême de l'eau avec l'amour du Saint-Esprit, qui descend du ciel sous la forme de la colombe; et dans l'église, l'eau de l'ablution n'est, avec les paroles sacramentelles, qu'un signe purement matériel. Ce qui est caché sous les symboles, c'est l'amour que Dieu communique à l'ame humaine, purifiée par la grâce ; ce qui est le baptême, c'est toujours ce rayon de feu céleste émané de l'essence divine, et qui n'a plus besoin de se manifester sous l'image de la colombe. Au Calvaire, Jésus-Christ institue le baptême de la pénitence en pardonnant au voleur converti qui mourait à ses côtés : c'est encore ici l'amour qui opère le prodige, car pardonner, c'est aimer : la foi et le repentir, c'est de l'amour. Sur la croix enfin, Jésus-Christ institue le baptême de sang, en consommant ce sacrifice d'amour infini qu'il avait commencé à la crèche; et comme c'est dans ce baptême qu'il y a le plus d'amour, c'est aussi celui qui est le plus excellent dans la tradition des saints et dans les livres des docteurs. — La vertu de l'esprit céleste, comme dit l'admirable saint Thomas, est cachée dans le baptême d'ablution ; le baptême de la pénitence la révèle par la componction du cœur ; elle éclate au baptême de sang par tout ce que l'ardeur de l'amour a de plus brûlant. Au baptême de sang, dit saint Augustin, le prêtre est remplacé par les bourreaux, l'eau par le sang, l'imposition mystique des mains par les tortures; aussi, quand l'ame, à la voix du prêtre, est visitée par la grâce d'en haut, elle devient, aux coups des bourreaux, le temple même du dieu vivant. C'est pourquoi saint Bernard remarque que le sang dispense du chrême, du sel et de la salive ; car, ajoute-t-il, ce n'est que pour apprendre au chrétien à ne pas rougir de sa foi qu'on le signe au front avec le chrême ; on n'approche le sel de ses lèvres que pour donner la discrétion à ses discours; on ne porte la salive aux sens de l'ouïe et de l'odorat que pour les ouvrir à la parole de la sagesse et à l'odeur d'une vie pure ; l'onction sur la tête n'est faite que pour avertir de conserver la grâce de la foi. Or, le baptême de sang ouvre immédiatement les portes du ciel, qui est le but de la vie chrétienne; le baptême de sang est ainsi le pardon du péché originel et de tous les autres péchés, accordé à celui qui confesse la foi évangélique en présence des tourments et de la mort. Ainsi, le baptême de sang n'est autre chose que le martyre. A ce mot, que l'on a si souvent prononcé fanatisme ou folie, moi, je suis tout ému d'admiration et d'espérance, fussé-je éloigné de toute conviction chrétienne. Selon moi, c'est un faux instinct de philanthropie qui peut se révolter contre les verges, les fouets, les croix, les chevalets, les chaudières d'huile bouillante, les ongles de fer, les charbons ardents et toutes les cruautés inouïes bravées par les martyrs chrétiens. Aimer les hommes, c'est surtout ennoblir leur caractère, élever leur courage, agrandir leurs espérances et les rendre indépendants des besoins et des douleurs vulgaires : et les martyrs, leur courage est si beau, la cause en est si grande, si féconde, si consolante à réfléchir, en face de ce néant qui nous enveloppe et nous presse à chaque instant davantage ! — Écoutez, d'ailleurs. L'homme est religieux ; dans l'univers, tout l'atteste. Depuis le soleil jusqu'au brin l'herbe, depuis les héros jusqu'aux reptiles, partout l'homme a cherché des dieux parce qu'il avait besoin d'en adorer. Mais regardez seulement la croix devenir sceptre, les couronnes s'échanger contre le froc et la haire. Vos pères, rois, princes, nobles et peuple, se sont faits évêques, prêtres, moines et clercs. En présence de faits si nombreux e

si immenses, vous ne pouvez plus nier le sentiment religieux. Mais serait-ce que dans l'intérêt de l'humanité on dût le retrancher de l'homme, pour donner l'homme tout entier aux choses que vous appelez positives? A mon sens, il vaut mieux être fanatique d'une ame immortelle et divine que d'être fanatique de la matière et de la boue. Pourquoi, d'ailleurs, ne feriez-vous alors notre ame eunuque que d'un côté? Si ces plus précieux attributs nous sont si dangereux, pendant que vous avez le fer à la main, coupez aussi l'émulation qui fatigue, épuise et tue si souvent, l'amour qui dévore, qui consume, qui fait à chaque instant chercher les poignards, les précipices, le fond des rivières, les poisons. Vous devriez au moins extirper l'égoïsme et la haine. Si pourtant vous vouliez seulement croire que pour être heureux nous n'avons pas trop de tout ce que le ciel nous a donné de moyens de bonheur; si en considération du bonheur qui peut nous arriver par le chemin de chacune de nos passions, vous vouliez bien souffrir quelquefois les maux qu'elles peuvent nous coûter, je vous réconcilierais bientôt avec le spectacle du martyre: dussé-je exiger de vous la permission de mourir quelquefois pour la femme qui se serait donnée à moi, pour l'ami qui m'aurait sauvé la vie ou l'honneur, pour la patrie où j'aurais vu la première fois la lumière et la voûte du ciel, pour la liberté, dont l'esclavage m'aurait fait chérir l'idée et ressentir l'impérieux besoin. Car le sentiment religieux posé, le martyre en devient, à l'occasion, le corrélatif nécessaire. Et, voyez-vous, femme, ami, patrie, liberté, ne font pas plus pour nous que la religion. Là, nous trouvons, à la vérité, des biens immenses, mais ici nous trouvons une ame, d'abord pour savourer ces biens, et puis surtout, quand ils manquent, pour les suppléer; quand ils se changent en autant de maux, pour supporter notre sort avec courage, joie et bonheur; enfin, quand nos biens disparaissent avec la vie présente, pour retrouver à leur place toutes les sortes de réalités, dont ils n'étaient qu'une image pâle et sans couleur. — Mais quand je regarde la religion du Christ, comme je vois qu'elle a, plus que toute autre, donné une ame à l'homme, agrandi son être, élargi l'horizon de son avenir! Avant elle, l'homme tout entier appartenait à l'instinct grossier du maître, et à la matérialité absolue de l'esclave. Elle a révélé au premier sa dignité dont il ne connaissait qu'une faible partie, puisqu'il croyait son semblable assez vil pour appartenir comme une chose sans nom à une volonté brutale; elle a élevé le second à la dignité du premier, en montrant dans l'un et l'autre la même essence et la même origine. Ainsi, la charité est née, avec elle l'égalité et la liberté sont venues sur la terre; ainsi sont venus l'ordre et la paix; car la glorification d'un dieu est le gage de la paix parmi les hommes. Un même réseau d'amour, une même auréole de gloire, une même perfection de bonheur présent et d'espérances futures ont réuni l'innombrable famille humaine. Ici combien d'ame! combien d'immortalité! car il devait être bien naturel à l'homme d'éterniser cette vie d'amour par ce charme ineffable de charité qu'il puisait à l'Évangile, cette douceur et cette harmonie divine de l'égalité chrétienne, le calme délicieux, l'espérance si vive et si pleine qu'il trouvait à la contemplation du changement et de l'agrandissement de son être. Et d'aussi belles, d'aussi divines convictions, n'auraient pas été dignes de tout le courage de celui qu'elles inspiraient! Vous mépriseriez l'homme de sacrifier sa vie pour elles, quand votre estime et vos éloges lui commandent à chaque instant d'aller braver la mort pour de véritables chimères! Levez-vous, martyrs! confessez hautement votre foi! laissez-vous lier par les bourreaux! je vous suis avec envie aux tortures et à la mort: car, aussi bien que vous, je ne vois ni le fer, ni le feu, ni les tourments; mes yeux sont, avec les vôtres, fixés au ciel. A peine devez-vous sentir cette laborieuse dissolution de votre corps, qui va laisser votre ame s'envoler avec tant d'allégresse à la vie, à la gloire, au bonheur,

et se reposer pour jamais dans le sein de la Divinité. Martyrs, vos supplices vaudraient mieux que nos plaisirs ! C. L—R.

BAPTES (Les) étaient à Athènes les prêtres de Cotytto, déesse de l'impureté, dont ils célébraient les fêtes pendant la nuit, en se livrant à des chants impudiques et à des danses lascives. Ils tiraient leur nom du verbe grec *baptéïn*, qui signifie *se baigner*, et de l'usage où ils étaient en effet de se baigner et de se parfumer avant la célébration de leurs mystères. Ils étaient, du reste, regardés comme les derniers des hommes, et Juvénal dit d'eux qu'à force d'infamie ils avaient lassé Cotytto elle-même. On rapporte qu'Eupolis ayant fait contre eux une comédie à laquelle il avait donné leur nom, les *Baptes*, pour s'en venger, ils le plongèrent dans la mer. On connaît en effet une comédie qui porte ce titre, et qui est le dernier ouvrage de Cratinus ; mais l'auteur, qui avait essayé dans cet ouvrage de faire revivre la satire personnelle, défendue de son temps, s'adressait non pas seulement à la caste des baptes, mais à tous les grands d'Athènes, qui le firent condamner par un décret solennel à être jeté dans la mer pieds et poings liés. E.

BAPTISTÈRE, *baptisterium*. On appelle ainsi le lieu ou l'édifice dans lequel on conserve l'eau pour baptiser. Les premiers chrétiens, suivant Tertullien, n'avaient d'autres baptistères que les fontaines, les rivières, les lacs ou la mer, qui se trouvaient le plus à portée de leurs habitations. Quand la religion chrétienne fut devenue celle des empereurs, outre les églises, on bâtit des édifices particuliers uniquement destinés à l'administration du *baptême*, et que, par cette raison, on nomma *baptistères*. On confond aujourd'hui le *baptistère* avec les *fonts baptismaux* ; anciennement, on distinguait exactement ces deux choses: par *baptistère*, on entendait tout l'édifice où l'on administrait le baptême, et les *fonts* n'étaient autre chose que la fontaine ou le réservoir qui contenait les eaux pour le baptême. Les baptistères séparés des églises ont subsisté jusqu'à la fin du VI[e] siècle, où l'on commença à en voir quelques-uns placés dans le vestibule intérieur de l'église, tel que celui où Clovis reçut le baptême des mains de saint Remi. Cet usage est ensuite devenu général, si l'on en excepte un petit nombre d'églises qui ont retenu l'ancien, comme celle de Florence, toutes les villes épiscopales de Toscane, la métropole de Ravenne et l'église de Saint-Jean-de-Latran, à Rome. Ces édifices, pour la plupart, étaient d'une grandeur considérable. Selon la discipline des premiers siècles, le baptême ne se donnait alors que par immersion, et (hors le cas de nécessité) seulement aux deux fêtes les plus solennelles de l'année. Le concours prodigieux de ceux qui se présentaient au baptême, la bienséance, qui voulait que les hommes fussent baptisés séparément des femmes, exigèrent de vastes édifices. Ainsi le *baptistère* de l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople, était si spacieux qu'il servit d'asile à l'empereur Basilisque, et de salle d'assemblée à un concile fort nombreux. Le plus ancien de tous les baptistères, et peut-être le premier monument de la religion chrétienne, est le *baptistère* de Saint-Jean-de-Latran, dit le *Constantin*, quoiqu'il soit faux que cet empereur y ait reçu le baptême, puisqu'on sait qu'il fut baptisé à Nicomédie, peu de temps avant sa mort. — Les Romains appelaient aussi *baptisterium* un grand bassin, dans leurs bains, où l'on pouvait se laver plusieurs ensemble, et même nager. Pline le Jeune en avait un dans sa maison de campagne. On donnait aussi ce nom à des baignoires portatives. E.

BAR (Comtes, puis ducs de). Le comté, puis duché de Bar, était situé entre la Lorraine et la Champagne : au nord, il avait le Luxembourg, et au midi la Franche-Comté. Il enclavait plusieurs portions des provinces de Lorraine, de Champagne, du Verdunois et du Toulois. Les bailliages de Bar et de la Marche étaient dans le ressort du parlement de Paris : c'est ce qu'on appelait *Bar*

rois mouvant ; le surplus du Barrois était du parlement de Nancy : c'est le *Barrois non mouvant*. Dans cette dernière partie était le bailliage de Pont-à-Mousson, que l'empereur Charles IV érigea en marquisat, l'an 1356. Bar-le-Duc était la capitale du Barrois : on prétend que cette ville existait déjà au v[e] siècle, et que Viomad vint jusque là au-devant de Childéric, fils de Mérovée, lorsque ses sujets le rappelèrent. Le Barrois, compris originairement dans le pays des Leuquois, était connu sous ce nom dès le commencement du VIII[e] siècle. Ses possesseurs prirent le titre de ducs depuis 958 jusque vers 1034, époque à laquelle ils l'échangèrent pour celui de comtes. En 1355, ils revinrent à la qualification de duc, qu'ils ne quittèrent plus.— Frédéric, ou Ferri I[er], fils de Wigeric, comte du palais sous le roi Charles-le-Simple, était en possession du comté de Bar dès 951. Il paraît qu'il lui fut conféré par Otton I[er], roi de Germanie, en faveur de son mariage avec Béatrix, nièce de ce prince et sœur de Hugues-Capet. Le château de Bar, qui dominait toute la ville basse de ce nom, était l'ouvrage de Frédéric. Il le fit rebâtir en 964, pour servir aux Lorrains de boulevard contre les incursions des Champenois. Frédéric fut créé en 959 duc de la Haute-Lorraine, dite Mosellane. Il conserva cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée en 984.— (*Voy.* Lorraine.) — Thierri I[er], son fils, lui succéda dans le duché de Bar ainsi que dans le duché de Lorraine. Il fit enfermer Béatrix, sa mère, parce qu'elle voulait retenir l'autorité. Il mourut vers 1024.—Frédéric II ou Ferri, duc de Lorraine et de Bar, mourut vers 1033. — Sophie, sa fille aînée, lui succéda dans le comté de Bar : elle avait épousé, avant la mort de son père, Louis, comte de Mouson et de Montbéliard. Eudes, comte de Champagne, assiégea en 1037, le château de Bar, et l'emporta d'assaut ; mais bientôt après, ce comte ayant été tué dans une bataille contre le duc de Lorraine Gothelon, la place fut rendue à Sophie, qui mourut en 1093, plus de 20 ans après son mari.—Thierri II succéda à son père dans les comtés de Mouson et de Montbéliard, mais il n'obtint celui de Bar qu'à la mort de Sophie sa mère. Frédéric, comte de Montbéliard et de Ferrette, son fils aîné, fut l'auteur de la maison de Ferrette. Thierri, son second fils, continua celle de Montbéliard. Renaud, qui était le sixième, continua la suite des comtes de Bar.— Thierri III, second fils de Thierri II, lui succéda dans les comtés de Montbéliard et de Bar ; mais s'étant rendu odieux aux sujets de ce dernier, il fut obligé de le céder peu de temps après à Renaud son frère, et de se contenter de celui de Montbéliard.—Renaud I[er], dit *Le Borgne*, ne sut pas beaucoup mieux se faire aimer des Barrois. Richer, évêque de Verdun, qui avait conféré, en 1096, le comté de sa ville épiscopale à Thierri II, l'ôta, en 1111, à Renaud, parce qu'il avait laissé prendre le château de Dieulouard par les Messins, et conféra cette dignité à Guillaume, comte de Luxembourg. Renaud, pour se venger, ravagea le Verdunois. Mais l'évêque et Guillaume le chassèrent, le poursuivirent, détruisirent ses châteaux, et prirent d'assaut la ville de Saint-Mihiel, dont il était avoué. L'empereur Henri V vint les soutenir en 1113, assiégea Renaud dans le château de Bar, dont il se rendit maître, et où il le fit prisonnier. De là, il se présenta devant celui de Mouson, et somma la garnison de se rendre, menaçant, en cas de refus, de faire pendre le duc, qu'il avait avec lui. Les assiégés demandèrent un jour pour délibérer. Il arriva que la nuit suivante la comtesse accoucha d'un fils qui fut nommé Hugues. Les habitants prêtèrent serment au nouveau-né, et firent savoir à l'empereur que, pour sauver la vie à leur comte, ils ne se rendraient pas, parce qu'il avait un fils pour le remplacer. Henri V, furieux, ordonna que le comte fût attaché à un gibet à la vue de la place ; mais les seigneurs qui l'environnaient obtinrent la grâce de Renaud. L'empereur ayant été contraint de lever

le siége, retourna en Allemagne, emmenant avec lui son prisonnier, qu'il renvoya quelque temps après, en exigeant qu'il lui rendît hommage et lui payât une forte rançon. En 1114, le comte de Luxembourg remit à Renaud le comté de Verdun : les habitants lui fermèrent les portes de la ville, et l'obligèrent à la retraite après une bataille où il fut dangereusement blessé. En 1120, Henri, nouvel évêque de Verdun, se voyant rejeté par le clergé et par le peuple, se ligua avec Renaud pour forcer les Verdunois à les recevoir tous deux. Ils y réussirent en prenant la ville, qu'ils saccagèrent. A cette nouvelle, l'empereur, irrité, ordonna de chasser l'évêque, et donna le comté de Verdun à Henri de Grand-Pré. La guerre entre les deux concurrents finit, en 1124, par un traité où Renaud fut confirmé dans la dignité qui lui était contestée. Depuis 1130, Renaud eut encore de violentes contestations avec Albéron, évêque de Verdun, et exerça d'odieux brigandages contre les habitants de cette ville, qu'il ne put soumettre à son autorité. Enfin il conclut la paix avec le prélat, qui consentit à lui céder le haut domaine de Clermont en Argone, de Ham et de Vienne, près Sainte-Ménehould. A ces conditions, le comte renonça à ses prétentions sur la ville et le comté de Verdun, dont il ne conserva que le titre d'avoué. Ses voisins et l'abbaye de Saint-Mihiel, dont il était avoué, eurent aussi à souffrir de ses vexations. En 1147, il accompagna Louis-le-Jeune à la croisade, et mourut en 1150, peu de jours après son retour. —Renaud II fut le successeur de Renaud Ier son père, dans le comté de Bar et dans l'avouerie de Saint-Mihiel. Il abusa comme lui, et d'une manière encore plus criante, de ce dernier titre. La ville de Metz eut aussi à souffrir de son voisinage. Une guerre terrible allait s'élever entre Renaud II et les Messins, lorsque Hillin, archevêque de Trèves, prévoyant les maux prêts à fondre sur la province, se rendit à Clairvaux, et conjura saint Bernard de venir y rétablir le calme. Bernard réussit dans cette mission ; mais cette paix ne fut point durable. Renaud II mourut en 1170. —Henri Ier, son fils aîné, lui succéda en bas âge sous la tutèle d'Agnès de Champagne sa mère. Il eut aussi des querelles avec l'évêque de Verdun. En 1189, il partit avec Philippe-Auguste pour la Terre-Sainte ; il mourut, en 1191, au siége d'Acre.—Thibaut Ier succéda au comte Henri, son frère, mort sans postérité. En 1193, il épousa en troisièmes noces Ermanson, fille de Henri-l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, âgée de 7 ou 8 ans. Cette princesse lui apporta ses prétentions sur ces deux comtés ; mais il ne put les faire valoir contre Baudoin V, comte de Hainaut. En 1207, il fit avec succès la guerre à Ferri II, duc de Lorraine, son gendre. En 1211, il se croisa avec son fils aîné et plusieurs autres princes, pour aller en Languedoc faire la guerre aux Albigeois. En 1204, il avait pris le château de Clermont, et uni le Clermontois au Barrois. Il mourut en 1214. —Henri II, son fils, lui succéda. Le 27 juillet 1214, il se trouva dans l'armée de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, et fut sur le point de faire prisonnier l'empereur Othon, qu'il avait déjà saisi par le cou, et qui ne lui échappa que par la vivacité de son cheval. En 1218, il fortifia le château de Foug, sur une montagne près de Toul, et sur les ruines du palais de Savonnières, que les rois de la seconde race avaient eu dans ce lieu. En 1220, il termina heureusement une guerre qu'il fit à Mathieu II, duc de Lorraine, son neveu. En 1225, il fut fait prisonnier en Bourgogne, dans une guerre qu'il eut avec Jean de Châlons, fils du comte Étienne, et Henri de Vienne, pour la défense d'Othon II, comte de Bourgogne. Il recouvra sa liberté l'année suivante, moyennant 16,000 livres, et la promesse, qu'il ne tint pas, de bien vivre avec les auteurs de son emprisonnement. Il se signala ensuite par de nouvelles guerres contre la Champagne et la Lorraine, et par plusieurs exemples de mauvaise foi. En 1239, il s'embarqua pour la Palestine

avec le roi de Navarre et plusieurs seigneurs, et reçut en passant à Rome la croix des mains du pape Grégoire IX. Cette expédition ne fut pas heureuse. Il fut fait prisonnier, à la fin de 1240, dans un combat contre les infidèles : on prétend même qu'il y périt. Il avait bâti la ville haute de Pont-à-Mousson.—Thibaut II, fils de Henri, fut fait prisonnier dans une bataille contre Guillaume II, comte de Hollande, en 1253. Il eut à soutenir, de 1265 à 1268, contre Henri, comte de Luxembourg, son beau-frère, une guerre qui se termina par la médiation de saint Louis. Il eut aussi des démêlés avec Laurent, évêque de Metz, acquit, en 1292, du duc de Lorraine Ferri III, la châtellenie de Longwi, commença la ville neuve de Pont-à-Mousson, et mourut en 1297.—Henri III fut le successeur de Thibaut son père. Il servit avec zèle Édouard Ier, roi d'Angleterre, son beau-père, contre la France. En 1297, il fit une irruption dans la Champagne, sur laquelle il formait des prétentions contre la reine Jeanne, femme du roi Philippel-le-Bel. Cette princesse marcha contre lui, accompagnée de Gautier de Crécy ou de Châtillon, connétable de France, le battit près de Comines, le fit prisonnier, et l'envoya à Paris, d'où le roi le fit transférer à Bourges. Il obtint, en 1301, sa liberté par un traité en vertu duquel *il rendit hommage au roi de France du comté de Bar, avec sa châtellenie et tout ce qu'il y tenait en franc-aleu par-deçà la Meuse*. Philippe-le-Bel se réserva en outre le ressort par appel des jugements qui seraient rendus par les bailliages de Bar et de Bassigny, et ce ressort fut ensuite attribué par le roi au parlement de Paris. Tel est l'origine de la distinction du *Barrois mouvant* et du *Barrois non mouvant de la couronne de France*. On assure que peu après la conclusion de ce traité, la noblesse du Barrois s'assembla et protesta contre ce que le comte avait fait, prétendant qu'il n'était pas en son pouvoir d'aliéner sa souveraineté, qui de tout temps avait été indépendante. Mais les rois de France n'ont point eu égard à cette prétention. La même année, Henri s'embarqua pour aller au secours du royaume de Chypre, attaqué par le sultan d'Égypte. Il obtint quelques avantages, et mourut en 1302, à son retour. — Édouard Ier succéda en bas âge au comte Henri son père. En 1309, il fut fait prisonnier par Thibaut, duc de Lorraine, et ne sortit de captivité qu'en 1314. Il se trouva à la bataille de Cassel (1328), avec Philippe de Valois. S'étant embarqué en 1337 pour aller enlever aux Sarrasins la ville d'Athènes, les vents le jetèrent dans l'île de Chypre, où il mourut. — Henri IV, son fils, fit à Raoul, duc de Lorraine, une guerre qui fut terminée par la médiation de Philippe de Valois. Elle recommença en 1344, et durait encore lorsque Henri mourut à Paris. — Édouard II succéda en bas âge au comte Henri, sous la régence d'Yolande de Flandre, sa mère. En 1345, Philippe de Valois lui assura la paix avec le duc de Lorraine. Édouard mourut en 1352, sans être sorti de sa minorité. — Robert, son frère, qui était aussi mineur, lui succéda ; mais le roi Jean lui accorda des lettres de bénéfice d'âge, pour terminer les contestations qui s'étaient élevées entre Yolande sa mère et Jeanne de Varenne pour la régence. L'empereur Charles IV érigea (1354) en marquisat la seigneurie de Pont-à-Mousson. En 1355, le roi de France, Jean II, érigea de son côté le comté de Bar en duché. Robert prit part à plusieurs guerres contre la Lorraine, et n'y fut pas toujours heureux. Il mourut en 1411. Le premier acte d'anoblissement dans le Barrois date de 1362. Robert, au sacre de Charles V, roi de France, représenta le comte de Toulouse. Ce fut pour l'amusement de Marie de France, son épouse (fille du roi Jean), que Jean d'Arras composa le *roman de Mélusine*. —Édouard III succéda à Robert son père. Il avait déjà signalé sa valeur dans plusieurs occasions. En 1412, il fit en Lorraine une irruption qui ne réussit point. En 1413, il fut arrêté à Paris par la fac-

tion des cabochiens, et mis en prison au Louvre, où il resta 5 mois. Il fut tué avec Jean son frere à la bataille d'Azincourt, en 1415. — Louis, cardinal-évêque de Châlons-sur-Marne, et frère d'Édouard, lui succéda dans le duché de Bar. Mais Yolande, sa tante, reine d'Aragon, revendiqua cette succession, et lui intenta un procès à ce sujet au parlement de Paris. En 1419, Louis se démit en faveur de René d'Anjou, son petit-neveu. Ce prélat passa la même année à l'évêché de Verdun, et mourut en 1430. — René d'Anjou obtint le duché de Bar par la cession que le cardinal de Bar, son grand-oncle, lui en fit, en lui donnant pour femme (1419) Isabelle, fille aînée de Charles, duc de Lorraine: il désirait réunir sur sa tête les duchés de Bar et de Lorraine. Adolphe VIII, duc de Berg, fit une guerre malheureuse pour faire valoir ses prétentions au duché de Bar, au nom d'Yolande sa femme, sœur du cardinal Louis. Il fut obligé de renoncer à tous ses droits. En 1431, la réunion projetée des duchés de Bar et de Lorraine sur la tête de René s'effectua par la mort de Charles II. (*Voy.* René d'Anjou et Lorraine.) A. Savagner.

BAR-LE-DUC, chef-lieu de préfecture et du département de la Meuse, avec tribunaux de première instance et de commerce, est une ville ceinte de murs, située en partie sur le penchant d'une colline, et en partie dans une plaine arrosée par l'Ornain, d'où elle prend quelquefois aussi le nom de *Bar-sur-Ornain*. Elle est divisée en haute et basse ville, et l'on n'arrive à la première que par des chemins escarpés. On y remarque le collége, la bibliothèque, l'église Saint-Maxime, la salle de spectacle et les promenades des Saules et du Paqnis. Elle possède une société d'agriculture et des arts et un port très commode, où l'on expédie pour Paris des planches de sapin venant des Vosges et des planches de chêne du pays. L'industrie, très active, consiste en de nombreuses et belles filatures de coton, en fabriques de siamoises, calicots, bonneterie, etc. Le commerce extérieur s'y fait principalement en vins estimés du pays, eau-de-vie, bierre, fer, bois, cuivre, ouvrages d'acier, laines et excellentes confitures de groseille. Les environs de Bar-le-Duc, qui sont très pittoresques, abondent en eaux minérales, forges et fossiles curieux. Louis XIII prit cette ville en 1632. Sa population est de 11,000 habitants. E.

BARAQUEMENT. Le mot *baraque* a été apporté dans l'armée française par les troupes gasconnes, quand elles commencèrent à servir les rois de France. Elles avaient pris ce mot de l'espagnol *barraca*, signifiant hutte de pêcheur construite au bord de la mer. Du Cange regarde ce terme *barraca* comme d'origine grecque. — Une baraque était quelquefois une simple ramée, quelquefois une cahute plus solide; son nom répond aux mots latins *artegiæ*, *ligellum*, *scena;* ce dernier a produit l'adjectif scénite, qu'on applique aux Arabes logés sous des baraques ou des tentes. Les premiers camps romains furent en baraques grossièrement construites: partout l'enfance de l'art se ressemble. — Jusqu'à la fin du xviie siècle, le mot baraque était le nom donné aux loges des hommes de cavalerie; celles de l'infanterie s'appelaient huttes. Il devint alors d'usage d'appeler également baraques les cabanes de l'infanterie et de la cavalerie. — Guillet décrit la manière dont on construisait une baraque dans le xviie siècle. On plantait quatre fourches aux coins d'un parallélogramme tracé sur un terrain de 7 à 8 pieds de long, et de 6 à 7 de large; les fourches supportaient des traverses; le tout s'abritait par une toiture de branchages ou de chaume; ces baraques, conformes aux anciennes huttes, étaient encore, en 1760, les seules qu'on connût, comme le témoigne Dubousquet. On voit dans Colombier qu'avant la guerre de la révolution on ne faisait usage des baraques que quand une campagne ou un siége offensif se prolongeait dans l'arrière-saison; quelquefois même une baraque n'était qu'une double enveloppe de tente. Les seuls vi-

vandiers en faisaient en tout temps de vastes; aussi, dans la langue italienne, exprime-t-on le mot cantinier par le terme *barachiere*, homme baraqué. — Depuis 1794, le nom et l'usage des baraques sont devenus communs, parce qu'un nouveau système de campement a prévalu. — En général, une baraque était un réduit construit des mains des soldats pour loger une chambrée; extraordinairement, elles étaient bâties par les soins des officiers du génie pour loger une compagnie ou une demi-compagnie. Le premier camp de baraques régulièrement édifié le fut en 1794 dans les dunes sous Dunkerque. Le camp de Boulogne, sa durée de deux ans, ses 150,000 hommes, rappellent des souvenirs trop historiques pour n'être pas connus de tous les lecteurs. Chacune de ses baraques contenait 40 hommes, et avait dans œuvre 10 mètres de long, 5 de large et 3 de haut. La grande armée bivaqua plusieurs mois à Tilsitt; ses corps d'armée y semblaient autant de bourgades. L'armée française construisit aussi des baraques en Silésie, en octobre 1809. — Le peu d'ancienneté du système du baraquement explique pourquoi les principes relatifs à son application et à la construction des baraques sont encore à créer. Le réglement de 1792 (5 avril) ne parle de baraques que dans un passage de quelques lignes, où il défend de brûler celles du vieux camp; mais il n'entend probablement faire mention que des baraques de vivandiers. Le réglement de l'an XII (16 brumaire) est le premier qui parle de baraques de soldats, mais il s'en explique vaguement, et ne jette aucune lumière sur la matière. L'instruction de 1809 (11 octobre) parle superficiellement de baraques qui contiendraient 16 hommes, ou de baraques qui en contiendraient 8. Ce n'est pas ainsi que se tracent des règles. — Un ouvrage plein de recherches sur le baraquement a été composé par le général Lomet, mais il est resté inédit; il avait en vue la confection des baraques propres à contenir 40 hommes, telles qu'étaient celles du camp de Boulogne. M. Savart, reconnaissant le besoin et l'absence des règles, en a posé quelques-unes en 1812. Le général Gassendi a effleuré cette castramétation. M. Canteloube l'a approfondie davantage. — Voici un résumé de ce qui a été dit par les divers auteurs à l'égard des baraques. Les ressources ordinaires ne permettent guère, en campagne, d'en construire de plus de 10 hommes; autrement les matériaux sont trop rares à trouver, trop difficiles à charrier et à mettre en œuvre. Avant de fabriquer les baraques, on creuse le sol (en supposant qu'il soit sec et obéissant aux outils), de manière à enterrer d'un mètre le pied de la baraque, ce qui la garantit contre les gros temps. Si les baraques devaient être édifiées suivant les règles de l'art, et par les soins de la haute administration, elles se composeraient de pièces nommées faîtes ou faîtières, sablières, poteaux, poutrelles, entre-toises, chevrons, grand scuit, toiture, lits et revêtements. Chaque baraque aurait dans œuvre 2 mètres de large sur 5 de long et 6 de haut; l'une des faces courtes serait percée d'une baie fermée par une porte; enfin, la face longue correspondrait au gîte du pied, et présenterait un ratelier d'armes. Cette dernière disposition serait contraire cependant aux règles anciennes, qui voulaient que les armes au camp ne fussent que sous un manteau d'armes; aussi les milices étrangères ont-elles adopté la sage coutume d'avoir toujours les armes en dehors des portes. — Le baraquement des troupes en campagne ne devrait avoir lieu que quand les circonstances ne permettent pas de loger autrement les soldats, car ce genre de campement nuit à l'administration par les modifications qu'il nécessite; il est avec elle en anomalie, faute de règles complètement concertées. — Tout camp de séjour nécessite l'usage du baraquement à grandes baraques. Le baraquement est presque toujours un camp de passage; dans ce cas, il est la désolation du pays et l'écueil de la discipline. Notre timide législation n'a pas décidé une question qui demanderait pourtant

à être résolue; la marche des lumières et les progrès de l'art le voudraient. C'est celle-ci : le baraquement est-il ou non érigé en système? Il le paraîtrait, conformément à l'instruction du 16 ventose an III; mais ce principe n'est pas suffisamment déterminé. Dans quels cas et à l'aide de quels moyens appliquer le baraquement? doit-il être à grandes ou à petites baraques? sont des questions à résoudre. Le baraquement de l'armée anglaise y est une branche spéciale, administrativement dirigée par l'assistant quartier-maître-général (*barrak-master-general*). Le baraquement français n'a encore eu ni directeur ni direction. — Un autre genre de baraquement est usité, c'est celui de certains postes de l'infanterie française en des lieux dépourvus de corps-de-garde : en ce cas, il est accordé à ces postes le chauffsge de campagne et les matériaux propres à la construction d'abris-vent. Il a été traité spécialement du baraquement par M. le général Thiébault. G[al] BARDIN.

BARATIER (JEAN-PHILIPPE). Ce génie précoce naquit en 1721 à Schwabach, dans la principauté d'Anspach, où son père, François Baratier, ministre français de la religion réformée, fut son seul instituteur. Celui-ci pensait que les enfants doivent s'instruire dès le berceau. Il suivit son système avec son fils de manière que, sans lui imposer la moindre contrainte, il lui rendit l'étude de toutes choses facile et agréable. Son éducation entière avait été plutôt un amusement qu'une étude. Il n'était encore âgé que de deux ans lorsque son père commença à lui enseigner le français; il lui enseigna également ses lettres sans le secours d'aucun livre, et seulement en les lui montrant l'une après l'autre. Ce qui plut tant à l'enfant, c'est qu'il lui montrait les lettres comme quelque chose de vivant qui pouvait parler avec lui. Il les lui peignait avec de l'eau, sur la table, lorsqu'il lui donnait à boire. Il lui enseigna la géographie d'une manière à peu près semblable. Aussi l'enfant savait lire à 3 ans; à 4 il savait le français et l'allemand, à 5 le latin; il lui enseigna avec non moins de promptitude le grec, l'hébreu et d'autres langues orientales. Jean-Philippe Baratier étudia la philosophie et les mathématiques à l'âge de 12 ans. Il apprit aussi l'histoire sainte, et acheva à l'âge de 14 ans une réfutation des écrits de Samuel-Krel contre la divinité de Jésus-Christ. Lorsque son père fut appelé à Stettin, en qualité de ministre français, il fut introduit avec lui chez le chancelier de Ludwig à Halle. Celui-ci l'engagea à se faire inscrire et à passer le lendemain un examen de toute la faculté. Il formula sur-le-champ 14 thèses qui furent imprimées dans la nuit, et le lendemain, en présence de 2,000 personnes, elles furent glorieusement soutenues par le jeune Baratier, âgé de 14 ans, à qui l'on conféra gratuitement le titre de maître. Le père et le fils continuèrent leur voyage par Postdam, où ils furent présentés au roi, qui accorda à ce jeune génie une pension de 50 rixdales pour 4 ans, lui donna en outre de l'argent pour acheter des instruments de mathématiques et lui ordonna d'aller étudier le droit à Halle. Baratier père obtint dans cette ville la place de ministre, qui était venue à vaquer par la translation de son prédécesseur à Stettin. Le jeune Baratier n'étudia pas seulement le droit à Halle, il n'y avait pas une seule science qui ne fût l'objet de ses études et de ses recherches. Il écrivit beaucoup d'ouvrages en latin et en français qui n'ont pas été imprimés. Une fleur qui avait grandi si rapidement devait s'étioler. Petit et maladif, il avait déjà été atteint d'un ulcère malin à l'âge de 10 ans; il en souffrait beaucoup lorsqu'il fut frappé d'une phthisie, qui l'enleva à l'âge de 19 ans. Formey a écrit sa vie. (Utrecht, 1741.) C. L.

BARATTE. On appelle ainsi un vaisseau fait de douves, généralement plus étroit par le haut que par le bas, qui sert à battre le beurre, et que l'on nomme aussi *batte-beurre*. Caseneuve dérive ce mot ainsi que celui de *baril* du grec *barus*, en bas latin *barridus*; qui signifie *grave, creux*; mais il est plus

probable qu'il vient du verbe espagnol *barattar*, qui veut dire *brouiller*. Quoi qu'il en soit, il y a plusieurs espèces de barattes : celle qui est la plus connue consiste en un tonneau ayant la forme d'un pain de sucre dont on aurait coupé la tête aux deux tiers de la hauteur, c'est-à-dire plus large dans le bas que dans le haut, sur lequel s'adapte un couvercle en bois, percé, dans son centre, d'un trou assez grand pour permettre le libre mouvement d'un bâton terminé à son extrémité inférieure par une planchette ronde percée de trous. C'est cette planchette qui, dans le mouvement ascendant et descendant du bâton, est destinée à battre la crème. Cet instrument a depuis été perfectionné et a donné naissance à la *baratte flamande*, qui est une large barrique, assujettie solidement sur un chevalet et traversée d'une extrémité à l'autre par un axe armé de quatre ailes, et que l'on met en mouvement au moyen d'une manivelle qu'un homme fait tourner. Elle présente, à sa partie supérieure, une ouverture par laquelle on verse la crème, et qui se referme au moyen d'un couvercle. — La *baratte des Suisses*, employée aussi par les habitants de la Franche-Comté et des Vosges, est, à proprement parler, une section de tonneau, faite parallèlement à l'un des fonds, que l'on assujettit entre les montants d'une petite échelle, et dans laquelle on fait tourner un moulin garni d'un nombre d'ailes considérable. — En Écosse, on emploie depuis quelques années, dans les grandes exploitations, une baratte qui est en place sur un plateau un peu élevé et dont le moulinet est mis en mouvement par le vent au moyen d'un appareil armé de quatre ailes légères garnies de toile, que l'on déploie en totalité ou en partie, suivant la force du vent. Si le temps est trop calme, ce qui arrive rarement, une manivelle à la main remplace l'appareil à volonté, et un seul homme met la machine en action. Depuis un petit nombre d'années, on a vu dans le commerce, à Paris, un petit meuble, d'une forme aussi gracieuse qu'élégante, qui sert au même usage et qui consiste en un bocal de cristal recouvert, à sa partie supérieure, par un couvercle en bois qui ferme hermétiquement. Au milieu de ce couvercle est une ouverture calculée de manière à permettre le mouvement libre d'un petit axe vertical dont la partie inférieure repose dans une cavité pratiquée au fond du bocal, et dont le plus haut fait saillie au dehors. La partie de cet axe qui entre dans le bocal est garnie de quatre ailes, irrégulièrement échancrées, qui sont destinées à battre la crème, et ce moulinet est mis en mouvement à l'aide d'un archet dont on tourne deux fois la corde autour de la partie extérieure de l'axe, et que l'on fait agir sans la moindre fatigue. Cette petite machine peut faire le beurre à la minute, par un temps chaud, mais elle ne peut guère en donner plus d'une demi-livre à une livre à la fois. Z.

BARATTERIE, terme de marine, dérivé du vieux mot français *barat*, tromperie, *barater*, tromper, ne s'applique qu'aux faits de fraude ou malversation des patrons, capitaines de navires et de leurs équipages. Le déchargement des navires dans un port autre que celui de la destination et sans nécessité, le naufrage ou échouement volontaire, constituent le fait de *baratterie*, qualifié crime capital. La peine de mort était prononcée par l'art. 36 de l'ordonnance de 1681. Dans la nouvelle législation criminelle, la *baratterie* est crime ou délit et entraîne des peines plus ou moins graves suivant les circonstances du fait incriminé. Les lois de toutes les nations commerçantes sont également sévères contre les matières de baratterie. — Les législateurs ont compris la nécessité de protéger les armateurs, les chargeurs et les passagers, contre l'omnipotence des patrons, des capitaines et des équipages à la foi desquels ils ont confié leur fortune et leur vie même. D—Y.

BARBACANE (en latin, *colluviaria, spiramentum*), de l'italien *barbacane*, sorte de *fausse braie* (*voy.* ce mot), qui est, dit-on, d'origine arabe. On appelle ainsi, en architecture, des ouver-

tures longues et étroites qu'on pratique dans les murs de revêtement qui soutiennent des terres, afin de faciliter l'écoulement des eaux qui s'imbibent dans les terres et qui pourraient dégrader ces murs. On appelle encore ces ouvertures *ventouses* ou *canonnières*. — En termes de fortification, *barbacane* s'entend de petites ouvertures pratiquées dans les murs pour tirer sur l'ennemi, et même des ouvrages avancés d'une place ou d'une citadelle. E.

BARBACOLE et BARBACOLLE; les dictionnaires modernes ne font mention que du premier de ces deux mots, auquel il donnent la signification de jeu de hasard, synonyme de *hocca* ou *pharaon*. M. Ch. Nodier, dans son *Examen critique des dictionnaires*, observe que l'académie, au moins, n'aurait pas dû oublier que La Fontaine a fait aussi ce mot synonyme de pédant, dans ces deux vers (qu'il a cités d'ailleurs d'une manière incorrecte, et que nous rétablissons):

Humains, il vous faudrait encore à soixante ans
Renvoyer chez les *Barbacoles*.

(c'est-à-dire chez les maîtres d'école, à l'école), et il ajoute que « c'est un néologisme emprunté des Italiens, qui appellent ainsi ces faux savants dont le mérite est presque tout entier dans une barbe touffue (*barbam colit*). » On lit dans Trévoux, qui fait une distinction entre *barbacole* et *barbacolle*, que le premier de ces mots est le nom d'un maître d'école italien, dans l'opéra intitulé: le *Carnaval*. — Quant au jeu de hasard nommé *barbacolle*, Trévoux dit que le jeu du *hocca* ayant été défendu, pour éluder la défense on le nomma *barbacolle*. C'est pourquoi, ajoute-t-il, le roi le défendit sous tous ces noms par un arrêt du 15 janvier 1691. Le roi, y est-il dit, ayant été informé que, nonobstant les défenses réitérées, l'on n'a pas laissé de jouer au *hocca* et à la *bassette*, que l'on a déguisés sous les noms de *pharaon*, *barbacolle* et *pour et contre*, défend très expressément à toute personne, de quelque sexe et qualité qu'elles soient, de jouer auxdits jeux de *hocca* ou *pharaon*, *barbacolle*, *bassette* ou *pour et contre*, sous quelques noms et formes qu'ils puissent être déguisés. E. H.

BARBADE, cette île, la plus orientale de l'archipel des petites Antilles, a 7 lieues de long sur 5 de large, et produit le sucre le plus beau des Antilles; on y récolte aussi du coton, de l'indigo et du gingembre. On y trouve encore une production particulière au pays appelée *goudron de Barbade*, qui sort de terre et se répand à la surface de l'eau. Le climat y est chaud et les ouragans y sont terribles: celui d'octobre 1780 fit périr près de 5,000 personnes, et la perte des propriétés fut évaluée à 1,320,564 livres sterl. Le produit annuel de l'île verse de 28 à 30 millions de francs; la Grande-Bretagne, seule, en exporte pour 12 millions 500 mille francs. — La découverte de la Barbade est due aux Portugais du Brésil. Les Anglais y formèrent des établissements en 1624 et 1626. Jacques Ier la donna au comte de Marlborough. Il y éclata en 1816 une effrayante insurrection de nègres, qui ne fut étouffée qu'après une grande effusion de sang. Sa population est de 116,000 habitants, dont 41,000 blancs et 75,000 noirs, presque tous esclaves. Elle est située par le 13e d. 10' de lat. nord et le 62e d. de longitude ouest.—*Bridgetown*, chef-lieu de la Barbade, est une très belle ville, sur la côte sud-ouest, au fond de la baie de Carlisle, capable de contenir 500 vaisseaux. On y remarque des rues larges, des quais commodes, un collége, des forts, une citadelle, avec 1,200 maisons en briques et ornées de balcons. Sa population est d'environ 12,000 habitants. Elle a été incendiée quatre fois. E.

BARBARA, premier mode de la première figure du *syllogisme* (*voy.* ce mot). Les trois propositions d'un syllogisme en *barbara* sont universelles affirmatives; tel est cet exemple, emprunté à l'argument de saint Jean Chrysostome contre les riches (*non pavisti*, *occidisti*);

BAR Tous ceux qui laissent mourir de faim ceux qu'ils doivent nourrir, sont homicides

BA Or, tous les riches qui ne donnent pas l'aumône laissent mourir de faim ceux qu'ils doivent nourrir.

RA Donc, tous les riches qui ne donnent pas l'aumône sont homicides.

H. F.

BARBARES (Invasions des). Près de 100 ans avant J.-C., des peuples sortis du fond de la Germanie, au nombre de plus de 300,000, sans compter les femmes et les enfants, pénétrèrent dans les Gaules et jusqu'en Italie, et s'y livrèrent partout au pillage et au meurtre. Cette multitude fut détruite, en plusieurs combats, par Marius et Catulus, généraux du peuple romain. Mais, à dater de cette époque, d'autres nations barbares, succédant aux Cimbres et aux Teutons, inondèrent, à diverses reprises, les provinces romaines, et, toujours repoussées, mais jamais vaincues, elles finirent par changer la face du monde. Il ne sera donc pas sans intérêt de présenter ici un aperçu historique et rapide de ces invasions successives qui durèrent jusqu'au xe siècle de l'ère chrétienne. — L'Italie, devenue maîtresse du monde, ne tarda pas à apprendre par ses propres dangers qu'une grandeur colossale et une extrême prospérité ne peuvent durer long-temps. Les peuples du nord se répandirent tant de fois dans ses campagnes et les ravagèrent par des incursions si fréquentes et si violentes qu'ils l'affaiblirent sensiblement, jusqu'à ce qu'enfin ils la réduisirent à l'état d'une misérable esclave. Il est vrai que les causes premières d'une si funeste révolution furent le changement introduit dans les mœurs des Italiens, leur oisiveté, leur luxe et les vices qui en sont la suite. Déjà vaincus par leur mollesse, les Italiens furent faciles à vaincre par les ennemis du dehors. D'un autre côté, les Barbares ne furent pas toujours poussés par l'ambition ou par le désir d'étendre leur propre domination, en s'enrichissant des dépouilles de leurs voisins; ils avaient un autre motif plus puissant peut-être : c'était de chercher un soleil moins rare, un sol plus fertile. Ils disaient adieu à leur pays, et, réunissant leurs bagages, ils couraient, hommes et femmes, à la conquête d'autres terres qu'ils soumettaient par la force des armes. D'autres fois, ces migrations avaient un autre but, celui de se débarrasser d'un superflu de population. Sénèque et l'historien Paul Diacre s'accordent à reconnaître ces deux causes des invasions des Barbares. Les peuples les plus voisins du pôle, souffrant impatiemment la rigueur de leur climat, et ne pouvant, au milieu des glaces et des neiges, se procurer les fruits et les moissons de la terre, comparaient avec l'âpreté de leur ciel la fécondité, la douceur et les délices des pays méridionaux, et cette comparaison les excitait vivement et sans cesse à envahir d'autres terres éloignées que la nature traitait en mère et non en marâtre. L'excès de population était donc un nouvel aiguillon pour eux. — Alors toute la nation se levait, et, se préparant à une migration, se répandait dans les contrées éloignées; elle en forçait les habitants vaincus à chercher un autre ciel ou à se soumettre à elle. Quelquefois aussi on tirait au sort. Une partie de la nation gardait ses dieux pénates, et l'autre allait dans des pays étrangers tenter une meilleure fortune. Telles furent dès les temps anciens les causes du mouvement des nations barbares. Suivons-en maintenant les progrès. — Du temps des empereurs, les provinces romaines furent désolées par les Alains, les Suèves, les Marcomans, les Hérules, les Huns, les Goths, les Gépides, les Bourguignons, les Allemands, les Vandales et plusieurs autres peuples, dont quelques-uns venaient de la Scythie, aujourd'hui la Tartarie. D'autres sortaient de la Suède, du Danemarck et de la Russie, quelques-uns du fond de la Germanie. Quoique destinés par la nature aux armes et aux combats, autant à cause de leur vigueur et de leur férocité que de leur patience et de leurs autres qualités physiques, ces peuples cependant se montrèrent souvent faciles à vaincre ou à réprimer. En effet, tant que les Italiens conservèrent un reste de leur antique valeur, tant que la discipline fut

en honneur parmi eux, les Barbares purent bien porter le fer et la flamme dans leurs provinces, mais ils ne purent jamais s'y fixer. Ce ne fut qu'à la fin du ive ou au commencement du ve siècle de l'ère chrétienne que ces peuples, partis en même temps et comme d'un commun accord, de toutes les contrées du nord, envahirent les provinces de l'empire romain, et qu'alors il n'y eut plus de barrière qui pût arrêter leur impétuosité. — En 405, Radagaise, roi des Goths, traînant, dit-on, à sa snite plus de 200 mille hommes armés, pénétra dans l'intérieur de l'Italie et fut défait, en Toscane, dans une bataille mémorable, par le fameux Stilicon. Mais Alaric, autre roi des Goths, appelé en Italie par ce même Stilicon, qne l'ambition dévorait, vint, en 409, mettre le siége devant Rome, s'en rendit maître et la livra au pillage, laissant dans cette reine des cités un funeste souvenir de sa barbarie, et aux historiens un vaste champ à leurs descriptions. Presque dans le même temps, les Gaules éprouvèrent toute la fureur des Vandales, des Suèves, des Bourguignons et des Alains. Les Romains obtinrent sur ces Barbares plusieurs avantages et leur tuèrent quelques centaines de milliers d'hommes. Néanmoins plusieurs de ces peuples soumirent divers pays, se répandirent dans les Espagnes et pénétrèrent même en Afrique, où les Goths et les Vandales établirent enfin leur empire. Cette conquête facile fut comme le signal qui appela des contrées l'aquilon de nouveaux peuples, à l'envahissement des provinces du Midi.—En 449 les Anglo-Saxons, sortis de la Germanie, descendirent dans la Grande-Bretagne et y donnèrent des lois. Dans le même siècle et dans le suivant, les Francs, peuple le plus belliqueux de la Germanie, fondirent sur la Gaule, l'arrachèrent peu à peu aux Romains, et s'emparèrent de la partie que les Bourguignons, autre nation gemanique, avaient conquise auparavant et où ils s'étaient fixés. L'Italie, qui avait été ravagée, en 452, par Attila, un des plus puissants rois des Huns, vit de nouveau, en 455, Rome prise et pillée par Genséric, roi des Vandales. Les peuples de l'Afrique, joints à ce prince, remplirent cette malheureuse province de meurtres et d'incendies. Cependant, aucun de ces peuples cruels qui la ravageaient si souvent ne put s'y fixer avant l'année 476. Odoacre, roi des Turcilinges et des Hérules, soutenu par des troupes auxiliaires d'autres peuples du Nord, envahit l'Italie dans cette année. Après avoir renversé Romulus Augustulus, il y établit sa domination. Ainsi finit l'empire romain en Occident. La ville de Ravenne devint la capitale d'un nouveau royaume. Mais la fortune d'Odoacre ne se soutint pas longtemps. — En 489, un autre tempête fondit sur l'Italie. Théodoric, roi des Goths, à la tête d'autres penples du Nord, vint, du consentement de l'empereur Zénon, et poussé par la soif et l'espoir d'un grand butin, disputer l'empire à Odoacre. Le sort lui fut favorable. Il fonda, en 493, le royanme des Goths, et le laissa à ses successeurs, qui le défendirent vaillamment jusqu'à l'année 552. A cette époque, Jnstinien Ier, empereur grec, à l'aide de ses généraux Bélisaire et Narsès, releva l'empire romain en Italie, après en avoir chassé les Barbares. On devait espérer que ce pays jouirait d'un long repos. Mais les Lombards, autre peuple de la Germanie septeutrionale, vinrent en 568, sous la conduite du roi Alboin, chercher une demeure au milieu des Italiens. Après s'être emparés de la meilleure partie du territoire, ils fondèrent le royaume de Lombardie, dont le centre administratif fut fixé à Pavie. Cette tempête inattendue changea complètement la face de l'Italie. Suivant le témoignage de Paul Diacre, les guerres précédentes et cette nouvelle invasion, suivie de la peste et de la famine, avaient épuisé d'habitants les villes et les campagnes. A tant de calamités se joignit l'excessive avidité du peuple vainqueur, qui ne voulait que butin et richesse. Ce fut peu pour lui de s'être emparé des villes et des bourgs, il s'ap-

propria encore, sons divers prétextes, les biens et les champs des particuliers, en exterminant ceux-ci, ou en les forçant à l'exil. L'ancienne race des Romains fut sensiblement diminuée ; le nouveau peuple barbare s'augmenta en proportion. Les Lombards ne furent pas les seuls qni se fixèrent dans ce temps en Italie. Au premier bruit de l'invasion d'Alboin, d'autres nations germaniques, acconrues des climats les plus éloignés dn Nord, vinrent se joindre à lui. Les Suèves, les Noriques, les Bulgares, lesGoths et autres se choisirent une demeure avec les Lombards et eurent part au butin. Plusieurs villes et bourgs de la Lombardie prirent le nom dn peuple que le hasard leur donna pour habitant. — En 774, le royaume de Lombardie fut détruit par l'invincible Charlemsgne, roi des Francs, qui défit Didier, son dernier roi. Les Francs, comme tout le monde sait, étaient aussi un peuple de Germanie. L'Italie passa alors de la domination d'un peuple venu de ce pays sous celle d'un autre peuple également sorti du Nord. 24 ans après, en 800, le pspe Léon et le peuple romain, à qui le joug des empereurs grecs était insupportable, renouvelèrent en faveur de Charlemagne le titre et la dignité d'empereur. Tant que Charles et ses descendants gouvernèrent en Italie, aucnn peuple étranger n'osa y porter la guerre; pendant plus de 200 ans, le repos et la paix y régnèrent. Il faut excepter toutefois la Pouille et la Calabre, que les Grecs et les Sarrasins infestèrent de temps à autre. Les Francs, msîtres de l'Italie, y amenèrent, comme c'est la coutume de tous les peuples conquérants, de nouveaux habitants. Les gouverneurs, les magistrats des villes, les troupes destinées à la garde des provinces, s'y mêlèrent avec les Noriques, les Turinges, les Saxons, les Allemands et autres. Il se forma de nouvelles familles dont le sang coule probablement encore dans les veines des Italiens d'aujourd'hui. Ce qui peut étonner, c'est que, sous le règne des Lombards et des Francs, il vint dans cette province des contrées les plus éloignées, des femmes très distinguées, pour s'y consacrer à Dieu. On remarque parmi elles Adeltrnde, fille d'Ethelred, roi des Anglo-Saxons, qui embrassa la vie monastique, dans la ville de Lucques. — Depuis que l'empire romain avait été démembré, les Sarrasins, ou les Arabes, n'avaient pas montré moins d'avidité que les antres pour s'en partager les débris. Au VIIe siècle, ils étaient devenus si puissants qu'ils avaient arraché aux Grecs tous les pays d'Afriqne soumis autrefois à la domination romaine. Au commencement du VIIIe, ils assujettirent presque toute l'Espagne, après en avoir fait une immense ruine. Pendant plusieurs siècles, ils la tinrent sous une dure servitude, et leur voisinage fut souvent funeste à la France. Leur fortune ne se borna pas là. Vers l'an 827, ils soumirent par trahison l'heureuse Sicile, d'où ils ne furent chassés que sur la fin du XIe siècle par les célèbres Normands Robert-Guiscard et son frère Roger. Dans le courant du IXe siècle, les Sarrasins d'Asie, s'étant emparés de plusieurs villes de la Calabre, portèrent la terreur de leur nom et de leurs armes jusque sous les remparts de Rome. Enfin, au Xe siècle, les Sarrasins d'Espagne, pénétrant sur les confins d'Italie, les ravagèrent pendant long-temps et y portèrent au loin le fer et la flamme. — Le royaume d'Italie avait obéi jusqu'à l'an 888 aux descendsnts de Charlemagne, et ces princes avaient soutenu, pendant tout ce temps, la dignité impériale. L'empereur Charles-le-Gros étant mort sans enfants, il s'éleva entre les princes d'Itslie qui prétendaient à la couronne un débat funeste que, selon la coutume, la voic des armes termina. Berenger Ier, duc de Frionl, et Guy, duc de Spolette, se disputèrent avec des succès divers la possession du trône. Mais une nouvelle tempête assaillit le nord de l'Italie. Les Hongrois, qui surpassaient en férocité tous les autres Barbares, y firent une irruption. Ce peuple, autrefois sorti de la Scythie, donna son nom à la

Pannonie, quand il l'eut soumise. L'Italie n'éprouva qu'une fois, mais cruellement, les fureurs de ces Barbares ; ils la ravagèrent vers l'an 900. — Après le règne de quelques rois, le sceptre d'Italie fut donné à Berenger II et à son fils Adelbert. Mais les mœurs dissolues de ces princes leur aliénèrent tellement l'esprit du pontife romain, du clergé et des seigneurs qu'en 951 et 952 Othon-le-Grand, roi de Germanie, appelé en Italie, fut déclaré non seulement roi de ce pays, mais encore empereur des Romains. Ainsi commença, ou, si l'on veut, ainsi fut renouvelé, en faveur des princes d'Allemagne, le droit qu'ils conservent encore au royaume d'Italie et à la couronne impériale. — Il nous reste à parler des Russes, que les Romains connurent sous le nom de Sarmates, et qui étaient répandus en Asie et en Europe. Plusieurs écrivains grecs rapportent qu'en 861 les Russes assiégèrent Constantinople, et que peu de temps après ils renoncèrent au culte des idoles pour embrasser la religion chrétienne. Ces mêmes auteurs nous disent qu'en 941, sous le règne de l'empereur grec Romain le Capène, les Russes traversèrent le Pont-Euxin, sur une grande flotte, qu'ils mirent en danger l'empire grec, mais que cependant ils furent vaincus. L'historien Luitprand, qui vivait dans ce temps, en parlant de cette expédition, s'exprime ainsi sur le compte des Russes : « C'est une nation établie sous l'aquilon, que les Grecs appellent *Russes,* à cause de la qualité de leurs corps, et que nous nommons Nordmans, à cause du pays qu'ils habitent, car dans la langue des Teutons *nord* vent dire aquilon et *man* signifie homme, en sorte que nous pouvons appeler Nordmans les peuples de l'aquilon. » Ces *Nordmans*, partis des contrées septentrionales de l'Europe, sous le règne de Charlemagne, commencèrent donc à exercer leurs pirateries et infestèrent plus d'une fois les côtes de l'Allemagne et de la France. Dans leurs fréquentes incursions, ils ravagèrent la Bretagne, la Frise, et portèrent en tous lieux le fer et la flamme. En 857, leurs bandes pénétrèrent jusqu'en Italie ; ils surprirent deux fois la ville appelée Luna, et la détruisirent entièrement : à peine en reste-t-il aujourd'hui des vestiges. En 860, ils ravagèrent Pise et d'autres villes. Les anciens historiens de France sont remplis de détails sur leurs terribles exploits. Au commencement du xe siècle, les Normands, conduits par Rollon, firent avec le roi de France Charles-le-Simple un traité par lequel la province de Neustrie leur fut abandonnée, et qui de leur nom est encore appelée Normandie. Mais cette concession ne suffit pas à leur avidité. Dans le xie siècle, ils envahirent la Pouille, et leurs forces s'étant considérablement accrues, ils soumirent toute la Sicile et le pays qu'on nomme aujourd'hui le royaume de Naples. Ils y fondèrent un état qui devint célèbre. En outre, les Normands de France étant descendus dans la Grande-Bretagne, sous la conduite de Guillaume-le-Bâtard, y fondèrent un autre royaume. Toutes ces conquêtes nous font voir quelles étaient la valeur et la force des peuples du septentrion. Si l'on demande d'où venaient les Normands, les historiens de France répondent qu'ils étaient sortis du Danemarck ; Ernold Nigellus, qui a écrit en vers les actions de l'empereur Louis-le-Débonnaire, confond aussi les Danois avec les Normands. D'autres historiens ajoutent les Suédois aux Danois. Cluverius leur donne pour patrie la Norwége. D'autres enfin les appellent *Daces*. Si ce n'était une témérité, dit Muratori, de différer de sentiment avec tant d'écrivains anciens, nous croirions qu'aucun des peuples dont nous venons de parler ne porta le nom de Normands, et qu'il faut le donner à la réunion de toutes ces nations boréales qui, se rassemblant de différentes contrées, et s'avançant principalement de la mer Baltique, remplirent l'Europe méridionale de tant de calamités et s'y firent de nouveaux royaumes. Dudon de Saint-Quentin, qui écrivit en 990, par ordre de Richard Ier, duc de Norman-

die, les actions des Normands, dit que la Scandinavie, que tous les anciens écrivains regardent comme la gaîne des nations *vagina gentium*, s'étendant depuis le Danube jusqu'aux confins de la mer de Scythie, avait donné naissance aux Normands. Dans cette île, ajoute-t-il, se trouve aussi la grande contrée de l'*Alanie*, celle de la *Dacie* et celle de la *Gétie*, qui est très étendue. Cet historien y place donc non seulement les Daces, mais aussi les Gètes, les Goths, les Sarmates, les Ambaxiens, les Troglodytes et les Alains. Ainsi, les Normands, selon lui, sont sortis du Danemarck. Guillaume de Jumiége dit la même chose et fait naître les Normands des Goths, qu'il place dans le Danemarck. On voit par-là que ces historiens accordent aux Normands qui se sont emparés des royaumes du Midi un pays très vaste. Il est donc vraisemblable que les Russes ou Moscovites et les Sarmates firent des irruptions semblables depuis la Baltique jusqu'aux confins de la mer de Scythie, et qu'ils s'étendirent en Asie jusqu'au Pont-Euxin. Nous voyons les Russes occuper aujourd'hui presque toute cette vaste étendue de pays. Luitprand, qui connaissait également la Germanie et la Grèce, appelle, comme nous l'avons vu plus haut, les Russes des Normands. En décrivant Constantinople il dit encore : « Cette ville a pour voisins au septentrion les Hongrois, les Pizenaces, les Chazares, les Russes, que nous appelons Normands d'un autre nom. » — Nous avons vu et nous voyons encore quels progrès les Russes ont faits en Europe et en Asie. Garanti pendant long-temps par l'Allemagne entière et par les princes de ce pays, le midi de l'Europe, aujourd'hui tourmenté par les doctrines révolutionnaires, et cessant d'avoir les yeux sur les mouvements des peuples voisins du pôle, n'a-t-il pas à craindre de voir se renouveler un jour ce qu'il éprouva antrefois?

Th. Delbare.

BARBARESQUES (États). On appelle ainsi les différents états qui s'étendent le long de la côte d'Afrique, vers le nord, depuis l'Égypte jusqu'à la mer Atlantique. Ils sont au nombre de quatre principaux : 1° *Tripoli* et *Barca* ; 2° *Tunis* ; 3° *Alger* ; 4° *Fez* et *Maroc*. (*Voy*. ces mots.) Ils sont, à l'exception de quelques républiques dans le *Barca*, le siége du despotisme militaire des Turcs et des Maures. Cette contrée, dont la superficie est évaluée à soixante mille lieues carrées, traverse l'Atlas, dont le sommet est couvert de neiges éternelles. Sa plus grande hauteur est de 1200 pieds. Il souffle constamment le long des côtes un vent doux et sain, excepté cependant en juillet et août, où le vent du sud amène une chaleur étouffante. La peste n'est pas une maladie naturelle au pays, elle est ordinairement apportée de Constantinople. Le sol y est fertile là où les rivières qui coulent du mont Atlas dans la Méditerranée viennent l'arroser. De juillet en octobre, lorsque toutes les autres plantes sont brûlées par le soleil, le laurier-rose seul embellit les campagnes. Des pluies abondantes humectent le sol en hiver. En janvier, les prairies sont déjà couvertes de fleurs; en avril et en mai tout le pays est un vaste tapis de fleurs. La chaleur humide communique aux produits de la terre une force et une croissance extraordinaire. L'orge forme la moisson la plus considérable du pays. Le froment, le maïs, le millet, le riz et une sorte de pois qu'on appelle garbanças et qu'on mange rôtis sont cultivés en abondance. Le figuier indien à racines légères est employé à faire des haies impénétrables pour les jardins et les vignobles. La vigne y croît à une grande hauteur et y étend ses magnifiques rameaux d'un arbre à l'autre. Le tronc en est quelquefois aussi fort que celui des arbres de moyenne grosseur. On rencontre partout des jardins d'oliviers fort bien entretenus. Les grenades sont trois fois aussi grosses qu'en Italie. D'excellentes oranges y mûrissent en quantité. On y trouve en grande abondance des melons, des concombres, des choux et de la salade; les artichauts y

croissent sans culture. Les glands des grands chênes fournissent aux habitants un mets agréable qui a le goût des châtaignes. Partout croissent avec vigueur le cyprès pyramidal, le cèdre, l'amandier, le mûrier blanc, l'*indifogera glauca*, si utile pour la teinture ; la *cinerea* des marais, si puissante contre la pierre; le ciste odorant et le magnifique cactus. Les collines sont couvertes de thym et de romarin qui embaument et purifient l'air, et dont on fait usage comme combustible. Çà et là croissent des bosquets de roses blanches dont on tire l'essence la plus pure. La canne à sucre y réussit parfaitement; une espèce bâtarde de ce végétal, appelée soliman, y croît à une hauteur prodigieuse et fournit du suc en plus grande abondance que toute autre. Le micocoulier (*celtis*) et le palmier sont d'une grande ressource pour les habitants. Le dattier vient dans les contrées qui avoisinent le désert de Sahara; le palmier flabelliforme croît tout le long des côtes. On récolte de la gomme des acacias. A la tête des animaux utiles, il faut mettre le chameau; on pourrait apporter plus de soin à l'éducation des chevaux et des buffles; les moutons à grosse queue y sont fort nombreux. On y trouve aussi beaucoup de sangliers et toute sorte de gibier ; le lion, la hyène, la panthère, le chakal, le singe et la gazelle se trouvent dans l'intérieur du pays. Les autruches se tiennent dans le désert. La volaille y est abondante; mais aussi les sauterelles, les mouches, les moucherons, les punaises, les crapauds et les serpents s'y trouvent en grande quantité: ces derniers ont quelquefois de 9 à 12 pieds de longueur. Le poisson de mer et d'eau douce y est surabondant. Les abeilles laborieuses y déposent leur miel sur les arbres et sur les rochers. Les mines y sont négligées; néanmoins l'on trouve beaucoup de fer, de cuivre, de plomb, de zinc et de soufre. La chaux, le gypse, de bonnes sortes d'argile, ainsi que des eaux minérales et salées s'y rencontrent en abondance. Ce grand et beau pays, qui n'est séparé de notre Europe que par un bras de mer, fut plusieurs fois le point central de la civilisation. Il se recommandait par l'aisance, une population abondante et la culture des arts sous les Carthaginois, les Romains, les Vandales et les Arabes. Et de quel avantage n'est pas ce beau pays pour le commerce des peuples! Ses relations avec tous les pays situés le long des côtes d'Europe s'établissent plus sûrement et plus promptement que celles de ces mêmes pays avec leurs capitales respectives, et le transport des marchandises est à meilleur marché de Marseille et Gênes à Tunis et Alger, que de ces premières villes à Paris, à Turin ou à Milan. Caton montra au sénat romain des figues fraîches qui avaient été cueillies sous les murs de Carthage, et l'on sait que ces fruits ne sont plus mangeables au bout de trois jours. Cette vaste contrée, qui peut suffire à l'entretien et à la nourriture de soixante millions d'individus, n'en contient environ que dix millions et demi. Après l'Egypte, c'était la province la plus riche et la plus fertile de l'empire romain, l'un de ses principaux greniers à blé. Les auteurs romains l'appellent l'ame de la république, le bijou de l'empire, *speciositas totius terræ florentis;* et les principaux seigneurs regardaient comme le plus grand bien de posséder un palais ou une maison de campagne sur cette côte délicieuse. Les petites cours arabes, telles que Fez, Tétuan, Trémecène, Garbo et Constantine, ne laissèrent pas non plus que d'encourager les établissements de luxe et d'économie rurale le long des côtes. Amalfi, Naples, Gênes, Pise, Florence, se sont enrichies par leurs relations multipliées avec ce beau pays, et la flotte vénitienne visitait toutes les villes de la côte d'Afrique. Tout cela n'existe plus depuis trois siècles : cette belle contrée est devenue l'asile du crime et de la misère, la proie de 13 à 14,000 aventuriers, ramassés dans les quatre parties du monde, et qui sont la terreur des habitants. Ces derniers sont divisés en Cabyles, Arabes et Maures, Nègres, Juifs

et Turcs. Les premiers, qui sont les habitants aborigènes, et qu'on nomme aussi Barabres ou Berbres (d'où est venu le nom de Barbarie), demeurent dans de petits villages situés dans les montagnes. Les Guanches des îles Canaries descendent également des Barabres. Ces derniers sont sauvages, forts, d'une stature musculaire et vigoureuse; ils supportent facilement la faim et la fatigue. On reconnaît les descendants des anciens Barabres à leurs cheveux et à leur barbe, qui sont d'une nature fine et soyeuse. Ils sont enclins au vol, inhumains et sans foi ; cependant ils exercent l'hospitalité, et l'on peut voyager en sûreté sous leur protection. Jaloux de leur liberté, ils n'obéissent que fictivement à leur souverain et font la guerre aux troupes chargées de recueillir les impôts. Ils fabriquent leurs armes à feu eux-mêmes, et sont excellents tireurs. Les bergers qui habitent les hautes montagnes logent dans les cavernes et vivent à la manière des anciens Troglodytes. Les Schilluh-Barabres de Maroc sont les hommes les plus vindicatifs, les ennemis les plus irréconciliables qu'on puisse trouver. — Les Arabes sont le peuple le plus nombreux du nord de l'Afrique. Ceux qui habitent les villes se nomment Maures; ceux qui habitent sous des tentes et mènent une vie nomade s'appelleut Bedouins. Ces derniers descendent des anciens Sarrazins, les premiers conquérants du pays. Ils sont grands, bien faits et vigoureux; leurs traits sont beaux et spirituels, leurs yeux perçants ; ils ont les dents régulières et blanches comme de l'ivoire, les cheveux et la barbe noirs et épais. La couleur de leur peau est d'un brun clair dans les contrées septentrionales; elle devient plus foncée à mesure qu'on s'approche des contrées méridionales, jusqu'à ce qu'enfin elle soit tout-à-fait noire, sans cependant que leur physionomie devienne semblable à celle des nègres, ce qui n'arrive que dans la contrée appelée Soudan ou Nigritie. Ils vivent par 10, 12 et jusque par 100 familles ensemble, patriarcalement et sous des tentes ambulantes. Chaque tribu a son *scheich* ou *cheik*, qui explique le Coran et exerce la justice. — Ils font la guerre d'une manière cruelle aux Barabres ou aux collecteurs d'impôts de leur souverain ; leurs affaires sont la guerre et leurs revenus le pillage. Quand ils n'ont rien à démêler avec leurs voisins, ils s'enrôlent au service des deys comme troupes auxiliaires. Ils haïssent les chrétiens, mais sont moins trompeurs et moins hypocrites que les Maures et les Barabres. Le droit d'hospitalité n'est respecté par eux que dans l'intérieur de leur camp. — Les *Maures* ou *Mores* sont un mélange de toutes les nations qui se sont établies dans le nord de l'Afrique; mais le caractère dominant est encore l'arabe. Ils se font appeler *Moslimin*, c'est-à-dire croyants, ou *Medainin*, c'est-à-dire peuple fort. Comme zélés partisans des lois de Mahomet, ils détestent les chrétiens et les juifs. Ils sont jaloux, soupçonneux, insociables, dissimulés et cruels, incapables de ressentir l'amour ou l'amitié; ils sont d'ailleurs si inactifs et si paresseux qu'ils passent des journées entières appuyés le long des murs, les jambes croisées, sans proférer une seule parole, à regarder et mépriser les passants. Il n'existe plus chez eux de traces de cette forte et noble civilisation qui les avait élevés à un si haut degré, au moyen âge, en Espagne. Ils sont superstitieux à l'excès, et regardent comme un très grand crime de posséder seulement un livre imprimé. Un Maure ne rit jamais : sérieux, et, se donnant l'air d'être profondément absorbé, il ne donne aucun signe de vie intellectuelle; son plus grand plaisir est de se baigner, de boire du café et d'écouter des contes. La nourriture ordinaire de ce peuple consiste en une sorte de macaroni appelée *kuskuffa* et en thé. Il règne parmi les Maures cette absurde croyance, qu'un vendredi, à l'heure de la prière, ils seront surpris par un peuple habillé de rouge qui les assujettira. Selon leur fatalisme aveugle, ils sont indifférents à chaque vicissitude du sort, et souffrent la mort avec tranquillité au milieu des

plus cuisantes douleurs, pourvu qu'ils soient couchés de manière à avoir le visage tourné vers la Mecque. Il y a des Nègres indépendants qui se sont colonisés chez les Maures, et qui, même à Maroc, remplissent des places dans l'armée et dans le gouvernement. Les juifs sont dispersés en tous lieux dans les états barbaresques, ils font le commerce extérieur; ils descendent des Israélites qui émigrèrent autrefois de Phénicie, auxquels se sont joints depuis les cent mille juifs chassés d'Espagne et de Portugal par l'inquisition. Malgré le mépris avec lequel ils sont parqués et séparés des autres habitants, les injures dont les accable la populace et l'oppression des riches, rien ne se fait que par eux. Le Maure ignorant leur afferme ses revenus, et choisit parmi eux ses employés, ses secrétaires, ses interprètes et ses douaniers. Ce sont les juifs qui frappent les monnaies et qui fabriquent tous les genres de parure. On leur impose des taxes énormes suivant leur âge, et il est rare qu'on punisse le meurtre d'un juif commis par un Maure. Ils ne peuvent porter que la couleur noire, qui est odieuse aux Maures; c'est pourquoi ils prennent plus de soin de leurs demeures et mettent leur gloire à embellir leur intérieur. — La classe prédominante est celle des Turcs. Depuis 300 ans environ, que des pirates turcs et autres se sont établis dans ce pays par la trahison du premier *Barberousse* (*Horouc*), les Turcs ont détruit le commerce, les arts, les sciences et les lettres, qui avaient fait la splendeur des états barbaresques comme celle de Grenade. Au moyen de leur commerce d'esclaves, ils ont acquis de grandes richesses, qui leur servent, avec les priviléges politiques dont ils jouissent, à opprimer cruellement les habitants. La piraterie politique des états militaires du nord de l'Afrique a été en partie occasionée par la guerre continuelle que les chevaliers de Malte firent aux infidèles. Ces chevaliers ayant détruit le commerce des Maures, Sélim et Soliman excitèrent leurs sujets à exercer la piraterie contre les chrétiens. Bientôt ils devinrent d'excellents marins sous la bannière du croissant. Parmi eux se distinguèrent les deux frères *Horouc* et *Hariadan* (1546), surnommés *Barberousse*. Ils fondèrent en 1518 l'état indépendant d'Alger, et donnèrent une couleur de sainteté à la piraterie au moyen du fanatisme religieux. Comme le commerce maure allait en décroissant, et que celui des chrétiens au contraire florissait de jour en jour, les chevaliers de Malte faisaient peu de butin et les Algériens au contraire en faisaient un considérable. Tunis, Tripoli et Maroc ne tardèrent pas à suivre un exemple aussi attrayant; mais Alger se distingua toujours entre tous les états barbaresques par son insolence, son audace et ses brigandages.

Histoire.

Depuis la conquête du nord de l'Afrique (647 ans avant J.-C.) par Omar et les autres chefs des armées des califes, plusieurs petits états se formèrent le long de la côte septentrionale d'Afrique. Zeiri, Arabe distingué, bâtit Alger en 944 et en agrandit le domaine. Le calife conféra le pouvoir héréditaire à la famille de Zeiri, qui régna jusqu'en 1148, époque à laquelle Roger, roi de Sicile, s'empara de Tripoli et d'une grande partie des possessions de Hassan-Ben-Ali, dernier rejeton de la famille Zeiri; les *Al-Moravides* (*v.* ce mot), souverains de Maroc, s'emparèrent du reste. La dynastie des Al-Moravides gouverna toute la côte jusqu'en 1269, année dans laquelle le prince nègre Abouhaf fonda le royaume de Tunis. St.-Louis mourut de la peste au siége de cette ville en 1270. Les états d'Oran, de Tunis et de Tripoli se constituèrent indépendants et virent leurs populations considérablement augmentées par l'émigration des Juifs et des Maures chassés d'Espagne (1492). En 1494, ils commencèrent à se venger de cette expulsion par la piraterie, ce qui détermina Ferdinand-le-Catholique à diriger contre eux un armement formidable. Il conquit en 1506 Oran et d'autres villes et rendit tributaires

les régences de Tunis et de Trémecène ; en 1509, il prit Tripoli et soumit Alger. Horouc Barberousse, qui, en 1518, s'était fait déclarer roi d'Alger, battit les Arabes, et leur enleva Tunis et Trémecène ; mais il fut complètement battu devant Oran par le général gouverneur espagnol marquis de Gomarez, et resta sur la place avec 1500 des siens. Son frère et son successeur *Khair-Eddyn*, voyant qu'il lui était impossible de se maintenir contre les chrétiens et contre le mécontentement des Algériens, se démit de la royauté en 1519, en faveur du sultan Soliman, qui le nomma pacha, et le mit à la tête de 10,000 janissaires. Il battit les Espagnols et s'empara de Tunis par ruse. Mais il fut contraint de l'abandonner bientôt (en 1535) à Charles-Quint, qui, ayant de nouveau assiégé le roi déchu, délivra 20 mille esclaves chrétiens et conserva pour lui la citadelle *Goletta*. La défaite qu'essuya quelque temps après Charles-Quint devant Alger fit renaître le courage et l'audace de ces barbares. Le pacha d'Egypte fit la conquête de Trémecène en 1544, prit Tunis en 1569, qui fut délivrée en 1628, rendue tributaire en 1694, puis en 1754 encore une fois conquise. Depuis ce temps, la ville de Tunis est restée plus ou moins dépendante d'Alger. Toutes les tentatives qui furent faites par les puissances européennes contre les états barbaresques qui se livrent à la piraterie, furent vaines jusqu'en 1830. (*Voy.* Alger.) Cependant, depuis quelques années les régences de Maroc, Alger, Tunis et Tripoli, ne considéraient plus les prisonniers chrétiens comme des esclaves, mais seulement comme des prisonniers de guerre. Toutefois avant que les Français ne s'emparassent d'Alger et ne portassent ainsi un coup mortel à l'existence des puissances barbaresques, le sort des malheureux captifs n'en était pas meilleur ; les pavillons des puissances d'un ordre inférieur n'étaient pas respectés, malgré les traités qu'elles avaient conclus avec les pirates. En 1826, on armait encore journellement en course à Alger pour courir sus aux navires espagnols, sardes, pontificaux et anséatiques. (*Voy.* Alger, Tunis, Tripoli, Fez, etc.) — Voici les ouvrages qu'on peut consulter sur l'histoire des états barbaresques : *Letters from the Mediterranean, containing a civil and political account of Sicily, Tripoli, Tunis and Malta* (Londres, 1813 ; 2 vol. avec grav. ; par Blaquiere); *Narrative of a ten years residence at Tripoli ; an account of the domestic manners of the Moors, Arabs and Turks*, par Richard Tully (Londres, 1816); *Kreating's travel in Europa and Africa, with a particular account of Marocco* (Londres, 1816); *Macgill's account of Tunis.* (Glasgow, 1811.) C. L.

BARBARIE, vaste contrée d'Afrique qui s'étend le long de la Méditerranée, depuis l'Egypte jusqu'à l'océan Atlantique, et qui renferme les royaumes de *Tripoli, Tunis, Alger, Fez et Maroc.* (*Voy.* ces différents mots et l'article ci-dessus Etats barbaresques.) Ce pays était connu des anciens sous le nom de *Mauritanie*, de *Numidie* et d'*Afrique* proprement dite. Un géographe arabe, Bakin, avait appelé *Barbarie* le pays de *Barca* (*voy.* ce mot); ce nom fut ensuite adopté par les géographes européens. Edrisi, autre géographe arabe, donne le nom de *Barbar* à la partie de ces états située vers l'Océan, et il distingue sous le nom de *Magreb* la contrée qui en est peu éloignée. Le nom de *Barbarie* dérive probablement du mot *Barbar* ou *Berber*, nom des habitants originaires de ces contrées. — Selon M. Desfontaines, la Barbarie est divisée en deux chaînes principales de montagnes : l'une, voisine du grand désert, se nomme le *Grand-Atlas* ; l'autre, voisine de la Méditerranée, s'appelle le *Petit-Atlas.* (*Voyez* l'article Atlas). Les plateaux secs et rocailleux qui séparent les vallées de l'intérieur ont une grande ressemblance avec les landes d'Espagne; ils abondent en bosquets épars d'arbres de liége et de chênes toujours verts, à l'ombre desquels la sauge, la lavande et d'autres plantes aromatiques croissent en foule et s'élèvent à une

hauteur prodigieuse. On y trouve l'arbre à mastic et le pistachier, etc. E.

BARBARIE, (Etat barbare des nations et des individus). Ce terme était connu des anciens Grecs et Romains, qui flétrissaient même de ce nom quiconque était étranger, comme s'ils eussent été les seuls peuples civilisés de la terre. — Cependant les Romains étaient encore des barbares par rapport aux Grecs; Ovide, exilé parmi les Gètes, dit qu'ils le regardaient comme un barbare :

Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis.

Les Gaulois devenus Romains par la conquête traitaient de barbares et les mœurs et la langue des Germains. En général, ce terme, dérivé, selon les uns, du chaldéen *bara*, n'exprimait que l'extranéité; selon d'autres, il vient de l'arabe *bar*, signifiant désert, et désignait un homme sauvage, ou vivant au désert. Telle paraît être encore l'étymologie du mot des Bérébères, voisins des solitudes du *Barabra*, qui fréquentent dans leurs incursions les côtes de la Barbarie, comme les anciens Garamantes, les Numides et les Gétules. Leur langage rauque et glapissant, leurs mœurs féroces, ont conservé au terme de barbare une acception de haine et même d'horreur. Les irruptions des barbares du nord dans le midi de l'Europe, celles des Tartares et des Kalmouks ou Mandchoux en Asie, et toutes les atrocités qui accompagnèrent leur envahissement, ne furent pas propres à détruire le sentiment d'effroi ou de haine contre la barbarie, chez des nations plus douces et plus policées. Comme la barbarie consiste dans l'ignorance, dans l'absence des habitudes sociales et du goût pour les arts, elle est un objet de mépris pour les hommes policés, lors même qu'un éclatant courage et de grandes vertus sembleraient devoir l'ennoblir. Quand le consul Mummius, vainqueur de Corinthe, en fit transporter les statues et les tableaux à Rome, il recommanda, dans sa simplicité, aux personnes chargées de ce transport de ne rien laisser perdre ou dégrader de ces chefs-d'œuvre, sous peine de les faire remplacer par d'autres à leurs dépens. Que de spirituelles railleries ne dut-on pas faire à Athènes sur cette naïveté d'un barbare! Au reste l'invasion des barbares chez les peuples civilisés, si elle éteint momentanément les lumières, les lettres, les sciences et les beaux-arts, a toujours pour dernier résultat de civiliser les barbares. Le contraire n'a été remarqué que dans la conquête de Constantinople : les Turcs ont éteint la Grèce, ou plutôt l'islamisme, ennemi de tout progrès, y a détruit le christianisme, religion de civilisation et de beaux-arts.— La question qui nous occupe est grande, puisqu'il s'agit de savoir si le genre humain, dont la grande majorité croupit encore dans l'ignorance et la grossièreté, est né pour y rester, ou si ses destinées sur le globe ne sont pas de conquérir une situation meilleure. Il nous faut dès lors examiner les causes qui retiennent certains peuples dans cette infériorité morale et intellectuelle, tandis que d'autres, émancipés, soit par leurs propres efforts, soit par le secours d'autrui, sont parvenus au faîte de la prospérité pour retomber ensuite peut-être dans leur obscurité et leur misère primitives. — Il n'y a nulle société réglée chez les nations qui subsistent dans l'état chasseur et sauvage, comme les naturels américains, tels que les Canadiens, les Illinois, les Creeks, les Osages, les Iroquois, etc., vers le nord, et les Patagons, les Chiliens au midi du Nouveau-Monde; telles sont encore plusieurs peuplades féroces du cœur de l'Afrique, les Hottentots-Bosmans, les habitants de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de la terre de van Diémen, de la Nouvelle-Calédonie, et une foule d'autres aussi barbares.— Un Chilien, ou un habitant de la terre de van Diémen, est presque dépourvu de toute sensibilité, de toute sympathie; rarement on lui verra témoigner du chagrin ou de la colère au milieu des événements les plus fâcheux de la vie; il rit de tout et ne s'inquiète de rien, ne corrige jamais ses enfants, même lorsqu'ils frap-

pent leur mère. Chaque père gouverne sa famille par son autorité naturelle, et s'il s'unit quelquefois à ses voisins, c'est pour repousser la violence ou pour tirer vengeance d'une agression ou d'une insulte; il n'existe parmi eux aucune autre loi que celle du talion, loi primitive d'égalité, retrouvée par toute la terre. Ainsi, tout homme à l'état de nature défend avec une mâle vigueur les droits de sa condition; parmi ces barbares, aucun malheur n'a pu soumettre leur fierté à la servitude : accoutumés à l'indépendance, ils dédaignent d'exécuter les ordres d'un supérieur; n'ayant jamais essuyé aucune réprimande, ils ne peuvent supporter aucune correction. Un grand nombre d'Américains, se voyant traiter en esclaves par les Espagnols, périrent de douleur ou se tuèrent de désespoir.—Quand il n'y a nulle propriété, il est difficile d'obtenir l'obéissance, la subordination; mais tous suivent avec soumission celui qui s'est distingué par sa valeur; la force est son droit.—Comme le sauvage n'est tenu à rien envers son semblable, il éprouve une impatience invincible de tout frein, il est incapable de modérer ses désirs, de dompter ses impétueuses volontés : le père admire un courage naissant dans ces violences du jeune âge qui dédaignent tous les conseils de la prudence. — Comment de tels hommes, qui n'ont jamais éprouvé la moindre contrainte, ne se regarderaient-ils pas comme maîtres absolus de tout ce qui les entoure? Comment ne montreraient-ils point partout cet orgueil de maître, cette hauteur d'opinion qui méprise tout le reste, qui fortifie au dernier degré l'esprit d'indépendance, pour résister à outrance à toute domination? Cette fierté du naturel, regardée par le barbare comme son inaliénable apanage, ne lui donne-t-elle pas une ame supérieure dans son élévation à celle des hommes courbés sous l'esclavage? Ne lui inspirera-t-elle pas aux jours du danger une dignité de caractère, une persévérance capable d'étonner? Car cette vie n'est pour lui qu'une guerre perpétuelle; sa cabane est entourée de périls, et il ne dort qu'au milieu des alarmes. Trempé, pour ainsi dire, dans les souffrances et les privations, comme dans le Styx, il les subit sans terreur et sans faiblesse. — Rien n'est donc moins favorable au développement de la douce sensibilité du cœur et des facultés de l'intelligence que cette dure existence qui renferme l'homme en lui seul et le concentre sur l'idée, toujours vivante, des besoins qui l'obsèdent. Ainsi ce barbare devient égoïste, atroce même; il n'épargne rien, parce que rien ne l'épargne dans la nature : *Cuncta ferit, dum cuncta timet.* Placé chaque jour au milieu des périls, ne subsistant que d'une manière précaire et seulement à l'aide de fatigues horribles, il ne compte que sur ses propres forces; il s'enveloppe dans les sombres pensées que fait naître une telle situation : seul, pour ainsi dire, luttant contre l'univers, il devient un animal sérieux, mélancolique; ses chants lugubres peignent cet état de son ame; ses regards sinistres ne lui montrent dans un étranger qu'un nouvel ennemi; dans les démonstrations de l'amitié, qu'un voile perfide qui lui cache un assassin. De là cette habitude de taciturnité, cette immobilité quand rien ne le contraint d'agir; et même dans les réunions avec ses semblables il garde un silence farouche. On conçoit combien il doit couver au fond du cœur de profonds desseins, soit pour surprendre un ennemi, soit pour venger une offense; il se défie, par la raison même, de quiconque peut également déguiser le désir de sa perte ou machiner des embûches. — Au contraire, dans notre état social, les lois ayant pourvu à la sécurité des hommes entre eux, nous ne sommes pas tous si près du besoin que la mort de notre semblable nous devienne nécessaire; ayant plus de liberté de déployer nos idées au dehors de nous-mêmes, nous pouvons mieux nous livrer à l'instruction, à l'industrie, à la gaîté; car l'adresse, le talent, le travail, remplacent chez nous cette force brutale, cet emploi de la violence et du courage, sans lesquels

nul barbare ne saurait subsister.—Aussi regarde-t-il fa férocité, la tyrannie, comme des actes de grandeur, de domination, qui l'exaltent, le remplissent de gloire et d'honneur. De là cette invincible audace des barbares dans leurs vengeances, et la résistance opiniâtre, furieuse, qu'ils opposent à leurs ennemis, alors même qu'ils se voient vaincus et prisonniers. Au contraire, l'homme policé fait résider l'honnêteté dans la générosité, dans l'humanité : tels sont les procédés parmi nous les plus estimables, puisque la politesse consiste à tout offrir et à tout céder avec une entière bienveillance. — Ce n'est pas que le cœur humain ne soit partout le même; ce barbare si fier, ne pouvant parvenir à ses desseins par la violence, emploiera la ruse et les stratagèmes, soit pour tendre des embûches, soit pour surprendre une proie dans le piége; aussi l'artifice devient pour le sauvage, comme pour tout être faible, un moyen plus efficace souvent que tout autre pour se défaire d'un rival, d'un concurrent à craindre. Il ne mettra donc pas un secret moins impénétrable dans la combinaison de ses plans; il ne les suivra pas avec moins de ténacité et de persévérance; il n'agira pas avec un moindre raffinement de dissimulation que les fourbes politiques parmi les nations civilisées. C'est ainsi que les conjurations, ensevelies dans un secret profond, s'assurent parmi les plus barbares un infaillible succès : les trames s'ourdissent avec d'autant plus de publicité et de perfide adresse, il y a d'autant moins d'indiscrétions qui puissent éveiller les soupçons, que la tyrannie et l'oppression sous lesquelles ils gémissent sont plus accablantes. — Serait-ce dès lors un état heureux que celui qui force l'homme insouciant de l'avenir aux plus horribles forfaits pour soutenir sa propre existence? car telle est le plus souvent la situation du barbare sans culture, sans propriétés, au milieu des plus rigoureuses saisons. Insensible aux maux de ses semblables, comme ceux-ci le sont aux siens, tout barbare vit pour soi par le plus dur égoïsme, qui l'isole de tout, qui resserre la compâtissance de son cœur, même pour ses proches, pour sa famille, pour toute personne malade. Un Américain accablé d'années et d'infirmités, se sentant à charge à tout ce qui l'environne, se place lui-même d'un air satisfait dans son tombeau. « Délivre-moi d'une vie inutile, dit-il au plus proche; rends-moi, mon fils, le triste service de me débarrasser du fardeau de l'existence : ce n'est plus cruauté, c'est pitié envers ton père. Ce n'est point assez, soutiens ta vie par ma mort, fais que je revive tout entier dans toi; donne-moi ton sein même pour asile. » Et qui ne connaît pas en effet cette cruelle férocité des sauvages de l'Amérique, qui, depuis la baie d'Hudson jusqu'à la rivière de la Plata, ont présenté tant d'exemples du massacre de leurs pères vieux et infirmes, de leurs mères, de leurs amis malades et hors d'état de subvenir à leur subsistance? Chacun, en effet, n'ayant que le strict nécessaire, se voit incapable, dans cette vie imprévoyante et précaire, de secourir son voisin; il a fallu même que les lois espagnoles imposassent l'obligation au père de nourrir ses enfants, au mari de pourvoir à l'aliment de sa femme. — Qui ne sait pas que de pressantes extrémités ont pu forcer des barbares à porter leurs mains furieuses sur leurs femmes, leurs propres enfants? Les Tibaréniens, dit-on, précipitaient les vieillards du haut d'un roc pour s'épargner la peine de les nourrir. Au royaume de Juida, en Afrique, on abandonne les infirmes, et ceux qui en échappent ne sont pas surpris d'une coutume qu'ils emploient également pour d'autres; on tue les malades au Congo; dans l'île Formose on les étranglait; les Kallantiens, peuples des montagnes du nord de l'Inde, mangeaient leurs parents morts, par une pitié superstitieuse et pour ne pas abandonner à la pourriture ces personnes qui leur furent chères. Chez les Issedons, nation scythique, habitant jadis le petit Thibet, lorsqu'un père mourait, les enfants sacrifiaient des bœufs et des moutons, que l'on mangeait en les découpant

en morceaux avec le cadavre du père; seulement on réservait la tête, que l'on dorait comme une relique. De même chez lès Massagètes, autre nation scythique, ceux qui sentaient approcher leur dernière heure se faisaient hacher en morceaux avec plusieurs moutons, pour servir au repas funéraire de leurs proches; mais celui qui périssait de maladie, étant censé impur et indigne d'un pareil honneur, son cadavre était jeté aux chiens, tant il paraissait honteux de mourir ailleurs qu'à la guerre; les Derbices, sans que la nécessité de la faim les y contraignît, étranglaient leurs propres parents arrivés à l'âge de soixante-dix ans pour leur épargner les derniers maux de la vieillesse; les Hyrcaniens, enfin, livraient aux vautours les cadavres de leurs pères; les Mèdes, mourant de maladie, étaient aussi abandonnés tout agonisants à des chiens; chez les anciens Ibères et Cantabres, les vieillards se précipitaient d'eux-mêmes du haut des rochers. — Les Battas de l'intérieur de l'île de Sumatra dévoraient pareillement leurs vieux parents, et cependant ils ne manquaient pas de vivres. Des mœurs aussi atroces n'étaient pas seulement celles des anciens Scythes, mais des premiers peuples de l'Attique, des Carthaginois, d'après Tite-Live; des Éthiopiens, suivant Agathémère, et des anciens habitants de l'île de Ceylan, au rapport d'Arrien, etc. — De même, lorsqu'une femme, à la Nouvelle-Hollande, accouche de 2 enfants, on sacrifie le plus faible ou la fille, en l'écrasant entre des pierres; les parents font périr encore les plus jeunes, qu'ils ne peuvent nourrir, soit qu'ils survivent à la mort de la mère, soit qu'on ne les puisse emmener dans des courses lointaines. Au Groënland, on enterre les enfants lorsque leur mère périt. Si une femme devient enceinte tandis qu'elle allaite un enfant, elle se fait avorter. Les Esquimaux de la baie d'Hudson font également avorter leurs femmes quand ils ne pourraient pas nourrir les enfants; ainsi, les Knisteneaux font souvent avorter leurs femmes, et même périr leurs filles malheureuses. On sait qu'à Madagascar, les enfants qui naissent certains jours de la semaine regardés comme malheureux, sont étouffés ou enterrés vivants, ou abandonnés dans les bois à la voracité des bêtes féroces. On a vu, dans l'excès du besoin, des Esquimaux dévorer leurs enfants et leurs femmes. Les Brasiliens ont mangé leurs enfants morts. Les Giagues, en Afrique, aimaient, dit-on, à se repaître de jeunes enfants, et, au rapport (très peu vraisemblable toutefois) de divers auteurs, comme de Piétro de Cieça, on engraissait même jadis au Paraguay les enfants des femmes esclaves pour les manger. — Personne n'ignore qu'en Chine on expose les enfants, et qu'il en meurt énormément; que les indigents, au Japon, font journellement avorter et périr les leurs; qu'à Paragoa, l'une des îles Calamianes, tout enfant contrefait est enterré vivant, comme on précipitait dans un abîme, à Sparte, les enfants trop débiles. A Formose, on faisait avorter les femmes devenues enceintes avant l'âge de 30 ans; presque par tout le globe, enfin, les besoins de la volupté surpassant les moyens de subsister, il en est résulté chez les peuples non civilisés le crime de l'exposition et de l'infanticide, attentats contre la nature, dont aucun autre animal sur la terre n'est coupable. En effet, si quelque mère parmi les animaux est forcée de délaisser ou même de détruire ses petits, ce n'est que par la violence ou la crainte; tandis que dans l'espèce humaine un honneur insensé et cruel dicta trop souvent à des mères un arrêt de mort contre d'innocentes victimes de l'amour. — Que si, redoutant un excès de population, des législateurs ont toléré ces crimes contre l'humanité, et mis en honneur le célibat, surtout dans les castes sacerdotales, on eût pu leur montrer que la terre, mieux cultivée et plus également partagée en propriétés, nourrirait presqu'en tout climat une multitude immense d'habitants; mais il a paru plus simple d'être barbare que laborieux et civilisé. — Cependant, l'anthropophagie, cette grande atrocité dont

s'est partout souillé le genre humain, principalement sous les climats brûlants, ne reconnaît pas toujours pour cause la nécessité de la subsistance, quoique nous venions d'en montrer aussi des exemples; c'est surtout le besoin de la vengeance qui ravale ainsi le barbare au niveau des bêtes féroces; l'habitude de les dompter à la chasse inspire à l'homme un sentiment d'orgueil et des idées de supériorité puisées dans le sang de sa proie. Il regarde bientôt la moindre injure et la seule rivalité de son semblable comme une rébellion criminelle qu'on ne peut trop punir. De cet orgueil blessé naît un ressentiment d'autant plus atroce qu'on le croit moins proportionné à la grandeur de l'outrage; et, comme ces barbares ont coutume de dévorer les animaux qu'ils ont combattus, de même ils ont voulu sentir palpiter sous leurs dents le cœur de l'ennemi qui les menaçait de la mort. Dans toute nation, d'ailleurs, qui n'a point de lois établies pour maintenir les droits de chaque individu, chacun se réserve le plaisir affreux de la vengeance, et bientôt la fureur des représailles, montant au comble, tous ces barbares retomberaient dans l'anthropophagie si les lois cessaient d'assurer la justice dans l'état social. — Beaucoup de ces cannibales, en effet, ne manquent nullement de nourriture. Il y a même un plus grand nombre d'anthropophages dans les pays chauds et fertiles, en Afrique, en Amérique et dans les îles de la mer du Sud, que dans les régions froides où la rareté des subsistances l'excuserait. Ainsi, les insulaires des archipels de la mer des Indes dévorent leurs ennemis par seul motif de vengeance. C'est, en effet, une passion sans cesse brûlante dans le cœur des sauvages, ulcérés par les hostilités continuelles des petites tribus guerrières. Puisqu'ils n'ont pas d'autre justice entre eux, les querelles particulières dégénèrent bientôt en une rage exécrable parmi ces petits états, où chaque individu voit un ennemi personnel dans un étranger : telle est la férocité aveugle qui s'allume entre ces Américains, ces Africains et ces Nègres. Chez les Battas de l'intérieur de l'île de Sumatra, la fureur qui les transporte les rend les plus impitoyables des animaux; ils ne savent alors ni se plaindre, ni pardonner et épargner; leur vengeance ne va pas à moins qu'à l'extermination éternelle d'une tribu ennemie. Les enfants de ces cannibales se barbouillent du sang d'un prisonnier, le sucent dès la mamelle; les femmes elles-mêmes excitent l'audace des combattants, et participent à l'horrible banquet du triomphe. — Aussi, toutes les occupations de ces barbares, tous leurs ornements, leur tatouage, leurs marques distinctives, sont destinés à la guerre, à honorer leurs prouesses, à l'exaltation de leur caractère martial. Ils ne méditent, ne rêvent que projets de pillage, d'incendie, longs ressentiments, massacres, ils préparent des embûches, enveniment leurs armes de poisons mortels. On a connu des Américains qui ont fait mille lieues à travers des forêts, des montagnes, des marais couverts de roseaux, se sont exposés à toutes les intempéries de l'air, à la faim, aux dangers, qu'ils ont méprisés par la seule violence de leurs ressentiments, pour atteindre un meurtrier de leur famille, pour lui enlever la chevelure, le *scalper*, et apaiser ainsi les ombres irritées de leurs parents. L'horrible Topinambou, l'audacieux Algonquin, saisissant son tomahawk, sa massue de guerre, entonne cet hymne de la vengeance, monument de barbarie, que nous ont conservé les missionnaires : « Je vais en guerre venger la mort de mes frères; je tuerai, j'exterminerai, je saccagerai, je brûlerai mes ennemis; j'emmènerai des esclaves, je dévorerai leur cœur, je ferai boucaner leur chair, je sucerai leur sang, j'apporterai leur chevelure, et je me servirai de leurs crânes pour faire des tasses. » Les Iroquois invitent ainsi leurs amis à venir manger avec eux une nation rivale. Bientôt, à l'approche des ennemis, à la vue de leurs atrocités, la furie s'empare de toute la nation; les enfants, les femmes, chacun hurle, se mêle en tumulte, s'é-

chauffe au carnage; il y va de la vie : alors la férocité monte au comble, on ne se connaît plus, on se sent en proie à cette rage de désespoir qui fait commettre les actes les plus abominables. N'a-t-on pas vu d'horribles transports dignes des cannibales pendant les guerres civiles, même parmi les peuples doux et policés, qui se sont trouvés entraînés dans ce tourbillon fatal d'exaltation et de barbarie? ils les ont poussés aux plus exécrables attentats dont une ame humaine soit capable. Revenu de cet affreux vertige, le scélérat souillé de tant d'horreurs s'épouvante bientôt de lui-même et soutient à peine la lumière du jour, tel qu'un monstre abhorré de l'hunivers. — Tel n'est pas l'implacable anthropophage. Endurci à la férocité par une nature marâtre et par la rigueur de son sort, il veut rendre à son prisonnier les tourments qu'on lui destinait. La tribu s'assemble; elle déplore avec des lamentations, des gémissements, la mort de ses guerriers; puis, bientôt, à ces burlements de douleur succèdent les cris furibonds de la vengeance; les transports d'une joie féroce annonçent qu'on va célébrer un barbare triomphe. — Fier et indifférent sur sa destinée, le prisonnier, loin de fuir ou d'abréger ses tourments par une mort volontaire, regarde avec un orgueilleux dédain les apprêts lugubres de son supplice : immobile, sans changer de visage, ni courber un front jadis victorieux, il est lié à un poteau. Là, chacun, femme, enfant, guerrier, tous, acharnés comme autant de furies, le découpent, le déchirent en lambeaux, en arrachent les chairs, raffinent sur tout ce que la cruauté et la rage peuvent inventer de plus infernales tortures, avec le fer et la flamme, en prolongeant, avec une ingénieuse barbarie, les souffrances pendant plusieurs jours, pour dompter son opiniâtreté et abattre cet inébranlable courage. Mais ce mâle ennemi, exalté lui-même d'une pareille rage, répond par l'insulte et l'ironie à la férocité de ses bourreaux. — « Viens te venger, viens connaître ma fermeté, tyran; j'ai dévoré tes pères, j'ai rongé leur cervelle; et moi aussi j'ai bondi de joie, j'ai entendu les cris de souffrance de tes frères, j'ai arraché les chairs de tes parents et je les ai longuement savourées. Je te défie de faire ployer ma valeur; entends l'hymne de mort et les derniers chants de mon triomphe, au milieu de tes tortures et de tes bûchers! oui, j'expire en vainqueur, et ton atrocité me couronne de gloire. » — Frappés d'étonnement à l'aspect de tant de constance, qui semble au-dessus des forces de la nature, quelques auteurs de ces relations ont cru que la contexture de la peau des Américains et leur constitution dure les rendaient moins sensibles à la douleur que les autres hommes, et même il les ont vus supporter de cruelles opérations de chirurgie sans sourciller; mais, s'il est vrai que la vie sauvage endurcisse à l'air et à toutes les souffrances, rende le corps moins impressionnable, il n'en faut pas moins reconnaître qu'un pareil courage ne se soutient que par l'exaltation de la férocité ou d'un orgueil opiniâtre et inflexible. — Ceux qui ont prétendu que la faim et ensuite la gourmandise entretiennent cet horrible coutume ne paraissent guères mieux fondés; cependant, il est quelques témoignages qui l'annonceraient. Plusieurs cannibales ont manifesté un goût plus vif pour la chair humaine que pour celle des animaux. Tous rejettent la chair des individus morts de maladie, mais estiment celle des jeunes gens et des femmes. On a dit que les Caraïbes préfèrent la chair du blanc à celle du nègre, et celle de l'Anglais, comme plus tendre, à celle des Français. La plante des pieds et la paume des mains, à cause de leurs nombreux tendons, ont paru le meilleur morceau selon les Battas de Sumatra et les Floridiens. Les Abipons au Brésil, les Chiriguanes au Pérou, sont surtout les plus féroces, et engraissent leurs ennemis avant de les dévorer. On en dit autant des Zuakins en Afrique, des Gallas, des Anzicos de Loango, qui auraient jusqu'à des boucheries de chair huma

ne, si l'on en croyait certains voyageurs. Au reste, quelques hommes (s'ils méritent le nom d'hommes) ont porté l'excès de la gourmandise et de la curiosité jusqu'à goûter la chair humaine, à Rome, au temps de l'empereur Commode. En 1783, on exécuta beaucoup de Bohémiens anthropophages. Léonard Fioraventi s'était imaginé que l'anthropophagie avait engendré la maladie vénérienne, et Bacon de Vérulam avait adopté cette bizarre opinion, réfutée depuis victorieusement par Astruc. — Toutefois, plusieurs voyageurs, comme Jean Atkins, et surtout Guillaume Dampier, affirment qu'ils n'ont vu jamais cette barbare coutume dans tous leurs voyages ; mais trop de témoignages récents et positifs l'attestent pour en douter maintenant. Il n'est même aucune nation qui n'ait originairement ressemblé aux cannibales : tels ont été nos aïeux. Pelloutier l'a prouvé pour les Gaulois, et Cluverius pour les Germains. Les capitulaires de Charlemagne établissaient des peines contre ce crime, assez fréquent parmi des gens qu'on regardait comme sorciers.—C'est en effet la superstition qui a conseillé de barbares sacrifices d'hommes ; elle a rendu les dieux anthropophages, lorsque les hommes cessaient de l'être. Pour assujettir des peuples féroces, il fallait des divinités redoutables, car l'homme fait toujours la divinité à son image, et comme le dit Lucrèce :

Primus in orbe Deos fecit timor.

De là, tant de victimes immolées, puisque aucun peuple n'a été à l'abri de cette cruauté depuis le sacrifice d'Iphigénie et de la fille de Jephté jusqu'aux barbaries plus modernes : tels furent surtout les druides celtes et germains :

Et quibus immitis placatur sanguine diro
Theutates, horrensque feris altaribus Hesus,
Et Taranis, scythicæ non mitior ara Dianæ.

Lucain, *Phars.*

Les grandes calamités semblaient surtout commander ces férocités, car on en vit des exemples à Rome, même pour des conjurations magiques. On massacrait encore sur les autels des hommes en Arcadie et à Carthage 2 siècles après Jésus-Christ. On sacrifiait en Égypte des hommes vivants, à cheveux roux, dans les grottes d'Éléthya et ailleurs. Les Lusitains examinaient les entrailles humaines pour en tirer des présages dans leurs guerres. Cet usage abominable de sacrifier des *hosties* vivantes (du mot *hostis*, ennemi), si universel parmi tous les peuples connus de l'Europe et de l'Asie, qui se sont couverts du même opprobre, remonte à une haute antiquité ; il n'avait pas même cessé à la naissance du christianisme, comme le prétend Eusèbe, puisqu'on en vit encore des preuves jusqu'au IXe siècle. En effet, Tacite, Pline, Plutarque, Lampride, Sidoine-Apollinaire, Procope, et beaucoup d'autres auteurs plus récents, citent de telles immolations chez les Suèves, les Anglais, les Français, même chrétiens, les Perses et autres peuples. Tertullien, Lactance, Minutius Felix, attestent qu'elles existaient de leur temps à Rome. Chez les peuples du nord de l'Europe, il y avait des familles constamment chargées du sacerdoce de leurs dieux inhumains, et, dans les plus terribles malheurs, ils ont frappé du glaive leurs rois même sur l'autel de ces divinités. Charlemagne défendit aux Saxons ces sacrifices d'hommes, quoique Adrien les eût auparavant abolis dans tout l'empire romain. On rencontre encore dans la Frise et ailleurs ces énormes pierres sur lesquelles coula le sang de ces horribles dévotions. —Ce n'étaient pas toujours des vaincus (*hosties*) qu'on réservait pour de telles cérémonies ; les plus innocentes créatures, même de jeunes enfants, étaient dévoués pour désarmer la colère de Moloch ou de Saturne, chez les Ammonites, les Chananéens, les Jébuséens, les Phéniciens et Carthaginois, comme chez les Chaldéens et la plupart des Orientaux. Parmi les Scandinaves, on n'avait recours à ces horreurs exécrables que dans les grands dangers pour les rois. Les Mexicains curent d'aussi abominables sacrifices, selon Antonio de Solis, Aldérète, etc. Aucun autre animal que l'hom-

me n'a été capable sur la terre de cette atrocité.—Ainsi, les antiques fables des Lestrigons, en Italie; celles du festin de Lycaon, trouvent des modèles dans l'histoire. Les Scythes et les Tatars ont pu jadis dévorer des hommes, de même que les soldats de Cambyse, les Celtes et les Bretons d'autrefois, les premières peuplades pélasgiques de la Grèce, les Huns et autres Slaves, dont les prêtres buvaient le sang de victimes humaines avant de rendre leurs oracles. On croyait, par ces libations terribles, apaiser les divinités infernales et se soustraire à leurs maléfices. — C'étaient de semblables expiations qui faisaient égorger tant d'infortunés sur la tombe des chefs et des rois dans ces âges de barbarie. Ainsi, Achille verse sur la tombe de Patrocle le sang des Troyens, et Énée celui des Rutules sur celle de Pallas. Ce ne sont pas seulement les mœurs poétiques du temps de l'héroïsme : presque tous nos rois de France de la première race furent enterrés avec quelqu'un de leurs écuyers vivants, et cette coutume a subsisté en Allemagne jusqu'à l'empereur Henri-l'Oiseleur. C'était l'usage, à la mort d'un cacique américain, qu'on tuât plusieurs de ses femmes, de ses favoris et esclaves, pour l'accompagner dans une autre vie. Les Gètes tuaient les femmes dont les maris mouraient ; et personne enfin n'ignore encore aujourd'hui le triste sacrifice des veuves indiennes sur le bûcher de leurs époux.— Que l'on vante donc les délices prétendues de cet antique âge d'or de la race humaine; certes, de pareilles barbaries attestent dans quelle profonde misère elle fut jadis plongée; mais l'état moderne de civilisation vers laquelle notre espèce s'avance insensiblement prouve, malgré ses vices, contre les détracteurs moroses, qu'elle est susceptible d'un perfectionnement réel.—De même que les arbres sauvages ne portent que des fruits acerbes empreints de sucs âpres qui s'adoucissent par la culture et la greffe, ainsi l'homme s'adoucit à l'aide de la culture sociale ; il s'amollit même : ses organes, d'abord rudes, deviennent plus dociles, plus flexibles ; son cœur est désormais plus tendre, et sa sensibilité, plus délicate, peut devenir exquise parmi les douceurs de la vie policée. En effet, l'excès de cette dernière tend même à efféminer les individus, à les rendre lâches, esclaves abjects et sans vertus, comme ces animaux domestiques énervés, abâtardis et prêts à subir tous les jougs.—Un sage milieu entre la férocité du sauvage et la servilité sociale procure donc cet état heureux dans lequel l'homme peut rencontrer l'existence la plus favorable au développement de ses facultés physiques et intellectuelles. C'est ce milieu salutaire que n'ont point cherché Rousseau, éloquent apologiste de la vie sauvage, ni Hobbes, ce dur apôtre du despotisme. (*Voyez* Civilisation.)

J.-J. Virey.

BARBARISME, en latin *barbarismus*, fait du grec *barbaros*, qui signifie étranger, indique une impropriété de langage, une faute contre la langue, qui résulte de l'emploi d'un mot qui est étranger à celle dans laquelle on s'exprime, ou lorsque l'on donne à un mot qui lui est propre un sens, une terminaison, un accent, une mesure de quantité, ou une prononciation différente de ceux qu'il doit avoir : E. H.

BARBAROUX (Charles-Jean-Marie), né à Marseille en 1767, commissaire extraordinaire de la commune de Marseille près de l'assemblée législative en 1792, prit part dans Paris à tous les complots révolutionnaires, et sauva la vie à plusieurs Suisses dans la journée du 10 août. Élu membre de la convention, Barbaroux, républicain généreux, qui s'était soumis d'abord avec la confiance et l'exaltation de la jeunesse au sombre génie de Robespierre, se rapprocha bientôt des girondins, Condorcet, Brissot, Vergniaud, Guadet, et du ministre Roland. C'est chez ce dernier qu'il conçut avec ses amis le projet d'une république pour le midi de la France, si Robespierre établissait son despotisme au nord. Le 25 septembre et le 10 octo-

bre, Barbaroux osa dénoncer la commune, Robespierre et tous les jacobins. Il défendit le ministre Roland ; il fut l'un des plus ardents à provoquer le jugement de Louis XVI, et vota pour la mort, mais il demanda l'appel au peuple ; il adopta le sursis, et ne cessa de poursuivre de sa courageuse éloquence les septembriseurs, les chefs de l'anarchie. Après la chute des Girondins, au 31 mai, Barbaroux, arrêté, fut assez heureux pour échapper au gendarme qui le gardait, et se réfugia dans le Calvados, où il organisa, avec d'autres proscrits, l'armée qui devait délivrer la convention, et qui fut défaite à Vernon. Louvet raconte, dans ses mémoires, qu'il vit à Caen Charlotte Corday dans l'antichambre de Barbaroux, et là-dessus, et parce que madame Roland dit que Barbaroux était beau comme Antinoüs, ceux qui voulaient controuver des motifs au dévouement de Charlotte Corday, ont ridiculement prétendu que cette noble fille, républicaine avant la république, comme elle dit elle-même, avait assassiné Marat par amour pour Barbaroux. Celui-ci, après la défaite de Vernon, d'abord réfugié à Bordeaux, puis forcé d'en sortir, fut arrêté dans les grottes de St.-Emilion, avec Salles et Guadet, et porta sa tête sur l'échafaud à Bordeaux, le 25 juin 1794. On a conservé de Barbaroux, outre plusieurs discours et des fragments de mémoire sur la révolution, une ode sur les volcans, où l'on reconnaît à la beauté de plusieurs strophes, que sur un pareil sujet le poète dut par fois s'inspirer de son époque. T. T.

BARBE. L'assemblage des poils qui garnissent en plus ou moins grande quantité le menton, les joues et la lèvre supérieure de l'homme. Quelques milliers de docteurs, se ruant comme Pangloss à la recherche de la raison suffisante, ont dans la suite des siècles compendieusement disserté sur l'utilité de la barbe et le but qu'a dû se proposer la nature en faisant à l'homme un semblable présent. La barbe a-t-elle accepté la mission de garantir la bouche et les narines? serait-elle une sentinelle vigilante placée autour de ces ouvertures, comme les cils autour des yeux, les poils à l'orifice de l'oreille, etc., etc. Mais alors pourquoi ce privilége réservé à l'homme et non à la femme ? pourquoi l'homme même n'est-il appelé à en jouir qu'à une certaine époque de la vie? Les détracteurs de la barbe la dénoncent comme incommode dans beaucoup de cas, les gastronomes surtout, comme gênant l'ingestion des aliments. Bonaparte, qui ne fut ni gastronome, quoique vivant sur un budget, ni docteur, quoique membre de l'institut, mais qui observait bien et s'entendait à résumer ses observations, a dit dans ses mémoires. «Les Orientaux se rasent le crâne et portent la barbe, les ophthalmies sont chez eux plus fréquentes que la perte des dents? Les Européens se rasent le menton et gardent leurs cheveux, la perte des dents est chez eux plus fréquente que l'ophthalmie. » Voilà qui mettra les gastronomes dans une horrible perplexité : que faire ? se raser le menton pour dégager les abords de la bouche, ou bien conserver à la mâchoire son édredon pour le salut des trente-deux fonctionnaires de la trituration. Les poils de la barbe prennent naissance dans le tissu cellulaire où plongent leurs bulbes ; leurs racines y sont fixées en formant une espèce de crochet, ce qui rend leur avulsion très douloureuse et presque impossible, au moins en entier. L'extrémité de la racine reste presque toujours et reproduit bientôt un nouveau poil : on voit chez certains individus la barbe descendre jusque passé les muscles pectoraux, mais, pour l'ordinaire c'est la limite qu'elle semble ne pouvoir franchir. Quelques auteurs allemands parlent avec admiration de la barbe d'un peintre, Jean Mayo, tellement longue que son orgueilleux possesseur se faisait un jeu de marcher dessus. Cette barbe doit avoir été cousine germaine de notre célèbre Barbe-Bleue. Observons cependant, à propos de Barbe-Bleue, qu'un médecin allemand de la fin du XVIIe siècle, Paullini, fait mention de barbes bleues et vertes, qu'il a vues à des ouvriers des mines, couleurs attribuées par lui à des émanations mé-

talliques. Son opinion est juste et peut être vérifiée sur des personnes employées à travailler le cuivre. — On lit dans le Dictionnaire des sciences médicales de 1812. « Les poils de la barbe offrent des variétés de couleur, de densité, de nombre, qu'il est important d'étudier, puisqu'elles se rapportent au tempérament des individus, au climat qu'ils habitent, à leur âge, à l'état de leurs forces, à la nature des aliments. Ces poils sont noirs, secs, durs, souvent rares chez les hommes de tempérament bilieux, qui sont dans l'âge mûr, chez ceux qui habitent les pays chauds et secs, comme les Arabes, les Ethiopiens, les Indiens, les Italiens, les Espagnols. Les hommes de constitution lymphatique, au contraire, les jeunes gens, les habitants des contrées froides et humides, les Hollandais, les Anglais, les Suédois, ont ordinairement la barbe blonde, épaisse, plus douce au toucher. On sent parfaitement que le concours de plusieurs des circonstances énoncées doit rendre plus prononcées ces diverses qualités de la barbe. Souvent ces conditions se balancent; elles s'associent de manière qu'il en résulte des effets moyens qui peuvent fournir une infinité de variétés. — Les saisons, qui imitent l'action des climats, peuvent influer sur la couleur des poils. La nourriture amène dans leur texture des changements notables : avec une nourriture bonne, succulente, humide, la barbe est douce, molle; elle est âpre au toucher, ses poils sont gros et durs lorsque les aliments sont secs et la digestion pénible. Ce fait, observé par Aristote, est vérifié par les changements que l'on voit survenir dans la laine des moutons selon la nourriture qu'ils prennent. La nature des eaux et des boissons en général modifie aussi les poils. C'est cette étude, concurremment avec celle du croisement des races, qui a amené tant d'amélioration dans les laines des troupeaux anglais et français depuis une trentaine d'années. —Il est des couleurs que l'on peut regarder comme accidentelles: telle est en particulier la couleur rouge-ardent bien prononcé. Elle indique une constitution scrofuleuse; aussi la rencontre-t-on plus fréquemment dans le Nord. Bien qu'en faveur chez les Grecs, puisqu'ils la donnaient à plusieurs de leurs dieux, elle était en horreur chez les Egyptiens, les Juifs, etc. — La couleur de la barbe n'est pas toujours en harmonie avec celle des cheveux; avec des cheveux d'un noir de jais s'allient souvent des poils d'un ton clair et ardent. Il n'est pas rare de voir la barbe passer d'une couleur à une autre chez des individus dont une maladie modifie considérablement la constitution. —L'époque de la pousse est celle de la puberté. Chez ces malheureux qu'une opération cruelle consacre au triste métier de gardiens de femmes dans les harems, lorsque l'opération s'est faite après l'âge de puberté, la barbe continue à pousser, quoique moins épaisse. Vers l'âge de cinquante ans, elle tombe, et sa chute, précédée de celle des poils des aisselles, devient le premier signe de décrépitude. Si l'opération a été faite dans l'état d'enfance, le menton reste nu pour jamais; la chevelure prend un développement plus énergique et ne tombe pas même dans la vieillesse la plus avancée.—Chez les vieillards, la barbe croît d'une manière plus active. Il en est de même chez les phthisiques et dans le cas de plusieurs autres maladies. La vieillesse la fait passer ainsi que les cheveux, quoiqu'un peu plus tard que ces derniers, et par des dégradations de couleur successives, au blanc le plus parfait. Le chagrin violent, la terreur, suffisent aussi pour opérer la même métamorphose. On a vu des exemples de cheveux et de barbe blanchis en une nuit: des médecins citent des cas semblables arrivés à la suite d'une hémorhagie. Chez certains être privilégiés, on a vu se réaliser la fable de la fontaine de Jouvence : des cheveux et une barbe déjà blanchis ont repris leur couleur noire ou blonde après avoir été coupés. —Par une sorte de jeu cruel, malheureux à la fois pour les deux sexes, la nature s'amuse quelquefois à couronner une bouche et un menton féminin de cet at-

tribut de la force et de la puissance. Un naïf historien parle d'une femme suédoise qui cachait son sexe, et s'était enrôlée parmi les grenadiers de Charles XII. « Ce qui contribua surtout à la faire prendre pour un vrai soldat, raconte-t-il, ce fut sa barbe, très noire, très épaisse, et qui avait une aune et demie de longueur. » Il est vrai qu'il s'empresse d'ajouter en note, et pour le repos de sa conscience, *mesure russe*. Des autorités plus recommandables nous apprennent que Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, eut la face revêtue d'une *très longue* et *très forte barbe*. Le ciel lui donna des sujets; peut-être l'eût-elle remercié davantage s'il lui avait donné les attraits de son sexe. — Les femmes de l'Ethiopie, et, au rapport de Leblond, celles de la partie froide de l'Amérique méridionale portent presque toutes une barbe plus ou moins fournie. Dans tout climat, c'est assez fréquemment un indice de stérilité; à en croire les médecins, l'excès de chasteté peut suffire chez certaines femmes pour déterminer une éruption de la barbe. Hippocrate cite l'exemple d'une bourgeoise d'Abdère, Phetusa, dont le mari Pythias était depuis long-temps retenu en exil, et qui un matin se réveilla barbue autant que la princesse *Dolorida* avant son désenchantement par don Quichotte et Sancho. — Le *Menagiana*, ce recueil des *Odryades* du XVII[e] siècle, après avoir recherché pourquoi le menton de la femme était privé de barbe, en donne l'explication suivante, que la physiologie reste maîtresse d'admettre ou de réfuter:

Sais-tu pourquoi, cher camarade,
Le beau sexe n'est point barbu?
Babillard comme il est, on n'aurait jamais pu
La raser sans estafilade.

Pensée médiocrement galante, mais qui parut si belle à cette génération amie du sonnet, et folle du distique et du quatrain, que l'éditeur a dû là reproduire en vers grecs, latins, italiens, espagnols, anglais, allemands, etc., pour l'instruction et l'édification des différents peuples de la terre. — L'histoire philosophique de la barbe a fourni au savant M. Dulaure, dont nous trahissons l'anonyme, le sujet d'un charmant petit volume qui parut en 1786 sous le titre de *Pogonologie*, et va nous donner quelques matériaux pour la fin de cet article. — Les peuples de l'antiquité se sont accordés à regarder la barbe comme une marque de sagesse. Le suppliant, en abordant un protecteur, lui touchait la barbe avec respect. Diogène demandait aux porteurs de menton rasés s'ils étaient mécontents d'être hommes. Plutarque cite comme mémorable apophtegme cette réponse d'un Laconien. « Je laisse croître ma barbe, afin que, voyant sans cesse mon poil blanc, je ne fasse rien qui soit indigne de cette noble blancheur. » — Lors de la première invasion de Rome par les Gaulois, nous voyons combien les sénateurs assis au forum sur leurs chaises curules comptaient sur l'aspect de leurs belles barbes pour imposer aux farouches vainqueurs qui allaient inonder la ville. Dans les familles, la première tonte d'une barbe donnait lieu à une grande cérémonie : on consacrait ce poil précieux à une divinité protectrice. Jupiter Capitolin, en sa qualité de souverain de l'Olympe, récoltait la part la plus nombreuse de ces offrandes. Lui ou tout au moins son grand prêtre aurait pu en faire pour son temple un épais tapis, comme un brave espagnol se faisait, dit-on, un matelas de moustaches coupées à des vaincus. Scipion l'Africain fut le premier Romain qui se servit de rasoirs tous les jours; le Sicilien Ticinius en avait apporté la mode en Italie. Les boutiquiers de Londres, la Carthage moderne, pour qui Bonaparte faillit être un Scipion, croyaient le héros français moins soigneux de sa toilette que le Romain. Ils l'accusaient d'un commerce incestueux avec sa sœur, et de négligence à faire sa barbe, deux griefs que John Bull mettait sur la même ligne. — La barbe fut peut-être en plus grand honneur encore chez les Hébreux. Sans nous arrêter à la savante discussion de l'Italien Vernetti contre Van-Helmont, pour prouver qu'Adam fut créé barbu, nous citerons

ce verset du Lévitique, chap. 19. « Vous ne couperez point vos cheveux en rond, et vous ne raserez point votre barbe ;» et dans les Paralipomènes, l'histoire de ces ambassadeurs de David que le roi des Ammonites fait raser, et que David envoie ensuite à Jéricho cacher leur désastre et attendre que leur poil soit repoussé. —Les fondateurs de l'église chrétienne, pour qui le code hébraïque fut à peu près ce qu'est pour notre gouvernement actuel français le recueil des lois de la convention et des décrets de l'empire, c'est-à-dire un arsenal d'armes propres à défendre toutes les thèses, et qui cherchaient un moyen de se distinguer des gentils romains et grecs, que la mode avait amenés à se raser avec soin, relevèrent le verset du Lévitique, et préconisèrent la longue barbe, condamnant un menton rasé comme vanité d'un luxe mondain. Saint Clément le Romain, qui vivait du temps des apôtres, a dit : «Dieu, qui nous a créés à son image, accablera de sa haine ceux qui violent sa loi en se rasant le menton.» Saint-Clément d'Alexandrie : « La barbe contribue à la dignité de l'homme, comme les cheveux à la beauté de la femme. » Tertullien s'élève contre les mœurs corrompues qui avaient introduit l'usage de se raser. Saint-Cyprien (lib. de Lapsis) déplore l'état de la religion et ajoute : « Et quoiqu'il soit écrit : Vous ne couperez point vos barbes, ils s'épilent le menton. C'est ainsi que pour plaire aux hommes ils ne craignent pas de déplaire à Dieu. » Il paraît qu'à l'époque du 4e concile de Carthage, cette défense ne concernait plus que les clercs. Le 44e canon de ce concile porte : « Que le clerc ne pommade point sa chevelure, ni ne rase son menton ! » — Chez les Gaulois, sous la domination romaine, les prêtres et les nobles portaient seuls la barbe. Avant leur établissement dans les Gaules, les Goths et les Francs se rasaient, à l'exception du poil de la lèvre supérieure, ou moustache, qu'ils appelaient *crista*. Lorsqu'ils en vinrent à adopter les usages du peuple vaincu, ils laissèrent croître leurs chevelures et leur barbe entière, à l'instar de la noblesse et du clergé. La bourgeoisie accueillit la coutume de la moustache, et des ordonnances enjoignirent aux serfs de se raser complètement le menton. Pendant longtemps, le sceau des lettres qui émanaient des souverains porta pour plus de sanction trois poils de leur barbe. Une charte de 1120, se termine par ces mots : *Quod ut ratum et stabile perseveret in posterum, presenti scripto sigilli mei robur apposui, cum tribus pilis barbæ meæ* : Pour que ceci demeure délibéré et stable à jamais, j'ai corroboré le présent écrit de l'apposition de mon sceau avec trois poils de ma barbe. — Nous avons un exemple de la considération qui s'attachait alors à une longue barbe dans l'anecdote suivante. Clotaire II avait donné pour gouverneur à son fils Dagobert un homme sorti du peuple, et qu'à cause de son mérite il avait créé duc d'Aquitaine. Le gouverneur alors de laisser pousser tout son poil à longs flots : survient une querelle entre le parvenu et le royal élève, et celui-ci aussitôt de sauter au menton du pédagogue, et de le dépouiller de son ornement comme indigne. L'opération se fit avec un couteau, et la peau eut à souffrir plus d'une écorchure. — La meilleure garantie qu'un suzerain pût donner à un vassal ou un allié de sa résolution de le prendre sous sa protection était de lui couper la barbe de sa main. Pour l'ordinaire, il se contentait de la toucher. A l'époque de Charlemagne, nous voyons les bourgeois de Spolète se rendre auprès du pape, dont ils implorent le secours, et ne le quitter qu'après lui avoir fait accepter leurs barbes. Les Lombards portaient de longues barbes. Un étymologiste a même expliqué par cette coutume l'origine de leur nom : de *lang*, long, et de *baert*, barbe. Charlemagne, probablement pour leur infliger une marque de vasselage, voulut les obliger à se raser, tandis que lui-même, au contraire, en prenant le titre d'empereur d'Occident, s'empressait de laisser pousser sa barbe à la romaine. Cette barbe, relique précieuse du grand

homme, se conserve encore, dit-on, à Spire. — La division des églises grecque et latine, qui date de ce siècle, devint le signal d'une effroyable perturbation dans la toilette de la figure. Jusqu'alors, prêtres et nobles, empereur et pape, éloignaient scrupuleusement le rasoir de leur auguste face. Léon III, pour se distinguer du patriarche de Constantinople, dépose sa barbe, et présente à la chrétienté stupéfaite le spectacle d'un pape rasé. Environ 30 ans après, Grégoire IV, persévérant dans le même système, et non content de prêcher d'exemple, fulmine une bulle qui enjoint à tout clerc de faire le sacrifice du poil de son visage, menace les réfractaires de la confiscation de leurs biens. Au XIIe siècle, la prescription qui avait fauché tous les mentons de clercs s'attaque à ceux des laïques et même des monarques. En l'année 1105, Godefroi, évêque d'Amiens, renvoie de l'offrande tout ce qui porte barbe. Plus tard, un prédicateur dirige les foudres de son éloquence contre les poils grisonnants de Henri Ier, roi d'Angleterre, et le monarque obéissant, en quittant le pied de la chaire, va se livrer aux mains d'un barbier. Pareil exemple de résignation fut donné par le superbe Frédéric Ier, dit Barberousse, si récalcitrant 20 ans auparavant lorsqu'il avait eu à tenir l'étrier d'Adrien IV. Notre Louis-le-Jeune s'estima de même trop heureux de sortir du confessionnal absous, mais barbifié, en expiation d'une peccadille. Il s'agissait de 300 bourgeois de Vitri, qui, à la prise de la ville, s'étaient réfugiés dans une église, et que, lui, vainqueur irrité, y avait fait rôtir au mépris du droit d'asile. Ce régime de terreur ne pouvait toujours durer. Les caprices de la mode triomphent de tout, même de l'anathème, et, admirez les voies de la Providence, c'est à la mâchoire d'un pape, Honorius III, que la barbe vient refleurir au commencement du XIIIe siècle! Elle orna successivement celles d'Alexandre IV, d'Adrien V, de Jean XX (d'autres XXI) et de Nicolas III. Au siècle suivant, elle s'épanouissait sur celles des monarques serviles imitateurs des papes, par exemple, sur celle de Louis V en Allemagne, de Pierre-le-Cruel en Castille, de Philippe-de-Valois en France; mais l'époque de salut, l'époque de triomphe pour la barbe, fut le siècle de François Ier. Par suite de l'un de ces jeux que les rois modernes auraient peine à concevoir, un courtisan maladroit l'avait atteint d'un tison enflammé à la tête. La blessure était grave, elle nécessita le sacrifice entier de la chevelure. Le héros, par mode de consolation, donna liberté de croître à tous les menus poils ombrageant son ovale facial; les courtisans se hâtèrent de l'imiter. A la ville aussi bien qu'à la cour, cet usage fit fureur. Les élégants évêques qui vivaient plus à la cour que dans leur diocèse brûlaient d'en faire autant, mais les canons des conciles les effrayaient, car, malgré l'exemple donné par des papes au XIIIe siècle, les antibarbistes avaient triomphé de nouveau en France au XIVe siècle, et des conciles provinciaux, à peu près tolérants pour les laïques, tenaient à nu plus sévèrement que jamais les mandibules cléricales. C'était presque matière à schisme entre l'église gallicane et l'église romaine, puisque deux papes contemporains de François Ier ne se firent pas scrupule de porter barbe aussi bien que lui : Jules II, qui, élu jeune, imagina cet ornement pour se donner l'aspect grave d'un vieillard; Clément VII, qui, ayant perdu l'habitude de se raser dans sa prison, ne jugea pas à propos de la reprendre après sa rentrée au Vatican. Cependant, François Ier, à qui ses maîtresses coûtaient cher, imagina de spéculer sur la coquetterie de son haut clergé. Il obtint du pape un bref qui l'autorisait à lever un impôt sur tous les clercs portant barbe. Grande division entre le clergé riche et le clergé pauvre, le premier trouvant agréable de pouvoir acheter le droit de se mettre à la mode, le second s'obstinant d'autant plus dans son puritanisme qu'il lui aurait fallu payer pour y renoncer, et qu'il se sentait blessé par l'empressement

des clercs de haut parage à se séparer de lui par nne distinction ; mais l'opposition la plus rnde fut celle faite par les parlements. La magistratnre, généralement dévote, prit parti pour le clergé puritain. Un édit de 1535, appelé *édit des barbes*, défendit aux plaideurs de paraître devant la cour avec une barbe. Un maître des requêtes fut obligé de se séparer de la sienne pour être admis à prêter son serment d'admission. On cite nn avocat qui fut obligé d'en faire autant pour ponvoir être admis à plaider. En 1561, la Sorbonne décida, après mûre délibération, que la barbe était contraire à la modestie sacerdotale. L'intolérance en matière de barbe prit dans la province un caractère farouche. — Guillaume Duprat, revenant du concile de Trente, allait prendre possession de l'évêché de Clermont; la cérémonie avait été remise au saint jour de Pâques. Il se présente porteur d'une barbe qui eût fait honneur au vénérable Priam, ou encore au respectable Mézence de l'*Enéide*, ou encore au digne Termosiris du *Télémaque*; une barbe descendant à flots d'argent jusqu'à la ceinture : que rencontra-t-il sous le porche de son église métropolitaine? le doyen du chapitre, escorté de deux acolytes, et brandissant d'immenses ciseaux. Le péril était imminent, la résistance impossible; mais Guillaume Duprat n'était point homme à faire à l'ambition le sacrifice de son indépendance, de l'objet de ses affections. Au moment où l'orgue et la foule entonnait les hymnes pieux, au moment où le trio barbicide étendait les bras pour le happer, il lui jette son surplis, comme l'adroit chasseur son manteau à l'ours, et prend la fuite jusque dans sa demeure. « Je sauve ma barbe, s'écria-t-il, et j'abandonne mon évêché. » Malgré la perte que les barbes, beaucoup plus que les lettres, avaient faite dans la personne de leur véritable protecteur, François Ier, et dans celle de son successeur, Henri II, les fortes têtes de la cour imitèrent Duprat et ne fléchirent ni devant les arrêts des parlements, ni devant les canons des conciles provinciaux, ni devant les décisions de la Sorbonne. Henri III, jaloux de prêter son appui aux anti-barbistes, ayant apporté un jour dans la balance, pour la faire pencher en leur faveur, son menton soigneusement rasé, ne recueillit de cette démarche que des vers satiriques et des épigrammes mordantes. Henri IV, mieux inspiré, se servit de sa large barbe grise comme d'nne auréole; mieux qne ces qualités brillantes et son panache blanc, elle rallia à lui les hommes de tous les partis. Sons son règne brillèrent du même lustre, et sans autre rivalité que celle de plaire, les barbes pointues, les barbes carrées, les barbes rondes, en éventail, en queue d'hirondelle, en feuille d'artichant; ce fut l'âge d'or de la barbe. Elle ne fit que décroître sous le règne de Louis XIII. La partie qui ornait le menton fut alors abandonnée; tous les soins se concentrèrent sur la moustache de la lèvre supérieure, et nne légère touffe de poils sons celle inférieure. Cette dernière touffe même disparut bientôt. Les monstaches à la turque, à l'espagnole, en garde de poignard, à la royale, furent nourries à cette époque des cosmétiques les plns précieux. Ponr l'ordinaire, c'était la main d'une maîtresse qni les frisait et leur donnait de la grace. Après l'avoir portée avec quelque succès dans sa jeunesse, Lonis XIV abandonna la monstache : pent-être ce fut sur une sngqestion de la bigotte Maintenon, ou sur une intimation de l'un de ses confesseurs, le père Lachaise ou Le Tellier. La cour et la ville imitèrent le grand roi. Le *Mercure* de janvier 1732 nous a transmis le nom du dernier personnage qui ait porté la barbe dans Paris. Voici le passage : « Le dernier qui ait porté la barbe en cette ville a été M. Richard Mithon, bailli et juge criminel du comté d'Eu, qui vivait au commencement du dernier siècle, étant mort vers l'an 1626. » Toutes les têtes du royaume étaient pondrées à blanc, et les mentons rasés, lorsqu'en 1752 revint de Constantinople un peintre de portraits, nommé Liotard, porteur d'une superbe barbe.

Cette singularité le mit promptement à la mode. Il fallut, pour couper court à cette vogne, le mot un peu dur de madame de Pompadour : « Votre barbe fait tout votre mérite. » Dans un portrait de la favorite, il n'avait pu réussir à exécuter une bouche aussi minime que l'ordonnait le modèle. — La révolution de 1789 et la formation des gardes nationales dans toutes les communes ramena les moustaches au-dessus de toutes les lèvres. Une secte religieuse peu nombreuse adopta la longue barbe à l'époque du directoire. Pendant les dix années de l'empire, la moustache fut interdite au pékin; l'espiègle calicot s'en orna sous les premières années de la restauration. Depuis la révolution de 1830, le poil se hérisse sur toutes les faces avec la liberté la plus illimitée. Le boutiquier copie le capitaine de cavalerie, l'artiste et le poète romantique prennent le bouc pour modèle; le saint-simonien choisit pour type le bison. Nous vivons dans la plus déplorable anarchie, une véritable époque de transition. — En Espagne, jusqu'à l'avénement de Philippe V, qui monta sur le trône le menton à peine ombragé d'un léger duvet, la barbe fut considérée comme ornement indispensable de tout homme grave. Les Espagnols ont ce proverbe : « Depuis qu'il n'y a plus de barbe, il n'y a plus d'ame. » Ils attachaient tant d'importance à la barbe que, vers le milieu du XIVe siècle, quelques petits-maîtres, ayant cru devoir se faire raser au milieu des grandes chaleurs de l'été, avaient imaginé des barbes postiches, que l'on ne mettait que pour se présenter en public, et que l'on déposait dès que l'on était renfermé chez soi. Don Pèdre, roi d'Aragon, en interdit l'usage, parce que plusieurs membres des cortès s'étaient permis de se rendre ainsi affublés au sein de la représentation nationale. — Le plus grand acte de tyrannie exercé à propos de barbe fut l'édit du tsar Pierre-le-Grand. Les prêtres et les paysans conservèrent seuls la faculté de porter barbe. Les gentilshommes et les marchands durent payer un droit de cent roubles pour conserver la leur. Le bas peuple des villes fut taxé à un copeck par tête. Aux portes de chaque ville, des percepteurs furent établis pour exiger ce droit; un barbier leur fut adjoint, qui abattait à l'instant même toute barbe pour laquelle le rachat n'était point accompli. — De toutes les coquetteries imaginées pour la parure, la plus singulière est peut-être celle des rois perses, qui, au rapport de Chrysostome, tressaient les poils de leur barbe avec des fils et des paillettes d'or, comme nous tressons encore les crinières des chevaux de parade. Nous lisons dans un historien qu'en France plusieurs rois de la première race imitèrent cet usage oriental et se firent gloire de porter une longue barbe, toute garnie de rubans et tressée avec des fils d'or et des paillettes. Le continuateur de Monstrelet rapporte que dans la cérémonie des funérailles du duc de Bourgogne tué à la bataille de Nancy l'an 1477, le duc de Lorraine, son vainqueur, se présenta vêtu de deuil, et portant une grande barbe d'or qui venait jusqu'à la ceinture, en « signification des anciens preux, et de la victoire qu'il avait sur lui eue. » — Un prédicateur célèbre, Jean-Pierre Camus, évêque de Bellay, chaque fois qu'il montait en chaire, divisait sa barbe en autant de toupets qu'il y avait de points à son sermon, et défaisait un toupet à mesure qu'un point était terminé. — Nous citerons comme exemple de l'affection que l'on peut porter à sa barbe le mot de Thomas Morus. Il était sur l'échafaud, la tête posée sur le billot, lorsqu'il s'aperçoit que sa barbe est placée de manière que le glaive de l'exécuteur ne peut manquer de l'endommager. Il se relève avec sang-froid, et la rejetant de côté : « Ma barbe n'a pas commis de trahison, dit-il, il n'est pas juste qu'elle soit punie. » Le célèbre duelliste Boutteville, exécuté sous Louis XIII, en montant à l'échafaud, caressait avec complaisance sa jolie moustache noire. « Encore une pensée mondaine, lui dit le confesseur qui l'accompagnait. — Hélas! mon père, répondit-il, pardonnez-la moi, c'est la dernière », et il

leva les mains vers le ciel. — Tout le monde connaît l'histoire de Jean Castro, qui envoya l'une de ses moustaches aux habitants de Goa, demandant sur ce gage mille pistoles ; comme aussi la noble conduite des habitants, qui vendirent leurs bijoux pour compléter cette somme. Mais une anecdote moins connue est celle de Baudouin, comte d'Edesse, jeune dissipateur qui, pour arracher à son beau-père Gabriel une somme d'argent, imagina de lui raconter qu'il avait mis sa barbe en gage. — Les deux plus grandes célébrités de la dernière génération, Bonaparte et Byron, nourrirent quelque temps un désir secret de rivaliser par la barbe avec ces peuples orientaux que tous deux visitèrent. Il faut lire dans les Mémoires de Bourienne le désappointement du général en chef de l'armée d'Égypte, lorsqu'après quelques jours de séparation, se présentant à son secrétaire, la lèvre maigrement couverte d'un poil rare, il s'aperçoit qu'il excite en lui un sourire malicieux, au lieu d'un sentiment de vénération. A différentes époques de sa vie errante, Byron tenta le même essai sans réussir davantage. — Nous terminerons par un résumé succinct de la répartition actuelle des barbes sur le globe. — En Europe, capucins, chartreux (la barbe des ordres monastiques, objet de longues et vives attaques, a cependant résisté ; celle des prêtres catholiques romains seule a définitivement succombé), paysans russes, prêtres du rit grec, juifs allemands, anabaptistes, longue barbe ; habitants de la haute Asie, moustache ou barbe ; mahométans, moustache jusqu'à l'âge de 40 ans, barbe à partir de cette époque ; Afrique, peuplades arabes barbues, peuplades nègres non barbues ; îles de la mer Pacifique, peuples barbus ; indigènes de l'Amérique, non barbus. St.-Germain.

BARBE DE CAPUCIN. La barbe de capucin est une salade fort estimée, très saine, et l'une des plus nourrissantes, la meilleure peut-être de toutes, quoique légèrement amère, la seule que les médecins permettent quelquefois aux malades qui entrent en convalescence ; on l'obtient par un procédé de culture artificielle qui consiste à faire végéter la chicorée sauvage, *cichorium intybus*, dans une cave ou dans tout autre endroit chaud, entièrement ou presque entièrement privé de lumière, et où l'on plante ses racines, qui, au lieu de végéter en feuilles vertes, selon l'état naturel, produisent de longues feuilles blanches qui prennent, arrivées à cet état de blancheur, le nom de *barbe de capucin* ou de barbe du *Père éternel*. — Si au lieu d'employer les racines de la chicorée sauvage ordinaire, on plante celle de la chicorée sauvage panachée, on obtient une barbe de capucin colorée en rouge, rose et violet de diverses nuances, mais le plus souvent des stries torses ou longitudinales sanguines et d'un rouge plus ou moins vif : car si l'absence de la lumière empêche que la couleur verte ne se développe, cette absence a un effet presque nul sur la couleur rouge de cette chicorée, qui, conservant ainsi ses panaches rouges, prend le nom de *barbe de capucin panachée*. — Tout le monde connaît la chicorée sauvage ordinaire et la chicorée sauvage panachée, et on sait que l'une et l'autre se multiplient par la semaison de leurs graines. — Au surplus, la barbe de capucin, à laquelle j'ai dû consacrer quelques lignes, parce que cette salade est fort recherchée, surtout à Paris, où il s'en fait une grande consommation, n'étant qu'une des nombreuses modifications que l'art du jardinier a fait subir à la chicorée, sur laquelle de plus importantes conquêtes ont été faites par l'art et l'industrie agricoles, qui se sont enrichis des variétés de cette plante, connues, l'une, sous le nom de *chicorée-café*, et l'autre sous le nom de *chicorée-fourrage*, qui produit un fourrage plus abondant qu'aucune autre plante, sans fatiguer, et tout au contraire en améliorant la terre, nous renvoyons au mot chicorée, que nous considérerons dans toutes ses espèces, variétés et sous-variétés. (*V.* Chicorée.) C. Tollard, a.

BARBE DE JUPITER (*anthyllis, barba Jovis.*) Avant qu'une foule de

végétaux étrangers, hôtes agréables, à la vérité, vinssent occuper les plus belles places de nos serres et conservatoires de plantes, on voyait dans toutes les orangeries la barbe de Jupiter aux fleurs de couleurs d'or et aux feuilles soyeuses et argentées. Si cet arbuste, qui est originaire du midi de l'Europe, et qui s'élève à la hauteur de 4 à 5 pieds, qui a un beau port, de belles et très nombreuses fleurs en bouquets, a été un moment abandonné, cet oubli non mérité a cessé, car il commence à embellir en ce moment comme autrefois les collections qui se composent exclusivement de plantes distinguées : il est d'orangerie ; cependant plusieurs amateurs l'ont mis en pleine terre, où il est resté sans souffrir depuis plusieurs années, avec le soin de le préserver des grands froids par des paillassons, comme on le fait pour le figuier : cette plante porte encore le nom d'*anthyllide argentée ;* elle se multiplie par boutures, marcottes, et surtout par ses graines, qu'il faut semer sur couche.

C. Tollard, aîné.

BARBEAU, poisson du genre *cyprin*, dont la carpe est une espèce. On le trouve dans toutes les rivières de l'Europe tempérée. Son corps est plus allongé et plus arrondi que celui de la carpe; ses nageoires sont rougeâtres, et la caudale est bordée de noir ; la mâchoire supérieure dépasse l'inférieure, et porte quatre filaments qui ont fait donner à ce poisson le nom qu'il porte. On ne connaît pas les limites de sa croissance ni celles de sa vie; quoiqu'il ne parvienne jamais à la grosseur de quelques espèces de carpes, on en a trouvé quelques-uns du poids de dix-huit livres. Les eaux stagnantes lui conviennent peu ; il préfère les eaux des rivières et même des torrents, pourvu qu'elles ne soient pas trop froides. La pêche de ce poisson est facile et peut être fructueuse lorsque le pêcheur choisit bien les appâts suivant le goût de l'animal auquel il jette l'hameçon. C'est une proie vivante qui attire le mieux un barbeau, vieux ou jeune, et les insectes paraissent être ce qu'il convoite le plus avidement. — Quoique ce poisson paraisse frileux, et ne s'approche pas trop du nord, il fuit aussi la chaleur des régions équatoriales, et même celles du midi de l'Europe. Il est réellement confiné dans les pays tempérés, quoique le genre auquel il appartient ne connaisse aucune limite qui lui soit prescrite par la température. — On a dit que les œufs du barbeau sont aussi malfaisants que ceux du brochet, que c'est un purgatif des plus violents ; des naturalistes qui en ont mangé impunément, et avec plaisir, réussiront sans doute à faire disparaître l'erreur commune ; ils assurent que ces œufs ne sont pas moins bons que ceux de la carpe.

F—y.

BARBERINI, famille florentine, qui occupe, depuis le pontificat d'Urbain VIII (Maffeo Barberini), un rang distingué dans la noblesse romaine. Deux membres de cette famille, du nom d'*Antoine*, et un du nom de *François*, furent élevés au cardinalat par ce pape, leur oncle, avec une dotation annuelle de 330 mille écus. Un quatrième, *Taddeo*, fut mis à la tête de ses troupes. Tant d'honneurs et de richesses ne les satisfaisant pas, ils se rendirent maîtres des duchés de Castro et de Ronciglione, et marchèrent à la tête de 20,000 hommes, commandés par Taddeo, à la conquête de celui de Parme ; mais ils furent défaits par la troupe d'Édouard Farnèse, qui ne profita pas de sa victoire et se retira dans l'état de Parme. Enfin, l'année suivante, le cardinal Antoine Barberino ayant été battu par Montecuculli, un traité fut conclu à Venise, qui rétablit chacun dans ses droits. Mais, à l'avénement d'Innocent X, ils perdirent toute leur puissance, et vinrent en France implorer la protection du cardinal Mazarin, qui fit lever le séquestre mis sur leurs biens et leur conserva la principauté de Palestrine, laquelle est restée depuis dans la famille des *Barberini*.

E.

BARBEROUSSE Ier **et BARBEROUSSE II**, *Horouc* et *Schereddin* (Khair-Eddin), fils d'un potier de l'île de Lesbos, se firent du même coup musul-

mans et pirates, vinrent s'associer, vers le commencement du XVIe siècle, aux corsaires du nord de l'Afrique, et régularisèrent, par une sorte de discipline hardie et barbare, cette piraterie déjà si formidable aux vaisseaux chrétiens. Horouc vint à Tunis en 1504 et fit tant de mal aux chrétiens dans ses premières courses qu'une expédition fut dirigée contre l'Afrique, sous les ordres du cardinal Ximénès. Bien accueilli par le souverain d'Alger, Sélim-Eutemy, qui l'avait appelé contre les Espagnols, Horouc le fit tuer (1516), se mit en sa place, enrichit ses soldats, tua les conspirateurs et défendit son usurpation contre le fils de Sélim et 10,000 Espagnols. Vainqueur des rois voisins de Ténèse et de Telemsan, qui s'étaient ligués contre lui avec les Arabes indignés et qui furent privés de leurs royaumes, Horouc fut attaqué de nouveau par les Espagnols sous les ordres du marquis de Gomarèz, gouverneur d'Oran, et perdit contre eux une bataille et la vie (1518), après avoir en vain, comme Mithridate, fait semer derrière lui son or et son argent, pour arrêter l'ennemi qui le poursuivait. Les Espagnols ne surent point profiter de leur victoire; Shcéreddin, lieutenant et frère d'Horouc, proclamé général de la mer et souverain d'Alger par tous les capitaines corsaires, se mit sous la protection de la Porte, et lui céda la souveraineté d'Alger, moins par crainte des Espagnols que des Maures, ses sujets mécontents. Schéreddin, nommé pacha, et soutenu par 2,000 janissaires, fit construire, par 30,000 esclaves chrétiens, un môle pour le nouveau port d'Alger, étendit sa puissance sur toute la côte d'Oran à Tunis, et conquit cette dernière ville au nom de Soliman II, qui venait de le nommer amiral de toutes les flottes ottomanes. Les progrès de cette nouvelle puissance alarmèrent Charles-Quint, qui vint en 1535, sous prétexte de secourir le souverain détrôné de Tunis, débarquer près de cette dernière ville avec une armée d'Espagnols, grossie par les contingents du pape, de Gènes, du Portugal et des chevaliers de Malte. Schéreddin, battu en rase campagne, voulut se réfugier dans la citadelle de Tunis, mais, la trouvant au pouvoir des esclaves chrétiens révoltés, il abandonna cette ville au vainqueur, courut équiper à Biserte une nouvelle flotte, et ravagea les côtes d'Italie. Plus tard il vainquit le célèbre Doria son rival dans le golfe d'Ambracie, plus tard encore, devant l'île de Candie, les chrétiens, forts de 300 voiles; enfin, pour effacer la honte de sa seule défaite à Tunis, Schéreddin, allié de François Ier, vint braver Doria devant Gênes, sortit des ports de Marseille et de Toulon pour ravager une dernière fois les côtes d'Italie, et rentra dans Constantinople avec 7,000 captifs. Il mourut d'incontinence à 70 ans, et, comme Attila, dans les bras d'une femme : on le trouva mort dans son lit en 1546 (an de l'hégire 953). Soliman regretta vivement ce grand amiral, qui, non moins heureux sur terre que sur mer, avait remis le royaume d'Yémen sous l'obéissance des sultans, et qui en donnant aux états barbaresques de l'Afrique une existence politique et régulière, avait rapproché Constantinople de Rome, et fait des Ottomans les voisins de l'Espagne, les alliés nécessaires de la France. Le tombeau de Schéreddin se voit encore à l'entrée du canal de la mer Noire, près de Péra. T. T.

BARBÉSIEUX (Marquis de), 3e fils du marquis de Louvois, né en 1688, succéda dans l'administration de la guerre, à l'âge de 23 ans, à son père, qui pourtant était mort disgracié. Ce jeune chevalier de Malte, vif au travail comme au plaisir, se vengea des courtisans qui affectaient de le comparer à son père, en sachant entretenir à la fois plusieurs armées, en Allemagne, en Flandre et dans le Piémont; en donnant à Louis XIV (1692), malgré l'épuisement du royaume, l'armée de 100,000 hommes qui prit Namur. A la paix de Ryswick, Barbésieux prit sa revanche, se livra sans mesure à sa passion pour les femmes, et négligea les affaires publiques, au point que Louis XIV se plaignit vivement de sa conduite dans une lettre à son oncle, l'archevêque de

Reims, que Voltaire nous a fait connaître. Épuisé par les plaisirs et les excès de tout genre, Barbésieux ne vit pas les revers de Louis XIV, dans la guerre que lui suscita Guillaume III pour la succession d'Espagne. Il mourut à 33 ans, en 1701, comme l'avait annoncé, en parfaite connaissance de cause, le père Alexis, cordelier, que dans sa croyance à l'astrologie judiciaire, il consultait souvent sur son horoscope. T. T.

BARBIER (Antoine-Alexandre), savant bibliographe, naquit à Coulommiers, en Brie, le 11 janvier 1765. Après qu'il eut terminé avec succès ses humanités au collége de Meaux, son père l'envoya à Paris, où, aidé d'un oncle qui prenait intérêt à lui, Barbier étudia en théologie, et embrassa l'état ecclésiastique. Placé d'abord en qualité de vicaire à Acy, puis à Dammartin, il fut nommé en 1791 curé de la Ferté-sous-Jouarre. Au plus fort de la terreur, il se vit forcé de renoncer à son état, et se maria. Après le concordat de 1801, il sollicita et obtint du pape une bulle qui le rendit à l'état séculier, et lui permit expressément de se marier en face de l'église, ce qu'il s'empressa de faire. Au reste, les excellentes qualités de M. Barbier, la douceur et la pureté de ses mœurs, ses connaissances étendues, lui permirent de conserver à toutes les époques de sa vie les relations les plus honorables, même parmi ses anciens collègues. Dès avant la révolution, et pendant son premier séjour à Paris, M. Barbier avait contracté un goût très vif pour les livres. En 1794, il avait été envoyé à Paris par le département de Seine-et-Marne, avec la qualité d'élève de l'école normale. Vers cette époque, un des libraires les plus instruits de la capitale, M. Barrois l'aîné, le fit nommer membre de la commission temporaire des arts, adjointe au comité d'instruction publique, section de bibliographie. Ce fut un véritable service rendu aux lettres. C'était l'époque où les bibliothèques des couvents et autres établissements publics supprimés s'entassaient dans des dépôts formés à la hâte, exposés aux intempéries des localités, et, ce qui est pis, aux ravages du vandalisme et de l'ignorance. M. Barbier protégea avec un zèle infatigable les objets d'une affection qu'on pourrait, sans trop d'exagération, appeler de la tendresse. En 1798, M. François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur, nomma M. Barbier conservateur du dépôt provisoire de la bibliothèque du directoire exécutif, établie dans la rue du Regard, hôtel de Croï, composée d'environ 30,000 volumes choisis par M. Barbier dans les divers dépôts. Cette bibliothèque fut donnée au conseil d'état sous le gouvernement consulaire, et en 1807 transférée au château de Fontainebleau. M. Barbier en forma une nouvelle, qu'il plaça, en 1814, dans la galerie du Louvre. En 1807, il devint aussi l'administrateur des diverses bibliothèques particulières du souverain, qu'il avait lui même formées à Paris, à Rambouillet, à Trianon, à Compiègne et à Fontainebleau. Celle de Saint-Cloud fut mise par lui dans un nouvel ordre. Ses fonctions le rapprochaient quelquefois de la personne de Napoléon; c'est M. Barbier qui choisissait parmi les nouvelles publications celles qui devaient être acquises pour l'usage particulier de l'empereur. Quand il était absent, il les envoyait avec un rapport écrit, propre à intéresser Napoléon en faveur de l'ouvrage et quelquefois de l'auteur. M. Barbier s'acquitta de ces fonctions confidentielles avec la plus exacte impartialité. Le 1er juillet 1815, la chambre des représentants avait autorisé M. Barbier à remettre entre les mains de Napoléon les livres composant la bibliothèque de Trianon. Toutefois, aucun de ces livres ne fut déplacé. M. Barbier conserva ses titres et fonctions depuis la restauration; mais ils n'avaient plus l'avantage de le rapprocher de la personne du souverain. En 1821, il reçut la croix de la Légion-d'Honneur, et néanmoins, l'année suivante, il fut mis à la retraite. Cette mesure, qui séparait M. Barbier des établissements qu'il avait organisés, et qu'il administrait avec un

zèle et un ordre parfaits, et qui d'ailleurs diminuait considérablement ses ressources, dut le blesser profondément. Une maladie violente, suivie d'un dépérissement graduel, le conduisit au tombeau le 5 décembre 1825, dans sa 61e année. Sa femme l'avait précédé de quelques mois. L'histoire littéraire et la bibliographie doivent beaucoup aux travaux de M. Barbier. Son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, fruit de 30 années de recherches et d'observations, est cité partout comme autorité : il était impossible de faire avec plus d'exactitude un livre d'une plus difficile exécution. Personne ne fut plus sincèrement ami des lettres et des lettrés que le savant qui est le sujet de cet article. L'étude faisait ses uniques délices; il ne chercha jamais ailleurs ni délassement ni récréation. Quiconque s'annonçait comme occupé de quelque travail littéraire était certain de trouver à l'instant dans le savant bibliographe empressement, confiance et facilité. Sa mémoire était d'ailleurs un répertoire non moins vaste et non moins bien ordonné que les nombreux établissements confiés à sa garde. Aucun fait bibliographique des temps modernes n'y était égaré ; la plupart du temps, il possédait ou il avait vu les manuscrits, les autographes, les exemplaires d'auteur, de tout ce qui fait question ou anecdote dans la science bibliographique. Sous ce rapport, son entretien était aussi curieux qu'instructif. Néanmoins, l'on s'aperçoit facilement dans ses ouvrages que la bibliographie de l'école de Port-Royal, celle des controverses religieuses du XVIIIe siècle, enfin celle des philosophes de l'école encyclopédique, lui étaient particulièrement familières. Plusieurs notices nécrologiques consacrées à M. Barbier ont été publiées dans divers journaux. Nous nous bornerons à citer, 1° celle qu'on lit dans le *Moniteur* du 3 janvier 1826. Elle est de M. Tourlet, qui en a fait tirer à part quelques exemplaires (in-8° de 7 pages); 2° celle qu'on trouve dans le 4e volume de la 2e édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, et qui a été reproduite dans la *Revue Encyclopédique* (tome 32, page 575). Cette dernière est due à la plume de son fils, qui est aujourd'hui premier employé des bibliothèques particulières du roi, et qui l'a fait suivre d'une liste complète des ouvrages de son père. M. A.

BARBIER (opéras). Deux musiciens d'un génie également fécond, inventif et facile, ont tour à tour traité le sujet du *Barbier de Séville*, dont le premier type est dû à notre spirituel comique Beaumarchais. Paësiello, d'abord né vers le milieu du dernier siècle, et fils d'un vétérinaire très distingué de Tarente, malgré ses nombreuses compositions pour la scène et pour l'église, doit en partie sa renommée à son *Barbiere di Siviglia*, universellement regardé comme son chef-d'œuvre. C'est dans cet ouvrage que les brillantes qualités qui distinguent ce musicien se montrent dans tout leur éclat : la grâce, l'élégance, l'invention, la fraîcheur. Nul doute que le *Barbier* de Paësiello n'obtînt aujourd'hui même encore sur nos théâtres des triomphes dignes de l'estime que les connaisseurs ont pour cette partition, si les formes de l'instrumentation, et même celles de l'opéra bouffe ne s'étaient enrichies entre les mains de ses successeurs, et particulièrement sous la plume de Rossini. Mais malheureusement le public de tous les pays tient plus de compte de l'accessoire que du fond. D'un côté, les développements de l'orchestre, les développements des masses de voix, une instrumentation plus nourrie et plus piquante, l'introduction de nouveaux moyens dans le système dramatique ; de l'autre, des récitatifs moins longs, une action qui se déroule dans une intrigue musicale du plus vif intérêt, une force et une richesse de coloris inconnues aux anciens compositeurs, tous ces progrès, toutes ces innovations, n'ont pas peu contribué à jeter de la froideur sur l'exécution de ces œuvres, qui, de leur temps, avaient marqué une révolution semblable dans l'art. Quoi qu'il en soit, après avoir fait la part des deux époques, l'opéra de

Paësiello peut être encore considéré comme un chef-d'œuvre dans le genre comique. — Nous na parlerons pas de l'ouverture; le genre instrumental proprement dit a toujours été ignoré en Italie, et l'est même encore aujourd'hui, bien que plusieurs compositeurs, Paësiello lui-même, aient fait faire des progrès à l'accompagnement. Des idées, des mélodies isolées, ne suffisent pas pour faire une ouverture : il faut encore l'intelligence des divers accents de l'orchestre, des effets des instruments, ce génie de combinaison enfin qui n'est propre qu'à l'Allemagne, et dont les Français ont donné quelques rares exemples. — Rien de plus gracieux que la scène de la sérénade. Ce morceau est à deux mouvements, qui se succèdent et s'entrelacent de la manière la plus heureuse. Après le duo du comte et de Figaro, où brillent des traits de violon pleins de piquant et de finesse, vient le bel air : *J'ai couru la pretentaine*. Cet air célèbre a servi de type à plusieurs airs de l'école française. — Il serait trop long d'analyser scène pour scène un opéra qui est resté dans la mémoire des vieux connaisseurs. Pourtant, il est plusieurs morceaux que tout le monde sait par cœur, et qui vivront comme ces mélodies qui se perpétuent de siècle en siècle à travers les changements qui surviennent dans l'art. Les couplets : *Vous l'ordonnez, je me ferai connaître*, sont de ce nombre. Il n'est personne qui ne les ait chantés. L'air de *la calomnie* n'a pas joui, nous pensons, de la même réputation que celui de Rossini : néanmoins, il était difficile d'imaginer que Paësiello eût pu faire mieux. Il est à remarquer dans cet opéra, que l'intérêt va toujours croissant jusqu'à la fin. Tous les morceaux en sont également soignés; partout brillent la même élégance et la même correction; toujours même fécondité, même veine, même à propos, même justesse d'expression et de nuances. Si nous considérons maintenant la partie de l'accompagnement, nous remarquerons dans Paësiello un choix d'ornements plein de goût et de sagesse : de plus, c'est à lui que l'on doit l'introduction de la viole dans les opéras bouffes; il est aussi le premier qui ait fait concerter les clarinettes et les bassons, dans la musique d'église et de théâtre, et qui ait composé en Italie des airs à deux mouvements, celui, par exemple, de Figaro, qui rappelle l'air de Leporello dans don Juan : *Il catalogo è questo*. On peut même observer que le mouvement final n'est pas sans ressemblance avec la fin du duo de Zerline et de Mazetto, au moment de leur réconciliation. — Cet opéra, composé en Russie, vers 1778, lorsque le célèbre maestro s'y trouvait au service de Catherine II, jouissait encore d'une réputation européenne au moment où Rossini conçut l'idée d'en composer un sur le même sujet, et d'après le même libretto. L'histoire du *Barbier de Séville* de Rossini ne sera pas sans intérêt pour le lecteur. L'opéra de Paësiello était à Rome en grande vogue; il arriva, dit un biographe de Rossini, que l'entrepreneur du théâtre *Argentina*, se trouvant dans un grand embarras, parce que tous ses libretti avaient été rejetés par la censure, il proposa à Rossini de prendre le même sujet, et d'en refaire la musique. « Notre compositeur, qui se sentait de force à lutter de génie avec Paësiello, était cependant effrayé de l'irritation que pourrait faire naître son audace. Il lui restait peu de temps; donc il fallait se décider. Rossini écrivit au vieux maître, qui se trouvait à Naples, pour lui rendre compte de la position dans laquelle il se trouvait. On n'a pas eu un succès comme Paësiello sans croire à la prééminence de son talent. Paësiello répondit ironiquement à Rossini, qu'il applaudissait de tout son cœur au choix qu'il avait fait, et il annonça dans tout Naples la chute prochaine du jeune maestro. Rossini mit une préface modeste à la tête du libretto, montra la lettre de Paësiello à tous les dilettanti de Rome, et se mit à l'ouvrage. » Le biographe que nous suivons assure comme une chose prodigieuse et incroyable, que la partition du *Barbier* fut écrite en 13 jours. Néanmoins, l'auteur de cet article

affirme, de son côté, tenir de Manuel Garcia, pour qui l'ouvrage fut écrit, qu'il le fut en 8 jours. Mais il ajoutait que les récitatifs avaient été confiés à un compositeur dont le nom nous échappe en ce moment. Quoi qu'il en soit, la pièce fut représentée dans les premiers jours de janvier 1816. « Les principaux acteurs étaient, avec Garcia, Rotticelli, Zamboni et madame Giorgi Righetti. Les Romains se souvinrent de Paësiello; ils trouvèrent mauvais qu'on portât atteinte à sa gloire, et firent baisser le rideau avant le milieu du second acte. Mais, dès le lendemain, honteux de ce qu'ils avaient fait, ils écoutèrent la pièce, l'applaudirent avec transport, et ramenèrent Rossini en triomphe chez lui. — Même chose, ou à peu près, arriva à Paris en 1820, quand Garcia fit entendre le *Barbier de Séville*, à son retour de Londres. Il y avait parmi les dilettanti du théâtre Louvois de vieux amateurs dont le cœur battait encore au souvenir de l'opéra de Paësiello. Les journaux retentirent d'exclamations contre le sacrilége qu'allait commettre l'administration du Théâtre-Italien. Par malheur, la *Rosine* qu'on avait choisie pour le *Barbier* de Rossini n'était point capable de chanter ce rôle; le public n'était point fait à cette musique vive et pétillante de traits; la pièce ne réussit pas. Les vieux amateurs triomphaient. Mais leur satisfaction fut de courte durée. On employa le seul moyen de les réduire au silence, en faisant jouer le *Barbier* de Paësiello; en effet, l'auditoire s'endormit. L'opéra de Rossini fut repris quelques jours après. Madame Fodor fut chargée du rôle de Rosine, et la pièce fut reçue avec acclamations. Tel fut le commencement de cette fièvre rossinienne qui s'empara du public parisien, et qui pendant 10 ans ne s'est point calmée. » C'est dans *il Barbiere di Siviglia* que le génie comique de Rossini s'est le plus particulièrement caractérisé. Cet ouvrage est le chef-d'œuvre de l'auteur, et parce qu'il est le plus original, et parce qu'il résume en quelque sorte les qualités qui brillent dans *la Cenerentola*, *il Turco in Italia*, *l'Italiana in Algeri*, et autres ouvrages du compositeur, appartenant au même genre. L'ouverture avait été écrite pour un des premiers opéras de l'auteur; elle est aujourd'hui inséparable de celui dont nous parlons, et il faut convenir qu'elle en est digne. C'est pour cette raison qu'on ne remarque pas dans cette symphonie des motifs de l'opéra, comme on retrouve dans *la Gazza*, dans *Semiramide*, dans *la Cenerentola*, les *tutti*, ou l'introduction de celles composées tout exprès pour ces œuvres. La phrase de chant du basson et de la clarinette a été souvent employée par Rossini, et notamment dans le duo entre Pippo et Ninetta de la *Gazza*. L'*andante*, bien qu'il renferme une incorrection d'harmonie, qui prouve la négligence du compositeur, est remarquable par son originalité, son chant élégant et gracieux, et par la manière dont le motif est conduit. Tout l'allegro étincelle de verve, d'esprit, de coquetterie : les divers motifs en sont liés avec beaucoup d'art. Gardez-vous pourtant de chercher dans cette symphonie une seconde partie, la moindre intention de développement. Rossini est expéditif dans sa manière : les applaudissements du parterre lui suffisent. — La scène de la sérénade est pleine de suavité et d'entraînement. *La canzonnetta*, que Rubini nous a rendue, est un morceau ravissant; mais la ritournelle de Figaro se fait entendre dans la coulisse, l'orchestre la redit, et le malin barbier commence et achève son air au milieu d'un délire universel. Cet air n'est pas le produit du travail, c'est le jet du génie; il est écrit de verve, et Rossini, en traçant si bien le caractère de l'adroit et entreprenant *factotum*, s'est peint lui-même, c'est-à-dire la vivacité prodigieuse de son esprit. Même entrain, même saillie, se font remarquer dans le duo du comte et de Figaro : *All' idea di quel metallo*. Jusqu'ici pétillant, plein de mordant et de rondeur, le compositeur se montre sublime dans l'air de *la calunnia*. Ce trait en tierce des violons, qui se poursuit sous la mélodie

lourde et martelée des chanteurs, et les *grupetti* des altos; ce *crescendo*, cette explosion de toutes les forces de l'orchestre, ce silence d'abattement, et cette harmonie en sens inverse des violons et des basses, qui procède par demi-tons, et se traîne sous les tenues des instruments à vent, pour opérer sa résolution sur la cadence; tout cela porte l'empreinte de l'inspiration la plus puissante, et contraste merveilleusement avec la mélodie élégante et malicieuse de la cavatine de Rosine. Rien de mieux approprié au personnage que les couplets de Marceline. Le finale offre la réunion de toutes les beautés que nous avons déjà remarquées. C'est une scène à la fois de commérage, d'ironie et de stupeur. Comme ce trait de Figaro : *Guarda, don Bartolo !* repose sur cette harmonie lente et sévère! Toutefois, la *stretta*, quoi qu'on en dise, me paraît indigne de ce qui précède. Le motif en est emprunté à *la Vestale*. Elle manque de proportions; les transitions en sont dures; il n'y a à louer que la chaleur. — Le second acte est remarquable surtout par le duo de *pace e gioja*, qui est un chef-d'œuvre; par ce trait de violon, pendant que le docteur livre son menton au rasoir du barbier, et le *terzetto* de la fin. Malgré cela, quelques parties de ce second acte se ressentent un peu de la précipitation du travail. La *tempête* est un morceau nul. Celle de Paësiello est bien supérieure, quoique l'instrumentation fût moins avancée de son temps. Il y a plus d'éclat, plus de masses, plus d'effets, plus d'animation dans Rossini : l'un et l'autre ont fait époque dans leur art. Encore un siècle, et Paësiello et Rossini seront au même niveau. J. d'Ortigue.

BARBOU. La famille d'imprimeurs qui porte ce nom remonte au XVIe siècle. Ses membres se sont fait un nom par la correction et l'élégance des livres sortis de leurs presses. Le premier, *Jean*, donna en 1539, à Lyon, une édition très correcte, petit in-8°, et en caractères italiques, des *OEuvres de Clément Marot*. La devise de *Mort n'y mord*, qu'on y lit en tête, paraît être plutôt celle de Marot que celle de Barbou, car on la trouve dans toutes les éditions du poète. Quant aux successeurs de Barbou, ils adoptèrent celle-ci : *Meta laboris honor*. — *Hugues*, fils de Jean, quitta Lyon pour Limoges, où il publia, en 1580, une très belle édition, également en caractères italiques, des Lettres de Cicéron à Atticus, avec les corrections et les notes de Siméon Dubois, lieutenant général de cette ville. — Le premier imprimeur du nom de Barbou qui vint se fixer à Paris fut *Jean-Joseph*, reçu libraire en 1704 par arrêt du conseil, et qui mourut en 1752. — Son frère, *Joseph*, reçu libraire en 1717, et imprimeur quatre ans après, en 1723, mourut en 1737, et eut pour successeur sa veuve, qui se démit de son imprimerie en 1750. — *Joseph-Gérard*, neveu des deux précédents, reçu libraire en 1746, prit alors le privilége de la veuve de ce dernier, et publia la jolie *Collection des classiques* qui porte son nom, et dont les premiers volumes remontent à l'année 1743. L'abbé Langlet-Dufresnoy est l'auteur de ce projet, par lequel il avait conçu l'espoir de suppléer les jolies éditions des auteurs latins publiés par les Elzévirs, et qui devenaient plus rares de jour en jour. Ce fut Antoine Coustelier, fils d'Urbain, qui en commença l'exécution; Joseph-Gérard Barbou n'en fut que le continuateur. — *Hugues Barbou*, neveu de ce dernier, qui lui avait succédé en 1789, est mort en 1808, et M. Auguste Delalain, qui est devenu acquéreur de son fonds, a poursuivi l'entreprise des classiques, dont la collection s'élève aujourd'hui à 79 volumes in-12. E.

BARCAROLLE, c'est-à-dire *chanson de barque, de batelier*, sorte de chanson en langue vénitienne, que chantent les gondoliers à Venise. Quoique les airs des barcarolles soient faits pour le peuple, et souvent composés par les gondoliers mêmes, ils ont une mélodie si franche et si naïve, un accent si agréable, qu'il n'y a pas de musicien dans toute l'Italie qui ne se pique d'en savoir et d'en chanter. L'entrée gratuite qu'ont les gondoliers à

tous les théâtres les met à portée de se former l'oreille et le goût; de sorte qu'ils composent et chantent leurs airs en gens qui, sans ignorer les finesses de la musique, ne veulent point altérer le genre simple et naturel de leurs barcarolles. Les paroles de ces petits airs sont communément plus que naturelles, comme les conversations de ceux qui les chantent. Ces improvisateurs empruntent des stances au Tasse, car la plupart savent par cœur une grande partie de son poème; au Dante même, et chantent ces beaux vers alternativement d'une barque à l'autre. Rossini a donné une imitation parfaite de cette déclamation musicale dans le 3e acte d'*Otello*. Le chant des gondoliers, composé sur des vers du Dante, est empreint d'une mélodie délicieuse.— Les chansons des gondoliers ont tant d'agrément que les compositeurs ont imaginé d'en placer dans leurs opéras, en leur donnant cependant un cadre plus étendu. *Amis, la matinée est belle*, de la *Muette de Portici*; *O mattutini*, de la *Donna del lago*, sont des barcarolles; celle du *Roi Théodore*, à plusieurs voix, est d'un effet charmant; celle *O pescator dell' onda, fidelin*, en dialecte vénitien, après avoir obtenu un succès prodigieux comme pièce fugitive, a été arrangée en trio et introduite dans la *Sérénade*, opéra.— La barcarolle s'écrit ordinairement à six-huit, quelquefois à deux-quatre. Son mouvement est plutôt gracieux que rapide, et son rhythme semble imiter et suivre les molles ondulations de la rame.

Castil-Blaze.

BARCELONE, *Barschanunah* ou *Barschalunah*, dans l'historien arabe *Aboul-Feda*, en latin *Barcino*, ancienne et célèbre ville de la Marche espagnole, assise en amphithéâtre au bord de la Méditerranée, à l'embouchure du Llobregat, et distante de 100 lieues nord-est de Madrid. Elle faisait partie de l'ancienne Ibérie, conquise par les Romains sur les Carthaginois deux siècles avant l'ère chrétienne. Comprise dans la province tarragonaise jusqu'au règne de l'empereur Honorius, elle fut prise lors de l'irruption des Suèves et des Vandales, et dix ans après passa sous la domination des Visigoths (414 de J.-C.). Ceux-ci, forcés momentanément par l'empereur Constance d'évacuer la Narbonnaise et l'Aquitaine, se retirèrent au-delà des Pyrénées, et firent de Barcelone leur principale résidence, avant que Tolède partageât avec elle le rang de capitale de leurs états d'Espagne. Elle reçut de nombreux embellissements en 508, et continua pendant 200 ans de prospérer sous les Visigoths appelés barbares, peuple alors le plus civilisé de l'Occident depuis la déchéance romaine. En 711, les Arabes ou Maures d'Afrique envahirent l'Espagne, et succédèrent à l'empire des Goths. Barcelone, devenue le partage de ceux des conquérants qui régnèrent à Cordoue, et de ce moment érigée en capitale de la Marche d'Espagne, fut gouvernée par des émirs, qui, soit pour se rendre plus indépendants dans leur gouvernement, soit pour détourner les armes des Aquitains, ou s'en faire des alliés puissants contre leurs propres rois, reconnurent à différentes époques la souveraineté de l'Aquitaine, et notamment celle de Pépin-le-Bref en 759. Louis-le-Débonnaire, roi d'Aquitaine, se prévalant de cette subordination apparente, demanda à l'émir de Barcelone (800) le passage de la ville pour lui et son armée, qu'il voulait conduire en Espagne. Sur son refus, le roi fit investir la place par mer et par terre; mais comme ses forces étaient insuffisantes, il appela sous ses drapeaux une multitude d'Aquitains, de Gascons, de Bourguignons, de Goths, de Provençaux, de Bretons, et après un an de préparatifs, il reparut avec trois corps d'armée, commandés par lui, par Rostaing, comte de Girone, et par Guillaume, duc de Toulouse, sous les murs de Barcelone. Les Sarrasins comptaient sur le secours du roi de Cordoue. Leur résistance fut longue et désespérée. Un blocus de près de 2 ans, et un siége régulier de 7 mois, les avaient réduits à la plus affreuse extrémité. Les aliments les plus vils, et jusqu'au cuir du fourniment de leurs ar-

mes, étaient dévorés lorsqu'ils consentirent à capituler. Tout ce que l'armée victorieuse put obtenir fut l'évacuation de la place. Les assiégés se réservèrent la liberté de se retirer où bon leur semblerait ; encore y en eut-il un grand nombre qui aimèrent mieux se précipiter du haut des remparts que de subir l'humiliation de rendre leurs armes. Telle fut l'époque mémorable du rétablissement du christianisme à Barcelone. Le roi d'Aquitaine y fit son entrée solennelle à la tête de son armée, précédé par un nombreux clergé, et suivi des populations chrétiennes environnantes, qui faisaient retentir les airs d'hymnes d'actions de grâce et de cantiques spirituels. —Barcelone, que les Maures d'Espagne avaient possédée pendant 90 ans, fut incorporée à la Septimanie, dont elle devint la capitale. Lorsque Louis-le-Débonnaire monta sur le trône de France (814), cette ville fut soumise à cette couronne et y demeura jusqu'en 1258, que le roi saint Louis en abandonna la souveraineté au roi d'Aragon. Le gouvernement en avait été confié à des comtes particuliers, d'abord administrateurs amovibles, ensuite possesseurs héréditaires, qui dataient les diplomes de leur gouvernement des années du règne de nos rois. Le premier fut le comte Bera, nommé immédiatement après la conquête, auquel Louis-le-Débonnaire donna une nombreuse garnison, uniquement composée de Goths, c'est-à-dire des peuples de la Septimanie (Gothie) et de la Marche d'Espagne. Peu de temps après, le même prince éleva Bera à la dignité de duc de Septimanie (817). Accusé de félonie par Sanila, seigneur puissant du voisinage, Bera dut comparaitre avec son accusateur à la diète de l'empire, tenue à Aix-la-Chapelle, au mois de janvier 820. Sanila, n'ayant ni preuves par écrit ni témoins à produire, en appela au jugement de Dieu. Bera fut vaincu dans le champ clos. Louis-le-Débonnaire, touché de son malheur, lui conserva la vie, qu'il devait perdre avec ses dignités, suivant la justice barbare du siècle, et nomma pour lui succéder Bernard Ier, fils de Guillaume, duc de Toulouse. Un soulèvement de la Marche d'Espagne, que le duc Bernard sut apaiser (826), le mit en grande faveur à la cour. L'empereur le nomma son premier ministre en 828, son grand-chambellan l'année suivante, et lui confia la direction de son fils Charles, né de l'impératrice Judith. Sa prédilection pour ce prince, qui, par les conseils de ce ministre, fut apanagé d'un royaume au préjudice du traité de partage, réglé précédemment par l'empereur entre ses fils du premier lit, excita ceux-ci à la révolte contre leur père. Ils accusaient Bernard d'un commerce criminel avec Judith et conspirèrent sa perte avec la plupart des grands de l'état. Aucun champion ne s'étant présenté pour soutenir l'accusation par le combat judiciaire, Bernard s'en purgea par le serment à la diète de Thionville. Plus tard, ses intelligences avec Pépin le firent dépouiller en 832 ; mais, ayant contribué au rétablissement de Louis-le-Débonnaire, que ses fils avaient déposé, il rentra en faveur en 833. Le duché de Toulouse, qu'il parvint aussi à obtenir en 835, lui fut retiré cinq ans après par Charles-le-Chauve. Il crut pouvoir se venger de ce prince en restant immobile spectateur de la bataille de Fontenai (841) ; mais, arrêté par ordre du roi, il paya de sa tête cette félonie au mois de juin 844. —Sunifred, comte de Girone et d'Urgel, fut investi de la Septimanie en 844, avec le titre de marquis, comme gouverneur de la Marche d'Espagne, dont Barcelone était le chef-lieu. Il avait pour successeur, en 848, Aledran, qui battit Guillaume II, comte de Toulouse. Sous son gouvernement, les Sarrasins, favorisés par la trahison des juifs, s'emparèrent de Barcelone (852), qu'ils abandonnèrent après l'avoir pillée.—Odalric (852-857), Wifred, pour s'être emparé de la ville de Toulouse en 863, et en avoir chassé le comte Raimond, fut dépouillé de ses dignités par le roi Charles-le-Chauve. Ce fut à cette occasion que ce monarque partagea la Septimanie en

deux gouvernements, l'un comprenant la Septimanie proprement dite, ayant dès lors pour chef-lieu Narbonne; l'autre, avec titre de comté, la Marche d'Espagne, comprenant les quatre diocèses de Barcelone, Girone, Urgel et Ausone.

Comtes héréditaires de Barcelone.

Wifred-le-Velu reçut l'investiture de ce comté en 864, pour avoir contribué, avec ses frères Miron et Radulfe, à chasser les Sarrasins d'Ausone. — Wifred II (909-913).—Miron son frère, mort en 928; —Sunifred, qui gouverna jusqu'en 967; Borrel, son cousin-germain, comte d'Urgel, qui, défait en bataille rangée par les Maures d'Espagne (985), fut privé pendant trois ans de sa capitale; il laissa deux fils, Raimond-Borrel et Ermengaud, celui-ci tige des comtes d'Urgel. — Raimond-Borrel, comte de Barcelone, en 993, tué dans une excursion des Sarrasins (1017).—Son fils Berenger-Raimond Ier, dit le Courbé, périt aussi les armes à la main dans la Cerdagne en 1035.— Raimond-Berenger Ier, législateur et guerrier célèbre, rendit tributaires douze rois maures d'Espagne (1048), affranchit Tarragone de leur domination, et fut le premier prince chrétien qui fit rédiger par écrit les lois constitutionnelles de ses états et les coutumes de son peuple (1068 et non 1060, comme le marque Fleuri). Ses deux fils, Raimond-Berenger II et Berenger-Raimond II, lui succédèrent en 1076. Tous deux furent renommés par leurs exploits contre les Maures. Le premier fut assassiné en 1082, le second mourut à la Terre-Sainte en 1093. — Raimond-Berenger III n'avait que onze ans lorsqu'il succéda à son oncle. L'héritage qu'il fit, en 1111, des comtés de Besalu, Fenouillèdes, Vallespir et Pierre-Pertuse, et, plus tard (1120), des comtéz de Cerdagne, de Conflans et de Capcir, compensa amplement la perte du Carcassez, du Rasez et du Lauragais, que lui avait enlevés Bernard-Aton, vicomte d'Albi, nonobstant la cession qui en avait été faite par le père de ce dernier à Raimond-Berenger Ier, comte de Barcelone, en 1068. Raimond-Berenger III ayant entrepris la conquête des îles Baléares, les Sarrasins, pour faire diversion, vinrent assiéger Barcelone (1114). Le comte vole au secours de la place, taille en pièces les infidèles, et, secondé par les Génois et les Pisans, il va s'emparer des îles d'Iviça et de Majorque (1116). Il commence ensuite une guerre très animée contre Alfonse Jourdain, comte de Toulouse, avec lequel il s'accorde enfin par un traité (1125) sur le partage de la Provence. Le caractère belliqueux de ce comte est peint à grands traits jusque dans le dernier acte de sa vie. De son temps, lorsqu'un prince sentait les approches de la mort, il se faisait agréer dans une communauté religieuse, pour être enseveli dans des habits sacrés. Raimond-Berenger imita cet exemple; mais pour ne pas démentir sa prédilection pour les armes, il embrassa l'institut des Templiers, le 14 juillet 1131, et mourut à la fin du même mois. — Raimond-Berenger IV, son fils, dernier comte de Barcelone et premier roi d'Aragon de sa race, par son mariage avec Pétronille, fille et héritière du roi Ramire-le-Moine, continua avec la plus grande activité la guerre contre les Maures d'Espagne, auxquels il enleva d'assaut Almeria et Tortose (1147). Il soumit les vicomtes de Carcassonne à sa suzeraineté, mais il échoua dans la guerre qu'il entreprit de concert avec Henri II, roi d'Angleterre, contre Raimond V, comte de Toulouse. Il conduisait une armée en Provence contre la maison de Baux, lorsque la mort le surprit le 26 août 1162. Ses descendants, rois d'Aragon, ont été Alfonse II, qui, le premier, introduisit dans les diplomes la formule *regnante me* (moi régnant ou moi le roi), imitée depuis par les rois d'Espagne; D. Pèdre II, tué à la bataille de Muret en 1213; Jacques Ier, surnommé le conquérant, titre qu'il gagna dans 33 batailles, et par la conquête de trois royaumes sur les mahométans; D. Pédre III, qui ne comparut pas à Bordeaux, le 1er juin 1283, où il avait promis de venir avec 100 chevaliers pour combat-

tre en champ clos le duc d'Anjou, qui l'attendit vainement avec le même nombre de combattants; Alfonse III (1285); Jacques II (1291); Alfonse IV (1327); D. Pèdre IV (1336) : il conquit le royaume de Majorque; Jean Ier (1387); Martin (1395), mort en 1410, le dernier roi d'Aragon de la maison de Barcelone. — La Catalogne, dont Barcelone est la capitale, avait été réunie par le fait à la couronne d'Aragon à l'avénement de Raimond-Berenger IV. Dans la suite, elle devint une province de ce royaume, sous la suzeraineté de la France. Cet ordre de choses dura jusqu'en 1258. A cette époque, le roi Louis IX, en considération du mariage d'Isabelle d'Aragon avec son fils le prince Philippe-le-Hardi, abandonna la souveraineté de la Catalogne à Jacques Ier, père de cette princesse, et à ses successeurs. — Barcelone compte une population de 110,000 habitants. Elle a 10,183 maisons, 360 rues, la plupart étroites, mais belles et bien ornées, 2,000 jardins, 7 églises principales, outre la cathédrale, et une forte citadelle qui commande la ville. Le palais du gouverneur, l'arsenal et la bourse sont des monuments estimés par la noblesse de leur style. Mais les chantiers de construction pour les vaisseaux, et surtout la fonderie de canons, sont les établissements les plus remarquables, non seulement de cette ville, mais encore de toute l'Espagne. En 1640, les Catalans se séparèrent de l'Espagne pour se donner à la France, leur ancienne patrie. Le traité des Pyrénées les replaça sous la domination espagnole. — Durant la guerre de la succession (1700), Barcelone embrassa, avec la persévérance la plus déterminée, la cause de l'archiduc Charles d'Autriche. Déjà les Français l'avaient bombardée en 1691, puis assiégée et prise en 1697. Le traité de Ryswick l'avait rendue à l'Espagne. Le pouvoir de l'archiduc y fut proclamé en 1704. Quelques efforts que fit le duc d'Anjou (Philippe V) pour réduire cette ville par les armes, il fut obligé d'en lever le siége le 12 mai 1705, après 37 jours de tranchée. Pendant dix ans, la Catalogne eut les armes à la main pour soutenir cette cause; et il y avait long-temps que les victoires de Vendôme et de Berwick avaient affermi le trône de Philippe V, lorsque Barcelone, après un siége des plus opiniâtres, fut contrainte de se rendre à discrétion, le 12 septembre 1714. — Les Français ont occupé cette ville durant la guerre de 1808-1813. Ils ont retrouvé dans les Catalans ces ennemis infatigables d'activité et de courage, qui avaient donné tant d'exercice à leurs pères, et qui, dans cette guerre inique, les ont combattus avec acharnement jusqu'à l'entière évacuation de leur territoire. Barcelone a revu encore nos soldats dans la dernière expédition d'Espagne, commandée par le duc d'Angoulême (1823). LAINÉ.

BARDANE (*arctium*, Linné), genre de plantes appartenant à la syngénésie polygamie égale de Linné, et à la famille des cynarocéphales de Jussieu. Il se distingue facilement de ceux qui l'avoisinent, et en particulier des chardons, par son involucre presque globuleux, formé d'écailles alongées, étroites, terminées à leur sommet par une pointe recourbée en crochet; son réceptacle presque plan, garni de soies courtes, tous ses fleurons hermaphrodites et fertiles, à corolle tubuleuse, légèrement évasée par le haut; ses fruits anguleux, couronnés par une aigrette courte, sessile et poilue. — Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, qui toutes appartiennent à l'Europe. La plus répandue de toutes est la *bardane officinale* (*arctium lappa*, Linné), très commune dans les lieux incultes et sur les bords des chemins, dans presque toutes les parties de la France. C'est une plante dont la tige est haute de deux à quatre et même jusqu'à six pieds, épaisse, striée et rameuse; les feuilles inférieures sont fort grandes, en forme de cœur, vertes en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous, attachées à la tige par un pétiole assez long; celles du haut de la tige sont plus petites et simplement ovales. Les fleurs sont situées

à l'extrémité des rameaux, de couleur purpurine, entourées d'un involucre armé de crochets aigus, au moyen desquels les têtes de fleurs de cette plante restent souvent attachées aux habits des passants et au poil des animaux; on a même vu des chevaux en avoir la queue tellement remplie qu'on fut obligé d'en couper les crins. La racine est bisannuelle, charnue, pivotante, de la grosseur du doigt, blanchâtre en dedans, mais enveloppée par un épiderme d'un brun foncé, très analogue, en un mot, à celle du salsifis, et la remplaçant souvent comme aliment dans les campagnes. La décoction de cette racine est aussi employée en médecine comme sudorifique, et particulièrement administrée dans les maladies chroniques de la peau. Les jeunes pousses de la bardane officinale, cueillies au printemps, offrent une saveur assez agréable, analogue à celle de l'artichaut, et sont quelquefois recherchées pour aliment par les habitants des campagnes. Ses tiges pourraient probablement acquérir les propriétés alimentaires des cardes au moyen d'une culture convenable. Les bœufs et les moutons les broutent, mais seulement quand elles sont jeunes. Malgré tous ces avantages, les cultivateurs s'attachent à détruire cette plante, qui envahit facilement les prairies, à cause du grand nombre de ses graines, et étouffe, par sa vigueur, des végétaux beaucoup plus précieux. D—L.

BARDAS, patrice de l'empire d'Orient, frère de l'impératrice Théodora, tuteur de son neveu Michel III (842), corrompit son pupille, le livra de bonne heure aux femmes pour le soustraire à l'influence de sa mère et des moines, enferma Théodora dans un cloître avec ses filles, se fit donner le nom de César, et régna quelque temps sans partage, pendant que Michel chassait et buvait. Bardas décida le schisme des églises d'Orient et d'Occident, en élevant sur le trône patriarcal de Constantinople le fougueux Photius à la place de l'illustre Ignace, qu'il avait déposé, et dont le pape Nicolas I[er] embrassa la cause. Bardas, malgré sa corruption, suivit l'impulsion scientifique donnée par l'empereur Théophile, ranima l'étude du droit, établit une espèce d'université où Léon-le-Philosophe enseignait la philosophie, son élève Théodore la géométrie, Théodeïas l'astronomie, et Comœtas la rhétorique. Il assistait lui-même aux leçons et récompensait les maîtres et les élèves. Mais Bardas avait lui-même suspendu le glaive sur sa tête en favorisant les débauches de Michel. Basile-le-Macédonien, favori du jeune empereur et des femmes de la cour, le renversa et le fit tuer (866). T. T.

BARDAS SCLÉRUS, général romain, beau-frère de l'empereur Jean Zimiscès, soutint avec 10,000 hommes le siége d'Andrinople (970) contre les Russes, les Bulgares, les Patzinaces et les Hongrois, les battit séparément et les força de regagner leur pays. Après la mort de Jean Zimiscès, Bardas, privé du commandement des troupes d'Orient par la jalousie de l'eunuque Basile, se fit proclamer empereur par ses troupes, et fut vaincu dans un combat singulier en présence de deux armées par Bardas-Phocas, que, par un jeu singulier de la fortune, il avait lui-même autrefois poursuivi comme rebelle. Réfugié chez le calife de Bagdad, auquel il rendit des services contre les Perses, Sclérus, à la tête de 3,000 prisonniers chrétiens, passa l'Euphrate, reprit le titre d'empereur, conclut un traité avec Bardas-Phocas, qui, comme lui, prétendait à l'empire, fut enfermé dans une forteresse par son allié, qu'il voulait trahir. Délivré par la veuve de Phocas, au lieu de continuer la guerre civile, il négocia et obtint son pardon de la cour de Byzance, et mourut dans un âge avancé, vers l'an 990. T. T.

BARDE. Quoique le flambeau de la civilisation n'ait brillé que fort tard chez les peuples du nord, la plupart des nations celtiques n'étaient pas insensibles au charme de la poésie. C'est, au contraire, dans le sein de ces hordes barbares que l'on a recueilli les chants les plus sublimes. Les bardes étaient à la fois leurs prêtres et leurs poëtes, et c'est à ce der-

nier titre qu'ils doivent leur célébrité. Il ne faut pas les confondre avec ces scaldes scandinaves, dont les vers sont moins énergiques que féroces; il ne faut pas les confondre avec ces adorateurs d'Odin, dont l'imagination sanguinaire se figurait une autre vie où tous les guerriers renaissaient pour s'entr'égorger de nouveau. La religion des bardes est plus noble, plus douce, et leur croyance religieuse ajoute encore à la majesté de leur poésie. C'est au milieu des nuages, dans les divers contours formés par ces vapeurs aériennes, qu'ils s'imaginaient reconnaître l'ombre de ceux qu'ils avaient chéris, et, dans le frémissement du feuillage, dans le souffle impétueux des autans, ils croyaient entendre leur voix.—Le barde se plaît au milieu des brouillards, au bord du torrent écumeux, parmi les ruines des palais détruits; c'est là que sa lyre inspirée fait entendre ses accords les plus majestueux; c'est là qu'il aime à méditer sur la fragilité des choses humaines et à peindre à la fois le bruit des combats, le cliquetis des armes et les angoisses de la beauté séparée de l'objet de son amour. Sans doute ses chants ne sont pas conduits avec le même art que ceux de nos poètes modernes, mais le désordre qui y règne ne fait que leur ajouter de nouveaux charmes.—Le culte des barbes s'étendait dans la partie septentrionale de l'Europe; mais c'est dans la Calédonie qu'il a le plus long-temps subsisté. Les Gaulois, belliqueux et entreprenants, furent les premiers qui abandonnèrent cette belle religion. Poussant leurs conquêtes jusque dans les contrées les plus éloignées, ils firent ruisseler le sang des animaux sur les autels des dieux de la fable, et leur barbarie naturelle leur suggéra l'idée féroce d'immoler leurs prisonniers, pensant que le sang humain devait être agréable aux dieux. C'est alors que le culte des druides vint remplacer celui des bardes, qui s'éteignit dans la Germanie à mesure que les Gaulois y poussèrent leurs conquêtes, et qui se trouva ainsi concentré dans la Calédonie, où l'on retrouve encore dans la mémoire des montagnards quelques-unes des fictions des bardes, et où naquit le célèbre Ossian, qui chanta sur sa lyre les victoires de Fingal.—Les bardes s'assemblaient à certaines époques dans le palais de leurs chefs pour s'y disputer le prix de la poésie. Cent d'entre eux suivaient l'armée au combat, et, du sommet d'une montagne, ils planaient sur le champ de bataille et célébraient les exploits dont ils étaient témoins. On comprend aisément combien ces chants devaient influer sur l'issue des combats, et combien ils devaient animer les guerriers; leur influence sur l'esprit des soldats était telle que le prince de Galles, voulant soumettre l'Écosse, ne put triompher de la noble intrépidité des montagnards qu'en faisant égorger les cent bardes. Depuis cet instant, les Écossais, appesantis sous le joug de l'Angleterre, semblent avoir oubliés qu'ils descendent de ces Calédoniens qui avaient résisté si vaillamment aux maîtres du monde, et qui avaient fait trembler les Bretons; mais peut-être qu'un jour la liberté, après avoir brillé dans diverses contrées de l'Europe, viendra se fixer sur les hautes montagnes de cette Écosse qui a fourni tant de grands hommes à l'Angleterre, et que, recouvrant leurs antiques vertus, les habitants de cette contrée si fertile en souvenirs feront fuir devant eux ceux qui s'enorgueillissent aujourd'hui du nom de leurs vainqueurs. (*Voy.* Fingal et Ossian.) L. d'H.

BARDILI (Chrétien-Geoffroi), conseiller de cour et professeur de philosophie au gymnase supérieur de Stuttgard, mort en 1808, dans la 47[e] année de son âge, occupe une place honorable dans l'histoire de la philosophie moderne de l'Allemagne. Le mouvement philosophique qui avait commencé par Kant produisit une longue série de penseurs profonds, qui cherchèrent à développer et à compléter la doctrine de Kant, ou proposèrent de nouveaux systèmes plus ou moins éloignés de celui du philosophe de Kœnigsberg. Bardili croyait avoir trouvé la solution du problème de la philosophie par un nouveau principe de logique; mais ce principe et le système qu'il en

formait étaient trop étroits et trop insuffisants pour finir par prévaloir : de tous côtés une opposition très prononcée se déclara contre lui : le peu de partisans qu'il avait trouvés l'abandonnèrent, et son système disparut bientôt, après n'avoir joué en philosophie qu'un rôle secondaire et de courte durée. Pourtant, la pensée qui dominait dans ce système n'en était pas moins remarquable comme témoignage de la tendance générale de cette époque à chercher un principe unique, absolu, d'où toutes les vérités pussent être déduites. Kant avait établi la nécessité d'un tel principe pour la philosophie, mais il niait pour l'esprit humain la possibilité de le découvrir ; or, comme il est dans la nature de l'esprit humain de ne pas croire à l'impossibilité d'une chose aussitôt qu'il en a senti la nécessité, et qu'il l'a déjà entrevue en quelque sorte par la position du problème, on ne s'arrêta pas à la décision négative de Kant. Le premier système important qui prétendit donner la solution du problème que Kant avait proposé fut celui de Fichte. La grande difficulté que Kant avait précisément signalée dans la question, à savoir, comment l'esprit humain peut dépasser le cercle du *moi*, et arriver à la connaissance des choses extérieures et de leur essence, fut moins résolue que laissée de côté par le système idéaliste de Fichte, qui nia l'existence réelle d'un monde extérieur, et chercha à expliquer tous les phénomènes par la supposition d'un *moi* universel, dont tous les individus spirituels n'étaient que des parties, et dont le prétendu monde extérieur ne formait qu'une limite intérieure, nécessaire, pour que le *moi* puisse parvenir par cette opposition à la conscience de soi-même. Mais ce système, quoiqu'il ait exercé une grande influence sur le développement de la philosophie, renfermait évidemment l'absolu dans le *moi* au lieu de reconnaître le *moi* dans l'absolu ; il faisait ainsi sentir la nécessité d'un principe supérieur, embrassant le monde extérieur aussi bien que le *moi* de l'homme. On peut dire que la théorie de Bardili est en quelque sorte la transition du système idéaliste de Fichte à la philosophie absolue de Schelling, qui reconnaissait Dieu comme principe contenant en lui l'idéal et le réel, l'esprit et la nature. Mais la théorie même de Bardili était loin de satisfaire aux moindres exigences d'une science méthodique. Le principe de la philosophie qu'il proposa dans ses éléments de la *première logique* (1799) était pour lui l'identité absolue de la pensée ; la pensée, c'est l'*unité* : or, pour que cette pensée puisse se manifester, puisse être appliquée, elle a besoin de la matière, de la nature extérieure, qui constitue l'idée de *multiple*. Mais l'harmonie entre la pensée et la matière, le lien entre l'esprit et la nature, est fondée sur une *unité primitive*, qui se manifeste également dans la pensée comme dans les objets extérieurs. Cette *unité primitive* est essentiellement la vérité primitive, c'est-à-dire *Dieu*, le principe de toute science et de toute réalité. L'étroitesse et l'incohérence de ce système, qui voulait ainsi réduire toute la philosophie à un pur formalisme logique, furent bientôt démontrées par les critiques de Fichte, de Schelling et d'autres penseurs. Ce système n'aurait jamais acquis quelque importance, si Reinhold, philosophe distingué, qui, le premier, avait apprécié et proclamé la haute portée de la philosophie de Kant, ne s'était pas laissé tromper pour quelque temps par l'apparence, qui semblait lui promettre la découverte d'un réalisme rationnel, qu'il croyait être le but de la philosophie moderne. Reinhold recommanda donc à plusieurs reprises, dans les années de 1801 à 1805, les travaux de Bardili ; mais après, il revint de son erreur, et la théorie de Bardili tomba dans un oubli complet. Ses écrits ont pourtant le mérite incontestable d'avoir contribué au perfectionnement de la logique, en y signalant des fautes et des lacunes importantes. H. Ahrens.

BARDYLIS, né en Illyrie, 434 ans avant l'ère chrétienne, est cité comme

un exemple fameux des jeux de la fortune. Élevé dans la classe obscure des charbonniers, il se dégoûta bientôt d'une profession aussi opposée à son caractère actif et entreprenant. Mais, peu susceptible sur le choix de sa vocation et de sa renommée, il se jeta parmi une bande de voleurs, qui l'élut pour son chef. A cette époque, des troubles sanglants divisaient la Grèce. Bardylis, en portant ses regards sur sa patrie, vit se présenter devant lui un théâtre plus digne de sa valeur et de son génie. Ce fut alors qu'à la tête d'une poignée d'hommes déterminés il conçut le hardi dessein d'affranchir l'Illyrie. Il sort de ses montagnes, parcourt les provinces, qu'il électrise par son courage et ses succès, et, avec le concours des Odryses, il se fait proclamer roi. Perdiccas Ier, qui régnait en Mécédoine, tenta inutilement d'arrêter ses progrès. Il fut battu et tué dans cette guerre (360 ans avant Jésus-Christ), et plusieurs de ses provinces tombèrent au pouvoir du nonveau monarque illyrien. Ce dernier n'eut pas si bon marché de Philippe, frère et successeur de Perdiccas. Quoiqn'il eût formé contre lui une triple alliance avec Cotys, roi de Thrace, et les Péoniens, il perdit, en 359, une grande bataille qui le rendit tributaire, ainsi que ses alliés, du roi de Macédoine. Pendant 15 ans, Bardylis épia l'occasion de ressaisir ses avantages. Il avait 90 ans lorsque sa nation, les Thraces et les Péoniens, firent une nouvelle ligue pour recouvrer leur indépendance. Elle fut anéantie dans une bataille gagnée par Philippe (344), et dans laquelle le vieux Bardylis, monté sur un coursier, fit admirer son étonnante vigueur et son intrépidité. — A l'avénement d'Alexandre, Clitus, fils et successeur de Bardylis, essaya aussi de secouer le joug de la Macédoine, mais il fut détrôné et chassé chez Glaucias, roi des Taulantins. Cependant il revint dans son royaume pendant l'absence d'Alexandre, et laissa un fils nommé Bardylis II, roi d'Illyrie, lequel fut père de Bircenna, seconde femme de Pyrrhus, roi d'Épire. L.

BARÉGES (Eaux de). C'est ici la source minérale la plus connue, la plus vantée, et sans contredit la plus méritante de la France et de l'Europe. La réputation de ce lieu est si bien faite aujourd'hui qu'il peut se passer de prospectus et d'annonces; il pourrait même lutter contre la partialité des médecins et l'injustice des auteurs. Baréges a cela de commun avec la plupart des hommes d'un vrai mérite, qu'il a dû à lui-même toute sa renommée, qu'il a attendu patiemment la fortune sans rien devoir à l'intrigue, sans jamais se prêter aux caprices de la mode, sans complaire aux fantaisies des grands, et qu'il a constamment dédaigné les ornements frivoles pour mieux conserver sa physionomie austère et nn peu sauvage. Aussi les commencements de Baréges furent obscurs et difficiles. Avant Lonis XIV, il n'y avait là pour habitations que des cabanes, pour clientèle que des montagnards gazouillant le joli patois d'Henri IV, pour restaurateurs que des marchands d'ail et d'olives; d'hommes du monde et de citadins élégants, pas un. — A quelque temps de là, le duc du Maine devint souffrant et donna des inquiétudes à la cour. Ce jeune prince avait ce tempérament si familier à nos Parisiens d'aujourd'hui: il était lymphatique, un peu faible, un peu scrofuleux (mot affreux, qu'on se gardait bien de prononcer); il avait l'esprit vif et très précoce, la tête trop grosse, les jointures un peu gonflées, et par-dessus tout cela un commencement de pied-bot. — Un pied-bot! Un fils de Louis XIV! — Mon dieu, oui. Vous jugez comme cela jurait parmi ces superbes vanités en talons rouges, au milieu de ce concours perpétuel de galanteries, de louanges outrées, de fêtes et d'amours: cela scandalisait, cela blessait; c'étaient des pourparlers, des consultations, des commérages à n'en plus finir. — Que dit Fagon?... Fagon, médecin du roi, bon courtisan, et néanmoins ami dévoué de madame de Maintenon, alors en sous-ordre et encore sans puissance, Fagon ne disait rien, essayant de lire dans

les beaux yeux de madame de Maintenon et sa pensée secrète et ses désirs. Enfin, un voyage fut décidé, un voyage bien loin de Versailles, un voyage aux eaux, à Baréges. Ah! c'est qu'une fois séparé de son fils par l'immense intervalle de 200 lieues, le grand roi, alors mal distrait par madame de Montespan, s'inquièterait du duc du Maine, dépêcherait plusieurs fois la semaine des courriers quérir des bulletins, écrirait de son *auguste* main à la spirituelle Maintenon, qui alors laisserait courir sur le papier cette raison enchanteresse, cette grâce de dire qu'elle n'aurait jamais osé produire dans le petit salon de madame de Montespan, en présence de Louis XIV et du grand Condé. — Deux mois passés à Baréges redonnèrent au jeune prince plus de forces, plus de santé; mais le pied-bot n'était point guéri! MM. Delpech et Duval n'avaient pas encore inventé leurs ingénieuses machines. Le grand et merveilleux effet des eaux, cette fois-là, fut pour madame de Maintenon et pour Louis XIV. Mademoiselle d'Aubigné-Scarron revint de Baréges favorite et maîtresse adorée, et elle retrouva Louis XIV dans un enthousiasme effervescent, dans un amour qui faisait rougir sa vertu, toute grande personne qu'elle était.—De cette circonstance heureuse date la grande célébrité de Baréges. C'est depuis lors qu'il reçoit la visite des grands malades et de tous les infirmes qu'on désespèrerait de guérir ailleurs. Vers juin ou septembre, quand on est riche et quand on souffre, surtout si l'on aime à voyager, on prend la poste rue Blanche ou rue J.-J. Rousseau, à cinq heures du soir; on court à Bordeaux, de Bordeaux on va à Pau, et, après avoir été bien cahotté durant plusieurs jours dans de mauvaises voitures et sur des routes fort raboteuses et mal entretenues, de Pau on arrive à Baréges au milieu du jour. Vous vous trouvez alors dans un triste village, mal bâti, n'ayant qu'une rue; vous êtes au milieu des vieilles Pyrénées, de toutes parts environné de montagnes couvertes de neige en tout temps, à peu de distance de St.-Sauveur, de Bonnes et de Bagnères; et vous êtes élevé à près de 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; vous respirez dans les nuages. D'un côté vous voyez le pic d'Eyrée, et de l'autre un gave ou torrent nommé *Bastan*, lequel prend sa source dans les montagnes voisines, et dont le cours s'alimente et se grossit de la fonte des neiges au printemps. Ce torrent devient quelquefois si puissant, si rapide, qu'il roule avec fracas, parmi ses flots, des rochers, des débris de montagnes, même des maisons, s'il s'en trouve sur son passage; spectacle attristant, mais instructif, puisqu'il enseigne comment les plus hautes montagnes ont pu disparaître de la surface du globe, et qu'il n'y a rien d'éternel, si ce n'est cette volonté qui préside à la destruction comme au renouvellement de toutes choses. — Tout près de Baréges, à côté de ce torrent, de ces ravins, de ces avalanches, on voit une jeune forêt de hêtres, seule verdure de cette Sibérie méridionale: c'est comme une protection à côté des dangers, un abri tout près des orages. — Mais les sources! Il y a six sources à Baréges; toutes ont des noms distinctifs, une température différente et des propriétés jusqu'à un certain point particulières. 1° La *Chapelle* est fort abondante; sa chaleur n'est que de 24 à 25° R.: le trop-plein de son réservoir est dirigé vers les cabinets alimentés par des sources plus chaudes, afin d'en rendre les bains plus tempérés, plus supportables. — 2° Les *Bains-Neufs*, dont la température est de 29° R. — 3° L'*Entrée*, source dont la chaleur s'élève à 31° R.: cette source est une de celles qu'on mitige et tempère le plus avantageusement à l'aide des dérivations de la *Chapelle*. — 4° *Bain du Fond*, dont la température est d'environ 28°. — 5° *Bain Polard*, qui a 30° R. de chaleur, et beaucoup de renommée pour les maux invétérés. — 6° La *Tempérée* ou *Dassieu* (nom du médecin le plus célèbre des Pyrénées); la chaleur en est de 27° R.: c'est une source très fré-

quentée. — Ces 6 sources différentes sont réparties entre 15 cabinets de bains, qui, à cause de la diversité des eaux qui s'y rendent, ont chacun leurs malades, leurs habitués. Il y a de plus deux piscines, une pour les militaires, l'autre pour les pauvres. Les baignoires sont de marbre, enterrées dans le sol; mais tout est du reste mal organisé, soit pour la commodité, soit pour la décence. Les 4 bains de la source *Polard* sont un peu mieux construits que les autres, et sont cependant fort loin de ce qu'on voit à Cauterêts et au Mont-d'Or. — Outre les 15 bains, il existe à Baréges deux douches, qui chacune ont une source isolée : l'eau de la *grande douche* s'élève à 36° R.; la température de la *petite douche* n'est que de 34°. — L'eau de Baréges est si homogène, les ingrédients qui la composent y sont dans des proportions si concordantes, qu'elle est toujours d'une limpidité parfaite, et très difficile à troubler : à cause de cela, c'est une des eaux qu'on transporte le plus facilement au loin sans lui faire éprouver de détérioration notable, et cela même en accroît et l'importance et la célébrité. — Elle paraît peu sulfureuse lorsqu'on la goûte, mais il en est tout autrement à l'odorat : l'odeur d'*œuf couvé*, ou d'hydrogène sulfuré, y est très prononcée. Chaque source de Baréges, et de beaucoup d'autres lieux des Pyrénées, dégage des bulles d'un gaz que M. Longchamp a reconnu pour être de l'azote très pur. — Le sulfure de sodium, le sulfate de soude, de la soude à l'état caustique, et de la silice, entrent dans la composition de ces eaux. On y a aussi découvert une matière animale gélatiniforme, qu'on a surnommée *barégine*, encore bien qu'elle ait été trouvée ailleurs qu'aux sources de Baréges. M. Anglada et M. Longchamp ont analysé cette substance avec beaucoup de soin : le premier de ces chimistes surtout, l'un des meilleurs professeurs de Montpellier, s'est appliqué à démontrer combien les eaux sulfureuses artificielles étaient indignes d'être substituées aux eaux naturelles de Baréges; et quoique depuis son beau travail les fabricants de Paris aient considérablement modifié leurs procédés, il est permis de croire que l'imitation est encore bien loin de la nature. — L'eau de Baréges ne redoute la rivalité ni de Cautarêts, ni de Luchon, lieux mondains et délicieux où se rendent de préférence les curieux, les demi-malades : les malades véritables sont pour Baréges. Ici la nature a donné les eaux comme il en faut, ni trop chaudes, ni trop froides, diversifiées d'ailleurs selon presque toutes les constitutions; toujours claires, toujours elles, et assez bonnes à boire, si ce n'était l'odeur. Soit à cause de la soude caustique qu'elles renferment, soit par tout autre principe, ces eaux sont fort excitantes : elles suscitent bientôt une sorte de fièvre, et de là dérivent leurs excellents effets dans un grand nombre de maladies chroniques. Elles activent la circulation, stimulent les organes, et donnent à la vie plus d'extension, plus de vigueur. — Si une personne bien portante se met à l'usage des eaux de Baréges, il en résulte bientôt de l'irritation, des picotements à la peau ou à la gorge, de l'agitation dans les muscles; la tête devient lourde, la digestion pénible, le sommeil est troublé. Ces effets sont encore plus prononcés s'il s'agit d'un homme fort, sanguin et pléthorique; presque toutes les sécrétions sont alors comme interceptées : plus d'urines, constipations gênantes, perte d'appétit. C'est comme après des veilles excessives ou des abus de café. Il ne faut donc jamais recourir à l'usage de ces eaux ni dans les palpitations ni dans les anévrismes; jamais s'il y a imminence d'apoplexie ou de pertes, d'hémoptysie et du mal caduc; jamais dans l'asthme, dans les maladies de poitrine, ni dans les paralysies cérébrales, ni quand il existe des maux de tête, des gastrites, des maux de reins ou de vessie. J'ai remarqué à Bagnoles que les eaux excitent quelquefois en de jeunes sujets de telles douleurs dans la vessie qu'on serait tenté de croire alors à l'exis-

tence d'un calcul. — Il en est des eaux de Baréges comme de tous les remèdes souverains : miraculeuses là où elles conviennent, mais très préjudiciables et vraiment dangereuses si on les prend à contre-temps. Jamais insignifiantes. — Ces eaux conviennent beaucoup dans les rhumatismes chroniques, dans les rhumatismes des muscles et des ligaments surtout, peu dans ceux qui attaquent les articulations. Elles exaspèrent presque toujours la goutte, et souvent la réveillent si elle était assoupie, et cela parce que la plupart des goutteux sont des hommes sanguins et pléthoriques. Elles font presque constamment du mal aux hommes de cette constitution : s'ils ont des dartres, elles les rendent plus vives; alors aussi elles enflamment et font suppurer les glandes engorgées, elles donnent lieu à des phlegmons, à des abcès. On cite même l'exemple de quelques personnes sanguines qu'on a trouvées mortes dans leurs bains. Hors ces cas de pléthore sanguine, les eaux de Baréges soulagent la sciatique, le lumbago, les entorses, d'anciennes luxations, des tumeurs blanches, et quelquefois guérissent de fausses ankyloses, des claudications. M. Gasc, qui a bien étudié les effets de ces eaux, fait observer qu'elles ne guérissent jamais les tremblements nerveux, et qu'elles échouent souvent contre les scrofules, à moins qu'on n'en seconde les effets soit avec des frictions mercurielles, comme le conseillait Bordeu, soit par des préparations d'iode, ainsi que nous le pratiquons à Bagnoles depuis la découverte du docteur Lugol. — Mais le triomphe des eaux de Baréges, c'est dans les maladies de la peau qu'elles l'obtiennent; principalement si ces maladies sont superficielles et anciennes. A la vérité, beaucoup de ces guérisons ne sont que passagères et peu durables, et elles sont plus apparentes que réelles; mais enfin, ne guériraient-elles de pareils maux que durant six mois, ce serait encore beaucoup, puisqu'aucun autre remède n'agit ni aussi bien ni avec autant d'innocuité. — On a l'habitude de soumettre les malades d'abord aux eaux les plus tempérées, puis graduellement à des sources plus chaudes, plus excitantes. L'éruption dartreuse commence par rougir, par devenir plus vive, plus douloureuse; mais un mieux sensible succède bientôt à cette exaspération momentanée, et au bout de deux mois les eaux ont produit leur effet; inutile d'en prolonger ultérieurement l'usage. — Les eaux de Baréges excellent également dans les plaies fistuleuses, avec ou sans carie, dans les vieux ulcères, surtout s'ils sont variqueux; après les coups de feu; dans les paralysies par cause locale et appréciable. Elles guérissent les ophthalmies invétérées et la chlorose, soulagent les douleurs lentes du foie et de la rate; mais elles échouent fréquemment dans les maux vénériens. — Malgré les puissantes qualités de ses eaux et son immense réputation, Baréges ne reçoit guères plus de 1,000 à 1,200 malades chaque année, et les militaires y sont d'ordinaire en majorité. C'est le lieu thermal où le ministre de la guerre envoie le plus d'infirmes, de convalescents et de blessés. Beaucoup de motifs dissuadent les malades civils ou d'un voyage ou d'un séjour prolongé à Baréges : d'abord, rien n'y flatte la vue; vous n'avez là pour perspective que des montagnes arides, des neiges, des torrents, des ravins à faire frissonner, et pas le plus petit ombrage pour calmer tant d'émotions et pour vous recueillir, nulle verdure pour récréer les yeux, pas de lieu de réunion, presque aucune société, absence de plaisirs. Les 80 maisons dont se compose le hameau thermal restent inhabitées 8 mois de l'année; l'hiver, on ne laisse là que quelques sentinelles perdues, préposées à leur garde : les appartements, en conséquence de cet abandon, sont mal nantis de tous les objets d'utilité, et totalement dépourvus de ces jolis attirails de luxe que la vie citadine a rendus si nécessaires. Sans doute les eaux de Baréges vous guériraient; mais je suis de votre avis, mieux vaut mille fois rester pour toujours ma-

lade que d'éprouver un instant d'ennui. — On remarque aussi que les sources de Baréges sont trop peu abondantes pour alimenter convenablement tout à la fois et les bains civils et les piscines militaires. Ce sont des conflits perpétuels et souvent attristants entre l'inspecteur, que personne ne soutient, et l'autorité militaire, toujours maîtresse et souvent despote, là où elle est admise à un simple et égal partage : on se dispute les eaux dès l'aube du jour; on s'arrache les douches. Ce sont des combats de corridor, des escarmouches de baignoires dont le monde bourgeois sort toujours rancuneux, mais vaincu. Il y aurait un moyen bien simple de rendre la paix à Baréges, et de faire cesser tant de rivalités pénibles, ce serait de fonder un hôpital militaire à Ax, où se trouvent des sources fort abondantes, et d'expatrier pour toujours de Baréges toute cette armée qui fait peur aux malades civils. Il y aurait dès lors plus d'union entre les baigneurs, plus de société, moins d'ennui; on pourrait prendre sa douche à l'heure prescrite sans courir la chance d'un duel; on aurait des songes plus attrayants, moins lugubres, et l'on verrait beaucoup moins de robes déchirées par des éperons. Isid. Bourdon.

BAREZZI (Étienne), peintre de Milan, connu pour avoir découvert la manière d'enlever des murs les peintures à fresque, au moyen d'une toile recouverte d'un certain enduit. Il fixait d'abord cette toile sur la muraille, en détachait les couleurs, et les appliquait ensuite, au moyen de cette même toile, sur une table de bois préparée à cet effet. On voit encore dans la salle d'exposition du palais Brera une de ces tables parfaitement bien conservée, sur laquelle est appliqué le tableau d'Aurelio Luino, représentant le martyre de saint Vincent. C. L.

BARIGEL ou **BARISEL**, en italien *barigello*, est le nom que l'on donne à Rome à l'officier ou au chef des archers, dont le soin est de veiller à la sûreté publique. E.

BARIL, **BARIQUE** (commerce). Ce mot exprime à la fois le vase et sa capacité. Le *baril* est un petit tonneau, dont les dimensions sont assez exactement fixées pour qu'il contienne, à très peu près, une quantité connue de la marchandise qu'il renfermera. Mais le mot de *barique* est beaucoup plus usité, soit comme mesure, soit comme vase contenant des liquides ou d'autres matières mises dans le commerce. Dans la marine, l'usage a prévalu de dire un *baril* de poudre, et l'eau douce est déposée dans des *bariques*. En Toscane, le *baril* ne contient guère que 20 litres de vin; le *baril* de poudre en contient 50 kilogrammes. En France, les ordonnances concernant le *barillage* prescrivent de donner à ces petits vaisseaux le huitième de la capacité d'un muid ou 18 boisseaux de Paris. On subdivise le baril en *demi* et *quart*; le fractionnement ne va pas plus loin. — A Paris, la *barique* contient 210 pintes, et en Angleterre, 252 pintes. Dans les villes de grand commerce maritime, en France, on n'est pas encore parvenu à une mesure uniforme, et les bariques y sont différentes; la variation n'est pas sans importance, car elle va de 27 à 32. Les Anglais, avec leur système métrique, moins savant que le nôtre, ont mieux réussi que nous à établir chez eux l'uniformité des mesures. La barique est exactement la même à Londres, à Liverpool et à Edimbourg ou à Dublin. F—y.

BARING (Alexandre), banquier de Londres, membre du parlement, l'un des directeurs de la banque d'Angleterre et de la compagnie des Indes, est le second fils de sir Francis Baring, baronet, décédé, et, de tous ses frères, celui qui ressemble le plus au père pour l'esprit, l'activité, les connaissances et le bonheur en affaires. Il a pour associé un de ses frères; mais, comme celui-ci est dans la maison ce qu'on désigne en anglais par l'expression d'associé dormant (*sleeping partner*), c'est sur Alexandre Baring que repose principalement le soin des affaires considérables de commerce et de banque de l'ancienne maison Baring. Comme

dans tout ce qui concerne le commerce il surpasse en lumières tous les membres actuels de la chambre des communes, il est toujours écouté avec la plus grande attention par les deux côtés de la chambre. Il dédaigne la pompe du langage, ne s'écarte jamais de la question, va droit au but, et possède le talent de la persuasion. Il appartient au parti des *wighs*, comme son père et toute sa famille; mais il est fort éloigné des réformateurs radicaux et de leurs plans révolutionnaires. Il a plusieurs fois détonrné les représentants de toucher aux fonds publics, soit par conversion ou réduction, dans la crainte que si l'on faisait mine de ne pas payer intégralement, les créanciers de l'état, tous les capitaux ne se retirassent à l'instant dans les fonds américains ou français. Sa maison, si connue du monde commerciale, excita l'attention générale lorsqu'il se mit à la tête de l'emprunt français, en 1818, et parut en cette circonstance au congrès d'Aix-la-Chapelle. Les conditions de cet emprunt étaient extrêmement avantageuses, comme on l'apprit par les feuilles françaises de ce temps, et élevèrent sa maison au rang d'une des premières du monde. Ainsi que Neker, il sait très bien manier la plume, et par son ouvrage, *Inquiry into the causes and consequences of the orders in council* (Londres 1818), il s'est fait une place distinguée parmi les écrivains économistes. Lui et son frère ont épousé les deux sœurs héritières de l'Américain Bingham, dont chacune a reçu en dot 100 mille livres sterling. Il a des enfants, et vit de la manière la plus honorable.—Son père, feu sir Francis, issu d'une des plus anciennes familles du Devonshire, était le modèle du parfait commerçant. — Le père de celui-ci trafiquait en Virginie. C'était un homme d'un caractère égal, probe, économe, et qui ne songeait qu'à son commerce, ayant grand soin d'éviter tout ce qui n'y avait pas rapport. Il préféra son fils François à tous ses autres enfants, parce qu'il reconnaissait en lui le même esprit qui l'animait. Francis devint bon algébriste sous Coleman, son instituteur, et n'avait pas son pareil pour les calculs de tête et la solution instantanée des questions qui y étaient relatives. Il fut affligé toute sa vie d'une surdité très dure, qu'on savait néanmoins maitriser par les secours de l'art, assez pour le rendre en état d'assister aux débats du parlement et aux délibérations de la compagnie des Indes. Il n'était jamais interrompu quand il parlait à la chambre, et Pitt n'a jamais conclu de traité de commerce sans le consulter. Il passait pour le premier capitaliste du pays. Le roi lui conféra le titre de baronet en 1793. Comme directeur en chef de la compagnie des Indes, il avait beaucoup d'influence, et fut très utile à cette compagnie pour l'exercice de ses droits. Lorsque les lettres de privilége de cet établissement furent à leur terme, et qu'il fut question de savoir si l'on prolongerait le monopole, tous les négociants d'Angleterre demandèrent qu'il fût aboli. Sir Francis Baring vint à bout de persuader à l'assemblée que ce serait agir avec injustice et ingratitude, et cela avec tant de succès que les lettres de privilége furent renouvelées à une grande majorité. Lorsqu'il mourut, en 1810, à l'âge de 74 ans, on peut dire qu'il était alors en connaissances, en talents, en réputation et en richesses, le premier négociant d'Europe. Il possédait en propre à sa mort pour 2 millions du dernier emprunt du gouvernement. Trois fils conduisirent alors la maison. Deux, Henri et Guillanme, revinrent de Canton avec une fortune considérable. Ses cinq filles furent pourvues d'établissements très brillants. Il laissa, en outre, pour un demi-million sterling de biens-fonds.—De ses cinq fils, les suivants sont connus. Le plus âgé, qui, à ce titre, a hérité de la dignité et de la plus grande partie de la fortune de son père, est le baronet sir *Thomas Baring*, qui vit dans son domaine de Stratton-Parck, et emploie une partie de sa fortune à l'achat d'objets d'art. Il a une très belle collection de tableaux, de gravures et de pierres taillées. Le troisième, Henri, est mem-

bre du parlement, et *sleeping partner* de la maison Baring. Le quatrième, Guillaume, se maria, à son retour de Canton, avec une demoiselle Thomson. Il se noya en 1820, en faisant une promenade sur l'eau dans son domaine du Dorsetshire, en présence de sa femme. Le cinquième, Georges, qui fut aussi envoyé en Chine, quitta le commerce pour embrasser l'état ecclésiastique dans l'église dominante. Comme cette religion ne lui sembla pas à sa convenance, il embrassa les principes d'une secte récemment établie (à laquelle appartient aussi son beau-frère Kamp, ministre à Brigthon), et fit bâtir une église à ses frais à Exeter, dans laquelle il prêche ordinairement. La seconde fille a épousé M. Labouchère d'Amsterdam, associé de la maison Hope et compagnie. La troisième a épousé M. Kamp, ministre de la nouvelle secte. Toute cette famille vit dans une parfaite union. C. L.

BARITON. (*Voyez* BARYTON.)

BARIUM. (*Voy.* BARYUM et BARYTE.)

BARKAH, ou BARCA, grande contrée d'Afrique, bornée au nord par la mer Méditerranée, à l'est par l'Égypte, au sud par la Nubie et le désert de Saarah, et à l'ouest par le royaume de Tripoli et le Belad-al-Djerid. Son étendue de l'est à l'ouest est d'environ 250 lieues, et seulement de 30 à 40 du nord au sud. Sa superficie est de 8,000 lieues carrées, et sa population d'environ 300 mille ames. Ces limites de ce qu'on nomme le royaume de Barkah ne sont pas celles du désert de Barkah, qui s'étend beaucoup plus avant vers le midi. Cette contrée correspond aux trois pays que les anciens appelaient la *Lybie extérieure*, limitrophe à l'Égypte, la *Marmarique* et la *Cyrénaïque*, qui se terminait au grand golfe jadis nommé *la Grande-Syrte*. Le sol en est calcaire, pierreux et sablonneux, dans la partie orientale, à l'exception de quelques *oasis* (*V.* ce mot) au milieu du désert, comme celle de Si-Ouah, où se trouve une petite ville du même nom, et où l'on voit les restes du temple de Jupiter-Ammon, visité par Alexandre-le-Grand, par plusieurs voyageurs modernes, tels que Browne, en 1792, Hornemann en 1799, Cailliaud en 1819, Frediani, en 1820, et en 1821 par le général Minutoli. Un tremblement de terre a renversé en 1811 une grande partie de ce qui restait de cet antique et célèbre monument. Si-Ouah, dont les habitants, au nombre de 5 à 6,000, y compris ceux de l'oasis, font un gros commerce de dattes; Sant-Rieh, que d'Anville regardait comme l'ancien *Ammonium*, et Al-Baretoun, autrefois *Parætonium*, sont les seuls lieux remarquables dans la partie orientale du pays de Barkah. Mais la partie occidentale, qui serait très fertile si elle était mieux cultivée, renferme un bien plus grand nombre de villes. On y retrouve les cinq principales qui avaient fait nommer la Cyrénaïque *Pentapolis*, savoir : *Darnis*, *Cyrène*, *Apollonis*, *Ptolémaïs* et *Arsinoé*; aujourd'hui Derna, capitale du pays, Coureïn ou Greuneh, Marza-Sosousch, Tolmeta et Toukrat. On y trouve encore près de la côte, Bergazi, Bernik, autrefois *Adriane* et *Bérénice*, nommée aussi *Hesperis*, où les anciens plaçaient le jardin des Hespérides, et dans l'intérieur des terres, au milieu d'un oasis, Audjela, qui a conservé son nom. Quant à celui de Barkah ou Barca, il vient évidemment de *Barce*, fondée par Arcésilas I[er], roi de Cyrène, vers l'an 800 avant Jésus-Christ, et citée par Virgile et Ptolémée, ainsi que les *Barcéens* ou *Barcites* ses habitants. Aboulfeda dit que cette ville s'appelait *Entablous* (Pentapolis), et que les Arabes lui donnèrent le nom de Barkah, qui signifie *sable et cailloux*. Dans la partie sud-ouest de cette contrée est le mont Haroutsch, dont l'origine est probablement volcanique. Les habitants de Barkah sont tous Arabes ou Berbers, et en général maigres, laids et voleurs audacieux. Quoique pour la plupart fort misérables, ils le sont encore moins que leurs voisins, auxquels ils fournissent diverses denrées en échange des chameaux et des moutons qu'ils ne peuvent élever faute de pâtu-

rages. Ils professent la religion musulmane; mais ceux de l'intérieur n'ont pas plus de religion que de temples. Lorsqu'ils arrêtent des voyageurs, ils leur font boire du lait chaud, puis ils les excitent à vomir en les secouant la tête en bas, pour s'emparer des ducats ou médailles d'or qu'ils pourraient avoir avalés. L'histoire du pays de Barkah est absolument ignorée dans ses détails; on en connaît à peine les principales révolutions. Soumis en grande partie aux anciens rois d'Égypte, puis aux rois de Cyrène, qui fondèrent la ville de Barcé, nommée depuis Barkah, il fut incorporé dans la république de Cyrène, et tributaire des rois de Perse, jusqu'à la mort d'Alexandre-le-Grand. Asservi par des tyrans, il passa ensuite sous la dénomination des derniers Ptolémées, rois d'Égypte, puis, l'an 76 avant J.-C., sous celle des Romains. Sous le khalifat d'Omar Ier, Amrou, gouverneur de l'Égypte, qu'il avait enlevée aux empereurs d'Orient, chargea Okbah de la conquête de l'Afrique l'an 643. Okbah épargna les habitants de Barkah, qu'il assujettit à payer tribut; mais ceux de Tripoli ayant résisté, il assiégea et prit leur ville. Cette invasion des Musulmans les rendit maîtres de la Lybie, Abdallah-Ibn-Saad, frère utérin du khalife Othman, et gouverneur de l'Égypte, entreprit une seconde expédition en Afrique. L'an 648, il pénétra jusqu'à Tripoli, dont il leva le siége à l'arrivée d'une flotte grecque. Mais ayant vaincu et tué le patrice Grégoire, qui gouvernait l'Afrique au nom de l'empereur d'Orient, il s'empara de Cabes et de Soubaithala, résidence du gouverneur. Les guerres civiles qui éclatèrent dans l'empire musulman après la mort d'Othman suspendirent pour un temps la conquête de l'Afrique. Okhah s'était maintenu à Barkah, où il avait converti à l'islamisme un grand nombre de Berbers. Ayant reçu de puissants renforts du khalife Moawiah, et obtenu le gouvernement de l'Afrique, qui jusqu'alors avait fait partie de celui d'Égypte, il poussa ses conquêtes jusque dans les environs de Tunis, et fonda, l'an 669 ou 675, la ville de Cairowan, qui fut longtemps la résidence des gouverneurs et souverains de l'Afrique musulmane, et qu'on a souvent confondue à tort avec Cyrène, qui est beaucoup plus à l'est et dans le pays de Barkah. Okbah pénétra jusqu'en Mauritanie, jusqu'aux bords de l'Océan; mais ses exploits en Afrique, et ceux de ses successeurs, qui conquirent la Sardaigne, la Sicile et l'Espagne, ne doivent pas figurer dans cet article. Il suffit de dire ici que l'Afrique étant devenue indépendante de l'empire des khalifes d'Orient, le pays de Barkah d'abord soumis aux Thouloumides, souverains de l'Égypte, fit partie des états des aglabides, qui régnèrent sur la Barharie orientale de l'an 800 à 908, tandis que trois autres dynasties se partageaient le Magreb ou Afrique occidentale. Ces quatre puissances furent anéanties par celle des obéidides ou fathimides, qui possédèrent tout le nord de l'Afrique. Lorsque ces rivaux des khalifes abbassides de Bagdad eurent conquis l'Égypte, où ils transférèrent le siége de leur empire en 972, Barkah et le reste de l'Afrique septentrionale obéirent aux zéirides, qui, de gouverneurs et tributaires sous les fathimides, en devinrent souverains jusqu'au milieu du XIIe siècle. Abd'el-Moumen, second prince de la puissante dynastie des almohades, se rendit maître de tout le nord de l'Afrique; mais l'an 1172 Barkah et tout le pays jusqu'à Tripoli furent conquis par Taki-Eddin, neveu du célèbre Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, ou plutôt par un général turc qui portait le même nom. Au commencement du siècle suivant, cette contrée obéissait aux hafsides, rois de Tunis. Vers le déclin de cette dynastie, celle des ammarides s'était établie à Tripoli en 1324, et posséda le pays de Barkah jusque vers l'an 1400. Mais la ville de ce nom n'existait plus depuis long-temps, quoique le khalife Motawakel en eût fait rebâtir les murailles vers l'an 850. Le géographe arabe Ibn-al-Wardi, dans le XIIIe siècle, parle de Barkah comme d'une ville qui avait existé autrefois, et qui, ruinée

alors, n'avait qu'un petit nombre d'habitants occupés de la culture du safran. Bakhouï, géographe persan qui vivait en 1403, ne fait aucune mention de la ville de Barkah, et dit seulement que c'est depuis là jusqu'à l'extrémité du Magreb, et à l'Océan, que s'étend le Belad-al-Berber, ou la Barbarie. Si nos géographes et nos compilateurs se sont trompés en parlant d'une ville actuelle de Barkah, qu'aucun voyageur n'a visitée, et dont l'existence est au moins problématique, ils ont commis une méprise plus absurde en en faisant une république. Ils en ont dit autant d'Alger, de Tunis et de Tripoli, où certes les gouvernements n'étaient rien moins que républicains. Ils ont cru sans doute que tous les états qui n'étaient pas des monarchies héréditaires ne pouvaient être que des républiques. Mais, pour revenir à Barkah, la soumission de cette contrée à ses souverains inconnus ou éloignés fut toujours versatile, et se borna le plus souvent à un faible tribut assez irrégulièrement payé par les tribus berbères, maures et arabes, qui l'habitent, surtout lorsque Tripoli eut été pris par Roger, roi de Sicile, en 1147, puis par les Espagnols, en 1518. Sinan-Pacha ayant enlevé cette place, en 1551, aux chevaliers de Malte, à qui Charles-Quint l'avait cédée en 1530, Barkah fut alors tributaire des deys de Tripoli, et l'est devenu peut-être en dernier lieu de Mohammed-Aly, vice-roi d'Égypte, depuis qu'en 1820 les armes de ce prince ont soumis l'oasis de Si-Ouah, qui fait partie du désert de Barkah. Il est possible toutefois que Derna soit encore gouverné par un bey nommé par le pacha de Tripoli, de qui dépend sans doute Audjela, où le gouvernement, ainsi qu'à Si-Ouah est entre les mains des cheikhs, ou anciens. Cette sorte d'aristocratie, qui subsistait à la Mekke avant Mahomet, ne ressemble en rien à l'anarchie militaire qui tyrannisait Alger, ni aux souverainetés devenues depuis héréditaires à Tunis et à Tripoli. H. Audiffret.

BARKER (Edmond-Henri), l'un des philologues anglais les plus distingués qui existent aujourd'hui, naquit le 22 décembre 1788, à Hollym, dans le Yorkshire, où son père était ministre, et reçut sa première éducation dans des pensions particulières à Londres et à Louth dans Linconlshire. Celui qui contribua le plus aux progrès de ses études fut Jackson, instituteur en chef de l'école de Beverley. Il lui inspira l'amour de l'étude des anciens au point qu'il ne prenait aucune part aux récréations de ses camarades. Il entra au collége de la Trinité à l'université de Cambridge, mais il ne s'y plut pas parce que les sciences mathématiques, qui sont l'objet principal de cette université, lui paraissaient une étude aride. Il suivit donc sa propre vocation et vécut nuit et jour avec les Grecs, suivant le précepte d'Horace. En 1809 il remporta la médaille d'or de Browne par deux épigrammes qu'il avait composées, l'une en grec et l'autre en latin. Il donna ses soins à la publication des ouvrages de Cicéron : *de Senectute* et *de Amicitiâ*, qui eurent trois éditions, et à ceux de Tacite : *Germania* et *Agricola*, qui en eurent deux. Un volume de *Classical recreations*, beaucoup d'articles du *Classical journal*, une dissertation dans le *Retrospective Review*, et des critiques dans le *British critic* prouvent la variété de ses connaissances. Ce qui a le plus contribué à sa renommée est, sans contredit, la part qu'il a prise à la nouvelle édition du « *Henr. Stephani Thesaurus, Gr. L.* » Valpy, qui connaissait son activité et ses connaissances étendues, lui confia ce travail important. Il se lia, par suite de cette entreprise, avec le célèbre philologue anglais Parr de Hatton, qui lui fut très utile par ses conseils et par son érudition. Les justes objections que faisaient les vrais savants contre le plan de l'ouvrage et la disposition des matériaux donnèrent occasion à l'envie de s'attaquer au mérite de Barker. Il fut obligé de se justifier dans un écrit qu'il publia à cet effet, afin d'assurer la continuation et le succès de l'ouvrage publié par Valpy. Plusieurs philologues

allemands du premier rang, tels que Schäfer, Hermann, Wolf et Sturz, se sont clairement exprimés sur le mérite de Barker. Un de ses ouvrages les plus recommandables est celui que publia en 1820 G. Fleischer à Leipzig: *de Accentibus*, avec une *Epistola critica* adressée à M. Boissonnade. Il a participé à plusieurs ouvrages de savants allemands par des remarques et des communications précieuses. Depuis 1814, il vit retiré a Thetford dans le Norfolk, où par sa propre fortune et le fruit de ses travaux littéraires, il s'est mis en état de se consacrer entièrement à la philologie classique. C'est un homme du caractère des anciens Anglais, droit, noble, ferme, et qui poursuit avec persévérance le but qu'il s'est proposé. C. L.

BARKOKEBAS ou BAR-CHOZBA, s'annonça comme le messie guerrier et conquérant (134) aux Juifs que la célébration du culte païen près de la montagne sainte, et la fondation d'une ville nouvelle (Ælia Capitolina) sur les ruines de Jérusalem, avait soulevés contre l'empereur Adrien. Barkokebas grossit son armée des brigands des contrées voisines, battit le Romain Tinnius Rufus en plusieurs rencontres, fut assiégé dans Bither, siége de sa puissance, par Jules Sévère, l'un des généraux d'Adrien, et périt dans la mêlée. Cette guerre dura deux ans et fut meurtrière, comme toutes celles que soutint le fanatisme des Hébreux contre l'ambition romaine. Dion-Cassius rapporte que, sans compter ceux qui périrent par la disette ou par le feu, les Romains tuèrent dans ces guerres 580,000 hommes et détruisirent 50 places fortes, et 985 villes et villages. Les Juifs ont dans leur liturgie un jour de jeûne solennel, en commémoration de la defaite de Barkokebas. Il s'était fait annoncer comme l'étoile sous laquelle Balaam avait désigné de loin le libérateur des Juifs, et Bossuet croit que cet imposteur était l'étoile dont il est parlé dans le huitième chapitre de l'Apocalypse. T. T.

BARLAAM ET JOSAPHAT. On croit qu'un ermite du nom de Barlaam vivait en Asie vers le IIIe ou IVe siècle. Les légendes parlent beaucoup de lui et de la conversion d'un prince indien nommé Josaphat, qu'il réussit à opérer. Ces légendes sont écrites en langue grecque par saint Jean Damascène, ou de Damas. Rudolf et Montfort les ont expliquées, et dernièrement elles ont été augmentées d'un dictionnaire par Kœpke (Kœnigsberg 1818). Elles ont été traduites en français par le père Antoine Girard, jésuite. — Un autre *Barlaam*, martyr sous Dioclétien, se laissa brûler la main dans laquelle on avait placé des charbons ardents, plutôt que de sacrifier aux idoles. — Un troisième personnage de ce nom, moine grec de l'ordre de saint Basile au XIVe siècle, fut envoyé, en 1339, dans l'occident, par Andronic-le-Jeune, pour demander du secours contre les Turcs et proposer la réunion des deux églises; il fut à son retour condamné comme hérétique et exilé par les partisans de Georges Palamas, pour un point de dogme. Le premier il éveilla en Italie le goût de la littérature grecque. Il eut pour disciples Pétrarque et Boccace. E.

BARLOW (Joël), auteur de la *Colombiade*, premier poème épique qui ait paru dans l'Amérique du nord, naquit dans l'état de Connecticut. Après la mort prématurée de son père, il fut élevé dans les colléges de Darmouth et New-Haven. Il montra ses heureuses dispositions pour la poésie dans un *Hymne à la paix*. Il entra comme volontaire dans les rangs des défenseurs de la patrie lors de la guerre de l'indépendance. Après la conquête de la paix, il s'appliqua de nouveau aux belles lettres. Il s'occupa d'abord de la publication d'un journal qui le mit au courant des relations politiques des deux mondes, et étudia le droit et la législation. En 1785, il entreprit un voyage en Europe, chargé des commissions d'une société instituée pour la vente des terres de l'Ohio. Comme ami de la révolution française, il fut député par le comité de la constitution à Londres à la convention nationale pour lui présenter des lettres de félicitation. A Paris, la politique ab-

sorba tout son temps. Il écrivit une dissertation sur les vices de la constitution de 1791, que son ami Thomas Payne présenta à la convention, et lorsqu'il parut à la Barre avec sa députation il fut accueilli par de vifs applaudissements. On lui conféra le droit de citoyen français, en février 1793. A son retour à Londres, il fut défavorablement accueilli par Pitt, qui le regardait comme un agent des jacobins anglais. Barlow ne fit pas un long séjour en Angleterre, car il reçut de Washington, en 1795, la mission d'aller racheter les prisonniers américains qui gémissaient dans les bagnes de Tunis, Tripoli et Alger. Il s'acquitta si bien de sa négociation que le gouvernement américain lui accorda une mention honorable. A son retour à Paris, il publia des lettres à ses concitoyens, dans lesquelles il émettait des idées très saines sur le gouvernement et la législation, mais en même temps aussi des vues prématurées sur la politique et la liberté civile. Il fit plus tard l'acquisition d'une terre considérable dans le voisinage de la ville de Washington. C'est là qu'il rédigea le plan d'une université ou école polytechnique, accompagné de remarques sur l'éducation nationale, mais il ne trouva pas la sympathie nécessaire à l'exécution de ses projets. Il s'était décidé alors à écrire, dans les loisirs d'une vie champêtre, l'histoire de la révolution d'Amérique et de ses conséquences, lorsqu'il fut nommé à la place d'ambassadeur à Paris. En cette qualité, il suivit l'empereur Napoléon en Russie, et mourut à la fin de l'année 1812 en Lithuanie, lors de la retraite de l'armée française. La *Colombiade* (imprimée magnifiquement en 1807 à Philadelphie), par la richesse des descriptions, par les sentiments de dignité et de noblesse qu'elle inspire, et malgré quelques défauts, restera long-temps la plus belle fleur du Parnasse américain. C'est un poème dont les formes diffèrent un peu de celles de l'épopée, et dont le contenu est une vision qu'aurait eue Colomb dans sa prison de Valladolid. C. L.

BARMÉCIDES, ou plus correctement *Barmakides*, est le nom d'une famille persane, non moins illustre par ses malheurs que par les talents et les vertus qui la distinguèrent pendant sa prospérité. Leur nom, en arabe *Baramakah*, et en persan *Barmakian*, signifie enfants ou issus de Barmak; mais les opinions des auteurs orientaux varient tellement sur l'origine et la profession de ce personnage, ainsi que sur l'étymologie de son nom, que nous n'entreprendrons ni de les rapporter ni de les concilier. Ce qui paraît certain, c'est que la famille des barmécides était une des plus riches et des plus nobles du Khoraçan, lorsqu'elle s'attacha à la fortune des abbassides, dont l'élévation commença dans cette province. Khaled, le premier dont l'histoire ne soit pas douteuse, fut visir d'Aboul-Abbas-al-Saffah, fondateur de cette dynastie. Le khalife Al-Mansour ayant jeté les fondements de Bagdad, il voulut dissuader ce prince d'embellir cette ville aux dépens de Mad-Aïn, antique résidence des rois de Perse sassanides. Le khalife reprocha à l'auteur de ce conseil d'avoir plus à cœur la gloire des Khosroès, dont il prétendait descendre, que celle de son souverain actuel. Mais lorsque Al-Mansour, voyant que les frais de démolition surpassaient la valeur des matériaux, eut ordonné de suspendre le travail, Khaled lui conseilla de continuer, de peur qu'on ne dît qu'un khalife n'avait pas eu le pouvoir de détruire les monuments des anciens rois de Perse. Al-Mansour ne suivit point ce conseil; mais, loin d'en savoir mauvais gré à Khaled, il lui donna le gouvernement de Moussoul. Mahadi, fils et successeur d'Al-Mansour, confia au sage Khaled l'éducation de son fils, le célèbre Haroun-al-Raschid. On ne pouvait choisir un plus digne instituteur, s'il est vrai que Khaled ait surpassé son fils et ses quatre petits-fils dans le genre de mérite qui distingua particulièrement chacun d'eux, l'habileté, la libéralité, l'élégance du style, la douceur et la bravoure. — Yahia, fils de Khaled, fut doué, dit-on, de toutes les vertus, de tous les talents civils et mili-

taires. Secrétaire du prince Haroun, il lui assura le khalifat, en empêchant qu'il fût déshérité de ses droits par le khalife Hady, son frère, qui voulait assurer le trône à son propre fils. Haroun, y étant monté l'an 170 de l'hégire (786 de J..C.), donna la charge de visir au fidèle Yahia, et n'eut qu'à s'applaudir d'un tel choix. Ce ministre, sage, éloquent et habile, possédait en outre le talent assez rare de se faire aimer, craindre et respecter, en employant à propos la douceur, la fermeté, et surtout la libéralité. Cette qualité héréditaire, et tellement prédominante dans la famille des barmécides qu'elle était passée en proverbe, distinguait éminemment Yahia. Il ne sortait jamais sans charger son cheval de plusieurs bourses, contenant chacune 200 pièces d'argent, et il les distribuait aux personnes qu'il rencontrait. Yahia eut la principale part aux actes du règne brillant et fortuné de Haroun-al-Raschid, qui lui donnait le nom de père. Il fit fleurir l'agriculture et l'industrie, protégea les sciences, les lettres et les arts, maintint la tranquillité dans l'intérieur, pourvut à la sûreté des frontières, et porta au plus haut degré l'éclat du trône, sans négliger d'enrichir le trésor public. Ses quatre fils ne dégénérèrent pas de la vertu de leur père et de leur aïeul. Fadhl fut le plus généreux des hommes. Il donnait des maisons, des terres, des trésors, comme un autre aurait donné un simple bijou. Mais l'esprit et la délicatesse qu'il mettait dans ses magnifiques et excessives largesses en augmentaient encore le prix; les surprises les plus agréables accompagnaient toujours ses bienfaits. — Fadhl devait épouser la fille du khan des Turcs Khozars. Cette princesse étant morte en Arménie, l'an 788, lorsqu'elle venait trouver son futur époux, les gens de sa suite publièrent, à leur retour, qu'elle avait été empoisonnée, et déterminèrent le khan à envahir, peu d'années après, les provinces de Schirwan et de Gandjah, frontières septentrionales de l'empire musulman. Un prince issu du prophète par Aly, Yahia, fils d'Abdallah, ayant renouvelé les éternelles prétentions de sa famille, prit le titre de khalife dans le Deylem, près de la mer Caspienne, l'an 792. Fadhl, pourvu par Haroun du gouvernement de l'Irak-Adjem, du Djordjan et du Thaharistan, marcha à la tête de 50,000 hommes contre le prince alyde; mais au lieu de recourir aux armes, il capta sa confiance par ses présents et par des lettres pleines de bienveillance et de politesse, l'engageant à se soumettre, et promettant de le prendre sous sa sauvegarde. Il lui obtint même un sauf-conduit, écrit de la main du khalife, et signé de plusieurs témoins éminents. Le prince rebelle se remit entre les mains de Fadhl, qui le conduisit à Bagdad, et le présenta au khalife. Haroun accueillit favorablement son malheureux compétiteur; mais dans la suite il le fit charger de fers, et ordonna à Djâfar de le faire périr. Djâfar était l'ami, le compagnon, le confident de son maître: c'est le *Giâfar* des *Mille et une nuits*. Fils puîné de Yahia le barmécide, il ne se distinguait pas moins par son éloquence, son esprit, son jugement et son érudition que par son caractère doux et facile, et par ses manières nobles et agréables; aussi Haroun le préférait-il à son frère aîné. Fadhl, malgré ses talents supérieurs et ses brillantes qualités, avait des défauts. Son orgueil, son humeur difficile et fâcheuse, déplaisaient au khalife, dont il était le frère de lait. Fadhl s'indigna de la violation d'un serment solennel commise par le monarque envers son illustre prisonnier, et détermina sans peine Djâfar à ne pas exécuter l'ordre sanguinaire qui lui avait été donné. Haroun dissimula plusieurs années son secret mécontentement; il confia même à Djâfar l'éducation de son fils aîné, qui fut le célèbre Al-Mamoun. Fadhl passait pour le plus grand capitaine de l'empire. Il était le lieutenant de son père Yahia; aussi le nommait-on le *petit visir*. Mais sur la demande du khalife, Yahia céda à Djâfar un département dans l'administration, lui confia la surintendance du

palais impérial, et Djâfar fut aussi appelé le *petit visir*. Fadhl consentit même plus tard à se démettre du ministère du sceau en faveur de son frère. On ne cite qu'une entreprise militaire de Djâfar. L'an 796, il commanda une armée en Syrie, et parvint à y apaiser les troubles excités par d'anciennes factions. Plus habile dans le cabinet, il fit, dit-on, dans une seule nuit, mille expéditions, qui ne contenaient rien d'illégal ni d'inexact. Le crédit de ce personnage était si grand qu'ayant promis à un prince abbasside de payer ses dettes, qui montaient à un million de drachmes, et de procurer à son fils le gouvernement d'Égypte et la main d'une fille du khalife, il s'acquitta sur-le-champ de la première promesse, et obtint le lendemain la réalisation des deux autres. — La gloire et la puissance des barmécides étaient parvenues, en 17 ans, au plus haut période, lorsque la fortune les abandonna tout à coup; mais leur chute était préméditée, et à défaut de motifs plausibles, les prétextes ne manquaient pas. On accusait les membres de cette famille de ne professer qu'extérieurement le mahométisme, de favoriser et de pratiquer secrètement le zendikisme, religion assez analogue à celle des mages ou prêtres persans, dont ils étaient issus. Cette accusation était sans cesse reproduite par leurs envieux, et surtout par Fadhl-Ben-Rabi, qui, jaloux du crédit et de la considération que les barmécides s'étaient acquis par leurs talents et leurs richesses, qu'il ne pouvait égaler, tâchait de les supplanter. Il les calomniait sans cesse auprès du khalife, qui s'alarmait déjà de leur puissance, de l'affection publique dont ils jouissaient, et qui craignait qu'ils n'abusassent de ses secrets et de leur pouvoir, pour rendre le khalifat à la maison d'Aly ou à celle d'Ommyah. A ces causes générales se joignirent deux griefs personnels à Djâfar, et qui provoquèrent contre lui un traitement plus cruel qu'envers son père et ses frères. Loin de faire périr le prince alyde Yahia, il avait favorisé son évasion et désobéi à son souverain. Haroun lui demanda un jour ce qu'était devenu son prisonnier? Djâfar répondit qu'il était toujours en prison. « Fais-en donc le serment sur ma vie, reprit Al-Raschid! — Non, seigneur, dit Djâfar, je l'ai mis en liberté, parce qu'il n'était pas coupable. » Le khalife feignit d'être satisfait de la conduite de son favori; mais à peine fut-il sorti qu'il s'écria: Que Dieu m'extermine si je n'ai ta tête! Malgré l'assertion de l'historien Ibn-Khaldoun, la plupart des écrivains arabes et persans attribuent à un autre motif l'arrêt de mort de Djâfar et la proscription de toute sa famille. Le khalife avait une sœur qui partageait avec ce favori toutes ses affections. Afin de jouir plus souvent de la société de deux êtres qui lui étaient si chers, et sans violer la défense que les mœurs de l'Orient lui opposaient, de réunir auprès de lui deux personnes d'un sexe différent, il fit épouser la princesse à Djâfar, pour qu'elle pût décemment paraître en sa présence sans voile, mais après avoir exigé de lui la promesse qu'il n'userait jamais avec elle des droits du mariage. Malgré l'impression que fit sur son cœur la beauté d'Abbassa dès la première vue, le barmécide fut long-temps fidèle à son serment. Mais des vers qu'il reçut de cette princesse, l'amour, la jeunesse, la nature, le lui firent oublier un moment: Abbassa devint enceinte, et mit au monde un fils qui fut élevé secrètement en Arabie. Le khalife ayant pénétré ce mystère, soit par une esclave infidèle, soit par un pélerinage à la Mekke, dissimula ses projets de vengeance, et ne cessa de combler de présents son favori pendant tout le voyage. Ce fut en janvier 803, à Anbar, sur l'Euphrate, que se dénoua ce terrible drame. Djâfar était à boire avec un médecin et un poète, lorsque l'eunuque Mesrour (cité aussi dans les *Mille et une nuits*) vint brusquement lui demander sa tête de la part du khalife. Dans l'espoir de laisser à son souverain le temps de la réflexion et du repentir, et de faire rétracter un ordre donné peut-être dans un instant de colère ou de débauche,

Djâfar obtint de Mesrour qu'il le conduirait à l'entrée du salon où était le khalife, auquel il annoncerait que son ordre était exécuté. Mais, sur une injonction itérative, l'eunuque alla aussitôt couper la tête de Djâfar, la présenta au monarque sur un bouclier, et lui apporta ensuite le corps dans un sac de cuir. La tête et le tronc, exposés au haut d'un pal, sur les deux principaux ponts de Bagdad, furent brûlés deux ans après. Djâfar n'avait que 37 ans. Sa fin tragique n'assouvit pas la vengeance du monarque, qu'on s'était trop hâté de surnommer *Al-Raschid* (le juste). Des ordres furent expédiés dans les diverses parties de l'empire pour arrêter les barmécides, et confisquer leurs biens. La mère de Fadhl, qui avait allaité Haroun, n'ayant pu obtenir de lui la liberté de son fils et de son époux, Yahia et ses fils, Fadhl, Mohammed et Mouza, furent envoyés prisonniers à Racca, en Mésopotamie, où le premier mourut en 806, à 70 ans, et le second, en 808, à 45 ans. On ne sait si ses deux frères eurent le même sort. Il n'y eut d'exceptés de la proscription que la branche de Mohammed, fils de Khaled, qui, n'ayant pas égalé en faveur et en crédit la famille de Yahia, n'avait eu ni les mêmes torts, ni d'aussi puissants ennemis. Quelques rejetons de cette dernière branche, échappés au désastre de leur famille, tombèrent dans l'indigence et l'obscurité. Un poète, se trouvant un jour au bain, y chantait des vers qu'il avait autrefois composés pour la naissance d'un fils de Fadhl, et pour lesquels il avait été gratifié de 10,000 dinars. Tout à coup le garçon qui le servait s'évanouit; par suite d'une explication, le poète apprit que ce jeune homme était le fils de Fadhl. Il voulut vainement lui faire donation de ses biens, ou le prier d'accepter une faible marque de reconnaissance. « A Dieu ne plaise, répondit le jeune barmécide, que je reprenne ce que mon père vous a donné! » La sœur du khalife, la veuve du malheureux Djâfar, n'eut pas un meilleur destin. On a dit qu'elle mourut en prison, qu'elle fut précipitée avec son fils dans un puits, qui fut aussitôt comblé par ordre du khalife. Cette version peut être vraie à l'égard de son fils, qui aurait un jour vengé la mort de son père; mais, quant à sa mère, l'opinion la plus vraisemblable est que, chassée du palais, elle traîna plusieurs années une existence misérable. La gloire et le souvenir des barmécides survécurent à leur disgrâce. Les vertus, les malheurs de cette illustre famille ont trouvé presque autant d'historiens que les monarques et les conquérants. Haroun-al-Raschid avait poussé la démence jusqu'à défendre, sous peine de mort, de publier leurs louanges et de prononcer leur nom. Deux hommes furent arrêtés, l'un, chantant une complainte sur la chute des barmécides, qui l'avaient comblé de bienfaits; l'autre, célébrant leurs belles actions. Le khalife, touché de honte ou de remords, pardonna au premier, et récompensa le second, qui osa lui rappeler les services rendus à l'état et au souverain par les barmécides. « Voilà encore un de leurs bienfaits », s'écria ce dernier, en recevant d'Haroun une assiette d'or. Yahia, qui avait supporté avec philosophie et résignation sa disgrâce, écrivit, avant de mourir, ce peu de mots au khalife : *L'accusé passe le premier; l'accusateur le suivra bientôt. Tous deux paraîtront devant un juge que les procédures ne peuvent tromper.* Cette prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Haroun-Al-Raschid mourut en 809, n'ayant survécu que 6 ans à la catastrophe des barmécides. — Les infortunées amours de Djâfar et de la sœur d'Haroun ont fourni à mademoiselle Fauque, d'Avignon, le sujet d'un roman intitulé *Abbassaï*, histoire orientale, 1752, in-12. Les *Barmécides* sont aussi le titre d'une tragédie de Laharpe, représentée au Théâtre-Français, et imprimée en 1778. Cette pièce, qui avait obtenu le plus grand succès dans les sociétés particulières où l'auteur l'avait lue, avait été condamnée par Voltaire mourant, dont l'arrêt, confir-

mé par le parterre, a été sanctionné par la postérité. Dans cette pièce, toute d'invention, les faits connus ne forment que l'avant-scène. Contre toute vraisemblance, l'auteur ressuscite Djâfar, qu'il nomme *Barmécide*, et il le fait paraître pour arrêter et découvrir une conspiration tramée par son fils contre le khalife, qu'il suppose à tort appartenir à la race d'Aly, et non à celle d'Abbas, et qui pardonne comme Auguste, qui n'avait pas, comme lui, la mort d'un fils à pleurer. Quelques beaux vers et du mouvement au 5e acte ne purent remplacer dans cet ouvrage l'absence d'intérêt et de sensibilité. Laharpe dédia sa tragédie au comte de Schouvalof, pour le remercier sans doute de s'être montré le chef de la cabale qui voulait la faire réussir. Cette dédicace lui valut un diamant de 3,000 fr. du seigneur russe. Ce fut le plus clair de son bénéfice. Car la pièce se traîna pendant 11 représentations, ne produisit que 14,000 f. de recettes, et ne rapporta à l'auteur que 600 fr., sur lesquels il eut à tenir compte des nombreux billets distribués par lui à ses amis. Les quolibets, les épigrammes, en paroles et en actions, furent lancés de toutes parts contre lui et contre son ouvrage; on disait qu'il avait tiré ses *Barmécides* de contes à dormir debout. Comme il avait eu pour soutiens les *piccinistes*, les partisans de la musique italienne, on disait que si les *Barmécides* réussissaient, ce serait la première tragédie qui devrait son succès à la musique. On appelait *pères du désert* les admirateurs de la pièce, qui, à chaque représentation, se trouvaient fort à l'aise dans le parterre. On inventa des cannes à *la Barmécide*, dont la pomme était un sifflet à piston. Monvel, dont Laharpe avait maltraité l'*Amant bourru* dans les journaux, s'en vengea dans une complainte en 35 couplets, sur l'air des *Pendus*, intitulée : *Les Barmécides*. C'est une analyse plaisante et détaillée de la pièce, dont l'auteur de la complainte fait ressortir les invraisemblances et les nombreux défauts. Enfin, il y avait longtemps que la tragédie des *Barmécides* était abandonnée qu'on courait encore au théâtre de Nicolet pour en voir la parodie, intitulée *la Complainte des Barmécides*, pantomime-farce. C'était la critique très juste, très exacte de la tragédie, mais très méchante contre l'auteur. Depuis la comédie de l'*Ecossaise* et celle des *Philosophes*, on n'avait pas vu au théâtre tant de licence, tant de personnalités. Dans une lanterne magique, on faisait passer en revue, en tableaux, les reconnaissances multipliées, les inepties, les mauvais vers, les pensées fausses de l'ouvrage, et jusqu'aux imperfections physiques et morales de l'auteur. Cette facétie se terminait par l'enterrement d'Amenor, le fils du khalife, et l'on jetait dans la fosse tous les instruments de la pantomime, et même une harpe. Ce lazzi ayant été supprimé par ordre de la police, le parterre cria : *Et la harpe! jetez donc la harpe!* On doit à M. de Hammer une tragédie allemande sur la chute des Barmécides.

H. Audiffret.

BARNABITES. On appelait ainsi les chanoines réguliers de Saint-Paul, dont l'ordre prit naissance en 1536, à Milan. Ils eurent pour fondateur Antoine-Marie Zacharie. Ils portaient l'habit noir comme les ecclésiastiques séculiers, et firent leurs premiers exercices dans l'église de Saint-Barnabé, d'où ils prirent leur nom. Le P. Bouhours dit, dans sa *Vie de saint Ignace*, que l'archevêque de Gênes fit des tentatives pour unir la congrégation des Barnabites de Milan à la compagnie de Jésus. Ils se dévouaient aux missions, aux prédications et à l'instruction de la jeunesse. Ils enseignaient la théologie dans les académies de Milan et de Pavie, et avaient en France, en Autriche et en Espagne, des maisons d'éducation appelées colléges. Ils étaient employés en France et en Autriche à la conversion des protestants. Il n'existe plus de barnabites actuellement qu'en Espagne et dans quelques endroits d'Italie. C. L.

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), membre de l'assemblée constituante, l'un de ces hommes de courage,

et d'éloquence que les révolutions suscitent et qu'elles dévorent, qui apportent dans le maniement des affaires publiques trop de passion pour modérer à temps leur parti, et trop de vertn pour le suivre jusqu'au bout : génies malheureux, que la postérité blâme, admire, plaint tonr à tour, parce qu'ils ont cherché le bien sans le trouver, fait le mal sans le vouloir, et que s'ils ont failli beaucoup, ils ont aussi beaucoup expié.—Barnave naquit à Grenoble en 1761, au sein de la religion réformée. Son père, fils lui-même d'un officier d'infanterie, était un avocat riche et célèbre. Sa mère, mademoiselle de Presle, appartenait à une famille toute militaire. Femme d'un mérite éminent dans nne province où les femmes se distinguaient dès lors par l'instruction et les lumières, elle s'appliqua sans relâche à développer dans ses deux fils les dons de la nature par ceux de l'éducation et du savoir. Le plus jeune fut voué à la carrière des armes; il mourut à 21 ans, officier du génie. L'aîné avait été destiné à l'étude des lois; c'est celni que l'histoire nomme simplement Barnave. Barnave porta dans la profession à laquelle ses parents le consacraient un caractère trempé pour d'autres luttes que celles du barreau. Agé à peine de 17 ans, il eut, dans l'intérêt de son jeune frère, une affaire d'honneur qui le fit remarquer; il reçut un coup d'épée dont les suites mirent sa vie en péril. Cependant, il fut reçu avocat au parlement de Grenoble, mais n'y jeta point l'éclat qu'on devrait snpposer d'après ce qu'on sait aujourd'hui de son magnifique talent. Apparemment ce talent avait besoin d'une plus grande arène. Ce fut par la polémique qn'il se révéla. Une grande lutte politique et sociale, la plus grande des temps modernes, allait être engagée entre les pouvoirs, et l'était déjà dans les esprits. La royauté absolue que Louis XIV avait fondée chancelait sur ses fondements, et avec elle tout l'ordre social dont elle était le pivot séculaire. Elle avait elle-même renversé les mœurs; les croyances suivirent. Comment les hiérarchies, déjà caduques, seraient-elles restées debout? Il n'y avait plus d'autorité en même temps qu'il n'y avait plus de principes. A la fois despotique et impuissante, la majesté royale était réduite à une ombre menaçante et vaine. Les remontrances opiniâtres des parlements et leurs refus unanimes d'enregistrer les édits, les lits de justice auxquels le trône recourait pour vaincre cet obstacle renaissant, les pétitions universelles du clergé, de la noblesse, de la presse affranchie, pour imposer à Lonis XVI la réunion des états-généraux, tous ces témoignages de l'affaissement du vieux corps politique, et mille autres, préludaient à une dissolution déjà accomplie dans le sentiment public. Le Dauphiné se montra de toutes les provinces la plns attachée à revendiqner les vieilles libertés de la France. Barnave fit connaître à ses concitoyens son caractère et son génie par un écrit qui cachait sous un titre de circonstance, l'*Esprit des Édits*, un manifeste en faveur de la constitution anglaise. Cette constitution, fille des siècles, était depuis long-temps l'admiration du jeune jurisconsulte. Il l'avait embrassée dans un culte qu'il étendait à toutes les institutions, à toutes les habitudes de l'Angleterre. Il portait cette passion jusqu'à la frivolité. A voir son élégante et minntieuse anglomanie, on n'eût pas deviné l'homme d'état profond, ni le législateur populaire qni devait contribuer à nons entraîner loin des conditions de la monarchie constitutionnelle. Malheureusement, elles étaient peu connues et mal comprises. A une révolution de liberté devait être substituée promptement une révolution d'égalité; ce fut même des conseils de Louis XVI que l'impulsion émana, tant la révolution était déjà universelle, profonde, invincible, au sein de la société française! Les états-généraux furent convoqués le 8 août 1788; en ordonnant, le 27 décembre suivant, le doublement du tiers, le trône déclara l'avénement du tiers-état à l'empire. C'était proclamer par là même la déchéan-

ce de toutes les institutions anciennes de la France. La question n'était plus que de savoir comment le tiers-état userait de sa soudaine domination. Barnave fut nommé par ses concitoyens député de cet ordre, désormais le maître unique de l'état. Il avait 28 ans alors. Quelle carrière était ouverte au jeune collègue de Mounier! Cette tribune qui l'attendait devait dominer, en s'élevant, le trône des rois. Sur ce banc plébéien où il allait s'asseoir devaient se fixer les destinées de la noblesse, du clergé, de la monarchie tout entière. Toute cette société de quatorze siècles avait à compter maintenant avec les principes, avec le mandat, avec le vote qu'il apportait. Législateur de sa patrie, et de quelle patrie! il allait la repétrir au gré de ses théories et accomplir tous les biens que depuis soixante ans les philosophes rêvaient. Dans ces routes nouvelles, la puissance comme la gloire était au plus digne, et, appelé par ses convictions aux côtés de Mirabeau, il devait mesurer cette carrière magnifique d'un œil plus assuré que Mirabeau. Il y apportait, avec la sécurité de la jeunesse, celle d'une conscience pure, l'habitude et l'amour du bien, la foi dans la vertu des hommes, car la sienne était sans tache; et rien ne peut donner plus d'élan aux chefs des révolutions que de s'avancer vers l'avenir qu'ils méditent sans connaître ou soupçonner le poids d'un remords. Ce fut le 4 mai 1789 que Louis XVI, entouré de la reine et des princes de sa famille, ouvrit à Versailles la session des états-généraux, ou plutôt ce fut ce jour-là que le monarque comparut, avec la cour et la royauté, à la barre de celle des classes de la société à laquelle les déterminations de la couronne, les progrès du temps, l'esprit du siècle, la force des choses, livraient sans retour la société, le trône et la France. La sagesse seule de cette classe souveraine pouvait préserver l'état d'une commotion violente et profonde. Mais la sagesse est-elle possible à la toute-puissance? l'est-elle dans une révolution? l'était-elle surtout avec l'inexpérience des hommes, l'ardeur des théories, le nombre des griefs, le goût des représailles, le déchaînement des passions? l'était-elle enfin, avec l'inévitable dérèglement des résistances inévitables? Dès les premiers jours, l'emportement de la lutte et la témérité des destructions éclatèrent. Dès les premiers jours aussi, Barnave prit rang, par une fatalité singulière, entre les hommes destinés à se placer le plus haut sur les ruines de la monarchie qu'il voulait simplement réformer, qu'il entendait même affermir et fortifier, en lui donnant la barrière et le rempart du système représentatif. Mais Dauphinois, protestant, avocat, le jeune député appartenait, à tous ces titres, au parti de la révolution; et, incapable de s'arrêter devant un obstacle, il devait, comme l'assemblée, comme toute la France, se laisser entraîner au-delà du but de ses vœux par la passion du combat et la poursuite de la victoire. Barnave se distinguait par une ardeur de caractère et d'opinions que rendait respectable en même temps la gravité précoce de ses manières et de son esprit, alliance de qualités opposées, qui, dans les révolutions, est redoutable, en ce qu'elle promet pour guide aux factions la prudence et leur donne en effet pour guides l'enthousiasme, l'illusion, l'opiniâtreté, la colère. Son éloquence, sa résolution, son sang-froid, ce contraste perpétuel de la vivacité de ses maximes avec le calme de sa parole, le désignèrent d'abord comme l'un des chefs de l'assemblée. La cour, contre les résistances de laquelle s'élevèrent tous ses préjugés, tous ses principes, tous ses ressentiments, le reconnut pour l'un de ses plus redoutables ennemis. La popularité, cette popularité qui allait renverser les bastilles et les trônes le prit pour une de ses idoles, et en le couronnant l'enchaîna. Mirabeau disait de lui que c'était un jeune arbre qui serait un jour un mât de vaisseau. Oui, si la foudre dont il se joua ne l'eût pas brisé presque à ses débuts! Dans la séance du jeu de paume, qui fut la prise de possession du tiers-état, Mirabeau n'eut pas d'auxiliaire plus résolu que Bar-

nave. L'autorité royale se vit réduire à *la force des bayonnettes* et balancer avec *la volonté du peuple*. La volonté du peuple ne pouvait manquer dès lors d'avoir d'autres truchements que les accents de la tribune, et c'est ainsi qu'on disait à la monarchie constitutionnelle un long adieu, qu'on désertait les théories anglaises auxquelles les Mounier, les Malouet, les Lally-Tollendal voulurent seuls rester avant tout fidèles. Barnave croyait l'être; il croyait marcher au même but que Mounier, en faisant cause commune avec les exigences du parti populaire, comme Lafayette et Bailly, comme Adrien Duport et les Lameth, auxquels une vive amitié l'attacha bientôt. Mais on ne pouvait à la fois fonder la démocratie et imiter l'Angleterre. Derrière tous ces hommes, constitutionnels à des degrés divers, il y avait *les Trente* de l'assemblée, Robespierre, Pétion et tant d'autres. Derrière l'assemblée elle-même était l'hydre populaire. La prise d'armes du 14 juillet fut le manifeste d'une puissance nouvelle, l'insurrection armée. Après l'insurrection des masses venait l'assassinat. Launay, gouverneur de la Bastille, Flessel, prévôt de Paris, tombèrent. On sait comment l'infortuné Foulon fut massacré quelques jours plus tard. Lally-Tollendal demanda que M. de Berthier, arrêté à Compiègne et destiné au même sort, fût sauvé des cannibales qui souillaient ainsi dans le sang la révolution naissante. La discussion s'enflamma de toutes les passions contraires qui fermentaient alors dans cette lutte de deux sociétés, de deux Frances aux prises, et dont l'une ne pouvait asseoir tout à coup son empire que sur les ruines de l'autre. Dans le débat, *le sang qui coule est-il donc si pur qu'il faille tant le regretter?* s'écria un jeune homme dont les traits étaient nobles et réfléchis, dont les yeux bleus respiraient la douceur et la générosité, dont l'accent avait un charme singulier: c'était Barnave. Heureusement pour lui tout son sang a coulé! Sans cette expiation, le mot fatal, qui resta attaché à sa vie pour l'empoisonner, serait resté attaché à sa mémoire pour la flétrir, en le calomniant auprès de la postérité trompée. En vain, dans cette discussion même, il avait demandé, avec l'indignation de l'honnête homme, que les assassins fussent livrés à la vindicte des lois. Les fureurs que sa funeste, que sa malheureuse parole souleva contre lui, et les applaudissements qu'elle lui valut, achevèrent de l'exaspérer; ou plutôt il sembla vouloir s'étourdir par le bruit des coups qu'il portait au vieil ordre politique. Le 23 juillet, il proposa l'établissement des municipalités, l'organisation des gardes nationales, l'institution d'une justice extraordinaire pour les crimes politiques. Le 1er août, il tonna dans la discussion des droits de l'homme. Le 13 octobre, il attaqua vivement les propriétés ecclésiastiques, à l'encontre de Sieyès, qui s'écriait : « Vous voulez être libres, et ne savez pas être justes! » Le 14 septembre, il fit la motion que la révolution sociale de la nuit du 4 août eût force de loi sans qu'il y eût besoin, pour la mise en œuvre des décrets novateurs de la sanction royale. Il fit mander à la barre, le 17 novembre, le parlement de Metz et la chambre des vacations de celui de Rouen, pour avoir protesté contre l'abolition des parlements. Le 26 décembre, il alla dans la rigueur des déductions de ses principes, jusqu'à assimiler les protestants, les juifs, les comédiens, et, le dirons-nous, les bourreaux, pour la revendication de l'égal et libre exercice des droits politiques. Mirabeau se voyait dépassé. Tandis que Mirabeau, content des ruines qu'il avait faites, commençait à ne plus se soucier de passer outre, Barnave pensait qu'on n'avait pas assez encore repris la monarchie et la société aux fondements. Moitié conviction, moitié trafic, Mirabeau s'arrêtait avec la bourgeoisie victorieuse. Son jeune rival craignait en s'arrêtant de s'affaiblir. Épouvanté de la cour et de ses desseins plus que du peuple et de son ivresse croissante, il plaçait sa force dans des progrès nou-

veaux, dans l'esprit révolutionnaire, dans les clubs. Enfin, le parti constitutionnel se divisait chaque jour : c'étaient d'un côté Mirabeau, Lafayette, Bailly, disposés par intrigue, ambition ou probité, à s'attacher à tout ce qui restait de monarchie, mais n'ayant pas de parti pris, rompant la majorité sans en former une autre, allant du peuple à la cour, du côté droit à l'anarchie, sous l'impulsion de leurs mobiles divers, et jetant ainsi dans la dissolution universelle des dissolvants nouveaux ; de l'autre côté Barnave, Duport, les Lameth, gens d'esprit et de cœur, bons citoyens, mais logiciens rigoureux qui avaient foi au droit illimité de la révolution comme à sa vertu, et voulaient encore pour elle des conquêtes; en un mot, ce que toutes les révolutions présentent, les hommes du jour et ceux du lendemain : les uns et les autres faisant face également à la contre-révolution et à la république, mais les premiers tentés, quand ils l'osaient, de reprocher aux autres chefs du parti populaire une exaltation imprudente qui les livrerait à la merci de la multitude déchaînée, les seconds accusant cette modération intéressée, hypocrite, inconséquente, tardive, qui compromettait la victoire en l'énervant, puisqu'elle risquait de décourager le peuple sans satisfaire ni désarmer la noblesse, le clergé, l'émigration, l'Europe. Tous avaient raison devant l'avenir, parce qu'ils étaient déjà tous loin des voies de la prudence et de la justice. Les deux partis, se cherchant des points d'appui dans les passions extérieures, opposaient les affiliations aux affiliations. Mais *le club de* 1789, à la tête duquel Lafayette s'était placé, pâlissait comme son chef. La société des jacobins, que Barnave et ses amis avaient formée, sous le nom *des amis de la constitution*, grandissait chaque jour et devait bientôt dépasser ses fondateurs. C'était la révolution organisée d'un bout du royaume à l'autre. Ce devait être bientôt la démagogie; elle s'empara de ce levier terrible, et d'une arme défensive contre les réactions royalistes, elle fit une arme offensive contre la société. Mirabeau, qui avait dans ses doctrines et ses alliances, comme dans ses vices, une sorte d'indépendance grandiose, appartenait à la fois au club indécis de Lafayette et au club bien autrement tranché des jacobins. Celui-ci fut souvent le théâtre des luttes de Mirabeau et de Barnave. Barnave y trouvait plus de soutien; et par là se sentait de force à braver le géant. L'assemblée nationale à son tour se vit partagée par leurs débats. Dans la question du *veto*, dans la discussion sur le droit d'éligibilité aux fonctions publiques (10 décembre), le dissentiment éclata jusqu'à la violence, et le dictateur de la démocratie, châtiant une agression véhémente de Barnave, s'écria, avec sa hauteur de caractère et de langage, que *les rhéteurs parlent pour les 24 heures qui s'écoulent et les hommes d'état pour l'avenir*. Mirabeau se jugeait homme d'état, parce que après avoir renversé les digues, il disait maintenant au flot : C'est assez ! Ce duel des deux tribuns, l'un adolescent, l'autre blanchi dans les travaux, remplit les débats de l'année 1790. En février, Barnave vota l'abolition des ordres religieux; en mars, il fit décréter que chaque colonie énoncerait un vœu sur sa constitution future; en avril, il tenta, malgré Thouret, d'obtenir l'établissement du jury en matière civile ; en même temps il s'opposa à l'institution royale des juges élus par le peuple, comme à un reste monstrueux de la féodalité; en mai, dans la longue discussion à laquelle le droit de paix et de guerre donna lieu, par son admirable éloquence, par sa logique insensée, qui s'appuyait au droit exclusif du peuple souverain, Barnave mérita d'être porté par le peuple en triomphe, et Mirabeau, de plus en plus orgueilleux de sa sagesse, parce qu'il avait voulu diviser, moins clairement que les Lameth, entre le roi et l'assemblée, ce droit indivisible, Mirabeau retrouva toute la puissance de sa raison pour s'écrier qu'il savait de reste combien peu il y avait loin du Capitole à la

roche Tarpéienne! Le mot était profond : il fut prophétique. Mais Barnave était loin d'en tenir compte encore. Dans la soirée du 19 juin, Maury, insistant pour que toutes les propositions destructives qui venaient d'être acculumées ne fussent point votés séance tenante, il demanda que l'assemblée décidât sans désemparer la suppression des droits et des titres féodaux. Ce fut lui qui détermina la formule du serment que le roi devait prêter dans la solennité de la fédération, à l'anniversaire de la prise de la Bastille (14 juillet). L'assemblée l'éleva en octobre à la présidence. Peu après (25 janvier 1791), il prit la défense de la société des jacobins, dont les constituants s'épouvantaient déjà comme d'alliés prêts à les dominer, et il foudroya le club monarchique comme un ramas de vils factieux. La fuite de Mesdames, tantes du roi, l'entraîna à porter ses attaques jusque sur la maison royale. Par de tels chemins, Barnave était parvenu à un crédit immense. Le second du parti de la révolution à la tribune, il était maintenant le premier dans la faveur du peuple, et dans la haine de la cour. A la différence de Mirabeau, il se battait ; sa rencontre à l'épée avec le vicomte Louis de Noailles, son combat au pistolet avec Cazalès, qu'il blessa grièvement, avaient achevé de jeter sur lui un vif éclat ; et, ce qui marque bien quel caractère attachant et généreux cachaient ses passions ardentes ou plutôt ses utopies fatales, c'est qu'il inspira dès ce jour une amitié solide à ses deux nobles adversaires. Sur le terrain, on se voit de près. Barnave gagnait à être vu ainsi ; on reconnaissait en lui le cœur d'où s'était échappé ce bel éloge de la France, *qu'elle sait bien mieux aimer qu'elle ne sait haïr*! On y reconnaissait aussi l'ame élevée incapable de retenir son mépris mérité, et le versant du haut de la tribune sur ces hommes *qui grandissent dans les troubles et s'y engraissent comme les insectes dans la corruption.* Aussi devait-il arriver un moment où la position de Barnave changerait. Mirabeau mourut le 2 avril 1791. Cette mort laissait une grande place vacante : soit qu'elle fît réfléchir Barnave sur la situation de sa patrie et sur la sienne propre, soit que son ambition fût tentée de travailler à son tour à enchaîner l'hydre populaire, ou simplement qu'une haute rivalité ne l'animât plus à l'assaut de l'ordre social, qu'il fût satisfait des conquêtes accomplies, qu'il s'effrayât, à la fin, de la carrière de folies et de crimes où la faction anarchique s'élançait, il accueillit, ainsi qu'Adrien Duport et les Lameth, les avances de Lafayette, toujours flottant dans ses relations et ses espérances contraires, ayant des intelligeances avec Bouillé, en ayant avec Brissot, inquiet de se tromper en cherchant la gloire et trouvant la puissance, avec l'ordre, pensait-il, et la liberté, sous le drapeau tenu d'une main ferme et constante par les Lameth. Le parti constitutionnel se trouva rallié ainsi dans un même camp. Dans cette alliance se présentait une dernière chance de salut. On vit Barnave, au nom du comité colonial (11 mai, faire sur l'état des colonies et la condition des gens de couleur, un rapport qui produisit une vive impression par sa sagesse comme par son talent. Il en était là quand le bruit se répandit tout à coup, qu'effrayés aussi du volcan creusé sous leurs pas, le roi, la reine, toute leur famille, venaient de s'évader de leur prison royale des Tuileries. Barnave mesure les dangers de la révolution avec son sang-froid et son courage. Il fait (22 juin) décréter sur-le-champ que toutes les autorités militaires et civiles prêteront serment à l'assemblée nationale. L'assemblée, grace à tout ce qui a été fait depuis deux années, s'est bientôt saisie de tous les pouvoirs. Le fantôme de la royauté absent ne laisse pas de vide dans cette prétendue constitution royale : il y a seulement un rouage inutile de moins. Le parti républicain triomphe de cette démonstration, et l'arrestation de Varennes met, à la place de la royauté inutile, l'embarras et le péril d'une royauté prisonnière, d'une royauté ennemie. Bar-

nave est désigné avec Pétion et Latour-Maubourg pour se rendre auprès des augustes captifs. C'est à Épernai que les commissaires arrivent près d'eux. Voilà le jeune avocat de Grenoble dans les carrosses du roi! Voilà Barnave, avec son âme pur et son cœur ardent, en présence de Louis XVI, de madame Elisabeth, de la reine, du dauphin, de Madame, ses prisonniers! La majesté, la vertu, la beauté, la grâce, l'enfance, tout ce qui parle aux cœurs des hommes, et, par-dessus tout, le malheur, est rassemblé devant lui; cette cour, dont il a tant redouté les desseins cruels, elle est là dans Louis XVI! cette cour, dont il a tant accusé les corruptions, elle est là dans madame Élisabeth, un ange abandonné du ciel; elle est là dans Marie-Antoinette, la première des femmes, la plus auguste, la plus touchante, s'oubliant sans cesse dans cette adversité immense pour ne penser qu'à ses devoirs de reine et de mère, et belle comme avant ses malheurs, d'autant plus belle qu'en une seule nuit ses cheveux blanchissent, accusant ainsi l'activité dévorante de son ame sous ces traits si calmes et si imposants! Ce qui, sous le regard de Marie-Antoinette et de madame Élisabeth, se passa dans l'âme de Barnave déjà ébranlé, on n'aurait pu le savoir que par lui-même; malheureusement il ne l'a pas écrit. Quelles révélations il aurait pu laisser! Quel drame que son admiration, sa douleur, ses combats, ses regrets, ses craintes, ses remords! Quel *roman* que son histoire intime! Chacun de ses actes attestera la révolution qui se fait en lui ou plutôt qui le rend à lui-même. Tandis que Pétion se dresse au-dessus de ces têtes royales, et y appesantit le faix du malheur, usurpant ainsi sur le bourreau, Barnave s'incline devant ces infortunes si hautes. Ses égards, ses respects, touchent ses prisonniers, qui retrouvent un Français et un sujet en lui. La reine en est frappée, madame Élisabeth s'en montre émue; la vertueuse princesse voit avec attendrissement l'âme du jeune tribun bouillir au spectacle des outrages qui accueillent çà et là le char royal. Un prêtre qui s'est approché trop près est sur le point d'être massacré; Barnave s'élance : « Tigres, s'écrie-t-il, avez-vous cessé d'être Français? êtes-vous devenus une nation d'assassins? » Le peuple s'arrête devant lui; le prêtre est sauvé à sa voix. Il avait fallu, pour arrêter ses transports généreux, que madame Élisabeth elle-même le retînt par le pan de son habit. Maintenant, sous les yeux de ces victimes sacrées, tout sang lui paraît trop pur pour être abandonné à la multitude; maintenant, sa parole ne sera plus entendue de la France que pour prêter à la sagesse et à la justice de nobles accents, et jamais son éloquence n'aura été plus abondante, plus persuasive, plus haute, plus puissante que dans cette carrière nouvelle. Quand le royal cortége est entré dans Paris, Barnave rend compte de sa mission en termes qui saisissent l'assemblée. Il lave hardiment Lafayette des accusations provoquées contre ce Falkland nouveau, qui rêve tour à tour de Monk et de Washington, et en qui le peuple voyait un Cromwell. Il le défend avec certitude; car, ayant supplié la reine de lui permettre une question sur la supposition généralement répandue que M. de Lafayette aurait eu part au projet d'évasion : « Oh! non, lui avait répondu Marie-Antoinette; lorsque je sortais des Tuileries avec madame de Tourzel, voyant passer sa voiture escortée de ses gardes, je me mis à rire; madame de Tourzel me demanda quel pouvait être dans un tel moment le motif de ma gaîté? Je pense, lui dis-je, à la figure qu'il fera demain quand on nous saura loin d'ici. Vous voyez que quoique reine, on est toujours femme par quelques côtés. » Barnave, pour sauver les captifs augustes, fit renvoyer à un comité, au sein duquel elle devait s'éteindre, la proclamation fatale que le roi avait laissée à son départ. Enfin, la déchéance fut demandée. Alors, il attaque, il foudroie la faction républicaine; il défend la couronne dans ce péril immense. Il fait, au milieu de tant de fautes et de passions, proclamer l'inviolabilité royale. La voix

de Mirabeau était muette sans retour; mais sa puissance sembla revivre dans ce jeune homme, l'un des derniers représentants de l'ordre monarchique, lorsque, pour en sauver les restes, il s'écria : « Au moment où nous manifestons notre puissance, prouvons aussi notre modération! présentons la paix au monde inquiet des événements qui se passent au milieu de nous! donnons une occasion de triomphe à tous ceux qui, dans les pays étrangers, ont pris intérêt à notre révolution! ils nous crient de toutes parts : Vous êtes forts; soyez sages, soyez modérés, usez de la victoire avec générosité; c'est là que sera le terme de votre gloire; c'est ainsi que vous montrerez que, dans des circonstances diverses, vous savez employer des moyens divers et de diverses vertus. » Fier de lui-même, parce qu'il l'est de la cause qu'il défend, il ne répond aux huées du peuple qu'en promenant sur les tribunes un regard de mépris. Les calomnies, les périls ne l'arrêtent point. Il attaque (25 juillet) l'esprit de dénonciation qui désorganise et flétrit l'armée; il attaque l'esprit démagogique par la proposition de plus hautes conditions d'éligibilité aux fonctions publiques; il attaque la tyrannie révolutionnaire dans les lois portées contre les prêtres réfractaires; et si ses triomphes n'ont plus le même retentissement sur la place publique, ils contribuent à donner à la révolution un point d'arrêt; le torrent semble enchaîné. La proclamation du pacte constitutionnel et son acceptation par le roi (14 septembre 1791) fut une époque de joie et d'espérance universelles. Barnave aussi espéra; sur son noble et grave visage, où se reflétait un rayon de l'ivresse publique, on lisait la persuasion que l'avenir justifierait les deux parts de sa carrière, en associant la monarchie à la révolution. Mais en ce moment, l'assemblée législative succédait à l'assemblée constituante; et, par une faute qui seule devait tout perdre, les constituants s'étaient rendus inéligibles. C'était donc à une nouvelle couche d'hommes de la révolution qu'arrivait la puissance; tous les fruits d'une expérience de plus de deux années étaient perdus. On revenait à des passions toutes vives, à des lumières plus étroites, à des intérêts plus exigeants. Aussi, les constitutionnels, qu'on appelait feuillants, étaient-ils loin d'avoir une majorité certaine dans l'assemblée. Le parti révolutionnaire dominait sous le nom des girondins. Illustrés plus tard parce qu'ils surent mourir, et connus à nous comme modérés, parce que voulant la république, ils ne voulurent pas la terreur, les girondins s'apprêtaient à triompher par les lois ou par l'insurrection. Barnave tenta d'opérer l'alliance sincère de la couronne et des feuillants. Les Lameth, comme lui courageux et loyaux, l'aidaient de tout leur pouvoir dans cette tâche nouvelle. Il avait été long-temps sans accès à la cour; depuis le voyage de Varennes, la bienveillance du roi et la confiance de Marie-Antoinette lui étaient acquises. Il fut admis dans les conseils intimes des Tuileries. Madame Campan raconte qu'à sa première entrée dans ce palais, où sa voix avait porté tant de fois l'angoisse, la douleur, l'épouvante, Louis et la reine restèrent une heure de suite dans une attente pénible, appliqués à la porte qu'ils voulaient ouvrir eux-mêmes au généreux citoyen : car, disait le roi, si sa visite était connue, le malheureux serait perdu! Sa pensée, celle de ses fidèles amis, était de sauver le roi, en séparant le trône du parti de l'émigration, pour l'entourer du parti constitutionnel et combattre dans le champ de la constitution promulguée, avec tous les bons citoyens l'étranger, avec tous les gens de bien le désordre et la démagogie; résolution généreuse, généreuse illusion, qui reposait sur l'espoir de réaliser encore l'heureuse utopie de la monarchie constitutionnelle, quand on ne lui avait laissé ni bases ni soutiens! L'hiver de 1791 et l'été de 1792 se passèrent dans ces périlleuses négociations. La reine en était venue à ne pas écrire une lettre sans l'avoir soumise à Barnave. Les royalistes, nourris d'illusions éternelles, n'apprirent point cette al-

liance sans effroi. C'était la révolution consacrée par la couronne! ils s'indignèrent; ils représentèrent de tous côtés qu'on perdait ainsi la royauté, qu'il fallait pousser au jacobinisme, que là était le salut commun, que la France et l'Europe se soulèveraient contre les démagogues, et que le trône vengé ferait justice de tous les pervers. Barnave, de concert avec ses amis fidèles, réfutait avec son éloquence, par ses lettres et ses discours, cet optimisme du mal qui peut perdre souvent les états, mais qui perd toujours ses auteurs. Et cependant, la cour ballottée, la cour qui se voyait les périls de tous les côtés, la cour allait d'un parti à l'autre, délaissant ainsi également les chances secourables de tous deux. La guerre allait éclater : c'était le moment d'adopter des résolutions décisives. Barnave ne put obtenir que ses conseils prévalussent. On conçoit cette hésitation d'un roi, d'une reine, d'une mère, à remettre leur monarchie à un seul homme séparé d'eux par les intérêts, les sentiments, les opinions, les préjugés de toute leur vie. Barnave, courbé sous le poids du plus lourd fardeau que puisse porter un homme de cœur dans des circonstances si grandes, le sentiment de son impuissance, Barnave résolut de s'éloigner (avril 1792). Il voulut prendre congé de la reine, elle le reçut avec sa douce majesté, toujours calme, toujours courageuse, belle encore, jusque sous le poids de ses infortunes croissantes, belle de cette beauté touchante et royale qui semblait n'être que l'empreinte de son âme sur ses nobles traits. « Vos malheurs, madame, dit Barnave, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient décidé à me dévouer pour vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de vos majestés. J'augure peu de succès du plan que l'on vous fait suivre ; vous serez perdus avant que les secours parviennent à vous. Bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré, je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main. » La main auguste lui fut tendue avec une émotion profonde. En y inclinant ses lèvres, il la baigna de ses larmes, auxquelles répondirent les larmes de sa souveraine. Elle sentait qu'elle perdait une de ses chances d'être sauvée. Il perdait toutes ses chances de la servir. Enfin, Marie-Antoinette et Barnave, l'âme également navrée, se séparèrent pour ne plus se revoir, quoique destinés à se suivre de près au rendez-vous prochain de tout ce qu'il y avait de grand en France, celui de l'échafaud. Barnave courut cacher sa douleur et sa vie dans sa ville natale. On a dit à tort que Grenoble élut maire le grand citoyen qui l'avait illustrée. Le temps eût manqué. On raconte aussi, dans toutes les biographies, qu'il y épousa la fille d'un conseiller à la cour des aides, qui lui apportait une grande fortune. Barnave avait l'âme trop blessée pour former de tels nœuds ; il disait, peu de temps auparavant, que le mariage n'était pas fait pour lui, qu'il se sentait dévoué au bourreau; et en effet, à peine était-il arrivé parmi ses concitoyens qu'il se vit décrété d'accusation par l'assemblée législative (15 août) en même temps qu'Alexandre de Lameth. Les Tuileries étaient tombées sous la tourmente du 10 août. Le roi, la reine, étaient passés du trône dans un cachot. Lafayette avait clos son rôle en prenant la fuite. Les feuillants restaient vaincus et muets. L'armoire de fer livra aux girondins, devenus maîtres de la France, des pièces qui apprirent les relations de quelques-uns des chefs du parti constitutionnel avec la cour. On sut que Barnave et Alexandre de Lameth avaient conseillé, d'accord avec les ministres, l'usage du *véto* contre les décrets qui frappaient les prêtres de déportation et les émigrés de mort. Barnave, arrêté dans sa maison de campagne, le 19 août, près Grenoble, demeura quinze mois dans les prisons. Du fort Barreaux, où il avait été enfermé d'abord, il fut, à l'approche de l'armée sarde, transféré à Saint-Marcelin, où il attendit dans le calme d'une méditation grave et douloureuse, au milieu d'études et de travaux sur l'histoire de la révolution française, ce que lui réservait le sort.

Indifférent sur lui-même, comme un homme qui n'avait plus rien à espérer de la vie, il semblait souhaiter la mort, qui devait l'affranchir du spectacle des malheurs publics. Pressé de s'évader, à l'exemple de Lafayette, quand tous les moyens lui en étaient offerts : « Je pourrais émigrer, répondait-il, si j'avais été étranger aux affaires ; mais lorsque j'y ai pris une part aussi active, les dangers qu'on redoute pour moi me défendent de quitter ma patrie si malheureuse. » Dans la convention même, tant de vertu, que rehaussaient tant de talent et tant de renommée, inspirèrent un intérêt profond. Danton et une foule des princes de la démagogie voulaient sauver l'illustre constituant. On convint que lui-même demanderait sa liberté par une pétition à l'assemblée, et qu'un vote presque unanime ferait tomber ses fers; mais il fallait que Barnave consentît à écrire ce qui était convenu. Ce fut Théodore de Lameth qui réclama ce sacrifice de l'affection que tous deux se portaient. Il refusa. « Non, mon ami, écrivit-il, j'aime mieux souffrir et mourir. Demander justice, ce serait reconnaître la justice de tout le reste, et ils ont fait périr le roi! » En effet, ils avaient fait périr le roi, et Barnave avait vu du fond de sa prison Louis XVI marcher à l'échafaud ; il vit, après Louis XVI, se presser sous le fer sanglant les chefs les plus illustres de la révolution, les orateurs, les généraux, les savants, tous ceux qui s'étaient associés au long rêve de la liberté et de l'égalité par les masses populaires. Il vit le sang le plus pur couler à flots, la gironde subir cette loi commune, la gironde à qui la montagne faisait justice, en attendant que justice lui vînt à elle-même par ses propres fureurs. Enfin, le jour arriva qu'il vit s'ouvrir à son tour la porte du Temple, une femme, une mère, la reine en sortir, la Conciergerie recevoir Marie-Antoinette, et la victime auguste passer de là sur le tombereau homicide pour aller rejoindre le roi au trône de la place de la Révolution. Alors, on se souvint de Barnave oublié ; il avait mérité de suivre la reine. Il fut mandé à Paris. Sur la route, à Dijon, il reçut les adieux de sa malheureuse mère et ceux de ses deux sœurs, madame Dumolard et madame de Saint-Germain, qui vit encore. Il entra dans Paris, au milieu des fêtes d'un culte nouveau. C'était la Raison, dont un peuple en délire inaugurait les autels. Les cendres de Mirabeau étaient chassées du Panthéon pour faire place à celles de Marat. La mort ne sauvait pas Mirabeau de passer du Capitole à la roche Tarpéienne. C'était vivant que Barnave voyait la prophétie s'accomplir pour lui. Un de ses amis de l'assemblée constituante, qui osa le visiter, Baillot, le trouve pâle et abattu ; il s'en afflige, il s'en étonne. Barnave le comprend : « Mon ami, lui dit-il, ce n'est pas que l'épreuve soit plus forte que moi. Mais ce n'est pas assez de perdre la vie, on veut m'enlever l'honneur de ma mort... Je succombe à la faim ! » Baillot, indigné, fit tant que cet affreux artifice des tyrans populaires fut abandonné. Barnave obtint des aliments. Il fut heureux! « Quel service vous m'avez rendu, disait-il, je pourrai maintenant mourir comme je le dois. » C'était là l'unique ambition que cet effroyable régime laissât à l'honneur et au génie! Encore on la disputait à Barnave. Les prétendus représentants du peuple voulaient dépouiller aux yeux du peuple leur jeune adversaire de ce mérite de bien mourir, si facile sous la tyrannie. Il quitta l'abbaye, où il avait été renfermé d'abord; il vint à son tour habiter la *Conciergerie*, consacrée par les derniers souvenirs de Marie-Antoinette. Traduit, comme la reine, et peu de jours après elle, devant le tribunal révolutionnaire, il sut étonner les assistants par son éloquence, par sa vertu, par son courage, dans cette enceinte qui avait vu tant de courage et de vertu. Sa contenance, sa jeunesse, ses accents, imposèrent à ses juges. La multitude, épouvantée du forfait nouveau qui allait se commettre en son nom, garda le silence sous le poids de cette parole puissante qu'elle avait tant applaudie.

On le crut sauvé ; mais il avait mérité de mourir des mains de la démagogie. La démagogie le condamna. Il sortit du tribunal en promenant ses regards de mépris sur ses juges, sur ce peuple dont il avait voulu la puissance. Conduit à la mort (18 novembre 1793) avec l'ex-ministre de la justice, Duport-Dutertre, tous deux s'entretenaient tranquillement sur la route de l'échafaud. Les furies du temps leur épargnèrent les injures. Barnave était défendu par le respect public. Parvenu à la place fatale, il regarda les Tuileries, monta avec Duport les degrés que le roi, que Marie-Antoinette avaient montés. Là, il frappa du pied la planche de l'échafaud, et présenta sa tête au bourreau en s'écriant : « Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté ! » Il se trompait. Il avait fait beaucoup pour la révolution, peu pour la liberté, son idole, l'une qui voulait tout détruire, l'autre à laquelle cet universel nivellement devait être mortel. C'était par là qu'il périssait avec l'élite de la France. Il avait 32 ans alors. Que d'avenir dévoré ! que de services, de travaux, de gloire, tranchés par la hache impie ! Ceux qui ont connu Barnave, et entendu toutes les voix éloquentes dont la tribune française a retenti depuis ce temps, s'accordent à dire que de tous les talents de nos jours, un des orateurs illustres de la moderne gironde, M. de Martignac, a été celui qui rappelait le plus l'illustre orateur de Grenoble. Tous deux se distinguaient par cette improvisation abondante qui allie l'élégance à la facilité, la grace à la force, une rhétorique fleurie à une puissante dialectique. Tous deux révélaient dans leur discussion une ame convaincue et une conscience dévouée, joignant ainsi à l'empire de leur talent celui de leur loyauté. Mais Barnave avait plus de vigueur; il avait plus de passion, et comme son étoile voulut qu'il brillât aux débuts de la révolution, la passion fit ses fautes; elle fit aussi ses malheurs, ses malheurs, qui, après ses fautes, étaient nécessaires à sa gloire. M. de Martignac, plus heureux, parut sur la scène quand la révolution touchait à sa fin, et il put rencontrer aussi de nobles chances, il put s'illustrer aussi par un généreux dévoûment, sans acheter la gloire au même prix. La France de 1830 n'avait pas écrit sur ses bannières la *fraternité ou la mort ;* la monarchie constitutionnelle résista par sa propre vertu au renversement même de la monarchie. La gloire de M. de Martignac, c'est d'avoir compris à temps la seule politique qui pût préserver de ce renversement fatal le trône du dernier des frères de Louis XVI, en réalisant pour la France, par l'établissement sincère du système représentatif, ce qu'il y eut de légitime et de national dans les vœux de 1789. Si Barnave sentit les conditions de salut du trône et celles de l'établissement du système représentatif, ce ne fut que quand il était trop tard. Il ne put que périr pour la cause unie de la royauté, de l'ordre et des lois, et il s'est honoré par là, comme cette grande cause, malgré ses erreurs, peut à juste titre s'honorer éternellement de lui. Sa gloire est de lui avoir donné ses dernières pensées comme il lui avait autrefois voué les premières : « La monarchie libre et limitée, écrivait-il dans sa prison, est le plus beau des gouvernements qui aient jamais régné sur la terre. Je ne puis m'arracher à en fixer l'image. Nations à qui la nature a permis d'arriver à cette forme de gouvernement, quels que soient les sacrifices qu'elle vous ait coûtés, vous ne l'avez pas payée trop cher ! » Il était beau de s'exprimer ainsi quand on payait de sa vie. Une génération tout entière a donné le même prix? Générations nouvelles, méritons qu'un prix si grand n'ait pas été perdu ! N. A. de Salvandy.

BARNEVELDT (Jean d'Olden), grand-pensionnaire et avocat-général de Hollande, né vers 1549, servit jusqu'à l'échafaud sa patrie, qui venait de secouer le jong de l'Espagne. Après la prise d'Anvers par les Espagnols (1585), les Provinces-Unies, alarmées des progrès du duc de Parme, d'autant plus dangereux qu'il mettait plus de modération dans sa victoire, s'étaient vainement offertes

à Henri III, et retombaient sous la protection intéressée de l'Angleterre ; Barneveldt entrevit les projets ambitieux d'Élisabeth, qui semblait n'avoir refusé les Provinces-Unies que pour les prendre ensuite à des meilleures conditions, lorsqu'elle les aurait délivrées des Espagnols. Il fit nommer Maurice de Nassau stathouder de la nouvelle république avec assez de pouvoir pour lutter contre Leicester, favori d'Élisabeth. Barneveldt ne se fiait pas même à Maurice ; il devint bientôt le chef du parti républicain, qui voulait que le pouvoir exécutif du stathouder fût amovible et moins étendu que le pouvoir législatif des États. La guerre et le peuple soutenaient Maurice, et quand l'Espagne épuisée offrit sérieusement la paix, quand Barneveldt, habile négociateur, déjà connu par le succès de son ambassade auprès de Henri IV, qu'il avait empêché en 1598 de faire la paix avec les Espagnols, fut chargé de conduire cette nouvelle négociation, sa position devint singulièrement difficile. Il voulait la paix au profit de la liberté et refusait d'entrer en conférence avant que l'Espagne eût reconnu la souveraineté des États. Il était poursuivi par d'infâmes libelles, menacé de mort par des lettres anonymes, forcé de résigner un moment sa charge, et ce fut au milieu de cette lutte violente contre les prétentions de l'Espagne, contre la faction militaire de Maurice, qu'il eut enfin la gloire de conclure en 1609 une trève de douze ans avec l'Espagne, qui reconnut l'indépendance de la Hollande. La haine politique entre les deux partis, entre les deux chefs, fut désormais d'autant plus vive que chacun croyait avoir plus de droits que l'autre à la reconnaissance publique ; puis ces querelles prirent une forme et des noms théologiques. Jacques Arminius, de l'université de Leyde, défendait le libre arbitre de l'homme contre son collègue François Gomar, qui soutenait la prédestination. C'était la vieille querelle de l'église occidentale, de Pélage et de saint Augustin. On prêchait dans les églises, on disputait dans les cabarets sur la prédestination et le libre arbitre. Barneveldt, avec la plupart des savants et des magistrats, avec Grotius, Ledenberg, prit parti pour Arminius, Maurice pour Gomar ; et les Arminiens, comme les plus faibles, réclamèrent la tolérance universelle. Barneveldt proposa dans ce sens un règlement ecclésiastique, d'abord adopté, puis repoussé par les intrigues de la faction de Nassau, qui représentait les arminiens comme les amis secrets de l'Espagne. Encore attaqué par d'infâmes libelles, insulté par le peuple jusque dans l'assemblée des États, Barneveldt, qui voyait le privilége des villes violé par Maurice, les magistrats de son parti déposés, résigna sa charge une seconde fois, et ne la reprit que sur les instances de ses amis. Mais en vain il fit rejeter par les états la convocation d'un synode, en vain les villes troublées par les factions des gomaristes, levèrent des troupes à leurs frais, et sans le consentement de Maurice ; en vain Barneveldt dévoila dans un mémoire célèbre les intrigues et l'ambition de Nassau ; celui-ci, toujours populaire, fit condamner les arminiens dans un synode calviniste, à Dortrecht, 1618, et ne s'en tint pas là. Barneveldt arrêté, malgré les représentations des États, avec les autres chefs du parti arminien, fut jugé par 24 commissaires vendus à Maurice, condamné comme traître à la patrie, et périt sur l'échafaud, à l'âge de 72 ans, (1619) avec une fermeté antique. Guillaume, l'aîné de ses fils, voulut plus tard venger sa mort sur Maurice ; mais, trahi par ses fils, qui étaient ses complices, il eut le temps de se sauver à Anvers. René, le plus jeune, eut la tête tranchée en 1623 pour n'avoir pas dénoncé son frère. La veuve de Barneveldt avait pourtant dit à Maurice : « Je n'ai pas demandé grace pour mon mari, parce qu'il était innocent, mais je la demande pour mon fils parce qu'il est coupable. »

T. Toussenel.

BAROCCIO ou **BAROZZI** (Frédéric), peintre distingué de l'école romaine, natif d'Urbino, et qui vivait de 1528 à 1612. Il avait étudié à Venise,

et imité la manière du Titien. Lorsqu'il revint à Rome, il imita Raphaël. Il chercha aussi à imiter la manière du Corrége, mais avec beaucoup moins de succès. On lui reproche l'uniformité du coloris. On le blâme également de représenter les objets presque toujours comme à travers un nuage transparent, et de lier les couleurs opposées par le moyen des clairs. On met au nombre de ses ouvrages les plus remarquables une *fuite d'Enée* ou *Incendie de Troie*, gravée par Agostino Caracci, et actuellement dans l'ancienne galerie Borghèse; une *descente de croix* et une *sépulture*. Ces deux derniers tableaux sont gravés par Sideler. C. L.

BAROCO; quatrième mode de la seconde figure du *syllogisme*. (Voy. ce mot). La majeure dans un syllogisme en *baroco* est universelle affirmative; la mineure et la conclusion, particulières négatives. Tel est ce syllogisme, que nous empruntons à Port-Royal.

BA Toute vertu est accompagnée de discrétion.
RO Quelques zèles ne sont pas accompagnés de discretion :
CO Donc, quelques zèles ne sont pas vertus.

H. F.

BAROMÈTRE (de *baros*, poids, et *métron*, mesure). Ce nom ne donne point une idée précise de l'instrument; on devrait l'appeler *le mesureur du poids de l'atmosphère*; mais cette expression, trop longue en français, ne le serait pas moins si on la composait de mots grecs (*barometron tou periéchontos*) qui signifieraient la même chose. — Les anciens avaient soupçonné le poids de l'air : Aristote dit positivement qu'une outre pleine de ce fluide est plus pesante que lorsqu'elle n'en contient pas; mais ils ne se doutèrent point de la pression qu'une colonne d'air atmosphérique exerce sur les corps placés à la surface de la terre. Galilée découvrit cette vérité, et Toricelli, son disciple, la démontra en 1643 par des expériences qui donnèrent lieu à l'invention du baromètre : il prit un tube de verre de plus de 76 centimètres de long, dont il boucha un des orifices; il le remplit de mercure, et l'ayant renversé, l'orifice ouvert en bas, dans un bain de ce métal, le liquide descendit, laissa un vide vers le haut du tube, et s'arrêta à 76 centimètres (28 pouces) au-dessus de la surface du bain. Pascal ayant eu connaissance de l'expérience de Toricelli en conclut que si l'on portait un semblable appareil au sommet d'une montagne, la colonne de mercure contenue dans le tube diminuerait de hauteur, ce qui fut confirmé, en Auvergne, par son beau-frère Périer. Un tube placé au bas du Puy-de-Dôme présentait une colonne de mercure plus haute que celle d'un tube pareil que l'on avait porté au sommet de la montagne. (*Voy.* Atmosphère et Pesanteur planétaire.)

Construction du baromètre.

Tout liquide serait propre à faire un baromètre, mais le mercure est de beaucoup préférable, par la raison qu'a volume égal il est le plus pesant de tous; car une colonne de ce métal de 28 pouces de haut suffit pour faire équilibre à une colonne d'air atmosphérique de même diamètre; il faudrait une colonne d'eau de près de 32 pieds pour contre-balancer le même poids; d'ailleurs le mercure n'est pas sujet comme les autres liquides à passer à l'état de vapeur par de faibles élévations de température : ces vapeurs, se rendant dans la partie supérieure du tube, s'opposeraient par leur élasticité à l'action de l'atmosphère. Donc, quand on voudra construire un baromètre, on prendra du mercure, que l'on rendra aussi pur que faire se pourra en le distillant dans une cornue de fer ou de grès, après quoi on le fera bouillir dans un vase couvert, afin qu'il ne soit pas en contact avec l'air. — On prendra un tube de verre, d'un mètre de long et d'environ 8 millimètres de diamètre; on bouchera un de ses orifices à la flamme d'une lampe d'émailleur, et l'on effilera le tube vers le bout : sans cette précaution, il pourrait arriver, lorsqu'on renverserait l'instrument, que l'orifice bouché fût brisé par le choc du mercure. — Le tube étant prêt, on le remplira, au quart, de mercure préparé com-

me il vient d'être dit ; on le promènera sur des charbons allumés pour faire bouillir le mercure et cbasser ainsi l'air qu'il pourrait contenir. Quand il ne se dégagera plus de bnlles, on versera de nouveau mercure un peu cbaud, on fera bouillir, et l'on continuera de la même manière jusqu'à ce que le tube soit entièrement plein ; cela fait, on posera le doigt sur l'orifice ouvert, et l'ou renversera l'appareil dans une cuvette pleine de mercure bonilli, sur laquelle on le tiendra dans uue position verticale ; le mercure abaudonnera le haut du tube, et si les opérations ont été faites avec soin, lorsqu'on renversera l'instrument le mercure le remplira de nouveau entièrement, après avoir donné un coup sec contre le sommet ; si le coup est mou et s'il reste quelque vide entre le mercure et l'orifice bouché du tube, c'est un indice que l'opération est manquée. — Le tube rempli est fixé avec la cuvette dans laqnelle il plonge sur une planche tenue verticalement, et dont la bauteur est divisée à partir du niveau du mercure contenu dans la cuvette, en pouces, lignes, ou en centimètres, millimètres, etc. Quelquefois le baut de cette échelle, dout on néglige la partie inférieure, est tracée sur une lame de cuivre argenté ; un *vernier* (*Voy.* ce mot.) coule à côté de cette lame, et sert à rendre appréciables jusqu'à uu 5e, nn 10e des plus petites divisions, des millimètres, par exemple, qui sont tracées dessus; enfin un petit thermomètre très sensible est fixé à côté du tube du baromètre, pour indiquer sa température. Dans certaines observatious, on a un second thermomètre libre pour connaître la température du lieu où l'on opère.—Il y a deux principales sortes de baromètres en usage aujourd'hui : le baromètre à *cuvette* et le baromètre en *siphon*.

Baromètre à cuvette.

Dans toute sa simplicité, cet instrument se compose d'nn tube de verre bouché par le haut, et dont l'orifice, ouvert pas le bas, plonge dans un bain de mercure contenu dans une cuvette de verre. Il importe beaucoup que le diamètre de cette cuvette contienne un grand nombre de fois celui du tube, par la raison que voici : quand, par un effet quelconque, le poids de l'atmosphère diminue, le poids de la colonne de mercure contenue dans le tube n'étant plus contrebalancé, une certaine quantité de mercure de cette colonne se répand daus la cuvette, et la surface du métal contenu dans celle-ci s'élève ; de façon que si le diamètre de la cuvette était égal à celui du tube, l'élévation du mercure dans la cuvette égalerait l'abaissement du sommet de la colonne contenue dans le tube, c'est évident ; mais si le diamètre de la cuvette égalait par exemple 100 fois celui du tube, un abaissement d'un millimètre du sommet de la colonne ne prodnirait qu'une élévation de un *dix millième* de millimètre dans la cuvette, parce que les surfaccs des cercles sont entre elles comme les carrés de leurs diamètres. Dans lcs usages ordinaires, on peut négliger cette différence, et supposer que le zéro de l'échelle coincide avec le niveau du bain, ou, ce qui est la même cbose, que ce niveau est constant.—Pour obvier à l'inconvénient des variations de niveau du mercnre de la cuvette, on rend mobile l'écbelle qui mesure les diverses hauteurs de la colonne; on place toujours le zéro de cette écbelle vis-à-vis la surface du bain contenu dans la cuvette, et l'on mesure ainsi exactement la hauteur absolue de la colonnc, qui indique le poids de l'atmospbère en ce moment.

Baromètre de Fortin.

M. Fortin, habile mécanicien de Paris, est l'auteur d'un baromètre à cuvette qui, par les perfectionnements qu'il y a faits, l'emporte de beaucoup sur tons ceux du même genre. Le fond de la cuvette de cet instrument est en peau et ses parois en bois ; une vis fait monter et descendre un bonchon, suivant qu'on la fait tourner à droite ou à gauche : ce bonchon soulève le sac de peau quand il est nécessaire, aiusi que le mercure con-

tenu dans la cuvette. Si on fait tourner la vis en sens contraire, le mercure baisse. Une pointe d'ivoire indique le point où la surface du mercure de la cuvette doit se trouver. Par ce mécanisme, on est dispensé de rendre l'échelle du baromètre mobile. — Pour rendre son baromètre portatif, M. Fortin enferme la colonne dans un tube de cuivre fondu dans sa longueur. C'est à travers cette fente qu'on observe les variations de hauteur de la colonne; l'échelle est tracée sur ce tube. On rend impossible tout ballottement du métal dans l'appareil en couvrant la cuvette d'un morceau de peau de chamois dont la porosité est telle que l'air passe au travers et qu'elle est imperméable au mercure; enfin, on soulève le fond de la cuvette jusquà ce que le tube soit rempli dans sa totalité. Cet instrument prend une position exactement perpendiculaire quand on le suspend à un point fixe.

Baromètre en siphon.

Le tube de ce baromètre est contourné en U, mais une de ces branches est beaucoup plus longue que l'autre : elle doit avoir un mètre environ; la plus courte sert de cuvette; elle est ouverte, et lautre, qui sert de colonne, est bouchée. Le zéro de ce baromètre répond à la surface du mercure de la petite branche, et comme cette surface varie de hauteur, on est obligé de rendre l'échelle mobile; on peut néanmoins s'en dispenser en doublant les variations de hauteur de la grande colonne, pourvu que les branches aient absolument le même diamètre. En effet, supposons que la colonne de la longue branche ait 75 centimètres au-dessus de la surface du mercure de la courte branche : si, par l'effet d'une variation de l'atmosphère, cette colonne s'élève d'un centimètre, le mercure baissera dans la petite branche d'une même quantité, et par conséquent le sommet de la colonne s'élèvera de 77 centimètres au-dessus du mercure contenu dans la branche qui sert de cuvette. Pour rendre le baromètre à siphon portatif, on y adaptait un robinet de fer, qui fermait la branche ouverte; mais ce système avait des inconvénients ; les matières grasses, qui facilitaient le jen du robinet, altéraient à la longue la pureté du mercure.

Baromètre de Gay-Lussac.

C'est un baromètre en siphon que son auteur a rendu portatif sans l'emploi d'un robinet. Ses deux branches ont même diamètre, et leurs orifices sont bouchés ; elles communiquent entre elles par un petit tube contourné convenablement, soudé à leurs extrémités, et dont le diamètre intérieure est d'un millimètre ou deux. Vers le sommet de la courte branche est percé un petit trou en forme d'entonnoir ; son diamètre est tel que l'air peut passer à travers pour aller presser sur le mercure; mais ce dernier, par sa nature, ne peut sortir par cet orifice quand on renverse l'instrument. Ce thermomètre est fort simple et très portatif : on l'enferme dans un tube fendue en partie et qui sert d'échelle, ou bien dans une canne.

Baromètre à cadran.

C'est encore un baromètre en siphon. Ses variations sont indiquées par les mouvements d'une aiguille sur un cadran, au moyen d'un mécanisme fort simple. Derrière le cadran, et un peu au-dessus de la courte branche, est disposée une petite poulie très mobile, dont l'axe ou l'arbre porte l'aiguille; deux petits poids, parfaitement égaux entre eux, sont attachés aux extrémités d'un fil passé dans la gorge de la poulie; un de ces poids entre dans la courte branche, et repose sur le mercure; l'autre pend librement au dehors. Quand le poids de l'atmosphère augmente, le mercure descend dans la courte branche ainsi que le poids qui repose dessus, et l'aiguille, qui suit le mouvement de la poulie, entraînée par le petit cordon, va se fixer sur un certain point du cadran. Si ensuite le poids de l'atmosphère vient à diminuer, la poulie tourne en sens contraire ainsi que l'aiguille. — L'expé-

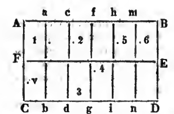
rience ayant appris que le temps tourne au beau quand le baromètre monte, et qu'il fait mauvais temps quand il est au plus bas, on a marqué *beau* sur le cadran, vers le point où l'aiguille s'arrête quand la colonne de mercure a atteint son *maximum* de hauteur. Par la même raison, on a marqué *mauvais temps* sur le point opposé, et *variable* vers les deux points intermédiaires. Quand on veut consulter ce baromètre, il faut frapper dessus quelques petits coups, pour exciter le jeu des pièces. Cet instrument, au reste, est plus curieux qu'utile.—Il y a encore des baromètres dont la colonne est inclinée. Leurs variations sont beaucoup plus sensibles que celles des baromètres verticaux. Cela se conçoit : une ligne penchée doit être plus longue pour atteindre une certaine hauteur qu'une verticale. — Quelque bien construit que soit un baromètre, il ne donnerait jamais exactement le poids de l'atmosphère si l'on ne corrigeait deux sortes d'erreurs auxquelles il est sujet : la première cause de ces erreurs est due à la capillarité du tube de verre (*voy.* Capillarité), dont l'action retient le mercure au-dessous de la hauteur à laquelle il s'élèverait s'il était contenu dans un tube d'un grand diamètre, mais on peut rectifier les erreurs de cette espèce au moyen de la table suivante.

DIAMÈTRE INTÉRIEUR DU TUBE EN MILLIMÈTRES.	ABAISSEMENT DE LA COLONNE DE MERCURE EN MILLIMÈTRES.
2	4, 5699
3	2, 9023
4	2, 0388
5	1, 5055
6	1, 1482
7	0, 8813
8	0, 6851
9	0, 5354
10	0, 4201

Si, par exemple, le diamètre intérieur du tube est de 7 millimètres, il faudra ajouter à la hauteur de la colonne de mercure 8813 dix-millièmes de millimètre. Les baromètres en siphon, dont les branches ont exactement le même diamètre, n'ont pas besoin de cette correction ; car si la capillarité contrarie l'ascension du mercure dans la longue branche, la même cause produit un effet semblable dans la branche la plus courte ; il y a donc compensation. — Les erreurs qui proviennent des changements de température sont plus faciles à corriger dès qu'on sait que le mercure augmente de $\frac{1}{5550}$ de son volume par chaque degré du thermomètre centigrade ; et comme le diamètre du tube du baromètre ne varie pas sensiblement, quel que soit le changement de température, il en résulte que la colonne de mercure qu'il contient doit augmenter ou diminuer de $\frac{1}{5550}$ de sa longueur par chaque degré de variation du thermomètre. On notera donc la longueur totale de cette colonne à la température zéro (glace fondante), et on la diminuera ou on l'augmentera de $\frac{1}{5550}$ de sa longueur pour chaque degré du thermomètre, compté au-dessus ou au-dessous de zéro.

Mouvements du baromètre.

La colonne barométrique n'est jamais en repos ; ses mouvements, quoique irréguliers, sont produits par des causes qui la font monter et descendre périodiquement à certaines heures du jour. Dans nos latitudes, la colonne barométrique atteint son *maximum* de hauteur vers neuf heures du matin, puis elle continue à baisser jusqu'à quatre heures du soir où elle commence à remonter jusqu'à onze heures ; dès ce moment elle baisse jusqu'à quatre heures du matin ; de là elle croît jusqu'à neuf heures, où elle atteint de nouveau son *maximum* de hauteur. Cette marche périodique n'est pas régulière en Europe, dont l'atmosphère éprouve des perturbations continuelles ; mais sous les tropiques la marche du baromètre est si régulière que, suivant M. de Humboldt, cet instrument pourrait y tenir lieu d'horloge. — Pour noter commodément les variations du baromètre, on trace sur une bande de papier :



ABCD, une ligne FE que l'on coupe par des parallèles *ab*, *cd*, *fg*, *mn*; chacune de ces parallèles sert à noter une observation. Supposons que la hauteur moyenne soit de 76 centimètres : on marquera un point *v* sur la ligne FE; le jour suivant, on marquera un point 1 sur la ligne *ab*, pour indiquer que le baromètre est monté d'une quantité égale à la distance comprise entre le point 1 et la ligne FE; le jour suivant, on marquera un point 2, et ainsi de suite. On joint ensuite tous les points *v*, 1, 2, 3, 4, 5, par des lignes dont l'ensemble forme une ligne sinueuse, qui montre à l'œil la marche du baromètre pendant tout le temps qu'ont duré les observations, dont la somme, divisée par leur nombre, donne la hauteur moyenne. A Paris, cette hauteur est d'environ 75 centimètres 966 millimètres, ou à peu près 76 cent. L'échelle des variations dans cette ville est de 43 m. 4 c.

Usages du baromètre.

Les physiciens, les chimistes, consultent sans cesse cet instrument dans leurs expériences; c'est par son moyen que l'on connaît jusqu'à quel point on peut faire le vide dans la machine pneumatique. Les agriculteurs peuvent aussi le consulter avec fruit, puisque ses mouvements indiquent souvent et d'avance la pluie, l'orage, le vent; mais l'application la plus intéressante qui en ait été faite, c'est de l'avoir fait servir à mesurer les hauteurs des montagnes. Pascal eut le premier cette idée, comme le prouve l'expérience qu'il fit à la tour Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris, et que son beau-frère Périer répéta au Puy-de-Dôme. En effet, puisque le poids d'une colonne atmosphérique est la cause de l'ascension du mercure dans le tube du baromètre, plus on s'élèvera dans l'atmosphère, plus sa pression diminuera sur le mercure de la cuvette, et plus la colonne contenue dans le tube diminuera de hauteur. Sur le bord de la mer, la hauteur du baromètre est de 76 centimètres à très peu près; porté au sommet du grand Saint-Bernard (Alpes), sa colonne n'a plus que 57 centimètres. Gay-Lussac s'étant élevé, au moyen d'un ballon, à 3,600 toises, le baromètre qu'il portait dans sa nacelle marquait 32 centimètres seulement.—Si, comme l'Océan, l'atmosphère avait la même densité, ou à très peu près, dans toutes les hauteurs, rien ne serait plus facile que l'emploi du baromètre pour mesurer les hauteurs; une seule expérience suffirait pour établir la règle à suivre dans tous les cas; mais il en est bien autrement : l'air atmosphérique est, comme tous les gaz, doué d'une grande élasticité; aussi les couches inférieures, pressées par celles qui sont dessus, sont-elles les plus denses et les plus pesantes, de sorte que, plus on s'élève, plus les couches que l'on traverse sont rares et légères. Le célèbre Laplace calcula qu'à 12 lieues de hauteur la rareté de l'air égale celle du vide que nous faisons dans nos meilleures pompes pneumatiques, dans lesquelles la colonne barométrique ne s'élève qu'à 2 millimètres au plus. D'après ces considérations, on conçoit que si le baromètre baisse de 1 millimètre, par exemple, quand on l'a porté à 10 mètres de hauteur, il ne s'en suit pas qu'il baissera de 2, 3, 4 millimètres pour des hauteurs de 20, 30, 40 mètres. Cependant, telle a été la sagacité des mathématiciens dans ces derniers temps qu'au moyen de tables calculées avec un soin extrême, et dont l'exactitude a été constatée par l'expérience, on a rendu le baromètre propre à mesurer toutes sortes de hauteurs avec beaucoup d'exactitude. Dans ces opérations, on a égard à la latitude du lieu, à la température du thermomètre, à celle de l'air ambiant, etc.; on fait deux stations, une au bas de la hauteur, et l'autre au sommet. Teyssèdre.

BARON, ou, en roman et en français gothique, *barné*, *baroun*, *beir*, *beirs*, *ber*, *bers*, *bert*, *biers*, *faron*, *varon* ; termes qui, suivant M. Roquefort, (*Dict. étymol. de la langue française*) étaient rendus, dans le bas latin, par *baro*, *barus*, *faro*, *varo*, *varus*. L'histoire des barons primitifs se confond dans l'histoire des antrustions ou leudes de la féodalité naissante ; dans celle des preux et des pairs de la première et de la seconde race ; dans celle des dignitaires, qui, depuis l'abaissement de la maison de Charlemagne, étaient arrivés à l'indépendance, en secouant la vassalité, ou en faussant la foi jurée. Il y a eu des barons médiats, qui relevaient des comtes et des ducs. Suivant les temps, un comte, un duc, était ou n'était pas baron. Les barons de la moindre classe s'appelaient, à ce que dit M. Roquefort, *pernets*, ou *baronnets* : ce dernier mot est resté dans l'anglais. L'histoire des barons plus modernes se rattache à des institutions ou à des coutumes dont la chaîne vient toucher à notre âge ; ceux-ci tiennent à la classe qu'on appelait, sous la troisième race, les hommes du roi ; leur réunion en conseil, et à titre de pairs, c'est-à-dire ayant voix délibérative égale, a été la souche de nos parlements. Le titre, militairement considéré, s'est ensuite donné à des officiers, puis a perdu entièrement cette acception. Le titre, nobilièrement considéré, est devenu le pénultième échelon d'une noblesse qui n'a plus rien des formes de l'ancienne. — Voyons d'abord ce qu'on a avancé concernant l'étymologie si douteuse de ce mot ; nous exposerons ensuite comment son acception a varié. Beneton tire *baron* de *ber*, *bers*, *bert*, qui, suivant lui, signifiaient en celtique *homme* : il ne met pas de différence entre *baron* et *banneret*. Si cette proposition est vraie en quelques cas, l'époque du fait de la similitude est incertaine. Borel (Pierre) prétend retrouver de l'analogie entre *boyard* et *baron*. Suivant d'autres auteurs, *baron* dériverait du teuton ou du teuto-franc : *bar*, ou *bahr*, ou *bahrn* : homme ; de là le mot bas-latin *baro*, le mot espagnol *varon*, le vieux mot français *bert*, *bers*, qui aurait produit la synonymie que quelques-uns établissent entre *haubert*, *haut bert* et *baron*. Gebelin retrouve le mot *baro* dans la correspondance de Cicéron à Atticus (liv. 5, lett. 2). Barbazan est persuadé qu'il est formé de l'ablatif *viro*. Frédegaire est le plus ancien auteur qui, suivant M. Sismondi, ait latinisé le nom des barons ; il appelle *farones Burgundiæ* les seigneurs et évêques de Bourgogne, existant à une date qui répondait à l'an 613. — Déjà le mot *baron* figure en latin dans la loi salique. La similitude ancienne entre *homme* et *baron* est prouvée par les dérivés *barnage*, *baronnage*, qui signifiaient force ou courage d'homme, pouvoir ou domination de baron, cortége ou état-major de seigneur, comme en rend témoignage Barbazan. L'*Encyclopédie* in-folio, se contredisant elle-même, contient dans deux passages ce qui suit : « Nous trouvons employé, dans le temps de la pureté de la langue latine, le mot *baro*, pour un homme brave, vaillant homme. Cicéron emploie *baro* pour marquer un homme stupide, brutal. Les anciens Allemands parlent d'un baron comme d'un vilain ; et les Italiens nomment *barone* un gueux, un mendiant. » — Ducange donne une origine peu relevée à la qualification des barons ; il prétend que l'étymologie du terme tient au grec *baros*, homme porteur de pesants fardeaux. A son sens, et suivant M. Roquefort, un baron signifie une brute, un valet de soldats. Si l'étymologie grecque est véritable, si les acceptions dénigrantes du mot ne sont pas controuvées, si tel a été le sens originaire de *baran*, le prestige du pouvoir et l'empire des préjugés auraient donc bien promptement rehaussé des expressions d'abord viles ; car, dès le berceau de la monarchie, les barons sont au plus haut rang. Ils n'étaient pas entourés de moins de considération aux époques où la langue française n'était encore qu'un jargon barbare. On lit dans Ville-Hardouin,

déplorant la mort d'un comte du Perche: « Car mult ere halte ber, et honoréz et bons chevaliers; » c'est-à-dire: car il était un haut homme du roi, un haut baron, un guerrier fort honoré, etc. —Le titre nobiliaire de baron semble s'effacer à certaines époques; il ne se représente plus au xe siècle, comme le remarque M. Sismondi, à la date 936; il redeviendra de mode au temps des croisades.— Sous Charles VI, le mot *bert*, synonyme de *baron*, tombait en désuétude après huit siècles d'existence. Jusqu'au xive siècle, le titre de baron équivaut, en style obséquieux, à celui de seigneur par excellence. De là vient que Barbazan et Froissart donnent aux saints la qualité de baron. Ils disent: le baron Antoine, le benoît baron Jésus, comme nos paysans disent: notre seigneur saint Antoine. Dans le xve siècle, chef de troupe au service du roi ou baron étaient même chose; on le voit dans un réglement sur le service des gardes urbaines, que Charles VIII promulgua en 1494. Dans le système d'hiérarchie qui y est établi, des arbalétriers, des archers, des coulevriniers, sont sous les ordres des barons, qui ont, y est-il dit, rang de premier chambellan. Enfin, dans le xvie siècle, le mot *baron*, militairement parlant, signifie, comme le prouve Delatour, qui écrivait en 1514, officier d'hommes d'armes.—Revenons à l'historique du fond du sujet. Les barons primitifs furent une production du nord et des temps barbares: c'étaient des parents, des compagnons, des affranchis, honorés de la faveur d'un chef de conquérants, s'attachant à lui par foi et hommage, et s'engageant à le seconder en vertu de conventions dont leur part au butin était l'article exprès et principal. Ils relevaient nûment du maître ou en étaient les vassaux immédiats. Il y avait quelque analogie entre ces barons francs et les comtes byzantins, également domestiques ou compagnons du souverain. Tel fut le premier degré du pouvoir des leudes, c'est-à-dire des gens ou domestiques (*Leute*), qui plus tard s'émancipèrent et s'enrichirent en arrachant au monarque qu'ils avaient eux-mêmes élevé sur le pavois l'investiture à vie des fiefs jusque là temporairement octroyés. Quelques auteurs les ont comparés aux capitaines d'Alexandre-le-Grand; M. Hallam retrouve de l'analogie entre ces barons et les capitaines ou grands vassaux (*valvassores majores*) de l'empire germanique. Rassemblés tumultueusement dans le Champ-de-Mars, ils délibèrent sur la paix ou la guerre, sur l'élection ou la destitution du prince; ils menacent Clotaire de procéder sur-le-champ à son remplacement s'il ne se décide à marcher à leur tête, et à commander l'armée; ils disent à Gontran: « Tu nous refuses.... la hache qui a fait justice de tes frères n'est pas perdue.» — Les barons ont été dans l'origine les seigneurs les plus puissants de la monarchie; leur dignité, assise sur la possession de certaines terres de la couronne ou terres saliques, était si relevée qu'ils ne permettaient qu'à leurs égaux et aux chevaliers de s'asseoir à leur table. Tels barons, choisis comme ducs par les rois, commandaient à ce titre à d'autres barons. Les barons qui subordonnèrent à leur château plusieurs châtelets, et qui tinrent dans leur mouvance plusieurs châtelains, s'appelèrent grands châtelains; ils asseyaient à leur gré des garnisons sur tout le sol de la baronie; ils s'entouraient d'une maison militaire; ils s'étaient arrogé dans leurs domaines le droit de monnayage, de haute et basse justice, de taille arbitraire; d'aide-chevel, de taxe sur les combats de jugement. Leurs droits consistaient à livrer champ (permettre le combat de jugement), à être indépendants de tous tribunaux et exempts de toute redevance, sauf les aides féodales; à se faire livrer, dit Beaumanoir, s'ils le jugeaient à propos, les forteresses de leurs vassaux, ce qui s'appelait *droit de rendabletté*, à faire la guerre sans en référer au roi, car l'autorité royale était nulle à l'égard des guerres privées. Les barons s'étaient attribué, comme revenu, la dépouille des combattants vain-

cus dans les jugements de Dieu ; ils ne devaient hommage qu'au roi ; ils arboraient la bannière seigneuriale pour donner sur leurs terres le signal de la levée du ban et arrière-ban ; ils avaient pour vassaux des vavasseurs ou châtelains d'arrière-fief. Louis IX, dans ses établissements, déclare qu'ils ont toutes justices : « Ne li roys (ni le roi) ne puet mettre ban (ne peut promulguer de loi) en la terre au baron sans son assentement (assentiment), ne li bers (ni le baron) ne puet mettre ban en la terre au vavassor (au vavasseur). » A la fin de la seconde race, le nombre des barons français ne s'élevait qu'à soixante.—Dès l'année 1037, il existait en Angleterre des comtes revêtus de hauts pouvoirs ; Guillaume, en s'emparant de ce royaume dans ce même siècle, partagea en baronnies toutes les terres qui n'appartenaient pas au domaine de la couronne. La noblesse séculière, qui assistait en 1215 à la concession de la grande charte, comprenait 28 barons ; aucun autre titre nobiliaire n'y figure, parce que tous les hommes du roi avaient le titre de barons. Mais en 1265, les membres séculiers du parlement se composaient de 5 comtes et de 18 barons. Cette introduction des comtes dans le parlement est un fait remarquable, suivant l'opinion exprimée par M. de Châteaubriand, dans un savant discours. Dans la Grande-Bretagne, le fils aîné du baron avait titre d'écuyer. Le costume et les armoiries des barons français comprenaient la couronne de casque et le haubert ; l'une était leur marque distinctive politique ; les accessoires de la cotte de maille étaient leur distinction militaire.—Avant l'avénement de Hugues-Capet, les barons relevaient directement encore du souverain, à titre de grands fieffés, ou de grands feudataires. Ils formaient sa cour judiciaire ; ils étaient les principaux chaînons de la hiérarchie militaire. Les premiers rois de la troisième race composaient encore leur conseil, suivant l'ancien usage, d'évêques et de barons. Velly nous montre, à la date de 1190, Philippe-Auguste se croisant avec la permission de tous les barons. Les mots saint Louis et les barons semblent inséparables ; et ce prince n'osa pas punir de mort le baron Enguerrand de Couci, quoiqu'il eût fait pendre sans jugement et sans confession trois étudiants qui avaient tiré des flèches sur les lapins de son parc. Le titre de baron perdit de son importance quand les anciens barons et même des seigneurs de petits domaines eurent d'autres barons à leurs ordres, et voulurent trancher du monarque en se donnant des cours plénières et des grands officiers. Laurière explique combien les barons baissèrent dans l'échelle de la noblesse, en citant un manuscrit où on lit : « Ducs est la première dignité, puis comtes, puis viscomtes, puis barons, et puis châtelains, et puis vavasseurs, et puis citaen (citoyen), et puis villains. » Ceci prouve aussi combien est moderne l'époque où s'est rajeuni le titre de marquis français, puisqu'il ne figure pas dans cette nomenclature. Au temps où les bacheliers appartenaient à une hiérarchie féodale, les barons n'avaient que deux grades au-dessus d'eux. Quelquefois, dans une bataille, le roi de France créait baron un banneret ; nobiliairement, le baron était donc supérieur au banneret ; mais par le rang, par la fonction féodale, le banneret pouvait être plus que le baron. Ce sont au reste des règles pleines d'exceptions.—Le rang des barons a décru long-temps avant l'extinction de la féodalité. Philippe-le-Bel a contribué à restreindre leurs prérogatives. Elles se sont affaiblies progressivement, soit parce que les rois multiplièrent ce titre pour miner par-là l'édifice féodal, soit parce que l'affranchissement fut vendu par les barons aux communes et aux vilains assez riches pour se racheter du villenage, soit parce que les reversions ou les acquisitions de propriétés firent tomber quantité de fiefs dans le domaine royal, ce qui mettait le monarque en état de vassalité, et rendait dérisoire la suzeraineté du baron. M. Hallam fournit les preuves que les barons s'aper-

çurent trop tard que pour quelques sommes d'argent, depuis long-temps dissipées dans des guerres inutiles, ou dans l'étalage d'une vaine magnificence, ils avaient laissé détourner la source de leurs richesses, et énerver leur puissance. Cet affaiblissement du pouvoir était la conséquence de l'appauvrissement des fiefs depuis les croisades, de l'aliénation des domaines par suite de leur mauvaise gestion, de l'affranchissement des vassaux, à qui les barons avaient successivement vendu, par besoin d'argent, des dispenses de service militaire. Dès ce moment, les barons trouvèrent des égaux et quelquefois des supérieurs dans leurs anciens serviteurs. — Une ordonnance de Philippe-le-Bel, rendue en 1306, témoigne qu'en une marche d'armée « le connétable se tient à l'avant-garde, où sont barons assez (officiers en nombre suffisant) et bonnes gens (soldats éprouvés). » Cette citation explique pourquoi, en d'autres circonstances ou d'autres pays, les officiers de haut grade qui commandaient à des aventuriers s'intitulaient barons. Cette qualification commençait à s'appliquer à des inférieurs d'un général ou du connétable, et à des officiers des armées françaises, non pour témoigner de leur noblesse, de leur droit de banneret, mais pour témoigner de leur grade. C'est en ce sens qu'il en est mention dans les œuvres militaires de Louis XI et de Bonnar, et dans l'histoire de Duguesclin. Le titre d'une dignité si ancienne, si relevée, en était venu à s'appliquer à un simple officier royal. Froissart, dans l'énumération qu'il fait de l'armée française réunie en 1336 à Vironfosse, n'y mentionne pas de barons; mais la langue militaire était trop peu fixée pour que cette circonstance prouve rien. A titre de chefs de troupes, les barons étaient reçus en campagne par le maréchal de l'ost ou de camp, et établis par lui, ainsi que leurs gens, sur le terrain qui leur était affecté. On trouve la preuve dans Daniel et dans le réglement de 1494. En vertu de ce document, les barons sont mis au-dessus des chevaliers, et ceux-ci au-dessus des gentilshommes. Le rang des hauts barons alla surtout déclinant depuis la création des plaids ou états, depuis l'installation des parlements, depuis l'avénement de la branche des Valois, c'est-à-dire depuis 1330 environ; mais l'habitude était si bien prise de dire : les *barons*, pour dire *la haute noblesse*, que l'annaliste Christine de Pisan, rendant compte de la réception que fit le roi de France Charles V à l'empereur Charles IV, s'exprimait ainsi : « L'empereur, ses fils et ses barons moult bien (parfaitement) y logea (logea au Louvre); en salle (en public) disna le roy et les barons avec lui. » *Barons* signifie donc ici grands officiers de la couronne, ou courtisans de distinction. Sous le règne de Louis XI, les barons étaient nobiliairement, mais non féodalement, au-dessous des comtes; il n'y avait au-dessous des barons que les chevaliers; la quantité de barons était innombrable. Telles sont les révolutions des choses et la décroissance des dignités. Barbazan, Beaumanoir, Boulainvilliers, Du Cange, Hallam, Laurière, Bably, Montesquieu, Montlozier, peuvent être consultés sur ces questions. Gal Bardin.

BARON (Michel Boyron, dit), le premier, par ordre chronologique, des trois grands acteurs français universellement connus. Son père, marchand d'Issoudun, s'étant épris, à une représentation de comédiens ambulants, d'un goût si vif pour la scène qu'il quitta brusquement ses affaires commerciales pour prendre un engagement dans leur troupe. Michel Baron père apportait une extrême passion dans l'exercice de son état. Il s'identifiait, comme plus tard devait le faire son fils, à un degré supérieur, avec les personnages qu'il était chargé de représenter. Sa mort fut même une suite de ce génie naturel qui le faisait vivre et agir à la scène comme l'eussent fait les personnages mêmes dont il remplissait les rôles. Un soir qu'il jouait don Diègue du *Cid*, dans cette belle scène où la faiblesse défaillante du vieillard fait si

cruellement défaut à son ressentiment, son épée lui échappa des mains sous le choc de celle de don Gormas, ainsi que la situation l'exige, et il se fit au petit doigt, en la repoussant du pied avec colère, une blessure qui parut d'abord peu grave, mais dont les suites amenèrent la gangrène. L'amputation de la jambe devint nécessaire; mais le vieil et ardent comédien ne put se résoudre à souffrir cette opération. *Non*, *non*, disait-il, *un roi de théâtre se ferait huer avec une jambe de bois*. Et il mourut de son obstination en 1655. — On pense bien que le jeune Baron, élevé à cette école, et d'ailleurs heureusement doué des qualités qui font le grand acteur, ne dut chercher un aliment pour ses jeunes passions qu'au théâtre, où il était né, et où il avait grandi avec l'exemple d'un tel père. Un concours heureux de circonstances servit merveilleusement le développement de son talent. Après ses débuts dans la troupe de la Raisin, il eut l'inappréciable bonheur d'être appelé dans celle de Molière, qui le prit en une singulière affection, et devint son guide et son ami. Molière, comme Shakspeare, acteur médiocre dans l'exécution, mais, non moins que le vieux William, profondément versé dans tous les secrets de l'art du comédien, prodigua ses conseils au jeune Baron, qui en sut dignement profiter, et en conserva jusqu'à la fin de sa vie le souvenir le plus reconnaissant. Racine, quelque temps après, essaya d'introduire au théâtre, avec la pureté de ses drames grecs, une sorte de mélopée, qui eût rendu impossible le naturel et le ton simple et vrai. Baron ne voulut jamais se plier à ce goût du poète, et sut tout d'abord le convertir à sa manière. Jean Racine, le poète épuré, aux mouvements toujours harmonieux, quoique par moment passionné au plus haut degré, poète plus lyrique peut-être que dramatique, dans la grande acception shakspearienne du mot, Racine, qui s'était aimé jusque là dans la bouche de la Champmeslé, éprouva une surprise mêlée de satisfaction lorsque Baron, sans rien ôter à ses vers de leur riche mélodie, les dit pour la première fois devant lui avec l'accent saisissant et vrai des passions, qui procèdent d'ordinaire peu régulièrement dans leur manifestation. C'est à Baron qu'est dû le premier retour marqué à la nature, si méconnue dans la déclamation chantante et emphatique de l'hôtel de Bourgogne. Cette déclamation, il est vrai, s'accommodait merveilleusement à la versification du temps, toute pompeuse, et se produisant sans cesse par tirades cadencées. De nos jours, les poètes dramatiques sont venus en aide à l'acteur par l'emploi fréquent de l'enjambement. Ils ont même poussé loin ce système, si loin que le plus grand abus en est résulté. C'est une grave question d'école, au reste, qui ne saurait être traitée ni surtout résolue à la légère. Répondre sérieusement à ceux qui soutiennent qu'autant vaudrait écrire en prose que de rompre ainsi le mètre, c'est impossible; il faudrait avant tout leur donner de l'oreille et le sentiment intime du rhythme. Quoi! parce que la rime quelquefois se perd dans le courant d'un hémistiche, parce que la césure voltige sur l'incalculable échelle de la prosodie, n'y a-t-il plus, ne sent-on pas cette harmonie toujours palpitante sur les lèvres? ne comprend-on pas combien l'oreille, après avoir été leurrée par la fuite insaisissable de la rime, se trouve charmée lorsque cette rime revient avec le mot qui peint et qui termine, combien la rime est puissante alors, et vibre à l'oreille et au cœur?—Baron sentit la nécessité d'assouplir la forme classique, belle et riche, mais quelque peu monotone. Plus le vers était pompeux, l'hémistiche plein et tout d'une pièce, la césure rare, plus il s'efforçait d'apporter de la variété dans la diction. Il excellait à rendre avec naturel les sentiments et les pensées qui paraissaient le plus s'éloigner de la nature. Ce fut aussi à cette époque de la vie que ce grand acteur parvint aux dernières limites de son art. Depuis, il se montra toujours grand, varié, énergique, d'une noblesse et d'une vivacité de mouvement admirables. Ra-

cine fut si charmé de cette manière d'entendre l'art qu'il se confiait sans réserve à Baron; plus d'une fois il se plut à lui témoigner hautement cette confiance. Un jour qu'il venait de donner aux autres acteurs qui jouaient des rôles importants dans une de ses pièces les instructions les plus détaillées sur la façon dont ils devaient concevoir les personnages qu'ils avaient à faire vivre sous les yeux des spectateurs, l'auteur de *Phèdre* dit à Baron, dont le tour était venu : « Pour vous, M. Baron, je vous livre à vous-même; votre cœur vous en apprendra plus que mes leçons. » — Le grand principe de cet acteur était de s'abandonner à la nature, de la régler sans doute, mais de la suivre toujours. Le génie naturel, l'expérience de la vie, des mouvements du cœur, l'étude des passions et des modifications qu'elles exercent sur l'homme dans une situation donnée, l'homme enfin, *intùs et in cute*, lui paraissaient les meilleurs maîtres de l'art. Il croyait qu'on naissait acteur comme on naît poète; aussi comptait-il peu sur l'efficacité des préceptes, et ne donnait-il que de rares conseils aux jeunes débutants, non par jalousie d'artiste, mais parce qu'il accordait beaucoup à la liberté des aptitudes naturelles. Une fois, en émettant devant ses camarades le principe, que dans l'action ordinaire il ne fallait pas élever les bras au-dessus de l'œil, il se reprit tout à coup, et exprima tout son système en ajoutant brusquement : « Que si toutefois la passion les porte au-dessus de la tête, laissez la faire! la passion en sait plus que les règles. » — Il est facile de concevoir qu'avec les idées justes et les sentiments élevés inséparables de son talent, Baron dut avoir beaucoup à souffrir du préjugé qui s'attachait de son temps à l'exercice de la profession de comédien, malgré l'exemple si honorable et si glorieux de Molière comédien. Aussi, pour relever un peu cette profession dans l'estime publique, exagérait-il le cas qu'il faut faire des grands acteurs, et se livrait-il sur lui-même à la plus ridicule jactance. On peut en juger par ce mot d'une vanité aussi puérile, au reste, que ridicule, et qu'il avait coutume de répéter : « Tous les cent ans, on peut trouver un César; mais il faut deux mille ans pour produire un Baron. » Dans l'appréhension que les grands seigneurs ne le traitassent cavalièrement, selon l'usage des courtisans, il affectait dans leur compagnie les airs nobles et familiers. Il avait aussi la réputation d'un homme à bonnes fortunes, très gâté des grandes dames, et l'on croit que c'est lui-même qu'il a peint dans la pièce qui porte ce titre, et qu'on joue encore quelquefois. — Baron prétendait que la force et le jeu de la déclamation étaient tels que des sons tendres et tristes, transportés sur des paroles gaies et même comiques, n'en arrachaient pas moins des larmes. Il en fit plus d'une fois l'épreuve sur la chanson si connue :

Si le roi m'avait donné
Paris sa grand'ville, etc.

Baron se retira du théâtre en 1691, encore dans toute la force de l'âge. On ne sait quels motifs le déterminèrent à prendre cette résolution, qu'il garda invariablement près de 30 années. Il avait quitté la scène au moment où son talent était parvenu à toute sa maturité. Sa retraite excita long-temps un regret général, et le public n'espérait plus le revoir jamais, lorsque tout à coup, sans que personne s'y attendît, sa rentrée fut annoncée le 16 mars 1720, jour de la clôture ordinaire, par l'acteur Lathorillière. Nous pensons qu'il est curieux de reproduire ici les propres termes de cette annonce : « Nous ouvrirons le théâtre, dit Lathorillière, après les trois saluts et le compliment d'usage, par *Polyeucte*; le mercredi ensuite, au Palais-Royal, M. Baron représentera *Cinna*. Ce lieu retentit encore des applaudissements qu'il a reçus. Nous espérons que l'exécution répondra à votre attente; je crois que son nom suffit, messieurs, sans vous faire un plus long discours. » Des applaudissements unanimes accueillirent ces naïves paroles. — Le mercredi *ensuite*, 10 avril 1720, fut un jour de triomphe pour Ba-

ron. Il rentra au théâtre, après un si long exil volontaire, en présence d'un prodigieux concours de spectateurs, et fut reçu avec un enthousiasme qui se manifesta bruyamment par d'universelles acclamations. Il passa près de dix ans encore à la scène, jouant toutes sortes de rôles tragiques et comiques, et parfois des rôles d'enfants, dont il s'acquittait, dit-on, très bien, malgré son grand âge. Il avait alors plus de 70 ans. Enfin, le 3 septembre 1729, la nature fut la plus forte. Comme il jouait le rôle de Venceslas, arrivé à ce vers, qui avait un singulier rapport avec sa situation,

Si proche du cercueil où je me vois descendre,

il ne put aller plus loin. Les forces lui manquèrent; il se trouva mal, et l'on fut obligé de l'emporter mourant hors du théâtre. Peu de temps après, le 22 décembre de cette même année, Baron mourût, âgé de 82 ans environ.—On a imprimé en 1759, aux dépens des libraires associés, 3 volumes in-12 de comédies, sous le titre de *Théâtre de M. Baron*. On a attribué quelques-unes de ces pièces au père de la Rue, jésuite. La meilleure et la plus connue de ces pièces, dont Baron est incontestablement l'auteur, est l'*Homme à bonnes fortunes*, dont nous avons déjà parlé, et qui est resté au théâtre. Charles Romey.

BARONIUS ou BARONIO (César), né à Sora, dans le pays de Naples, le 30 octobre 1538, fut l'un des premiers disciples de saint Philippe de Néri et membre de la congrégation des prêtres de *l'Oratoire*, fondée par ce dernier. En 1593, il fut nommé supérieur de cette congrégation, bientôt après confesseur du pape, protonotaire apostolique et cardinal, et enfin bibliothécaire du Vatican. Il fut redevable de ces dignités à la reconnaissance du pape pour les services qu'il avait rendus à l'église catholique par ses *Annales religieuses*, publiées avec une persévérance digne d'éloges, depuis 1580 jusqu'à sa mort, qui arriva le 30 juillet 1607. Il avait été déterminé à la publication de cet ouvrage par les lectures publiques qu'il faisait sur l'histoire de l'église, à la congrégation fondée par saint Philippe. C'est un des ouvrages les plus riches en documents précieux pour l'histoire de l'église qui existent dans les archives pontificales. Il a été écrit dans le but spécial de servir de réfutation aux *Centuries* de Magdebourg; mais il porte l'empreinte d'une si grande partialité dans les détails historiques de la papauté qu'il n'est guère possible d'accorder une grande confiance aux sources où l'auteur a puisé les faits qu'il cite. Les *Annales ecclesiastici à Christo noto ad ann.* 1198, *à C. Baronio* (Roma, 1588—1607, 12 vol. in-folio), ont été souvent réimprimés, corrigés et augmentés, à Mayence et à Anvers. Il manque à cette dernière édition la dissertation *De monarchiâ Siciliæ*, qui conteste au roi de Sicile ses privilèges ecclésiastiques, et qui, pour cette raison, a été prohibée en Espagne. Le franciscain Antoine Pagi a relevé beaucoup d'erreurs, entre autres des anachronismes, dans son exellente critique de l'ouvrage de Baronius, *Critica historico-chronologica in Ann. Baronii, Antverp.* (Gand, 1705, 4 vol. in-folio.) Parmi les différentes continuations des Annales, dont aucune au reste n'est comparable à l'ouvrage de Baronius, on cite celle de Raynaldi (*ab ann.* 1198—1565, Rome, 1646, 8 vol. in-fol.), et celle de Laderchi jusqu'en 1671 (Rome, 1728, 3 vol. in-fol.), comme les meilleures et les plus estimées. C. L.

BAROQUE. Autrefois, ce mot prenait deux *r*, *barroque;* mais, grâce aux lexicographes modernes, *baroque* a perdu avec un de ses *r* la physionomie bizarre que lui donnait sa configuration première. *Barroque*, par la rudesse de ses deux *r*, peignait, en quelque sorte, la chose qu'il voulait dire; c'était presque un mimologisme. *Baroque* n'ayant plus qu'un seul *r* devient un mot comme un autre, sans expression particulière, sans rien d'original et de parlant en soi. Il faut remonter à son étymologie pour le comprendre. Auparavant, il suffisait de voir ce mot écrit ou seulement de rouler ses

deux *r* sous la langue pour saisir le rapport intime du mot avec l'idée qu'il représente. Orthographié de cette façon (*barroque*), c'était l'image de la chose même. Maintenant, qu'on mette sous les yeux d'un philologue étranger le *baroque* tel que nous l'écrivons, quel sens trouvera-t-il dans l'arrangement de ses lettres? aucun, j'imagine. D'ailleurs, le hasard n'aurait pas donné à ce mot la force et l'apparence d'un mimologisme, pourquoi s'écarter de l'orthographe primitive, lorsque cette orthographe est fondée sur l'étymologie? Baroque vient de l'espagnol *barrueco*, qui signifie perle inégale, raboteuse : *La perla que non es redonda*, dit le Lexique de l'académie royale espagnole. Ajoutons que don Sébastien Covarrubias ou mieux Covarruvias, tire l'origine de *barrueco* du latin *verruca* (verrue), à cause de la ressemblance, dit-il, de ces perles avec les verrues qui sortent de la peau : *Por la semejança que tienen a las berrugas que salen a la cara.* Double raison, suivant nous, pour que l'on conservât au mot *baroque* les deux *r* dont il était construit d'abord. Car si du latin *verruca* les Espagnols ont fait *barrueco*, notre *baroque*, qui vient de *verruca* et de *barrueco*, a deux fois droit aux deux *r*. Mais en voilà suffisamment là-dessus. Une chose plus importante nous occupe. Il s'agit de rechercher comment et à quelle occasion l'espagnol *barrueco* (perle qui n'est pas ronde) a pu nous doter de l'expression française *barroque*, qui certes a moins l'air de venir de perle que perle n'a l'air de venir de verrue. Et pourtant ces étymologies sont aussi vraisemblables l'une que l'autre. —Pour ne pas nous égarer, suivons pas à pas l'introduction du mot *baroque* dans la langue. Le vieux dictionnaire de Jacques Dupuys n'en parle en aucune façon. On ne le trouve pas dans l'*Inventaire de Monnet* (1635). Rochefort n'en fait nulle mention (1684), Richelet, vers le même temps, n'en dit mot. C'est Furetière qui le premier écrit (1690), mais au propre seulement : *Barroque*, terme de joaillier, qui ne se dit que des perles qui ne sont pas parfaitement rondes. Puis arrive Ménage (1694), qui rapporte aussi le mot *barroque*, mais comme terme de joaillier, ainsi que l'a fait Furetière. En 1717, le Dictionnaire de l'académie, tout en admettant l'acception propre, se tait encore sur le sens figuré, lequel ne paraît enfin qu'en 1724 dans les *Mémoires* de Trévoux, d'où il passa dans le dictionnaire avec cette double définition : *barroque*, terme de joaillier, qui s'emploie pour désigner des perles qui ne sont pas parfaitement rondes, signifie également irrégulier, bizarre, inégal. On dit une figure barroque, un esprit barroque, etc. — Quoique Furetière s'occupât surtout des termes d'arts et de métiers, nous croyons qu'il n'eût pas mis dans son dictionnaire le mot *barroque* (perle inégale) si déjà barroque n'eût été d'une date fort ancienne dans la langue. Sauf erreur, nous ferons remonter cette date jusqu'à la fin du XVIe siècle. La ligue avec ses renforts de troupes espagnoles, guerriers superbes, encore tout chargés des dépouilles du Nouveau-Monde, soldats élégants que le fils de Charles-Quint jetait, étincelants de pierreries, parmi les troubles et les misères de la France, la ligue, moins française qu'espagnole, dut enrichir du mot *barrueco* le vocabulaire de nos joailliers, qui de *barrueco* firent aisément le mot *barroque*. A notre compte, ce mot avait donc cent ans lorsqu'en 1690 Furetière l'accueillit comme terme de joaillerie, et lui accorda, en cette qualité, les honneurs du dictionnaire. Nous avons déjà dit pourquoi ce fut lui, Furetière, plutôt qu'un autre. Le soin extrême qu'il mettait à rechercher tous les termes d'arts et de métiers explique comment barroque se rencontra plus volontiers dans son dictionnaire que dans Rochefort ou Richelet. Au reste, du temps même de ces auteurs, le mot barroque était, sans nul doute, d'un usage assez commun déjà, puisqu'il mit 34 ans à peine à venir de Furetière aux Mémoires de Trévoux, à s'éloigner du sens primitif et propre pour prendre l'acception figurée,

sorte de métamorphose qui ne s'opère d'habitude qu'avec précaution et lenteur. Toutefois, il est juste de dire, pour bien faire comprendre la rapidité de cette métamorphose, que de 1690 à 1724, la France n'avait pas cessé de se faire castillanne pour soutenir les intérêts de Philippe V; et, pour peu qu'on soit disposé à me suivre dans toutes mes hypothèses, on conviendra que nos rapports avec l'Espagne, devenus plus fréquents et plus intimes nous rendirent familier au dernier point le mot barroque, déjà si connu de toutes les dames de la cour, qui se paraient de perles, lesquelles n'étaient pas toujours *parfaitement rondes*.— A présent que nous croyons avoir dit et l'origine du mot *barrueco* et les deux époques où il se francisa, la première au propre, la seconde au figuré, nous allons essayer de remplir la partie la plus importante de notre tâche, à savoir quel est aujourd'hui le véritable sens de l'expression figurée *baroque*. A défaut de lumières suffisantes, nous apporterons dans nos recherches cette passion pour la vérité qui est du moins une excuse pour l'erreur. Une chose sur laquelle nous ne saurions trop insister, c'est qu'il n'existe pas de mots absolument synonymiques. *Le Dictionnaire des synonymes* prouve surtout qu'il n'y a pas de synonymes. Baroque, omis par Girard et les synonymistes ses successeurs, baroque n'entraîne pas avec soi la même idée que bizarre ou fantasque. Un homme peut être fantasque sans être baroque ; il peut être baroque sans être bizarre. Le bizarre diffère des autres hommes; le fantasque est inégal et brusque dans ses fantaisies ; le baroque est inégal sans être brusque, il diffère moins des autres que de lui-même. A l'appui de notre opinion nous apporterons plusieurs exemples qui feront mieux entrer l'esprit du lecteur dans notre pensée. Scarron était doublement baroque, comme individu, au physique d'abord, et comme écrivain ensuite. Le peintre Jean de Laër, que les Italiens nommaient Bambozzo, était baroque de corps seulement; et bien qu'on ait flétri ses peintures du nom de bambochades, il ne faut pas croire que le talent de cet artiste fut baroque. C'est l'irrégularité qui fait un baroque. Le dessin de Jean de Laër est constamment correct. Lord Byron, qui boitait d'un pied, était naturellement baroque à cause de cette difformité seule; il le devint encore par ses poésies, toutes les fois qu'il mêla par boutade le rire avec les larmes. En typographie, il y a des livres baroques et vraiment dignes de cette épithète, quelque chose qu'ils contiennent, *Vie des saints*, *Préceptes de vertu*, *Histoire de la Bible*, *Philosophie du portique* ou *Messe*. Nous voulons parler de ces vieux livres dits à *rubriques*, où les choses utiles sont imprimées en lettres rouges, les inutiles en lettres noires :

Succum rubra dabit littera; nigra nihil.

Ce mélange inégal du noir et du rouge constitue le baroque typographique. Mais, puisque nous venons de citer un vers pentamètre, il convient de dire que deux vers latins dont l'un a six pieds et l'autre cinq sont deux vers baroques. Ils cessent de l'être si une certaine quantité de vers semblables à eux les suivent méthodiquement et avec ordre. De la réunion de ces vers baroques résulte un tout régulier : le baroque des détails a disparu dans la régularité parfaite de l'ensemble. — Je connais des gens qui confondent volontiers le burlesque avec le baroque, c'est une erreur grave. Scarron, de qui nous parlions tout à l'heure, n'est pas un littérateur baroque parce qu'il a travesti Virgile et qu'il a fait le *Roman comique*. Scarron est baroque quoique burlesque, baroque quoiqu'il ait travesti Virgile et qu'il ait fait le *Roman comique*. Un écrivain est burlesque par la pensée comme par la forme de cette pensée même ; il ne peut être baroque qu'à la condition de varier *ex abrupto* le fond et la forme de sa pensée. Le renom d'auteur burlesque s'acquiert à de moindres frais. Par exemple, le style macaronique ne saurait passer pour baroque, quoi qu'il fasse. C'est toujours et

sans cesse la même voix, la même allure; toujours et sans cesse la même façon de dire et de marcher. L'histoire de Folengo, ce prétendu Merlin Coccaie, paraîtra bouffonne, risible, macaronique, tout ce que vous voudrez; on la dira belle peut-être, mais baroque, jamais. L'uniformité du style et de l'action, tout plaisants que soient le style et l'action, rangent Folengo dans la catégorie misérable des auteurs purement burlesques. Le célèbre *koax*, *breeck*, *koax*, de J.-B. Rousseau, n'est ni burlesqne, ni baroque; il est tout simplement ridicule. — Pour en finir, nous aurions bien vonln puiser quelqnes exemples du style baroque dans les œuvres de nos contemporains. La source était féconde; mais nous avons été retenu par la crainte d'offenser des amours-propres fort irritables; et cependant ce ne sont pas les méchants auteurs qui nous eussent fourni nos preuves. Un poète constamment mauvais n'est point un auteur baroque. Un poète tantôt bon et tantôt mauvais est seul baroque. Pradon est mille fois moins baroque que Voltaire. Mais pnisque des motifs raisonnables en apparence s'opposent à ce que nous appnyions notre définition du mot *baroque* de l'autorité d'un style mis en usage par quelques écrivains modernes, rien ne nous empêche, ce nous semble, de nous offrir nous-même pour exemple : dans cet article, où nous avons parlé latin, italien, grec (*koax*), pent-être même français; où se heurtent sans ordre l'histoire, la grammaire, la typographie, la ligue, les vers hexamètres et pentamètres, Philippe II, Philippe V, les joailliers, les étymologistes, Richelet, les verrues, Voltaire, etc., dans cet article, disons-nous, le lecteur jndicieux trouvera tout ce qui caractérise en littérature le genre figurément nommé *baroque*.

Éléonore de Vaulabelle.

BAROZZIO. (*Voyez* Vignole.)

BARQUE (marine), petit bâtiment de 100 à 150 tonneaux au plus, ponté ou non, employé quelquefois dans la marine militaire, mais beaucoup plus fréquemment dans le cabotage. En général, tout petit navire dont la forme n'a pas reçu un nom particulier, qui n'est ni une goëlette, ni un brick, ni un lougre, etc., est une *barque*. — Le gréement des barques varie beaucoup, ainsi que leur forme. Il y en a qui portent trois mâts, et d'autres n'en ont qu'un ou denx. Les cabotenrs, guidés par la connaissance des mers auxquelles ils bornent leur navigation, ont modifié la forme de leurs embarcations d'après les circonstances locales. C'est sur la méditerranée que l'on voit la plus grande diversité de barques; la Baltique, beaucoup plus étroite, et dont les côtes sont occupées par nne population plus homogène, montre partout des constructions navales à peu près semblables. Mais les barques de la Méditerranée semblent être le produit d'un art plus avancé : quelques traditions des anciens Rhodiens ont été conservées par les Grecs modernes, et les marins de l'Archipel ne paraissent pas moins habiles que ceux dont César a vanté les manœuvres. Leurs petit navires sont, en général, d'une forme qui plaît à l'œil par une élégante simplicité. — Anx États-Unis, où l'art des constructions navales a fait tant de progrès, l'attention des observateurs a été absorbée par les vaisseaux de guerre, et n'est pas descendue jusqu'aux barques : cependant, il y a tout lien de croire que cette sorte de navire a reçu aussi en Amérique des perfectionnements dont l'Enrope pourrait profiter. F—y.

BARRA (Joseph), dont le nom mérite d'être arraché à un injuste oubli, était né à Palaisean (Seine-et-Oise). Tambour dans l'armée républicaine envoyée dans la Vendée, Barra n'avait que douze ans. Aussi bon fils qu'intrépide guerrier, ce héros enfant envoyait à sa mère sa modique solde. Son courage était au-dessus de son âge et des plus grands dangers : toujours en avant des colonnes, il fut cerné par une bande de Vendéens : Crie *vive Louis XVII!* lui disent les Vendéens, on tu es mort. 20 baïonnettes se croisent sur lui. *Vive la république!* répond le jeune

Barra; et il expire percé de coups. La convention, par un décret du 7 nivose an II, lui décerna les honneurs du Panthéon. La fête fut, par un autre décret, fixée au 10 thermidor. Chénier, Colin-d'Harleville, ont célébré la mort héroïque du jeune Barra. Une pension nationale fut accordée à sa mère, et son portrait envoyé à toutes les écoles primaires de France. D—Y.

BARRABAS, Juif séditieux et homicide, condamné à mort, mais que Pilate, suivant un usage qui permettait de faire grâce à un criminel pendant la fête de Pâques, délivra, à la prière des Juifs, préférablement à Jésus-Christ. E.

BARRAGE. On appelait ainsi un droit établi pour la *réfection* (la réparation) des ponts et passages, et principalement du pavé (*jus exigendi vectigalis pro transitu*). C'était une forme particulière qui fut plus tard comprise dans le bail général des *aides*. On nommait ce droit *barrage* à cause de la *barre* qui traversait le chemin pour empêcher le passage jusqu'à ce que l'on eût payé. On entendait aussi par ce mot un droit seigneurial, par lequel il était permis à quelques seigneurs de lever certaine somme de deniers sur les marchandises qui passaient sur leurs terres (*portorium*). E.

BARRAS (Paul-François-Jean-Nicolas, vicomte de), né à Fohemboux en Provence, le 20 juin 1755. L'ancienneté de sa famille était passée en proverbe; on disait: « noble comme les Barras, aussi anciens que les rochers de Provence. » Destiné à la profession des armes, il entra, très jeune encore, comme sous-lieutenant dans le régiment de Languedoc, qu'il quitta en 1775 pour se rendre auprès d'un oncle gouverneur de l'Ile-de-France. Nommé officier dans le régiment de Pondichéri, il faillit périr dans un naufrage en se rendant à la côte de Coromandel. Barras, par son courage et son sang-froid, s'empara de la manœuvre et vint aborder à une île habitée par des sauvages. Ses compagnons et lui y restèrent un mois, et furent secourus et transportés à Pondichéri. Lorsque cette place fut rendue, il se mit sur l'escadre du bailli de Suffren, qui se dirigea vers l'Ile-de-France. Barras, de retour en France, fut promu au grade de capitaine, et, devenu maître d'une fortune considérable, se livra à tous les plaisirs de son âge. Une révolution politique était imminente; les états-généraux furent convoqués; Barras suivit l'exemple de Mirabeau et n'hésita pas à se présenter à l'assemblée électoral du tiers-état; son frère siégeait à celle de la noblesse. Il prit part aux journées du 14 et du 15 juillet 1789, et du 10 août 1792; il fut nommé juré de la haute cour nationale siégeant à Orléans. Élu ensuite député du Var à la convention nationale, il vota la mort de Louis XVI. Lorsque la transaction réelle ou supposée des girondins avec la cour eut divisé la convention, Barras se rangea du côté des montagnards; il fut envoyé, le 4 brumaire an II (29 octobre 1793), en mission à l'armée de Toulon, avec ses collègues, Fréron, Sallicetti et Gasparin. Le 15 brumaire an III, il fut élu membre du comité de sûreté générale; 23 germinal an III (14 avril 1795), nommé commissaire de la convention près de la force armée destinée à assurer les subsistances de Paris. Le 13 vendémiaire an IV, la convention lui conféra le commandement en chef de l'armée de Paris et de l'intérieur. La constitution de l'an III (1795) établit un directoire exécutif. Barras fut élu. — Cette constitution subit, dès son origine, les plus fortes épreuves. Une double conspiration menaçait son existence; les royalistes succombèrent dans les journées du 13 vendémiaire. Les partisans de la constitution de 1793 protestaient contre cette constitution dans leurs écrits, et bientôt ils formèrent une ligue redoutable. Cette conspiration des égaux avait pour chef, du moins apparent, Gracchus Babœuf. (*Voy.* ce nom). Ces républicains radicaux ne dissimulaient ni leurs vœux ni leurs projets. Le directoire exécutif les faisait observer, et avant de les déférer aux deux conseils législatifs, Barras, l'un des directeurs, eut une conférence avec Ch.

Germain, lieutenant de hussards. Le jeune conspirateur rendit compte à Babœuf de son entretien avec Barras dans une lettre datée du 30 germinal an IV. « Ce matin.... j'ai eu audience du directeur... j'ai paru vouloir connaître la raison qui l'avait fait me mander. Voici à peu près ce qu'il m'a dit; je m'asservis, autant que possible, à ses propres termes. : — « Des personnes à qui j'ai lieu de me confier m'ont dit, camarade, que tu étais un brave méridional, ayant bien fait la guerre, détestant fortement les royalistes et la tyrannie, à qui tu dois ta destitution; que tu étais lié avec des patriotes prononcés, des démocrates. Que pensestu que veulent ceux-ci? nous savons qu'ils préparent un mouvement. Les bonnes gens! le zèle les abasourdit; ils vont se faire *prairialiser*, tandis que pour sauver la patrie il ne faut que *vendémiariser*. Comme vous autres, je sais que l'ordre actuel de choses n'est pas le but que s'étaient proposé les hommes qui renversèrent la Bastille, le trône et Robespierre. Comme vous, je sais, moi, qu'il faut opérer un changement, que ce changement n'est pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire, et lorsqu'on va le plus avoir besoin des patriotes pour l'opérer, ce changement, ils méditent notre ruine, notre mort; ils se font, sans y songer peut-être, les instruments des émigrés, des royalistes, des fanatiques, qui jamais ne se sont vus plus près de la monarchie. Et tout allait si bien! les Isnard, les Rovère! les Jourdan, allaient tomber dans leurs propres filets; les égorgements qui s'étaient renouvelés à leur voix sacrilége, à leurs provocations meurtrières, retombaient sur leurs têtes coupables. Ils allaient être frappés. Point du tout, voilà que des êtres imprudents, instigués par des contre-révolutionnaires, désorganisent tous nos plans, démolissent toutes nos batteries, etc. » Puis il s'exclamait : « Que cette inconséquence a été funeste! C'est Pitt, c'est Cobourg, qui ont suggéré tout cela. Mais voyons, que penses-tu de cela, mon camarade? »... « Je ne m'attendais pas que, *ex abrupto*, un homme qui ne peut ignorer que je suis son ennemi me fît une pareille question. Cependant, me composant autant que possible, j'ai dit: Je n'ai aucune connaissance des instigations de Pitt et de Cobourg, d'Isnard, de Rovère, etc., etc. » — Germain lui réplique qu'il ne veut ni prairial ni vendémiaire : l'un avait brisé les lois du peuple, l'autre avait établi et assis celles des aristocrates. — Barras l'interrompit : « Oui, lui dit-il, que le mouvement soit général et dirigé contre les royalistes : j'ai du courage, j'ai des moyens, et l'on en jugera. Dernièrement encore, lorsqu'on m'apprit que les mouvements éclataient dans les groupes, que des fractions du peuple s'agitaient, je me transportai au faubourg; j'y vis tout calme, paisible; si j'eusse vu remuer, c'en était fait, je marchais avec lui : c'est de lui, c'est par lui que je pense que se manifeste la volonté nationale. Point du tout, ce n'était que quelques agitateurs ou quelques maladroits; ce n'est point ainsi qu'il faut aller; ce n'est pas ainsi qu'on doit espérer obtenir un plein succès, et puis vous criez contre nous *crucifige!* Et à qui donc se rallierait-on? à la cour de Vienne? Oui, mes amis, c'est là qu'on veut nous conduire, tandis que c'est cela qu'il faut tuer et anéantir. Vous devez maintenant, mon camarade, connaître mon esprit, mon sentiment, mes principes; plus d'un patriote le savent aussi. Mon existence est liée à celle du peuple, à celle de la république. Croyez, ainsi que tous les vrais patriotes, que je ne négligerai rien pour leur succès, et ce n'est que pour les servir que je résiste au désir qui me presse de démissionner, et de me retirer paisiblement dans une obscurité qui m'est bien chère; venez me voir de temps en temps! etc. » — Barras remit une carte à Germain en lui disant : Bonjour, citoyen. Germain ajoute que Barras s'entretint aussi de la faction d'Orléans, mais il se réserva d'en parler une autre fois à Babœuf. — Quel était le but de Barras dans cette singulière entrevue? Espérait-il qu'un jeune officier de 26 ans se compromettrait par quelques

indiscrétions, et livrerait imprudemment le secret de son parti? — Il se trompa dans ses prévisions; Germain n'était pas un conspirateur ordinaire; il ne pouvait croire aux protestations de Barras, aucune transaction n'était possible. Barras, avant le 18 veudémiaire, avait déjà fait la même tentative auprès des républicains; il avait vu avec Bonaparte les chefs du club du Panthéon; il avait réclamé leur appui contre les royalistes; il l'avait obtenu; mais alors il y avait identité d'intérêt. Il s'agissait d'attaquer et de vaincre l'ennemi. Comme de belles promesses avaient été faites aux républicains, elles avaient été oubliées après le succès, et Barras ne pouvait espérer recouvrer leur confiance. Le directoire s'était jeté dans une fausse voie, qui devait le conduire à sa perte, le système de bascule. — Carnot, dans sa lettre à Bailleul sur le 18 fructidor, accuse Barras, Rewbel et La Reveillère d'avoir protégé les nobles, et fait arrêter le *débile* Barthélemy. Les événements de cette mémorable journée appartiennent à l'histoire générale. (Voir les articles Augereau, Carnot, etc.) Une accusation non moins grave pesa sur Barras après cette journée. On lui reprochait de conspirer avec les agents de Louis XVIII, et il était certain que Fauche-Borel, l'un des agents les plus hardis, les plus adroits de ce parti, avait obtenu un passeport sous le nom de Borelly, et qu'à l'aide de ce passeport, il avait pu se soustraire aux ordres donnés contre lui. — Il a été reconnu et avoué par Fauche-Borel lui-même, dans les mémoires qu'il a publiés depuis la restauration, qu'il avait obtenu ce passeport de Botto, secrétaire de Barras, et qu'il n'avait eu de relations qu'avec le secrétaire. L'existence politique de Barras a cessé le 18 brumaire. — Les deux conseils législatifs étaient à peine réunis à Saint-Clond que celui des cinq-cents avait décidé l'envoi d'un message *aux anciens* pour connaître les motifs de cette convocation extraordinaire. Un autre message dans le même sens avait été délibéré pour le directoire. — Au milieu de l'agitation générale arrive une lettre du directeur Barras ainsi conçue :

Ce 18 brumaire.

« Citoyen président, engagé dans les affaires publiques uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à partager la première magistrature de l'état que pour le soutenir dans ses périls par mon dévouement, pour préserver des atteintes de ses ennemis les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie ces soins particuliers qui ne peuvent leur être plus constamment donnés que par un citoyen anciennement témoin de leur vertu héroïque et toujours touché de leurs besoins. La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la victoire, les marques éclatantes de confiance que lui donne le corps législatif et le décret de la représentation nationale m'ont convaincu que, quel que soit le poste où l'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés et les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs de simple citoyen; heureux, après tant d'orages, de remettre entières et plus respectables que jamais les destinées de la république, dont j'ai partagé le dépôt.

« Salut et respect. Barras. »

Le conseil allait délibérer sur cette démission tout-à-fait inattendue, et déjà on proposait de procéder dans les formes constitutionnelles au remplacement du directeur démissionnaire, lorsque l'on reçut les démissions des quatre autres directeurs. — La journée du 18 brumaire ne fut pas un coup d'état, mais le résultat d'une conjuration habilement tramée. Bonaparte se fit proclamer premier consul. Barras lui demanda et obtint une escorte pour protéger sa sortie de Paris. Il se retira dans son château de Grosbois. Bonaparte sembla avoir onblié celui qui lui avait ouvert la carrière des honneurs et de la gloire. Il ne pouvait se montrer reconnaissant sans compromettre le succès de son audacieuse entreprise, sans appeler l'attention sur le rôle qu'avait

joué Barras dans cette nouvelle révolution, à laquelle il était important de conserver une apparence de légalité. Barras pouvait espérer du moins qu'il lui serait permis de choisir sa retraite. — Mais à peine le gouvernement consulaire fut-il organisé qu'il fut contraint de quitter sa délicieuse campagne de Grosbois; il la vendit, il ne lui fut pas même permis de rester en France; il partit pour Bruxelles en 1805, et acheta dans les environs un château qui avait appartenu au prince Charles, s'entoura d'un domestique nombreux; son train était celui d'un grand seigneur. Il obtint enfin son retour pendant les cent-jours. Mais sa carrière politique était terminée. — Il s'établit à Chaillot, où il recevait d'anciennes connaissances; il ne partagea point l'exil des conventionnels proscrits par l'ordonnance de Louis XVIII, que les deux chambres convertirent en loi. Il mourut le 29 janvier 1829; et sa mort n'eût été qu'un événement inaperçu si les ministres de Charles X n'eussent renouvelé la scène scandaleuse qui signala le décès de Cambacérès, en faisant mettre les scellés sur ses papiers. Cette violation du droit de propriété a donné lieu à un procès. Un arrêt du 7 mai de la même année confirma la décision des premiers juges, qui avaient autorisé la présence du préfet à la levée des scellés et à l'inventaire, attendu que l'apposition de scellés était un droit acquis aux tiers intéressés à recouvrer des papiers ou titres, et sur la présomption que le défunt possédait des registres qui intéressaient l'état. — On a publié en 1816 à Bruxelles et à Paris de prétendus mémoires de Barras en deux volumes in-12, sous le titre : *Amours et aventures du vicomte de Barras*. On y chercherait vainement quelques documents sur les causes et les résultats des grands événements historiques auxquels se rattache le nom de Barras. Dufey (de L'Yonne).

BARRE D'UN FLEUVE (géographie physique et marine). Les rivières et les fleuves entraînent dans leur cours des particules terreuses qu'ils déposent à leur embouchure, et qui forment à peu de distance du rivage une espèce de dune sous-marine à laquelle on donne le nom de *barre*, à cause de l'obstacle qu'elle oppose à l'écoulement naturel des eaux. C'est surtout quand le fleuve vient se perdre en pente douce dans la mer que la barre est forte, car la vitesse du courant se trouvant considérablement ralentie, les atterrissements se font avec plus de facilité, et la dune sous-marine devient une digue contre laquelle se brisent alternativement et la masse d'eau fluviale gonflée par les pluies, et les flots de la mer que chaque jour la marée amène et remporte. La force et la hauteur de la barre varient avec l'élévation des eaux du fleuve et la quantité de limon qu'elles charrient : ces variations sont si grandes qu'elles arrêtent souvent la navigation pendant un certain temps de l'année. Ainsi l'on a vu des navires, surpris par les pluies dans la rade de Tampico (Mexique), obligés d'attendre plusieurs mois que la barre fût devenue praticable. Les barres du Mississipi sont tellement changeantes que les pilotes sont forcés de sonder les passes presque tous les jours. — Sur toutes les barres, le choc de la mer contre les eaux du fleuve produit un ressac dangereux pour les navires, et quelquefois si violent qu'il est impossible de les franchir : c'est ce qui a lieu dans la plupart des rivières de la côte occidentale de l'Afrique; aussi la géographie de cette partie du monde a-t-elle déjà coûté la vie à un grand nombre de marins. Le fait suivant pourra donner une idée des dangers auxquels on est exposé sur ces barres. Un de nos commandants de la station d'Afrique, ayant cru apercevoir un bâtiment mouillé dans la rivière de Noun, avait expédié un officier avec quatre embarcations pour reconnaître si ce n'était pas un navire négrier. Pendant deux jours, l'officier chercha en vain un passage; partout il ne trouva qu'un horrible ressac qui remplissait et faisait chavirer ses canots aussitôt qu'ils osaient s'engager sur la barre : il revint donc à bord en déclarant que l'embou-

chure de la rivière était impraticable, et que chercher à la franchir serait exposer inutilement des matelots à se noyer. Le commandant se rendit à ces raisons, mais il conservait un léger doute sur la manière dont l'officier avait rempli sa mission. A quelque temps de là, le commodore de la station anglaise vint faire une visite au capitaine français, qui lui parla de son expédition dans la rivière de Noun. « La rivière de Noun! répéta l'Anglais avec surprise : j'ai perdu quatre aspirants et vingt matelots en y cherchant un passage, et tous nos efforts ont été infructueux. » — C'est surtout quand le fond est semé de rochers qu'il y a du danger à franchir les barres. S'il arrive que le navire touche le fond et qu'il soit arrêté dans sa course, le courant du fleuve le prend en travers, et le pousse sur les roches où le ressac l'a bientôt brisé. Aussi les ports de commerce situés sur les fleuves ne sauraient-ils apporter trop de soins à former d'habiles pilotes. — Il y a des rades fermées par des barres qui ne sont pas le produit de l'alluvion d'un fleuve. L'entrée est un goulet étroit dans lequel le flux et le reflux de la mer amoncellent des sables ; mais on conçoit qu'alors les barres ne doivent pas être sujettes à beaucoup de variations : ainsi, à Pensacola, port de la Floride occidentale, la barre n'a pas changé depuis vingt ans. — Quand les eaux du fleuve ont été enflées par des pluies abondantes, leur rencontre avec le flot de la mer produit quelquefois un phénomène remarquable, qu'on nomme Barre d'eau. Les deux masses d'eau se heurtent avec violence, s'élèvent en montagne couverte d'écume à une très grande hauteur ; si le fleuve a le dessus, cette montagne liquide disparaît dans la mer ; mais si le flot, ainsi qu'il arrive dans les grandes marées, est le plus fort, l'eau du fleuve est refoulée avec fracas, et la barre s'avance en frémissant vers le rivage, s'y brise quand la côte est accore (escarpée), et se répand dans les campagnes quand la plage est unie. Les habitants du golfe de Gascogne donnent à ce phénomène le nom de *mascaret*. Mais le fleuve où il se reproduit avec le plus de majesté est la rivière des Amazones. Entre Macapa et le cap de Nord, dans l'endroit où le canal du fleuve est le plus reserré par les îles, pendant les trois jours qui avoisinent la pleine et la nouvelle lune, la mer, au lieu d'employer près de six heures à monter, parvient en quelques minutes à sa plus grande hauteur. Un mouvement si rapide dans une énorme masse d'eau ne peut se passer tranquillement : à deux lieues de distance, on entend le bruit effrayant qui annonce le terrible flot ; le bruit augmente à mesure qu'il approche, et bientôt l'on voit s'avancer une vague de 12 à 15 pieds de haut, puis une seconde plus élevée, puis une troisième et d'autres qui se suivent de près et occupent toute la largeur du canal en refoulant au loin les eaux du fleuve. Cette lame se précipite avec une prodigieuse rapidité, brisant tout ce qui lui résiste ; partout où elle se répand, elle produit des ravages affreux, déracine les arbres, renverse les rochers et bouleverse des terrains de fond en comble. Le bruit des roches qu'elle pousse les unes contre les autres, celui que les eaux font elles-mêmes dans leur course, lui ont fait donner par les Indiens le nom imitatif de *Pororoca*. Quelquefois cette vague s'élève jusqu'à la hauteur de 30 toises. — Barre, en marine, s'étend encore à beaucoup d'objets, dont le principal est le levier fixé à la tête du gouvernail, et qui sert à manœuvrer ce dernier ; on le nomme *timon* ou *barre de gouvernail*. — La Barre de justice est une barre en fer contre laquelle, à l'aide d'anneaux et de cadenas, on fixe les jambes des matelots coupables de quelques délits. Cet instrument de punition devient un instrument de cruelle sûreté à bord des bâtiments négriers. Là, les malheureux noirs, entassés dans la cale et dans l'entre-pont, sont retenus pendant des mois entiers les pieds serrés contre cette barre, dont les anneaux, souvent trop étroits, laissent sur leurs membres de profondes et douloureuses traces. T. P.

BARRE DES TRIBUNAUX et ASSEMBLÉES. C'est la ligne qui sépare du public les juges d'un tribunal ou les membres d'une assemblée, et qui est indiquée par une barre ou des barreaux. Les avocats et les avoués qui composent le barreau restent toujours à la barre du tribunal. Lorsqu'un tribunal ordonne la comparution personnelle, soit des parties, soit d'un juge qui est inculpé, l'on dit de la partie citée qu'elle est mandée à la barre. Les pétitions se présentaient à main armée à la barre de la convention; notre constitution actuelle, en interdisant un pareil droit, a réservé, en certains cas, aux chambres législatives de mander à leur barre ceux par qui elles auraient été outragées. T., a.

BARREAU *ancien* et *moderne*. Le *barreau*, en termes de palais, s'entend du lieu où se placent les avocats à l'audience pour plaider ou pour écouter, et l'on a étendu cette dénomination à la profession même et à l'ordre des avocats, ainsi qu'à l'éloquence judiciaire. C'est dans ce sens que l'on dit : *Suivre le barreau; les talents et l'éloquence du barreau:*

Barreau ancien.

La Gaule eut un barreau qui avait étendu si loin sa renommée que les nations étrangères y envoyaient l'élite de leur jeunesse pour s'instruire dans l'art de plaider. Juvénal appelle la Gaule la *mère nourrice des avocats*, et il nous apprend que c'était elle qui formait les avocats des îles britanniques. Il y avait à Autun, sous le règne de Tibère, des écoles d'éloquence où l'on comptait jusqu'à 40,000 disciples. Sous l'empereur Constance-Chlore, ces écoles étaient dirigées par l'orateur *Eumène*, originaire d'Athènes. Celles de Toulouse, de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, de Trèves et de Besançon jouissaient aussi d'une grande célébrité. — Lorsque les Francs s'emparèrent de la Gaule dans le ve siècle, ils conservèrent l'institution du barreau, et proclamèrent les premiers le ministère de l'avocat un ministère *noble;* mais il ne nous reste aucun détail sur le barreau français des vi^e, viie et viiie siècles. Les capitulaires de Charlemagne font souvent mention de la profession d'avocat. Cependant, depuis Charlemagne jusqu'à Louis IX, le barreau se couvre de l'obscurité des temps, jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, sous lequel le parlement fut rendu sédentaire à Paris; mais cette période elle-même n'a qu'un intérêt historique, quoique des hommes d'un grand mérite, tels que *Pierre de Cugnière*, *Juvénal des Ursins*, *Etienne Pasquier*, *Antoine Arnaud*, la remplissent. — La véritable importance du barreau ne commence qu'au xviie siècle, avec *Lemaître* et *Patru*. On ne traite guères de l'éloquence judiciaire sans faire un parallèle *entre Lemaître* et *Patru*, qui paraît aussi obligé que celui de *Corneille* et de *Racine* dans l'art dramatique. Laharpe, Marmontel, MM. Lacretelle aîné, Falconnet et un grand nombre d'autres critiques, ont caractérisé le mérite de ces deux orateurs, que l'ancien barreau eut long-temps à proposer pour modèles. Nous ne présenterons ici que le résultat de leurs opinions, en disant que Lemaître fut doué des principales qualités de l'orateur, telles que la chaleur et l'entraînement, mais qu'il eut aussi les défauts de son siècle, en affectant une érudition déplacée; et que Patru n'est qu'un écrivain correct, qui ne s'élève presque jamais jusqu'à l'éloquence. Voltaire le cite avec raison comme le premier qui ait introduit la pureté du langage dans le barreau. Boileau l'a loué aussi de bien écrire; mais, nulle part, comme l'observe malignement Laharpe, il n'a loué son éloquence. Après Lemaître et Patru, *Érard* et *Terrasson* se font distinguer. Il y eut plus d'un siècle d'intervalle entre le plaidoyer de Patru dans une accusation de *rapt de séduction*, dont l'abbé de Longuerue parle comme de l'une des plus belles œuvres oratoires, et le plaidoyer de Terrasson dans une semblable question; mais il y a aussi, selon nous, une différence proportionnée entre le mérite de l'une et de

l'autre composition. L'indécence des détails et la bassesse des expressions révoltent dans Patru. La bienséance, l'élégance et toutes les convenances sont observées dans Terrasson. Les jeunes avocats et les jeunes littérateurs, en comparant ainsi, non les productions contemporaines, mais plutôt celles d'un même sujet, qui sont précédées ou suivies d'un siècle, pourront mieux remarquer et apprécier les progrès de l'art d'écrire. Terrasson, plus disert qu'éloquent, avait été surnommé de son vivant la *plume dorée*, et ce titre a pu lui être conservé, même après la publication de ses œuvres. D'Érard et de Terrasson, il n'y a point à s'arrêter avant *Cochin*. M. Camus conseille de lire 3 ou 4 fois Cochin, plutôt que Patru, Érard, Gillet. L'abbé Auger et M. Lacretelle ont émis un jugement opposé sur Cochin. M. Lacretelle est convenu depuis qu'il a parlé un peu sévèrement de Cochin, mais il fait observer qu'il importe surtout de discuter le mérite des hommes dont une admiration juste ou injuste a fait des modèles. S'il nous est permis de joindre notre opinion à celles de ces littérateurs, nous croyons que MM. Camus et Auger ont exagéré le mérite de Cochin, et que M. Lacretelle l'a affaibli. De Cochin, les noms de *Normand*, *Aubry*, *Gillet*, nous conduisent à *Loyseau de Mauléon*. Rousseau a dit que la défense de M. Desportes est digne de Démosthène. Un avocat publiciste a dernièrement infirmé ce jugement; mais celui par lequel il surnomme Loyseau de Mauléon le *Dorat* des avocats nous paraît bien moins juste. Il est vrai que l'orateur qui mérita un si bel éloge de l'écrivain le plus éloquent, est tombé quelquefois dans l'abus de l'esprit; mais le caractère de la défense de M. Desportes est plutôt la dignité que l'éloquence. Enfin *Gerbier* parut, qui se plaça tout de suite au premier rang des orateurs. Il fut l'aigle, le Bossuet du barreau. On peut voir dans les Mémoires historiques sur le XVIII[e] siècle le beau portrait que M. Garat trace de Gerbier. Voltaire observe que Gerbier, en parlant contre les jésuites, dans l'affaire de *Gouffre* et de *Lyonci* contre les pères *Lavallette* et *Sacy*, se fit la même réputation qu'autrefois les *Arnaud* et les *Pasquier*. Cependant, cet orateur si puissant n'a presque rien écrit que pour sa défense personnelle contre Linguet et le comte de Guines. Quand *Linguet* débuta au barreau, il y avait déjà 26 ans que Gerbier y jouissait de sa célébrité; mais Linguet se montra aussitôt son émule, et il fut quelquefois son rival heureux. — Gerbier a dit de Linguet qu'il n'avait que le talent d'écrire avec esprit, hardiesse et facilité. Il prétend aussi avoir dit à Linguet lui-même : « Vous avez beaucoup d'esprit et je n'en ai pas; je n'ai que de l'ame, et vous n'en aurez jamais. » Quoique nos talents soient souvent appréciés avec justesse par nos adversaires, en même temps qu'ils réclament les leurs avec franchise et vérité, ce jugement de Gerbier sur Linguet et sur lui-même nous paraît respectivement trop restreint. Linguet, sans contredit, était déclamateur plutôt qu'éloquent, mais il ne manque pourtant pas d'une argumentation pressante; et son premier plaidoyer pour le comte de *Morangiès* est le chef-d'œuvre de la démonstration d'une impossibilité physique par les probabilités morales. Gerbier eut toutefois raison de reconnaître, après Quintilien, que l'éloquence *sort de l'ame*; il développait en effet toute son ame dans son éloquence; mais il est juste d'ajouter à l'éloge de la sensibilité de Gerbier celui de l'*imagination* et de tous les dons extérieurs que la nature lui avait richement départis. Autour de Gerbier se groupent à des distances inégales, comme leurs talents sont divers, MM. *Hardoin*, *Target*, *Vermeil*, *Treilhard*, *de Bonnières*, *Lacroix-Frainville*, *Delamalle*, *Tripier*, *Gicquel*, *Thilorier*, *Tronson du Coudray*, *Duveyrier*, *Berrier*, *Bonnet*, *Dommanget*, *Chauveau-la-Garde*, *Bellart*, *Blaque*. Après le décès de Gerbier, en mai 1789, la palme de l'art oratoire paraissait avoir été recueillie par M. *Delamalle*. — Nous

avons à rechercher encore les orateurs de l'ancien barreau dans les gens du roi, composant le ministère public; car leur talent participe du barreau; et l'avocat-général Talon aimait à dire, en parlant des avocats-généraux du roi, que le plus grand avantage des charges qu'ils occupaient était d'être *les premiers de l'ordre des avocats*. Nous distinguons, parmi ces organes du ministère public, *Omer* et *Denys Talon*, *d'Aguesseau*, *Bignon*, *Molé*, *Gilbert des Voisins*, *Séguier*, *Pelletier de Saint-Fargeau*, *Barentin*, *Hérault de Séchelles*, *d'Ambray*, dont les noms seront toujours célèbres dans les annales de l'éloquence. *D'Aguesseau* apporta au parquet l'élégance, les fleurs littéraires et une philosophie qui, sans être forte, est douce, bienfaisante. Après d'Aguesseau, l'éloquence un peu déclamatoire d'*Antoine-Louis Séguier* fut dirigée principalement contre l'esprit philosophique et les ouvrages des philosophes, que le gouvernement regardait déjà comme hostiles; mais *Servan* ouvrait en même temps à Grenoble de nouvelles voies à l'art oratoire, en invoquant, au nom de la philosophie même, l'humanité dans l'administration de la justice criminelle, la tolérance dans les religions, et les mœurs au soutien des lois. M. *d'Ambray*, depuis chancelier de France, et l'infortuné *Hérault de Séchelles*, victime du fanatisme révolutionnaire, et peut-être aussi de *l'ambition*, dont il avait tracé la *Théorie*, ont brillé à côté de M. Séguier; il s'était établi malheureusement entre les deux premiers orateurs une rivalité funeste plutôt qu'une émulation louable.—L'appel comme d'abus des constitutions des jésuites, et l'examen de ces constitutions, dans l'intervalle de 1762 à 1765, avaient imprimé du mouvement et donné du lustre à l'éloquence judiciaire. Il y eut des comptes-rendus sur les constitutions des jésuites par tous les parlements dans le ressort desquels cette société avait des colléges ou d'autres établissements d'instruction. Parmi ces écrits du ministère public dans les provinces, on distingua les réquisitoires et les plaidoyers de *La Chalotais*, procureur-général au parlement de Bretagne, et de *Ripert de Monclar*, procureur-général au parlement de Provence. *Pierre-Jules Dudon*, avocat-général à Bordeaux, publia aussi sur les constitutions des jésuites un compte-rendu qui fut fort remarqué. — Sans décider la question de supériorité de talents entre le barreau et le parquet, nous aurons à nous occuper encore ici d'une classe d'orateurs pris hors de l'ordre des avocats, mais qui ont parlé au barreau, ou écrit dans le genre judiciaire, avec une noble éloquence. Nous nous bornerons à citer *Pelisson*, *Voltaire*, *Lally-Tollendal*, *Duval d'Eprémenil*, *Beaumarchais*, *Mirabeau*; de pareils noms n'ont pas besoin de nos éloges. — Tel était l'état de l'éloquence judiciaire lorsque la révolution vint fermer en quelque sorte le barreau, par le décret du 11 sept. 1790, qui abolit l'ordre des avocats, et en brisa le sceptre entre les mains de M. *Tronchet*, bâtonnier. — Ainsi périt cette corporation célèbre, qui, sous le nom d'*ordre*, comptait 487 ans d'une existence brillante, et dont la renommée s'était étendue dans toute l'Europe. — Et non seulement l'ordre des avocats avait été aboli, mais les élections pour les états généraux avaient enlevé 183 de ses membres, dont 7 du parlement de Paris et le surplus des autres parlements et tribunaux. Ainsi, le barreau français était veuf de ses plus nobles défenseurs. — A dater du décret du 11 septembre, il n'y eut plus d'avocats, et ce titre fut remplacé par la dénomination d'*hommes de loi*. — Le barreau antérieur à la révolution de 89 est devenu aujourd'hui *l'ancien barreau*. Et entre cet ancien barreau et le rétablissement de l'ordre des avocats, nous avons à marquer un intervalle de 20 ans.

Barreau intermédiaire.

Le barreau de la révolution a produit aussi quelques orateurs; mais quand il n'y eut plus d'avocats, une tourbe de défenseurs trop *officieux* y fit une irrup-

tion funeste, et dès qu'un tribunal de proscription fut établi, l'éloquence disparut avec l'indépendance de la défense; car, comme l'observe *Longin*, l'esclave n'est jamais éloquent. Des voix courageuses de l'ancien barreau s'y firent pourtant encore entendre, et l'infortuné *Tronson du Coudray*, ainsi que M. *Chauveau-Lagarde* s'y distinguèrent par leurs nobles efforts. — Aux termes de la constitution de l'an III, sous le gouvernement du directoire, le pouvoir judiciaire fut réorganisé, et le ministère de la défense reprit de l'indépendance et de la dignité. Nous pouvons mentionner honorablement à cette époque MM. *Le Roy de Saint-Valery* et *Lépidor*. Ces deux avocats, dont l'honorable talent eut des ressemblances, comme leurs destinées, sont morts tous deux avant l'âge, et eurent à peine le temps de fixer leur renommée. — La clôture de l'assemblée constituante ne rendit aux barreaux de la France qu'un très petit nombre d'avocats, la plupart ayant été réélus aux assemblées nationales subséquentes ou appelés à diverses fonctions publiques. Quelques avocats des départements s'attachèrent aux tribunaux de Paris. M. *Regnault de Saint-Jean-d'Angély* s'y distingua par d'heureuses formes oratoires. Il fut l'un des fondateurs de l'*académie de législation*, institution libre, qui, sous le consulat, remplaça utilement les écoles de droit jusqu'à leur réorganisation.

Barreau moderne.

Le barreau moderne, que quelques écrivains font commencer en 1790, avec nos révolutions, s'ouvrit plus véritablement le 14 décembre 1810, par le rétablissement de l'ordre et du tableau des avocats. — Nous aurions voulu caractériser aussi les orateurs et les écrivains du barreau moderne; mais nous avons reconnu qu'il serait trop imprudent de fixer des renommées qui ne sont pas toutes complètes, et dont le rang peut encore être incertain. Nous nous bornerons donc à mentionner les procès célèbres et à attacher à chaque cause le nom de son défenseur, sans donner aucun ordre de mérite ou de supériorité à son talent. Ces procès sont nombreux au civil et au criminel; mais depuis nos révolutions les *procès politiques* ont pris le premier rang parmi les *causes célèbres*. Il faut rentrer dans l'ancien barreau pour remonter à l'origine des causes judiciaires politiques. — L'affaire du fameux *collier*, que le cardinal de Rohan croyait acheter pour la reine, eut un côté politique, non seulement en ce qu'un cardinal-évêque, prince-état d'empire, y figurait comme acteur principal, mais surtout parce que le nom de la petite-fille de *Marie-Thérèse*, de l'épouse du roi de France, s'y trouvait compromis. Les principaux défenseurs dans ce procès furent MM. *Target*, *Thilorier*, *Doillot*, *Blondel*. — Les procès du marquis de *Favras* et du comte de *Besenval* furent les premiers procès politiques depuis la révolution de 89. Ces accusés eurent pour avocats M. *Thilorier* et M. *Desèze*. — Nous ne pouvons avoir la prétention téméraire d'assimiler le procès de Louis XVI à une simple cause politique. Ce n'est pas non plus au barreau que cette cause si calamiteuse fut instruite, mais deux avocats furent les défenseurs du royal accusé, et les noms de *Tronchet* et de *Desèze* seront honorés à jamais avec celui du vertueux de *Malesherbes*. — M. Target refusa de défendre Louis XVI, et l'on verra à la biographie de ce magistrat la véritable cause de ce refus. — Le *gouvernement de la terreur* eut ses tribunaux *révolutionnaires*. — Bientôt après la catastrophe de la condamnation du roi, la reine *Marie-Antoinette* et *Madame Elisabeth*, sœur du roi, traduites successivement au tribunal révolutionnaire, y furent défendues courageusement, mais sans succès possible, par MM. *Chauveau-Lagarde* et *Tronson du Coudray*. — Plus tard, 21 membres de la convention nationale, connus sous la dénomination de *girondins*, furent mis en état d'accusation par la convention

elle-même, peu après l'époque où l'un des accusés avait prédit que, comme Saturne, la révolution dévorerait ses enfants. La plupart d'entre eux étaient avocats ou orateurs, mais aucun ne réclama le ministère d'un conseil; seul, *Vergniaud* entreprit de se défendre; ce fut le chant du cygne. — Nous tairons les débats et les autres condamnations des tribunaux révolutionnaires, elles sont plutôt du domaine de l'histoire que de celui du barreau. Le conventionnel *Saint-Just* fut malheureusement conséquent, lorsqu'il s'écria: « Une révolution comme la nôtre n'est pas un *procès*, mais un coup de tonnerre sur tous les méchants. » L'expression de *méchants* pourtant n'était pas exacte; il fallait dire les *vaincus*. — Sous l'empire, le procès le plus mémorable fut celui du général *Moreau*, à qui M. *Bonnet* dévoua noblement l'expérience de son talent; le discours si remarquable que prononça le général pour sa propre défense fut attribué à M. *Garat*. — Un nouveau genre d'éloquence judiciaire est né avec le gouvernement *représentatif*; le barreau rappelle aujourd'hui le *forum*, et rivalise avec la tribune antique et moderne. — Depuis que les délits politiques sont devenus si importants et si nombreux, les avocats ne doivent plus s'exercer seulement à la discussion des intérêts privés et aux luttes ordinaires sur le droit, mais se destiner par les études de la science sociale aux plus nobles combats. — Le gouvernement vient de reconnaître l'utilité d'une école normale politique, en rétablissant la chaire de *droit public positif* et de *droit administratif français*, comme complément de l'enseignement général du droit. On sait avec quelle supériorité ce cours fut professé par M. *de Gérando*; avec quel zèle et quelle ardeur il avait été suivi; et l'on peut espérer que la lacune causée par son interruption ne se fera plus ressentir. — Aucun avocat de l'ancien barreau n'eût été préparé à traiter les causes politiques avec l'érudition et le talent des avocats du barreau moderne. — Nous cédons ici au plaisir de citer les noms de quelques-uns de ceux d'entre eux dont le mérite peut être le moins contesté, en les indiquant selon le rang de leur inscription au tableau de la cour royale de Paris. — Ce sont MM. *Parquin*, *Hennequin*, *Mauguin*, *Berryer*, *Dupin*, *Marie*, *Dupont*, *Odilon-Barrot*. — Cette liste, pour devenir complète, devrait être fort augmentée, mais elle suffira à représenter les notabilités actuelles du barreau pour la défense des accusations politiques. — MM. *Mérilhou* et *Berville*, qui sont sortis de la carrière du barreau, méritent l'un et l'autre d'y être réclamés, comme étant au nombre des avocats qui possèdent le mieux le style et les formes parlementaires. — Les cours royales et les tribunaux même inférieurs des départements ont à citer: à Grenoble, les *Manuel*; à Bordeaux, les *Tajan*; à Toulouse, les *Romiguières*; à Lyon, les *Sauzet*; à Saint-Omer, les *Leuillieux*; à Bourges, les *Michel*; à Versailles, les *Benoît*. — Le barreau a acquis par nos institutions cette importance nouvelle, qu'en certaines circonstances, il est transporté devant la chambre des pairs, formée en cour de justice pour connaître des crimes de haute trahison, et des attentats à la sûreté de l'état, et devant la chambre des députés, mandant à sa barre les écrivains qu'elle accuse de l'avoir offensée. C'est ainsi que M. *Barthe*, ancien avocat, aujourd'hui ministre de la justice et garde des sceaux de France, a conquis son plus beau titre oratoire, en défendant avec un heureux talent, devant la chambre des députés, le *Journal du Commerce*. — Les procès du maréchal *Ney* et des *derniers ministres de Charles X* devant la cour des pairs ont fait briller le courage et l'habileté de MM. *Berryer* père, *Dupin*, *Hennequin*, *Crémieux*. Il est juste, en parlant de ce dernier procès, de faire une mention spéciale du rare talent de M. de *Martignac*, ancien avocat et ancien ministre, ainsi que du système nouveau et ingénieux de défense de M. *Sauzet*. — *L'improvisation* de la plaidoirie est une grande innovation du barreau moder-

ne; car si le barreau a été, avant nos assemblées délibérantes, le premier champclos de l'improvisation oratoire, elle ne s'y était introduite jusqu'alors que rarement. Nous pensons comme M. Delamalle que l'usage d'improviser au barreau de Paris est né de la révolution. Ce furent, en effet, à cette époque, des prêtres et des comédiens qui, habitués à déclamer de mémoire les sermons de la chaire et les rôles de la scène, apportèrent au barreau, surtout dans la défense criminelle, à laquelle il convient particulièrement, l'usage des plaidoyers improvisés. Le tribunal révolutionnaire, qui, associant le burlesque à l'iniquité, faisait des calembourgs sur ses arrêts de mort, n'eût d'ailleurs pas souffert de discours écrits, et puis, quand la terreur condamnait, le courage ou l'audace suffisait à la défense. L'éloquence tribunitienne elle-même craignit de se compromettre devant un tel tribunal, et *Danton*, manquant de confiance dans les foudres de son éloquence, se contenta de lancer des boulettes de pain à la tête de ses juges. — Nous aurions à discuter ici les avantages et les inconvénients de la plaidoirie improvisée, et à en révéler en quelque sorte le secret, en en exposant la théorie; mais ce serait faire de cet article une dissertation que ne comporte pas le plan de cet ouvrage. — On ne voit pas se former d'*école* au barreau comme dans quelques autres carrières; nous croyons qu'en effet il n'y faut point de modèle exclusif, parce que les modèles cessent avec le temps de l'être, et doivent changer avec les progrès de l'art. Si, parmi les anciens orateurs, nous avions à proposer au jeune barreau un modèle, ce serait *Gerbier;* mais par cela même qu'il improvisait, il ne reste guères que des traditions de son éloquence. Cependant, l'avenir se prépare pour Paris comme pour les départements. Les barreaux actuels exercent une milice généreuse du sein de laquelle surgiront des chefs illustres, et l'on pourra dans quelques années apprécier tous les effets et recueillir tous les fruits de l'introduction de la politique dans l'art oratoire. — Déjà d'Aguesseau avait dit de l'ordre des avocats qu'il est aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice; mais nos révolutions politiques ont fait briller cet ordre d'un grand et nouvel éclat. Nous ne reconnaissons à aucune profession aucune prééminence absolue; mais il nous est permis de remarquer que le barreau a fourni au gouvernement des directeurs et des consuls, à l'administration des ministres et des conseillers d'état, à la magistrature des chanceliers et des gardes des sceaux, aux assemblées nationales des orateurs, au sénat et à la pairie des dignitaires, à la société des publicistes, aux sciences des professeurs, aux lettres des écrivains, aux académies des sociétaires, aux armées des capitaines, à l'échafaud et à Sinnamari des victimes, enfin aux rois et aux princes des défenseurs. Une profession qui produit des capacités intellectuelles si nombreuses et des talents si divers mérite donc bien que l'on répète avec les Gaulois qu'elle est une *noble profession*.—Nous venons d'exposer, comme dans un tableau synoptique, tous les faits principaux qui constituent l'état du *barreau ancien et moderne;* nous avons dû sacrifier au désir de rendre cet historique plus complet diverses considérations sur les *consultations* et les *mémoires sur procès*, la *littérature du barreau*, *l'intérêt public et dramatique des causes judiciaires*, *l'action morale du barreau sur la révolution, et de la révolution sur le barreau*, qui n'eussent pas été dépourvues d'intérêt, mais qui trouveront leur place ailleurs.—Les temps sont prochains, sans doute, où la noble alliance désirée entre tous les barreaux du monde civilisé sera conclue, et où l'on pourra faire briller, comme sur un théâtre commun, les gloires si diverses des orateurs dont chaque nation s'enorgueillit. —Dans l'état actuel des *barreaux étrangers*, ceux d'*Italie* et d'*Angleterre* sont, sans contredit, les plus recommandables. Ceux de l'*Allemagne*, privés des plaidoiries et de la publicité des débats, n'ont qu'une existence nominale. En *Rus-*

sié, où des codes surannés et une foule de lois contradictoires ouvrent un vaste champ à la chicane, rien n'est plus méprisé ni plus méprisable que l'état de *striaptchei*, qu'on a tort de traduire, dit très bien M. Camus, par le mot d'*avocat*. Les Anglais, par cela même que leur éloquence judiciaire participe de l'éloquence politique, ont depuis longtemps un barreau honorable, où *Erskine*, le premier orateur des temps modernes, a eu depuis pour disciples MM. *Samuel Romilly*, *Mackintosch*, *Brougham*, *Scarlet*, *Denman*, dont plusieurs se sont distingués dans le célèbre procès de cet infortunée *Caroline de Brunswick*, où du moins la vérité n'a pas été douteuse pour le scandale qui en a rejailli jusque sur le front de l'accussteur royal. Une école *irlandaise* a voulu s'élever à côté de celle qui reconnaît Erskine pour fondateur. Les chefs de cette nouvelle école sont MM. *Curran* et *Gratam*; et elle compte parmi ses membres M. *Phillips*, dont quelques plaidoyers ont été insérés dans le *barreau anglais* édité récemment par MM. *Clair* et *Clapier*.— Il existe plusieurs ouvrages en latin et en français sur l'éloge, les devoirs, les règles, l'esprit, l'étude et la science de la profession d'avocat. *Antoine Loisel* a composé *trois dialogues* des avocats du parlement de Paris, qui, sans être aussi éloquents que celui de Cicéron sur les orateurs illustres de son temps, nous apprennent, en y comprenant leurs additions, ce qu'il y a de plus remarquable sur les ouvrages et l'élocution des avocats; depuis 1599 jusqu'à 1661 environ. M. Dupin, dont le nom est si célèbre au barreau, a donné une nouvelle édition de ces dialogues, qu'il a pris la peine de mieux distribuer, et qu'il a joints aux *Lettres sur la profession d'avocat*, par M. Camus. L'avocat-littérateur qui s'imposerait la tâche de continuer jusqu'à nos jours les dialogues de Loisel pourrait élever un monument autant à sa propre gloire qu'à celle du barreau. M. *Falconnet* a publié, en 1807-1808, 2 tomes du *Barreau français*, *partie moderne*; mais ce recueil, qui devait former un cours d'éloquence pratique et de droit polémique, n'a pas été continué. *L'Histoire des avocats au parlement*, *et du barreau de Paris*, publiée en 1813, par M. *Fournel*, a été suivie, en 1816, d'une *Histoire du barreau de Paris dans le cours de la révolution*, qu'on annonce avoir été rédigée sur le plan du premier ouvrage; mais nous devons prévenir les lecteurs que cette *suite* d'histoire, que M. Fournel n'a pas avouée, est écrite dans un tout autre esprit que celui qui caractérise la première partie, dans laquelle M. Fournel a fait preuve d'une rare sagesse et d'une grande modération.

PARENT-RÉAL.

BARRÉ (YVES), né à Paris, vers 1750, fut d'abord greffier au parlement. Quelques ouvrages et couplets composés en société avec M. de Piis, distraction agréable de ses graves occupations, furent accueillis avec faveur au Théâtre-Italien. *Les Vendangeurs*, *la Veillée villageoise*, *les Amours d'été*, y obtinrent une vogue qui ressuscita un genre vraiment français. Lorsque la révolution de 1789 établit la liberté des spectacles, Barré devint le fondateur du *Théâtre du Vaudeville*, qui, maintenant, envahi par le drame, aurait dû, depuis quelques années, changer de nom. Dès lors, il se livra entièrement aux soins de cette direction et à la composition d'un grand nombre de pièces, où il eut pour principaux collaborateurs Radet et Desfontaines. Pendant plus de 20 ans, ces ouvrages, pleins de sel et de gaîté, contribuèrent puissamment à la prospérité de ce spectacle. En 1815, Barré, plus que sexagénaire, céda au joyeux Désaugiers la direction du Vaudeville. Il est mort en 1832, année fatale aux auteurs de ce théâtre, puisqu'elle a également vu terminer la carrière de MM. de Piis, Desprès et Moreau. O.

BARRÉE (Femme). On désigne sous ce nom un vice de conformation du bassin chez la femme, et dans lequel la symphise du pubis, trop rapprochée de l'angle sacro-vertébrale, ou par sa trop gran-

de hauteur, diminue l'étendue de l'ouverture à travers laquelle l'enfant doit se dégager. Dans les cas où ce vice est trop prononcé, l'accouchement devient impossible, et ne peut se terminer sans que le médecin intervienne en appliquant le forceps, ou même en recourant à d'autres moyens plus violents. H.-G.

BARRÈRE DE VIEUSAC (Bertrand), né à Tarbes (Hautes-Pyrénées). Sa famille jouissait d'une considération méritée; rien ne fut négligé pour son éducation. Reçu avocat au parlement de Toulouse, il s'y distingua par ses talents; nommé à l'académie des Jeux-Floraux, il préluda dans la carrière littéraire par les éloges de Louis XII et de Michel L'Hospital. Ce début fut un double succès. Le barreau lui offrait un brillant avenir: il quitta la plaidoirie et la capitale du Languedoc, et vint occuper à Tarbes une charge de conseiller à la sénéchaussée de Bigorre. La convocation des états-généraux devait être l'époque d'une ère nouvelle. Les citoyens appelés aux élections comprirent toute l'importance de leur haute mission. La rédaction du cahier fut dans chaque localité l'objet de graves discussions. Chaque assemblée émit son vœu sur la réformation de toutes les branches de l'administration publique, sur les principes de la constitution que réclamait toute la France, et dont la nécessité était reconnue par le roi et ses ministres dans l'ordonnance de convocation et les circulaires relatives aux attributions des corps électoraux. Barrère eut une grande part à la rédaction du cahier du tiers-état de la sénéchaussée de Bigorre; il se prononça hautement contre les privilèges de la naissance. Il fut élu député, et resta fidèle à son mandat et aux principes qu'il avait manifestés avant son élection.—De tous les orateurs qui se sont distingués à la tribune de l'assemblée constituante et de la convention, aucun n'a occupé une aussi grande place que Barrère dans les procès-verbaux de ces deux assemblées: la nomenclature de ses rapports et de ses opinions remplit 27 colonnes in-4° des tables du *Moniteur*. Droit public, finances, liquidation civile, judiciaire, administrative, il discutait les questions les plus graves avec une prodigieuse facilité. Son élocution était brillante et concise, elle commandait l'attention, mais avait plus d'éclat que de profondeur. Il fonda le premier journal politique de la révolution, *Le Point du jour*. Cette feuille, exclusivement consacrée aux débats de l'assemblée nationale, obtint un succès mérité. La vérification des pouvoirs n'était pas terminée quand il appela l'attention de ses collègues sur la disette qui affligeait Paris. Il proposa qu'il fût nommé immédiatement une commission spéciale pour en examiner les causes et indiquer un moyen d'en arrêter ou du moins d'en atténuer les déplorables effets. Ces causes ne purent être connues que plus tard: on ignorait alors l'existence du *pacte de famine*. On ignorait que depuis 1765 le monopole des grains avait été accordé à une compagnie privilégiée. Des ministres, des intendants de province, des chefs de la magistrature, des princes même, étaient intéressés dans cette spéculation. Le marché ne fut découvert que dans les archives de la Bastille; mais alors on était loin de soupçonner une association aussi scandaleuse. Le ministre des finances, Necker, proposa un emprunt hypothéqué sur les biens du clergé. L'adoption de ce projet eût été un obstacle à l'aliénation de ces biens; Barrère s'y opposa, et l'emprunt ne fut pas voté. A l'exemple du congrès des États-Unis, l'assemblée nationale crut devoir faire précéder le nouveau pacte constitutionnel d'une déclaration des droits. Elle adopta à la presque unanimité, sur la proposition de M. de la Rochefoucault, l'article suivant: « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Barrère trouvait cette rédaction incomplète. Il soutint qu'il fallait déclarer en principe que

la liberté de la presse est la garantie nécessaire de la liberté publique. Les articles constitutionnels votés dans la célèbre séance du 4 août attendirent longtemps la sanction royale; enfin, le roi envoya des observations qui donnèrent lieu à de graves débats. Barrère soutint le principe que les articles constitutionnels étaient au-dessus de la censure royale; que le *veto* n'était applicable qu'aux lois ordinaires; que le roi n'avait pas le droit d'examen de la loi fondamentale; qu'il n'avait que la faculté d'y accéder. L'assemblée nationale était, il est vrai, divisée en deux côtés; mais on ne peut pas dire qu'il y eût une opposition active. Quelques orateurs du côté droit prirent une part aux discussions; les autres restaient tout-à-fait étrangers aux débats, se levaient ou restaient assis au signal de leurs chefs. Le côté gauche seul supportait tout le poids des travaux législatifs. Barrère se livra tout entier à ses pénibles et honorables fonctions; il s'opposa à ce que les ministres prissent l'initiative en matière de finances, et lors de la fuite de Louis XVI, il ne pensa point que sa qualité de roi dût le placer en dehors du droit commun, et soutint qu'il ne devait pas être interrogé par des commissaires. Son opinion ne fut pas adoptée. Il appartenait au premier peintre de l'époque de reproduire sur la toile le serment du *jeu de paume*. David avait commencé ce tableau. Cette large composition, où l'artiste avait voulu conserver les portr its fidèles des principaux personnages et l'ensemble de ce drame politique si vaste, si animé, exigeait beaucoup de temps et de dépense. Sur la proposition de Barrère, l'assemblée décréta que le tableau monumental serait terminé aux frais de la nation. Ce fut aussi sur sa proposition que la veuve de J.-J. Rousseau obtint une pension. — Les représentants de la nation ne s'appartiennent point, rien ne doit les distraire des devoirs que leur impose le mandat qu'ils ont accepté, et, cependant des cartels étaient adressés aux principaux orateurs du côté gauche. Des duels eurent lieu entre Cazalès et Barnave, Lameth et Castries. Ce fut à l'occasion de ces déplorables scènes que Barrère publia de judicieuses et énergiques observations sur le duel. — Des clubs nouveaux se formèrent; le *club monarchique* ne put se maintenir. Ses doctrines, mal déguisées, ne pouvaient en imposer à l'opinion dominante; on essaya d'y substituer une association d'hommes modérés, partisans de l'*ordre légal* et d'une sage liberté : telle fut l'origine du *club des feuillants*. Barrère n'y fit qu'une courte apparition, et revint à la société des *amis de la constitution* (les jacobins).—La mort de Mirabeau avait surpris et affligé toute la France; ses obsèques furent une grande solennité nationale; Barrère prononça l'oraison funèbre du grand orateur, et se montra le digne interprète de la douleur publique. L'assemblée termina sa longue et mémorable session par la constitution, objet spécial de ses travaux et des vœux de la France. Elle s'interdit le droit de siéger à l'assemblée législative qui devait lui succéder. Les motifs de cette exclusion spontanée sont honorables sans doute, mais ce fut de sa part une grande faute politique. Barrère rentra comme tous ses collègues dans la vie privée. Il fut appelé pendant la session de la première législature au tribunal de cassation. Cette session fut de courte durée et féconde en grands événements, qui en provoquèrent de plus grands encore. Une convention nationale fut convoquée, et Barrère nommé député. La république fut proclamée dès la première séance. Une ère nouvelle s'ouvrit alors pour la France, et le nom de Barrère se rattache aux actes les plus importants, aux événements les plus graves de cette époque. La convention était devenue gouvernement; elle se trouvait investie d'une dictature absolue, souveraine, et dont les fastes des nations n'offraient pas d'exemple. Il ne faut pas dans les crises politiques extraordinaires juger les faits ou les hommes en dehors des circonstances où ces faits se sont accomplis, où ces hommes se sont trouvés

placés. Une narration fidèle et concise suffit. D'ailleurs, je ne dois pas oublier que l'homme dont j'écris la vie existe encore. Je me bornerai donc au rôle de narrateur. — La convention s'était constituée le 23 septembre : l'un de ses premiers actes fut l'envoi de Barrère en mission dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées. Son absence ne fut pas longue, et dans la séance du 1er octobre il signala le premier à la censure de la convention l'influence funeste de la municipalité de Paris, qui envahissait tous les pouvoirs et se plaçait au-dessus des lois. Il n'ignorait pas sans doute que cette municipalité était elle même influencée par plusieurs factions divisées de vœux et d'intérêts, mais d'accord sur un seul point, l'oppression ou la dissolution de la convention nationale. Les faits ont révélé depuis les projets de chacune d'elles. On les a vues s'accuser successivement dans le sein de l'assemblée, se proscrire, et leurs chefs périr sur l'échafaud encore humide du sang de leurs adversaires. Dans cette première attaque contre cette municipalité, qui s'était érigée en dictature, Barrère fit preuve d'un grand courage et d'une rare précision; mais la municipalité trouva dans l'assemblée de puissants défenseurs, et la proposition de Barrère ne fut qu'un avertissement courageux, mais inutile. Le lendemain, 10 octobre, il fut nommé membre du comité de constitution; toutes les nuances d'opinions s'y trouvaient représentées : Barrère avait pour collègues Brissot, Vergniaud, Gensonné, Thomas Payne, Sieyès, Danton et Pétion, qui, huit jours après, fut élu maire de Paris, à la majorité de 13,746 voix sur 15,317. Barrère fut élu président de la convention le 29 novembre suivant. Il dirigea les premiers débats du procès de Louis XVI; il vota pour la mort et s'opposa au sursis; il rédigea l'adresse aux Français *sur la mort du tyran*, provoqua le jugement des assassins des 2 et 3 septembre et l'expulsion des Bourbons. La convention, sur sa proposition, décerna à Michel Lepelletier les honneurs du Panthéon, et adopta sa fille au nom de la république. Barrère avait bien compris le mandat d'omnipotence de la convention; il ne dépendit pas de lui que le plan de constitution proposé par Condorcet fût adopté; il le défendit avec plus de talent que de succès contre les efforts du parti de la montagne. — La convention réunissait tous les pouvoirs; une grave responsabilité pesait sur elle, mais il lui importait d'être libre dans ses actes, et dès le premier jour de son existence elle eut à soutenir une lutte continuelle et orageuse contre la municipalité de Paris. Le 10 mars, des émeutes nombreuses et armées avaient été dirigées contre les girondins. Santerre rendit leur tentative impuissante. Barrère osa les féliciter à la tribune. Le 25 décembre 1792, il fut nommé membre du comité de défense générale : on comptait parmi ses vingt-quatre collègues les principaux girondins; ils composaient la majorité. Le 7 avril 1793, le premier comité de salut public fut organisé; Barrère n'a point cessé d'en faire parti jusques et même après le 19 thermidor an II. Ses collègues s'étaient partagé la partie active du pouvoir, et ne lui avaient laissé que les rapports; il n'était que l'organe des arrêtés de ce comité. Ses actes appartiennent à l'histoire générale de l'époque. Dans la famense journée du 1er juin 1793, la convention se vit envahie par une foule immense et menaçante; Barrère proposa à l'assemblée de quitter la salle de ses séances, et de se transporter au milieu même des masses qui l'environnaient; sa proposition fut adoptée et exécutée à l'instant même. La convention parcourut en corps le jardin des Tuileries, rentra dans la salle de ses séances, et reprit le cours de ses délibérations. Dans son rapport sur les moyens d'extirper la mendicité, qu'il appelle la *lèpre des monarchies*, Barrère a proposé un moyen absolument nouveau, et dont l'exécution facile semble résoudre ce grand problème d'économie politique : « La mendicité, dit-il, est une dénonciation vivante contre le gouvernement;

c'est une accusation ambulante qui s'élève tous les jours au milieu des places publiques du fond des campagnes et du sein de ces tombeaux de l'espèce humaine, décorés par la monarchie du nom d'*Hôtels-Dieu* ou *hôpitaux.* » Il considérait les secours à l'indigence infirme comme une dette de l'état. Le projet de décret ordonnait dans chaque *district* (arrondissement) l'ouverture de registres d'inscription : 1° aux cultivateurs ou artisans invalides ; 2° aux femmes et aux veuves chargées d'enfants ; 3° aux femmes enceintes ; 4° travail aux valides dans les temps de détresse : l'inscrit aurait eu droit à une rétribution annuelle de 160 francs. Des médecins, moyennant un traitement fixe, devaient donner leurs soins aux indigents inscrits ; des pharmacies étaient organisées aux frais de l'état. Ce projet n'a pu être mis à exécution. Les événements graves qui ont agité la république depuis cette époque de la session conventionnelle en avaient ajourné la réalisation. Cette *faction de l'étranger*, dont des écrivains sans portée ou sans bonne foi ont nié l'existence, était une évidente et redoutable réalité. Son influence s'était fait sentir après la journée du 10 août. Son plan était habilement concerté ; son but était de détruire la convention par la convention elle-même ; elle avait placé son centre d'opération dans la *commune* de Paris. Barrère l'avait deviné. La faction agissait surtout dans les assemblées des sections. Le procès de Louis XVI n'était encore qu'un projet, quand en décembre 1792 de nombreuses députations sectionnaires osèrent prendre l'initiative et poser la question suivante : *Louis, ci-devant roi des Français, est-il digne de mort?* Barrère, président, avait répondu : « La convention ne doit compte de ses pensées et du jugement de Louis qu'à la république entière. » — La mort de Louis XVI ne changea rien au système d'opposition de la commune contre la convention. L'étranger s'applaudissait de la voir divisée en deux partis, dont l'irritation pouvait avoir pour résultat une dissolution violente. Guadet avait proposé de casser toutes les autorités de Paris, et de convoquer à Bourges tous les suppléants de la convention pour former une nouvelle assemblée, dans le cas où la dissolution de la convention serait effectuée par la force ou par sa volonté. Barrère, au nom du comité de salut public, répond : « Il est vrai qu'il existe à Paris, et, par des ramifications dans toute la république, un mouvement préparé pour perdre la liberté. Depuis plusieurs jours je me suis présenté à l'assemblée pour faire, au nom du comité de salut public, un rapport sur la situation actuelle de la France, et si l'assemblée avait voulu m'entendre, elle aurait pu prendre des mesures contre les autorités constituées, et les citoyens qui veulent perdre la liberté... Il existe un mouvement commencé d'abord à Marseille, et qui s'est étendu jusqu'à Lyon et dans plusieurs autres départements. Parmi nous la peur, la vengeance et les haines personnelles ont fait attribuer aux divers côtés ce qui n'est que l'ouvrage de l'aristocratie. Voilà la véritable cause de nos dissensions... Les étrangers ne veulent pas nous attaquer ; ils espèrent tout de l'esprit de désordre qui règne parmi nous. » Barrère cite plusieurs faits, d'où il résulte que Chaumette et Hébert, qui dominent à la commune et dans les sections, ont tout disposé pour un mouvement dont le but était de décimer la convention. « Ces faits, ajoute-t-il, doivent fixer notre attention, surtout au moment où les représentants du peuple souverain n'ont pas assez de force pour faire respecter la consigne dans l'intérieur du lieu de leurs séances. » — Il examine ensuite la proposition de Guadet. « Si je voulais l'anarchie, dit-il, j'appuierais la proposition de casser les autorités constituées de Paris. Vous m'avez mis à même de voir comment agissaient les autorités ; j'ai vu un département faible et pusillanime, un conseil général de la commune dans lequel se trouve un homme nommé Chaumette, dont je ne connais pas le civisme, mais qui autrefois était moine, et il serait

à désirer de ne voir à la tête d'aucune administration des moines et des ci-devant nobles; j'ai vu une commune exagérant ou commuant les lois à sa fantaisie; je l'ai vue organisant une armée révolutionnaire, etc. » Il propose de nommer une commission de douze membres, dans laquelle les ministres de l'intérieur, des affaires étrangères et le comité de sûreté générale seraient entendus. Il combat ensuite la proposition de convoquer les suppléants à Bourges. « C'est par votre courage et votre fermété, dit-il, que vous braverez les orages qui se forment contre vous... Croyez-vous que si des scélérats venaient à dissoudre la convention, le même coup qui la frapperait ne se ferait pas sentir à vos suppléants? » La proposition de Guadet fut écartée par l'ordre du jour, et la commission nommée acquit la triste certitude des faits dénoncés par Barrère. De simples mesures coërcitives étaient insuffisantes; il fallait opposer la force à la force. La commission ne songeait qu'à désarmer la faction qu'il fallait combattre. Les conjurés n'avaient plus de salut à espérer que dans le succès de leur entreprise. Ils étaient liés par des serments terribles, et comptables de fonds considérables qu'ils avaient reçus pour les enrôlements. Celui qui eût hésité à marcher le jour de l'exécution eût payé de sa vie sa défection. Les journées des 31 mai et 2 juin eurent de déplorables résultats. La division qui régnait dans l'assemblée atteignit les comités et celui de salut public, sur lequel pesait tout le fardeau de l'administration intérieure et des armées. Robespierre aîné, Couthon et Saint-Just, s'emparèrent seuls de la police générale, agirent sans le concours de leurs collègues, et leurs relations avec les membres influents de la commune, des sections et des jacobins, devinrent plus actives et plus intimes. Le décret du 22 prairial, qui proscrivit un grand nombre de députés, fut proposé sans avoir été communiqué aux autres membres du comité. Tout ce qui s'est passé dans l'intérieur du comité jusqu'au 9 thermidor appartient à l'histoire de la convention. (*Voyez* ce mot.) Il est certain que lorsque les commissaires s'emparèrent de la commune, on trouva parmi les papiers saisis dans les bureaux plusieurs pièces qui révélèrent le projet des conjurés. Le nom de Barrère était inscrit le second sur une liste de députés qui, le même jour, devaient être mis à mort. Une faction nouvelle, mais dont le but était le même, s'empara de l'événement de thermidor et l'exploita à son profit. Barrère avait eu une grande part au succès de cette journée, et bientôt après il fut proscrit et frappé d'une accusation capitale. Tous les actes des membres des anciens comités du gouvernement furent soumis à une sévère investigation par une commission spéciale. Le rapporteur de cette commission des vingt-un avait conclu à l'arrestation de Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne et Vadier. Barrère publia une défense remarquable par un rare talent de discussion. La convention se constitua juge du procès; les débats se prolongèrent. Un décret du 11 germinal an III (31 mars 1795) le condamna à la déportation avec Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier. — La convention fut envahie et presque entièrement dispersée dans la désastreuse journée du 1er prairial. Romme profita de cette circonstance pour *enlever* un décret qui rappelait Barrère et les autres déportés. La convention, rendue à ses fonctions, en rendit un autre qui rapporta le premier, et renvoya Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure. Le courrier porteur de ce décret arriva trop tard pour Collot et Billaud; ils étaient déjà partis pour la Guianne. Barrère seul était resté à l'île d'Oleron. Il fut transféré à Saintes. — Après la journée du 13 vendémiaire an IV, par une contradiction qu'il serait difficile d'expliquer, le décret qui ordonnait sa mise en jugement devant le tribunal de Saintes fut rapporté, mais celui qui prononçait sa déportation fut maintenu. Il mit fin à ce conflit en s'é-

vadant de sa prison, et sa liberté lui fut légalement rendue par le décret d'amnistie, qui rappela les proscrits du 18 fructidor. Ses compatriotes, dont il avait conservé la confiance, l'avaient désigné, en 1805, candidat au sénat conservateur et au corps législatif; mais il ne fut pas agréé par le sénat. Depuis sa mise en liberté, il a rédigé le *Mémorial anti-britannique*, journal destiné à faire connaître les envahissements du gouvernement anglais et les moyens d'y mettre un terme; il a publié plusieurs autres ouvrages de haute politique, intitulés: *De la pensée du gouvernement*, *La Liberté des mers*, etc. On lui doit un éloge de L'Hospital, des observations sur Montesquieu. Il avait publié pendant son premier exil (1795) une traduction des *Veillées du Tasse* et des *Nuits d'Young*. Il fut élu pendant les cent jours à la chambre des représentants. Le désastre de Waterloo ramena les armées coalisées sous les murs de la capitale. Barrère démontra l'insuffisance des lois constitutionnelles pour sauver la France envahie et non conquise. Il appuya la proposition de Garat pour la promulgation d'une déclaration des droits. Cet acte ne pouvait être, et ne fut en effet qu'une protestation contre l'invasion étrangère. « Occupez-vous sans délai de ce travail, disait-il; c'est ce que vous lèguerez de mieux aux générations futures, et ce sera un beau spectacle dans l'histoire que de vous voir discuter vos droits avec calme en présence même de toutes les armées coalisées. » La capitulation de Paris ouvrit pour la seconde fois, sous la protection des baïonnettes étrangères, l'entrée de cette ville aux Bourbons. Barrère fut compris dans l'ordonnance d'exil du 24 juillet 1815; il se retira à Bruxelles, où il est resté jusqu'à la révolution des trois jours. Tous les bannis furent rappelés alors. Barrère, depuis son retour, vit dans la retraite qu'il s'est choisie, et continue un grand travail historique commencé pendant son long exil à Bruxelles. DUPEY (de l'Yonne).

BARRICADES. L'origine des barricades doit se reporter sans doute à celle de la civilisation elle-même. La première bourgade de bois et de terre glaise, où s'agglomérèrent quelques familles humaines, fut infailliblement pillée et brûlée par ses voisins errants des forêts. Elle se releva cité, bâtie de pierres et enclose de murs. La première ville vit bientôt le premier siége, et fut forcée de reconnaître que l'enceinte invincible et sacrée dont l'abri la rendait si fière pouvait être ouverte par le bélier ou escaladée par la tortue et les tours roulantes. Il fallait donc songer à une seconde barrière, locale, mobile, instantanée, propre à défendre chaque rue, chaque temple, chaque foyer, quand la cité elle-même était forcée à rendre inutiles par cent résistances partielles le succès général de l'assaut extérieur. Cette barrière fut improvisée avec les matériaux que le hasard offrit aux assiégés, poutres et pièces de bois de tout genre, tables, barriques, pierres, décombres des murailles renversées par l'ennemi, et, derrière ce nouveau rempart, le courage et le désespoir purent de nouveau suppléer à l'infériorité du nombre. — Les barricades naquirent probablement dans quelques-unes de ces villes de l'Hellénie antique ou de l'Italie primitive, dont chacune était le chef-lieu d'une république ou d'un royaume belliqueux, au territoire si exigu que quelques heures de marche amenaient le voisin ou l'ennemi, c'était tout un, sur les bords de leurs fossés. Dans les temps historiques, nous voyons les habitants de Sagonte employer ce moyen de défense contre Annibal, les Lacédémoniens contre Pyrrhus, alors que les femmes de Sparte arrachèrent la victoire aux Épirotes, vainqueurs de leurs maris; les infortunés débris de Carthage, réfugiés dans leur cidatelle avec le dernier chef de la race héroïque des Barca, la disputèrent ainsi pied à pied aux perfides destructeurs de leur patrie. — Les barricades modernes changèrent entièrement de but et de caractère : bien que la guerre régulière ait continué d'en faire emploi, ce n'est pas à leurs services contre l'invasion étrangère qu'elles sont redevables de leur immense célébrité, et nous renver-

rons le lecteur à l'article PALISSADES pour leurs rapports avec l'art militaire et le génie. Les barricades dont nous avons à narrer la turbulente histoire, c'est l'arme offensive et défensive de l'insurrection bourgeoise, c'est le *veto* définitif du peuple contre la surcharge des *tailles*, le blocus du palais des rois par les rues courroucées, le boulevard infranchissable contre lequel sont venues se briser deux dynasties, les Valois et les Bourbons. — Sœurs des libertés municipales au moyen âge, elles apparaissent aveo cette révolution communale du XIIe siècle, qui constitua le tiers-état, en émancipant du joug de la race franque une partie des vrais enfants du sol gaulois; c'était en effet la fortification la plus efficace à opposer aux gens d'armes que pouvait vomir dans la ville le châtel ou la tour du seigneur laïc ou ecclésiastique, souvent situés en dedans des murailles. De ce qui n'avait été qu'une heureuse inspiration, une ressource créée à la hâte contre un péril imminent, on fit bientôt un système de défense permanent, comme les compagnies bourgeoises, qui reçurent en beaucoup de lieux une organisation militaire, sous les noms d'archers, arbalétriers, puis arquebusiers et canonniers.—Nous n'entreprendrons pas l'impossible énumération des scènes où les barricades jouèrent un rôle important dans nos provinces, pendant le cours des luttes féodales, puis des guerres religieuses et politiques qui les suivirent, et nous nous hâtons de les montrer surgissantes sur un plus brillant théâtre, en ce Paris, dont les exploits font retentir les annales de siècle en siècle. — Elles n'y parurent que fort tard. Tenu en respect par la grosse tour du Louvre et par la puissance royale, qui pesait là comme sur son centre, Paris ne put tenter que vers le milieu du quatorzième siècle de conquérir ce privilége des communes, dont la royauté lui refusait les chartes libératrices. En 1358, durant la captivité du roi Jean en Angleterre, la mauvaise conduite des favoris du dauphin Charles, son peu de déférence pour le conseil que lui avaient donné les états-généraux, poussèrent à bout le peuple parisien. Ce fut Étienne Marcel, ce prévôt des marchands dont Paris, trompé par des historiens ignorants ou menteurs, a si long-temps maudit la mémoire et oublié les services pour ne se rappeler que ses fautes, ce fut, disons-nous, Étienne Marcel, membre du conseil des Trente-Six, qui s'avisa pour lors de barrer chaque coin de rue avec de fortes chaînes. Retroussées habituellement autour de l'anneau qui les scellait à la muraille, au premier cri d'alarme on les tendait au travers de la rue pour les aller fixer de l'autre part à un crochet de fer. Leurs anneaux se voyaient encore dans certains quartiers il y a peu d'années. Les chaînes demeurèrent long-temps l'ame des barricades, qui s'y appuyaient et les serraient entre un double rang de pierres et de bahuts. On connaît la fin tragique de leur inventeur. Elles demeurèrent immobiles aux angles des rues depuis sa mort et la rentrée du dauphin Charles jusqu'en 1383, époque à laquelle les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berri, oncles du roi Charles VI, les enlevèrent aux Parisiens, pour empêcher toute résistance à leurs horribles exactions. Plusieurs années après, Jean-Sans-Peur, fils de ce duc de Bourgogne que nous venons d'indiquer comme l'un des oppresseurs de Paris, fit rapporter les chaînes du château de Vincennes, où elles avaient été déposées, et les rendit aux Parisiens. Ce fut là l'une des causes de cette popularité dont il abusa bientôt si cruellement. On ne tarda pas à mettre à profit cette restitution : les chaînes furent tendues maintes fois durant les troubles des Armagnacs et des Bourguignons, et les horribles massacres exécutés par les cabochiens sous les auspices du duc Jean. — Les barricades se purifièrent de cette souillure en se levant contre l'étranger. En 1436, le peuple, fatigué de la tyrannie des Anglais, se souleva avec fureur, tandis que les hommes d'armes du connétable de Richemond pénétrèrent dans la ville. Les tuiles, les poteries, les meubles, pleuvent de chaque croisée sur les champions du léopard, ar-

rêtés de tous côtés par des barrières soudaines, et Paris recouvre, sinon la liberté, du moins l'indépendance nationale. —Il faut maintenant franchir un long intervalle pour retrouver les barricades. Elles ne reparaissent qu'après un siècle et demi, pour consommer la ruine de ces Valois qu'elles ont rappelés jadis. Ce grand événement eut lieu le 12 mai 1588. Le roi Henri III était devenu odieux aux protestants, que dirigeait Henri de Navarre, et aux catholiques, dont la *ligue* formidable ne reconnaissait en réalité d'autre chef qu'Henri de Guise, bien que le roi se fût mis officiellement à la tête de la sainte union. Les seize quartiers de Paris, où dominaient seize meneurs dévoués au duc de Guise, comptaient plus de vingt mille ligueurs déterminés à prendre les armes au premier signal, lorsque le roi, irrité de ce que le duc eût osé revenir dans la capitale malgré la défense, parut se disposer à quelque coup d'état. La noblesse royaliste se rassemble au Louvre; quatre mille Suisses entrent dans Paris par la porte Saint-Honoré, et occupent les principaux postes de la ville. Le peuple les regarde en silence : « Il n'y a femme de bien qui ne passe aujourd'hui par la discrétion d'un Suisse, » dit tout haut un *rodomont de cour*. A cette insolente menace la masse inerte s'ébranle, les rues se dépavent, on court aux chaînes; tonneaux remplis de terre, planches, solives, coffres, s'accumulent en barrières infranchissables; le tocsin sonne, les barricades s'avancent de quartier en quartier, investissent les troupes royales, et la dernière d'entre elles vient se dresser en face du Louvre. Les Suisses, assaillis avec fureur en divers lieux, et surtout au Marché-Neuf, eussent été mis en pièces sans l'intervention du duc de Guise, qui leur permit de reprendre le chemin du Louvre, sans tambours, têtes découvertes et piques baissées. La marche du duc, de son hôtel à celui de Soissons, où la reine mère, Catherine de Médicis, l'attendait afin d'entamer des négociations de la part du roi, fut un véritable triomphe pour le prince lorrain et pour le peuple. Henri III n'attendit pas la fin des pourparlers et s'échappa le lendemain de Paris. Il n'y devait plus rentrer. — Le règne sage et bienveillant de Henri IV, le puissant despotisme du cardinal de Richelieu, surent prévenir le retour des mouvements populaires, l'un par l'affection, l'autre par la crainte. Mais après la mort de Louis XIII, l'administration, à la fois faible et arbitraire de sa veuve, Anne d'Autriche, les pillages effrontés de son ministre Mazarin et de ses avides courtisans, firent monter sur l'horizon de nouveaux orages. Ils éclatèrent à l'occasion de la résistance courageuse qu'opposa le parlement aux entreprises de la cour, le 26 août 1648. La reine ayant fait arrêter deux conseillers de la grand' chambre, Broussel et Blancménil, le peuple courut aux armes, et, quoiqu'on n'eût pu arracher le vénérable Broussel des mains des gardes, la sédition alla toujours croissant jusqu'aux environs du Palais-Royal, où logeait alors la régente. Elle ne s'apaisa que sur la promesse de remettre en liberté les prisonniers, faite par le coadjuteur de Paris, au nom de la reine. Le lendemain, on ne pensait plus à l'exécution de cette parole ; le peuple y songea, lui. Le coadjuteur, furieux d'avoir été joué par Anne d'Autriche et Mazarin, souffle le feu qu'il a éteint la veille, et, tandis que le parlement délibère sur l'attentat commis contre ses membres, cent mille Parisiens se lèvent en armes derrière deux mille barricades, espèces de citadelles dont quelques-unes étaient si hautes qu'il fallait des échelles pour les franchir ; elles étaient, disent les mémoires du temps, construites avec tant d'art que tout le reste du royaume ensemble n'eût pas été capable de les forcer. Il n'y eut pas même de combat, sinon à la porte de Nesle, où un détachement suisse fut écharpé par les amis du coadjuteur. La cour humilia son orgueil devant les piques de la garde bourgeoise, ralliée aux masses des halles et de la place Maubert. Les deux magistrats retournèrent au palais, aux acclamations de la grande ville, et la déclaration du 24 octobre 1648,

qui accordait au parlement un salutaire contrôle sur les actes de la couronne, fut le fruit des barricades : fruit peu durable, par malheur ! — Bien que la journée du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652) sorte un peu de notre cadre, et doive être considérée comme une bataille régulière entre des troupes régulières, nous ne pouvons passer sous silence cette lutte si terrible où le faubourg Saint-Antoine entier offrit l'aspect d'un camp retranché, dont chaque palissade, chaque ouvrage, furent pris, repris, arrosés de sang durant tout un jour. Les deux premiers capitaines de l'Europe dirigèrent l'attaque et la défense, ramenant tour à tour à la charge leurs bataillons épuisés. Condé défendant, Turenne assaillant le faubourg, se rencontrèrent plus d'une fois l'épée au poing, à travers ce labyrinthe de retranchements improvisés, de maisons crénelées, vomissant du feu et du plomb par toutes leurs meurtrières. La rue de Charonne fut surtout fatale aux royalistes, la rue de Charenton aux frondeurs. Le neveu du cardinal Mazarin et le marquis de Saint-Mégrin, commandant l'aile droite de l'armée royale, expirèrent dans la première aux pieds de Condé, dont ils avaient juré la mort. La seconde vit tomber morts ou criblés de blessures l'élite du parti des princes, les ducs de la Rochefoucauld, de Nemours, etc. L'armée de Condé, très inférieure en nombre, fut enfin acculée à la place de la Bastille, et les maréchaux de Turenne et La Ferté allaient en mitrailler les débris ramassés dans cet étroit espace, lorsque les portes de Paris, neutre jusqu'alors dans cette querelle, s'ouvrirent enfin pour recueillir les vaincus, dont le canon de la Bastille protégea la retraite. — Mais le parti féodal a succombé comme celui du parlement. La monarchie absolue a fait dans Paris son entrée triomphale, adieu la garde bourgeoise, les mots de passe et les tambours de l'insurrection! adieu les barricades! la voix de 89 ne les réveillera même pas. Le 14 juillet et le 10 août n'appelèrent pas leur abri redoutable; la révolution attaque la poitrine nue, elle n'a que faire d'une armure défensive. L'empire a passé. La restauration nous ramène les orages de la tribune entremêlés parfois de ceux de la place publique. Nous ne nous arrêterons pas sur les barricades de la rue Saint-Denis, en 1827, où de misérables instruments d'une ignoble police profitèrent de l'irritation publique pour amener sous les balles des soldats une foule imprudente. Après quinze ans de luttes parlementaires, la royauté tire l'épée, et jette à ses adversaires, comme le gage du combat, les ordonnances du 25 juillet 1830. Une agitation sourde règne dans Paris durant les journées du 26 et du 27; des rixes ont eu lieu entre la population et les divers postes de la garde royale, de la ligne et de la gendarmerie : le premier sang a coulé; des hommes du peuple sont morts sous les balles monarchiques, et les troupes royales alongent leurs colonnes dans le centre de la ville. Ce n'est plus d'attaquer, mais de se défendre qu'il s'agit aujourd'hui. Où sont les chaînes? la rouille les a dévorées depuis près de deux siècles. Où sont les pièces toujours prêtes de ces forteresses qu'on élevait jadis en une heure? Des étudiants, des ouvriers imprimeurs, des artisans, sans organisation, presque sans armes, iront-ils briser leurs masses confuses contre les lignes de fer impénétrables des régiments les mieux disciplinés de l'Europe? Tout à coup, par une inspiration dont la source est demeurée inconnue, quelques pavés se soulèvent et forment une première et bien faible barrière. Aussitôt, comme une machine immense que vient de mettre en mouvement une commotion électrique, l'impulsion rapide parcourt dix quartiers comme l'éclair; les voitures de toute espèce, les meubles, les grès, les arbres des boulevards, s'élèvent en remparts moins difficiles à renverser que ceux de nos ancêtres, mais défendus avec plus d'héroïsme qu'ils ne le firent jamais. Les barricades, commencées dans la rue Saint-Honoré et vers le marché des Innocents, se propagent déjà dans le reste des halles, dans les quartiers du Palais-Royal, Montmartre, Saint-Denys,

Saint-Martin. Tandis que la nuit interrompt la fusillade, la partie septentrionale de Paris se sillonne de mille retranchements. La lutte était à peine engagée, mais chacun attendait avec anxiété un lendemain que tout annonçait sanglant et décisif. Dès le matin, le Paris du sud, le vieux Paris de l'université, imite celui du nord de la Seine, coupe de barricades ses rues sinueuses, que des trous profonds et des éclats de verre rendent inaccessibles à la cavalerie, arbore les trois couleurs, qui ombragent les tours Notre-Dame, et, durant toute la journée, respecté par la bataille, envoie de l'autre côté du fleuve les flots sans cesse renouvelés de son ardente jeunesse et du peuple de ses faubourgs. Dans tous les quartiers de la rive opposée se livraient une multitude de combats partiels où les troupes royales souffrirent beaucoup : les lanciers dans les environs de la rue Montmartre, les cuirassiers dans celle de St.-Antoine, l'infanterie et les Suisses en différents lieux, car c'étaient encore, chose extraordinaire, ces républicains qui venaient mourir en France pour la monarchie. La principale colonne de l'armée royale, dirigée par le maréchal duc de Raguse, était parvenue à forcer toutes les barricades depuis le Palais-Royal jusqu'à la Grève, et à reprendre l'Hôtel-de-Ville sur les insurgés. Pendant ce temps, un nouveau régiment de la garde, arrivé de Saint-Denys, avait pénétré jusqu'au boulevard et à l'arc de triomphe de ce nom. S'il eût pu renverser les barricades qui protégeaient l'entrée de la rue Saint-Denys et joindre le gros des troupes royalistes en rejetant entre deux feux les patriotes, ceux-ci eussent été peut-être forcés de renoncer à défendre le nord de Paris, mais ce corps se vit repoussé. Le maréchal, menacé à chaque instant de voir couper ses communications, inquiété, harcelé sans cesse sur ses flancs et sur ses dernières par une nuée d'intrépides tirailleurs, sentit sa position de moins en moins tenable; il l'évacua enfin dans la nuit, et se replia sur le Louvre, le Palais-Royal et les Tuileries. Ce fut cette nuit qui décida du sort de la dynastie et de celui de la France : elle fut solennelle et terrible. Qui pourrait jamais oublier ce vaste silence et ces ténèbres profondes, entrecoupés çà et là par la lueur et la détonation d'une mousquetade isolée, cette ville armée et muette autour de mille barricades, sous ces croisées garnies de monceaux de pavés destinés aux auteurs d'une nouvelle attaque, à tout moment attendue! — Mais le jour a reparu, il éclaire l'enthousiasme et l'espoir des uns, le découragement des autres : les rôles ont changé ; le peuple a pris l'offensive à son tour ; il s'élance de ses retranchements à l'attaque des postes ennemis. Le soir, le drapeau tricolore flottait sur tous les points de la capitale, et les barricades s'étalent ouvertes devant La Fayette, porté en triomphe à l'Hôtel-de-Ville, au milieu de la garde nationale ressuscitée. Elles ne disparurent entièrement qu'après plusieurs jours, lorsque toute tentative ultérieure des vaincus fut considérée comme impossible, et que la marche des Parisiens sur Rambouillet eut forcé le roi déchu à dissoudre ses dernières forces militaires. — Dans ces heures d'enivrement et d'apparente union, qui suivirent le triomphe populaire, qui n'eût pu croire l'histoire des barricades à jamais close par cette éclatante catastrophe! il n'en devait pas être ainsi : les germes de discorde cachés dans le sein du vaste parti libéral, où s'amalgamaient tant d'éléments divers, ne tardèrent pas à être travaillés par des mains inactives pendant le combat : l'irritation des hommes d'action qui s'étaient vus pris pour dupes ne tarda pas à se manifester avec violence. Un premier essai de barricades, sans importance, il est vrai, fut tenté lors de la nouvelle du désastre de Varsovie (17 septembre 1831). Paris était réservé 9 mois après à des scènes bien plus déplorables. Le 5 juin 1832, le convoi du général Lamarque, l'un des plus illustres chefs du côté gauche de la chambre, encombra d'une foule innombrable toute l'étendue des boulevards. Quand la tête du cortége arriva devant le pont d'Austerlitz, où se prononcèrent les discours

d'adieu, l'agitation était extrême dans cette multitude harcelée dans son passage par des provocations au moins imprudentes; plusieurs personnes avaient été blessées par les agents de la police, des cris de vengeance circulaient dans ces masses profondes. Tout à coup une rixe s'élève, des coups de feu s'échangent entre un détachement de dragons et quelques groupes; on crie : aux armes! Au milieu d'une horrible mêlée, un grand nombre de jeunes gens et d'artisans se répandent dans la ville, désarmant les postes, s'emparant des corps-de-garde et construisant des barricades. Une confusion inexprimable régnait dans Paris, chacun ignorant où étaient les amis où les ennemis, tandis que le bruit des armes retentissait de toute part. Cependant, le soir, une partie de la garde nationale avait répondu à l'appel de ses chefs et s'était réunie à la troupe de ligne. Les insurgés refusant d'évacuer leurs positions, l'on commença donc à s'entr'égorger, sans que la plupart des combattants pussent se rendre compte du motif qui leur mettait les armes à la main. Les insurgés furent débusqués pendant la nuit de la plupart de leurs postes, notamment de la Cité, de la barricade de la rue Montmartre et du passage du Saumon; celle de la place de la Bastille fut emportée le 6 de grand matin à l'aide du canon. Dans la journée, tout Paris était rentré dans une sorte de calme qui tenait de la stupeur, tandis que sur un seul point se perpétuait durant de longues heures une lutte opiniâtre. Une poignée de jeunes gens et d'ouvriers exaspérés s'étaient retranchés dans quelques maisons de la rue Saint-Martin, à l'abri de fortes barricades élevées au débouché des rues Aubri-le-Boucher et Neuve-Saint-Méri. Assaillis par des forces immensément supérieures, secondées par plusieurs pièces d'artillerie, ils ne répondirent aux sommations qu'en redoublant l'énergie de leur résistance, repoussèrent l'un après l'autre plusieurs bataillons de la ligne, de la garde nationale de Paris et de celle de la banlieue, et succombèrent enfin sous une dernière attaque. Il paraît que le plus grand nombre parvinrent à effectuer leur retraite, grâce au dévouement de quelques-uns, qui se firent massacrer sur les barricades ou dans les maisons changées par eux en forteresses. — Telle fut l'issue de ces journées funestes où des Français égarés tournèrent les uns contre les autres un courage dont les deux partis (si parti il y eut) ne donnèrent que trop de preuves, de ces journées, dont le véritable ordre public, celui qui se fonde sur le respect des lois, n'eut pas moins que la liberté à déplorer les conséquences. — Depuis ce temps, le calme matériel n'a plus été troublé dans Paris, mais un simple village a tenté, sur une minime échelle, les barricades d'une guerre de religion : circonstance assez remarquable au XIXe siècle, surtout quand ce village n'est point bas-breton ni provençal, mais tient sa place avec honneur dans la banlieue de Paris. Le conseil municipal de Clichi-la-Garenne ayant jugé à propos, par suite du décès de son curé, de livrer l'église communale à l'abbé Auzou, ecclésiastique séparé de la communion romaine, le pouvoir, se constituant juge suprême en matière de foi, intima l'ordre aux Clichiens de faire rentrer leur temple dans le giron de l'église, et y députa de la garde municipale de Paris et la troupe de ligne en guise de missionnaires. Les Clichiens répondirent par des pavés aux arguments quelque peu temporels de ces pères de la foi d'un nouveau genre; mais ils apprirent par expérience que la raison du plus fort est toujours la meilleure, même en affaires de conscience, et nombre d'entre eux expient en prison le crime d'avoir douté de l'infaillibilité du ministère. — C'est ici que nous devons laisser le mémorial des barricades. Dieu sait qui aura jamais droit d'écrire sur la dernière page ce mot solennel : *Fin!* HENRI MARTIN.

BARRIÈRES (Traité des). C'est ainsi qu'on appela le traité particulier signé par les Hollandais, le 29 janvier 1713, quelques mois avant la paix d'Utrecht, et par lequel ils se réservaient, sous la garantie de l'Angleterre le droit de tenir

garnison dans Furnes, Ypres, Nenin, Tournai, Mons, Charleroi, Namur, et autres forteresses des Pays-Bas espagnols. Les Hollandais, forcés de rendre les plus fortes places parmi celles qu'ils avaient conquises dans cette province, et bientôt convaincus qu'ils n'avaient élevé qu'une barrière impuissante entre eux et la France, se plaignirent long-temps d'avoir été, dans les négociations d'Utrecht, sacrifiés par l'égoïsme de l'Angleterre.

T. T.

BARRIÈRES DE PARIS. Dérivé de *barre*, *barrer*, le mot barrière exprime assez l'idée d'un obstacle en bois et en fer, comme les barricades sont des barrières faites principalement avec des barriques; mais les barrières de Paris pourraient être en or massif, si on y avait employé tout celui qu'elles ont produit. Les barrières placées devant certains hôtels étaient autrefois un signe d'autorité, de féodalité. Les princes du sang avaient une entière juridiction sur leurs domestiques : les grands officiers de la couronne l'exerçaient aussi sur tous les gens qui par leur état, leurs charges, leurs emplois, étaient dans leur dépendance. S'il survenait une émeute, si le peuple s'attroupait pour porter quelque plainte, devant la maison du gouverneur de Paris, du grand aumônier, du connétable, du chancelier, du grand chambellan, du grand écuyer ou de tout autre personnage compétent, ce grand officier descendait à sa porte afin d'entendre les griefs; mais il restait en deçà de la barrière pour n'être pas assailli par les mutins. Telle fut l'origine des barrières que les grands seigneurs avaient ou s'arrogeaient le droit de placer devant leurs hôtels, mais qu'ils furent obligés, même avant la révolution, de laisser périr de pourriture et de vétusté, car on ne les força pas de les faire enlever. La royauté seule en France s'est réservé le droit de barrière, et semble vouloir ne le pas laisser tomber en prescription. Malherbe a dit de la Mort :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

Louis XIV, qui n'aimait l'argent que pour le dépenser avec grandeur, avec magnificence, et qui préférait la gloire à l'argent, pensait qu'il ne fallait à la capitale d'un grand royaume ni enceinte ni barrières, et que son accès devait être libre. Il ne voulait d'autres portes à Paris que des arcs de triomphe, tels que les portes Saint-Antoine, Saint-Honoré, Saint-Bernard, Saint-Denis, Saint-Martin et la porte du Trône. Mais les successeurs de ce monarque, aimant plus l'argent que la gloire, ont pensé et agi tout différemment. Au lieu d'employer les trésors de l'état à ériger des monuments utiles à l'humanité, aux arts et aux sciences, tels que l'hôtel des Invalides, la colonnade du Louvre, la place Vendôme et celle des Victoires, les portes Saint-Denis et Saint-Martin, le château de Versailles, etc., ils les ont sacrifiés en prodigalités honteuses, ou les ont livrés à leurs courtisans, à leurs flatteurs, à d'indignes favoris. Si l'on a vu s'élever sous leur règne l'École-Militaire, la place Louis XV avec les deux édifices du garde-meuble, le pont de Louis XVI et les églises de Saint-Sulpice, de Sainte-Geneviève et de la Madeleine, la lenteur avec laquelle ont été conduits ces monuments, dont les uns ont été terminés de nos jours, les autres sont incomplets et inachevés, prouve assez le peu d'intérêt que le maître mettait à ces constructions. Aussi, trois des arcs de triomphe que nous avons cités ont-ils été détruits. La porte du Trône, le second en date de ces monuments, devait rappeler l'entrée dans la capitale de Louis XIV et de Marie-Thérèse son épouse, en 1660, par la route de Vincennes, et la rapidité des victoires de ce monarque. La ville de Paris en fit faire les dessins par Claude Perrault, auteur de la colonnade du Louvre, et les fondements en furent jetés en 1670. Mais les revenus de la ville, bien moins considérables alors qu'aujourd'hui, s'étant trouvés encore diminués pendant les désastres de la fin du règne de Louis XIV, elle ne put achever cet arc de triomphe, tandis que ceux de Saint-

Denis et de Saint-Martin, commencés plus tard, furent terminés avant, parce que le monarque y avait employé les revenus de la France. La porte du Trône, élevée jusqu'à la hauteur des piédestaux des colonnes, fut achevée en plâtre, afin d'offrir le modèle de ce qu'elle devait être; mais comme elle tombait en ruines, le duc d'Orléans, régent, la fit démolir en 1716, et il n'en reste plus que la gravure, d'après les dessins de Sébastien Leclerc. — Les bureaux des commis aux barrières ne furent d'abord que de simples échoppes en bois, portées sur de petites roues pour en faciliter le transport. De là est venu le nom de la Roulette qu'a porté long-temps la barrière qui, depuis, a pris celui du village de Ménilmontant. — Louis XVI, doué de toutes les vertus bourgeoises, mais entièrement dépourvu des qualités nécessaires à un souverain, accueillit, en 1782, la demande que lui firent les fermiers généraux : il les chargea de faire construire les nouveaux murs de clôture de Paris, dans lesquels les faubourgs furent renfermés, et d'établir les ouvertures destinées à l'introduction des denrées nécessaires pour la consommation de la capitale. L'architecte Ledoux, non moins connu par son génie inventif et original que par l'élévation de ses mémoires, fut chargé de ces constructions. Comme leur but était de procurer beaucoup d'argent au fisc, on ne l'épargna point, et elles furent poussées avec tant d'activité qu'à l'époque de la révolution, c'est-à-dire dans l'espace de 6 à 7 ans, elles étaient entièrement terminées. Les dépenses furent énormes; le devis les avait portées à 12,000,000; elles montèrent à 50. Avec la dixième partie de ce qu'ont coûté les murs et les barrières de Paris, on aurait fait bâtir les quatre hôpitaux projetés et promis depuis 50 à 60 ans, pour lesquels les souscriptions s'étaient élevées dans le temps à plus de 2 millions, et qui auraient été si nécessaires, surtout pendant l'invasion du choléra-morbus. Mais ce qui choque à la fois les yeux, la raison, le bon sens, et fait saigner le cœur, c'est de voir, sous le nom de barrières, ces édifices fastueux, à colonnades, à fronton et à arcades, érigés insolemment pour servir à loger les commis du fisc. Un étranger qui arrive à Paris par les barrières de Vincennes, de Neuilli, de la Villette, etc., en voyant à l'entrée des faubourgs ces monuments d'orgueil, d'égoïsme et d'inhumanité, les prend pour des temples, des palais, des théâtres, et s'informe quels sont les dieux qu'on y adore, les princes, les héros qui les habitent. Quelle est sa surprise en s'apercevant qu'ils sont occupés par les *catulas*. (C'est le nom vulgaire que le peuple donne aux commis des barrières, en raison de la question banale: *qu'as-tu là?* qu'ils font à tous les conducteurs de voitures ou de bêtes de somme, à tous les passants porteurs de paquets, ou dont les poches trop rebondies leur inspirent des soupçons.) Mais ces arcades, ces colonnes, ces dômes, si ridiculement, si inutilement, si dispendieusement adaptés à des édifices isolés, ne sont plus des barrières, et ne barrent pas plus que les bombes et le blocus des Espagnols, il y a un demi-siècle, ne bombardèrent et ne bloquèrent Gibraltar pendant quatre ans. Il a donc fallu en revenir aux barrières en bois et en fer. C'est par là qu'on aurait dû commencer; tant il est vrai qu'en toute chose le moyen le plus simple et le plus économique est toujours le meilleur. — En 1791, l'assemblée constituante supprima les droits sur les boissons, et tous les autres droits d'octroi. C'était l'époque de la justice, du désintéressement et de l'accomplissement de toutes les améliorations, de tous les projets philantropiques. Mais si la suppression des barrières donna relâche aux bourses, aux fortunes des citoyens, leur rétablissement temporaire et momentané s'attaqua souvent à leur vie, à leur liberté. Elles furent fermées au 10 août, et aux 2 et 3 septembre 1792, au 31 mai 1793, au 13 vendémiaire 1795, au 18 fructidor 1797, à toutes les journées désastreuses de la révolution. On y toisait, on y fouillait, on y interrogeait, on y arrêtait les malheureux proscrits, les suspects et même

les innocents qui n'avaient pas été assez heureux pour trouver les moyens de s'évader en franchissant les murs de Paris, ou de rester cachés dans quelque asile hospitalier. Sous le directoire, gouvernement vénal, avide et corrompu, qui rétablit la loterie, qui mit en ferme les jeux de hasard, la fiscalité eut beau jeu, et il fut grandement question de réorganiser les impôts indirects. Mais comme ce gouvernement manquait de force, il n'osa pas braver l'opinion publique, sur laquelle il n'avait acquis aucune influence, et l'on se contenta de rétablir, en 1798, les droits d'octroi pour les besoins de la ville de Paris. Le tarif de ces droits fut très modéré; et afin d'adoucir la forme de cette mesure anti-civique, et d'y attacher une apparence de popularité, il fut statué que tous les emplois en seraient réservés à des militaires invalides nommés par les administrations centrales. Dès l'année précédente, les barrières servaient à la perception du droit de passe, impôt général sur toutes les voitures et les bêtes de somme. Bonaparte, devenu consul, et voulant favoriser, aux dépens du peuple, les capitalistes, les propriétaires, les hommes riches de toutes les classes, qui avaient contribué ou applaudi à la révolution du 18 brumaire, fit abolir l'impôt somptuaire, qui, ne portant que sur les équipages, les chevaux, les domestiques et la quotité de la contribution mobilière, n'atteignait que l'opulence, l'aisance, épargnait le pauvre, et ne coûtait point de frais de perception. Bonaparte fit l'inverse, en rétablissant les aides et la gabelle, sous le titre nouveau de droits réunis, impôt qui ménagea les riches, écrasa l'industrie, l'agriculture, le commerce, l'indigence, et dont les formes acerbes, vexatoires et violentes ne purent être mises à exécution sans le secours d'une armée d'employés. Dès lors les barrières, non seulement de Paris, mais de toutes les villes de France, firent partie intégrante de la puissance impériale. Un impôt si odieux, si intolérable, n'a jamais cessé d'exciter des murmures, des plaintes, des réclamations. Le comte d'Artois, en arrivant à Paris, en 1814, en promit l'abolition. Mais qui peut compter sur les promesses et les serments des rois et des princes? On éluda celle du comte d'Artois, en substituant au nom de droits réunis celui de contributions indirectes, qui signifie absolument la même chose : c'est ainsi qu'avec des mots les gouvernements espèrent tromper les hommes. A la révolution de juillet 1830, les barrières, objet de plusieurs attaques des Parisiens et des habitants de la banlieue, ont été libres pendant quelques jours. Mais insensiblement elles sont redevenues ce qu'elles étaient; car si l'on a accordé une réduction sur l'impôt des vins, et des modifications sur les rigueurs de sa perception, on a augmenté les droits sur diverses denrées, on en a taxé d'autres qui ne l'étaient pas encore, et il est question d'annuler ou de diminuer la réduction consentie par une loi. — C'est dans les guinguettes, dans les cabarets hors des barrières de Paris, que les grisettes, les ouvriers, les artisans, se rendent régulièrement les dimanches, les lundis, les jours de fête, pour se délasser des travaux des cinq jours précédents, en manger le produit, oublier le présent et s'étourdir sur l'avenir. Ils y vont danser, jouer et surtout s'abreuver à longs flots d'un vin noir, âpre et dur, qui leur semble d'autant meilleur qu'il leur coûte 3 ou 4 sous de moins qu'en ville, mais qui, en résultat, leur revient plus cher, parce qu'ils en boivent davantage. Bourgeois paisibles, mères de familles, jeunes gens des deux sexes, fuyez ces jours-là le voisinage des barrières et les rues adjacentes, si vous ne voulez pas avoir le tympan brisé par le bruit des crins-crins, des grosses caisses, par les chants discordants, les jurements et les hurlements des buveurs, et surtout pour ne pas rencontrer des ivrognes, et vous exposer à être heurtés, insultés, violentés par eux! Et vous, que vos devoirs, vos affaires et vos plaisirs appellent dans Paris ou hors de Paris, ayez soin, certains jours de la semaine, de n'y entrer ou de n'en sortir que par les pe-

tites barrières, les barrières de renvoi. Si vous voulez passer par les grandes, vous courez risque d'y attendre des heures entières. Vous les trouverez encombrées de troupeaux de moutons, de bœufs et de cochons, auxquels il faudra, bon gré malgré, céder le pas. Pour faciliter la surveillance, on ferme la principale porte; il ne reste qu'un étroit passage, et vous pourrez, tout à votre aise, voir défiler les animaux, et les compter un à un, comme le préposé.—Le nombre des barrières de Paris est de 56, dont 18 au nord, 20 à l'est et 18 au sud. Il y a en outre sur la rivière deux bureaux de recettes sur deux patache, où des employés visitent les bateaux aux ports d'amont et d'aval. Parmi les 56 barrières, il y en a quatre momentanément fermées, 31 qu'on nomme barrières de renvoi, parce qu'il n'y a pas de receveur, et qu'elles ne servent que pour la circulation des voyageurs et des promeneurs, et 25 principales, où il y a des bureaux de recette, et par où entrent les voitures de rouliers, les messageries et les bestiaux. Il serait superflu de donner ici la description de toutes ces barrières et l'étymologie de leurs noms: la plupart ont pris celui de la rue au bout de laquelle elles sont situées ou de la commune la plus voisine dans la même direction. Nous ne parlerons que de celles qui offrent quelque singularité ou qui rappellent quelque souvenir. C'est par la barrière Blanche et par celle des Amandiers qu'on se rend le plus directement aux cimetières du Nord ou de Montmartre et à celui de l'Est ou du Père-Lachaise. Les barrières de Passi et de Franklin conduisent à Passi et au bois de Boulogne. La première, située d'abord près de la pompe à feu de Chaillot, portait le nom de la Conférence lorsque Chaillot s'appelait faubourg de la conférence. On la nomma ensuite barrière des *Bons-hommes*, sobriquet donné à des minimes dont le couvent était à Passi. Elle a gardé le nom de ce village après la destruction du couvent. Les deux bâtiments à colonnes et à fronton qui forment cette barrière sont ornés de deux statues colossales représentant la Bretagne et la Normandie: l'une d'elles présente des chaînes aux passants. La barrière de Franklin rappelle le long séjour que fit à Passi cet homme célèbre, qui a tant contribué à l'indépendance et à la civilisation de l'Amérique. Le couvent de Longchamp entre la Seine et le bois de Boulogne n'existe plus; mais son nom est resté à la barrière qui y conduisait et à la promenade qui a lieu tous les ans, pendant la semaine-sainte, en commémoration de celle que faisaient autrefois les dévots et les curieux pour y entendre l'office des ténèbres, chanté par des voix mélodieuses. La barrière de Neuilli, la plus remarquable des entrées de Paris, consiste en deux bâtiments carrés et ornés de 20 colonnes colossales. Construite en 1786, sur la place où aboutissent quatre routes, elle porta le nom de l'Étoile, qu'on lui donne encore, depuis qu'en 1806 on y a posé la première pierre d'un arc de triomphe assez inutile et de mauvais goût. Consacré d'abord à perpétuer le souvenir des victoires de Napoléon, puis à célébrer la gloire du duc d'Angoulême, pour son expédition en Espagne, qui a coûté à la France plus de 100 millions, et qui n'a été avantageuse qu'au despotisme, aux intrigants et aux fripons, ce monument, qui a changé et changera peut-être encore de destination, ne vaudra jamais les sommes qu'on y a dépensées: exemple qui, ajouté à tant d'autres, devrait bien en vérité dégoûter les chambres de voter, sans réflexion, des travaux spécieusement proposés comme fort avantageux, mais dont l'inutilité et le danger ne tardent pas à se manifester, et dont le moindre inconvénient est de coûter dix fois plus que les prix portés sur des devis mensongers! L'ancien village du Roule, érigé en faubourg en 1722, et enclos dans Paris en 1786, a donné son nom à l'une des principales barrières de la capitale. Celle de Monceau, vulgairement Mousseaux, prend le sien d'un village bâti sur une petite élévation. On l'appelait barrière de la Pe-

tite-Pologne, nom d'un quartier qui a disparu lorsque Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres et depuis duc d'Orléans, rival en tout du comte d'Artois, fondateur de *Bagatelle*, fit planter et construire, en 1778, sur les dessins du proverbiste Carmontel, le parc et le pavillon nommés les *Folies de Chartres* et ensuite Mousseaux. Au milieu du parc, il y a une jolie rotonde improprement appelée barrière de Chartres, puisqu'on n'y passe point. Celle de Clichi devrait prendre le nom des Battignoles, commune plus récente, mais plus considérable que Clichi, et située aux portes de Paris. La barrière Montmartre s'appelait barrière de la rue Royale, avant que cette rue eût pris, en 1792, le nom du sculpteur Pigalle. Les Porcherons, ancien château seigneurial, donnèrent leur nom à un faubourg long-temps fréquenté par les ivrognes, et appelé ensuite faubourg Montmartre. La barrière qui porta ces deux noms reçut, en 1750, celui des Martyrs, en mémoire de saint Denis et de ses compagnons, qui avaient été décapités à Montmartre. En 1793, on la nomma barrière du Champ du repos, quoiqu'elle ne conduise pas directement au cimetière du Nord; aussi en 1806, est-elle redevenue barrière des Martyrs. Celle de Rochechouart tire son nom d'une abbesse de Montmartre, morte en 1727. La barrière du faubourg Poissonnière prit en 1815 le nom de télégraphe, qui ne lui est pas resté. La barrière Saint-Denis, ou de la Chapelle, reçut, en 1793, le nom de Franciade, qu'elle a perdu lorsque la ville de Saint-Denis quitta cette dénomination burlesque. La barrière du *Combat* a pris son nom d'un cirque où l'on donnait des combats d'animaux; et celle de la *Chopinette*, de la quantité de chopines de vin qui se débitaient dans les cabarets voisins. La barrière de Belleville a porté le nom de la Courtille, quartier cher aux buveurs qui fréquentent ses nombreuses guinguettes. Là commença la réputation du fameux Jean Ramponneau, qui, en 1760, transporta son établissement dans la rue Blanche. En vendant le vin à un prix plus bas que tous ses confrères, il attira la foule, même la bonne société; il eut la vogue; il fit une fortune considérable. Son désintéressement, sa loyauté, les scènes plaisantes qui se passaient dans sa guinguette, excitèrent l'enthousiasme et la reconnaissance des Parisiens: bagues, épingles, tabatières, éventails, coiffures, tout était *à la Ramponneau*. Ce nom, devenu classique comme celui des grands hommes, est resté à la barrière de la rue de Riom ou Orillon. Il s'est régénéré et perpétué dans notre langue, car le vieux verbe *ramponner* signifie boire à outrance, s'enivrer, godailler, se divertir. La barrière de Charonne s'appelait en 1782 barrière de la Croix-Faubin, nom d'un village voisin. Elle reçut en 1793 celui de Fontarabie, en mémoire de la prise de cette place sur les Espagnols; mais elle ne l'a pas conservé. La barrière de Vincennes s'appelle aussi barrière du Trône, parce qu'en 1660 on y dressa un trône magnifique pour l'entrée de Louis XIV et de la nouvelle reine Marie-Thérèse d'Autriche, et qu'on avait commencé l'arc de triomphe dont nous avons parlé. Cette barrière consiste aujourd'hui en deux grands bâtiments carrés, dans l'intervalle desquels s'élèvent deux belles colonnes doriques de 75 pieds de haut. Un vignoble a donné son nom à la rue, au village et à la barrière de *Picpus* ou *Pique-Puce*, ainsi qu'au couvent de franciscains réformés, dont le costume différait de celui des capucins, en ce qu'il était de couleur plus foncée, qu'ils avaient le capuchon moins alongé en pain de sucre et les sandales plus élevées. Le peuple parisien appelle aussi cette barrière la *barrière des Poules*. Le nom de celle de Reuilli vient de *Romiliacum*, château qu'avait habité le roi Dagobert et qui existait encore en 1352. La barrière de Charenton, appelée autrefois barrière de la Grande-Pinte, a porté aussi le nom de Marengo, de 1801 à 1815. La barrière de la Râpée, ainsi que le quai, où l'on mange les meilleures matelottes, ont pris le nom d'un commissaire général des troupes, gastronome, qui s'y était fait

bâtir une maison. — Au sud de Paris, la Gare, établie vers 1785, pour préserver les bateaux des glaces, était hors de la ville, quoique assez près du Jardin-des-Plantes. On l'a reculée en 1819, en la renfermant dans Paris, ainsi que le village des Deux-Moulins, dont la barrière de la Gare avait d'abord porté le nom, et qui prit celui d'Austerlitz depuis la fondation du nouveau pont. La barrière d'Italie, qui, en 1830, a repris le nom qu'elle avait porté depuis 1796 jusqu'en 1815, en raison des relations plus intimes de la France avec l'Italie, s'appelait auparavant barrière de Fontainebleau, et barrière Mouffetard, du nom d'un terrain qui, en 1230, était appelé *Mons Cetarius*, sans doute à cause d'un étang ou d'un marais qui en était voisin. La barrière de l'Oursine a porté aussi le nom de la *Glacière*, qu'on lui a ôté peut-être parce qu'il semblait rappeler les massacres de la glacière d'Avignon. La barrière de la Santé emprunta son nom de l'hôpital Sainte-Anne, fondé par la reine Anne d'Autriche, et aujourd'hui ferme des hôpitaux. La barrière et la rue d'Enfer n'ont point l'étymologie diabolique que leur nom et le voisinage des catacombes leur ont fait attribuer. Ce nom dérive de *via inferior* (rue Basse), par opposition à la rue Saint-Jacques, qu'on appelait *via superior* (rue Haute). Une manufacture de fourneaux a donné son nom à la barrière voisine, qui s'appelait d'abord rue de la Voirie, pour le même motif de proximité. La rue, la place, l'île, le village et la barrière de Grenelle tirent leur dénomination d'une garenne (garanella), qui appartenait jadis à l'abbaye de Sainte-Geneviève. La barrière s'appelait auparavant barrière des Ministres. Celle de la Cunette, près du champ-de-Mars, est ainsi nommée d'une sorte de fortification qui consiste en un fossé creusé dans un autre. — La barrière Saint-Martin, différente de celle de Pantin et de la Villette, et par laquelle *nos amis les ennemis* entrèrent dans Paris, le 31 mars 1814, n'est point une barrière, mais un très beau monument à quatre faces, présentant chacune un péristyle en saillie, orné de 8 pilastres d'ordre toscan. L'étage circulaire au-dessus se compose d'une galerie percée de 20 arcades supportées par 40 colonnes. Un vilain édifice qui obstruait la rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue Croix-des-petits-Champs, et qu'on nommait *barrière des Sergents*, a été démoli depuis 25 ou 30 ans. — Si, pour découvrir les malfaiteurs, la police est obligée d'employer des voleurs et des forçats, on peut dire que les commis aux barrières seraient les plus adroits de tous les fraudeurs, s'ils ne tenaient pas à conserver le salaire qu'ils reçoivent du gouvernement. Quand on devine si bien toutes les ruses, toutes les inventions de la fraude, on est bien capable de les imaginer. C'est ainsi que les mamelles de fer-blanc des prétendues nourrices, les jambes cylindriques des faux goutteux, les ventres supposés des femmes enceintes ou hydropiques, les arbres concaves, les pierres de taille creusées comme des fontaines de grés, les tuyaux et conduits en cuir ou en fer-blanc introduits dans Paris par-dessous les murs, et tant d'autres subtilités imaginées pour faciliter la fraude, n'ont pu échapper à la vigilance, à la perspicacité des commis aux barrières. Ils ont le droit de tout visiter, de tout sonder, de tout tâter; les brillants équipages ne sont pas à l'abri de leurs scrupuleuses investigations, et c'est de toute justice; car plus d'un personnage distingué par son rang, sa naissance ou sa fortune, a été surpris en fraude flagrante, tant à Paris que dans les départements : chacun vole l'état à sa manière, mais le plus excusable, selon nous, est celui qui n'en reçoit rien. Lorsqu'on renferma dans Paris, il y a 50 ans, des jardins, des marais, des campagnes, des villages qui n'en avaient jamais fait partie, il n'y eut qu'un cri contre les fermiers généraux, qui auraient voulu emprisonner ainsi toute l'île-de-France, dans l'unique but d'augmenter leurs bénéfices, en soumettant au fisc une plus grande étendue de terrain, un plus grand nombre de consommateurs. Tout se termina pourtant par un jeu de

mots, par un calembourg en vers :

Le mur mûrant Paris rend Paris murmurant.

La chose ne se serait pas ainsi passée si on eût tenté dix ans plus tard pareille entreprise. Les vainqueurs de la Bastille ne se seraient pas ainsi laissés emprisonner. Et cependant les murs de Paris ont à peine 7 lieues de circonférence, et ses barrières n'offrent rien d'effrayant ni d'hostile. Que sera-ce lorsque son enceinte aura 12 à 15 lieues de périmètre, et que ses nouvelles barrières seront des forteresses? H. Audiffret.

BARROS (Jean de), le plus célèbre de tous les historiens portugais, né à Viseo en 1496, d'une noble et ancienne famille, se distingua par son esprit et son intelligence lorsqu'il était page du roi Emmanuel, et à tel point que ce roi le nomma à l'âge de 17 ans compagnon du prince royal. Il employait tout le temps que ses nouvelles fonctions lui laissaient de libre à la lecture de Virgile, Salluste et Tite-Live. Au milieu des distractions de la cour, il écrivit à l'âge de 24 ans son premier ouvrage : *L'empereur Clarimond*, roman historique (1520), qui se fait remarquer par la beauté du langage et la pureté du style. Il présenta cet ouvrage au roi, qui en fut si satisfait qu'il le chargea d'écrire l'histoire des Portugais dans les Indes. Le monarque étant venu à mourir quelque temps après, sa commission ne lui fut pas retirée, et 32 ans plus tard cet ouvrage historique fut publié. Le roi Jean III nomma Barros au gouvernement des colonies portugaises en Guinée, et dans la suite, il fut créé agent général de toutes les possessions portugaises dans ces contrées. Il remplit ces nouvelles fonctions avec zèle et probité. En 1530, le roi lui fit don de la province de Maragnon dans le Brésil pour y fonder une colonie. Mais Barros, après y avoir employé toute sa fortune sans succès, rendit la province au roi, qui l'en dédommagea d'une autre manière. Il se retira dans sa terre d'Alitem à l'âge de 72 ans, et y mourut 3 années après. Son grand ouvrage, l'*Azia portugueza*, sur les possessions portugaises dans l'Asie, consiste en 40 livres qui resteront toujours un modèle classique dans ce genre. Soltan en a fait un abrégé en langue allemande, qui fut publié à Lunebourg. Barros a écrit en outre un dialogue moral, *Rhopicancuma*, dans lequel il démontre combien il est pernicieux d'abandonner ses principes pour s'accommoder aux circonstances; mais cet ouvrage fut condamné par l'inquisition. On a encore de lui des dialogues sur la fausse honte et une grammaire portugaise, la première qui fut publiée. C. L.

BARROT (Odilon). Il y a, dit-on, beaucoup de contrastes dans le présent livre, par le rapprochement des sujets et quelquefois par le rapprochement des opinions. Eh bien! un seul article, celui-ci, sera peut-être par lui-même un contraste de plus. Vous le verrez au nom qui le termine. — Est-ce que pourtant on ne reviendra pas de ces antipathies qui classent les hommes en deux ou trois camps, et leur interdisent jusqu'au droit de se connaître et de se juger? Pour mon compte, je suppose que le temps de la justice est venu pour tout le monde, et, ayant eu peut-être plus que d'autres à subir des animosités, je sens mieux encore le besoin d'échapper aux préventions. Ce ne sera peut-être pas non plus un exemple tout-à-fait inutile de montrer que des pensées diverses ne nuisent point à la liberté des jugements, et M. Odilon Barrot étant assuré de sa renommée par ses amis, il n'est pas indifférent de faire voir comment elle pourrait encore lui être assurée par ses adversaires. — Je ne vous ferai point une biographie : à quoi bon? J'ai appris que M. Odilon Barrot était né en 91, époque de grandes passions, qui dut avoir son influence sur les générations qu'elle produisit. Ses études n'eurent rien de remarquable. Il traversa paisiblement l'empire, et 1814 arriva tout juste pour le prendre à 23 ans, et le jeter, jeune homme brillant et monarchique, dans une carrière d'étude et d'expérience. Il lui fallut une dispense pour être avocat aux conseils du roi. C'est

là qu'il acquit sa renommée, sinon par un talent de premier ordre, du moins par une application assidue aux affaires qu'il eut à défendre.—La politique plus tard lui fut en aide. On touchait à des temps où les partis devaient seconder merveilleusement les talents d'opposition. La médiocrité même profita de cette faveur, et beaucoup de noms furent populaires qui depuis ont disparu à l'épreuve difficile de la victoire.—M. Odilon Barrot, après avoir été royaliste, devint l'avocat des causes empreintes d'hostilité au pouvoir. La plus mémorable fut celle des protestants qui avaient refusé de tapisser leurs maisons devant le passage du St-Sacrement. C'était une cause immense, et qui peut-être ne pouvait être alors bien comprise par le pouvoir lui-même. Elle ramenait la question ancienne de l'église dominante, à côté de la question moderne de la liberté des cultes; deux questions que la charte avait mêlées sans les résoudre, et dont la solution, quelle qu'elle fût, risquait de devenir une contradiction, soit avec le catholicisme de l'état, soit avec la tolérance des religions. Ajoutez qu'il n'y avait pas alors assez de calme dans les opinions ni assez de sincérité dans les partis pour que de telles discussions fussent exemptes de passion et de colère. Des deux côtés on entrait dans la polémique avec des interprétations excessives du droit. L'état ne voulait pas paraître abandonner le privilége de sa religion; le protestant ne voulait pas paraître abandonner la liberté de la sienne. Puis arrivaient les passions grossières, qui, se souciant peu de résoudre par la raison ces questions complexes, les éludaient par le scandale.—M. Odilon Barrot prit dans la charte l'article qui convenait à sa cause, celui de la liberté des cultes, et il considéra comme non avenu l'article de la religion de l'état. Il s'ensuivait que l'autorité ne pouvait contraindre un citoyen à participer aux cérémonies d'un culte qui n'était pas le sien; que la loi restait neutre entre les croyances, et qu'une condamnation pénale serait le renversement de la charte. La cour de cassation confirma cette opinion. —*La loi est donc athée en France!* s'écria tout aussitôt M. de La Mennais, dans le *Conservateur*. — *Oui*, *elle est athée et doit l'être*, répondit plus tard M. Odilon Barrot, lorsque la question se présenta devant toutes les chambres assemblées sous la présidence du garde des sceaux, M. de Serres. *Elle doit l'être*, ajoutait-il, *en ce sens qu'elle protége toutes les religions et ne s'identifie avec aucune.* Ce fut alors une grande rumeur. Le garde des sceaux réprimanda l'avocat; mais son système prévalut. Apparemment les questions de religion et de liberté étaient mal posées, puisque par la logique elles conduisaient à l'athéisme de la loi. La loi ne saurait pas plus être athée qu'elle ne saurait être immorale. Il n'y a point de société sans Dieu, parce qu'il n'y a pas de société sans liberté. Là où la loi est athée, il n'y a que le régime de la force. — A la vérité, M. Odilon Barrot donnait à sa pensée une restriction qui ôtait l'idée de l'*athéisme*, mais son langage manquait encore d'exactitude, et cela tenait aux erreurs du temps, erreur qui emportait ses adversaires comme lui-même. La charte était la cause de ses erreurs. Au fait, c'est-elle qui autorisait la doctrine de M. Odilon Barrot, mais sans aucun profit, il faut le dire, pour la liberté; et, d'autre part, elle autorisait la doctrine de l'état, mais sans permettre qu'elle pût jamais être praticable. D'autres causes politiques donnèrent du renom à M. Odilon Barrot; il fut lancé plus avant dans les oppositions, et son nom parut dans la plupart des entreprises publiques contre le système de la restauration. — Il fut membre et président de la société *Aide-toi*, société fameuse qui fut chargée de réaliser par une action suivie les vœux cachés des autres sociétés qui travaillaient sourdement la France. — Cependant deux directions étaient données à cette réunion, la première violente et emportée, la seconde lente et progressive. M. Odilon Barrot crut davantage à l'op-

position légale, c'était le penchant naturel de ses idées; M. Marchais fut à la tête de l'opposition active, c'était le mouvement naturel des politiques sans avenir. — La scission fut éclatante. La conspiration eut ses habiles et ses fanatiques, les uns et les autres également dangereux à la monarchie, et tous également impuissants à réaliser leur victoire. — Cette scission se manifesta dans une occasion qui eut alors de l'éclat. L'opposition des 221 avait commencé un engagement hardi avec le pouvoir, et on voulut célébrer cette attaque dans un banquet qui leur fut donné au restaurant des *Vendanges de Bourgogne*. Ce fut une grande question de savoir si on porterait la santé du roi. M. Odilon Barrot fut de ceux qui adoptèrent un avis favorable, et crurent justifier leur politique en laissant au pouvoir l'initiative de la violence. Les autres déclarèrent qu'ils briseraient plutôt leurs verres que de porter ce *toast*. C'étaient les plus pressés, je n'ose dire les plus redoutables. L'opinion de M. Odilon Barrot prévalut, mais pour ne pas choquer trop vivement le parti qui ne voulait aucune sorte de transaction, on adopta pour le *toast* cette vague formule : *au concours des trois pouvoirs*. Elle suffit pour effaroucher les républicains; ils ne parurent pas au banquet, et ce fut le signal public de cette rupture quelque temps déguisée par les joies de la victoire, et ravivée depuis par les rivalités du triomphe. —M. Odilon Barrot représenta les électeurs de Paris dans ce fameux banquet, et il fut choisi par eux pour haranguer les 221. Son discours était encore le développement de cette pensée, *que les voies légales suffisaient au triomphe de la liberté, et que si ces voies étaient fermées, alors il n'y aurait d'autre ressource que dans le courage des citoyens, et que le courage ne manquerait pas*. La haine du pouvoir était populaire, le langage de M. Odilon Barrot fut accueilli avec transport. On y vit le présage d'un succès qui irait au-delà de toutes les espérances; et ainsi de part et d'autre s'excitaient ces ardentes colères qui devaient finir par un sanglant conflit, sans profit pour la liberté. — Il paraît bien que M. Odilon Barrot ne faisait en tout cela que suivre son instinct d'opposition, car il avait été peu admis dans les conseils intimes du parti qui gouvernait les opinions, et les tenait sous sa main. Cependant son instinct eût pu être trompé aussi bien que tous les plans concertés avec le plus d'ensemble et de secret, si la France eût alors été conduite par un conseil de ministres mieux inspirés, et même il tint à peu de chose que tous ces préparatifs de guerre ardente ne fussent détruits. Le côté gauche avait déjà commencé à fléchir. M. de Polignac recevait tous les matins des membres influents de l'opposition, hommes d'un renom révolutionnaire aujourd'hui, et qui alors ne demandaient pas mieux que de ne se point séparer de la monarchie. Leurs conditions étaient raisonnables. Ils demandaient des lois populaires. M. de Polignac, s'il eût entendu sa position, pouvait plus que tout autre ministre entrer dans ces vues, par la raison toute simple que son amour pour le trône n'étant pas suspect, il n'eût pu être accusé de le trahir. Après tout, il y avait des lois d'amélioration que tous les partis eussent avouées. M. de Chabrol laissait au ministère le projet d'un dégrèvement nouveau. Une loi municipale était prête. La liberté d'enseignement pouvait suivre. L'opposition eût été désarmée par la libéralité du pouvoir, et même il y avait quelques chances pour que M. Casimir Perrier entrât dans le conseil du roi. — Le salut de la France fût sorti de vive force du sein des oppositions, d'autant qu'il y avait peu d'hommes qui songeassent alors à pousser l'hostilité jusqu'au renversement de la dynastie; c'était là un grand coup d'état. Par les ordonnances de juillet 1830, chaque parti se trouva jeté au-delà de ses bornes. M. Odilon Barrot était déjà dans le mouvement des opinions les plus actives. Au milieu de la révolution, il sembla se modérer, et il eut, pour quelques jours au moins, l'étonnant privilège

de paraître tempérer son propre parti sans perdre la popularité de ses colères et de ses vengeances. — M. Odilon Barrot fut de ceux qui inventèrent un juste-milieu entre la monarchie et la république, au moyen de ce programme célèbre de l'Hôtel-de-Ville, système de transition qui ne pouvait long-temps subsister entre deux systèmes qui se fuient et aboutissent à des points extrêmes. — Il y avait dans cette combinaison de la monarchie républicaine un mélange de sentiments contraires, l'enthousiasme de la révolution et la peur de la révolution. Ceux qui s'applaudissaient de la chute du trône ne pouvaient s'empêcher de frémir à l'aspect des hommes qui le brisaient. La pensée de l'anarchie troubla souvent cette victoire, et M. de Lafayette lui-même, accoutumé aux scènes de la multitude, se sentit défaillir au milieu de ce vaste bouleversement d'une monarchie. Il fut le premier à montrer au peuple le duc d'Orléans comme la seule *république* possible de notre temps, tant il y avait de doute et d'anxiété dans les ames sur le lendemain de cet interrègne jeté comme un rêve à la suite de nos années de paix! — Peut-être aussi ce mot de république ne fut-il pour la plupart des hommes qu'un déguisement d'ambition. Un roi élu sur des barricades devait amener au pouvoir tous ceux qui avaient attaqué la restauration, non point dans le système de ses ministres, mais dans le principe de son existence. M. Odilon Barrot put penser que cette combinaison était doublement merveilleuse, en ce que les habitudes monarchiques étaient conservées, et que les idées républicaines semblaient prévaloir. Ce fut la raison de la part qu'il prit au programme; beaucoup d'autres l'imitèrent. Ils croyaient sauver ainsi la chose publique; ils ne faisaient que suivre des inspirations d'égoïsme. — On a traité souvent la question de savoir si l'Hôtel-de-Ville n'aurait pas dû consulter la nation avant de faire un roi. Question inutile assurément. Cette pauvre nation française n'a pas même un mode d'exprimer sa volonté par des suffrages publics. On la fait vouloir à son insu. On parle ensuite de son vœu; on le met dans la loi, et on lui interdit de s'interroger elle-même pour savoir si ce vœu n'est pas un mensonge. Avec de telles formes de liberté, il n'y avait guère de raisons pour consulter la France. Il était plus simple de lui faire un roi, comme on le lui fit; on lui épargna une moquerie de plus; et ce fut une sorte de profit pour sa dignité. — M. Odilon Barrot, qui avait eu hâte de fonder une monarchie nouvelle, eut la douloureuse mission de conduire la vieille monarchie de France hors de la patrie. Accoutumé aux études graves de l'histoire, poli par les rapports de la vie sociale, ayant vu de près le mouvement de la politique, connaissant tout ce qu'il y avait de souvenirs et de vertus dans la race des rois de France, M. Odilon Barrot dut éprouver plus d'une émotion à la vue de tant de contrastes ramassés dans cette fuite. Le voilà s'acheminant lentement avec cette famille tant de fois frappée, jusqu'aux rivages où l'attend le vaisseau de l'exil. Il eût fallu avoir une ame de fer pour rester sans pitié ou sans regret à la vue de cette majesté si calme du malheur. Il n'y a point d'homme qui résiste au spectacle des vicissitudes de la royauté. M. Odilon Barrot remplit sa mission avec une dignité polie. On avait dit qu'à la fin de ce voyage il avait jeté aux exilés quelques paroles d'avenir et d'espérance. Il les a déniées. Mais cela importe peu. M. Odilon Barrot sait très bien que les races royales ont des destinées qui ne cèdent pas à des combinaisons passagères de partis, et ce doit être, au milieu de beaucoup de ses mécomptes, une pensée consolante de pouvoir garder le souvenir de Cherbourg sans qu'il lui soit un objet de remords. — M. Odilon Barrot fut préfet de la Seine à son retour. Il pouvait se croire placé au-dessous de son mérite révolutionnaire, relativement à beaucoup d'autres qui déjà faisaient dévier le programme, et usurpaient le prix des longs efforts qui avaient été faits pour abattre la monarchie. Il demanda à Louis-

Philippe de le dispenser d'accepter cette charge qui troublerait son existence au lieu de l'améliorer. Le roi lui répondit en s'offrant lui-même comme un modèle de désintéressement. Chacun, disait-il, se devait à son pays, et pour son compte il lui eût été plus doux de vivre à Neuilli que de se consacrer aux travaux pénibles de la royauté. M. Odilon Barrot céda à cette autorité. Dans ses fonctions, il ne donna point l'exemple de la subordination administrative. M. Guizot était ministre de l'intérieur. C'étaient deux hommes qui représentaient des systèmes contraires, M. Guizot la monarchie bourgeoise, M. Odilon Barrot la monarchie républicaine. L'anarchie morale commençait à naître dans la révolution, et on la vit se grossir dans les émeutes qui vinrent souvent fatiguer le pouvoir et désespérer sa politique. — En ceci, M. Odilon Barrot parut emporté par des illusions. Il ne se pouvait guère qu'il gardât les profits de la popularité dans l'exercice d'un emploi public. Il ne se pouvait pas davantage que la monarchie et la république parussent long-temps conciliables dans l'opinion qu'il persistait à soutenir. Cependant ses luttes avec M. Guizot lui furent utiles, et la faveur républicaine lui resta, surtout lorsqu'au moment du procès des ministres il se déclara dans sa proclamation contre le système du gouvernement. Ce système paraissait un mélange de peur et d'humanité ; M. Odilon Barrot le jugea inopportun, et aussi, ne voulant sans doute avoir que le mérite du courage, il eut aux yeux des partis le mérite plus facile de la dureté. — Il arrivait à M. Odilon Barrot ce qui arrive à tous ceux qui n'osent pas aller jusqu'au bout de leurs opinions. Il y était traîné par les autres, sans les pouvoir désavouer, et dès ce moment il fut mêlé à cette partie de la révolution qui se qualifia du nom de *mouvement*, en opposition avec la révolution qui s'était faite *pouvoir* et qu'on désigna sous le nom de *résistance*. Ainsi, l'anarchie était consommée. Toutefois, M. Odilon Barrot ne se laissait aller qu'avec discrétion au mouvement de son parti. Il avait le pressentiment des périls qui étaient au terme de ce système de république, et il s'efforçait de se rattacher au système contraire par des idées de bon ordre et par un langage de modération et de politesse qui était d'ailleurs dans ses habitudes, et qui faisait contraste avec la fougue immodérée et l'éloquence passionnée de ses amis. On feignit quelque temps de ne point saisir les dissidences de ce parti du *mouvement*. C'était une scission ancienne qu'il fallait voiler. Et puis le nom de M. Odilon Barrot avait de l'autorité, la république en paraissait fière, et lui-même n'était pas d'un caractère assez fort pour disputer son renom aux opinions que secrètement il désavouait. Cet état de choses dura au milieu des déguisements, jusqu'à ce qu'enfin des occasions de rupture vinssent classer naturellement les opinions. Aujourd'hui la république est nettement divisée. M. Odilon Barrot reste avec son programme de l'Hôtel-de-Ville, et le *mouvement* suit sa course vers les abîmes. Ainsi, le gouvernement de juillet est travaillé par des sectes, chacune se glorifiant de traîner la France à sa suite, et nulle ne pouvant s'assurer de dominer les autres par la force et l'unité de ses vœux et de ses pensées. Il en arrive de même dans toutes les révolutions produites par la volonté capricieuse des partis. La victoire est funeste par les dissensions qu'elle fait naître, et comme la première destruction du pouvoir est un exemple, chaque secte a le droit d'aspirer à quelque destruction semblable. Rien ne peut tenir dans la société avec de telles règles de politique. Il en faudra venir à des lois plus simples. Il y a dans tous les partis qui se partagent la France un fonds de pensées communes ; il faudra bien que plus tôt ou plus tard les partis s'entendent pour les réaliser. Nous ne pouvons sortir de nos révolutions par la victoire exclusive d'aucune opinion : ni le royalisme, ni la république, ni ce qu'on nomme le tiers parti, ne peut aspirer à l'extermination des partis qui lui sont contraires. Outre que cette prétention serait immorale, la réa-

lisation en est impossible. Ce qui est possible, c'est le rétablissement de la nation française dans tous ses droits, de telle sorte que tous les intérêts légitimes soient assurés. M. Odilon Barrot est de ceux qui sont sortis de l'épreuve de la révolution pour arriver à reconnaître qu'*il n'y a de possible en France que la monarchie héréditaire avec le gouvernement représentatif assis sur les plus larges bases.* Je ne comprends guère, après cela, comment il reste des disputes entre l'opinion qu'il représente et la vieille opinion française: M. Odilon Barrot imaginerait-il une hérédité sans héritier? à quoi bon sa maxime? chaque pouvoir nouveau peut l'adopter sans qu'il en résulte aucune sécurité pour lui-même ou pour le pays; et ainsi, le remède des révolutions devient lui-même une révolution de plus. Avec sa droiture de raison, M. Odilon Barrot ne peut s'arrêter à une théorie si glissante. Entre le pouvoir élu et la monarchie héréditaire il y a contradiction; l'un répugne à l'autre. Il faut adopter les deux principes dans leurs conséquences, l'un avec le changement perpétuel du commandement, l'autre avec la transmission constante de l'autorité; ou bien on pourrait croire qu'il y a des politiques qui veulent concilier les profits du changement avec les bénéfices de la fixité: ce serait trop de moitié, outre que par là on perd le courage de ses opinions ou de ses erreurs, dernier mérite des partis, le seul qui leur donne droit à l'estime ou à l'indulgence. —Je ne puis douter que M. Odilon Barrot ne comprenne bien cette situation morale de la France; la révolution est dans le faux, elle n'y peut rester ou elle y mourra. Il appartiendrait à un homme comme lui, homme grave et sincère, de rechercher les moyens d'arriver à une transaction entre des nécessités diverses qu'aucune violence exclusive ne satisfera jamais. Il lui reste de l'autorité dans l'opinion; il a l'avantage de n'avoir pas passé par le pouvoir, cette épreuve périlleuse de toutes les popularités; sa voix est entendue avec faveur par ceux même qui lui reprochent de ne pas aller jusqu'au bout de ses doctrines; mais cette sorte de bienveillance s'épuise à la fin. D'autres l'ont déjà éprouvé, et tous les *tiers partis* du monde l'éprouveront à leur tour. A des hommes de ce caractère il ne sert de rien d'avoir un talent grave, une discussion forte et sévère, une éloquence de bon ton, des opinions tempérées. Les partis veulent autre chose, et puisqu'il ne veut ni ne peut les satisfaire, il semble qu'il doit chercher ailleurs le gage de ses vœux populaires et la réalisation de ses théories.

LAURENTIE.

BARROW (JOHN), cosmographe anglais, célèbre par l'étendue de ses connaissances et l'immensité de ses travaux, membre de l'académie royale de Londres et secrétaire de l'amirauté. Dès son enfance, il montra une grande aptitude pour l'étude de la géographie, des mathématiques et de l'astronomie, et, très jeune encore, il fut admis à professer cette dernière science à Greenwich, où il resta de 1786 à 1791. — Lorsque le gouvernement anglais envoya lord Macarthney en ambassade en Chine, sir Georges Staunton fut, en qualité de secrétaire de l'ambassade, chargé de la partie politique de cette mission; mais c'est Barrow, secrétaire privé de lord Macarthney, qui eut tout l'honneur scientifique de ce voyage. Sir Staunton publia une relation de l'ambassade, et cette relation fut enrichie par les observations d'Anderson, de Holmes et d'Alexandre; cependant elle est à peu près oubliée, et on ne la cite guères aujourd'hui que pour répéter ce résumé si laconique et si vrai qu'Anderson a fait de l'ambassade la plus pompeuse et la plus inutile qui ait jamais été entreprise: « Nous arrivâmes à Pékin comme des suppliants; nous y demeurâmes comme des prisonniers, et nous en partîmes comme des voleurs. » L'ouvrage de Barrow, au contraire, est et sera long-temps consulté; il fourmille d'observations scientifiques et fait parfaitement connaître la Cochinchine, que Barrow visita tandis que l'ambassade attendait une au-

dience de l'empereur. — Les efforts de Mungo-Parck pour pénétrer dans le centre de l'Afrique excitèrent l'émulation de Barrow, qui voulut tenter par la route du sud ce que son rival essayait de faire par celle du nord. Arrivé au cap de Bonne-Espérance, il se hâta de quitter les contrées colonisées pour pénétrer dans des pays où nul Européen depuis le Français Levaillant n'avait encore osé porter ses pas. Après avoir franchi les chaînes des montagnes Noires et de Nieuwelt, il parvint à un établissement nommé Graff-Reynet, et là il se joignit à une députation qui se rendait auprès de Gaïka, prince des Cafres, pour établir avec lui des relations commerciales. Il se convainquit bientôt de l'impossibilité d'aller plus avant sans témérité, et dut retourner au Cap. Mais il voulut utiliser son retour; il fit un long circuit, parcourut le pays des Cafres, visita les Hottentots, et ne recula pas devant les dangers qui pouvaient l'attendre chez les farouches Boschimans. Un second voyage, qu'il entreprit absolument seul, le conduisit chez les Namaquas, et un troisième le ramena chez les Cafres. Barrow est le premier voyageur qui ait fait connaître l'étendue et l'importance des établissements européens aux environs du Cap. Protégé par le gouvernement hollandais, il commença et fit continuer des travaux qui curent pour résultat l'appréciation à peu près exacte de la surface des cantons arrachés à la barbarie par la civilisation. Ses observations sont consignées dans : *Account of travels into the interior of southern Africa* (Londres 1801 — 4). Les savants qui dédaignent les voyages si intéressants de Levaillant, placent ceux de Barrow, de Thompson et de Lichtenstein au premier rang des voyages qui font bien connaître l'Afrique méridionale. — En 1804, il fit paraître son voyage en Chine, et deux ans plus tard celui en Cochinchine. Il joignit à ce dernier la relation d'une visite faite en 1801 et 1802 à la résidence des Boutjouanas. On n'avait encore aucun document sur ce point, où les voyageurs qui ont exploré la pointe méridionale de l'Afrique n'avaient pu pénétrer. Barrow n'est au surplus que le rédacteur de cette relation, qui a été traduite en français par Malte-Brun (Paris, 1807). — Il publia ensuite des mémoires sur la vie politique de lord Macarthney (1807): la reconnaissance l'empêcha de mettre dans cet ouvrage toute l'impartialité qui doit présider à la rédaction des documents historiques. — Le plus important et le meilleur de tous ses travaux est sans contredit son histoire des voyages au pôle du nord : (*A historical account of voyages into the arctic regions* (Lond. 1818), où l'on trouve la preuve d'un esprit profond et d'une critique éclairée. — En qualité de secrétaire de l'amirauté, il a exercé une grande influence sur les travaux qui ont été faits depuis 20 ans pour augmenter la masse de nos connaissances géographiques : c'est lui qui a rédigé les belles instructions qui guidèrent le capitaine Parry dans son voyage au pôle nord; et Ross, Buchan, Franklin et Richardson le consultèrent et se dirigèrent par ses avis dans leurs recherches pour découvrir un passage au nord-ouest de l'Amérique. Membre de presque toutes les sociétés savantes du monde, il a des correspondances sur tous les points du globe, et il est difficile qu'un fait important, une découverte, ne viennent pas sur le-champ augmenter ses connaissances positives. Il est président du *Raleigh traveller's club*; on sait que cette réunion scientifique a pour but de fournir aux hommes entreprenants les moyens matériels d'explorer les contrées inconnues. En 1830 il fonda la société de géographie de Londres, à l'imitation de celles établies à Paris par Malte-Brun, Eyrières, La Renaudière; à Berlin par Ritter et Berghaus. — Les ouvrages de Barrow ont tous été traduits en français; cependant nous ne croyons pas qu'on se soit occupé de sa Description des instruments de mathématiques les plus ingénieux et les plus portatifs à l'usage de la marine, ouvrage qui parut en 1794. C. L.

BARRY (Marie-Jeanne Gomart-Vau-

BERNIER, comtesse du), née à Vaucouleurs en 1744. Elle eut pour parrain le munitionnaire Dumonceau, que le basard avait conduit à Vaucouleurs, et pour marraine la femme du directeur des fermes. Gomart-Vaubernier n'était qu'un commis subalterne. La cérémonie du baptême fut un événement : un parrain directeur-général des vivres! c'était une bonne fortune pour la famille Vaubernier. Après la cérémonie, les gens du financier firent pleuvoir sur la population une grêle de dragées et de petite monnaie. Le parrain ne se montra généreux que ce jour-là. Mais la marraine pourvut avec une libéralité toute financière aux besoins de sa filleule. Le père mourut, et sa veuve, se trouvant sans ressource, partit avec la petite Marie-Jeanne pour Paris. Elle n'avait d'espoir que dans la générosité du fournisseur, qui se borna d'abord à un secours mensuel de 12 francs. Plus tard, il plaça sa commère cbez une de ses maîtresses, et mit sa filleule au couvent de Sainte-Anne. Elle en sortit à l'âge de 15 ans, et fut mise en apprentissage cbez madame Labille, marcbande de modes, rue de la Ferronnerie. Jolie et coquette, elle eut bientôt des amants, et devint une des pensionnaires de la fameuse Gourdan. Ce fut là qu'elle connut le comte Jean Dubarry, dit le *grand roué*, qui bientôt la prit cbez lui. Il tenait un de ces tripots privilégiés, rendez-vous des grands seigneurs joueurs et libertins. Le comte Jean était lié d'intérêt avec Lebel, valet de chambre et agent secret des plaisirs du vieux roi. Lebel n'avait pas besoin de s'occuper des dames de la cour; elles s'offraient d'elles-mêmes. L'obstination de mademoiselle de Saint-Roman à faire légitimer un fils qu'elle avait eu de S. M. avait contrarié le prince, et une double lettre de cacbet avait séparé la mère et l'enfant. Cette rupture avait mis en émoi toutes les ambitions, ranimé des espérances long-temps déçues. La belle duchesse de Grammont, sœur du premier ministre, n'offrit au roi qu'une conquête facile. Elle obtint un caprice, et tous les courtisans, le duc de Richelieu lui-même, qui avait poussé la *complaisance* jusqu'à prêter sa petite maison de Saint-Ouen pour la première entrevue de Louis XV et de madame de Pompadour, s'évertuaient à chercber une nouvelle favorite. Le roi avait vieilli; il était devenu sombre et mélancolique. Le comte Jean, confident et ami de Lebel, lui proposa mademoiselle Lange : c'était le nouveau nom de mademoiselle Vaubernier. Lebel hésitait; il tremblait que le roi ne fût informé des antécédents de la demoiselle; mais il n'avait pas le cboix des moyens, et puis la *petite* avait vu la bonne compagnie; elle s'était formée dans la société de madame de Lagarde, maîtresse de l'abbé Terray, et dans les salons du comte Jean; elle avait de l'esprit naturel, le ton un peu leste et grivois. On lui fit la leçon; elle promit de s'observer devant le roi, n'en fit rien, et réussit. Le roi fut enchanté. Le duc de Richelieu avait été en tiers dans cette intrigue avec Lebel et le comte Jean; il n'avait compté que sur un caprice, et s'aperçut bientôt que c'était une passion. Il fallait un nom titré à la nouvelle favorite. S. M. ne pouvant avouer un amour bourgeois, le comte Jean proposa son frère Guillaume, qui épousa, et, la cérémonie faite, repartit pour Toulouse cbargé d'or et nanti d'une énorme pension. Ce mariage pour la forme n'était qu'un scandale de plus; mais telles étaient les mœurs de la cour. Le doyen des ministres, le duc de la Vrillère n'avait-il pas fait épouser sa maîtresse par le marquis de Langeac, qui, par le même contrat, et moyennant une somme convenue, s'était engagé à vendre son nom, ses droits d'époux, et à reconnaître les quatre enfants de ce ministre? L'étiquette exigeait encore que la nouvelle comtesse fût présentée; il lui fallait une marraine, et cette marraine ne pouvait être qu'une dame titrée, ayant ses entrées à la cour. Le cboix tomba sur madame de Béarn. Elle montra des scrupules qui disparurent à l'aspect du brevet d'une grande cbarge pour son fils, et d'un bon de 100

mille francs sur le trésor. Une indisposition du roi avait ramené près de lui sa famille : le parti Choiseul, renforcé par le duc de la Vauguyon et la coterie dévote, retardèrent ce grand jour. Ce conflit d'intrigues occupait toute la cour. Enfin le *Bulletin* de Paris du 21 janvier 1769 apprit à la capitale et à la France le terme de cette grave négociation. « Le roi, en revenant de la chasse, avait annoncé qu'il y aurait présentation le lendemain... ; qu'elle serait unique. C'était une présentation dont il était question depuis long-temps. Enfin S. M. avait déclaré que c'était celle de madame la comtesse Dubarry. Le soir, un bijoutier apporta pour 100 mille francs de diamants à cette dame. Le lendemain, l'affluence fut si grande qu'on la jugea plus nombreuse que celle occasionnée précédemment par le mariage du duc de Chartres, au point que le monarque, étonné de ce déluge de spectateurs, demanda si le feu était au château. » La nouvelle favorite ne manqua ni de grace ni de dignité dans cette cérémonie, et s'acquitta de son rôle avec une aisance et un aplomb qui étonnèrent les vieux courtisans. Suivant l'usage, la famille royale était là. On remarqua que madame Adélaïde ne releva pas la récipiendaire lorsqu'après la cérémonie elle se baissa pour baiser le bas de la robe de cette princesse, qui bientôt après se retira de la cour avec sa sœur. Les deux partis qui divisaient la cour se dessinèrent avec des couleurs plus tranchées. Le duc de Choiseul affectait de bouder la nouvelle favorite, qui voyait à ses pieds les ducs de Richelieu, d'Aiguillon et toute la cohue de l'OEil-de-Bœuf. Cette division affligeait Louis XV ; il aurait voulu voir tout ce qui l'entourait partager ses sympathies pour sa belle maîtresse. M. de Choiseul était tout le ministère ; il réunissait les portefeuilles les plus importants, et ses collègues n'étaient que ses premiers commis. Le roi ne pouvait se passer de lui ; il le croyait du moins. Il n'imagina rien de mieux, pour conserver son premier ministre et sa maîtresse qu'un voyage à Marli. Il se flattait que les courtisans qui lui refuseraient leur hommage seraient désabusés en la voyant de plus près. Toutes les exigences de l'étiquette étaient oubliées à Marli. Aussi était-ce une faveur insigne que d'y être admis. Le roi eut soin de mettre sur la liste toutes les femmes qu'il savait être prévenues contre sa maîtresse. Ce voyage de Marli fut triste et monotone ; les dames s'éloignèrent de la favorite; le jeu même ne put les réunir; mesdames de Béarn et d'Alogny seules restèrent près d'elle. Habituée à une vie active, indépendante, madame Dubarry s'ennuyait à Versailles, et souvent elle venait *incognito* chez son beau-frère, qui occupait un fort bel hôtel aux Champs-Élysées. Une brillante distraction l'y attendait. Le comte de Coigni, qui avait été un de ses adorateurs, revint à Paris après une longue absence. Il ignorait la nouvelle fortune de mademoiselle Lange ; il la retrouve chez Dubarri ; elle lui apprend son nouveau nom et son mariage ; le comte de Coigni n'en devient pas moins entreprenant. La comtesse se lève, sonne ; un laquais paraît. Elle lui dit, avec toute la dignité dont elle était capable : « M. le comte demande ses gens. » Elle le reconduisit jusqu'à la porte du salon. « M. le comte, on vous verra à Versailles. » Ces derniers mots sont un coup de foudre. Le jeune seigneur rentre chez lui, s'informe, et apprend le prodigieux changement de fortune de celle qui fut sa maîtresse. Il se hâte d'écrire une lettre d'excuses, de respect ; implore le pardon d'un crime involontaire. Madame Dubarry fit plus que lui pardonner, elle lui témoigna la plus généreuse bienveillance. Nul courtisan ne se montra plus servilement dévoué à la favorite que le chancelier Maupeou ; il ne l'appelait que sa belle cousine ; il affirmait, avec la plus impassible assurance, qu'il était son parent. Il se prêtait avec la plus humble complaisance à tous les caprices de Zamor, nègre favori de la comtesse. Tout le monde au reste était à ses pieds. Cela

n'a rien qui doive étonner. La comtesse elle-même devait être habituée aux plus extravagants hommages. Elle avait vu plus d'une fois le chef de la magistrature de France et le nonce du pape lui présenter des pantoufles à son petit lever ; une grande dame eût été fière de pareils hommages ; Jeanne Vaubernier s'en amusait. Abandonnée à ses propres inspirations, elle était sensible et bonne. Plusieurs faits l'attestent, et, sans parler de cette jeune personne qu'elle délivra de la clôture et du parc aux Cerfs, et qu'elle fit rendre à sa famille, à son fiancé, qu'elle aimait, je citerai cette jeune fille de Liancourt, séduite par un prêtre : elle était accouchée d'un enfant mort ; elle n'avait pas déclaré sa grossesse ; l'absurde législation d'alors la condamnait à mort. Un jeune mousquetaire noir, M. de Mandeville, remit à la favorite un mémoire en faveur de cette infortunée, et fut chargé de porter au chancelier la lettre suivante :

« Monsieur le chancelier, je n'entends rien à vos lois, mais elles sont injustes et barbares ; elles sont contraires à la politique, à la raison, à l'humanité, si elles font mourir une pauvre fille accouchée d'un enfant mort sans l'avoir déclaré. Suivant le mémoire ci-joint, la suppliante est dans ce cas : il paraît qu'elle n'est condamnée que pour avoir ignoré la loi, ou pour ne pas s'y être conformée par une pudeur très naturelle. Je renvoie l'examen de l'affaire à votre équité. Mais cette infortunée mérite indulgence ; je vous demande au moins une commutation de peine. Votre sensibilité vous dictera le reste, etc., etc. »

Le chancelier accorda un sursis, et madame Dubarry obtint du roi grace entière pour la jeune fille. Ce fut aussi à ses sollicitations que le comte et la comtesse de Lonerme durent la vie. Ils avaient été condamnés à mort *pour rebellion à justice*. Leurs familles s'étaient jetées aux pieds du roi. Madame Dubarry se joignit à elles en déclarant qu'elle ne se relèverait pas sans avoir obtenu la grace des deux époux. La grace fut obtenue à l'instant. — Madame Dubarry se trouva presque à son insu lancée dans les intrigues politiques, et devint l'instrument de l'ambition et des vengeances de Richelieu, de d'Aiguillon et de Maupeou. Tout cela ne serait pas arrivé si Choiseul ne se fût pas associé au ressentiment, aux petites passions de sa sœur ; s'il n'eût pas affecté plus que de l'antipathie pour la nouvelle favorite. Mais l'homme d'état se laissa battre à coups d'épingles par une jeune folle, qui n'avait d'autres armes contre lui que de grivoises saillies ou de malicieuses bouderies. Louis XV ne pouvait plus vivre sans elle. Il s'était contraint quelque temps par respect pour lui-même, et pour ne pas blesser les égards de famille. Bientôt il brava toutes les convenances. Mesdames lui avaient témoigné le plus vif désir d'aller visiter les nouveaux jardins de Chantilly. Le roi leur avait promis de les accompagner. La favorite ne pouvait être du voyage ; son royal amant la pria de venir le rejoindre *incognito*. Il fallait mettre le prince de Condé dans la confidence, et celui-ci, pour mettre le roi à son aise, lui écrivit qu'il l'attendait au retour de Compiègne sans mesdames. Ces princesses restèrent à Versailles, et la favorite eut tous les honneurs des fêtes que donna le petit-fils du vainqueur de Rocroy. Il ne lui manquait que le titre de reine. Il lui prit fantaisie d'aller voir le salon d'exposition. L'entrée fut interdite au public, et l'académie de peinture se trouva réunie pour la recevoir et la complimenter. Tous les journaux de l'époque ont vanté la fête magnifique que lui donna le financier Bouret dans son fastueux pavillon de Croix-Fontaine, le 27 septembre 1765. Le galant financier avait fait adapter à une statue de Vénus sculptée par Coustou pour le roi de Prusse, une tête d'après celle de madame Dubarry. Le roi donnait à sa maîtresse 300,000 francs par mois sans les cadeaux. Le 1er janvier 1770, elle entra chez le roi, et lui demanda gaiement pour étrennes *les loges de Nantes*, objet de 40,000 francs de rentes, non pour

elle, mais pour sa bonne amie la maréchale de Mirepoix. Le roi sourit, et déclare qu'il en a disposé. La comtesse boude et sécrie : « Voilà la quatrième faveur que je sollicite et que vous me refusez, le diable m'emporte si jamais je vous importune! » Le roi, enchanté, lui remit le brevet de ce privilége ; il était pour elle-même. Toute la cour fut émerveillée de la galanterie du roi, et la maréchale de Mirepoix ne perdit point pour attendre.— M. de Choiseul, toujours attaqué, était toujours en faveur auprès du vieux roi. L'influence de madame Dubarry allait être mise à une épreuve redoutable : ce premier ministre allait devenir plus puissant que jamais. Il avait vu naitre, pendant son ambassade à Vienne, l'archiduchesse Marie-Antoinette, et il venait de la placer sur les marches du plus beau trône de l'Europe en la mariant au dauphin. On vantait l'esprit et les grâces de la jeune princesse, que des liens plus forts que ceux de la reconnaissance attachaient, dit-on, à M. de Choiseul. On ne doutait pas qu'elle ne parvint à supplanter la favorite dans la confiance du roi. Les courtisans, avides d'intrigues, comptaient sur une révolution de cour ; c'était une de ces crises où les plus habiles ont peine à se maintenir dans le juste milieu. Quelques-un avaient conseillé à madame Dubarry d'aller aux eaux pendant les fêtes du mariage. Richelieu n'eut pas de peine à la déterminer à rester. Son absence compromettait ses intérêts, et priverait la cour de son plus bel ornement. Le galant maréchal réussit, et, d'un autre côté, il conseilla au roi de recevoir la jeune princesse, non à Versailles, mais à la Muette. Toutes les dames allèrent au-devant d'elle. Madame Dubarry prit sa place au banquet royal. Ces grandes scènes d'appareil ne sont jamais improvisées. La princesse dut faire violence à ses propres sentiments, et ne pas compromettre son avenir par une attaque trop brusque. Le roi s'étant oublié au point de lui demander ce qu'elle pensait de madame Dubarry, elle répondit, avec tout l'abandon de la plus naïve franchise : *charmante, papa, adorable*. Le gros des courtisans fut désappointé ; ils s'attendaient à voir *la fille des Césars* écraser de son mépris l'insolente courtisane qui osait se placer entre elle et le roi. La cour se rendit quelque temps après à Compiègne ; la dauphine invita le roi à souper ; il y vint avec sa maîtresse, à qui il donnait la main. La princesse l'embrassa en lui disant : « Ah! papa, je ne vous avais demandé qu'une grâce, et vous m'en accordez deux. » — Les deux factions qui divisaient la cour s'observaient, et les hostilités devaient bientôt éclater. Le duc d'Aiguillon, soutenu par la favorite et par tous ses entours, allait succomber. Sa chute paraissait aussi imminente que juste ; sa conduite arbitraire envers le parlement de Rennes et les états de Bretagne avait soulevé contre lui tous les magistrats, toute la noblesse et la population entière de cette grande province. Le parlement de Rennes avait commencé son procès ; le duc d'Aiguillon avait obtenu un ordre du roi qui évoquait l'affaire au parlement de Paris, sur le motif que sa qualité de pair de France ne le rendait justiciable que de la première cour du royaume. L'accusation était grave ; le chancelier lui-même ne put dissimuler au duc qu'il avait tout à craindre de l'issue du procès. Madame Dubarry vint encore au secours de son protégé. Louis XV tint un lit de justice, fit déclarer par son chancelier que le duc d'Aiguillon lui paraissait complètement justifié ; puis il fit enlever toutes les pièces de la procédure. Le duc, pour témoigner sa reconnaissance à celle qui lui avait sauvé plus que la vie, lui fit cadeau d'une voiture magnifique, dont la construction et les riches ornements coûtèrent 52,000 francs. Habituée à ne faire que sa volonté, la favorite, sans égard pour les avis de ses plus affidés conseillers, osa se montrer dans ce scandaleux équipage. Bientôt circula dans tout Paris cette épigramme :

Pourquoi ce brillant vis-à-vis?
Est-ce le char d'une déesse
Ou de quelque jeune princesse?
S'écriait un badaud surpris.
Non, de la foule curieuse
Lui répond un caustique, non;
C'est le char de la blanchisseuse
De cet infâme d'Aiguillon.

Le malencontreux *vis-à-vis* rentra dans sa remise pour n'en plus sortir. Mais au milieu d'une atmosphère d'adulation, la favorite eut bientôt oublié cette mésaventure. Sa cour ne fut ni moins nombreuse ni moins brillante, et le duc de Gesvre, qu'elle appelait *son singe*, ne manquait pas, chaque fois qu'il ne pouvait être admis en sa présence, d'écrire dans la loge de son suisse : *Le sapagou de madame la contaisse ait venu pour lui rendre cais omages.* » L'orthographe de M. le duc tenait le juste milieu entre l'ignorance absolue du moyen âge et l'instruction du XVII[e] siècle.—Le chancelier Maupeou méditait alors la destruction du parlement. Les cours souveraines avaient condamné et banni les jésuites; le duc de Choiseul avait contresigné l'ordonnance royale qui confirmait les arrêts du parlement, et il l'avait fait exécuter. Il y avait solidarité entre les parlements et le ministre. Maupeou ne pouvait réussir dans son projet tant que Choiseul conserverait le pouvoir : une attaque ouverte eût été absurde et sans apparence de succès. Ce n'est pas par flatterie, c'est par la peur que l'on domine les rois. Cette fascination si simple et si facile est vieille comme le monde, et, toujours renouvelée, elle réussit toujours. Maupeou le savait bien, et il établit son fantôme entre le roi et sa maîtresse. Il fit placer dans le boudoir, et en face du canapé où Louis XV avait l'habitude de s'asseoir, un portrait de Charles I[er] par Vandick; et la favorite, à qui le chancelier avait fait la leçon, répétait à son royal amant : « Vos parlements veulent vous traiter comme celui d'Angleterre a traité Charles I[er]. » Elle ajoutait que son premier ministre Choiseul ne faisait qu'un avec les parlements. La sœur de ce ministre, la duchesse de Grammont, n'était plus une rivale redoutable pour madame Dubarry; honteuse de sa disgrâce, la duchesse s'était éloignée de la cour, et avait été promener aux eaux son dépit et sa honte. Ce voyage pouvait être fort innocent; mais on persuada au roi qu'elle ne l'avait entrepris que pour soulever les parlements contre son autorité, et qu'il lui serait impossible de contenir les parlements tant que le duc de Choiseul resterait au ministère. Le roi, toujours indécis, avait déjà signé et déchiré plusieurs lettres de renvoi. Enfin, le 24 décembre, une dernière lettre fut signée et signifiée au duc premier ministre, à une heure du matin. Les termes en sont remarquables : « Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures; je vous aurais envoyé beaucoup plus loin si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour madame la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait, etc. » Cette lettre lui fut apportée par le duc de la Vrillière, qui témoignait le plus vif regret d'avoir été chargé d'une aussi pénible mission : « M. le duc, lui répondit Choiseul, je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez à m'apprendre une pareille nouvelle. » — Le duc de Praslin, parent et créature de Choiseul, devait partager sa disgrâce. Il était à Paris dangereusement malade de la goutte, qui lui était remontée dans la tête. Sa lettre de renvoi était plus courte et plus humiliante : « Je n'ai plus besoin de vos services et je vous exile dans votre terre de Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. » Un mois ne s'était pas écoulé après le renvoi de Choiseul, que le parlement de Paris fut exilé. Choiseul réunissait les trois ministères des affaires étrangères, de la guerre et de la marine. Le duc d'Aiguillon, qui avait dirigé toute l'intrigue, fut contraint d'ajourner ses espérances. Il était tellement décrié que ses plus dé-

voués partisans n'osèrent braver l'opinion, et le proposer pour les affaires étrangères. Le roi se réserva la signature de ce département. L'abbé Terray réunit au portefeuille des finances celui de la marine. Un abbé ministre de la marine! Le régime du favoritisme réduit tout aux petites conceptions d'une coterie. L'abbé Terray ne tenait les clés du trésor que pour les ouvrir aux Dubarry. Le comte Jean y puisait à pleines mains; il gouvernait la favorite, qui gouvernait le roi. On saisit une occasion favorable, et le duc d'Aiguillon fut ministre : c'était une conséquence de l'exil du parlement. Le duc de Richelieu ne fut pas aussi heureux; il convoitait aussi un portefeuille et ne put pas même obtenir l'entrée au conseil. On lui préféra Soubise, qui ne valait pas mieux. Tout ce commérage politique n'était nullement du goût de la favorite : les petits soupers, les petits spectacles de Choisi, quelques intrigues de coulisse, elle n'aimait rien au delà. La passion du roi était une véritable monomanie; on le voyait rire à pleine gorge aux farces plus que grivoises que la favorite faisait jouer à Choisi. Les plus grands seigneurs, les prélats, les dames les plus qualifiées de la cour, sollicitaient l'honneur d'être admis à ces représentations, dont le cynisme n'eût pas été toléré sur les treteaux des boulevards. Dans une cour moins corrompue, la jolie modiste de la rue de la Ferronnerie, devenue comtesse Dubarry et maîtresse du roi, eût pu oublier ses premières habitudes; mais elle avait retrouvé dans les salons des résidences royales ce dévergondage de ton et de mœurs qui régnait dans les boudoirs de la Gourdan et les brillants tripots du comte Jean. On applaudissait aux propos les plus graveleux, aux saillies les plus cyniques. Le roi était enchanté; toute distance de rang avait disparu. Qui aurait pu reconnaître le chef d'un grand empire dans un vieillard préparant le déjeûner de sa maîtresse? A quel autre qu'à un valet une femme aurait-elle pu dire : « Prends garde, La France, ton café f...., le camp! » Cette femme, jeune et jolie, valait bien la vieille veuve de Scarron, qui s'était fait épouser par le *grand roi*. Faut-il s'étonner que madame Dubarry ait eu l'intention de se faire épouser par son successeur? Louis XV ne vivait que par elle et pour elle. Le comte Jean, qui n'appelait Louis XV que *Frérot*, désirait que cet indécent sobriquet devînt pour lui une utile réalité; il gourmandait sa belle-sœur, qui refusait de se prêter à ses vues. Elle était mariée, mais on pouvait faire annuler son mariage. Bientôt ce ne fut plus un simple projet, et le comte Jean employa tous ses moyens et toute son adresse pour arriver au succès. — On fit circuler dans le monde des mémoires, des consultations sur la nécessité du divorce. Satisfaite de son sort, madame Dubarry ne songeait nullement à le changer. Rien dans les mémoires du temps, rien dans les documents historiques, n'a prouvé qu'elle ait pris une part active à cette intrigue, dont un exemple récent permettait d'espérer le succès. Tandis que le roi et sa cour étaient aux pieds de madame Dubarry, son mari, qu'elle avait fait colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, et auquel elle avait assigné de gros revenus, ne pouvait se montrer à Toulouse sans être hué. Une bonne action le réhabilita dans l'opinion de ses concitoyens. Lors de l'émeute de 1771, une femme du peuple accusée d'avoir frappé un capitoul allait être condamnée à la potence. Le comte Guillaume monte en voiture, arrive à l'Hôtel-de-Ville, dont il force l'entrée, menace de son crédit les capitouls, et sauve la victime. Le parlement se disposait à le décréter de prise de corps; mais cette cour, bientôt réduite à se défendre elle-même contre le chancelier Maupeou, abandonna cette affaire, qui n'eut pas de suite. Cependant l'exil de M. de Choiseul avait opéré un grand changement dans la conduite de la dauphine. La nouvelle cour se grossissait chaque jour; celle du vieux roi et de sa maîtresse ne se composait plus que des ducs de Richelieu, d'Aiguillon et des autres roués de la régence. La suppression

des parlements éprouvait partout d'insurmontables obstacles; Maupeou avait pu les dissoudre, mais non les détruire. Les nouveaux tribunaux qu'il avait créés étaient frappés d'impuissance, et le nom de la favorite se mêlait à celui de l'auteur de tant de bouleversements. Le comte Jean n'en suivait pas moins son projet favori, et sa belle-sœur partageait déjà ses illusions. Le duc d'Orléans avait épousé sa maîtresse, madame de Montesson; mais son mariage n'était pas reconnu; il sollicitait l'appui de la favorite: « Soyez tranquille, gros père, lui disait-elle; votre affaire s'arrangera, j'y suis fortement intéressée. » Le duc de Choiseul recevait de nombreuses visites dans son exil; quelques courtisans, qui rêvaient encore son retour au pouvoir, allaient se montrer à Chanteloup. Le duc de Gontaut se cachait moins que les autres. Il était beau-frère de l'exilé, et les rapports de famille étaient son excuse.—Pressé par madame Dubarry de s'expliquer sur l'opinion de l'ex-premier ministre à l'égard du nouveau conseil des Invalides, il répondit : Eh « bien! madame, il m'a dit qu'il s'en f.... « La comtesse en riait aux éclats; le roi arrive, elle lui conte le sujet de sa gaîté: Sire, il a dit qu'il s'en f....—Et vous, madame, dit le roi.—Moi aussi.—Nous sommes donc trois, réplique le roi.» L'anecdote courut et devint la nouvelle du jour. Les poètes à la suite enivraient la favorite d'encens, et la consolaient des satires et des épigrammes des autres. Voltaire se distinguait parmi les rimeurs courtisans; il avait chanté madame de Pompadour, il ne se montra pas moins dévoué à madame Dubarry. Je ne citerai qu'un seul fait sur mille. Madame de Pompadour l'avait fait gentilhomme de la chambre : qu'attendait-il de Madame Dubarry en lui écrivant : « M. Delaborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

Quoi! deux baisers sur la fin de ma vie!
Quel passeport vous daignez m'envoyer!
Deux, c'en est trop, adorable Égérie!
Je serais mort de plaisir au premier.

— Il m'a montré votre portrait. Ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre les deux baisers;

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux.
C'est au mortel d'adorer votre image;
L'original était fait pour les dieux.

—J'ai entendu plusieurs morceaux de *La Pandore* de M. Delaborde : ils m'ont paru dignes de votre protection; la faveur donnée aux talents est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez. Daignez, madame, agréer le profond respect d'un vieux solitaire, dont le cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance. » — Madame Dubarry, qui naguère se flattait de jouer jusqu'à la fin le rôle brillant de madame de Maintenon, vit s'évanouir sa plus chère espérance. Les dévôts s'étaient rapprochés du roi, et pour mettre un terme au scandale, on lui avait proposé d'épouser la princesse de Lamballe, intime amie de la dauphine. Ce mariage, tout de convenance, aurait réuni les deux cours. La favorite en fut informée, et, avec sa franchise ordinaire, elle s'en plaignit au roi, qui lui répondit. « J'aurais pu plus mal faire. » Cette réponse déconcerta sa maîtresse; elle rompit brusquement l'entretien, et resta seule dans son appartement. Cette bouderie pouvait devenir une rupture sérieuse, et peut être irrévocable; les *amis du prince* et de la favorite prirent l'alarme; ils s'établirent médiateurs entre les deux amants, et amenèrent une réconciliation. Louis XV revint plus enchanté que jamais, et tel qu'il avait été dans les bosquets délicieux de Luciennes, lorsqu'il disait à son architecte, en considérant ce fastueux bâtiment : « Des pierres, du marbre, des dorures pour elle! Que ne puis-je lui donner un palais digne d'elle, un palais de diamants! » — Cependant les dévots espéraient beaucoup de l'époque des Pâques, et surtout de l'éloquence hardie de l'abbé de Beauvais. Déjà dans un premier sermon il avait tonné contre la dépravation des mœurs de la cour; il avait tracé des portraits si fidèles qu'il était im-

possible de ne pas reconnaître les originaux. Le duc de Richelieu s'était reconnu. « M. le duc, lui dit le roi en sortant de la chapelle, le prédicateur a jeté bien des pierres dans votre jardin. Oui, sire, répondit le vieux courtisan, et d'une manière si forte qu'elles ont rejailli dans le parc de Versailles. »Le sermon du jeudi-saint porta des coups plus directs dans l'ame du vieux monarque. L'abbé de Beauvais avait le ton solennel d'un prophète. « Encore quarante jours, disait-il, et vous paraîtrez devant Dieu pour être jugé selon vos œuvres. »Madame Dubarry ne put ramener le calme dans le cœur de son amant; elle le pressait de punir l'*insolence* du prédicateur.« Il a fait son métier.», répondit le roi,et il lui donna l'évêché de Senez. Un autre événement tout-à-fait imprévu frappa Louis de terreur : le ministre d'état Chauvelin, qu'il affectionnait beaucoup, et qui était du même âge que lui, était appuyé sur le dos de son fauteuil ; madame Dubarry jouait au piquet avec le roi ; ses regards se portent sur M. de Chauvelin; il était pâle; elle s'écrie : M. de Chauvelin, quelle grimace vous faites ! Le roi se retourne et voit son vieil ami chanceler et tomber à ses pieds ; il crie au secours ; son vieil ami n'était plus. Madame Dubarry, inquiète, éperdue, se hâte d'écrire à sa mère, qu'elle avait fait marquise de Montrable, cette lettre : —« Je ne pourrai, ma chère maman, vous aller voir comme je vous l'avais promis. La situation du roi ne me permet pas de le quitter. Depuis la mort du marquis de Chauvelin et celle du maréchal d'Armentières, il est d'une mélancolie qui m'inquiète beaucoup : elle a encore été augmentée par ce maudit sermon de l'abbé de Beauvais, dont il n'a pas tenu à moi que sa majesté n'ait puni l'insolence. Je viens de proposer un voyage à Trianon. Nous nous efforçons de rétablir la tranquillité dans l'esprit du roi, et de lui rendre un peu de gaîté. Je vous verrai, ma chère maman, aussitôt que je le pourrai. Vous savez tout le plaisir que j'ai à vous renouveler les assurances de mon parfait attachement. Signé Comtesse Dubarry. »

— Le voyage à Trianon eut lieu : on espérait beaucoup du séjour du roi dans cette résidence, où les amis de la favorite étaient seuls admis. Pour ranimer le vieux monarque par l'attrait de la nouveauté, on avait substitué à la comtesse la fille d'un menuisier jeune et jolie. Elle était attaquée de la petite-vérole ; les symptômes de cette maladie ne s'étaient pas encore manifestés; mais dès le lendemain au soir le roi se plaignit d'un malaise dont on ne peut d'abord connaître la cause. Madame Dubarry et ses fidèles, les ducs de Richelieu et d'Aiguillon, voulaient le retenir à Trianon ; mais La Martinière, premier chirurgien, et qui avait toute la confiance du roi, le fit, malgré eux, transporter à Versailles, où bientôt la petite-vérole se déclara. La cour fut tout à coup déserte. Les princesses, filles du roi, osèrent seules braver la contagion. Madame Dubarry ne pouvait s'y montrer avec elles, mais elle était franchement attachée au roi. Elle resta à Versailles. Les premiers bulletins, rédigés sous la dictée de Richelieu et d'Aiguillon, dissimulaient la gravité du mal. Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, se retira dans la crainte d'être blâmé pour quelques indiscrétions qu'il n'aurait pu empêcher. Il avait laissé des ordres secrets à Laborde, valet de chambre, qui chaque soir, après avoir fait sortir tout le monde, allait chercher la favorite et l'amenait au lit du malade. Au moment où l'on se croyait le plus éloigné de la catastrophe, elle éclata; madame Dubarry était à peine entrée dans la chambre du malade que, sans lui donner le temps de s'approcher du lit : « Madame, lui dit-il, je suis mal, je sais ce que j'ai à faire; je ne veux pas recommencer la scène de Metz. Il faut nous séparer. Allez vous-en à Ruel, chez M. d'Aiguillon ; soyez sûre que j'aurai toujours pour vous l'amitié la plus tendre. » Madame Dubarry s'était arrêtée, immobile de surprise et de douleur. Elle s'en retourna sans proférer un seul mot. Le lendemain 5 mai, elle partit

pour Ruel. Le duc d'Aiguillon était encore tout puissant, et le roi pouvait survivre à sa maladie. L'abbé de Mondoux, qui l'avait confessé, lui avait refusé l'absolution tant que sa maîtresse serait si près de lui; il exigeait qu'elle se retirât à Chinon, terre qui appartenait au duc de Richelieu. M. d'Aiguillon parvint, avec l'aide du cardinal de la Roche-Aimon, à fléchir l'abbé de Mondoux; madame Dubarry resta donc à Ruel, et le roi fut administré le 6 à six heures du matin. Le 10 mai, à deux heures après midi, il expira. Bientôt Ruel fut aussi désert que Versailles; les courtisans de tous les partis se rendirent en toute hâte au château de La Muette, où résidait le nouveau roi. Madame Dubarry fut le même jour exilée au couvent du Pont-aux-Dames près de Meaux. On assure qu'à la réception de cet ordre, elle s'écria : « Le beau f.... règne, qui commence par une lettre de cachet! » Cette anecdote est au moins invraisemblable, car il est certain qu'elle soutint sa disgrâce avec une entière résignation. Les bâtiments du couvent étaient en ruine. L'architecte du roi, Ledoux, reçut l'ordre d'y construire un corps de bâtiment assez considérable, qu'habita madame Dubarry. Le duc d'Aiguillon resta fidèle à son dévoûment à toute la famille. Il facilita et procura au comte Jean, dit le *grand roué*, les moyens de se retirer en Suisse. Le comte Guillaume, mari de la favorite, vécut fort tranquille à Toulouse. Elle-même obtint la permission de sortir du couvent du Pont-aux-Dames, à la seule condition d'habiter à douze lieues de Paris et de Versailles. Elle vendit à *Monsieur*, frère du roi, son magnifique hôtel de Versailles, et acheta la terre de Suivrain, où elle se retira au commencement de 1775. Elle vivait toujours dans la même intimité avec le duc et la duchesse d'Aiguillon. Sur le motif vrai ou supposé de l'insalubrité de Suivrain, il lui fut enfin permis de retourner à Luciennes. Louis XVI lui conserva une forte pension, et fit acquitter une partie de ses dettes, qu'on évaluait à 1,200,000 fr. Elle reçut la visite de l'empereur frère de la reine. Des artistes, des gens de lettres, qu'elle avait généreusement accueillis dans sa prospérité, quelques seigneurs de l'ancienne cour, demeurèrent fidèles à la reconnaissance. Il lui restait une grande fortune; elle avait conservé un train de maison considérable, beaucoup de meubles et d'effets précieux; une partie de ses diamants fut volée le 20 avril 1776. Sa visite fut une des dernières que reçut Voltaire lors de son retour à Paris en 1778. — M. de Tournon, qui s'était estimé fort heureux de donner sa fille au neveu de madame Dubarry, fit annuler le mariage. Ce ne fut pas sans une extrême peine qu'elle se vit appeler en témoignage en 1785, dans le fameux procès du collier. Madame de La Motte, alors demoiselle, lui avait demandé à entrer à son service et avait signé sa lettre *De France*. Madame Dubarry confirma le fait, en ajoutant qu'elle avait brûlé la lettre originale, après avoir répondu à la demoiselle de *Valois* qu'elle ne pouvait accepter les services d'une demoiselle du sang de France, et avait joint quelques louis à sa réponse. Heureusement pour madame Dubarry que la procédure à cette époque n'avait pas de publicité; son apparition au palais eût été l'occasion de scènes fort humiliantes et fort désagréables. Elle avait conservé beaucoup de relations; on a trouvé dans ses papiers une volumineuse correspondance toute d'affection, et très variée par la qualité des correspondants : beaucoup de personnes de haut rang, d'artistes et de savants distingués. Un vol beaucoup plus considérable que celui de 1776 la priva de la presque totalité de ses diamants. La révolution venait d'éclater; beaucoup de nobles et d'anciens ministres, de grands seigneurs, avaient déjà émigré. Madame Dubarry fit de fréquents voyages à Londres pour recouvrer ses diamants, les voleurs avaient été arrêtés dans ce pays; le procès fut la cause ou le prétexte de ce voyage. On a prétendu que ce vol n'était pas réel, que ce n'était qu'un prétexte imaginé pour déguiser le

véritable motif de ces voyages, qui auraient eu un but tout-à-fait politique; qu'elle n'avait supposé le vol de ses diamants que pour en consacrer la valeur à la contre-révolution; que ses fréquents voyages de Londres à Paris n'étaient qu'un moyen de correspondance entre les mécontents des deux pays. Elle fut arrêtée en juillet 1793 à Luciennes, où elle se croyait en sûreté par les précautions qu'elle avait prises auprès des autorités de Seine-et-Oise. Traduite devant le tribunal révolutionnaire, elle fut condamnée à mort et subit son arrêt le 17 frimaire an II (7 décembre 1793) pour crime de conspiration. Dans une note trouvée dans ses papiers, elle expliquait ainsi les causes de ses voyages : « J'ai été volée la nuit du 10 au 11 janvier 1791; j'ai reçu un courrier de Londres le 15 février, qui m'annonçait que les voleurs de mes effets étaient arrêtés; je suis partie le lendemain 16; je me suis embarquée à Boulogne le dimanche 20, et suis restée à Londres jusqu'au 1er mars, que j'en suis partie pour me rendre à Luciennes, où je suis arrivée le vendredi 4. Je suis partie de Paris le 4 avril; j'arrivai à Londres le 9; j'y suis restée trente-huit jours, c'est-à-dire jusqu'au 18 mai, que j'en suis repartie. Je suis arrivée chez moi le samedi 21 et ai été obligée de repartir pour Londres le lundi 23, ayant reçu un courrier, la nuit de mon arrivée, qui m'annonçait que ma présence était absolument nécessaire à Londres, où j'ai resté jusqu'au 25 août, que je suis revenue, et depuis ce temps je suis restée à Luciennes jusqu'au 14 octobre 1792, que je repartis pour Londres, munie de passeports et de lettres du ministre des affaires étrangères; j'y suis arrivée le 22, et mon procès ayant été jugé le 27 février dernier, je suis repartie de Londres le 3 mars et suis arrivée à Calais le 5, où j'ai été retenue jusqu'au 18 pour attendre de nouveaux passeports du pouvoir exécutif, ainsi que le prouvent mon passeport de la municipalité de Calais et le certificat de résidence que j'y ai faite. » — Les mêmes faits sont rappelés sommairement dans les lettres qu'elle avait écrites à l'administration du département de Seine-et-Oise, au président de la convention et à la municipalité de Luciennes. Des habitants de cette commune avaient présenté une pétition en sa faveur à la convention. Dans son interrogatoire devant Dumas, vice-président du tribunal révolutionnaire, elle s'était expliquée avec précision sur ses relations à Londres, ses correspondances et le motif de ses fréquents voyages. Voici ses réponses quant à sa fortune depuis la mort de Louis XV. — « *D.* Depuis 1774 avez-vous eu des rapports avec la cour de Louis XVI? — *R.* Je n'ai eu d'autre rapport immédiat, sinon qu'à cette époque, devant une somme de deux millions sept cent mille livres, je fis au roi la demande de payer la dette, mais la demande ayant resté sans réponse, je me déterminai en 1782 à solliciter pour que des contrats de rente à quatre pour cent, à moi appartenant, me fussent, à concurrence d'un million, échangés contre des espèces, ce qui m'ayant été accordé, avec ce million et une partie des bijoux, vaisselle et tableaux que je vendis au roi, j'acquittai une partie de ma dette, dont il me reste encore deux cent cinquante mille livres à payer. — *D.* Comment, n'ayant pu acquitter vos dettes en épuisant vos ressources, avez-vous pu suffire à faire face aux dépenses considérables que vous avez faites depuis? — *R.* Mes dépenses n'ont point été considérables; il m'est resté quatre-vingt-dix mille livres de rentes viagères placées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, dont les capitaux me proviennent de l'argent de Louis XV. — *D.* Quelle était en 1774 la valeur de votre mobilier en bijoux, diamants, tableaux et meubles? — *R.* Je n'en sais rien; j'ai évalué à 1,500,000 fr. les diamants qui m'ont été volés en 1791, lesquels diamants n'étaient qu'une partie de ceux que j'ai puis possédés. » — MM. Vandeniver père et fils, ses banquiers et ses correspondants, furent considérés comme ses complices et subirent le même sort. Le courage dont elle avait fait preuve jusqu'à sa condamnation l'abandonna

dès qu'elle entendit prononcer son arrêt. Elle tomba dans le plus violent désespoir ; ses dernières heures ne furent qu'une longue et douloureuse agonie. — Son nègre Zamor, que Louis XV avait nommé gouverneur de Luciennes, avait quitté la maison de sa bienfaitrice avant son emprisonnement ; il vivait encore il y a peu d'années. Il n'avait d'autre moyen d'existence que le produit des leçons de lecture et d'écriture qu'il donnait dans des maisons particulières.—Le comte Jean, qui s'était d'abord retiré à Lausanne, était rentré en France; il s'était montré dévoué à la cause constitutionnelle, et avait été nommé chef de bataillon de la garde nationale de sa section. Il n'en fut pas moins arrêté après le 10 août et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Toulouse. L'accusation lui reprochait des excès sous le règne de Louis XV. Il subit avec courage son arrêt le 18 frimaire an II (7 janvier 1794.) Son frère, le comte Guillaume, mari de la favorite, fut plus heureux ; il termina paisiblement sa longue carrière le 28 novembre 1811. Son fils unique, qu'il avait eu d'un autre mariage, embrassa le parti des armes, et s'éleva par ses services au rang de colonel. Il a été aide-de-camp du général d'Armagnac ; il jouit du traitement de non-activité à Toulouse sa patrie, où il s'est retiré depuis longtemps. DUFEY (de l'Yonne).

BART (JEAN). Le caractère de Jean Bart fait époque dans les annales de la marine française ; son nom est passé en proverbe ; pour peindre un marin déterminé, on dit : c'est un Jean Bart. Brave jusqu'à la témérité, doué d'une inébranlable résolution, franc jusqu'à la rudesse, il semble le vrai type de l'officier de marine. Les marins de nos romans et de nos pièces de théâtre sont représentés sous les traits de Jean Bart ; c'est donc comme marin que nous allons le faire connaître.—Il débuta de bonne heure dans la marine hollandaise, alors la première du monde; mais quand la guerre éclata entre la France et la Hollande, il revint offrir à sa patrie son bras et sa valeur. Né roturier, et par conséquent indigne de servir comme officier sur les bâtiments du roi, il se fit capitaine de corsaire, et se signala par tant de traits d'audace que Louis XIV lui donna une commission pour croiser dans la Méditerranée. Dans un combat à outrance qu'il livra à un corsaire anglais, il crut remarquer au milieu de la mêlée de l'altération sur la figure de son fils, jeune enfant de 10 ans ; frémissant à l'idée que jamais la peur pût entrer au cœur de son fils, il le fit attacher au pied du grand mât, et le laissa exposé à une grêle de balles pendant tout l'engagement. — Nommé lieutenant de vaisseau malgré le préjugé de sa naissance, il protégeait avec deux petites frégates un convoi de 20 navires marchands, lorsqu'on signala 2 vaisseaux anglais de 50 canons chacun. Des forces si supérieures effrayèrent le chevalier de Forbin, alors sous ses ordres, qui lui conseilla d'éviter l'engagement, au risque d'exposer la flotte marchande à être prise ou détruite. « Fuir devant l'ennemi, s'écria Jean Bart, jamais!... » et le signal du combat flotta au haut des mâts. Il arma comme il put 3 des navires marchands, donna l'ordre aux autres de prendre le large au plus vite, et vira fièrement sur l'ennemi. Le combat fut long et terrible; plusieurs fois Jean Bart tenta l'abordage, mais les 3 bâtiments marchands n'ayant pas secondé sa manœuvre, il fallut enfin céder au nombre. Jean Bart et Forbin furent faits prisonniers après avoir vu leurs navires et leurs équipages hachés par les boulets et la mitraille. Quoique serré de près dans sa prison à Plymouth, il parvint à s'évader, fit plus de 60 lieues en mer dans un canot de pêcheur, et arriva sur les côtes de France. Le bruit de ses exploits l'y avait devancé ; les navires marchands sauvés par son dévouement avaient vanté partout son intrépidité, et le roi l'éleva au grade de capitaine de frégate. — Dans notre dernière guerre avec l'Angleterre, un convoi de 12 gros vaisseaux de la compagnie anglaise des Indes, revenant en Europe escorté par un seul bâtiment de guerre, rencontra une esca-

dre française. L'officier qui commandait le convoi imita la manœuvre de Jean Bart; il fit armer 4 navires avec les équipages et l'artillerie des autres, et se prépara à combattre. Les Français n'attaquèrent pas; mais le commerce anglais, appréciant les belles dispositions faites par l'officier commandant, lui vota des remercîments, et lui fit un présent de 50,000 livres sterling (un million de francs). — Le trait suivant peint l'exaltation des qualités éminemment françaises de Jean Bart; et il devrait être gravé dans le cœur de tous nos marins. Appelé à croiser dans la Manche, il avait fait sur les ennemis des prises considérables qu'il avait conduites à Bergen (Suède), port neutre, où il restait pour se radouber. Un jour qu'il se promenait à terre, le capitaine d'un corsaire anglais l'aborde et lui demande s'il n'est pas M. Jean Bart? — Oui, répondit celui-ci. — Eh bien! répond l'Anglais, il y a long-temps que je vous cherche; je veux avoir une affaire avec vous. — J'accepte, dit Jean Bart; aussitôt mon navire réparé, nous irons nous battre en pleine mer. — Sur le point de quitter le port, l'Anglais l'invite à déjeuner à son bord. « Deux ennemis comme nous, répond Jean Bart, ne doivent plus se parler qu'à coups de canon. » L'Anglais insiste, sollicite, et Jean Bart, confiant dans sa loyauté, accepte enfin. Après le déjeûner le capitaine anglais lui déclare qu'ayant juré de le ramener mort ou vif à Plymouth, il le fait son prisonnier. Jean Bart, indigné de tant de lâcheté, saisit une mèche allumée, se précipite vers un baril à poudre qu'on avait monté par hasard sur le pont, et menace de faire sauter le navire si on ne lui rend sur-le-champ sa liberté! A la vue de tant d'audace, l'équipage entier reste muet d'effroi: les matelots français, qui étaient à peu de distance, entendant le cri de leur capitaine, volent à sa défense, et, malgré la neutralité de port, enlèvent à l'abordage et coulent bas le navire anglais. — De retour en France, il s'ennuya de rester inactif pendant que les Anglais et les Hollandais tenaient bloqué le port de Dunkerque. Profitant d'une nuit obscure, il se fraya de vive force un passage à travers la ligne ennemie, alla croiser sur les côtes de l'Angleterre, causa des pertes immenses au commerce des puissances coalisées, qui ne s'attendaient pas à le rencontrer dans ces parages; puis, opérant un débarquement, il saccagea la ville de Newcastle : cruelle et sanglante compensation des désastres qu'essuyait ailleurs notre marine! — Il vint à Paris après cette expédition, pour obéir au désir qu'avait le roi de le voir, et en reçut le brevet de capitaine de vaisseau. Mais l'étiquette de la cour ne lui convenait guère, et il retourna à Dunkerque, où il prit le commandement d'une escadre. Les Hollandais bloquaient alors ce port et empêchaient l'arrivée d'une flotte suédoise chargée de blé pour la France, qu'une disette tourmentait. Jean Bart eut recours à la ruse pour échapper à leur croisière; il fit sortir pendant la nuit un nombre de barques égal à celui de ses navires, leur recommandant de serrer la côte; de hisser des fanaux au haut des mâts pour faire croire à l'ennemi que c'était l'escadre française, et de les éteindre dès qu'il serait tombé dans le piége. Le stratagème réussit, et Jean Bart alla croiser dans la Manche. Sur l'avis qu'il reçut qu'une division hollandaise forte de 8 vaisseaux avait capturé un convoi suédois chargé de blé pour la France, il jura de le reprendre. Il joint l'ennemi, et, quoique inférieur en forces, engage le combat en criant à ses matelots : « Mes amis, point de canons, point de fusils, à l'abordage!... » Les Français sont irrésistibles à l'abordage. Jean Bart essuie le feu du vaisseau amiral, l'accroche, saute à son bord, attaque corps à corps l'amiral lui-même, le tue d'un coup de pistolet dans la poitrine, et ramène en triomphe la flotte marchande à Dunkerque.—Nous n'ajouterons plus qu'un trait pour achever de peindre son indomptable résolution. Ayant reçu la mission de conduire à Elseneur le prince de Conti, élu roi de Pologne, il fut attaqué par

les Anglais et courut grand risque d'être pris. Après l'affaire, comme le prince lui exprimait sa joie d'avoir échappé : «Nous n'avions pas à craindre d'être faits prisonniers, lui répondit Jean Bart : mon fils était à la Sainte-Barbe, prêt à nous faire sauter s'il eût fallu nous rendre. » — Il mourut d'une pleurésie le 27 avril 1702, âgé de 52 ans. — Jean Bart doit être considéré comme le modèle des capitaines de vaisseau, mais il est douteux qu'un si bouillant courage soit compatible avec les qualités que l'art réclame aujourd'hui d'un amiral. T. P.

BARTAS (Guillaume Salluste sieur du), né à Montfort près d'Auch en Gascogne en 1544, livré dès sa première jeunesse à l'état militaire, chargé par Henri roi de Navarre, depuis Henri IV, de missions diplomatiques en Danemarck, en Angleterre et en Écosse, et mort en 1590. Sans être jamais venu à Paris, il est difficile de comprendre comment du Bartas a pu produire tant et si bien, *comparativement*. Son style est emphatique, de mauvais goût, et même parfois barbare, mais sa pensée ne manque pas d'élévation et d'une sorte d'originalité gasconne qui a son charme. Rempli de la lecture des anciens, il s'en inspire d'une manière ingénieuse ; son poème intitulé *La semaine de la création du monde* est un texte heureusement choisi pour la poésie descriptive, qu'il affectionnait, dont il est l'introducteur en France, et dont il savait tirer parti avec une véritable habileté : ainsi, à propos du saumon, qui, après avoir remonté les fleuves, retourne vers l'Océan, du Bartas dit :

Semblables au François, qui durant son jeune âge
Et du Tibre et du Pô fraie le beau rivage,
Car, bien que nuict et jour ses esprits soient flattés
Du pipeur escadron des doulces voluptés,
Il ne peut oublier le lieu de sa naissance ;
A chaque heure du jour il tourne vers la France
Et son cœur et son œil, se faschant qu'il ne voit
La fumée à flots gris voltiger sur son toit.

V.-L.

BARTHÉLEMI (Massacres de la Saint-), commencés à Paris le 24 août 1572 et continués dans la même ville et dans les provinces, les jours et mois suivants. — Ces massacres, dont le récit occupe une si grande et si déplorable place dans l'histoire de la France du seizième siècle, eurent une cause toute politique ; la dissidence religieuse n'en fut que le prétexte.—Les Guises, maîtres du pouvoir depuis la mort de François Ier, aspiraient au trône, et par un dernier coup d'état espéraient y monter sur le cadavre du dernier héritier de la famille régnante. Leur ambition ne recula devant aucun obstacle.—Henri II avait laissé plusieurs fils, dont 3 régnèrent et moururent sans laisser de postérité ; leur mère, Catherine de Médicis, avait gouverné sous leur nom. — Sa devise était : *Soit! pourvu que je règne ;* elle eut sans peine, sans regret, sacrifié sa croyance religieuse à l'ambition. — Elle se flattait de maintenir les catholiques et les protestants dans sa dépendance en opposant les uns aux autres ; et après une lutte longue et sanglante, elle résolut de se faire en même temps des Guises et des Montmorencys, chefs des deux partis. Tel fut le but du vaste massacre médité dans un conseil secret auquel n'étaient admis que Birague, chancelier, et le duc d'Anjou. Le cardinal de Lorraine avait un grand ascendant sur cette princesse, qui, dans un âge avancé, conservait tout le feu des passions du jeune âge. — Il avait deviné son secret. — Le premier acte de son neveu, Henri de Guise, dans les terribles exécutions qu'il devait diriger, prouve qu'il avait été instruit du sort que lui préparait l'artificieuse Catherine. — Après le massacre de Vassi et le supplice du conseiller Anne Dubourg, les Guises se crurent assez puissants pour ne plus dissimuler. L'extermination des conjurés d'Amboise fut l'affreux prélude de la Saint-Barthélemi, mais l'exécution présentait les plus graves difficultés. Il fallait s'assurer du conseil, de tous les ministres et de l'appui des puissances étrangères, réunir des forces assez imposantes, pour balancer celles des protestants, qui s'étaient confédérés, et qui avaient à leur tête 2 princes alliés de la famille royale,

Condé et Henri, roi de Navarre, Jeanne d'Albret, Coligni. L'Hospital était chef de la magistrature. — L'Hospital se démit pour la deuxième et dernière fois de la charge de chancelier en 1568. Jeanne d'Albret fut empoisonnée. Après un court *interim*, l'Italien Biragne fut nommé chancelier. Henri de Navarre fut appelé à la cour pour épouser Marguerite de Valois, sœur de Charles IX ; on amusa Condé par des promesses et des négociations ; on trompa Coligni par de fausses et séduisantes confidences. Le projet d'extermination ne fut définitivement arrêté que dans le cours du voyage que fit dans les provinces Charles IX, en 1564. Des conférences secrètes eurent lieu à Avignon, entre Catherine de Médicis et la cour papale, et à Bayonne avec le duc d'Albe, au milieu des fêtes brillantes dont le mariage de la princesse Élisabeth avec le roi d'Espagne était le prétexte. — Le plan de cette ligue appelée *sainte* avait été combiné, arrêté long-temps auparavant par le cardinal de Lorraine et le cardinal Granvelle, ministre dirigeant des Pays-Bas. L'Hospital avait accompagné le jeune roi dans ses voyages. Les mystérieuses conférences d'Avignon et de Bayonne n'avaient pu échapper à sa pénétration. Il n'avait que des soupçons, mais ces soupçons, justifiés par d'autres faits, depuis sa retraite, étaient devenus pour lui une affreuse certitude. Il voulut tenter un dernier effort, éclairer Catherine et Charles IX sur les malheurs irréparables qu'ils préparaient à eux-mêmes et à la France, et leur montrer la profondeur de l'abîme où allaient les précipiter de criminels et perfides conseils. — Retiré à sa campagne du Vignai, il adressait à la reine mère, à Charles IX, son fils, en 1570, un mémoire sur la nécessité de faire la paix, de se réconcilier avec les protestants. — « Le prince qui abhorre la paix, leur disait-il, et qui se paist du sang principalement de ses subjects, qui sont ses membres, perd à bon droict ce nom tant beau, et pour l'autre tant abominable, qui est de tyran, c'est à dire d'un ennemy du genre humain et de la nature. — L'affection du prince a esté de tout temps comparée à la paternelle ; le père cruel envers ses enfants est un monstre dénaturé et exécrable s'esforcant de despyter le vrai et commun père des hommes et de la nature. — Arrière donc ces pestes qui, d'un cœur féion et sanguinaire, pour assouvir leur vengeance particulière, taschent de corrompre, et que Dieu destourne à la naiave et naturelle bonté, clémence et bénignité de nostre prince, de la royne sa mère, de messeigneurs ses enfants, qui la veulent faire dégénérer de l'ancienne tant célèbre et plus chrestienne qu'humaine débonnaireté de leurs majeurs roys de France envers leurs subjects, qui est le seul bien qui a si long-temps entreteneus en servye d'un cœur franc et fidélité française et non pas tyrannie, effusion de sang et cruaulté. — Telles gens sont de mauvais augure à ceste couronne et semblent vouloir advancer, selon leurs prédictions mesmes, le destin d'ycelle, c'est-à-dire le jugement de Dieu sur ceste noble maison de France, humiliant les roys eslevés, en annéantissant les entendements des hommes. — Pour y obvier, n'y a aultre moyen sinon que le roy use de clémence envers son peuple, afin qu'il éprouve celle de Dieu ; qu'il ne ferme poinct son cœur, et Dieu ouvrira le sien, qu'il donne à la république son offense et son desplaisir, et elle le recognoistra avecque usure, luy faisant hommaige perpétuel et fidèle de son repoz et félicité. Que le roy oublie et quitte tout maltalent envers ses subjects, et ils s'acquitteront et s'oublieront eux-mesmes pour l'honnorer et servyr de tout leur pouvoir. » (MMss. de la Bibliothèque royale, n° 8677, dépôt de Mesmes). — Plus tard, Coligni avait adressé au roi et à la reine mère un autre mémoire dans le même sens, et que Mornay nous a conservé. — L'Hospital, à son lit de mort, rappelait les conseils qu'il leur avait donnés avant de s'éloigner pour jamais de la cour. — « Je les pryai, disait-il, s'il n'acquiescent à mon conseil, a tout le moins quelque

temps après qu'ils auront saoullé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs subjets, qu'ils embrassassent la première occasion de paix qui s'offrirait devant que la chose feust réduicte à une extrême rugne, car quelque isseue qu'eust cette guerre, elle ne pouvait qu'estre très pernicieuse au roy et au royaume. » — L'Hospital et Coligni croyaient à la bonne foi de Catherine : leur ame noble et généreuse ne pouvait soupçonner à quels excès de perfidie et de cruauté cette princesse ambitieuse pouvait se porter. Leurs conseils n'avaient pas été compris, et leurs sinistres prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. — Un seul obstacle avait suspendu pendant quelques années l'exécution du complot ourdi par les Guises. Charles IX témoignait à Coligni la plus grande confiance, l'appelait son père, aimait à s'entretenir avec lui ; la reine mère était l'objet de leurs secrets entretiens; Coligni insistait sur la nécessité de faire la guerre au roi d'Espagne, dont les intrigues fomentaient les troubles qui agitaient la France. Coligni croyait aux paroles, aux promesses du jeune roi. Vainement ses parents, ses amis, les principaux seigneurs de son parti, tâchaient de le désabuser. — « Gardez-vous, lui disait Jean de Montluc, évêque de Valence, avant son départ pour l'ambassade de Varsovie, gardez-vous d'une imprudente sécurité ! que la fumée de la cour ne vous enivre point ! Quelques caresses qu'on vous fasse, gardez-vous de vous y laisser entraîner! Trop de confiance vous jettera dans de grands périls. Le parti le plus sûr pour vous et pour tous les seigneurs de votre parti, c'est de vous éloigner autant que possible. » — Mais Coligni s'était fait un devoir de ne point abandonner les intérêts de ses coreligionnaires ; c'était à lui que tous les protestants adressaient leurs plaintes ; il était leur unique appui. Ceux de Troyes et de La Rochelle venaient tout récemment encore de lui adresser de nouvelles réclamations ; le roi lui avait promis de leur faire rendre justice, et Coligni n'attendait que la fin de cette affaire. Il écrivait à sa femme, le 18 août 1572, six jours avant les massacres : « Ce jourd'huy ont esté faictes les nopces de la sœur du roy et du roy de Navarre; les trois ou quatre jours qui suibvent seront consumés en jeux, banquets, masques et combats de plaisir. — Le roy m'a assuré qu'il me donnerait peu à peu quelques jours pour voir les plainctes qu'on a faictes en divers endroicts du royaulme, touchant l'édict de pacification, qui y feust violé. C'est bien raison que je m'employe à cela autant qu'il me sera possible. Car encore que j'ayc fort grand désir de vous veoir, toutes fois vous seriez marrie avec moy (comme j'estime) si j'avais été paresseux à cette affaire et qu'il en feust mal advenu par faulte d'y faire mon debvoir. Toutes fois le délay ne retardera pas si long-temps mon partement de ce lieu que je n'aye congé d'en sortir la sepmaine prochaine. — Si j'avais esgard à mon particulier, j'aimerais beaucoup mieux estre avec vous que de demeurer plus long-temps icy pour les raisons que je vous diray, mais il fault avoir le bien public en plus grande recommandation que son particulier. » — Les raisons que Coligni se réservait de dire à sa femme pour justifier son désir de s'éloigner de la cour étaient les avis qu'il avait reçus de ses amis et diverses circonstances du mariage de Marguerite de Valois et de Henri de Navarre. — Au milieu de ces fêtes, de ces bals, de ces banquets, il avait pu remarquer l'insolence des Guises et de leurs partisans, et plusieurs circonstances l'avaient averti des sinistres projets de ses ennemis. — Beaucoup de seigneurs protestants avaient remarqué que dans les principaux intermèdes de ces fêtes, on avait affecté de séparer, pour les quadrilles des bals et les carrousels, les catholiques des protestants. — Le surlendemain de la célébration du mariage, on avait disposé au Louvre un théâtre représentant d'un côté le paradis, les Champs-Élysées, où paraissaient douze nymphes ; du côté opposé, l'enfer peuplé de spec-

tres épouvantables; le paradis était défendu par Charles IX et ses frères; un groupe de chevaliers errants, à la tête desquels marchait Henri de Navarre, se présentaient pour en forcer l'entrée; ils étaient repoussés et précipités dans l'enfer. — Mercure, monté sur un coq, descendait du ciel avec Cupidon; ils complimentèrent les vainqueurs; ceux-ci se réunirent aux nymphes, et ouvrirent avec elles un bal brillant. Ils se réunirent ensuite pour aller délivrer les chevaliers errants qui avaient été précipités dans l'enfer, et après un nouveau combat les bosquets, la fontaine, tout l'appareil théâtral, furent consumés par les flammes avec un horrible fracas. Ce sinistre intermède semblait être le prélude d'un complot contre les protestants français. De Montmorency, effrayé, demanda et obtint, sous prétexte de santé, de se retirer à sa terre de Chantilly. Ses trois frères, Henri de Damville, Charles de Méru et Guillaume de Thoré, restèrent à la cour. Ils n'échappèrent au massacre que parce que l'on craignit que leur mort ne fût vengée par le chef de leur maison. — Dans le tournois qui fut exécuté le lendemain dans la grande place du Louvre, le roi, ses frères, les ducs de Guise et d'Aumale, combattirent à la lance contre Henri de Navarre et quelques seigneurs protestants. Ces fêtes, si magnifiques, si variées, n'étaient qu'une déplorable déception, qu'un lâche guet-apens. — Charles IX n'avait jamais témoigné à Coligni autant de déférence et de respect. « Méfiez-vous de ma mère, lui disait-il, c'est la plus grande brouillonne qui soit au monde; elle voudra toujours mettre le nez dans les affaires; elle gâterait tout. » — Cependant Catherine et son conseil secret avaient cru nécessaire de faire entrer dans Paris le régiment des gardes suisses. Il fallait encore sur ce point donner le change aux protestants sur la véritable destination de cette troupe. Ce fut encore Charles IX que l'on chargea d'en prévenir Coligni. « Vous savez, mon père, lui dit-il, la promesse que vous m'avez faicte de ne faire injure à aulcun des Guises, tant que démourerez à ma cour. Eulx aussi m'ont donné parolle qu'ils auroient pour vous et ceulx de votre suite les esgards que méritez. Je me fie à votre parolle, mais non pas tant à la leur. Sçays qu'ils ne cherchent qu'une occasion pour vous faire dommaige; je cognois leur carractère haultain et hardy, et comme ils ont les gens de Paris à leur mercy, en venant icy ils ont, soubs prétexte du mariage de ma sœur, amené avec eulx une compagnie de soldats bien armés; je serois marry qu'il advînt meschef contre vous. Est à propos, je croys, que je fasse entrer en ville le régiment des gardes; ce confort assurera la paix, et si les factieux remuent, faut avoir gens délibérés à leur opposer. » — Catherine et le duc d'Anjou voyaient avec dépit cette intimité entre Charles IX et Coligni. Les mémoires d'état de Villeroy offrent à cet égard d'intéressants détails; il me suffira d'en citer un fragment : « Le duc d'Anjou se crut certain un jour qu'estant dans la chambre du roy, il le vit changer de visage à son arrivée, et de serein qu'il était auparavant reprendre la fureur de ses yeux, porter la main sur la garde de son poignard, et faire des mines qui le firent aussitôt retirer tout en désordre pour en porter la nouvelle à sa mère. Celle-cy espia la sortie de l'amiral, et vint avec un uisage décidé, de sérieux et de gayeté, demander au roy ce qu'il avait appris d'une si longue conversation. — J'ai appris, par la mort Dieu! madame, respondit-il, que je n'ay point de plus grands ennemis que vous et mon frère; et se pourmenant à grands pas la laissa bien estourdie d'un si rude accueil, qu'il la feist sortir sans autrement délibérer. Comme ce changement estoit à redouter de tous ceulx qui estoient du gouvernement, s'estant aussitôt assemblés au commandement de la royne, on conclut sur-le-champ avec elle qu'il fallait se défaire de l'admiral... » — Charles IX ignorait-il encore le complot ourdi par sa mère et les Guises contre celui qu'il appelait son père? Était-il déjà leur complice ou

ne le devint-il que plus tard? L'histoire n'offre sur ce fait important que des doutes. Quelques historiens attribuent à la reine Catherine et au duc d'Anjou seuls la criminelle tentative de Maurevel. Mais toutes les circonstances de ce premier attentat prouvent qu'il n'a pu être concerté qu'avec les Guises. Eux seuls ont choisi l'assassin, fixé le lieu où il devait s'embusquer, assurer sa retraite après la consommation du crime. Maurevel venait d'être condamné à mort pour avoir assassiné de Mouy, mais l'autorité judiciaire n'avait pu l'atteindre, une puissante protection l'avait soustrait à toutes les poursuites : il était aux Guises corps et ame.—Le 21 août 1572, Chailly, gentilhomme au service des Guises, reçut l'ordre d'accompagner Maurevel à une petite maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois; Maurevel s'embusqua dans une chambre du rez-de-chaussée, et, l'arme chargée, il attendit sa victime. Il était assuré de l'impunité, et pour le crime qu'il avait commis et pour celui qu'il allait commettre. Il avait reçu de la part du duc d'Anjou et de la reine Catherine la promesse d'une grande récompense. —Le lendemain 22, Coligni se rendait du Louvre chez lui, accompagné de Guerchy et de Damas, et lisait, chemin faisant, une requête, quand il fut atteint d'un coup d'arquebuse; une balle l'atteignit à l'épaule, l'autre lui brisa un doigt. Il indiqua la maison d'où le coup était parti; les personnes de sa suite s'y rendirent, et n'y trouvèrent qu'un valet et une servante, et l'arme de l'assassin. Tout avait été prévu pour la fuite de Maurevel. Un cheval l'attendait à la porte de derrière. Il avait gagné la barrière Saint-Antoine, où il avait monté un autre cheval, dont les arçons étaient remplis d'or. Il n'y a plus d'amiral de France, avait-il dit en précipitant sa course vers la retraite que lui avait fait préparer le duc de Guise. — Charles IX était au jeu de paume quand les capitaines de Piles et Moneins vinrent lui apprendre le fatal événement. La nouvelle s'en répandit bientôt dans tout Paris. Henri de Navarre, le prince de Condé, beaucoup de seigneurs protestants accoururent chez Coligni. Ambroise Paré avait déjà pansé ses blessures, et lui avait extrait de l'épaule une balle de cuivre. « Voilà, dit Coligni à ses amis, le fruit de cette belle réconciliation dont le roi s'est rendu garant! » Toute la cour était dans une extrême agitation. Charles IX, malgré l'opposition de la reine Catherine, se rendit avec elle auprès de Coligni. « Mon père, lui dit-il, je vous tiens pour un des plus grands capitaines de mon royaume. J'ai toujours souhaité et je souhaite encore que mon esdit soit observé; si les commissaires que j'ai chargés de ce soin vous paroissent suspects, vous n'avez qu'à dire, je choisirai ceux que vous me désignerez. Calmez-vous, ne songez qu'à vous guérir; j'aurai soin de tout. Je sens la douleur de votre blessure. Je vengeray cest outrage si roidement qu'il en sera mémoire à jamais. »—Avant de se retirer, Charles et Catherine voulurent voir la balle qu'Ambroise Paré avait extraite de l'épaule du blessé. Charles et sa mère proposèrent de le faire transporter au Louvre; Ambroise Paré et les amis de Coligni s'y opposèrent. Tout le monde s'était retiré pour laisser reposer le blessé. Ses amis se réunirent dans une salle éloignée. Jean de Ferrière, vidame de Chartres, insista sur l'urgente nécessité de s'éloigner de Paris, où les protestants ne pouvaient plus rester sans honte et sans danger, et de transférer le blessé dans un lieu sûr. Son opinion fut combattue par Henri de Navarre et le jeune Théligny, gendre de l'amiral. On se sépara sans rien décider.—Un traître instruisit la reine Catherine et son conseil secret de ce qui s'était passé dans cette réunion. — Birague a déterminé les conjurés et le roi lui-même à presser l'exécution du complot contre les protestants, et, sous prétexte de pourvoir à la sûreté de Coligni, Cosseins est chargé d'aller garder son hôtel avec 50 arquebusiers. On avait en même temps ordonné l'instruction de la procédure contre l'assassin de Coligni. Le détache-

ment commandé par Cosseins avait été renforcé par un détachement de Suisses de Henri de Navarre. Il avait reçu des instructions du conseil secret, et sous prétexte de leur sûreté personnelle les principaux seigneurs protestants avaient été logés près du Louvre. Dès le 28 les rues voisines se remplissaient de gens armés; Coligni en envoya demander la cause. : « L'amiral n'a rien à craindre, avait répondu Charles IX; qu'il soit tranquille, rien ne se fait que par mes ordres : il s'agit de prévenir la mutinerie d'une populace que les Guises veulent mettre en mouvement. » Cosseins ne laissait entrer personne dans l'hôtel de Coligni; il refusa de laisser passer un écuyer qui apportait les cuirasses de Guerchy et de Théligny. Celui-ci se contenta de déclarer à Cosseins que le lendemain il s'en plaindrait au roi. Guise avait été chargé de diriger l'exécution du massacre projeté; il avait réuni chez lui les commandants des Suisses et des gardes françaises; il avait ensuite placé lui-même les détachements de ces deux seigneurs sur divers points du quartier du Louvre. Il se méfiait de Marcel, prévôt des marchands, et l'avait remplacé par Charon, président de la cour des aides, qui, par son ordre, convoqua la milice bourgeoise, pour qu'elle se rendît en armes à minuit à l'Hôtel-de-Ville. Il s'y rendit lui-même à l'heure indiquée avec d'Antraigues et Puy-Gaillard. Les dixainiers formèrent immédiatement les détachements et les placèrent dans tous les carrefours. Tous les habitants avaient reçu l'ordre de placer des falots à leurs fenêtres. Cette illumination extraordinaire, ces mouvements de troupes, alarmèrent les protestants; ils se dirigèrent vers le Louvre pour en apprendre la cause, mais tous les passages leur furent fermés.—La reine Catherine veillait avec son conseil secret, Charles, qui, suivant sa coutume, avait passé la soirée à parcourir les chambres de ce palais, et à fouetter dans leurs lits les dames et les jeunes seigneurs, venait de se coucher très fatigué, quand entra dans sa chambre Catherine, qui s'excusa de troubler son repos, mais elle avait dû céder à la crainte du danger imminent qui menace ses jours. Suivant elle, les protestants se dirigeaient en armes vers le Louvre. Il fallait se hâter de se mettre en défense. La postérité l'accuserait de manquer de courage. Charles, pour ne point paraître lâche, devint féroce. Des liqueurs fortes avaient embrasé son sang. —Le signal devait être donné par l'horloge du palais, mais Catherine a devancé l'heure convenue et fait sonner le tocsin à Saint-Germain-l'Auxerrois; Charles s'est embusqué à son balcon et tire sur les protestants qui erraient sur les quais, ou qui cherchaient à gagner la rive opposée en se jetant dans les bateaux ou à la nage. Guise et d'Aumale, le bâtard d'Angoulême, s'étaient dirigés vers l'hôtel de Coligni. Dès que Cosseins a pu les apercevoir, il fait ouvrir les portes; les domestiques, effrayés, coururent prévenir La Baume, l'un des gentilshommes de Coligni. La Baume s'était hâté de descendre; il est rencontré par Cosseins, qui le poignarde. Ses arquebusiers sont entrés avec lui. Cornatose, couché dans une chambre voisine de celle de l'amiral, s'étant levé précipitamment, il avait réuni quelques Suisses de la garde de Henri de Navarre, et avait barricadé avec des meubles la principale porte de l'appartement. Coligni avait près de lui le pasteur Merlin et quelques-uns de ses officiers; il ne doute plus du sort qu'on lui prépare. « Il y a long-temps, dit-il, que je suis disposé à mourir; vous aultres, sauvez-vous, s'il est possible, car vous ne sçauriez garantir ma vie. Je recommande mon ame à la miséricorde de Dieu. » Tous se retirèrent, à l'exception de Nicolas Muss, attaché à Coligni en qualité d'interprète pour les langues du nord. Les autres avaient cherché à se sauver par les toits : presque tous y périrent. Les portes de l'appartement furent bientôt enfoncées; Cosseins et sa bande se précipitèrent dans la chambre. Besmes, tenant la pointe de son épée sur la poitrine du vieillard, lui crie : « N'es-tu

pas l'amiral ? — Tu devrais, lui répondit Coligni, avoir égard à ma vieillesse et à mes infirmités; mais tu ne feras pas pourtant ma vie plus brève. » — Besmes, en maugréant le nom de Dieu, lui enfonça son épée dans le corps, la retira, et lui porta un second coup à la tête. Tous les autres le frappèrent de leurs lances, déjà rougies du sang de ses fidèles serviteurs. Henri de Guise, resté dans la cour, s'écria : Besme, as-tu achevé? et pour réponse Besme jeta par la fenêtre le corps de sa victime. Guise essuya le visage ensanglanté, et s'écria : Je le cognois, c'est bien lui, et il frappa du pied la tête de Coligni. Il s'éloigna ensuite avec d'Aumale et d'Angoulême, en disant aux siens : « Courage! nous avons bien commencé; allons aux autres! » Et à chaque victime qui tombait sous ses coups ou qu'il signalait à ceux des bandes qui l'accompagnaient, il répétait : « Le roy le commande;... c'est la volonté du roy;... c'est l'exprès commandement du roy. Mort aux huguenots, qui se sont armés contre le roy, et qui se mettent en effort de le tuer! » — Un Italien de la compagnie du duc de Nevers avait coupé la tête de Coligni et l'avait portée au roi Charles et à la reine Catherine. Cette tête avait été ensuite embaumée et envoyée au pape et au cardinal de Lorraine : « La populace estant survenue coupa les mains et les parties honteuses de ce corps, lequel, ainsy mutilé, fut traîné par ces canailles l'espace de huit jours par toute la ville, et finalement porté au gibet de Montfaucon, où ils le pendirent par les pieds (Journal de Charles IX, t. 1er, p. 208). » Il fut en partie consumé par le feu qu'on alluma au-dessous. — Tandis que Guise, d'Aumale, d'Angoulême et les principaux seigneurs catholiques parcouraient la capitale à la tête de leurs bandes, composées en grande partie de soldats étrangers, Charles IX faisait amener devant lui Henri de Navarre et le prince de Condé, et après les avoir appelés séditieux et fils de séditieux : « Je ne veux, leur dit-il, qu'une religion dans mon royaulme, celle de mes prédécesseurs; ou messe, ou mort : choisissez! » Henri de Navarre, qui n'avait échappé aux poignards des ligueurs que par le courageux dévouement de sa jeune épouse, se laissa conduire à la chapelle du Louvre. Condé déclara au roi que sa liberté, sa vie, étaient à sa merci, mais que nulles menaces, nuls supplices, ne le feraient changer de religion, dût-il périr. Charles le menaça de lui faire trancher la tête si dans huit jours il ne se *ravisait*. — Restés maîtres de l'hôtel de Coligni, Cosseins, Sarlabous et Besmes en avaient abandonné le pillage à leurs bandes; d'autres ligueurs dévastaient les maisons voisines. Théligny avait échappé aux assassins de son père, de son ami; il occupait un appartement voisin. Il était parvenu à gagner le toit de l'hôtel; il fut découvert par des bourgeois et par des seigneurs qui fréquentaient la cour de Charles. » Et bien qu'ils eussent chargé de le tuer, ils n'eurent oncques la hardiesse de le faire en le voyant, *tant il estoit de doulce nature* et aymé de qui le cognoissoit. A la fin, un qui ne le cognoissoit pas le tua (Journal de Charles IX, t. 1er. pag. 396). » — Les principaux seigneurs catholiques, les bandes de soldats étrangers de Guise et du duc de Nevers, les soldats de la garde du roi, étaient spécialement chargés de faire l'exécution *sur la noblesse huguenotte*. Tous se précipitèrent sur les prétendus conspirateurs endormis et désarmés; ils poursuivaient sur les toits, sur les places publiques, dans leurs maisons, dans les rues, les malheureux protestants réveillés en sursaut par le bruit des armes, les hurlements des assassins et les cris des victimes. — Tous les appartements du Louvre étaient inondés de sang. — Le jeune Larochefoucault, qui, deux heures avant le signal des massacres, avait *ri*, *devisé*, *plaisanté* avec le roi Charles, était à peine endormi que six hommes masqués entrèrent dans sa chambre; il crut que c'était une nouvelle plaisanterie du roi qui venait encore avec quelque joyeux compagnons et suivant sa coutume le *fouetter à jeu*. Il priait qu'on le

traitât doucement. Son illusion ne dura qu'un instant. Les six hommes masqués brisaient ses meubles, et l'un d'eux, valet de chambre du duc d'Anjou, le tua *par le commandement de son maître.* Barges s'était aussi chargé de l'*expédier*, à condition qu'il hériterait de sa compagnie; un valet l'avait prévenu, mais il n'avait porté que le premier coup; Barges acheva la victime, et obtint la charge qui lui avait été promise.—Guerchy, qui n'avait point quitté Coligny depuis l'attentat de Maurevel, était encore dans l'hôtel de l'amiral quand ce vénérable guerrier fut massacré par Besmes et ses compagnons. Guerchy, attaqué par cette bande, voulut du moins vendre chèrement sa vie; il roula son manteau autour de son bras, et, l'épée à la main, il se défendit avec le courage du désespoir; déjà deux assassins étaient tombés sous ses coups, mais, grièvement blessé, il perdit ses forces avec son sang, et bientôt les assassins ne frappèrent que sur un cadavre.— Salcède était catholique; il avait fait preuve du plus grand zèle pour sa religion et le service du roi. Il avait conservé à la France une de ses plus belles provinces, que le cardinal de Lorraine avait voulu livrer à l'étranger. Son nom avait été inscrit sur les listes fatales. Le cardinal de Lorraine avait demandé sa tête, et Salcède mourut assassiné par les domestiques de ce prélat. Combien d'autres victimes dans ces jours d'anarchie et de carnage ont été immolées à des vengeances particulières!— Larchan, capitaine des gardes du duc d'Alençon, frère du roi, aimait éperdûment mademoiselle de la Chataigneraie; il en était aimé. Mais elle était encore plus avare qu'amoureuse. Son amant ne deviendra son époux qu'après l'avoir débarrassée de son beau-père et de ses deux frères; leur succession triplera sa dot. Sa main était à ce prix. Le duc d'Alençon avait sanctionné ce pacte de sang, et bientôt le beau-père, l'aîné de ses fils, ont succombé; le plus jeune a échappé aux meurtriers; il fut sauvé, et mademoiselle de la Chataigneraie, sous prétexte d'en prendre soin, osa le demander elle-même à son libérateur et ne put l'obtenir.— Le frère utérin du prince de Porcien, Antoine de Clermont, marquis de Renel, s'était sauvé sans autre vêtement que sa chemise, jusque au bord de la Seine; des soldats l'ont arrêté, l'ont fait monter sur un bâteau, où il expirera sous les coups de Bussy d'Amboise son cousin, fils du baron des Adrets. Bussy était en procès avec sa victime pour le marquisat de Renel.— Le baron de Pont avait été massacré dans les appartements du Louvre; son cadavre, jeté par les fenêtres, gisait avec tant d'autres dans la cour de ce palais, et les dames examinaient avec une impudique curiosité s'il avait quelque signe d'impuissance, que lui reprochait sa femme, qui pour ce motif plaidait contre lui en dissolution de mariage.— Un parent du même baron, et ancien gouverneur de Henri de Navarre, Beaumanoir de Laverdin, était tombé entre les mains de Pierre Loup, procureur au parlement, et zélé catholique; mais homme d'esprit et de sens, il avait résolu de sauver son prisonnier.—« Attendez un moment, dit-il aux égorgeurs; ma colère n'est pas encore assez haut montée, mais le huguenot ne nous échappera pas; je me charge de son affaire; elle sera bientôt faite, comme vous le désirez. » Mais l'infortuné qu'il voulait sauver lui fut enlevé par des gardes suisses, qui, disaient-ils, allaient le conduire au Louvre. Il fut bientôt assassiné et jeté dans la rivière par-dessus le pont des Moulins. —De Brion, qui avait été gouverneur du prince de Conti, fut tué dans les bras de son élève. Caumont, arraché de son lit, où il s'était couché avec ses deux fils, fut égorgé; l'aîné subit le même sort; le plus jeune fut sauvé par un homme du peuple qui parvint à le conduire à l'arsenal, et à le remettre entre les mains de Biron, grand-maître de l'artillerie. Le même jour, beaucoup d'autres protestants, nobles et plébéiens, furent impitoyablement massacrés.—L'histoire nous a conservé les noms de Montaubert, Louviers, Monta-

mar, Rouvray, La Roche, Colombières, Jean Levasseur, seigneur de Coignée; Valavoire, Gervais, Barbier de Francourt, chancelier du roi de Navarre; Jérôme Groîot, bailli d'Orléans, Germain Gallaut, Calliste : ces deux derniers furent traînés dans les rues et jetés dans la rivière, à l'instigation de quelques ligueurs qui convoitaient leurs biens et leurs charges. Etienne Chevalier, sieur de Brunai, intendant des finances du Peitou, magistrat recommandable par sa probité; ses talents et son zèle pour le bien public, tomba sous les coups d'une bande d'assassins ameutés par Etienne Fergon de la Patandière, qui ambitionnait sa charge; les assassins avaient offert à Etienne Chevalier de lui laisser la vie moyennant une forte rançon, mais, la somme à peine reçue, ils l'avaient poignardé et jeté à la rivière. La Pataudière, recommandé par le duc de Montpensier, obtint bientôt la charge qu'il désirait. Denis Perrot, fils d'un conseiller au parlement et savant jurisconsulte, fut aussi impitoyablement massacré.—Quelques seigneurs protestants s'étaient réfugiés au Louvre sous la sauve-garde du roi de Navarre, mais le roi Charles leur fit donner l'ordre de quitter l'appartement du prince et de se rendre dans la cour du Louvre. Ils obéirent, ils y furent désarmés et chassés du palais, puis assassinés sous le vestibule et les guichets. Ainsi moururent Pardaillan, Saint-Martin, Bourses et le brave capitaine de Piles, qui naguères avait vaillamment défendu la ville de Saint-Jean-d'Angély. Conduit près d'un énorme monceau de cadavres, il s'écriait : « Est-ce donc là cette parole que le roi nous a donnée? Grand Dieu, prenez la défense des opprimés. Dieu juste, vengez un jour une perfidie et une cruauté si détestable! » Et ôtant un riche manteau dont il était enveloppé, et s'adressant à un homme du peuple : « Piles te donne cela, lui dit-il, souviens-toi ci-après de la mort de celui qu'on fait mourir tant indignement.—Mon capitaine, lui répond l'homme du peuple, je ne suis pas de la troupe de ceux-cy; je vous remercie de votre manteau; ne le prendray à cette condition. » Il le refusait de fait, et à l'instant de *Piles fut percé d'un coup de hallebarde et tombait roide mort*.—Deleyran, grièvement blessé, s'était échappé des mains des meurtriers et refugié dans l'appartement de Marguerite de Valois. Il s'était caché sous le lit de cette princesse, qui le sauva et le fit panser par ses médecins. Beauvais, qui avait été gouverneur d'Henri de Navarre, fut moins heureux; il fut massacré dans son lit, où la goutte le retenait depuis quelques jours.— Madame d'Yvernoi ne survécut que quelques instants à son gendre le marquis de Renel. Elle avait conservé au milieu d'une cour corrompue la pureté des mœurs antiques. Sommée, le poignard sur la gorge, d'abjurer sa religion et d'invoquer la Vierge et les saints, elle garda le silence.— On l'entraîna sur le pont aux Meuniers, où elle fut poignardée et jetée dans la Seine. Cette soif inextinguible du sang des protestants était devenue contagieuse pour tous les âges; les enfants traînaient à la rivière d'autres enfants; un autre jouait avec les moustaches d'un ligueur qui lui enfonçait sa dague dans le corps. Les massacreurs n'épargnaient pas même les femmes enceintes; ils leur ouvraient le ventre, arrachaient l'enfant et le brisaient contre les murailles.—La plume tomberait des mains en traçant le récit de tant d'horreurs si quelques traits de courage et d'humanité n'en rompaient l'épouvantable monotonie.—Mille hommes de la garde bourgeoise devaient se rendre au faubourg Saint-Germain sous les ordres de Maugiron, favori du duc d'Anjou; ils devaient commencer l'extermination de protestants par ceux qui habitaient la partie qui fait face au Louvre.— L'ordre était donné pour minuit, mais le commissaire de police Dumas, que le nouveau prévôt des marchands avait chargé de réunir cette troupe bourgeoise, s'était réveillé trop tard, et n'avait pu s'occuper de sa mission qu'à la pointe du jour. Un homme du peuple,

dont l'histoire n'a point enregistré le nom, osa passer la Seine dans un petit bateau, et, parvenu à la rive opposée, il se rendit chez Montgomery, auquel il apprit la mort de Coligny et les massacres dont il avait été témoin dans le quartier du Louvre. Montgomery se hâta de prévenir les seigneurs protestants ses voisins, Jean de Ferrière, vidame de Chartres, Pardaillan, Fontenai, etc. — Quelques-uns refusèrent d'ajouter foi à ces nouvelles, d'autres, craignant pour les jours de Henri de Navarre, se jetèrent dans des bateaux pour se rendre au Louvre. — Les plus prudents se réunirent à Montgomery et au vidame de Chartres, restèrent quelques instants sur le quai pour observer, et bientôt ils aperçurent des soldats embarqués sur des bateaux et tirant sans pitié sur les malheureux qui se rendaient au Louvre ou en revenaient; le roi Charles IX, délirant de fureur et posté au balcon de ce palais, criait : « Tue, tue, par la mort Dieu! tue; » et lui-même, armé d'une arquebuse, *canardait* les protestants qui traversaient la Seine. — Montgomery et ses amis se hâtèrent de monter à cheval et de s'enfuir loin de Paris. — Le duc de Guise, arrivé à la porte de Bussy pour les poursuivre, fut contraint par un accident imprévu de s'y arrêter; il fit briser la porte à coups de hache; mais il était trop tard; il lança à la poursuite des fugitifs un détachement de cavalerie commandé par Saint-Léger. Ce détachement, parti de Montfort-l'Amaury, ne fit qu'une course inutile. D'autres détachements, expédiés de Dreux, de Houdan, ne furent pas plus heureux. Des ordres furent envoyés sur toutes les routes, mais ces ordres arrivèrent trop tard, ou ceux à qui ils étaient adressés en éludèrent l'exécution. — Le sang continuait de couler à Paris; le duc de Guise, de retour de sa course à Montfort-l'Amaury, parcourait les rues avec les ducs d'Alençon, d'Aumale et de Nevers. Ils encourageaient les égorgeurs. Des échevins, à la tête de la milice bourgeoise, excitaient partout les massacres et la dévastation; les rues, les places publiques, étaient jonchées de cadavres. Le pasteur Depina accompagnait dans sa fuite madame de Longueil, nièce du cardinal Briçonnet. Cette dame fut massacrée sous ses yeux; il parvint à s'échapper avec la jeune fille de cette dame. Cet enfant aurait subi le sort de sa mère sans le secours de Marcel, ex-prévôt des marchands. Les cadavres ramassés dans tous les quartiers étaient entassés sur des charrettes, transportés sur les ponts et les quais, et jetés à l'eau. — L'un des doyens du barreau de Paris, Anne de Terriers, seigneur de Chappes; des bourgeois, des marchands, des ouvriers, dont les noms occupent une large place dans les mémoires du temps, furent impitoyablement égorgés. — Jean de Loménie, secrétaire d'état, avait acheté sa vie au prix d'une partie de sa fortune. Jean Tanchon, prévôt de Paris, avait exigé pour le servir la cession d'un bien qu'il avait à Versailles. Il se laissa conduire en prison, d'où il devait sortir quand le danger serait passé; mais, à peine entré, il fut encore forcé de se démettre de sa charge en faveur d'un autre chef de ligueurs, et les deux scélérats auxquels il venait de livrer sa charge et son bien le massacrèrent. — Les circonstances de la mort du savant Ramus ne sont pas moins révoltantes : caché dans sa cave, cet illustre professeur aurait échappé aux assassins. Mais il fut découvert et arraché de sa retraite par Charpentier, dont il avait réfuté les doctrines. Aussi cupide que cruel, ce chef des égorgeurs avait exigé de Ramus une forte rançon; après l'avoir reçue il le fit poignarder et jeter par les fenêtres du collége de Presle; des écoliers traînèrent son cadavre par les rues en le fustigeant. — Un autre savant professeur, Denis Lambert, avait été frappé d'une telle terreur en apprenant l'assassinat de Ramus qu'il tomba malade et mourut un mois après. Tous deux appartenaient par leurs opinions au *parti politique* : on appelait ainsi ceux qui, sans être protestants, combattaient néanmoins les doctrines ultramontaines. « C'était ét e

huguenot, dit Mézeray, que d'avoir de l'argent, ou des charges enviées, ou des ennemis vindicatifs, ou des héritiers affamés (tom. 2, pag. 1100). »—Gnillaume Bertrandi de Villemor, fils de l'ancien chancelier, fut massacré par les égorgeurs aux ordres de Fergon, qui enlevèrent tont l'argent qu'il avait dans sa maison. Jean Rouillard, chanoine de Notre-Dame, conseiller-clerc au parlement, était caché chez nn prêtre, son ami; une servante le reconnut; un orfèvre nommé Crucé lui coupa la tête. « Ce Crucé, dit de Thou, bourrelé de remords, s'était retiré depuis dans un désert, sans renoncer néanmoins à son caractère féroce, car, dans ces dernières guerres, il fut accusé et presqne convaincu d'avoir égorgé un marchand flamand qui s'était réfugié dans son ermitage, et d'avoir eu pour complices d'autres ermites qui lui ressemblaient. » Thoré, Damville, de Meru, amis et parents de Coligny; Jean de St-Chaumont, de Crussol-d'Acier, n'échappèrent aux massacres qne par la fuite. Biron s'était retiré à la Bastille et avait fait charger deux coulevrines pour en défendre l'entrée. — Mézeray, écrivain consciencieux et exact, évalue à quatre mille le nombre des victimes égorgées pendant les trois premiers jonrs des massacres, dont cinq cents gentilshommes, et à six cents le nombre des maisons pillées. Les massacres se prolongèrent pendant plns de quinze jours. Le 28 août, un *Te Deum* solennel, auquel le roi assista, fut chanté à Notre-Dame, ponr remercier Dieu de la *victoire remportée sur les hérétiques*!!! Catherine avait échoué dans son projet contre les Guises; elle voulut rejeter sur eux tout l'odieux de ces exécutions. Elle écrivit d'abord et fit écrire par le roi, dans ce sens, aux principaux magistrats et aux commandants dans toutes les provinces, et bientôt cette princesse et son fils démentirent leurs premières déclarations, et écrivirent dans un sens contraire.—Le roi, dans un lit-de-justice tenu au parlement, se purgea de cette odieuse et terrible responsabilité. — Dès le 25, des ordres avaient été donnés pour faire cesser les massacres, pour défendre les attroupements et le port d'armes; et les attroupcments armés et les massacres continuèrent. Pierre de Laplace, premier président de la conr des aides, avait racheté sa vie en payant une forte rançon au capitaine Michel, mais dès le lendemain, Sennecai, qui venait d'être nommé grand prévôt, vint de la part du roi lui dire que, bien que sa majesté eût ordonné l'entière extermination de tous les huguenots, elle avait voulu l'excepter et l'avait chargé de le conduire au Louvre pour lui demander des renseignements d'nne haute importance. Laplace hésitait, il réclamait un délai de quelques jours; il voulait attendre que la tranquillité publique fût rétablie. — Mais Sennecai avait reçu de la reine Catherine l'ordre de l'emmener sur-le-champ. Laplace partit escorté par un détachement commandé par Petzon, pour le garantir des insultes de la populace; mais Petzon le livra aux massacreurs, qui le jetèrent en bas de sa mule et le poignardèrent. Sa femme, ses enfants, avaient pris la fuite; sa maison fut livrée au pillage et sa charge donnée à Etienne de Neuilli, qui avait fait preuve d'un atroce dévouement dans ces déplorables journées. — Encore un trait d'humanité et de courage : madame de Feuquères, qui depuis épousa Mornay, s'était, avec quarante-et-un autres protestants, réfugiée dans la maison de M. Pereuse, au quartier Saint-Antoine : tons allaient périr. — On entendait déjà les hurlements d'une bande d'assassins, à la tête desquels marchaient les ducs de Guise, d'Alençon, et Besmes. M. Perense, sa femme, leurs domestiques, se placent sur la porte de leur maison avec des brocs de vin, et s'écrient à tue-tête : Vive Guise! vive d'Alençon! vive la religion! vive Besmes!—Ces démonstrations donnèrent le change aux redoutables bandes. Et la maison ne fut pas même visitée. — Un incident tout-à-fait naturel, mais auquel la superstition attribna une cause sur-humaine, fut habilement exploitée par les ordonnateurs de ees sanglantes jour-

nées. Le docteur Charpentier, l'assassin de Ramus, célébra ce prodige et proposa pour perpétuer ce signe miraculeux de la protection divine, que ce jour fût consacré dans les fastes catholiques sous le nom de jour *auguste*. Ce grand prodige n'était qu'un fait très ordinaire dans cette saison. Une aubépine avait fleuri dans le quartier des halles. Les protestants aussi crièrent au miracle, mais chaque secte interprétait à sa convenance : telles étaient les mœurs de l'époque.

Massacres de la Saint-Barthélemi dans les provinces.

Si les ordres du conseil secret pour l'extermination des protestants ne rencontrèrent point d'obstacles dans la capitale, il n'en fut pas de même dans les provinces. Quelques cités échappèrent au désastre commun par le courage et la sagesse de leurs magistrats et de leurs commandants militaires. D'autres, et c'est le plus grand nombre, furent livrées au pillage, à la dévastation, et virent massacrer leurs meilleurs citoyens. — *Meaux*. La reine Catherine était comtesse de Meaux, et y comptait de nombreux et dévoués partisans. Cette ville avait été le berceau du protestantisme. Son évêque Briçonnet avait le premier adopté et professé hautement les nouvelles doctrines ; il avait réuni près de lui les savants théologiens qui partageaient son opinion : mais, moins zélé propagandiste qu'ambitieux courtisan, il avait, par une éclatante défection, changé de parti, et pour se faire pardonner par la cour ce qu'il appelait ses erreurs, il devint le plus impitoyable persécuteur de la secte pour laquelle il avait montré le plus vif dévouement. Sa défection avait été la cause et le prélude de sanglantes collisions. Dès que le plan d'extermination eut été arrêté par le conseil secret et l'heure de l'exécution fixée, un courrier avait été dépêché à Meaux ; il était accompagné de Lefroid, liguer forcené, et adressé à Louis Cosset, procureur du roi. Celui-ci se hâta de rallier tous les *pillards* et *massacreurs* qui s'étaient fait remarquer par leur fanatisme et leur férocité depuis le commencement des guerres civiles. Il leur donna rendez-vous le même jour à sept heures. Tous devaient être armés et se ruer sur les protestants. A la même heure, les portes de la ville furent fermées. Louis Cosset s'associa, pour diriger l'exécution, Denys Rolland, huissier, *homme digne de mille gibets pour ses pilleries et exactions;* Pigeon, marinier, et quelques prêtres. Ils se divisèrent par bandes et commencèrent par *empoigner* et emprisonner les protestants, pillèrent ensuite leurs maisons ; les massacres n'eurent lieu que le lendemain et continuèrent pendant trois jours ; des femmes, de jeunes filles furent violées, égorgées. Les protestants qui se trouvaient à la campagne et ceux qui parvinrent à s'y réfugier ne purent échapper au pillage ni à la mort. — *Troyes*. La nouvelle des massacres de Paris arriva dans la capitale de la Champagne le 26 août. Les catholiques se précipitèrent sur les protestants; et les pillages, les meurtres se prolongèrent pendant neuf jours. Les malheureux qui avaient cherché un asile dans les maisons y furent impitoyablement poursuivis, traqués comme des bêtes fauves et massacrés.— *Orléans*. La même nouvelle était parvenue à Orléans le même jour 26 août : les emprisonnements, les pillages, commencèrent immédiatement. On évalua à douze cents le nombre des protestants égorgés, sans y comprendre cinquante femmes et beaucoup de petits enfants. Toutes les maisons des victimes furent pillées. Les massacres et les dévastations durèrent trois jours. Quelques protestants s'étaient enfuis de la ville. Des magistrats, complices des meurtriers et des pillards, essayèrent, pour les faire rentrer dans la ville, un expédient qui leur réussit en partie. On fit publier une amnistie pleine et entière pour tous ceux qui rentreraient dans le sein de l'église. Quelques malheureux, espérant sauver leur vie et leurs propriétés, se résignèrent à abjurer entre les mains d'un cordelier désigné à cet effet par les proclamations ; ils n'en fu-

rent pas moins pillés et égorgés. *Ces petits massacres*, dit un historien contemporain, durèrent quinze jours. — *Bourges*. Dans cette ville, comme dans presque tous les lieux où les ligueurs étaient les maîtres, les massacres furent exécutés avec les mêmes circonstances : fermeture des portes de la ville, emprisonnements des protestants, pillage de leurs propriétés, et meurtres. Le sang coula pendant plusieurs jours. A la tête des bandes marchaient : Boirot, capitaine de la milice bourgeoise; son frère, échevin, et d'autres fanatiques de la même famille; Montjan, fourbisseur; Ambroise, cordonnier; Yves Camaille, boucher. Tous les protestants emprisonnés dans les journées des 26 et 27 août furent impitoyablement massacrés. — *La Charité*. La compagnie du duc de Nevers, composée d'Italiens, était entrée dans cette ville le jour même de la Saint-Barthélemi, et s'y arrêta sous prétexte de passer une revue. — Les officiers avaient reçu des ordres secrets du duc de Nevers, et bientôt ces soldats étrangers, réunis aux ligueurs, assaillirent et pillèrent les maisons des protestants; ils imposèrent aux riches de fortes rançons. Les massacres, commencés le 3 septembre, durèrent plusieurs jours. — *Sancerre*. Les protestants échappés au massacre d'Orléans, de Bourges et de la Charité, s'étaient réfugiés à Sancerre, dont la population était presque toute protestante; ils se réunirent pour leur commune défense. Leur attitude calme et déterminée surprit et effraya les ligueurs, qui n'osèrent les attaquer. Les protestants, supérieurs en nombre, ne se prévalurent point de cet avantage; ils ne se permirent aucunes représailles, et pour ôter aux catholiques tout prétexte d'appeler à leur aide les troupes du duc de la Châtre, qui avait reçu l'ordre de se rendre à Sancerre, ils se montrèrent toujours en grand nombre et parfaitement unis, mais sans armes, du moins apparentes, pour ne point contrevenir au dernier édit qui leur interdisait le port d'armes. — Presque toutes les villes de Bretagne, de Saintonge et de l'Angoumois furent le théâtre des plus affreux désastres. — *Lyon*. La seconde ville de France, Lyon, fut, après Paris, la plus malheureuse des cités. Mandelot, gouverneur, et partisan des Guises, avait l'ordre de faire exterminer tous les protestants sans distinction d'âge ni de sexe; il hésita d'abord à exécuter cet ordre dans toute sa rigueur. Il s'était borné à faire fermer les portes et emprisonner les protestants, sous prétexte de les placer sous la protection des magistrats et de la force publique, et de les soustraire à la fureur populaire. Mais il avait chargé de leur arrestation la milice bourgeoise, à laquelle se réunirent tous les ligueurs du pays, et les prétendues escortes de sûreté entraînaient leurs prisonniers dans des rues détournées, les y égorgeaient et allaient jeter les cadavres dans le Rhône. — Les bandes étaient dirigées par Boidon, assassin et voleur de profession, et qui plus tard termina son horrible carrière sur un échafaud, à Clermont (Auvergne). — Les pillages, les massacres, duraient depuis trois jours quand arriva de Paris, le 29 septembre, de Perat, décoré de l'ordre de Saint-Michel, et porteur de lettres de la reine Catherine; il s'était adjoint de Rubis et quelques échevins de Lyon, qui venaient de faire un assez long séjour à Paris, dans l'intérêt des commerçants lyonnais. Les lettres confiées à de Perat annonçaient que le roi voulait que Lyon imitât la capitale, et que tous les protestants fussent exterminés. Le gouverneur Mandelot allégua qu'il attendait d'heure en heure des ordres directs du roi. Il fit publier en même temps que tous ceux qui professaient la religion réformée eussent à se rendre sans délai à l'hôtel du gouvernement. Ces malheureux s'empressèrent de venir se placer sous la sauve-garde de l'autorité militaire. Ils furent de là conduits dans les prisons. Là, Pierre d'Auxerre, procureur du roi, affirmait que le roi et la reine mère ordonnaient l'extermination de tous les protestants détenus et de tous ceux qu'on pourrait arrêter.

Il ne produisait aucun ordre écrit. Mandelot céda néanmoins à ses instances, et bientôt Bordon, Mornieu, et Le Clou, compagnons de débauches et de crimes de La Pierre, proposèrent au barreau de s'associer à leur entreprise. Il leur répondit : qu'il ne prêtait son ministère que pour l'exécution des arrêts des magistrats, et non pour massacrer des innocents. — Les soldats de la citadelle répondirent à la même proposition : « Ce qu'on demande est contre l'honneur, nous ne sommes pas des assassins : quel mal nous ont fait les malheureux qu'on veut nous faire égorger ? » — Les massacreurs furent réduits à acheter le service de quelques bandits, et de la garde de l'Hôtel-de-Ville, composée de 800 bourgeois. Ils se divisèrent par bandes, et tous les protestants renfermés dans les couvents des cordeliers, des célestins, furent égorgés. Les principaux négociants, qui professaient la religion réformée, avaient été enfermés à l'archevêché ; les ligueurs leur imposèrent de fortes rançons, et les massacrèrent ensuite. — Mandelot et Saluces coururent à l'archevêché pour arrêter les massacres : il était trop tard. Mandelot, pour se soustraire à la terrible responsabilité de ce massacre, sempressa de faire dresser des procès-verbaux contre les véritables auteurs de ce crime. Il promit 100 écus d'or aux dénonciateurs. Ce fastueux appareil de procédure et de récompense ne fit aucune impression sur les coupables : ils étaient sûrs de l'impunité. Ils redoublèrent de fureur, et dès le soir du même jour, ils se rendirent à la prison de Roanne, encombrée de protestants, leur attachèrent une corde au cou et les traînèrent dans le Rhône. Les cours de l'archevêché étaient encombrées de cadavres. Mandelot les fit transporter à la rive opposée pour être enterrés dans le cimetière de l'abbaye d'Ainay, mais les moines s'y opposèrent, sous prétexte que ces hérétiques étaient indignes de la sépulture. Les ligueurs, à un signal convenu, enlevèrent les monceaux de cadavres et les jetèrent dans le fleuve. Les corps les plus gras furent livrés aux apothicaires. Le nombre des victimes s'élevait à plus de 800. Deux pasteurs et quelques protestants avaient été sauvés par Saluces, commandant de la citadelle. Le Rhône rejetait sur ses rives des cadavres ; ils encombraient les abords de Tournon, Valence, Bourg, Vienne, le Pont du Saint-Esprit, Avignon, Arles, etc. On fut obligé de requérir les bateliers pour repousser avec leurs crocs ces cadavres dans le Rhône, et pendant long-temps les populations riveraines s'abstinrent de manger du poisson et de faire aucun usage des eaux du fleuve. — *Valence* et *Romans*. Quelques protestants furent massacrés dans ces deux villes, mais leurs co-religionnaires furent sauvés par la courageuse fermeté de Simiane de Gordes. Claude de Savoie de Tende, qui commandait le Dauphiné, refusa d'exécuter les ordres du conseil secret, que vint lui notifier Boniface de la Molle. — « De tels ordres, répondit-il à l'émissaire, ne peuvent émaner de sa majesté, et n'ont pu être imaginés que par les ennemis du trône et de la tranquillité publique, qui prostituent le nom du roi pour satisfaire leurs passions. » Ce refus généreux lui coûta la vie, il mourut empoisonné à Avignon. — *Bayonne*. Le vicomte d'Orthez, gouverneur de cette ville, prit les mesures les plus sages et les plus énergiques pour contenir les ligueurs. Aucun protestant ne fut attaqué. — Il répondit aux ordres du roi : « Sire, j'ai communiqué les commandements de votre majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la garnison : je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, et pas un bourreau : c'est pourquoy eulx et moy, supplions très humblement V. M. de vouloir employer nos bras et nos vies en chozes possibles, quelque hazardeuses qu'elles soient; nous y mettrons jusques à la dernière goutte de notre sang. » — Ce brave citoyen paya aussi de sa vie son refus d'obéir à des ordres injustes et sanguinaires ; il mourut empoisonné peu de temps après ; le gouvernement de Bayonne fut donné au comte

de Retz, créature du conseil secret. — *Auvergne*. Les protestants de cette province n'échappèrent à l'extermination que par le dévouement de Saint-Hérein, gouverneur, qui osa imiter le généreux refus du comte de Tende et du vicomte d'Orthez. — Dijon n'eut à déplorer qu'une victime, Clermont de Traves, beau-frère du comte de Grammont; ce gentilhomme fut tué en l'absence de Charny, qui commandait dsns cette ville. — *Mâcon*. Les protestants furent presque tous emprisonnés. Le gouverneur Philibert de la Guiche avait adopté ce moyen, et il réussit. La prison fut ponr ces malheureux un véritable asile que le gouverneur snt faire respecter. — *Nismes*. Les catholiques, qui ne partageaient point l'atroce frénésie des ligueurs, défendirent eux-mêmes les protestants, se réunirent à eux pour la défense commune de la cité, et les ordres du conseil secret n'y furent pas exécutés. — *Toulouse*. Les massacres des protestants de cette grande cité furent le dernier acte de ce long drame de désolation et de crime, qui décimait la population des provinces depuis deux mois. — Duranti, alors avocat-général, fut accusé d'en avoir donné l'affreux signal. Il fut depuis nommé premier président dn même parlement. Il voulut plus tard s'opposer aux nouveaux attentats de ces mêmes ligueurs dont il avait été le complice, et périt assassiné par eux avec Dassis, son beau-frère, en 1589. Son cadavre fut enveloppé dans la toile d'un grand tableau représentant Henri III, que les ligueurs avaient pris en haine depuis que le prince s'était réuni à Henri de Navarre. — *Rouen*. Tannegui-le-Veneur, gouverneur de cette ville, avait d'abord résisté aux instigations, aux menaces des ligueurs. Mais bientôt son autorité fut méconnue. Les nombreux protestants qui habitaient cette vaste et populeuse cité furent emprisonnés le 17 septembre 1572. Les égorgeurs se rassemblèrent en armes devant les prisons, firent sortir les détenus l'un après l'autre et les assommèrent. Le nombre des victimes s'éleva de 8 à 900. Toutes leurs maisons furent pillées; les cadavres, dépouillés de leurs vêtements que l'on donna pieusement aux pauvres, furent jetés dans de grandes fosses creusées exprès, hors la porte de Caux. Le parlement lança un arrêt contre les pillards et les assassins, mais cet arrêt ne fut qu'une cruelle et scandaleuse déception. — L'histoire a consacré les noms des magistrats, des gouverneurs, des chefs militaires, des citoyens qui, par leur héroïque résistance aux ordres du conseil secret, ont dans quelques cités, dans quelques provinces, sauvé une population injustement proscrite. Il faut ajouter aux noms déjà cités dans cet article Sinagues à Dieppe, le comte de Carces en Provence, le premier président dn parlement de Grenoble, le président Jeannen, de Dijon; Villars, à Nismes; le maréchal de Matignon, à Alençon; de Rieux, à Narbonne; Curzai, à Angers; Bouillé, en Bretagne; Hennuyer, évêque à Lisieux; tous les Montmorency, dans leurs domaines et dans les villes où ils commandaient. — Salignac-Fénélon, alors ambassadeur à Londres, avait reçu l'ordre de justifier ces massacres auprès de la reine Elisabeth. Il répondit au roi Charles IX : « Sire, je deviendrais conpable de cette terrible exécution si je taschois de la colorer. V. M. peult s'adresser à ceux qui la lui ont conseillée. » L'ambassadeur fut menacé d'un châtiment sévère. — La Saint-Barthélemi a trouvé des apologistes. Les réfutations n'ont point manqué. Ces discussions accusent l'ignorance de l'époque. L'opinion est fixée maintenant sur ce grand attentat. La révocation de l'édit de Nantes, sous Louis XIV, fut moins sanglante, mais les conséquences n'en ont pas été moins désastreuses pour la Frauce. — (*Voyez* ÉDIT DE NANTES [révocation de l']). DUFEY (de l'Yonne).

BARTHÉLEMY (JEAN-JACQUES), né à Cassis, près Aubagne, en Provence, le 20 janvier 1716, commença ses études chez les oratoriens de Marseille, et les continua chez les jésuites de la même ville; les uns et les autres distinguèrent

en lui un élève aussi intelligent que laborieux. Les deux langues anciennes enseignées dans les colléges ne suffisaient point à son avidité d'instruction. Il apprit aussi l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, et acquit une connaissance approfondie des mœurs et des usages de l'antiquité. Cet excès de travail fut la source d'une grave maladie. Lorsque le jeune Barthélemy fut rétabli, ses parents, qui le destinaient à l'état ecclésiastique, le firent entrer au séminaire de Marseille, dirigé par les lazaristes. Il paraît que l'étude aride de la théologie fut loin de lui offrir le même attrait que les précédentes; peut-être aussi cette âme si consciencieuse s'effraya-t-elle des obligations imposées par le sacerdoce. En partant du séminaire, il déclara qu'il renonçait à exercer les fonctions du ministère sacré; toutefois, il en garda l'habit, pour satisfaire en quelque chose au vœu de sa famille; il le conserva même toute sa vie et fut dès lors connu sous le nom de l'abbé Barthélemy. Ses goûts, ses talents, son désir ardent d'ajouter à ses connaissances, tout l'appelait dans la capitale; il y vint en 1744. Gros de Boze, l'un de ces savants qui ne feraient point faire un pas à la science, mais qui en conservent dans leur tête le dépôt intact, était alors garde du cabinet des médailles à la Bibliothèque du roi. L'érudition précoce du jeune Provençal trouva grâce pour sa vive imagination auprès de cet homme positif. Boze se plut à lui apprendre la numismatique, et bientôt son élève fut en état de partager ses fonctions et ses travaux. « Il n'est pas malheureux pour moi, disait gaiement l'abbé Barthélemy, d'avoir gagné l'affection d'un homme qui met les points sur les i, moi, qui ne mets pas toujours les i sous les points. » Gros de Boze mourut en 1753. Le choix qu'il avait fait de Barthélemy pour son associé le désignait au gouvernement pour son successeur : en effet, l'abbé le remplaça avec un grand avantage pour la science, puisqu'en quelques années ses recherches et ses soins éclairés augmentèrent de plus du double la précieuse collection des antiques. Un voyage qu'il entreprit en Italie lui fit surtout découvrir un grand nombre de ces trésors. Le sort lui en réservait un autre dans ce pays : là commença pour lui la vive et constante attention de madame de Stainville et de son mari, depuis duc de Choiseul, alors ambassadeur de France à Rome, devenu ministre, et ministre tout puissant, peu après leur retour en France. Le duc s'empressa de prodiguer les places lucratives à l'abbé Barthélemy, auquel son propre mérite avait déjà procuré d'honorables distinctions : depuis plusieurs années, l'académie des inscriptions et belles lettres, la société royale de Londres et celle des antiquités de la même ville le comptaient parmi leurs membres. Des mémoires, des dissertations, remarquables également par le fond et le style, avaient été ses titres d'admission. Jamais faveurs ministérielles ne furent mieux justifiées sous tous les rapports que celles dont le duc de Choiseul voulut, suivant son expression empruntée à Corneille, *accabler* le savant homme de lettres. Cette aisance, créée autour de Barthélemy, fut en grande partie répandue par lui sur sa famille; elle servit surtout à l'éducation de trois neveux, dont l'un fut plus tard jugé digne de lui succéder à la Bibliothèque, dont l'autre montra de grands talents dans la diplomatie et occupa avec distinction les premiers postes de l'état. De plus, débarrassé de tout souci pécuniaire, l'abbé Barthélemy put se livrer entièrement à la composition du grand ouvrage, du monument qu'il devait laisser à sa patrie. Trente années furent employées à l'élever, et ce fut seulement en 1788 que parut le *Voyage d'Anacharsis*, dont Barthélemy vendit la propriété aux frères Debure, libraires, pour la modique somme de 3000 f. Les préoccupations politiques n'empêchèrent point de rendre justice à ce chef-d'œuvre, où l'érudition se cache sous tant de grâce. Au milieu de cette foule d'événements, éclos ou pressentis, l'apparition de ce livre fut aussi un évènement : un cri d'admiration

s'éleva de la France entière, et fut répété par toute l'Europe; chez nous les éditions, chez elles les traductions de cet ouvrage, se succédèrent coup sur coup, et le temps, ce grand appréciateur des hommes et des écrits, n'a fait que confirmer cet immense succès. Un pareil livre désignait d'avance Barthélemy à l'académie française; mais il fallait une vacance; elle eut lieu l'année suivante, et le froid grammairien Beauzée fut remplacé par l'auteur d'*Anacharsis*. Là devaient s'arrêter les justes prospérités de l'illustre écrivain. Non seulement les décrets et réformes de l'assemblée constituante et de celles qui la suivirent, lui enlevaient les places et pensions qui formaient son aisance dans l'âge où elle devient le plus nécessaire, mais, devenu suspect par son titre d'abbé, il fut arrêté dans un jour de funeste mémoire, le 2 sept. 1792, et conduit aux Madelonettes. Heureusement l'ordre fut promptement révoqué; Barthélemy fut rendu à la liberté un peu avant l'heure des assassinats, et cette mesure sauva sans doute à cette sanglante journée un crime et un opprobre de plus. Ces atteintes successives à sa fortune et à son repos firent naître dans l'âme de l'abbé Barthélemy, non la misanthropie, que son cœur bienveillant et généreux ne connut jamais, mais une profonde mélancolie, qui se révéla plus d'une fois par des mots aussi ingénieux qu'expressifs. Lorsqu'en 1795, il reçut une noble réparation des injustices du gouvernement révolutionnaire, lorsque le ministre de l'intérieur Paré vint lui-même apporter au modeste savant la lettre par laquelle il lui annonçait sa nomination à la place de conservateur principal de la Bibliothèque, assurément Barthélemy fut sensible à un procédé qui devait lui rappeler ces beaux jours de la Grèce, si bien dépeints par lui, où le talent était une dignité et allait de pair avec le pouvoir. Il refusa néanmoins, alléguant son âge, ses infirmités, et reprit seulement son ancienne place de garde du cabinet des médailles. Cet homme célèbre mourut peu de temps après, le 30 avril 1795, en lisant une épître d'Horace : digne fin d'un littérateur philosophe! Quelques ouvrages de l'auteur d'*Anacharsis* ont été publiés après sa mort; la plus remarquable est son *Voyage en Italie*, où l'on retrouve dans beaucoup de passages le savant aimable, l'habile critique et l'homme de goût. O.

BARTHÉLEMY-COURCET, neveu de l'auteur des *Voyages d'Anacharsis*, et frère du pair de France de ce nom, était en l'an II de la république (1794) adjoint à la garde du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Il envoya à la convention quelques épreuves de la gravure d'une médaille d'argent frappée à l'époque de la fronde, et *consacrée à la liberté*. En l'an III (1795), et sur la proposition de M. Dussaux, il fut maintenu dans son emploi à la Bibliothèque. Il est mort en 1800. D.—Y.

BARTHEZ (Pierre-Joseph), l'un des hommes célèbres de l'école de Montpellier, naquit dans cette ville le 11 décembre 1734. Les succès qu'eurent ses premières études n'autorisaient nullement à en tirer le présage d'une vie glorieuse, puisqu'il étudiait à Narbonne. Mais qu'importent les premiers enseignements à des hommes aussi fervents, aussi studieux que Barthez! Concentré dans une obscure bourgade, il ignora long-temps sa vocation véritable; d'abord ecclésiastique, à l'exemple, et peut-être à l'instigation de ses premiers maîtres, il devint en même temps géomètre, par une sorte d'émulation de famille, son père étant ingénieur; mais bientôt les mathématiques l'attirèrent vers la physique; la physique le mit en présence de la médecine, et c'est à elle qu'il se fixa pour toujours comme à un aimant irrésistible. — Reçu docteur de Montpellier après trois années d'études, en 1753, à l'âge de 19 ans; déjà théologien, médecin, et même un peu mathématicien, à un âge si tendre, Barthez s'empressa de venir chercher à Paris cette science encyclopédique à laquelle aspirait son ardente imagination, et dont Montpellier ne lui offrait qu'un abrégé incomplet et stérile. — C'est, au

reste, une règle à peu près générale : vous êtes reçu médecin à Montpellier, dès lors, vous devez pour le moins une année à Paris, comme un artiste lauréat doit un voyage à Rome, comme un diplomate quelques hivers à Vienne, comme un homme du monde quelques mois à Naples et en Italie, comme une riche veuve quelques semaines aux eaux de Vichy ou des Pyrénées, un petit-maître de longues promenades au bois de Boulogne et aux Tuileries, une coquette quelques heures à son miroir, et un mari quelques minutes à sa femme. Ainsi donc, vite à Paris! là, écoutez dans un grand recueillement les voix éloquentes ; elles y sont rares, et souvent mal écoutées et peu comprises, elles restent sans retentissement, sans écho. Coudoyez le génie tout à votre aise, vous le rencontrerez à pied, les yeux distraits, l'esprit préoccupé et la tête inclinée. Surtout contemplez de bien près la gloire ; vous la verrez souvent assez malheureuse pour ne la plus ambitionner. A Montpellier, vous enviez de loin les talents et la puissance : jeunes gens, courez à Paris pour les plaindre ; allez voir ce qu'un atome de pouvoir ou de renommée coûte de sacrifices et engendre de haines. Mais à Paris, pour vous indemniser et vous enorgueillir, vous trouverez trois choses inappréciables dont le parfait et délicieux concours ne se rencontre ni à Londres, ni à Philadelphie, ni à Rome : des beaux-arts sans rivalités, des plaisirs sans fin, une liberté sans bornes comme sans entraves. — Il est vrai que Barthez ne trouva pas notre liberté dans le Paris de 1754; mais franchement, il n'en avait pas besoin, et il n'y songeait guère. Ses plaisirs, il les trouva tous dans l'intimité remplie de charmes des hommes célèbres d'alors : le président Hénault le chronologiste, d'Alembert l'encyclopédiste, le physicien Mairan, l'auteur d'Anacharsis, l'antiquaire Caylus et tant d'autres. — Toutefois, il ne paraît pas avoir cultivé la bienveillance des quatre véritablement grands hommes de cette époque ; peut-être était-il trop disputeur et trop *cabrant* pour Voltaire, trop peu correct pour Buffon, trop médecin pour Rousseau et trop peu gentilhomme pour Montesquieu. — Ce fut alors qu'il publia quelques mémoires d'érudition que l'académie des inscriptions couronna. Employé ensuite assez obscurément dans l'armée du maréchal de Broglie, il s'acquitta si bien de ses devoirs qu'il gagna une sorte de typhus ou fièvre des camps, et ce fut là tout ce que ses campagnes lui valurent. De retour à Paris, il coopéra à l'*Encyclopédie*, au *Journal des savants*, plus lu alors qu'aujourd'hui, sans doute parce qu'on se sentait plus ignorant, qu'on était moins occupé de politique, et qu'on était assez poli pour vouloir tout comprendre afin de pouvoir tout écouter. A quelque temps de là, en 1759, une chaire devenue vacante et mise au concours à Montpellier (car les concours datent de l'ancien régime), le rappela dans sa patrie. Ce fut là son début dans la carrière fatigante, mais fructueuse, de l'enseignement ; il y obtint de grands succès. On va même jusqu'à assurer que l'élocution de Barthez était claire, élégante et rapide, lui, dont les ouvrages sont d'un style si barbare, si embarrassé et si obscur. Attribuons donc plutôt ses succès à ce qu'il exposait pour la première fois, devant un public beaucoup plus épris de la métaphysique que celui de Paris, cette nouvelle doctrine du *principe vital*, dont tout le monde parle, que certains médecins blâment et critiquent, mais qui certes n'est bien comprise que par un petit nombre de vrais adeptes. — Pour nouveauté, Barthez rattachait tous les phénomènes de la vie, tous les mystères de l'existence, à d'autres principes que ceux de la physique générale et de la philosophie du temps : c'était divorcer ouvertement avec tous les médecins, c'était faire scission avec Boërhaave et son école ; dès lors, il y avait schisme médical : jugez de l'influence, et ne vous étonnez plus de la vogue et de la prompte réputation de Barthez ! Avant lui, on expliquait tout, dans les livres comme dans les amphithéâtres, par les propriétés générales de la matière,

par les lois de la physique, de la mécanique et de la chimie. La circulation du sang ne se réalisait absolument, assurait-on, que par les lois de l'hydraulique; les sécrétions ne s'opéraient qu'en vertu d'une affinité chimique; les sensations, c'étaient tout simplement des images et des empreintes déterminées par les ébranlements des fibres nerveuses; et la contraction musculaire elle-même, on l'attribuait à une sorte d'attraction. Barthez s'appliqua à démontrer qu'indépendamment de la faculté de penser, il y a dans l'homme et dans les animaux deux propriétés qui président aux phénomènes de la vie : le principe de la sensation et le principe du mouvement, c'est-à-dire la *sensibilité* et la *contractibilité*. Il porta les choses plus loin, et ce fut là son tort, comme aussi l'origine de sa réputation. Car, remarquez que les grandes fautes et les erreurs mémorables ont fondé plus de célébrités que les actions louables et les découvertes. La vérité paraît si vulgaire et déjà si surannée presque aussitôt qu'on la connaît, qu'elle tombe bientôt dans le domaine public; et alors on la dépèce, on se la partage, on en fait une indigne curée; mais les erreurs! oh! les erreurs! c'est là le patrimoine vraiment inaliénable de l'esprit; c'est un héritage que personne ne vous conteste ni ne vous envie, et à force de l'attaquer on le rend glorieux; c'est une monnaie sonore, d'un faux métal, il est vrai, mais où votre nom et votre effigie sont à jamais et ineffaçablement empreints : c'est le majorat du génie comme la consolation de l'ineptie jalouse. Barthez concentra donc les deux propriétés du mouvement et de la sensation; il les réunit l'une à l'autre pour n'en faire qu'un principe commun, une propriété unique, qu'il nomma *principe vital*, sorte d'*ame physique* (s'il est permis d'employer ce terme), qu'il opposa à l'âme intellectuelle, et à l'aide de ce principe, il explique tous les actes de la vie, qu'il sut ainsi soustraire à la subordination des sciences physiques et mécaniques. Qu'on ne s'imagine pas, après tout, que Barthez soit le seul ou le premier physiologiste qui ait formulé, à l'aide d'abstractions, les obscurités, presque toutes impénétrables, de la vie; le seul qui ait créé un principe idéal et un terme fictif pour déguiser décemment notre ignorance trop réelle. Non, d'autres avant lui l'avaient tenté; d'autres, depuis, sous des noms différents, ont émis des idées analogues ou semblables. Ce qu'Hippocrate nomme *nature* ou *phusis*, l'*ame* de Stahl, l'*archée* de Van-Helmont, la *sensibilite* et l'*irritabilité* de l'illustre Haller, les *propriétés vitales* de Bordeu et de Bichat, le *tourbillon vital* de M. Cuvier, la *chimie vivante* de Broussais, tout cela et le *principe vital* de Barthez, c'est même chose : c'est toujours de l'ignorance, ignorance qui se fait honte à elle-même, et qui, par orgueil, veut se cacher tantôt sous un voile, tantôt sous un autre, mais tous si transparents qu'autant vaudrait se montrer à visage découvert. — Sans doute on reprochera long-temps à Barthez d'avoir fait rétrograder la *science de l'homme*, comme il l'appelle, vers la philosophie détrônée d'Aristote, auquel il a le très grand tort d'emprunter ses obscures *entéléchies*, sans compter qu'il ne suit ni la secourable *méthode* de Descartes, ni les conseils si propices du *Novum organum* de Bacon, ni la modeste et prudente voie d'expérimentation que le grand Newton a enseignée aux savants avec le souvenir de la gloire qu'il a su y trouver. —Toutefois, les *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, cet ouvrage si mal fait, si mal écrit, si incorrect, si confus, tant critiqué et si peu lu hors de la métropole du culte barthésien, ce livre de pensées profondes et de conviction, Barthez lui dut sa réputation, des postes importants, sa fortune et une illustration durable. Ce médecin, qui dès long-temps avait la connaissance de sa supériorité et le juste pressentiment de son élévation future, pour rendre plus universelle sa compétence et ses aptitudes, se fit recevoir avocat, docteur en droit. Il réunissait ainsi en la même personne toutes les Facultés de l'université : la théologie, c'est par là qu'il avait com-

mencé ; la médecine, c'est en cela qu'il excellait ; les sciences, il était bon mécanicien, et d'ailleurs, l'académie des Jussieu et des Cassini venait de se l'associer, quant à la faculté de droit, un diplome encore tout récent lui donnait là ses franches coudées ; restait donc la faculté des lettres, qui, le jugeant sur le style, aurait pu sans injustice lui fermer ses portes ; mais le moyen de déclarer illétré un homme qui savait disputer en six langues, et qui, de plus, venait d'être nommé membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres ! Aussi, l'universel et ambitieux Barthez fut nommé successivement chancelier de l'université de Montpellier, conseiller à la cour souveraine de cette ville, médecin du roi Louis XVI, puis médecin du duc d'Orléans, en remplacement de Tronchin.—Il vint alors à Paris, où il trouva une clientèle brillante, et où il se vit entouré d'une considération telle qu'il n'eut lieu de regretter ni sa chère chancellerie ni le lieu de sa naissance et de sa renommée.—En 92, la révolution força Barthez à s'exiler. Il se réfugia alors dans la petite ville de Carcassonne, et là, loin des dangers, loin du bruit et des excès les plus déplorables, comme Harvey, médecin du malheureux Charles 1er, il occupa les inquiétudes de l'exil par de travaux utiles et non sans gloire. Il fit paraître, du fond de sa province, cette *Nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux*, livre utile qu'on lit encore avec fruit, et pour la composition duquel l'ouvrage de Borelli : *de motu animalium*, lui fournit beaucoup de secours et de lumières. Aucun livre de physiologie n'était assurément susceptible de plus de clarté, de plus d'exactitude que celui-ci, et pourtant il porte, comme toutes les productions de Barthez, un air d'abstraction et d'obscurité, qui est le caractère distinctif de son talent.—Le *Discours sur le génie d'Hippocrate*, œuvre médiocre et déclamatoire, fut prononcé à l'occasion de l'inauguration, à l'école de Montpeltier, du buste antique du père de la médecine (1801). Ce buste, tiré de la Grèce, avait été donné à cette faculté par feu M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, qui conserva toujours précieusement son titre de professeur honoraire de Montpellier. J'ai vu ce buste en 1823, quand je visitai le Languedoc et son illustre école ; il est fort beau, et, tout empreint d'antiquité, il inspire la vénération la plus profonde. L'inscription du socle me parut digne de remarque et de souvenir. *Olim coüs, nunc monspelliensis Hippocrates* ; ce qui prouve que si les sciences sont dignement représentées dans cette école, on a du moins jusqu'à présent négligé d'y professer la modestie. — Devenu vieux, très vieux à cause de tant de veilles et de travaux, Barthez fit paraître, en 2 volumes, son *Traité des maladies goutteuses*, puis ses excellents *Mémoires sur les fluxions*, seuls livres de pratique qu'il ait lui-même publiés. Barthez montre ici ses qualités habituelles : toujours bon logicien et métaphysicien profond, toujours praticien méthodiste plutôt qu'observateur. Barthez possédait néanmoins une grande sagacité, un esprit d'une haute portée, un discernement exquis ; mais telle était sa prédilection pour les idées spéculatives et les théories générales qu'il avait fini par ne plus considérer les faits particuliers qu'avec une indifférence qui ressemblait au dédain.—Rien ne prouve mieux la tournure singulière de son esprit que la deuxième édition de son principal ouvrage, édition publiée en 1806, l'année de sa mort. Nallez pas croire qu'il tienne compte des nombreuses critiques que ce livre a justement encourues ; il idolâtre trop son premier texte pour lui faire subir de grands changements, et en cela sincèrement je l'approuve. Car, refaire, tout près du cercueil, l'œuvre capitale de la jeunesse et du génie, c'est s'exposer à en ternir les vives couleurs, et peut-être à faire disparaître, par de vaines corrections, cette spontanéité originaire, cette touche vigoureuse, qui est son cachet d'originalité. Mais les détails dont on lui avait reproché l'omission, il les entasse hors du texte et sous forme de notes détachées et numérotées dans un

second volume, comme on cache des meubles inutiles loin du salon, dans un arrière-cabinet. N'importe, il vous prouve qu'il connaissait les faits, et vous voyez combien il les estime. — Des jours paisibles étant revenus, Bonaparte n'oublia pas d'attirer le vieux Barthez parmi tous ces hommes illustres dont le grand homme composait son cortége. Il le nomma médecin du gouvernement sous le consulat, puis médecin consultant de l'empereur, et il le décora de ce cordon rouge dont la magie alors était si puissante. —Atteint de la pierre, et trop vieux pour être opéré, Barthez mourut en 1806, âgé de 72 ans. Il avait composé un *Traité du beau*, à l'exemple de l'abbé Huet et du père Y.-M. André, exemple qu'a depuis suivi M. Kératry. Ce livre, trouvé dans ses manuscrits, a été publié après sa mort; il en a été de même de ses *Consultations de médecine*, qui ont eu pour éditeur éclairé M. Lordat, le disciple chéri et l'éloquent et enthousiaste continuateur de Barthez. ISID. BOURDON.

BARTHOLE, né en 1805 à Sasso-Ferrato, dans la Marche d'Ancône, l'un des plus célèbres jurisconsultes du XIVe siècle. Il s'était livré à l'étude du droit dès l'âge de 14 ans, fut reçu docteur à 21, et enseigna successivement à Pérouse, à Bologne, dans les plus fameuses universités d'Italie. Sa réputation devint européenne. Il fut consulté par l'empereur Charles IV, qui l'anoblit et lui donna l'écusson de Bohême. Son nom s'éteignit avec lui. Il n'eut point de fils de la femme qu'il avait épousée à Pérouse. Il mourut dans cette ville en 1355. Il avait étudié aussi l'hébreu pour comprendre les livres saints dans leur texte original. Il s'engagea entre lui et Baldus, son ancien disciple, une polémique qui dura plusieurs années: il s'agissait d'un mot. Cette polémique se renouvela en France dans le XVIe siècle entre Ramus et l'université de Paris. Toutes ces disputes de pédants d'école ne faisaient point faire un pas à l'instruction. La découverte des Pandectes, qui ne sont qu'une informe et immense compilation de lois, de rescrits impériaux, de commentaires, d'annotations de jurisconsultes, de magistrats romains, fut annoncée au monde comme un grand événement pour la civilisation, et n'a fait qu'ériger des sophismes en systèmes.—Barthole employa toute sa vie à débrouiller ce chaos. Il y a jeté quelque lumière, et ses annotations ou traités, comme on voudra les appeler, forment 13 énormes in-folio. Et après plus de quatre siècles, cette compilation, ordonnée par Justinien et grossie par l'effrayante agglomération des arrêtistes, des commentateurs qui se sont succédé dans ce long intervalle, régit encore toute l'Europe, la France exceptée : car elle seule possède un corps de lois uniforme, unique pour toutes ses localités et tous les citoyens. Berthole n'appartient qu'à l'histoire des anciennes universités. D—Y.

BARTOLOZZI (FRANCESCO), l'un des plus célèbres graveurs, né à Florence, en 1730, où il étudia le dessin sous Hugfort, Ferretti et d'autres. A Venise, où il était particulièrement bien reçu dans la maison du poète comte Cozzi, à cause de son talent sur la guitare, chez son professeur Wagner, à Florence et à Milan, il grava à l'eau forte une multitude de sujets religieux. Il se rendit ensuite à Londres, où il trouva les plus puissants encouragements et la protection des personnes les plus recommandables; il se voua entièrement au goût national, et travailla lui-même à la gravure pointillée. Ses planches furent enfin tellement recherchées que la collection complète se payait jusqu'à 1,000 livres sterling. Il obtint la place de graveur royal, et fut nommé membre de l'académie des beaux-arts de Londres. Il y avait déjà 40 ans qu'il habitait cette ville lorsqu'il alla à Lisbonne graver le portrait du prince régent, qui lui conféra, en 1807, l'ordre du Christ. Il mourut dans cette dernière ville en avril 1815. Il se servait fort habilement de l'aiguille, et n'employait le burin que pour achever son travail. Il joignait à l'exactitude du dessin une grande délicatesse d'exécution. Une

de ses gravures les plus estimées est celle qui représente la mort de lord Chatam, d'après Coypel, dont une bonne épreuve était payée 300 francs, il y a déjà fort long-temps. *Lady and Child* est une des plus gracieuses gravures qu'on connaisse. Le nombre de toutes ses planches dépasse 2,000, y compris plusieurs imitations de dessins à la main, gravées à l'eau forte. Son fils, qui vit à Londres, et dont la fille a épousé le jeune Vestris, est distingué comme peintre. Le banquier viennois, Van der Hull, mort actuellement, passe pour avoir possédé, d'après un arrangement particulier avec Bartolozzi, tous les ouvrages de cet artiste recommandable. L'Anglais Marc Sykes possédait également toutes les gravures de Bartolozzi, ainsi que ses premières esquisses et un grand nombre d'épreuves. Elles lui avaient coûté 5,000 louis, et furent vendues publiquement à Londres en 1824, avec la collection de manuscrits qu'il possédait. C. L.

BARTON (Élisabeth), paysanne ignorante d'Aldington, dans le comté de Kent, surnommée, à cause de cela, fille ou nonne de Kent. Vers le commencement de la réforme en Angleterre, elle servit d'instrument aux catholiques et aux partisans de la reine Catherine pour disposer le peuple anglais contre le divorce projeté par Henri VIII, et contre la séparation des deux églises anglicane et romaine, dont ce roi avait menacé le saint-siége. Richard Master, curé d'Aldington, et un chanoine de Canterbury, nommé Bocking, profitèrent du délire que lui occasionnait une maladie nerveuse pour lui persuader qu'elle était inspirée de Dieu, et appelée par lui à déjouer toutes les entreprises du roi. En conséquence, elle déclamait, dans ses paroxismes, contre le divorce, et surtout contre l'hérésie régnante; elle rendit célèbre, à la plus grande gloire du curé d'Aldington, l'image de la vierge Marie, par laquelle elle avait trouvé une guérison miraculeuse qu'elle avait prédite elle-même. Bocking, soupçonné d'un commerce illégitime avec elle, lui persuada de se faire nonne; l'approbation de l'archevêque Warham de Canterbury et de l'évêque Fischer de Rochester, l'encouragea à continuer les révélations auxquelles elle se croyait ou se prétendait autorisée par une lettre venue du ciel. Ayant prophétisé que si Henri persistait à divorcer et à se remarier, il n'aurait pas un mois à régner, et qu'au bout de ce temps il périrait d'une mort ignominieuse, elle excita par là beaucoup de moines et de religieuses à la révolte; et le zèle que mit le moine Deering à propager les révélations de cette fille ayant jeté le peuple dans une grande fermentation, Henri fut obligé de soumettre l'affaire au parlement (*voy.* Henri VIII). Élisabeth et ses conseillers avouèrent bientôt leur supercherie et les manœuvres frauduleuses qu'ils avaient employées; ils furent en conséquence condamnés à faire amende honorable et à la prison. Mais le parti de la reine ayant cherché à lui faire rétracter, ainsi qu'à ses complices, les aveux qu'elle avait faits, elle se trouva impliquée dans une conspiration contre le roi, et, convaincue de haute trahison, elle fut exécutée le 30 avril 1534. Warham mourut plus tôt. Fischer fut arrêté, et l'ancien chancelier Thomas Morus fut mis en surveillance, comme soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration: cependant les accusations portées contre ce dernier furent mises au néant peu de temps après. C. L.

BARUCH, d'une famille illustre de la tribu de Juda, fut disciple, secrétaire du prophète Jérémie, et prophète lui-même. C'est lui qui vint lire au peuple assemblé dans le temple de Jérusalem, l'an 606 avant Jésus-Christ, les prédictions contre Israël et Juda, que Jérémie lui avait dictées dans sa prison, et dont Baruch seul fut effrayé. L'année suivante, Baruch vint de nouveau vers le peuple avec des prédictions si menaçantes que la cour du roi Jéchonias en trembla, et que Jéchonias déchira le livre avec fureur. Plus tard, accompagné de son frère Saraïas, et chargé d'une lettre de Jérémie, Baruch alla consoler les Juifs

dans leur captivité, leur annoncer leur délivrance future et la ruine de Babylone. Emmené captif par Nabuchodonosor, remis en liberté par Nabuzardan, et n'ayant pu détourner les restes du peuple, égaré par de faux prophètes, de se retirer en Égypte, Baruch y suivit ses frères, et ne rejoignit qu'après la mort de Jérémie ceux qui pleuraient sur l'Euphrate. Là comme sur le Nil, il entretint soigneusement la foi et la loi mosaïque, et répandit dans le peuple cette croyance au Messie ou libérateur, qui, depuis, s'est conservée parmi les Juifs, et ne leur a pas paru comme aux chrétiens réalisée dans Jésus-Christ. La prophétie de Baruch n'existant plus que dans la version grecque, est rejetée par les juifs et les protestants du nombre des livres canoniques. Baruch mourut à Babylone, selon les rabbins, la 12e année de la captivité.—L'anecdote suivante est sans doute bien connue, on nous pardonnera cependant de la répéter ici. Notre La Fontaine s'enthousiasmait aisément des beaux traits qui l'avaient une fois frappé dans un ouvrage. Racine l'ayant mené un jour à ténèbres, et s'étant aperçu que l'office l'ennuyait, lui donna, pour lui aider à passer le temps, un volume de la Bible qui contenait les petits prophètes. Le fabuliste tomba par hasard sur la prière des Juifs dans Baruch ; ne pouvant se lasser de l'admirer, il se tourna tout à coup vers Racine : « Qui était ce Baruch? lui dit-il, savez-vous que c'était un bien grand génie ! » Pendant plusieurs jours, le bonhomme fut continuellement occupé de Baruch, et lorsqu'il rencontrait quelqu'un de sa connaissance, il ne manquait pas de lui dire : *Vous avez lu Baruch? n'est-ce pas que c'était un bien grand génie !*

T. Toussenel.

BARYTE. Cette substance, que l'on rencontre le plus habituellement combinée avec l'acide sulfurique, et formant le *spath pesant*, a été long-temps confondue avec une autre matière, la *strontiane*, qui n'en diffère que par un petit nombre de propriétés. A l'état de pureté, la baryte n'a que peu d'intérêt, excepté entre les mains des chimistes, auxquels elle sert comme un excellent réactif; mais elle n'est pas employée dans les arts. Nous signalerons cependant ses principales propriétés. Cette matière est d'un blanc légèrement grisâtre, d'une excessive causticité. Quand on verse dessus quelques gouttes d'eau, elle s'échauffe très fortement et augmente de volume; on assure même que, dans l'obscurité, il s'en dégage quelquefois de la lumière : ce dernier phénomène est produit par son contact avec l'acide sulfurique. Par elle-même, la baryte est entièrement infusible; mais si elle contient de l'eau, elle peut se fondre à une chaleur rouge, et à quelque température qu'on la porte ensuite, elle ne peut perdre l'eau qu'elle renfermait. La baryte est un poison. Le *sulfate de baryte*, ou *spath pesant*, se rencontre dans un assez grand nombre de localités, tantôt cristallisé en masses plus ou moins volumineuses et presque transparentes, tantôt sans forme régulière. Il accompagne souvent diverses espèces de minéraux, et principalement le galène, ou mine de plomb la plus répandue; on s'en sert quelquefois comme fondant, et son usage sous ce rapport pourrait devenir plus avantageux si on l'appliquait dans beaucoup d'occasions où il serait susceptible d'être employé : ainsi, récemment on a prouvé qu'il pouvait servir à la fabrication d'un verre qui se rapproche par ses propriétés du cristal, qui renferme du plomb. On avait cherché aussi à le faire entrer dans la confection de quelques espèces de poteries. Le sulfate de baryte, converti en sulfure de baryum dans les laboratoires, et décomposé par l'acide nitrique, donne un sel qui, par la calcination, procure la baryte. Le sulfure de baryum, alors appelé hydrosulfate de baryte, a été employé pour la fabrication de la soude artificielle; mais cette opération a conduit à des résultats défavorables sous le rapport commercial. Le *carbonate de baryte*, que l'on rencontre seulement en Angleterre, peut

servir à préparer le nitrate et par suite la baryte. Comme il contient presque toujours du carbonate de plomb, il exerce une beaucoup plus grande action sur l'économie, ainsi que quelques autres sels de cette base aussi insoluble que lui, et c'est pour cette raison qu'en Angleterre on l'emploie comme *mort-aux-rats*. Le *nitrate de baryte* n'est employé que par les chimistes pour préparer la baryte. La baryte peut absorber de l'oxygène à une température rouge; le composé qui se forme dans cette circonstance se décompose par l'eau quand on le fait chauffer avec elle, mais jouit de la singulière propriété, dans quelques circonstances, d'oxygéner l'eau en lui communiquant des caractères très remarquables. Quand on fait passer sur cet oxyde du gaz hydrogène à une chaleur rouge, il dégage comme des gerbes de feu, qui se répandent dans tout le vase où l'on opère. C'est une expérience fort curieuse. H. Gaultier de Claubry.

BARYTON. C'est la seconde espèce de voix d'homme en comptant du grave à l'aigu. Elle tient le milieu entre la voix de basse, qui est plus grave, et le ténor, qui lui succède immédiatement à l'aigu. Le baryton se désignait autrefois par les noms de *concordant*, *seconde taille*, *bas-ténor* et *basse-taille*. Soit par goût ou par nécessité, les Français ont toujours préféré la voix de baryton à celle de basse. Les rôles d'Oreste, d'Agamemnon, de Sylvain, du Déserteur, d'Érasistrate, du sénéchal de *Jean de Paris*, sont écrits pour le baryton; celui d'OEdipe, dans l'opéra de Sacchini, est le premier rôle bien disposé pour la basse que l'on ait entendu à l'Académie-Royale de musique, où les parties de basse s'élevaient tellement au-dessus du diapason de cette voix qu'il serait maintenant impossible de faire chanter convenablement l'air de Thoas dans *Iphigénie en Tauride* de Genet, si l'exécution n'en était pas confiée, non pas à un baryton, mais à un ténor. Les Italiens n'écrivent pas de rôle pour le baryton; leurs rôles graves, d'une exécution brillante, sont tous disposés pour la basse chantante. Si le chanteur possède une voix qui tende à monter, un baryton, il transpose ses airs pour les élever d'un ton, et pointe ses passages pour les placer dans les belles cordes de sa voix. Tamburini transpose bien souvent les airs qui n'ont pas été faits pour lui. Lays avait une superbe voix de baryton.—Ce mot est composé de deux mots grecs, *barus*, grave, et *tonos*, ton. Le diapason du baryton commence en *si bémol* placé sur la seconde ligne, la clé étant celle de *fa* quatrième ligne, et s'élève jusqu'au *fa* et au *sol* hors des lignes. On devrait noter la partie de baryton sur la clé de *fa* troisième ligne, ainsi que cela se pratiquait autrefois pour le concordant; mais on lui donne maintenant la clé de basse, et cet usage est trop général pour tenter de le détruire.—On donne encore le nom de *baryton* à une espèce de basse de viole, montée de sept cordes à boyau, ayant sous le manche des cordes de laiton que l'on faisait raisonner en les pinçant avec le pouce, tandis que l'on touchait les autres avec un archet. Haydn a composé beaucoup de musique pour le baryton; l'usage de cet instrument s'est perdu depuis 30 ou 40 ans.

Castil-Blaze.

BARYUM, métal découvert par M. Davy, et qui se trouve dans la nature en combinaison avec l'oxygène, les acides sulfuriques et carboniques. (*V.* Baryte.)

BAS. (*voy.* Bonneterie). Les peuples de l'antiquité habitants des pays chauds ne couvraient ordinairement le bas de leurs jambes d'aucun vêtement, ce qui est constaté par les peintures, les statues, les bas-reliefs qui nous restent des Grecs et des Romains; les Gaulois, les Germains et autres Barbares, étaient si pauvres et si endurcis contre les rigueurs du ciel qui les couvrait qu'une peau de bête jetée sur les épaules et un simple caleçon composaient tout leur vêtement; ce fut dans le moyen âge que l'industrie ayant fait quelques progrès, les gens un peu aisés enveloppèrent leurs jambes de *bas*, (*tibiale*, de *tibia* [flûte], os antérieur de la

jambe), d'étoffe de toile, de peau, que l'on fixa avec des courroies, des cordons; mais ces bas n'avaient pas de pied ; ce perfectionnement fut trouvé plus tard ; alors, on fit des bas cousus qui collaient sur la jambe et en prenaient exactement la forme. — On croit avec beaucoup de vraisemblance que l'art de tricoter des bas ne fut trouvé que sous François Ier; son fils Henri II porta aux noces de sa fille les premiers bas de soie que l'on eût vus en France, mais le peuple et même les gens des classes aisées continuèrent longtemps encore à porter des bas cousus; le jeune Laforce portait des bas de toile le jour de la Saint-Barthélemi.—*Métier à bas*. L'auteur de cette admirable machine est inconnu; les Français prétendent qu'il était de leur nation, qu'il vivait sous Louis XIV, à qui furent présentés les premiers bas qu'il fabriqua; on ajoute que les bonnetiers de Paris, redoutant les effets de son invention pour leurs bénéfices, corrompirent un valet de chambre qui, avant de présenter les bas au roi, en coupa plusieurs mailles avec des ciseaux : les bas se déchirèrent la première fois que le monarque les mit, et l'inventeur n'obtint pas la récompense qu'il avait si bien méritée; il passa donc en Angleterre, y fut très bien accueilli, et c'est dans ce pays qu'il organisa la première fabrique de bas au métier. On dit encore que ce grand mécanicien mourut à l'hôtel-Dieu de Paris sur la fin du XVIIe siècle. Ce fut en 1656 qu'un autre Français, Jean Hindres, importa d'Angleterre en France un métier à bas qui servit de modèle pour la construction de ceux qui composèrent la manufacture de bas au métier qui fut établie pour la première fois en France, à Madrid près Paris. — Les Anglais tiraient de si grands profits du métier à bas, qu'ils avaient défendu, sous peine de la vie, d'en exporter hors de leur île. — Il nous est impossible de donner une idée claire et satisfaisante de ce métier, qui, bien que simplifié dans ces derniers temps, est encore une de ces machines si compliquées qu'on n'en peut saisir la composition qu'au moyen de nombreuses figures, ou mieux encore en la voyant fonctionner. — Les bas faits au métier ne sont point fermés comme ceux qui sont tricotés ; on est obligé d'y faire une couture par derrière, car lorsqu'ils sortent du métier ils présentent une pièce de tricot plane, large dans certains endroits et plus étroite dans d'autres. — Outre le métier simple, il y en a qui sont propres à faire des tricots à mailles fixes, à côtes, à jour, sans envers, sans coutures, etc., il y a même de ces métiers sur lesquels on fait de la dentelle. TEYSSÈDRE.

BASALTE (minéralogie, géologie), roche siliceuse, d'un gris plus ou moins noirâtre, contenant des proportions variables de fer oxydulé, d'alumine et de chaux, et même quelquefois, suivant Klaproth, un peu de soude. Cette composition rend les basaltes fusibles au chalumeau, et le produit de leur fusion est une scorie analogue à celle des hauts fourneaux où l'on traite les mines de fer. Cette roche est quelquefois assez dure pour donner des étincelles sous le choc du briquet. Suivant les analyses faites par plusieurs chimistes, les divers éléments des basaltes seraient dans les proportions suivantes : silice, 0,50; fer oxydulé, 0,23; alumine, 0,16; chaux, 0,09. La cassure est grenue, mais à grains extrêmement petits et d'une texture très serrée. Un de ses caractères distinctifs et les plus remarquables, c'est la division de plusieurs grandes masses basaltiques en prismes verticaux, subdivisés en tranches superposées comme les *tambours* dont l'assemblage forme les colonnes construites par les architectes. Quelques minéralogistes ont cru voir dans cette structure une cristallisation : mais comme aucun mode régulier d'agrégation ne peut être assigné à la forme de ces prismes, à leurs angles et à leur juxta-position, on ne peut attribuer ces faits à une cristallisation, à moins qu'on ne change le sens de ce mot, et qu'à force de le généraliser, on ne le rende beaucoup trop vague. Une autre opinion, qui paraît mieux fondée, assimile les fentes verti-

cales des masses basaltiques à celles qui ont lieu dans les corps dilatés par un fluide ou un liquide interposé entre leurs molécules, lorsque la cause de dilatation vient à cesser. Des faits analogues s'offrent souvent à nos observations; mais les formes prismatiques ne s'y produisent point, en sorte qu'ils ne peuvent nous donner une notion complète de ce qui s'est passé dans les masses de basalte. — Des difficultés plus grandes encore viennent s'opposer aux recherches géologiques, lorsqu'il s'agit de remonter jusqu'à la formation des basaltes. Ces roches sont-elles un produit du feu? On serait tenté de l'affirmer en voyant qu'elles abondent autour des volcans, soit que les éruptions aient cessé depuis longtemps, soit qu'elles continuent avec plus ou moins d'activité. En Europe, le Vésuve, l'Etna, l'Hécla; en Afrique, les volcans des îles de Ténériffe et de Bourbon; en Amérique, les cratères disséminés le long des Cordilières, etc., montrent partout des basaltes dans leur voisinage. Les volcans éteints de la France et des bords du Rhin ne diffèrent pas à cet égard de ceux qui lancent encore des flammes et des matières fondues. Il semble donc que les *vulcanistes* réclament justement les basaltes pour les placer dans le domaine du feu. Mais d'autres faits viennent attaquer ces prétentions et défendre la cause des *neptunistes*, partisans zélés des formations aqueuses. « Le basalte, disent leurs avocats, alterne quelquefois avec la chaux carbonatée; on le trouve même en filons dans cette nature de roches; il est associé à la houille, qui certainement n'a pas éprouvé l'action des feux souterrains; on le trouve superposé à la chaux coquillière, formée évidemment au sein des eaux. » A ces arguments, fondés sur des autorités imposantes, les vulcanistes opposent le résultat des expériences, qui prouvent que le carbonate de chaux peut n'être pas décomposé par la plus haute température que l'on produise dans les fourneaux, si on le soumet à une pression suffisante pour contrebalancer la force expansive du calorique, et par conséquent le départ de l'acide carbonique et de l'eau; que dans les mêmes circonstances et aux mêmes conditions, les matières végétales ne brûlent point, et prennent la forme, l'apparence et la texture de la houille; que les terres fondues et converties en verre peuvent revenir à leur état primitif, et ne conserver aucun indice de fusion, si le refroidissement a été très lent, et s'il a constamment procédé avec uniformité dans toute la masse. « Ainsi, disent les partisans des formations ignées, les matières qui se présentent aujourd'hui sous la forme de basalte ont pu subir autrefois une fusion complète, envelopper des couches de débris végétaux, ou en être enveloppées, traverser des couches décomposables par l'action des feux souterrains; il s'agit seulement d'assigner, d'après une étude approfondie de toutes les circonstances locales, les causes qui purent arracher de l'intérieur de la terre ces masses énormes qui s'élèvent actuellement en montagnes; et il ne faut pas perdre de vue que ces masses devaient être ensevelies à une immense profondeur, que leur déplacement a dû bouleverser de vastes contrées où tout a été déplacé, où ces grandes catastrophes ont dû laisser des traces ineffaçables. » Mais les neptunistes ne se rendent pas encore; ils citent des basaltes superposées à des masses granitiques, où rien n'indique un déplacement, et ils en tirent la conséquence assez plausible, que certaines roches de cette nature ont été formées à la place même où nous les voyons, ou qu'elles y ont été transportées paisiblement avec ordre et lenteur, et non par l'action violente et tumultueuse des feux souterrains, qui, après les avoir fondues, les auraient lancées au dehors comme les laves des volcans. — En présentant à nos lecteurs ce résumé rapide d'un grand débat géologique, nous nous abstiendrons de faire pressentir la décision : *adhuc sub judice lis est*. L'instruction n'est point terminée; des faits essentiels lui manquent encore, et pour les recueillir, il faut le concours d'obser-

vateurs scrupuleux, qui prennent tout le temps nécessaire pour bien voir et vérifier leurs observations. — La couleur sombre des basaltes les rend peu propres à l'architecture ornée; les anciens égyptiens en firent des statues et surtout des sphinx; les sculpteurs modernes n'exercent leur art que sur des pierres moins dures, et qui se prêtent mieux à la délicatesse de leur ciseau. Ferry.

BAS-BLEU, en anglais *blue-stocking*. Dans la société anglaise, et aujourd'hui dans quelques salons français, on appelle ironiquement *bas-bleu*, une femme auteur, une femme pédante, une femme bel esprit, qui a la prétention de tout savoir. A l'époque où la célèbre lady Montague réunissait dans son cercle les hommes de lettres les plus renommés de la Grande-Bretagne, un étranger d'un mérite distingué, tout récemment arrivé à Londres, refusa de lui être présenté immédiatement, en s'excusant sur ce qu'il était encore en habit de voyage. La belle lady, instruite de ce refus, aurait, dit-on, répondu qu'il faisait beaucoup trop de cérémonies, et que chez elle on pouvait se présenter même en bas bleus. Telle est l'une des origines attribuées à l'expression de *bas-bleus*. Mills, dans son *History of chivalry*, en rapporte une autre que voici. Il se forma, en 1400, à Venise, une société toute de plaisir et de littérature; elle prit le titre de *Società della calza* (société du bas), parce que le signe distinctif de ses membres, quand ils s'occupaient de matières littéraires, résidait dans la couleur de leurs bas, qui étaient généralement bleus. Cette société cessa d'exister en 1590. Mills prétend qu'alors la dénomination de *bas-bleus* s'introduisit en France et qu'elle passa ensuite en Angleterre, où elle se naturalisa. Lord Byron avait l'antipathie la plus marquée pour les *bas-bleus*; dans ces poèmes satiriques, il ne laisse échapper aucune accasion de les accabler de ses traits. Il ne paraît pas toutefois qu'il ait su lui-même bien positivement la véritable origine du mot, si l'on s'en rapporte à ce passage du 4e chant de son *DonJuan* : « O bleues, si profondément, si obscurément, si parfaitement bleues, comme le dit du ciel un de nos poètes, et comme je le dis de vous, savantes dames! On prétend que vos bas sont bleus, *Dieu sait pourquoi*, car je n'en ai guère vu à vos jambes de cette couleur. » Paul Tiby.

BAS-BORD. (*Voyez* Babord.)

BASCHA, *baschi* ou *bachi* (*voyez* Pacha), titre honorifique chez les Turcs. Il désigne un officier ou chef de soldats, ainsi que le chef d'un emploi quelconque. *Bogangi-baschi* signifie le chef des fauconniers, et *bostangi-baschi*, le chef des jardiniers, ou intendant des jardins. Ce mot est toujours précédé d'un autre qui désigne la nature de l'emploi. C. L.

BASCULE. On appelle en général de ce nom toute barre de fer, de bois, suspendue sur un arbre ou essieu qui la divise en deux bras égaux ou inégaux et sur lequel elle oscille : le fléau d'une balance est une véritable bascule à bras égaux. — *Bascule* (jeu). Ceux qui se divertissent à ce jeu doivent être à peu près de même poids, si les bras de la bascule sont égaux; dans le cas contraire, le plus pesant des deux joueurs s'assiéra à l'extrémité du bras le plus court, et son adversaire sur le bras le plus long. Quoique les bras de la bascule soient égaux, ils peuvent encore se placer de manière à se faire réciproquement équilibre : pour cela, le plus léger se placera à l'extrémité de l'un des bras, l'autre, étant monté sur le second, avancera ou reculera jusqu'à ce que la bascule se mette en équilibre. — Pourquoi deux joueurs en équilibre sur cette machine se soulèvent-ils alternativement? C'est parce que celui qui est descendu jusqu'à terre s'élance en appuyant ses pieds contre le sol. Dans ce moment, son adversaire, se renversant en arrière, porte son centre de gravité plus en dehors et alonge ainsi le bras de la bascule ou du levier qui le porte; d'ailleurs, il suffirait que l'un d'eux se penchât en avant pendant que l'autre se renverserait en arrière, pour rompre l'équilibre.

Bascules hydrauliques.

Il y en a de plusieurs sortes; elles ne diffèrent pas de beaucoup entre elles; voici la plus simple : pour rendre sa description plus intelligible, nous supposerons qu'on a à sa disposition un courant d'eau tombant d'un mètre de hauteur perpendiculaire, et que l'on veut élever une partie de cette eau prise au dessous de la chute à 10 mètres de haut; pour atteindre ce but, on prendrait un chevron, n'importe de quel bois, de 11 mètres de long et d'une force proportionnée à la quantité d'eau qu'on pourrait élever à la fois. On fixerait transversalement une cheville de fer à un mètre de l'une des extrémités du chevron; c'est sur cette cheville, tournant entre deux pieux, que *basculerait* la machine; un seau d'une certaine capacité, 10 litres par exemple, serait suspendu au bras le plus court de la bascule, au moyen de deux règles de bois ou de fer. L'autre bras de la bascule porterait un autre seau, suspendu de la même manière que le précédent et dont la capacité serait d'un litre (le $\frac{1}{10}$ de la sienne). — Le courant d'eau tombant dans le grand seau le remplira, et la bascule s'inclinant de ce côté élèvera le petit seau à 10 mètres de hauteur, en supposant que ce dernier plongeait d'abord dans le courant. — Le grand seau est suspendu un peu au-dessus de son centre de gravité (un peu au-dessus de son milieu). En arrivant à l'extrémité de sa descente il rencontre une cheville fixe qui, détournant une sorte de palette que le seau porte sur son côté, fait chavirer celui-ci, et toute l'eau dont il est chargé se répand à l'instant. Le petit seau, reprenant ses avantages, fait pencher la bascule de son côté et va se remplir dans le ruisseau, l'autre seau se remplit de nouveau; la bascule se relève du côté du petit seau, et ce dernier va se vider dans un canal qui conduit l'eau au lieu de sa destination. Ce jeu se continue sans interruption avec une vitesse proportionnée à la quantité d'eau fournie par la chute. Le courant ne serait-il qu'un très petit filet d'eau, la bascule jouerait encore mais avec lenteur. — Une bascule de ce genre peut faire mouvoir le levier d'une pompe, d'une scie, etc.—Cette machine, fort simple, point difficile et point coûteuse à construire, est décrite dans plusieurs ouvrages scientifiques. On devrait la trouver partout pour arroser les terres, conduire des eaux dans une ferme, un village, et cependant on ne la voit nulle part.

Bascule de Perrault.

Claude Perrault fit construire, dans le XVIIe siècle, une horloge à roues, sans poids, dont le mouvement était entretenu par un petit courant d'eau qui, tombant dans une petite bascule, faisait osciller le pendule. Cette machine est originale; il ne serait pas absurde d'en faire une application dans une horloge de campagne, mue par un courant d'eau; elle indiquerait les heures et les ferait sonner assez régulièrement, pourvu que le pendule eût de 7 à 8 mètres de long.

Bascule de d'Artigues.

Aux deux bouts d'une bascule à bras égaux, sont suspendus deux plateaux qui se tiennent toujours dans une position horizontale, et qui jouent sans frottement sensible dans deux tambours situés au dessous et percés de plusieurs ouvertures, un peu au-dessus de leurs fonds.— Deux vannes retiennent un courant d'eau, et le système est disposé de façon qu'en ouvrant une de ces vannes, l'eau tombe sur l'un des plateaux, le pousse jusqu'au fond du tambour qui est au-dessous; là, elle se décharge par les ouvertures de ce dernier; la vanne qui fournissait l'eau se ferme, et l'autre s'ouvre; l'eau tombe sur le second plateau et l'enfonce dans son tambour, et ainsi de même, indéfiniment. — Cette machine, dont on voit un modèle au *Conservatoire des arts et métiers* à Paris, n'a pas encore reçu beaucoup d'applications; elle est plus compliquée et ne vaut pas la bascule dont nous avons parlé ci-dessus.

Bascules à vent.

Quoique la machine la plus propre à tirer le meilleur parti de la force du vent soit le moulin à ailes verticales, il est néanmoins des circonstances où, par économie, on pourrait donner la préférence à une bascule, surtout lorsqu'on n'a pas besoin d'une force considérable. — La plus simple de ces machines se composerait d'une barre portée horizontalement par son milieu sur un pivot; à ses extrémités seraient fixées deux ailes verticales en bois, toile, osier... Il est évident que si l'on masquait une de ces ailes au moyen d'un paravent, le courant d'air agirait uniquement sur l'autre, la pousserait en arrière et ferait tourner la bascule, et si, par un mécanisme qu'il est aisé de concevoir, le paravent était porté au-devant de cette dernière aile, l'autre serait repoussée à son tour, et la bascule tournerait en sens contraire. Ce mouvement alternatif continuerait tant que le vent soufflerait du même côté. S'il venait à changer, on ferait tourner tout le système, ce qui ne serait point difficile. — Pour supprimer le paravent, il serait nécessaire que l'une des ailes prît une position horizontale quand l'autre serait verticale, ce à quoi l'on parviendrait au moyen d'un mécanisme placé dans la bascule même. — Il va sans dire qu'il serait tout aussi aisé de disposer verticalement des bascules de cette espèce. TEYSSÈDRE.

BASCULE (Système de). On a donné ce nom en politique, par métaphore et par anologie avec le *jeu de la bascule* (*voy*. l'article ci-dessus), à l'action gouvernementale qui consiste à se placer entre deux partis, et à peser successivement du côté de l'un et du côté de l'autre, de manière à les affaiblir et à les renforcer alternativement. Il n'entre pas dans le plan de cet article d'explorer toutes les circonstances historiques dans lesquelles ce moyen a été employé par les gouvernements. Le dernier et le plus remarquable usage qui en ait été fait s'est produit sous le ministère de M. Decases, durant le règne de Louis XVIII. A cette époque, le parti libéral, composé de toutes les opinions hostiles aux Bourbons, à quelque titre que ce fût, se pondérait avec le parti qu'on appelait de l'émigration, et qu'on aurait plus convenablement appelé le parti du passé. Le ministère crut pouvoir les dominer tous deux en se mettant de temps à autre dans leur balance respective. L'évènement ne justifia pas la sagesse de cet essai, car M. Décases finit par être renversé et se retira avec l'animadversion de toutes les factions. La vérité est que ce système est un système faux, d'où il ne peut sortir que de tristes conséquences. Le gouvernement qui le met en œuvre démontre d'abord par son adoption qu'il est un gouvernement faible et sans vigueur. Sous un gouvernement fort et décidément établi, il n'y a pas de partis, il y a un gouvernement et une nation gouvernée. Or, le gouvernement qui non seulement reconnaît l'existence d'un parti assez fort pour être ménagé, mais l'existence de deux partis assez bien existants pour qu'il soit obligé d'employer contre eux une sorte de machiavélisme et de médiation, est un gouvernement malade et qu'on doit craindre de voir mourir à la peine. — A supposer au reste qu'il n'y courût aucun danger lui-même, toujours est-il certain qu'il ne parviendra jamais au but qu'il s'est proposé. On n'opère point sur les partis, qui sont des êtres actifs et vivants, comme on opère sur la matière, qui est passive et inerte. Quand vous communiquez à un objet inanimé une force, il ne la conserve qu'à de certaines conditions dont vous êtes maître, que vous pouvez calculer, et vous la lui retirez tout d'un coup, selon des lois rigoureuses, quand vous le voulez. Quand, au contraire, vous avez mis le pouvoir aux mains d'un parti, vous n'êtes pas maître de le lui mesurer, car de ce que vous lui donnez volontairement, il se sert ensuite pour prendre; puis, quand vous vous apercevez qu'il est temps de mettre ordre à ses empiètements, si vous êtes assez fort pour lui reprendre des mains le pouvoir que vous lui avez con-

fié, toujours au moins ne pouvez-vous pas faire qu'il ne conserve par-devers lui quelque chose : vous lui ôtez le fait, il conserve le droit; vous lui ôtez le maniement des choses, il conserve la considération, la popularité, l'action morale, mille éléments capricieux, inappréciables selon des calculs rigoureux; avec ces réserves, il vous mine peu à peu, et remarquez bien que durant ce temps je ne vous parle pas du contre-parti, qui néanmoins vous travaille de son mieux, et ne laisse pas de vous créer des embarras. Il peut sans doute être aisé de s'allier à un parti pour écraser l'autre, mais c'est là un marché; une fois fait, vous avez choisi votre ennemi, choisi votre ami; avec l'ami vous étouffez l'ennemi, puis, parfois, l'ennemi mort, vous vous prenez à l'ami, dont vous vous débarrassez aussi, afin de rester seul. Cette politique, dont je ne juge pas la moralité, est logique, possible, et peut donner des résultats. Le système de bascule arrive en définitive à un résultat pareil : il met en définitive la force aux mains d'un seul, mais la duperie est que ce n'est pas ordinairement aux mains de celui qui avait primitivement le pouvoir et qui l'a partagé avec tout le monde. Un de ceux auxquels on l'avait prêté, répond un bean matin qu'il ne veut pas le rendre, se fait le maître, et jette les autres dehors tout ébahis. — Il ne faut pas confondre la bascule avec l'équilibre : un gouvernement, à la suite d'une révolution, par exemple, quand tous les éléments sociaux ont été mis en fermentation, peut avoir plusieurs partis à combattre. Dans ce cas, qu'a-t-il à faire? il doit d'abord être un gouvernement, c'est-à-dire quelque chose de plus fort qu'eux tous. Il doit ensuite maintenir dans ses relations avec eux un équilibre exact, peser beaucoup sur celui qui est fort ou entreprenant, être plus doux à celui qui est plus résigné ou plus faible, mais en ramenant toujours à lui cette distribution des forces gouvernementales, de manière à ce que les partis soient forts ou faibles vis-à-vis de lui, mais non pas de manière à les faire forts ou faibles vis-à-vis les uns des autres, et lui se trouvant entre deux; puis, en définitive, le fond de sa pensée doit être de les user petit à petit par des manœuvres habiles, de manière à ce que tôt ou tard ils viennent se confondre en lui seul, et qu'après y avoir eu des partis et un pouvoir, il n'y ait plus qu'un gouvernement et des gouvernés. CH. RABOU.

BASE. Ce mot sert, en général, à désigner la partie inférieure d'un objet, ou celle qui en fait le principe, ou bien encore celle sur laquelle il repose. — Ainsi (en architecture), la *base d'une colonne* est la partie opposée au chapiteau, et qui varie de forme et d'ornement suivant que l'on emploie l'ordre toscan, l'ordre dorique, l'ordre ionique ou l'ordre corinthien. Dans les temples de l'Égypte, dans ceux de Pestum et dans qnelques anciennes constructions de l'Inde, il se trouve des colonnes qui n'ont pas de *base* et dont le fût pose simplement sur une plinthe, qui est un socle carré, tandis que la *base* est ronde comme la colonne. Sa ressemblance avec les replis d'un serpent lui a fait quelquefois donner le nom de *spire*, du latin *spiro*. — On dit aussi la *base* d'un piedestal, la *base* d'une pyramide, celle d'un monument en général, la *base* d'un bastion. — La *base d'une coquille* (en conchyliologie) est la partie opposée à sa pointe et celle sur laquelle il paraît plus facile de la poser. La *base du cœur* est au contraire la partie la plus élevée, mais qui se trouve en effet la plus large, et qui est également opposée à sa pointe. — En *géométrie*, on dit la *base d'un triangle* pour désigner indifféremment celui de ses côtés qui est opposé au sommet, mais, dans un triangle rectangle, la base est toujours la partie opposée à l'angle droit; dans ce cas, on lui donne quelquefois le nom d'*hypothénuse*. — Dans la *levée des plans*, on donne le nom de *base* à la ligne certaine sur laquelle on établit des opérations fictives; on tâche dans ce cas de prendre pour *base* une muraille, une route, un canal,

et de là on trace des triangles sur divers points. — En *médecine*, en *chimie*, on emploie le mot *base*, pour désigner l'objet principal d'une mixtion quelconque. L'aloès est souvent la *base* des pilules, le cacao est la *base* du chocolat, la *base* d'un sel est la partie alcaline, terreuse, ou métallique, combinée avec un acide: ainsi, la base du sel marin ou sel de cuisine est la soude qui, combinée avec l'acide muriatique, a reçu le nom de muriate de soude. — *Base*, en peinture, est la partie sur laquelle l'artiste a placé sa figure. — On dit *figurément* que la *foi est la base de la religion*, *la justice est la base de toute autorité*. On dit aussi qu'un système *manque de base* quand le principe d'où l'on part n'offre rien de bien assuré. DUCHESNE aîné.

BASE SALIFIABLE. On donne ce nom, en chimie, à toute substance qui, combinée avec un acide, produit un sel; les trois alcalis, *potasse*, *soude* et *ammoniaque* (*voy.* ces mots), les substances terreuses, dont le nombre est plus grand, et tous les autres oxydes métalliques, qui sont bien plus nombreux encore, ont été appelés *bases salifiables*. On se sert encore de l'expression *base salifiable*, pour désigner les corps qui, avec divers acides, concourent à la formation des sels. Le nom de chaque sel est formé de celui de l'acide et de la base qui se sont unis pour le composer. La terminaison de chaque genre de sel indique, de plus, le degré d'oxygénation de l'acide, lorsque celui-ci peut en prendre plus d'un. Enfin, lorsqu'un même corps est susceptible de trois ou quatre degrés d'oxydation, dont chacun donnera un acide particulier, on désigne les deux autres degrés intermédiaires en faisant précéder les noms des deux sels qu'il forme et de deux de ses acides du mot *hypo*. Le nombre des combinaisons salines qui peuvent être formées de cette manière ne saurait être déterminé, puisque tous les jours on découvre de nouveaux sels; on imagine aisément d'ailleurs que ce nombre doit être très grand, puisqu'il résulte de l'union de chaque acide avec presque toutes les bases, de tous les acides avec les mêmes bases, et enfin de plusieurs sels doubles, triples, etc. Z.

BASEDOW (JEAN-BERNARD), né à Hambourg, le 11 septembre 1723, fut un des hommes les plus remarquables de son siècle, sur lequel il exerça une grande influence, pour la réforme étendue qu'il opéra dans le système de l'éducation. Le XVIIIe siècle, si fertile en changements dans la situation intellectuelle et sociale des peuples, ne pouvait pas passer sans avoir appliqué ses théories philosophiques à celle des institutions sociales qui est la plus importante, puisqu'elle embrasse l'homme tout entier. La nécessité d'une nouvelle méthode d'éducation avait été profondément sentie par les hommes les plus éminents du XVIIe et de la première moitié du XVIIIe siècle. Comenius (*voyez* ce nom), au XVIIe siècle, avait déjà, dans sa grande et noble sollicitude pour l'émancipation intellectuelle du genre humain, conçu le plan d'une nouvelle éducation, et provoqué divers essais d'application, dont il fut en plusieurs endroits le directeur. Mais son siècle ne paraissait pas être encore mûr pour un changement dans une institution qui venait à peine d'être assise sur une base plus populaire par la réforme de Luther; et d'ailleurs l'idée en elle-même d'une nouvelle méthode dans l'éducation n'avait pas encore reçu un développement assez large pour que l'utilité en pût être évidente. Ce n'est que par les travaux de Locke, qui en 1693 publia, d'après ses vues philosophiques, un ouvrage sur l'éducation des enfants, que l'éducation fut traitée d'une manière plus large et plus systématique. J.-J. Rousseau s'empara dans son *Émile* de beaucoup d'idées du célèbre philosophe anglais, mais en même temps qu'il suivait les opinions sensualistes de son prédécesseur dans toutes ses conséquences, il en rendait l'application plus impraticable. Basedow connut tous les travaux de ses prédécesseurs; il professait la plus grande estime pour les

doctines de Comenius. L'apparition de l'*Emile* de Rousseau le décida tout-à fait à commencer le grand œnvre de réforme de l'éducation, pour laquelle il se sentait destiné. Basedow s'était auparavant occupé long-temps de travanx théologiques, en prenant part au grand mouvement qui s'opérait alors en Allemagne, pour introduire, à l'aide de la philosophie, des doctrines plus raisonnables dans les dogmes religienx et moraux dn christianisme. En 1764, il avait publié sa *Philalétée*, ou *Nouvelles considérations sur les vérités de la religion et de la raison, jusqu'aux limites de révélation*, onvrage qui lui attira beaucoup de persécntions. Pour soutenir et pour développer encore plus ses opinions, il écrivit son *Instruction méthodique dans la religion et la morale de la raison*, Altona 1764; son *Système théorique de la saine raison*, ibid. 1765; son *Essai d'une dogmatique libre*, Berlin 1766; ensuite son *Essai en faveur de la vérité du christianisme*, 1768; petit ouvrage, qu'il estimait fort, parce qu'il y fondait surtout la vérité du christianisme sur sa valeur morale. En d'autres ouvrages, il traita des questions plns spéciales comme de la *Non-Eternité des peines*, de l'*Inégalité des trois personnes de la Trinité*; de la *Non-Satisfaction de nos péchés par la mort du Rédempteur*, etc. Il serait devenu victime de son zèle, à Altona, où il était professeur au Gymnase, si le comte de Bernstorff, ministre d'état, et J.-A. Cramer, prédicatenr de la cour de Copenhague, ne l'eussent pris sous leur protection. Il fut forcé de suspendre ses leçons, sans pourtant perdre son traitement, et, vers l'an 1767, il abandonna la théologie pour se vouer entièrement à l'édncation, qui avait été sa première occupation, et snr laquelle il avait déjà écrit en 1751 la dissertation latine : *Inusitata et optima honestioris juventutis crudiendæ methodus*. Vers ce temps, il commença par pnblier une *Adresse aux amis de l'humanité et aux hommes puissants, sur les écoles, les études et leur influence sur le bonheur public, avec le plan d'un traité élémentaire des connaissances humaines*. Il proposait la réforme des écoles, des méthodes d'enseignement, l'établissement d'un institut pour former des maîtres, et onvrait une souscription pour son grand *Livre élémentaire*, où sa théorie d'éducation devait être exposée en grand détail et accompagnée de 100 planches, ponr la rendre plus claire et plus instructive pour la jeunesse. Princes et particuliers s'empressèrent de souscrire à un ouvrage dont on se promettait de si bons résultats. La souscription monta en peu de temps à 15,000 écus (75,000 fr.), beauconp plus, par conséquent, qu'il n'en fallait pour couvrir les frais d'impression. L'onvrage parut de 1770 à 1774. Il fnt loué dans presque tous les journanx et traduit peu de temps après en français par Huber, et en latin par Mongelldorf. En composant ce livre, Basedow avait en vue de fonrnir à la jennesse une grande quantité d'idées sur le monde réel et de développer en elle l'esprit du cosmopolitisme, qui était le but final de sa méthode d'éducation. L'école modèle de cette méthode fut établie dès 1774 à *Dessau*, où le prince François d'Anhalt-Dessau l'avait appelé en 1771. — Le bnt cosmopolite et philanthropique que Basedow se proposait fit nommer cet institnt *Philanthropinon*. Mais le succès de cet institut fut loin de répondre à l'attente générale : d'abord, il y eut peu d'élèves ; le nombre s'en accrut ensuite ; mais le caractère inconstant, l'esprit de domination et les habitudes un peu grossières et brusqnes de Basedow, le mirent en querelle avec les hommes de mérite qui s'étaient associés avec lui pour son entreprise ; il se brouilla d'abord avec le célèbre Campe et ensuite avec le professeur Wolke, tous deux très connus par leurs livres destinés à l'instruction de la jeunesse. Il renonça dès 1778 à la direction de l'institut, qui pourtant continua à exister jusqu'en 1793, où il fut fermé. Basedow publia

alors plusieurs ouvrages théologiques et pédagogiques. Son dernier ouvrage fut une nouvelle *méthode* d'apprendre à lire, 1785, qu'il appliqua lui-même, avec succès, dans deux écoles de petites filles, à Magdebourg, lorsqu'il mourut dans cette ville, le 25 juillet 1790, où un monument lui a été élevé en 1797, au lieu où il avait été enseveli. — Que si on veut jeter un dernier coup d'œil sur l'activité de cet homme remarquable et porter un jugement réfléchi sur l'idée et les résultats de sa nouvelle méthode d'éducation, on ne peut méconnaître qu'il a exercé une influence grande et décisive sur l'esprit de son temps, et que les conséquences de sa doctrine ont été, en grande partie, bonnes et salutaires. Basedow a commencé incontestablement une ère nouvelle dans une des plus saintes institutions humaines. Les théories d'éducation qui avaient été développées avant lui, il les a résumées dans leur partie praticable, et appliquées à son temps, qui en sentait profondément le besoin. L'esprit du siècle, en général, était une forte réaction contre les traditions religieuses et sociales du moyen âge; de la foi aveugle et commandée, il en appelait à l'intelligence propre de l'homme et à la contemplation de la vie, de la réalité et de la nature. La nouvelle méthode de Basedow était complètement en harmonie avec cette tendance générale du siècle. En affranchissant l'éducation de la routine de la tradition, il devait réagir contre l'antiquité payenne, qui contenait un autre monde que la réalité, et contre l'éducation chrétienne scolastique, qui faisait peu de cas du développement de l'homme, comme membre de la société, pourvu qu'il eût appris à prononcer quelques formules religieuses, auxquelles souvent il ne comprenait rien. Basedow proposait à l'éducation un but social embrassant l'homme tout entier. L'homme était pour lui esprit et corps; et il pensait que l'éducation devait s'étendre aussi bien au sain développement du corps qu'à celui de l'esprit. Ainsi, les services qu'il a rendus à l'éducation sont grands et incontestables; mais en même temps il faut reconnaître que les graves erreurs du siècle ont réagi sur la méthode de Basedow, quoique l'esprit du peuple au milieu duquel il vivait l'ait préservé de beaucoup d'écarts, dans lesquels la tendance sensualiste et matérialiste du siècle aurait pu le faire tomber. Le sensualisme matériel existe pourtant à un haut degré dans la doctrine de Basedow. Si auparavant on avait trop fait abstraction du monde réel, plus tard on subordonna trop la vie supérieure, idéale, intellectuelle de l'homme, à la vie matérielle. Dans le cri général de la nature, on oublia que l'homme était aussi esprit, et avait des sentiments et des besoins d'esprit, qui demandaient satisfaction aussi bien que ceux de la nature. Les idées de l'utilité et du bonheur matériel que l'on met en avant ouvertement, ou cachées sous des phrases plus sonores, ne sont et ne peuvent jamais devenir des idées directrices pour la vie de l'humanité. Les défauts de la méthode de Basedow furent bientôt reconnus; on recula devant l'esprit d'égoïsme, la bassesse de sentiment et le mépris des idées plus élevées, enfin devant toute la manière de penser qui en est la suite inévitable. Basedow peut donc être regardé comme le représentant des doctrines sensualistes et matérialistes du XVIIIe siècle dans la sphère de l'éducation; sa doctrine a manifesté les mêmes avantages et les mêmes défauts.

H. Ahrens.

BASELLE, genre de la famille des chénopodées, qui comprend huit à dix espèces de plantes, dont deux, la baselle rouge, *basella rubra*, et la baselle blanche, *basella alba*, l'une et l'autre, originaires de l'Inde, sont cultivées en Europe depuis une quarantaine d'années, et se mangent en épinards comme nos épinards d'Europe. — Ces deux baselles n'étaient d'abord en France que des plantes de collection botanique, qu'on cultivait en orangerie, où elles vivaient deux à trois ans; mais de jeunes plants, nés

de la semaison faite des semences de baselle au printemps, ayant été placés en pleine terre et ayant accompli avant l'hiver de la même année toutes les périodes de leur existence, comme si elles eussent été cultivées dans l'orangerie, ayant, dis-je, fourni avec abondance leurs feuilles charnues et alimentaires et des graines aussi parfaites que celles qu'on obtenait dans l'orangerie, on s'est borné à semer les graines de ces plantes sur couche en février et mars et à repiquer le plant en avril en pleine terre, où elles donnent, comme nous venons de le dire, leurs produits en quatre, cinq et six mois, et où elles se sont modifiées en plantes annuelles de bisannuelles qu'elles étaient. — Les baselles blanches et rouges étant des plantes grimpantes qui s'élèvent de six à huit pieds, il faut les placer auprès d'un treillage. En Chine, il se fait une grande consommation de baselle comme aliment, mais parmi nous ce n'est encore qu'un mets de fantaisie qui a néanmoins obtenu de la faveur depuis quelques années que l'horticulture est devenue de plns en plus un goût général et un sujet d'émulation. — Les fruits de la baselle contiennent une couleur pourpre abondante et très belle, qui n'a pas été encore suffisamment examinée, et dont il est évident qu'on pourrait tirer un parti avantageux dans les arts. C. Tollard, aîné.

BASILE (Saint), surnommé *le Grand*, naquit à Césarée de Cappadoce, en 329, d'une famille qui donna plusieurs saints à l'église. Son père, qui portait le même nom que lui, était un des hommes les plus vertueux et les plus éloquents de cette ville. Saint Basile nous apprend lui-même qn'il fut formé à la foi chrétienne d'après les principes de saint Grégoire-le-Thaumaturge, par Macrine, son aïeule. Il commença ses études dans la province de Pont, berceau de sa famille, d'où il alla à Constantinople assister aux leçons de Libanius, dont il excita l'enthonsiasme par ses vertus et par ses talents. Venu ensuite à Athènes pour se perfectionner dans les lettres, il y lia avec saint Grégoire de Nazianze une étroite amitié qui dura tout le temps de leur vie. Julien, qui fut depuis apostat, connut ces illustres amis en cette ville, et eut même quelque part à leur confiance. Il voulut les attirer à sa cour lorsqu'il fut élevé sur le trône, mais ils refusèrent d'avoir des relations avec un prince qui s'était déclaré l'ennemi de la religion chrétienne. De retour dans son pays, saint Basile y enseigna quelqne temps la rhétorique et se distingua dans le barreau; mais ces occupations toutes mondaines, peu d'accord avec ses goûts pour la religion, lui inspirèreut la crainte de céder trop facilement aux séductions de la gloire humaine. Il reçut donc le baptême en 357, vendit ses biens, les distribua aux pauvres, et partit pour visiter les moines d'Égypte, de la Palestine et de la Syrie. Il trouva leur vie si parfaite qu'il résolut de l'imiter. En effet, il ne fut pas plus tôt de retour dans son pays qu'il se retira dans un lieu solitaire de la province de Pont, près du fleuve Iris et de la ville d'Ybore, auprès du monastère de sainte Macrine, sa sœur, et de sainte Emmeline, sa mère, pour y mener une vie conforme à la vie religieuse des moines de la Thébaïde. Saint Grégoire de Nazianze ne tarda pas à venir l'y joindre. Les habitants de Néocésarée voulurent confier à saint Basile l'éducation de leur jeunesse; mais il refusa. Il passa dans cette province, depuis l'année 357 jusqu'à 362, avec les solitaires, auxquels il prescrivit la manière de vivre dans la profession religieuse. Les règles qu'il donna, traduites en latin par Rufin, prêtre d'Aquilée, ont été abrégées depuis et mises en vingt-trois articles par le savant cardinal Bessarion, grec de nation et religieux de cet ordre. Il est à remarquer que saint Basile préférait de beaucoup la vie de communauté, ou cénobitique, à la vie anachorétique, ou solitaire. Il en donne de solides raisons dans plusieurs passages de ses écrits. En 364, il fut ordonné prêtre par Eusèbe, évêque de Césarée, qui, l'ayant bientôt pris en aversion, l'obligea à re-

tourner dans sa solitude du Pont. Cependant cet éloignement ne dura point. Il le rappela bientôt pour l'aider à gouverner son église, agitée par la persécution de l'empereur Valens, protecteur des ariens. Eusèbe étant mort en 370, saint Basile fut élu et ordonné évêque à sa place, du consentement de Grégoire, évêque de Nazianze, père de son ami. Revêtu de cette dignité, il ne crut pas devoir changer sa manière de vivre. Quelque grands que fussent ses revenus, il continua à vivre dans la pauvreté, se montrant inexorable sur le choix des ministres des autels. L'instruction et l'édification de son peuple absorbaient toute son attention; ses soins cependant ne se bornaient pas à son diocèse. Il s'efforça inutilement de réconcilier les Orientaux et les Occidentaux, divisés au sujet de deux évêques d'Antioche, Mélèce, choisi par les ariens, et Paulin, déjà évêque de cette ville. Les Orientaux, avec Mélèce, prenaient le mot hypostase dans le sens de *personne*, et les Occidentaux, avec Paulin, entendaient par hypostase *essence*, et reprochaient à leurs adversaires d'admettre trois essences divines. Il eut plus de succès auprès des évêques ariens de Macédoine, qu'il tenta de réunir à la foi de l'église; mais ce ne fut pas sans attirer sur lui par sa condescendance le reproche de favoriser l'hérésie des pneumatomaques (ennemis du Saint-Esprit). Il est vrai qu'il exigeait simplement que ces évêques confessassent la foi de Nicée, et déclarassent qu'ils ne croyaient pas le Saint-Esprit créature, sans les obliger à dire expressément qu'il est Dieu. Cette conduite était justifiée par les circonstances : cependant il fut attaqué sur ce point par un moine dans un repas où se trouvait saint Grégoire de Nazianze. Celui-ci prit la défense de Basile, et lui rendit quelque temps après compte de ce différend. Saint Basile répondit : « Si nos frères ne sont pas encore convaincus de mes sentiments, je n'ai rien à répondre. Car comment persuaderai-je par une petite lettre ceux qu'un si long-temps n'a pas persuadés? Saint Athanase approuva cette réserve, et saint Grégoire de Nazianze expose dans le panégyrique de saint Basile que ce saint évêque réfutait par de solides raisons les hérétiques ennemis du Saint-Esprit, qui avaient commencé à paraître en 367. Une source nouvelle d'humiliatoin et de tourment s'ouvrit encore pour saint Basile par sa confiance excessive dans l'orthodoxie d'Eustache de Sébaste, confiance que ne partageait aucun des évêques de la province; mais, éclairé deux ans après sur la fourberie d'Eustache, il se sépara entièrement de sa communion. Cependant une persécution plus redoutable le menaçait. L'empereur Valens, qui s'était déclaré le protecteur de l'arianisme, voulut l'obliger de communiquer avec Eudoxe, usurpateur du siége de Constantinople, et d'embrasser la doctrine des ariens. Ni les menaces du préfet Modeste ni celles de l'empereur lui-même ne parvinrent à le faire fléchir. Valens, surpris de cette généreuse fermeté, et renonçant à ses projets contre lui, assista le jour de l'Épiphanie aux saints mystères, et fit à l'autel son offrande, qui fut reçue par saint Basile. Deux fois encore Valens, obsédé par les ariens, ordonna son exil, mais les craintes superstitieuses de l'empereur firent révoquer le premier ordre, et une révolte du peuple de Césarée empêcha l'exécution du second. Depuis ce moment, aucun événement ne se fait remarquer dans la vie de saint Basile. Épuisé par les travaux de son ministère, exténué par les rigueurs de la pénitence, il mourut le 1er janvier 379. Il a laissé de nombreux ouvrages écrits en grec : essais d'explication de l'écriture, homélies, controverses théologiques, lettres. C'est surtout à la morale du christianisme qu'il s'attache, et dans ses ouvrages de théologie il se rapporte plutôt à la tradition et à l'écriture qu'à un système philosophique quelconque; aussi ne saurait-il occuper dans l'histoire de la philosophie la place qu'y ont obtenue d'autres pères. La meilleure édition et la plus

complète de ses œuvres est en trois volumes in-fol., le texte grec et la traduction latine en regard. Les deux premiers volumes ont été imprimés en 1721 par les soins de D. Julien Garnier, bénédictin ; le troisième, publié en 1730, après la mort de cet éditeur, est dû aux travaux de la congrégation de Saint-Maur.

H. Bouchitté.

BASILIC (botanique), *ocimum*. Genre de plantes appartenant à la didynamie gymnospermie de Linnée, et à la famille des labiées de Jussieu. Il se reconnaît aux caractères suivants : Calice à deux lèvres, la supérieure large et entière, l'inférieure plus longue, à quatre dents aiguës ; corolle renversée, à lèvre supérieure quadri-lobée, à lèvre inférieure plus longue, non divisée en lobes et seulement crénelée ; filets des deux étamines les plus courtes munis d'un petit appendice à leur base. — Ce genre contient une quarantaine d'espèces remarquables par leur odeur suave et pénétrante. Elles sont toutes exotiques, et originaires, pour la plupart, des parties chaudes de l'Inde. Mais plusieurs ont été introduites dans nos jardins, et deux surtout y sont maintenant très multipliées. Ce sont : le *basilic commun* ou *grand basilic* (*ocimum basilicum*, Linnée), cultivé dans tous les jardins, à cause de son odeur. Ses tiges sont légèrement velues, hautes d'un pied environ ; ses feuilles pétiolées, en forme de cœur, un peu ciliées et dentelées sur les bords ; les fleurs, blanches ou d'un rouge pâle, sont disposées à l'extrémité de la tige et des rameaux, en anneaux composés chacun de 5 à 6 fleurs, et qui, par leur réunion, forment des espèces d'épis. Cette plante, qui nous est venue des Indes orientales, se retrouve aussi dans le nouveau continent ; elle est presque uniquement employée maintenant à servir, comme le thym, de condiment aromatique aux préparations culinaires ; l'infusion de ses feuilles et de ses sommités fleuries était en usage autrefois en médecine, mais elle est aujourd'hui abandonnée ; il en est de même de l'eau distillée qu'elle fournit, et qui est très aromatique et très suave. — Le *basilic à petites feuilles*, ou *basilic nain* (*ocimum minimum*, Linnée), jolie espèce, originaire des Indes orientales, que l'on élève communément dans des pots, et que l'on tient dans les maisons ou sur les fenêtres, pour jouir de son agréable odeur. Sa tige est haute d'environ 6 ou 7 pouces, et garnie de rameaux tellement touffus que toute la plante ressemble à un petit buisson épais ou plutôt à une boule de verdure ; les feuilles sont petites, nombreuses, opposées, ovales, un peu charnues, vertes ou rougeâtres, presque semblables à celles du serpolet ; ses fleurs sont blanches, petites et disposées par anneaux. — Le mot *basilic* vient du grec *basilicos*, royal, et par extension *excellent ; ocimum*, selon Matthiole, vient du grec *ozô*, je *sens*, je *flaire*. C'est donc dans la bonne odeur des plantes de ce genre que l'on trouve l'origine de leur dénomination. D—l.

BASILIC (zoologie), *basilicus*. Ce mot, tiré du grec, et qui veut dire royal, a été long-temps employé pour désigner un animal imaginaire ; c'était une sorte de dragon en miniature, dont la morsure était mortelle, et dont les yeux, plus terribles encore, donnaient la mort d'un seul regard. A la vérité, ce dernier effet n'avait lieu qu'autant que le basilic avait vu l'homme avant d'en être aperçu lui-même ; car si celui-ci avait été le premier à découvrir l'animal, il était à l'abri de ses atteintes. Ce regard terrible, s'il venait à se réfléchir sur une glace, qui le renvoyait au basilic, suffisait pour le tuer lui-même ; aussi, pour le faire mourir et s'en emparer, lui présentait-on un miroir. Quelques-uns prétendaient qu'une femme pouvait le saisir tout vivant sans peine et sans danger ; tout le monde convenait d'ailleurs que c'était un rare animal, et l'on attachait beaucoup de prix à sa possession, car il servait à préparer des médicaments propres à guérir beaucoup de maux. Qui ne sait que le basilic a fourni à l'auteur de *Zadig* un de ses plus agréables chapitres ? Mais on n'apprendra pas sans quelque

surprise que des naturalistes l'aient figuré dans leurs ouvrages, et que des médecins l'aient autrefois vanté dans leurs pharmacopées. On voyait même dans beaucoup de cabinets d'histoire naturelle (et l'on en conserve encore dans notre muséum de Paris) de petites raies façonnées en forme de dragons par des charlatans qui les vendaient aux gens crédules sous le nom de basilic. Aujourd'hui l'on ne désigne plus sous ce nom qu'un genre de reptiles appartenant à l'ordre des sauriens, et caractérisés par leur corps alongé, couvert de petites écailles; leurs quatre pieds à cinq doigts onguiculés, séparés, inégaux; leur langue charnue, épaisse, légèrement échancrée au bout; leur palais garni de dents aussi bien que les mâchoires; leur dos et leur queue surmontés d'une crête élevée et continue, soutenue par les apophyses épineuses des vertèbres. Cuvier (*Règne animal*, tom. 2, p. 46, 2ᵉ édit.) ne rapporte à ce genre qu'une seule espèce. C'est un animal de la Guiane, dont la longueur totale peut aller jusqu'à 3 pieds. Il est bleuâtre, avec deux bandes blanches, une derrière l'œil, l'autre derrière les mâchoires, toutes deux venant se perdre sur l'épaule. Ce reptile est fort innocent, du moins pour l'homme; il se nourrit de graines, et peut-être aussi de petits animaux, vit dans les lieux humides, nage fort bien à l'aide de sa queue, et n'a de royal qu'une proéminence membraneuse, en manière de capuchon, qui recouvre son occiput, et qui occupe la place d'une couronne sans en avoir tout-à-fait la forme. D—L.

BASILIQUE. Ce mot désignait originairement un édifice où l'on rend la justice, un tribunal. Nous ne savons si chez les Grecs, dans le temps de leur autonomie, le mot de basilique était employé dans le sens d'édifice propre à un tribunal; mais nous trouvons à Athènes, dès le temps de Platon, qui en parle dans le début de son *Eutyphron*, un portique appelé le portique du roi, ou du *basileüs*, ou le portique *basilien*; et nous apprenons, tant par le témoignage du phi oso que par celui des orateurs attiques, et des autres écrivains grecs, que cette dénomination était due à l'archonte roi, ou *basileüs*, qui avait en cet endroit son siége de justice. Ainsi, bien que l'adjectif usité par les Grecs, *basileios*, diffère légèrement comme forme de celui qu'ont employé les Romains, *basilicos*, nous ne nous en croyons pas moins autorisés à penser que la basilique modèle a été le tribunal de l'archonte roi à Athènes. Les Romains avaient des basiliques dès le temps de Cicéron; Vitruve, qui était un peu plus jeune que l'orateur latin, expose dans son livre les règles et les convenances qu'il faut observer pour la construction des basiliques, et en décrit une fort singulière qu'il avait élevée à Fano, sa patrie. La restitution de la basilique de Fano présente des difficultés qu'on n'est pas encore parvenu à vaincre. Il n'en est pas de même du type commun des basiliques, dont la disposition dans Vitruve correspond exactement à celle des principales basiliques chrétiennes. Après avoir déterminé la place propre à la basilique, laquelle doit être contiguë au *forum*, et dans une exposition chaude, pour que les marchands qui la fréquentent pendant l'hiver souffrent moins des incommodités de la saison, Vitruve trace le plan d'un édifice en parallélogramme, divisé par 2 rangs de colonnes en 3 nefs, une grande et 2 petites. Chaque rang de colonnes en supporte un second, et, entre ces deux ordres superposés, on établit le plancher d'une galerie supérieure, correspondante à la galerie qui, dans beaucoup d'églises gothiques, porte le nom de *travées*. L'édifice, plafonné dans toute sa longueur, se termine par un hémicycle voûté, ou *cul-de-four*, au centre duquel était placé le siége du magistrat. — Les basiliques un peu étendues servaient donc à plusieurs usages : dans la nef du milieu, les marchands se rassemblaient pendant la mauvaise saison : c'était leur bourse; à droite et à gauche de la grande nef, sous les colonnes, étaient des boutiques, particulièrement celles

des changeurs. Les jurisconsultes donnaient leurs consultations dans les galeries supérieures : on y plaçait souvent des bibliothèques. Enfin, l'hémicycle du fond, séparé du reste de l'édifice par une simple balustrade, et quelquefois par des colonnes, donnait asile aux juges, aux avocats et aux plaideurs. « Rien ne répond mieux à la *basilique*, quant à l'usage et quant au nom, dit M. Quatremère de Quincy, dans son excellent *Dictionnaire historique de l'architecture*, que ce que l'on appelle à Paris le Palais. » J'ajouterai que la nouvelle Bourse rappellerait complètement les basiliques antiques, si l'extérieur en était plus simplement décoré, si l'on trouvait des boutiques aux deux ailes du rez-de-chaussée, et si le tribunal de commerce, au lieu d'être prudemment relégué dans une salle du premier étagc, se déployait majestueusement au fond de la grande salle sous la demi-voûte d'une *tribune* à l'antique. — Les Romains n'eurent pas seulement des basiliques publiques ; ils introduisirent ce genre de construction dans les demeures particulières. Vitruve recommande aux citoyens riches de sc faire construire des basiliques dont la magnificence égale celle des monuments publics, parce que, dit-il, il arrive souvent qu'on tient dans leurs maisons des assemblées d'un intérêt général, qu'on y juge des causes privées, et qu'on y règle des arbitrages. Sans doutc, lorsque les particuliers élevaient des basiliques, au lieu d'y pénétrer par un *forum*, on trouvait attenant un grand *atrium* ou des portiques. Les basiliques chrétiennes, calquées en tout sur les basiliques dont parle Vitruve, offrent aussi les traces de cet usage.— Dans le silence des auteurs ecclésiastiques, il serait difficile de préciser le motif qui fit adopter aux chrétiens la forme des basiliques pour la construction de leurs premières églises. Nous croyons toutefois avec M. Quatremère de Quincy que le besoin de rassembler sous le même toit la multitude des fidèles indiqua naturellement les basiliques, commc celui des édifices alors en usage qui se prêtait à renfermer un plus grand nombre de personnes. Pour les adapter à leur nouvelle destination, on n'eut aucun changement essentiel à leur faire subir. L'évêque s'assit au centre de l'hémicycle à la place du juge : la table de sacrifice ou l'autel fut placé entre l'évêque et le peuple ; on recula jusque dans la grande nef la balustrade qui séparait autrefois la bourse du tribunal, et dans l'enceinte de cette balustrade, on plaça les *ambons* ou chaires propres à la lecture des évangiles et aux prédications, les pupitres des chantres, enfin tout ce qui est nécessaire pour accomplir le service divin avec magnificence. Lcs hommes et les femmes, séparés en 2 chœurs, se rangèrent dans les 2 nefs latérales : c'est ainsi que nous les voyons représentés au-dessus de leurs places respectives sur les mosaïques qui ornent la nef principale de la basilique de Saint-Fortunat à Ravenne. D'autres fois, et cet usage participait de l'Orient, les femmes voilées occupèrent les galeries supérieures, et lcs hommes restèrent seuls en bas. Les catéchumènes, les néophites, et généralement tous ceux qui n'avaient pas droit de pénétrer dans le temple, trouvaient un asile sous le porche extérieur. Au reste, bien qu'on puisse juger par induction de la forme des premières basiliques chrétiennes, on ne sait au juste quelles furent les premières, et dans quelles dimensions on les bâtit. Ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que lcs chapelles des catacombes, qu'on a tout lieu de regarder comme les premiers lieux d'assemblée des chrétiens, n'offrent aucun rapport avec les basiliques. Creusées généralement dans le roc, elles affcctent à toutes leurs extrémités les formes demi-circulaires, et souvent présentent dans leurs plans des rapports avec la croix, qu'on a interprétés dans un sens mystique, mais qui n'étaient probablement à l'origine que des imitations du plan des salles des thermes romaines ou des excavations sépulcrales, avec lesquelles ces chapelles offrent dans les détails et l'ornementation une si frappante analo-

gie. Les salles des thermes romaines devinrent, à compter de la fondation de Constantinople, le type le plus général des églises d'Orient, comme les basiliques restèrent le type des églises d'Occident. Ces règles néanmoins ne furent pas tellement absolues qu'on ne rencontre, et des imitations des basiliques à Constantinople ou à Ravenne sa succursale, et des ressouvenirs de l'architecture des thermes dans les églises d'Italie. Les églises circulaires, qu'on trouve à Rome contemporaines et voisines des églises en forme de basiliques, sont évidemment imitées des salles rondes, surmontées de coupoles qui s'élevaient au centre des thermes publiques, telles que celles de Titus, de Caracalla et de Dioclétien. Ces temples, il est vrai, avaient d'abord une destination fixe ; ils servaient aux cérémonies du baptême: c'est ainsi que nous trouvons le baptistère de Constantin à côté de la basilique de Saint-Jean, construite dit-on, par cet empereur, sur l'emplacement du palais impérial de Latran. Mais l'existence en Italie d'un grand nombre d'églises circulaires très anciennes semblables à Saint-Étienne-le-Rond à Rome, au temple de Nocéra de Pagani, etc..., la construction en France, dès les premiers temps du christianisme, d'églises telles que Saint-Germain-le-Rond, remplacé par Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, sans qu'il soit question de basiliques plus grandes, dont ces églises n'auraient été que l'appendice, tout cela prouve que la forme des basiliques n'a pas été dans l'origine essentielle aux églises chrétiennes de l'Occident, pas plus que les édifices circulaires, en croix, octogones, etc..., avec la coupole qui les surmonte, n'ont été un produit spontané de l'imagination orientale.—Pour en revenir aux basiliques, la tradition religieuse veut que la première ait été celle de Saint-Jean-de-Latran : il est pourtant bien difficile de croire que les chrétiens, dont le culte commençait à peine d'être toléré à cette époque, aient débuté par un édifice immense, à cinq nefs, et qui rappelle dans ses dispositions comme dans ses proportions la fameuse basilique ulpienne, construite sous le règne de Trajan. L'église de Saint-Paul, hors les murs, non moins riche ni moins importante que celle de Saint-Jean-de-Latran; l'église de Saint-Pierre au Vatican, qui avait 5 nefs comme les 2 précédentes, sont aussi rapportées au règne de Constantin : il est vrai de dire toutefois que l'authenticité de ces dates n'a pas encore été soumise au creuset d'une critique sévère. Tout ce que l'on sait, c'est que l'église de Saint-Paul, dont l'ensemble a subsisté jusqu'à l'incendie de 1823, bien qu'élevée sur l'emplacement d'une première église contemporaine de Constantin, fut cependant reprise sur un plan plus magnifique sous le règne de Théodose. Ce fait, que l'on n'a jamais pu contester, à cause de l'existence d'une mosaïque, qui attribuait au pape Honorius Ier l'œuvre dont une croyance plus respectable que raisonnée fait honneur à saint Sylvestre, ce fait doit nous laisser des doutes graves sur l'époque à laquelle les grandes basiliques de Saint-Jean et de Saint-Pierre ont été élevées, basiliques dont la première a été entièrement défigurée par les décorations modernes, et dont la seconde, détruite à la fin du XVe siècle, a été remplacée par l'église actuelle de Saint-Pierre. La basilique de Saint-Laurent hors les murs, auprès de Rome, attribuée également à Constantin, laisse voir dans son état actuel l'espèce de transformation que les premières basiliques ont dû subir. La première église, formée de colonnes et d'ornements empruntés à des monuments d'une grande époque, mais rassemblés avec la négligence et la grossièreté qui caractérisent les travaux du règne de Constantin, n'avait que cinq colonnes sur chaque côté, et deux colonnes en retour dans le sens de la largeur de l'édifice. Cette disposition, qui rappelle celle de la basilique romaine d'Otricoli, nous fait supposer que derrière ces deux colonnes de la largeur, devait se déployer un hémicycle proportionné au reste de l'édifice. Cette première basilique subsista jusqu'au

commencement du XIIIe siècle, que le pape Honorius III entreprit de refaire et d'agrandir l'église de Saint-Laurent. A cette époque, le sol s'était prodigieusement élevé par l'accumulation des décombres, non seulement dans l'enceinte de Rome, mais aux environs; et l'on devait descendre dans l'église de Saint-Laurent absolument comme on descend encore aujourd'hui dans celle de Sainte-Agnès, qui en est peu éloignée, et qui ne compte encore que 7 colonnes sur chaque côté avec 2 colonnes en retour, mais celles-ci du côté de l'entrée. Par une barbarie qui produisit un résultat pittoresque, au lieu de refaire l'église en entier, on laissa subsister les anciennes colonnes à leur niveau primitif, et l'on éleva le sol de la nouvelle église, de façon que ces premières colonnes, devenues celles du chœur, ne dépassent plus le pavement que d'un tiers de leur hauteur. Dans la disposition de l'église d'Honorius III, la basilique primitive n'occupe plus aussi qu'un tiers de la dimension totale. Cet exemple et cette proportion peuvent servir de base aux probabilités chronologiques qui s'appliquent aux églises primitives de Saint-Jean, de Saint-Paul et de Saint-Pierre. — Afin donc de trouver à Rome une basilique d'une forme et d'une proportion vraiment originaire, il convient d'étudier Saint-Clément ou Sainte-Praxède, non que la construction de ces édifices remonte authentiquement au IVe siècle de l'ère chrétienne, mais parce que ces deux temples offrent un ensemble de parties, et portent un caractère simple et en quelque sorte domestique, qui ont dû distinguer les premières constructions chrétiennes. Ainsi, quand on entre à Sainte-Praxède ou à Saint-Clément, on ne sait si ce n'est pas plutôt l'habitation d'un riche particulier qui s'offre à la vue · on croirait qu'on va participer à une réunion furtive de chrétiens dans la maison d'un de ces citoyens qui encouraient le martyre en donnant un asile aux fauteurs de la religion nouvelle. A Saint-Clément, nous trouvons un porche, ou vestibule extérieur, soutenu par 4 colonnes; à Sainte-Praxède, après un vestibule décoré de deux colonnes seulement, nous traversons un véritable *prothyrum*, comme ceux de Pompeïe, dont un escalier d'une vingtaine de marches, séparées par un pallier, occupe la plus grande partie. L'*atrium* de Saint-Clément est péristyle comme celui des riches habitations romaines; celui de Sainte-Praxède est nu et n'a peut-être jamais été plus orné. Cette cour antérieure se retrouve aussi à Saint-Ambroise de Milan et à la cathédrale de Novarre. Quant à l'intérieur, celui de Saint-Clément offre, comme on sait généralement, la réunion la plus complète des parties qui composaient essentiellement une basilique chrétienne des premiers siècles, c'est-à-dire les 3 nefs, la grande abside avec le siége de l'évêque, et celui des prêtres assistants, ainsi que l'autel ou confession, le chœur, pris sur la grande nef, entouré d'une balustrade en marbre incrusté de mosaïque, et renfermant les *ambons* également en marbre incrusté; enfin, les deux petites absides, répondant aux deux nefs latérales, et dont l'une servait originairement de vestiaire, l'autre de bibliothèque.—Que si l'on veut établir une identité à peu près absolue entre le type de la basilique romaine, fourni par Vitruve, et les basiliques chrétiennes qui subsistent encore, il conviendra de réunir les deux églises de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Agnès, et d'extraire du premier de ces monuments ce qui sera nécessaire pour assimiler complètement le second aux tribunaux antiques. — Ainsi, dans l'une et l'autre basilique, vous trouverez les trois nefs et l'abside du fond; mais à Sainte-Agnès seulement, vous remarquerez la double colonnade et les galeries supérieures; et seule aussi, Sainte-Marie-Majeure vous fournira l'exemple du *podium*, ou balustrade à hauteur d'appui, entre l'entablement des colonnes inférieures et la base de celles d'en haut, que Vitruve regarde comme utile, pour que les personnes placées dans la galerie ne soient pas vues des promeneurs du rez-de-chaussée. Au reste,

le caractère obligé des basiliques antiques, c'est-à-dire l'existence des colonnades qui les divisent en trois nefs, et la couverture en bois à solives soit apparentes, soit dissimulées par des caissons, ce caractère s'est conservé intact dans les églises de Rome jusqu'au XIIIe siècle. Seulement voit-on quelquefois, comme à Sainte-Marie *in Cosmedin*, substituer aux deux colonnes de chaque côté de la grande nef placées à la hauteur des ambons un pilier contre lequel les ambons sont appuyés. D'autres fois, comme à Saint-Vincent-aux-trois-Fontaines, on rencontre le principe des voûtes, qui, universellement adoptées dans le nord de l'Europe, ont fini par devenir un caractère essentiel de l'architecture ecclésiastique. — Depuis que l'attention des architectes s'est reportée sur les monuments du christianisme primitif, les basiliques de Rome ont été l'objet d'études approfondies : on en est venu à penser que dans nos mœurs, nulle forme ne serait plus appropriée aux églises que celle des basiliques. Déjà même quelques imitations, telles que l'église de Notre-Dame-de-Lorette dans la Chaussée-d'Antin, par M. Lebas, la paroisse de Bercy, par M. Châtillon, l'église de Saint-Vincent-de-Paule, par MM. Lepère et Hittorff, ont été tentées sous nos yeux. Mais, quel que soit le mérite de ces essais, la difficulté capitale que présente aujourd'hui l'exécution des basiliques n'a pas été résolue. Cette difficulté gît dans l'extérieur d'un monument, que les anciens paraissent avoir conçu très simple, et dans lequel au moins les chrétiens se sont contentés d'accuser à nu la construction. Les mosaïques que l'on voyait à l'extérieur de la façade de Saint-Paul, celles qui décorent la place correspondante de Sainte-Marie *in Trastevere*, n'iraient ni à notre climat ni à nos mœurs : ce serait de l'archaïsme pur et simple. Le porche bas, si gracieux à Saint-Laurent et au dôme de Cività-Castellana, a trop de modestie et en quelque sorte de bonhommie pour une église qui ne rappelle pas les premiers chrétiens. Celui qui trouvera pour les basiliques une façade riche comme il la faut pour nos villes, et qui ne dénature pas en même temps le type de ce genre de monument, rendra un grand service aux arts : mais nous craignons bien que la difficulté ne soit insoluble. — Il a paru à Rome, à dater de 1822, plusieurs livraisons des planches d'un ouvrage intitulé : *Denkmale der christlichen Religion*, par MM. Gutensohn et Knapp, architectes. Mais nous ne croyons pas que le texte de ce livre important, auquel on dit qu'a coopéré M. Bunsen, ministre de Prusse près le saint-siége, ait encore été publié. Les meilleurs renseignements sur les basiliques antiques se trouvent encore dans les deux dictionnaires d'architecture de M. Quatremère de Quincy : nous en avons beaucoup profité pour la rédaction de cet article. — Nous ne le terminerons pas sans avoir fait observer que dans l'usage, le nom de basilique a reçu deux acceptions qui s'éloignent entièrement de l'objet que nous nous sommes proposé de remplir. Ainsi, le nom de basilique est resté spécialement affecté comme signe de rang et de privilége aux sept principales églises de Rome, et à un grand nombre d'autres églises de la chrétienté, bien que la plupart de ces églises aient été construites dans un système architectonique différent de celui des basiliques, et que d'autres, telles que Saint-Pierre de Rome, aient été rebâties sous une forme qui ne rappelle en rien la disposition originaire. D'un autre côté, Palladio, préoccupé du souvenir de Vitruve, a appliqué le nom de basilique au palais public de Vicence, restauré par lui, et connu en Italie sous le nom de *Palazzo della ragione*. La basilique de Vicence offre bien comme usage quelque analogie avec les basiliques antiques ; mais, comme forme et disposition, elle s'en éloigne totalement. Ch. Lenormant.

BASILIQUES (les), *basilica biblia*, code redigé vers la fin du IXe siècle par ordre de l'empereur Basile le Macédonien. C'est une refonte en langue grecque du corps de droit qui avait été

promulgué par Justinien plus de trois siècles auparavant. L'on y réunit, dans un seul ouvrage de 60 livres, les quatre parties distinctes dont se composait le travail de Justinien, ayant égard en même temps aux ordonnances rendues postérieurement à cet empereur. Léon le Philosophe et Constantin Porphyrogénète (probablement en 945), publièrent chacun dans la suite une nouvelle édition de ce recueil avec des changements. Il nous sert aujourd'hui principalement à rectifier en beaucoup d'endroits les leçons du corps de droit romain, et c'est avec raison qu'on l'a comparé sous ce rapport à la traduction de l'*Ancien-Testament* par les *septante*. Une grande partie de ses dispositions a encore force de loi en Grèce, en Russie et surtout dans la Moldavie. Nous n'en avons plus que 36 livres dans leur entier; 7 sont pleins de lacunes (un manuscrit de la Bibliothèque du roi est assez complet à cet égard, mais il est inédit); et les 17 autres nous manquent. Il est prouvé qu'au moins 7 de ces derniers étaient encore entre les mains de Cujas; ils existent donc probablement encore de nos jours sans qu'on puisse les retrouver, ou ils n'ont péri que depuis deux siècles et demi environ. (*Voy.* Hugo, *Magasin de droit civil* (en allemand), tom. 2 et 6, ainsi que la *Thémis*, tom. 1, 7, 9 et 10.) La seule édition que nous ayons des *Basiliques* a été publiée par Fabrot à Paris, en 1647, 7 vol. in-fol. Elle contient également une traduction latine du texte, avec les *scholies* ou commentaires des jurisconsultes du Bas-Empire. Il y faut joindre les 4 livres imprimés pour la première fois par Reïtz, en 1752. Le *Manuale Basilicorum* de Haubold (1819) facilite beaucoup l'étude de ce code, dont M. Heimbach, professeur à Iéna, publie une nouvelle édition.

M—z.

BAZIN, sorte d'étoffe croisée, dont la chaîne est de fil et la trame de coton. La dénomination de cette étoffe nous vient de l'italien *bambagine*, dont on a fait par aphérèse, ou contraction, d'abord *bagine*, puis *basin*. On en retrouvera la source première dans le mot grec *bambakinos*, dérivé de *bambax*, *bambakion*, qui signifie *coton*, et qu'il faut bien se garder de confondre avec *bombux*, en latin *bombyx*, qui signifie *ver à soie*. E. H.

BAS-JUSTICIER, *infimæ jurisdictionis dominus*, terme de jurisprudence féodale; il s'appliquait aux seigneurs qui avaient droit de basse juridiction; les juges qu'ils commettaient ne pouvaient décider que dans les causes personnelles de ces seigneurs, et pour des sommes qui ne dépassaient pas la valeur de 3 livres 15 sous, et ils ne pouvaient condamner pour délits envers eux à une amende de plus de 7 sous 6 deniers. E.

BASKERVILLE (John), libraire et fondeur de caractères, naquit en 1706, à Wolverley, dans le comté de Worcester. Il était maître d'écriture et vernisseur à Birmingham. En 1750, il entreprit de graver et fondre de nouveaux caractères; essais qui, après beaucoup de dépenses, tournèrent enfin à son entière satisfaction. Il imprima d'abord à Birmingham, en 1756, un *Virgile*, in-4° moyen, puis il exécuta les autres classiques latins, *Horace*, *Térence*, *Catulle*, *Tibulle*, *Properce*, *Lucrèce*, *Juvénal*, et *Perse*, enfin *Salluste* et *Florus*, en deux séries, partie in-4° et partie in-8°. Il ajouta à ces publications deux autres éditions de *Virgile*, et imprima en outre plusieurs classiques anglais, entre autres *Milton*. Il publia également une édition des œuvres de l'*Arioste*, qui est généralement estimée. Les services qu'il rendit à l'art typographique méritent d'autant plus d'être constatés qu'il ne fut jamais encouragé. Ses caractères peuvent encore servir de modèle pour leur beauté, quoique le luxe typographique des Bodoni et des Didot soit allé bien au-delà. Son *Virgile* de 1756 et son *Nouveau-Testament* (Oxford, 1763, in-4°) sont particulièrement estimés. Baskerville mourut en 1775, à l'âge de 69 ans. Quatre ans après, en 1779, Beaumarchais fit l'acquisition des

caractères de l'imprimerie de Baskerville et les employa à une nouvelle édition des *OEuvres de Voltaire;* c'est cette édition qu'on nomme dans le commerce *édition de Khel*, du lieu où elle fut faite. C. L.

BASNAGE, nom d'une famille protestante de Normandie, qui a fourni à l'église réformée plusieurs de ses pasteurs les plus estimables : Benjamin Basnage, né en 1580, mort en 1662; Antoine Basnage, son fils, né en 1610, mort en 1691, en Hollande, où il se réfugia après la révocation de l'édit de Nantes; Samuel Basnage, fils d'Antoine, né en 1638, réfugié en Hollande avec son père, mort en 1721, auteur des *Annales politico-ecclesiastici*, Rotterdam, 1706, 3 vol. in-fol. — La même famille a donné à la France plusieurs savants écrivains distingués. Basnage du Fraquenay, deuxième fils de Benjamin, célèbre avocat et jurisconsulte de Rouen, né en 1615, mort en 1695, qui publia les *Coutumes de Normandie, avec commentaires;* 2 vol. in-fol., 1677, et un *Traité des hypothèques*, in-4°, 1687. — Jacques Basnage de Beauval, fils du précédent, ministre de la religion réformée, né en 1653 à Rouen, réfugié en Hollande, mort l'an 1723. Pendant son séjour en Hollande, il sut se concilier la faveur du grand pensionnaire Heinsius. Il en profita pour rendre des services à son pays, auquel il était resté attaché, et contribua puissamment à faire contracter l'alliance avec la Hollande, qui fut conclue par l'abbé Dubois, à la Haie en 1717. Basnage était l'ami de Bayle, avec lequel il s'était lié à Genève et à Sedan. (*Voy.* Bayle.) Jacques Basnage a laissé un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de la religion, dont les plus estimés sont l'*Histoire de l'église depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*, Rotterdam, 1699, 2 vol. in-fol.; l'*Histoire des Juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent, pour servir de supplément à l'histoire de Josèphe*, 1706, 5 vol. in-12, plusieurs fois réimprimés; les *Annales des Provinces-Unies* (depuis 1646 à 1678), la Haye, 1719, 2 vol. in-fol.— Henri Basnage de Beauval, frère cadet du précédent, né en 1656, mort en Hollande en 1710, fut d'abord avocat au parlement de Rouen, puis se réfugia en Hollande, où il se lia avec Bayle par l'entremise de son frère. Il continua, sous le titre d'*Histoire des ouvrages des savants* (depuis 1687 jusqu'à 1709, 24 vol. in-12), l'intéressant recueil que Bayle avait créé sous le titre de *Nouvelles de la république des lettres;* cette continuation, écrite avec l'impartialité et les égards convenables, n'est pas indigne de l'ouvrage auquel elle fait suite. H. Basnage donna en 1701 une 2e édition du *Dictionnaire universel* de Furetière, 3 vol. in-fol. Il avait publié en 1784 un petit ouvrage intitulé *Tolérance des religions*, in-12. Bouillet.

BASOCHE ou **BAZOCHE**. Les archéologues ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Ménage le fait dériver de *basilica*, parce que l'on rendait la justice dans le palais des rois. Boiste le fait venir du grec *bazein*, railler; enfin, selon Gébelin, ce mot serait composé de *bas*, petit, et de *oche, oque*, oie, la *petite oie*, pour dire la *petite cour*, par opposition à la cour dont elle relevait, la *haute cour* du parlement. Toutes les corporations formées dans le moyen âge se résumaient en confréries; celle de la basoche est la première peut-être qui n'ait pas eu un caractère essentiellement religieux. C'était un progrès. Cette communauté prit, dès son origine, le titre de royaume, et son chef celui de roi de la Basoche. Elle date de l'époque où le parlement de Paris devint sédentaire. Les procureurs, alors en trop petit nombre pour faire eux-mêmes toutes les écritures qu'exigeait leur ministère, avaient obtenu du parlement, en 1303, la permission de se faire aider par de jeunes clercs, car il n'y avait alors que les *hommes de clergie* qui sussent lire et écrire. Des contestations s'élevaient souvent entre les clercs de procureurs : elles étaient portées devant les tribunaux ordinaires : Philippe-le-Bel, de l'*avis et conseil de son parlement*, établit la juridiction de la basoche, ordonna que le

chef porterait le titre de roi, et connaîtrait en dernier ressort de tous les différends qui naîtraient entre les clercs, et règlerait la discipline de cette turbulente milice. Il conféra à la basoche le droit d'établir des juridictions près les autres tribunaux de France. Les chefs de la juridiction se qualifiaient princes de la basoche. Ils devaient foi et hommage au roi de la basoche, obéir à ses mandements; et l'appel de leurs jugements était porté devant lui ou son chancelier. Ces nouveaux statuts furent confirmés par plusieurs arrêts du parlement de Paris. Louis XII leur avait permis de dresser un théâtre sur la table de marbre de la grande salle du palais, et d'y représenter des pièces dont ils étaient à la fois les auteurs et les acteurs. Ces pièces étaient des comédies satiriques, où l'on frondait sans ménagements les abus, les vices et les ridicules. Les gens de robe et d'église n'y étaient pas épargnés. Un arrêt du parlement défendit la représentation de celles dont les manuscrits n'auraient pas été soumis à sa censure quinze jours avant la représentation. Il était défendu, sous peine de la hart, de *déclamer les passages rayés*. Cette censure était sévère, mais du moins ses décisions ne se faisaient pas long-temps attendre. Le roi Philippe-le-Bel avait fixé le régime réglementaire de la basoche. Chaque année, le roi de la basoche devait faire à Paris la *monstre* (revue) de tous les clercs du palais, de ses suppôts et sujets. Ils devaient se rendre à Paris par bandes et compagnies, et en uniforme. Ce nombreux carrousel attirait dans la capitable une affluence considérable de curieux. François Ier écrivit au parlement qu'il se rendrait à Paris au jour désigné, pour voir la cérémonie. Le roi de la basoche, informé de la résolution de François Ier, envoya son avocat-général au parlement, pour prier la cour de vouloir bien vaquer les deux jours suivants. Arrêt conforme le 25 juin 1540. Huit cents clercs, en uniforme, musique en tête et bien montés, défilèrent devant le monarque, qui fut émerveillé de cette belle cavalcade. C'était presque une puissance politique que le roi électif de la basoche. — En 1548, la Guyenne s'était soulevée contre l'autorité de Henri II, qui avait envoyé dans cette province le connétable de Montmorency avec une armée considérable. Le roi de la basoche et ses officiers, ayant réuni le ban et l'arrière-ban des juridictions basochiales, offrirent leurs services au monarque. Ils étaient 6,000. Leurs offres furent bien accueillies, et le monarque en fut si content qu'à leur retour il leur demanda quelle récompense ils désiraient. « L'honneur de servir votre majesté partout où elle voudra nous employer. » Telle fut la réponse de la milice basochienne. Le roi, par lettres-patentes de 1548, leur accorda plusieurs priviléges, entre autres celui de faire couper chaque année dans les forêts des domaines royaux tels arbres qu'ils voudraient pour la plantation du mai dans la cour de la sainte chapelle. Ils en faisaient ordinairement couper trois, l'un pour être placé dans cette cour, et les deux autres pour être vendus à leur profit. Il leur fut alloué par le même prince une somme déterminée, à prendre sur les amendes à la cour des aides et à celle du parlement. Il fut permis au roi de la basoche et à ses suppôts d'avoir dans leurs armoiries *trois écritoires* et au dessus, *timbre*, *casque et morion*, *avec deux anges pour supports*. Le trésorier et le receveur du domaine de la basoche eurent le droit de faire sceller gratis à la chancellerie une lettre de tel prix qu'ils voudraient. La basoche pouvait chaque année donner une maîtrise dans chaque *corps* et *métier*. Les listes qui constituaient les priviléges de la basoche ont été brûlées dans l'incendie du palais. Le titre de roi était commun aux chefs de plusieurs autres corporations: roi des ribauds, roi des ménétriers, roi des merciers, etc. Henri III, effrayé de voir une population de 10,000 clercs sous les ordres d'un seul homme dans sa capitale, supprima le titre de roi, et tous les droits attribués à ce chef furent déférés au chancelier de la basoche. Les

montres ou revues furent réduites aux seuls officiers. Le cortége ne se composait plus que de 25 à 30 clercs, savoir : le chancelier, quelques maîtres des requêtes ordinaires, un grand audiencier, un référendaire, un aumônier, quatre trésoriers, un greffier, quatre notaires et secrétaires de la cour basochiale, un premier huissier et huit huissiers ordinaires. Le royaume de la basoche cessa d'exister. Tous les officiers étaient élus dans une assemblée générale des clercs du palais. Le mode d'élection fut réglé par un arrêt du 6 janvier 1656, sur les conclusions de l'avocat-général Bignon. Le chancelier ne pouvait être ni marié ni bénéficier; il portait la robe et le bonnet carré, les autres officiers l'habit noir, le rabat et le manteau. Le chancelier présidait le tribunal; il pouvait être suppléé par le vice-chancelier ou par le plus ancien maître des requêtes. Le nombre de juges, pour la validité de l'arrêt, ne pouvait être au-dessous de sept, non compris le président. Les arrêts étaient formulés ainsi : *La basoche régnante en triomphe et en titre d'honneur*, etc., etc., fait audit royaume, le, etc. Les décisions étaient souveraines : on ne pouvait en appeler que devant la même juridiction. La cause était alors jugée par ce qu'on appelait le *grand conseil*, composé des chanceliers et des procureurs de la cour basochiale. La basoche délivrait aux clercs des certificats de capacité. Dans l'origine, le temps de cléricature était constaté par des lettres qu'on appelait lettres de *béjaune* ou *becjaune*. — Les clercs de procureurs de la chambre des comptes formaient une autre communauté dont le titre était encore plus ambitieux; elle s'intitulait : *Souverain empire de Galilée*. On a souvent confondu cette institution avec celle de la basoche. Marseille eut aussi son royaume de la basoche. Son origine est postérieure à l'ordonnance de Henri III, qui avait supprimé le titre de roi de la basoche à Paris et ses plus notables prérogatives. — « Lorsque le siége de la sénéchaussée de Marseille fut établi (1596), on introduisit un roi de la basoche, qui était le chef des clercs et des praticiens. C'était ordinairement un clerc de notaire. Ce roi de la basoche avait droit de se nommer un successeur; il prenait dans ses actes la qualité de *roi de la basoche par la grace du bonheur*, et prêtait serment entre les mains de son chancelier, qui signait toutes les expéditions concernant les affaires de la basoche. J'ai vu des provisions scellées d'un sceau en cire rouge, où était représenté un écusson chargé de trois écritoires, et surmonté d'une couronne fleurdelisée, avec cette inscription : *Le scel du roi de la basoche, à Marseille*. (*Hist. de Marseille*, tom. II, page 401.) — La juridiction de la basoche à Paris existait encore en 1789. Les clercs formèrent un bataillon qui conserva le même nom ; l'uniforme était rouge. Ce bataillon, stationnant, le 5 octobre 1789, aux Champs-Élisées, fut contraint de suivre le nombreux attroupement de femmes qui se dirigeaient sur Versailles. Ce bataillon montait la garde au palais, le 2 août de la même année ; l'officier et les hommes du poste refusèrent le passage à une patrouille du district. Ils cédèrent enfin. Cet évènement avertit l'autorité municipale du danger d'armer les citoyens par corporation. D'autres compagnies s'étaient formées dans différentes villes, en dehors de la garde nationale. Elles y furent toutes réunies par la loi du 18 juin 1790. — Depuis l'organisation nouvelle du barreau, les jeunes stagiaires se réunissent souvent dans une des salles du palais, improvisent un tribunal, plaident et jugent des causes dont ils créent le sujet, pour se préparer à l'exercice de la profession qu'ils ont embrassée. Ces essais préparatoires offrent plus d'inconvénients que d'avantages. Habitués aux subtilités de l'école, ils s'exercent sur des questions plus propres à faire briller leur esprit qu'à développer leur raison. Dufey (de l'Yonne).

BAS-OFFICIER, nom que l'on donnait autrefois dans les troupes aux maréchaux-des-logis, sergents, caporaux et autres jusqu'aux sous-lieutenants exclu-

sivement ; il a été remplacé depuis par celui de sous-officiers. (*Voyez* Officier.)

BASQUES. S'il est un spectacle digne de fixer l'attention du philosophe et de l'observateur au milieu du morcellement du globe en tant de nations d'origines et de races différentes, c'est, sans contredit, la présence, à l'extrémité occidentale de l'Europe, de ce peuple bizarre, qui, jeté, comme un monument antique, entre la France et l'Espagne, entre les Pyrénées et l'Océan, semble, par ses mœurs, sa langue, et ses usages, séquestré du monde entier, étranger au bouleversement des empires et stationnaire à côté des progrès de la civilisation. — Ce peuple, appelé par les Romains *Cantaber*, Cantabre, de deux mots de sa langue maternelle : *khanta ber*, chanteur excellent, chanteur sans pareil (voyez dans les temps modernes Jelyotte, Garat, Laïs, Lavigne, Dabadie, etc.), par les nations modernes *basque*, du mot *basac-hoc*, *bascos*, peuples sauvages, montagnards, ne s'est jamais désigné lui-même que par la dénomination de *Escualdunac*, des mots *escu*, main, *alde*, favorable, adroite, *dunac*, ceux qui ont, c'est-à-dire hommes ayant la main adroite, hommes adroits, ingénieux. — La Cantabrie actuelle, dont la population peut s'élever à 800,000 individus, groupés sur les principales hauteurs qui avoisinent les deux versants des Pyrénées, se compose de 7 provinces, dont 3 sont en Espagne et 4 en France. Les 3 provinces espagnoles sont la Biscaye, le Guipuzcoa et la haute Navarre, en Basque *Nafarrua*, pays de vignoble. Les provinces françaises sont le Labour, *Laphur-duy*, solitude, terrain en friche ; la basse Navarre, en basque *Garazi*, pays de fontaines minérales ; le pays de Mixe, *Amicuze*, et la Soule, *Zuberna*. Ces 4 provinces ne forment aujourd'hui que les arrondissements de Bayonne et de Mauléon, dans le département des Basses Pyrénées. La partie espagnole est infiniment plus étendue. — Qu'ils occupent le nord ou le sud des Pyrénées, les Basques offrent encore l'aspect d'une colonie étrangère enclavée dans des provinces espagnoles et françaises. Leur sang, leurs mœurs, leur langue, leurs usages, élèvent une barrière entre eux et tout ce qui les entoure. Ils sont aussi éloignés du maintien grave des Castillans ou du flegme de l'Andalous que de la politesse pointilleuse du Béarnais, ou de la souplesse proverbiale du Gascon. Les deux premières races font sonner bien haut leur qualité d'espagnoles, les deux autres se glorifient à tout venant d'être françaises. Les Basques seuls, quelque versant qu'ils habitent, sont Basques avant tout, et ils comprennent mal au XIXe siècle que le sort les ait contraints à faire partie de deux nations étrangères. — La langue basque est une des plus extraordinaires qui existent. Rarement elle impose aux personnes, aux animaux, aux choses, des noms qui ne marquent pas leur nature, leur origine, leurs perfections, leurs propriétés, des noms en un mot significatifs et fondés sur quelques qualités saillantes, quelques rapports distintifs. Tous les noms dont nous nous servons ont nécessairement une signification intrinsèque dans la langue dont ils viennent ; tous les mots non significatifs dans la langue qui les emploie lui sont incontestablement étrangers. — Cela posé, dites à un Basque de lire des livres saints, les livres de Moïse, de parcourir la Palestine, et vous serez surpris de le voir interpréter par sa langue tous les noms d'hommes de districts, de montagnes, de villes, de plaines, qui s'offriront à ses regards. Le mont *Ararat* signifiera pour lui *le voilà ! allons-y* ! Arménie, *à portée de la main* ; Sem, *fils* ; Béthulie, *ville où les mouches abondent* ; Sinaï, *serment* ; Phasga, *pâturage* ; Amona, *bonne mère*, ville entourée de campagnes fertiles, etc., etc. — On pourrait, l'écriture sainte à la main, multiplier à l'infini ces citations, qui prouvent, et la haute antiquité de la langue basque, et son origine asiatique. Le même travail étymologique nous découvre une colo-

nie basque traçant un sillon vers le nord de l'Afrique, tandis qu'une autre colonie du même peuple, dont les seuls débris existent encore, nous mène à l'extrémité occidentale de l'Europe, à travers la Méditerranée et l'Archipel. — Nous ne nous appesantirons pas sur la nomenclature des désignations topographiques usitées en Espagne jusqu'à nos jours, dont l'origine est évidemment basque. Il suffit de prendre un dictionnaire géographique et un vocabulaire basque pour se convaincre qu'il n'existe dans la péninsule hispanique presque aucun nom de ville, de village, de bourg, de hameau, de montagne, de colline, de plaine, de vallée, de fleuve, de rivière, de ruisseau, de source, de forêt, dont l'origine ne soit incontestablement basque, preuve manifeste que l'espace limité par la Méditerranée, l'Océan et les Pyrénées, a été à la fois ou tour à tour occupé par ce peuple. Vainement les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois et d'autres peuples voisins de la Méditerranée, les Goths, les Alains, les Suèves, les Vandales, tous les Barbares du nord, les Maures et toutes les phalanges africaines se sont heurtés et succédé dans l'ancienne Bétique ! Quand le peuple basque n'a plus dominé ces contrées, les noms par lui imposés y sont restés de bout, comme d'immortels témoins de sa puissance. — Il n'entre point dans mon sujet de rechercher les causes de sa chute et de déterminer comment une nation dont on retrouve les traces dans la plus profonde antiquité et dans des régions si diverses, a pu se voir réduite à ne plus occuper qu'un point imperceptible du globe. Cette destinée n'est-elle pas celle de tous les peuples? Où sont les Assyriens, la Grèce, Rome, Carthage? Où étaient autrefois la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie ? Où seront-elles dans quelques siècles? La vie des empires ressemble à celle des hommes. Les noms qu'efface le temps sont aussi nombreux que ceux qu'il inscrit. — Remarquons seulement en passant que les noms basques, si fréquents en Espagne, et qu'on retrouve encore sur le versant septentrional des Pyrénées, disparaissent à mesure qu'on s'en éloigne. A 30 lieues du nord de ces montagnes, on n'en rencontre plus. On n'en compterait pas 4 dans le reste de la France, dans la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie : les Basques n'ont pas traversé ces pays-là. — Mais (chose extraordinaire et à laquelle il convient toutefois de ne pas attacher une trop grande importance) des mots basques apparaissent dans l'ancienne langue mexicaine, parmi plusieurs peuplades de l'Amérique méridionale, qui leur ont emprunté jusqu'à leurs noms. *Oui, non, le soleil, la lune, un sorcier*, etc., sont des mots souvent identiques dans la langue de ces nations et dans le basque asiatique. Le hasard seul a-t-il produit ces ressemblances? — Les savants jésuites espagnols Riveira et Larramendy, l'érudit Scaliger, M. Depping (*Histoire d'Espagne*, livre 27), et plusieurs autres explorateurs judicieux, ne balancent pas à regarder cette langue comme antérieure à la latine, et peut-être à la grecque, comme contemporaine de l'hébraïque et mère de l'espagnole. Elle est simple, naturelle, riche, abondante. Non seulement les substantifs, les adjectifs, les pronoms, mais les caractères alphabétiques eux-mêmes s'y déclinent et s'y conjuguent ; chaque déclinaison basque a plus du double de cas de chaque déclinaison latine. Car chaque article, chaque préposition, produit une nouvelle désinence. Chaque verbe radical se conjugue jusqu'à 23 fois, sans altérer son unité indivisible, et toujours avec des désinences nouvelles, produites par les personnes, les temps, les modes, les régimes directs et indirects. La langue basque ne connaît pas de verbes réfléchis. Leurs désinences comme celles des autres verbes sont complètes. Les prépositions, les adverbes, les interjections, tout ce qui est indéclinable et inconjugable dans les langues modernes se conjugue et se décline en basque.

Cette langue offre en conséquence un plus grand nombre de désinences que toute autre langue de l'Europe et même que toutes les autres langues de l'Europe réunies. — Ce qui précède prouve combien elle est ingénieuse dans ses combinaisons, mais elle n'est ni harmonieuse ni sonore, comme quelques savants l'ont prétendu: les mots y sont trop souvent d'une longueur effrayante; les *k*, les *h*, les doubles *r*, les plus sourdes nasales s'y entre-choquent; elles abonde en désinences en *ac*, *ic*, *ec*, *tua*, *ago*, etc. Cependant si les sons doucereux de l'Italie ne se pressent pas sur les lèvres de ce peuple si spirituel, si vif, si étincelant, il y a dans ses inflexions, dans ses gestes et jusque dans son attitude quand il parle, quelque chose de fier, de bizarre, d'indépendant, qui n'exclut pas la grâce, et vaut mieux que des périodes étudiées. Demandez au voyageur qui a parcouru les Pyrénées si la langue basque lui a semblé sauvage et rocailleuse lorsqu'en présence des grandes scènes de la nature, au milieu des délicieuses vallées que mille gaves arrosent, au pied de ces blocs immenses suspendus sur sa tête, il a écouté parler ces villageoises, à la prononciation langoureuse et chantante, au sourire grâcieux, à l'œil noir, au teint animé. La langue basque se dépouille de son âpreté en passant par la bouche des femmes.—Cette langue, comme le grec ancien, a quatre principaux dialectes, le biscayen, le guipuzcoan, le navarrais et le lapurdan. Les trois premiers se parlent en Espagne, le 4e en France seulement. Leurs différences se réduisent au choix entre le J consonne et l'Y dans un grand nombre de mots, et entre certaines inflexions et désinences dans les substantifs, les adjectifs et les verbes. — Les Basques ont peu écrit; ils ne se nourrissent presque que de traditions verbales. Parmi les poésies qui se sont ainsi conservées de génération en génération, on cite un poème assez étendu sur la religion des Cantabres, des chants guerriers et allégoriques, quelques chansonnettes et des romans populaires, qui datent, d'après M. de Humbold, dès l'invasion des Romains, et ne sont pas inférieurs aux plus beaux chants nationaux des Grecs modernes. — Parmi les ouvrages en vers imprimés, on cite, 1° les Méditations religieuses du docteur Juan de Echeberri, Salamanque, 1708; les Noëls du même auteur, 1706; les hymnes du frère Juan de Aramburu, Bilbao, 1730; les poésies nationales du père Larramendi, Burgos, 1729. — Les ouvrages en prose se réduisent à quelques livres de prières, quelques abécédaires, quelques catéchismes, un petit nombre de vies de saints, et le livre intitulé *Achular*, du nom de son auteur. Cette production, devenue fort rare, n'est pas sans mérite; elle cache sous une enveloppe théologique une philosophie mondaine que Montaigne n'eût peut-être pas désavouée.

EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

BAS-RELIEF. Ce nom est généralement donné à tout ouvrage de sculpture dont les objets ne sont point isolés, mais adhérents à un fond ou champ, soit qu'ils y aient été attachés ou appliqués, soit qu'ils fassent partie de la matière dans laquelle ils ont été travaillés. Chez les anciens, le mot *anaglyphum* avait la même signification générale, mais lorsque les sculptures étaient de métal, on leur donnait le nom de *toreuma*. Cependant le nom spécial, et dont Pausanias se sert toujours, est *typos*, et dans les auteurs latins *typus*. On distingue trois genres de relief: on appelle *haut-relief* ou *plein relief* ceux dont les figures sont entièrement détachées et qui paraissent saillantes hors du fond; lorsque la figure sort à demi-corps du plan, c'est le *demi-relief*; enfin, le *bas-relief* proprement dit est celui où les figures perdent leur saillie, et sont représentées comme aplaties sur le fond. Ce dernier genre de travail exige plus d'art que celui dont la saillie est plus considérable, parce qu'il est en effet très difficile de donner l'air naturel à une figure qui a sa hauteur et sa largeur vé-

ritable, mais qui n'a que très peu d'épaisseur. La composition pittoresque ou la formation des figures en groupes est encore bien plus difficile dans ce travail, parce qu'il est impossible d'employer, comme dans la peinture, différents fonds éloignés les uns des autres, et qu'il est nécessaire de tout bien calculer d'après la lumière dont l'ouvrage est éclairé, puisque les ombres des bas-reliefs sont des ombres véritables. Toutes les nations connues dans l'histoire de l'art ont eu des bas-reliefs dont style était semblable à celui de leurs autres monuments, et toutes aussi ont employé comme ornements de temples, palais, maisons, meubles, etc., ce travail, qui souvent nous aide à l'intelligence d'un auteur ou à connaître les usages et coutumes d'un peuple que les chroniques mutilées ne nous ont qu'imparfaitement conservés. Sous ce dernier rapport, les Egyptiens surtout en sont une preuve convaincante ; et ce n'est que dans les innombrables bas-reliefs dont ils ont couvert leurs temples, leurs palais ou leurs tombeaux, qu'il est permis d'espérer de retrouver les annales de cette nation, qui porta à un si haut degré la civilisation, et qui après tant d'invasions est encore celle qui a laissé le plus de monuments. Les Égyptiens ont fait peu de véritables bas-reliefs, c'est-à-dire de figures saillantes plus ou moins sur le fond : leur relief est d'ordinaire dans le creux, de sorte que la figure ne dépasse pas le plan général de la surface ; cette habitude a puissamment concouru à la conservation des sculptures égyptiennes en relief. — Chez les Persans, au contraire, les reliefs étaient très prononcés. — Les murs de *Tschelminar*, l'ancienne Persépolis, attestent encore le goût des Persans pour les bas-reliefs. Ils sont ordinairement d'un relief très saillant, et souvent les têtes principales, surtout celles des animaux, se détachent complètement du plan ; ce qui en a surtout favorisé la destruction. Les *Etrusques* nous ont aussi laissé de nombreux bas-reliefs : l'on ne doit cependant pas leur attribuer toutes les productions de ce genre dont les figures ont des vêtements à plis droits ou à style raide, et qui sont les plus anciennes productions de l'art chez les Grecs. Les *Volsques* avaient l'usage de peindre les figures de leurs bas-reliefs, comme nous l'apprennent des monuments de ce genre, conservés dans différents cabinets d'antiquités. Les bas-reliefs en terre cuite servaient souvent chez les anciens à orner les frontons des temples : on en connaît aussi d'exécutés en ivoire, en métal ; mais les plus nombreux sont en marbre. Parmi ceux qui ont été les plus célèbres, on cite celui que Phidias exécuta sur la base et le bouclier de la statue de Minerve à Athènes, et qui était en ivoire ; les bas-reliefs qui ornaient le trône de Jupiter olympien, exécuté par Alcamène ; celui d'Apollon amycléen, la caisse de Cypsélus, les bas-reliefs du temple d'Hercule à Thèbes, exécutés par Praxitèle ; ceux du temple de Delphes, exécutés par Praxias et Androsthène ; le célèbre monument funèbre de Mausolus, appelé de là mausolée, et exécuté par Scopas, Bryaxis, Timotheus et Leochares ; les 36 colonnes du temple de Diane d'Éphèse, etc. Les artistes anciens qui se distinguèrent dans l'exécution des bas-reliefs dont on ornait les vases sont, entre autres, d'après Pline, Mentor, Acragas Boethus, Mys, Calamis, Antipater, Stratonicus, Praxitèle, etc. Les bas-reliefs du fronton du Parthénon, qui existaient encore du temps de Spon, à qui on en doit la description, étaient travaillés en grand relief, comme autant de statues appliquées sur un fond de marbre. Leur grandeur et leur élévation les préservaient des atteintes auxquelles étaient exposés les bas-reliefs placés plus bas, et auxquels pour cette raison on donnait moins de saillie. Cette circonstance a donné lieu à de vives discussions, parmi les artistes et les savants, et enfin on a osé imiter les anciens dans la composition du sujet d'un fronton au moyen de figures de plein relief, isolées et détachées du fond ; il en existe des exemples récents à Paris,

au fronton de la nouvelle église de Notre-Dame-de-Lorette, et ailleurs. Le succès de cette tentavive lui procurera des imitateurs, et elle aide à expliquer la singnlarité de la pose de certaines statues antiques : il est reconnu que l'ensemble des figures nommées la famille de Niobé avait été composé pour l'ornement du fronton d'un temple grec. — Les bas-reliefs, proprement dits, exécutés en marbre, sont ceux qui nous sont parvenus en plus grand nombre : on les employait pour orner les autels, la base des statues, le plus souvent les tombeaux, et quelqnefois même la mardelle des puits, comme le prouve le monument conservé au musée du Capitole, et qui représente l'éducation d'Achille. Deux autres monuments qui se trouvent aussi dans le même musée indiquent assez tout le soin et tout le talent que l'on déployait pour les bas-reliefs des autels anciens : l'un représente l'éducation de Jupiter et l'autre les travaux d'Hercule. Lors de la décadence des arts en Grèce, au lieu d'ériger des statues en mémoire des hommes qui avaient bien mérité de la patrie, on leur consacra des bas-reliefs ; c'est ce que nous rapporte Pausanias en citant le bas-relief que plusienrs villes d'Arcadie consacrèrent à Polybe. Dans les temples, on en voyait qui retraçaient les images des dieux et leurs aventures mythologiques. Pausanias nous a conservé la description de deux des plus fameux, qui représentaient Hercule et Minerve, ouvrages en marbre pentelien, de grandeur colossale, qu'avait exécutés Alcamène, et que les Athéniens placèrent dans le temple d'Hercule à Thèbes, après l'expulsion de leurs tyrans. Quelques monuments nous ont anssi appris que les bas-reliefs servaient pour ainsi dire de table figurée d'nne partie du cercle mythologique, ou même de l'histoire cyclique tout entière; ils étaient accompagnés d'épigraphes qui désignaient les choses et les personnes, et qui souvent étaient disposées en forme de table chronologique, comme la liste des prêtresses de Junon argienne. C'est-ce qn'on voit par les bas-reliefs du Repos ou de l'Apothéose d'Hercule de la villa Albani, par la table isiaque maintenant au musée de Turin, par les fragments mythologiques de Vérone, que l'on a vus long-temps au cabinet des antiques de Paris, et par ceux du cabinet dn cardinal Borgia. Les arcs de triomphe qne les Romains firent élever pour immortaliser leurs victoires lorsque les arts de la Grèce furent appelés dans la capitale du monde, pour y répandre le luxe et les ornements, furent décorés de bas-reliefs qui retracèrent les faits les plus mémorables de l'histoire de Rome. Mais l'usage des cercueils ou sarcophages qne l'on adopta sous les empereurs, soit par imitation de la religion des Orientaux, soit pour accroître la splendeur des honneurs funéraires, rendit l'usage des bas-reliefs encore bien plus commun. A Rome et dans les environs de cette ville, leur nombre était prodigieux et leur travail généralement très grossier et exécuté avec peu de soin. Mais quelques-uns ont le mérite assez rare de retracer les plus beaux morceaux des plus célèbres sculpteurs. L'on a trouvé plusienrs de ces sarcophages grecs dont la figure du bas-relief n'était que dégrossie ; d'où l'on a pu présumer qu'il en existait des manufactures, et qu'en achevant la figure principale, on tâchait de lui donner de la ressemblance avec celle du mort. Le luxe et la protection des empereurs romains avaient attiré les artistes les plus distingués de la Grèce dans la capitale de l'empire : aussi ce genre de production n'est-il dû qu'à des sculpteurs d'un talent très médiocre ; et quoique d'un mauvais goût, ils n'en ont pas moins été travaillés par des artistes grecs. — Les nombreuses carrières de marbre de la Grèce, et surtont de l'Attique, durent les engager à ces sortes de productions, qui, du reste, se vendaient très bien à Rome. Ces bas-reliefs sont d'une grande utilité pour l'étude de l'art et des usages de l'antiquité. Ils nous rappellent une multitude de scènes mythologiques extrêmement curieuses, et plusieurs nous ont ainsi

conservé la copie de quelques-unes des belles productions de la sculpture grecque ; car il arrivait souvent que l'artiste, choisissant dans les bas-reliefs célèbres la figure ou le groupe qui l'avait le plus frappé, le reproduisait dans la scène qu'il avait à exécuter. Ainsi, par la comparaison des figures avec les bas-reliefs, on a déterminé que celle dite vulgairement *le Rémouleur* devait être d'un Scythe qui écorche Marsyas, et que celle du prétendu Amphion de Florence est d'un des pédagogues des Niobides. De même, l'on trouve sur des intailles ou sur des lampes la figure de Minerve observant Oreste dans l'Aréopage, etc. Dans le moyen âge et dans les temps modernes, on a fait le même emploi du bas-relief que les anciens ; on en a décoré les monuments publics, les meubles, les palais, les églises, les tombeaux, etc. ; mais par la profusion des détails et le grand nombre des têtes représentées dans le même sujet, les artistes se sont éloignés de la belle simplicité des bas-reliefs antiques. L'on retrouve dans plusieurs vieilles églises des figures dites gothiques, et qui ornent les stalles, les devants d'autels, etc. ; leur relief est très saillant, et annonce l'art dans sa décadence. Les bas-reliefs de la Porte-Saint-Denis de Girardon et Michel-Anguier, et ceux de la fontaine des Innocents, ouvrages de Jean Goujon, sont ceux que l'on admire le plus à Paris parmi les productions modernes de ce genre. Le Louvre offre aussi de belles études du même ordre. CHAMPOLLION-FIGEAC.

BASSANO, ville commerciale de la délégation vénitienne de Vicence, sur la rive gauche de la *Brenta*, lat. nord 45° 46′, longit. est 9° 18′. Elle est bien bâtie et est entourée de murs, a de très beaux faubourgs, et ses rues sont garnies de très beaux trottoirs faits avec les marbres tirés des montagnes voisines. Elle renferme quatre corps de caserne, quatre couvents de religieuses, un hôpital, un mont-de-piété et trente églises ornées de beaux tableaux. Un pont en pierres de 182 pieds de long joint cette ville au beau village Vicantino. Le climat est très favorable à la vigne et à l'olivier. Les collines des environs fournissent une grande quantité de charbon qu'on envoie à Venise. Le commerce de soieries, des draps et de cuir y est très actif. Napoléon érigea cette ville et le territoire qui en dépend en duché, avec un revenu d'environ 60,000 francs, et en gratifia en 1809 son ministre d'état Maret. Le 8 septembre 1796, Bonaparte y battit complètement le général autrichien Quosdanowich. C'est la patrie de Jacques de Ponte, dit le Bassan, de ses quatre fils et du philosophe Manuzzi. Sa population est de 11,800 habitants. C. L.

BASSANO (HUGUES-BERNARD MARET, duc de), né à Dijon en 1763 d'une famille généralement considérée. Son père exerçait la médecine, et tenait, par ses relations, dues à ses vastes connaissances, aux classes les plus élevées de la science et de la littérature à Paris. Après de fortes études, le jeune Maret parut être destiné à suivre la carrière de l'artillerie ou du génie militaire. Un concours était ouvert à l'académie de Dijon. Le sujet était l'éloge de Vauban. Le célèbre Carnot, déjà officier du génie, obtint le prix. Maret fut nommé le second, et eut les honneurs de la lecture à l'académie, que présidait le prince de Condé. L'attention du prince fut également appelée sur le jeune candidat par un poème sur la bataille de Rocroi. Mais son père s'étant décidé à compléter son éducation par l'étude des lois, il crut devoir y joindre, comme par une sorte de pressentiment, celle du droit politique. Ainsi, après avoir pris ses grades à l'université de Dijon, il y fut reçu avocat au parlement. Favorisant bientôt le penchant qui portait son fils à la carrière diplomatique, son père l'envoya à Paris avec des recommandations pour le comte de Vergennes et d'autres personnes en crédit, et il suivit le cours de M. Bouchaud, professeur du droit de la nature et des gens, au collége de France. Voué également à l'étude des lettres, M. Maret eut le bonheur très remarquable d'être

présenté au *lycée de Monsieur* (l'Athénée) par Buffon, Condorcet et Lacépède, et il vivait dans les sociétés les plus élevées de la capitale, et parmi les illustrations de l'époque. La mort de M. de Vergennes lui enleva tout à coup un protecteur assuré, et il se préparait à aller achever ses études politiques en Allemagne, quand la révolution s'annonça. M. Maret jugea avec raison qu'il ne pouvait suivre un cours plus instructif que les séances des états-généraux, et il s'établit à Versailles.—Ce fut aux séances législatives qu'il rédigea, jour par jour, pour sa propre instruction, *le Bulletin de l'assemblée nationale*, qu'après sa translation à Paris, il se décida à livrer chaque soir à l'impression, sur les instances de Mirabeau et des premiers orateurs. Le libraire Pankoucke venait d'établir le *Moniteur*, et crut avec raison en assurer le succès s'il pouvait y joindre le *Bulletin* de M. Maret. Celui-ci y consentit sous la condition que le *Bulletin* conserverait son titre. Dès lors, la fortune du *Moniteur* fut décidée. La forme et le sentiment dramatique du *Bulletin* donnaient l'idée d'une traduction de la langue parlée dans la langue écrite. C'était un tableau en relief, présentant toute la vitalité des fameuses séances de l'assemblée nationale, et les formes de ses athlètes, en même temps qu'il donnait l'énergique expression de leurs brillantes improvisations et de leurs débats orageux. Ce cours si neuf de droit politique et d'administration générale eut son terme avec l'assemblée qui l'avait produit; mais M. Maret ne fut pas oublié. — Devenu libre par la fin de son travail, il fut successivement nommé secrétaire de légation à Hambourg, à Bruxelles, et fut chargé des affaires de la Belgique après la déclaration de guerre, ainsi que de la direction de la Ire division des affaires étrangères, avec les attributions de *directeur général* de ce ministère. Envoyé à Londres, il eut des conférences avec le fameux Pitt, et les différends existants allaient s'aplanir, quand les partisans de la guerre universelle l'emportèrent dans le conseil exécutif. Sa mission de Londres étant terminée, M. Maret partit pour Naples en qualité de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire, et partagea en outre, avec M. de Sémonville, près les cours d'Italie, une mission de laquelle pouvait résulter la délivrance de la reine, de ses enfants et de madame Élisabeth. Mais, contre le droit des gens, et malgré l'objet de cette mission, les deux négociateurs furent enlevés par ordre de la maison d'Autriche sur un terrain neutre, et jetés successivement dans les cachots de Mantoue et de Kuffstein.—On sait quel fut le sort de cette partie de la famille royale. Voici quel fut le traitement des prisonniers, dont la mission était son salut : ils furent chargés de chaînes dans les cachots particuliers de Mantoue. Trois personnes attachées à leur légation y périrent. Les jours de M. Maret y furent en danger, et il ne dut son salut qu'à la renommée de son père. Une députation de l'académie de Mantoue, conduite par son chancelier, le professeur Castellani, obtint, à force d'instances, d'apporter, au nom de cette société savante, *des consolations et des secours au fils d'un homme dont la mémoire lui était chère*. La translation des prisonniers en Tyrol dans le château de Kuffstein fut le résultat de cette démarche si honorable, après dix mois de séjour à Mantoue. Ils durent leur rétablissement à la pureté de l'air des montagnes du Tyrol. Mais la barbarie autrichienne les y attendait. Seuls, sans livres ni papier, sans communication avec leur famille, ils furent enfermés séparément dans un cachot de 8 pieds carrés, dont la porte ne s'ouvrait qu'une fois par semaine. Ils furent assez heureux cependant, ou plutôt assez habiles, pour tromper l'inquisition autrichienne, et inventèrent d'ingénieux moyens de correspondance entre eux et avec les autres prisonniers. M. Maret trouva celui de composer une espèce d'encre, et avec une portion du cylindre d'une plume il copia, sur des morceaux de papier dérobés à la surveil-

lance des gardiens, plusieurs comédies en cinq actes et en vers, une tragédie et des dissertations théoriques sur les sciences, qu'il avait écrites sur les murs avec du charbon. Les œuvres de sa prison, appréciés par les gens de lettres, furent depuis un de ses titres à son admission à l'académie française. Enfin, l'échange de la fille de Louis XVI eut lieu, et 22 mois après leur translation à Kuffstein, les prisonniers furent rendus à la liberté. — De retour en France en 1796, en vertu d'une loi spéciale et par arrêté du 9 floréal an 4, le directoire publia *qu'ils avaient honoré le nom français par leur constance et leur courage*, et puis ils furent oubliés. L'influence du 13 vendémiaire agissait encore. Mais à l'époque du renouvellement du tiers du corps législatif et de la nomination de M. Barthélemy au directoire, MM. de Talleyrand et Maret furent mis sur les rangs pour le ministère des affaires étrangères. Celui-ci préféra faire partie de la commission chargée des négociations pour la paix avec l'Angleterre. M. de Talleyrand, nommé ministre, autorisa M. Maret à retenir entre ses mains le secret de la négociation, et tout se passa à Lille dans l'accord le plus parfait entre lord Malmesbury et le négociateur français. Mais il en fut pour M. Maret de cette mission comme de celle de Londres. La politique du 18 fructidor, dont la journée venait d'avoir lieu, fit donner aux plénipotentiaires de Lille des successeurs, dont le mandat fut la guerre, et qui le remplirent au gré de leurs commettants. — A cette époque si importante de notre histoire, la paix générale se traitait en même temps à Lille et à Campo-Formio par le vainqueur de la maison d'Autriche. M. Maret communiquait avec le général Bonaparte par l'intermédiaire du général Clarke, et là commencèrent, pour ne cesser qu'en 1815, les rapports de cet homme d'état avec le futur souverain de la France. Ainsi fut renversé par la faction fructidorienne la grande combinaison des négociations de Lille et de Campo-Formio ; ainsi fut perdu le fruit de la conquête de l'Italie. La guerre se ralluma de nouveau, et revint menacer les frontières de la France. Le général Bonaparte dut s'exiler dans la conquête de l'Égypte, et M. Maret dans la culture des lettres. Le terrain politique leur était également refusé dans leur patrie ; il s'établit entre eux une similitude d'intérêts dont l'union fut publiquement consacrée au retour du conquérant de l'Égypte. M. Maret assista aux journées des 18 et 19 brumaire ; le lendemain il fut nommé secrétaire général des consuls, reçut les sceaux de l'état, et prêta le serment auquel il a été fidèle jusqu'à la dernière heure. Les fonctions de secrétaire d'état furent, ainsi que le titre, données par la constitution de l'an 8 au secrétaire général des consuls. — Dès ce moment fut établie la haute position du secrétaire d'état, à qui les ministres remettaient leur portefeuille, et qui, après avoir pris connaissance de leurs rapports sur les affaires de leurs départements, en rendait un compte verbal dans le travail de la signature, qu'il faisait seul avec le premier consul. L'exécution des décrets s'opérait sur les expéditions que les ministres recevaient du secrétaire d'état. Placé près d'eux, celui-ci assistait à tous les conseils, et indépendamment de cet intermédiaire officiel entre le ministère, le conseil d'état et le gouvernement, M. Maret recevait encore du premier consul des attributions de confiance de la plus haute importance. De plus, il l'accompagnait dans ses voyages et sur les champs de bataille. Devenu ministre secrétaire d'état lors de l'avènement à l'empire, M. Maret était le témoin obligé de toutes les victoires de Napoléon, et dans les capitales conquises, le ministère de la secrétairerie d'état faisait partie du quartier-général impérial. Ses devoirs envers l'empereur prenaient alors, de la puissance des vainqueurs et des besoins des vaincus, le caractère d'une protection dont les souvenirs ne sont pas perdus en Europe. Napoléon accordait toujours ce que demandait pour les autres un ministre qui ne demandait jamais rien pour

lui. Lors de la prise de Vienne en 1805, ceux qui avaient pris part à sa détention de Mantoue et de Kuffstein éprouvèrent la généreuse influence de son crédit. Il leur prouva, ainsi qu'à d'autres personnages, qui, dans la suite des grands événements de l'empire, se trouvèrent froissés par le char du vainqueur contre lequel ils avaient iniquement provoqué la guerre, que pour un souverain, comme pour un homme d'état, il ne peut exister de haines personnelles. M. de Bassano fut en 1806 chargé de l'organisation du royaume de Pologne, dont le roi de Saxe devint le titulaire. — Avant la bataille de Friedland, qui pouvait décider du sort de la Russie, de la Prusse et de la Pologne, le duc de Bassano conclut un traité avec la Perse, dont l'ambassadeur vint trouver Napoléon au quartier-général de Finkenstein. La main qui gagnait les batailles et soumettait les empires donnait aussi des lois et des garanties aux peuples, dont la délivrance politique était le but de la guerre. M. de Bassano, après avoir réglé les grandes affaires diplomatiques de ces puissances avec la France, était encore chargé de rédiger les institutions qui leur étaient imposées par leurs sujets. Il avait déjà tracé une constitution pour la Pologne, il fut chargé du même travail pour le royanme de Westphalie et celui d'Espagne. Les travaux de la junte de Bayonne furent placés sous sa direction. En 1809, la victoire le rappela une seconde fois à Vienne, où chacun se souvint de 1805. On ne l'oublia point en 1816, 17, 18 et 19, quand, proscrit par la restauration, il dut chercher un asile dans les états autrichiens. Il y retrouva toute la mémoire de la bienveillante intervention qu'il avait, dans les temps plus prospères de l'empire, employée avec tant de succès auprès de Napoléon. Après l'armistice de Znaïm, la paix de Schœnbrunn, bien que signée par le comte de Champagny, ministre des relations extérieures, qui en traitait à Édinburg avec M. de Metternich, fut l'ouvrge du duc de Bassano et du comte de Bubna, subsidiairement et secrètement substitués par les deux empereurs aux négociateurs ministres de leurs cabinets. Ainsi ce ne fut pas M. de Metternich, mais le prince Jean de Lichstenstein, qui arriva à Vienne muni de pleins ponvoirs. — Pendant ce second séjour de M. de Bassano à Vienne, il fut à même de connaître jusqu'où était poussée la défiance de cette cour sur les intentions ultérieures de Napoléon. Le divorce avec Joséphine était déjà secrètement résolu. Dès 1805, le baron de Thugut, chef du cabinet autrichien, avait prétexté du mariage d'Eugène Beauharnais avec la princesse royale de Bavière pour faire insinuer à M. Maret qu'un mariage de Napoléon avec une archiduchesse était seul capable de guérir l'Autriche de toutes ses défiances. En 1809, cette insinuation fut renouvelée par le même intermédiaire, et Napoléon se décida, malgré les ouvertures faites simultanément à Saint-Pétersbourg et à Dresde pour le même objet. Ces trois projets de mariage proposés à la discussion du conseil, le duc de Bassano, dans l'unique intérêt de la paix, parla vivement en faveur de l'union autrichienne, et décida la majorité du conseil. Un an après ce fatal mariage, le duc de Bassano fut nommé ministre des relations extérieures. Mais au milieu de la paix, la guerre paraissait flagrante avec la Russie. C'était en avril 1811 que M. de Bassano prit le portefeuille, et déjà les tronpes russes de l'intérieur étaient dirigées vers les frontières du grand-duché de Varsovie, tandis que l'armée polonaise, encore sur le pied de paix, avait repassé la Vistule, pour se rapprocher des secours qu'elle espérait de la France. Alexandre avait joué à Pétersbourg la loyauté de nos ambassadeurs. Il y avait donc au moins mésintelligence déclarée entre les deux cabinets. Le duc de Bassano employa l'année 1811 à les pacifier, et, en cas de non-succès, à renforcer notre système par une alliance offensive et défensive avec la Prusse et l'Antriche. Les traités furent signés l'année suivante, 24 février et 14 mars. Un autre le fut également

avec le Danemarck, allié fidèle, dont aucun revers ne devait ébranler la constance. Il ne restait donc que la Suède à attacher à notre cause; et ce complément d'une confédération générale contre l'ennemi de l'Europe allait être obtenu, lorsque, sans ordres positifs, et peut-être par l'effet d'un ancien ressentiment personnel contre le prince royal, la maréchal Davoust, commandant l'armée du nord, fit occuper la Poméranie suédoise, comme servant de dépôt aux denrées coloniales anglaises, dont cependant on ne trouva nulle trace ni à Stralsund ni dans l'île de Rugen. Il résulta de ce fait d'un général l'alliance de la Suède avec la Russie le 24 mars 1812. — La Russie avait déjà pris vis-à-vis de la France un langage agressif. L'ambassadeur Kourakin, après d'actives démarches constamment éludées, avait enfin déclaré par écrit que la Russie n'admettrait aucune proposition avant que la France eût rompu son alliance avec la Prusse, évacué les forteresses de l'Oder et la Poméranie, et fait la paix avec la Suède. Cette déclaration fut notifiée le 1er avril 1812, et le 24 il demandait des passeports, si ces propositions n'étaient pas acceptées, bien qu'il n'eût aucun pouvoir pour traiter. Dans une telle position, le duc de Bassano parvint encore à obtenir de l'empereur de faire partir pour Wilna son aide-de-camp, le comte de Narbonne, porteur d'une dépêche très instante pour le comte de Roumiantsof, ministre des affaires étrangères. D'un autre côté, il fit des ouvertures au cabinet britannique, dont l'influence sur celui de Pétersbourg devait décider de la paix ou de la guerre. L'une et l'autre démarche furent sans effet. Napoléon partit pour Dresde accompagné de son ministre. Il y trouva, comme Charlemagne, ses grands vassaux d'Autriche, de Prusse et de Saxe. Ce fut dans cette ville, témoin de la dernière scène de la grandeur impériale de la France, qu'arriva la réponse du ministre Roumiantsof. Elle prescrivait l'acceptation de la capitulation imposée à Paris par l'ambassadeur Kourakin: en d'autres termes, la guerre était déclarée. Malgré la dureté de cet *ultimatum*, le duc de Bassano adressa de Dresde, le 20 mai, à l'ambassadeur de France à Pétersbourg, de nouvelles instructions tendantes à offrir de nouveaux moyens de conciliation. Mais il fut interdit à l'ambassadeur d'approcher d'Alexandre et de son ministre. Le 23 mai, Napoléon passa le Niémen, et il put se souvenir de la généreuse paix de Tilsitt avec Alexandre. Le duc de Bassano le rejoignit à Wilna, où le corps diplomatique le suivit. Dans cette ville, devenue le centre d'un gouvernement provisoire du grand-duché de Lithuanie, le duc de Bassano réunit la direction de cette administration à celle des affaires diplomatiques. Il est vrai que celles-ci n'avaient plus d'autre terrain que celui du champ de bataille. Ses rapports journaliers avec les généraux en chef et le gouverneur français constituaient la position du duc de Bassano en une sorte de direction politique, dont la création extraordinaire caractérise suffisamment les nécessités de cette désastreuse époque, et la confiance sans bornes de celui sur la tête de qui le destin de la France et de l'Europe était placé. Après la retraite, le duc de Bassano resta à Wilna par ordre de l'empereur, jusqu'à l'arrivée du roi de Naples, à qui il avait laissé le commandement à Smorgoni. Il fit connaître au prince les immenses ressources qui devaient dans cette ville réparer le physique et le moral de l'armée. Mais la précipitation du roi l'empêcha d'en profiter, et de Wilna à Kowno, le désastre fut consommé. Si Napoléon se fût arrêté à Smolensk et entre les sources du Borysthène et de la Dwina, il relevait la Pologne, et défiait avec confiance la Russie dans une seconde campagne. Son ministre lui remit plusieurs mémoires sur cet objet, qu'il avait médité à Wilna. Mais la fatalité des souvenirs de sa fortune et de l'activité de son génie entraîna Napoléon à Smolensk à ne se réserver que le choix de la route de Pétersbourg ou de celle de Moscou. Le duc

de Bassano n'était point à Smolensk. Pendant son retour en France, il s'était arrêté à Berlin, où il avait reçu du roi de Prusse lui-même l'assurance de la fidélité de ce prince à l'alliance. Mais peu de jonrs après, pressé par l'Autriche et par la Russie, dont l'armée occnpait une grande partie de ses états, Frédéric signa le 27 février, avec cette dernière puissance, un traité offensif et défensif contre la France. — L'Autriche, qui n'était pas encore prête, nous réservait 5 mois plus tard la même trahison. Ne pouvant pas rompre ouvertement, elle s'attachait à dénouer le faisceau de toutes nos alliances et de la sienne. Il résulta des négociations suivies à Paris pendant quatre mois entre le duc de Bassano et le prince de Schwartzemberg, qui remplaça le comte de Bubna, que l'Autriche offrit d'abord pour la paix *ses bons offices*, ensuite *son intervention*, puis *sa médiation*, enfin *sa médiation armée*, avant d'arriver au dernier degré de sa politique, qui était la rupture. Ce fut dans un de ses entretiens avec le prince de Schwartzemberg que le duc de Bassano, lui parlant avec force du lien de famille qui unisait les deux souverains, en reçut pour réponse : *La politique a fait le mariage, la politique peut le rompre*. Napoléon gagnait alors la bataille de Lutzen. Son ministre, qui savait bien que la victoire seule pourrait avoir raison de la déloyauté du cabinet de Vienne, s'abstint, dans le but de ne pas précipiter une rupture, de faire connaître au vainqueur cette réponse du ministre de son beau père. En effet, aussitôt la victoire de Lutzen, M. de Bubna fut envoyé à Dresde auprès de Napoléon, qui, de son côté, satisfait de cette réparation obtenue par ses armes, proposa aux empereurs de Russie et d'Autriche d'ouvrir un congrès pour la paix générale. Alexandre refusa de recevoir le duc de Vicence envoyé par Napoléon, et M. de Bubna alla chercher des pouvoirs à Vienne. —Les batailles de Bautzen et de Wurtzen, gagnées le 20 et le 21 mai, devaient éclaircir la question de la paix; elles ne firent que couvrir le champ de la trahison. Les alliés demandèrent, par l'entremise du ministre autrichien de Stadion, ennemi personnel de Napoléon, et attaché à leur quartier-général, un armistice de six semaines, qui fut déclaré le 4 juin. L'Autriche avait besoin de ces six semaines pour compléter son armement. Le duc de Bassano pressa alors l'acceptation des autres propositions et l'ouverture du congrès. M. de Bubna était encore revenu sans pouvoirs. M. de Metternich se rendit à Dresde le 26 juin. Peu après, Napoléon apprit qu'un nouvel engagement de pousser la guerre à outrance venait d'être conclu à Reichembach, entre la Russie, l'Angleterre et la Prusse, *en présence du plénipotentiaire autrichien*. En raison de cette découverte, Napoléon chargea le duc de Bassano d'écrire à M. de Metternich qu'il ne se prévalait plus de l'alliance de l'Autriche, mais dans le désir de ne pas détruire toute espérance de conciliation, il déclarait en même temps qu'il acceptait la médiation de son beau-père. Une convention qui consacrait ces deux principes fut signée le 30 juin à Dresde entre les deux ministres. Les dilations du cabinet autrichien avaient fait perdre un temps précieux, et nécessité la prolongation de l'armistice pour l'ouverture du congrès. Le médiateur ne se pressait pas de l'obtenir, et dans l'intervalle arriva la fatale nouvelle de la perte de la bataille de Vittoria, qui ajontait aux embarras de la France et aux espérances de ses ennemis. Le 9 juillet, une conférence secrète réunissait à Trachemberg les plénipotentiaires des trois puissances et de l'Autriche, et la coalition se tronva formée.—Ce fut sous ces auspices que le congrès fut ouvert à Prague. Fidèle à son système de trahison, le cabinet de Vienne prolongea les discussions de forme jusqu'au 10 août, et, avant l'échéance des pleins ponvoirs, les plénipotentiaires alliés déclarèrent que les leurs étaient expirés. Il ne restait plus à tenter qu'une démarche en faveur de la paix; Napoléon l'agréa, et M. de Bassano décida

M. de Bubna à porter à l'empereur d'Autriche les propositions directes de son gendre. M. de Bubna arriva à Prague ; mais à la même heure les alliés entraient en Bohême pour se trouver avec les Autrichiens *au rendez-vous donné dans le camp de l'ennemi commun*, comme il avait été convenu à Trachemberg. Le duc de Bassano avait tenté, soit auprès de Napoléon, soit auprès des alliés, soit enfin auprès de l'Autriche, tout ce qu'il était humainement possible de faire pour obtenir la paix. Au moment où Napoléon montait à cheval pour se mettre à la tête de son armée, son ministre donna connaissance au cabinet d'Autriche qu'il avait ordre de suivre la négociation suspendue par la clôture du congrès. Revenu à Paris, et toujours occupé des moyens de contribuer à la pacification de l'Europe, M. de Bassano reprit deux négociations importantes, interrompues par la reprise des hostilités : l'une avait pour objet le retour du pape à Rome, l'autre le rétablissement de Ferdinand sur le trône d'Espagne. L'archevêque de Bourges, d'après le conseil du cardinal de Bayanne, fut chargé de la première, et elle touchait à son terme. Le duc de San-Carlos, appelé de Lons-le-Saulnier, où la police le tenait exilé, fut l'agent de la seconde, qui également était au moment d'être achevée, lorsque, par une intrigue d'une complication dévoilée depuis, M. de Bassano dut quitter les affaires étrangères pour reprendre le ministère de la secrétairerie d'état. On ameuta l'opinion contre ce ministre, que les hommes conjurés depuis la guerre de Russie pour la perte de Napoléon accusaient d'avoir été et d'être encore contraire à la paix. Dans les difficultés presque invincibles où se trouvait Napoléon, il crut pouvoir pacifier cet orage de cour et de cabinet en remplaçant son ministre, et se débarrasser d'une hostilité soulevée dans son intérieur. Mais il était loin de son caractère, tout en cédant aux passions qu'il n'avait pas le temps de combattre, de sacrifier un homme qui, depuis le 18 brumaire, dépositaire de toute sa confiance, n'avait cessé de lui rendre, ainsi qu'à la France, les services les plus désintéressés et les plus importants.— De ce nombre était en première ligne la restitution du trône à Ferdinand. Cette mesure de haute politique sauvait en même temps la France, réduite à disputer son indépendance dans les plaines de la Champagne, en rappelant à sa défense les vieilles bandes françaises exilées en Espagne. 100,000 hommes de plus dans la balance, l'empire était sauvé, puisqu'avec 50,000 Napoléon y tint pendant plusieurs mois en échec un million d'étrangers. Peu après le remplacement du duc de Bassano aux affaires étrangères, le 14 janvier 1814, l'empereur, dans un grand conseil d'administration, saisit l'occasion de cette réunion solennelle pour justifier devant ses propres accusateurs le duc de Bassano de s'être montré l'ennemi de la paix. Et en effet, il le chargea encore, aussitôt l'ouverture du congrès de Châtillon, de prendre part aux négociations. Mais le duc de Bassano n'était point à Châtillon; le congrès fut rompu, Paris envahi. L'abdication de Fontainebleau eut lieu. Abandonné de ceux dont il avait élevé si haut la fortune, Napoléon eut constamment auprès de lui le fidèle Maret, seul ministre témoin de cette scène des adieux, dont la peinture et la gravure française ont consacré les acteurs à l'estime de la nation. —Au retour de l'île d'Elbe, le duc de Bassano reçut Napoléon aux Tuileries, reprit le portefeuille de la secrétairerie d'état, et continua sa fidélité au grand homme, dont il était l'ami. Il s'opposa à *l'acte additionnel* aux constitutions de l'empire ; qui trompait les amis de la liberté, ainsi qu'aux *confiscations* qu'il consacrait, et à toutes les mesures de rigueur, qu'il déclara injustes et dangereuses. Mais les conseils qui dictaient ces mesures continuant à prévaloir, M. de Bassano donna *par écrit* sa démission le 10 avril. Napoléon la refusa, et son ministre persistait, quand le duc d'Angoulême, qui guerroyait dans le Midi, demanda et obtint une capitulation. Le duc

de Bassano en conseilla vivement l'exécution. Ainsi le voulait la loyauté du gouvernement. Mais cette capitulation ayant trouvé de l'opposition dans les conseils de l'empereur, M. de Bassano prit sur lui d'en ordonner l'exécution par la voie du télégraphe. Napoléon approuva son ministre, à qui l'honneur de son souverain était plus cher que son intérêt. « *Je vois*, lui dit M. de Bassano, *que je puis encore être utile. Je retire ma démission.* » Il suivit Napoléon à Waterloo. Là finit son rôle d'homme public. —Après la seconde abdication, il ne pouvait lui convenir de prendre part aux délibérations du gouvernement provisoire, dont les membres se montrèrent si hostiles envers celui à qui ils devaient leur fortune et leur élévation, mais il ne quitta Napoléon ni à l'Élysée ni à la Malmaison, et, ne pouvant le suivre à Sainte-Hélène, il lui donna jusqu'au départ de Rambouillet les témoignages constants de ce dévouement où depuis 18 années il avait placé si justement tout l'honneur de sa vie. Aussi fut-il persécuté, et dut-il satisfaire, par un exil de 4 années dans les états autrichiens, moins la vengeance de la famille royale, qui lui devait la liberté et peut-être la vie du duc d'Angoulême, que la haine de ceux qui avaient trahi Napoléon. Compris dans l'ordonnance générale de rappel, M. de Bassano revit la France en 1820, et vécut dans l'intérieur de sa famille, occupant les loisirs de sa vie privée de la recherche laborieuse des actes et des travaux de sa vie publique. Aussi, quand, par suite de la révolution de juillet, un appel national fut fait aux hommes qui avaient honoré la France par leurs services, le duc de Bassano reprit sa place dans la chambre des pairs, où il avait siégé pendant les cents-jours, et il y retrouva l'ascendant inséparable de la vie et des opinions d'un bon Français, d'un orateur distingué et d'un homme d'état sans reproche.—Une discussion lumineuse et forte, où se retrouve le style noble et pur de ses travaux ministériels, caractérise le talent de M. de Bassano, non moins que la modération et le respect des convenances. Son principe politique est la nationalité, non seulement dans les institutions, mais dans les agents quelconques du pouvoir. Telle est la cause principale de la considération dont l'opinion publique l'a investi. M. de Bassano avait été éliminé de l'académie française sous la restauration, avec MM. Arnaud, Étienne, etc. S'étant justement refusé depuis à l'illégalité d'une réélection, il a été rappelé récemment au sein de l'institut, dans la classe des sciences morales et politiques, où il préside une section. Cet ancien ministre a été décoré de la plupart des ordres de l'Europe et de celui du Soleil de Perse. On remarqua, dans le temps de sa haute position sous l'empire, qu'il n'eut aucune part à la distribution des décorations créées par les frères de Napoléon. Il est vrai que, nommé alors grand'croix de la Légion-d'Honneur et commandant de l'ordre de la Couronne-de-Fer, il n'avait pas à regretter les distinctions de ces couronnes de famille, qui chaque jour s'attachaient à oublier leur origine.

J. Norvins.

BASSE, celle des quatre parties de la musique qui est au-dessous des autres, la plus basse de toutes, d'où lui vient le nom de *basse*. La basse est la plus importante des parties, c'est sur elle que s'établit le corps de l'harmonie. Il y a plusieurs sortes de basse. — Basse fondamentale est celle qui n'est formée que des sons fondamentaux de l'harmonie; de sorte qu'au-dessous de chaque accord elle fait entendre le vrai son fondamental, qui est le plus grave lorsque l'accord est divisé par tierces, toute autre disposition donnant des accords dérivés des fondamentaux. — Comme le système de la basse fondamentale, que nous devons à Rameau, est aujourd'hui universellement rejeté, je ne ferai connaître ni les beautés ni les défauts de cette théorie, qui a fait tant de bruit dans le monde musical pendant le siècle dernier. Beaucoup de fanatiques prôneurs l'ont exaltée en proclamant Rameau le fondateur de la science de l'har-

monie, et comme celui qui avait enfin trouvé dans la nature le principe et le lien des règles éparses avant lui, etc. Si ces éloges ont été répétés par des académies entières et par des écrivains du premier ordre, tels que l'Alembert, Rousseau, Condillac et autres, cela ne prouve absolument rien, sinon le danger qu'il y a de parler de ce que l'on ne connaît pas. — Basse continue, ainsi appelée parce qu'elle dure pendant toute la pièce. Nos prédécesseurs donnaient ce nom à la simple basse d'orchestre, pour la distinguer des récits de violoncelle et des basses figurées de diverses manières. Lorsque l'instrumentation n'avait point encore acquis d'importance dans la musique d'église, l'orgue était presque le seul instrument dont on faisait usage pour ce genre de composition. Son emploi se borna même pendant long-temps à soutenir les voix dans l'ordre où leur partie était écrite, sans y mêler rien d'étranger. Lorsque la basse chantée devait garder le silence, la basse de l'orgue se taisait aussi, et la main gauche de l'organiste était alors occupée à exécuter la partie de ténor ou de contralto. En 1609, un maître de chapelle de la cathédrale de Mantoue, Louis Viadana, imagina une basse indépendante du chant, propre à être exécutée sur l'orgue où tout autre instrument à clavier, et qui, n'étant point interrompue comme l'ancienne basse, reçut de lui le nom de *basse continue*. Il exprima par des chiffres placés au-dessus des notes de cette basse les accords des différentes voix, et cette manière abrégée lui permit de ne point écrire sur la partie destinée à l'organiste ce qui appartenait aux voix. Cette partie surmontée de chiffres prit en Italie le nom de *partimento*, et en France celui de *basse chiffrée*. — Basse contrainte, dont le sujet ou le chant, borné à un petit nombre de mesures, recommence sans cesse, tandis que les parties supérieures poursuivent leur chant et leur harmonie en les variant. Cette basse appartenait originairement aux couplets de chaconne, mais on ne s'y asservit plus aujourd'hui. — Basses. On désigne de cette manière la réunion des voix d'un final ou d'un chœur, ou des instruments qui, dans un orchestre, chantent ou jouent la partie de la basse, comme les voix de basse et de baryton, la contrebasse, le violoncelle, le basson, la trombone, l'ophicléide, le serpent, et même les timbales. On peut se servir du même terme quand il s'agit d'un orchestre militaire, quoiqu'il n'ait pour basse que des trombones, des ophicléides et des bassons. — La partie de basse n'est pas toujours exécutée par des instruments graves; quelquefois c'est la clarinette ou la viole, le hautbois ou le cor qui la remplissent dans certaines entrées d'instruments à vent, dans des groupes d'harmonie portés à l'aigu, comme on peut le remarquer dans le troisième acte de *Robert-le-Diable*, lorsque Alice paraît après le chœur diabolique. La clarinette tient la partie de basse au-dessous des flûtes et du hautbois. Par la même raison, la voix de ténor exécute la basse dans des trios ou deux dessus figurent avec lui, comme le contralto dans un chœur de femmes. — Basse (Voix de). C'est la voix d'homme la plus basse. Son diapason commence au second *fa* grave du piano, et s'élève jusqu'au *ré*, au *mi* hors des lignes; sa partie s'écrit sur la clef de *fa*, que l'on appelle aussi *clé de basse* par cette raison. Cette voix n'a qu'un seul registre, celui de poitrine. Les compositeurs français, après l'avoir long-temps négligée, on pourrait dire méconnue, commencent à écrire pour cette voix : les parties d'OEdipe, de Duntalmo, de Walter, de Bertram, sont de beaux rôles de basse. On peut en signaler dans tous les opéras italiens et allemands. Les voix de Lablache, de Levasseur, de Santini, de Galli, sont des voix de basse. — Basse-contre. Nom que l'on donnait autrefois en France à la voix de basse, attendu qu'elle chantait *contre* la basse-taille ou baryton, seule voix grave admise à l'Opéra pour les rôles de récit. On réservait la basse-contre pour les chœurs. Ce n'est que depuis peu de temps que nos compositeurs ont écrit des rôles pour ce genre de voix, dont les Allemands et les

Italiens ont toujours tiré un si grand parti. Ceux qui veulent établir une différence entre la voix de basse et celle de basse-contre ont tort et sont égarés par une erreur de mots provenant de ce que l'on confond mal à propos la voix de basse avec le bas ténor, basse-taille ou baryton. Le diapason de la voix de basse commence au *fa*, qui est le deuxième *fa* grave du piano; cette note, et le *sol* qni la suit immédiatement, abondent dans la musique destinée à la basse. Dans le premier final du *Mariage secret*, dans *Mathilde de Sabran*, et certaines compositions allemandes, on fait descendre cette voix jusqu'au *mi*, au *ré*, et même à l'*ut*, qui est le premier *ut* grave du violoncelle. Dans la prière de la *Muette de Portici*, toutes les basses du chœur tiennent le *mi bémol*. Je ne pense pas qu'il soit possible d'établir un diapason vocal qui dépasse ce point.—Basse chantante. C'est le nom que l'on donne à la partie de basse que le compositeur a embellie de tous les agréments de la mélodie et des traits agilea qui doivent concerter avec les traits de la première cantatrice et du premier ténor. La basse chantante ne diffère point des parties aiguës pour le charme et la légèreté. Tamburini l'exécute avec une pureté de style, une expression, une agilité merveilleuses. Les rôles du bailli dans la *Pie voleuse*, de Figaro dans le *Barbier de Séville*, de Mustapha dans l'*Italienne à Alger*, appartiennent à l'emploi de *basse chantante*.— Basse comique. On désigne ainsi la partie de basse qui est écrite simplement, dont les airs et les duos ne présentent qu'une déclamation accentuée, nn débit rapide qui marche en même temps que les mélodies et les traits de l'orchestre. Le chant instrnmental soutient alors le discours. Les Italiens excellent dans ces compositions, qui appartiennent toutes au genre comique, et Lablache les chante, les déclame, avec une admirable perfection. Les parties de Geronimo du *Mariage secret*, de Bartholo du *Barbier de Séville*, sont des rôles de *basse comique*.—Basse de viole. (*Voyez* Viole.)

Castil-Blaze.

BASSE-COUR (architecture, économie rurale). A la ville, lorsqu'une habitation est assez spacieuse pour que les écuries et leurs dépendances, les cuisines, etc., soient reléguées dans une cour séparée, celle-ci est nne *basse-cour*; les palais n'en admettent point; c'est dans un bâtiment éloigné de ces demenres somptuensea qu'on place les différentes sortes de scrviteurs et de services dont les maîtres n'ont pas besoin d'être continuellement environnés. Les hôtels accordent moins au faste de la représentation, et se rapprochent de l'utile : ils ne repoussent point les basses-cours, comme on peut s'en convaincre à Paris. Mais les goûts du riche citadin changent, comme on le sait, et l'influence des arts, toujours empressés auprès de l'opulence qui les paie, suffirait seule pour la rendre inconstante et capricieuse. Les habitations distribuées comme elles l'étaient au XVIIe siècle, avec tout le talent de Mansard ou de Perrault, ne conviennent plus aux habitudes de la génération actuelle: il semble que nous approchons du temps où les hôtels n'auront plus de basses-cours. —A la campagne, le luxe suit une autre direction qu'à la ville, et peut adopter avec discernement des vues et des projets que le citadin eût écartés avec raison. Pour l'homme des champs, riche ou panvre, propriétaire ou fermier, le mot *basse-cour* a le même sens; il désigne, en bloc, les habitations des animaux domestiques et ces animaux eux-mêmes. L'homme opulent qui vit à la campagne se procurera facilement des jouissances très raisonnables s'il veut s'occuper d'nne basse-cour, de ce qui peut la perfectionner et l'embellir, accroître ou varier ses produits, etc. Tant d'expériences interressantes sont à faire! tant de conquêtes sur l'indépendance de races encore sauvages seraient tentées avec succès, an profit de l'agriculture, ou des plaisirs de la vie champêtre! Le spectacle des mœnrs des animaux domestiques peut être un moyen d'études philosophiques d'une haute impor-

tance: il révèlerait à l'observateur attentif des vérités applicables à des intelligences d'un autre ordre. Les faits y sont moins complexes que dans la vie sociale, où tant de passions et d'intérêts exercent en même temps leur influence, où le génie même est sujet à s'égarer dans l'inextricable dédale de nos institutions, de nos lois, de nos usages. — L'architecture rurale a pu remplir sa tâche relativement aux basses-cours des fermes; mais les maisons de campagne ont d'autres demandes à lui faire. Lorsqu'il s'agit d'une ferme, le constructeur doit se renfermer entre les limites de l'utile; dans les constructions d'agrément, il est ordonné de plaire aux yeux, et la juridiction du bon goût est reconnue. Si on veut préparer en même temps des moyens de recherches et d'expérience sur les animaux domestiques, de naturalisation de races où d'espèces étrangères, etc., c'est à l'Angleterre qu'il faut demander des instructions et des plans. Les fermiers anglais possèdent à un très haut degré l'art des expériences agricoles, et il les pratiquent très en grand; si nous sommes condamnés, même en fait de basses-cours, à n'être qu'imitateurs, prenons pour modèles celles de l'Angleterre. Les somptueuses maisons de plaisance, si nombreuses dans ce pays, et si bien ordonnées jusque dans les moindres détails, présenteront certainement des plans qu'il sera facile d'approprier à nos usages, et qui ont pour eux l'autorité du succès.—On consacrera un article spécial à chacune des espèces d'animaux dont une basse-cour est peuplée. (*Voy.* aussi le mot ARCHITECTURE RURALE.)

FERRY.

BASSE-FOSSE (sorte de prison). C'est simplement une fosse de quelques pieds de profondeur dont les parois sont revêtues en maçonnerie. On y descend le prisonnier au moyen d'une échelle et l'on referme à l'aide d'une trappe ou d'une pierre. Cet usage barbare paraît venir de l'Orient, où il sert depuis la plus haute antiquité à la garde des animaux pris à la chasse, comme on le voit par cette fosse aux lions dans laquelle Daniel fut conservé si miraculeusement. Les Romains faisaient servir la basse-fosse au supplice de la vestale qui avait manqué à son vœu de chasteté. Un lit y était préparé, avec une lampe allumée, et une petite ration de pain, d'eau et de lait. Ainsi enterrée vive, la malheureuse périssait par la faim au bout de quelques jours; le séducteur périssait en place publique, sous les verges. Ce mode de supplice, réservé aux seules vestales, peut donner à penser: les vestales étaient toujours choisies dans un petit cercle des plus hautes familles; leur beauté était souvent remarquable; je soupçonne les prêtres de l'époque de s'être ménagé un moyen d'escamoter, quand bon leur semblerait, la coupable à leur profit, ou de vendre en cachette fort cher sa résurrection à ses parents. La pierre du caveau scellée, le bon peuple, satisfait d'avoir vu acquitter la dette envers Vesta, se retirait. Qui empêchait le grand-prêtre de rouvrir pendant la nuit le caveau et de replacer l'échelle? J'aime à croire pour l'honneur de l'humanité que plus d'un de ces graves personnages s'est rendu coupable d'une telle infraction au code pénal de Numa. C'était assez en vérité de la mort du séducteur, expédié, lui, d'une façon ostensible et radicale, à la face des dévots. Les prêtres de l'Indostan usent d'une supercherie semblable à l'égard des veuves qui se brûlent en l'honneur de leur mari. Plus d'une jolie femme a rencontré sur le bûcher où ses principes religieux la faisaient monter une trappe philanthropique, qui s'ouvrait au moment même où la fumée s'élevait et dérobait le bûcher aux yeux des spectateurs. Plus d'une est arrivée par ce chemin à un paradis dont force lui était de se contenter puisqu'on lui interceptait la route de l'autre.— Les châtelains du moyen âge faisaient un grand usage de la basse-fosse. C'était un appendice obligé de tout manoir. Une ordonnance en date de mai 1425, rendu par Henry VI, cet An-

glais, qui fut quelques mois roi de Paris, pendant que le pauvre Charles VII était réduit à n'être que le roi de Bourges, donne le tarif des droits que les prisonniers de la geole de Paris ont à acquitter au geolier, selon la prison où ils sont placés. « Si un prisonnier est mis dans la fosse, y est-il dit, il doit, quand il a de quoi payer, un denier. » Payer pour un pareil gîte était un peu fort. Ce qu'il y a de curieux dans l'ordonnance, c'est la proportion délicatement graduée entre le prix à acquitter et la qualité du prisonnier. « Que chaque prisonnier soit mis et logé en ladite geole selon son état, le cas de son emprisonnement, et le mandement du juge ou seigneur qui l'enverra prisonnier. Et si un comte ou une comtesse est mis en prison, sera payé pour son geolage d'entrée et d'issue 10 livres parisis; *item* paiera pour semblable cause un chevalier banneret ou une dame bannerette 22 sols; *item* un simple chevalier ou une simple dame 5 sols; *item* un écuyer ou simple demoiselle noble 12 deniers; *item* un lombard (prêteur) ou lombarde 12 deniers; un juif ou une juive 11 sous; tous autres prisonniers 8 deniers. Si un prisonnier gît ès chaînes en *beauvoir* ou en la *salle*, il paiera chacune nuit pour lit 4 deniers et pour place 2 deniers; et s'il veut faire venir son lit de sa maison ne paiera que 2 deniers pour place. » — Avant la révolution de 89, le lieutenant de police de Paris avait encore à sa disposition une basse-fosse dont il menaçait les filles publiques et les vagabonds. « Je vous enverrai pourrir dans un cul-de-basse-fosse, » était la phrase favorite de ce redoutable fonctionnaire. Aujourd'hui le chef de division de la police à qui cette juridiction est abandonnée envoie les hommes carder de la laine à Bicêtre, et les femmes coudre des chemises aux Madelonnettes. Depuis que le système des prisons, en France, a commencé à subir quelques améliorations, la basse-fosse a disparu; le hideux cachot ne peut manquer de disparaître bientôt à son tour. Le régime pénitentiaire importé des États-Unis finira par triompher des *us* barbares de la vieille Europe féodale.

SAINT-GERMAIN.

BASSE-LICE, ou **BASSE-LISSE**. (*Voyez* LICE.)

BASSIN, capacité fixe ou mobile, plus ou moins profonde, de figure circulaire, polygonale, ou irrégulière. Quand le bassin est d'une grandeur considérable, il prend le nom de *vivier*, *étang*, *port*. — Plusieurs lexicographes prétendent que ce mot vient de l'allemand *back*, ou du mot *bachinus*, qui a été en usage dans la basse latinité. Ne serait-il pas plus raisonnable de le faire dériver du latin *vas*, *vasis*, qu'on aura écrit *bas*, *basis* (*voyez* l'article sur la lettre B), d'où on aura fait successivement *bassi* et BASSIN. En effet, dans le patois du Languedoc, dont presque tous les mots sont latins d'origine, un bassin s'appelle *bassi*.

Construction des bassins.

Tout bassin étant ordinairement destiné à contenir de l'eau, son fond et ses côtés doivent former un vase sans trous, fissures, etc., comme s'il avait été coulé d'une seule pièce, surtout si le liquide est peu abondant; il faut aussi que la construction soit assise sur un terrain ferme ou sur une plate-forme de charpente, sans quoi il serait à craindre que, s'affaissant inégalement, il ne se produisît des fuites; il est vrai qu'on peut se dispenser de prendre ces précautions quand le réservoir, tel qu'un étang, un port, est d'une vaste étendue. — Les anciens excellaient dans la construction des bassins, citernes, etc. Voici le procédé qu'enseigne Vitruve : On prendra du sable très pur et très rude, auquel on mêlera de la chaux très vive, de manière qu'il y ait cinq parties de sable sur deux de chaux; à ce mélange on ajoutera des fragments de cailloux, dont les plus gros n'excèderont pas le poids d'une livre romaine (12 onces); de ce mortier ainsi préparé, on remplira les tranchées creusées d'avance, et dont la largeur et la profondeur égaleront l'épaisseur et la hauteur des murs

qui formeront le réservoir; on battra ces matières avec des leviers de bois garnis de fer; les murs ainsi terminés, on enlèvera les terres du milieu, on dressera bien le fond, sur lequel on étendra une couche de même matière, à laquelle on donnera une épaisseur convenable. Tous les réservoirs antiques paraissent avoir été construits comme l'enseigne Vitruve; les murs en sont en maçonnerie de blocage, recouvert d'un fort enduit composé de chaux, sable, pouzzolane ou ciment, que l'on battait fortement et à plusieurs reprises, après l'avoir appliqué par couches d'un pouce d'épais. Les anciens avaient encore l'attention d'arrondir les angles de ces sortes d'ouvrages, car ils avaient observé que c'est le plus souvent aux angles que se forment les fuites d'eau. Les Italiens ont conservé la méthode des anciens; on l'imite aussi en France: après qu'on a fait la fouille et bien consolidé le fond, soit en le battant, soit en plaçant dessus un grillage de charpente, on étend dessus une couche de *beton* fait de chaux nouvellement éteinte, de gravier et de cailloux; au-dessus de cette couche, égalisée et battue, et qui doit être faite pour ainsi dire d'un seul jet, on forme une cloison en planches, ayant la figure et la grandeur que l'on se propose de donner au bassin: cette cloison doit être également éloignée de tout côté des bords de la fouille. Le vide compris entre les planches et la terre se remplit de beton que l'on emploie le plus promptement qu'il est possible, tandis que celui du fond est encore humide. Quand le beton est sec, on le couvre d'une couche de ciment fait de gros sable, que l'on étend avec la truelle; on lui donne un demi-pouce d'épais, et l'on a soin d'arrondir tous les angles; sur cette couche, on en jette une autre composée de tuiles pilées et passées au tamis, et pétrie avec de la chaux éteinte. Quelquefois on fait le fond et les murs en moellons et mortier de chaux et sable, que l'on revêt ensuite d'un enduit de 8 à 9 pouces d'épaisseur: le bassin de la Villette à Paris est fait de cette manière; les joints sont garnis de mastic.

Bassins en glaise.

Quand on veut éviter la dépense, on fait une fouille plus grande et plus profonde, et lorsque le fond a la fermeté et la régularité convenables, on étend dessus une forte couche de terre glaise, préparée d'avance et purgée des cailloux qu'elle pouvait contenir et autres matières étrangères; un mur en pierre, brique... et mortier contient les terres et empêche les racines des arbres du voisinage de pénétrer dans le bassin. A quelque distance de ce mur, et sur un bâti de bouts de chevrons, appelés *racineaux*, sur lesquels on cloue des planches, on élève un autre mur pour contenir les eaux du bassin, et l'on remplit de terre glaise l'intervalle qui règne entre les deux murs, puis on couvre le fond du bassin de sable et d'un pavé. Un bassin ainsi construit consiste en un vase de glaise d'une seule pièce, défendu par deux murs et un pavé. — On fait encore par économie des bassins en maçonnerie, que l'on recouvre de dalles de pierres, et l'on garnit les joints de mastic gras; quelquefois aussi, on remplace les dalles par un vase formé de tables de plomb. — Les bassins en blocage et couverts d'un bon enduit passent pour les meilleurs; ceux en plomb coûtent plus cher et durent beaucoup moins; enfin les bassins en glaise sont les plus économiques, mais ils le cèdent à tous les autres sous le rapport de la durée. — La grandeur et la figure des bassins sont arbitraires; quant à leur profondeur, elle peut varier entre deux et quatre pieds; plus profonds, ils seraient dangereux; les passants pourraient s'y noyer, comme cela est arrivé plusieurs fois dans le bassin de la Villette. TEYSSÈDRE.

BASSIN (anatomie). On donne ce nom à une large cavité formée par la réunion de plusieurs os plats, particulièrement le *sacrum* et les os des îles. Cette cavité sert de base de sustentation au reste du tronc, et se trouve elle-même supportée par les membres inférieurs. La structure et les diamètres du bassin sont surtout essentiels à étudier chez la

femme, relativement au mécanisme de l'accouchement; c'est en effet la filière que doit traverser le produit de la conception; et, pour peu que les dimensions respectives soient altérées, la mère et l'enfant peuvent encourir des accidents plus ou moins graves. — L'ampleur transversale du bassin donne lieu à cette saillie des hanches qui détermine les contours gracieux de la taille chez le sexe; de cette ampleur dépend aussi ce mouvement de rotation qui rend la démarche de la femme comme embarrassée. Le plus ou moins d'inclinaison du bassin en arrière constitue ce qu'on appelle la *chute des reins*, indépendamment du développement des chairs. — Le bassin peut être vicié dans la *direction* et dans les *dimensions* de ses diamètres. Les vices de direction ont en général des inconvénients moins graves que les vices de dimension. Ce n'est point ici le lieu d'établir les proportions numériques du bassin bien ou mal conformé; nous devons nous en tenir à des aperçus généraux : or, l'ampleur du bassin, qui serait au premier coup d'œil une condition avantageuse à l'accouchement, peut cependant entraîner des accidents par le fait de la rapidité avec laquelle le fœtus est expulsé; mais ces dangers sont bien moins graves que ceux qui accompagnent le rétrécissement des divers diamètres du bassin. On conçoit que ces rétrécissements peuvent avoir lieu dans tous les sens; leur cause la plus ordinaire est cette maladie qu'on nomme le rachitisme. Selon que le rétrécissement est plus ou moins prononcé, l'accouchement peut encore être *naturel*, ou nécessiter l'emploi du *forceps*, ou la pratique de la *version*, l'opération de la *symphiséotomie* ou celle de l'*hystérotomie* (opération césarienne), ou enfin le morcellement du fœtus lorsqu'il a cessé de vivre. — On a imaginé divers procédés pour constater les vices du bassin; le plus simple et le moins défectueux est l'exploration directe au moyen du toucher. Cet examen est nécessaire pour constater l'aptitude d'une jeune personne à contracter le mariage, et pour établir la possibilité de l'accouchement au terme de la grossesse.

FORGET.

BASSIN (hydrographie). Dans cette branche de la science géographique à laquelle on a donné le nom d'*hydrographie*, les *bassins* sont en général des portions du globe dont les eaux pluviales ou fluviales tombent dans un réservoir commun. L'Océan est le réservoir commun de toutes les eaux des continents et des îles qu'il enveloppe. Mais il pénètre dans les terres et y forme des baies, des golfes, des mers intérieures, telles que la Baltique et la Méditerranée. On donne le nom de *bassins maritimes* aux portions d'un continent ou d'une île dont les eaux pluviales ou fluviales ont pour réservoir commun une mer intérieure, un golfe, une baie ou toute autre portion de l'Océan comprise en de certaines limites. Outre ces mers intérieures, qui sont des portions de l'Océan, on trouve des mers que les terres environnent de toutes parts. Telles sont la mer Caspienne et la mer d'Aral, dont les vastes bassins reçoivent les eaux pluviales et fluviales du centre de l'Asie. — On donne le nom générique de *bassins lacustres* ou *lacustriques* aux portions d'un continent ou d'une île dont les eaux ont pour réservoir commun un lac, un étang, une mare, ou même une dépression du sol dans laquelle les eaux s'amassent à certaines époques de l'année. — Les *bassins fluviatiles* sont des portions d'un continent ou d'une île dont les eaux pluviales ou de source ont pour canal d'écoulement le lit d'un fleuve ou d'un autre cours d'eau permanent ou temporaire. On distingue les bassins en plusieurs classes. La première renferme les bassins des *fleuves* et des *cours d'eau maritimes*, dont les eaux tombent directement dans la mer par une ou plusieurs embouchures. On range dans la seconde classe les bassins des rivières et autres *affluents* d'un fleuve ou d'un cours d'eau maritime. Les bassins des affluents se subdivisent en différents ordres. Il suffit, pour en avoir une idée, de suivre sur

la carte les ramifications des fleuves et des cours d'eau maritimes, depuis leurs embouchures jusqu'aux chaînes qui renferment les sources de leurs affluents. — Les bassins fluviatiles forment des groupes dont chacun appartient à un même bassin maritime. Tel est le groupe immense des bassins de tous les fleuves et cours d'eau que reçoit la Méditerranée, depuis le sommet des chaînes qui circonscrivent son vaste bassin, et qui ne s'ouvrent qu'au détroit de Gibraltar. Telle est, à l'extrémité de l'échelle, la rade de Brest, dont le bassin est circonscrit par des hauteurs qui ne laissent d'ouverture que l'entrée connue sous le nom du Goulet. — Dans l'ancien continent, le vaste bassin de l'Océan est séparé des bassins de la mer Caspienne et des autres mers intérieures, ou des lacs isolés du centre de l'Asie, par une *chaîne hydrographique*, dont la crête est formée par les sommités des chaînes de montagnes et des hauteurs ou plateaux qui les unissent. Il faut bien distinguer les *chaînes hydrographiques* d'avec les *chaînes orologiques*. Celles-ci suivent, à travers les fleuves et les mers, la direction des montagnes ou des grandes aspérités du globe, considérées sous les rapports géologiques. Les chaînes hydrographiques sont les limites des bassins maritimes ou fluviatiles formés par la continuité des montagnes et des hauteurs secondaires dont les pentes versent leurs eaux dans le même réservoir. D'autres chaînes hydrographiques, qui partent de cette chaîne centrale, séparent, entre elles et d'avec l'Océan, les bassins des mers intérieures, telles que la Baltique ou la Méditerranée, et vont aboutir aux détroits, tels que ceux du Sund et de Gibraltar, qui seuls interrompent la continuité de la chaîne-limite. — De la chaîne-limite d'un bassin maritime, tel que celui de la Méditerranée, partent des chaînes hydrographiques, dont les ramifications séparent les bassins fluviatiles de tous les ordres. — Les chaînes-limites des bassins fluviatiles les circonscrivent ordinairement de toutes parts, et n'offrent d'ouverture qu'à leurs confluents ou à leur embouchure. C'est par une exception très rare dans la nature que le bras d'un cours d'eau passe d'un bassin dans un autre. La plus remarquable de ces *dérivations naturelles* est le Cassiquiare, qui passe, par un col de la chaîne-limite du bassin de l'Orénoque, dans celui de la rivière des Amazones. On trouve au contraire beaucoup de *dérivations artificielles :* tel est le canal du Neuf-Fossé, qui dérive les eaux de la Lys dans le bassin de l'Aa; telles sont les rigoles alimentaires des canaux à point de partage. — On donne le nom de *faîte* à la ligne culminante d'une chaîne hydrographique. C'est la *ligne du partage des eaux* entre les *versants* ou les pentes des bassins adossés. C'est ce que les anciens appelaient le divorce des eaux, *aquarum divortium* (*Lettres de Cicéron à Atticus*). Telle est, pour en donner un exemple remarquable, la ligne de partage qui, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à celui du Sund, sépare les versants de l'Océan des versants de la Baltique et de la Méditerranée; telles sont, en sous-ordre, les lignes de partage qui, dans le bassin de l'Océan, divisent les bassins fluviatiles de la Garonne, de la Loire, de la Seine, de l'Escaut et des cours d'eau maritimes que l'Océan reçoit directement, entre les bouches de ces grands fleuves. — Depuis les chaînes-limites des bassins maritimes jusqu'aux bords de la mer, les faîtes ou lignes de partage forment sur la carte des ramifications inverses de celles qu'y figurent les cours d'eau, et ces deux systèmes de ramifications suffisent à la rigueur pour définir la surface du globe. Mais, comme nous le verrons bientôt, des lignes hydrographiques plus multipliées et non moins remarquables peuvent servir à compléter cette définition. — Les fleuves à leur naissance coulent souvent en des vallées escarpées et profondes formées par les berges des hautes montagnes. Mais, lorsqu'ils s'éloignent de la chaîne centrale, les fleuves coulent en des vallées formées par de simples collines, au-dessus desquelles s'élèvent des plaines hautes ou *plateaux* plus ou moins accidentés. Quelquefois les

collines se resserrent et ne laissent pour le passage du fleuve qu'un défilé. Mais le plus souvent les collines s'écartent, et le fond de la vallée offre une *plaine d'alluvion* formée par des plans légèrement inclinés.—Le lit du fleuve, quelle que soit la nature de la vallée et du cours d'eau qui l'arrose, offre une ligne remarquable à laquelle on a donné le nom de *thalweg*. C'est, d'après l'étymologie allemande de ce mot, la ligne directrice de la route des eaux. C'est ce que La Fontaine appelait plus simplement le *fil de la rivière* (dans la fable de *La femme qui se noie*). Dans son acception la plus générale, le thalweg est la ligne la plus basse de la vallée ou du vallon. C'est la projection de cette ligne qui, dans les cartes à petit point, forme le trait des cours d'eaux. Dans les vallons qui ne reçoivent que les eaux pluviales, le thalweg, sur les cartes soignées, est exprimé par une ligne ponctuée qui descend du faîte jusqu'au point où le cours d'eau devient permanent. On doit aussi ponctuer le thalweg dans les points où le cours d'eau est artificiellement ou par un accident naturel soutenu au-dessus du fond de la vallée. — Les *lignes de rive* sont celles que la surface des eaux d'un fleuve ou d'un autre cours d'eau tracent sur les berges de son lit. Ce sont en général des courbes sinueuses et plus ou moins inclinées, qui varient dans les crues et les débordements. — Lorsqu'un fleuve ou tout autre cours d'eau maritime tombe dans l'Océan, ses lignes de rive se raccordent avec les *laisses de mer*. C'est ainsi qu'on appelle les lignes horizontales que l'Océan trace sur ses rivages, et qui varient comme les marées. On distingue les *laisses de haute et de basse mer*, qui varient elles-mêmes comme les marées des syzigies et des quadratures, aux solstices et dans les équinoxes.—Ces *lignes de niveau* sont droites quand la plage maritime est un plan incliné. Dans tous les autres cas, ce sont des *courbes horizontales*, dont les sinuosités, formées par l'intersection des surfaces du sol et des eaux, se développent dans l'intérieur des bassins et sur les crêtes des chaînes qui les séparent. Les principales laisses de haute et de basse mer sont tracées sur les cartes marines à grande échelle. On ne décrit sur les cartes à petit point qu'une seule courbe qui exprime le niveau moyen de l'Océan. Les cartes des mers intérieures et sans marées n'offrent aussi qu'une laisse de mer. On exprime au contraire des *laisses de hautes et basses eaux* sur le plan des lacs et des étangs, dont le niveau varie beaucoup en été et dans la saison des pluies ou par la fonte des neiges. — Si l'on suppose que les eaux de la mer s'élèvent graduellement, elles traceront à la surface du globe une suite de courbes horizontales. Ces courbes se développeront d'abord en sinuosités alternatives, suivant qu'elles envelopperont les hauteurs ou qu'elles pénétreront dans les vallées. A mesure que les eaux s'élèveront, elles couvriront les plateaux, et ne laisseront plus à sec que les hautes montagnes, qui formeront des îles dont chacune sera limitée par une courbe horizontale. C'est l'image du déluge : c'est ainsi que l'arche s'arrêta, suivant la Bible, sur l'île que formait le mont Ararat. — Imaginons maintenant que les eaux de l'Océan s'abaissent graduellement au-dessous de leur niveau actuel. Ces nouvelles surfaces détermineront des courbes horizontales sur les pentes qui sont aujourd'hui submergées. Cet abaissement successif laissera bientôt à sec les portions les plus hautes du fond de la mer. Les îles deviendront des presqu'îles, et se rattacheront aux continents. Ce serait ainsi, par exemple, que l'isthme sous-marin qui unit l'Angleterre à la France, au détroit du Pas-de-Calais, se montrerait à découvert et reproduirait, à un niveau inférieur, l'isthme ancien qui joignait la Grande-Bretagne à la Morinie.— Ces courbes horizontales que nous traçons par un déluge et par un assèchement imaginaire, on les détermine sur le terrain et on les projette sur la carte au moyen du nivellement ou de la sonde. Ces courbes sont des *lignes caractéristiques*, propres à définir la surface du globe et le fond des mers. — On remarquera, comme

une propriété singulière de ces courbes horizontales, que le sommet de leurs arcs convexes coupe à angles droits les faîtes des bassins, et que les thalwegs sont pareillement coupés par les arcs concaves de ces lignes de niveau. — Si maintenant ou imagine que des courbes horizontales sont, à des niveaux divers, mais équidistauts, tracées à la superficie du globe, considéré comme une surface géométrique, les eaux pluviales descendront du faîte de chaque bassiu vers son thalweg, en coupant à angles droits toutes les courbes, et la *ligne de chute* d'uue goutte d'eau, comme d'un corps quelconque, sera une *ligne de plus grande pente*. Ces lignes, plus ou moins sinueuses, sont faciles à déterminer sur le terrain et à tracer sur la carte, quand la surface du sol est déjà définie par des courbes horizontales. Les courbes de plus grande pente offrent alors un second système de *lignes caractéristiques* également propres à définir la surface du globe. La combinaison des deux systèmes ne laisse rieu à désirer pour cette définition. — Enfin, et c'est une propriété non moins remarquable de ces lignes de chute, leurs sommets et leurs pieds se raccordent tangentiellement avec les *faîtes* et les *thalwegs*, qui sont eux-mêmes des *lignes de plus grande pente*, *enveloppes et limites de toutes les autres*.—Ces propriétés des faîtes, des thalwegs, des autres lignes de pente et des courbes horizontales pour la définition géométrique de la surface du globe et pour la description rigoureuse des bassins hydrographiques, démontrent suffisamment l'utilité de l'*hydrographie*, considérée dans ses généralités et comme une branche importante de la géographie naturelle ou physique. — La nature et les bornes de cet ouvrage ne nous permettent de donner ici qu'un aperçu de cette science eucore nouvelle, car les anciens traités d'hydrographie nc traitent que de la description des mers et des côtes dans leurs rapports avec la uavigation. — Les personnes qui voudront faire une étude plus approfondie de l'hydrographie générale peuvent consulter les ouvrages suivants : — 1° *Notions d'hydrographie générale appliquées aux bassins du nord de la France, et spécialement au bassin de l'Aa*, avec cartes, insérées au tome Ier, nouvelle édition in-4° du *Mémorial du dépôt général de la guerre* ; 2° *Des échelles de pente et des autres lignes caractéristiques de la surface du sol*, avec figures, formant le chapitre second de l'*Essai sur les échelles graphiques*, inséré dans le tome II du *Mémorial* cité ci-dessus ; 3° *Essai de géographie méthodique et comparative*, avec cartes et tableaux, par M. Denaix, officier supérieur au corps d'état-major. — Ces trois ouvrages contiennent d'ailleurs la citation fidèle de tous les écrits antérieurs, et donnent l'historique des progrès que l'hydrographie générale doit aux travaux des ingénieurs et des géographes. Le chevalier ALLENT,
Pair de France.

BASSINET, en termes *d'armurier*, est cette petite pièce creuse de la platine d'une arme à feu dans laquelle on met l'amorce. Le *bassinet de sûreté* est une invention qui empêche les armes à feu de partir accidentellement, et préserve en même temps l'amorce de toute humidité. En 1815, M. Régnier, conservateur du Musée de l'artillerie à Paris, a d'abord employé pour cela un petit cyliudre d'acier dans lequel était taillé un bassinet; sur ce cylindre, fixé au corps de la platine, il ajustait une enveloppe de même métal, également cylindrique, qui fermait hermétiquement cette amorce, et permettait de la couvrir ou de la découvrir à volonté, sans toucher à la batterie. L'inventeur a perfectionné depuis ce bassinet, en ajoutant un ressort de pression qui retient le cylindre, tournant d'une manière plus assurée, soit sur le point qui découvre, soit sur celui qui recouvre l'amorce. E.

BASSOMPIERRE (Le maréchal FRANÇOIS DE), né le 12 avril 1579, au château de Harouel eu Lorraine. Son père, Christophe de Bassompierre, était colouel d'un corps de quinze cents reitres au service de Frauce. Son véri-

table nom était *Ranensburg*. Sa famille avait possédé le comté de ce nom, les baronies de Bertein d'Albe, la ville de Guenep, et plusieurs seigneuries considérables. Bassompierre passa toute sa vie à la cour, dans les camps et dans les ambassades. Il fit ses premières armes sous Henri IV. Ce prince le traitait moins en roi qu'en ami; mais la jalousie le rendit injuste et ingrat. Il aimait mademoiselle de Montmorency, et fit rompre le mariage arrêté entre elle et Bassompierre. Après plusieurs campagnes, où il avait fait preuve de talent et de courage, Bassompierre avait été en Hongrie, où il eût pu s'établir très avantageusement; mais il ne pouvait renoncer à la France, sa patrie adoptive, et resta fidèle et dévoué à la veuve d'Henri IV. Il était depuis long-temps colonel-général des Suisses et Grisons, quand il fut nommé maréchal de France par Louis XIII, le 25 août 1625. Il prit le parti de la reine mère contre les princes. Il lui reprochait son inaction au milieu des ennemis redoutables qui l'environnaient et lui représentait l'imminent danger auquel elle exposait son fils, la France et elle-même. Marie écoutait ses avis sans lui confier qu'elle avait déjà résolu de faire arrêter les princes. Le cardinal de Richelieu, qui redoutait son ascendant sur la mère et sur le fils, le fit arrêter et conduire à la Bastille le 25 février 1631. Il resta prisonnier jusqu'au 19 janvier 1643, après la mort du cardinal. Bassompierre eût pu se soustraire aux poursuites du cardinal-ministre. La détention imprévue de la reine mère lui avait inspiré des craintes pour lui-même. Il se détermina, pour fixer ses incertitudes, à s'expliquer avec le roi, qui était alors à Senlis. La veille de son départ, le duc d'Épernon le prévint qu'il devait être arrêté, ainsi que le maréchal de Créqui, dès que la cour serait de retour à Paris, et lui conseilla de partir sur-le-champ pour l'étranger. Bassompierre, qui ne se sentait nullement coupable, repoussa ces avis et partit pour Senlis. Le jeune roi le reçut avec la même bienveillance, lui montra une confiance entière, et, l'ayant pris en particulier, lui témoigna ses regrets de n'avoir pu fléchir le cardinal en faveur de sa mère. Bassompierre lui demanda franchement s'il était vrai qu'il eût donné ordre de l'arrêter; que, dans ce cas, il priait sa majesté de lui indiquer le lieu où il devait être conduit, et qu'il s'y constituerait lui-même prisonnier. Louis XIII joua l'étonnement, et avec l'accent de la plus cordiale amitié: « Comment! *Berthelin*, lui dit-il, aurais-tu cru que je le voulusse faire! tu sais bien que je t'aime. » Louis XIII, dans l'intimité, appelait le maréchal son cher, son ami Berthelin. Bassompierre se reprocha d'avoir douté de la loyauté et de la bienveillance du roi, et revint à Paris, plein de confiance en ses paroles, mais dès le lendemain, Launai, lieutenant aux gardes, vint l'arrêter, et le conduisit à la Bastille. Le carrosse du roi ne précédait qu'à une courte distance celui de son prisonnier. — Bassompierre, courtisan aimable, adroit, négociateur habile et général distingué, connaissait à fond toutes les intrigues et toute la politique de la cour. Il avait été acteur ou témoin de tous les événements importants. Il a publié des mémoires qui sont considérés comme l'un des plus intéressants documents historiques de cette époque si orageuse. On lui doit, 1° *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, contenant l'*Histoire de sa vie*, Cologne, 1665, 3 vol. in-12; *id.* Trévoux, 1725, 4 vol. in-12; 2° *Ambassades du maréchal de Bassompierre en Espagne, en Suisse et en Angleterre*, 1668, Cologne, 4 vol. in-12; 3° *Nouveaux mémoires du maréchal de Bassompierre*, recueillis par le président Hénault et publiés par Serieys, à Paris, un vol. in-8°. Ce dernier ouvrage a eu plusieurs éditions.

D—Y.

BASSON. Instrument de musique à vent et à anche, qui, dans la famille du hautbois, tient le même rang que le violoncelle dans la famille du violon. Le diapason du basson est de trois octaves

et demie, à partir du premier *si bémol* grave du piano; il commence par conséquent un ton plus bas que celui du violoncelle. Le basson se joue dans tous les tons. Ses tons favoris sont: *ut*, *fa*, *si bémol*, *mi bémol* et leurs relatifs mineurs. —Les compositeurs italiens de l'ancienne école, après avoir fait entendre le basson dans un chant suivi ou dans un solo d'apparat, le renvoyaient à la partie de basse, qu'il doublait avec fidélité. On a depuis généralement adopté la manière de l'école allemande, en considérant cet instrument comme devant figurer dans les masses intermédiaires, et se joindre à la viole plutôt que de porter un secours, souvent inutile, à la partie grave, lui réservant ce renfort pour les unissons, les marches travaillées, les entrées de fugue et tous les passages où la basse, placée en première ligne, doit se faire jour à travers les *tremolo* des violons et les tenues des instruments à vent. Les contre-basses et les violoncelles suffisent pour les grosses notes de la simple basse. — Quoique le caractère du basson soit tendre et mélancolique, ses accents, pleins de vigueur et de sentiment, servent à exprimer les grandes passions dans l'*agitato*, invitent au recueillement, inspirent une douce piété s'ils accompagnent des chants religieux. Si le basson ne saurait être très brillant, il s'unit du moins parfaitement aux instruments qui ont cette qualité; et lorsque les violons suspendent leur discours pour laisser le champ libre aux flûtes, aux hautbois, aux clarinettes, aux cors, c'est lui qui sert de base à leur harmonie éclatante. Instrument universel, il module un récit avec autant de grâce que de suavité, et porte ensuite sa voix sur tous les points où elle peut servir utilement, soit pour remplir les vides qui existent entre les parties intermédiaires, soit pour lier un trait d'accompagnement ou renforcer un passage *staccato*. Possédant le timbre qui s'accorde le mieux avec tous les diapasons, il double successivement la basse, la viole, la clarinette, le hautbois, la flûte; il suit la marche rapide des violons ou la paisible lenteur des cors. Ses notes graves, ronflantes, celle du médium, fournissent à l'accompagnement, et sa dernière octave donne une mélodie aussi pure que sonore. Gluck, Haydn, Mozart, Beethoven, ont eu pour cet instrument une telle affection qu'ils semblent ne s'être décidés qu'avec peine à l'exclure du plus petit fragment de leurs compositions. L'école de Rossini emploie le basson dans tous les morceaux d'un opéra ou d'une symphonie, mais elle en use de même à l'égard des autres instruments de l'orchestre. — Comme la voix du basson a peu d'éclat, on ne la distingue pas toujours dans les masses; mais les *bienfaits* qu'elle répand, l'harmonie qu'elle y introduit, n'existent pas moins, et l'on doit lui en savoir d'autant plus de gré qu'on les attribue quelquefois à d'autres instruments. Telle la violette, cachée sous l'herbe, parfume la prairie et ne se montre point parmi les fleurs qui l'embellissent. — Deux bassons figurent dans les orchestres ordinaires; c'est la seule partie d'instruments à vent que l'on double pour les grands orchestres, tels que ceux de l'Académie-Royale de musique et du Conservatoire, où l'on admet quatre bassons, deux premiers et deux seconds. Les unissons d'archet de ces grands orchestres, dont le résultat est si puissant et si flatteur, doivent la plus grande part de leur charme aux quatre bassons, qui les attaquent aussi. On entend le frottement de l'anche déborder les gammes et les arpéges de l'archet, comme on voit le duvet brillant qui lustre les ailes du papillon ou du colibri. — Quatre cors figurent, il est vrai, dans les grands orchestres, mais ils sont par paires en tons différents pour exécuter quatre parties, tandis que les bassons se réunissent par deux sur la même. — On se sert de la clé de *fa* quatrième ligne, et de la clé d'*ut* quatrième ligne, pour la musique du basson. Quelques traits de concerto ou d'air varié, s'élevant jusqu'aux dernières limites à l'aigu, doivent être écrits sur la clé de *sol*. — Le basson, si utile dans l'orchestre, est aussi un instrument de récit

dans les concerts et la musique de chambre On compose des concertos pour basson, des concertantes où il figure avec la flûte, le hautbois, la clarinette, le cor ; des quatuors, des trios, des sonates avec accompagnement de violoncelle, des duos pour deux bassons, des trios même pour trois bassons, dont l'effet est très agréable. — Le nom de *basson* vient de ce que cet instrument donne des *sons bas*. Les Italiens l'ont appelé *fagotto*, à cause de la ressemblance que ses trois pièces, réunies ou démontées, ont avec un *fagot*.—Le jeu de basson est un jeu d'anche qui, dans l'orgue, complète le jeu de hautbois et lui sert de basse. Le jeu de basson a une étendue de deux octaves. CASTIL-BLAZE.

BASSORA, *Balsora*, et plus correctement *Basrah*, ville de la Turquie asiatique, et la seconde du pachalik de Bagdad, à l'extrémité méridionale de l'Irak-Arabi (l'ancienne Chaldée), près du golfe Persique, est la plus ancienne des colonies que fondèrent les Arabes musulmans lorsqu'ils commencèrent la conquête de la Perse. C'est donc à tort que le voyageur anglais W. Heude, qui s'éjourna à Bassora en 1817, attribue la fondation de cette ville à un empereur romain dont il ne cite pas le nom. Il s'est trompé encore en assurant que Bassora fut le lieu de naissance d'un autre empereur, Julius-Philippe, tué l'an de Jésus-Christ 249, et en la confondant avec Bosra (l'ancienne Bostra), ville de la Syrie méridionale, près de laquelle ce prince était né, et où il fonda une ville de Philippopolis. Ce fut l'an 14 de l'hégire (635 de J.-C.) que le général arabe, Otbah, fils de Gazvan, ayant subjugué tout le pays que rendent marécageux les alluvions du Tigre et de l'Euphrate, vers leur embouchure dans le golfe Persique, et trouvant près de Merbad un sol ferme et solide, « *Voilà*, dit-il, *le Basrah que nous cherchons*. » Ce nom arabe signifie terrain pierreux. Par ordre du khalife Omar, il y fit bâtir avec les roseaux dont le pays abonde une grande mosquée, qui fut successivement reconstruite en tuiles, puis en briques cuites, et enfin recrépie de plâtre et de chaux. Pendant quelques années, Basrah ne fut qu'un camp retranché, ainsi que Koufah, qui fut fondé trois ans après, un peu plus au nord, sur l'Euphrate, et dont les restes forment aujourd'hui la petite ville de Mesched-Ali. C'était à Bassora, à Koufah, que les armées musulmanes venaient prendre leurs cantonnements d'hiver, et se recruter au moyen des bureaux d'enrôlement qu'on y avait établis. La position de Bassora, sur le fleuve formé par la jonction du Tigre et de l'Euphrate, gênait d'ailleurs les communications par mer du nord de la Perse avec l'Inde, et facilitait les opérations des conquérants. Les progrès de cette ville furent si rapides qu'au bout de 80 ans elle avait deux lieues de circonférence. Quoique Bassora n'ait jamais été la résidence des khalifes, elle a toujours joué un rôle important dans les annales de l'Orient. Prises dans l'an 656, par Aïescha, veuve de Mahomet, et par les autres chefs de la faction qui voulait faire annuler l'élection d'Ali, elle tomba après leur défaite au pouvoir de ce khalife, qui s'établit à Koufah ; mais les khalifes ommiades qui lui succédèrent ayant fixé à Damas le siége de leur empire, Bassora et Koufah, sa rivale, furent toujours gouvernés par les hommes les plus distingués par leurs services et leurs talents, tel que Zeïad, frère du khalife Moawiah, son fils Obéid-Allah, Hedjadj, etc. : ils pouvaient mieux y surveiller les habitants de l'Irak, peuple remuant, inconstant et toujours disposé à la révolte, et défendre ces deux villes contre les fréquentes entreprises de divers ambitieux, et surtout des princes de la maison d'Ali, qui, malgré tous leurs efforts, ne purent jamais y rétablir leur puissance, et succombèrent dans cette généreuse entreprise. Les restes d'Ali, de son fils Houçain, et de plusieurs de leurs descendants, sont inhumés sur ce théâtre de leurs exploits et de leurs malheurs. Ceux de Zobéir, oncle et ennemi d'Ali, ont donné son nom à un

village situé sur l'emplacement de l'ancien Bassora, sur la rive occidentale du Schat-el-Arab (fleuve des Arabes), nom que portent le Tigre et l'Euphrate réunis, jusqu'à leur embouchure dans le golfe Persique. Bassora était alors le chef-lieu d'un vaste gouvernement qui comprenait la Perse entière et les provinces septentrionales de l'Indoustan. Après la fondation de Bagdad, où les khalifes abbassides transportèrent leur résidence, le voisinage de cette capitale fit perdre à Bassora une partie de son influence politique, sans diminuer son importance maritime. A la décadence du khalifat, les Zendjs, peuples noirs du Zanguebar, répandus dans l'Irak, se révoltèrent l'an 869, sous les ordres d'un ambitieux nommé Habib, qui, se faisant passer pour prophète et pour descendant de Mahomet, attira un grand nombre de partisans de la maison d'Ali, et s'empara de Bassora et des territoires voisins. Pendant quatorze ans de guerres qu'il fit au khalife, et qui ne finirent que par sa défaite et sa mort, il extermina 1500 mille musulmans, dont 300 mille seulement à Bassora. L'an 923, cette ville fut prise et saccagée par les Carmathes, secte assez ressemblante à celle des Wahabis, et qui, durant 60 ans, causa les plus grands maux à l'empire musulman. L'an 937, Abou-Ali, surnommé Al-Baridy, parce qu'il était surintendant des postes, s'empare de Bassora et de plusieurs places voisines, et y fonde une puissance éphémère qui est détruite par Ahmed, prince bouïde, dont la famille domina plus d'un siècle à Bagdad et sur la plus grande partie de la Perse. L'an 1055, Thogrul-Beig, fondateur de la dynastie des seldjoukides, appelé à Bagdad par le khalife Caïem, y met fin à la domination des bouïdes, et en 1060, à celle du rebelle Bessariri, qui, agissant au nom du khalife d'Égypte, s'était emparé de Bassora et de Bagdad. Ces deux villes éprouvèrent depuis les mêmes révolutions. Après la destruction du khalifat, en 1258, Bassora subit le joug des descendants de Djenghiz-Khan. Elle se soumit, en 1393, à Tamerlan, et passa ensuite sous la domination des deux dynasties turcomanes du Mouton noir et du Mouton blanc. Schah-Ismaël, fondateur de la dynastie royale des Sofis en Perse, s'en empara en 1508; mais sous le faible règne de son fils Schah-Thahmasp, elle tomba au pouvoir d'un chef de tribu arabe qui, en 1534, reconnut la suzeraineté du sultan Soliman Ier, pendant le séjour de ce monarque à Bagdad, sa nouvelle conquête. Il se révolta après le départ de ce monarque, mais en 1546, il fut assiégé par le pacha de Bagdad, et abandonna Bassora, qui se rendit au vainqueur. Les Portugais, maîtres d'Ormuz, sous le fantôme de roi qu'ils y avaient conservé, s'alarmèrent du voisinage de la puissance othomane pour leurs possessions dans le golfe Persique, l'Arabie et l'Inde Ayant repris El-Katif sur les Turcs, en 1550, ils firent une tentative sur Bassora; mais ils se retirèrent par suite de la défiance qu'une ruse du pacha sut leur inspirer contre les scheikhs arabes, avec lesquels ils entretenaient des intelligences. Bassora fut gouverné par un lieutenant des pachas de Bagdad, jusque vers l'an 1618. A cette époque, Bekir ayant usurpé la souveraineté à Bagdad, son exemple séduisit ou encouragea Afrasiab, et lui facilita les moyens de s'emparer du pouvoir à Bassora sa patrie, où il n'était que simple ayal ou gentilhomme. Plus heureux et plus habile que Bekir, dont la rébellion n'aboutit qu'à livrer Bagdad aux Persans, en 1624, Afrasiab conserva son indépendance au milieu des Arabes, des Persans et des Turcs dont il était entouré, et qu'il sut ménager par de légères concessions aux premiers, par un faible tribut payé tour à tour aux deux autres. Il eut soin de se fortifier par l'alliance des Portugais; et pour augmenter le commerce de Bassora en y attirant les étrangers, il permit à des carmes déchaussés italiens et à des augustins portugais d'y établir des couvents. Ce petit état, sous Ali et Houçaïn, fils et petit-fils d'Afrasiab, dura un demi-

siècle. Ali fit de Korna, ville ouverte, au confluent du Tigre et de l'Euphrate, une frontière fortifiée que son successeur renforça par une seconde muraille. Houçaïn eut pour compétiteurs ses deux oncles, que Mourteza, pacha de Bagdad, feignit de soutenir; mais, après avoir pris Bassora, en 1653, il les fit périr et commit tant d'exactions et de cruautés que les habitants se hâtèrent de rappeler Houçaïn, qui s'était réfugié en Perse. Houçaïn prolongea les murailles de Bassora jusqu'au fleuve, dont cette ville était assez éloignée. Il fit aussi fortifier le village de Menani, qui en devint la citadelle. Fier de ses richesses, il osa attaquer les frontières othomanes, s'empara d'El-Katif, et repoussa une fois les Turcs, qui marchaient sur Bassora; mais, n'étant plus soutenu par les Portugais, dont la puissance dans l'Orient était fort déchue, depuis qu'ils étaient devenus sujets de la monarchie espagnole, il se rendit tributaire des Turcs. Trahi bientôt par son gendre Yahia, qu'il avait envoyé à Constantinople pour terminer cette négociation, il ne put se résoudre à soutenir un siége dans Bassora. Après en avoir détruit les fortifications, les mosquées, les principaux édifices, et jusqu'à son propre palais, il s'embarqua sur des navires indiens pour Surate, en 1668, avec ses femmes et ses trésors, et se retira à la cour de l'empereur mogol Aureng-Zeyb. Yahia ne put se maintenir à Bassora, dont il avait relevé les ruines: odieux aux habitants et aux Arabes, suspect aux Turcs, qui vinrent l'attaquer, il s'enfuit secrètement, après quelques hostilités, et, porté, en 1667, sur un navire portugais, il alla chercher un asile dans les états du chef des Marahtes, Sewadji, ennemi du Grand-Mogol. Bassora fut alors gouverné par des pachas particuliers. Une peste cruelle ayant dépeuplé cette ville en 1690 et 1691, et donné lieu à mille désordres, Achmed-Pacha, réduit à des forces trop inégales pour la défendre contre les rebelles, périt dans un combat. Profitant de cet état d'anarchie, l'arabe Mani, scheikh de la puissante tribu de Mountefik, devint maître de Bassora et de toute la province qui en dépend. Il l'offrit au roi de Perse, Schah-Soliman, qui la refusa; mais il la livra sans coup férir, en 1694, à l'un des généraux de Schah-Houçaïn, fils et successeur de ce prince. Toutefois, la cour d'Ispahan, plongée dans la mollesse, et minée par les intrigues et les abus qui hâtèrent la décadence de son gouvernement et entraînèrent la chute de la dynastie des sofis, évita l'occasion d'une guerre avec les Turcs. Bassora fut évacué en 1698. Haçan-Pacha, gouverneur de Bagdad, pour la seconde fois, en 1702, y acquit par ses services et ses talents une telle prépondérance qu'en outre de l'inamovibilité, la Porte lui accorda, en 1710, l'initiative sur la nomination du pacha de Bassora. Il obtint ce gouvernement pour son fils Ahmed, en 1715. Ahmed, supérieur encore à son père, dont il seconda et poursuivit les succès dans la guerre de Perse, lui ayant succédé au pachalik de Bagdad, en 1723, continua de posséder aussi celui de Bassora, où il envoya un mutselim ou lieutenant. En 1743, cette ville soutint un siége contre le roi de Perse, Nadir-Schah, qui ne put la prendre. A la mort d'Ahmed, en 1748, ses ennemis eurent le crédit d'empêcher que son vaste gouvernement fût donné à son gendre Soliman, qui n'obtint d'abord que celui de Bassora. Mais, appelé par les vœux des habitants de Bagdad, il s'y installa en 1750, après avoir chassé le pacha amovible. Pour achever l'ouvrage commencé par Haçan et par Ahmed, Soliman comprima par la terreur de ses armes et de son nom les tribus arabes, maintint la tranquillité la plus parfaite dans son gouvernement, fit fleurir le commerce à Bagdad, et surtout à Bassora, et y attira les étrangers, et principalement les Persans, que les révolutions chassaient de leur pays. A sa mort, en 1762, tout changea. Les troubles recommencèrent; les Arabes reprirent leur audace; ceux de la tribu de Kiab, à l'embouchure du Schat-el-Arab, interceptèrent par leurs

pirateries le commerce de Bassora. A peine délivrée d'une horrible peste, qui porta plus loin ses ravages, cette ville fut assiégée par les Persans, qui la prirent en 1776 : mais leur général Sadık-Khan l'évacua subitement en 1779, pour aller disputer le trône à son neveu, fils du régent Kerim-Khan. Soliman, qui avait défendu Bassora pendant un an, et qui était prisonnier en Perse, fut alors mis en liberté, et obtint de la Porte le pachalik de Bassora, puis en 1780 celui de Bagdad, dont le premier n'a plus cessé de faire partie. Malgré les talents militaires et le courage de ce pacha, la décadence de l'empire othoman se fit sentir dans son gouvernement. Il eut sans cesse à lutter contre les Arabes qui habitent le désert ou qui campent sur les bords de l'Euphrate, et contre les montagnards du Kourdistan. Bassora fut pris, en 1787, par Thoueny, scheikh de la tribu Mountefik. Soliman y rentra au bout de six mois, après avoir vaincu Thoueny en bataille rangée; mais son caractère trop indulgent et trop facile donna lieu à de nouveaux troubles à Bassora. Le mutselim s'y révolta en 1788, mais il disparut à l'approche du pacha. En 1791, les juifs, fort nombreux dans cette ville, où ils avaient eu le crédit d'obtenir la surintendance pour un de leurs co-religionnaires, excitèrent une violente sédition contre les chrétiens. Depuis cette époque, il ne s'est passé aucun événement important à Bassora, que les Wahabis respectèrent dans leur cruelle expédition contre Meschehd-Houçaïn, en 1802, mais qui finira tôt ou tard par devenir une ville arabe, si le gouvernement de Bagdad ne forme pas un état indépendant et souverain. — Bassora, sur le bord occidental du Schat-el-Arab, à environ 15 lieues de l'embouchure de ce fleuve, qui est navigable pour les vaisseaux de 500 tonneaux jusqu'à la ville, latitude nord 30° 32′; long. est, 42° 41′. Dans l'enceinte des murs de la ville, on voit beaucoup de jardins et de plantations coupées par des canaux nombreux, ce qui n'empêche cependant pas la ville d'être fort malpropre. Les maisons, construites en briques, sont basses et ont des toits en terrasse. Les bazars renferment les produits les plus précieux de l'Orient. La factorerie anglaise, qui est un des plus beaux monuments de Bassora, est le siége de la résidence britannique et l'intermédiaire de la correspondance entre les possessions indiennes et la métropole. La population est de 50 à 60 mille habitants; elle se compose en grande partie d'Arabes, de Turcs, d'Arméniens, de Persans, et d'Européens dans les factoreries, qui sont tous pauvres pour la plupart, et travaillent pour un salaire très minime. Les Turcs sont presque tous dans les emplois et dans le militaire. Les commerçants sont presque tous des Arméniens. Bassora est l'entrepôt général de la Turquie et de la Perse pour tous les produits de l'Inde. Les articles d'importation sont : les soieries, les mousselines, les draps, les étoffes d'or et d'argent, toutes sortes d'articles de métal, du bois de sandal, de l'indigo, des perles, du café moka, des châles (environ 80,000 par an, estimés à 1000 roubles la pièce), des épiceries, etc. Les marchandises d'Europe y sont rares et chères; les produits des manufactures anglaises y ont la préférence sur les autres et sont fort recherchés. Les articles d'exportation consistent principalement dans la réexpédition des marchandises importées dans le pays, et venant des Indes. Néanmoins, il s'y fait un commerce fort étendu sur les chevaux, qui sont très forts et très beaux. Des caravanes fréquentes et nombreuses se rendent de Bassora à Alep, Bagdad, Constantinople et en Perse. Les émanations nuisibles résultant des fréquents débordements du fleuve rendent le séjour de cette ville très insalubre pour les étrangers. Les environs produisent beaucoup de roses et de plantes propres à la distillation. Pour mettre un obstacle aux courses et aux rapines des Arabes, le gouverneur a fait construire une muraille le long du désert voisin. Cette muraille est de la longueur de 40 lieues environ,

et garnie de sentinelles à tous les endroits qui servent d'issue aux voyageurs. Bassora a depuis long-temps un agent du commerce français, qui a porté, suivant les circonstances, le titre de consul, de vice-consul, ou d'agent de la compagnie des Indes. Le prieur des carmes fut d'abord revêtu de ce titre; parmi ceux qui l'ont obtenu depuis, on distingue le savant Otter, auteur d'un voyage en Turquie et en Perse, fort estimé, et le Persan Rousseau, cousin du philosophe de Genève, et père du dernier consul de Tripoli. H. AUDIFFRET.

BASTERNE, *basterna*, espèce de voiture dont les dames romaines se servaient autrefois. Elle avait succédé à la litière, dont elle différait peu; mais elle était traînée par des bêtes, tandis que cette dernière était portée sur les épaules par des esclaves. Cette voiture avait passé des Romains chez les Francs, et fut employée par nos rois de la première race. Le P. Daniel, dans son *Histoire de France* (tom. 1er, p. 13), dit que c'était une espèce de chariot auquel on attelait des bœufs. On se rappelle ces deux vers de Boileau :

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

— M. Ch. Nodier, dans son *Examen critique des dictionnaires*, veut que le nom de *basterne* soit venu des deux mots latins *bos trinus*, parce que cette voiture gauloise, malgré l'autorité qu'il reconnaît à Boileau en poésie, mais non en archéologie, était, dit-il, traînée par *trois* bœufs. Il y a plus de probabilité néanmoins que le mot de *basterne* vient du grec *bastos*, qui signifie un bâton propre à porter des fardeaux, et dont on a fait le verbe *bastuzô*. E. H.

BASTIA, dans l'île de Corse, par les 42 degrés 27 minutes de latitude nord. Ce ne fut pas de son gré que cette ville, seule capitale de la Corse pendant si long-temps, vit prendre à celle d'Ajaccio un rang semblable au sien, lorsqu'en 1789 on fit de l'île de Corse deux départements. Plus rapprochée du continent, mais bien moins favorisée par la nature qu'Ajaccio, Bastia ne dut qu'à son voisinage des états qui dominèrent dans l'île le séjour des autorités et les avantages qui en résultent. Il est également difficile d'entrer dans son port et d'en sortir; il n'est pas plus aisé d'y garantir les bâtiments d'avarie pendant les gros temps. car le *môle* porte ce caractère d'avarice et d'incurie qui distinguait le pouvoir de Gênes, auquel on le doit. La reconnaissance des Bastiais est sans doute plus vive envers leurs ordres monastiques qu'envers leurs souverains, car les monuments que leur ont laissés les premiers sont d'une tout autre importance. L'ancienne maison des missionnaires renferme aujourd'hui la cour royale, la sous-préfecture, la mairie et une partie de la garnison, dont le reste occupe la citadelle et la caserne des *Santi-Angeli*. Le couvent des jésuites, transformé sous l'empire en palais sénatorial, qu'occupait le général comte Casabianca, comme titulaire de la sénatorerie de la Corse, contient maintenant le tribunal de première instance et le collége, et c'est dans un monastère de franciscains que l'on a établi l'hôpital militaire. L'hospice civil est très peu considérable, les liens de parenté imposant aux Corses des devoirs qu'ils sont bien rarement tentés d'enfreindre. Aucune église ne porte à Bastia le nom de cathédrale, malgré les réclamations du curé de Sainte-Marie, qui montre dans celle qu'il dessert les armoiries de tous les évêques qui officièrent à Bastia. Bien que la cour royale et le général commandant la vingt-troisième division militaire résident dans cette ville, elle ne voit pas sans chagrin l'évêque et le préfet du département habiter Ajaccio, dont les prétentions s'accrurent avec l'élévation de Napoléon Bonaparte, né dans ses murs. Un théâtre, récemment construit, à trois rangs de loges et pouvant contenir environ 1500 personnes, est occupé pendant trois mois de l'année par une troupe de chanteurs venant de Livourne ou de Gênes; le vaudeville français a vainement essayé d'y

supplanter l'opéra italien : la langue de Métastase et la musique de Rossini règnent sans partage sur la scène en Corse, quoique tout le monde y sache parler français, et que l'on y plaide dans cette langue ainsi qu'en langue italienne. Les mœurs des habitants, au nombre de dix mille, sont semblables à celles des habitants du midi de la France dans les villes d'une égale population, à l'exception des rapports entre les deux sexes, beaucoup moins intimes en Corse que sur le continent, quoique des assemblées, des concerts, des bals, les réunissent souvent. La messe militaire, qui le dimanche se dit à midi, est entendue régulièrement par la société élégante, qui se promène ensuite sur les places Saint-Nicolas, du marché, ou sur les *terrasses* et le môle. On fait souvent l'été la partie d'aller manger à quelques milles des huîtres délicieuses de l'étang salé de Biguglia. — Tous les objets manufacturés qui se consomment en Corse, à l'exception de quelques draps grossiers qui sont tissus dans le pays, se tirent de France ou d'Italie. Bastia et Ajaccio sont les entrepôts ou se fournit la population de l'île. Depuis un temps immémorial, on fabrique à Bastia des stylets recherchés par toute l'Italie. — La ville de Bastia, vue de la mer, paraît plus belle qu'elle ne l'est en effet, quoiqu'elle soit assez bien bâtie, et qu'elle renferme plusieurs églises fort ornées. Ses rues sont pavées, mais étroites et obscures, et l'inégalité du terrain force constamment à monter et à descendre. Bastia et son arrondissement s'honorent d'avoir donné pour généraux aux armées françaises, Casabianca, Caraffa, de' Giovanni, de' Franceschi, Franceschetti, Mariotti, et beaucoup d'officiers supérieurs. Un grand nombre de jurisconsultes y ont pris naissance, ainsi que M. Viale, littérateur distingué, et le docteur Lisco, médecin du pape Grégoire VII et professeur à Rome. La comtesse de Bradi.

BASTILLE. On appelait ainsi les fortifications *extra-muros* et temporaires construites pour le siége ou la défense des villes. Lors du fameux siége d'Orléans sous Charles VII par les Anglais, les tours que ceux-ci avaient fait élever pour protéger leur camp étaient appelées *bastilles*. Ce nom est resté au château-fort destiné à défendre Paris contre les attaques extérieures, dans le quartier Saint-Antoine, qui s'est considérablement agrandi depuis, mais alors le terrain qu'il occupe était hors la ville. — Hugues Aubriot, né à Dijon, et qui, par son mérite et la protection du duc de Bourgogne, avait été nommé prévôt des marchands, avait donné tous ses soins à l'assainissement et à la sûreté de la capitale. La perte de la bataille de Poitiers, la capitulation du roi Jean, l'envahissement de plusieurs provinces par les Anglais, avaient fait sentir la nécessité de fortifier la capitale. Il n'existait que deux tours pour défendre l'entrée de Paris et la rive droite de la Seine, du côté du quartier Saint-Antoine. L'hôtel Saint-Paul était alors la résidence de la famille royale. Ces deux tours étaient séparées par le grand chemin. Hugues Aubriot en fit construire deux autres plus rapprochées des habitations. Elles furent ensuite réunies par une forte muraille, et l'édifice reçut le nom de château de la Bastille. Les quatre autres tours ont été construites depuis. Aubriot avait donné le plan des premières constructions, et posé les fondements le 22 avril 1369. Tous les travaux ne furent achevés que sous Charles VI en 1383. Aubriot, qui en avait été le fondateur, fut aussi le premier prisonnier d'état enfermé dans ce château. (*V.* Aubriot.)—La Bastille doit être considérée sous deux rapports également intéressants : 1° comme *château-fort*; 2° comme *prison d'état*. Les événements dont elle a été le théâtre se rattachent aux époques les plus importantes de l'histoire politique et morale de la France.—La Bastille, considérée comme position militaire, était destinée à la défense de cette grande cité. Aussi les frais de construction avaient été faits avec le produit d'une imposition spéciale extraordinaire sur chaque propriétaire de

maison. Le minimum de la taxe avait été fixé à 4 livres tournois, et le maximum à 25.—Charles VII combattait encore pour chasser les Anglais de la capitale, qu'Isabeau de Bavière leur avait livrée. Leur Henri V avait pris le titre de roi de France. Des officiers français de l'armée de Charles VII avaient été enfermés à la Bastille; ils avaient formé le projet de favoriser l'entrée de ce prince dans la capitale. Un moine les trahit, et les malheureux furent presque tous punis de mort. Ils auraient peut-être réussi s'ils avaient pu se concerter avec l'armée de Charles VII; mais le hasard seul avait dirigé l'exécution de leur entreprise. Un officier prisonnier, qui avait payé sa rançon et obtenu sa liberté, était revenu dans le château pour y voir quelques compagnons d'infortune; il avait trouvé le guichetier endormi sur un banc, s'était emparé de ses clés, avait délivré ses amis, et revenait avec eux pour se défaire du dormeur et surprendre la garde, mais le capitaine du château s'était hâté de courir sur les prisonniers avec la garnison, et avait tué d'un coup de hache le premier qu'il rencontra; les autres furent pris, tués sur la place et leurs corps jetés à la rivière.—Les Anglais, sous le règne du même prince, eurent à soutenir une autre attaque plus sérieuse et mieux concertée. Assurés des principaux membres du clergé, les Anglais croyaient avoir pour eux le peuple de Paris. Les évêques de Lisieux, de Térouane et de Paris soutenaient de tout leur pouvoir le parti des Anglais; l'évêque de Paris avait été nommé chancelier de France par le roi d'Angleterre. Ces trois prélats s'étaient rendus odieux aux Parisiens, qu'ils accablaient d'impôts et de vexations : le moindre signe de mécontentement était puni de mort. Les Parisiens faisaient en secret des vœux pour Charles VII. Le comte de Richemond, informé de leurs dispositions, se concerta avec les chefs des mécontents, et le 3 avril 1436, il se présenta avec son armée à la porte Saint-Jacques. La garde, effrayée, n'opposa aucune résistance, mais elle ne pouvait ouvrir les portes, les clés étaient entre les mains de l'évêque de Térouane. On prit le parti de descendre une grande échelle. Le seigneur de l'Ile-Adam y monta le premier, et arbora l'étendard de France sur la muraille, en criant : *Ville gagnée!* — A cette nouvelle, les Parisiens se réunirent en groupes, s'armèrent, et prirent pour signe de ralliement la croix de Saint-André pour se distinguer des Anglais. De leur côté, l'évêque de Térouane, le prévôt de Paris et le capitaine de Paris, qui tenaient leurs charges de la régence anglaise, se mirent à la tête des troupes de cette nation; mais les Parisiens, réunis au nombre de 4,000, tous armés, et commandés par Michel-Fallier, qu'ils nommèrent prévôt des marchands, marchèrent contre les Anglais, et s'emparèrent de la porte Saint-Denis, repoussèrent les troupes anglaises, à la tête desquelles était l'évêque de Térouane. Deux autres colonnes anglaises s'avançaient : l'une commandée par le prévôt de Paris, au nom de la régence anglaise, se dirigeait vers le quartier des halles; l'autre, commandée par Jean Larcher, marchait vers la porte Saint-Martin. Les Parisiens avaient tendu des chaînes dans les rues, tandis que les femmes et les enfants jetaient sur les Anglais des meubles, des bûches, des pierres et de l'eau bouillante. Les Anglais, étonnés de la vigoureuse résistance des Parisiens, et repoussés à coups de canon par les citoyens qui défendaient la porte Saint-Denis, se replièrent du côté de la Bastille, où ils s'enfermèrent. L'armée de Charles VII pénétrait par l'enclos des Chartreux, par escalade. Les Parisiens, pour faciliter leur entrée, abattirent la porte Saint-Jacques; l'armée se forma immédiatement en colonnes, en criant dans les rues : *Saint-Denis! Vive le noble roi de France!* — Cependant l'évêque de Térouane et ses complices faisaient répandre le bruit que l'armée de Charles VII allait livrer la ville au pillage; mais les vainqueurs se conduisirent avec modération, et leur entrée ne fut marquée par aucun désordre. Les officiers et soldats se mêlaient aux citoyens et les remer-

ciaient de lenr courageuse et patriotique résistance. « Mes bons amis, leur dit le connétable de Richemond, le roi Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par lui, de ce que si doulcement vous lui avez rendu la maîtresse cité de son royaulme, et s'aucun, de qnelque état qu'il soit,a mesprins par-devers monsieur le roi, soit absent ou autrement, il lui est tout pardonné. »—Aussitôt il fit publier la défense à ses soldats, *sous peine d'être pendu par la gorge*, de loger dans les maisons bourgeoises, de faire aucun déplaisir aux habitants, de ne commettre aucun pillage envers personne, excepté envers les Anglais, et cet ordre futrigoureusement exécuté. Les troupes alors étaient en grande partie composées d'étrangers. — Les Anglais s'étaient réfugiés en si grand nombre à la Bastille que les provisions du château furent bientôt épuisées. Ils capitulèrent avec le connétable, payèrent une forte rançon, et il leur fut donné un sauf-conduit pour sortir de Paris. Ils n'osèrent traverser la ville et passèrent du côté de la campagne; les Parisiens les poursuivirent de leurs huées. Ils criaient à l'évêque de Térouane : *Au renard! au renard!* et aux Anglais : *A la queue, à la queue!* Le commandement de la Bastille fut confié à Thomas de Beaumont.—En 1588, le duc de Guise, soutenu par ses nombreux partisans, se rendit maître de Paris, fit enlever les barricades, détendre les chaînes et déposer les armes. Il s'empara de la Bastille et de l'arsenal le 13 mai de la même année, et donna le commandement du château à Bassy-Leclerc, procureur et ligneur forcené. A la nouvelle de la mort de Guise, assassiné à Blois par ordre de Henri III, Bussy-Leclerc prit toutes les précautions possibles ponr défendre la Bastille contre l'armée royale; il se rendit au parlement, qu'il somma de signer le pacte de la ligue. La cour délibérait. Bussy-Leclerc fit arrêter et conduire à la Bastille tous les magistrats. Ce château était encore au pouvoir des ligueurs quand Henri IV fit le blocus de Paris. Il y pénétra pendant la nuit par la porte Saint-Honoré, que lui livra Brissac, gouverneur de Paris pour la ligue. Henri IV occupait la ville depuis trois jours; Debourg, gouverneur de la Bastille, ayant épuisé ses vivres, se rendit et obtint de sortir avec sa garnison, *bagues et vie sauves*. Il avait été établi commandant de ce château par le duc de Mayenne, et ne s'était déterminé à capituler qu'après avoir eu la certitude qu'il ne pouvait être secouru. —Henri IV avait confié à Sully, avec la dignité de grand-maître de l'artillerie, le commandement de la Bastille. Il lui fallait dans ce poste important un homme tout dévoué; la Bastille lui assurait Paris et Paris toute la France. Il y fit déposer beaucoup d'argent. Ce dépôt s'élevait, à l'époque de sa mort, à 15,870,000 livres, argent comptant,« dans les chambres voûtées, coffres et caques étant à la Bastille, outre 10,000,000 qu'on en avait tirés pour bailler au trésorier de l'épargne. « Une somme aussi considérable mise en réserve étonne; Henri IV était excessivement économe pour ses besoins personnels, mais prodigue à l'excès pour ses plaisirs. Trois passions le dominaient: le jeu, les femmes et la chasse. Les impôts étaient exorbitants, et cette réserve fut épuisée en peu de jours par sa veuve, nommée régente du royaume. Le trésor de la Bastille fut distribué aux courtisans. — En 1690, la Bastille fut investie par les frondeurs le 11 janvier, et capitula le 13, après avoir essuyé cinq ou six coups de canon. La garnison, qui ne se composait que de 22 soldats, sortit avec Dutremblay, gouverneur, qui fut remplacé par Broussel, conseiller à la grand' chambre. Son fils, qui avait été enseigne aux gardes, fut nommé sous-lieutenant. Les frondeurs et la cour firent la paix le 11 mars de la même année; mais il fut stipulé par l'article 2 de ce traité que la cour n'insisterait pas sur la remise de la Bastille, dont Broussel conserva le commandement. — Ce château-fort ne fut en effet remis au roi que le 21 octobre 1651.—Ce fut dans le cours de la même année qu'eut lieu le fameux combat de la

porte Saint-Antoine entre Condé et Turenne : le premier commandait l'armée des frondeurs, le second celle du roi. Les deux armées combattaient hors des murs; Condé soutenait avec peine une lutte inégale, et allait succomber quand les frondeurs parisiens lui ouvrirent les portes, et mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, protégea la retraite de Condé dans l'intérieur de la ville, en faisant tirer le canon de la Bastille sur les troupes de l'armée du roi. —La Bastille fut assiégée pour la dernière fois le 14 juillet 1789.—Sa position au centre du quartier le plus populeux de la capitale était d'une grande importance, et la cour avait pris toutes les précautions possibles pour mettre ce château à l'abri d'un coup de main. On avait évacué, dès le commencement des troubles, une partie des prisonniers; il n'en restait plus que sept à huit: l'un deux, *Tavernier*, fut transféré dans une autre chambre. On pratiqua une meurtrière dans celle qu'il occupait, et qui se trouvait en face de l'entrée intérieure. On y plaça un fusil de rempart. La garnison avait été renforcée : elle se composait de 114 soldats. La Bastille renfermait 400 biscayens, 14 coffrets de boulets sabotés, 15,000 cartouches, beaucoup de boulets, 250 barils de poudre pesant 125 livres chacun : ces barils avaient été transportés de l'arsenal à la Bastille dans la nuit du 13 au 14, et déposés dans le cachot de la tour de la Liberté et à la Sainte-Barbe sur la plate-forme. — Le 9 et le 10, on avait transporté sur les tours une grande quantité de pavés et de vieux ferrements. De nouvelles embrasures de canons avaient été taillées pendant la nuit. Deux pièces avaient été placées en face de l'hôtel du gouverneur. — Ce plan de défense se rattachait à l'attaque qui devait avoir lieu dans la nuit du 14 au 15, et pour laquelle on avait réuni autour de Paris 30,000 hommes; cette armée, composée de régiments étrangers à la solde de France, était commandée par le maréchal de Broglie. — On ne pouvait croire que la Bastille pût être assiégée, encore moins qu'elle pût être prise, avant cette attaque, exécutée avec des forces aussi supérieures. Deux billets adressés par Besenval, commandant cette partie des environs de Paris qu'on appelait l'Ile-de-France, ordonnait au gouverneur de la Bastille de tenir le plus long-temps possible, et l'assuraient d'un prompt et puissant secours. Ces deux billets furent saisis par les insurgés. Le plan de la cour eût peut-être réussi sans l'imprudence du prince Lambesc, qui, à la tête d'un escadron de son régiment royal-allemand, chargea les groupes qui se promenaient aux Tuileries. Cet incident irrita les Parisiens. Les électeurs, qui venaient de nommer les députés aux états-généraux, se réunirent à l'Hôtel-de-Ville et s'emparèrent du pouvoir municipal.— Le même jour 13 juillet, les Parisiens s'organisèrent en milice bourgeoise; le régiment des gardes françaises se réunit à eux. Le 14, la ville eut une milice sans expérience, il est vrai, mais nombreuse et dévouée, et tout le régiment des gardes françaises pour la diriger, et l'artillerie de ce régiment. — L'organisation de cette armée improvisée avait été provoquée par la brutale échauffourée du prince Lambesc dans le jardin des Tuileries. — Une députation de l'Hôtel-de-Ville avait été proposer au gouverneur de la Bastille d'admettre la milice bourgeoise à la garde du château, conjointement avec la garnison. M. de Launai avait éludé; il ne cherchait qu'à gagner du temps suivant les ordres qu'il avait reçus, et ne croyait pas, d'ailleurs, devoir rien innover sans l'autorisation expresse de son chef militaire, le baron de Besenval. D'autres députations se succédèrent : une foule de citoyens avaient pénétré dans la première cour.—Le gouverneur ayant fait lever le premier pont-levis, bientôt les hostilités commencèrent. Tout ce que peuvent le courage et le dévouement le plus héroïque signala les assiégeants. Le terrain fut disputé pied à pied; l'artillerie des insurgés était en batterie sur le boulevard Saint-Antoine. Après quelques heures de combat, le gouverneur, craignant de

tomber vivant entre les mains des insurgés, était résolu de faire sauter le château et de s'ensevelir sous ses débris ; un canonnier lui arracha la meche. Il est difficile de calculer les conséquences qu'aurait pu avoir cette résolution désespérée. —Le gouverneur ne s'était point trompé dans ses sinistres prévisions : il fut frappé d'un coup mortel au milieu de l'escorte qui l'accompagnait à l'Hôtel-de-Ville. Après la prise du château, il avait offert une capitulation lorsque les insurgés se furent rendus maîtres de la première enceinte, mais elle n'avait pas été acceptée. — Une plus longue résistance eût coûté beaucoup de sang et de larmes, et n'eût pas arrêté la marche rapide des événements. — L'attaque de la nuit du 14 au 15 juillet fut abandonnée. Toute la journée et une partie de cette nuit, qui devait couvrir Paris de sang et de ruines, fut employée à dépaver les rues, à élever des barricades, à creuser des fossés; toutes les fenêtres de la ville furent illuminées. On avait disposé à chaque étage des amas de bûches, de ferrements, des paniers de cendre, des vases d'eau bouillante, et toute la population armée bivouaquait aux barrières. — L'attaque projetée ne pouvait réussir que par surprise. Toute l'armée de Broglie se dispersa dans la nuit, abandonnant ses tentes, ses bagages et une partie de son artillerie. — La démolition de la Bastille fut exécutée immédiatement. Plusieurs projets avaient été proposés pour y élever un monument national. On y exécute actuellement un édifice grandiose à la mémoire des trois journées de juillet 1780 et de juillet 1830. — Les deux révolutions se sont opérées dans le même espace de temps.

La Bastille, prison d'état.

Il serait vrai de dire qu'elle eut cette destination dès son origine, si l'on considère Aubriot comme prisonnier d'état, puisqu'il y fut enfermé dès qu'elle fut construite; mais Aubriot n'était prévenu d'aucun délit politique. Il fut accusé, jugé et condamné par des prêtres. On lui reprochait d'être hérétique, et d'avoir eu communication charnelle avec des juives. Il était hérétique comme tous les magistrats, tous les hommes éclairés de son époque, qui ne faisaient pas consister la piété chrétienne dans les actes extérieurs de la religion, mais dans l'accomplissement de leurs devoirs comme chrétiens et comme citoyens. — Le tribunal ecclésiastique avait fait enlever les enfants des juifs pour les faire baptiser ; Aubriot les fit rendre à leurs familles. Il avait voulu réprimer l'insolence et les brigandages des écoliers, maintenir les droits de l'autorité municipale, dont il était le chef ; il avait doté la capitale de plusieurs établissements utiles ; mais il n'avait pas employé les revenus communs en fondations pieuses, voilà ses crimes ; et si le tribunal de l'évêque n'eût craint la haute protection du roi et du duc de Bourgogne, et surtout les sympathies populaires pour Aubriot, il l'eût condamné à la peine capitale. Mais, pour l'exécution de ce jugement, il eût fallu l'intervention de l'autorité séculière ; le clergé et l'université de Paris ne pouvaient douter que l'arrêt ne serait pas exécuté. Il ne fut condamné qu'à une détention perpétuelle au pain et à l'eau, et l'on se hâta de le renfermer dans la prison de l'évêque. — Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, fut enfermé à la Bastille, et condamné pour crime d'état. Son procès, commencé en 1475, a été terminé en 1477. On évalue à 4,000 le nombre des condamnés pour crimes politiques réels ou supposés sous le règne de Louis XI, mais presque tous ont été détenus ailleurs qu'à la Bastille. Louis XI avait ses prisons, son bourreau ; il prononçait lui-même ses arrêts et les faisait exécuter. — Biron fut, comme d'Armagnac, détenu et jugé à la Bastille. Il y fut exécuté. Ce procès est une page honteuse de la vie d'Henri IV. C'est contre toute vérité qu'on a prétendu qu'il eût dépendu de Biron d'obtenir sa grâce en faisant l'aveu de son crime. Il est démontré jusqu'à l'évidence par les actes mêmes du procès qu'il avait fait cet aveu de vive voix et par écrit ; qu'Henri IV lui avait pardonné pendant son sé-

jour à Lyon, qu'il lui avait rendu ses grades, qu'il lui avait confié le gouvernement d'une des plus importantes provinces, et que depuis il l'avait traité avec la plus entière bienveillance. On ne doit point scinder l'aveu d'un accusé. Biron avait été entraîné dans la conspiration des rois d'Espagne et de Sardaigne contre Henri IV, ou plutôt il avait promis d'appuyer les prétentions de l'Espagne dans le cas de vacance du trône si Henri mourait sans postérité, mais il avait abjuré son erreur depuis la naissance du dauphin. Une de ses lettres, produite au procès et adressée au traître *Lafin*, son délateur, avant son voyage de Lyon, suffisait pour son entière justification.— Le chancelier, dans l'audience du parlement, avait terminé la lecture des cinq chefs d'accusation. Biron se leva et dit : « Si j'ai commis quelque faute, le roi me l'a pardonnée à Lyon; il ne vous appartient pas d'en connaître : en vain direz-vous que je n'ai point obtenu des lettres d'abolition, c'est une formalité dont l'omission ne doit mettre Biron en danger ; c'était au roi à me les faire expédier. Le projet de traité est écrit de ma main, mais la date est antérieure au voyage de Lyon. Vous m'objecterez une lettre de ce scélérat de Lafin, dont vous admettez le témoignage contre moi, quoiqu'il ait été mon complice; mais cette lettre démontre que j'ai renoncé à mes extravagants projets; je lui marque : *puisqu'il a plu à Dieu de donner un fils au roi, je ne veux plus songer à toutes ces vanités; ainsi ne faites faute de revenir*! —Il y avait eu de la part de Biron tentative de crime, mais l'exécution avait été suspendue par une circonstance dépendante de la volonté de l'accusé. Il n'était donc point coupable ; et Lafin n'était pas un simple domestique, mais un gentilhomme attaché à la maison de Biron, maréchal de France ; c'était un officier de confiance de ce maréchal. — Les 112 juges de Biron le condamnèrent parce que, suivant eux, il y avait absolution de *fait*, mais non pas abolition *de droit*. (*Voy.* Biron.) — Richelieu, qui continua la politique de Louis XI, a fait emprisonner et exécuter un grand nombre de nobles. — Quelques-uns de ceux qu'il avait proscrits furent détenus à la Bastille. Bassompière, Dryon, le comte de Roussy, le comte de la Suze, de Mazargues, frère du maréchal Ornano ; le marquis d'O-Seguier, l'abbé de Foix, de Fancan-Langlois, l'abbé de Beaulieu, Dorval-Langlois son frère, Vautier, premier médecin de la reine mère ; le chevalier de Montaigu, le maréchal d'Ornano, le marquis de Monpincon, Fourbeston, Ecossais; de Marincourt, le comte de Cramail, le comte de Charluz, le comte de Grancé-Mesdavid, le marquis d'Assigné, Lopès, le chevalier de Grignan, etc. — Le cardinal Mazarin, son successeur au pouvoir, avait rendu à la liberté presque tous les prisonniers politiques proscrits par Richelieu, car les moyens acerbes lui répugnaient; il substitua la ruse à la force brutale, et la Bastille ne reçut sous son ministère qu'un très petit nombre de prisonniers. — Le règne de Louis XIV fut la grande époque des proscriptions, et depuis, les prisons d'état ont toujours été encombrées. Cette ère de proscription politique et religieuse date de l'établissement d'un lieutenant-général de police de Paris.— Jusqu'en 1667, l'autorité municipale avait été exercée par le prévôt des marchands et les échevins, et les lieutenants civil et criminel. Les plus importantes attributions de ces magistratures, celles relatives à la sûreté publique et individuelle, à la liberté de la presse, passèrent au lieutenant-général de police. On motiva cette usurpation de pouvoir sur la licence de la presse, sur la multiplicité des nouvelles à la main. Mais l'autorité municipale ne pouvait être accusée de négligence ou de partialité à cet égard, puisqu'en 1661 elle avait sévi contre 14 anciens éditeurs ou distributeurs de nouvelles à la main : l'un d'eux, Marcelin de l'Ange, avait été condamné, le 9 décembre 1661, à être fustigé et banni de Paris pour 5 ans. — Fouquet, surintendant des finances, qui fut détenu à la Bastille, et qui mourut à Pignerol,

avait été condamné par une commission extraordinaire à un emprisonnement perpétuel, sur une accusation vague, et en tout semblable à celle qui fut intentée à Enguerrand de Marigny. — Les fonds que l'on prétendait avoir été détournés par Fouquet à son profit avaient été remis par lui à la reine mère : cette princesse avait fait soustraire son récépissé par un commis infidèle, et Fouquet resta sans preuve contre l'accusation. — On se garda bien de le traduire au parlement, et on le livra à une commission extraordinaire dont ses ennemis réglèrent la composition, et quelques-uns même ont été ses juges; l'on n'eut nul égard à ses récusations et à ses défenses. — Le crime d'empoisonnement était devenu fort commun à la cour. Toutes les existences étaient menacées. Trois prêtres obscurs, Lepage, Guignard et Davot, et deux femmes, la Vigouroux et la Voisin, furent condamnés à mort, et subirent la torture et le dernier supplice. Mais les nobles, les grands seigneurs, les dames de la cour, qui les avaient poussés au crime, et que l'on devait considérer comme les plus coupables, ne firent que paraître à la Bastille (1680 et 1692); tous furent absous par la chambre de l'arsenal. (*Voy.* Cour des poisons). Le duc de Luxembourg subit seul un interrogatoire après une détention de quelques jours. Le comte de Saissac, condamné par défaut en 1679, fut absous en 1692. Dans l'intervalle, en 1680, les comtesses de Soissons, du Roure, de Polignac, la duchesse de Bouillon, contre lesquelles les charges les plus graves s'élevaient, avaient été acquittées. La marquise de Brinvilliers, étrangère à la cour, avait été condamnée à mort et exécutée en 1676. — Avant et après la révocation de l'édit de Nantes, la Bastille ne fut pas assez vaste pour recevoir tous les proscrits pour cause de religion. Il serait difficile de compter le nombre des prisonniers traqués dans leur domicile, arrêtés aux frontières. Les protestants ne pouvaient échapper à la persécution : les pasteurs étaient envoyés aux galères, les femmes conduites dans des maisons de force, les enfants enlevés à leurs parents et livrés à des moines et à des religieuses pour les *convertir*; des primes étaient accordées aux *convertisseurs*. Beaucoup de malheureux crurent acheter leur liberté au prix d'une abjuration, et ne furent pas moins retenus à la Bastille. Les *nouveaux convertis* qui avaient obtenu leur liberté étaient l'objet de la plus rigoureuse, de la plus active surveillance, et sur le plus léger soupçon ils étaient arrêtés de nouveau et conduits à la Bastille et de là à Vincennes et dans d'autres prisons d'état. Le même sort attendait ceux qui étaient soupçonnés de faciliter les émigrations ou de correspondre avec les protestants en pays étrangers. (*Voy.* Protestants). — Le nombre des prisonniers d'état s'accrut encore au commencement du XVIIIe siècle par les dissidences d'opinions sur la bulle *Unigenitus*, par les proscriptions du jansénisme et des convulsionnaires. Malheur à qui ne pensait pas comme les jésuites, qui dirigeaient la conscience des rois, des maîtresses et des ministres! On évalue à quatre-vingt mille les lettres de cachet lancées contre les jansénistes et les convulsionnaires. Dans le nombre des prisonniers, figure une enfant appelée la petite Lepère, âgée de sept ans. Une femme, *Jeanne Lelièvre*, atteinte d'épilepsie, éprouve un accès dans la rue; un commissaire de police passe et entend répéter le mot *convulsion*; il s'approche et fait conduire cette femme... à l'hôpital? non, mais à la Bastille. Les farces du cimetière Saint Médard occupèrent longtemps les parlements, la police et la faculté de médecine. Il était alors impossible de concevoir comment des femmes pouvaient supporter les épreuves d'un feu ardent, se faire fouler aux pieds d'une douzaine d'hommes, et se laisser frapper à coups de bûches, sans éprouver la plus légère brûlure ni la moindre contusion. Nous avons vu cependant des hommes et des femmes incombustibles sans crier au miracle, des charlatans se percer le nez avec de gros clous et avaler des lames de

sabre sans nous étonner. C'est qu'au commencement du XVIIIe siècle, on attribuait à des causes surhumaines tout ce qui sortait de l'ordre commun; on ne songeait même pas à se rendre compte des causes toutes naturelles qui produisaient ces phénomènes. La faculté de Paris d'ailleurs était sur ce point divisée d'opinions.—Les lettres de cachet contre les protestants s'élevèrent à un nombre encore plus considérable. Les jansénistes, les convulsionnaires, les magiciens, n'ont subi de persécutions que pendant le cours de quelques années, mais les protestants ont été poursuivis, emprisonnés et pourchassés à outrance pendant trois siècles. Si ces déplorables proscriptions parurent se ralentir sous la régence du duc d'Orléans, et pendant le règne de Louis XV, c'est que les rigueurs du pouvoir avaient changé de direction. Les accusations politiques devinrent plus fréquentes et plus vives. Le procès de Lally appartient à l'histoire de l'époque où de viles prostituées gouvernaient l'état, disposaient du trésor public, nommaient les ministres, les maréchaux et se vendaient à l'étranger. Le politique suivie par Mornay, Sully, Richelieu et Mazarin lui-même, n'avait pas encore changé; notre diplomatie était connue, elle était franche, nationale; Une femme et un prêtre changèrent tout; un mot flatteur de l'impératrice à la Pompadour livra la France à l'Autriche. Le honteux traité de 1756, le partage de la Pologne, sont l'ouvrage de la Pompadour et des ministres qu'elle avait imposés au voluptueux Louis XV. Choiseul avait suivi le même système; il avait sacrifié à des affections toutes personnelles l'honneur, les intérêts de la France. Malheur alors au général, à l'administrateur dont le courage, le patriotisme et les succès contrariaient la politique et les sympathies de l'étranger!—Le procès de Lally l'a prouvé. Il avait vaincu les Anglais dans l'Inde, il pouvait ouvrir dans cette riche partie du monde d'immenses débouchés à nos produits industriels et agricoles; il fallut s'en défaire. Lally était à Londres, il n'ignorait pas les dénonciations faites contre lui en France; il savait que ses ennemis demandaient sa tête. Sévère jusqu'à la brutalité, il avait fait beaucoup de mécontents parmi les officiers et dans l'administration, mais il avait la conscience de tout ce qu'il avait fait pour la sûreté de la colonie. Son honneur lui était plus cher que la vie: il partit pour la France, prêt à soumettre sa conduite politique et privée au plus rigoureux examen. Il entra à la Bastille le 1er novembre 1662; la procédure ne fut terminée qu'en mai, 1766, et un arrêt du même jour le condamna à la peine capitale. Cet arrêt fut exécuté le 9 du même mois. Six officiers avaient été impliqués dans ce procès et mis à la Bastille: MM. de Chaponai, Gateville, Fèvre, Pouilly, Allen et Meagher. Les deux premiers furent *bannis*, le troisième *admonesté*, les trois autres absous. L'arrêt qui avait condamné Lally a été cassé le 13 mars 1777, sur la demande de son fils naturel Lally-Tollendal. (*V.* LALLY [Arthur de] et LALLY-TOLLENDAL.—Tois officiers de la Louisiane, Mandeville, Grondel et Rocheblave, furent mis à la Bastille en 1765. Tout leur crime était d'avoir écrit contre le gouverneur M. de Kerlerec. Un arrêt du conseil déclara que la conduite de ce gouverneur avait été sans reproche, mais que son administration avait été tyrannique, arbitraire. Les trois officiers furent rendus à la liberté sans jugement, et l'*irréprochable* gouverneur exilé de Paris et de la cour. Comment expliquer d'aussi choquantes contradictions après une procédure qui avait duré quatre années? On avait interdit aux trois officiers de publier leur mémoire justificatif, et on les retenait à la Bastille. C'est ainsi que s'administrait la justice sous le long règne de Louis XV. Les hommes de lettres étaient poursuivis à outrance. Il suffit de citer le savant abbé Lenglet-Dufresnoy. Il fut mis quatre fois à la Bastille, et passa une partie de sa vie dans cette prison et dans celle de Vincennes. C'était toujours le même exempt qui était chargé de l'arrêter et de le conduire à la Bastille ou à Vincennes. Quand

l'abbé le voyait entrer, il ne lui laissait pas le temps d'expliquer sa mission : *Bonjour*, *M. Tapin*, lui disait-il, et à sa servante : *Allons, vite, mon petit paquet, du linge et du tabac !* et il suivait gaîment M. Tapin. Un censeur sévère, mais consciencieux, n'eût pu trouver dans les écrits du savant abbé rien de séditieux, rien d'hostile au gouvernement. Mais Dufresnoy était un *franc Gaulois*, et s'exprimait avec une entière liberté sur tout ce qui blessait ses opinions personnelles. — Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, accusé de concussion et de malversation, avait été plus heureux que Lally. Il ne resta que huit ans à la Bastille; renvoyé devant une commission, il fut absous, et après une restitution de dix-huit millions au trésor public, il lui restait encore, dit-on, huit cent mille livres de rente. Un malheureux sous-officier de la Bastille favorisait sa correspondance avec sa femme, une lettre tout-à-fait inoffensive avait été interceptée; le sous-officier fut cassé à la tête de sa compagnie, devint fou, et fut rendu en cet état à sa tante, teinturière à Lyon, 23 jours après la mise en liberté de P. Mahé de la Bourdonnais. — Le 23 juin 1769, onze prisonniers entrèrent en même temps à la Bastille : c'était tout le conseil supérieur du cap Français, le greffier compris, savoir : MM. Gressier, Marcel, Taveau de Chambrun, Leger, Jousse de Champremeaux, Le Tort, Colleux de Longpré, Dufour, Janvin, Maignol, Longpré des Balizières. Le gouverneur, Louis de Rohan, les avait fait enlever en pleine audience, jeter dans un navire et transporter en France; tout leur crime était de n'avoir enregistré une ordonnance de M. le gouverneur sur les milices qu'avec la réserve qu'il serait fait au roi des représentations sur cette ordonnance. Entrés à la Bastille le 23 juin 1769, ils en sortirent les 17 et 18 juillet suivant pour être conduits à Rochefort et embarqués sur la frégate l'*Isis* pour Saint-Domingue. Ces magistrats avaient, dès leur entrée à la Bastille, adressé au roi une plainte contre le gouverneur ; mais la famille de Rohan était alors en grande faveur, et les ministres gardèrent le silence. — L'affaire La Chalotais, son emprisonnement et celui des membres les plus distingués du parlement de Bretagne, fut une nouvelle preuve que la magistrature était sans force, sans garantie contre la tyrannie des gouverneurs des provinces et des colonies. — Un simple citoyen aurait-il pu se soustraire aux poursuites haineuses d'une compagnie de monopoleurs qui avaient acheté l'odieux privilège de s'enrichir en affamant la France? — On ne savait à quoi attribuer la pénurie des grains dans les marchés et la hausse exorbitante des prix, après une abondante récolte ; on ignorait qu'une compagnie, à laquelle s'étaient associés des ministres, le lieutenant de police de Paris, des banquiers, des intendants, des receveurs généraux des finances, accaparait les grains, provoquait des disettes ; et tout cela se faisait publiquement au nom et pour le compte du roi. Le nom du trésorier-général des grains pour le compte du roi est inscrit dans l'Almanach royal de 1774. Le prévôt de Beaumont, agent du clergé, était parvenu à se procurer une copie du bail consenti par le ministre de Laverdy. Il se disposait à le transmettre au parlement de Rouen ; son paquet ayant été intercepté, il fut secrètement emprisonné pendant vingt-deux ans à la Bastille, à Vincennes, à Charenton. Sa famille ignora pendant dix ans ce qu'il était devenu. Il ne fut rendu à la liberté qu'après les journées de juillet 1789. L'un des originaux du bail des monopoleurs a été trouvé dans les archives de la Bastille ; ce bail avait été renouvelé sous le règne de Louis XVI ; il était en plein exercice en 1789. Le banquier, principal agent de la compagnie, Pinet, fut trouvé assassiné dans la forêt de Saint-Germain ; le résultat de sa liquidation fut une banqueroute de cinquante-trois millions. Les arrestations arbitraires, les prisons d'état, étaient considérées comme une nécessité dans un gouvernement

aussi vicieux : il y avait plus que de l'arbitraire dans un pareil système, il y avait inhumanité et folie. — Le fameux procès du collier fut plus qu'un scandale. Un cardinal, un prince de l'église, grand-aumônier de France, arrêté en pleine cour, dans le palais du roi, pour une escroquerie ! Ne fut-il que l'instrument des époux de La Motte ? Oui, suivant l'arrêt. Mais l'opinion est plus sévère que les magistrats. Le nombre des accusés était considérable ; tous furent mis à la Bastille. La procédure dura plus d'une année. (*V.* Collier [Procès du]). Deux assemblées des notables avaient délibéré sur la situation financière de l'état. Tous les expédients pour obtenir des impôts en dehors des voies légales avaient été épuisés. Une immense banqueroute était imminente ; tous les vœux appelaient les états-généraux, et ils étaient déjà convoqués ; et dans des circonstances aussi graves, on ne pouvait soupçonner les ministres de Louis XVI de compromettre son autorité par un acte arbitraire que rien ne pouvait justifier. — La noblesse bretonne, assemblée à Saint-Brieux et à Vannes au nombre de douze cents, avait nommé douze commissaires qu'elle avait chargés de présenter au roi un mémoire contre les atteintes portées à la constitution française et aux prérogatives de la Bretagne par les ministres et les gouverneurs de cette province. En conséquence, les comtes de la Fruglaie, de Châtillon, de Guer, de Nétumières, de Bec-de-Lièvre-Peinhoët, les marquis de Montluc, de Tremergat, de Carné, de Bédée, de la Rouerie, de la Féronière, le vicomte de Cicé, se rendirent à Versailles pour remplir leur mission. Ils avaient demandé une audience au roi, et attendaient dans une parfaite sécurité le jour ou il plairait à sa majesté de les recevoir, lorsque dans la nuit du 14 au 15 juillet 1788 ils furent arrêtés en vertu de lettres de cachet et conduits à la Bastille. A cette nouvelle, toute la Bretagne jette un cri d'étonnement et d'indignation. Les nobles prisonniers furent rendus à la liberté, et leur retour dans la province fut un triomphe. — En 1789, Réveillon, fabricant de papier au faubour Saint-Antoine, dont la maison avait été saccagée par des ouvriers qui l'accusaient de vouloir diminuer leur salaire, demanda et obtint d'être reçu à la Bastille pour garantir sa vie. Ainsi, le dernier prisonnier reçu dans ce château fort fut un prisonnier volontaire. Il s'était exagéré les dangers de sa situation, car il reparut bientôt, et sa personne fut respectée, et tous ses concitoyens s'empressèrent de lui prodiguer des secours et des consolations. Il reçut dans l'assemblée des électeurs les démonstrations les plus honorables de respect et d'estime.

Régime intérieur de la Bastille.

Les commandants n'ont pas eu dans l'origine le titre de *gouverneur*. Le sire de Saint-Georges y commandait sous Charles VI, en 1404. Philippe Lhuilier avait été nommé par Louis XI au commandement de la Bastille après la mort du connétable de Saint-Paul. Ses fonctions se bornaient à celles de geolier ; il avait été chargé de surveiller avec la plus sévère exactitude l'illustre prisonnier d'Armagnac, d'assister à tous ses interrogatoires, dont il faisait un rapport au roi. — Tant que la Bastille fut au pouvoir de la faction de la ligue, la garde en fut confiée à du Bourg. Sully depuis ce temps en avait eu le commandement, sans doute en sa qualité de grand-maître de l'artillerie. Il donna sa démission de capitaine de la Bastille, et reçut de Louis XIII une indemnité de 60,000 l. — Catherine de Médicis se fit gouvernante de la Bastille en 1611, et en confia le commandement à Châteauvieux, son chevalier d'honneur. La faction de la fronde s'était emparée de la Bastille comme celle de la ligue, et le commandement en avait été conféré au fils du conseiller Broussel. — Saint-Marc, qui, depuis 1671, avait gardé le prisonnier connu sous le nom de *Masque de fer*, l'amena avec lui des îles Sainte-Marguerite, quand il vint prendre possession du gouvernement de la Bastille, en 1698. On évaluait à 60,000 l.

le revenu annuel du gouverneur de la Bastille, et cette évaluation est fort au-dessous de la réalité. Ses appointements fixes étaient considérables, et, outre les sommes allouées pour chaque prisonnier, il recevait en sus du nombre effectif un bon de quinze places, à 10 liv. chacun, ce qui lui rapportait 150 liv. par jonr, sans la moindre dépense. Il recevait en outre suivant le tarif établi d'après la qualité ou profession de chaque prisonnier, et par jour, pour un prince 50 liv., un maréchal 36 liv., un lieutenant-général 16 liv., un conseiller au parlement 15 liv., un juge, un financier ou un prêtre 10 liv., un avocat ou procurenr, 5 liv., un bourgeois 4 liv., un valet et colporteur, un homme de *bas étage*, 3 liv. C'était le *minimum*, et la nourriture à peu de ehose près était la même pour tous, et ne coûtait pas au gouverneur pour les premières classes ce qui lui était accordé pour la dernière. Il avait le privilége de faire entrer, exemptes de tous droits, 200 barriques de vin; il cédait ce privilége à un marchand de vin, moyennant une forte prime qu'il recevait en vin de la moindre qualité. Aussi cette place était très recherchée. M. de Jumilhac n'avait obtenu la survivance de M. de Launai qu'après avoir payé à celui-ci une indemnité de 300,0(0 liv., et le mariage de son fils avec mademoiselle de Launai.— Le gouverneur n'était dans le fait qu'un geolier décoré et portant l'épée. Les réglements le plaçaient sous les ordres du lieutenant-général de police. Il ne pouvait prendre sur lui de faire aucun acte sans y avoir été autorisé; il lui fallait un ordre du *magistrat* pour permettre à un prisonnier de se faire raser, de changer de linge, d'aller à la messe, recevoir des visites, écrire à sa famille ou à des conseils. Cette place n'était donnée qu'à la faveur. Bernaville, qui était gouverneur lorsque le maréchal de Richelieu et Voltaire furent mis à la Bastille, avait été valet de M. de Bellefonds, gouverneur de Vincennes; il substitua à son nom de Lefournier celui de Bernaville, et fut succcessivement lieutenant de roi et gouverneur de la Bastille. C'était un homme aussi cupide que féroce; il traitait les prisonniers avec une brutalité qui passe toute croyance: un seul fait suffira pour le caractériser. Delphino, prisonnier à la Bastille et à Vincennes, avait un petit chien qu'il affectionnait beaucoup. Il lui arriva un jour de refuser le chétif repas que lui apportait son porte-clés; Bernaville accourt, se saisit du petit chien, le brise contre la muraille, et frotte le visage de Delphino avec le cadavre dégouttant de sang. Delphino fut en outre mis au cachot. Tous les prisonniers qui ont écrit sur leur détention à Vincennes et à la Bastille sont unanimes sur l'avarice sordide et la férocité de ce gouverneur. — Lorsque le lieutenant-général de police interrogeait un prisonnier, le gouverneur se tenait en dehors, et gardait la porte. Il suffira de lire quelques lettres trouvées à la Bastille pour donner une juste idée de la servile soumission du gonverneur envers le lieutenant-général de police. Cette partie de la correspondance était dans les attributions du major, qui écrivait directement au lieutenant-général de police.

A la Bastille, le 31 mai 1756.

Monsieur, le sieur Pizzoni demande à vous écrire. Nous attendons vos ordres en conséquence. Ce prisonnier n'a rien pour changer; nous lui prêtons du magasin, chemises, cols, bonnets, coiffes de nuit et chaussons. — Le sieur Pizzoni est ici depuis le 17 du courant: il n'a pas encore été rasé; il demande en grâce à l'être.—J'ai l'honneur d'être, etc.

CHEVALIER, *major*.

—On lit en marge de la main du lieutenant-général de police: *Je veux bien qu'on le rase et qu'il m'écrive*. 3 juin 1756.

A la Bastille, le 10 juin 1756.

Monsieur, j'ai dit ce matin au sieur Holtzendorf que vous ne pouviez lui accorder la lecture des gazettes de Paris ni de Hollande qu'il vous demandait, de même que les mémoires et journaux; que cet nsage est défendu aux prisonniers, conformément à votre ordre du 9 courant.—Il s'est trouvé dans les effets que M. de Tschoudy

père a envoyés à son fils 3 chemises garnies, 8 mouchoirs, 3 paires de bas de soie, 2 pairs de fil, qui appartiennent au sieur Pizzoni. Nous attendons vos ordres pour les lui donner. — J'ai l'honneur d'être, etc. CHEVALIER, *major*.

Beaucoup de prisonniers, excédés des mauvais traitements qu'ils subissaient, ont eu recours au suicide; d'autres ont perdu la raison, et le premier magistrat de la capitale ne voyait dans ces déplorables événements qu'une faute contre l'ordre établi dans le château; il gourmandait ses subordonnés et ne donnait pas de répit à la victime. Voilà de ces faits qu'on ne doit pas citer sans en donner la preuve. Les ordres de sortie n'étaient souvent que des déceptions; le prisonnier croyait être rendu à la liberté, et souvent il ne sortait de la Bastille que pour être transféré à Bicêtre ou à Charenton. Telle était sans doute la crainte de Drouhart, qui fait le sujet de la lettre suivante, dont l'original a été trouvé dans les archives de la Bastille, et rendu public au mois d'août 1789.

A la Bastille, le 19 novembre 1767.

Monseigneur, dans le moment que le sieur Drouhart a eu signé sa sortie, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte que je l'avais remis entre les mains du sieur Buhot, inspecteur de police, de même que le sieur Coste de Sabreville. Ce prisonnier, en passant par les cours, a volé comme un oiseau dans sa chambre; son porte-clés l'a suivi; le prisonnier s'est présenté à la porte de sa chambre pour en défendre l'entrée. Le porte-clés à forcé et ne s'est point aperçu qu'il avait un couteau à la main, et en a reçu un coup dans le ventre, qui le mettra peut-être avant demain matin au tombeau, ayant été administré ce soir et regardé sans espérance. Ensuite le nommé Drouhart s'en est donné autant et est mort 10 minutes après. M. de Rochebrune, commissaire de la Bastille, fera cette après-midi le procès-verbal de tout ce que dessus, qui pourra vous rendre, monseigneur, plus savant que nous ne sommes tous à présent. Je ne me suis pas contenté du rapport du chirurgien-major, j'ai prié M. de Ribérac, médecin, de venir au château, où il est actuellement, pour en dresser le procès-verbal. Je suis avec un profond respect, monseigneur, votre, etc. CHEVALIER.

Paris, le 19 novembre 1767.

J'ai appris avec la plus grande peine, monsieur, le triste et fâcheux événement arrivé ce matin dans le château. Je vois que si on avait la précaution de ne point laisser de couteau ou autre instrument aux prisonniers, et de faire exactement des visites dans leurs chambres et sur eux-mêmes, on aurait évité ce dernier malheur. J'espère que vous redoublerez de zèle et d'attention pour le bien du service et la sûreté des prisonniers. Je suis, etc. SARTINES.

— Le prisonnier se croyait libre après avoir signé sa sortie, et il se vit remettre aux mains d'un inspecteur de police; il passa brusquement de la joie la plus vive au plus violent désespoir. Ainsi s'explique le meurtre du porte-clés et le suicide du prisonnier. — Encore une citation sur ce point; elle sera courte et sera la dernière.

A la Bastille, le 13 septembre 1771.

—...... La tête du sieur de la Rivière est toujours fort échauffée, et je commence à désespérer que sa pauvre tête puisse guérir sans qu'on lui fasse le remède..... Je suis, etc CHEVALIER.

—On lit en marge cette apostille : *à pendre*.—Un père de famille pouvait être enfermé à la Bastille et y mourir sans que ses parents et ses amis aient pu être informés de sa captivité et de sa mort. Le lieutenant-général de police indiquait *sous quel nom* un prisonnier devait être enregistré à son entrée ou à son décès. On lit dans une instruction générale ou réglement : « Le magistrat ordonne que le médecin et le chirurgien seront tous deux appelés lorsqu'ils feront leurs visites, et en dresseront le rapport le plus exact, après quoi le magistrat ordonne *la sépulture et sous quel nom il doit être inhumé*. Cette cérémonie doit se faire toujours la nuit, et deux portes-clés y assistent comme témoins. » — Il fallait un or-

dre exprès pour que le prisonnier mourant fût confessé, et, quelle que fût la gravité de la maladie, le médecin ne pouvait être appelé que sur un ordre du même magistrat. On trouve dans les registres originaux de nombreux exemples de substitutions de noms; Latude fut d'abord enregistré sous son véritable nom, puis sous celui de Danry; *Mauville* le fut sous celui de Vilmain, etc., etc. — Les registres de la Bastille ne datent que de 1668. Ils étaient tenus avec peu de régularité, et souvent interlignés et surchargés. Le major Chevalier avait été chargé de la rédaction d'un registre secret. On avait pris des précautions pour la défense de ce château fort en 1789, mais on n'avait rien prévu pour les archives. On en regardait la prise comme impossible. On évalue à 2,000 le nombre des prisonniers enregistrés, en y comprenant ceux inscrits sur des notes volantes, et ce nombre s'était accru avec une progression considérable sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Les ministres Turgot et Malesherbes avaient proposé la révision de tous les dossiers des prisonniers et la mise en liberté de tous ceux qui ne pouvaient être considérés comme prisonniers d'état, et c'était le plus grand nombre. Mais ils n'ont pas réalisé leur philanthropique projet. Ils ne restèrent que peu de temps au pouvoir. Le roi n'était pas le maître: « Il faut bien qu'il succombe, disait Louis XVI en parlant de M. Turgot, il n'y a que moi qui le soutiens. » L'ouvrage de M. de Constantin de Renneville, intitulé l'*Inquisition française*, et publié à Londres, a jeté un grand jour sur les mystères intérieurs de la Bastille. L'auteur y avait été détenu long-temps, et fut ensuite transféré à Vincennes; il n'avait pu tout savoir, et l'on n'a pu obtenir de renseignements positifs que par les registres et tous les papiers trouvés à la Bastille après la prise du château. Là étaient déposés, outre les dossiers des prisonniers, tous les actes qui se rattachent à la police de la capitale, les grandes procédures pour crimes d'état, jugées par le parlement, le Châtelet et la *chambre royale de l'arsenal*. On appelait de ce nom les commissions extraordinaires qui se sont succédé depuis le XV[e] siècle jusqu'en 1789. — Le gouvernement de la Bastille se composait d'un gouverneur, prenant le titre de capitaine du château de la Bastille; d'un lieutenant du roi, d'un major titulaire, d'un adjoint en survivance, d'un adjoint à l'état-major, d'un ingénieur en chef directeur des fortifications, d'un médecin, qui était en même temps médecin du roi; d'un chirurgien et apothicaire major, d'un chapelain du château, de deux chapelains honoraires, d'un confesseur titulaire, d'un confesseur en survivance, d'un garde des archives (c'était ordinairement le secrétaire intime du lieutenant-général de police), d'un commis aux archives, d'un commissaire de police spécial, d'un entrepreneur des bâtiments du roi et de la Bastille, d'un concierge (celui qui exerçait cet emploi sous Henri IV et à l'époque du maréchal de Biron s'appelait M. de Rumigny), de 8 porte-clés. — Les archives de la Bastille étaient aussi le dépôt de tous les livres prohibés, destinés à être brûlés ou mis au pilon. Ce double moyen de destruction n'était jamais entièrement exécuté; on réservait un certain nombre d'exemplaires, et le libraire du parlement avait le privilége de vendre les exemplaires des livres condamnés; ils servaient aux contrefaçons. Ainsi, le pilon et le bûcher n'étaient dans le fait qu'une déception.— Les instructions du lieutenant-général de police, après avoir prescrit la rédaction de l'état général des livres à mettre au pilon, et le mode d'y procéder, s'exprime ainsi: «Après que l'état général sera fait, on tirera 20 exemplaires de chaque ouvrage pour être conservés au dépôt de la Bastille, et 12 ou 15 pour les distributions d'usage qui seront ordonnées. » Cette réserve pour les livres condamnés à la *brûlure* par le parlement était beaucoup moins restreinte; elle était d'un ou deux exemplaires pour chacun de messieurs: c'était donc deux ou trois cents exemplaires rendus à la circulation, et le plus souvent on substituait aux livres condamnés

de vieux papiers et des livres achetés au poids, et le libraire privilégié du parlement en avait toujours un assortiment pour les amateurs. Lorsque l'opération du pilon était terminée, le lieutenant-général en faisait dresser procès-verbal par le garde des archives et les officiers de la Bastille pour sa décharge. Il a été reconnu et constaté depuis, que la plupart des pamphlets et des livres contre la reine Marie-Antoinette, le comte d'Artois et de grands personnages de la cour, avaient été fabriqués par les agents mêmes que la police chargeait de surveiller les publications clandestines. Les plus actifs de ces agents, *Goupil* et *Jacques*, ont été pris en flagrant délit; le premier est mort à Vincennes, et l'autre, après un séjour de 8 mois à la Bastille, fut exilé dans son pays le 9 juillet 1789 (Voy. *Mémoires pour servir à l'histoire secrète du gouvernement français de* 1380 *à* 1780.)

Dufey (de l'Yonne).

BASTINGAGE. On nomme ainsi ces longs boyaux en toile peinte que l'on établit au-dessus des bords ou du pavois d'un navire, et dans lesquels on place les effets, les sacs et les hamacs des gens de l'équipage pendant le jour. Cette espèce d'appareil est destinée à servir à la fois de décharge et à garantir, pendant le combat, la tête des hommes placés sur le pont des atteintes de la mousqueterie de l'ennemi. On conçoit aisément qu'un tel blindage, composé de hardes et de matelas, liés et pressés avec soin, doit offrir contre la fusillade un abri assez sûr; mais il n'est pas de bastingage, quelque bien établi qu'il puisse être, qui soit assez fort pour résister au choc d'un boulet lancé de près.—Un navire est bien ou mal *bastingué* selon que ses bastingages sont plus ou moins susceptibles de garantir contre la fusillade ou contre les coups de mer les gens de l'équipage que leur devoir appelle sur le pont pendant le combat ou la tempête.—C'est dans les bastingages, comme nous l'avons déjà dit, que chaque homme place son hamac, et quelquefois son sac. Pour recevoir et garantir le mieux possible les objets qu'on y dépose, les bastingages sont revêtus intérieurement d'un filet de corde de grosses mailles; la toile peinte qui la recouvre est destinée à les préserver de la pluie et à leur donner un peu d'élégance.

Ed. Corbière.

BASTION (Art militaire), partie saillante d'une enceinte fortifiée, qui a remplacé les tours carrées ou rondes des anciennes forteresses. On reprochait aux tours un défaut assez grave, celui de laisser au pied de leurs murailles un espace angulaire entièrement dérobé aux coups des armes de jet placées sur le rempart. Afin d'ôter à l'assiégeant cet asile dont il ne manquait pas de profiter pour y placer ses moyens d'attaque, on vit enfin, mais très tard, qu'il suffisait d'ajouter au massif de chaque tour l'*angle mort*, qu'elle laissait en avant. On s'étonne d'abord qu'un expédient aussi simple ne se soit pas offert beaucoup plus tôt à la pensée des hommes de guerre, qu'il nous vienne de l'Asie, et qu'il faille chercher parmi les Turcs l'origine de ce perfectionnement : la surprise cessera si l'on considère l'influence que l'esprit chevaleresque a conservée en Europe jusqu'au-delà du xvie siècle, et la forme particulière qu'il avait fait prendre à l'art militaire. Lorsqu'il ne s'agissait que de combats corps à corps, avec l'épée et la lance, l'art des fortifications ne pouvait point faire de progrès. — Les premiers bastions que l'on ait construits n'étaient, en effet, que des tours un peu plus spacieuses que celles dont l'enceinte des places fortes avait été flanquée jusqu'alors et qui dirigeaient au dehors un angle saillant pour procurer à la défense des feux croisés sur les approches de l'assiégeant, tandis que deux autres côtés donnaient aussi des feux croisés pour la défense du fossé. Ainsi, le tracé de la fortification supprimait totalement les angles morts; et ce qui n'était pas moins important, la géométrie était appelée au secours de l'art, et devait l'éclairer un jour de toute sa lumière. Peu à peu, les bastions furent agrandis; la direction de leur *capitale* (*voyez* ce mot) fut assujet-

tie à la figure du terrain autour de la forteresse ; les *faces* (côtés de l'angle saillant) furent soustraites aux vues et aux armes de l'assiégeant, jusqu'au moment où ses travaux d'attaque sont parvenus à leur dernier période ; les *flancs* (côtés intermédiaires entre les faces et l'enceinte) furent déterminés de grandeur et de position pour qu'ils pussent défendre le fossé de la place, battre le pied de la brèche, empêcher ou retarder l'assaut. Toutes ces acquisitions, faites au profit des assiégés en provoquèrent d'autres qui ajoutèrent, dans la même proportion, de nouvelles ressources à celles qui avaient décidé jusqu'alors la supériorité de l'attaque, en sorte qu'on peut douter que cet accroissement de savoir militaire ait été réellement utile. Quoi qu'il en soit, le *système bastionné* de la fortification moderne a été porté par Vauban et Cormontagne à une perfection qui sera peut-être sa limite, à moins que la portée des armes ne change considérablement. C'est d'après cette portée que les dimensions des faces et flancs des bastions sont réglées, ainsi que la longueur de la *courtine*, partie de l'enceinte comprise entre 2 bastions. Quant à la distance entre les deux courtines séparées par un bastion, elle dépend du tracé de l'enceinte, des angles formés par les courtines, et de quelques circonstances locales ; cette distance est ce qu'on nomme la *gorge* du bastion.— Quels que soient les avantages des forteresses modernes comparées à celles des anciens, l'art de l'attaque a maintenant une si grande supériorité que les siéges durent moins que ceux dont l'histoire ancienne fait mention, et qu'aucune place ne peut être regardée comme imprenable. C'est aux bastions que l'assiégeant s'attache, lorsqu'il est assez près pour les battre en brèche. Tous les travaux du siège ont été dirrigés vers le *point d'attaque:* ce point et ses approches sont le but des batteries qui lancent des projectiles de toutes espèces contre les bouches à feux de l'assiégé, afin d'*éteindre ses feux*, tandis que des boulets tirés à *ricochet* sillonnent les remparts, et les rendent inabordables. En même temps, les batteries de brèche exécutent leur œuvre de destruction ; c'est ordinairement dans l'une des faces du bastion attaqué que l'ouverture est faite ; lorsqu'elle est assez grande, et que pour la rendre plus praticable dans toute son étendue, on l'a suffisamment *aplanie* à coups de canon, il ne reste plus qu'à traverser le fossé, et à donner l'assaut. Mais l'assiégeant peut être arrêté au haut de la brèche par des obstacles qui retarderont encore sa victoire, et laisseront au moins à l'assiégé une dernière ressource pour obtenir une capitulation moins désavantageuse : si le bastion est *plein*, on n'aura pas manqué d'y faire des *retranchements* capables d'arrêter l'ennemi, et qui lui imposeront l'obligation de continuer les travaux d'attaque. On dit qu'un bastion est *plein*, lorsque tout son intérieur est exhaussé jusqu'au niveau du rempart ; l'exhaussement dépasse même quelquefois la gorge du bastion. La défense peut en tirer un très bon parti ; mais le transport des terres qu'il faut accumuler pour remplir le vide des bastions ajoute beaucoup aux dépenses d'ailleurs excessives des fortifications modernes. D'un autre côté, les bastions vides laissent plus d'espace disponible dans l'enceinte des places fortes ; ils conviennent mieux durant les longs intervalles de paix, auxquels il faut ajouter les temps de guerre où la place n'est pas exposée aux dangers d'un siège. Des siècles peuvent s'écouler avant que des fortifications construites à grands frais soient mises à une épreuve qui manifeste la résistance dont elles sont capables ; on ne se décide pas volontiers à faire supporter à la génération présente les charges d'un avenir aussi éloigné. C'est par ce motif que le système des tours bastionnées de Vauban est demeuré sans autres applications que celles que ce grand ingénieur a faites lui-même. La défense y trouve, il est vrai, beaucoup plus de ressources que dans le système ordinaire ; mais la dépense est très certainement doublée, et son utilité n'est

pas aussi certaine. Des combinaisons politiques, un changement de frontières, peuvent diminuer, anéantir même l'importance d'une place forte. Lorsque Vauban entourait Landau d'une enceinte munie de tours bastionnées, il était loin de prévoir que cette forteresse serait un jour perdue pour la France. — Dans le cours d'une campagne, les ouvrages de fortification construits pour une courte durée, avec les matériaux que l'on a sous la main, admettent quelquefois la forme bastionnée. Certaines parties d'une enceinte sont terminées par des *demi-bastions*, composés d'une face et d'un flanc. Enfin, les bastions peuvent être *détachés*, et dans ce cas, il faut qu'ils soient fermés par la gorge, de peur qu'un ennemi entreprenant n'essaie de les *tourner*. Les règles de la fortification passagère ne diffèrent point de celles qui dirigent les constructions durables; l'emplacement, la forme et les dimensions d'un bastion en terre sont déterminés comme s'il s'agissait de l'enceinte d'une place forte. FERRY.

BASTONNADE, proprement *fustuarium*, coups de bâton. Nous comprenons sous cette dénomination générique toute punition infligée matériellement sur le corps de l'homme. La bastonnade est fort en usage chez les Turcs et chez les Barbaresques. Elle y est, dans une foule de circonstances, ordonnée comme correction pénale, et administrée de diverses façons plus ou moins cruelles; quelquefois même avec un grand raffinement de barbarie, selon la gravité des cas ou le caprice du despote. La manière la plus douloureuse de la recevoir, c'est, dit-on, sous la plante des pieds. On fait dans la discipline des armées allemandes et russes un fréquent emploi de ce genre de châtiment. Le knout, les coups de trique, de baguette, y sont les moyens ordinaires de répression. Ce fut sous le ministère du comte de Saint-Germain que les coups de plat de sabre (punition disciplinaire déguisée à la française, mais analogue à la bastonnade, et que nos soldats s'obstinèrent à nommer ainsi) furent introduits en France. Cela vint assez à propos aux approches de la révolution pour aliéner les soldats, qui déjà, quel que fût leur mérite personnel, ne pouvaient parvenir aux grades supérieurs, exclusivement réservés à la noblesse, et pour les préparer au grand mouvement de 89. On rapporte un mot assez plaisant d'un vieil officier allemand qui contribua beaucoup pour sa part à l'introduction de ce supplice en France : « Pour moi, dit-il, je ne vois pas pourquoi on n'établirait pas les coups de bâton dans ce pays. Dans ma longue carrière, j'en ai beaucoup reçu, j'en ai fait beaucoup distribuer, et je m'en suis toujours très bien trouvé. » — Une ordonnance royale rendue en 1776 porte, article 20, du titre VI : « L'intention de sa majesté est que les fautes légères qui jusqu'à présent ont été punies par la prison ne le soient plus dorénavant (il faut toujours faire valoir les faveurs royales) que par des coups de plat de sabre. » Les considérations qui accompagnaient l'établissement de cette peine ne sont pas moins curieuses. On lit au même titre : Si ce dernier châtiment, le plus efficace pour la promptitude, et d'autant plus militaire que les nations les plus célèbres, et chez lesquelles l'honneur était le plus en recommandation, en employaient rarement d'autres, est redouté du soldat français, il sera un moyen d'autant plus sûr à employer pour le succès de la discipline...... » Du reste, tout est prévu avec une parfaite précision dans les nombreux articles de l'ordonnance. Le 22e porte : « Le grenadier, soldat, cavalier, chevau-léger, dragon, chasseur ou hussard qui aura été condamné par le commandant du corps à recevoir des coups de plats de sabre, subira cette punition à la tête de la parade particulière du régiment, et ceux qui seront dans le cas d'être punis de coups pour quelque faute contre l'ordre et la police établie dans la compagnie, les recevront à l'appel du matin, par l'ordre de celui qui la commandera. » C'était, d'après l'ordonnance, une correction toute paternelle; l'armée en jugea tout autrement. Un cri général

s'éleva contre la nouvelle discipline. Au rapport d'un historien, les mots les plus énergiques furent proférés par les soldats de toutes armes, et produisirent le même effet d'opposition qu'auraient pu faire d'éloquentes remontrances. Il en est ainsi en France, et souvent il y a lieu de s'en féliciter. Un grenadier avait dit : « Je n'aime du sabre que le tranchant. » Le mot était sublime, il fut répété avec enthousiasme. Le gouvernement se vit forcé de céder, mais les soldats en gardèrent toujours rancune à l'ancien régime et prirent une part active et glorieuse, quelques années plus tard, à la légitime insurrection qui consomma la ruine d'un ordre de choses dont la grande majorité de la nation ne voulait plus.—La bastonnade est encore en pleine vigueur dans plusieurs états du nord. Le docteur Falret, dans son *Traité de l'hypochondrie et du suicide*, publié en 1822, a apprécié sous le rapport physiologique les effets de ce supplice. « Combien d'individus, dit-il page 38, ne peuvent survivre à l'humiliation ! La discipline des six régiments wallons, qui formaient anciennement le contingent des Pays-Bas dans l'armée autrichienne, était dure, et les coups de bâton journaliers. Eh bien ! dans une année 33 soldats du régiment de Wierset se suicidèrent de désespoir d'avoir été maltraités d'une manière si ignominieuse. La même discipline produit aujourdhui les mêmes effets. » Nous pensons que, dans l'état de civilisation avancée où se trouve l'Europe, les gouvernements, quelle que soit leur mauvaise volonté, se verront bientôt dans l'obligation d'abolir ce barbare et odieux usage.

Ch. Romey.

BAS-VENTRE, *abdomen*, *cavité abdominale*, est cette cavité située au-dessous de la poitrine et au-dessus du bassin, bornée en arrière par la colonne vertébrale, en avant par les muscles, en haut par le diaphragme et en bas par la cavité pelvienne.—Cette cavité contient les organes principaux de la digestion et de la sécrétion de l'urine, qui y sont maintenus dans leur situation naturelle par les replis d'une membrane nommée par les anatomistes *péritoïne*.—Le bas-ventre se divise en plusieurs régions par des lignes imaginaires, ainsi : 1° une ligne qui partirait de la partie la plus inférieure des côtes pour aller au côté opposé ; 2° une autre qui se dirigerait de la région la plus élevée d'une hanche à la partie diamétralement opposée. Par ces deux lignes, le bas-ventre est partagé en trois régions, ou zones : la supérieure a reçu le nom d'*épigastrique ;* la moyenne, d'*ombilicale*; la troisième ou inférieure, d'*hypogastrique*. Mais ces trois zones sont elles-mêmes divisées chacune en trois régions secondaires par une ligne que l'on suppose partir, de chaque côté, à deux pouces du creux de l'estomac, et qui irait se rendre en bas à deux pouces sur les parties latérales des parties génitales. Ces trois zones sont divisées en trois régions, ainsi qu'il suit : la zone supérieure offre à son centre une région médiane nommée *épigastre*, de chaque côté de laquelle sont les *hypochondres*. La zone moyenne présente à son centre l'*ombilic*, et sur *ses côtés* les *lombes;* enfin, la zone inférieure est composée, au milieu, de l'*hypogastre*, et sur ses côtés sont les *aines*.—Dans chacune de ces régions sont placés des organes importants. Les principaux sont les suivants : à l'épigastre, l'estomac et l'arc du colon ; à l'hypochondre gauche, la rate ; à l'hypochondre droit, le foie ; à l'ombilic, l'intestin grêle, qui se compose du duodénum, du jéjunum et de l'iléum ; à la région lombaire gauche, le colon descendant et le rein gauche ; à la région lombaire droite, le colon ascendant et le rein correspondant ; à l'hypogastre le sommet de la vessie, vers l'aine gauche l'S iliaque du colon, à l'aine droite le cœcum. Ces divisions du bas-ventre et les organes qui s'y trouvent doivent être connus des gens du monde, mais ils sont surtout importants pour le médecin légiste, lorsqu'il doit dans un procès-verbal déterminer les parties du bas-ventre qui ont été frappées dans les cas de suicide ou d'homicide.

Halma-Grand.

BAT, en latin *clitellæ*. Ce mot, que l'on a écrit autrefois *bast*, vient de la basse latinité *bastum*, dérivé du grec *bastos*, dont on a fait aussi *basterne* (*voy*. ce mot). D'autres étymologistes veulent que *bât* vienne du celtique *bass*, qu'on emploie encore, disent-ils, en basse Bretagne, dans la même signification. C'est une selle grossière qui se met sur le dos des ânes, des mulets et autres bêtes de somme. De là on a appelé *cheval de bât* celui qui est destiné à porter des fardeaux. Il faut avoir soin que le bât dont on charge une bête de somme ne soit ni trop large ni trop étroit; s'il est trop large et s'il vacille sur le dos de l'animal, on aura beau sangler celui-ci, la charge tournera au moindre soubresaut; s'il est trop étroit, il pressera trop rigoureusement ses côtes, gênera sa respiration, le fatiguera et finira par l'écorcher et établir une plaie. Le proverbe qui dit *une selle à tous chevaux* a voulu que cette expression fût toujours prise en mauvaise part, et il doit en être de même du *bât*, qui, pour faire un office utile et convenable, doit être parfaitement approprié à l'animal qui le porte. — Quant à l'expression figurée *porter son bât*, on peut lui faire la même application : tant qu'il y aura des charges à supporter, il faut croire qu'il se trouvera des gens habiles, qui sauront s'en débarrasser sur autrui; en un mot, il y aura toujours dans toutes les sociétés possibles des hommes qui commanderont et d'autres qui obéiront. La question n'est plus guère pour ceux-ci de savoir à qui ils appartiendront, et, comme l'a fort bien dit le fabuliste latin (*Phèdre*, liv. I, fab. XV, *Asinus ad senem pastorem*),

. . . . Quid refert meâ
Cui serviam, *clitellas* dùm portem meas?

Notre bon La Fontaine a traduit ces deux vers par celui-ci :

Me fera-t-on porter double *bât*, double charge?]

C'est là, en effet, toute la question, et toute la politique des gouvernants doit tendre à faire en sorte que le *bât* blesse le moins possible celui qui est condamné à le porter, afin qu'il ne dise pas encore, avec le fabuliste français :

Notre ennemi, c'est notre maître.

E. H.

BATAILLE ET BATAILLE NAVALE (*voy*. COMBAT et COMBAT NAVAL.)

BATAILLE (Ordre de). On appelle en général ordre de bataille la disposition selon laquelle sont rangées les armées au moment du combat, et qui résulte de la direction que le général en chef veut donner à son attaque. — Une armée étant et ayant toujours été composée de la réunion de troupes de différentes armes, il en résulte que son ordonnance du combat ou ordre de bataille comprend trois éléments, qu'il convient d'examiner séparément : 1° l'ordre dans lequel sont rangées les troupes de chaque arme, en raison du service auquel elles sont destinées; 2° l'ordre relatif dans lequel les différentes armes doivent être placées, ou la place que chacune doit occuper dans l'ordre de bataille général; 3° la figure et la direction du front de bataille. Le premier de ces éléments appartient à la tactique; les deux autres sont tout à la fois du domaine de la tactique et de la stratégie. — L'ordre dans lequel ont été rangées les troupes légères, l'infanterie et la cavalerie, a varié selon les progrès ou la décadence de l'art militaire, mais le même principe proportionnel a toujours excité entre elles, c'est-à-dire que la cavalerie a toujours été rangée dans un ordre moins profond que l'infanterie, et les troupes légères dans l'ordre le moins profond. — Dans l'enfance des nations, les troupes étaient formées en grandes masses, placées les unes à côté des autres, et destinées à se heurter de front. Les évolutions étaient impossibles. C'est ainsi que l'histoire nous représente les armées des Assyriens, des Égyptiens et des Perses. Les premiers peuples qui eurent un système de tactique, c'est-à-dire un ordre de formation fixe pour les troupes de chaque arme, furent les Grecs et les Romains. Les uns et les autres avaient

besoin d'économiser sur les pertes d'hommes, et cette économie ne peut résulter que du bon emploi qu'on en fait, et des combinaisons qui permettent d'atteindre les mêmes effets par des masses moindres, en augmentant leur impulsion par l'accroissement de la mobilité, et par conséquent de la vitesse. — Mais les deux peuples, étant dans une situation différente, durent adopter des systèmes différents. Les Grecs ayant à combattre dans les vastes plaines de l'Asie, et contre les grandes masses qui composaient les armées des peuples de l'Orient, furent obligés de conserver à l'ordonnance de leur infanterie un certain degré de solidité qui lui permît de résister au premier choc des assaillants. Ils formèrent leur phalange, c'est-à-dire leur infanterie pesante sur seize rangs. Les Romains au contraire eurent pendant long-temps à combattre dans un pays montagneux et coupé, contre des montagnards agiles et intelligents. Les masses profondes n'auraient pu conserver leur ordonnance, en agissant sur le terrain où elles avaient à combattre. Un fond trop prolongé pour chaque corps destiné à rester réuni aurait présenté les mêmes inconvénients. Ils formèrent donc leur infanterie légionnaire sur dix rangs, et ne donnèrent que douze files à chacun de leurs pelotons ou manipules, qui étaient l'élément de formation de leurs armées. Nous n'entrerons pas dans l'examen comparatif de la tactique des Romains et des Grecs. Cet examen appartient aux ouvrages militaires, et demande des détails qui sortent du cadre d'un dictionnaire. Notre intention n'est que de donner une idée générale des changements qu'a éprouvés l'ordonnance des différentes armes qui composent les armées. — Chez les Grecs l'infanterie pesante était, ainsi que nous l'avons vu, formée sur seize rangs, la cavalerie sur huit, l'infanterie à moitié légère ou les peltastes également sur huit. Quant à l'infanterie qu'on peut proprement appeler légère, elle ne trouvait pas de place dans l'organisation de la phalange; son nombre, comparé au front qu'elle devait couvrir, semblerait indiquer que la formation avant le combat devait être sur quatre, six ou huit rangs. — Chez les Romains, l'infanterie de ligne était sur dix rangs, l'infanterie de réserve ou les triaires sur cinq, la cavalerie sur quatre. Quant à l'infanterie légère légionnaire ou les vélites, sa force étant un quart de l'infanterie de ligne, sa formation, avant le combat, devait être sur cinq rangs. — Mais cette formation primitive, qui ne varia pas chez les Grecs, jusqu'à la conquête des Romains, changea chez ces derniers. D'abord leurs guerres dans les plaines de la Gaule cisalpine leur firent voir la nécessité de se servir, au moins dans certains cas, d'un élément plus fort que le peloton ou manipule de 120 à 180 hommes. On réunit donc un manipule de chacune des deux lignes d'infanterie de bataille et un de la réserve, pour en former un corps de 300 à 450 hommes, qu'on appela cohorte, et dont dix formaient une légion. C'est l'élément qu'aujourd'hui nous appelons bataillon. Plus tard, sous les empereurs, l'ordre de bataille fut exclusivement par cohortes; les vélites étant remplacés par l'infanterie légère auxiliaire, la cohorte fut un dixième de la légion. — Mais l'introduction de l'usage des machines de guerre dans les armées amena d'autres changements dans la profondeur de l'ordre de bataille. Dès qu'il y eut des balistes et des catapultes légères, dont on fit le même usage que nous faisons aujourd'hui de l'artillerie de campagne, on sentit la nécessité de diminuer la profondeur des légions, afin de diminuer les pertes résultantes de l'effet des machines sur les masses. Dans la guerre contre les Juifs, et probablement dans les guerres civiles d'Othon, Vitellius et Vespasien, les légions ne combattirent plus que sur six rangs. Arrien croyant devoir, dans son expédition contre les Alains, augmenter la force de résistance des légions, ne la porta cependant qu'à huit rangs. La formation sur six et huit rangs dura jusqu'à la fin de l'ordonnance des légions, dont on n'entendit plus parler après la

bataille des champs catalauniens (14 juin 456). — L'invasion de l'empire romain par les Barbares rejeta l'art militaire dans son enfance. Les Francs, les Goths, les Vandales, combattirent en grandes masses, comme les Assyriens et les Perses. L'organisation féodale fit presque disparaître l'infanterie, qui tomba dans le mépris. Les batailles se livraient par des masses de chevaux de roulier, portant des hommes couverts de fer, auxquels des fantassins presque nus ne pouvaient ni opposer de résistance, ni servir d'auxiliaires. — L'invention de la poudre vint changer cet ordre de choses. Les cavaliers bardés n'étant plus invulnérables, on commença à faire quelque attention aux hommes qui pouvaient, étant à pied, vaincre et tuer un cavalier, et dont l'entretien coûtait bien moins. Dans le xve siècle, l'infanterie commença à reparaître. Son organisation fut long-temps très informe, et les manœuvres presque nulles. L'usage des armes à feu de main étant encore très restreint et mêlé à celui des armes de longueur, l'ordonnance de l'infanterie resta sur dix et huit rangs. La cavalerie se partagea en cuirassiers ou gendarmes et chevau-légers de différentes dénominations. Les premiers conservèrent l'armure ancienne et l'ordre profond, et combattaient par rangs. Les seconds adoptèrent les armes à feu, et leur ordonnance fut moins profonde. — Le perfectionnement des mousquets et leur usage, attribué à la fin du xviie siècle aux deux tiers de l'infanterie, et le perfectionnement de l'artillerie, qui augmenta son emploi et son usage, firent réduire la profondeur de l'infanterie à six, puis à quatre rangs. La cavalerie ayant renoncé à la lance et à l'arbalète, pour prendre le mousqueton et les pistolets, fut rangée sur quatre et sur trois rangs. Enfin, au commencement du 18e siècle (1703), l'adoption du fusil à baïonnette et l'abolition des piques firent réduire la profondeur de l'infanterie à trois rangs, et celle de la cavalerie à deux. De là date la véritable science des manœuvres, que Gustave-Adolphe avait commencé à retirer du néant. Cette formation est celle qui est aujourd'hui généralement adoptée en Europe, mais elle tend à se modifier pour l'infanterie. La formation sur trois rangs est incommode pour les feux, qui sont sujets à des inconvénients, et à peu près nul pour le troisième, à moins d'alonger les fusils, ce qui les rendrait trop peu maniables surtout pour les charger. La longueur actuelle est déjà peu commode pour les hommes de petite taille. D'un autre côté, la profondeur de trois rangs n'est pas toujours suffisante pour résister à la cavalerie. Il faut doubler, ce qui rend le côté d'un carré de 800 hommes presque nul. En adoptant la formation sur deux rangs, il y aurait plus de facilité pour les feux ; le doublement sur quatre rangs donnerait un plus grand côté aux carrés d'un bataillon, et une profondeur suffisante pour résister à la cavalerie. L'auteur l'a employé pour un corps de troupes légères qu'il commandait en 1792 et 1793 ; il a eu plus d'une charge à essuyer et n'a jamais été rompu. —Le second élement de l'ordre de bataille, qui est le placement relatif des différents corps dans la ligne de bataille, a subi, comme l'ordonnance de chaque arme, et pour les mêmes causes, différentes modifications. Aussi long-temps que dura l'usage exclusif des armes à main, épées, lances ou *pilum*, les batailles ayant lieu par le choc direct des corps et la lutte individuelle des hommes qui les composaient, il est évident que la cavalerie ne pouvait pas trouver de place entre les masses, les légions ou les phalanges. Aussi la voyons-nous toujours sur les ailes, où elle combattait la cavalerie ennemie, et d'où, victorieuse, elle se rebattait souvent sur les derrières de l'infanterie opposée. La nécessité de lui assigner la seule place où elle put être utile fit que son établissement sur les ailes devint un précepte. L'infanterie combattante formait un tout contigu d'une aile à l'autre, et la cavalerie, qui devait la protéger, ne pouvait être que près et en dehors de ces ailes. Cependant dans les mains des grands maîtres de l'art de la

guerre, cette ordonnance théorique reçut souvent des modifications essentielles. Ainsi, sans chercher un plus grand nombre d'exemples, nous voyons Alexandre à Arbèles, Scipion à Ilipa et César à Pharsale, combiner l'action de l'infanterie avec celle de la cavalerie, les deux premiers au point où ils veulent percer l'ennemi, et le dernier là où il craignait d'être débordé et tourné. — A mesure que les principes de la guerre se perfectionnèrent, que la science des combinaisons, la stratégie devint la directrice principale des opérations, dont la tactique ne fut plus que l'exécutrice, les préceptes généraux ne purent plus recevoir une application invariable, qui souvent aurait été en contre-sens de leur objet. Les batailles n'étant plus le choc continu de deux masses, l'une et l'autre presque indivisibles, mais l'agrégation d'un certain nombre de combats partiels entre des fractions non contiguës de deux armées opposées; la victoire n'étant plus uniquement le résultat d'un carnage de pied ferme, mais bien souvent celui de l'occupation de certains points, dont la perte renversait les combinaisons ou désorganisait les moyens de défense d'une des deux armées, le mélange des armes est devenu une disposition nécessaire. Il n'y a plus dans une bataille deux seuls flancs à couvrir, mais quatre, six, huit. Tantôt, sur un point, l'infanterie doit préparer des avantages qu'il appartient à la cavalerie de compléter ou de recueillir, ou réciproquement. Ce que nous disons ici de la cavalerie et de l'infanterie s'applique également à l'artillerie. Ainsi, l'emplacement de la cavalerie et de l'artillerie dans l'ordre de bataille ne saurait être fixe; ces deux armes peuvent et doivent être, selon les différentes circonstances où l'on se trouve, entremêlées avec l'infanterie sur la ligne de bataille, ou en avant ou en arrière. Les circonstances qui peuvent exiger l'une ou l'autre de ces modifications dépendent d'éléments nombreux, dont les combinaisons sont presque infinies. Il est donc évident qu'il ne saurait y avoir de règles fixes à cet égard. Elles ne consistent que dans le génie du général, qui peut seul le diriger dans le meilleur emploi des différentes armes pour le but qu'il se propose d'atteindre. — Sous le rapport de la figure de l'ordre de bataille et de la direction relative de la ligne de bataille, il n'y a pas eu moins de modifications. — Les peuples les moins avancés dans l'art de la guerre ont toujours combattu sur une seule ligne très profonde, les Grecs sur deux, les Romains sur trois, et dans les derniers temps sur deux. Lorsque l'usage des armes à feu eut fait diminuer la profondeur de l'ordonnance des troupes, on en revint à combattre sur trois lignes, dont une formait la réserve. Dans toutes ces dispositions l'infanterie formait toujours le centre des armées, dans les lignes contiguës. — Lorsque la tactique commença à naître dans les institutions des Grecs et des Romains, les batailles ne furent pas toujours des chocs de front entre les deux armées. Les grands maîtres aperçurent la véritable application du précepte, de réunir sur un point important une masse de forces supérieures à celles de l'ennemi. De là naquirent les classifications de l'ordre de bataille, en ordre parallèle et ordre oblique simple et double, qu'on trouve décrits au nombre de sept dans Végèce. Les exemples pratiqués chez les anciens se trouvent dans les batailles de Marathon, Arbèles, Leuctres, Mantinée, etc. Cette classification subsista tant que les armées en ligne de bataille, formant un seul corps, agissant ensemble exécutèrent les batailles à peu près comme les grandes manœuvres. Là, il pouvait y avoir des fronts relativement parallèles ou obliques. Mais depuis que la guerre est devenue une lutte de combinaisons stratégiques, de manœuvres, de postes et de positions, bien plus qu'un jeu de batailles; depuis surtout que les armées se composent de fractions (comme les divisions, les corps d'armée) organisées de manière à pouvoir agir indépendamment les unes des autres, et même isolément, ces classifications ont néces-

sairement disparu. Un jour de bataille, le nombre de lignes, non seulement de l'ordre de bataille général, mais celui de chaque division ou corps d'armée, la disposition relative des différentes armes, la formation des troupes en bataille ou en colonne, tout cela dépend de la nature des opérations qu'elles doivent exécuter, de la configuration du terrain et de la force, ainsi que de la disposition de l'ennemi. Quant à la direction relative de la ligne de bataille, son parallélisme ou son obliquité ne peuvent être qu'accidentels ou momentanés. Si une armée se renforce sur un point de la ligne, et que cette portion se porte en avant pour forcer la ligne opposée, tandis que les autres refusent le combat ou l'entretiennent de loin, il y a momentanément obliquité simple ou double, jusqu'à ce que le combat s'allume sur tous le front, soit par un contre-mouvement de l'ennemi, soit pour toute autre cause. Alors l'ordre redevient parallèle, en ce que les deux armées se choquent sur tout leur front; mais ce parallélisme, en raison de la configuration de terrain et de la relation de placement des points principaux d'attaque et de défense, est le plus souvent celui de deux lignes à courbures composées. — Il est un autre genre de bataille qu'on peut appeler stratégiquement oblique. La disposition stratégique naturelle des deux armées est que leur ligne de bataille soit parallèle à leur base d'opération, et perpendiculaire aux lignes de communication avec cette base, afin de couvrir leurs magasins et leurs ressources. Le talent du général est de se trouver toujours directement entre sa base et l'ennemi. Si donc un des deux généraux, après s'être assuré d'une nouvelle base, parvient, par un mouvement bien combiné, à se présenter de flanc aux lignes de communication de son adversaire, et à le forcer à recevoir une bataille dans cette position, cette bataille sera oblique stratégiquement, puisqu'elle l'est au système de guerre de l'ennemi; c'est le coup de maître; témoin Napoléon à Iéna. — Napoléon dit (*Mémoires de Napoléon* (Montholon), tome 1er, page 283) qu'il n'y a point d'ordre de bataille naturel chez les modernes. Ce peu de mots est l'analyse du présent article. Gal de Vaudoncourt.

BATAILLE (musique). On donne ce nom à une sorte de composition instrumentale dans laquelle le musicien croit imiter avec des sons le bruit de guerre et les divers résultats d'une bataille. L'expression musicale, riche en images et en effets, a ses bornes, qu'il faut bien se garder de passer. Toute tentative en ce genre ne sert qu'à montrer l'impuissance de l'art et la sottise de l'artiste. L'un imagine de peindre un orage, l'autre le lever de l'aurore, l'autre une noce villageoise; enfin, il y en a qui poussent leur ridicule présomption jusqu'à tenter l'imitation d'une bataille. Que produisent-ils? du bruit, ou des mélodies agréables, mais insignifiantes. L'expression instrumentale est trop vague. Il n'y a que les paroles ou la représentation muette des objets qui puissent donner à la musique cette clarté qui lui manque, et rectifier les fausses interprétations de l'esprit sur les sensations qu'on veut faire éprouver à l'ame. — On nous a donné successivement les batailles de Prague, de Jemmapes, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, lesquelles ont été réduites ensuite pour le piano, pour deux clarinettes, et même pour deux flageolets. Tous ces œuvres singuliers ont été achetés par la foule ignorante. Ne doit-on pas compter sur le succès d'une spéculation fondée sur la sottise? C.-B.

BATAILLON. Le mot historique et générique *bataillon* est fort ancien; le mot technique *bataillon* ne date que de l'avant dernier siècle. Il est un augmentatif traduit de l'italien *battaglione*, qui signifiait grosse bataille, ou ensemble de plusieurs batailles, en prenant ce féminin dans le sens de troupes, sens qu'il a eu primitivement et longtemps. — L'*Encyclopédie par ordre de matières*, recopiant un passage de Beneton, prétend que bataillon est un diminutif de bataille; c'est un contre-

sens grossier. — La langue française s'est approprié, au XIVe siècle, le mot bataillon; il exprima d'abord une troupe montant à 8 ou 10,000 hommes et formant une grande subdivision d'exercice, c'est-à-dire d'armée agissante. — Au XVIe siècle, ce qu'on appelait bataillon était encore une masse à peu près carrée. Ainsi, le chevalier de la Tour, qui écrivait au commencement de ce siècle, et les auteurs plus anciens employaient ce terme pour donner l'idée, mais d'une manière peu précise, d'une troupe, soit à pied, soit à cheval, rangée tactiquement. — Le prince de Ligne, dans ses souvenirs si superficiels, tourne en dérision un écrivain espagnol qui mentionne des bataillons de cavalerie. Le prince feld-maréchal se montre en cela peu érudit, car il est fréquemment question dans les vieux livres italiens, français et espagnols, de bataillons à cheval aussi bien que d'escadrons d'infanterie. — Machiavel proposait d'appeler bataillon un gros régiment, tant ce terme, encore, était peu fixe : ce bataillon-régiment de Machiavel se divisait par caterves comparables à nos bataillons modernes. — Le mot bataillon a exprimé une petite armée, comme le témoignent Langeay du Beilley et Brantôme, dans son récit du siége de Metz en 1552. On y voit que le marquis de Marignan avait un bataillon de 10,000 Allemands. Suivant la relation que ce même écrivain fait de la bataille de Dreux, il y avait dans chaque bataillon des gens de pied un régiment de gendarmerie. D'autres historiens disent, au sujet de cette bataille, que l'infanterie y avait été divisée par escadrons. — Au temps du système du cinquain, c'est-à-dire d'une armée ordonnée en cinq masses, sur plusieurs lignes, ces masses se nommaient bataillons. — On a aussi désigné sous le nom de bataillon ce que nous appellerions maintenant une brigade; ainsi une agrégation de bandes formait un bataillon. — Depuis Henri IV, l'expression a pris plus de précision; elle est devenue plus technique, plus particulière à l'infanterie; cependant un vieil auteur, nommé de la Simone, ne conçoit encore le bataillon que comme un gros d'infanterie tactiquement ordonné; et Losteneau, qui écrivait en 1647, prouve que ce substantif n'était pas encore positivement classique; le sens qu'il a de nos jours est tout autre. — Il est devenu réglementaire dans l'armée française depuis Louis XIV. Il commença alors à donner l'idée du genre de troupes qui a constitué chez les Romains la cohorte, chez les Bysantins le dronge, au moyen âge l'échelle, dans les légions de François Ier les bandes, et depuis 1635 les membres ou grosses fractions des régiments à pied. La langue française a rendu européen le terme pris sous cette acception, et il est devenu un moyen de dénombrement des armées, et l'unité tactique de l'infanterie. — Chez les nations modernes, un bataillon est en général une portion de régiment; cependant il y a des bataillons qui sont eux-mêmes régiments, comme on le voit en Angleterre, en Portugal, etc., etc. Dans toutes armées les bataillons du système moderne ont varié de 300 à 1,500 hommes; ils sont en général, une association de compagnies; cependant, en presque tous les pays, il se voit des compagnies non embataillonnées, c'est-à-dire, s'administrant ou servant à part. — Le nombre des bataillons considéré par rapport au corps dont ils formaient une partie constitutive, n'a pas moins varié que leur force. Originairement ils ont été presque universellement à deux par régiment. Sous Louis XV, quelques régiments étaient de quatre bataillons. Les demi-brigades étaient de trois bataillons. Sous le régime impérial, ils ont été portés à cinq et à six; un seul régiment a été de neuf : c'était le régiment des *pupilles* de la garde, fort de plus de 8,000 hommes. — Les légions départementales ont été de deux, de trois, de quatre bataillons. — Depuis le rétablissement des régiments, le nombre des bataillons s'est élevé jusqu'à six. Ces vicissitudes sont déplorables, ces tâtonnements n'ont pas

fait faire un seul pas à l'art, et les variations ont presque toujours résulté des caprices des ministres ou des prétendues nécessités politiques bien plus que des combinaisons qu'une théorie sensée et étudiée aurait pu avouer. — Des règles aussi peu fixes ont présidé, pendant long-temps, à la formation des bataillons des puissances étrangères. On cherchait moins, en beaucoup de services, à obtenir des proportions justes qu'à réduire le nombre et la dépense des états-majors. De là ces bataillons qui s'élevaient jusqu'à 1,500 hommes. La France, terre natale de la prodigalité, tombait dans l'excès contraire. On y faisait petits et nombreux les bataillons pour avoir occasion de multiplier les états-majors. — La quantité d'hommes dans les bataillons présente un chiffre inévitablement variable, en vertu des lois physiques; mais les quantités prescrites par les lois de création et le chiffre des effectifs devraient être invariables, sauf les pieds de paix ou de guerre; il s'agirait de régler cette force de manière qu'elle fût en harmonie avec la dimension des casernes et des établissements militaires, la capacité des gîtes d'étape, la mesure des tentes, l'étendue des bastions de forteresse, la portée de la voix et vue humaines, la mesure des champs d'exercice, le nombre des officiers nécessaires, la forme des manœuvres, la facilité du ploiement en carré, la prévision des cas possibles de séparation des compagnies d'élite, la nature des détails réglementaires, les écritures voulues de l'administration des corps. Ces graves considérations ont jusqu'ici peu occupé nos législateurs; ils les ont dédaignées, ou n'en ont pas senti l'importance. Gal Bardin.

BATALHA, bourg de l'Estramadure, à 22 lieues de Lisbonne, avec un convent de dominicains nobles, fondé en 1385, par Jean Ier, en mémoire de la victoire qu'il remporta à Aljubarota sur le roi de Castille. Ce couvent est l'un des plus magnifiques monuments d'Europe. Il est d'architecture gothico-sarrasine, et fut bâti par un Irlandais nommé Hacket. Les ornements y sont répandus à profusion, surtout dans les bâtiments d'habitation du cloître et dans la chapelle cinéraire. Ceux de cette dernière sont d'un genre mystique, et surmontés de signes hiéroglyphiques, qu'ont n'est pas encore parvenu à expliquer. Les inscriptions qui recouvrent le mausolée du fondateur paraissent surtout les plus difficiles. Des monarques étrangers se sont empressés de contribuer à la fortune et à l'embellissement de ce couvent. On y trouve entre autres les précieuses reliques données par l'empereur Emmanuel Paléologue, qui s'arrêta quelque temps à Paris en 1401, et qui de là implorait le secours de toutes les puissances chrétiennes contre l'invasion des Turcs dans son empire. On y montre encore, dit-on, le certificat d'authenticité délivré par cet infortuné monarque et signé de sa main. On lit dans Link : *Reisen nach Portugal*, chap. 25, une description fort détaillée de ce couvent et des trésors qu'il renferme. Voy. *Memor. histor. sobre as obras do real mosterio de S. Mar da Vittoria*, par l'évêque de Coïmbre don Frances de San Luiz, Lisbonne 1827. Le tombeau héréditaire actuel de la famille de Bragance est à Belem. C. L.

BATARD et **ABATARDISSEMENT**, autrefois *bastard*, qui signifie une extraction inférieure, ou basse et non avouée. L'*abâtardissement* suppose une génération furtive, ou le produit dégradé d'une de ces erreurs de jeunesse vague et inconstante, triste et informe avorton trop souvent abandonné à la misère, et qui, ne subsistant que des charités publiques, sans éducation et instruction, se trouve condamné à devenir *mauvais sujet*. Tels sont les vices des unions illégitimes et leurs résultats presque inévitables, puisque les enfants abandonnés, manquant le plus souvent de moyens d'existence, sont poussés par le malheur à des actes répréhensibles par la nécessité. Voilà pourquoi la dépravation des mœurs dans les grandes villes, les pays de manufactures, de garnison,

où sont rassemblés beaucoup d'hommes non mariés, donne naissance chaque année à des milliers de bâtards, dont la vie ne sera qu'opprobre ou infortune, et dont, heureusement pour eux, la mortalité est plus fréquente que celle des autres personnes. On trouverait surtout aussi dans la population des prisons, des bagnes, ou celle que le crime pousse jusqu'à l'échafaud, un plus grand nombre de bâtards que d'individus nés d'un mariage légitime.—La plupart des êtres nés hors de cette condition, aussi mal nourris que mal élevés, sont donc réduits à une vie faible autant que douloureuse, faute de secours dans leur enfance, car ils ne doivent rien qu'à la pitié. Si l'on ne vend plus à la place Maubert 20 sols tournois les nouveau-nés aux femmes de la campagne, comme au temps qui précéda saint Vincent de Paule, on ne peut guère les soustraire, dans les établissements qui leur sont aujourd'hui consacrés, à tous les besoins de leur misère. Quelle race doit naître de ces avortons, et combien l'espèce doit-elle perdre de sa vigueur, de la noblesse et de la beauté de ses formes par cette énervation de l'abâtardissement? Joignez-y de plus ce dévergondage d'immoralité sans frein, qui fait que les êtres se livrent à des voluptés désordonnées qui les épuisent bientôt, et vous reconnaîtrez facilement les causes de cette dégénération, remarquée dans l'ignoble population des villes les plus corrompues. — Cependant, quelques faits semblent contredire cette règle générale. Qui ne sait que des enfants *naturels*, fruit d'un amour violent et contrarié par l'empire des lois, sont nés d'autant plus vigoureux qu'ils ne doivent leur existence qu'à une passion insurmontable? N'y a-t-il pas une foule de bâtards illustres depuis Homère (Mélésigène) et Dunois, et le maréchal de Saxe, et d'Alembert, et Delille, etc., jusqu'à tant d'autres grands hommes que nous pourrions citer? Et de plus, combien ne faut-il pas de puissance d'esprit et de caractère pour s'élancer hors de cette situation inférieure aux rangs élevés d'une société qui vous repousse? Car les enfants de l'*amour*, s'ils naissent avec tous ses dons, sont plus ardents, plus spirituels, plus aimables, lorsqu'ils tirent tout de leur propre génie, et sont inspirés par la même puissance qui les produisit.—Et d'ailleurs n'est-ce point par le croisement qu'une race affaiblie se ressuscite dans ces illégitimes liaisons? S'il est défendu aux hautes et grandes familles de se mésallier, les trop faciles jouissances de la fortune peuvent les énerver. Il convient qu'un sang plus vif, qu'une complexion plus vigoureuse passe dans ces vieilles souches, pour en rajeunir l'énergie par cette transfusion secrète ou dérobée. Ainsi se sont relevées d'illustres maisons. Lycurgue permettait ces alliances ou ces interpolations, dont les pères putatifs s'enorgueillissaient en voyant refleurir une tige menacée de stérilité. — Les bâtards peuvent donc souvent protester contre l'abâtardissement. Ce n'est pas un motif pour faciliter la bâtardise. Plus on a multiplié les asiles pour les enfants trouvés, plus des parents dénaturés en ont abusé pour y déposer les fruits de l'incontinence, de même que l'aumône multiplie les mendiants. Aujourd'hui on recueille à Paris le tiers des naissances dans les hospices des Enfants-Trouvés. S'ensuit-il que le tiers de la population se compose par la suite d'êtres sans nom, sans parents avoués, sans propriété, et même sans patrie, ou qui ne tiennent à rien? Non, car bientôt tout s'incorpore, et le mélange, des consanguinités s'opère pour former une masse homogène. Les bâtards semblent être ainsi le ciment qui rattache des familles éloignées, et le domestique à son maître.

De l'abâtardissement.

L'*abâtardissement* est l'une des plus puissantes causes de la dégénération des animaux. Lorsqu'on fait servir un étalon, un taureau, un bélier ou un coq, et tous les mâles polygames surtout, à une fécondation plus multipliée que ne le permet la limite de leurs forces, on obtient des produits faibles, efféminés,

vieux de bonne heure, ou bien lâches et énervés. Si l'on connaît les inconvénients pour le développement de la taille de générations trop précoces, les productions des animaux trop âgés sont souvent languissantes. Un cheval né d'un vieil étalon, usé au haras, montre, malgré sa jennesse, des yeux caves, l'oreille basse, et d'autres signes de faiblesse innée; il n'a point le feu, l'impétuosité de celui qui sort de parents plus jeunes; il se casse plus tôt. Comme les mâles polygames se partagent entre plusieurs femelles, celles-ci dominent souvent dans le produit de la génération; aussi naît-il un plus grand nombre de femelles que de mâles parmi les poules, les brebis et les chèvres, les genisses, etc. Il en résulte encore que les mâles seront moins masculins, moins ardents, s'ils naissent de pères trop surchargés de fonctions génitales, et la race continuera de s'abâtardir par cette voie. On la régénèrera au contraire en introduisant un plus grand nombre de mâles jeunes, vigoureux parmi les femelles. Quand il existe même une surabondance de ceux-ci, ou que la polyandrie s'établit, la femelle servie par plusieurs mâles étant masculinisée, elle engendre un plus grand nombre de produits forts on de mâles robustes; alors la race s'ennoblit. Nous pouvons donner une prenve de ces faits chez l'espèce humaine elle-même. Dans les contrées où la polygamie est en usage, les bommes sont énervés de bonne beure par les voluptés, tandis que les femmes, dominant dans les produits de la génération, donnent naissance à une plus grande portion de filles que de garçons; aussi les peuples polygames sont efféminés, lâches la plupart, et toujours soumis à des gonvernements despotiques. Au contraire, en Europe, où la monogamie est seule permise, il naît toujours nne plus grande quantité de garçons que de filles (un seizième environ); la race y est plus virile, parce qu'elle domine dans la reproduction. Anssi le conrage, l'intelligence et l'industrie des Européens surpassent toutes ces mêmes qualités chez les nations polygames. — Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, qui recherchait les gardes-du-corps d'nne haute taille, en ayant marié plusieurs à Berlin, on en vit naître des enfants d'une stature très élevée pareillement. On a voulu marier ensemble des nains, mais ils n'ont rien produit. Toutefois, des individus de courte taille ont souvent des enfants rabougris; cependant, un allaitement prolongé et de bonnes nourritures peuvent donner plus de procérité (de hauteur) à la taille, comme la disette ou le défaut d'aliments suffisants peuvent retenir, au contraire, les enfants et les jeunes animaux au-dessous d'une stature ordinaire. — Il y a d'autres moyens d'obtenir des races naines de cbiens, c'est, par exemple, de hâter la précocité de la génération et de l'âge ordinaire de la pnberté. La première portée d'une jeune chienne ne donnera que des individus de courte taille, parce que, n'ayant point encore atteint toute sa croissance on son complet développement, elle ne possède qu'un utérus encore étroit; les fœtus ne s'y épanouissent pas si librement; d'ailleurs, puisque cette génération prématurée ôte au corps de la mère toute la nourriture qui est destinée à sa progéniture, ces petits, à leur tour, parviennent plus promptement que les grandes races de chiens à leur complément de taille dans cette brièveté. Que l'on continue donc de les faire accoupler de plus en plus jeunes, alors on abâtardira de plus en plus leur race; on en formera des nains (*pumiliones*); on abrègera par la même raison la durée de leur vie; on accélèrera davantage les périodes de leurs fonctions, car ces petites chiennes portent moins de temps que la gestation ordinaire des grandes chiennes. Parvenues plus rapidement à la puberté, elles vieillissent aussi plus tôt. Ajoutez à ce moyen d'autres procédés indiqués tels que des nourritures amoindries, vous obtiendrez alors ces mennes races de bichons, de roquets, à peine gros comme le poing, comparés aux énormes chiens danois, dogues et mâtins. Ceux-ci sont parvenus à

une forte taille par des procédés tout opposés. Ainsi, en donnant des aliments abondants à un chien, en ne le laissant d'ailleurs accoupler que tard, dans toute la plénitude de sa croissance et de sa vigueur, et en poursuivant la même méthode pendant plusieurs générations, la race s'agrandira, s'embellira d'autant plus que tous les animaux recherchent naturellement les plus beaux et les plus robustes individus de leur espèce; c'est ainsi que l'on voit de petites chiennes préférer à leur mâle rabougri et cagneux ou rachitique d'énormes et vigoureux mâtins. N'est-ce pas cet instinct naturel qui, dans l'espèce humaine, fait également désirer les plus beaux individus par chaque sexe en amour? Ainsi, toujours un brave grenadier, un vigoureux guerrier, auront le pas sur les autres hommes près du beau sexe. Les anciens Germains, si chastes, comme l'affirme Tacite, étaient devenus de grands et beaux corps, dont l'aspect seul effrayait les Romains, plus petits et plus corrompus. Aussi les mariages étaient autrefois tardifs dans la Germanie, et c'est à leur plus grande précocité, depuis que la civilisation s'y est introduite, que Hermann, Conringius et d'autres savants allemands n'hésitent point à attribuer la taille de ces nations blondes du nord de l'Europe, plus courte aujourd'hui que celle de leurs ancêtres. — On pourrait s'enquérir aussi par la même cause, si la corruption des mœurs dans l'espèce humaine, à mesure que la civilisation rapproche les deux sexes ou multiplie leurs relations, n'a point fait dégénérer en effet notre race? On a souvent dépeint nos aïeux sous la forme de grands corps, tous simples de cœur, robustes de corps, vivaces et grands mangeurs. Ils n'étaient pubères qu'à un âge fort avancé. En se mariant tard, lorsque la constitution était dans toute son énergie et avait atteint son entier accroissement, il en résultait des êtres bien conformés et de haute stature. Aussi est-ce une opinion ancienne que tout a dégénéré sur le globe, et que nous ne sommes plus que des avortons.

Jamque adeo fracta est ætas effetaque tellus,
Vix animalia parva creat, quæ cuncta creavit
Sæcla, deditque ferarum ingentia corpora partu.

Lucrer. *Rév. nat.*, liv. II.

On peut ajouter que presque tous les débris fossiles des animaux perdus de l'ancien monde attestent leur grandeur colossale, chez les mastodontes, les megatherium, megalosaurus, etc., et même les ours, les cerfs gigantesques vivant des siècles en sécurité, exempts de la tyrannie de l'homme. — L'abâtardissement dans les produits des mâles, soit trop vieux ou trop jeunes, soit énervés par trop de jouissances, est tellement marqué qu'on obtient surtout par cette voie des individus albinos ou blafards. Ces êtres abâtardis manifestent dès leur jeunesse une langueur torpide qui les dispose au sommeil, à la paresse, à la crainte. On obtient ainsi des individus souples et obéissants, mais lâches et sans nerf; leur teint est pâle et fade, leur vue faible. Tels sont les chevaux, les chiens, les lapins, etc., à poils blancs. En Hongrie, la plupart des bœufs deviennent *albinos* après avoir subi la castration, qui les énerve encore davantage. — Ainsi l'on agrandit, l'on ennoblit les espèces ou les races en retardant leur génération, en diminuant la quantité de leurs productions. L'individu conservera sa vigueur, sa procérité, d'autant plus qu'il prodiguera moins ses facultés, sa vie. Rien au contraire n'épuise, n'abâtardit tant les races que cette multiplicité de reproductions, qui énerve les individus, pour multiplier leur nombre; de là ces racailles d'êtres qui pullulent sans cesse dans la nature et vont dégénérant de plus en plus, en abrégant leur vie par la fréquence de leurs jouissances; elles finiraient, dans la suite des siècles, par réduire toutes les espèces créées en une infinité d'embryons imparfaits, dégradés, rabougris, qui s'entre-mêleraient dans une promiscuité universelle, jusqu'à tout confondre et tout anéantir. — Rarement, chez les animaux sauvages, on voit ces individus dépravés et libertins rechercher d'autres espèces pour

produire des métis, des hybrides, des mulets; chacun préfère, pour l'ordinaire, le sexe de sa propre espèce, ce qui maintient des limites constantes, même entre les races les plus voisines; mais l'état de domesticité rapprochant des races diverses, procréa des alliances hétérogènes, et d'ailleurs l'abondance des nourritures augmente les besoins de reproduction. — Si, par rapport à nous, la culture du jardinier perfectionne les fruits d'un arbre ou un légume, si elle produit des fleurs doubles, si la domesticité et l'éducation favorisent un plus grand développement physique et moral du chien et du cheval, nous appellerons *perfectionnement* ce qui, par rapport à l'ordre naturel, écarté pourtant du type primordial, est devenu abâtardissement et dégénération. En effet, une fleur double est celle dont les étamines se sont transformées par un surcroît de nourriture en pétales nombreux; mais, privée par cette transformation de ses organes mâles, elle ne peut plus se féconder; elle demeure stérile; aussi les fleurs doubles ne donnent presque jamais de graines fécondes. Pareillement une poularde grasse ne produit plus d'œufs; toutes ses facultés vitales, occupées à élaborer de la graisse, laissent énervées les fonctions plus importantes de la reproduction. Sans doute ces productions ainsi amollies de nos parterres, ces roses doubles, ces animaux engraissés dans les basses-cours, servent aux agréments de la vie, mais ils sont sortis de leur état naturel, car ils ne peuvent plus se reproduire; ils portent l'empreinte de l'esclavage et de l'abâtardissement. Qu'on les abandonne à eux seuls, bientôt ces races, forcées de rentrer dans leur équilibre primitif, rentreront dans l'état sauvage, mais fécond. La pomme, la poire fondante, perdant leur chair savoureuse, ne seront plus que de maigres fruits ligueux, contenant des sucs âpres et acerbes, mais reprendront de grosses et fortes semences capables de donner naissance à des sauvageons vigoureux; le chasselas si sucré deviendra le verjus aigre et à gros pépins de la lambrusque ou vigne sauvage; la pêche délicieuse reprendra son tissu fougueux et aride comme du brou. Enfin, les céréales mêmes, abandonnées dans un sol maigre et inculte, retourneront à leur état de maigreur, de dureté, de solidité, qui leur restituera toute leur énergie originelle.

> Vidi lecta diù et multo spectata labore
> Degenerare tamen, si vis humana quotannis
> Maxima quæque manu legeret; sic omnia fatis
> In pejus ruere ac retro sublapsa referri.

Virgile parle ici selon l'opinion vulgaire, mais, dans la réalité, c'est la culture qui produit un utile abâtardissement, pour amollir, attendrir, engraisser, développer des individus, tout en les énervant dans leurs facultés les plus énergiques. C'est en effet par la castration, par l'éviration (effacement du sexe) qu'on réduit et les animaux et plusieurs plantes (ainsi abâtardies) plus capables de former des nourritures tendres, délicates, savoureuses pour nos tables. C'est par ces procédés qu'on a rendu les animaux plus dociles, plus civilisables à l'état de domesticité. L'état de vigueur, d'énergie génitale donne la fierté indomptable, la sauvagerie, l'instinct ardent de l'indépendance à tous les êtres; et certains philosophes ont considéré notre civilisation comme un véritable abâtardissement. J.-J. Virey.

BATAVE (Répub.) (*V.* Hollande.)

BATAVIA, ville et port sur la côte septentrionale de l'île de Java, lat. sud 8° 10', long. est 104° 33', capitale des possessions hollandaises dans l'Inde. Elle fut fondée par les Hollandais en 1618 et devint dans la suite le centre de leur commerce et de leur puissance dans l'Inde, ainsi que le siége du gouvernement général et du conseil suprême. Il lui reste peu de cette splendeur qui la fit surnommer autrefois la reine de l'Orient. Des rues entières ont été démolies, des canaux à moitié comblés, et des palais et des forts entièrement rasés. Batavia est situé à l'embouchure du petit fleuve qui tire son nom de *Jakkatag*, du territoire qu'il arrose. Le long de ce fleuve et d'un autre encore plus petit (tous deux

navigables à peine pour les petites chaloupes), sont établies les habitations du peuple; les familles européennes les plus considérées habitent deux belles rues dans les faubourgs *Molenvliet* et *Ryswick*, éloignés d'une lieue environ du centre de l'ancienne ville. Cette dernière a quatre lieues de circuit, et est entourée d'une muraille en pierre. Elle renfermait, avant sa décadence, 20 rues tirées au cordeau et 1993 principaux bâtiments, parmi lesquels on distingne encore aujourd'hui l'hôtel du conseil, le palais du gouverneur, l'hôpital, l'hospice des orphelins, la filerie, trois églises, une réformée, une luthérienne et une portugaise; plusieurs mosquées, l'hôpital chinois et l'hôtel des étrangers. Les faubourgs renferment 3,277 maisons, qui sont en grande partie habitées par des Chinois. A deux lieues de la ville, se trouve un bel établissement renfermant un cantonnement militaire et un grand hôtel du gouvernement. Les maisons des quartiers européens sont bâties dans un nouveau goût, si l'on veut, mais non pas dans le meilleur goût : il en est de même des antres bâtiments publics dont nous avons parlé plus haut. L'administration de la ville et la police résident entièrement entre les mains du gouvernement, qui nomme et salarie 5 fonctionnaires municipaux, dont un président. Il y a en outre une chambre des orphelins qui administre les biens de ceux qui meurent sans laisser d'héritiers ou dont les exécuteurs testamentaires sont absents. Parmi les principales institutions on distingue la société des belles-lettres fondée en 1777 et renouvelée pendant la durée de l'administration anglaise, qui, sous la direction du dernier gouverneur anglais Raffles, a publié d'excellentes notices sur l'état de l'île de Java. Les lourdes et pestilentielles vapeurs qu'exhalent les canaux, jointes à celles que produisent les terrains d'où la mer s'est retirée pendant les dernières années, rendent l'air de Batavia extrêmement malsain, et engendrent des fièvres mortelles, dont la pernicieuse influence s'empire surtout par le séjour dans la ville durant la nuit : de là vient que les marchands, qui n'y restent que pendant le jour et pour le temps de leurs affaires seulement, et qui ont leurs habitations sédentaires dans les salubres environs, jouissent d'nne aussi belle santé que les autres Européens sons les climats des tropiques. La population de Batavia s'accroît de jour en jour par le commerce fort animé qu'y font les Américains, qui en tirent non seulement des marchandises d'Asie, mais encore des produits d'Europe. Cette augmentation rapide est due en partie aux nouveaux établissements libéraux du gouvernement colonial de Hollande, qui ne permet plus que le commerce soit exploité au bénéfice exclusif d'une société. Du reste, cette population, qui s'élevait autrefois jusqu'à 160 mille habitants, est à peine aujourd'hui de 47 mille habitants. Le gouvernement s'est appliqué à améliorer l'état sanitaire de la ville et a permis aux Javanais, moyennant des impôts modérés, de cultiver le sol à leur profit : les droits considérables perçus à l'entrée et à la sortie des marchandises, qui se sont élevés en 1824 à environ deux millions et demi d'argent, le dédommagent des sacrifices que lui a nécessités son nouveau système. Depuis que les Hollandais se sont emparés (en 1617) du commerce des Anglais dans l'île de Java, ils en sont restés tranquilles possesseurs. Ils doivent cette sécurité non seulement à leurs moyens de défense, mais encore à la température insalubre de Batavia, qui a fait échouer les tentatives des Anglais en 1799. Elles réussirent néanmoins en 1811. Le gouverneur hollandais, général Jansens, instruit des préparatifs d'attaque des Anglais, avait fait brûler tous les magasins de Batavia et s'était retiré avec ses troupes dans le fort Cornelis, de sorte que les Anglais purent, le 19 août, s'emparer de la ville sans la moindre résistance. Le général Jansens se maintint dans le fort jusqu'au 26 du même mois, que les Anglais le prirent d'assaut; il fit encore résistance sur plusieurs points de l'île jusqu'au 18 sep-

tembre et rendit enfin la colonie par capitulation. Au rétablissement de la paix, elle fut restituée aux Hollandais, le 19 août 1816. C. L.

BATEAU, autrefois *batel*, en latin *batellus*, diminutif de *batus*, fait du saxon *bat*, *boot*; petit bâtiment de transport, dont on se sert sur la mer et sur les rivières, mais plus particulièrement sur les dernières. L'ouvrage connu sous le titre de *Description des brevets d'invention et de perfectionnement* donne celle de plusieurs espèces de bateaux, dont nous allons énumérer les principales. MM. Destaigne et Courtant, à Nantes, ont imaginé en 1817 UN BATEAU A PALETTES pour remonter les rivières. — Ils remplacent à cet effet les rames du bateau par des *palettes* ou planches d'un pied carré, qui sont elles-mêmes attachées par des charnières au bout du levier mis en jeu par un mouvement de *va et vient*. Ce mécanisme est imité de l'aspect et du jeu qu'offrent les pattes des oiseaux aquatiques. D'après l'expérience qui a eu lieu sur la rivière de Barbin, à Nantes, disent les auteurs de l'ouvrage cité, on a calculé que deux hommes et quatre paires de palettes feraient avec un bateau presque une lieue à l'heure, en remontant la Loire. M. Huguet, de Mâcon, dans l'an XI; MM. Chaudeau, Renault et Tellier, en 1812; MM. Brista de Bouval et Pillardesu, en 1816, et MM. Dayme et Montgolfier, en 1817, ont également pris des brevets pour des moyens semblsbles, dirigés dans le même but, et dont la description nous conduirait trop loin. — En 1809, M. Desquinemare a établi un BATEAU INSUBMERGIBLE, en toile imperméable, et qui se replie sur lui-même comme un soufflet ou une lanterne : dans cet état, deux hommes peuvent le transporter; ouvert, il contient 15 à 16 personnes et des provisions pour plusieurs jours. Il est particulièrement destiné à sauver en mer les équipages des navires naufragés; mais il offre encore aux voyageurs et aux troupes le moyen de traverser les torrents. M. J.-B. Rouen, de Paris, a pris, en 1810, un brevet d'invention de dix ans pour un bateau absolument semblable à celui de M. Desquinemare. — En 1809, M. Castéra de la Rochelle a inventé un BATEAU PLONGEUR, dont voici la description. Il est pourvu, 1° de réservoirs particuliers, que l'on remplit d'eau à volonté, au moyen de pompes, pour faire monter ou descendre l'embarcation; 2° de verres et de manches en cuir, ce qui donne la facilité de voir les objets et de les saisir; 3° de tuyaux de respiration qui communiquent de l'intérieur du bateau avec l'atmosphère, et d'un soufflet à double vent destiné à recevoir et à chasser l'air; 4° d'avirons en forme de rames; 5° du lest, fixé à la quille, pour ne pas fatiguer le bateau par son poids, et suspendu de manière que le navigateur puisse le détacher en totalité ou en partie. Ce bateau offre le moyen de s'y renfermer sans péril et avec facilité, de voir sous l'eau, de s'y diriger, d'y descendre jusqu'à dix mètres, de remonter à volonté à la surface de l'eau, enfin d'agir au dehors de l'embarcation sans en sortir, et dans toutes les positions. Il peut devenir un aviso caché et mener à sa suite des machines de guerre. Sa capacité le rend susceptible d'être armé lui-même, de manière à se mêler dans un engagement, où il interviendrait puissamment à raison de la surprise. Un ensemble d'opérations peut se combiner entre plusieurs bateaux plongeurs; ils peuvent être liés s'ils sont rapprochés par des transversales et une ligne télégraphique, et, plus éloignés, s'entendre par des signaux qui leur soient propres et ne les décellent pas. Près de la terre, leur attaque serait dirigée facilement, et le succès de la première serait décisif. Fût-il seul, le bateau plongeur suffirait pour protéger la sortie et la retraite des vaisseaux, et pour imprimer la terreur aux ennemis. Le bateau de M. Castéra est encore utile à la *recherche des naufragés*, à former des cartes où les écueils visités seraient marqués avec la plus grande exactitude; enfin à augmenter le cercle des connaissances humaines, en révélant les richesses que l'eau recelle

dans ses profondeurs. — En 1815, M. Marcel de Serres a importé en France un BATEAU-TRAÎNEAU, destiné à retirer les noyés qui sont sous la glace. Ce bateau est à peu près semblable au bateau ordinaire; il en diffère cependant, 1° par l'ouverture pratiquée dans son milieu, et qui peut se fermer à volonté, ouverture qui permet en même temps de le transporter à bras et de retirer les personnes qui sont sous la glace; 2° par les deux bandes ou traverses qu'il traverse à sa partie inférieure, ce qui le rend susceptible de glisser sur la glace; c'est ainsi qu'il peut servir de bateau et de traîneau. Il y a des anneaux de chaque côté pour pouvoir atteler un cheval quand on veut le transporter plus vite; il y a aussi deux poignées, et un homme peut, en se mettant dans l'ouverture du milieu, porter le bateau à bras. Ce bateau est en jonc natté; il est de grandeur à pouvoir contenir trois ou quatre personnes. Sa construction présente deux avantages : le premier, de pouvoir, comme nous venons de le dire, servir de traîneau sur la glace; le second, de devenir bateau lorsqu'on rencontre de l'eau, et de permettre d'en retirer ceux qui y sont tombés. Il y a dans le bateau deux instruments destinés à sauver les noyés. L'un de ces instruments ressemble au *tire-tête* des chirurgiens : c'est une pince à double joint, qui tend toujours à s'ouvrir par l'action d'un ressort qui pousse l'une de ces branches; il est facile de juger qu'en tirant la corde le parallélogramme s'alonge, et que les branches de l'instrument se resserrent; ensuite, on attache la corde à l'extrémité du manche, et le tire-tête reste fermé. Le second instrument est une espèce de fourche pour saisir ceux qui paraissent à fleur d'eau : on les soulève en la passant sous les bras de ceux à qui l'on porte secours, ce qui est d'autant plus facile que les extrémités de l'instrument sont terminées par des boules, pour éviter de blesser. Les manches du tire-tête et de la fourche sont très longs; on y ajoute une échelle solidement construite, laquelle porte une branche de fer fixée par des charnières à sa partie supérieure. Avec cette échelle, on peut plonger et porter des secours sous l'eau, parce qu'elle donne la facilité de descendre ou de monter à volonté, et de trouver un point d'appui solide; elle peut encore servir dans les endroits profonds, et on l'emploie également pour retirer les effets tombés dans l'eau. — En l'an XIII, M. Clément Lossen a inventé un BATEAU ROULANT ou *bateau-char*, monté sur deux roues qui lui servent de *rames* lorsqu'il est dans l'eau, et de *train* lorsqu'il est sur terre : le moteur de ces roues est une manivelle à l'aide de laquelle le bateau, soit qu'il vogue ou qu'il roule, décrit un assez grand cercle en très peu de temps. Deux nouvelles expériences de cette machine ont été faites, en 1820, avec un égal succès. Dans l'une, l'inventeur s'était placé avec son appareil au bas du terre-plein du Pont-Neuf. Il est parti de ce point à 10 heures moins 10 minutes; en 20 minutes au plus, notre navigateur a parcouru jusque par-delà le Pont-Royal, et après avoir passé et repassé sous les arches, il a abordé vis-à-vis le quai Dorsai. De là, il a fait agir sa manœuvre de terre et rouler son bateau jusqu'à l'école de natation, terme de son voyage. L'auteur de cette ingénieuse découverte a voulu prouver qu'à l'aide de sa machine on peut également rouler sur terre et voguer sur l'eau sans le secours des vents, ni même des rames ordinaires, et sans que les mouvements sur les deux éléments soient interrompus. Tout le secret est renfermé dans le moteur qui la fait agir, et qui reste constamment le même, à l'exception que la roue de derrière ou de poupe devient gouvernail lorsque la gondole est à l'eau. On peut aller vent debout, vent arrière, virer de bord, monter et descendre à volonté le cours d'une rivière. L'auteur assure même qu'avec un petit bâtiment ponté et construit dans ce genre on pourrait, par un temps calme, traverser rapidement la Manche, sans crainte d'être atteint par aucune chaloupe de bord. — En 1818, M. Lemaire a inventé un

BATEAU-CANNE, qui n'est au reste qu'un perfectionnement de la *canne à naviguer*. Ce bateau, qui est contenu dans un tube de trois pieds 8 ponces de long snr 2 pouces et demi de diamètre, peut servir aux militaires, aux chasseurs et aux voyageurs. — Le BATEAU-PORTE est une espèce de bateau de l'invention d'un ingénieur suédois, destiné à faire l'office de porte au bassin de Carlscrone, et qui a été imité depnis an bassin de Tonlon par M. Groignard. Le BATEAU-PORTE s'adapte aux deux côtés de la maçonnerie de l'entrée du bassin par deux pièces de charpente du bateau, qui font saillie de chaque côté du haut en bas. Ces pièces entrent à coulisses dans des rainures de la maçonnerie, à mesure que le bateau, chargé de poids de fer et rempli d'eau, s'enfonce jusqu'à toucher le fond ou radier. Deux espèces de quilles qui forment la charpente du dessous du bateau entrent également dans des rainures pratiquées à la pierne, sur le fond ou radier du bassin; au moyen de quoi le passage est exactement fermé à l'eau, tant par las côtés que par le dessous. — Nos lecteurs tronveront ci-après deux articles spéciaux sur les *bateaux à vapeur* et sur les *bateaux sous-marins*. E.

BATEAUX A VAPEUR, BATIMENTS A VAPEUR. La machine à vapeur, cette puissance accélératrice de la civilisation, était inventée depuis 40 ans, et déjà le génie des mécaniciens anglais en avait fait de nombreuses applications aux besoins des arts et de la société, lorsqu'en 1736 Jonathan Hull eut l'idée de faire marcher un bateau sans le secours des voiles, en imprimant à des roues à aubes placées sur ses flancs un mouvement de rotation aussi puissant que rapide au moyen de la vapeur. Son projet fut repoussé par l'amirauté. Mais l'attention publique était éveillée; on sentit que le commerce et la guerre pourrait tirer d'immenses avantages d'un genre de navigation qui n'avait pas d'impulsion à demander aux vents, pas de retard à craindre des calmes ou des courants. En 1775, l'académicien français Périer fit construire à Paris le premier bateau à vapeur; mais, faute d'avoir donné à la machine une force suffisante, le bateau ne put remonter la Seine, et les essais furent abandonnés. Pendant les 30 années qui suivirent, M. de Jouffroy et Desblancs en France, le duc de Bridgewater, le comte de Stanhope, lord Dundas, Bell, Miller, et l'ingénieur Simington en Angleterre, Livingston aux États-Unis, ne furent pas plus heureux dans leurs tentatives : comme Périer, tous eurent le tort de ne pas proportionner la puissance de leur machine à la résistance des eaux. Robert Fulton sut éviter cette faute; à lui la gloire d'avoir réussi. — Aux grands besoins répondent les grandes découvertes. L'Amérique, en 1807, pays immense et peu cultivé, trop jeune encore et trop pauvre pour avoir un bon système de routes, sillonné d'ailleurs en tous sens par de grands fleuves, dont les bords, couverts d'épaisses forêts, se refusaient au halage, allait voir l'essor de son industrie et de son commerce arrêté par l'insuffisance des moyens de communication entre l'intérieur et les côtes. Aussi, dès que Fulton, employant une machine à vapeur de la force de 20 chevaux, construite par Watt et Boulton, eut franchi avec une vitesse de 4 milles à l'heure la distance de New-York à Albany, vit-on des associations opulentes se former et trouver dans l'exploitation de ce nouveau mode de transport des bénéfices considérables. Pour la républlique, c'était un grand événement, le plus grand peut-être qui se fût accompli depuis la guerre d'indépendance. L'union entre les divers états s'en trouva resserrée. Des nations entières allèrent s'établir sur le bord des fleuves, fondèrent des villes, défrichèrent de vastes terrains, et il est hors de doute que la culture des districts de l'Ohio, du Missouri, de l'Illinois et d'Indiana, a été, par cette invention, avancée de plus d'un siècle. — La navigation à vapeur, découverte en Europe, avait été se naturaliser en Amérique. Elle revint en 1811 prendre pied en Angleterre. Le premier,

M. Bell construisit un bateau à vapeur qui navigua sur la Clyde avec succès. En peu d'années on vit des bateaux à vapeur sillonner tous les grands cours d'eau du pays ; toutefois, ce n'est qu'en 1818 qu'ils commencèrent à s'aventurer en mer. Comme on reconnut qu'ils étaient à l'épreuve des plus gros temps, un système régulier de paquebots fut bientôt établi, non seulement entre tous les points importants des côtes britanniques, mais encore avec les principaux ports de la mer d'Allemagne, de la Baltique et de l'océan européen. On comprendra tout ce qu'il y a d'activité industrielle en Angleterre en apprenant que, vers la fin de 1829, on y comptait 331 bateaux à vapeur jaugeant 30,566 tonneaux et montés par 2,870 hommes, et qu'à la même époque les États-Unis n'en possédaient que 320 montés par 2,100 hommes. La France en avait au plus 71. — Il faut l'avouer, l'introduction des bateaux à vapeur sur nos fleuves n'a pas été heureuse. La plupart des spéculations faites sur cette industrie depuis 1815 ont ruiné leurs auteurs. On s'était engoué de la navigation à vapeur en voyant ses succès à l'étranger, et l'on ne s'était pas rendu compte des causes de ce succès : ce n'est pas le seul exemple qu'offrent nos annales industrielles d'une imitation mal calculée. En Amérique, pas de routes, et des fleuves larges, profonds, peu rapides; du combustible en abondance et à proximité ; enfin une grande activité commerciale. En Angleterre, des fleuves courts, mais profonds, du combustible à bas prix, une population très agglomérée, pour capitale le plus grand entrepôt maritime du monde. La France est loin d'avoir ces avantages. Les fleuves sont ou peu profonds ou trop rapides; la plupart de ses lignes de navigation possèdent de bons chemins de halage, et le prix du combustible y est très élevé dans beaucoup de localités. On ne sait pas assez que pour remonter les courants il faut aux bateaux à vapeur, mus par des roues à aubes, une force 6 ou 8 fois plus considérable que pour le tirage direct par des chevaux : or, l'emploi des machines est 2 à 3 fois plus économique que celui des chevaux ; l'usage des bateaux à vapeur est donc au total 3 fois plus dispendieux, toutes les fois que le commerce ne réclame pas une vitesse plus grande que le pas ordinaire des chevaux de halage. Reconnaissons que ce genre de navigation ne convient pour le transport des marchandises qu'à l'embouchure des fleuves, tels que la Seine, la Loire et la Gironde, où le halage n'est pas praticable, et sur les eaux intérieures pour le transport des passagers entre les points qui, grâce à l'activité de leur commerce ou de leurs manufactures, échangent de nombreux voyageurs. — Ces considérations s'appliquent à toute l'Europe continentale ; je n'en citerai qu'un exemple. En Suisse, on a été obligé de renoncer à la navigation à vapeur sur le lac de Neufchâtel, dont les bords ne sont ni très peuplés ni très commerçants ; tandis qu'elle prospère à quelques lieues de là entre Genève et Lausanne, villes riches, commerçantes et visitées annuellement par une foule d'étrangers. — Mais si l'application de la vapeur à la navigation intérieure est une question toute de localités et ne paraît pas susceptible d'un grand développement, il n'en est pas de même de son emploi sur nos côtes et dans les mers méditerranées. C'est en cela qu'il nous fallait suivre l'exemple de l'Angleterre. Voyez comme elle sait enchaîner toute l'Europe à son commerce par la navigation à vapeur : d'un côté Le Hâvre, Ostende, Hambourg, Saint-Pétersbourg ; de l'autre, Bordeaux, La Corogne, Oporto, Lisbonne et Cadix : tous les centres commerciaux de l'Europe septentrionale et occidentale sont maintenant aux portes de Londres. La France a fait dans cette voie quelques pas timides, mais heureux. Dunkerque est en relation avec Rotterdam, Le Hâvre avec Londres, Bordeaux avec Liverpool, Marseille avec Gênes, Livourne et Naples. On s'occupe d'établir une ligne de navigation à vapeur du Hâvre à Marseil-

le, touchant aux principaux ports de France, de Portugal et d'Espagne. Bientôt aussi l'accroissement de notre colonie d'Afrique fera de la navigation à vapeur entre Marseille et Alger une nécessité, et par suite une bonne spéculation. Un jour, n'en doutons pas, la navigation à voiles, si lente, si pénible, entre Marseille et Alexandrie, sera remplacée par la navigation à vapeur, et nous pourrons, en faisant échelle dans les îles de la Grèce, établir des communications régulières avec Smyrne et Constantinople. Les Anglais, peuple habile dans l'art des développements, se sont déjà mis en communication avec l'Inde par l'Egypte. Depuis le 1er janvier 1838, les dépêches confiées à des bâtiments à vapeur arrivent par Gibraltar et Malte à Alexandrie; de cette ville elles sont portées par terre à Cosseïr sur la mer Rouge, où d'autres paquebots à vapeur les reçoivent pour les transmettre à Bombay. L'ancienne route à travers l'Océan demandait quatre mois d'une pénible navigation; la nouvelle n'exige que 50 à 55 jours. — Il était naturel qu'on cherchât à étendre les avantages de cette invention aux voyages de long cours. L'envoi d'un bâtiment à vapeur anglais de Londres à Calcuta dans l'Inde et celui d'un bâtiment hollandais d'Amsterdam à Curaçao dans les Antilles, ont prouvé que la navigation à vapeur ne pouvait lutter avec la navigation à voiles pour le transport des marchandises à de grandes distances. L'infériorité de la première tient à son système de force motrice, tout à la fois encombrant et dispendieux. Il est encombrant par le volume de la machine et plus encore par l'énorme quantité de combustible nécessaire pour la production de la vapeur; il est dispendieux par la nature délicate de la machine, la précision obligée de tous les engins, les exigences d'un entretien minutieux, le besoin d'une surveillance presque savante, et surtout par les pertes de force motrice inévitables dans une machine aussi compliquée. L'emploi du vent au contraire est à peu près gratuit. On sait par expérience que pour imprimer à un bâtiment de 800 tonneaux une vitesse moyenne de deux lieues à l'heure, il faudrait une machine de 120 chevaux, dont le poids serait de 150 tonneaux et la consommation en charbon de 14 tonnes par jour : ainsi, le bâtiment, ne portât-il que 25 tonneaux de charge utile en voyageurs et en effets, ne pourrait pas faire un voyage de 10 jours et un trajet de 500 lieues faute de combustible. Ajoutons que la dépense en charbon seulement s'élèverait à près de 600 francs par jour. On ne s'étonnera pas d'après cela qu'en Angleterre un paquebot à vapeur ne coûte pas moins de 300,000 fr. par an. — La question est jugée : tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de diminuer le poids et le volume de la machine, et surtout la consommation en combustible, les bateaux à vapeur ne pourront porter des marchandises au-delà de l'Océan. C'est comme paquebots, le long des côtes et dans les mers méditerranées, ou comme remorqueurs à l'embouchure des fleuves, qu'ils sont appelés à rendre de grands services. — Avant que l'expérience eût prononcé sur la valeur de cette découverte, quelques esprits avides d'interprétations et de changements proclamèrent l'avénement d'un nouveau système de guerre navale. Les économistes de nos chambres législatives demandèrent qu'on remplaçât les grands et coûteux vaisseaux de ligne par des flottilles légères de bateaux à vapeur. Ils invoquaient l'exemple des Etats-Unis, qui venaient de mettre à flot une frégate à vapeur, *Fulton the First* : ce bâtiment, qui porte 30 pièces de gros calibre, est mu par une machine de 120 chevaux; sa coque a partout 6 pieds anglais d'épaisseur; l'abordage en est impossible, car des faux, des piques et des jets d'eau bouillante peuvent sortir à volonté de ses flancs. Il semble que ce vaisseau serait très propre à défendre l'entrée d'un port, mais il est à remarquer que les Américains s'en sont tenus à cet essai. On a généralement reconnu que les bâtiments à vapeur, encombrés par leur machine et leur combustible, ne pouvaient

porter ni nombreux équipage ni lourde artillerie. L'Angleterre, si intéressée dans la question, n'a encore que 15 bateaux à vapeur dans sa marine militaire; la France en possède 12. Ils portent quelques caronades plutôt comme moyen de défense que dans un but offensif; car, quoique leurs roues soient aujourd'hui entièrement cachées sous l'eau, la machine n'est pas hors de l'atteinte des boulets. L'usage des bateaux à vapeur est donc restreint pour la marine militaire à peu près dans les mêmes limites que pour la marine marchande. Par eux, le blocus des ports deviendra plus difficile, le service des dépêches sera prompt et assuré, les escadres pourront gagner la haute mer en dépit des vents contraires. Avec des bateaux à vapeur, Bonaparte eût jeté son camp de Boulogne sur la côte d'Angleterre. On a vu récemment l'amiral Sartorius, commandant l'armée navale de don Pedro, mettre pendant un calme plat ses frégates à la remorque d'un bateau à vapeur, prendre position dans la hanche de l'amiral ennemi, et le cribler de ses boulets; puis, lorsque les vaisseaux portugais, profitant d'une légère brise, parvinrent à présenter le travers, on l'a vu abandonner un combat devenu inégal, grâce encore à son bateau à vapeur. Ainsi, sans être utiles comme instruments directs de combat, les bateaux à vapeur peuvent jouer dans les guerres maritimes un rôle important. — Les formes des bateaux à vapeur sont très variées; elles dépendent du service qu'ils doivent faire, et surtout des eaux qu'ils ont à parcourir. Ils sont généralement pourvus d'une quille. En France, ils prennent ordinairement 60 à 80 centimètres d'eau; mais les bateaux qui naviguent sur la haute Seine ne tirent que 35 centimètres. Chacun sait que tous ces bâtiments marchent au moyen de roues que fait tourner la force élastique de la vapeur, et dont les aubes, frappant l'eau avec rapidité, laissent après elles ce double sillon d'une blanche écume qui fait le désespoir des peintres et l'admiration des voyageurs. Ces roues sont placées sur les flancs du navire et protégées contre les abordages par des charpentes en saillie; souvent on préfère les rentrer dans les flancs de manière à ce qu'elles ne dépassent aucunement le plan extérieur du bordage; mais ce mode de construction me paraît avoir l'inconvénient d'empiéter sur l'espace utile. Quelquefois une roue unique est placée sous la poupe du bateau, ou bien au milieu, dans une ouverture ménagée à cet effet dans la quille: cette disposition est nécessaire sur les canaux étroits dont les bords seraient endommagés par le choc des vagues que soulèvent les roues placées sur les côtés du navire. Dans les bâtiments de guerre, et la frégate américaine *Le Fulton* en est un exemple, on met volontiers la roue dans l'intérieur pour la mieux dérober aux ravages des boulets. — On pense généralement en Europe que ce genre de bâtiments doit être construit plus solidement que tout autre, c'est une erreur. D'habiles mécaniciens, parmi lesquels je puis citer notre Brunel, assurent que les mâts et les voiles fatiguent plus la coque d'un navire que ne le fait une machine à vapeur encadrée dans une charpente convenablement disposée. L'exemple des Américains ne peut laisser de doute sur la justesse de cette opinion : leurs bateaux sont tous fort légers. On a construit en France, pour la navigation des rivières, des bateaux en tôle auxquels on ne peut refuser le double avantage d'avoir un moindre tirant d'eau et une capacité intérieure plus grande qu'un bâtiment en bois qui déplacerait le même volume d'eau. — En France, les plus grands navires à vapeur sont ceux de la marine militaire. Ils ne dépassent pas une longueur de 45 mètres et une force de 160 chevaux. Les Etats-Unis, l'Angleterre et la Hollande en possèdent beaucoup de plus grande dimension. Pour la guerre, le plus fort navire à vapeur que je connaisse est la frégate le *Fulton*, de 2,400 tonneaux; pour le commerce, c'est l'*Atlas*, de Rotterdam, qui jauge 1200 tonneaux, a près de 72 mètres de longueur, et reçoit l'im-

pulsion de trois machines à vapeur de 100 chevaux chacune — Que n'a-t-on pas dit de la vitesse des bateaux à vapeur? Ils devaient voler sur la surface des eaux vaincues; cependant, le maximum de vitesse qu'on puisse leur accorder en mer est de 2 myriamètres ou 3 lieues et demi à l'heure. Aucun que je sache n'a encore atteint cette limite, dont chaque bâtiment approche plus ou moins, suivant le degré de perfection de sa machine. On cite comme l'un des meilleurs *steam-boats* anglais l'*Arlequin*, de 232 tonneaux et de la force de 80 chevaux, qui a franchi 13 fois la distance de Liverpool à Dublin (190 milles) en 269 heures 40 minutes, et consommant 100,500 kilogrammes de houille, ce qui fait un peu plus de 3 lieues à l'heure. Il faut à nos bateaux de guerre 60 à 72 heures pour aller de Toulon à Alger; la distance est de 180 lieues, c'est donc de 2 et demi à 3 lieues par heure. Il me reste quelques mots à dire des dangers particuliers à ce mode de navigation. Ils sont de deux sortes: incendie et explosion. En France, les accidents ont été peu nombreux; le plus malheureusement célèbre est celui qui a coûté la vie au mécanicien Steele, sur le Rhône. En Amérique, ils sont fréquents. Déjà 1500 personnes ont péri par les explosions. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les causes de ces malheurs (*voy.* MACHINE A VAPEUR), mais il est important qu'on sache bien que pour en prévenir le retour il n'est que deux moyens : le premier consiste à placer les chaudières sur le bordage extérieur du navire, au-dessus de l'eau, et à les isoler complètement du lieu où se tiennent les passagers au moyen d'impénétrables cloisons en charpente ou en fonte, déjà plusieurs bateaux américains ont adopté ce système; le second et le plus sûr, c'est d'employer le touage, c'est-à-dire de placer la machine sur un bateau particulier, comme sur les chemins de fer les machines locomotrices sont séparées des *wagons* qui portent les marchandises ou les voyageurs : c'est ainsi que les remorqueurs de la basse Seine font remonter les chalands chargés de marchandises du Hâvre à Rouen.

A. DES GENEVEZ.

BATEAUX SOUS-MARINS. Les anciens ne paraissent pas avoir connu l'art de naviguer sous les eaux. Les premières recherches sur ce sujet ne remontent guère qu'au XVIe siècle de l'ère chrétienne. On trouve dans le *Polyhistor* de Moshof la description d'un bateau sous-marin construit par le physicien allemand Sturmius.—Le *Mathematical-Magic* de Wilkins, évêque de Chester, vante comme une précieuse invention un vaisseau sous-marin de Cornelius van-Drebbel, mécanicien hollandais, que le roi Jacques Ier avait appelé à la cour d'Angleterre. Enfin, le tome XV de l'*Encyclopédie* et le *Journal encyclopédique* de 1772 contiennent quelques renseignements sur des essais faits en France pendant le XVIIIe siècle.—Mais l'Américain Bushnell est le premier qui ait conduit cette invention à un degré de perfection assez avancé pour qu'on ait pu en attendre quelques services. En 1787, il proposa à Jefferson, alors ambassadeur des États-Unis en France, de détruire, au moyen de bateaux sous-marins, toutes les flottes anglaises. Pour ne laisser aucun doute sur la valeur de son offre, il attaqua et fit sauter quelques petites embarcations en conduisant auprès d'elles un magasin à poudre. Toutefois, on reconnut que ce bateau n'était pas assez maître de ses mouvements pour atteindre sûrement le but de sa course. D'autres motifs d'ailleurs d'un ordre plus élevé furent opposés à Bushnell. Le droit public des nations ne permettait pas l'emploi de semblables moyens de destruction. Cette réponse n'empêcha pas le célèbre Robert Fulton de renouveler la proposition en 1800. Son appareil, qu'il avait nommé *bateau-poisson* ou *nautile*, était bien supérieur à celui de Bushnell; il avait appliqué à sa construction et à son aménagement toutes les ressources d'un génie éminemment inventif; aussi l'essai qu'il en fit à Rouen et au Hâvre fut-il couronné du succès; il resta 20 minutes sous l'eau et parcourut quelques centai-

nes de toises. Cependant, Bonaparte, alors premier consul, rejeta ses offres. —A la même époque, l'ingénieur Hodgman faisait sur les côtes d'Angleterre 1/4 de mille sous l'eau dans un navire sous-marin, sans qu'on paraisse avoir donné plus de suite à ses expériences. Citons en passant les efforts incomplets de M. Klinger de Breslau vers 1807. En 1810, MM. Coëssin du Hâvre firent en présence du commissaire, du gouvernement des expériences sur une grande échelle, au moyen d'un nautile qui pouvait contenir neuf personnes. Enfin, plus récemment, tous les journaux ont parlé longuement des essais de MM. de Castera à Bordeaux, et Lemaire d'Angerville auprès de Rochefort.—Jetons un coup d'œil rapide sur la nature des difficultés à vaincre, et sur les procédés que l'industrie humaine leur oppose. Il faut se mettre à l'abri de l'eau, se procurer de l'air, et diriger à son gré l'appareil, conditions qui se résument par les mots *construction*, *aérage*, *manœuvre*. — 1° *Construction*. Depuis Fulton, le cuivre est employé de préférence dans la construction des vaisseaux sous-marins. Il est à la fois léger, fort, et sans action sur l'aiguille aimantée. On renforce la coque par des arcs-boutants en fer; la quille et quelques parties des machines sont également de ce métal : mais la surface en est partout soigneusement vernissée. La forme du vaisseau a varié, suivant le caprice des inventeurs, entre celle d'un tonneau et d'un œuf, entre celle d'un poisson et d'une tortue. L'orifice par lequel on communique avec l'extérieur se ferme par un chapiteau à emboîtement, que le navigateur peut rapprocher fortement des parois au moyen d'une vis de rappel. — *Aérage*.—Quelle que soit la capacité du nautile, il est indispensable d'y appeler un courant d'air continu pour alimenter la respiration des habitants et entretenir la combustion des luminaires dont on ne saurait se passer. C'est là l'écueil inévitable contre lequel sont venues échouer les méditations de tant d'hommes ingénieux. Si, comme Fulton, on établit une communication permanente avec l'atmosphère par des tuyaux en cuir ou en taffetas gommé à travers lesquels des pompes, des soufflets ou le ventilateur de Hales attirent et chassent tour à tour des flots d'air, on aura beau enrouler ces tuyaux sur des bandes hélicoïdales de laiton, ils seront, à une faible profondeur, inévitablement écrasés par la pression latérale des eaux. Si l'on aime mieux se munir d'un magasin d'air comprimé, ou, comme le conseillait Guyton-Morveau, faire provision d'oxygène, comment se débarrasser des gaz devenus impropres à la respiration et à la combustion? car les poumons, et les luminaires, quels qu'ils soient, bougies ou bâtons de phosphore, consomment de l'oxygène et produisent de l'acide carbonique, gaz dans lequel la vie et la lumière s'éteignent également. Sans doute à une petite profondeur une pompe foulante pourrait expulser l'air vicié, mais sous quelques brasses d'eau, quelle force humaine serait assez puissante pour faire mouvoir le piston? — *Manœuvre*. Il y a trois mouvements à obtenir, immersion, ascension et progression. Après avoir établi par un lest l'équilibre de manière à se trouver avant l'immersion au niveau de l'eau et avoir assujetti le couvercle, on se submerge en introduisant dans un faux pont ou dans un cylindre placé sous le navire une quantité d'eau, calculée d'après la profondeur à laquelle on veut descendre. Pour remonter à la surface, il suffit de chasser à l'aide des pompes l'eau introduite dans le faux pont. — Le mouvement de progression s'exécute au moyens de rames ou de nageoires dont la poignée pénètre dans l'intérieur du bateau à travers une manche de cuir assez serrée contre le bois pour que l'eau ne puisse pas pénétrer. Une boussole et un gouvernail servent à régler la direction du navire; et il est juste de remarquer qu'ici la boussole, préservée des influences atmosphériques, serait un guide bien plus sûr, bien plus exact qu'à la surface des eaux. Un tube barométrique indique sur son échelle graduée les profondeurs,

et de fortes lentilles de verre permettent de consulter les cieux lorsqu'on se maintient à fleur d'eau. — Laissons les détails aux traités spéciaux s'il en existe. Nous venons de donner une idée assez complète des principes et des procédés fondamentaux de cet art pour apprécier la valeur des éloges qu'on lui a tant de fois prodigués. En croirons-nous les constructeurs de nautiles lorsqu'ils assurent que ces bateaux peuvent procurer des découvertes sous-marines et servir au sauvetage des objets précieux que les tempêtes ont précipités au fond des mers? Nous avons vu que les nautiles ne sauraient s'enfoncer à de grandes profondeurs; leurs habitants y périraient infailliblement, écrasés par l'énorme pression des eaux ou asphyxiés par l'accumulation de l'acide carbonique. Ils ne peuvent donc être employés, au moins tels que les a faits l'art moderne, qu'à une petite distance de la snrface, et alors je crois qu'il est plus commode et plus économique en même temps d'avoir recours à des plongeurs munis d'appareils respiratoires. — On fait sonner très haut les services que rendraient les nautiles en temps de guerre : par eux on pourrait aborder sur toutes les côtes *incognito*, porter à une place assiégée d'invisibles secours, commercer en dépit des croiseurs ennemis, et détruire les flottes les plus formidables par des mines sous-marines, comme on fait sauter les fortifications d'une place au moyen de mines souterraines. Une nation ne pourrait donc plus faire de l'Océan sa propriété, et les mers ne seraient plus désormais que ce qu'elles doivent être, le grand chemin de tons les peuples commerçants du monde. De ces belles promesses, si l'on pouvait n'accepter que les moyens de sonstraire le commerce maritime an brigandage légal des temps de guerre, on n'aurait pas assez de louanges pour l'inventeur des nautiles ; ajoutons que, n'ayant rien à craindre de la violence des vents, on ne paierait plus d'anssi grosses primes à la peur des naufrages. Mais l'état de la navigation sous-marine ne lui permet pas de réaliser ces avantages; trop d'inconvénients et de dangers lui interdisent encore les longs voyages. Et d'ailleurs, il n'est point à désirer que ces obstacles cèdent aux progrès des sciences physiques, au génie d'application de quelque autre Fulton. Car un nautile parfait, nouvelle boîte de Pandore, verserait sur la société beaucoup de maux pour un seul bien. Toute défense des côtes contre l'invasion de la contrebande ou contre les descentes d'un prétendsnt exilé deviendrait impossible. En paix, la piraterie aurait un asile assuré ; en guerre, quel vaisseau oserait tenir la mer, toujours menacé de santer sans avoir été sommé de se rendre? On l'a dit avec raison : « Les mers deviendraient libres parce qu'elles seraient désertes. » Il me semble donc que les nautiles doivent, comme le feu grégeois, être mis au bsn des nations civilisées; il me semble que ce serait une grande faute aux gonvernements que d'enconrager par leurs dons ou leur approbation l'art de naviguer sous les eaux. Qu'ils réservent toute leur bienveillance ponr le perfectionnement de l'art et de la cloche du plongeur! (*V.* Plongeur.) A. Des Genevez.

BATELEUR. Ce mot a tant de significations, soit dans le sens propre, soit au figuré; il s'emploie comme synonyme de tant d'autres que, pour faire mieux sentir les diverses nuances de ses analogies et de ses différences avec ces mots, nous avons jugé à propos de les réunir tous dans un seul et même cadre, de les comparer ensemble, en un mot d'en faire un article de synonymes. Le lecteur nous pardonnera d'autant plus volontiers d'avoir ainsi traité cette matière que nos faiseurs de synonymes français, Girard, Beauzée, Diderot, d'Alembert, Jaucourt, Roubaud, et l'Encyclopédie et l'académie française n'ont pas cru qu'il fût de leur dignité de s'occnper d'un sujet anssi bas, aussi mince. Cet article remplira une lacune du *Dictionnaire des synonymes*, et, dans le *Dictionnaire de la conversation*, il nous évitera de fréquentes répétitions en suppléant à plusieurs autres articles qui pourront n'être mentionnés à leur ordre

alphabétique qu'accompagnés d'un renvoi. Voici d'abord tous les noms avec lesquels celui de bateleur a plus ou moins de rapports : acrobate, arracheur de dents, baladin, bouffon, cabrioleur, charlatan, danseur de corde, devin, diseur de bonne aventure, empirique, enchanteur, enjôleur, escamoteur, faiseur de tours de passe-passe, farceur, funambule, gille, goguenard, hableur, histrion, imposteur, jongleur, joueur de gobelets, musicien et chanteur ambulants, mystificateur, opérateur, paillasse, pitre, prestigiateur, prestidigitateur, saltimbanque, sauteur, sorcier, tabarin, tireur de cartes, vendeur d'orviétan et ventriloque. Voilà une bien longue nomenclature, et on a lieu de s'étonner de ce que notre langue, ordinairement si pauvre, si stérile, pour exprimer des idées grandes, nobles, utiles aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'industrie, à l'agriculture, à l'humanité, ait pu faire tant d'emprunts aux langues anciennes et vivantes, ait pu acquérir tant de richesse et de fécondité pour désigner une classe d'individus qui, à de rares exceptions près, n'ont pas plus de droits à l'estime publique par leur caractère et leurs mœurs que par leur ignoble profession. Cette bizarrerie de la langue française ne tient-elle pas essentiellement au caractère de la nation, à qui l'on a justement reproché de préférer les plaisirs, les futilités, aux choses sérieuses et utiles? Nous ne déciderons point la question, mais qu'il nous soit permis de rappeler en passant que même lorsqu'il s'occupe d'affaires graves et importantes, de matières de politique, d'administration, de gouvernement, de guerre, de colonisation, le Français y met d'abord tant d'enthousiasme et de précipitation, et ensuite tant d'insouciance, d'inconstance et de légèreté, qu'il laisse recueillir par d'autres les avantages qu'il espérait retirer de ses spéculations ou de ses entreprises.—Le nom de *bateleur* a plusieurs étymologies, mais, soit qu'il dérive du grec *battologos* (diseur de riens), ou du vieux mot gaulois *baste* (tromperie), ou de l'espagnol *basto* (grossier), ou de *bastum*, mot de la basse latinité, d'où l'on a fait *bastel* (échafaud, théâtre, tréteau), ou de *batte* (banc et sabre de bois), ou de *balator* (qui fait en public des tours surprenants avec les armes), ou de *balatro* (belître, maraud, parasite, qui signifie aussi gouffre, etc.), ou de *Servilius Balatro*, l'un des convives cités par Horace dans sa satire du *Festin*, ou de l'allemand *betler* (gueux, mendiant), ou de Italien *balatrone* (crotte des pieds, tache de boue), ou enfin de *petaurista* (voltigeur, danseur de corde), il n'y a rien dans tout cela de bien honorable pour les bateleurs, rien qui puisse faire supposer qu'ils aient dégénéré d'une illustre origine. En effet, les bateleurs ne pouvaient être enrôlés dans les armées romaines. Mais ce que l'on peut induire des divers sens de ces étymologies, c'est que le bateleur est le premier entre les gens de son espèce, dont le métier est de tromper le peuple en ayant l'air de le divertir : il est à la fois charlatan, bouffon, sauteur, escamoteur, car il monte sur les tréteaux, il parle, il ment, il agit, il débite des plaisanteries grossières, il se livre à des charges indécentes, il danse, il saute, il fait toutes sortes de tours d'adresse ou de passe-passe. Enfin, c'est un être immoral, cynique, sans pudeur et sans honneur; c'est donc l'homme universel, l'homme par excellence. Qui pourrait-on lui comparer parmi ses rivaux ou ses imitateurs? — Le *baladin*? Si ce mot venait du *balatron* dont nous avons parlé, ou de *balatus* (bêlement de brebis), pour dire qu'un homme n'ouvre la bouche que pour manger et parle sans rien dire, ou de *balester*, vieux mot qui signifie bateleur, il aurait plus d'affinité avec ce dernier; mais on est convenu qu'il dérive de *ballare* (danser, sauter), et, puisqu'on ne lui reconnaît pas d'autre étymologie, on lui attribuerait à tort d'autre signification : c'est un danseur, c'est un sauteur, et voilà tout. (*V.* BALADIN.) — Le *cabrioleur*, l'*histrion*, le *saltimbanque* et le *sauteur* doivent être rangés dans la même classe et sont absolument synonymes. C'est ordinairement dans les places publiques ou dans les rues,

sur des tréteaux ou sur des tapis, qu'ils donnent leur spectacle, soit isolément ou en petite troupe, soit comme accessoire de quelque bateleur ou charlatan. De *capra* (chèvre) et cabri ou chevreau, se sont formés les mots *cabriole* (saut de chèvre), cabrioler et *cabrioleur*. On donne aussi ce nom aux danseurs de théâtre qui se distinguent moins par la grâce que par la hardiesse et la légèreté de leurs sauts.—*Histrion* dérive d'*Hister*, fameux danseur toscan, que, suivant Plutarque, on fit venir à Rome, et qui, plus habile que ces camarades, laissa son nom à ceux qui depuis exercèrent la même profession. Les Toscans appelèrent aussi *histriones* ceux que les Latins nommaient *ludios*, farceurs de l'ancienne comédie latine. Le nom d'histrion a prévalu dans notre langue, comme plus répandu, car on le fait dériver d'*Histria* (Istrie), pays d'où sont venus les premiers qui ont fait ce métier. Histrion est un terme de mépris par lequel on désignait les comédiens en général, mais qu'on a plus spécialement appliqué à ceux qui manquent de talent ou qui s'avilissent par leur inconduite. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *cabotins*. — *Saltimbanque* s'est formé des mots italiens *salta in banca*, parce que les banques qui furent primitivement établies dans les villes d'Italie, étant situées sur des places ou marchés, les sauteurs, danseurs, bouffons, bateleurs et charlatans venaient y exercer leur industrie pour amuser et tromper le public. C'est en raison de cette origine qu'on nomme plus particulièrement saltimbanques ceux qui ont l'air et l'accent étrangers.—Les *sauteurs* et *danseurs* appartiennent à tous les pays, mais ils sont pour la plupart Italiens, Catalans, Basques, Gascons, Provençaux et Languedociens. Les uns font différents tours de force et de souplesse; d'autres dansent sur la corde, sur des échasses; quelques-uns font danser des chiens, des singes, des ours et autres animaux.—On aurait autrefois compris dans la même catégorie les faiseurs d'exercices d'équitation, qui, menant une vie nomade, faisant sur leurs chevaux, quoique avec plus de difficulté et à plus grands frais, les mêmes tours à peu près que les saltimbanques font sur les tréteaux, et ne se piquant pas d'une moralité plus exemplaire, ne méritaient pas plus de considération. Balp, Benoît Guerre, etc., malgré tout leur talent, n'étaient que des bateleurs; mais M. Franconi, ses fils et ses petits fils, par leurs qualités sociales et par leur habileté comme écuyers, se sont élevés au-dessus de leurs prédécesseurs; ils ont acquis des droits à l'estime publique, et l'établissement qu'ils ont formé depuis plus de 30 ans à Paris aura son article. (*Voyez* Cirque-Olympique.) — Les *acrobates*, *neurobates*, *schœnobates*, *funambules*, et autres voltigeurs dont le nom a la même terminaison grecque et latine, ne sont autres que des danseurs de corde, soit qu'ils y marchent horizontalement, soit qu'ils la montent ou la descendent, soit qu'ils s'y suspendent, soit qu'ils y fassent différents exercices. Cette profession est fort ancienne, puisqu'elle figurait dans les jeux scéniques institués à Athènes par Thésée. Les acrobates devinrent les funambules des Romains. L'un d'eux balança le succès de l'*Hécyre*, comédie de Térence. Il y en eut aux fêtes triomphales des empereurs Marc-Aurèle et Verus. Sous les règnes de Néron et de Galba, on vit même à Rome des éléphants funambules. L'Orient a eu dès long-temps ses danseurs de corde, que l'on dit plus forts que ceux d'Europe; mais nous doutons qu'ils aient été supérieurs à Placide, à Forioso, à Ravel. Les danseurs de corde forment aussi une exception dans la classe des bateleurs; ils amusent le public sans le duper. Comme il leur faut un local spécial, on les voit rarement sur les places publiques. Le théâtre de Nicolet, aujourd'hui de la Gaîté, avait commencé par des danseurs de corde, et celui de madame Saqui, ayant eu le même commencement, parviendra peut-être au même degré de gloire.—L'*arracheur de dents*, le *charlatan*, l'*empirique*, l'*opérateur* et le *vendeur d'orviétan*, gens de même farine, doivent être compris dans la même

catégorie. A Dieu ne plaise que nous voulions confondre ici l'arracheur de dents qui travaille sur les places publiques aveo les dentistes, les odontalgistes, domiciliés et somptueusement meublés dans la capitale, avec ou sans diplome, et chez lesquels nos élégantes et nos douairières vont, à grands frais, faire soigner ou remplacer leurs râteliers ! Quand on dit *menteur comme un arracheur de dents*, il s'agit de celui des halles, qui, pour preuve de son adresse, montre une dent de cheval, et non pas des dentistes de salon, qui sont trop modestes pour vanter leur profession et leur habileté.—Le *charlatan* tient par un chaînon à l'arracheur de dents : ce chaînon, c'est le *hableur*, mot dérivé du latin *fabulari*, et de l'espagnol *hablar*, qui signifient parler avec exagération, avec jactance, avec mensonge. C'est aussi le langage du charlatan, dont le nom vient évidemment de l'italien *ciarlare* (jaser). On le fait dériver aussi de *ceretano* (natif de Cereta ou de Cereto, ville et bourg de la Toscane et de l'état de l'Église, d'où sont venus sans doute les premiers de ces fourbes. Ménage le tire de *circulatanus* pour *circulator* (pharmacopole ambulant). Quoi qu'il en soit de ces trois étymologies, qui se corrohorent sans se contredire, le charlatan est une des notabilités de la classe des bateleurs, mais il diffère sous plusieurs rapports du bateleur proprement dit : si ses prérogatives sont plus brillantes, ses fonctions sont plus circonscrites. Vêtu d'un habit rouge galonné ou d'une pelisse polonaise, coiffé d'un honnet fourré ou d'un chapeau dont les glands et la bordure sont aussi faux que le galon de l'habit, le visage ombragé d'une épaisse moustache noire, le sabre au côté, les pistolets à l'arçon, quand il est à cheval, plus souvent en cabriolet, ou sur un char qui peut, tout d'un coup, se transformer en théâtre, il parcourt les villes et les foires pour y vendre ses poudres, son elixir, ses pilules, son opiat, son vulnéraire, son eau de Cologne ou ses tablettes qui enlèvent les taches; là, seul avec sa trompette, ou secondé par un gille ou par un paillasse et par trois ou quatre musiciens en livrée, aux instruments criards et discords, qui voyagent avec lui ou qu'il prend temporairement à loyer, suivant la circonstance, il rassemble la foule, il la harangue du haut de sa tribune ambulante, pour vanter les propriétés de ses spécifiques et leurs cures merveilleuses. Mais, au total, ce n'est qu'un bavard, un hableur, un fainéant, qui parle plus qu'il n'agit, qui débite plus de paroles que de marchandises. Toutefois, les charlatans jouissaient jadis d'un beau droit qui les mettait de niveau avec les prédicateurs, c'était de pérorer à la face de toutes les nations. Nul orateur n'avait alors le droit de parler en public ; il n'y avait point de tribune nationale, et les audiences des tribunaux se tenaient à huis clos. Jaloux de cette prérogative honorable et des prétendus succès des charlatans, le premier médecin du roi les fit tous bannir huit ou dix ans avant la révolution. A cette époque, la Faculté ayant perdu sa cause, ainsi que tous les corps privilégiés, les charlatans jouirent de la liberté accordée à tous les genres d'indnstrie, mais dans les rues ils ne firent plus que glaner et végéter. Leur métier ne valut plus rien ; trop de gens s'en mêlaient dans les salons. Le charlatanisme en effet envahit tout, et fit de la médecine, de la littérature, de l'administration, de la politique, et surtout de la philanthropie. Depuis que des bateleurs ont trouvé le moyen de se faire 100,000 liv. de rente en vendant des journaux au lieu d'orivétan, on en voit maintenant hien moins sur les places publiques.—L'*empirique* est synonyme de charlatan, mais en ce sens qu'il signifie un médecin qui ne suit d'autres règle que l'usage, l'expérience et la routine, sans s'attacher à la méthode, sans étudier la nature, les livres et les bons auteurs. La secte des empiriques est fort ancienne; elle commença en Sicile, et l'on cite comme les premiers Appollonius, et Glaucias. Aujourd'hui le nom d'empirique est injurieux; on ne le donne qu'aux gens qui, sans être médecins, prétendent guérir par des spécifiques, par des remèdes particuliers, et à ceux qui font des essais, des

expériences, au risque de tuer les malades. — L'*opérateur* est plus que l'arracheur de dents, le charlatan et l'empirique; il est tout cela à la fois, car il vend des drogues et il se mêle de faire des opérations chirurgicales. Fort heureux les pauvres diables qui n'ont affaire à lui que pour des dents gâtées et des cors aux pieds! — Le *vendeur d'orviétan* est plus borné dans ses attributions. L'orviétan est un contre-poison composé par un charlatan natif d'Orviette en Italie, lequel en fit l'expérience publique sur un théâtre en avalant diverses sortes de poisons. Malgré ce brillant succès, le nom de vendeur d'orviétan, comme ceux d'empirique et de charlatan, ne se donne qu'aux bateleurs qui débitent de méchantes drogues pour la santé, et aux médecins hableurs qui se vantent d'avoir des spécifiques pour toute espèce de maux. — Les bouffons, les farceurs et les mimes, sous toutes les dénominations et sous tous les costumes, le gille, le paillasse, le pitre, forment un genre à part dans la classe des bateleurs. Ils sont les valets, les camarades et les compères des charlatans et des saltimbanques. — Le *bouffon* vient de *bufo* (crapaud) et de bouffir, enfler, parce que, paraissant sur le théâtre pour exciter le rire en recevant des soufflets, il enflait ses joues afin qu'ils fissent plus de bruit : il faisait toutes sortes de grimaces; il imitait par ses charges ridicules la caricature de tous les personnages. C'était le *mimus*, l'*histrio*, le *sannio* de l'ancienne comédie latine. Banni de la bonne comédie, ce rôle trivial est un des plus importants de la parade et des farces de boulevard, et, quoiqu'il soit descendu dans les rues et sur les places publiques, il s'est glissé aussi dans la bonne société, où son métier est d'amuser les convives moyennant un dîner ou de l'argent; c'est pourquoi le nom de bouffon est devenu synonyme de parasite et d'écornifleur. — Le *farceur* est assez semblable au bouffon, mais il a quelque chose de plus relevé. Son nom vient du celtique *farco* (moquerie), et de *faruel* (bouffon). Les farceurs étaient connus chez les Romains. L'empereur Domitien les exclut du spectacle; son successeur Nerva les rétablit par condescendance pour le peuple; mais Trajan abolit de nouveau les farces et les farceurs comme dangereux pour les mœurs. Dans les premiers siècles de notre littérature, on donnait le nom de farces à de petites pièces plaisantes, telles que la *Farce de maître Pierre Pathelin*. Turlupin, Taconnet, ont fait, ont écrit des farces. Mais nous ne parlons ici ni des pièces ni des acteurs qui ont paru sur des théâtres réguliers. Si l'on veut prendre *farce* dans le sens de *facétie*, ce mot se prend alors en bonne part, et le farceur peut être un homme d'esprit, un facétieux qui dit des plaisanteries fines. — *Gille* est un vieux mot qui signifie tromperie, mensonge; mais il paraît qu'un bouffon nommé Gille a transmis son nom à cet emploi. *Faire Gille*, en locution proverbiale, c'est faire banqueroute, en langage populaire *lever le pied*. Gille est le niais, le bouffon des tréteaux et de la parade. Ce mot a quelque chose de méprisant, d'injurieux; mais le gille, dans les farces, n'est pas toujours un imbécille, c'est quelquefois un tracassier, un faiseur de cancans. — *Paillasse* est l'*alapesta* des anciens, qui reçoit des soufflets. Son nom peut venir de son costume en toile grise ou à carreaux, qui, n'ayant pas de forme, ressemble à une paillasse; il est le compère obligé de tous les bateleurs, de tous les charlatans, l'aboyeur, l'intermède indispensable de tout spectacle forain. Son métier est d'attirer la foule des badeaux, de tenir en haleine l'auditoire, de remplir les lacunes, les entr'actes; de procurer à l'empirique, à l'entrepreneur quelques moments de repos; enfin, de faire ombre au tableau en renforçant, par ses bouffonneries, plus ou moins plates et triviales, le sérieux imperturbable de son grave partner, en excitant le rire de ses grossiers spectateurs par les charges et les lazzis les plus indécents. Malgré ses apparentes balourdises, malgré les coups de bâton, les soufflets et les coups de pied qu'il reçoit à tout bout de champ,

il fait aussi le mauvais plaisant ; il cause avec le parterre, il persifle ses camarades et les spectateurs, il est l'intermédiaire entre l'entrepreneur et le public, il est l'ame et le soutien de son théâtre et de ses tréteaux ; aussi un bon paillasse est un homme impayable, témoins Bobêche et Debureau. Paillasse ne se borne point à parler, c'est un vrai bateleur : il imite d'une manière grotesque tout ce qu'il voit faire, il rit, il chante, il danse, il saute comme un butor et tombe toujours sans se faire de mal.—Le *pitre* est un personnage moderne dont le nom paraît venir de *pitre* et de *pitrepite*, deux sortes de liqueurs fortes qui conviennent aux palais usés et blasés ; c'est la rocambole des goûts émoussés. Tel est en effet le pitre des tréteaux, qui, au fond, n'est que le sosie du paillasse. — *Tabarin* était le bouffon, le valet et le compère d'un charlatan nommé Mondor, qui, au commencement du XVIIe siècle, avait établi ses tréteaux sur la place Dauphine pour y vendre son baume, et il l'accompagnait dans ses excursions foraines. Le nom de Tabarin est resté à tous les farceurs de places publiques comme synonyme de bateleur, paillasse, etc. Ses plaisanteries grossières ont été imprimées plusieurs fois et ne méritent pas plus cet honneur que le *Jocrissiana*, le *Rousseliana*, le *Brunetiana*, le *Potieriana*, l'*Odryana* et autres recueils semblables, qui l'ont obtenu dans notre siècle de perfectionnement. Au reste, le *tabarinage* tient plus au style qu'au personnage. C'est sous ce rapport que Boileau a dit :

Apollon travesti devint un tabarin,

et en parlant de Molière :

Et sans honte à Térence allia Tabarin.

— Les *mimes* sont aussi des bateleurs, des farceurs, des grimaciers, mais leur nom a une signification plus relevée, qui nous décide à le renvoyer aux articles BOUFFON de société et MYSTIFICATEUR, où il sera question aussi des *ventriloques*.— Il y a une classe de bateleurs dont nous ne parlons point ici parce qu'elle se compose uniquement d'intrigants et de fourbes qui trompent sans amuser. Ce sont les *devins*, les *diseurs de bonne aventure*, les *enchanteurs*, les *magiciens*, les *sorciers* et les *tireurs de cartes*. Nous les renvoyons tous à l'article DEVIN.—Nous ne confondrons point avec les bateleurs ni les inventeurs ou rénovateurs du *galvanisme* et de la *fantasmagorie*, ni les physiciens, ni les aéronautes, dont les expériences devant le public qui les paie semblent tenir du prodige et peuvent être mises en usage par des fripons pour abuser de l'ignorance et de la crédulité. S'il n'est rien dont on ne puisse abuser, même des choses les plus sacrées, est-ce un motif de déprécier des sciences utiles et de dégrader les hommes qui les cultivent honorablement ? — Il n'en est pas ainsi des *escamoteurs*, des *faiseurs de tours* de cartes et de passe-passe, des *jongleurs*, des *joueurs de gobelets*, des *prestigiateurs* et des *prestidigitateurs*. Malgré quelques exceptions estimables, parmi lesquelles nous n'oublierons pas M. Comte, on peut dire que cette classe de bateleurs est une des plus ignobles ; aussi les noms dont elle se compose se prennent tous au figuré en mauvaise part. Qu'est-ce que l'escamoteur ? c'est celui qui prend subtilement une balle, une carte ou toute autre chose, et la fait disparaître subtilement sans qu'on s'en aperçoive. C'est-ce que font tous ses confrères, même ceux qui ont pris des noms plus imposants, tels que le prestigiateur et le prestidigitateur (qui a les doigts prestes). Tous ces noms se rapportent au *ventilator*, au *pilarius*, mais surtout à l'*æruscator* des Latins, qui signifient encore celui qui reçoit l'argent à la porte d'un spectacle, filou, escroc, chevalier d'industrie, enjôleur et mendiant. Aussi, escamoter dit aussi filouter, voler adroitement, tromper au jeu en faisant sauter la coupe et en substituant des cartes ou des dés pipés. Il est rare que celui qui fait son métier ou son plaisir de l'escamotage n'en abuse pas pour commettre des friponneries. Cependant,

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

— Le *jongleur* entre dans la même catégorie, mais comme il tient aussi à celle

des ménétriers, des musiciens, et que son origine et son histoire offrent des détails curieux, nous n'en faisons ici mention que pour renvoyer à son article. (*Voyez* Jongleur.) — On peut ajouter à la liste déjà si nombreuse des bateleurs ceux qui avalent des cailloux, des épées, des barres de fer, de l'huile bouillante, les hommes incombustibles, les Hercules, les joueurs de marionnettes, les porteurs de lanternes magiques, les joueurs d'orgues, les chanteurs de complaintes avec leur inévitable tableau, les chanteurs de vaudevilles ou de chansons grivoises, avec ou sans grimaces; les musiciens ambulants, et surtout ceux qui, se démenant de la bouche, des mains et des bras, jouent à la fois de cinq ou six instruments. Nous serions tenté d'y joindre ces colporteurs errants, ces industriels nomades, qui ne se soutiennent que par la ruse et le charlatanisme, soit en frelatant, en dénaturant leurs marchandises, soit en adoptant, pour les débiter, un costume ou un cri bizarre et inusité. — En lisant cette dégoûtante nomenclature, le lecteur s'étonnera avec raison de ce qu'une foule aussi innombrable de gens inutiles, sans aveu, sans état et sans moralité, soient autorisés, protégés et encouragés par l'administration! Sous l'égide d'une médaille de la police, qu'ils ont l'audace d'étaler et de vanter, non comme une sorte de passeport, mais comme un diplome de science et de probité, ces misérables exploitent impunément à leur profit la bonne foi et la simplicité de la classe ouvrière de Paris et des départements, où ils vont périodiquement exercer leur coupable et honteuse industrie. On veut abolir la mendicité! on fait la chasse aux vagabonds! on n'atteindra que les malheureux, on ne vexera que les pauvres dignes d'indulgence et de pitié. Les mauvais sujets, les incorrigibles, éluderont facilement les ordonnances prohibitives. Un moyen bien simple leur est offert, c'est d'entrer ou d'enrôler leurs enfants dans l'armée des bateleurs; ils trouveront double avantage dans ce corps illustre et privilégié, dont la plupart des membres sont salariés comme agents de la basse police. C'est pour cela sans doute qu'il leur est permis, les dimanches et fêtes, d'employer, d'avilir sur leurs tréteaux les musiciens de régiments. Prohiber la mendicité et soutenir les bateleurs! quelle inconséquence! Pour extirper un abus déplorable, faut-il donc en enraciner plus profondément un plus odieux? Quand on veut réduire une forteresse, on intercepte toutes ses issues. Le mal que font les bateleurs, c'est de détourner, de dégoûter le peuple du travail par le spectacle continuel d'une heureuse fainéantise; d'entretenir dans une dangereuse oisiveté nos soldats, qui se repaissent tout le long du jour de cet ignoble spectacle, et auxquels on pourrait donner une meilleure instruction et des occupations plus utiles; enfin, de corrompre l'enfance et la jeunesse par l'immoralité, l'obscénité de leurs propos et de leurs actions. N'a-t-on pas vu naguère un jeune enfant étrangler son petit frère *pour imiter Polichinelle*? Arrière donc les bateleurs, les charlatans, les bistrions, les saltimbanques, dont la profession est si vile, les noms si méprisables qu'on les applique comme injurieux à tout ce qu'il y a de médiocre, de mauvais et de taré dans la société, dans l'opinion publique, aux médecins ignorants, aux faux savants, aux littérateurs, aux artistes qui n'ont d'autre mérite que leur jactance et les éloges que leur donnent d'obligeants compères, à charge de revanche! à ces prétendus érudits qui étudient pendant neuf mois de l'année ce qu'ils doivent professer pendant 15 jours! à ceux qui cumulent plusieurs chaires, plusieurs places, sans avoir ni le temps ni la capacité de les remplir toutes! Enfin, c'est par ces noms qu'on flétrit les comédiens sans talent, les prédicateurs ridicules et tous les hommes qui, par ambition ou par cupidité, trompent par leur conduite et leurs fallacieuses paroles la confiance publique et la crédulité des particuliers. Nous remarquerons ici que c'est de l'Italie et des pays voisins que nous sont venus la plupart des personnages bas comiques de nos

théâtres ; ce sont les mêmes pays qui nous empoisonnent en grande partie de cette foule de bateleurs de toute espèce, qui sont, surtout à Paris, l'écume de la population. Quel inconvénient y aurait-il donc à expulser cette canaille?

— *N. B.* L'auteur de cet article proteste d'avance contre toute explication maligne, contre toute application injurieuse des tableaux et des portraits qu'il a tracés. Ses originaux, il a hâte de le déclarer, il ne les a rencontrés que dans les rues. Il serait donc désolé qu'on pût croire qu'il ait voulu faire, même indirectement, allusion à des scènes ou à des personnages que chacun aujourd'hui est exposé à voir dans le monde. H. Audiffret.

BATH, ville d'Angleterre, fort bien bâtie et fréquemment visitée à cause de ses bains d'eaux thermales, qui y attirent un grand concours de personnes de toutes les classes, renferme 4,463 maisons et 31,500 habitants. Elle est située dans le Sommersetshire, sur l'Avon, qui est navigable jusqu'à Bristol. Latitude N., 51° 22'; longitude O., 4° 46'. Les eaux thermales auxquelles la ville de Bath doit sans doute son existence et sa prospérité étaient déjà en usage, selon toute apparence, avant l'arrivée des légions romaines en Bretagne. Des traditions monacales en font remonter la découverte à l'année 870 avant Jésus-Christ. Les Romains firent les dispositions nécessaires à leur usage, et les bains magnifiques qu'ils construisirent, ainsi que les établissements qui en dépendaient, et dont il reste encore une foule de débris instructifs, appartiennent sans contredit aux plus anciens monuments qu'ils érigèrent dans la Grande-Bretagne. On conserve encore avec soin un fragment de colonne provenant d'un temple de Minerve, dont la base, de 85 pieds de long sur 46 de large, a été employée pour un réservoir à pompe. Cinq établissements de bains appartiennent à la ville; le sixième est la propriété du comte de Manvers. Le degré de chaleur des eaux thermales de Bath est de 93° à 117° Fahrenheit. Les Romains désignaient la ville de Bath par les mots *aquæ salis* et *fontes calidi*, les Bretons par *caer badun*, les Saxons par *hat bathun* et *accamanum* ou *la ville des malades*. En 1750, on construisit de nouvelles salles de réunion pour les baigneurs; en 1771, une superbe salle de bal de 106 pieds de long sur 42 de large et 42 de haut; une autre de 70 pieds de haut, et une troisième de forme octogone d'un diamètre de 48 pieds. Le théâtre, spacieux, ouvert en 1805, est le premier théâtre de province de l'Angleterre. Presque toute l'année on peut se livrer, moyennant des prix modérés, aux divertissements publics les plus variés. En mettant le pied dans la ville, on fait abnégation de toute distinction de rangs et de dignités; le contraire ôte souvent aux bains d'Allemagne une grande partie de leurs agréments. La cathédrale est le dernier et le plus pur monument d'architecture gothique qui existe en Angleterre; elle fut commencée en 1495. Parmi les places publiques, on remarque la place de la Reine (Queen's square), le cirque, la demi-lune et la place de la Parade. Il existe à Bath plusieurs sociétés, une d'agriculture, une de philosophie et une d'harmonie, enfin différentes associations pour les progrès de l'industrie et de la religion. On y voit aussi un grand hôpital pour 150 malades et plusieurs autres établissements sanitaires. Les environs sont charmants et l'air est extrêmement sain. — Les eaux de Bath sont ferrugineuses et salines, et non sulfureuses, ainsi que quelques médecins l'ont prétendu. Elles conviennent particulièrement aux maladies du foie et de l'estomac, dans l'hypochondrie, la chlorose, et aussi dans les scrofules. Les Anglais affectionnent beaucoup ces eaux: d'ailleurs, l'assez grande quantité de sels qu'elles renferment les rend aussi laxatives que des hypochondriaques peuvent le désirer, sans compter qu'elles sont gazeuses. C. L.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

B

TABLE.

FIN DE LA TABLE.



